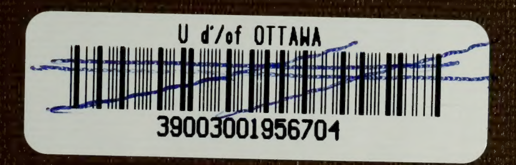


HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD.

TRADUITE DE L'ANGLAIS SUR LA TROISIÈME ÉDITION,

PAR LE BARON DE ROUJOUX;

REVUE ET CORRIGÉE

PAR CAMILLE BAXTON,

D'APRÈS LES INDICATIONS MÊMES DE L'AUTEUR.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN,

et publiée sous la direction

DU DOCTEUR JOHN LINGARD.

TOME III.



PARIS.

PARENT-DESBARRES,

ÉDITEUR DES HISTOIRES ABRÉGÉES D'EUROPE, DE L'ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, ETC.

RUE CASSETTE, 23.

M DCCC XLV.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLISABETH.

Élisabeth consent à protéger les insurgés belges. — Elle conclut un traité avec Jacques d'Écosse. — Intrigues de Morgan et de Paget. — Complot de Babington. — Découverte et exécution des conspirateurs. — Procédures contre Marie. — Son jugement à Fotheringay. — Sa sentence. — Pétition du parlement. — Intercession des rois de France et d'Écosse. — Exécution. — Dissimulation d'Élisabeth. — Elle punit ses conseillers, — et apaise les rois de France et d'Écosse.

Par la mort du duc d'Anjou, le droit de succession à la couronne de France fut dévolu à Henri de Bourbon, roi de Navarre. Ainsi, par une coïncidence singulière, il arriva qu'en France, comme en Angleterre, l'héritier présomptif professait une religion différente de celle qui était établie par la loi. Les catholiques, dans l'une des deux contrées, ne voulaient pas plus d'un protestant sur le trône, que les protestants, de l'autre côté de la mer, ne voulaient d'un souverain catholique. Il y avait toutefois cette différence, qu'en Angleterre le droit était réclamé par une femme et une captive, mais qu'en France l'héritier était un prince souverain, jouissant de sa liberté, et à la tête d'un parti nombreux et puissant. A toute heure, Marie Stuart pouvait disparaître de la carrière; mais, pour empêcher Henri de parvenir au trône, il fallait livrer des batailles et engager une guerre d'extermination. Leur sort répondit à leurs positions diverses: elle mourut sur l'échafaud; et lui, après de longs et opiniâtres efforts, affermit la couronne sur sa tête, en embrassant la religion que professaient la majeure partie de ses sujets.

Ce fut le jeune duc de Guise qui organisa l'opposition aux droits de Henri. Ce prince avait hérité des talents et de l'ambition de sa famille; et son zèle pour la religion était encore excité par le désir de venger le meurtre de son père. Tandis que le duc d'Anjou gisait sur son lit de mort, le duc consulta ses amis, et résolut de ranimer la vigueur assoupie de la ligue. Le premier n'eut pas plutôt expiré, que les émissaires du second se répandirent sur tous les points du royaume, exhortant le peuple à réformer les abus du gouvernement, à pourvoir à la stabilité de leur religion, et à profiter de la leçon utile que leur donnait l'exemple d'un royaume voisin, où une femme seule, revêtue de l'autorité souveraine, avait eu assez de force pour abolir le culte national, et dépouiller la noblesse catholique de son influence légitime dans l'État. On tint des assemblées, on signa des traités, et le cardinal de Bourbon, oncle de Henri, fut déclaré premier prince du sang, et héritier présomptif de la couronne (1) (1585, 31 mars). Quoiqu'il semblât au roi de France que la Ligue portait une atteinte dangereuse à son autorité, il jugea prudent de se placer à sa tête; mais les ligueurs, soupçonnant ses intentions, le forcèrent à exécuter les mesures les plus contraires à ses opinions. Les guerres et les pacifications, les parjures, les meurtres et les crimes qu'elles produisirent, sont étrangers au sujet de

(1) Voyez sa déclaration dans les Mémoires de Nevers, I, 641-647.

cette histoire, mais il est nécessaire d'observer qu'Élisabeth avait l'œil fixé sur la lutte des deux partis, qu'elle croyait que ses propres intérêts devaient être intimement liés à ceux du roi de Navarre, et que toute sa conduite, pendant plusieurs années, fut commandée par le désir d'éviter le danger qu'elle prévoyait, si le duc de Guise obtenait un succès décisif. Elle envoya à Henri des sommes considérables, et lui fit offrir un asile en Angleterre, quand il ne pourrait plus tenir tête à ses ennemis. Il y vivrait en sûreté sous sa protection, et pourrait, à une autre époque, faire des efforts plus heureux pour la reconnaissance de ses droits (1).

Parmi les princes qui avaient souscrit à la Ligue, le plus puissant était le roi d'Espagne; mais quoiqu'il eût beaucoup promis, il fit peu de chose. Son grand objet était la réduction des Pays-Bas. L'expédition du duc d'Anjou avait autrefois déconcerté ses plans, et il se persuada que, s'il pouvait alimenter les flammes de la guerre civile en France, rien n'arrêterait la marche victorieuse de son général Farnèse, le célèbre prince de Parme (2). A sa grande surprise, il rencontra un obstacle nouveau et plus formidable sur un point où il ne l'attendait pas. Les états, désespérant d'obtenir l'appui de la France, eurent recours à la commisération de l'Angleterre, et les députés des provinces révoltées, se jetant à genoux, supplièrent Élisabeth de recevoir les Belges parmi ses sujets. Leur demande fut appuyée (1585, 29 juin) par les chefs du conseil, Leicester, Burghley et Walsingham, qui maintinrent que leur souveraine devait à sa religion de secourir ceux qui professaient la croyance réformée, et à son peuple, de mettre Philippe hors d'état d'envahir l'Angleterre, en s'emparant de ses provinces maritimes. Mais la reine, qui croyait fermement au droit divin des rois, ne put se persuader que le monarque espagnol eût perdu le sien à la souveraineté de ses États, ni que ses sujets, sous aucun prétexte, eussent acquis celui de transporter à une autre personne leur fidélité. Elle prétendait qu'en acceptant leur

(1) Strype, III, 395.

(2) Voyez, dans les Mémoires de Nevers, les lettres écrites de Rome par le duc de Nevers au cardinal de Bourbon, au duc et au cardinal de Guise.

offre, elle se déshonorerait aux yeux des autres souverains, et donnerait un exemple dangereux pour elle-même. Pour lever tous ses scrupules, Leicester eut recours à l'autorité des évêques. Le métropolitain refusa cette tâche, sous le prétexte que les princes catholiques auraient autant de droit à envoyer des troupes au secours des Anglais catholiques, qu'Élisabeth à soutenir les protestants étrangers. Le comte trouva un plus zélé ou plus complaisant casuiste dans l'évêque d'Oxford, qui déclara que non-seulement la mesure était légale en elle-même, mais encore que la reine ne pouvait en conscience la rejeter (1). Toutefois, tandis qu'elle consultait, le prince de Parme poursuivait ses premiers avantages: après une défense opiniâtre, Anvers capitula; et Élisabeth, subjuguée par les importunités de son favori, les arguments de son conseil et les sollicitations des députés, consentit (sept.) à signer un traité avec les états, non comme leur souveraine, mais comme leur alliée, non pour les soustraire à leur dépendance de la couronne d'Espagne, mais pour leur faire recouvrer les franchises qu'ils possédaient autrefois. Il fut stipulé qu'elle fournirait, à ses frais, une armée auxiliaire de 6,000 hommes; que ses dépenses lui seraient remboursées dans les cinq années qui suivraient le rétablissement de la paix, et qu'elle garderait pour sûreté les villes de Briel et de Flessingue, ainsi que le fort important de Rammekins (2).

Dans ces circonstances, il devenait de la plus grande importance de s'assurer l'amitié de l'Écosse. On ne pouvait se fier que difficilement au caractère irrésolu et temporiseur du roi: il était prêt à intriguer avec tous les partis, et à s'attacher à tous les princes qui subviendraient à ses besoins avec de l'argent. Mais l'expérience avait démontré que l'Écosse pouvait être gouvernée par une faction, en dépit du souverain, et déjà la plupart des conseillers royaux avaient

(1) L'évêque prononça que la reine, selon les Écritures, était la mère-nourrice de l'Église; que l'Église n'était pas circonscrite à l'Angleterre, mais qu'elle embrassait tous ceux qui professent l'Évangile; qu'il était donc de son devoir de la protéger, même dans les pays étrangers, contre la tyrannie des idolâtres. Voyez dans Strype la vie de Whitgift, 229, 231, et Renard, 97.

(2) Rymer, XV, 93-98. Camden, 444, 446.

été achetés par les présents et les promesses d'Élisabeth. Arran lui-même lui fit l'offre de ses services; mais on douta de sa sincérité, et l'on envoya Wotton (20 mai), comme ambassadeur, pour épier sa conduite et détruire son influence. Les intrigues de Wotton furent secondées par une rencontre accidentelle sur la frontière (16 juill.), et dans laquelle périt lord Russel, fils du comte de Bedford. Il n'y eut rien de plus remarquable dans ce combat que dans tous ceux de ce genre; mais le conseil d'Angleterre prétendit que c'était le résultat d'un complot, pour provoquer les hostilités entre les deux nations, et exigea, qu'on lui en livrât les auteurs supposés, Kerr de Fernihurst, et Arran, le protecteur de Kerr. Pour éluder cette demande, Jacques les mit tous deux aux arrêts, et Wotton profita du temps où Arran se trouvait éloigné de la cour, pour tramer une intrigue nouvelle et plus importante. Il engagea les partisans écossais d'Élisabeth à s'emparer de la personne du roi, à le conduire en Angleterre, ou à le renfermer au château de Stirling. Son secret fut trahi, et l'ambassadeur, par une fuite précipitée, échappa à la vengeance du monarque. A peine fut-il parti (16 oct.) qu'Arran reprit sa place au conseil; mais son activité trouva des obstacles dans les amis secrets de Wotton : les exilés, soutenus par l'or de l'Angleterre, repassèrent les frontières; leur nombre s'accrut en approchant de Stirling; ils entrèrent par trahison dans la ville, et le roi, dans l'impossibilité de leur résister, ouvrit les portes du château (3 nov.). Il se vit alors à la merci de tous les lords partisans de l'Angleterre, qui recouvrèrent leurs biens et leurs dignités, et obtinrent le gouvernement de plusieurs forteresses (10 déc.), comme places de sûreté (1). On ouvrit une négociation avec Élisabeth; et Jacques, ayant obtenu la promesse qu'on ne ferait rien au préjudice de son droit à la succession, consentit à un traité (1586, 5 juill.) par lequel la reine d'Angleterre et le roi d'Écosse s'obligeaient à défendre la croyance réformée contre les efforts des puissances catholiques, et à se secourir réciproquement, en cas d'invasion de la part d'un prince étranger. Il paraît que, durant cette négociation, le nom de la reine d'Écosse ne fut pas même prononcé (1).

(1) Camden, 436-440. Melville 167. Spot, 343.

La reine avait de nombreuses raisons d'être satisfaite du traité; mais celui qu'elle avait conclu avec les états belges devint, pour elle, une source d'inquiétude et de regrets. La honte de soutenir des rebelles qui prétendaient déposer leur souverain légitime, la tourmentait incessamment; elle avait soin d'insinuer qu'elle n'avait pris part à la guerre que comme amie et alliée, sans autres vues que de conserver intacts les droits du peuple et du prince; et (8 oct.) elle défendit formellement au comte de Leicester, commandant de ses troupes, de s'engager dans aucune entreprise, ou d'accepter aucune dignité, que l'on pût regarder comme une reconnaissance que Philippe eût perdu la souveraineté des provinces. Mais les vues du favori étaient bien différentes de celles de sa maîtresse. Son ambition lui faisait aspirer au rang qu'avait possédé et perdu le duc d'Anjou, et à son arrivée en Hollande (8 déc.), il demanda et obtint de la reconnaissance des états, toutefois après quelque hésitation, le titre d'excellence, la charge de capitaine général des Provinces-Unies, et la direction générale de l'armée, des finances et des cours judiciaires. Quand ces nouvelles parvinrent en Angleterre, la reine manifesta son mécontentement par l'emportement de ses discours. Elle accusa Leicester de présomption et de vanité, de mépris pour l'autorité royale, et de sacrifier l'honneur de sa souveraine à sa propre ambition; mais quand, ensuite, elle eut appris qu'il avait envoyé chercher la comtesse qu'elle détestait, et qu'il se préparait à tenir une cour, dont la splendeur éclipserait la sienne, elle tomba dans un violent accès de colère, jurant « avec de grands serments » qu'il n'existerait d'autres cours sous son obéissance qu'une seule, et qu'elle apprendrait à ce misérable avec quelle facilité la main qui l'avait élevée pourrait aussi l'anéantir (2).

Si les lords du conseil furent effrayés de la colère d'Élisabeth, ils ne se trouvèrent pas moins embarrassés du silence ou de l'insouciance de Leicester; ils firent en vain l'apologie de sa conduite, et fabriquèrent des dépê-

(1) Camden, 466-473. Rymer, xv, 803.
(2) Mémoires de Hardwicke, 299.

ches de lui, pour apaiser le mécontentement de la reine (1) : elle fut ou feignit d'être inexorable. Chaque jour elle annonçait son rappel immédiat ; elle accablait ses amis d'injures ; ses lettres étaient remplies de reproches et de menaces. Mais le comte dédaignait de se soumettre, ou de donner aucune marque de repentir. Convaincu du pouvoir qu'il avait sur son cœur, il laissa à ses collègues d'Angleterre le soin de justifier sa conduite, et continua d'agir comme s'il eût été hors des atteintes de son autorité. Il employait son temps à voyager d'une ville à une autre ; partout il donnait ou recevait les festins les plus somptueux, et déployait, dans toutes les occasions, la magnificence d'un prince souverain (2). Trois mois s'écoulèrent dans ces altercations. Élisabeth menaçait toujours, mais n'avait jamais le courage de frapper, et l'adresse de lord Burghley apaisa enfin son ressentiment. Ce ministre, sous prétexte que ses services étaient inutiles, offrit sa démission (30 mars). Elle le traita de présomptueux ; mais, le jour suivant, sa colère avait cédé ; elle écouta les remontrances du conseil, et consentit à envoyer un secours considérable, en hommes et en argent, au capitaine général des Pays-Bas (3).

L'arrivée de l'armée anglaise avait ranimé les esprits abattus des Belges. Sa présence au champ de bataille, donnant un nouvel éclat à leur cause, retarda, mais n'arrêta pas la marche victorieuse des Espagnols. Les troupes, à la vérité, se battirent avec leur valeur accoutumée, remportèrent quelques avantages partiels, et arrachèrent quelques villes aux mains de l'ennemi ; mais Leicester était loin d'égaler Farnèse, et le courtisan accompli dut céder au général expérimenté et victorieux. A la fin de la campagne, la balance des succès penchait de beaucoup en faveur du prince de Parme, et le comte, à son retour à La Haye (29 oct.), fut accueilli par des murmures et des remontrances. Quoiqu'il eût conçu le plus souverain mépris pour les membres des états, qu'il regardait comme une assemblée de marchands et de boutiquiers, dont le patriotisme consistait à acheter au plus bas prix les services et le sang de leurs alliés, il trouva néanmoins difficile de donner une réponse satisfaisante à leurs plaintes, de ce que le résultat de la campagne n'avait pas compensé la dépense qu'elle avait causée, et de ce que le nombre des troupes anglaises en campagne n'atteignait pas celui qu'avait fixé le traité ; qu'il avait violé leurs priviléges, ruiné leurs finances, négligé la discipline militaire, et extorqué de l'argent par des moyens illégaux et arbitraires. Dans un mouvement de colère, il ordonna la dissolution de l'assemblée, il continua de siéger, malgré ses menaces ; il eut ensuite recours aux concessions et aux promesses, annonça son intention de retourner en Angleterre, et proposa de confier l'autorité suprême, durant son absence, à sir William Pelham, ou sir William Stanley, ou sir Roland York. Les états la réclamèrent comme leur propre droit : il s'y soumit, et résigna le gouvernement dans une séance publique, quoique en même temps, par un acte particulier, il se le réservât pour lui-même. La cause de cette démarche précipitée et irrégulière était la nécessité d'obéir à l'ordre d'Élisabeth, qui lui prescrivait un prompt retour, afin de l'aider de ses conseils, dans l'importante affaire de la reine d'Écosse (1).

Les malheurs de cette princesse touchaient enfin à leur terme : ses amis s'étaient aveuglément ligués avec ses ennemis pour la conduire à l'échafaud. Les exilés, que la religion ou l'intérêt avait engagés à embrasser sa cause, s'étaient bientôt divisés en factions, qui rejetaient les unes sur les autres le blâme de leurs fautes multipliées et des contre-temps qu'elles éprouvaient. Morgan et Paget, qui administraient le douaire de la reine en France, ayant trouvé

(1) Je n'hésite pas à les traiter de faussaires. Leicester avait écrit à Hatton une lettre que les ministres se déterminèrent à supprimer, comme plus propre à irriter la reine qu'à l'apaiser. Ensuite, trouvant qu'il était nécessaire de gagner du temps, ils conférèrent de nouveau sur cette lettre, et rayant quelques mots qui leur paraissaient offensants, et corrigeant le reste pour le mieux, ils la présentèrent à la reine. Mémoire de Hardwicke, 300.

(2) Il y eut cependant une exception à ce cours de fêtes successives, et ce fut un jour de jeûne général. Il ne fut permis ni à Leicester, ni aux personnes de sa maison, de boire ou de manger avant le coucher du soleil. Depuis l'aurore jusqu'à cette heure, la journée se passa en prières publiques, à entendre les discours des prédicants, et à chanter des psaumes. Voy. Stow, 713, 714.

(3) Toutes ces particularités se trouvent dans les Mémoires de Hardwicke, 297-329 et dans Camden, 459.

(1) Camden, 460, 463. Stow, 729-740. Bentivoglio, II, 92.

de nombreux partisans parmi les plus nécessiteux de leurs compagnons, se plaignaient avec amertume de ce que l'arrivée de jésuites missionnaires eût rendu le gouvernement anglais plus soupçonneux et plus vigilant ; que les traités que l'on avait conclus n'avaient amené que plus d'irritation et de sévérité, et que Persons et ses frères avaient fait un monopole de la charge de défenseur des droits de Marie, dans les cours étrangères, à l'exclusion des laïques, beaucoup plus propres à de telles fonctions, et au préjudice de la reine d'Écosse ellemême, dont les secrets avaient été dévoilés par la confession de Holt, au château d'Édimbourg; par celle de Creighton, à la Tour de Londres, et par les révélations de leur partisan Gray, durant la négociation de Greenwich (1). Leurs adversaires répliquaient que les mesures que l'on condamnait ainsi avaient principalement contribué à la conservation du culte catholique en Angleterre; que Morgan et Paget étaient des hommes dont il fallait au moins se défier, depuis qu'ils s'étaient liés avec des gens connus pour être les émissaires de Walsingham; que leur impatience ou leur perfidie leur avait souvent fait adopter des projets dangereux et illégaux, et que les véritables amis de la reine avaient pour premier objet la conservation de sa vie, et devaient rejeter tous les plans dont la découverte ou l'insuccès pouvait la conduire à la mort. L'ambassadeur de Marie, l'archevêque de Glascow, et tous ses parents de la maison de Guise, étaient d'accord avec eux ; mais Morgan et Paget avaient des amis à qui la coutume d'une correspondance journalière donnait une plus grande influence sur ses deux conseils, Nau et Curle, ses secrétaires, enfermés avec elle dans sa prison (2).

La reine d'Angleterre était animée de la haine la plus violente contre Morgan. L'accusation portée contre lui par Parry, quoique dénuée de témoignage oral ou de preuves écrites, l'avait portée à déclarer qu'elle donnerait 10,000 livres à quiconque lui apporterait sa tête, et quand elle envoya l'ordre de la Jarretière au roi de France, elle demanda, en retour, l'extradition de la personne de Morgan (1585, 9 mars). Henri n'osa refuser, et cependant il était honteux d'y consentir. Il adopta un terme moyen : il enferma le Gallois à la Bastille, et envoya ses papiers à la reine (1). Morgan employa son temps à méditer des plans de vengeance; et, dans ce dessein, par les secours de Paget, il se procura les moyens de correspondre avec Marie; et, pour effectuer son projet, il chercha des agents et des associés par toute l'Angleterre. Mais il fut arrêté dans ses vues par un homme plus adroit que lui, par le secrétaire Walsingham, qui corrompit la fidélité de ses agents, leur fournit des moyens de correspondance, et encouragea secrètement les intrigues du Gallois. Le lecteur observera, dans l'histoire de la conspiration qui va réclamer son attention, la coexistence de deux complots, l'un tramé par Morgan contre la vie d'Élisabeth, l'autre, espèce de contre-mine, poursuivi par Walsingham, contre les jours de Marie. Celui-ci fut, à la vérité, dérobé quelque temps aux regards du public, mais il en transpira beaucoup dans la suite, et ce fut, pour quelques personnes, une question de savoir si le premier n'avait pas été imaginé pour dissimuler l'autre, et si la trame qui semblait menacer la reine d'Angleterre n'avait pas été primitivement ourdie par la noire et perfide politique du secrétaire, qui voulait ainsi faire servir l'emportement du Gallois à ses propres vues contre la reine d'Écosse (2). Morgan s'adressa d'abord à Christophe Blount, gentilhomme catholique dans la maison de Leicester. Mais Blount était trop prudent pour s'exposer lui-même : il se remit du soin dangereux d'apporter les nouvelles sur un nommé Pooley, serviteur de lady Sydney, fille de Walsingham. Pooley se rendit plusieurs fois à Paris, se fit passer pour catholique, apporta des lettres à Marie (20 juill.), et fut initié dans les secrets

(1) Il paraît que ce fut la trahison de Gray qui la détermina à se jeter dans les bras de ce parti : Gray avait été envoyé à Paris avec des lettres de Holt pour Persons, qui lui confia tous ses secrets et ceux de ses amis. Murdin, 442. Marie écrit à Castelnau : « Ce voyage de Gray n'a pas nui seulement à son crédit, mais à celuy de ceux qui se sont tant voulu mesler avec luy. » Jebb, II, 670.

(2) Voyez dans Murdin, 442, 449, 465, 479, 496, 499, 507, 516, les lettres de Morgan et de Paget. Voyez aussi More, *Hist. provinciæ anglicanæ*, 138, et Bartoli, 277. J'observe que Morgan, dans ses lettres, parle toujours d'Allen avec respect et amitié particulièrement p. 497.

(1) Murdin, 440-444, 471. Jebb., 577. Egerton, 3.

(2) Voyez l'apologie de Nau, Mss. de Harley.

de ses amis en Angleterre (1) (1586, 28 janv.). Mais s'il n'était pas, de ce moment, l'espion de Walsingham, il le devint très-certainement peu de temps après.

Les agents que Morgan employa ensuite furent Gifford et Greatley, deux traîtres, qui avaient étudié dans les séminaires d'Angleterre, avaient pris les ordres, et avaient consenti (1585, 15 oct.) à devenir les suppôts de l'artificieux et intrigant secrétaire. Ils étaient plus que suspects à beaucoup de catholiques ; mais ils trompèrent la crédulité du Gallois, en avouant qu'ils étaient soldés par le gouvernement, mais protestant qu'ils n'avaient d'autre désir que de servir la reine d'Écosse avec plus de sécurité. Morgan les recommanda à Marie, dans les termes les plus pressants (1586, 24 avril). Ils se rendirent en Angleterre, retournèrent à Paris, et revinrent encore avec d'autres instructions qu'ils communiquèrent à Walsingham (2).

Il y eut cependant un quatrième et plus important émissaire, un gentilhomme qui, revêtu de l'uniforme d'officier, et prenant le nom de Fortescue, avait été remarqué, durant l'été et l'automne, pour avoir fréquenté les familles de plusieurs réfractaires. Par le moyen de Maude, qui s'insinua dans la confiance de cet étranger, on découvrit qu'il se nommait John Ballard, prêtre catholique, et que son but était de sonder les dispositions de ses hôtes, et de chercher des soutiens pour les exilés. Maude était passé maître dans l'art de la dissimulation. Il accompagna l'envoyé dans un voyage le long des côtes occidentales, dans une partie de l'Écosse, dans les comtés du nord de l'Angleterre, et de là, en traversant la Flandre, jusqu'à Paris. Pendant sa route, Ballard communiqua ses intentions à Allen, qui les désapprouva fortement; mais Morgan et Paget l'exhortèrent à persévérer, et le présentèrent, par l'entremise de Greatley (29 avril), à Mendoza, l'ambassadeur espagnol. Il apprit à ce ministre que la plus grande partie des forces anglaises étaient débarquées, avec Leicester, dans les Pays-Bas; que non-seulement les catholiques, mais beaucoup de protestants,

(1) Ibid., 446, 449, 451, 480, 497.
(2) Ibid., 455, 470, 511.

étaient prêts à embrasser le parti de la reine d'Écosse, et qu'ils n'attendaient que l'arrivée d'une armée étrangère pour se lever en sa faveur. Mais Mendoza ne parut pas satisfait des informations de cet agent : il ne voulut s'engager qu'à en parler à son souverain en termes généraux, et promit que, si un parti puissant s'organisait en Angleterre, le prince de Parme enverrait un secours prompt et convenable. Mais Morgan et Paget furent blessés de la froideur de l'Espagnol. Ils savaient que Savage, officier qui avait servi dans les guerres de Flandre, avait entrepris d'assassiner Élisabeth (1), et ils se persuadèrent que l'on formerait aisément un parti suffisant pour délivrer la reine d'Écosse, à l'aide de Babington, de Dethick, dans le comté de Derby. A cet effet, Ballard revint en Angleterre (22 mai), avec ordre de retourner promptement, pour rendre compte à Mendoza du résultat de sa mission. Maude, son compagnon, informa Walsingham de toutes ces circonstances (2).

Marie, qui résidait maintenant à Chartley, et que l'on avait mise en garde contre le caractère suspect de cet homme, ne voulut avoir aucun rapport avec Ballard; mais l'esprit exalté de Babington négligea toutes les précautions. C'était un jeune homme riche et de bonne famille, qui avait transmis des lettres à la reine d'Écosse, quand elle résidait à Sheffield, et qui avait toujours professé l'attachement le plus chevaleresque pour sa cause. Son opinion personnelle était que toute tentative en faveur de Marie, durant la vie d'Élisabeth, serait inutile: mais quand Ballard lui eut appris que Savage s'était engagé à assassiner la reine, et que le prince de Parme débarquerait en même temps avec une armée formidable (27 mai), il abandonna ses objections, et fit observer que la mort d'Élisabeth était d'une trop grande im-

(1) Savage prétendit, dans sa confession à la Tour, qu'il avait été amené à commettre ce crime par Gifford, dont nous avons déjà parlé, et par un autre Gifford qui fut plus tard archevêque de Reims, pour le bien de la religion, et pour venger la mort de Throckmorton. Mais de tels aveux, ainsi que nous l'avons souvent vu, méritent peu de crédit, et celui-ci en particulier contient un grand nombre de faits qui paraissent fort douteux. Voyez-le dans les Procès d'État de Howel, I, 1130.
(2) Ibid., 1137, 1144. Strype, IV, 100. Murdin, 517, 527, 530. Camden, 474.

portance pour que l'on s'en rapportât à la fortune et à l'intrépidité d'un seul homme; qu'il fallait choisir six gentilshommes pour tenter l'entreprise, tandis que d'autres délivreraient la reine d'Écosse, et qu'il avait plusieurs amis chers et fidèles qui risqueraient, à ce qu'il pensait, leur fortune et leur vie pour servir la princesse captive, et délivrer leurs frères du joug de la persécution (1).

Dans le courant de juin, Babington conféra alternativement avec Ballard et Savage, d'une part, et de l'autre, avec les jeunes compagnons de ses espérances et de ses plaisirs (du 15 au 25 juin). Les premiers applaudirent à sa résolution, les autres montrèrent une répugnance qu'il ne put comprendre; mais leur résistance ne fit qu'accroître son ardeur. Il travailla à vaincre leurs objections, et le résultat de toutes les conférences était régulièrement communiqué à Walsingham par Pooley. Cet adroit ministre, se riant de l'infatuation de ces jeunes gens, qui se prenaient d'eux-mêmes dans ses toiles, employait toute son habileté à former une nouvelle intrigue et à préparer la ruine d'une plus illustre victime. La reine d'Écosse, en dépit des précautions et de la vigilance de son gardien, avait fait en sorte de correspondre avec ses amis anglais et étrangers, par l'entremise de Thomas Throckmorton et de Gilbert Gifford, deux gentilshommes catholiques auxquels il se confia, sur la recommandation de Morgan. Le premier s'établit aux environs de Londres, l'autre résidait sur une propriété appartenant à sa famille, non loin de Barton, d'où il faisait passer à Marie les lettres qu'il recevait de Throckmorton, et à celui-ci les lettres de la reine, employant, dans ses communications avec Chartley, les services d'un bourgeois de Barton, connu parmi les affidés sous le sobriquet de « l'honnête homme » (2). Throckmorton s'acquitta fidèlement de son rôle; Gifford, comme le lecteur s'en doute, et son agent subordonné, étaient des traîtres vendus à Walsingham. Le ministre était convenu avec eux que chaque lettre, soit qu'elle vînt de la reine d'Écosse, soit qu'elle lui fût adressée, passerait des mains « de l'honnête homme » dans celles de Pooley, qui l'expédierait par courrier au secrétaire, dans le cabinet duquel elle était ouverte, déchiffrée et transcrite, grâce au talent de Thomas Philipps le déchiffreur, et d'Arthur Gregory, hommes habiles dans l'art de contrefaire les cachets, et de les rétablir quand ils avaient été brisés. Une fois que toutes ces opérations avaient été faites, l'original ou la copie des dépêches, parfois peut-être une copie falsifiée, était renvoyée à Pooley pour qu'il la remît à « l'honnête homme, » lequel s'empressait de la faire tenir selon l'adresse, comme si elle venait d'arriver pour la première fois en sa possession. Par tous ces artifices, Walsingham fut initié aux plus secrets conseils de la reine d'Écosse, et se trouva ainsi en mesûre de la rattacher aux mouvements de Babington, et à l'aide de cette connexion il parvint à la conduire à l'échafaud (1).

Cependant, la conspiration, si toutefois il y eut conspiration, n'était encore que dans son enfance. Bien que l'on se fût consulté, on n'avait pris aucune résolution; les vœux de Babington étaient combattus par les opinions contraires de ses amis, et l'invasion, qui devait être la base première de toutes les démarches, restait dans le futur contingent, dépendant de la volonté d'un prince que l'on n'avait pas encore consulté. Il lui vint à l'esprit, ou bien l'idée lui fut suggérée, de demander l'avis de Marie elle-même, et dans une lettre qu'il lui adressa, il déclarait (du moins si la lettre n'a pas été falsifiée) que sa détermination et celle de ses amis étaient, non-seulement de la déli-

(1) Mémoires de Hardwicke, 226.

(2) Dans les lettres de Pooley et de Philipps à Walsingham, mention est faite quelquefois « du substitut, » qui semble avoir été la personne jouant le rôle à la place de Gifford, durant l'absence temporaire de celui-ci en France. Murdin, 515, 532. On pourrait encore demander comment « l'honnête homme » pouvait transmettre des lettres à Marie ou en recevoir d'elle? Certes, Paulet n'aurait pas souffert qu'un étranger eût aucune communication avec elle ou avec ses secrétaires. Si nous pouvons croire Camden (p. 497), les lettres étaient déposées dans un trou de la muraille et recouvertes d'une pierre : de ce lieu elles étaient enlevées, d'un côté, par une personne de confiance de la reine, de l'autre, par le brasseur fournissant le château, dont Pooley connaissait et approuvait le rôle.

(1) D'après les nombreux passages par moi compulsés, les dispositions signalées ci-dessus étaient les plus ordinaires, mais parfois des circonstances imprévues, des accidents, décidaient quelques changements.

vrer de captivité, mais « d'expédier » la reine, usurpatrice de ses droits ; l'assurait qu'ils étaient prêts, son approbation une fois arrivée, à s'unir sur le sacrement, pour le succès, ou à sacrifier leurs vies; et la pressait vivement, dans sa réponse, de vouloir bien les autoriser à agir en son nom, leur donner une direction, et leur promettre des récompenses proportionnées à leurs services. Le lecteur découvrira dans ce document extraordinaire bien peu de cette prudence et de cette réserve si naturelle aux conspirateurs. Il semble qu'il ait été écrit dans le seul but d'attirer Marie dans le complot, de l'entraîner à fournir une preuve qui pouvait être plus tard dirigée contre elle-même. Voilà probablement pourquoi plusieurs de ses contemporains pensèrent que cette pièce, quoique avouée par elle, était l'œuvre d'un artisan de complot plus subtil et plus accompli, Pooley, l'âme de Babington, agissant sous la direction de Walsingham.

Tandis qu'il était occupé à transcrire cette lettre, une note en chiffres lui fut glissée dans la main par « un jeune garçon inconnu; » elle semblait venir de la reine d'Écosse, lui reprochait la suspension de la correspondance, et lui demandait s'il n'avait pas pour elle un paquet venu de l'étranger (1). Rien ne pouvait arriver plus à propos. Il envoya en même temps sa propre lettre, qui, en conséquence de l'arrangement déjà signalé, parvint bien régulièrement dans les mains de Walsingham. Jusqu'ici le secrétaire avait renfermé dans son sein la connaissance de la conspiration; mais une fois en possession de cet important document, il jugea nécessaire, pour sa propre sûreté, de la communiquer à la reine, mais à la reine seule, et pas à un seul membre du conseil. Élisabeth, alarmée du danger pour elle-même, insista sur l'arrestation immédiate de Babington et de Ballard; mais cette arrestation aurait traversé toute l'intrigue, car alors Marie n'aurait plus rien fait qui pût exposer sa vie. Walsingham fit des remontrances qui, sans abattre la résolution de sa maîtresse, l'ébranlèrent, et tandis qu'elle prenait du temps pour délibérer, il prit le parti de poursuivre sa route ; car Babington avait promis d'être à Lichtfield le 12 juillet, pour y recevoir la réponse de Marie à la lettre (1).

Il était clair qu'à l'arrivée du conspirateur à Lichtfield un nouvel arrangement de la part de Walsingham serait nécessaire; la proximité de cette ville de Chartley ne donnerait pas le délai qui devait être entraîné par la transmission de la correspondance à Londres et de son retour en ce lieu pour arriver aux mains de « l'honnête homme; » en conséquence, Philipps et Gregory reçurent ordre de se rendre à Chartley (6 juillet), afin que les lettres pussent être déchiffrées sur place (2).

Philipps, à son arrivée (8 juil.), éprouva un cruel mécompte : il avait apporté la lettre de Babington à Marie, qu'il était important de délivrer immédiatement, afin que la réponse pût être prête le 12 ; mais pour cela il fallait l'entremise de « l'honnête homme, » qui, s'étant déjà engagé à visiter Chartley ce jour-là, refusa de devancer le moment fixé (3). Mais si son obstination déconcerta Philipps, la présence de Philipps fut une cause de graves inquiétudes pour Marie : elle soupçonnait que c'était la même personne qui, sous ce nom, lui avait déjà été recommandée comme « disposée à lui rendre service. » Mais, dans ce cas, pourquoi venait-il voir Paulet ? Quel pouvait être l'objet de son long séjour dans la maison sans aucune cause apparente? pourquoi était-il traité avec tant de respect? Tout cela était un mystère qu'elle s'efforçait en vain de percer (4).

(1) Cette note était datée du 25, c'est-à-dire du 15 juin ancien style. Afin de prévenir toute méprise, je réduirai toutes les dates suivantes à l'ancien style.

(1) Cette communication est placée par Camden (480, 481) quelques jours plus tard ; mais le passage suivant d'une lettre écrite par Philipps montre qu'elle avait été faite avant le 6 juillet, et que la reine était encore indécise quant à l'arrestation. « Si pour cela vous trouvez qu'en raison de ses mauvaises dispositions (de Marie) il serait nécessaire de mettre la main sur lui dans ce pays. » Philipps à Walsingham, 6 juillet.

(2) Ces faits sont certains; la raison ici assignée ressort visiblement des faits.

(3) Pooley à Walsingham, 14 juillet. Philipps, sur sa route, près de Hilton, rencontra un exprès avec un paquet pour Walsingham, qui était venu par l'entremise de « l'honnête homme ». Il l'ouvrit, et trouva dedans un paquet de Marie à l'ambassadeur de France; il le prit, et l'emporta à Chartley, afin d'avoir le loisir « de l'expédier, et de le renvoyer en état d'être remis en mains propres. » Philipps à Walsingham, 8 juillet.

(4) Voyez des passages relatifs à Philipps dans Mur

Le 12, « l'honnête homme » reçut et remit la lettre de Babington, et le lendemain donna à Pooley une note en chiffres, adressée à Babington par Nau, accusant réception de la lettre, et promettant une réponse satisfaisante dans le délai de trois jours (1). Philipps ne pouvait contenir sa joie : il voyait que Marie n'avait aucun soupçon de la fraude, qu'elle n'avait aucune connaissance des filets tendus tout autour d'elle pour la prendre. Dans l'exaltation de son triomphe, il écrivit à Walsingham : « Nous allons la saisir au plus tôt » (1) (14 juillet).

La letre de Babington parvint à Marie dans un moment où, si nous en croyons Nau, son esprit était dans un état d'irritation et de désespoir. Non-seulement on avait mis de nouvelles entraves à sa liberté, réduit encore le peu d'égards auxquels elle avait été accoutumée; mais un traité venait d'être conclu entre son fils et Élisabeth, dans lequel, selon ce qu'on lui rapportait, ses droits à la succession avaient été mis de côté (3). En outre, elle redoutait, injustement pourtant, comme la suite l'a prouvé, le sombre fanatisme de son gardien, et elle s'était persuadé que l'objet réel de ceux qui avaient produit le bill, « pour la sûreté de la personne de la reine, » était de l'immoler elle-même avec impunité dans sa prison (4). Sous l'influence de ces sentiments, elle résolut d'accepter l'offre de délivrance que lui faisait Babington, mais en même temps de l'avertir, s'il mettait quelque prix à la sûreté de celle qu'il voulait sauver, ou à la sienne à lui-même, de ne pas s'avancer d'un pas avant d'avoir des garanties sur deux points, les services d'un puissant parti dans le royaume, et la coopération d'une force espagnole tirée des Pays-Bas; ce qu'il ne pouvait espérer d'obtenir avant le commencement de l'automne. Dans cette vue, elle rédigea une série d'instructions pour le guider. Sa minute fut arrangée par Nau, qui en composa une lettre en français, dont la traduction en anglais fut faite par Curle (1). Elle lut et approuva la lettre française et la version anglaise; par conséquent elle doit assumer la responsabilité du contenu des deux pièces. La version anglaise fut ensuite mise en chiffres pour Babington; mais elle ne put assurer si cette opération avait le mérite de

din, 455, 533. A Chartley, il fut traité « avec démonstrance de beaucoup de crédit et de respect, » ce qui augmenta le malaise de Marie (Marie à Châteauneuf, 17 juillet). Un jour elle saisit un regard de lui vers sa voiture, au moment où elle passait, et sourit, ce que Philipps rapporta à Walsingham, en lui rappelant le proverbe :

Si tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

(1) A la lettre de Babington avait été ajouté un post-scriptum de la main de Babington, ou de Walsingham, on ne sait, pour demander l'opinion de Marie sur Pooley. Nau répondit au nom de la reine qu'elle avait des renseignements favorables sur l'homme, mais qu'elle ne s'était jamais basardée à l'employer.

(2) Philip. à Wals., 14 juillet.

(3) Protestation de Nau à Élisabeth, 10 sept. Marie à Châteauneuf, 17 juillet.

(4) Au commencement de la lettre mentionnée dans la dernière note, Marie priait qu'on la retirât de la garde de Paulet, à cause du danger pour sa vie, « en tous événements, soyt de la mort de la royne d'Angleterre, ou insurrection dans le pays. » On pourrait supposer que cette requête venait de la connaissance qu'elle avait de la conspiration; mais elle avait été longtemps tourmentée par des craintes d'assassinat dirigé par Paulet, et avait réclamé fréquemment un autre gardien. Ainsi, le 2 juillet, dans une lettre à l'archevêque de Glascow, elle sollicitait les bons offices du roi de France à ce sujet, et par le même motif. « Si cette royne venait à failler, ou s'il advenait quelque insurrection ou tumulte en ce pays. »

(1) Le même jour, mais après que cette réponse fut écrite, Marie reçut deux lettres de Morgan, dans lesquelles étaient des allusions à la conspiration, et un avis de ne pas correspondre avec Ballard. Murdin, 527, 530. En retour elle le renvoyait à sa lettre à Paget, dans laquelle elle rapporte sa réponse à Babington, « comme une ample dépêche contenant de point en point son avis dans toutes choses requises, aussi bien pour ce côté que pour le dehors du royaume, » avec beaucoup de particularités (Murdin, 531). Cependant, ni dans cette lettre, ni dans d'autres écrites au même temps, sur le même sujet, à Morgan, à Mendoza, à l'archevêque de Glascow, etc., il n'y a un simple mot faisant allusion au dessein d'assassiner Élisabeth. Mais dans la copie déchiffrée de la réponse à Babington, le cas est différent. Là, elle demande, ou on lui fait demander « comment les six gentilshommes se proposent d'agir, » de fixer le temps où ils seraient mis à l'œuvre, et de mentionner l'accomplissement de leur dessein, ce qui ne peut signifier rien autre chose que l'assassinat de la reine (voyez la lettre). Dans cette pièce, comme le prétend inconsidérément M. de Raumer, « elle loue les six hommes qui s'étaient liés par serment à immoler Élisabeth, et leur présente la perspective d'une grande récompense, » p. 311. Probablement M. de Raumer s'est laissé égarer par le passage suivant qu'il a mal compris : « Je m'en réfère à vous en particulier, pour assurer les gentilshommes ci-dessus mentionnés de tout ce qui sera nécessaire de ma part pour l'entière exécution de leur bon désir. » Lequel passage, réel et vrai, ou non, signifie qu'elle écrira à Mendoza et au roi d'Espagne de les aider par ses troupes envoyées des Pays Bas.

l'exactitude ou non; et cette remarque se produit ici, parce que, à son procès, la minute et la lettre française, qui étaient entre les mains des parties poursuivantes, furent supprimées, et l'on ne produisit contre elle qu'une copie déchiffrée de la version anglaise; encore ne savons-nous pas par qui cette copie fut faite.

Les prévisions de Philipps étaient maintenant réalisées: au jour fixé (17 juillet), «l'honnête homme» parut; l'importante lettre dans laquelle Marie s'était engagée, comme partie agissante, dans le projet d'insurrection, sinon dans celui de l'assassinat, fut confiée aux soins de ce digne messager (18 juil.), qui, avec sa fidélité accoutumée, la déposa dans les mains de Pooley. Sans perdre un moment, on déchiffra la pièce, dont une copie fut adressée à Walsingham (1) (20 juil.); toutefois, le jour était passé où Babington aurait dû se trouver à Lichtfield; mais le conspirateur n'avait pas observé les points convenus et fixés, et Philipps, à la réception de nouvelles instructions du secrétaire (24 juil.), se mit en route avec la pièce originale, qu'il alla porter à Londres (26 juil.).

Deux jours après son arrivée, Babington, qui se tenait encore dans la capitale (29 juil.), fut accosté par un individu inconnu, «une espèce de serviteur, revêtu d'un manteau bleu,» qui lui remit un petit paquet avec une note, d'une écriture contrefaite, sans signature, annonçant que le paquet venait de la reine d'Écosse, et que l'écrivain se découvrirait à la première dépêche. Ni la substitution d'un messager étranger, ni la teneur mystérieuse de la note, ne paraissent avoir éveillé aucun soupçon; Babington n'eut pas l'idée de rechercher comment le porteur de la lettre en avait acquis la possession, bien moins encore de suspecter son contenu d'altération; et pourtant, Camden nous assure que dans le cabinet du secrétaire un post-scriptum avait été ajouté, dans le même chiffre, pour demander les noms des six gentilshommes qui avaient entrepris d'assassiner la reine; et que d'autres falsifications eussent probablement été faites dans le corps de la lettre (2).

Toutefois, Babington n'était plus ce conspirateur audacieux et inconsidéré qui avait écrit à Marie la lettre pleine de projets de trahison. Au commencement du mois, il découvrit que son secret avait été livré; mais par qui, et jusqu'où, c'était la seule matière à conjectures. Mais, bien loin de s'en prendre à la fidélité de son ami Pooley, il en attribuait la découverte à la perfidie de Maude, et au lieu de se rendre, comme il l'avait promis, à Lichtfield, il se tint à Londres, affectant tous les dehors de l'innocence, se procura, pour Ballard, un passeport sous un nom supposé, afin qu'il pût s'enfuir au delà des mers; et par l'intermédiaire, peut-être à la suggestion de Pooley, offrit ses propres services au secrétaire, pour jouer le rôle d'espion sur le continent, et découvrir les pratiques perfides de Morgan, Paget et d'autres exilés. Mais il ne pouvait lutter sur le terrain de la dissimulation avec cet homme d'État: Walsingham, comme s'il s'était laissé prendre à cette manifestation hypocrite de loyauté, le remercia de son offre, lui promit un passeport pour voyager, aussitôt que la reine y aurait apposé sa signature, et l'assura que ses services seraient magnifiquement récompensés (1). Maintenant l'esprit de Babington fut tranquillisé; la réception et le déchiffrement de la réponse de la reine d'Ecosse lui ouvriront une nouvelle perspective; il écrivit bien vite, surtout, à ce qu'il paraît, pour expliquer pourquoi il ne s'était pas trouvé à Lichtfield au jour fixé. Il attribua la cause de son absence à la trahison du complot par Maude (3 août); il ne fit aucune mention de sa démarche auprès de Walsing-

(1) Philipps à Walsingham, 19 juillet. Pooley à Wals., 20 juillet.

(2) « Quibus subdole additum eodem caractere post-« scriptum, ut nomina sex nobilium ederet, si non et « alia. » Camden, 479. Je ne vois pas de raison de disputer ce témoignage de Camden, quoique le post-scriptum ne paraisse dans aucune des copies déchiffrées. Comme Babington ne retourna pas de réponse, en déchiffrant le post-scriptum, on n'avait fait que provoquer des soupçons sur son authenticité. Quoi qu'il en soit, si Philippe fit des additions, ou prépara une fausse copie, il doit l'avoir fait à Chartley, le 25, après avoir reçu des instructions de Walsingham, ou à Londres, le 28, après son retour. Car, avant cela, son intention était d'envoyer l'original à Babington, à Lichtfield, si le conspirateur était venu dans cette ville. Philipps à Wals., 19 juillet.

(1) Philipps à Wals., 6 juillet. Voy. aussi Camden, 478, qui paraît ne pas avoir signalé cette circonstance, que Babington avait fait ses démarches auprès de Walsingham dès le commencement du mois

ham ; mais « il avait en partie prévenu le mal, » et s'occupait « à corriger le reste. » Marie ne devait donc pas tomber dans le découragement, sa cause était la cause de Dieu et de l'Église ; ni dangers ni difficultés ne pouvaient l'empêcher lui et ses amis de risquer leurs vies et toute leur fortune pour son succès. « Nous avons fait un vœu, écrivait-il, et nous l'accomplirons, ou nous y laisserons la vie » (1).

Le lendemain matin (4 août), son logement fut fouillé, et Ballard, qui n'avait pas effectué son évasion, fut arrêté. A la fin, les yeux du conspirateur s'ouvrirent : il commença dès lors à penser que l'homme qu'il avait accueilli comme un fidèle ami était le traître réel ; et, sous cette impression, il écrivit à Pooley une lettre où étaient exprimés le mépris le plus amer pour sa perfidie et son propre dédain pour le sort auquel l'avait conduit cette trahison (2). Il est difficile de suivre ses démarches pendant les deux jours suivants. Nous le trouvons d'abord consultant ses amis, puis se rendant comme visiteur ou captif (7 août) à la maison de Walsingham, et ensuite, sous l'ombre de la nuit, cherchant, avec Gage, Charnock, Barnewell et Donne, un lieu de refuge dans le bois de Saint-John (3).

Aussitôt que l'on sut que Babington s'était caché, les noms des traîtres furent proclamés, des ordres répandus, des recherches faites, et l'embargo fut mis sur les vaisseaux en partance. Ces mesures provoquèrent les propos les plus absurdes et les plus alarmants : on avait découvert un complot pour brûler la cité et assassiner la reine ; les papistes, dans les provinces, s'étaient déjà levés pour seconder les conspirateurs, et des forces combinées de France et d'Espagne étaient en mer, si elles n'étaient pas déjà débarquées sur la côte du midi. L'irritation populaire, ouvertement fomentée par le gouvernement, parvint à un tel point, que les ambassadeurs étrangers furent exposés à des insultes et à des menaces dans leurs propres palais, et que des catholiques et des étrangers s'occupèrent de se cacher, dans la crainte d'un massacre général (1). A la fin, Walsingham, qui n'avait jamais perdu de vue les fugitifs, donna des ordres pour les saisir. Forcés par la faim de quitter les bois de Saint-John, ils avaient gagné Harrow, et demandé un asile à une famille amie, du nom de Bellamy, qui les avait reçus et cachés dans les bâtiments extérieurs et les jardins. Là ils furent pris (15 août), puis on les conduisit sous une forte garde à la Tour, au bruit des cris de la populace, des cloches et des démonstrations habituelles du triomphe public (2). En peu de temps, Abingdon, Salisbury, Tichbourne, Travers et Tilney, furent amenés dans la même prison ; et de tous les amis intimes de Babington, un seul, Edouard Windsor, frère de lord Windsor, eut le bonheur d'échapper à la poursuite des limiers lancés sur ses traces. Des espions, Gifford était déjà à Paris, où il mourut en 1590, après un confinement de trois ans ; Pooley fut renfermé dans la Tour, en partie pour tromper les autres, en partie pour être garanti contre la vengeance, jusqu'à ce qu'il pût être renvoyé sans attirer l'attention ou courir de danger (3).

La reine d'Écosse avait été tenue dans une profonde ignorance de tous ces événements. Lorsque le secrétaire donna devant le conseil la réponse de la prisonnière à Babington, il avait été résolu de saisir les papiers et de la soumettre à une contrainte plus rigoureuse. Paulet, à la

(1) Babington à Marie, 3 août.

(2) Voyez cette lettre du 4 août dans la note A à la fin du volume.

(3) D'après l'aveu de Savage, dans les Procès politiques, il paraîtrait que Babington s'enfuit le 5 (I, 1131) ; d'après la lettre de Châteauneuf, du 9, qu'il fut pris le mercredi 7, mené devant Walsingham à sa maison de campagne, et confié à deux serviteurs du secrétaire, des mains desquels il s'échappa. Egerton, 73. Camden a une histoire plus romanesque : Babington se plaignit par lettre à Walsingham, à Windsor, de l'arrestation de Ballard, qui était nécessaire pour le succès de sa propre mission sur le continent, et il reçut pour réponse que Ballard avait été arrêté comme prêtre missionnaire, et que lui-même courait risque d'être arrêté comme recéleur d'un prêtre, à moins qu'il ne se réfugiât dans la maison de Walsingham. Babington suivit cet avis ; mais trouvant qu'en réalité il était captif sous la charge de Scudamore et d'autres, il leur donna à souper dans une taverne, puis se levant comme pour payer la carte, et laissant son manteau et son épée, il s'échappa. Camd., p. 481.

(1) Châteauneuf, 24 août ; Egerton, 74.

(2) Camden, 481.

(3) Id., 482, 3.

réception de ses instructions, avait répondu, avec le ton de piété hypocrite du jour, « qu'il les exécuterait avec la grâce de Dieu. » Un matin (8 août), Marie était à respirer l'air extérieur, accompagnée de son gardien, dont l'escorte était plus forte que de coutume, quand, à sa grande surprise, on ne la laissa point rentrer. Ses larmes et ses supplications, son refus, sa menace de résistance, tout fut inutile. On l'emmena à Tixall, maison située à trois milles environ, appartenant à sir Walter Aston; et là, deux chambres seulement lui furent attribuées pour son installation; on lui refusa l'usage des plumes, de l'encre et du papier, et l'on écarta soigneusement tous les moyens d'informations.

Tandis qu'elle était à Tixall, sir William Wade se rendit à Chartley, força ses cabinets, saisit ses papiers et ceux de ses secrétaires, et obtint ainsi la possession de ses chiffres, de diverses lettres compromettant plusieurs individus, de la propre minute de sa réponse à Babington, et de la lettre originale en français rédigée par Nau (1). Avec ce butin, et avec les deux secrétaires et Pasquier comme captifs, il retourna à Londres (23 août), et Paulet reçut des ordres pour ramener la reine captive à Chartley. Comme elle gagnait sa voiture à travers une foule de peuple assemblé à la porte, attendant des marques de sa bonté accoutumée : « Hélas ! » leur dit-elle en pleurant, je n'ai plus rien à vous donner, je suis une mendiante aussi bien que vous, tout m'a été pris » (28 août). Lorsqu'elle entra dans son ancien appartement, et qu'elle vit ses cabinets ouverts et la disparition de ses sceaux et de ses papiers, elle s'arrêta un instant, puis, se tournant vers Paulet, lui dit avec un air de dignité : « Il y a encore deux choses, monsieur, que vous ne pouvez m'enlever : le sang royal, qui me donne un droit à la succession; et l'attachement qui me lie à la foi de mes pères » (2).

Après un court délai employé à des préparations, on traduisit en jugement Babington et ses compagnons, au nombre de quatorze (13, 14 et 15 septembre) : le réquisitoire les chargeait d'une double conspiration, d'un complot pour assassiner la reine, et d'un autre pour exciter une rébellion dans le royaume en faveur de Marie Stuart; mais on ne laissa pas échapper le moindre indice d'aucune intention de procéder contre Marie Stuart elle-même, ou d'aucun soupçon qu'elle eût approuvé de tels desseins. Malgré les légistes ses conseillers, la reine avait expressément recommandé cette réserve, de crainte de compromettre sa propre sûreté. Babington, Ballard, Savage, Barnewell, Tichbourne et Donne, reconnurent leur participation dans l'un comme dans l'autre de ces complots, et furent ensuite convaincus d'après leurs propres aveux. Des autres prisonniers qui plaidèrent leur non-culpabilité, cinq furent convaincus comme complices, sur l'autorité contestable de passages tirés des aveux des autres, et deux, Gage et Bellamy, comme complices après coup, parce qu'ils avaient aidé et secondé les conspirateurs, postérieurement à la proclamation. Deux jours successifs furent

(1) Nau, dans son apologie, dit que Marie les avait gardés malgré les remontrances qu'il lui adressa fréquemment : « plusieurs lettres et papiers pris dans le cabinet de la royne, où, contre mes instantes remontrances et advis, ils avaient été gardés et réservez. » Il mentionne, dans son aveu du 3 sept., « une minute de lettre escripte de sa main, qu'il lui plust me bailler pour la polir et mectre au net, ainsi qu'il apparoit à vos hon., ayant l'une et l'aultre entre vos mains. »

(2) Pour ces détails, voyez des extraits des lettres de Pooley et d'Esneval dans Chalmer, I, 429, 430, et de Raumer, III, 315,6. C'est à cette période que j'attribue la célèbre lettre d'Élisabeth à Paulet : « Mon Amyas, mon plus fidèle serviteur, que Dieu te récompense sextuplement pour la charge si pénible dont tu as su t'acquitter si bien. Si vous saviez, mon Amyas, avec quelle tendresse, bien légitime d'ailleurs, mon cœur reconnaissant accepte vos doubles travaux et vos fidèles actions, vos sages dispositions et la conduite ferme et loyale que vous avez tenue dans une mission si dangereuse, qui demandait tant d'adresse, les fatigues de votre voyage seraient adoucies, votre cœur se réjouirait, car je ne puis évaluer dans la balance de mon jugement le prix auquel vous avez droit, et je suppose que nul trésor ne peut payer une telle fidélité. Je me condamnerai moi-même au châtiment de fautes que je n'ai point commises, si je ne récompense pas de tels services. Oui, que l'on me laisse sans secours lorsque j'en aurai le plus grand besoin, si je ne reconnais pas un tel mérite par une récompense *non omnibus datum*. Elle lui dit ensuite qu'il doit exhorter Marie à se repentir. Ses viles actions imposent ces ordres; aucune excuse ne peut servir, puisque les acteurs dans le complot pour ma mort, si peu méritée, avouent sans détour le crime. » Strype, III, 361. Il ne reçut jamais cette grande récompense *non omnibus datum*; mais la raison est évidente : le lecteur verra plus tard qu'il refusa de mettre Marie à mort sans un warrant, quoique Élisabeth lui demandât de commettre cet acte.

fixés pour leur exécution. La reine, soit pour satisfaire son ressentiment, ou pour jeter la terreur par l'exemple, désirait qu'ils souffrissent quelque genre de mort plus barbare et plus horrible que le châtiment ordinaire de la trahison. Mais quand il lui fut représenté qu'une telle altération serait illégale, elle consentit à ce que la loi eût son cours, à condition que les exécutions seraient prolongées sur eux «jusqu'à l'extrémité de la peine,» et en pleine vue du peuple. Le premier jour elle fut obéie (20 septembre); mais la jeunesse, le rang et la tenue des patients, excitèrent si fortement la pitié, et la barbarie du châtiment souleva si puissamment l'horreur des spectateurs, que l'on jugea prudent de céder quelque chose au sentiment public (21). On accorda que les sept qui restaient expirassent sur le gibet, avant que leurs corps fussent livrés au couteau des exécuteurs (1).

Le lecteur doit s'intéresser au sort de ces jeunes gens. Ils n'étaient pas de cette classe où l'on trouve généralement des conspirateurs. Issus des meilleures familles de leurs comtés respectifs, possesseurs de fortunes considérables, ils s'étaient, jusqu'à ce moment, éloignés de toute politique, et avaient employé leurs beaux jours aux soins et aux plaisirs de leur âge et de leur situation. Aucun d'eux n'eût probablement songé à commettre le crime pour lequel ils furent punis, sans les émissaires de Morgan et de Walsingham: de Morgan, qui cherchait à se venger d'Élisabeth; de Walsingham, qui ne craignait pas de répandre du sang pour arriver à verser celui de Marie (2). Il existait plusieurs nuances dans leur culpabilité. Babington était un assassin; il approuvait et suivait le projet de Savage et de Ballard. Parmi les autres, quoique Abingdon, Salisbury et Donne, eussent refusé de tremper leurs mains dans le sang de la reine, ils s'étaient offerts pour tenter la délivrance de la royale captive. Le reste condamnait également ces deux projets: leur délit réel consistait dans leur silence; ils n'avaient pas voulu trahir les amis qui s'étaient confiés à leur honneur. «C'était mon triste destin, s'écria Jones à la barre, ou de trahir mon ami, que j'aime comme moi-même, ou de rompre mon allégeance, et de me perdre, moi et ma postérité. J'ai voulu être compté au nombre des amis fidèles, et je suis condamné comme un traître. L'amitié de Thomas Salisbury me porte à me détester moi-même. Mais Dieu sait combien j'étais éloigné de me rendre coupable de trahison» (1).

Nous pouvons maintenant retourner à l'histoire de la reine d'Écosse. Antérieurement, Élisabeth la détestait comme une rivale; maintenant qu'elle avait parcouru la réponse réelle ou prétendue à Babington, elle voulut se venger sur elle comme meurtrière, et refusa d'écouter les arguments de ceux qui désiraient affaiblir l'offense, ou d'admettre les sollicitations de ceux qui espéraient préserver la captive du châtiment (2). Dans le conseil, une voix ou deux plaidèrent faiblement en faveur de Marie, mais les plus influents des conseillers royaux ne voulaient pas laisser échapper l'occasion, et soutinrent que sa mort était nécessaire à la sûreté de leur religion; et ceux-ci balançaient seulement

(1) Voyez leurs procès et l'horrible détail de leurs souffrances dans Howell, I, 1127-1158. Camdem 483, et deux lettres de Burghley à Halton, dans la possession de M. Leigh. Le frère de Bellamy était en prison, et mistriss Bellamy échappa parce que le réquisitoire la désigna, peut-être avec intention, sous le nom d'Élisabeth, au lieu de Catherine. Howell, 1141. Sir Walter Raleigh eut la bonne fortune d'obtenir la concession des terres de Babington. Murdin, 785.

(1) «Avant que ceci arrivât, dit Tichbourne sur l'échafaud, nous vivions ensemble dans la situation la plus brillante. De qui parlait-on dans le Strand, à Fleet-Street, et dans toute autre partie de Londres, si ce n'est de Babington et de Tichbourne? Aucune porte n'était assez forte pour s'opposer à notre entrée. Telle était notre existence, et nous ne manquions de rien de ce que nous pouvions désirer, et Dieu sait combien peu les affaires d'État entraient dans ma tête! J'ai toujours regardé cela comme impie, et refusé de m'en mêler; mais, par égard pour mon ami, j'ai gardé le silence, et y ai ainsi consenti.» Howell, 1157. Il excita la pitié des spectateurs. Deux de ses compositions, un petit poëme qu'il écrivit le soir qui précéda son exécution, et une lettre qu'il adressa à sa femme le matin même, ont été publiés par M. d'Israeli, Curiosités de la littérature, III, 105.

(1) Howel, 1155. Babington paraît s'être conduit sans générosité. Ce fut lui qui entraina les autres dans la conspiration, et néanmoins ses aveux servirent de preuve principale contre eux. Ils protestèrent qu'il avait exagéré leur culpabilité pour obtenir sa grâce. Cela fut nié par Hatton; mais il paraît qu'il conservait encore quelque espoir, même après sa condamnation. Voyez, dans Howell, sa lettre à la reine, 1140.

(2) Châteauneuf, 13 septembre dans Egerton, 78, 79.

entre l'opinion de Leicester, qui voulait qu'on employât le poison, comme un moyen plus sûr et plus secret (1), et de Walsingham, qui soutenait que l'honneur de la souveraine exigeait toute la solennité d'un procès. Mais Leicester adressait ses dépêches de Hollande, tandis que Walsingham était présent : son avis prévalut, et il fut enfin arrêté que la reine d'Écosse serait transportée à la Tour, traduite devant une cour de délégués, conformément aux dispositions de l'acte, pour la plus grande sûreté de la personne royale, et que sa condamnation par cette cour serait ensuite ratifiée en parlement. De la sorte, selon l'expression de Burghley, « ils rendraient le fardeau plus facile à porter, et satisferaient mieux le monde au dehors » (2). La reine donna son assentiment à la formation du tribunal par eux suggérée ; mais elle fit des objections quant à la ratification en parlement ; et quant au lieu de confinement, elle s'abandonna encore à ses hésitations habituelles. Elle ne voulut pas entendre parler de la Tour, parce que Marie avait des partisans dans la cité ; elle préférait le château de Hertford, mais le lendemain Hertford parut trop proche ; Fotheringay, qui fut alors proposé, était trop éloigné ; Woodstock, Grafton, Coventry, Northampton et Huntingdon, étaient peu sûrs ou incommodes ; enfin, comme il n'y avait plus moyen d'ajourner, elle s'arrêta au château de Fotheringay (3).

On présumait que Marie bornerait sa défense à nier toute participation au complot de meurtre contre Élisabeth. Maintenant, comme nous l'avons vu, Walsingham avait en sa possession la minute de la réponse à Babington de la propre main de la captive, avec la réponse elle-même en français écrite par Nau, et il est clair que l'une de ces pièces suffisait pour accabler l'accusée, si l'une ou l'autre contenait les passages relatifs au meurtre, allégués plus tard contre elle. Cependant, et ceci fait naître une forte présomption en sa faveur, ni l'un ni l'autre de ces deux documents ne fut produit durant le procès ; on ne laissa pas même échapper un soupçon de

(1) Il envoya même un théologien pour démontrer la légitimité de sa proposition.

(2) Ellis, III, 5.

(3) Ellis, III, 3. Chalmers, I, 383.

leur existence. Walsingham entreprit de se procurer des preuves de la culpabilité de Marie dans les dépositions de ses deux secrétaires (1), qu'il retenait sous bonne garde dans sa propre maison, séparés de toute communication avec leurs amis, visités seulement par des hommes qui les pressaient de livrer les secrets, de porter témoignage contre les mauvais desseins de leur maîtresse. Cédant à ces sollicitations et à leurs propres appréhensions (2 sept.), ils offrirent de révéler toute la vérité ; mais leurs premières déclarations trompèrent l'attente du conseil. Elles consistèrent tout simplement à reconnaître que Nau avait écrit en français, et Curle traduit et mis en chiffres, par ordre de Marie, trois lettres à Babington, c'est-à-dire les notes des 15 juin et 12 juillet, et la longue réponse à la lettre de celui-ci du 17 juillet. Lord Burghley attribua cette réserve à leur opinion, qu'ils pourraient être punis comme complices dans le complot, et en écrivit à Hatton ; il exprima la pensée « qu'ils céderaient quelque chose pour confirmer les crimes de leur maîtresse, s'ils étaient persuadés qu'eux-mêmes échapperaient, et que le coup tomberait sur leur maîtresse, entre sa tête et ses épaules » (2). Les documents furent alors mis sous leurs yeux. Ils reconnurent aussitôt les deux premiers (3) ; mais s'il est vrai qu'on leur demanda de certifier de leurs signatures la copie déchiffrée de la réponse de Babington, il n'est pas moins avéré qu'ils firent des objections, et quand ils s'y décidèrent, ce fut avec des explications qui détruisaient la valeur de cette reconnaissance (4) (5, 6 sept.). Alors on les menaça de la Tour, ce qui impliquait la torture (10 sept.), et Nau, dans sa terreur, écrivit à la reine pour implorer sa merci, et inséra dans sa lettre la révélation « sur son salut » de tout ce qu'il savait. Le résumé

(1) Aveux des 2 et 3 sept. Quoiqu'il ressorte des lettres de Burghley, des 4 et 8 sept., qu'à cette époque ils n'avaient rien avoué d'important, cependant Walsingham eut l'effronterie d'informer l'ambassadeur français avant le 28 août qu'ils avaient avoué déjà plus qu'on n'en avait besoin, « plus que l'on ne vouloit ; » et Hatton, le 8 ou le 9 sept., disait que Nau avait confessé le tout, « recogneu et confessé tout. » Egerton, 76-78.

(2) Burghley à Hatton, 4 septemb., de la collection de M. Leigh.

(3) Burghley à Walsingham, 8 sept. Ellis, III, 5.

(4) Voyez la note B à la fin du volume.

était que la lettre de Babington contenait en effet une allusion à la mort d'Élisabeth, mais que Marie ne s'y arrêta point, parce que c'était une chose qu'elle ne désirait ni projetait, quoiqu'elle ne se crût point obligée à découvrir les intentions de son correspondant (1). Il y eut ensuite un court répit. Mais le lendemain de l'exécution de Babington et de ses compagnons (21 sept.), le matin même où les sept autres victimes furent traînées à Tyburn, alors que l'on pouvait croire que la crainte d'un semblable châtiment rendrait les deux secrétaires plus traitables et plus communicatifs, ils furent mandés devant Bromley, le lord chancelier, lord Burghley, et sir Christophe Hatton, secrétaires désignés par la reine pour les examiner officiellement (2). Après diverses questions touchant la manière dont les lettres de Marie étaient préparées, on leur mit entre les mains, non la copie déchiffrée de la réponse à Babington, sur la fidélité de laquelle roulait toute la question, mais « un extrait des principaux points » qu'elle contenait, et ils furent requis, sur serment, de dire s'ils ne pouvaient rappeler ces points à leur souvenir. On prétend que tous deux répondirent par l'affirmative, sans aucune exception (3). Mais le langage du rapport officiel est ambigu, au point qu'il est douteux s'ils comprirent dans ces réponses les passages relatifs au meurtre que Marie rejeta dans la suite

La prisonnière de Chartley ne savait rien de toutes ces procédures. Lorsque ses papiers furent emportés, son argent avait été laissé par les commissaires; maintenant (10 sept.) on le prit, afin qu'elle ne pût l'employer à tenter la fidélité de Paulet ou de ses assistants, et bientôt après elle reçut un ordre de se préparer à sa translation dans une autre maison, sous deux jours. A son arrivée dans cette maison, elle reconnut que c'était le château de Fotheringay dans le Northamptonshire (24), bien choisi pour son procès et pour sa mort. A Windsor, l'irrésolution l'emportait encore : de nouvelles questions s'élevaient continuellement; les conseils se succédaient, et l'on ajournait toujours les procédures proposées. A la fin, une commission fut donnée à quarante-six personnes (5 oct.), pairs, conseillers privés, et juges, constitués ainsi en cour pour examiner et déterminer toutes les offenses commises contre le 27e statut de la reine, soit par Marie, fille et héritière de Jacques V, dernier roi d'Écosse, soit par toute autre personne (1). Aussitôt Châteauneuf demanda, au nom de son souverain (7 oct.), que Marie pût avoir l'assistance d'un conseil, selon la pratique de toutes les autres nations. Une réponse verbale fut donnée par la bouche de Hatton (9 oct.) : la reine ne manquait pas de l'avis d'autres personnes pour lui apprendre comment elle devait agir; et comme, aux yeux de la loi civile, les prisonniers dans la situation de Marie étaient indignes de conseil, en refusant cette assistance, la reine ne s'écartait pas des formes ordinaires de la justice (2).

Le 11 oct. trente-six des commissaires arrivèrent au château (3); le lendemain la reine d'Écosse resta dans sa chambre, sous prétexte d'indisposition (12 oct.), mais elle admit Mildmay et Paulet avec un notaire à lui remettre une lettre d'Élisabeth, annonçant l'objet de la visite. Elle la lut avec un calme apparent, et se tournant vers eux, dit : « Je suis affligée de me voir accusée par la reine de ce dont je suis innocente; mais qu'elle se souvienne que je suis reine aussi, et que je n'ai à rendre compte devant aucune juridiction étrangère » (4).

(1) De Raumer, III, 329.

(2) Leurs précédents aveux avaient été offerts (Ellis, III, 5), dès lors ils furent compulsoires, et faits devant les commissaires. Nau remarque, pour cette raison, que Babington et ses amis furent exécutés « avant que l'on me fist jamais une seule interrogation. » Nau, Apologie.

(3) Hardwicke Papers, 236.

(1) Camden rapporte l'acte tout au long, 456.

(2) Châteauneuf, 10 octob., dans Egerton, 84, 85.

(3) C'étaient Bromley, lord chancelier; Burghley, lord trésorier; les comtes d'Oxford, Kent, Derby, Worcester, Rutland, Cumberland, Warwick, Pembroke et Lincoln; le vicomte Montagne, les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, Stourton, Sands, Wentwort, Mordand, Saint John de Bletso, Compton et Cheney, sir James Croft, sir Christophe Hatton, sir Francis Walsingham, sir Ralph Sadler, sir Walter Mildmay, sir Amyas Paulet; Wrey, président de la cour des plaids communs, Anderson, président de la cour du banc du roi, Manwood, premier baron de l'échiquier, et Gaudy, un des juges des plaids communs. Camden, 486, 495.

(4) Camden, 490. Durant cette discussion, elle observa plusieurs fois qu'elle ne pouvait comprendre le passage de la lettre de la reine, où il était dit qu'elle vivait en Angleterre sous la protection de la reine. Elle exigea donc

Le lendemain ayant fortifié son esprit pour la réunion (13 oct.), elle reçut des députations des commissaires, et s'entretint avec eux dans la salle du château. Il y eut quatre entrevues; mais ni les raisonnements des légistes, ni les menaces de poursuites contre elle comme contumace, ne purent ébranler sa résolution. Elle maintint que le statut de la 27[e] année de la reine ne pouvait la lier; qu'elle n'y était pour rien; qu'il avait été poursuivi et obtenu par ses ennemis, rendu pour sa ruine. D'où les commissaires tiraient-ils leur autorité? de la reine? Mais cette reine n'était que son égale, et non sa supérieure. Ils n'avaient qu'à trouver des personnes qui fussent ses pairs, et les faire siéger comme juges sur sa conduite. Elle savait bien que ces objections ne la sauveraient pas; car la lettre de la reine prouvait qu'elle était déjà condamnée; mais elle ne voudrait jamais dégrader la couronne d'Écosse, ni se tenir en criminelle à la barre d'une cour de justice anglaise (1).

Dans le cours de la conversation, une expression était échappée à Hatton, qui tourmenta cruellement la malheureuse captive: si elle refusait de plaider, le monde attribuerait cette obstination à la conscience de son crime. Dans le silence et la solitude de la nuit, la fermeté de son esprit fléchit peu à peu: le matin elle reçut une note dure et impérieuse de la reine, qui, après l'accusation de poursuivre sa mort et la destruction du royaume, continuait ainsi: « En conséquence, notre bon plaisir est que vous répondiez aux nobles et aux pairs de mon royaume, comme vous répondriez à moi-même, si j'étais présente. Je vous ordonne donc, vous commande et vous enjoins de leur répondre; car j'ai entendu parler de votre arrogance. Mais agissez simplement et avec franchise, vous rencontrerez plus de faveur. Élisabeth » (2). — Ce fut probablement cette phrase qui fit pencher la balance: elle faisait poindre un faible rayon d'espérance, et Marie informa les commissaires qu'elle consentait à se défendre, pour l'honneur de sa réputation, mais à condition que sa protestation contre l'autorité de la cour serait préalablement admise: ce qu'on lui accorda, après quelque hésitation.

Il était peut-être imprudent à la reine d'Écosse de faire une telle concession. Elle était placée dans des circonstances telles que, quoi qu'elle pût alléguer pour son innocence, il lui était presque impossible de la prouver. Seule et sans amis, enfermée dans une prison depuis dix-neuf ans, sans connaissance des lois, sans habitude des formes judiciaires, sans notes, sans témoin, sans conseil, et ne sachant des dernières affaires que ce qu'elle avait pu en recueillir sous les murs de la prison; ne connaissant des preuves que ses adversaires pouvaient produire que ce que ses conjectures lui suggéraient, que pouvait-elle opposer avec avantage à cette foule de gens de loi ligués contre elle? et si, parmi les juges, elle découvrait deux ou trois amis secrets, c'étaient des hommes dont la fidélité était soupçonnée, et dont la vie et la fortune dépendaient probablement de leur vote dans cette affaire; les autres étaient les plus distingués de ceux qui, depuis tant d'années, avaient sollicité sa mort dans le conseil, ou l'avaient demandée à grands cris au parlement. Cependant, en dépit de tant d'inégalité, Marie se défendit elle-même avec esprit et finesse. Pendant deux jours elle tint en suspens tous ces gens qui en voulaient à sa tête, et, le troisième, la procédure fut suspendue, par un ajournement inattendu à Westminster (1).

On peut diviser en deux chefs l'accusation portée contre Marie. Le premier, qu'en contravention au statut adopté pendant la dernière session du parlement, elle avait conspiré avec des étrangers et des traîtres: 1° pour l'invasion du royaume; 2° pour la mort de la reine. On apportait en preuves du premier chef, une mul-

une explication de Bromley, le chancelier. Sa réponse fut évasive: le sens était assez clair; mais il n'appartenait pas à des sujets d'interpréter les lettres de leur souveraine, et ils n'étaient pas venus pour cela. Howell, 1169, 1170. Camden, 492.

(1) Nous n'avons que la traduction de cette note par Châteauneuf, qui assure le roi de France l'avoir transcrite « mot à mot de phraze angloise. » 20 octobre, dans Egerton, 86.

(2) Ibid., 490-491.

(1) Néanmoins lord Burghley, comme si Marie n'avait point assez de désavantage, composa et fit circuler, le matin du jour du jugement, un écrit qu'il intitula: « Note des offenses et des injures faites par la reine d'Écosse à la majesté de la reine. » Voyez-le dans Murdin, 581, oct. 12.

titude de lettres interceptées, ou trouvées dans son cabinet, sa correspondance avec Mendoza, Morgan, Paget et autres. Si ces lettres étaient authentiques, et il y a bien des doutes à cet égard, elles montraient que non-seulement elle avait approuvé le plan d'invasion formé à Paris, mais qu'elle avait encore offert d'en faciliter l'exécution, en déterminant ses amis, en Écosse, à prendre les armes, à s'emparer de la personne de Jacques, et à empêcher tout secours de parvenir en Angleterre (1). Quoique Marie refusât d'admettre cette charge, elle ne la repoussa pas d'une manière absolue. Elle la traita de frivole. Elle n'était pas liée, disait-elle, par leurs statuts; elle était l'égale et non la sujette d'Élisabeth; et, entre égaux et souverains, il n'y avait d'autre loi que la loi de la nature: cette loi l'autorisait complétement à chercher les moyens de se délivrer d'une injuste captivité. Elle avait d'abord offert des conditions qu'Élisabeth avait trouvées raisonnables, et elle avait déclaré que si elles étaient rejetées, elle aurait recours à d'autres moyens. Mais prières, propositions, avertissements, tout avait été dédaigné; et quel était donc l'homme qui pouvait la blâmer si, dans de telles circonstances, elle avait consenti à accepter les offres de secours qui lui avaient été faites par ses amis?

Elle repoussa avec larmes et véhémence le second chef de l'accusation, qui la présentait comme ayant conspiré la mort de la reine. Pour le prouver, les avocats de la couronne lurent la copie d'une lettre de Babington à Marie, qui contenait ce passage: « Quant à l'assassinat de l'usurpatrice, dont l'excommunication nous a affranchis de toute obéissance envers elle, six gentilshommes, mes amis intimes, tous zélés pour la religion catholique, et dévoués à Votre Majesté, entreprendront cette tragique exécution. » On lui lut ensuite une copie de sept points en délibération, que l'on disait extraits de sa réponse à Babington, et dont le sixième était: « par quels moyens les six gentilshommes songent-ils à procéder »? (1) Il y avait d'autres passages dans la même copie, faisant également allusion au dessein des six gentilshommes (2); mais les commissaires insistèrent particulièrement sur celui-ci: suivant eux, il établissait la participation de Marie avec Babington au crime d'imaginer et de comploter la mort de la reine. Si ces deux passages étaient authentiques, il était évident que Marie avait consenti à l'assassinat d'Élisabeth.

On doit remarquer que les documents exhibés devant la cour furent déclarés n'être que des copies. On ne fit aucun effort pour montrer ce qu'étaient devenus les originaux, ni quand, où, et par qui les copies avaient été faites. Les avocats de la couronne observèrent sur ce point un silence mystérieux et bien suspect. Ils crurent suffisant de dire qu'il y avait eu des originaux d'où provenaient les copies; et, d'après cette façon de voir, ils ajoutèrent: 1° l'aveu de Babington, qu'il avait écrit une lettre à Marie et en avait reçu une réponse contenant les mêmes passages, et qu'il croyait ces copies fidèlement transcrites sur les originaux; 2° les confessions de Nau et de Curle, peut-être corrigées et détournées de leur sens, desquelles il semblait résulter que la manière de procéder de la part des six gentilshommes était l'un des sujets recommandés par Marie à la délibération; 3° l'aveu fait, dans plusieurs de ses lettres à ses correspondants étrangers, qu'elle avait reçu des conspirateurs un rapport sur leurs projets, et leur avait donné ses instructions sur différents points. On prétendit que ces confessions

(1) Ce projet de s'emparer de la personne de Jacques, et de le faire sortir du royaume, fit beaucoup de tort à Marie. Mais il eût été juste de se rappeler que la conduite de ses ennemis aurait pu le lui inspirer, qu'ils s'étaient rendus maîtres plusieurs fois du roi, et qu'Élisabeth avait souvent demandé que le roi fût envoyé en Angleterre. On lut une autre lettre dans laquelle elle exprimait l'intention de léguer au roi d'Espagne ses droits à la succession du trône d'Angleterre. Mémoires de Hardwicke, 247. Elle répondit simplement qu'on l'avait forcée à prendre de semblables mesures: ses ennemis l'ayant privée de tout espoir en Angleterre, elle avait été contrainte à chercher des amis au dehors. Howell., 1188.

(1) Cette pièce a quelque chose de grossier et de maladroit en sa forme, qui la rend suspecte; sur tous les autres points, le langage est affirmatif, et sur celui-ci, qui est au milieu, la forme est interrogative. Le lecteur s'étonne que la question se présente en ce lieu.

(2) Voici le plus fort: « Les affaires étant ainsi préparées, et les forces en état de se mettre en mouvement au dedans et au dehors du royaume, il sera temps de mettre les six gentilshommes à l'œuvre, faisant en sorte qu'au moment de l'accomplissement de leur dessein, je puisse être transportée hors de ce lieu. »

et aveux prouvaient suffisamment l'authenticité des deux lettres.

D'abord la reine d'Écosse, dans son ignorance des preuves que l'on devait produire, refusa de reconnaître qu'il y eut eu jamais une correspondance entre elle et Babington; toutefois, après la production et la lecture des lettres, elle admit sans hésitation sa note du 15 juin, mais nia résolument qu'elle eût jamais écrit une réponse comme celle du 17 juillet. « Elle protesta, dit Burghley, que les points de sa lettre concernant la pratique contre la reine, ne furent jamais écrits ni par elle ni par personne de sa connaissance » (1). Elle soutint que si ses ennemis avaient voulu connaître la vérité, ils auraient dû, au lieu de faire mourir Babington, le lui opposer comme témoin; que sa confession, si toutefois elle était réelle, n'avait aucune valeur; que l'espoir d'obtenir sa grâce avait pu la lui arracher; qu'elle ignorait ce que Nau et Curle avaient reconnu, mais que Nau était simple et timide, et que Curle était toujours de l'opinion de Nau; qu'il était possible qu'ils eussent affirmé ce qui était faux, espérant se sauver par ce moyen, sans exposer la vie de leur maîtresse; que relativement à la réponse qu'on lui attribuait, elle ne la connaissait que de ce jour; que ce n'était pas la première fois que ces lettres avaient été copiées et interpollées, qu'il était facile d'imiter les chiffres et l'écriture, que cela récemment avait été fait en France, qu'elle craignait bien que cela n'eût été fait aussi en Angleterre par Walsingham pour la conduire à l'échafaud; car Walsingham, si on l'avait bien informée, avait antérieurement formé des complots contre sa vie et celle de son fils. A ces mots, le secrétaire se leva et protesta devant Dieu qu'il n'avait jamais rien fait, comme particulier, qui fût indigne d'un honnête homme, et comme officier public, qui pût le rendre indigne de son emploi. Quoique sa réponse fût plutôt une évasion qu'une dénégation de l'accusation, Marie le pria de ne pas s'offenser. Elle lui avait répété franchement ce qu'elle avait entendu dire, et elle espérait qu'il n'accorderait pas plus de crédit aux gens qui la calomniaient, qu'elle n'en donnait à ceux qui l'avaient accusé (1). Elle déclara de nouveau qu'elle ne savait rien de ces coupables phrases, et demanda ses papiers, avec lesquels elle expliquerait beaucoup de choses qui paraissaient obscures à ses secrétaires, parce que, s'ils lui étaient confrontés, la vérité se ferait bientôt connaître; jusqu'à ce moment on devait les considérer comme indignes de tout crédit. Ils avaient juré de garder ses secrets; s'ils l'avaient accusée de choses vraies, ils s'étaient parjurés envers elle; s'ils l'avaient accusée faussement, ils s'étaient parjurés envers la reine d'Angleterre.

Puisque l'authenticité de la copie était disputée, il n'y avait que deux moyens de résoudre la difficulté : le premier et le plus concluant, produire la minute et la lettre originale qui étaient entre les mains de Walsingham; et si cela ne pouvait être accordé, confronter Nau et Curle avec leur maîtresse; à quoi Élisabeth avait consenti avec une certaine répugnance. Mais pour des motifs très-bien connus des poursuivants, les deux partis furent repoussés. Marie demanda d'être entendue en plein parlement, ou devant le conseil, en présence de la reine, qui, elle en était persuadée, ne refuserait pas cette faveur à une sœur. Alors se levant avec un air de confiance, et adressant quelques paroles en particulier au lord trésorier, au comte de Warwick, à Hatton et à Walsingham, elle se retira dans son appartement. Les commissaires, après une courte consultation, ajournèrent l'assemblée (15 oct.) au 25 octobre, à la chambre étoilée de Westminster (2).

Ce jour-là, malgré les réclamations de l'ambassadeur de France, la cour fut ouverte en

(1) Burghley à Davison, 15 oct. Ellis, III, 12. Hardwicke Pap., I, 233.

(1) Camden, 499.

(2) Camden, 506. Burghley, écrivant le même jour, dit de la défense de Marie : « Un grand débat très-long a eu lieu hier soir, et aujourd'hui il s'est renouvelé avec une grande chaleur. » Il donne les raisons suivantes pour l'ajournement : quoique les commissaires fussent prêts à rendre jugement, ils ne le pouvaient tant que le rapport ne serait pas rédigé, ce qui occuperait cinq ou six jours. Maintenant, comme leur suite montait à environ 2,000 personnes, ils ne pouvaient rester si longtemps en ce lieu sans causer une consommation de pain beaucoup plus grande que le pays n'était capable d'en fournir. Burghley à Davison, 15 oct. Ellis, III, 13. Mais Walsingham informe les ambassadeurs près des cours étrangères, « que l'ajournement fut convenable, attendu qu'il s'agissait d'une personne de la qualité de Marie. » Wright, II, 320.

présence d'une nombreuse réunion de membres appartenant aux deux chambres du parlement. Maintenant on eut soin de produire les deux secrétaires, non pas afin de les confronter avec Marie, qui était absente, renfermée dans le château de Fotheringay, mais pour qu'ils affirmassent la vérité des dépositions faites antérieurement. Certes ils donnèrent cette affirmation; mais, si nous pouvons croire Nau, ce ne fut pas tout. Il maintint, comme il l'avait maintenu dans toutes les occasions, que les principaux chefs d'accusation, ceux qui pouvaient seuls servir de base à quelque prétexte de condamnation, étaient faux. Walsingham se releva tout ému, lui reprocha de parler contre sa conscience, et s'efforça de lui imposer silence avec les dépositions des conspirateurs déjà exécutés, et de quelques serviteurs de Marie. Mais Nau répéta sa précédente déclaration, somma les commissaires de répondre devant Dieu et tous les rois et princes chrétiens, si, sur des charges d'une telle fausseté, ils condamnaient une reine non moins souveraine que la leur, et demanda hautement que sa protestation actuelle fût inscrite sur le registre (1); ses efforts furent inutiles. A l'exception de lord Zoucher, sur la charge séparée d'assassinat, les commissaires, à l'unanimité, prononcèrent (29 octobre) que, depuis la dernière session du parlement, avant la création de la commission, Marie, fille de Jacques V, communément appelée reine d'Écosse, prétendant avoir des droits à la couronne d'Angleterre, avait imaginé et arrangé, avec l'aide et la complicité de Nau et de Curle, ses secrétaires, plusieurs complots, tendant au préjudice, à la mort et la destruction de la personne royale de la reine, en contravention aux dispositions du statut spécifié dans la commission. Ce n'était là rien moins qu'une sentence de mort contre tous les trois, dont l'exécution était remise au bon plaisir de la reine. Ils ajoutèrent néanmoins que cette sentence ne dérogeait en rien au droit ou à l'honneur de Jacques, roi d'Écosse, et qu'il conserverait toujours les mêmes dignité, rang et droit, que si elle n'eût jamais été prononcée (1). Le jugement fut ensuite formulé comme un rapport, puis signé par les divers commissaires, même par ceux qui ne s'étaient pas trouvés à Fotheringay (2).

La vie de la reine d'Écosse était maintenant à la merci d'Élisabeth. Elle ne devait plus attendre de secours utiles des puissances étrangères : le roi d'Espagne était occupé à défendre ses possessions en Flandre, contre les armées combinées des insurgés et des Anglais; le roi de France, fatigué de guerres religieuses, pouvait supplier, mais non se faire craindre. Quant au fils de la victime, le roi d'Écosse, il était évident que la reconnaissance de son droit à la succession l'empêcherait de songer à prendre les armes pour sa défense, et que les pensionnaires de l'Angleterre, qui composaient son conseil, le mettraient dans l'impossibilité de le faire. Mais l'indécision était un des principaux traits du caractère de son ennemie. Élisabeth, tant que le but vers lequel elle tendait se trouvait éloigné, témoignait une extrême impatience d'y arriver; mais elle hésitait à le saisir, quand il était à sa portée. L'arrêt de mort de sa rivale était soumis à sa signature; mais quelquefois son imagination lui présentait des fantômes de danger dans l'exaspération des partisans de Marie, dans le ressentiment de Jacques ou des puissances catholi-

(1) Dans la même dépêche Walsingham déclare « que Nau et Curle ont affirmé ouvertement « viva voce » autant qu'ils en avaient déposé auparavant par écrit ; » mais cette déposition écrite, comme le sait le lecteur, était loin d'être concluante. Nau lui-même déclare qu'il nia et maintint « faulx les principaux chefs de l'accusation mise en avant contre Sa Majesté, et sur lesquels seuls on pouvait prendre couleur ou prétexte de la condamner..... Accusation faulse, calomnieuse, et supposée. » Il écrivit ceci le 5 mars 1605 : « Mais en appela, pour la vérité de sa déclaration, au souvenir de tous les seigneurs et gentilshommes qui avaient été présents en cette occasion, et qui vivaient encore ; » ajoutant que, si cette dernière déclaration publique avait été contraire à ce qu'il avait déposé antérieurement, surtout devant les commissaires, « ledit sieur de Walsingham n'eust point failly à me le reviler sur la face pour me convaincre de mensonge, et moy mesme je n'eusse jamais eu l'assurance devant ceulx mesmes qui m'avaient interrogé de me desmentir et tenir un langage tout contraire. » Cotton, Ms. Calig., B. V., 233. Ce fut un malheur qu'il s'exprimât en français, langue qui, à ce qu'il paraît, était moins généralement comprise que l'italien; car l'un des lords lui demanda de se servir de cette dernière langue. Harl., Ms., 469-482.

(1) Camden, 507. Châteauneuf, dans Egerton, 83, 86, 89. Statuts du royaume, IV, 703.

(2) Voyez la note C à la fin du volume.

ques; quelquefois elle frémissait en songeant à l'opprobre dont elle allait couvrir son nom, en versant le sang de sa parente et d'une souveraine. Selon son usage, elle chercha des appuis contre elle-même en prenant des délais. L'intervalle d'un mois ou deux ferait penser qu'elle ne pouvait se résoudre à disposer de la vie de Marie. Sur ces entrefaites, cette princesse pouvait mourir de mort naturelle, on pouvait s'en défaire par un secret assassinat : à tout événement, l'exécution pouvait se faire à l'insu de la reine, ou paraître lui avoir été arraché par le cri du peuple (1).

Sans attendre la condamnation de sa prisonnière, Élisabeth avait convoqué, pour le 15 d'octobre, une réunion du parlement, que les lenteurs de l'instruction à Fotheringay la forcèrent de proroger au 29 du même mois. Les actes de la procédure furent soumis aux deux chambres; les commissaires soutinrent, par de ongs discours, la culpabilité de la royale captive; et les lords et les communes présentèrent ensemble une pétition, pour solliciter la prompte exécution de la condamnée (12 nov.). Élisabeth, les remerciant beaucoup de leur fidélité, demanda quelque temps pour délibérer «et appeler les inspirations de l'esprit de Dieu» (14 nov.), puis elle s'informa s'il ne serait pas possible de trouver un expédient qui pût mettre son existence à l'abri de tout danger, et qui lui épargnât en même temps la nécessité de la ravir à sa parente. Quand la question fut posée, les membres se levèrent, et déclarèrent qu'un tel expédient était impossible. Le chancelier et l'orateur communiquèrent le résultat de la délibération à la reine, et Élisabeth leur fit cette réponse ambiguë (25 nov.) : «Si je vous disais que j'ai résolu de ne pas consentir à votre demande, par ma foi, je vous en dirais peut-être plus que je ne veux ; et si je vous disais que j'ai l'intention de vous l'accorder, je vous en dirais plus qu'il n'est convenable que vous n'en sachiez. Ainsi je ne puis vous donner qu'une réponse qui n'en est pas une (an answer answerless) »(1).

Lord Buckhurst fut chargé de la tâche pénible d'annoncer à Marie cet événement (22 nov.). En présence de Beal, secrétaire du conseil, et de Paulet, son gardien, il l'informa du jugement des commissaires, de la ratification du parlement, et de la pétition des deux chambres; il l'invita à ne pas compter sur leur miséricorde, parce que son attachement à la religion catholique rendait son existence incompatible avec la sécurité de la religion réformée, et il lui offrit l'assistance d'un évêque ou d'un doyen de la nouvelle Église, pour la préparer à la mort. Elle répliqua que la sentence était injuste, qu'elle n'avait jamais conspiré le meurtre, ni songé à commettre aucune offense contre la personne de sa sœur d'Angleterre; que son seul crime était sa religion, crime pour lequel elle serait fière de répandre son sang; qu'elle n'avait nul besoin du secours des ecclésiastiques réformés, mais qu'elle demandait, au nom du Christ, qu'on ne la privât pas des services de son aumônier, qu'elle savait résider dans la maison, quoiqu'il eût été jusqu'ici exclu de sa présence. Sa requête lui fut ac-

(1) «Je ne voudrais pas assurer que la royne face exécuter le jugement, mais comme il sera donné, les ennemys de la royne d'Écosse la pourraient quelque jour prendre de telle humeur, que l'exécution se pourra suivre un matin, devant qu'on y ait pensé, et puis on dira qu'elle est morte d'un catarre.» Châteauneuf, 27 oct. Egerton, 89. Il se trompait, les conseillers d'Élisabeth poursuivirent en effet la mort de Marie, pour leur propre sûreté aussi bien que pour celle de la reine : Burghley craignait que «la mollesse d'Élisabeth ne pût se concilier avec sa sûreté et *la leur*» (Burghley à Leicester, 26 oct.). Walsingham croyait la mort de Marie nécessaire «pour la conservation de Sa Majesté et de ses serviteurs» (Walsingham à Shrewsbury, 6 oct.); mais pour cette raison même ls désiraient qu'elle eût lieu ouvertement, en conséquence du jugement déjà rendu.

(1) Journaux des lords, 124, 125. Howell, 1189-1201. D'Ewes, 380. Puckering, le président, pour la déterminer à permettre l'exécution, fit usage de deux singuliers arguments. 1° Ceux qui avaient souscrit à l'association étaient obligés, par serment, à tuer la reine d'Écosse. S'ils le faisaient sans autorisation, ils encourraient l'indignation de Sa Majesté. S'ils ne le faisaient pas, ils seraient parjures, et encourraient l'indignation de Dieu. 2° Non-seulement la vie, mais encore le salut de Sa Majesté étaient hasardés. Elle offenserait Dieu en épargnant la méchante princesse qu'il avait remise entre ses mains pour la faire mourir : elle se garderait d'imiter Saül, qui avait épargné Agag, et Achab qui avait épargné Benhadad. D'Ewes, 401. Sir James Croft, qui paraît avoir excellé sur tous les autres dans le langage mystique des dévots, proposa de composer et de faire imprimer quelque prière pieuse et fervente à Dieu pour en obtenir qu'il disposât le cœur de la reine à accorder la demande, et d'en faire usage journellement dans la chambre des communes, et en particulier par ses membres, dans leurs chambres et logements. Ibid., 404.

cordée, mais seulement pour un temps très-court (23 et 24 nov.), qu'elle employa à écrire deux lettres importantes, l'une à l'archevêque de Glascow, l'autre au pape. Toutes deux furent sauvées par ses domestiques, et remises fidèlement après sa mort (1).

Le jugement des commissaires avait été proclamé, dans Londres, à son de trompe; les cloches sonnèrent durant vingt-quatre heures: des feux de joie brillèrent dans les rues, et les citoyens parurent dans l'enivrement (6 déc.). Cette nouvelle jeta de nouvelles alarmes dans le cœur de l'infortunée princesse: elle savait que, par le dernier statut, sa vie était à la merci de chacun des membres de l'association; elle se rappela le sort du comte de Northumberland dans la Tour, et se persuada que le sien serait de tomber sous les coups d'un assassin. Après beaucoup de sollicitations, elle obtint la permission d'adresser ses dernières requêtes à Élisabeth (19 déc.). Elles étaient au nombre de quatre: qu'on lui permît d'envoyer à son fils un bijou, son adieu et sa bénédiction; que son corps fût transporté en France, et déposé près de celui de sa mère; qu'il fût permis à ses domestiques de conserver les petits legs qu'elle était dans l'intention de leur laisser; enfin, qu'elle fût exécutée publiquement, afin d'ôter à ses ennemis la possibilité de dire, comme on l'avait dit de beaucoup d'autres, que le désespoir l'avait portée à abréger ses jours. Dans toute sa lettre, elle eut soin d'éviter toute expression que l'on eût pu interpréter comme une demande en grâce. Elle remerciait Dieu de lui avoir donné le courage de supporter tant d'iniquités sans murmurer; exprimait son regret de ce que ses papiers n'avaient pas été honorablement et complétement soumis à l'examen d'Élisabeth, qui y aurait vu si le salut de leur souveraine était le but réel de ses adversaires; et, comme elle était sur le point de quitter ce monde, et qu'elle se préparait à un meilleur, elle espérait n'être point accusée de présomption si elle rappelait à sa bonne sœur qu'un jour viendrait où elle aurait à rendre compte de sa conduite devant un juge infaillible, aussi bien que ceux qu'elle y aurait envoyés devant elle (1). Cette lettre éloquente et touchante arracha, dit-on, des larmes à Élisabeth, mais elle n'obtint pas de réponse.

Ces procédures extraordinaires avaient attiré l'attention, et excité l'étonnement des nations voisines. Tous les souverains prirent un intérêt commun au sort de Marie: les rois de France et d'Écosse, comme ses plus proches parents, furent les plus empressés à l'arracher à la mort. 1° Quoique Henri III détestât sincèrement la maison de Guise, il ne pouvait voir avec indifférence que la tête d'une princesse qui avait porté la couronne de France tombât sous la hache du bourreau. Mais la situation critique où on le savait lui-même affaiblit le poids de son intervention; et, par la supercherie et l'adresse, on évita la dureté d'un refus direct. Il avait envoyé Bellièvre avec des instructions pour faire des remontrances, dans le langage le plus énergique et le plus sévère. L'ambassadeur trouva sur sa route des obstacles inaccoutumés. Il fut d'abord retardé (20 nov.), sous prétexte que des assassins à gage s'étaient, à son insu, insinués parmi les personnes de sa suite, et ensuite on fit faire une enquête pour s'assurer si quelque maladie contagieuse ne s'était pas déclarée dans sa maison. Cependant, la résolution du parlement, que la mort seule de Marie pourrait garantir la vie d'Élisabeth, avait été rendue publique. Enfin Bellièvre parut devant la reine (27 nov.), assise sur son trône et entourée de ses officiers d'État. Elle l'écouta avec impatience, et lui répondit par une harangue longue et étudiée, mais avec

(1) Le jour suivant, Paulet l'informa qu'étant morte selon la loi, elle n'avait aucun droit aux insignes de la royauté; ses domestiques ayant enlevé le dais de parade, il s'assit, se couvrit en sa présence, et ajoutant qu'une femme, dans sa situation, n'avait pas besoin de récréation, il donna l'ordre d'emporter son billard. Elle parut extrêmement sensible à cette conduite. Voyez, pour les détails, sa lettre à l'archevêque (Jebb., II, 292), dans laquelle elle laisse la vengeance de sa mémoire à ses parents de la maison de Guise, qui avaient été accusés, comme elle, d'avoir tramé la mort d'Élisabeth. « Je dis, et est vray, que je n'en avais rien sceu et n'en croyais rien. » Ibid. Pour son autre lettre au pape, voyez la note D à la fin du volume.

(1) « Ne m'accusez pas de présomption, si, abandonnant ce monde, et me préparant pour un meilleur, je vous remonstre qu'un jour vous aurez à respondre de vostre charge aussi bien que ceux qui y sont envoyez les premiers. » 19 décembre. La lettre est en entier dans Jebb., II, 295.

un ton d'aigreur et des gestes qui trahissaient son émotion intérieure. Elle exagéra la culpabilité de Marie, et loua sa propre modération. C'était vraiment à regret, disait-elle, qu'elle se voyait forcée de répandre le sang d'une parente aussi proche; mais elle ne savait rien refuser à la juste prière de son peuple. Il devait donc se contenter d'attendre un jour ou deux, et elle lui ferait connaître sa résolution définitive. Bellièvre demeura plus d'un mois à la cour. Toutes ses prières furent inutiles, et quand tous les prétextes eurent été épuisés, on lui dit que la reine enverrait une réponse par un de ses propres messagers (1). Après son départ (1587, 3 janv.), L'Aubespine, ambassadeur résidant, reprit la négociation; mais il fut réduit au silence par un bas et lâche artifice. On fit courir quelque rumeur d'un nouveau complot pour assassiner Élisabeth (8 janv.), et les ministres informèrent L'Aubespine qu'on le leur avait désigné comme l'auteur de la conspiration. Ils protestèrent, à la vérité, qu'ils ne donnaient aucun crédit à cette accusation; cependant son secrétaire fut mis en prison, et ses dépêches interceptées. Il répliqua avec chaleur et mépris. Henri ressentit l'insulte faite à son représentant, et toute correspondance officielle entre les ambassadeurs des deux cours fut interrompue. Le but de cet artifice n'échappa nullement au monarque français : il consentit à envoyer un autre ambassadeur; mais aucune représentation, aucune prière ne parvinrent à lui procurer accès auprès de la reine. Enfin, Marie succomba : on présenta alors des excuses; on attribua l'accusation contre L'Aubespine à de faux rapports, et l'ambassadeur et son maître furent accablés de compliments et de louanges (1).

2° Jacques d'Écosse éprouvait peu de sympathie pour une mère qu'il n'avait jamais connue, et qu'on lui avait appris à considérer comme une ennemie occupée à le priver de son autorité. Probablement il l'aurait abandonnée à son sort sans un soupir, s'il n'avait été tiré de son apathie par l'avertissement de la cour de France, que l'exécution de Marie l'exclurait lui-même de la succession au trône d'Angleterre; et par les remontrances des nobles écossais qui ne pouvaient s'accoutumer à l'idée qu'une reine d'Écosse dût périr sur l'échafaud. Jacques avait déjà écrit à Élisabeth et au chef de ses conseillers; il avait chargé l'ambassadeur écossais, Archibald Douglas, de faire des remontrances; il envoya ensuite sir Robert Keith, jeune homme sans poids ni expérience, et pensionnaire de la cour d'Angleterre (12 nov.), demander que les procédures contre sa mère fussent arrêtées, jusqu'à ce qu'il connût l'offense par elle commise; et lorsqu'il reçut pour réponse qu'une telle suspension mettrait en péril la vie d'Élisabeth, on se détermina à faire partir deux nouveaux en-

(1) Voyez un récit très-interessant tiré du registre des dépêches de M. de Villeroy, secrétaire d'État, publié dans la vie de lord Egerton, p. 6, 7. Quand Bellièvre lui dit que le roi se ressouviendrait éternellement de l'exécution de Marie, elle répondit : « Monsieur, votre souverain vous a-t-il autorisé à tenir un pareil langage? — Oui, madame, il me l'a expressément ordonné. — Cette autorisation est-elle signée de sa propre main? — Oui, madame. — Alors je vous requiers de me l'attester vous-même par écrit. » Et la reine écrivit elle-même à Henri ce qui suit : « M. de Bellièvre m'a fait entendre un langage que je ne puis trop bien interpréter, car pour vous en ressentir que je me sauve la vie, me semble une menasse d'ennemy que, je vous le promets, ne me fera jamais craindre; ains est le plus court chemin pour depescher la cause de tant de malheurs.... Laissez-moy, je vous prie, entendre en quel terme je prendray ces motz. Car je ne vivray heure que prince quelconque puisse vanter de tant d'humilité mienne que je boive à mon déshonneur un tel traict..... Je ne suis naye de si bas lieu ni gouverne si petitz royalmes, que, en droict et honneur, je céderay à prince vivant qui m'injurera, et ne doute, par la grâce de Dieu, que ne face ma partie assez forte pour me conserver. » Biblioth. du roi, Mss. 9513, tom. III, fol. 421. Il me semble que cette lettre caractérise parfaitement la reine. Les arguments de Bellièvre sont dans Camden, 252-526.

(1) Stafford, frère de l'ambassadeur anglais en France, pria de Trappes, secrétaire de L'Aubespine, de l'accompagner chez un certain Moody, prisonnier pour dettes. De Trappes y consentit. Moody offrit de tuer la reine si l'ambassadeur voulait payer ses dettes. De Trappes le réprimanda d'avoir osé lui faire une pareille proposition, et L'Aubespine s'écria aussitôt que c'était un artifice pour lui faire manquer le but de sa négociation, en le rendant suspect à Élisabeth. Comparez la narration de Camden (520), et l'examen original dans Murdin (578-583), avec le registre de Villeroy, p. 7. Les dépêches de l'Aubespine furent interceptées, mais elles ne contenaient aucune allusion à la conspiration supposée. Jebb., II, 324. Sur le registre de Villeroy, dans Egerton, est cette remarque relative aux papiers produits : « Avoient ces beaux conseillers d'Angleterre forgé, falsifié et composé toutes telles escritures qu'ils avaient voulu sur ce faict par eux inventé et projetté. Car il faut notter que jamais ne produisent les mesmes *pièces originaulx des procédures, mais seulement des copies*, esquelles ils ajoutent ou diminuent ce qu'il leur plaît. » Egerton, 101.

voyés, le seigneur de Gray et sir Robert Melville (1586, 10 décembre), afin d'employer à la fois les prières et les menaces. Ils insinuèrent que la vie de Marie pourrait être épargnée, à condition qu'elle résignerait tous ses droits à son fils : Élisabeth serait ainsi délivrée de la crainte d'un compétiteur, et l'Église établie, de l'inimitié d'un successeur catholique. On répondit que, d'après sa condamnation, Marie n'avait plus aucun droit à résigner. Ils protestérent alors, au nom de leur maître, qu'il se verrait forcé, par honneur, à venger sa mort : cette menace fut reçue avec le dédain le plus marqué (1). On ne peut guère douter que Jacques ne fût sincère ; mais il employa, pour négocier en faveur de sa mère, des hommes qui jugeaient sa mort nécessaire à leur propre sûreté. Gray remplissait en public le devoir dont il était chargé, mais, en particulier, il soufflait à l'oreille d'Élisabeth que les « morts ne peuvent plus mordre. » A son retour, Jacques lui témoigna des soupçons : mais le favori parvint à persuader le roi de son innocence, et à faire retomber sur son complice, Archibald Douglas, la vengeance dont il était lui-même menacé (2).

Après la publication de la sentence, Élisabeth passa deux mois dans un état d'irrésolution apparente, irrésolution qui ne venait d'aucun sentiment de pitié, mais des craintes que lui inspirait le soin de sa réputation ; et souvent on l'entendit se lamenter de ce que, parmi les milliers d'hommes qui protestaient de leur attachement à leur souveraine, il n'en existait pas un qui lui épargnât la nécessité de tremper ses mains dans le sang d'une reine. Afin de préparer l'exécution, on avait envoyé à certains membres de l'association des instructions auxquelles on substitua un ordre (warrant) (10 déc.), dans la forme usitée, adressé au shérif de Northampton (1) ; mais il fut suspendu par un message de la main de Burghley au comte de Shrewsbury, comme comte maréchal, et aux comtes de Kent, de Derby, de Cumberland et de Pembrocke, comme ses adjoints (20 déc.). Ce dernier ordre fut revêtu de l'approbation de la reine (1er fév. 1587) : elle le signa, au bout de six semaines, et ordonna à Davison, son secrétaire, d'y faire apposer le grand sceau, en ajoutant avec un sourire ironique, que, chemin faisant, il pouvait passer chez Walsingham, qui était malade, et qui, à ce qu'elle craignait, « pourrait mourir sur-le-champ, en le voyant. » Alors se recueillant, ou paraissant le faire, elle dit : « Certainement Paulet et Drury (ce dernier avait été depuis peu nommé adjoint à la garde de Marie) pourraient me délivrer de ce fardeau ; Walsingham et vous, devriez sonder leurs dispositions » (2).

En conséquence, on fit passer une lettre à Fotheringay. Cette lettre avertissait les deux gardiens que la reine les accusait de peu de zèle pour son service (2 févr.), qu'autrement ils auraient depuis longtemps abrégé la vie de

(1) Voyez les dépêches de Gray. Robertson, II, App., XIV. Elle ne voulut point comprendre leur proposition. « Ainsi le comte de Leicester lui dit que nous tendions à ce que le roi fût mis en la place de sa mère. — Si cela est ainsi, répondit la reine, je me mets alors dans une situation pire qu'auparavant. Par la passion de Dieu ! ce serait me couper la gorge à moi-même, et pour un duché ou un comté qu'il vous en reviendra, vous, ou quelqu'un comme vous, vous serez cause qu'un de vos forcenés coquins me tuera. Non, par Dieu, il ne sera jamais mis en son lieu et place. » Voyez la correspondance de Gray, Robertson, II, App., XIV.

(2) Voyez les dépêches dans Robertson, II, App., XIII, X, IV. Les lettres de Gray et de Douglas sont les preuves de leur trahison. « Il est nécessaire, pour tous les hommes de bien, qu'elle soit mise à mort. » 8 sept. Murdin, 568. « Il est cruel pour le roi de ne pouvoir employer aucune médiation en faveur de sa mère. Cependant l'affaire est aussi cruelle pour vous et pour moi, quoi que nous puissions faire de bien ; car je sais, comme Dieu existe, que ce sera un bâton pour nous briser la tête. Il vous a ordonné de vous employer très-instamment pour elle : mais si la reine et notre souverain pouvaient demeurer en bonne intelligence, je m'inquiéterais peu qu'elle fût mise à mort. » Lodge, II, 331. « Par Dieu ! les circonstances sont très-fâcheuses pour vous et pour moi. » 27 novembre. Murdin, 573. « Assurez la reine et tous mes honorables amis qu'ils me trouveront toujours fidèle, et que durant ma négociation je ne ferai rien que pour leur satisfaction ; à la réserve de ce que je dois à mon souverain. » 9 décembre. Lodge, II, 335. « Par Dieu ! je dis au contraire que si jamais elle (Élisabeth) m'a su faire du mal, c'était quand j'ai fait pour elle plus que la saine raison ne permettait. » 25 déc. Murdin, 575.

(1) Ils sont dans Murdin, 574, 576.

(2) Je ne sais si Walsingham feignit d'être malade, o s'il l'était réellement ; mais après l'accusation portée contre lui par Marie à Fotheringay, il ne prit aucune part à tout ce que l'on fit contre elle. Il se retira de la cour pendant deux mois, et n'y retourna que le mardi qui suivit sa mort. Egerton, 8.

leur captive. Il ne restait plus aucun doute de sa culpabilité, puisqu'elle avait été jugée, et le serment de l'association qu'ils avaient prononcé devait justifier leurs consciences devant Dieu, et sauver leur réputation devant les hommes. Paulet était un dévot sévère et insensible; il haïssait Marie, parce qu'elle était catholique; il voulait sa mort, parce qu'il la croyait ennemie de sa religion : cependant c'était un homme honnête, trop éclairé pour être dupe d'un tel sophisme, et trop ferme pour faire le sacrifice de sa conscience à la volonté de sa maîtresse. Il répondit le même jour que ses biens, ses emplois, sa vie, étaient au service de la reine; qu'il était prêt, si elle le souhaitait, à les perdre dès le lendemain; mais que verser le sang, sans y être autorisé par un warrant ou par la loi, serait un crime dont il ne souillerait jamais sa conscience, et une tache ineffaçable qu'il n'imprimerait pas à sa postérité. Un post-scriptum ajouta que Drury souscrivait de tout cœur à l'opinion de Paulet (1).

Davison soupçonnait peu à ce moment qu'il était destiné à devenir la victime de la dissimulation d'Élisabeth. Le lendemain, après la signature de la commission, il reçut un ordre d'elle d'attendre, s'il n'était pas trop tard, jusqu'à ce qu'elle lui eût parlé; et quand elle apprit que déjà le sceau était apposé au warrant, elle en exprima sa surprise, et lui demanda pourquoi « il s'était tant hâté. » A quoi il répondit qu'en matières graves, il ne lui appartenait pas de « badiner avec les ordres de Sa Majesté. » Mais les paroles et les manières d'Élisabeth éveillèrent en lui quelques soupçons. Il consulta Hatton, et Hatton, le lord trésorier, qui, ayant prononcé qu'elle n'avait pas positivement révoqué la commission, assembla le conseil. Là il fut unanimement décidé que la reine avait fait tout ce que la loi exigeait d'elle; que la fatiguer davantage serait inutile et dangereux, aussi bien que pénible pour ses sentiments; qu'il était de leur devoir de passer outre et de prendre sur eux la responsabilité du reste.

Le matin suivant, Élisabeth conta à Davison qu'en songe, durant la nuit, elle l'avait puni sévèrement comme la cause de la mort de la reine d'Écosse (3 févr.). Quoiqu'elle lui tînt ce propos en souriant, il fut alarmé, soupçonnant qu'elle commençait à hésiter : il lui posa donc nettement la question, si elle avait l'intention de procéder à l'exécution de la commission ou non. « Oui, par Dieu! » répondit-elle avec véhémence; mais la forme ne lui plaisait point, car de la sorte toute la responsabilité retombait sur elle-même. Le même jour arriva la réponse déjà mentionnée de Paulet et de Drury, et Burghley écrivit aux commissionnaires une courte lettre qui fut signée par chacun des conseillers. Avec cette pièce et la commission elle-même, Beal, clerc du conseil, partit en toute hâte pour Fotheringay (1).

Le lendemain, dans le cours de la journée (4 févr.), la reine s'informa auprès de Davison de la réponse faite par Paulet et Drury; lorsqu'elle l'eut connue, elle éclata en expressions de mécontentement et de colère. Le gardien de Marie n'était plus « son cher et fidèle Paulet, » mais « un sot formaliste bien prétentieux, » qui affectait le scrupule de ne pas violer son serment, afin de pouvoir rejeter le blâme sur elle. Davison hasarda de dire que s'il avait mis Marie à mort sans warrant, elle aurait dû avouer ou châtier cet acte : si elle l'avouait, la honte serait à elle; si elle le vengeait, elle frapperait les serviteurs qui auraient obéi à ses ordres. Mais elle se retira brusquement dans son cabinet, et ne revint plus sur ce sujet de plusieurs jours : avait-elle alors oublié le fatal warrant? Non, car si nous pouvons croire Davison, le matin même de la mort de Marie, elle lui exprima sa surprise de ce que l'exécution n'eût pas encore été accomplie (2).

(1) Robert de Glocester par Hearne, 673-676. Davison demanda souvent que ses lettres fussent brûlées, « parce qu'elles n'étaient pas de nature à être conservées. » Paulet répondit : « Si je disais que j'ai brûlé les papiers que vous savez, je pense qu'il ne se trouverait aucune personne qui voulût me croire : c'est pourquoi je les conserve pour vous les remettre en main propre, à mon arrivée à Londres. » 8 fév. Chalmers, I, 447. Il le fit, mais auparavant il avait copié la lettre et la réponse dans son registre de lettres. S'il n'eût pas suivi cette marche, le fait n'eût jamais été connu.

(1) Dans l'apologie de Davison il est dit que la lettre aux commissaires fut écrite le 2; mais elle porte la date du 3.

(2) Voyez dans Strype, III, 375, les réponses de Davison aux commissaires; sa défense dans Robertson, II, App., XIX, et Whitaker, III, 544. Voyez aussi Camden, 545. Si j'ai compris les notes abrégées de Burghley dans Strype, III., App., 142, Leicester informa le conseil que

la reine désirait qu'ils passassent outre, mais qu'ils devaient tenir secrètes les particularités qui la concernaient.

Durant deux ou trois jours, les domestiques de Marie remarquèrent avec surprise qu'il arrivait fréquemment des étrangers à Fotheringay. Le 7 de février on annonça le comte de Shrewsbury, et sa charge de comte maréchal fit connaître sur-le-champ le fatal objet de sa visite. La reine se leva aussitôt de son lit, s'habilla, et s'assit près d'une petite table, après avoir fait ranger des deux côtés ses serviteurs des deux sexes. Le comte entra la tête découverte : il était suivi du comte de Kent, du shérif et de plusieurs gentilshommes du comté. Ensuite Beal, après un court préambule, lut à haute voix l'ordre (le warrant) de l'exécution. Marie l'écouta sans manifester la plus légère émotion. Faisant alors le signe de la croix, elle leur souhaita le bonjour : elle leur dit que le jour qu'elle désirait depuis si longtemps était enfin arrivé ; qu'elle languissait en prison depuis près de vingt ans, inutile aux autres et à charge à elle-même ; qu'elle ne pouvait terminer une telle vie d'une manière plus heureuse et plus honorable qu'en versant son sang pour sa religion. Ensuite, elle rappela les maux qu'elle avait soufferts, les offres qu'elle avait faites, les artifices et les fourberies employés par ses ennemis ; enfin, posant la main sur une bible placée sur la table : « Quant à la mort de la reine, votre souveraine, dit-elle, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que je ne l'ai jamais demandée, et que je n'y ai jamais consenti. »

« Ce livre, s'écria le comte de Kent, est une bible papiste, et, d'après cela, le serment est nul. — Oui, c'est une bible catholique, reprit la reine, et c'est celle que j'estime le plus ; ainsi, d'après votre propre jugement, vous devez regarder mon serment comme le plus obligatoire. » Le comte, en réponse, l'exhorta à renoncer à toute superstition papiste, à sauver son âme, en embrassant la véritable croyance, et à accepter les services spirituels du doyen de Peterborough, savant théologien, désigné par la reine. Mais Marie répliqua qu'elle était peut-être plus versée dans la controverse qu'il ne le croyait ; qu'elle avait beaucoup lu, et avait entendu les plus savants prédicateurs de la religion réformée ; mais qu'aucun de leurs arguments ne l'avait disposée à quitter la religion de ses pères. D'après cela, elle pria, qu'au lieu du doyen de Peterborough, qu'elle ne voulait pas écouter, on lui accordât l'assistance de son aumônier, Le Preau, qui était encore dans la maison. Elle ajouta que c'était la dernière et la seule grâce qu'elle eût à demander.

On lui répondit qu'on ne pouvait se rendre à sa prière ; qu'elle était contraire aux lois divines et humaines, et qu'elle exposerait, à la fois, le salut des âmes des commissaires et leur sûreté sur la terre. Il s'ensuivit une conversation longue et décousue. Marie demanda si son fils avait oublié sa mère dans sa détresse ; si aucune des puissances étrangères n'avait intercédé en sa faveur, et enfin quand elle subirait son supplice. A cette question, le comte de Shrewsbury répondit, mais avec une extrême agitation : « Demain matin, à huit heures. »

Les comtes s'étaient levés, quand la reine s'informa de ce qu'étaient devenus ses deux secrétaires, et, ne recevant aucune réponse satisfaisante, elle demanda, avec beaucoup d'instances, si Nau était mort ou vivant. Drury répliqua qu'il était encore en prison. « Quoi ! s'écria-t-elle, on va m'arracher la vie et on épargnera celle de Nau ? Je proteste devant Dieu, » mettant encore sa main sur le livre, « que Nau est l'auteur de ma mort. Il m'a conduite à l'échafaud, pour sauver sa vie. Je meurs à la place de Nau ; mais la vérité sera bientôt connue » (1).

(1) « Quoy ! je mourray, et Nau ne mourra pas ! Je proteste, mettant la main sur le livre, que Nau est cause de ma mort ; Nau me faict mourir pour se sauver. Je meurs pour Nau. » Jebb., II, 621. On a prétendu que cette solennelle protestation n'était point digne de foi, parce que, le même soir, elle récompensa, comme ses fidèles serviteurs, Nau et Curle, en leur faisant des legs dans son testament. On lit, au contraire, dans les mémoires contemporains sur sa mort, que, dans son testament, elle fit connaître ce qu'elle pensait de la conduite de Nau, quoiqu'en termes obscurs, de peur que les ministres anglais ne s'en aperçussent, et ne détruisissent l'acte de ses dernières volontés. Ibid., 663. Quant au testament, il paraît qu'il contenait la disposition suivante : Nau devait avoir ses gages, sa pension et une forte somme d'argent, mais seulement s'il prouvait avoir rempli certaines conditions bien connues de ses serviteurs. Goodall, I, 413, 414. Partout elle fait une distinction entre lui et Curle,

Marie entendit son arrêt de mort avec un calme et une dignité dans son maintien, qui frappèrent de respect et d'attendrissement ceux qui étaient présents. Au moment où les comtes se retirèrent, les gens de sa maison éclatèrent en gémissements et en larmes; mais elle leur imposa silence, en disant : « Ce n'est pas le moment de pleurer, mais de se réjouir. Dans peu d'heures, vous verrez la fin de mes infortunes. Mes ennemis peuvent maintenant dire ce qu'il leur plaît; mais le comte de Kent a trahi le secret; c'est ma religion qui est la cause de ma mort. Résignez-vous donc, et laissez-moi à mes dévotions. »

Après une longue et fervente prière, la reine fut appelée pour le souper. Elle mangea peu; et, avant de sortir de table, elle but à tous ses domestiques, qui lui firent raison à genoux, et la prièrent de leur pardonner les fautes qu'ils avaient commises à son service. Elle le fit de grand cœur, leur demandant en même temps de lui pardonner, si jamais elle avait dit ou fait quelque chose de désobligeant pour eux; et elle termina par quelques mots de conseil pour leur conduite future dans la vie. Dans ce petit discours, elle rappela encore sa conviction que Nau était l'auteur de sa mort.

Marie divisa en trois parties cette nuit importante, la dernière qui lui restât. Elle en employa la première et la plus longue à régler ses affaires domestiques, à écrire son testament, et trois lettres, à son confesseur, à son cousin de Guise, et au roi de France (1). Elle passa toute la seconde en exercices de dévotion. Retirée dans son cabinet, avec ses deux femmes de chambre, Jeanne Kennedy et Elspeth Curle, elle pria et lut alternativement, et chercha sa force et sa consolation dans la lecture de la passion du Christ et dans un sermon sur la mort du larron repentant. Vers les quatre heures, elle se retira pour se reposer; mais on observa qu'elle ne dormit point. Ses lèvres étaient dans un mouvement continuel, et son esprit semblait absorbé dans la prière.

Dès la pointe du jour, toute sa maison s'assembla autour d'elle. Elle leur lut son testament, leur partagea ses habits et son argent (8 fév.), et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser. Ils la suivirent, en pleurant, jusque dans son oratoire, où elle prit place en face de l'autel; ils s'agenouillèrent et prièrent derrière elle (1).

Au milieu de la grande salle du château, on avait dressé un échafaud, couvert d'une serge noire et entouré d'une barrière basse. Vers sept heures, les portes furent ouvertes; les gentilshommes du comté entrèrent avec leur suite; et la garde de Paulet, en se plaçant, accrut le nombre des spectateurs jusqu'à celui de 150 ou 200. Avant huit heures, on envoya un message à la reine, qui répondit qu'elle serait prête dans une demi-heure. Après ce délai, le shérif Andrews entra dans l'oratoire. Marie se leva, prenant le crucifix de l'autel de sa main droite, et portant son livre de prière dans la gauche. On défendit à ses serviteurs de la suivre; ils insistèrent, mais la reine les engagea à se résigner, et se tournant vers eux, elle leur donna sa bénédiction. Ils la reçurent à genoux, les uns baisant ses mains, et les autres son manteau. La porte se ferma, et la salle retentit de leurs cris de douleur.

Marie fut alors rejointe par les comtes et ses gardiens; en descendant, elle trouva au pied

qu'elle considère comme séduit par Nau. A l'égard de Curle, il est juste que je rappelle le témoignage donné par Henri Glifford, biographe de la duchesse de Feria. « J'étais présent à sa mort, quand, un peu avant, ayant appelé F. Creswell, les gentilshommes, et les hommes de toute espèce, tant anglais qu'écossais, il protesta, sur l'espoir de son salut, de sa fidélité et de sa véritable loyauté envers la reine sa maîtresse, à la vie et à la mort, et protesta en outre contre les calomnies et les imputations imprimées par des auteurs trop crédules. Il parla (ainsi que j'en ai été témoin) avec une grande assurance, protestant de son innocence, même à son dernier soupir, comme il en parlerait devant le tribunal du juge éternel. Je me crois obligé, en conscience, d'écrire ce qu'il affirma sur son lit de mort, ainsi qu'il l'a désiré de tous ceux qui étaient présents, pour en témoigner. » P. 206.

(1) Sa lettre à son confesseur se trouve dans Jebb., II, 303, e. Keralio, V, 4?3. Elle s'y plaint de la cruauté de ses ennemis, qui lui refusent son assistance, et elle lui demande instamment de prier avec elle pendant la nuit. Dans sa lettre au roi de France, elle dit qu'elle meurt innocente de tout crime envers Élisabeth. Jebb., II, 303 629.

(1) Conn, dans sa Vie de Marie, dit qu'alors elle communia d'elle-même, en vertu d'un indult de Pie V. Jebb., II, 45. La lettre de la reine au pape prouve clairement que c'est une erreur.

de l'escalier Melville, l'intendant de sa maison, que, depuis plusieurs semaines, on avait exclu de sa présence. Ce vieux et fidèle serviteur se jeta à genoux, et se tordant les mains, s'écria : « Ah, madame, que je suis malheureux ! aucun homme sur la terre aura-t-il porté autant de douleur que moi, quand je dirai que ma bonne et gracieuse reine et maîtresse a été décapitée en Angleterre ! » L'excès de son émotion couvrit sa parole, et Marie répondit : « Bon Melville, cesse de te désoler, tu as plus de sujet de te réjouir que de pleurer : car tu verras la fin des peines de Marie Stuart. Ce monde n'est que vanité, sujet à plus de chagrins que n'en pourrait racheter un océan de larmes ; mais je te prie de rapporter que je meurs fidèle à ma religion, à l'Écosse et à la France. Puisse Dieu pardonner à ceux qui ont été longtemps altérés de mon sang, comme le cerf de l'eau du ruisseau. O Dieu, tu es l'auteur de la vérité, et la vérité elle-même ! Tu connais les replis les plus secrets de mes pensées, et tu sais que j'ai toujours désiré l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai rien fait de préjudiciable à la dignité ou à l'indépendance de sa couronne, ou de favorable à la suzeraineté prétendue de nos ennemis. » Alors, fondant en larmes, elle dit : « Adieu, bon Melville ! » puis l'embrassant : « Encore une fois, bon Melville, adieu ; prie pour ta maîtresse et ta reine. » On remarqua, comme une chose extraordinaire, que c'était la première fois de sa vie qu'on l'avait entendue s'adresser à une personne quelconque en la tutoyant.

Essuyant alors ses larmes, elle s'éloigna de Melville, et demanda, comme dernière grâce, que ses domestiques fussent présents à sa mort. Mais le comte de Kent objecta qu'ils importuneraient de leur douleur et de leurs lamentations ; que peut-être ils se livreraient à quelque indigne pratique de superstition, et qu'ils iraient même jusqu'à tremper leurs mouchoirs dans le sang de sa grâce. « Milords, dit Marie, je donnerai pour eux ma parole ; ils ne mériteront aucun reproche. Certainement votre maîtresse, une vierge reine, permettra, par égard pour son propre sexe, que j'aie à ma mort quelques-unes de mes femmes auprès de moi. » Ne recevant point de réponse, elle continua : « Vous m'accorderiez, je pense, quelque faveur bien plus grande, si j'étais une femme d'un rang inférieur à celui de reine d'Écosse. » Le silence continuant toujours, elle reprit avec véhémence : « Ne suis-je plus la cousine de votre reine, issue du sang royal de Henri VII, reine de France par mariage, et sacrée reine d'Écosse ? » Ces paroles ébranlèrent le fanatisme du comte de Kent, et l'on résolut de faire entrer quatre des hommes de sa maison et deux de ses femmes. Elle choisit son intendant, son médecin, son pharmacien et son chirurgien, ainsi que ses femmes de chambre, Kennedy et Curle.

Alors le cortége s'avança. Il était conduit par le shérif et ses officiers : derrière eux venaient Paulet et Drury, et les comtes de Shrewsbury et de Kent ; enfin parut la reine d'Écosse, suivie de Melville, qui portait son manteau. Elle avait revêtu le plus riche de ses habillements, le plus convenable à son rang de reine douairière (1). Sa démarche était ferme et sa contenance assurée. Elle soutint, sans faiblesse, les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et de l'exécuteur, et s'avança dans la salle avec cette grâce et cette majesté qu'en des jours plus heureux elle avait si souvent déployées dans le palais de ses pères. Pour l'aider à monter sur l'échafaud, Paulet lui offrit son bras. « Je vous remercie, sir, dit Marie, c'est la dernière peine que je vous donnerai, et le plus agréable service que vous m'ayez jamais rendu. »

La reine s'assit sur un tabouret qu'on lui avait préparé ; à sa droite se tenaient les deux comtes, à sa gauche le shérif et Beal, secré-

(1) Voici la description de son costume. Sa coiffure était de fine batiste, garnie de dentelles, avec un voile de dentelle, rejeté en arrière, et tombant jusqu'à terre. Elle portait un manteau de satin noir imprimé, doublé en taffetas noir, et garni, par devant, de zibeline avec une longue queue, et des manches pendantes jusqu'à terre. Les boutons étaient de jais, en forme de glands, et entourés de perles, le collet à l'italienne. Son pourpoint était de satin noir façonné ; et par-dessous elle avait un corset, délacé par derrière, en satin cramoisi, bordé de velours de même couleur. Une chaîne de boules odorantes, avec une croix d'or, descendait de son cou, et deux rosaires étaient suspendus à sa ceinture. L'exécuteur réclama tous ces objets, comme lui revenant par son droit, mais il fut obligé de les rendre pour une somme d'argent. Cette description de son vêtement est tirée de Jebb., II, 307, 640, et du récit de R. W. dans la préface de Camden de Hearne, CXVI, comparé avec une copie manuscrite.

taire du conseil; en face l'exécuteur de la Tour, en habit de velours noir, accompagné de ses aides, également vêtus de noir (1). On fit lecture de la sentence, et Marie, d'une voix sonore, harangua l'assemblée. Elle avait à leur rappeler, dit-elle, qu'elle était princesse souveraine, non sujette à la juridiction du parlement d'Angleterre, mais entraînée dans ces lieux, pour y tomber victime de l'injustice et de la violence. Toutefois, elle remerciait son Dieu de lui avoir donné cette occasion de faire publiquement sa profession de foi, et de déclarer, comme elle l'avait déjà fait souvent, qu'elle n'avait jamais inventé, encouragé ni approuvé aucun complot contre la vie de la reine d'Angleterre, à laquelle elle n'avait jamais songé à faire aucun tort. Beaucoup de choses qui semblaient alors plongées dans les ténèbres reparaîtraient à la lumière après sa mort. Mais elle pardonnait de tout son cœur à ses ennemis, et sa bouche ne prononcerait aucune parole qui pût leur causer du préjudice. Ici elle fut interrompue par le docteur Fletcher, doyen de Peterborough, qui, ayant attiré ses regards, commença à la prêcher : et, sous le prétexte du zèle, peut-être réel, qui l'animait, n'eut pas honte d'insulter aux sentiments de l'infortunée princesse. Il lui déclara que sa maîtrese, quoique forcée à se faire justice sur sa personne, était remplie de sollicitude pour le salut de son âme; qu'elle l'avait envoyé vers elle, pour la ramener dans la véritable voie du Christ; que, hors la communion de cette Église, elle serait damnée, qu'elle pouvait cependant trouver miséricorde devant Dieu, si elle se repentait de sa perversité, si elle reconnaissait la justice de son châtiment, et témoignait sa reconnaissance des faveurs qu'elle avait reçues d'Élisabeth. Marie le pria plusieurs fois de ne pas se fatiguer ainsi à la tourmenter. Il persista, et elle se mit alors de côté : il fit le tour de l'échafaud, et s'adressa de nouveau à elle, en face. Le comte de Shrewsbury mit fin à cette scène extraordinaire, en lui ordonnant de prier. Sa prière fut l'écho de son sermon; mais Marie ne l'écoutait pas. Elle achevait alors ses dévotions, répétant à haute voix, et en langue latine, de longs passages du livre des psaumes (1). Quand elle eut fini, elle pria en anglais, pour l'Église persécutée du Christ, pour son fils Jacques et pour la reine Élisabeth. Elle protesta alors de son innocence, renonçant, en présence de Dieu, à toute espérance de salut, si jamais elle avait conspiré la mort de la reine ou donné consentement, conseil ou secours à aucun conspirateur (2). En terminant, elle éleva le crucifix, et s'écria : « Ainsi que tes bras, ô mon Dieu! furent étendus sur la croix, reçois-moi dans ceux de ta miséricorde, et pardonne-moi mes péchés. » Madame, lui dit le comte de Kent, vous feriez mieux d'abandonner toutes ces farces papistes, et de le porter en effet dans votre cœur. « Je ne puis tenir dans mes mains, répondit-elle, la représentation de ses souffrances, mais toujours je le porte dans mon cœur. »

Lorsque ses femmes, baignées de larmes, commencèrent à déshabiller leur maîtresse, les bourreaux, craignant de perdre leurs droits accoutumés, se hâtèrent d'intervenir. La reine fit de vives objections; mais se soumettant immédiatement à leur rudesse, elle fit observer aux comtes, avec un sourire, qu'elle n'était point habituée à se servir de pareils valets, et à se déshabiller en si nombreuse compagnie. Ses domestiques, à la vue de leur souveraine dans un si déplorable état, ne purent commander à leur émotion; mais Marie, posant son doigt sur ses lèvres, leur ordonna le silence, leur donna sa bénédiction et sollicita leurs prières. Alors elle s'assit. Kennedy, prenant un mouchoir brodé d'or, lui en couvrit les yeux : les bourreaux la saisissant par les bras, la conduisirent vers le billot, et la reine, s'agenouillant, répéta plusieurs fois d'une voix ferme : « O Seigneur! je remets mon esprit entre tes mains. » Mais les sanglots et les gémissements des spectateurs troublèrent le bourreau. Il trembla, manqua son coup, et ne lui fit qu'une profonde blessure. La reine resta sans mouvement, et au troisième coup sa tête fut séparée

(1) Egerton, 8.

(1) C'étaient des passages des psaumes 31, 51, 91, comme on les compte dans les bibles réformées.

(2) Voici ses propres paroles : « Je luy supplie que mon âme soit perpétuellement privée de la participation de votre miséricorde et grâce et du fruit qu'elle espère et attend de la mort et passion de votre très-cher fils ! » Colbert, Mss., 18.

du corps. Lorsque l'exécuteur la releva, les muscles du visage s'étaient tellement contractés, que les traits n'étaient plus reconnaissables. Il s'écria, selon l'usage: « Vive la reine Élisabeth ! »

« Ainsi périssent tous ses ennemis ! » ajouta le doyen de Peterborough.

« Ainsi périssent tous les ennemis de l'Évangile ! » s'écria, d'une voix forte, le fanatique comte de Kent.

Pas une autre voix ne s'éleva pour y répondre. L'esprit de parti avait fait place à l'admiration et à la pitié (1).

Avant l'exécution de Marie, Élisabeth avait balancé entre la crainte de l'infamie et le plaisir de la vengeance. Le coup actuellement était frappé : sa haine était satisfaite, et elle espérait échapper à la honte en se couvrant du prétexte d'une feinte ignorance. Le lecteur se rappellera que Davison, au lieu de dépêcher le warrant immédiatement après qu'il eut été signé, le retint jusqu'au matin suivant. Il en avait instruit la reine, mais elle eut soin de ne pas renouveler son ordre : elle laissa même six jours s'écouler sans en faire aucune mention; et enfin, quand on vint lui en annoncer l'exécution, elle affecta la plus grande surprise; elle protesta qu'elle le croyait toujours entre les mains de Davison; elle fondit en larmes, fit de grandes lamentations; et, quand l'excès de son chagrin fut un peu calmé, elle menaça de sa vengeance les ministres qui avaient abusé de sa confiance, qui avaient usurpé son autorité, et, à son insu, ou sans son consentement, avaient mis à mort sa bonne sœur la reine d'Écosse. Cette dissimulation imposa peut-être à la multitude; mais la proposition secrète qu'elle avait faite à Paulet, quelques jours avant, doit prouver que, si elle s'affligea, ce ne fut point de ce que Marie avait péri, mais de ce qu'elle avait été exécutée en public, en vertu d'un arrêt signé de sa main, portant le grand sceau.

Quelques jours, cependant, s'écoulèrent avant que son chagrin réel ou prétendu se manifestât, soit que la reine ignorât ce que tout le monde savait, ou qu'avec son irrésolution accoutumée, elle hésitât à avouer le fait, ou à en rejeter le blâme sur ses conseillers. Le matin après l'exécution, et de bonne heure, elle reçut une missive de lord Shrewsbury (1) (9 fév.). Élisabeth fit sa promenade ordinaire, et, à son retour, causa longtemps avec don Antonio, le prétendant à la couronne de Portugal. Vers midi, le bruit de la mort de Marie se répandit dans la ville : les cloches annoncèrent cette joyeuse nouvelle, et un grand nombre de feux dissipèrent les ténèbres de la nuit. Quatre jours, toutefois, se passèrent en secrètes consultations, avant que le résultat en fût rendu public (2). Le lundi (14 fév.), les minis-

(1) Nous avons plusieurs récits intéressants de l'exécution de la reine d'Écosse par des témoins oculaires; la dépêche officielle du comte de Shrewsbury, qui a été publiée par Robertson, II, App. XVIII; un autre par R. W. à l'usage de lord Burghley, publié par Hearne, dans la préface de Camden, CXVI, et par C. Howard, écuyer, dans ses anecdotes de la famille Howard, 36-66; et un troisième, beaucoup plus circonstancié par un des domestiques de Marie, dans Jebb., II, 611, 641. Le corps fut embaumé le même jour en présence de Paulet et du shérif, par un médecin de Stamford et le chirurgien du village. Il fut ensuite déposé dans un cercueil de plomb, et resta six mois dans la même chambre, jusqu'au 1er août, époque à laquelle Élisabeth ordonna de l'enterrer, avec toute la pompe royale, dans l'église de l'abbaye de Peterborough. Les domestiques de Marie avaient été retenus comme prisonniers à Fotheringay. Ils furent alors mis en liberté, et ceux qui étaient français se rendirent à Londres, afin de retourner dans leur patrie; mais ils furent détenus durant une quinzaine, jusqu'à ce que Nau, qui se trouvait en sûreté dans la maison de Walsingham, eût le temps de débiter ses contes, ou peut-être ceux qui lui furent suggérés par le secrétaire, afin de tromper la cour de France. Le corps de Marie, après être resté vingt-cinq ans à Peterborough, fut transféré à Westminster, par ordre de Jacques, 11 oct. 1612. Voyez Jebb., II, 641, 649-661. Hearne's Camden, CLXX-CLXXV.

(1) Jebb. en donne l'extrait, II, 641. Robertson l'a publié tout entière. II, App., XVII.

(2) Durant ces quatre jours, lord Buckhurst présenta un mémoire à la reine. Il soutenait que l'arrestation de Davison provoquerait des propos : que l'on dirait que la reine d'Écosse avait été réellement assassinée; que les lords du conseil passeraient pour des assassins; que « toute la procédure, depuis le commencement, serait appréciée par la fin, une suite d'actes illégaux tendant à un assassinat; que l'on ne croirait pas au mépris du secrétaire et à son erreur, ou que si l'on y croyait, le danger ne serait pas moindre; que le conseil, ayant vu ce warrant, signé de la main et certifié du sceau de la reine, était obligé, par son devoir d'allégeance, de le faire exécuter, même avec toute la rapidité possible; que le fait du secrétaire, tout étant sans excuse dans l'état de la cause, ne pouvait être puni sans de graves inconvénients. » Mss., Vie de Georges, second comte de Shrewsbury, p. 199.

tres furent disgraciés et Davison conduit à la Tour ; le mardi (15 fév.), Walsingham, absent depuis deux mois, reparut à la cour, et le jour suivant (16 fév.), Élisabeth fit appeler Roger, valet de chambre du roi de France, le pria d'assurer son souverain de son regret de la mort de la reine d'Écosse, de l'ignorance où elle avait été de l'envoi du warrant, et enfin de sa résolution de punir la témérité de ses ministres. Pour expliquer cette communication tardive, on rapporta que le conseil avait caché la mort de Marie à la reine, qui n'avait appris cet événement que par une conversation fortuite avec une dame de la cour (1).

Élisabeth, alors, essaya de prouver la sincérité de ses regrets en mettant ses menaces à exécution. Elle suspendit de leurs emplois les ministres coupables, et leur ordonna de venir répondre à la chambre étoilée de leur mépris pour son autorité. Mais sa colère s'apaisa insensiblement. Ils reconnurent leur faute en toute humilité, s'excusèrent sur la pureté de leurs intentions, et se soumirent à son bon plaisir. Tous, l'un après l'autre, rentrèrent en charge et en faveur, à l'exception de Davison (2). Il avait mérité cette distinction par ses refus constants de se joindre à ses collègues pour persécuter Marie; il avait refusé même, à la prière de la reine, de souscrire à « l'association ; » il avait éludé la tâche d'interroger Babington et ses associés, lorsqu'ils étaient retenus à la Tour; il s'était absenté lors du procès à Fotheringay, quoiqu'il fût désigné comme membre de la commission; et il avait ensuite refusé de signer la condamnation de la reine d'Écosse, comme les commissaires absents l'avaient signée (12 mars). Pour ajouter encore à ses méfaits, loin d'imiter la bassesse de ses collègues, il répondit aux questions qu'on lui fit en prison, se défendit en accusant indirectement la reine de fausseté, et fit allusion, en termes obscurs, au message de sa souveraine à Paulet (1). Toutefois, devant la cour, il agit avec plus de réserve et de prudence. Il répondit aux invectives des avocats de la couronne, qu'avouer la faute serait flétrir sa réputation, que contester avec sa souveraine serait transgresser le devoir d'un sujet; qu'il disait seulement qu'il avait agi dans la persuasion qu'il obéissait aux ordres de la reine; que relativement au reste, il s'en remettait à sa merci. Il fut condamné à une amende de 10,000 livres, et à un emprisonnement à la volonté de la reine. Le trésorier s'empara de ses biens, et la reine, quoiqu'elle vécut encore plus de dix-sept ans, ne lui rendit jamais sa faveur. Elle fut sourde à ses pétitions réitérées : le jeune comte d'Essex lui-même, au moment de sa plus haute influence, pria vainement pour Davison (2). Elle pensait peut-être, par cette sévérité, convaincre le public qu'elle n'avait pas dissimulé. Elle atteignit certainement un but important, elle ferma la bouche de son prisonnier, que le ressentiment ou l'espoir de venger son innocence pouvait porter à révéler l'histoire secrète de ses procédés envers Marie, et les indignes artifices et les coupables desseins de sa souveraine.

Il doit paraître surprenant qu'un mois entier

(1) Voyez une lettre très-intéressante de l'Aubespine à Henri III, datée du 27 février. N. S. dans Egerton, 7-9, et Camden, 539.

(2) Nous avons plusieurs lettres de Burghley à Élisabeth pendant sa disgrâce passagère. Au lieu de se défendre, il se soumet à sa volont , et cherche à l'apaiser avec des textes extraits des Écritures. En mars, il fut appelé au conseil pour délibérer sur les affaires de Hollande, et la reine prit cette occasion pour l'accuser de sa faute. Sa colère fut telle, qu'il se retira précipitamment chez lui, où il écrivit la lettre la plus humble et la plus désespérée. Voyez Strype, III 371. App., 144-146.

(1) Dans son interrogatoire, à cette question : 1° Sa Majesté ne vous a-t-elle pas ordonné de tenir le warrant secret, et de n'en parler à personne? Il répondit qu'elle le lui avait remis sans aucun ordre, ce qu'il affirma devant Dieu. 2° Vous a-t-elle commandé d'y apposer le grand sceau? Il répondit affirmativement, et mentionna telles circonstances, qui, à ce qu'il pensait, rappelleraient cet ordre à la mémoire de la reine. 3° Lorsque le grand sceau fut apposé, ne vous ordonna-t-elle pas, sur votre vie, de ne pas le laisser sortir de vos mains? Il répondit, en protestant devant Dieu, qu'il ne se ressouvenait pas d'avoir jamais reçu un pareil commandement. 4° Vous a-t-elle jamais ordonné de le rendre à quelqu'un ? Il répondit que non, mais que comme il n'avait reçu aucune défense, il n'avait pas pensé qu'il dût agir autrement qu'il n'est d'usage dans des occasions semblables. Ne vous a-t-elle pas dit, six ou sept jours après, qu'elle avait un meilleur expédient à employer? Il répondit : Au reçu de la lettre de M. Paulet, à raison de quelque chose qu'elle connaît mieux que tout autre, elle dit à peu près ces mots: Qu'elle saurait faire ses affaires d'une autre manière; mais quant au détail, je le laisse à sa mémoire. Strype, III, 375.

(2) Cabala, 229-232. Camden, 540-545.

se fût écoulé avant que le roi d'Écosse eût reçu aucune nouvelle certaine de l'exécution de sa mère. En l'apprenant (8 mars), il fondit en larmes. Il ne parlait que de vengeance. Le peuple partageait le ressentiment du roi; et les états offrirent leur fortune et leur vie pour cette querelle nationale. Rebart Carey, fils de lord Hunsdon, qui arrivait avec une lettre d'Élisabeth, eût été victime de la fureur des Écossais, si Jacques ne lui eût envoyé une garde pour le protéger (1). Dans sa lettre, la reine affirmait au jeune monarque qu'elle était innocente de la mort de Marie ; que les ministres qui l'avaient ordonnée à son insu seraient sévèrement punis; qu'elle voulait lui tenir lieu de sa mère, dont la condamnation ne porterait aucun préjudice à ses droits et à ses espérances. Les partisans d'Élisabeth à la cour d'Écosse défendirent sa cause. Ils avertirent Jacques de ne pas oublier qu'il était l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; de ne pas perdre ce magnifique héritage, en offensant une princesse qui seule pouvait l'en éloigner, et de ne pas compter sur l'incertaine amitié des puissances étrangères, qui, lorsqu'elles prétendaient s'occuper de son honneur, ne songeaient réellement qu'à leurs propres intérêts. Il répondit qu'il pensait comme eux, qu'il était avide d'une satisfaction; mais qu'il lui fallait préalablement consulter les princes ses alliés. Élisabeth avait peu à craindre de ce faible monarque; néanmoins, elle renforça son armée sur les marches, répandit l'or à pleines mains parmi les seigneurs écossais, et pour alarmer le roi, elle fit venir Arabella Stuart à la cour, et la présenta publiquement comme son successeur présumé. Le ressentiment de Jacques se dissipa de nouveau; son indignation s'apaisa graduellement; le cri de vengeance fut étouffé par les conseils de la prudence; et la facilité avec laquelle il se rendit amena le soupçon qu'il regardait la mort de sa mère comme un avantage pour lui, comme un événement qui l'avait délivré d'une rivale au trône d'Écosse (2).

La vengeance de Henri III n'était pas plus redoutable. Un sentiment d'honneur l'avait porté à prévenir Élisabeth, qu'il considérerait l'exécution d'une reine douairière de France comme une insulte à la couronne française; mais, au milieu des guerres civiles dans lesquelles il était engagé, il ne pouvait accomplir ses menaces, ni voir avec trop de déplaisir un événement qui rabaissait de beaucoup l'importance de l'homme qu'il haïssait le plus, le duc de Guise. Actuellement que la tête de Marie était tombée, il était de l'intérêt des deux puissances de renouveler leurs anciennes relations d'amitié. Le principal obstacle venant de la prétendue conspiration formée, pour assassiner la reine, par l'ambassadeur français, Élisabeth fut la première à céder. Elle assura L'Aubespine (19 mai) qu'elle n'avait jamais donné aucun crédit à ces rapports; qu'elle avait eu toujours une très-haute idée de son honneur et de son intégrité; que sa conduite dans les dernières circonstances avait encore augmenté son estime pour lui. Après l'audience qu'il obtint de la reine, tous les ministres l'abordèrent successivement, et, en présence de toute la cour, lui adressèrent la parole, en commençant par le comte de Leicester: ils l'assurèrent de leur respect et de leur amitié; de la douleur que leur avait causée la dernière accusation, dont ils le savaient innocent, et du désir qu'ils éprouvaient de voir mettre en oubli les causes de dissension. Cette comédie (ce sont les expressions de l'ambassadeur) termina la querelle entre les deux couronnes (1); et la mort de Marie fut

(1) Mémoires de Carey, 13.

(2) Camden, 439, 446-450. Les dépêches de Courcelle, Cotton., Mss. Cal., I, IX, 233. Strype, III, 377. Ellis, III, 23. Egerton, 130. Arabella n'avait que douze ans. « Voyez-la bien, dit la reine à madame de Châteauneuf, elle sera quelque jour toute faicte comme moi, et sera une maîtresse dame, mais j'auray esté devant elle : elle est fille de très-bel esprit, qui parle latin, italien et français fort bien. » Egerton, 132.

(1) Voyez une lettre très-intéressante de L'Aubespine, dans Egerton, 9, 10. Après une apologie publique, faite à l'ambassadeur, Élisabeth, le prenant par la main, le conduisit dans un coin de la chambre : là, elle lui dit que depuis leur dernière entrevue, elle avait été accablée par la plus grande des calamités, la mort de la reine d'Écosse. Elle protesta, par mille serments, qu'elle en était innocente; qu'elle était déterminée à ne jamais exécuter la sentence qu'en cas de rébellion ou d'invasion ; que quatre membres du conseil (ils étaient alors dans la chambre) l'avaient abusée d'une manière qu'elle n'oublierait jamais; qu'ils avaient vieilli à son service, et avaient agi par de bons motifs; ou, sans cela, par Dieu ! ils y auraient laissé leurs têtes. Mais, ce qui l'affligeait le plus, c'était le mécontentement du roi de

laissée sans vengeance par ceux qu'elle intéressait principalement, son fils, le roi d'Écosse, et son beau-frère, le roi de France.

France, celui qu'elle honorait le plus parmi tous les hommes, dont elle préférait les intérêts même aux siens, et qu'elle était prête à secourir contre ses ennemis, en hommes, en argent, en vaisseaux et en troupes allemandes. L'Aubespine avait d'avance résolu de ne faire aucune remarque sur la mort de Marie ; mais il profita de l'occasion que lui offrait ces dernières paroles pour exprimer le vœu que la reine prouvât par ses actions l'estime qu'elle témoignait avoir pour son maître. Envoyer des hommes et des munitions à ceux qui portaient les armes contre lui, solder des Allemands pour le combattre, s'emparer de vaisseaux français, et traiter l'ambassadeur français comme elle l'avait traité depuis quatre mois, n'étaient pas des preuves convaincantes d'amitié ni d'estime. Elle répondit qu'elle n'avait rien fait contre Henri, mais qu'elle avait aidé le roi de Navarre contre le duc de Guise. Il lui demanda si prêter ce secours sans le consentement de Henri n'était pas agir dans un royaume étranger comme elle ne souffrirait pas qu'un prince étranger agît dans le sien Il ne rapporte pas sa réponse, mais il ajoute qu'elle parla pendant trois heures. Ibid.

CHAPITRE II.

Expéditions maritimes et pirateries. — Hawkins. — Drake. — Cavendish. — Mécontentement des Hollandais. — Perte de Sluys ou de l'Écluse. — Retour de Leicester. — Hatton est fait chancelier. — Préparatifs de Philippe — et d'Élisabeth. — La flotte sort de Lisbonne, — entre dans la Manche, — est dispersée, — est forcée de retourner par le nord de l'Écosse. — Magnanimité de Philippe. — Élisabeth visite l'armée à Tilbury. — Mort de Leicester. — Son caractère.

L'esprit d'entreprises commerciales qui s'était éveillé sous Marie semblait avoir envahi toutes les classes de la société, sous le règne d'Élisabeth. On forma, pour l'extension du négoce et la découverte des terres inconnues, des associations et des compagnies; on projeta des expéditions : et l'espoir d'un immense profit qui se réalisait rarement, bien que l'on crût toujours le saisir, entraîna un grand nombre de personnes à sacrifier toute leur fortune, et porta même les ministres, la noblesse, et jusqu'à la reine, à risquer des sommes considérables dans les entreprises les plus hasardeuses. Les agents de la compagnie russe s'efforcèrent de pénétrer en Chine, par la Moscovie et la Perse. Les marchands, en Turquie, achetèrent et importèrent les productions du Levant; les marins anglais explorèrent une partie des côtes d'Afrique et de celles de l'Amérique, et l'on fit des tentatives multipliées, dans des directions opposées, pour découvrir un passage aux Indes orientales, à travers les glaces qui couronnent les limites septentrionales de l'ancien et du nouveau continent. Des aventuriers rapportèrent des richesses et de l'honneur à leur patrie. Mais beaucoup d'entre eux, éloignés de leur pays, affranchis du frein des lois, s'abandonnèrent aux plus affreux excès; leur rapacité dédaigna les droits des nations et le cri de l'humanité; et si nous admirons leur habileté, leur courage et leur persévérance, nous ne pouvons cependant les comparer qu'à des voleurs publics et des assassins (1).

Le fameux sir John Hawkins acquit d'abord de la célébrité, en ouvrant le commerce des esclaves. Il fit trois voyages sur les côtes d'Afrique, troqua des articles de peu de valeur contre un grand nombre de nègres, traversa l'Océan Atlantique (1563) pour visiter Hispaniola (Haïti ou Saint-Domingue) et les établissements espagnols en Amérique, et reçut, en échange de ses captifs, des cuirs, du sucre, du gingembre et des perles. Ce commerce était cependant illicite; et, dans la baie de Saint-Jean d'Ulloa, Hawkins fut surpris (1567) par le vice-roi d'Espagne, qui arrivait d'Europe avec une flotte de douze voiles. Les escadres ennemies se regardèrent réciproquement avec soupçon et méfiance; une trêve douteuse se termina par un engagement général; et à la fin, quoique les Espagnols eussent beaucoup souffert, Hawkins perdit sa flotte, ses trésors et la majeure partie ds ses compagnons. De six vaisseaux dont il avait le commandement, deux seulement s'échappèrent : de ceux-ci, l'un périt en mer, et l'autre, *la Judith*, barque de 50 tonneaux, commandée par Francis Drake, ramena en Europe ce qui restait de ces aventuriers. Le lecteur sera sans doute étonné en apprenant que les deux plus grands vaisseaux des six qui

(1) Hakluyt, passim. Stow, 681, 684, 729. Camden, 243, 306, 332, 360, 449. Paris, I, 524-526; 575-583.

s'étaient destinés à ce trafic inhumain, appartenaient à la reine (1).

Dans un siècle où règne le fanatisme religieux, il n'est pas rare de voir les pratiques de la piété s'allier au débordement des passions les plus déréglées. Drake attribua son désastre à la perfidie du vice-roi : il était avide d'en tirer vengeance. Un chapelain du navire fut consulté, et ce casuiste éclairé déclara que la perte que lui avait fait éprouver un commandant espagnol pouvait se réparer, en bonne justice, en pillant tous les sujets d'Espagne, en quelque partie du globe qu'ils se trouvassent. La conscience de l'aventurier fut alors tranquille. Il fit trois voyages de dévastation aux Indes occidentales; et si les deux premiers n'eurent point de succès, le dernier le dédommagea amplement de ses autres contre-temps. Dans le golfe du Mexique (1572, 2 mai), il captura plus de 100 petits vaisseaux ; il prit et pilla la ville de Nombre-de-Dios (28 juill.); il fit une expédition par terre, suivi de nègres fugitifs et d'une bande d'aventuriers français, et s'empara d'un convoi de mules chargées d'or et d'argent. Ce trésor satisfit son avarice, et, pour le mettre en sûreté, il se hâta de l'envoyer en Angleterre (1573, 29 mars), prétendant qu'il l'avait acquis par voie d'échange avec les naturels (2).

Durant sa dernière expédition, Drake, du sommet des montagnes de l'isthme de Darien, avait aperçu, pour la première fois, le grand océan Pacifique; et, dans un transport d'enthousiasme (1578, 11 fév.), tombant sur ses genoux, il avait pris Dieu à témoin que, s'il lui accordait la vie, il déploierait un jour le pavillon d'Angleterre sur cette mer jusqu'alors inconnue à ses concitoyens. De retour dans sa patrie, il n'oublia pas son vœu. Walsingham, Hatton, et plusieurs autres conseillers, applaudirent à ses efforts et les secondèrent; Élisabeth elle-même hasarda une somme de 1000 couronnes dans cette expédition. Avec 5 vaisseaux et 1600 hommes, il traversa l'Atlantique, et se rendit à la côte du Brésil (1577, 15 nov.); il passa le détroit de Magellan, et atteignit le petit port de Santiago, sur le continent espagnol 1578, 5 déc.). Dans un lieu où l'on ne connaissait jusqu'alors aucun ennemi, on n'avait préparé aucune résistance. Toutes les villes situées sur les côtes, depuis Santiago jusqu'à Lima, et les vaisseaux qui se trouvèrent dans les ports, furent pris et pillés. Il fit en mer sa prise la plus riche et la dernière (1579, 1er mars), *le Cacafuego,* vaisseau marchand espagnol d'une valeur considérable. Mais maintenant l'alarme avait été donnée. Une escadre était stationnée à l'entrée du détroit, afin d'empêcher son retour ; et Drake prit la résolution hardie de traverser l'océan Pacifique jusqu'aux Moluques. De là, après avoir couru un grand nombre de dangers et d'aventures, il doubla le cap de Bonne-Espérance, et arriva en sûreté à Plymouth, après une absence de près de trois ans. Son retour (1580, 3 nov.) fut célébré comme un triomphe. Il revenait, à la vérité, souillé de sang et de rapines; mais aux yeux du peuple, ces taches étaient effacées par la gloire de l'entreprise; et l'Angleterre salua avec joie le retour de ce fils aventureux, le premier de tous les mortels qui eût, en naviguant, fait un voyage autour du globe (1).

Quoique Drake fût parti avec cinq vaisseaux, il n'en ramenait qu'un, nommé *la Biche d'or,* mais il était chargé d'un trésor de la valeur de

(1) Camden, 158. Stowe, 807. Après cela, Hawkins fit deux visites plus ruineuses aux établissements espagnols, et à son retour, envoya son ami Georges Fitz-William à Madrid, avec l'offre de ses services à Philippe II. Sa sincérité était douteuse, mais il offrit des otages; et le 10 août 1571, un accord fut conclu et signé par le duc de Feria d'une part, et le messager de l'autre. Il y était dit que, pour rétablir l'ancienne religion, mettre fin à la tyrannie d'Élisabeth, et servir le droit de Marie au trône, Hawkins amènerait avec lui au service d'Espagne 16 bâtiments dont les noms étaient désignés, portant 420 canons et 1585 hommes; que Philippe accorderait à lui et aux siens une amnistie pour les offenses passées, et lui payerait mensuellement 16,987 ducats pour les équipements de la flotte. Le secret de cette singulière transaction ne fut pas si bien gardé, qu'il n'en transpirât quelque chose. Hawkins fut appelé et examiné par ordre du conseil; mais ses explications furent telles que les lords furent ou prétendirent être satisfaits, et l'engagèrent au service de la reine. Les détails sont dans Gonzalez, Memorias, VII, 351, 360, 4, 7, 8.

(2) Camden, 352. Gonzalez Mém., 373-385.

(1) La gloire d'avoir démontré par la pratique la forme orbiculaire de la terre appartenait à Magellan; mais la mort, qui vint surprendre ce navigateur aux îles Philippines, l'empêcha d'achever son voyage autour du globe.

800,000 livres. Un dixième de cette somme fut distribué aux officiers et à l'équipage; une partie fut remise à l'ambassadeur d'Espagne, qui réclamait la totalité au nom de son souverain; et le reste, dont on ne parla jamais, fut, à ce qu'on présume, partagé entre la reine, le commandant, et les favoris. Quatre mois s'écoulèrent cependant avant que la reine voulût accorder à Drake un témoignage public de son approbation. Son vaisseau avait été placé dans le bassin de Deptford, pour être conservé en mémoire d'une entreprise aussi hardie. Élisabeth consentit à prendre part à un banquet qu'il lui donna dans sa cabine; et, avant son départ (1581, 4 avril), elle lui conféra l'ordre de la chevalerie (1).

Quand Philippe se plaignit de ces déprédations, elles furent faiblement justifiées, sous prétexte qu'il avait secrètement secouru les ennemis de la reine, et cherché à exciter la rébellion dans ses États. Mais si l'on doit admettre l'excuse des représailles, il est bon de connaître quel fut le premier agresseur; et l'impartialité nous force à déverser tout le blâme sur la conduite injustifiable des aventuriers anglais. A la fin, Élisabeth, comme alliée de la Hollande s'engagea dans une guerre ouverte avec Philippe, et le pirate fut immédiatement converti en officier, agissant par les ordres de la reine. On employa avec succès les talents et l'intrépidité de Drake, dans des hostilités légitimes, pour le service de sa souveraine; avec une flotte de 21 voiles, il se dirigea vers les Indes occidentales, brûla la ville de Santiago, pilla Saint-Domingue et Carthagène, et rasa deux forts espagnols sur la côte de la Floride (2).

En même temps, un gentilhomme de Suffolk, Thomas Cavendish, qui avait dissipé la moitié de son bien, vendit le reste, construisit ou acheta trois petits vaisseaux (1586, 21 juill.), et alla chercher des aventures sur le domaine espagnol. Les habitants se tenaient sur leurs gardes. Durant quelques mois, ses exploits se bornèrent à la prise de quelques vaisseaux naviguant le long des côtes, et à l'incendie de deux ou trois villages; mais au moment même de son départ (1587, 4 nov.), sa bonne fortune lui fit rencontrer *la Santa-Anna*, vaisseau marchand des Manilles. Les Espagnols repoussèrent les efforts qu'il fit pour aborder; enfin, leur vaisseau se trouvant prêt à couler bas, ils se virent forcés de céder. L'or, l'argent, et les denrées les plus précieuses, furent transférés de la prise au vaisseau anglais; le reste des marchandises, montant à 500 tonneaux, fut brûlé avec la caraque, et l'aventurier s'en revint immédiatement par les Moluques, Java, et le cap de Bonne-Espérance (1588, 9 sept.). Comme Drake, il avait fait le tour du globe; mais, comme lui, il n'ajouta que peu de chose aux connaissances générales (1). Leur but, à tous deux, avait été de s'enrichir aux dépens des Espagnols; ils y avaient réussi : l'avancement de la science était hors de leur pouvoir, ou bien ils n'y avaient pas porté leur attention.

Ces expéditions maritimes pouvaient irriter le monarque espagnol; mais elles ne contribuèrent en rien au grand objet de la guerre. La soumission ou l'indépendance des Pays-Bas devait se décider sur le champ de bataille; et Philippe n'eut rien à redouter, aussi longtemps que le commandement de l'armée ennemie fut confié à la présomption et à l'incapacité de Leicester. De retour en Angleterre, au mois de novembre, le comte reprit son ascendant ordinaire sur le cœur de la reine. Au lieu de punitions, il ne trouva que des récompenses; et comme si elle eût cherché à expier le chagrin qu'elle avait pu lui donner, elle le nomma lord intendant de sa maison et grand maître des eaux et forêts, au midi de la Trent. Mais durant son absence, l'esprit de dissension et de faction se glissa dans l'armée de Hollande. Si l'exécution de la reine d'Écosse y fut approuvée, elle y fut aussi vivement condamnée. L'opinion flétrit Élisabeth, comme meurtrière de l'héritière légitime de la couronne, et l'on employa d'adroits émissaires pour ébranler la fidélité des soldats. Parmi les officiers se trouvait un nommé sir Roland York, soldat de fortune, et commandant d'un fort près de Zutphen, qui, pour

(1) Camden, 354-360. Stowe, 987. Harris, I, 19.

(2) Dans cette expédition, les maladies lui enlevèrent 700 hommes. Il ramena en Angleterre les survivants d'une colonie que sir Walter Raleigh avait fondée à la Virginie. A leur retour, ces colons introduisirent l'usage de fumer le tabac. Camden, 449. Harris, I, 815.

(1) Stowe, 719. Camden, 552. Harris, I, 24. Il entreprit un pareil voyage en 1591, et périt sur mer.

quelques anciennes offenses, craignait le ressentiment secret de Leicester. Cet homme profita de l'occasion pour insinuer à sir William Stanley, gouverneur de Deventer, qu'ayant été l'ami de Babington et du parti de Marie, il était soupçonné par le conseil, et qu'on lui préparait un pareil sort, en temps opportun. Stanley prit l'alarme ; il assembla la garnison, et déclara que sa conscience lui défendait de combattre pour la cause des rebelles contre leur souverain ; que Deventer appartenait au roi d'Espagne, et qu'il était du devoir de tout honnête homme de rendre au véritable propriétaire le bien qu'on lui avait injustement enlevé. Ils applaudirent à sa harangue ; Deventer et le fort se rendirent, et Stanley et York, avec 1300 hommes, entrèrent au service de Philippe (1).

Cet événement inattendu répandit la terreur et la consternation dans toute la Belgique. Les états s'assemblèrent, et, comme s'il n'existait plus près d'eux de lieutenant de la reine, ils nommèrent Maurice, fils du dernier prince d'Orange, stathouder et capitaine général de la Hollande, de la Zélande, et de la Frise ; mais ils se repentirent bientôt de leur précipitation. Leicester, par son langage mystique et son affectation de sainteté, s'était formé, pendant son séjour dans les Pays-Bas, un parti considérable parmi les membres du clergé réformé. Il assistait à leurs sermons, priait et jeûnait avec eux, recevait fréquemment le sacrement, et se montrait, dans toutes les occasions, déterminé à détruire le papisme et à établir le culte de l'Évangile. Leur influence s'étendait jusque sur leurs disciples absents ; et, du haut de leurs chaires, ils déclamaient avec amertume contre l'ingratitude et l'injustice des États. Plusieurs villes méconnurent l'autorité de Maurice. Le clergé de Frise proclama la souveraineté d'Élisabeth, et le synode de Sneck, dans une adresse à l'ambassadeur d'Angleterre, conjura la reine de venir au secours du Christ, qui se mettait, lui et ses enfants, sous sa protection. Élisabeth considéra l'affront qu'on avait fait à son favori comme s'il lui eût été personnel, et elle envoya le lord Buckhurst pour signifier son mécontentement (1er mars). Ses efforts rétablirent l'harmonie. On déclara que la nomination du nouveau stathouder n'avait été que provisoire. Maurice témoigna qu'il était prêt à résigner cette charge lorsqu'on le lui demanderait, et la fureur du peuple s'apaisa par la promesse du retour immédiat de Leicester (1).

Cependant, la reine d'Angleterre avait en vue un objet plus important : elle s'était imprudemment engagée, quoiqu'à regret, dans la lutte avec Philippe, et elle cherchait maintenant à s'en retirer avec honneur. Deux négociants étrangers, Grafigna, Génois, résidant à Londres, et de Loo, Flamand, demeurant à Anvers, avaient été chargés, comme représentants des intérêts commerciaux des deux nations, de solliciter, l'un d'Élisabeth, l'autre de Farnèse, le rétablissement de la paix. Ils reçurent tous deux des réponses favorables : par leur entremise, une correspondance s'ouvrit entre Burghley et sir James Croft, de la part de l'Angleterre, et Perrenotte et Richardot du côté de l'Espagne ; et des lettres de compliments, exprimant les intentions les plus pacifiques, furent échangées (25 janv.) entre Élisabeth et le duc (2). Le lord trésorier appuya dans le conseil (17 fév.) les projets de sa souveraine ; mais Leicester et ses amis parlèrent pour la continuation de la guerre. Ils prévoyaient que, tandis qu'on amusait la reine par de feintes négociations, les escadres espa-

(1) Camden, 552. Le docteur Allen publia une lettre pour la justification de Stanley. Je n'ai pu me la procurer. Mais on peut voir une autre apologie par Persons, dans l'écrit intitulé « Manifestation. » J'observe que Deventer avait été surpris, contre la volonté des habitants, par sir W. Stanley, qui avait juré de le conserver aux États, et qui, avec la garnison, était soldé par les États ; que Stanley et Leicester étaient ennemis de sir John Norris, qui prit le commandement au départ de Leicester ; et que, d'après cela, ce dernier avait laissé à Stanley une autorisation par écrit de quitter le service au moment qui lui conviendrait. De là, Persons conclut que Stanley n'était pas déserteur, parce qu'il était autorisé à quitter ; qu'il n'était pas traître à Élisabeth, puisqu'il était à la solde des États, et gardait la ville pour eux ; qu'il n'était point coupable d'injustice, parce que la ville était la propriété du roi d'Espagne, et que, comme il en avait été l'instrument, en le ravissant au véritable propriétaire, sa conscience l'obligeait à la lui rendre. Persons, Manifestation, p. 43-46.

(1) Brandt, 409. Bentivoglio, II, 99. Cabala, part. II, I, 63.

(2) Voyez dans Strada, l. IX, anno 1587, ce qu'elles renferment.

gnoles s'échapperaient des ports, se réuniraient pour former un armement considérable, et jetteraient une armée étrangère sur les rivages de l'Angleterre; et ils firent une telle impression sur Élisabeth, et lui inspirèrent tant de craintes, que, de Plymouth, on envoya Drake pour surveiller les ports d'Espagne, et s'opposer à la jonction des flottes espagnoles, si on l'essayait (21 avril). Mais l'intention de cet officier n'était pas de se borner à la lettre de ses instructions. Il se dirigea sur Cadix, entra hardiment dans le port, dispersa, par un feu supérieur, les galères espagnoles (29 avril), et coula à fond, brûla, prit ou détruisit plus de 80 voiles, vaisseaux de guerre ou bâtiments marchands, les uns récemment arrivés des Indes orientales, les autres équipés pour le voyage des Indes occidentales. De Cadix, les vainqueurs longèrent les côtes du Portugal. Dans les eaux du Tage, ils insultèrent le marquis de Santa-Cruz, amiral d'Espagne; à la mer, leurs travaux furent couronnés par la prise du *Saint-Philippe,* caraque de la plus grande dimension, et chargée de marchandises très-précieuses (1).

L'amiral vainqueur fut reçu avec reconnaissance par tous les Anglais, à l'exception de leur souveraine. Élisabeth tremblait; une perte moins considérable même devait inspirer à Philippe le désir de la vengeance, bien loin de l'engager à la paix; et, dans une réponse à une lettre de Farnèse, qui offrait de nommer les négociateurs, et qui laissait à la reine le choix du lieu de la réunion, elle l'assura que Drake avait été envoyé dans l'unique dessein de s'opposer aux tentatives possibles d'invasion, qu'il avait reçu l'ordre de s'abstenir de toute hostilité, et qu'à raison de sa désobéissance, elle le punirait, à son retour, de son audace. Farnèse feignit d'être satisfait, mais il se prépara à user de représailles. Il répondit à Élisabeth qu'il pouvait croire toute chose d'un homme nourri parmi des pirates, et qui, à Cadix (19 mai), s'était conduit selon les habitudes de sa profession: qu'il s'en tenait toujours à sa première proposition; et qu'il dépendait uniquement de la reine de faire cesser les horreurs de la guerre (2). Mais tandis qu'il l'amusait ainsi par ses offres, tandis qu'elle craignait qu'un nouvel acte d'hostilité ne vînt détruire toute espérance de paix, le duc préparait ses plans en silence, et donnait ses instructions à ses officiers (29 mai). Tout à coup le fort de Sluys ou de l'Écluse, fort de la plus haute importance, dont la garnison se composait d'Anglais et de Hollandais, se vit inopinément assiégé: le nombre des ennemis et leur discipline, les talents et la fortune de leur chef, inspirèrent aux États des craintes pour leur sûreté. Ils firent les instances les plus pressantes à la reine. Son favori l'importuna de ses arguments et de ses prières. Elle hésitait toujours; elle écrivit à Farnèse, afin qu'il retirât ses troupes, et ce ne fut qu'après avoir essuyé un refus qu'elle accorda son consentement au départ de Leicester (23 juin). Il emporta une somme considérable, et emmena un renfort de 5,000 hommes; mais il se trouva très-embarrassé par des instructions qu'il ne pouvait ou ne voulait pas comprendre. Il avait ordre de sonder d'abord les dispositions des Hollandais, et s'il les trouvait opposées à la paix, de déclarer que la reine se retirerait de la querelle, à moins qu'ils n'avançassent 100,000 liv. pour le payement d'une armée plus nombreuse. Le comte arriva, réunit ses forces, et essaya trois fois, mais en vain, de faire lever le siége. L'Ecluse capitula, et le message royal fut délivré. Les États le reçurent avec des reproches et des plaintes, et, dans le transport de leur indignation, ils conçurent les soupçons les plus injustes et les plus alarmants. Ils avaient été trahis, disaient-ils, en plaçant leur confiance dans les protestations de leurs alliés. L'avarice avait porté la reine d'Angleterre, qui se prétendait leur amie, à les vendre au roi d'Espagne, et à stipuler la reddition des places occupées par ses troupes, en retour d'une somme suffisante pour payer les dépenses faites durant la guerre. Ces accusations, bien que sans fondement, et même improbables, se répandirent, et l'on y ajouta foi; et le comte, qui naguère était l'idole du peuple, devint, en peu de jours, l'objet de son exécration.

Il est difficile de puiser dans les assertions opposées de Leicester et de ses adversaires une idée nette de sa conduite. Ils l'accusèrent d'aspirer à la souveraineté des Provinces; ils

(1) La lettre de Drake est dans Strype, III, 451. Stowe, 709.

(2) Strada, l. IX, anno 1588.

affirmèrent que, dans cette intention, il avait cherché à mettre des gouverneurs anglais dans toutes les forteresses; qu'il avait essayé de se saisir de la personne de Barneveldt, son principal adversaire, et de celle du prince Maurice, son plus redoutable rival, et qu'il avait formé le complot de s'emparer pour lui-même de la ville de Leyde, que les États n'avaient conservée que par la timidité et la fuite des conspirateurs (1). Leicester, au contraire, se plaignit amèrement de l'ingratitude des Hollandais, accusa les plus ardents des patriotes de corruption et de trahison, et prétendit qu'il existait un projet caché de livrer les Pays-Bas à Philippe. Quoique cela pût être, il perdit son influence sur Élisabeth. Elle crut qu'il avait négligé ses instructions, pour ne s'occuper que de son propre agrandissement; et, lorsque Farnèse se plaignit que la reine ne montrait pas un désir bien sincère de la paix, elle rejeta tout le blâme, d'abord sur la négligence, ensuite sur l'ambition de Leicester. Il fut rappelé (21 nov.), et, à son retour, averti de son danger, il se jeta aux pieds d'Élisabeth et la conjura d'avoir pitié de son ancien favori. « Elle l'avait envoyé dans les Pays-Bas comblé d'honneurs; voulait-elle, en le rappelant, le couvrir d'infamie? Elle l'avait tiré de la poussière; voulait-elle actuellement le jeter vivant au tombeau? » Élisabeth s'attendrit, mais le résultat de l'entrevue ne fut connu que le lendemain matin. Le comte avait reçu une sommation pour répondre devant le conseil. Il obéit; mais, au lieu de s'agenouiller près du bureau, il s'assit à sa place ordinaire; et lorsque le secrétaire commença à lire l'accusation que l'on avait préparée, il se leva, déclamant contre la bassesse et la perfidie de ses calomniateurs, et appela des préjugés de ses collègues à l'équité de sa souveraine. Les membres se regardèrent; le secrétaire passa aux affaires courantes du jour, et lord Buckhurst, l'accusateur, reçut l'ordre de se regarder comme prisonnier dans sa propre maison. Cette punition était évidemment injuste; mais il s'y soumit sans murmure, et observa si rigoureusement l'ordre royal, que, bien que sa réclusion ait duré jusqu'à la mort de Leicester, il ne reçut jamais, durant neuf mois, la visite de sa femme ni de ses enfants (1).

(1) Camden, 555. Brandt, 414.

Vers le même temps, la mort du lord chancelier Bromley permit à la reine de satisfaire l'ambition d'un autre de ses favoris. Depuis la réformation, la charge de chancelier avait été confiée à des jurisconsultes; elle se résolut alors à transgresser la coutume, et à l'accorder au comte de Rutland; mais Rutland mourut sous très-peu de jours, et, à la grande surprise et à la risée des courtisans, sir Christophe Hatton fut nommé chancelier. Il était arrivé, quelques années avant, que les étudiants des collèges de droit avaient donné un bal magnifique, en l'honneur de la reine. Parmi les masques, ses yeux distinguèrent un jeune homme qui, par sa stature, son adresse et sa grâce, l'emportait sur tous ses compagnons. Le fortuné danseur était Hatton, jeune homme de fortune médiocre du Northamptonshire. Elle lui ordonna de se présenter à la cour, le nomma capitaine de ses gardes, ensuite chambellan, puis après lord chancelier. Les jurisconsultes furent mortifiés: ils refusèrent de plaider devant lui. Hatton, unissant la modération à la fermeté, vainquit leur opposition; et, secondé par deux avocats qu'il consultait sur les questions légales, il prouva, comme juge équitable, qu'il n'était pas au-dessous de ses prédécesseurs. On le considérait à la cour comme le cavalier le plus accompli, et il se fit beaucoup d'amis en s'opposant aux mesures rigoureuses et irritantes que ses collègues provoquaient souvent au conseil (2).

Nous sommes actuellement arrivés à l'époque la plus mémorable et la plus intéressante du règne d'Élisabeth. Le lecteur a déjà remarqué les outrages dont la reine accablait annuellement le roi d'Espagne: elle s'était emparée de son trésor, avait donné des secours à ses sujets rebelles soldé des troupes étrangères pour combattre ses armées, et autorisé les marins anglais à piller et à massacrer les sujets sans défense de Philippe,

(1) Indépendamment des historiens de cette époque, consultez les lettres originales, dans les Mémoires de Hardwicke, I, 334-360. Il paraîtrait que Leicester avait beaucoup à dire pour sa défense, mais que le parti qui désirait la paix avait obtenu quelque influence, tandis que le comte était en Hollande, et que Walsingham était retenu chez lui par une maladie.

(2) Philopater, 20. Camden, 558. « Splendidissime « omnium quos novimus, gessit. » Ibid.

soit en haute mer, soit dans ses États d'Amérique. La politique enseignait à ce monarque à dissimuler. Il cachait ses sentiments sous une affectation de dédain; et ce roi, si fier avec les autres puissances, paraissait supporter les provocations d'Élisabeth avec la plus stoïque indifférence. Mais les insultes constamment renouvelées, les sophismes par lesquels on répondait toujours à ses plaintes, et le souvenir que la reine, sous le règne de sa sœur, avait dû à sa protection la liberté et peut-être la vie, amassaient dans son âme de furieux ressentiments(1), et s'il hésitait à frapper, ce n'était que pour rendre sa vengeance plus certaine et plus terrible. En 1583, après une attente de quinze années, il se flatta que le jour de la rétribution était arrivé. Le duc d'Anjou avait été chassé des Pays-Bas; la France tremblait sous le fléau de la guerre civile, et la défaite de don Antonio, son rival, ainsi que la reddition de Tercère, avait affermi sur sa tête la couronne de Portugal. Délivré de tous ses ennemis, il porta son attention vers la reine d'Angleterre; mais il était naturellement lent et prudent; la combinaison de ses plans, la confection de ses préparatifs, demandaient du temps et des réflexions, et plus de cinq années s'écoulèrent encore avant que l'*armada* (la flotte) destinée à soumettre l'Angleterre fût prête à sortir des ports de l'Espagne. Durant cet intervalle, la conduite d'Élisabeth n'avait pas été de nature à prévenir sa colère. Elle avait envoyé au secours des insurgés belges une armée anglaise, commandée par un général qui s'était emparé du titre et de l'autorité de gouverneur des provinces révoltées; et, après un procès dont il n'y avait point d'exemple dans les annales de l'Europe, elle avait fait périr sur un échafaud la reine des Écossais. La première de ces actions était l'équivalent d'une déclaration de guerre, et Philippe ne pouvait s'abstenir d'y arrêter son attention sans être accusé de lâcheté. La seconde était une insulte à la majesté des souverains, qu'il croyait de son devoir de venger, comme le plus puissant de tous les monarques chrétiens.

Le roi d'Espagne aurait été, de tous les hommes, le dernier à reconnaître dans le pontife le droit de disposer des couronnes. Jadis il n'avait pas hésité à déclarer la guerre à Paul IV, et le duc d'Albe, son général, avait, en son nom, dicté les conditions de la paix au Vatican. La vengeance et l'ambition lui donnèrent des conseils différents.

Sous le sceau du secret, il confia ses projets au pape régnant, Sixte V, et le sollicita de participer à une entreprise qui avait pour objet la restauration de l'autorité papale en Angleterre. A cet effet, il demanda un secours en argent, le renouvellement des censures promulguées contre Élisabeth par les papes ses prédécesseurs, et le don de la pourpre au docteur Allen, qui, en cas de succès, se rendrait en Angleterre, en qualité de légat, pour régler les intérêts de la religion, comme l'avait fait le cardinal Pole, et conférer au vainqueur l'investiture du royaume (1). Allen, ignorant ce projet, était alors à Spa pour sa santé. On l'attira à Rome sous quelques prétextes, et quoiqu'il déclinât cette dignité, comme il l'avait déjà refusée sous Grégoire XIII, il fut, contre sa volonté, créé cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts (1587, 7 août). Mais bien que Sixte renfermât soigneusement son secret, les politiques de la cour du pape soupçonnèrent les motifs de la promotion d'Allen, et le pontife, craignant cette découverte, exhorta Philippe (1er nov.) à presser l'expédition, et lui offrit un subside d'un million de couronnes, qui lui serait payé aussitôt que l'armée aurait débarqué sur les côtes d'Angleterre (2).

Les préparatifs de ce monarque, tant en Espagne que dans les Pays-Bas, étaient proportionnés à l'importance de l'entreprise. L'Océan n'avait jamais porté une flotte aussi brillante que celle qui remplissait actuellement les ports d'Espagne: 135 vaisseaux de guerre, portant 8,000 matelots et 19,000 soldats, obéissaient aux ordres du marquis de Santa-Cruz, officier qui avait vieilli dans la marine, et dont le front était couronné de lauriers remportés dans de nombreuses victoires (3). On avait abattu, en

(1) Voyez Philopat. Augustæ, 1592, p. 68-83. Mémoires d'Osborn, 13.

(1) La lettre est déposée aux archives de Simancas.

(2) Fitz-Herbert, Vita Alani, 87. Strada, l. IX, anno 1588. Maffei, « Hist. ab excessu Gregor. XIII, » p. 25.

(3) Les vaisseaux qui composaient cette flotte étaient de quatre espèces: 1° Les vaisseaux de guerre ordinaires, faits d'après les *chiules* ou *quilles* des anciens peuples

Flandre, la forêt de Waes: les arsenaux d'Anvers, de Nieuport, de Gravelines et de Dunkerque, étaient remplis d'artificiers, et les rivières et les canaux couverts de bateaux à fond plat, destinés à servir de transports dans l'invasion projetée. La réputation de Farnèse, le danger et la gloire de l'entreprise, avaient attiré un grand nombre des volontaires, des plus nobles familles d'Europe. On ne rencontrait sur les routes que des corps de troupes qui se rendaient, de l'Espagne, de l'Allemagne, et de l'Italie au lieu du rendez-vous; et quand le duc de Parme, après avoir passé ses troupes en revue, eut laissé au comte Mansfeldt 11,000 hommes de renfort, pour les garnisons ordinaires qui défendaient le pays, il lui restait encore, pour l'invasion de l'Angleterre, 30,000 hommes d'infanterie et 1800 hommes de cavalerie (1).

Il était impossible que tant de préparatifs échappassent à l'attention du gouvernement anglais; mais Philippe, pour cacher leur destination réelle, faisait répandre différents bruits. Élisabeth était plongée dans la plus cruelle incertitude: ignorant si l'orage fondrait sur sa tête ou serait dirigé contre les insurgés de la Belgique, il était nécessaire qu'elle se tînt sur ses gardes; mais l'avarice la portait à se méfier des conseils de ses ministres et des avertissements de leurs espions, et elle pressait ou retardait alternativement ses préparatifs, selon que l'espoir ou la crainte prédominait dans son esprit. Elle consentit facilement à ce qu'on établît un conseil militaire pour la défense du royaume, à ce qu'on enrolât tous les hommes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante, à ce que les lords lieutenants formassent des compagnies de milice, nommassent des officiers et se pourvussent d'armes aux frais des comités; mais appeler ces hommes à un service actif eût été entraîner la couronne dans une grande dépense. Elle conservait toujours l'espoir d'éviter la guerre, et si à la fin elle ordonna de réunir deux armées, une de 36,000 hommes, sous le commandement de Hunsdon, pour la défense de sa personne royale, et l'autre de 30,000, sous le comte de Leicester, pour la protection de la capitale, ces mesures furent tellement différées que la première n'exista jamais que sur le papier, et que la seconde atteignit à peine la moitié du nombre spécifié (1); tout cela ne pouvait imposer beaucoup. Des troupes inexpérimentées, levées avec tant de précipitation, n'eussent présenté qu'une faible résistance à l'armée nombreuse et disciplinée du duc de Parme (2). Mais l'Angleterre devait être sauvée par l'habileté et l'intrépidité de sa marine.

Pendant l'automne, le sentiment du danger arracha à la reine l'ordre de lever 5,000 matelots. Au mois de janvier elle se repentit de sa prodigalité et ordonna d'en congédier 2,000. Néanmoins, comme le bruit de l'invasion prenait une consistance plus sérieuse, elle céda aux prières de son conseil; le nombre fixé fut non-seulement complété, mais encore il fut porté à 5,000 hommes (3). La marine royale se composait de 34 vaisseaux de guerre, dont 5 de la force de 8 à 1100 tonneaux. La ville de Londres en four-

du Nord; 2° les galères, qui empruntaient le secours des rames, et portaient des canons sur la proue et la poupe; 3° les galéasses, plus vastes et plus larges d'un tiers que les galères, ayant des canons de chaque côté, entre les bancs des rameurs; 4° les galions ou grandes *chiules*, de la forme des vaisseaux ordinaires, mais d'une très-grande longueur, avec des canons sur chaque côté, et de formidables batteries à la proue et à la poupe. Voyez Strada, l. IX, anno 1558.

(1) Strada, ibid. Papiers de Hardwicke, I, 354. Camden, 563.

(1) Les ordres concernant l'armée de Leicester avaient été donnés au mois de juin. On peut voir dans Murdin (611) comment elle eût été composée. Elle devait consister en 27,000 hommes d'infanterie, 407 lanciers, 2,011 chevau-légers, et 18 pièces d'artillerie. Néanmoins, le 10 août, elle n'excédait pas 15,000 hommes de pied, avec une quantité proportionnelle de chevaux. Stowe, 743. Si la flotte n'eût pas été dispersée par les brûlots et la tempête, elle aurait essayé d'aborder le 30 ou 31 juillet. Quant à l'armée de lord Hunsdon, personne, à l'exception des gens de Londres et de Middlesex, ne reçut l'ordre de se réunir avant le 6 août. Murdin, 612, 613. Leicester s'en plaignit le 27 juillet. « Dieu a donné à la reine la force et le pouvoir; néanmoins elle ne les emploie pas quand elle le doit. » Papiers de Hardwicke, I, 576.

(2) Voyez, dans une note des Mémoires de Hardwicke, I, 575, l'opinion qu'un vieux soldat, sir John Smith, qui instruisait les nouvelles troupes, s'était formée de cette armée. Il fit un ouvrage sur la discipline militaire, qui, à cause de quelques passages, fut supprimé. Strype, IV, 47

(3) Les comptes du trésorier, dans Murdin, 620.

nit 33, et plusieurs particuliers 18 voiles, auxquelles on ajouta, à cause de la circonstance, 43 vaisseaux de louage, et 53 côtiers. Le commandement général fut pris par lord Howard d'Effingham, amiral d'Angleterre, en vertu de sa charge. Sa résolution et son courage étaient généralement connus, et ce qui lui manquait d'expérience navale fut suppléé par un conseil d'habiles gens de mer. Sous lui servaient comme volontaires les comte de Cumberland et les lords Henri Seymour, Thomas Howard et Edmond Sheffield; Drake fut nommé lieutenant de la flotte, et les meilleurs bâtiments furent donnés à Hawkins, Forbisher, et autres marins, qui, dans les voyages de commerce, de piraterie ou de découvertes, avaient acquis de l'expérience et montré ce mépris du danger et cet esprit d'entreprise qui a longtemps caractérisé les navigateurs bretons (1).

Les seules puissances voisines à qui la reine pouvait demander du secours étaient les États de la Belgique et le roi d'Écosse. Les premiers devaient leur indépendance à sa protection; leur ruine devenait la conséquence inévitable de son asservissement. L'intérêt et la reconnaissance les engagèrent à répondre à son appel. Ils oublièrent toutes les dernières causes de démêlés, entreprirent d'intercepter la navigation de l'Escaut, et envoyèrent à la flotte une escadre de 20 voiles. Quant au roi d'Écosse, elle n'osait en espérer une assistance active; mais s'assurer de sa neutralité était déjà un point de haute importance. Jacques parut balancer : un parti espagnol s'était formé parmi ses sujets; l'adjonction d'une armée espagnole et d'un trésor l'auraient arraché à son inaction, et l'eussent rendu le vengeur du sang de sa mère. Le conseil de Philippe lui suggéra cette idée (2); mais il se méfiait de la fidélité du roi d'Ecosse, dont la politique était de ne se compromettre avec aucun parti avant que l'événement probable de la querelle ne lui parût bien déterminé. Si, pour plaire à ses sujets protestants, il signait le covenant, et faisait échouer l'entreprise de lord Maxwell sur la frontière, cependant, à la même époque, il écoutait avec froideur les excuses sur la mort de Marie, qui lui étaient portées par lord Hunsdon, avançait ses prétentions d'un ton d'autorité, et tenait le cabinet anglais en suspens, jusqu'à ce qu'il eût arraché d'Ashby, l'ambassadeur résidant, les promesses les plus magnifiques. Alors, à la vérité, il défendit à ses sujets de secourir l'ennemi, et offrit à Élisabeth toutes les forces de son royaume (4 août); mais on doit remarquer que déjà l'Armada avait été défaite, et que les Espagnols fuyaient devant les Anglais, le long des côtes de l'Écosse (1).

Mais il existait dans l'intérieur du royaume une classe d'hommes dont la fidélité suspecte alarmait plus le cabinet que les délais de Jacques et la ruine du roi d'Espagne. Le nombre réel des catholiques était inconnu (car la sévérité des lois pénales les avait forcés à cacher leur religion); mais on conjecturait qu'il s'élevait au moins à la moitié de la population du royaume (2). Jusqu'ici, victimes d'une persécution sans relâche, n'avait-on pas des raisons de croire qu'ils recevraient les Espagnols comme leurs libérateurs ? La reine avait été privée de

(1) Voyez dans Murdin, 615-618, le détail concernant la flotte.

(2) Cet avis fut donné par Plato, célèbre ingénieur; et Leicester nous apprend « que Jacques avait auprès de lui des agents qui travaillaient à en obtenir qu'il demandât une armée. » Murdin. 592. Il remarque encore: « L'Écosse est entièrement négligée, ce qui causera notre malheur, car 2,000 hommes envoyés par l'ennemi, avec de l'argent, peuvent nous faire plus de mal que 30,000 hommes qui débarqueraient dans le royaume. » Papiers de Hardwicke, 1, 360.

(1) D'après les dates, il est évident que Jacques fut tenu en suspens jusqu'à la fin. Pendant l'automne, lord Hunsdon écrivit à la reine « que si elle comptait sur quelque amitié ou parenté de sa part, elle se trompait elle-même. » Murdin, 591. Au mois d'avril. Hunsdon reçut des instructions pour lui donner satisfaction sur la mort de sa mère. En juin, M. Ashby lui fut envoyé; en juillet, sir Robert Sidney remplit près de lui une semblable mission. Journal de Cecil. Murdin, 787, 788. Aucun d'eux ne réussit; car, le 27 juillet, Walsingham écrivit à Douglas, l'envoyé d'Écosse, de donner le même avis à son maître. Enfin, le 4 août, Jacques accepta la proposition d'Ashby, de se joindre à la reine, et d'en recevoir un duché avec ses terres, une pension annuelle de 5,000 livres, et le traitement d'une garde de 150 hommes. Ibid., 788. Rymer, XVI, 18.

(2) Le docteur Allen était certain qu'il se montait aux deux tiers. Apud Bridgewater, 374. Un papier trouvé sur Craigton contenait la même opinion. Strype, III, 415.

tout droit au trône par le chef de leur Église : ne profiteraient-ils pas de cet arrêt pour arracher à ses mains le sceptre de fer dont elle s'était servie pour les gouverner ? Pénétrés de ces craintes, plusieurs ministres commencèrent à regarder le massacre de la Saint-Barthélemy comme un exemple utile ; et, sans l'humanité de la reine, les chefs des catholiques les plus distingués par leur naissance et leur fortune, eussent été immolés aux soupçons de leurs ennemis. On proposa l'expédient d'un complot supposé ; mais Élisabeth rejeta ce conseil barbare, et, comme on ne découvrit aucune trace de trahison, elle refusa de tremper ses mains dans le sang innocent (1). Encore, la fidélité des catholiques fut-elle soumise aux plus rudes épreuves. Sous prétexte de précaution, tous les réfractaires convaincus furent mis en surveillance. On exigea des magistrats de la capitale un état « des personnes soupçonnées pour leur religion » (2). Dans plusieurs comtés, peut-être même en tous, on fit des visites domiciliaires. Une foule de catholiques, des deux sexes et de tout rang, furent traînés, de tous les points du royaume, dans les prisons communes (3) ; et le clergé, du haut de la chaire, déclama avec véhémence contre la tyrannie du pape et la perfidie des papistes. Mais nulle provocation ne porta les catholiques à aucun acte d'imprudence. Ils déployèrent autant de patriotisme que leurs concitoyens les plus favorisés. Les pairs armèrent leurs tenanciers et leurs domestiques pour le service de la reine ; quelques gentilshommes équipèrent des vaisseaux dont ils confièrent le commandement à des protestants, et beaucoup d'entre eux sollicitèrent la permission de combattre dans les rangs, comme volontaires, contre l'ennemi commun (4).

Le lecteur sera surpris d'apprendre qu'au milieu de ces préparatifs et de ces craintes, Élisabeth et Philippe s'occupaient avec une ardeur apparente à négocier la paix. La reine se livrait toujours à l'espoir de se soustraire ainsi aux dangers d'une invasion. Ce fut en vain que Leicester et Walsingham lui représentèrent que cette tentative était de nature à paralyser les efforts de ses sujets, et à encourager ses ennemis (1). Soutenue de l'opinion de Burghley, elle nomma comme commissaires le comte de Derby, lord Cobham, sir Jam Croft, et Dale et Rogers, docteurs en droit civil. Ils abordèrent à Ostende au mois de janvier, et, après quelques formalités préliminaires, ils se rencontrèrent à Bourbourg, près Calais, avec les commissaires espagnols, le comte d'Aremberg, Perrenotte, Richardot, de Mas et Garnier (28 février). Les Anglais ouvrirent la conférence en demandant un armistice. Les Espagnols s'accordèrent, mais seulement pour les quatre villes des Pays-Bas servant de caution dans les mains de la reine. Les Anglais présentèrent alors leurs propositions, au nombre de trois : que l'on renouvelât l'ancienne alliance entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne ; que Philippe retirât ses troupes étrangères des Pays-Bas, et que la liberté des cultes y fût permise, au moins durant l'espace de deux an-

(1) « Ad securitatem capita pontificiorum quæsitis causis « demetenda. Illa autem hoc, ut crudele, consilium aver- « sata. » Camden, 566.

(2) Le nombre se montait à 17,083. Murdin, 605. M. Hallam suppose que c'est le nombre de personnes en état de porter les armes, mais il est dit plus loin que ce nombre s'éleva t à 30,000.

(3) Le lecteur peut se former une idée de la manière dont les recherches étaient faites, d'après les mémoires de Lodge, II, 371-376.

(4) Stowe, 746. Harlean, Miscel., II, 64. « Personne ne montra l'intention de favoriser les Espagnols. Les papistes eux-mêmes redoutaient autant que les autres de voir leur patrie exposée à la cruauté ordinaire des étrangers. » Osborn., 28. Les ministres eux-mêmes, dans la relation qu'ils ont publiée dans presque toutes les langues de l'Europe, sous le titre de « Lettre à Mendoze, » remarquent que, dans cette occasion, on n'avait observé aucune différence entre les catholiques et les protestants ; ils donnent des louanges particulières au vicomte Montague, qui, acccompagné de son fils et de son petit-fils, vint se présenter à la reine à la tête de 200 chevaux qu'il avait levés pour la défendre ; et ils nous apprennent que les prisonniers pour religion, à Ely, signèrent une pétition dans laquelle ils se déclaraient prêts à combattre jusqu'à la mort, pour sa cause, contre les ennemis, fussent des rois, des prêtres, le pape ou tout autre potentat. Ibid., 15, 17, 46.

(1) Walshingham était très-inquiet relativement à cette paix. Lodge, II, 355, 356. Il déclara que tous les hommes de bon jugement devaient voir que la négociation entraînerait la perte de la reine. Hardwicke, 1, 357-359. Il nous apprend que Stafford, l'ambassadeur en France, était en disgrâce, parce qu'il avait assuré que Philippe n'agissait pas sincèrement dans la négociation, tant, dit-il, blâme-t-on ici tout ce qui peut porter obstacle au traité. » Ibid.

nées. On répondit, relativement au renouvellement de l'alliance, que le roi d'Espagne n'y ferait aucune objection, mais qu'il serait imprudent à lui de retirer ses troupes tant que l'Angleterre et la France seraient en armes ; et que la reine ne pouvait solliciter sérieusement la liberté de conscience pour les protestants de la Belgique, aussi longtemps qu'elle la refuserait aux catholiques d'Angleterre. Les commissaires espagnols demandèrent alors la restitution des villes que les États avaient engagées à Élisabeth: leurs adversaires réclamèrent en retour le payement des sommes qu'elle avait avancées. De part et d'autre on ne voulut pas céder. On proposa et l'on rejeta des expédients, et les conférences duraient encore lorque l'Armada entra dans la Manche. On pensa généralement que les deux partis avaient entamé les négociations dans le seul but de se tromper mutuellement; mais, si nous en devons croire les lettres particulières des ministres, Élisabeth désirait vivement le rétablissement de la paix (1).

Durant cinq années, le conseil de Philippe s'était fait remarquer par ses temporisations : tout à coup sa prudence se changea en témérité. Le marquis de Santa-Cruz avait démontré le danger de naviguer sur une mer étroite et orageuse, sans posséder un seul port capable de recevoir la flotte. Le duc de Parme avait sollicité la permission de réduire le port de Flessingue avant le départ de l'expédition, et sir William Stanley avait conseillé l'occupation de l'Irlande, comme une mesure nécessaire pour assurer la conquête de l'Angleterre. Mais le roi n'admit aucun délai : le pontife lui avait fait connaître que, de son côté, tout était prêt, l'argent levé, la bulle de déposition signée, et la nomination du légat expédiée; mais qu'il était résolu à ne se commettre par aucun acte public, jusqu'à ce qu'il eût acquis la certitude que l'armée espagnole avait débarqué en Angleterre (2). Philippe donna immédiatement à l'amiral les ordres les plus péremptoires de se mettre en mer, sans autre délai, et à Farnèse de tenir l'armée prête à s'embarquer, dès que la flotte paraîtrait sur les côtes de Flandre. Mais Santa-Cruz avait déjà péri victime de son zèle pour satisfaire l'impatience de son souverain, et il était mal remplacé par le duc de Medina Sidonia, qui, comme le lord amiral d'Angleterre, n'avait aucune connaissance de la tactique navale. Sous ce nouveau chef, l'Armada sortit du Tage (19 mai). La grandeur du spectacle fit concevoir les plus flatteuses espérances, et des idées de gloire et de conquête firent battre tous les cœurs. Deux jours suffirent pour détruire toute illusion. A la hauteur du cap Finistère, la brise du sud se changea en tourmente de l'ouest. L'Armada fut dispersée le long des côtes de Galice, 3 galères échouèrent sur celles de France, 8 furent démâtées, et aucun vaisseau n'échappa sans un dommage considérable. Le duc resta trois semaines dans le port de la Corogne, afin de réunir et de réparer la flotte.

Ce désastre avait été annoncé à Élisabeth comme la destruction de l'Armada et la fin de l'expédition. Elle reçut cette nouvelle avec joie, mais elle n'oublia pas son économie ordinaire, et le lord amiral reçut l'ordre de désarmer immédiatement les quatre plus grands vaisseaux de la marine royale (1). Heureusement,

(1) Pour les particularités de la négociation, comparez Camden (561, 571) avec Strada (l. IX, anno 1587). Ils ne s'accordent point sur les pouvoirs des commissaires espagnols.

(2) Plusieurs écrivains, entre autres Spondanus, III, 29, assurent qu'Allen se rendit en Flandre, pour suivre l'armée en Angleterre. Cependant il est certain qu'il resta à Rome. « Alanum noluit Roma dimittere pontifex, priusquam de belli successu constaret. » Epist. ad Pernium, 110. Olivarès ne cessa de solliciter la bulle jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue. « Sollicitato instantabilmente dall'Olivarès. » Tempesti, « Vita e geste di Sixto Quinto, » II, 80, où l'on peut voir le discours du pontife quand il la proposa aux cardinaux. Le diplôme du pape fut traduit en anglais, et imprimé dans les Pays-Bas, afin que l'on pût le publier à l'arrivée de l'armée espagnole. On peut voir son contenu dans Spondanus, III, 29; Foulis, 350; et les Mémoires de M. Rutler, III, 210. De plus, on rédigea et l'on imprima à Anvers, sous le titre « d'Exhortation à la noblesse et peuple d'Angleterre et d'Irlande, » un libelle détaillant tous les crimes que les ennemis de la reine lui imputaient, et exhortant les chefs à s'unir aux Espagnols pour punir un caractère aussi infâme. Allen fut entraîné à y mettre sa signature. Voyez-en le rapport dans la note E à la fin du volume.

(1) C'étaient *le Triomphe*, de 1100 tonneaux, portant 340 matelots, 120 soldats, 40 canonniers ; *l'Ours blanc*, *l'Élisabeth-Jonas*, et *la Victoire*, de 1,000, 900 et 800 tonneaux, avec un équipage complet de 260 matelots, 100 soldats et 40 canonniers chacun. Murdin, 615, 619, 621.

il osa désobéir, offrant de supporter la dépense sur sa fortune particulière, et il se dirigea vers la baie de Biscaye (8 juill.) pour s'assurer du véritable état de la flotte espagnole. Mais une forte brise de sud-ouest le força de s'en retourner. L'ennemi profita de ce vent (12 juill.) pour quitter la Corogne; et les Anglais avaient à peine amarré leurs vaisseaux au port de Plymouth, que l'on découvrit le duc de Medina (19 juill.) à la hauteur du cap Lézard. Là, il convoqua un conseil de guerre, composé des capitaines les plus expérimentés. Ils conseillèrent unanimement une mesure hardie et décisive : d'arriver sur la flotte anglaise, et de l'attaquer tandis qu'elle était à l'ancre. Mais l'amiral montra ses instructions, qui lui défendaient expressément de provoquer les hostilités jusqu'à ce qu'il eût vu l'armée de Flandre débarquer heureusement sur les côtes d'Angleterre (1). Ils obéirent avec répugnance : l'Armada se forma en croissant (20 juill.), dont les extrémités embrassaient quelques milles de distance; et, avec une légère brise du sud-ouest, elle s'avança fièrement dans la Manche. C'était un spectacle magnifique et imposant : la grandeur des vaisseaux, la construction extraordinaire des galéasses, leurs proues et leurs tourelles élevées, et leur mouvement lent et majestueux, frappaient les spectateurs d'admiration et de crainte. Le lord amiral avait déjà formé son plan. Ses vaisseaux, inférieurs en dimension à ceux de l'ennemi, et moins chargés de métal, les surpassaient en légèreté et en vitesse. Il eût été dangereux d'attaquer les Espagnols, mais il pouvait les suivre, les incommoder de loin, et retarder leur marche, en combattant les navires les plus lents, et coupant ceux qui demeureraient en arrière. Deux heures ne s'étaient pas écoulées (21 juill.) qu'il échangeait déjà une vive canonnade avec Ricaldez, commandant de l'arrière-garde, et qu'il forçait le duc à détacher plusieurs vaisseaux pour le secourir.

Dans cette action, il ne se fit aucune perte considérable de part ni d'autre; mais pendant la nuit, le feu fut mis à l'un des plus gros galions, par un canonnier flamand à qui son capitaine avait reproché sa lâcheté ou sa trahison; un second (22 juill.), qui avait perdu un mât par accident, tomba sous le vent, et fut capturé après un combat opiniâtre, et un troisième, qui, dans l'obscurité, s'était séparé de la flotte, éprouva le même sort, près des côtes de France. Ces désastres donnèrent à l'amiral espagnol des leçons de prudence. Sa marche devint plus lente et plus difficile : l'ennemi était audacieux et le temps variable; quelques-uns des vaisseaux furent désemparés par des engagements successifs; d'autres se perdirent dans les bas-fonds d'une côte inconnue; et la nécessité de protéger les uns et les autres contre la poursuite active des Anglais retarda tellement sa course, qu'il se passa six jours avant qu'il pût atteindre le point de destination, et jeter l'ancre dans le voisinage de Calais (27 juill.).

Pendant ce temps, les Espagnols avaient appris à connaître le courage et la puissance de leurs ennemis; quant aux Anglais, les avantages qu'ils avaient remportés, quoique bien légers par eux-mêmes, leur avaient donné ce ton de confiance qui est souvent le précurseur de la victoire. Cependant la grande mesure d'où dépendait le destin de l'Angleterre, le transport de l'armée d'invasion, restait en suspens. Le duc de Parme avait terminé ses préparatifs, et, à l'aide de canaux creusés à travers le pays, il avait envoyé ses bâtiments à Nieuport et à Dunkerque. Dans le premier de ces ports, une division de 14,000 hommes était déjà embarquée; l'autre division, à peu près aussi nombreuse, n'attendait plus, à Dunkerque, que les ordres du général (1), et l'on croyait que le grand effort serait tenté le jour suivant, le second depuis l'arrivée du duc de Medina. Cette même nuit (29 juill.) (elle était sombre et orageuse), la mer fut tout à coup éclairée par l'apparition de huit vaisseaux en flammes, poussés rapidement dans la direction de la flotte. Un cri d'horreur s'éleva parmi les Espagnols, qui se rappelèrent les brûlots du siége d'Anvers, et le ravage que l'explosion de ces machines avait fait de tous côtés. Ils coupèrent aussitôt leurs câbles, coururent vers la

(1) Strada, l. x, an. 1588. Strype, iv, 280.

(1) Camden prétend qu'il n'était point encore prêt (577). Ses dépêches à Philippe, citées par Strada, l. x, an. 1588, prouvent évidemment le contraire.

haute mer, et, dans leur terreur et la confusion qui en résulta, se causèrent les uns aux autres des dommages beaucoup plus grands que ceux qu'ils avaient soufferts dans les précédentes actions. Les brûlots se consumèrent sans résultat sur le rivage; mais, au moment où le duc se félicitait de leur avoir heureusement échappé, un vent de sud-ouest commença à souffler avec fureur; la pluie tombait par torrents, la lueur des éclairs égarait les matelots, et le point du jour (30 juill.) fit découvrir l'Armada dispersée le long de la côte d'Ostende à Calais. Bientôt une canonnade s'engagea entre les deux flottes ennemies dans la direction de Gravelines. Les Espagnols, avec 40 voiles, soutinrent bravement l'attaque de leur ennemi durant tout le jour. Vers le soir, le vent, qui augmenta de violence, les porta sur des bas-fonds et des bancs de sable, près les bouches de l'Escaut. Le matin suivant (31 juill.), à l'aide d'une brise favorable, ils parvinrent à sortir du danger; mais ils avaient perdu 2 galions, dont l'un avait coulé bas, et l'autre était pris par les Hollandais, et une galéasse de Naples, échouée sous les batteries de Calais (1).

L'amiral espagnol saisit cette occasion pour consulter les plus expérimentés de ses officiers. Sa flotte était maintenant réduite à moins de 120 voiles, qui toutes avaient souffert considérablement. Essayer le transport de l'armée, ou retourner par la Manche, c'était courir à une perte certaine, et tous reconnurent que la seule route qui leur fût ouverte était le nord de l'Écosse et de l'Irlande : route, à la vérité, pleine de dangers, effrayante pour des hommes qui ne connaissaient pas cette côte, et n'avaient pas l'usage des mers orageuses de cette haute latitude, mais qui offrait quelque espoir de conserver à leur souverain les restes endommagés de son armée, naguère formidable. Pour la première fois, les Espagnols prirent la fuite devant leurs adversaires, et le défaut de munitions força les Anglais de retourner au port, au moment même où, sans cela, ils pouvaient anéantir les envahisseurs (22 août). Dans leur course au nord, les fugitifs ne rencontrèrent aucun ennemi, mais ils eurent à lutter contre la violence des vents et des vagues. Les rivages de l'Écosse et de l'Irlande furent couverts des débris de leurs vaisseaux, et quand le duc de Medina termina son malheureux voyage, au port de Saint-André (1er sept.), il constata une perte de 30 vaisseaux de premier rang et de 10,000 hommes (1). Christoval de Mora, après quelques débats avec ses collègues, se chargea d'annoncer au roi cette funeste nouvelle : Philippe l'écouta sans changer de contenance, et ne fit paraître aucune émotion. « Je remercie Dieu, répliqua-t-il froidement, de m'avoir donné d'assez grandes ressources pour pouvoir supporter, sans inconvénient, une perte aussi considérable. Une branche a été coupée, mais l'arbre est encore florissant et peut y suppléer. » Il envoya immédiatement 50,000 couronnes pour être distribuées entre ceux qui avaient survécu; défendit, par proclamation, le deuil public, et rendit hautement grâce à Dieu de ce que sa flotte n'avait pas été entièrement détruite. Les Espagnols se consolèrent, en attribuant leur perte à la violence des tempêtes; le duc de Parme reçut l'assurance la plus formelle de la faveur et de l'approbation du roi, et une tentative, faite inutilement par les ministres anglais pour corrompre sa fidélité, ne servit qu'à l'élever dans l'estime du monarque (2).

(1) On peut comparer les récits de nos histoires nationales avec ceux de Strada, qui eut l'avantage de consulter les papiers du duc de Parme. Voyez Camden, 571, 579. Stowe, 746-759. Strype, III. App., 266. Strada, l. IX, anno 1588.

(1) D'après la liste contenue dans sa lettre à Mendoza, il périt ou fut pris, avant que la flotte anglaise revînt de la poursuite, 15 vaisseaux portant 4,791 hommes, et plus tard, sur la côte d'Irlande, 17 vaisseaux et 5,394 hommes. Strype, III. App., 223.

(2) Le bruit courut d'abord que Philippe était mécontent de la négligence du duc, et jaloux de son ambition; que, dans un des vaisseaux capturés, on avait trouvé un ordre au duc de Medina d'arrêter Farnèse lorsqu'il viendrait à bord de son vaisseau, et de l'envoyer prisonnier en Espagne. Cette seconde nouvelle fut donnée à la famille de l'ambassadeur anglais à Paris. Elle parvint avec le temps au duc, en Flandre. Fiesque, marchand génois, lui présenta une lettre anonyme, et il répondit, quand on lui demanda qui l'avait écrite, que c'était Pallavicini, le banquier de la reine d'Angleterre, à Londres. Cette lettre conseillait à Farnèse de prendre garde au ressentiment et aux soupçons de Philippe, d'envoyer un ami sûr à Boulogne, où il trouverait un agent de l'Angleterre, et de se rappeler qu'il acquerrait beaucoup plus en Flandre qu'il ne pourrait jamais espérer

Dans cette crise importante, la reine déploya le courage qui caractérisait les Tudors : elle parut certaine du succès, et parla même de marcher à la rencontre de l'ennemi, et d'animer ses troupes par sa présence. Mais, par prudence ou par affection, Leicester désapprouva ce projet (27 juillet). « Quant à votre personne, lui écrivait-il, comme c'est dans le monde ce que nous avons de plus précieux et de plus sacré à conserver, je ne puis consentir, très-chère reine, à ce que vous l'exposiez au danger; car toute la sûreté de votre royaume dépend de votre existence, et, d'après ce, nous devons la préserver par-dessus tout. Je ne veux pas, toutefois, qu'une grandeur d'âme si rare et si royale ne paraisse pas telle qu'elle est aux yeux du peuple et de l'univers. Vous pouvez donc la déployer de loin, s'il plaît à Votre Majesté. Retirez-vous dans votre château de Havering; et si vous voulez, pour encourager l'armée et le peuple de ces comtés, vous pouvez passer deux ou trois jours à visiter les camps et les forteresses. Je puis consentir à ce que vous aventuriez jusque-là votre personne, mais pas plus loin » (1). Elle suivit son conseil, et une quinzaine de jours après, elle partit pour Tilbury (9 août). Ce fut un beau moment pour l'orgueil d'Élisabeth. Le danger était alors passé : l'Armada, qui avait menacé de renverser son trône, était repoussée, par les vents contraires, sur la route d'Espagne ; et le peuple, enivré de joie, exprimait le plus vif attachement pour sa personne. Montée sur un palefroi blanc, et tenant en main un bâton de maréchal, elle parcourait les rangs; les soldats faisaient retentir l'air d'acclamations triomphales, et ces nouvelles recrues exprimaient leur regret de ce qu'elles n'avaient pu mesurer leurs armes avec les vieilles bandes espagnoles (2).

Les importants services du lord amiral et de ses officiers ne furent pas dédaignés par la reine; mais, suivant elle, ils ne pouvaient être comparés à ceux de Leicester. Il restait pour elle sans rival; et, afin de récompenser son mérite transcendant, on créa une charge nouvelle et jusqu'alors sans exemple, qui lui conférait une autorité presque égale à celle de sa souveraine : il fut nommé lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande, et l'ordonnance n'attendait que la signature de la reine, lorsque les remontrances de Burghley et de Hatton la firent hésiter; la mort inattendue du favori vint cacher sa faiblesse à la connaissance du public. Au départ de la reine de Tilbury, Leicester avait licencié l'armée, et il était parti pour son château de Kenilworth; mais à Cornbury-Park, dans le comté d'Oxford, il fut contraint de s'arrêter par une violente maladie qui termina bientôt son existence, soit qu'elle provînt de causes naturelles, ou des angoisses d'une ambition trompée, ou bien encore du poison qui lui aurait été administré par sa femme et l'amant supposé de cette dame (1) (4 sept.). Si les larmes sont des preuves d'affection, celles que répandit la reine en cette occasion montrèrent combien la sienne était vive; mais elle avait dans le cœur une autre passion aussi fortement enracinée, l'amour de l'argent, qui la conduisit, tandis qu'elle pleurait la perte de son favori, à ordonner la vente publique de ses biens, pour acquitter certaines sommes qu'il devait à l'échiquier (2).

Leicester, dans sa jeunesse, avait possédé cette apparence extérieure qui ne manquait jamais d'attirer les regards d'Élisabeth et d'enflammer son cœur. A de beaux traits, à une

de la reconnaissance de l'Espagne. Le duc comprit, par cet avis, que la reine désirait qu'il s'emparât pour lui-même des provinces catholiques, et laissât les provinces protestantes à la maison d'Orange. Mais sa fidélité résista à la tentation; il fit emprisonner l'agent, et envoya une copie de la lettre à Philippe. Strada, l. x, anno 1588.

(1) Mémoires de Hardwicke, I, 577.

(2) Je n'ai pas rapporté le discours qu'on prétend qu'elle a prononcé à Tilbury. Il pouvait avoir été préparé pour elle, comme adresse aux soldats, s'il eût été nécessaire; mais certainement elle ne pouvait les exhorter à combattre, puisque l'ennemi avait fui, et qu'elle était décidée à licencier l'armée immédiatement.

(1) Voyez dans l'Athenæ de Wood par Bliss, 74, un curieux détail, d'après lequel il aurait été empoisonné par la comtesse, dont il avait lui-même tenté d'assassiner l'amant, Christophe Blount.

(2) Divers seigneurs lui écrivirent pour la consoler dans cette occasion. Aux comtes de Shrewsbury et Derby elle répondit « qu'elle ne pouvait avoir de soulagement qu'en se soumettant aux décisions inévitables de Dieu. Que la perte d'un personnage si cher était un rude coup pour elle en particulier, mais bien plus funeste pour le public. » Ms. Vie de Shrewsbury, 279.

taille bien proportionnée, il joignait un air noble et majestueux, avantages nécessaires à ceux qui aspiraient à devenir ses favoris. L'esprit de sa conversation, la vivacité de ses flatteries, et la dépense de ses fêtes, lui conservèrent pendant trente ans un tel ascendant, que, quoiqu'il eût quelquefois à se plaindre des caprices et de l'infidélité de sa maîtresse, il triompha toujours de ses rivaux. Comme homme d'État ou capitaine, il déploya peu d'habileté; mais sa convoitise et son ambition ne connurent jamais de bornes. Plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il renonçât à ses prétentions à la main de sa souveraine (1), et nous venons de voir qu'une semaine avant sa mort il était parvenu à en obtenir la promesse d'une plus grande part à l'autorité royale, que jamais, en pareille circonstance, on n'en avait accordé à aucun sujet. Si nous devons juger de son caractère moral d'après ses écrits, nous devons penser qu'il était extrêmement pieux (2); mais si nous en croyons ses contemporains, cette illusion s'évanouit, et il n'est plus à nos yeux que le plus dissolu de tous les hommes. On prétend que de toutes les femmes, mariées ou non, qui composaient la cour d'Élisabeth, deux seulement échappèrent à ses sollicitations; qu'il avait fait assassiner sa première femme; rompre son mariage avec la seconde, afin de prendre une maîtresse plus belle, et que, pour l'obtenir, il triompha par force de sa vertu, et fit empoisonner son époux. A ces crimes, on a ajouté un long catalogue d'horreurs, de trahisons envers ses amis, d'assassinats de ses ennemis, et d'actes d'injustice et de violence envers ceux qui avaient offensé son orgueil, ou refusé de plier sous sa volonté. Le lecteur réfléchira avant de prononcer sur de telles assertions : néanmoins, après avoir tout accordé à l'envie et à la malice de ses ennemis politiques, après avoir rejeté toutes les accusations qui ne sont pas évidemment prouvées, il en reste encore assez pour marquer d'infamie le caractère de Leicester. En 1584, on publia l'histoire de sa vie, ou plutôt l'énumération de ses crimes, dans un ouvrage intitulé : « Dialogue entre un étudiant, un gentilhomme, et un avocat, » qui fut ensuite connu sous le titre de « République de Leicester. » On l'attribue généralement à la plume du célèbre jésuite Persons; mais, quel qu'en soit l'auteur, il trace cette histoire avec tant d'art, il entre dans des détails si minutieux, il en appelle avec tant de confiance aux témoins vivants, pour attester la vérité de ses assertions, que son livre détermine la croyance et l'approbation du lecteur. De nombreuses éditions se succédèrent dans le royaume, jusqu'à ce que la reine elle-même se chargeât de venger la mémoire de son favori. Elle déclara que l'écrivain « était un diable incarné, » protesta que, de son propre savoir (l'expression était un peu hardie), elle pouvait attester l'innocence du comte, et ordonna aux magistrats de saisir et de détruire toutes les copies qu'on en pourrait trouver (1). Mais si la volonté de la souveraine put forcer ses sujets au silence, elle n'eut aucune influence sur leur jugement. Le brillant sir Philippe Sydney prit un autre moyen : il essaya de réfuter le libelle; mais, avec toute son habileté, il succomba sous cette tâche. Il maltraita l'auteur, mais il ne put détruire les faits importants qu'il avait avancés, et le seul échec d'un contemporain et d'un maître si capable dans une telle entreprise justifiera le soupçon que ce livre renfermait plus de vérités qu'il ne voulait en admettre, et

(1) La reine d'Écosse prétend qu'Élisabeth lui avait fait une promesse de mariage (Murdin, 558). Cette assertion est confirmée par les lettres de l'évêque d'Aquila à l'ambassadeur d'Espagne, conservées encore à Simancas. L'évêque, qui était en grande faveur auprès de la reine et du conseil, détaille tous les artifices qu'Élisabeth et Leicester employèrent pour le décider à communiquer à Philippe leurs projets de mariage, et à obtenir de lui une réponse favorable. Enfin, il apprend à son souverain qu'ils s'étaient secrètement engagés l'un à l'autre, dans la maison du comte de Pembroke.

(2) « Je n'ai jamais vu, disait Naunton, de style ou de phrases, qui fussent plus religieux ou plus remplis de paroles mystiques. » Fragmenta regalia, dans le Phénix, 193. Plusieurs de ses lettres qui existent encore sont de ce genre.

(1) Cette interposition en faveur d'un sujet peut paraître extraordinaire; mais la lettre de remercîment de la reine à lord et lady Shrewsbury, relativement aux attentions qu'ils avaient eues à Chatsworth pour Leicester, l'est encore davantage. Dans cette lettre, elle le reconnaît presque pour son époux. « Ce serait lui faire tort (le tenant en faveur comme nous faisons), que de ne pas vous faire connaître avec combien de reconnaissance nous acceptons tout ce que vous avez fait pour lui, de la même manière que vous l'eussiez fait pour nous, le regardant comme un autre nous-même, etc. » Lodge, II, 155.

que son oncle avait commis des crimes dont il n'était pas en son pouvoir de le faire absoudre (1).

CHAPITRE III.

Condamnation du comte d'Arundel. — Persécution des catholiques, — des puritains. — Faveur du comte d'Essex. — Expédition malheureuse contre l'Espagne. — Événements de France. — Avénement de Henri IV. — L'Angleterre lui envoie des secours. — Exécution de Lopez. — Prise de Cadix. — Projet en faveur d'un successeur espagnol. — Autre expédition contre l'Espagne. — La flotte espagnole dans la Manche. — Paix entre la France et l'Espagne. — Dissension dans le cabinet. — Exécution de Squires. — Mort de Burghley. — Conduite du roi d'Écosse.

La défaite de la flotte avait enthousiasmé toute la nation : le peuple exprima ses sentiments par des feux de joie, des festins, et de publiques actions de grâces. Soit que la reine cherchât à satisfaire les animosités religieuses de ses sujets, ou à témoigner sa gratitude au Très-Haut, en punissant ceux qu'on supposait ennemis de son culte, elle célébra sa victoire en immolant des victimes humaines. On nomma une commission : on choisit parmi les catholiques détenus pour cause de religion, et six ecclésiastiques furent poursuivis à raison de leur caractère sacerdotal; quatre laïques, comme réconciliés avec l'Église catholique, et quatre autres, parmi lesquels se trouvait une dame noble, du nom de Ward, pour avoir secouru ou logé des prêtres. Ils subirent immédiatement le supplice infâme et cruel des traîtres, et quinze autres de leurs compagnons les suivirent à l'échafaud, en moins de trois mois. On ne dit pas qu'ils fussent, en quoi que ce soit, coupables de trahison; on ne leur objecta, dans leur procès, que la pratique de leur religion (2).

Les persécuteurs ne furent pas encore rassasiés du sang de ces infortunés, et tournèrent leurs regards sur une victime d'un rang plus élevé. Le lecteur se rappellera que le comte d'Arundel avait été condamné à l'amende et à la détention. Longtemps encore apres son jugement, on l'avait traité avec une sévérité sans exemple. Par degrés, son emprisonnement devint moins rigoureux : il obtint la permission de visiter William Bennet, l'un des prêtres de la reine Marie, dont la chambre était contiguë à la sienne. Il y entendit quelquefois la messe, et y rencontra deux prisonniers, sir Thomas Gerard et William Shelley. Pour obtenir cette indulgence, sa femme fit un présent de 30 livres à la fille du lieutenant; mais la suite fit soupçonner qu'elle avait été accordée au moyen d'un grand personnage qui cherchait à perdre le noble captif. Lorsque l'on aperçut l'Armada, Arundel reçut l'avis qu'au moment où les Espagnols mettraient le pied en Angleterre, lui et tous les prisonniers catholiques seraient infailliblement massacrés. Leur danger devint naturellement le sujet de leur conversation. On proposait un expédient, puis un autre, et le comte proposa de se réunir dans une commune prière pour implorer la protection du ciel. Cet avis, d'abord adopté, fut ensuite abandonné, par le conseil de Shelley, dans la crainte que cette action ne fût mal interprétée auprès de la reine. Cependant l'Armada disparut; on ne tenta aucun massacre, mais Shelley, Gerard, et Bennet, furent transférés dans différentes prisons, où on les interrogea, séparément, sur les discours et la conduite d'Arundel. La réponse du premier ne lui porta aucun préjudice; Gerard le représenta comme ayant désiré le succès des Espagnols, et Bennet, si nous devons l'en croire, menacé de la torture et de la corde, confessa que le comte l'avait prié de dire une messe pour le succès des envahisseurs (1). Sur ces dépositions, on

(1) Voyez les Mémoires de Sydney, I, 62.

(2) Stowe, 749, 750. Challoner, 209-237.

(1) Au second interrogatoire du comte, Gerard et Bennet furent introduits; mais on ne lui permit pas de parler en leur présence; d'après cela, il refusa de répondre, après leur départ. Burghley lui fit cette question : « Tout homme qui prétend que le pape a le pouvoir de déposer la reine n'est-il pas un traître ? » Cette question était regardée par les catholiques comme un présage de mort, parce qu'elle était faite à dessein d'élever du doute sur la sincérité de ceux qui rejetaient le pouvoir de déposer; et il y en avait beaucoup qui, tout en rejetant ce pouvoir, hésitaient encore à déclarer traîtres ceux qui le maintenaient. Le comte répliqua : « Je n'ai jamais entendu dire à personne que le pape eût ce pouvoir. » On lui répliqua qu'il devait répondre oui ou non.

établit une accusation de haute trahison. La reine nomma le comte de Derby lord grand sénéchal, pour le procès, et le prisonnier fut amené à Westminster-Hall, pour plaider, sur sa vie, devant ce seigneur et vingt-quatre autres pairs. Les avocats de la couronne avaient rapporté dans l'acte d'accusation tout ce qui jadis avait été invoqué contre lui dans la chambre étoilée. Mais le véritable objet de ces enquêtes ne s'étendait pas aussi loin : il s'agissait de savoir s'il avait engagé les autres à prier avec lui pour le succès des Espagnols. Les principaux témoins étaient Gerard et Bennet. Lorsque le premier parut, le prisonnier le somma, au nom du Dieu vivant, de dire la vérité, et de se rappeler que, plus tard, il serait obligé de répéter ce qu'il allait dire, devant un tribunal plus terrible. A cette adjuration solennelle, Gerard, tremblant, prononça quelques paroles mal articulées, et on l'éloigna. On produisit, contre le témoignage de Bennet, une de ses propres lettres, dans laquelle il reconnaissait que ses aveux devant les commissaires étaient faux, et lui avaient été arrachés par des menaces de torture et de mort (1). Lui, au contraire, pour maintenir son crédit, soutint que la lettre avait été écrite par un prisonnier nommé Randal, et adressée au comte, sans son consentement ou sa signature. Randal cependant ne fut pas interrogé, et Arundel protesta solennellement que les prières qu'il avait proposées n'avaient aucun rapport à l'invasion; il voulait implorer simplement la protection du ciel pour lui et ses compagnons, qui se croyaient menacés d'assassinat. Après les débats, qui durèrent une heure, les pairs le déclarèrent coupable. Il entendit prononcer sa sentence avec calme et fermeté, et demanda, pour faveur dernière, qu'il lui fût permis, avant sa mort, de voir sa femme et son fils, enfant d'environ cinq ans, né depuis sa détention à la Tour. On ne lui fit aucune réponse (1).

Il faut reconnaître que la reine avait quelque raison de conserver des soupçons contre ce seigneur. L'exécution de son père, les outrages qu'il avait récemment éprouvés, et son rang élevé (par sa naissance, il était le premier pair du royaume), avaient porté la reine d'Écosse, Morgan, et un grand nombre d'exilés, à le regarder comme la personne la plus digne d'être à la tête de tous les partis qui se formeraient contre le gouvernement. Mais sa condamnation était moins un acte de justice que de politique. Personne ne prétendit qu'il eût adhéré à de tels projets; il ne fut pas prouvé qu'il en eût même connaissance. L'accusation sur laquelle on le jugea était certainement sans fondement. Dans sa correspondance subséquente avec le conseil, dans ses lettres confidentielles à sa femme et à son confesseur, il protesta toujours de son innocence, et déclara sa résolution de la maintenir, même sur l'échafaud. Burghley et Hatton conseillèrent à la reine de lui faire grâce : elle avait privé son père de la vie, elle ne devait pas souiller sa réputation en versant le sang du fils. Il avait cessé désormais d'être un sujet d'appréhension : il était à sa merci; à la plus légère provocation, à la première apparence de danger, la sentence pouvait être mise à exécution. La reine se laissa persuader; néanmoins elle cacha soigneusement son intention au prisonnier, qui vécut plusieurs années sous l'impression cruelle que produisait la hache toujours suspendue sur sa tête, et qui ne se levait jamais sans penser qu'avant la nuit il expirerait peut-être sur l'échafaud. En 1595, il se trouva mal subitement à table (2). L'habileté de son médecin arrêta

« Je m'étonne, s'écria-t-il, que de telles questions me soient faites; je n'ai jamais été accusé sur de semblables sujets, moi qui suis à présent et qui ai toujours été prêt à servir la reine de vie et de membres, contre tout prince étranger ou potentat, quel qu'il soit. » Hatton lui dit : « Quoi ! contre le pape ? — Le pape n'est-il pas compris parmi tous les princes ou potentats étrangers ? » On lui donna alors le procès-verbal de son interrogatoire à lire, mais il ne voulut pas le signer, parce qu'il portait qu'il avait refusé de répondre aux questions; ce qu'il déclara ne pas être vrai, ayant répondu suffisamment pour satisfaire tout homme raisonnable. Dans son propre récit, il dit qu'il savait qu'il aurait pu répondre plus clairement par l'affirmative, mais que cela était inutile, parce que sa mort était décidée, et imprudent, parce que, selon l'usage, ses paroles auraient été mal reportées à la reine. Ms. Vie du comte d'Arundel, c. 13.

(1) Voyez sa lettre dans Strype, III, App. 250.

(1) Ms. Vie, c. 14. Procès d'État, 1250, 1264. Camden, 595-600.

(2) Après avoir mangé d'une sarcelle. Cette circonstance fit penser qu'il avait été empoisonné; mais d'au-

les progrès de la maladie, mais ne put s'en rendre maître, et il mourut au bout de deux mois, après onze années de détention. Il fut inhumé au même tombeau que son père, dans la chapelle de la Tour.

La conduite de la reine envers cet infortuné trahit un inconcevable esprit de vengeance. Il paraît qu'il l'avait secrètement et profondément blessée, et quoiqu'elle n'en parlât jamais, elle ne put jamais l'oublier. Il avait été un temps où la faveur dont il jouissait près d'elle ne faisait que s'accroître : il était le plus brillant cavalier de toutes ses parties, et jouait un rôle principal dans toutes les fêtes et les galanteries de sa cour. Mais, au moment où il revint à la société de la comtesse, il fut marqué comme une victime dévouée à sa haine. Durant sa longue et rigoureuse captivité, il ne put obtenir une seule fois, même aux approches de sa mort, de voir sa femme ou son enfant, ou quelques-uns de ses parents protestants ou catholiques. L'animosité de la reine ne s'éteignit point avec celui qui en était l'objet. Tant qu'elle vécut, lady Arundel fut condamnée à supporter le déplaisir royal. Elle ne pouvait sortir de sa maison sans craindre quelque outrage; elle fut obligée de solliciter la permission de venir à Londres quelque temps, pour demander l'avis d'un médecin; et quand Élisabeth voulut retourner au palais de Saint-James, la comtesse reçut l'ordre de quitter la capitale avant l'arrivée de la reine (1).

De l'époque de la défaite de l'Armada jusqu'à la mort d'Élisabeth, durant l'espace de quatorze ans, les catholiques gémirent sous le poids d'une persécution continuelle : soixante et un ecclésiastiques, quarante-sept laïques, et deux femmes nobles, subirent la peine capitale, pour différents délits religieux ou de trahison récemment inventés. Généralement la cour se dispensait d'interroger les témoins : par des questions adroites et captieuses on faisait avouer au prisonnier, ou qu'il s'était réconcilié, ou qu'il avait donné l'hospitalité à un prêtre, ou qu'il avait reçu les ordres au delà de la mer, ou encore qu'il avait reconnu la suprématie ecclésiastique du pape, et rejeté celle de la reine. Un de ces crimes suffisait pour le conduire à l'échafaud. Il est vrai qu'on offrait toujours la vie à condition d'embrasser la religion établie; mais cette proposition était généralement repoussée; la mort suivait le refus, et la victime, à peu d'exceptions près, était égorgée, lorsqu'elle avait encore l'usage de tous ses sens (1).

Ces exécutions, cependant, ne frappaient qu'une petite partie de la population catholique. Le grand fardeau provenait des pénalités qui menaçaient et atteignaient le sort des réfractaires. Si nous considérons la valeur relative de l'argent, nous verrons qu'il fallait une fortune très-considérable pour payer l'amende perpétuelle de vingt livres par mois lunaire. Un grand nombre de gentilshommes furent forcés, pour y satisfaire, de vendre une portion considérable de leurs biens; et quand ils étaient arriérés, la loi donnait à la reine le pouvoir de saisir toutes leurs propriétés mobi-

tres attribuèrent sa maladie à ses austérités religieuses. Camden, 706. En 1624, son corps fut transféré à Arundel. Son fils laissa percer ses soupçons dans une épitaphe, « non absque veneni suspicione. » Ms. life, XVI, XVIII.

(1) Vie de la comtesse, voyez la note F à la fin du volume.

(1) Voyez l'histoire de plusieurs victimes, dans les Mémoires des prêtres missionnaires de Challoner, vol. I. Il existe beaucoup de lettres qui peignent l'horreur que ces exécutions inspirèrent aux autres nations : « Leur résolution et leur genre de mort, dit Standen, étant publiées dans le monde, et imprimées dans diverses langues, avaient inspiré une telle haine contre le gouvernement de ce royaume en général, qu'on en était scandalisé. » Jusqu'ici ces cruautés avait été attribuées à Leicester et à Walsingham; mais leur continuation les fit imputer aux conseils de Burghley, qui, maintenant, « était considéré par tous les catholiques de la chrétienté comme un ennemi déclaré de leur foi et de leur religion, n'ayant levé le masque que ces dernières années. » Birch, I, 84, 89. Burghley répondit que, « bien qu'ils se déclarassent envoyés par des séminaires étrangers pour convertir les peuples à leur religion, ils ne pouvaient cependant donner l'absolution, si l'on ne renonçait à l'obéissance due à la reine. Ceux qui, dans notre royaume, refusent de venir dans nos églises, et qui cependant ne renient pas leur obéissance à la reine, sont taxés à des amendes selon la loi, sans danger pour leur vie, et si M. Standen était bien informé de cette façon d'agir, il en jugerait différemment, et changerait d'opinion. » Birch, I, 94. La première partie de la réponse est indubitablement fausse; la seconde est un aveu formel de persécution. Il paraît cependant, d'après un acte écrit de sa main, qu'il désirait que les prêtres fussent seulement pendus, « et que la coutume de couper en quartiers fût abolie. » Strype, III, 622.

liaires ou biens meubles, et les deux tiers de leurs domaines tous les six mois (1). A cet effet, la liste des noms et l'état des propriétés des réfractaires dans chaque comté étaient souvent demandés par le conseil. Aussi, le meilleur expédient pour les victimes était d'obtenir de la reine, par l'entremise de ses favoris, qu'elle acceptât une somme annuelle (2). Même alors, ils ne pouvaient vivre en paix : ils étaient exposés, toutes les fois qu'ils entendaient la messe, à subir une année d'emprisonnement et à payer une amende de cent marcs. A chaque nouvelle invasion, on les enfermait, à leurs dépens, dans la prison du comté (3). Ils étaient imposés, aussi souvent que le conseil le trouvait convenable, à payer une certaine somme, destinée à lever des soldats pour le service de la reine. En sortant de prison, on les forçait de demeurer dans la maison d'un protestant, ou, s'il leur était permis de retourner chez eux, ils étaient exposés à la confiscation de leurs biens, terres, pensions, pendant leur vie, dans le cas où ils auraient commis le délit de s'éloigner de cinq milles de distance de leurs maisons (4), et cependant la plupart avaient signé une déclaration de fidélité qui devait satisfaire le conseil, et par laquelle ils s'engageaient à combattre pour la défense de leur souveraine contre tout prince étranger, pape ou potentat, quel qu'il fût (5). On les traitait ainsi, si nous pouvons croire Burghley lui-même, moins pour leur propre démérite, qu'afin de prouver aux ennemis étrangers de la reine que, dans le cas d'une invasion, ils ne devaient espérer aucun secours des catholiques les plus opulents de l'Angleterre (6).

Il n'en était ainsi que des riches propriétaires. Les réfractaires moins favorisés de la fortune étaient d'abord jetés dans les prisons; mais elles furent bientôt remplies, et les comtés se plaignirent bientôt de la dépense de leur entretien. Alors la reine ordonna que les détenus fussent mis en liberté, à la discrétion des magistrats. On n'exigea de quelques-uns qu'une promesse de bonne conduite; plusieurs eurent les oreilles percées avec un fer rouge; d'autres furent fouettés publiquement (1). On arrêta ensuite que tous les réfractaires qui ne possédaient pas vingt marcs de revenu seraient tenus, dans le délai de trois mois après l'accusation, d'embrasser la religion anglicane ou de quitter le royaume, sous peine de félonie, sans bénéfice de clergie, si plus tard on les rencontrait quelque part. Mais la sévérité de cet acte en fit manquer le but, et les magistrats se contentèrent, suivant les occasions, de charger leurs officiers de visiter certains districts, et de lever sur les plus pauvres réfractaires des sommes arbitraires, comme composition pour l'amende légale (2).

Pour ajouter à ces persécutions, on recommença les visites domiciliaires, afin de rechercher les prêtres catholiques dont nous avons déjà parlé: elles avaient été d'abord fort rares; mais alors elles se répétèrent fréquemment dans l'année; souvent, sur le plus léger soupcon, à l'arrivée d'un étranger, sur la dénonciation sans fondement d'un ennemi, d'un domestique renvoyé ou d'un tenancier mécontent; quelquefois dans l'intention de piller, quelquefois aussi dans l'espoir d'une récompense; et la confiscation des biens suivait l'arrestation du

(1) État du royaume, IV, 771.

(2) Cette manière d'acheter la tranquillité était si désagréable à Cooper, évêque de Winchester, qu'il supplia le conseil d'éloigner du comté ceux qui y avaient recours, pour les envoyer en quelque endroit où ils fissent moins de mal. Strype, III, 240, 419.

(3) Topcliffe, non content de l'incarcération des hommes, voulait aussi que les femmes fussent enfermées, « sachant que la fureur d'une femme, décidée à faire le mal, est pire que la rage d'un homme. » Sa proposition à Burghley est dans Strype, IV, 39.

(4) État du royaume, IV, 843.

(5) Voyez quelques-uns de ces serments dans Strype, III, 191, 564.

(6) Strype's Witgift, 227. Voyez la note G à la fin du volume.

(1) Bridgewater, 375. Strype, III, 169. Le nombre en était si grand, qu'on accusa, durant une session du Hampshire, quatre cents réfractaires, et six cents aux assises du Lancashire. Ibid., 478. App., 98. Cooper, pour s'en débarrasser, présenta « une humble pétition, afin qu'un cent ou deux de ces réfractaires, hommes vigoureux, et en état de travailler, pussent, par quelque commission, être enlevés et envoyés en Flandre, comme prisonniers, ou ouvriers dans les armées. » Ibid., 169.

(2) État du royaume, IV, 844. Je possède un rapport manuscrit très-curieux sur les exécutions de William Ratcliff, officier, qui au temps de Noël 1589, parcourut tous les villages du Cleveland avec une commission, pour le même objet, des trois magistrats, Carey, Constable et Rokesby

prêtre. Les mémoires du siècle en parlent comme du plus intolérable de tous les abus. C'était en vain que le catholique se retirait du monde et cherchait un asile dans la solitude : sa maison ne lui offrait plus aucune sûreté. Au sein même de sa famille, il vivait dans les alarmes et les inquiétudes, exposé à tout instant aux visites capricieuses de gens dont l'orgueil était flatté d'exercer impudemment l'autorité sur des supérieurs, ou que le fanatisme portait à croire qu'ils rendaient service à Dieu, en insultant ou opprimant le papiste idolâtre (1).

On remarqua que, parmi ceux qui se glorifiaient d'exécuter « ces pieuses lois, » aucuns ne se distinguèrent par leur violence autant que les sectaires protestants (2). Mais si Élisabeth leur permit de montrer leur zèle en tourmentant ses sujets catholiques, elle veillait toujours à ce qu'ils ne portassent pas leurs mains sacriléges sur le livre de commune prière, et continuait à prohiber la nouvelle forme de service divin, qu'ils avaient établie pour eux. Leurs demandes de faveurs, les insinuations de leurs amis au conseil, les efforts de leurs frères au parlement, ne purent ébranler ses résolutions. Enfin leur patience s'épuisa. Ils en appelèrent au public avec toute l'amertume du zèle trompé dans son attente, et les amis de la croyance établie furent surpris et alarmés par une série de pamphlets hostiles et populaires. Les titres de ces écrits étaient affectés, leur style déclamatoire et grossier, et leur but de discréditer la hiérarchie et de la dévouer au mépris. Mais la reine prit le clergé sous sa protection : elle fit une proclamation sévère contre les auteurs, distributeurs et possesseurs de libelles séditieux, et la chambre étoilée restreignit l'exercice de l'art d'imprimer à la métropole et aux universités. Elle accorda une presse à chacune, et un certain nombre à Londres, avec défense d'imprimer, vendre, relier ou brocher tout ouvrage qui n'aurait point, préalablement, obtenu l'approbation de l'évêque ou de l'archevêque (1). Cependant, au mépris de ce règlement, des copies des écrits les plus nuisibles se multiplièrent et circulèrent dans toutes les parties du royaume. Elles provenaient d'une presse ambulante, qui se transportait de maison en maison et de comté en comté. Mais aucune ruse ne put échapper à la vigilance des recherches. Le palladium des ultra-réformateurs fut découvert et brisé dans les environs de Manchester (2).

L'un de ces ouvrages, portant le titre de « Exemple de discipline, » sortait de la plume d'Udal, ministre puritain : il fut conduit à Croydon (1590, 23 juill.), pour y être jugé. Le jury, sur des preuves très-douteuses, le déclara coupable du fait. La cour, par des motifs beaucoup plus suspects encore, décida que ce livre était

(1) Telles sont du moins les plaintes des victimes dans plusieurs manuscrits que je possède. Les recherches s'étendirent quelquefois dans tout un district. En 1584, les maisons de cinquante gentilshommes furent visitées la même nuit, et presque tous les propriétaires traînés en prison. Bridgewater, 299. Cooper proposa de renouveler les recherches toutes les trois semaines ou tous les mois. Strype, III, 210. On trouve dans Lodge des exemples d'injustices qui furent commises en semblables occasions. Sir Godefroi Foljambe arrêta sa grand'mère, et promit, « avec le secours de Dieu, de la garder sûrement. » Lodge, II, 375. Le temps fit connaître les véritables desseins de son pieux petit-fils : quand, après une détention de vingt mois, le conseil ordonna que lady Foljambe fût mise en liberté, il s'y soumit ; mais il garda toujours ses terres, ses propriétés et ses meubles. Ibid., 372. Dans la même perquisition, deux prêtres furent découverts à Padley, maison appartenant à sir Thomas Fitz-Herbert, et habitée par son frère. Le comte de Shrewsbury, sans autre cérémonie, prit possession de la maison et du domaine de Padley, et y trouvant les contrats d'une autre propriété nommée Foultcliff, il les garda et s'empara aussi de ce bien : « C'est plus, disait sir Thomas, que je ne puis supporter dans mon état actuel de pauvreté ; car en outre, je paye à Sa Majesté la taxe fixée pour la conformité, montant à 240 liv. par an, ce qui excède de beaucoup tous mes revenus ensemble. » Ibid., 402. Voyez la note H à la fin du volume.

(2) Quelques-uns étaient animés d'une telle haine contre l'idolâtrie (c'est ainsi qu'ils s'exprimaient), qu'ils se rendirent à Rome pour déployer leur zèle. On peut voir les excès et les réponses de ces fanatiques dans Maffei, Annal., II, 217, 218, 219.

(1) Voyez l'original dans Strype's Whitgift. App. 94.

(2) State trials, I, 1271. Strype, IV, 21-30. Strype's Whitgift, 375-377. Les passages séditieux dans l'acte d'accusation étaient ceux-ci : « Qui peut sans rougir vous refuser (aux évêques) d'être cause de toute impiété ?... Le gouvernement laisse à cet homme la faculté d'être tout autre chose qu'un bon chrétien. Vous gardez la hiérarchie papiste régnant au milieu du mystère de l'iniquité, etc. » On soutint contre lui que les évêques étaient une partie du corps politique de la reine, et par conséquent, qu'en les avilissant, il avait avili sa souveraine. Voyez diverses pièces concernant son procès et ses soumissions dans Strype, IV, 21-30.

un libelle contre la personne de la reine, parce qu'il déclamait contre le gouvernement de l'Église établie par son autorité. Cette décision le plaça sous l'atteinte du statut originairement porté contre les catholiques. Mais, quoiqu'il fût condamné à mort, le roi d'Écosse et sir Walter Raleigh intercédèrent en sa faveur (1591, 20 fév.). Il rétracta successivement ses opinions les plus favorables aux formes établies, et sa grâce allait être prononcée, quand il mourut dans sa prison (15 juin), victime de ses inquiétudes et des rigueurs de sa captivité.

Cartwright, chef des non-conformistes, et neuf de ses compagnons, sommés (1590, 1er sept.) de paraître devant la commission ecclésiastique, refusèrent de répondre, sur serment, aux interrogatoires. Une telle demande, prétendaient-ils, était contraire aux lois de la terre et aux lois de Dieu. A la chambre étoilée, ils persistèrent tous dans leur refus. Leur opiniâtreté fut punie par l'emprisonnement, mais elle donna lieu à une controverse animée, qui, sans être d'aucun avantage pour ces individus, contribua à faire ouvrir les yeux sur l'injustice de déférer aux prisonniers le serment d'office, et de les mettre ainsi dans la cruelle nécessité de commettre des parjures ou de porter témoignage contre eux-mêmes.

A cette époque, le ressentiment de la reine avait été provoqué par le fanatisme indomptable de trois membres de leur communion. Hacket, homme d'une basse naissance et de mœurs très-suspectes, avait écouté les exhortations de quelques prédicateurs. Il affectait un grand extérieur de sainteté, se prétendait doué de pouvoirs surnaturels, et protestait qu'il croyait son corps animé par l'âme de saint Jean-Baptiste. Les magistrats de Lincoln s'efforcèrent de le convaincre que ce n'était qu'une illusion, en le faisant fouetter en public. Immédiatement après ce châtiment infamant, il se rendit à Londres pour préparer la voie du Seigneur, avant sa seconde venue, et pour annoncer, comme prophète de la vengeance, les maux qui devaient accabler le royaume, à cause de son opposition à une réformation complète. Il était accompagné de Coppinger et d'Arthington, personnages de quelque fortune, que l'enthousiasme avait portés à croire à la divine mission de Hacket. Ils sortirent un matin de leurs maisons, comme prophètes de jugement et de miséricorde, parcoururent les rues (19 juill.) en s'écriant : « Repens-toi, Angleterre, repens-toi ! » et, du haut d'une charrette, ils haranguèrent le peuple à Charing-Cross. Ils déclaraient que la réformation était commencée, que Hacket, comme représentant du Christ, et revêtu du corps glorieux du Messie, était venu, avec son van, pour séparer le froment de la paille; que c'était le roi du monde; que tous les princes devaient le reconnaître pour leur souverain, et que la reine serait privée de la couronne, pour son opposition à l'œuvre sainte de la réformation. Le peuple les écoutait avec étonnement, mais sans les applaudir. Dans l'impossibilité de se faire des partisans, ils retournèrent près de Hacket, et tous trois furent arrêtés et condamnés comme traîtres. Hacket mourut en proférant les plus horribles blasphèmes (26 juill.); Coppinger se laissa mourir, ou bien on le fit mourir de faim dans sa prison ; Arthington se rétracta et obtint son pardon (1).

L'extravagance de ces fanatiques fut d'abord extrêmement défavorable à la cause des ministres détenus. On prétendait que, s'il était arrivé un soulèvement, des hommes d'un plus grand poids se seraient mis à la tête des insurgés, et auraient exigé de la reine l'abolition de la prélature; mais on n'obtint aucune preuve de pareils projets. Les doctrines visionnaires des trois prophètes furent condamnées par les plus indulgents de leurs frères, et la cause de Cartwright et de ses compagnons, quand la surprise du peuple eut cessé, fut jugée à sa propre valeur. Quelque temps après, les évêques cessèrent une discussion dans laquelle la majorité du conseil les abandonnait, et au bout de dix-huit mois, les prisonniers furent acquittés (1592, mars), sur une promesse de meilleure conduite (2).

Cependant leur refus de prêter le serment

(1) Stowe, 760. Collier, II, 627, 630. Camden, 630, 631. Dans l'interrogatoire, ils déclarèrent tous que c'était l'esprit qui les portait à agir comme ils avaient fait. Les deux prophètes refusèrent de se découvrir la tête, parce qu'ils étaient d'un rang plus élevé que les commissaires. Hacket était accusé, 1° d'avoir dit que la reine avait perdu la couronne ; 2° d'avoir enfoncé un poinçon dans un portrait de la reine, vers la partie du cœur. Il s'avoua coupable de la première accusation, et ne répondit pas à la seconde. Strype, IV, 68.

(2) Strype's Whitgift, 370. App., 154.

d'office donna lieu à une motion à la session suivante du parlement, pour obtenir une réforme dans la pratique des cours ecclésiastiques. Mais ce projet fut étouffé, à sa naissance, par le despotisme de la reine, qui, envoyant chercher le président l'après-midi, lui ordonna de rappeler à la chambre qu'elle avait le pouvoir de convoquer ou de dissoudre le parlement, de consentir ou de rejeter ses actes; qu'elle leur avait déjà défendu d'intervenir dans des sujets qu'ils n'avaient pas le droit de discuter, affaires d'État ou causes ecclésiastiques; qu'elle s'étonnait de leur audace et de leur désobéissance, et qu'elle leur commandait dorénavant de n'écouter aucune motion, et à lui président, sur son allégeance, de ne jamais lire à la chambre aucun bill qui eût quelque rapport à de pareilles questions. Elle ne se contenta pas de cette réprimande. Morrice, le moteur de la question, fut arrêté à sa place par un sergent d'armes, dépouillé de sa charge à la cour du duché de Lancastre, déclaré incapable de remplir les fonctions d'avocat, et renfermé plusieurs années au château de Tutbury (1).

Par un acte de ce parlement, le protestant, comme le plus pauvre catholique réfractaire, était passible de la pénalité du bannissement ou de la félonie, sans bénéfice de clergie, à moins qu'il ne se conformât dans les trois mois qui suivraient la conviction; mais les puritains, à cette époque, étaient divisés en deux sectes: le plus grand nombre, disciples de Cartwright et de ses compagnons, ne rejetaient pas quelques cérémonies du culte établi, ni la manière d'administrer le sacrement comme on le faisait dans plusieurs églises; d'après cela, ils échappèrent, en certaines occasions, à la sévérité de la loi; mais il en existait d'autres, nommés brownistes ou séparatistes, qui regardaient toute espèce de communication avec une Église non chrétienne comme une tache à leur conscience, et, dans cette conviction, ils bravaient avec opiniâtreté les menaces et la puissance de la reine. Pour les intimider, on accusa cinq d'entre eux (1593, 23 mars) d'avoir écrit et publié des libelles séditieux. L'excuse, que les passages inculpés étaient dirigés contre les évêques et non contre la reine, ne fut point admise; et

(1) Townshend, 60. D'Ewes, 473. Neal, c. 8.

quoique l'on épargnât les publicateurs, les écrivains Barrow et Greenwood subirent la peine de mort (6 avril). Le ministre Penry fut la victime qui les suivit. On trouva dans ses papiers un recueil de sentences sans suite, qui semblaient devoir porter sur le caractère de la reine. Il protesta que ce n'étaient que les articles d'une pétition qu'il se proposait de composer, et soutint que, comme il ne l'avait communiquée à aucune autre personne, cet ouvrage ne pouvait être atteint par le statut. Le jury le déclara coupable (25 mai), et, pour prévenir toute émeute au moment de l'exécution, on le fit sortir subitement après dîner, et on le pendit (29 mai) aux abreuvoirs de Saint-Thomas (1).

Ces exécutions éveillèrent les craintes des séparatistes, mais elles ne réduisirent pas leur opiniâtreté. Il y en eut beaucoup d'emprisonnés. Quelques-uns furent convaincus d'être non-conformistes, et plusieurs furent bannis. Mais la reine avançait en âge; le roi d'Écosse, son héritier présomptif, professait les principes du puritanisme, et les chefs du parti orthodoxe virent le danger de tenir une route qui pouvait attirer sur eux la vengeance de leur futur souverain. Les persécutions cessèrent graduellement, et les séparatistes jouirent d'une situation comparativement plus tranquille, longtemps avant la mort d'Élisabeth.

Nous laisserons ces débats religieux, qui font si bien connaître l'esprit d'intolérance de ce siècle, pour revenir aux guerres étrangères, et aux intrigues domestiques qui occupèrent l'attention de la reine jusqu'à la fin de son règne. Les transports de joie causés par la défaite de l'Armada n'eurent pas plutôt cessé, que la reine calcula les frais de la victoire, et fut effrayée de son énorme dépense. Un emprunt forcé parut le moyen le plus prompt pour se procurer un subside immédiat (1588, nov.). Les marchands de la cité furent taxés selon les moyens qu'on leur supposait. On envoya des ordonnances de comptant aux lords lieutenants des différents comtés, et tous les réfractaires qui avaient de la fortune, tous les individus soupçonnés à raison de leur

(1) Stowe, 765. Strype's Whitgift, 410, 412, 413. Annales de Strype. On le croyait l'auteur de Martin Marprelate, c'est pourquoi il fut traité avec cette barbarie.

religion, et toutes les personnes qui n'avaient pas quelque ami puissant à la cour, furent forcés d'avancer la somme à laquelle ils avaient été taxés (1). Le clergé et le parlement s'assemblèrent peu après. Le premier accorda à la reine (1589, 8 mars) un don de deux subsides de 6 shillings par livre, et l'autre, deux subsides de 4 schillings 4 dixièmes et 4 quinzièmes. Les communes joignirent à ce vote libéral (29 mars) une pétition à la reine. La terreur qu'avait causée l'armée espagnole était alors dissipée : on ne songeait plus qu'à se venger et à faire des conquêtes, et la chambre pria la reine de punir l'insulte qu'elle avait reçue de Philippe, en portant la guerre dans ses États (2). Élisabeth loua le courage de son peuple affectionné; mais son trésor était épuisé, elle ne pouvait avancer d'argent; cependant, elle fournirait des vaisseaux de guerre et quelques bandes de vieux soldats; mais il fallait que ses sujets pourvussent au reste par leurs propres ressources. Une association se forma promptement. A la tête, on voyait les noms de Norris et de Drake, hommes justement estimés comme les premiers dans le service militaire et maritime; et, sous leurs auspices, un armement de près de 200 voiles, portant 21,000 hommes, se réunit au port de Plymouth.

Le lecteur se rappelle que Lætitia, comtesse douairière d'Essex, avait épousé le comte de Leicester, qui présenta son fils, le comte d'Essex, à la reine. Sa jeunesse, sa grâce et son esprit captivèrent bientôt Élisabeth : elle en fit son grand écuyer, et à l'apparition de l'Armada, (il avait à peine alors vingt et un ans), elle le promut aux fonctions importantes de capitaine général de la cavalerie; quand elle visita le camp, elle déploya visiblement sa tendresse devant toute l'armée, et le récompensa de ses services peu périlleux, en lui conférant l'ordre de la Jarretière. A la mort de Leicester, il succéda au poste de premier favori : la reine exigea qu'il résidât constamment à la cour, et l'indulgence qu'elle eut pour ses caprices nourrit et encouragea encore ses passions. Mais la société de la «vieille femme» avait peu d'attraits pour un jeune seigneur aussi volage, et le désir d'acquérir de la gloire, peut-être l'espoir du pillage (car il avait déjà 22,000 livres de dettes), dirigèrent ses regards vers l'armement de Plymouth (1). Sans communiquer ses intentions à la reine, il quitta subitement la cour, se rendit en hâte à Plymouth, s'embarqua à bord du *Swiftsure*, vaisseau de la marine royale, et mit immédiatement en mer (1er avril). Il était à peine parti, que le comte de Huntingdon arriva, avec l'ordre d'arrêter le fugitif, et de le ramener prisonnier aux pieds de sa souveraine : voyant qu'il était trop tard, il remit les instructions royales aux commandants de l'expédition (2).

Ces chefs étaient accompagnés de dom Antonio, prieur de Crato, qui avait disputé, sans succès, à Philippe, la couronne de Portugal. La reine avait donné l'ordre d'essayer de faire une révolution en sa faveur, et s'ils ne pouvaient y réussir, de croiser sur la côte de la péninsule, et d'accabler les sujets de Philippe de tous les maux qui seraient en leur pouvoir (3). Mais Drake était habitué depuis longtemps à commander absolument dans ses expéditions de pirateries; il refusa de se lier par des instructions, fit voile directement pour le port de la Corogne (21 avril). Il s'empara de plusieurs vaisseaux de guerre ou de commerce : la ville des Pêcheurs ou le faubourg fut surprise, et les magasins remplis d'huile et de vin devinrent la proie des vainqueurs. Mais ce fut en vain qu'on fit une brèche au mur de la place même; tous les assauts furent repoussés, et 300 hommes périrent par l'écroulement inattendu d'une tour. Cependant, le comte d'Andrada s'était retranché à la Puente-de-Burgos. Norris marcha contre lui avec des forces inférieures : le premier effort pour traverser le

(1) Murdin, 632. Lansdowne, Mss. LVI, 3, 4; LVII, 4. On trouve dans Lodge un singulier exemple du pouvoir dont les commissaires s'étaient emparés. Bagot, que lord Shrewsbury employait à recevoir l'argent, lui écrivit en faveur de Joliffe, à qui l'on avait envoyé une ordonnance de comptant, et s'exprima ainsi : « Il y a un nommé Reynald Devill qui possède de grands biens, qui n'a ni femme, ni charge, qui fait l'usure, et qui vaut mille livres. Il ne fera jamais de bien à son pays. Votre seigneurie ferait une action charitable en lui imposant la part de Joliffe. »

(2) Wilk., Conc., IV, 340. D'Ewes, 454.

(1) Murdin, 634.

(2) Lodge, II, 385. Camden, 602.

(3) Lodge, II, 397

pont ne fut point heureux ; mais le second réussit, et les envahisseurs eurent l'honneur de poursuivre leurs adversaires au delà d'un mille : ce ne fut cependant qu'un stérile honneur, acheté par la perte d'un grand nombre d'hommes (1).

De la Corogne, les commandants envoyèrent à la reine un récit exagéré de leurs succès, mais ils lui apprirent qu'ils n'avaient aucune nouvelle du comte d'Essex. Ce seigneur, probablement d'après un ordre, les attendait à Peniche, sur la côte de Portugal (21 mai). Ils se décidèrent à prendre terre. A leur arrivée, Essex sauta le premier sur le rivage, et le château fut pris à l'instant (16 mai) ; de là, la flotte fit voile pour l'embouchure du Tage. L'armée marcha vers Lisbonne en traversant Torres-Vedras et Saint-Sébastien ; mais le cardinal Albert, gouverneur du royaume, avait confié le commandement à Fonteio, capitaine expérimenté, qui détruisit toutes les provisions dans le voisinage, et distribuant sa petite troupe d'Espagnols dans les positions les plus favorables pour s'opposer à toute révolte dans la ville, attendit patiemment l'arrivée de l'ennemi (24 mai). Les Anglais s'avancèrent sans opposition : Essex et sa troupe frappèrent aux portes pour être admis ; mais au moment où ils se retiraient, les Espagnols sortirent en petites divisions et surprirent les malades et les traînards. Les maladies et la disette forcèrent Norris à abandonner l'entreprise ; aucune épée n'avait été tirée en faveur d'Antonio, et malgré les prières et les représentations de ce prince, l'armée marcha sur Cascaes (27 mai), ville que Drake avait déjà prise et pillée. De Cascaes l'expédition fit voile pour l'Angleterre, et le jour suivant, un orage la divisa en plusieurs petites escadres. Une d'elles prit et pilla la ville de Vigo ; les autres ayant beaucoup souffert de la tempête (21 juin), et plus encore de la poursuite vigoureuse de Padilla, dont la flotte se composait de 17 galères, atteignirent successivement Plymouth (3 juillet). Plus de la moitié des 21,000 hommes qui étaient partis pour cette désastreuse expédition avait péri, et sur environ 1100 gentilshommes, un tiers à peine revint vivant à son pays natal (1). La reine se félicita des représailles d'invasion qu'elle avait rendues à Philippe ; mais elle regretta les hommes et le trésor qu'elles lui avaient coûtés. Elle en rejeta tout le blâme sur la désobéissance et l'avidité des commandants, qui, de leur côté, s'accusèrent l'un l'autre, et alléguèrent la chaleur du climat et l'intempérance des soldats. Mais on dissimula soigneusement ces reproches ; on cacha les pertes au public ; on exagéra les avantages ; et le peuple célébra joyeusement le triomphe de l'Angleterre sur l'orgueil et la puissance de l'Espagne (2).

Lorsque Essex reparut à la cour, il y trouva deux rivaux aspirant à la faveur de la reine, sir Walter Raleigh et sir Charles Blount. Raleigh était un soldat de fortune, qui avait servi en France, dans les Pays-Bas et en Irlande. Une querelle avec lord Grey l'amena en Angleterre, où il plaida sa cause devant le conseil avec une éloquence qui excita l'admiration de ses auditeurs. Élisabeth le fit venir, et s'amusa de ses flatteries et de sa conversation : elle le consulta souvent ensuite « comme un oracle. » Il l'accompagnait dans ses promenades, et, une fois, il jeta son manteau (le seul de ses vêtements qui probablement eût quelque valeur) dans la boue, afin qu'il servît de tapis de pied à la reine. On prédit à l'instant sa fortune. Mais l'ardeur de ses amis le mit en rivalité avec Essex, et l'influence supérieure du comte fit renvoyer son rival de la cour, pour planter les 12,000 acres

(1) Ibid., 389-395. Birch, I, 58. Camden, 600 602. Norris et Drake paraissent avoir été très habiles dans l'art de composer des dépêches officielles. Ils dirent au conseil que, dans ces batailles, où l'on s'était vivement défendu, ils avaient tué 1,000 ennemis et n'avaient perdu que 3 hommes. Lodge, ibid. Mais lord Talbot écrit à son père : « J'entends dire en particulier que nous avons perdu autant d'hommes qu'eux, si ce n'est plus ; que nous n'avons acquis que de la gloire, et l'habitude qu'elle a donnée à nos hommes de se servir de leurs armes. » Ibid., 396.

(1) Camden fait monter le nombre des hommes employés dans cette expédition à 12,500, et il le porte à leur retour à 6,000 (Camden, 601, 605), nombre qui paraît exact, s'il se borne à l'armée. Baillie, capitaine de *la Marie-Germaine*, écrivait de Plymouth à lord Shrewsbury que l'armée de terre montait à 20,000 hommes, ce qui peut être exagéré. Fenner, qui avait un commandemant important sur la flotte, donne les nombres cités dans le texte. Il ajoute que ce fut une « misérable action ; » il ne pouvait écrire de sa main tout ce que son cœur ressentait. Birch. I, 58.

(2) Voyez les dépêches dans Lodge, ibid. 58-61. Birch, I, Strype, IV, 8. Camden, 601-605. Stowe, 751, 756. Maffei, « Hist. ab excessu Gregorii XIII, » l. II, 48, 49.

qui lui avaient été accordés en Irlande (1). Sir Charles Blount, second fils de lord Monjoy, était un étudiant d'Inner-Temple. Un jour la reine, dînant en public, le remarqua parmi les spectateurs, demanda son nom, lui donna sa main à baiser, et lui ordonna de demeurer à la cour. Dans un tournois, la reine, en signe d'approbation, lui envoya une reine de jeu d'échecs en or, qu'il attacha à son bras avec un ruban cramoisi. La jalousie d'Essex le porta à remarquer que « maintenant tous les fous obtenaient la faveur de la reine, » et l'orgueil de Blount demanda satisfaction de cette insulte. Ils se battirent; Essex fut blessé à la cuisse, et la vanité d'Élisabeth en fut flattée, par la raison « que sa beauté avait été cause de leur querelle. » Elle leur ordonna de se réconcilier; et, par la suite, de rivaux qu'ils étaient, ils devinrent amis sincères et à toute épreuve (2).

Mais toute l'attention d'Élisabeth se porta bientôt sur les événements extraordinaires et importants qui se succédaient rapidement en France. L'année précédente (2 mai 1588), le roi avait introduit secrètement dans Paris un corps de troupes, pour contenir, et peut-être punir les chefs des factieux, qui avaient acquis un ascendant sans bornes sur l'esprit des citoyens : le peuple se souleva; on tendit des chaînes au travers des rues; les soldats, séparés les uns des autres par petits corps, se rendirent (22 sept.), et le duc de Guise devint maître de la capitale (3). On avait convoqué une assemblée des états à Blois, où le roi résolut de se débarrasser en trahison d'un sujet qu'il ne pouvait punir juridiquement. Par ses ordres, le duc fut assassiné lorsqu'il se rendait à l'appartement du roi. Le jour suivant (3 déc.), le cardinal de Guise éprouva le même sort, et le cardinal de Bourbon, avec les chefs du parti, fut envoyé en prison (4) (14 déc.). A cette nouvelle, les habitants de la capitale entrèrent dans la plus violente fermentation : les deux frères furent mis au nombre des martyrs, et les rues, les églises, les places publiques, retentirent des cris de vengeance. Le duc de Mayenne, leur troisième frère, se rendit en toute hâte de Lyon à Paris, et, sous le titre de gouverneur, s'empara de l'autorité souveraine. Si le roi eût agi avec vigueur, peut-être eût-il écrasé l'hydre qui lui résistait; mais, par ses lenteurs, il laissa ses ennemis revenir de leur consternation, et, pour dernière ressource, il fut forcé de se jeter dans les bras du roi de Navarre (avril 1589).

Ayant réuni leurs forces, les deux monarques marchèrent sur Paris, où la frénésie religieuse était parvenue à son comble. La doctrine que le peuple avait le droit de déposer et de punir ses souverains avait été autrefois posée en principe par Knox, Goodmann et Languet (1); et depuis peu, elle avait été adoptée par l'université, reconnue par le nouveau parlement, et répandue par les prédicateurs du haut de leur chaire (29 déc. et 26 mars). On déclara le roi apostat, assassin et tyran; on le prétendit déchu de ses droits à la souveraineté, et l'on exhorta le peuple à délivrer le royaume du gouvernement du monstre. Jacques Clément, jeune moine dominicain, d'un esprit faible et d'une grande résolution, se chargea de commettre le crime. Sur la foi d'une lettre supposée de Harlay, premier président au parlement, il obtint d'être introduit auprès de Henri; et comme le roi s'avançait pour l'entendre, il lui plongea un couteau dans les entrailles (22 juill.). Le monarque s'écria qu'il était assassiné : ses gardes se précipitèrent dans sa chambre, et massacrèrent aussitôt Clément (2). Cette prompte vengeance ne permit malheu-

(1) Birch, I, 56. Naunton, dans le Phénix, 209.

(2) Naunton, 212. Osborn, 32.

(3) Consultez Griffet, de la Journée des Barricades; Daniel, XI, 439.

(4) Voyez les Journaux de Hardwicke, I, 281, 296. Camden, 607.

(1) Languet était l'auteur de *Junius Brutus*, publié par Duplessis-Mornay.

(2) Voici la déposition de Bellegarde, qui était présent : « Aujourd'hui, environs les huict heures, estant en la chambre du roi, qui estait sur sa chaize d'affaires, Sa Majesté a dict audict jacobin ce qu'il avait à dire. Lequel jacobin a répondu en ces mots : Sire, monsieur le premier président se porte bien, et vous baise les mains, et après ces motz a dit au procureur général qu'il voudrait bien parler au roi à part..... et voyant Sa Majesté que ledict jacobin faisait difficulté de parler, lui a dict en ces mots : Approchez-vous; ce que ledict jacobin a faict, et s'est mis en la place dudict sieur déposant, où incontinent il a ouy sadite Majesté, qui haussant sa voix a dict : Ha mon Dieu! qui a été cause que ledict sieur déposant a tourné la teste, où il a veu sadicte Majesté debout, qui tirait de son corps ung cos-

reusement pas d'interroger le coupable, et jamais on ne put constater si le projet venait de lui seul, ou s'il lui avait été suggéré par d'autres.

Henri mourut le lendemain, et le roi de Navarre, descendant de saint Louis par le plus jeune de ses fils, Robert, comte de Clermont, prit le titre de Henri IV, roi de France et de Navarre. Beaucoup de nobles catholiques avaient jusqu'alors embrassé la cause royale, pour combattre la Ligue; mais, avant de reconnaître le nouveau souverain, ils le forcèrent de signer un acte (25 juill.) par lequel il s'engageait à ne permettre l'exercice public d'aucun autre culte que le catholicisme, excepté dans les villes où il serait déjà établi; à ne donner des emplois, dans les villes et corporations, qu'à des catholiques; à maintenir les droits et priviléges des princes, des nobles et de tous ses autres fidèles sujets; à punir les auteurs du meurtre du dernier roi, et à permettre aux seigneurs catholiques de rendre compte au pape des motifs de leur conduite. Mais le roi était dans l'impossibilité de satisfaire les bigots de chaque parti. D'un côté, plusieurs gentilshommes catholiques, se méfiant de sa sincérité, quittèrent le camp royal avec leurs soldats: de l'autre, neuf régiments de protestants refusèrent de combattre sous les drapeaux d'un souverain qui venait de s'engager à protéger une religion qu'ils regardaient comme idolâtre (1). Affaibli par ces défections, Henri leva le siége de Paris, divisa son armée, et se retira avec un petit nombre de troupes en Normandie. Le duc de Mayenne l'y suivit, mais le roi se retrancha à Arques, près de Dieppe (20 sept.), et repoussa l'armée ennemie, quatre fois plus nombreuse que la sienne. Peu de jours après (20 sept.), il reçut d'Élisabeth une somme de 20,000 livres en or, pour payer ses troupes étrangères, et un secours de 4,000 Anglais, commandés par lord Willoughby. Il se vit alors en état de prendre l'offensive (20 oct). Il revint sur ses pas, à marche forcée, surprit les faubourgs de Paris, retourna par Tours en Normandie, et réduisit plusieurs villes importantes. Pendant la campagne, les Anglais soutinrent avec bravoure l'honneur de leur pays; mais ils souffrirent considérablement dans plusieurs actions, et les survivants furent renvoyés, avec de grands remercîments, au commencement de l'année suivante (1).

Le duché de Bretagne, originairement fief féminin, avait été annexé à la couronne de France par un mariage; le roi d'Espagne le réclamait alors pour l'infante sa fille, comme représentant Élisabeth de France, sa mère, et en même temps le duc de Mercœur faisait aussi valoir les droits de sa femme, comme descendante des anciens ducs. Au lieu de se combattre l'un l'autre, ils consentirent à agir de concert pour la conquête du duché, et à établir ensuite leurs prétentions respectives. Le duc s'empara de plusieurs villes, et les Espagnols, ayant débarqué 5,000 hommes (oct. 1590), se saisirent des ports de Blavet et d'Hennebon. Jusqu'alors les sollicitations de Henri pour obtenir assistance, ses flatteries à la reine, ses lettres de compliment, ses protestations d'attachement, avait produit peu d'effet. Élisabeth était libérale de promesses, mais n'accordait de secours que d'une main avare (2). Le roi avait bien quelques puissants avocats à la cour d'Angleterre: le comte d'Essex, le secrétaire Walsingham et le lord amiral Howard; mais Essex ne faisait point partie du cabinet; Walsingham mourut au printemps (6 avril) de l'année 1591, et l'influence de Howard fut neutralisée par la politique cauteleuse de Burghley, dont l'autorité était telle, d'après ce qu'écrivaient les ambassadeurs français, que

teau, duquel à plein bras il a par deux foys frappé ledict jacobin dans la face, lui disant: Ha, meschant, tu m'as tué! » Daniel, XI, 505, notes.

(1) Camden, 662.

(1) Ibid., 610, 611.

(2) « Elle est plus couarde de mettre main à la bourse qu'elle n'eût été de la mettre à l'épée, si elle eust esté homme. » Egerton, 336. Il est amusant d'observer combien les ambassadeurs français se plaignent de la négligence du roi à satisfaire la reine en lui écrivant fréquemment. Il devrait lui adresser un billet tous les soirs, ses lettres, « si délicates et pleines d'affection, » servant plus que tous leurs raisonnements. Dans le fait elle se mit à coqueter avec Henri, bientôt après l'arrivée des ambassadeurs. « Elle nous mena en sa chambre secrete, où elle nous fit monstre de votre beau pourtraict, avec telle démonstration qu'elle nous cuida sembler qu'elle en aymerait mieux le vifs..... tant y a qu'elle ne se courrouce point quand on lui faict sentir que vous l'aymez. » A leur instigation, elle fit une écharpe, et l'envoya à Henri en présent. Ibid., 359, 365, 413.

si la reine voulait ordonner une chose et le lord trésorier une autre, c'était à lui que l'on obéissait (1); non pas qu'Élisabeth ou son ministre restassent indifférents au résultat de la guerre civile en France, mais Burghley en regardait la continuation comme un bien, parce qu'elle épuisait les ressources d'une puissance naturellement hostile à l'Angleterre, et la reine était toujours prête à écouter les conseils qui favorisaient ses habitudes de parcimonie. Maintenant pourtant que des forces espagnoles était logées sur la côte de Bretagne, la souveraine et le ministre s'alarmèrent: un prêt d'argent fut avancé, quoique avec répugnance; on accorda l'autorisation d'exporter des munitions, et on leva un renfort de 3,000 hommes (2). Essex en sollicita le commandement; il insista, se jeta aux pieds de la reine, et resta longtemps à genoux; mais Élisabeth était résolue à refuser, et, de l'avis de Burghley, elle confia cette mission importante à sir John Norris, vieil officier plein d'expérience (3) (7 janvier 1591). Avec ces secours les royalistes de Bretagne tinrent les Espagnols en échec; mais Henri demanda une assistance plus efficace, et la perspective de la réduction de Rouen lui obtint le consentement tardif d'Élisabeth. Essex revint à la charge; le roi seconda sa demande, et le favori finit par triompher de l'opposition du ministre. Il ne vit pas d'un œil mécontent Shirley et Wilkes, choisis par la reine pour lui servir de conseillers, refuser cette tâche désagréable (4). Il débarqua à Dieppe avec 300 lances, 3,000 fantassins, et 300 gentilshommes volontaires; mais Henri fut retenu au loin dans la province de Champagne, et les Anglais restèrent deux mois inactifs dans le camp d'Arques. Là, Essex conféra les honneurs de la chevalerie à beaucoup de ses compagnons, pour consoler le désappointement de ceux qui s'étaient attendus à gagner leurs éperons sur le champ de bataille. A la fin, le roi entra en Normandie; un renfort fut demandé et obtenu de l'Angleterre. Un blocus fut établi autour de Rouen durant l'hiver (1592), et les Anglais eurent beaucoup à souffrir des rigueurs de la saison et des escarmouches avec l'ennemi. Au retour du printemps (10 avril) le siége fut levé à l'approche du duc de Parme, et le comte d'Essex, par ordre de la reine, laissa le faible reste de ses troupes sous le commandement de sir Roger Williams. Le résultat de chaque campagne qui suivit fut semblable. Tous les ans, des secours arrivaient d'Angleterre, mais trop peu considérables pour faire plus que de créer une diversion momentanée. En peu de mois, les corps se fondaient par les maladies et les hasards de la guerre, et les vides se comblaient par le moyen d'autres petits arrivages. La vérité est que Henri et Élisabeth jouaient un jeu analogue, chacun cherchant à profiter des embarras de l'autre. Si la reine accédait avec répugnance aux demandes réitérées du roi, ce n'était que pour déloger les Espagnols de la Bretagne, et si Henri ne se faisait jamais scrupule de rompre ses engagements envers elle, c'est qu'il savait bien que la présence de forces espagnoles si près des rivages d'Angleterre agirait comme un puissant stimulant sur sa parcimonie, et, en dépit de tout son mécontentement, la pousserait à l'aider d'hommes, d'argent et de munitions.

Les mémoires de cette époque, qui existent encore en grand nombre, prouvent combien l'esprit de la reine s'affectait et s'irritait de tous ces contre-temps. Elle changeait perpétuellement de résolution; rien de ce que l'on faisait ne pouvait lui plaire, elle réprimandait et menaçait ses ministres au palais, et ses agents au dehors; son favori Essex, et Unton, son ambassadeur (1). Mais la conduite du roi de France, son indifférence apparente pour ses intérêts et ses désirs, et ses demandes fâcheuses d'un nouveau secours, en réponse à toutes ses plaintes, mirent sa patience à la plus rude épreuve. Certain qu'elle n'oserait montrer son ressentiment, il se riait en secret de ses menaces. Quand il parvint au trône, il avait donné sa parole qu'il

(1) Egerton, 357-9.
(2) Ibid., 384.
(3) Essex, pour montrer son mécontentement, quitta l cour. Ibid., 388.
(4) Rym., XVI, 98. Egert., 415. «Selon mon jugement, mylord Essex aura ce qu'il veut, tant il s'applique à l'obtenir.» Let. à lord Shrewsbury, 20 juin. «Je ne sache pas que si vaillante troupe sortit jamais d'Angleterre avec tant de jeunes commandants indociles.» Syd., Pap., I, 327.

(1) Voyez Rymer, XVI, du commencement à la page 200; et Murdin, 641-1653. Birch, Négociations, 1-11.

étudierait les principes de l'ancienne religion. Cette promesse alarma et scandalisa les ministres réformés, les courtisans la ridiculisèrent, et la reine d'Angleterre la considéra comme un subterfuge. Mais l'expérience démontrait à Henri que, s'il voulait régner paisiblement, il devait dégager sa parole. Il assista à plusieurs conférences, qui eurent lieu entre les prélats catholiques et les théologiens de la religion réformée, et, en 1593, il fit connaître son intention de se conformer à l'ancienne adoration. Burghley rédigea immédiatement, au nom de la reine, une remontrance (1593, 13 juill.), pour exposer la honte et le danger d'une telle démarche; Élisabeth y joignit une lettre de sa propre main: mais le messager arriva trop tard; la cérémonie de l'abjuration était accomplie, et le roi, dans sa réponse, fit l'apologie de sa conduite, et réitéra ses anciennes assurances de reconnaissance et d'estime. Dans le premier moment, elle l'accusa hautement de perfidie et de duplicité. Mais à cet éclat succéda bientôt un abattement qui ne lui était pas ordinaire, et dont elle chercha à se délivrer par l'étude de la théologie. Elle eut de fréquentes conférences avec l'archevêque; elle employa beaucoup de temps à lire les Écritures, et elle consulta les ouvrages des anciens Pères. Mais, bien qu'elle trouvât ainsi à s'affermir dans sa propre croyance, elle n'osa blâmer l'apostasie de Henri. La politique exigeait, puisqu'ils n'étaient plus liés par l'exercice de la même religion, qu'elle s'assurât son amitié par d'autres moyens. Une négociation s'ensuivit, et l'on conclut à Melun un traité par lequel Henri et Élisabeth s'engageaient à maintenir une guerre offensive et défensive contre Philippe, tant que ce monarque serait en guerre avec l'une des deux parties (1).

L'esprit public était alors agité par des bruits de complots contre les jours de la reine. La mort de Marie Stuart ne l'avait pas préservée de tout danger, ainsi qu'elle se l'était persuadé; elle ne servait qu'à la faire considérer par les nations étrangères comme une usurpatrice qui, pour s'affermir sur le trône, avait répandu le sang de l'héritière légitime. Les exécutions continuelles des missionnaires catholiques, le récit de leurs souffrances, et les gravures qui représentaient toute l'horreur de leurs supplices, augmentaient encore la prévention contre elle (1), et un grand nombre d'hommes à imagination exaltée se persuadèrent qu'ils rendraient service à l'humanité en délivrant la terre d'une femme qui n'était, à leurs yeux, qu'un tyran sanguinaire et sans principes (2). Nous ne pouvons douter que ces projets n'aient été conçus d'après les diverses condamnations qui eurent lieu; mais il est extrêmement difficile de trouver aucun exemple particulier dans lequel la culpabilité de l'accusé ait été nettement prouvée. Il est vrai qu'Élisabeth et Philippe employaient une quantité d'espions, hommes sans fortune et sans principes. Ceux-ci, soit pour plus de sécurité, soit pour accroître leurs émoluments, entraient à la fois au service de l'un et de l'autre, et si plus tard ils étaient accusés de duplicité par l'un des deux, ils se servaient du prétexte que cette conduite leur fournissait la possibilité de découvrir et de trahir les conseils secrets de la partie adverse. Pour satisfaire ceux qui les employaient, ils étaient souvent forcés de transmettre des nouvelles fausses et alarmantes; quelquefois, ils formaient des conspirations pour avoir le mérite de les révéler, et comme ils rencontraient souvent des collègues aussi corrompus qu'ils l'étaient eux-mêmes, ils périssaient dans les piéges qu'ils avaient préparés aux autres. Il en résulta que les cours anglaise et espagnole étaient disposées à croire à l'existence des complots contre la vie de leur souverain respectif, et que Philippe et Élisabeth s'accusaient réciproquement

(1) Camden, 661-665. La lettre d'Élisabeth est dans les notes de Hearne, p. 927. Elle finit ainsi : « Vostre assurée sœur, si ce soit à la vieille mode; avecque la novelle, je n'ay que faire. E. R. »

(1) Voyez la note I à la fin du volume.

(2) Il existe à Simancas plusieurs notes sur des offres de cette nature. Persons aussi nous apprend qu'il en avait dissuadé plusieurs individus, un, entre autres « qui, pour délivrer les catholiques de la persécution, était décidé à perdre la vie, ou à prendre celle de Sa Majesté. » Il avait déjà fait plus de cent milles, lorsque Persons le rencontra, et après avoir employé beaucoup d'arguments, il obtint de lui d'abandonner ce projet, sur le principal motif que « les Anglais catholiques ne voulaient pas être délivrés de leur misère par un tel crime. » Persons; Wardword, 71.

de vouloir attenter aux jours l'un de l'autre (1).

Dans l'art de découvrir les objets et de diriger les pratiques des espions et des conspirateurs, Walsingham était sans rival; après sa mort, ce rôle fut pris par lord Burghley, qui, sentant bien que, pour les séductions personnelles, il devait le céder à la plupart de ses compétiteurs dans le cabinet, voulait maintenir sa place dans l'estime de sa souveraine par une attention supérieure pour sa sûreté. Essex employait bien des sommes considérables à entretenir des espions sur le continent, mais il arrivait constamment que ses informations étaient devancées par l'adresse de Burghley; jusqu'à ce qu'enfin il acquit l'assistance d'Antonio Perez, jadis secrétaire de Philippe, maintenant réfugié en Angleterre, pour se soustraire à la vengeance de son maître. Comme dépositaire de secrets importants, cet Espagnol espérait probablement être bien reçu d'Élisabeth; mais la reine, le regardant comme un traître, refusa de lui accorder audience; Burghley même ne le voulut recevoir qu'une seule fois : Essex seul écouta ses avis, et le prit sous sa protection. Perez fit concevoir au comte quelques soupçons sur Rodrigo Lopez, médecin juif, qui avait été fait prisonnier en 1558, et qui, depuis cette époque, avait été attaché au service d'Élisabeth, à cause de ses talents. Avec l'autorisation de la reine, qui d'abord n'avait pas voulu admettre l'accusation, Essex, accompagné de lord Burghley et de son fils, sir Robert Cecil, se rendit à la maison de Lopez (1594, 28 janv.). Le juif fut, à la vérité, strictement interrogé, ses papiers furent examinés, et le résultat fut que les Cecils eurent la conviction qu'il était innocent. Élisabeth réprimanda aigrement son favori, qui retourna chez lui, et refusa de quitter son appartement, jusqu'à ce que, par des messages multipliés et par des excuses, elle eût réparé « l'affront qu'elle lui avait fait. » Stimulé par cette blessure faite à son orgueil, et dans l'espoir de mortifier les Cecils, Essex recommença les enquêtes, et parvint, avec beaucoup de travail, à fonder une accusation probable de haute trahison contre Lopez, et deux Portugais de la suite de dom Antonio, nommés Ferreira et Louis. Ferreira avoua que, dirigé par le juif, il avait écrit une lettre à Fuentès et à Ibarra, ministres espagnols dans les Pays-Bas, pour leur offrir d'empoisonner la reine, moyennant une récompense de 50,000 couronnes; et Louis, qu'il avait été chargé par ces ministres de se rendre en Angleterre, et de pousser Lopez à exécuter sa promesse. On peut douter de la véracité de ces aveux, faits dans la Tour, et probablement durant la torture. Mais on intercepta certainement des lettres qui prouvaient l'existence d'un complot formé pour mettre le feu à la flotte; le juif lui-même avoua qu'il avait occasionnellement reçu des présents de la cour d'Espagne, et qu'en retour il avait fait des offres générales de services; mais il nia avoir jamais fait ou avoir eu l'intention de faire rien qui pût nuire à la personne de la reine, et l'on doit observer, comme confirmation de ce qu'il déclarait, que, dans une circonstance, il lui avait montré une bague précieuse qu'il avait reçue, et lui avait fait la question s'il ne lui était pas permis « de tromper le trompeur. » Tous, à leur jugement (28 févr.), furent trouvés coupables; mais on leur donna un sursis de trois mois, dans l'espoir de faire de nouvelles découvertes (1). Après leur exécution, la reine écrivit à l'archiduc Ernest, alors gouverneur en Flandre, afin de lui demander un passe-port pour un gentilhomme qui lui ferait connaître les intrigues effroyables de Fuentès et d'Ibarra, et

(1) Camden, 691. On trouve dans les archives de Simancas plusieurs avis envoyés à Philippe sur des complots formés pour l'assassiner. Il est probable que ce prince et Élisabeth s'attribuaient l'un à l'autre des projets qu'ils étaient également incapables de former.

(1) Voyez, dans Camden, la trahison de Lopez, 676, 677. Birch, I, 149-152, 156-160. Murdin, 669. Les OEuvres de Bacon, II, 106, édition de 1802. Bacon écrivit ce récit selon les désirs de son protecteur, le comte d'Essex. On avait obtenu deux lettres de Fuentès et d'Ibarra, apportées par Louis. Il était difficile de découvrir leur véritable sens. Ces ministres prétendaient qu'elles avaient rapport à une intrigue menée jadis par Walsingham, qui n'existait plus, avec quelques-uns des secrétaires du conseil d'Espagne ; mais Louis fut poussé à les appliquer à l'assassinat de la reine. Birch, I, 156. Murdin, 669. Je ne puis expliquer comment il se fait que Camden, 677, et Stowe, 768, racontent l'exécution de Ferreira, quoiqu'il paraisse que le comte d'Essex le sauva, qu'il accompagna le comte à Cadix, et qu'il lui présenta plus tard un mémoire qu'on peut voir dans Birch, II, 268.

solliciter l'extradition de ses perfides sujets, Owen, Throkmorton, Holt, le jésuite, et Worthington et Gifford, docteurs en théologie. L'archiduc donna le passe-port, mais avec si peu de cérémonie, que l'orgueil d'Élisabeth en fut blessé, et qu'elle le renvoya (1).

En exécution d'un article du dernier traité, le roi de France avait déclaré la guerre à l'Espagne. Il eut bientôt des motifs de douter de la politique de cette mesure, et de se repentir d'avoir agi avec tant de précipitation. Velasco, connétable de Castille, entra en Champagne, et menaça la Franche-Comté. Fuentès pénétra en Picardie, dispersa l'armée française, emporta Dourlens d'assaut, et s'empara de la place importante de Cambray. Ce fut en vain que Henri implora le secours d'Élisabeth. Prévoyant une seconde tentative d'invasion de la part de Philippe, elle rappela les troupes qu'elle avait envoyées pour défendre la Bretagne, s'accusant elle-même de folie d'avoir dépensé tant d'argent et sacrifié tant d'existences précieuses en France; et si enfin elle parut céder, elle demanda encore la possession préalable de Calais, comme sûreté ou indemnité des frais de la guerre. Henri rejeta vivement cette proposition; mais en même temps il la prévint qu'il était dans l'impossibilité de continuer la guerre sans secours; que son peuple demandait la paix à grands cris, et que si elle l'abandonnait dans cette position, il se verrait forcé de se jeter dans les bras des Espagnols (2).

Le bruit des préparatifs qui se faisaient dans les ports de la Péninsule avait répandu l'alarme dans toute l'Angleterre. Il était évident que de simples accidents et les mauvais temps avaient, en grande partie, fait manquer la première expédition; mais une saison plus favorable pouvait permettre à une seconde Armada de débarquer une armée sur les côtes, et l'on ne pouvait songer, sans craindre pour les résultats, à mettre aux prises de nouvelles levées, quoique pleines de bravoure, avec des vieilles troupes accoutumées à la victoire. On ne négligea aucune précaution : des fortifications furent élevées, des vaisseaux armés, des troupes mises sur pied dans différentes provinces, enfin tous les réfractaires et les personnes suspectes furent forcés de livrer leurs armes, et de se soumettre à une stricte surveillance (1) (1596, 1er fév.). A cette époque, l'archiduc Albert, cardinal d'Autriche, qui avait succédé au gouvernement des Pays-Bas espagnols, sous prétexte de lever le siége de La Fère (29 mars), vint, par une marche soudaine et imprévue, mettre le siége, avec 50,000 hommes, devant Calais. Les forts extérieurs furent bientôt enlevés; la ville elle-même se rendit, après une armistice de huit jours, et la garnison, se retirant dans la citadelle, s'y défendit avec courage, mais sans espoir (9 avril). Cet événement embarrassa Élisabeth. Elle ordonna au lord maire de presser l'enrôlement d'un millier d'hommes; le lendemain elle révoqua l'ordre, le jour d'après elle le renouvela. Mais les envoyés français observèrent que l'urgence de la situation n'admettait aucun délai; qu'on pouvait envoyer un fort détachement tiré de l'armée, déjà enrégimentée, ou que la flotte anglaise pouvait se montrer à l'entrée du port. Elle les interrompit pour demander si,

(1) Comparez Camden, 677, avec une lettre dans Birch, Négociations, 15. L'assassinat du prince d'Orange porta le peuple à croire à ces accusations. On doit pourtant se rappeler que ce prince avait été condamné à mort comme rebelle, et qu'une récompense fut publiquement offerte à celui qui l'assassinerait ou le ferait prisonnier. Voyez, dans Egerton, p. 11, la réponse de Philippe à la proposition.

(2) Voyez, dans Birch, la correspondance sur ce sujet, Négociations, 26-36; et dans Murdin, 701-734. Henri, pour vaincre son obstination, fit un singulier appel à sa vanité. Unton, l'ambassadeur (probablement cette comédie avait été concertée entre eux), lui écrivit qu'un jour le roi lui avait demandé comment il trouvait sa maîtresse, la belle Gabrielle. « Je ne la vantai, dit Unton, que faiblement, et lui dis que, si je pouvais le dire sans l'offenser, j'avais le portrait d'une maîtresse qui était bien supérieure à la sienne, et encore que ce portrait était loin de retracer sa beauté dans toute sa perfection. » Le lecteur remarquera qu'Élisabeth n'avait guère que soixante-trois ans. Unton alors le montra au roi. « Il le contempla avec ravissement et admiration, disant : Vous avez raison, je me rends; et protestant qu'il n'avait jamais rien vu de comparable, il le baisa et me le prit des mains, jurant qu'il ne le céderait pas pour quelque trésor que ce fût, et que pour posséder les bonnes grâces de l'original, il renoncerait à tout l'univers. » Ils commencèrent alors à parler d'affaires : « Mais je trouvai, ajouta l'ambassadeur, que ce portrait, tout muet qu'il était, avait produit plus d'effet sur lui que tous mes arguments et mon éloquence. » Murdin, 718, 719.

(1) « J'assure à votre seigneurie que les préparatifs des Espagnols ont amené des craintes incroyables dans la plupart des esprits. » Mémoires de Sydney, I, 355, 356

dans le cas où elle sauverait la place, le roi la lui remettrait entre les mains, ou bien la ville de Boulogne. Ils répliquèrent qu'ils n'avaient point d'instructions à ce sujet. Dans le fait, déjà sir Robert Sydney avait été envoyé pour faire cette proposition. Mais le roi, tournant le dos au messager, répondit avec indignation qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet d'un homme, qu'une chiquenaude d'une femme (1). Peu de jours après (14 avril), la citadelle fut prise d'assaut. Les Français accusèrent la reine de duplicité, pour avoir entretenu des espérances qu'elle avait refusé de réaliser, et Élisabeth, de son côté, vit avec regret les Espagnols occuper un port qui leur offrait de nouvelles facilités pour une invasion en Angleterre (2).

Dans ces circonstances, Henri s'adressa encore à la reine pour obtenir de l'assistance, et par ses ambassadeurs proposa une alliance offensive et défensive de toutes les puissances dont les intérêts étaient menacés par l'ambition de Philippe. Le lord trésorier exigea, comme condition indispensable, que le roi s'obligeât à ne jamais faire la paix avec l'ennemi commun sans le concours de ses alliés. Les négociateurs français y consentirent, mais s'efforcèrent d'introduire dans une autre partie du traité un article à l'abri duquel ils espéraient que Henri pourrait se soustraire à son obligation, s'il lui plaisait (3) (26 avril). Ce ne fut pas la seule déception pratiquée en cette circonstance : le montant des forces auxiliaires à fournir pour la guerre avait été fixé d'abord à 4,000 hommes, et l'article fut communiqué sous cette forme aux États, qui aussitôt y adhérèrent. Mais en même temps, par un paragraphe secret, le nombre fut réduit, en faveur de la reine d'Angleterre, de 4,000 à 2,000, qui devaient être employés, non pas en campagne, mais pour former les garnisons de Montreuil et de Boulogne. Ce fut là tout ce que les ambassadeurs purent tirer de la reine, dont l'attention était maintenant attirée par des objets plus étroitement rattachés à sa propre sûreté.

1° Élisabeth venait d'apprendre (1595, sept.) le mauvais succès de l'expédition aux Indes occidentales, dernièrement entreprise par Hawkins et Drake. Les établissements espagnols du Nouveau Monde n'étaient plus dans cette situation sans défense où on les avait jadis trouvés. Partout où les Anglais débarquèrent, on les reçut avec bravoure. S'ils causèrent de grands dommages, ils en éprouvèrent de semblables, en représailles. Les deux commandants succombèrent (1596, janv.) sous le poids de leurs inquiétudes et la fatigue du service; ceux qui leur survécurent retournèrent sans gloire, et, ce qui peut-être fut également affligeant pour la reine, sans butin (avril) qui pût défrayer les dépenses de l'expédition (1).

Les préparatifs militaires dans les ports d'Espagne excitaient de vives alarmes. Pendant quelques semaines, on avait délibéré chaque jour sur les moyens à employer pour la défense du royaume. Howard d'Effingham, lord amiral, présenta les mêmes mesures qu'il avait déjà proposées dans la première occasion, afin de prévenir les desseins de l'ennemi, en faisant sortir une expédition pour détruire ses ports, ses vaisseaux et ses magasins. Il fut puissamment secondé par Essex, qui méprisait la prudente politique de Burghley, et qui, par son influence, obtint, après de longs débats, le consentement de la reine. Elle lui donna le commandement de l'armée de terre, tandis que le lord amiral eut celui des forces navales; mais, pour réprimer son impétuosité, il reçut l'ordre de prendre les avis d'un conseil de guerre, et de se laisser guider par l'opinion de la majorité. Ce conseil était composé, indépendamment des deux commandants en chef, de lord Thomas Howard et de sir Walter Raleigh pour la marine, et de sir Francis Vère, sir George Ca-

(1) « Qu'il aimait mieux recevoir un soufflet du roi d'Espagne qu'une chiquenaude d'elle. » Duvair, apud Egerton, 35.

(2) Camden, 719. Stowe, 769. Birch, I, 463, 465. Daniel, XII, 424. Voyez aussi un grand nombre de Mémoires dans Rymer, tome XV.

(3) Duvair mentionne avec beaucoup de complaisance sa propre adresse à glisser deux articles, dont la simplicité du conseil anglais ne découvrit pas l'objet : 1° Si l'une des parties manquait à remplir son obligation à l'époque fixée, l'autre serait affranchie. 2° Les ratifications seraient échangées dans le délai de six mois. Henri paraît avoir usé largement du bénéfice du dernier article, car la date du traité est du 26 avril ; Élisabeth jura de l'observer le 29 août, mais Henri attendit plus de sept mois, jusqu'au 21 de décembre. Egert., 293, 407. Camden, 730.

(1) Camden, 699-701.

rew et sir Coniers Clifford pour le service de terre (1).

Après beaucoup d'irrésolution et de longs délais, causés, tant par l'opposition cachée des Cecils, que par l'humeur inconstante de la reine, la flotte quitta le port de Plymouth (1er juin). Par la jonction de 22 vaisseaux de la Hollande, elle se montait à 150 voiles, et portait 14,000 hommes, dont 1500 étaient des volontaires (2). Après trois semaines, la flotte jeta l'ancre à l'entrée de la rade de Cadix (20 juin), dans laquelle on découvrit 15 vaisseaux de guerre et environ 14 vaisseaux marchands. Le lendemain à sept heures, malgré le feu des forts et des batteries, les Anglais entrèrent dans la rade. Les Espagnols soutinrent l'attaque de leurs ennemis avec un extrême courage, et pendant six heures, l'action se maintint de part et d'autre avec une égale opiniâtreté; mais vers une heure de l'après-midi, les ennemis essayèrent de faire échouer leurs vaisseaux et de les incendier. Deux des plus grands, *le Saint-Matthieu* et *le Saint-André,* et un vaisseau marchand, furent pris: les galères effectuèrent leur sortie; et les bâtiments marchands, qui s'étaient avancés jusqu'au Port-Royal durant l'action, ayant déchargé leurs cargaisons, furent brûlés par ordre du duc de Medina Sidonia.

Une heure après la fin de cet engagement, le comte d'Essex, avec sa promptitude ordinaire, avait débarqué 1500 hommes à Puntal, et marchait dans la direction de la ville. Un petit corps d'infanterie et de cavalerie faisait craindre quelque opposition; mais il tourna le dos lorsque le comte avança. Cette troupe, trouvant la porte fermée, passa à travers une partie de la muraille, tombée en ruine. Essex y pénétra sur leurs pas; l'ennemi, établi dans les maisons, fit un feu meurtrier; mais le comte s'avança jusqu'à la place du marché, où il fut rejoint par le lord amiral et une autre division qui était entrée par une poterne. La résistance tirait alors à sa fin; et le lendemain matin (22 juin), de bonne heure, on signa une capitulation, par laquelle les habitants rachetèrent leur existence, pour une somme de 120,000 couronnes, et abandonnèrent la ville, les marchandises et toutes les propriétés, quelles qu'elles fussent, à l'avidité des conquérants.

Les commandants s'assemblèrent pour délibérer sur leurs opérations futures. Essex proposa de pénétrer avec l'armée dans le cœur de l'Andalousie. Cet avis ayant été rejeté, il offrit de rester dans l'île avec 3,000 hommes, et de la défendre contre les forces des ennemis (1). Ces deux plans présentaient un danger moins réel qu'apparent. Le royaume avait été dégarni de toutes ses troupes disciplinées; les nobles étaient mécontents de leur exclusion des em-

(1) Camden, 721. Sir Walter Raleigh, en 1591, avait séduit Élisabeth Throkmorton, une des filles d'honneur, et pour ce crime il fut, au mois de juillet suivant, commis à la garde de sir G. Carew. De sa fenêtre, il voyait le bateau de la reine sur la Tamise, et prétendait devenir fou à cette vue: il éprouvait, disait-il, le supplice de Tantale. Il voulait aller sur l'eau et voir sa maîtresse. Sir George intervint: une querelle s'ensuivit: leurs perruques furent mises en pièces, et ils tirèrent leurs poignards vant de se séparer. Voyez une lettre du 26 juillet, dans la nouvelle édition de Shakespeare, App., 577. Comme cette aventure ne produisit aucun effet sur l'esprit de la reine, il eut recours à un autre moyen. Elle était alors en voyage. «Comment, demandait-il, pouvait-il vivre seul en prison, tandis qu'elle était éloignée? Il était habitué à la voir monter à cheval comme Alexandre, chasser comme Diane, marcher comme Vénus, les zéphirs soufflant ses beaux cheveux sur ses joues vermeilles comme celles d'une nymphe, quelquefois assise à l'ombre comme une déesse, quelquefois chantant comme un ange, ou bien jouant de quelque instrument comme Orphée: mais un seule faute l'avait privé de tout. Alors il s'écriait: Tous les moments passés, les amours, les soupirs, les chagrins, les désirs, ne pouvaient-ils l'emporter sur une légère mésaventure? une goutte de fiel devait-elle se mêler à tant de douceur?» (Lettre à Cecil, dans Murdin, 657.) Mais ces flatteries n'expièrent ni son audace ni son infidélité. Il fut enfermé pendant deux mois à la Tour, et lorsqu'on le mit en liberté il reçut l'ordre de s'éloigner de la cour, et il ne put obtenir, à son retour de l'expédition de Cadix, de reprendre ses fonctions de capitaine de la garde. Camden, 697. Birch, II, 345.

(2) La reine composa deux prières: une pour elle, l'autre pour être récitée chaque jour par l'équipage, durant l'expédition (Camden, 721). On peut voir la première dans Birch, II, 18, ainsi que la lettre de sir Robert Cecil à Essex, qui fait observer «qu'aucune prière n'est plus avantageuse que celles qui proviennent des personnes que la nature et le pouvoir rapprochent du Tout-Puissant. Nul n'est plus près de son essence qu'un esprit céleste dans un corps royal: c'est pour cela, mylord, que vous devez avancer avec ardeur et confiance, ayant vos voiles remplies de son haleine divine pour vent de poupe.» Ibid. Lord Burghley composa aussi une prière, et la fit imprimer pour l'usage du peuple. Elle est dans Strype, IV, 262.

(1) Essex, dans son Apologie, Birch, II, 58.

plois du gouvernement : le peuple, dans plusieurs provinces, avait manifesté des dispositions à la révolte; et les Morisques se seraient avec ardeur réunis sous les drapeaux des étrangers (1); mais la majorité du conseil (20 août) s'opposa à toutes les propositions du comte. La ville, à l'exception des églises, fut réduite en cendre; et les troupes, chargées de la partie la plus précieuse du butin, se rembarquèrent. En mer, la même dissension s'éleva parmi les chefs, et, après beaucoup d'altercations et deux descentes infructeuses sur les côtes d'Espagne, la flotte revint à Plymouth (7 août), environ deux mois et demi après son départ (2).

Jamais le roi d'Espagne n'avait été frappé d'un coup si rude. Il perdait 13 vaisseaux de guerre et d'immenses magasins d'approvisionnements et d'équipements pour la marine; les fortifications de Cadix, la plus importante place forte de ses États, avaient été rasées, et le secret de sa faiblesse sur son territoire révélé à l'univers, en même temps que la puissance des Anglais avait grandi aux yeux des peuples de l'Europe. Les partisans de l'Espagne eux-mêmes vantaient la modération des commandants anglais, qui n'avaient point souffert que le sang fût versé inutilement, ni que les femmes reçussent le moindre outrage, et avaient envoyé sous escorte, au port Sainte-Marie, les religieuses et les femmes, au nombre d'environ 3,000, en leur permettant d'emporter leurs bijoux et leurs effets (3). Mais tandis que les étrangers applaudissaient aux vainqueurs, tandis que leurs concitoyens fêtaient leur retour par des acclamations triomphales, ils recevaient de leur souveraine un accueil froid et disgracieux.

Depuis le moment où Essex avait paru à la cour, Burghley l'avait regardé d'un œil jaloux. L'âge et les infirmités avertissaient ce politique qu'il était temps de se retirer, et il cherchait naturellement à céder sa place et son influence au conseil à son fils sir Robert Cecil. Prévoyant qu'Essex deviendrait un compétiteur dangereux, il s'efforçait de détruire son pouvoir, en conservant les formes extérieures de l'amitié; et la reine, peut-être pour prouver qu'elle ne se laissait pas gouverner par son jeune favori, accueillait les insinuations de son adversaire; et quoiqu'elle lui accordât généralement tout ce qu'il sollicitait pour lui-même, elle lui refusait constamment les grâces qu'il demandait pour ses créatures. Walsingham mourut en 1590; Burghley proposa son fils Robert pour le remplacer; Essex présenta d'abord l'infortuné Davison, puis après sir Thomas Bodley. Élisabeth, sous prétexte de concilier les deux partis, refusa de faire aucune nomination, mais elle désira que Burghley remplît provisoirement cette charge, et elle lui permit, à sa prière, de s'adjoindre son fils (1). Le projet « du vieux renard » (ainsi l'appelait Essex) était évident; néanmoins le comte eut assez de crédit pour faire ajourner, pendant six années, la nomination de sir Robert. Cependant, aussitôt que la dernière expédition eut mis à la voile, Élisabeth signa un ordre en sa faveur, et les courtisans, pressentant l'influence croissante des Cecils, insinuèrent, dans l'esprit de la reine, des soupçons et des doutes sur la conduite de son favori absent. Ils exagérèrent et déplorèrent avec hypocrisie ses galanteries et ses débauches, son audace et son opiniâtreté, ses extravagances et son irritabilité. Ils parlèrent avec légèreté de la prise de Cadix : c'était une conquête facile; la seule résistance qu'on eût éprouvée s'était faite sur mer, et tout le mérite du succès appartenait à sir Walter Raleigh. On ne sait jusqu'à quel point ils auraient persuadé la reine; mais lorsqu'elle apprit que le butin, au lieu d'être conservé pour le trésor, avait été partagé entre les aventuriers, son avarice la convainquit de la mauvaise conduite d'Essex; on l'entendit déclarer que si, jusqu'à présent, elle avait suivi la volonté du

(1) Hawkins de Venise, apud Birch, II, 112. Lettres d'Ossat, ch. 1, 301.

(2) On trouve dans Birch, II, 46-58, plusieurs narrations faites par diverses personnes qui faisaient partie de cette expédition. Voyez aussi Camden, 720-728. Stowe, 770-776. Strype, IV, 286-288.

(3) Birch, II, 125. Strype, IV, 287. Ils doivent cependant partager ces éloges avec la reine, qui leur avait expressément ordonné de se conduire ainsi. Camden, 721.

(1) Burghley reçut la reine avec magnificence à Theobald, où elle fit chevalier le jeune Cecil (mai 20, 1591), et bientôt après lui fit prêter serment dans le conseil privé. Sydney, Pap., I, 312, 326, 329. Murdin, 796, 797.

comte, elle voulait maintenant lui apprendre à obéir à la sienne (1).

A leur retour à Plymouth, les deux commandants reçurent un message extraordinaire. L'expédition, leur disait-on, avait déjà coûté à la reine 50,000 livres, elle n'entendait pas faire de plus grandes dépenses : c'était à eux, qui savaient ce qui revenait du pillage, à fournir les fonds nécessaires pour payer les matelots et les soldats. Le comte se rendit immédiatement à la cour (2); mais se défiant des rapports défavorables faits à la reine, il prit un nouveau caractère (11 août), celui d'un saint. Ce n'était plus l'aimable et voluptueux Essex : il devint grave et réservé. Ceux qu'il avait scandalisés par la publicité de ses amours furent surpris des attentions qu'il prodiguait exclusivement à la comtesse. Sa présence continuelle à l'église, son recueillement pendant les sermons et les prières, édifièrent, et peut-être amusèrent ses anciens compagnons (3). La reine trahit, malgré elle, sa satisfaction du retour de son favori, mais elle refusa obstinément d'entendre en particulier sa justification. Il fut forcé de paraître tous les jours devant elle au conseil, et de répondre à chaque question. Il affirma que lui et ses collègues avaient fait tout ce qu'il était en leur pouvoir de faire : qu'ils avaient amené pour la reine deux galions et plus de 100 pièces d'artillerie en cuivre ; que si elle n'avait pas reçu sa part du butin, elle devait s'adresser, pour se faire indemniser, aux commissaires nommés par le lord trésorier, qui, malgré de fréquents avertissements, avaient négligé de remplir leurs devoirs (4) ; que quant à lui, il avait été traversé, dans toutes les occasions, par ses collègues du conseil, créatures des Cecils, qui s'étaient même opposés à sa proposition de faire voile pour Tercère, et de s'emparer du trésor du roi d'Espagne, qui revenait alors des Indes. La cause était encore pendante, lorsqu'on apprit que 20,000,000 de dollars étaient arrivés dans les ports d'Espagne (4 sept.). L'indignation de la reine se tourna contre les adversaires du comte et leurs protecteurs ; chacun se hâta de se réconcilier avec l'accusé, et Burghley lui-même, qui avait d'abord insinué à la reine que la rançon, payée par les habitants, appartenait à la couronne, défendit actuellement Essex contre les réclamations de la reine. L'apostasie du trésorier jeta la reine dans un véritable accès de rage ; elle l'appela « mécréant et couard, plus effrayé d'Essex que d'elle-même. » Elle l'accabla d'un tel torrent d'injures, qu'il se retira désespéré (22 sept.), et parla « d'obtenir la permission de vivre comme un anachorète, existence convenable à son âge, à ses infirmités, et à son influence décroissante à la cour » (1).

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de l'entretenir de ces dissensions continuelles entre ces rivaux en politique. La reine, dans les affaires, accordait la préférence à sir Robert Cecil, mais elle aimait Essex, comme gai compagnon. Le premier était habile et intelligent, consommé dans l'art de flatter, toujours prêt à sacrifier son opinion à celle de la reine, ou, comme il s'exprimait lui-même, « au divin jugement de sa souveraine » (2). Mais Essex était vif et obstiné : lorsqu'il ne pouvait obtenir ce qu'il demandait par le raisonnement ou les prières, il accusait la reine d'insensibilité, s'éloignait de la cour et se mettait au lit, sous prétexte d'indisposition ; et quoique Élisabeth eût souvent pris la résolution de dompter ce caractère, elle se soumettait cependant à sa volonté, dans la crainte puérile de l'affliger. Mais il advint une circonstance qui le mit en danger de perdre les bonnes grâces de la reine. Le monde en général donnait peu de crédit à la grande piété qu'il affectait, et la chronique scandaleuse de la cour le désignait, peut-être injustement, comme l'amant favorisé d'une femme de très-haut rang (3). La reine s'occupait fort peu de la réputation des femmes ; mais surveiller la conduite des jeunes personnes qui l'entouraient, lui semblait un devoir qu'elle remplissait pour elle-même, comme pour leurs parents. Parmi ses filles d'honneur, il s'en trouvait une, nommée Bridges, à qui, d'un consentement una-

(1) Birch, II, 96, 100. Papiers de Sydney, I, 346.
(2) Birch, II, 93.
(3) Birch, 116, 122.
(4) Ibid., 131, 141.

(1) Birch, 146-148. « Il a fait le vieux renard pour ramper et pour se plaindre. » Ibid., 153.
(2) Birch, Négociations, 152.
(3) Voyez les lettres que lady Bacon lui adresse, sur ce qu'il « tergiversait, » et sa réponse, ibid., 218-220.

nime, on décernait la palme de la beauté. Elle attira bientôt l'attention d'Essex : les soins du comte flattèrent sa vanité, et peut-être lui valurent son affection. Le récit de son indiscrétion ne tarda pas à frapper l'oreille de la reine. Elle manda Bridges et sa compagne Russel, convainquit la coupable de son mécontentement en lui infligeant un châtiment manuel, et ordonna de les renvoyer toutes deux, honteusement, de son service (10 avril 1597). Elles trouvèrent un asile pour trois nuits dans la maison de lady Stafford, et enfin, ayant imploré leur pardon et promis de se corriger, elles rentrèrent en grâce (1).

Les nouvelles d'Espagne vinrent suspendre toutes ces tracasseries de cour. Depuis quelques années, Philippe semblait ne plus s'occuper de la guerre avec l'Angleterre, le coup qu'il avait reçu à Cadix le fit sortir de sa léthargie; il jura publiquement de s'en venger. La flotte des Indes avait rempli ses trésors, son peuple lui offrait d'abondants secours en argent, et il ordonna à l'adelantado de Castille (1597, mai) d'équiper une seconde flotte pour tenter l'invasion de l'Angleterre : il se flatta même, si le succès couronnait ses efforts, qu'il pourrait placer sur ce trône l'infante d'Espagne, sa fille (2).

Pour comprendre ce projet chimérique, le lecteur doit se reporter au moment où, avant la mort de Marie Stuart, la division se mit parmi les catholiques exilés. Le sort de cette princesse, que Morgan, Paget et leurs associés causèrent certainement par leurs intrigues, bien que sans intention, consolida l'ascendant que leurs adversaires avaient déjà pris dans les différentes cours catholiques; néanmoins ils ne cédèrent pas sans efforts. Ils se plaignirent hautement de ce que l'ambition des jésuites les avait portés à s'emparer de toutes les affaires de la nation; ils soutinrent que les débats temporels ne convenaient nullement aux corporations religieuses : ils envoyèrent des agents à plusieurs princes catholiques; ils cherchèrent à combattre l'influence de Persons à la cour de Madrid, à prévenir la promotion d'Allen, et ensuite à balancer son influence, en procurant le chapeau de cardinal à leur affidé Lewis, évêque de Cassano (1). Mais tout leur plan fut déjoué par l'adresse ou l'influence de leurs adversaires, que l'on désignait sous le nom de « parti espagnol ». Allen était son chef nominal, mais Persons était le véritable. Les principaux associés étaient les jésuites Cresswell et Holt, sir Francis Englefield, sir Francis Stanley, Owen et FitzHerbert. L'objet principal de ce parti était de rétablir le culte catholique en Angleterre, sous la domination d'un souverain catholique, que la reconnaissance et l'intérêt les porteraient à choisir dans la maison royale d'Espagne. La jalousie d'Élisabeth et le statut prohibitif avaient fermé toutes les bouches, en ce qui concernait la succession (2) : il était très-probable qu'à sa mort un grand nombre de rivaux chercheraient à s'emparer du trône, et les exilés, en général, entretenaient l'opinion que Burghley soutiendrait de toute son influence les prétentions d'Arabella Stuart, à la main de laquelle son fils, sir Robert Cecil, aspirait déjà. Pour déjouer ce projet supposé, pour éveiller l'attention publique et préparer la route à la fille de Philippe, ils publièrent le célèbre traité intitulé : « Conférence sur la concession prochaine de la couronne d'Angleterre; en 1593, par R. Doleman » (3). Cet ouvrage, sorti de différentes plumes, fut revu, dit-on, et édité par Persons (4).

(1) On publia que la cause de la colère de la reine était qu'elles avaient pris médecine et cependant s'étaient promenées dans la galerie de la reine, pour voir jouer au ballon. Mémoires de Sydney, II, 38.

(2) Padilla se trouve dans Strype,

(1) Persons, Courte apologie, 5, 6, 31, 36.

(2) « A cause de la loi qui défendait à toute personne, sous peine de trahison, de parler ou de raisonner du futur successeur de la couronne, l'ignorance du peuple était si grande, en ce qu'il leur importait le plus de connaître (après Dieu), et dont l'épreuve devait un jour mettre au hasard les biens, la vie et l'âme, qu'il nous parut nécessaire d'en prévenir en partie les suites fâcheuses, et de leur laisser voir, ou comprendre au moins, qui et combien pouvaient être les prétendants. » Persons au comte d'Angus, apud Plowden, Remarques sur les Mémoires de Panzani, 357.

(3) Le livre fut dédié au comte d'Essex, avec tant d'éloges de ses nombreuses vertus, qu'il excita la jalousie de la reine. On ne sait pas ce qui se passa entre eux à ce sujet, mais on remarqua que, le 3 novembre, en la quittant, il était pâle et pensif. En arrivant chez lui, il parut très-indisposé, et quoique la reine allât le voir le lendemain, il garda le lit jusqu'au 12. Mémoires de Sydney, I, 157, 159.

(4) Mais, dit le ministre français, « il est certain que ce livre qui court contre ledit roi et la succession, sous le

Dans la première partie, on essaye de prouver que, comme le droit de succession est réglé, non par les lois divines, mais par les lois positives, qui ne sont pas immuables, mais qui peuvent varier avec les circonstances, la profession d'une fausse religion est, dans tous les cas, un obstacle à opposer à la proximité du sang; dans la seconde, on cite les différentes personnes qui, à raison de leur descendance de la famille royale d'Angleterre, peuvent prétendre à la couronne après la mort de la reine. Mais, quoique les auteurs déclarent avoir établi, avec la plus sévère impartialité, tous les arguments pour et contre les prétentions respectives, ils trahissent continuellement un penchant décidé en faveur du droit prétendu de l'infante, comme représentant la ligne de Jean de Gand, fils d'Édouard III (1). Ce traité produisit une sensation extraordinaire en Angleterre et sur le continent : il alarma et irrita la reine et ses ministres, et flatta l'orgueil de Philippe, qui, à l'instigation de Persons, consentit à renoncer à ses propres prétentions, dans le vain espoir de voir sa fille assise sur le trône d'Angleterre. Il offrit le commandement de l'expédition à l'adelantado de Castille, qui proposa et obtint ses conditions; un émissaire se rendit en Angleterre pour sonder les dispositions du comte d'Essex, et les exilés, dans leurs conseils secrets, formèrent divers plans pour hâter le succès de l'invasion projetée, et faciliter l'avénement de leur reine imaginaire (2).

Mais des agents secrets à la cour d'Espagne ne manquèrent pas de prévenir le conseil anglais des préparatifs de Philippe et des vues du parti. Après quelques débats, Élisabeth, surmontant son avarice, céda à ses craintes et aux remontrances de ses conseillers. Elle consentit à ce qu'un formidable armement fût disposé pour détruire la flotte espagnole, et elle en donna le commandement à Essex, en nommant le lord Thomas Howard et sir Walter Raleigh ses lieutenants. A son arrivée à Plymouth, il trouva une flotte de 140 voiles, et une armée de 8,000 hommes qui attendaient ses ordres. Il n'était plus enchaîné par un conseil de guerre; les Cecils, à ce qu'il se persuadait, étaient devenus ses amis, et il ne voyait plus qu'une suite de victoires et une moisson de gloire. Malheureusement le temps fut contraire : ce retard s'accordait mal avec son impatience, comme la parcimonie de la reine avec un surcroît de dépenses. Pour en détourner la cause, ils eurent tous deux recours à la prière : le vent tourna au nord-est, et l'humilité d'Élisabeth attribua ce changement à la fervente dévotion de son favori (1).

Mais Essex était destiné à n'éprouver que des malheurs dans cette expédition. La flotte n'avait pas fait quarante lieues, qu'elle fut forcée de rentrer au port par une tempête qui dura quatre jours (11 juill.). Avec son opiniâtreté ordinaire, le comte lutta contre les vents et les vagues jusqu'à ce que son vaissau ne fût plus qu'un véritable débris. Les volontaires qui l'accompagnaient, trouvant qu'ils avaient suffisamment essayé du service de mer, à son retour à Plymouth (21 juill.), regagnèrent avec empressement leurs demeures (2).

nom de Persons, n'a oncques été fait par ce jésuite, et que l'on a emprunté son nom exprès pour irriter ledit roi contre lui et contre ceux de son ordre. » La Boderie, III, 142, 1608. La première partie de ce livre fut réimprimée sous le titre de « Divers discours tenus à une conférence, concernant le pouvoir des Parlements à procéder contre leur roi pour mauvais gouvernement. » (Londres 1648). De quoi se plaignit très-fort Charles Ier dans son message pour la paix. A cet ouvrage, Bradshaw fit de larges emprunts pour son long discours à la condamnation du même roi. Plus tard, il fournit des matériaux pour la plupart des publications contre la succession de Jacques, duc d'York, sous le règne de Charles II, spécialement pour « les hautes et graves considérations relatives au duc d'York, comme successeur à la couronne. » Londres, 1680.

(1) Camden, 672.

(2) Birch, I, 304, 321; II, 307

(1) Lettre de Knollys dans Birch, II, 351. Elle publia sa prière pour l'usage de son peuple. Elle est écrite dans ce beau style obscur qu'elle affectait, et afin qu'elle fût comprise de la plus grande partie de ses sujets, il eût fallu la traduire en langage vulgaire. Elle commence ainsi : « O Dieu, créateur de toutes choses, conservateur et guide, que l'expérience de ta bonté souvent reversée sur nous, si rare, si inusitée, si inouïe envers les autres, engendre en nous le courage d'implorer de ta main, pleine de puissance secourable, un aide miraculeux pour notre juste cause, qui n'est pas basée sur les mouvements de l'orgueil, ni greffée sur le trône de la malice, etc. » Apud Strype, IV, 316.

(2) Camden, 738. Mémoires de Sydney, 57. « Je luttai contre le vent, jusqu'à ce que mon vaisseau fût prêt à se désunir, ayant une voie d'où nous pompions chaque jour huit tonnes d'eau. Son grand mât et le mât de mi-

Les réparations de la flotte auraient occasionné une dépense que la reine n'eût pas approuvée. Essex mit de nouveau à la voile (17 août), mais avec des forces bien moindres, et pour une destination différente. Il atteignit les Açores, soumit Fayal, Gracieuse et Flores; mais la flotte des Indes, le véritable objet de l'expédition, se sauva dans le port de Tercère, et les Anglais, après avoir fait quatre prises peu considérables et quelque butin, reprirent leur direction vers leurs rivages (1). A la même époque, l'adelantado sortait du Ferrol, dans le dessein de s'emparer de l'île de Wight, ou de quelque autre point fortifié de la côte de Cornwall, qui fût susceptible de recevoir garnison et de tenir jusqu'au printemps prochain, époque choisie pour l'exécution de la grande entreprise. Les deux flottes, quoique à peu de distance, suivaient la même direction, inaperçues l'une de l'autre. Quand Essex entra dans le port de Plymouth, les Espagnols se trouvaient à la hauteur du cap Lézard (16 oct.), et, tandis qu'il radoubait ses vaisseaux, l'ennemi parcourait la Manche, insultant différents points de la côte, et tenant les comtés maritimes en alarme. Élisabeth ordonna de lever des troupes, rappela les 2,000 hommes qui servaient en France, et convoqua les lords pour sa défense personnelle. Mais les Espagnols n'osèrent tenter un débarquement. Une ou deux semaines après, ils retournèrent vers les côtes d'Espagne, et perdirent, par une tempête, 16 vaisseaux dans le golfe de Biscaye (2).

De Plymouth, le comte se rendit à la cour, où Élisabeth le reçut d'un air sévère et avec des reproches. Non-seulement il n'avait rien fait pour payer les frais de l'expédition, mais il avait épuisé le trésor de la reine, désobéi à ses ordres, et insulté et opprimé sir Walter Raleigh. Il se retira, fort mécontent, à sa maison de Wanstead; et, pendant plusieurs semaines, le soin des affaires publiques, fut interrompu, d'un côté par ses plaintes, de l'autre, par les inutiles démarches de sa souveraine pour essayer de l'apaiser. Elle poussa la condescendance jusqu'à reconnaître que les accusations portées contre lui étaient sans fondement, mais il ne fut pas content. Il demanda réparation des injustices imaginaires qu'on lui avait faites pendant son absence. La charge de chancelier du duché de Lancastre, qu'il attendait pour un de ses partisans, avait été donnée (8 oct.) à sir Robert Cecil; le lord amiral avait été créé (22 oct.) comte de Nottingham, et avait ainsi obtenu, en raison de sa charge, la préséance sur lui; de plus, l'honneur de la prise de Cadix, qui lui appartenait, était attribué au nouveau comte, dans ses lettres patentes. Dans sa mauvaise humeur, il offrit de se battre avec ce seigneur, ou avec un de ses fils, ou avec tout autre gentilhomme du nom de Howard. A la prière de la reine, les Cecils et sir Walter Raleigh s'employèrent pour apaiser cet enfant gâté; enfin, après une longue négociation, il accepta en indemnité (18 déc.) le titre de comte maréchal, parce que cette charge lui donnait la préséance sur le lord amiral. Nottingham se retira immédiatement de la cour (1) (20 déc.).

Le désir extrême des Cecils de satisfaire Essex provenait d'une communication du roi de France. Ce monarque désirait la paix. Depuis trente ans son royaume était déchiré par des guerres civiles et étrangères; et, quoique la ligue des catholiques fût détruite, une autre ligue avait été récemment formée, sur les mêmes bases, par les protestants. Avec la paix au dehors, il eût pu se rendre maître des deux partis à l'intérieur; avec la guerre, il voyait son royaume toujours désolé par les dissensions religieuses. Il accepta avec empressement la médiation du pape, et informa Élisabeth et les États que, sans un secours plus puissant que celui qu'ils paraissaient vouloir lui accorder, il serait forcé de conclure la paix; que Philippe avait exprimé l'intention de resti-

saine étaient éclatés, et la plupart des bans brisés et emportés, entre l'ouverture de toutes les coutures des bordages. » Birch, II, 357.

(1) Camden, 740-744. Stowe, 783. Apologie du comte d'Essex, 15-19. Raleigh avait attaqué et pris Fayal sans ordre, ce qui avait été défendu sous peine de mort. Essex, qui regardait cet homme comme perdu pour lui-même, le reçut avec des expressions de colère, et ordonna à plusieurs officiers de l'arrêter. Lorsqu'on lui conseilla de citer Raleigh à une cour martiale, il répondit : « Je le ferais, s'il eût été l'un de mes amis. » La querelle fut étouffée par les bons offices de lord Thomas Howard. Camden, 741. Commentaires de Vere, 51. Mémoires de Sydney, 74.

(2) Mémoires de Sydney, II, 72-74. Camden, 744.

(1) Vere, 66. Mémoires de Sydney, 70, 74, 75, 77. Birch, II, 365. Camden, 746.

tuer toutes les conquêtes espagnoles, et qu'à sa requête l'archiduc avait été muni de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter non-seulement avec la France, mais encore avec ses alliés (1). La reine reçut cette nouvelle avec déplaisir, et nomma sir Robert Cecil ambassadeur extraordinaire près la cour de France. Mais ce ministre, qui savait par expérience l'avantage que l'on peut tirer de l'absence d'un rival, ne voulut pas partir, tant qu'Essex resterait son ennemi. C'était donc pour acquérir l'amitié du comte qu'il avait proposé de lui donner le bâton de comte maréchal, auquel il ajouta ensuite un présent de cochenille (21 janv. 1598) de la valeur de 7,000 livres, et une licence pour en vendre une plus grande quantité hors du royaume; opération dans laquelle le favori réalisa six fois cette somme. Le comte apprit qu'il devait cette libéralité de la reine aux conseils des Cecils : il devint leur ami ; il remplit pour sir Robert les fonctions de secrétaire (10 fév.), et veilla fidèlement à ses intérêts pendant son absence (2).

Après tant de délais apportés avec intention, l'ambassadeur anglais se réunit aux députés hollandais à Angers (24 mars), et ils employèrent tous les moyens pour détourner le roi de France de la conclusion de la paix. Les Hollandais sollicitèrent la continuation de la guerre. Cecil n'avait aucune proposition à faire. Il venait, prétendait-il, dans l'unique but de s'assurer de la sincérité des ministres espagnols, et tout ce qu'il pouvait faire, c'était de retourner en Angleterre pour consulter sa souveraine. On demanda à cet effet que les conférences fussent suspendues durant quelques mois. Au refus du roi, il s'unit aux alliés pour présenter les offres de secours les plus séduisantes, tant en hommes qu'en argent, à condition que Henri s'engagerait à ne pas abandonner la confédération; mais le trouvant inébranlable, ils eurent recours aux insinuations et aux reproches : ils l'accusèrent d'ingratitude envers la reine, et lui dirent que, dans ses futures détresses, il ne pourrait espérer de secours d'Angleterre. Henri les écouta avec patience. Il reconnut ses obligations envers Élisabeth, protesta qu'il ne les oublierait jamais, quoiqu'il sût bien qu'en le protégeant elle avait un devoir à remplir envers son peuple, dont sa reconnaissance pour d'autres ne pouvait le dispenser. La paix était nécessaire à la France, et il était déterminé à l'obtenir, si la chose se pouvait (1). Sir Robert revint (15 avril), mécontent du résultat de sa mission. Henri publia bientôt après l'édit de Nantes (20 avril), par lequel il assurait aux protestants tous les priviléges qu'ils pouvaient raisonnablement demander; néanmoins, il leur défendit de tenir des assemblées et de faire des lois pour leur sûreté particulière; et, peu de jours après (2 mai), il signa un traité avec l'Espagne, qui lui rendit Calais et toutes les places arrachées à la France durant la guerre. Le reste de son règne fut employé à guérir les maux que le fanatisme religieux et les ambitions particulières avaient infligés à son pays ; et sa conduite lui mérita et lui obtint l'amour de ses sujets et le respect de la postérité.

Durant les négociations entre les ministres français et espagnols, à Vervins, Philippe avait souvent témoigné son désir de traiter avec la reine d'Angleterre. La question fut vivement discutée dans le cabinet. Essex, avec sa véhémence ordinaire, parla en faveur de la guerre; les Cecils, avec non moins de vivacité, maintinrent l'avis de la paix. Dans un de ces débats, le lord trésorier mit le livre des psaumes dans les mains du comte, et lui montra en silence ce verset : « Les hommes altérés de sang ne vivront que la moitié de leurs jours. » Cela ne produisit aucune impression sur Essex; mais les personnes superstitieuses le considérèrent, plus tard, comme une prédiction du sort qui lui était réservé. La reine, comme à l'ordinaire,

(1) Rapport de Villeroy, apud Egerton, 33, 34.

(2) « Il a donné des bonnes cautions pour payer à la reine 50,000 liv., à raison de 28 shil. la livre de cochenille. On la vend ici 30 shil. et quelquefois 40. » Mémoires de Sydney, 83. Voyez p. 89, relativement à leur amitié. Le même écrivain ajoute : « L'envie a découvert que le comte est encore amoureux de sa belle Bridges. La reine ne peut manquer de le savoir, alors il est perdu, lui et tous ceux qui dépendent de sa faveur. La comtesse d'Essex le soupçonne et en est très-inquiète. » Ibid., 90. Nous ne savons comment il échappa à sa perte.

(1) Birch, II, 374-379. Rapport de Villerey, Egerton, 34, 35. Négociations de Birch. Camden, 759-763. Les instructions de Burghley concernant le traité sont dans Strype, IV, 224

entendit les parties et ne prit aucune décision(1).

Une autre question d'un intérêt égal divisa le cabinet. En Irlande, toute la population d'origine irlandaise ou anglaise s'était liguée ouvertement ou clandestinement contre le gouvernement anglais. On redoutait la charge de lord député (gouverneur), à raison des difficultés et des dangers qu'elle présentait. La reine, d'après l'avis des Cecils, désirait la donner à sir William Knollys, oncle du comte; Essex insista pour qu'elle fût confiée à sir Georges Carew, l'un de ses adversaires. Pendant le débat, Élisabeth lui adressa quelques paroles piquantes: il répondit en tournant le dos avec un air de mépris. La reine, ne pouvant retenir sa colère, lui donna un violent soufflet, ajoutant en même temps « qu'il pouvait aller au diable. » Essex à l'instant porta la main sur son épée, mais le lord amiral s'interposa; le comte, sortant précipitamment de la chambre, s'écria qu'il n'eût jamais souffert cette insulte du père d'Élisabeth, et qu'il la supporterait encore moins d'un roi en cotillons (2).

La guerre était donc ouvertement déclarée, et la cour et toute la nation en attendirent le résultat avec curiosité. Les deux parties étaient également opiniâtres. Essex demandait satisfaction du soufflet, Élisabeth voulait des excuses de son audace. Les mois de juillet et d'août se passèrent sans qu'aucune avance se fît de part ou d'autre. En septembre, le comte fut ou se prétendit sérieusement indisposé, et, bien que la reine parût disposée à céder durant son danger, elle reprit toute sa fermeté quand il fut passé. Ses amis le conjurèrent de faire « des soumissions » à sa souveraine (15 oct.); Egerton, lord garde des sceaux, lui donna des conseils dans une longue lettre, à laquelle il répondit par une lettre plus longue encore (18 oct.), où il annonçait sa détermination de résister et d'en subir les conséquences. Cependant, contre l'opinion et les prédictions des courtisans, la réconciliation se fit, et une quinzaine de jours après (6 nov.), il reparut à la cour. Le public le croyait encore en faveur; mais, dans le cœur d'Élisabeth, l'amour avait fait place à la haine. Elle l'abandonna à sa témérité et à son ambition, et lui permit de courir lui-même à sa perte (1).

Au milieu de ces querelles domestiques, la reine perdit le plus capable et le plus fidèle de ses serviteurs, par la mort de lord Burghley (4 août). D'autres ministres peuvent avoir possédé autant de pouvoir, il en est peu qui l'aient gardé si longtemps. Durant les quarante années qu'il siégea dans le cabinet d'Élisabeth, il fut « l'esprit qui l'inspira, » comme elle le disait elle-même, l'oracle qu'elle consultait dans toutes les circonstances, et aux réponses duquel elle obéissait généralement. Il laissa une masse énorme de papiers, dépositaires de ses pensées, qui révèlent l'état réel de sa tête et de son cœur. Ces pièces rendent témoignage de ses habitudes d'application et d'affaires, de l'étendue et de la variété de sa correspondance, de la sollicitude avec laquelle il surveillait la conduite et prévenait les desseins des ennemis étrangers et domestiques; mais il est difficile d'y saisir une trace de génie, de sentiments élevés et généreux, de vues étendues, d'intelligence supérieure. Comme les hommes d'État de son siècle, il avait une politique d'expédients, et l'on doit reconnaître que peu d'hommes ont égalé sa facilité à créer des ressources et à découvrir des moyens de se tirer d'embarras, et sa souplesse à cajoler, excuser, égarer, quand il était excité par les circonstances. En garde contre cet esprit inventif, la reine n'était pas sans soupçon, et craignait qu'il ne pratiquât contre elle-même les artifices avec lesquels il enlaçait habilement les autres; aussi parfois le traita-t-elle avec négligence et même avec sévérité; mais ces nuages se dissipaient rapidement. Pour sortir d'inquiétude, elle avait de nouveau recours à ses conseils, et, reconnaissante de ses services, le protégeait contre les insidieuses attaques de ses rivaux, les favoris qui cherchaient à l'éloigner de la route où il pouvait arrêter leur avancement, et les seigneurs qui regardaient l'homme nouveau avec dédain. Par sa longue possession des hauts emplois, il put se mettre, par sa fortune, au niveau des plus riches possesseurs du pays, et après sa mort ses cendres furent honorées par les larmes de sa souveraine. Mais quoique

(1) Camden, 765-771.
(2) Ibid., 772.

(1) Ibid. Birch, 385-393. Cabala, 234.

« le vieux renard » fût parti, il laissa à la cour son jeune fils, sir Robert Cecil, qui, marchant sur les traces de son père, supplanta graduellement tous ses compétiteurs, et devint si nécessaire à la reine, que, longtemps avant sa mort, elle le fit, en opposition peut-être à ses propres sentiments, le principal dépositaire de l'autorité royale.

La même année fut signalée par une persécution extraordinaire pour crime de trahison. Parmi les personnes qui avaient suivi Essex à Tercère, se trouvait un soldat volontaire, nommé Squires, revenu depuis peu des prisons d'Espagne. Peu de temps après que les troupes eurent été licenciées, un certain Stanley, récemment arrivé d'Espagne, accusa Squires, devant le comte d'Essex et sir Robert Cecil, d'avoir formé le projet d'empoisonner la reine. Cet homme soutint d'abord son innocence; mais, après avoir subi cinq heures de torture, il avoua qu'à Séville un jésuite, du nom de Walpole, l'avait sollicité de commettre le crime, lui avait fourni à ce dessein un poison extrêmement subtil, et lui avait indiqué la manière de l'employer, et qu'à son retour en Angleterre, il avait introduit une partie du poison dans le pommeau de la selle dont se servait la reine pour monter à cheval, et une autre dans la chaise sur laquelle s'asseyait ordinairement Essex, avec l'espoir qu'il procurerait la mort dans les deux cas. Il est difficile de concevoir une histoire plus ridicule ou plus incroyable : elle conduisit cependant cet infortuné à l'échafaud. A son jugement, un des conseillers pour la couronne représenta avec beaucoup d'emphase le danger d'Élisabeth; mais les sentiments qu'il éprouvait devinrent si énergiques qu'il perdit la force de s'exprimer, il fondit en larmes, et fut contraint de s'asseoir. Celui qui se leva après lui fut plus heureux : sa tâche était de décrire la manière surprenante dont la reine avait échappé au venin de la selle. C'était évidemment un miracle aussi grand que tous ceux que rapporte l'Écriture sainte. « En effet, quoique la saison fût chaude, et que les veines fussent prédisposées à recevoir toutes les influences malignes possibles, cependant son corps n'avait éprouvé aucune indisposition, et sa main n'avait pas ressenti plus de douleur que celle de Paul lorsqu'il jeta la vipère dans le feu. » Le prisonnier dit, dans sa défense, que, tandis qu'il était à la torture, il avait confessé tout ce qu'il avait cru capable de satisfaire les commissaires, et de faire cesser ses tourments : la vérité était que Walpole lui avait proposé de commettre l'assassinat, mais qu'il n'y avait jamais consenti, et n'avait employé aucun poison. Ici, l'un des juges lui dit que, de son propre aveu, il était coupable de trahison secrète, et sir Robert Cecil lui conseilla encore une fois de confesser le crime dont il était accusé. Il fut jugé, et subit le châtiment destiné aux traîtres (23 nov.); mais il mourut en protestant, jusqu'à son dernier soupir, de son innocence et de celle de Walpole (1).

Avant de terminer ce chapitre, il faut jeter quelques regards sur la conduite du roi d'Écosse, dans la position nouvelle et extraordinaire où il se trouvait placé par la mort de Marie, et le caprice ou la politique d'Élisabeth. D'un côté, la reine n'avait rempli aucune des promesses qu'elle lui avait faites pendant l'année 1588. Elle refusait de reconnaître ses droits à la succession; elle l'excluait de l'héritage de son père en Angleterre; elle intervenait dans les affaires intérieures de son royaume; elle intriguait avec ses sujets, et donnait des secours aux révoltés. Elle continuait à le traiter comme elle avait traité Marie, quoiqu'il ne fût coupable envers elle ni de prétention actuelle à la couronne d'Angleterre, ni de profession d'une foi ennemie. Jacques attribuait le mauvais vouloir de la reine à la malice et à l'influence des Cecils, qui, ayant conduit sa mère au supplice, craignaient qu'il ne leur fît payer son sang de leurs têtes, si jamais il montait sur le trône. Ils disposaient de son principal compétiteur, Arabella Stuart, dont ils pouvaient à tout instant opposer les réclamations aux siennes. Il proposa de la marier au duc de Lennox, et de

(1) Camden, 779, et Spead, 1183. Voyez, au sujet de ce complot extraordinaire, la note J à la fin du volume. Il paraîtrait que Squires et Stanley étaient tous les deux des imposteurs. Lorsqu'on demanda à Stanley pourquoi il avait accusé Squires, il répondit que les ministres espagnols, supposant que l'assassin les avait trompés, l'avaient, par vengeance, engagé à découvrir la trahison. Il fut alors mis à la question, et avoua qu'il avait été lui-même envoyé par Christoval de Mora pour tuer la reine. Voyez la lettre de Cecil dans Birch, négociations, 181, 185.

reconnaître ce seigneur pour son héritier présomptif. Mais Élisabeth s'y refusa, et, par son refus, ajouta à la méfiance et à la perplexité du roi d'Écosse (1).

D'un autre côté, Jacques avait d'aussi fortes raisons de craindre les hostilités des puissances catholiques, l'ambition de Philippe et les intrigues de la faction espagnole au dedans et au dehors. Il fut accusé par tous de pusillanimité, pour son humble acquiescement au meurtre de sa mère, et taxé d'apostasie, à cause de la préférence qu'il donnait aux doctrines réformées sur la foi de ses pères. Trahir la moindre partialité en faveur de ce culte, c'eût été soulever contre lui les protestants des deux royaumes, et ruiner infailliblement ses espérances; en même temps, provoquer les hostilités des catholiques, c'était s'envelopper de difficultés et de dangers. Ils formaient en Angleterre et en Écosse un parti nombreux et puissant, et la certitude que sa mère avait laissé son droit à la succession à la disposition du pape et du roi d'Espagne, à moins que son fils n'embrassât la religion catholique, tendait à affaiblir leur attachement à a ligue écossaise. Cette disposition en elle-même était à la vérité sans force; mais il prévoyait qu'en cas d'invasion, ou pendant les débats auxquels la couronne donnerait lieu nécessairement après la mort d'Élisabeth, on pourrait l'opposer à sa réclamation, et qu'elle produirait probablement une forte sensation en faveur de son compétiteur.

Il est à croire que, dans ces circonstances, Jacques n'avait pas formé de plan de conduite bien arrêté, mais qu'il se laissait emporter par le cours des événements, sans gouvernail pour se guider, sans point fixe vers lequel il dirigeât sa course. Il me semble cependant qu'il suivait constamment la même politique, se méfiant également de la reine d'Angleterre et de la ligue catholique, et cherchant à se les rendre propices des deux côtés. Il leur fit de part et d'autre les mêmes promesses d'amitié : il sollicita partout des secours pécuniaires, et si l'une d'elles lui objectait ses liaisons avec l'autre, il avançait toujours, pour sa défense, la dure nécessité où il se trouvait réduit.

Après la mort de Marie, les comtes de Huntley, d'Angus, d'Errol et d'autres seigneurs catholiques, traitèrent dans plusieurs occasions avec le pape et la cour d'Espagne, par l'entremise des jésuites écossais Gordon, Tyrie et Creighton. Leur but était de se venger, à l'aide de Philippe, de l'assassinat de leur reine, et d'obtenir, sinon le rétablissement du culte catholique en Écosse, au moins qu'on l'y tolérât; mais à condition que l'indépendance et les libertés du royaume seraient conservées, qu'aucune censure ecclésiastique ne serait établie contre Jacques, et que son droit à la couronne d'Angleterre n'éprouverait aucun affaiblissement. Leurs intrigues furent souvent découvertes par les agents anglais du dehors, et aussi souvent communiquées au roi par Élisabeth. Il exprima toujours une haute indignation contre les comtes; mais ses actions ne répondirent point à ses menaces : les années s'écoulèrent, des ambassades répétées furent envoyées, et l'Église fit des remontrances et des menaces, avant que l'on pût engager Jacques à punir les conspirateurs. Ils furent enfin forcés de quitter l'Écosse; mais, même à ce moment, il ne voulut pas permettre qu'on exécutât contre eux la sentence de confiscation. Son indifférence scandalisa les zélateurs, et irrita Élisabeth. Mais on peut en donner une explication satisfaisante, si l'on ajoute foi aux assertions des comtes, qui affirment qu'ils agirent quelquefois avec sa permission, souvent même de connivence avec lui, et qu'il ne voulait pas détruire un parti dont l'existence était nécessaire pour l'empêcher de tomber sous le contrôle absolu de la reine d'Angleterre et de ses partisans dans l'Église et dans l'État (1).

La publication de la « Conférence sur la succession » avait excité de nouvelles alarmes dans l'esprit de Jacques. La doctrine que la

(1) Windwood, I, 4. Birch, I, 8. Bartoli, 448. Strype, IV, 102, 106. Le père Gordon avait formé un complot pour la faire sortir d'Angleterre. Birch, II, 307. Strype, IV, 102.

(1) Camden, 656, 669. Windwood, I, 11, 13. Rymer, XVI, 190-199 et suiv. Birch, I, 109, 215, 216. Strype, IV, 110. Ils trouvèrent que le roi Jacques était si pusillanime, qu'il les abandonnait toujours lorsqu'il fallait en venir à l'épreuve. « Rex est pusillanimus, » dit Creighton dans une lettre qu'il écrit à Tyrie, 14 décembre 1594; « et « quamvis tempore pacifico sit bonus, tamen in talibus « tempestatibus est animo prorsus consternato. » Ibid.

profession d'hérésie était un motif suffisant d'exclusion, semblait évidemment dirigée contre lui, et la préférence accordée aux prétentions de l'infante d'Espagne prouvait qu'on était préparé à la lui imposer comme rivale. Il nomma Ogilvy, baron catholique, son ambassadeur près des puissances catholiques (nov. 1595). A Venise, à Florence et à Rome (janv., fév. 1596), Ogilvy se contenta d'affirmer que son souverain, à l'exemple du roi de France, était disposé à s'instruire dans la foi catholique, et de faire remarquer les dangers qui menaçaient les libertés de l'Europe, si l'on permettait à Philippe d'annexer l'Angleterre à ses immenses possessions (mai et juin). En Espagne, il adopta une autre marche, et chercha à négocier un traité bien plus important avec les ministres du roi catholique (1). Il représenta Jacques comme tourmenté du désir de se venger des outrages qu'il avait reçus de la reine d'Angleterre, promit en son nom qu'il lui déclarerait la guerre, qu'il embrasserait la religion catholique, qu'il la rétablirait dans son royaume, qu'il fournirait à Philippe un secours de 10,000 mercenaires écossais, et qu'il enverrait, en gage de sa sincérité, son fils à la cour d'Espagne, pour y être élevé, à condition que le roi n'élèverait aucune prétention, soit pour lui, soit pour toute autre personne, sur son droit à la succession de la couronne d'Angleterre; qu'il accorderait à Jacques un subside de 500,000 ducats pour commencer la guerre, et qu'il le soutiendrait avec une armée de 12,000 hommes. Mais on avait remarqué qu'à son arrivée en Flandre, l'envoyé s'était consulté avec Paget et ses amis, que l'on connaissait parmi les exilés sous la dénomination de «politiques;» et cette circonstance, excitant les soupçons du parti contraire, l'engagea à s'opposer à ses tentatives à la cour d'Espagne. On discuta l'authenticité de ses lettres de créance, on jeta des doutes sur sa religion et sa véracité, et l'on déclara que Jacques avait, dans un si grand nombre d'occasions, trompé les souverains et les seigneurs catholiques, qu'on ne pouvait ajouter aucune confiance à ses paroles. Pour conclure, Philippe renvoya l'émissaire vers son souverain, avec des expressions de bonne volonté, et un présent considérable pour lui-même (1).

Cependant Jacques ne fut pas découragé. Il savait que la faction espagnole, pour appuyer ses projets, avait pressé le pontife de porter une déclaration contre lui, en raison de son hérésie, et, pour combattre ses intrigues, il envoya Drummond en mission à la cour de Rome. Cet envoyé portait une lettre (23 sept.) dans laquelle le roi exprimait sa gratitude pour Clément, qui avait refusé d'écouter les suggestions de ses ennemis; il lui faisait observer qu'un avantage mutuel résulterait de la résidence permanente d'un ministre écossais à la cour papale, et, à cet effet, il sollicitait la dignité de cardinal pour l'évêque Vaizon, qui était né en Écosse (2). Il donna de plus à Drummond des instructions verbales. On ne les connaît pas. Deux points seulement en ont été révélés : le premier, qu'il sollicitait un subside annuel pour le payement d'une garde, établie auprès de la personne royale; le second, qu'il offrait de confier le château d'Édimbourg à la garde des catholiques, et de disposer du jeune prince d'Écosse comme le pape le jugerait convenable (3).

Ces intrigues parvinrent bientôt aux oreilles d'Élisabeth. Elle envoya sir Thomas Brunkard au roi, pour lui reprocher sa duplicité : il affecta la plus grande surprise, et protesta qu'il ignorait entièrement toutes ces choses. Ogilvy et Drummond furent interrogés et envoyés, le premier au château d'Édimbourg, le second à la maison de sa mère, et le ministre écossais à la cour d'Angleterre eut ordre de se plaindre (1601, 5 fév.) des soupçons de la reine, et de lui demander les preuves de ce qu'elle avançait, afin que l'on pût traduire en justice les prisonniers, et qu'ils reçussent leur châtiment, s'il était prouvé qu'ils fussent coupables. Nous n'avons pas appris ce qui en résulta, et il est pro-

(1) Voyez d'Ossat, Lettres, I, 221, 224. Le récit de ces négociations, redigé par le duc de Sessa, fut intercepté (ibid., 293), et ayant été envoyé en Angleterre, il a été publié par Birch, I, 407-418.

(1) Windvood, I, 1-14, 52.

(2) Voyez la lettre originale dans Rushworth, I, 166.

(3) Suivant Rushworth, il est évident que Drummond avait reçu des instructions verbales, et il ressort de l'accusation de Brunkard, dans Birch, I, 420, que ces propositions en faisaient partie.

bable que, pour son propre honneur, le roi eut soin de prolonger ou de suspendre l'enquête jusqu'après la mort d'Élisabeth (1).

Une autre cause contribua à déterminer la rupture entre les deux princes. En 1598, Valentine Thomas, emprisonné sur une accusation de félonie, avoua en secret (juillet) qu'il avait été engagé par le roi d'Écosse à assassiner la reine. Cet aveu fut reçu avec surprise et horreur. Valentine fut de nouveau interrogé, ses dépositions reçurent la forme d'un acte d'accusation, et le grand jury du comté y trouva la matière d'un bill. Élisabeth alors communiqua le fait à Jacques, en l'assurant qu'elle ne le croyait pas capable d'un crime si atroce. Le monarque écossais reçut d'abord cette inculpation en silence et avec mépris; mais craignant que, par la suite, on n'en fît une objection à ses réclamations au sujet de la couronne, il pria sa bonne sœur de lui envoyer une attestation de la fausseté du fait, sous le grand sceau. La reine le satisfit; mais il n'eut pas plutôt lu cette pièce, qu'il la lui renvoya, en lui disant qu'elle était conçue de manière à paraître plutôt le pardon d'un crime qu'une déclaration d'innocence. Élisabeth se plaignit (1599, mai) de sa conduite comme d'une insulte; les récriminations se succédèrent, mais il n'était de l'intérêt d'aucun d'eux d'en venir à une rupture ouverte, et après des remontrances mutuelles, ils laissèrent cette affaire s'assoupir (2). Cependant cette accusation occupa profondément l'esprit de Jacques. Il la considéra comme une preuve convaincante de l'inimitié de Cecil, et il supposa probablement que, comme le jugement de Valentine n'était suspendu que provisoirement, et en raison de sa propre conduite (1), ce n'était que le premier pas fait pour l'exclure de la succession.

(1) Birch, ibid. Cecil, prêtre, l'un des membres de la faction espagnole qui s'était opposée aux démarches d'Ogilvy en Espagne, ayant éprouvé quelques sujets de mécontentement, prit parti avec Paget et les politiques, et devint le correspondant du comte d'Essex. On a des raisons de croire qu'il communiqua au gouvernement anglais la copie des négociations d'Ogilvy en Espagne. Comparez Windwood, I, 52, 108, avec Birch, I, 263, 407; II, 306. D'après cela, et les dépêches interceptées du duc de Sessa, Élisabeth avait des preuves suffisantes en ce qui concernait Ogilvy. On ne pourrait avoir non plus le plus léger doute sur la mission de Drummond. Bellarmine publia la lettre de Jacques, et pour excuser le roi, Balmerino, son secrétaire, avoua qu'il l'avait envoyée sans son ordre. Il perdit son emploi, mais il lui resta une grande fortune et la protection royale. Il paraît, d'après une lettre originale, en la possession du révérend G. Olivier, à l'habileté et aux recherches duquel nous devons « l'histoire d'Exeter et les collections relatives aux monastères de Devon, » que Creighton fut employé à la même mission que Drummond.

(2) Camden, 781. Rymer, XVI, 358, 373-378.

(1) « Nous avons retardé sa mise en jugement, et nous continuerons d'agir ainsi, tant que le roi ne nous donnera pas de motifs de faire autrement; c'est ce dont vous pouvez l'assurer. » Ibid., 357. Quand Jacques parvint au trône, il ordonna de faire pendre son accusateur. Camden, Annales de Jacobi, 2.

CHAPITRE IV.

Affaires d'Irlande. — Administration de Perrot. — Son procès et sa mort. — Révolte de Tyrone. — Sa victoire à Blackwater. — Essex, lord député. — Sa désobéissance aux ordres de la reine. — Conférence avec Tyrone. — Il revient en Angleterre. — Emprisonnement et procès à la chambre étoilée. — Ses efforts pour soulever la cité. — Sa non-réussite, son procès et sa condamnation. — Sa mort et son caractère. — Opposition aux monopoles. — Victoires de Mountjoy en Irlande. — Soumission de Tyrone. — Intelligences secrètes entre Jacques d'Écosse et Cecil. — Affaiblissement de la santé et des facultés de la reine. — Sa dernière maladie et sa mort. — Son caractère.

En Irlande (1584), le lord Grey s'était attiré, par sa cruauté et sa rapacité, la haine de toutes les classes du peuple. Il y fut remplacé par sir John Perrot, que l'on prétendait fils illégitime de Henri VIII, homme extrêmement sévère, mais d'une véritable impartialité, ne faisant aucune distinction entre les Anglais et les Irlandais, et infligeant des châtiments à tous les coupables, suivant leurs fautes. Durant son administration, le dernier comte de Desmond fut condamné par le parlement, et les terres comprises dans son comté, composé d'environ 600,000 acres, furent confisquées au profit de la couronne (1586). Ç'avait été longtemps le désir de la reine de coloniser l'Irlande avec des hommes tirés de l'Angleterre : jusqu'ici elle en avait été détournée par des considérations de dépense; mais maintenant des terres de Desmond furent concédées à des colons anglais et

presque tous les favoris de la reine en obtinrent de vastes portions, sous la condition d'y établir une famille par 240 acres, et de n'admettre aucun individu d'origine irlandaise parmi les nouveaux habitants; mais il était difficile à la couronne d'obliger à remplir ces conditions, et aux donataires de les observer. La quantité d'acres de terre mise en culture ne s'élevait pas à une moitié du comté, et parmi les colons, il se trouvait un nombre considérable d'anciens habitants qui, plutôt que d'abandonner le lieu de leur naissance, consentaient à tenir des étrangers les terres qui leur provenaient de leurs ancêtres.

Perrot avait amené l'Irlande à un état de tranquillité jusqu'alors inconnu dans ses annales. Les Irlandais indigènes, voyant la sévérité avec laquelle il punissait les offenses que leur faisaient les aventuriers anglais, le regardèrent comme un ami : mais ceux qu'atteignait sa justice cherchèrent à le ruiner dans l'estime de sa souveraine. Son caractère emporté se trahissait quelquefois par des expressions inconvenantes. Ses paroles, ses actions et ses affections furent mal interprétées et plus mal représentées: Élisabeth commença à douter de sa loyauté, et à le juger capable de vouloir se former un royaume pour lui-même. Lassé des insultes dont il était l'objet, et d'une opposition croissante, il sollicita son rappel; et, à son retour (1588), il fut admis au conseil en Angleterre. Pendant quelques années, les soupçons de la reine semblèrent s'endormir; mais Perrot avait parlé d'une manière inconvenante, non-seulement de sa personne, mais de son chancelier « dansant. » Hatton, dans son ardeur de vengeance, réveilla les anciens doutes, et en 1591 on fit une enquête secrète sur la conduite du dernier lord député durant son administration en Irlande. Les personnes dont il avait réprimé et puni les excès fournirent avec joie des matériaux pour compléter sa ruine, et l'infortuné Perrot fut cité à comparaître à Westminster-Hall, sous l'accusation de haute trahison. Les principaux témoins étaient Williams, jadis son secrétaire, O'Regan, prêtre irlandais, qui s'était conformé et marié, et qu'il avait employé comme espion(1), et Walton, étranger, de douteuse réputation. De toutes les preuves qu'ils produisirent sur ce qu'il avait favorisé le clergé catholique, négocié avec le duc de Parme et les Espagnols, et encouragé secrètement les insurrections des O'Ruarcs et des Burkes, aucune ne méritait de crédit. Mais il ne pouvait nier que, dans un moment d'irritation, lorsqu'il avait vu rejeter par ses ennemis, dans le conseil d'Irlande, ses plans pour l'amélioration de cette contrée, et ces mêmes ennemis défendus contre lui par leurs amis dans le cabinet anglais, il n'eût laissé échapper des expressions peu respectueuses envers la reine et ses conseillers. On ne pouvait mettre en doute qu'il fût innocent de toute trahison; cependant, on le trouva coupable (16 juin), et deux mois après il reçut sa sentence de mort. Son fils avait épousé la sœur d'Essex, dont l'influence en sa faveur fut balancée par la puissante combinaison de ses ennemis. Pendant six mois son sort resta indécis; mais le chagrin ou une potion empoisonnée le privèrent de la vie. Il mourut dans la Tour : ce qui prouve, dit Camden, combien il est rare qu'un prince pardonne les blessures faites par une langue médisante (1).

Parmi les Irlandais de naissance qui s'étaient distingués dans la guerre contre le comte de Desmond, se trouvait Hugues, fils du feu baron de Dungannon. Ses services (1585) avaient mérité l'approbation du lord Grey, et la reine les avait récompensés, d'abord par le don du comté de Tyrone, et ensuite par celui de tous les droits et de toutes les terres que son aïeul Conn avait jadis possédés. A ce titre d'origine anglaise, il en joignit bientôt un autre, sans le consentement de la reine, qui le rendit bien plus respectable aux yeux des indigènes. A la mort de Tirlough Lynnogh (1593), il se proclama lui-même O'Neil, et fut regardé par ses concitoyens comme le souverain irlandais de l'Ulster. Il serait fastidieux de rappeler tous les soupçons qu'on fit naître contre sa fidélité, et ses protestations de loyauté; d'examiner les accusations portées contre lui par les gouver-

(1) Pour les services qu'il rendit dans cette occasion, il fut gratifié d'une pension de 40 liv. par an. Camden, 647. Murdin, 799.

(1) Procès d'État, 1315-1334. Camden, 645-647. Testament de Perrot dans Hearne. Camden, 922-927.

neurs anglais, et leurs actes de violence, allégués par lui en justification de sa conduite; de rapporter les hostilités temporaires, les trêves répétées, les négociations illusoires qui occupèrent tous les instants et embarrassèrent le jugement de plusieurs des lords députés qui se succédèrent. Il demanda la liberté de conscience, on lui répondit que cette liberté était un outrage à Dieu; il réclama la jouissance des droits que possédait son aïeul, on les restreignit, pour diminuer sa puissance et ses ressources. La reine, dont toute l'attention était absorbée par les événements du continent, n'écoutait qu'avec impatience la seule mention de l'Irlande. Ce royaume n'était pour elle qu'une occasion de dépenses et de vexations (1), et elle ne blâmait pas autant O'Neil que la politique intéressée de ses officiers, qui, d'après ses soupçons, cherchaient à faire leur fortune en poussant les indigènes à la révolte. Par ce motif, elle désira terminer toute contestation avec Tyrone, pourvu cependant qu'elle pût le faire avec honneur. Elle écouta sa justification, donna crédit à ses protestations, et, au lieu d'augmenter sa propre armée, ordonna à ses généraux de traiter de la paix. Si nous devons ajouter foi à ceux-ci, Tyrone avait dessein de prolonger la guerre jusqu'à ce qu'il eût reçu les secours qu'il avait demandés au pape et au roi d'Espagne. Si nous l'en croyons lui-même, il était sincère, mais prudent: il s'avouait avec plaisir sujet d'Élisabeth, mais il n'entendait pas pousser la soumission jusqu'à se laisser fouler dans la poussière par des officiers oppresseurs. Après plusieurs alternatives de guerre et de paix, de victoires et de défaites, une bataille décisive se donna (1598, 14 août) au fort de Blackwater, dans le Tyrone; Bagnal, le général en chef anglais, y fut tué avec 1,500 de ses compagnons; l'artillerie, les munitions et la forteresse elle-même tombèrent au pouvoir des ennemis. O'Neil fut célébré dans tous les districts comme le sauveur de son pays; toute la population indigène, et beaucoup de chefs d'origine anglaise, se levèrent en armes pour assurer l'indépendance de leur pays (1).

Lorsque l'on débattit, dans le conseil, la situation de l'Irlande, Essex, par les objections qu'il opposa à la nomination de toute autre personne, trahit le désir qu'il avait d'obtenir la place de lord député pour lui-même, quoiqu'il dédaignât de la solliciter. Ses ennemis, charmés de l'éloigner de la cour, cherchèrent à satisfaire son ambition, et la reine fut amenée, après une longue résistance, à lui accorder tout ce qu'il demandait (1599, mars). Elle lui remit une dette de 8,000 livres, et y ajouta un présent de près de trois fois cette somme; l'armée qu'elle mit sous ses ordres fut fixée à 18,000 hommes, composée des meilleures levées des comtés et de quelques-unes des compagnies de vétérans des Pays-Bas, et sa commission lui donna des priviléges dont n'avaient jamais joui ses prédécesseurs, c'est-à-dire le pouvoir de pardonner tous les crimes et toutes les trahisons sans exception, et de conclure la paix ou de continuer la guerre à sa discrétion (2). Ses instructions mêmes furent rédigées selon ses propres intentions, et l'autorisèrent à s'avancer d'abord avec toutes ses forces disponibles contre Tyrone, et à réduire, s'il était possible, la province d'Ulster, le grand foyer de la rébellion. Les observateurs superficiels pensèrent qu'il avait repris sa première place dans la faveur royale, et la reine même le congédia, avec les expressions d'une vive tendresse; mais son esprit était toujours prévenu contre lui. Elle donna à plusieurs de ses officiers l'ordre de lui transmettre des rapports fidèles sur sa conduite; et ses ennemis dans le conseil souriaient de l'ardeur avec laquelle il se précipitait lui-même dans le piége tendu pour sa perte. Sa première action, à son arrivée en Irlande (17 avril), se trouva en contradiction directe avec la volonté de la reine. Élisabeth lui avait défendu de donner le commandement de la cavalerie à son ami le comte

(1) Ce fut l'opinion de beaucoup de personnes: « estimant Calais et l'Irlande comme un fardeau onéreux; et c'est pourquoi l'on jugerait convenable de les abandonner tous les deux, si ce n'est par la seule raison que l'Irlande ayant beaucoup de bon bois de charpente, et des ports très-commodes, si l'Espagnol pouvait s'en emparer, il se rendrait bientôt maître des mers. » Lodge, II, 231.

(1) Camden, 688, 708, 715, 755, 783. Birch, I, 379; II, 76, 273-394. Papiers de Sydney, I, 351-362; II, 84. Lodge, III, 66.

(2) OEuvres de Bacon, III, 127, 129, 142. Mémoires de Sydney, II, 146.

de Southampton, qui, s'étant marié contre sa volonté, avait encouru sa disgrâce. Essex demanda si elle avait l'intention de révoquer les pouvoirs spécifiés dans sa commission. La reine ne lui fit aucune réponse; mais au moment où elle apprit que Southampton avait été nommé à cet emploi, elle ordonna de le destituer (11 juill.). Essex fit des remontrances énergiques, et il fallut une seconde lettre plus péremptoire pour qu'il obéît (1).

Mais à cette époque l'attention de la reine fut détournée de l'Irlande par une alarme d'invasion. Le 13 sept. 1598, Philippe II était mort laissant le trône à son fils, du même nom, mais d'une capacité bien inférieure à celle de son père. Les ministres du nouveau roi, désireux de mettre fin aux hostilités, instruits de la parcimonie de la reine, cherchèrent à la faire incliner vers la paix, en l'entraînant dans une dépense extraordinaire. Elle fut informée que l'adelantado avait encore préparé un armement considérable à la Corogne, qu'il avait mis ensuite à la voile; qu'il avait passé la baie de Biscaye, et qu'on venait de le signaler près des côtes de la Bretagne. On prit immédiatement les précautions d'usage, on donna l'ordre de lever une armée pour la défense de la personne royale, et une autre pour l'opposer à l'invasion; et le comte de Nottingham fut nommé commandant en chef de toutes ces forces (2) (5 août). La reine, craignant en même temps qu'Essex ne revînt pour lui offrir ses services, lui défendit de quitter ses fonctions en Irlande, sans une permission de sa propre main. Cependant l'alarme cessa bientôt. L'adelantado avait en effet mis à la voile, mais sa flotte s'était divisée en deux escadres. La plus forte s'était rendue aux Canaries, à la recherche des Hollandais; l'autre, consistant en 6 galères seulement, avait dirigé sa course vers l'Angleterre, et, à la surprise du public, ayant passé la Manche sans être observée, avait jeté l'ancre en toute sûreté dans les parages de Sluys (l'Écluse) (1).

Essex s'était rendu en Irlande dans la ferme intention de marcher sur Tyrone. Contre l'attente de ses ennemis eux-mêmes, il s'avança vers Munster (21 mai), pénétra jusqu'à Limerick, en prenant Cork et Waterford sur sa route (4 juin). Il s'en revint (30 juill.) par la côte de Dublin. La réduction de deux châteaux, et la fausse soumission de trois chefs indigènes, formèrent tous ses exploits, et s'il exaltait dans ses dépêches l'importance de ces avantages, il était en même temps forcé d'avouer que trois mois de l'été y avaient été employés, et que son armée était diminuée par la désertion, les maladies et les accidents ordinaires de la guerre (2). Mais la reine ne voulut pas écouter ses excuses: sa demande de renforts ne fit qu'allumer sa colère, et il reçut l'ordre péremptoire d'entreprendre l'expédition convenue. Vers la fin d'août (24 août), avec 3,000 hommes seulement, armée trop faible pour cet objet, il atteignit Tyrone sur les rives de la Brenny. Au lieu de combattre, les deux capitaines eurent un entretien particulier (8 sept.). Le lendemain, ils tinrent une conférence publique, et convinrent d'un armistice, renouvelable toutes les six semaines, durant l'hiver, sous la condition que le lord député transmettrait à la reine toutes les demandes de O'Neil. La plus importante de ces demandes était que le culte catholique fût toléré; que le gouverneur en chef fût un comte revêtu du titre de vice-roi; que les principaux officiers de l'État et les juges fussent nés dans le pays; que O'Neil, les O'Donnels, les Desmonds, et leurs partisans, jouissent des terres possédées par leurs ancêtres dans les deux cents dernières années, et enfin que la moitié de l'armée irlandaise fût composée d'indigènes (3).

Cette terminaison de la campagne, si con-

(1) Birch, II, 421 423.

(2) Camden dit que l'objet réel de ces préparatifs était d'empêcher le comte d'amener l'armée irlandaise en Angleterre pour chasser ses ennemis de la cour (Camden, 799; mais il est évident, d'après les Mémoires de Windwood, que l'alarme existait alors. Voyez Windwood, 88, 91, 92, 95. Voyez aussi les Mémoires de Sydney, II, 112, 113.

(1) Windwood, 103. Camden, 802.

(2) Le journal de cette expédition se trouve dans Birch, II, 398, et Nugæ antiq., 268. Son excuse était qu'il serait dangereux de marcher sur l'Ulster avant d'être assuré d'avoir du beau temps, au mois de juin. Windwood, I, 40.

(3) Windwood, 118, 137. Nugæ antiq., 293, 301, 392.

traire à ses promesses, acheva la ruine du comte dans l'esprit de sa souveraine. Si la chute de ses espérances ranima le ressentiment d'Élisabeth, son ignorance de ce qui s'était passé entre lui et Tyrone, dans leur entrevue particulière, lui fit suspecter sa loyauté. Il pouvait n'avoir cherché qu'à prolonger son commandement en traînant la guerre en longueur : mais il était possible aussi que son ambition aspirât à obtenir la couronne d'Irlande, à l'aide de O'Neil (1). Cependant Essex ne lui donna pas le temps de s'appesantir sur ces pensées (28 sept.). A son étonnement, la veille de la fête de saint Michel, au matin, au moment où elle venait de se lever, mais avant qu'elle fût habillée, la porte de sa chambre à coucher s'ouvrit, et elle aperçut Essex lui-même, à genoux à ses pieds. Il la supplia de lui pardonner son apparition inattendue, et de ne l'attribuer qu'à son zèle pour son service, qui l'avait amené d'Irlande, afin de mettre sous ses yeux la véritable situation de ce royaume. Élisabeth ne sut si elle devait être irritée ou satisfaite : elle lui donna sa main à baiser, et il se retira, la joie peinte sur le visage, observant à ses amis que, quoiqu'il eût rencontré bien des tempêtes au dehors, il avait trouvé un calme parfait au dedans. Vers midi, il fut admis à l'audience et entretenu dans la même erreur; mais le soir l'orage éclata sur sa tête : il reçut l'ordre de se considérer comme prisonnier dans sa chambre, et quelques jours après, il fut remis au lord garde des sceaux, qui dut le tenir en surveillance, ou garde libre, sous sa responsabilité (2).

Le retour soudain d'Essex était le résultat d'une lettre que lui avait écrite la reine dans sa colère, et qu'il attribua aux insinuations envieuses de ses rivaux. Sa première résolution fut d'embarquer un corps de 2,000 hommes de cavalerie, de prendre terre sur les côtes de Galles, d'arriver promptement à Londres, et de chasser ses adversaires politiques de la cour; mais il abandonna ce plan dangereux, à la persuasion de son ami le comte de Southampton et de Christophe Blount, jadis l'amant supposé, mais alors le mari de sa mère, et il consentit, à l'exemple du feu comte de Leicester, à venir, par son apparition inattendue à la cour, déconcerter les intrigues de ses ennemis (1). Mais Élisabeth ne voulut pas que le même moyen réussît une seconde fois. Son obstination s'était accrue avec son âge, et sa colère était entretenue par les représentations de sir Robert Cecil, du comte de Nottingham, du lord Cobham, de sir Walter Raleigh, et de leurs affidés. Elle l'étendit sur tout ce qui avait accompagné le comte. « Lorsque je me trouvai en sa présence, dit sir John Harrington, elle était très-échauffée, marchait en long et en large, regardait avec un visage tout décomposé, et je me souviens qu'elle me saisit à ma ceinture, au moment où je m'agenouillais devant elle, et me dit, en jurant : Par le fils de Dieu ! je ne suis plus reine. Cet homme est au-dessus de moi. Qui lui a ordonné de se rendre ici aussitôt? Je l'avais envoyé pour une tout autre affaire. Elle me commanda d'aller chez moi. Je ne me le fis pas dire deux fois. Tous les révoltés irlandais eussent été à mes talons que je n'eusse pas fait une plus grande diligence » (2).

Mais, quels que fussent les ressorts qu'on fit jouer, en dehors de la cour, la voix publique se déclara hautement en faveur d'Essex. On plaignit ouvertement son malheur, et l'on condamna l'aveugle sévérité de la reine. Sa justification fut publiée dans des sermons du haut de la chaire, et dans des pamphlets imprimés. Plusieurs ministres eurent la hardiesse de prier pour lui nominativement dans leurs églises, et même on trouva, répandus ou placardés,

(1) Bacon, III, 145, 146.

(2) Windwood, 118. Mémoires de Sydney, II, 127, 130, 131. Camden, 796. Bacon, III, 121. On disait d'un prisonnier qu'il était en surveillance ou garde libre, lorsqu'il lui était permis de rester dans une maison particulière, sous la garde d'une personne qui en était responsable, et devait le représenter. Le degré d'indulgence dans ce cas était réglé par le conseil : mais soit qu'il fût confiné dans sa chambre, ou qu'il eût la liberté de parcourir toute la maison, ou qu'il lui fût permis de prendre l'air jusqu'à certaine distance, il était toujours sous les yeux d'un surveillant, nommé par le conseil ou par la personne à la garde de laquelle il était confié.

(1) Procès d'État, 1415.

(2) Nugæ antiq., 354. Harrington avait reçu l'invitation de tenir un journal des opérations en Irlande. La reine demanda à le voir. Après qu'elle l'eut entendu lire, elle jura par le fils de Dieu « que nous étions tous de misérables fainéants, et le lord député encore pis, d'avoir

dans le palais, des libelles contre ses ennemis supposés. Alarmés de ces indices de l'opinion publique, le comte de Nottingham et sir Robert Cecil voulurent s'attribuer le mérite d'apaiser le mécontentement de la reine. Mais la colère d'Élisabeth était inexorable, et sa soif de vengeance était encore excitée par tout ce que l'on disait en faveur de l'accusé (1). Si elle daigna dire qu'elle cherchait « à le corriger et non à le perdre, » ce ne fut qu'après avoir consulté les juges, et appris, à son grand regret, qu'on ne pouvait l'accuser de haute trahison. Les sollicitations des amis du comte furent toujours rejetées, et ses offres de soumission repoussées avec des expressions de mépris; ses parents, et même la comtesse son épouse, ne purent obtenir de pénétrer dans sa prison. L'anxiété d'esprit produisit en lui une véritable indisposition de corps; mais l'expérience avait appris à la reine que de telles incommodités étaient généralement feintes, et elle refusa d'abord de permettre que son médecin visitât le malade. Cependant, lorsqu'elle fut assurée qu'on avait peu d'espoir de sauver sa vie (12 déc.), elle commença à être touchée: elle lui envoya même, de sa propre main, une tasse de bouillon, et dit, les larmes aux yeux, qu'elle serait allée elle-même le visiter, si cette démarche n'eût été incompatible avec le soin de son honneur. Le comte, comme Wolsey, fut rappelé à la vie par l'espérance de recouvrer la faveur royale; mais la reine, comme son père, revint à sa haine primitive à mesure que le malade se rétablissait (2). La destinée d'Essex occupa pendant plusieurs mois l'attention de la cour. Élisabeth roula dans son esprit une foule de projets : elle approuvait et rejetait successivement chacun d'eux, et le comte, quoiqu'il eût obtenu d'être gardé dans sa propre maison, n'osait entrevoir un résultat favorable. Enfin la témérité de sa sœur, lady Rich, qui avait fait circuler des copies d'une lettre écrite par elle à la reine (1), força Élisabeth, pour justifier sa propre conduite, à le mettre en jugement devant dix-huit commissaires (15 juin 1600). Mais elle ordonna que les procédures se fissent en secret, et que la décision fût appelée censure, et non jugement. En présence de ce tribunal illégal, exceptionnel, composé de ses rivaux et ennemis politiques, Essex comparut à genoux, ayant des papiers dans son chapeau, posé devant lui sur le plancher. Les débats durèrent onze heures; après un temps considérable, à la suggestion de l'archevêque, on lui permit de se lever et de se tenir debout; le jour était très-avancé quand on le laissa s'appuyer contre un buffet, et à la fin il put s'asseoir sur un siége sans dossier. Les avocats de la couronne, Yelverton, Coke, Flemming, et l'homme qui devait son élévation à l'amitié d'Essex, François Bacon, déployèrent toutes les ressources de leur rhétorique pour exagérer ses délits : il avait négligé de poursuivre la guerre contre Tyrone, s'était soumis à une humiliante entrevue, à un traité honteux avec ce rebelle, et il était revenu en Angleterre au mépris de la défense royale. Une fois seulement le comte perdit tout empire sur lui-même, en repoussant avec emportement l'imputation de trahison, lancée contre lui par sir Édouard Coke. Aux autres charges, il répondit en plaidant sur la culpabilité, mais soutenant que c'étaient des erreurs de tête et

perdu notre temps et désobéi à ses ordres, comme mon journal en donnait le détail. » Ibid.

(1) A cette époque Hayward, jurisconsulte, publia son Histoire de la déposition de Richard II, et la dédia à Essex, avec l'expression de la plus haute estime pour son caractère. La reine ordonna de le mettre en prison, et demanda à Bacon si le délit de Hayward n'était pas une haute trahison. Ensuite elle se persuada que Hayward n'était que l'éditeur, et voulut qu'il fût mis à la question, afin de découvrir le véritable auteur. « Point du tout, madame, lui dit Bacon, c'est un docteur; ne mettez jamais sa personne à la question, mais bien son style. Faites-lui donner des plumes, de l'encre et du papier, et les livres qu'il demandera, afin qu'il continue l'histoire au point où elle est interrompue, et je verrai, en comparant les styles, à juger s'il en est réellement l'auteur ou non. » Cabala, 81.

(2) Papiers de Sydney, II, 146-159.

(1) Sa lettre commençait ainsi : « J'espérais ce matin avoir mes yeux charmés de la beauté de Votre Majesté, » et finissait par ces mots : « Que le pouvoir divin de Votre Majesté ne soit pas plus éclipsé que votre beauté, dont l'éclat se répand sur tout l'univers; et imitez la Divinité, en ne détruisant point ceux qui se confient en votre miséricorde. » Birch, II, 443. Ces passages apprennent quelle était l'espèce de flatterie qu'on supposait avoir le plus d'influence sur la reine. Sa beauté céleste avait alors « brillé dans tout l'univers » pendant un espace d'au moins soixante-sept années.

non des fautes du cœur. Chaque commissaire prononça à part « sa censure personnelle, » ou donna son opinion relativement à la culpabilité du prisonnier et au châtiment qu'il méritait. La reine reçut leur rapport, et il fut résolu qu'Essex serait dépouillé de l'exercice de tous les emplois qu'il tenait par patente, et qu'il resterait prisonnier, au bon plaisir de Sa Majesté (1). Durant ce procès, il se soumit à son sort avec une apparence d'humilité qui toucha les commissaires, et même attendrit la reine. Elle se persuada qu'elle avait brisé l'orgueil de son favori abattu, et convaincu le monde, par la censure de la cour, qu'elle ne l'avait pas puni avec une rigueur dépassant les offenses. Néanmoins, toutes les fois qu'elle fut sollicitée de lui montrer quelque faveur, quelque accident venait infailliblement ranimer sa colère : c'étaient de mauvaises nouvelles d'Irlande, ou les prétentions des chevaliers qu'il avait faits pendant la campagne, ou, comme on le crut, les secrètes manœuvres des courtisans, qui pourtant se donnaient en public pour les amis du prisonnier. Quant au comte, il consacra ensuite son temps à des pratiques de dévotion, déclara que les larmes de son repentir avaient éteint le feu de son ambition ; qu'il avait fait un divorce éternel avec le monde, et que s'il souhaitait encore la faveur royale, ce n'était dans aucun but terrestre, mais seulement afin de pouvoir quitter cette vie en paix avec une personne qu'il révérait comme l'image du Tout-Puissant. Élisabeth commença à jeter un œil de compassion sur le pécheur repentant : elle ordonna de lui retirer son gardien ; un mois plus tard, elle lui accorda la permission de quitter sa maison selon son bon plaisir ; mais quand il sollicita la faveur d'être admis une seule fois en présence de la reine, il éprouva un refus offensant, et on l'avertit de ne plus paraître à la cour, et de se considérer toujours lui-même comme prisonnier, sous sa propre responsabilité (2).

La soumission et la contrition manifestées si récemment par Essex n'étaient cependant qu'un masque sous lequel il cachait l'effort violent de ses passions (1). A l'époque de son emprisonnement, ses amis, et particulièrement le comte de Southampton et le lord Mountjoy, craignant pour sa vie, avaient travaillé avec ardeur à le faire évader. Southampton lui avait même offert d'être le compagnon de sa fuite, et de partager son sort dans un royaume étranger. Mais Essex lui avait répondu avec résolution qu'il ne s'abaisserait jamais à vivre en exil, et qu'il recouvrerait sa première grandeur, ou qu'il périrait dans l'entreprise (2).

De tous les projets qui s'étaient offerts à son esprit, le plus flatteur pour son orgueil et pour son ressentiment était celui dont on l'avait dissuadé en Irlande, de s'emparer de la personne royale, et de bannir du conseil ses ennemis. Dans cette vue, il sollicita maintenant la coopération du roi d'Écosse et de Mountjoy, qui avait accepté avec répugnance le dangereux office de député en Irlande (1599, 26 déc.). Si ce seigneur lui donna son assentiment, il le retira bientôt après. Il avait bien voulu risquer sa vie pour sauver celle de son ami, mais la nécessité avait cessé, et, depuis son procès, Essex ne courait plus le danger de mourir sous la hache du bourreau (3). Le comte supporta son désappointement avec patience ; mais à la Saint-Michel (1600, 29 sept.) son privilége du monopole sur les vins doux expira, et sa pétition pour le renouvellement du bail fut éludée par la reine, qui répondit qu'elle voulait d'abord s'enquérir de sa valeur annuelle ; que lorsque les chevaux devenaient difficiles à dompter, on avait coutume

(1) Itinéraire de Moryson, part. II, 68, 74. Mémoires de Sydney, II, 187-216. Camden, 828-830.

(2) Bacon, III, 152. Procès d'État, 1419. Windwood, 50, 254.

(1) « Milord d'Essex passa de la douleur et du repentir à la rage et à la rébellion avec une rapidité qui le montre dépourvu de bon sens et de raison. La dernière fois que je le vis, il prononça d'étranges paroles, touchant de si singuliers desseins, que je m'éloignai bien vite pour éviter sa présence. Grâce au ciel, je suis en sûreté à la maison, et si je me retrouve jamais impliqué en des troubles, je mériterai la potence comme un fou. Ses propos sur la reine ne conviendraient pas à un homme qui a *mens sana in corpore sano*. Il a de mauvais conseillers, et beaucoup de mal est sorti de cette source. La reine sait bien comment humilier cet esprit hautain ; l'esprit hautain ne sait comment céder, et l'âme de l'homme semble s'agiter çà et là comme les vagues d'un cœur troublé. » Harrington, « Nugæ antiquæ, » I, 179.

(2) Birch, II, 470.

(3) Birch, II, 471.

d'abattre leur vigueur, en réduisant la quantité de leur nourriture. Il présenta une seconde pétition (2 nov.), et elle nomma une commission pour exploiter le monopole à son propre bénéfice. Il attendit jusqu'au 17 novembre, jour anniversaire de son couronnement, où les courtisans avaient l'habitude de se présenter en foule à son lever, pour lui offrir des présents et des compliments. Ce jour-là, elle reçut d'Essex une lettre humble et éloquente, bien calculée pour ranimer son affection pour lui, si toutefois il en restait encore une étincelle dans son cœur. Cette planche, dans le naufrage de sa fortune, était la seule à laquelle il pût s'attacher. Elle trompa son espérance; sa lettre resta sans réponse, le malheureux comte s'abandonna aux conseils de son désespoir (1).

Jusque-là, il avait vécu dans la retraite et dans la solitude; mais alors les portes du palais d'Essex s'ouvrirent à tous venants. Il convoqua de la campagne ses anciennes créatures, et leur nombre s'accrut par l'arrivée d'aventuriers hardis et indigents. Il invita, en même temps, les plus zélés parmi les prédicateurs puritains, dont les sermons réunissaient journellement autour de lui une foule de fanatiques, et il proposa à de certains théologiens cette question : « S'il n'était pas légitime, en cas de mauvaise administration, de forcer un souverain à gouverner suivant la loi ? » Comme autre ressource, il envoya par un messager fidèle des professions d'attachement au roi d'Écosse, en l'informant que le comte de Nottingham, Cecil, Raleigh et Cobham, faction qui gouvernait la cour, s'étaient ligués pour placer l'infante d'Epagne sur le trône après la mort de la reine; il lui conseillait de demander la reconnaissance immédiate de ses droits à la succession, et promettait de risquer sa vie et sa fortune, lorsque les ambassadeurs arriveraient, pour la défense de la maison de Stuart. Jacques, qui, depuis longtemps, se méfiait des intentions du secrétaire, reçut cette offre avec plaisir, et résolut de dépêcher deux envoyés en Angleterre, avec une mission ostensible pour la reine, mais dans le but réel d'assurer le comte de son approbation et de sa protection (2).

(1) Windwood, I, 271. Birch, II, 467.
(2) Birch, II, 508, 509.

Pour éviter tout soupçon, les principaux conspirateurs avaient coutume de s'assembler à Drury-House, résidence du comte de Southampton. De là, ils communiquaient par écrit avec Essex, et discutaient chacun des projets qu'il suggérait. Celui qui leur parut le moins sujet à objection fut de marcher en force vers le palais (2 févr. 1601), où sir Christophe Blount s'emparerait avec sa suite de la porte, sir John Davis de la grande chambre, et sir Charles Davers de la garde; alors le comte, avec plusieurs membres de la noblesse, se jetteraient à genoux devant la reine, et refuseraient de se relever jusqu'à ce qu'elle eût accordé ce qu'ils lui demanderaient. Rien ne fut cependant définitivement arrêté, et tandis qu'Essex attendait avec impatience la réponse du roi d'Écosse, il se trouva forcé d'entrer dans une nouvelle carrière, par la vigilance des ministres, dont le concours de peuple qui se portait au palais d'Essex avait excité les soupçons, et dont les craintes se trouvaient confirmées par une secrète communication de sir Henri Nevil. Il répondit au secrétaire Herbert, qui lui apporta l'ordre de paraître devant le conseil (7 févr.), qu'il était trop souffrant pour quitter son appartement; il reçut quelques minutes après, d'une main inconnue, l'avis de pourvoir, sans le moindre délai, à sa sûreté : on lui faisait savoir, de plus, que la garde avait été doublée au palais et dans son voisinage. Son seul espoir de succès dépendait de la promptitude. Durant la nuit, il envoya des messagers pour assembler ses amis; le matin, à leur arrivée, il les informa qu'on avait tramé un complot contre ses jours, et les pria de l'accompagner, tandis qu'il irait trouver la reine, et qu'il solliciterait sa protection contre la malice de ses ennemis. C'était un dimanche : à dix heures du matin, le lord maire, les aldermen et les compagnies devaient s'assembler à la Croix de Saint-Paul, et il avait résolu de les rejoindre à la fin du sermon, et de les inviter à le suivre au palais. Cette tentative peut paraître hasardeuse et incertaine à un froid observateur; mais il était soutenu par l'idée qu'il avait lui-même de sa popularité, et par le souvenir des actions du duc de Guise, qui, peu d'années avant, et en pareille circonstance, était parvenu, à l'aide des Parisiens, braver avec succès l'autorité de son souverain.

Il fut détourné de l'exécution de ce projet par un événement inattendu. Un peu avant dix heures (8 févr.), on vint lui dire qu'Egerton, le lord garde des sceaux, le comte de Worcester, Knollys, contrôleur de la maison royale, et le lord président de la justice, étaient à sa porte, et demandaient à être introduits. Il donna ordre de les faire entrer par le guichet, mais de refuser toute leur suite, à l'exception du porte-bourse. Egerton demanda la cause de cette réunion tumultueuse, et Essex, haussant la voix, répondit à cette demande : « Il y a un complot tramé contre ma vie. On a contrefait des lettres à mon nom, et l'on a choisi des assassins pour me tuer dans mon lit. Nous nous sommes réunis pour défendre notre existence, puisque mes ennemis ne seraient satisfaits qu'après s'être abreuvés de mon sang. — S'il en est ainsi, dit Popham, veuillez le prouver; nous en ferons un rapport fidèle, et la reine vous rendra une justice impartiale. » A ce mot de justice impartiale, le comte de Southampton se plaignit d'avoir été assailli par le lord Grey; mais on lui dit que le coupable avait été puni de son offense par un emprisonnement (1). Egerton désira qu'Essex expliquât ses griefs en particulier; mais plusieurs voix s'écrièrent : « On vous abuse, milord, on veut vous écraser, vous perdez votre temps. » Egerton, se retournant et se couvrant la tête, ordonna, au nom de la reine, que chacun posât les armes et se retirât. Mais Essex entra immédiatement dans la maison; les lords le suivirent, et la foule se mit à crier : « Tuez-les, gardez-les pour otages; jetez le grand sceau par la fenêtre. » Ayant traversé deux chambres gardées par des mousquetaires, on les introduisit dans une salle basse. Le comte alors les engagea à prendre patience seulement pour une demi-heure, ordonna de fermer les portes aux verrous, et confia ses prisonniers à la garde de sir John Davis, Francis Tresham, et Owen Salisbury.

En retournant dans la cour, Essex tira son épée, puis il se précipita dans la rue, et fut suivi des comtes de Rutland et de Southampton, des lords Sandys et Mounteagle, et d'environ 80 chevaliers et gentilshommes, auxquels se joignirent bientôt, soit par affection, soit par crainte, le comte de Bedford, le lord Cromwell et environ 200 autres. A Ludgate, il persuada à la garde de le laisser passer, protestant que son intention n'était autre que de sauver sa vie des violences de lord Cobham, de sir Walter Raleigh et de leurs complices. Mais il trouva les rues désertes; il n'y avait pas d'assemblées à la Croix de Saint-Paul, et les citoyens, en conséquence des ordres du lord maire, restèrent paisiblement dans leurs maisons. Le comte s'avançait en s'écriant : « Pour la reine ma maîtresse! » Enfin il arriva à la demeure de Smith, l'un des shérifs, et, à ce qu'il croyait, un de ses dévoués partisans; mais on ne put trouver Smith. Son absence convainquit le malheureux comte de l'anéantissement de son projet, et, ne pouvant plus cacher son agitation, il se retira dans une chambre secrète, afin de reprendre ses esprits.

A la cour, le comte possédait tant d'amis, que les ministres ne savaient à qui se fier. Par leurs ordres, les gardes furent assemblées; les portes du palais fermées et fortifiées, et tout les passages du voisinage obstrués de chaînes et de voitures. La reine seule eut la hardiesse de proposer d'aller à la recherche des révoltés. Pas un d'eux, disait-elle, ne pourrait soutenir un seul de ses regards : ils s'enfuiraient à la seule annonce de son approche. Sur les deux heures de l'après-midi, lord Burghley, avec un héraut, et le comte de Cumberland, avec sir Thomas Gerard, se hasardèrent à se rendre en divers quartiers de la cité, et proclamèrent qu'Essex était un traître, offrant une récompense de 1,000 livres à celui qui l'arrêterait, et un pardon général à ceux de ses associés qui reviendraient immédiatement à leur devoir. Le comte avait alors quitté la maison du shérif Smith; ses espérances étaient affaiblies et le nombre de ses adhérents bien diminué. Lord Burghley se retira devant lui; mais il fut repoussé par la garde à Ludgate, et, retournant à Queen-Hithe, il revint par eau, avec 50 compagnons, à Essex-House. Là, son désappointement se changea en désespoir. Les lords emprisonnés, qu'il avait regardés comme des otages pour sa propre sûreté,

(1) En Irlande, Southampton avait mis Grey aux arrêts pendant une nuit, parce qu'il avait chargé l'ennemi sans ordre. Il en était résulté plusieurs cartels que la vigilance de la reine avait détournés. Le 28 janvier, Grey attaqua Southampton dans la rue, et fut mis en prison pour ce délit. Windwood, I, 47, 292.

étaient partis : ils avaient été délivrés par l'ordre de son confident, sir Ferdinando Gorges, dont le but était d'acheter par ce service son propre pardon. Pour dernière ressource, il se mit à fortifier sa maison : en peu d'instants, elle fut entourée par les royalistes, sous le commandement du lord amiral. Une conférence eut lieu entre sir Robert Sydney dans le jardin, et Essex et Southampton sur le toit. Les demandes des comtes furent refusées, mais on accorda un délai de deux heures, afin que les dames et leur suite pussent se retirer, et vers les six heures, lorsque le train d'artillerie fut arrivé de la Tour, la sommation fut répétée. Lord Sandys proposa une sortie désespérée : ils pouvaient se frayer un chemin à travers les ennemis, ou mourir au moins de la mort des braves, l'épée à la main. Mais Essex, qui conservait encore l'espoir de la vie, consentit à se rendre, sur la promesse qu'il serait jugé selon les lois. Cette nuit, les principaux prisonniers logèrent au palais de Lambeth. Le lendemain ils furent conduits à la Tour (1).

Le soir précédent, Thomas Lee, soldat de fortune, avait offert ses services à sir Robert Cecil; quatre jours plus tard (12 févr.), on l'entendit dire que si les amis d'Essex voulaient le sauver de l'échafaud, ils devaient aller en masse solliciter son pardon, et refuser de sortir jusqu'à ce qu'on le leur eût accordé. Sir Robert Cross communiqua cette remarque au secrétaire; on donna des ordres pour l'arrestation de Lee, et les agents le découvrirent le même soir dans la foule, à la sortie de la chambre de présence, pendant le souper de la reine. Le lendemain matin, il fut traduit en jugement (13 févr.), sur l'accusation d'avoir voulu assassiner sa souveraine, et le jour suivant (14 févr.) il subit la mort des traîtres. En lisant les détails de son procès, on ne peut avoir le moindre doute sur son innocence. Mais sa condamnation produisit l'effet de persuader la reine que l'existence d'Essex était incompatible avec sa propre sûreté (2). Peu de jours après, les deux comtes furent traduits en jugement (19 févr.) devant le lord Buckhurst, comme lord sénéchal, et 25 autres pairs. Essex, jetant les yeux au delà de la barre, observa qu'il voyait parmi les lords plusieurs de ceux qu'il connaissait pour ses ennemis personnels, il voulut les récuser : c'était le privilége des moindres sujets du royaume; on ne pouvait le refuser à celui qui appartenait au premier ordre de l'État. Les juges furent consultés, et ils répondirent que la loi avait fait une grande distinction entre des pairs et des jurés. Les premiers donnaient leur verdict sur leur honneur, et comme on ne pouvait leur faire prêter serment, on ne pouvait aussi les récuser (1).

L'acte d'accusation chargea les prisonniers d'avoir conçu le projet de déposer et de tuer la reine. Il fut soutenu avec beaucoup de véhémence par les avocats de la couronne, Yelverton, Coke et Bacon, qui tirèrent leurs arguments des faits positifs et reconnus qu'Essex et Southampton avaient emprisonné les quatre conseillers, étaient entrés dans la cité les armes à la main, avaient engagé les habitants à la révolte, avaient refusé de se disperser, d'après l'ordre royal, intimé par un héraut d'armes, avaient attaqué la force militaire postée à Ludgate, et fortifié et défendu la maison d'Essex contre l'armée, sous le commandement du comte de Nottingham. Essex répondit qu'il ne parlait pas pour sauver sa vie, elle ne valait pas la peine qu'il la conservât; mais il était là pour préserver son honneur. Il n'avait jamais entretenu la pensée de nuire à la reine, et les actes qu'on lui attribuait n'étaient nullement la preuve d'une telle intention. S'il avait pris les armes, et s'il avait invoqué l'assistance des bourgeois, il pouvait justement alléguer pour excuse qu'il l'avait fait par nécessité : lord Cobham et sir Walter Raleigh avaient cherché à lui ôter la vie; l'autorité de la reine ne lui accordait aucune

(1) Voyez Camden, 845. Les Procès d'État, 1333-1350, 1410, 1451. Les paroles mêmes employées pendant la conférence sont publiées dans la Vie de lord Egerton, p. 57 d'un manuscrit n° 16, dans la bibliothèque du doyen et du chapitre de Durham. Voir la note K à la fin du volume.

(2) Elle est publiée dans les Procès d'État de Howel, I, 1403. Camden fait cette observation : « Pro temporum « ratione salutaris hæc visa est severitas, » p. 187.

(1) Camden, 848. Les pairs étaient les comtes d'Oxford, de Nottingham, Shrewsbury, Derby, Worcester, Cumberland, Sussex, Hertford et Lincoln; le vicomte Bindon, les lords Hunsdon, Delaware, Morley, Cobham, Staffod, Grey, Lumley, Windsor, Rich, Darcy, Chandos, H. John de Bletso, de Burghley, Compton et Howard de Walden.

protection, ce que l'on avait assez remarqué par l'atroce attaque commise dernièrement, en pleine rue, par lord Grey contre le comte de Southampton, et, dans de pareilles circonstances, il ne pouvait concevoir d'autre moyen de défense que de repousser la force par l'emploi de la force.

En réfutation de ce discours, on avança qu'à Drury-House les conspirateurs avaient proposé de s'emparer de la personne de la reine, et de la forcer à gouverner l'État sous le bon plaisir d'Essex; que l'irruption dans la cité avait été le résultat de ce projet, et que ce fait serait prouvé à la satisfaction de tout homme impartial, par le témoignage de quelques-uns des conspirateurs et les aveux de plusieurs autres.

Au mot de Drury-House, le comte donna des marques d'agitation. Il avait soigneusement détruit tous les papiers suspects, et il se reposait avec une entière confiance sur la discrétion de ses associés. Cependant il se remit bientôt, et lorsque sir Ferdinando Gorges parut comme témoin, il l'interrogea adroitement, lui arracha l'aveu qu'il n'avait jamais été question de faire aucune injure à la reine, et il inféra de ses manières et de son hésitation, qu'on l'avait corrompu dans la Tour, et qu'il était conséquemment indigne de tout crédit. Pour conclure, il observa que, quelles que fussent les consultations de Drury-House, criminelles ou innocentes, la question ne le regardait pas; elles s'étaient faites entre d'autres personnes; il n'avait jamais été présent.

Southampton adopta un système de défense différent : il soutint que, quoiqu'on eût présenté beaucoup de projets dans ces assemblées, on n'y avait rien conclu; que consulter n'était rien déterminer; qu'il n'y avait aucune liaison entre les réunions dont il était question et la tentative de soulever la cité; que celle-ci provenait entièrement d'événements qu'on n'avait pu prévoir, de l'information d'un danger immédiat pour la vie d'Essex, et de l'arrivée inattendue des quatre conseillers (1).

Dans le cours du procès, on reprocha au comte d'avoir dit que le royaume était acheté et vendu. Il justifia cette expression sur ce que sir Robert Cecil, qui gouvernait comme s'il était souverain, avait soutenu que le droit de succession appartenait à l'infante d'Espagne. Cecil, qui était présent, mais qu'on ne voyait pas, sortit à l'instant d'une tribune particulière, et ayant obtenu la permission de parler, insista pour que le comte nommât la personne dont il tenait cette information, ou qu'il se résolût à voir prendre son assertion pour une calomnie. Essex s'y refusa, mais dans son empressement à repousser l'accusation de mensonge, il remarqua que son compagnon de captivité l'avait entendu dire aussi bien que lui. Le secrétaire, se tournant vers Southampton, le conjura par son ancienne amitié, et sur la foi de chrétien, de nommer le délateur. Dans cette situation embarrassante, Southampton en appela à la cour, et demanda s'il n'était pas contre la raison et l'honneur de dévoiler ce secret. Tous répondirent qu'il devait le faire, et il nomma sir Robert Knollys, contrôleur de la maison de la reine et oncle d'Essex (1).

Tandis qu'on dépêchait un sergent d'armes vers Knollys, sir Édouard Coke se leva et accusa Essex d'hypocrisie et d'irréligion, parce que, se prétendant protestant, il avait promis tolérance à Blount, son beau-père, catholique connu. Le comte répliqua que la charge était fausse; qu'il avait toujours vécu et mourrait protestant; qu'il n'avait jamais fait aucune promesse de tolérance à Blount, mais qu'il n'avait jamais considéré comme une partie essentielle du culte réformé, de mettre à mort les catholiques à cause de leur religion (2).

Lorsque Knollys arriva, il fit une version nouvelle, mais peu satisfaisante, de sa conversation avec les deux comtes. Si nous devons l'en croire,

(1) Camden, 849-851. Procès d'État, 1333-1350.

(1) Camden, 854. L'ambassadeur français, qui était présent, dit que la réponse d'Essex « piqua si fort le secrétaire (pour en être par aventure quelque chose) qu'il se prit à crier tout haut qu'il ne feroit jamais service à Sa Majesté, si on ne lui ostoit la tête comme à un traître. » Il ajoute : « Il n'avoit pas oublié, ce jour, la petite boîte, car en ma vie je ne le vis plus beau, » et un peu après, « que les pairs, à leur contenance, redoutaient plus ce petit homme que leur conscience et que leur royne. » Windwood, I, 299. Cette lettre devint bientôt publique, et pour apaiser le secrétaire, elle fut désavouée par l'ambassadeur.

(2) Il est singulier que les éditeurs, dans la première édition, aient substitué l'expression plus douce, *cruciarentur,* à celle de l'original *morte afficerentur.* Camden, par Hearne, 855.

ce qu'il avait ouï dire à Cecil, et ce qu'il avait répété à son neveu, était que le droit appartenait à l'infante, non pas selon l'opinion de Cecil, mais dans celle de Doleman, qui avait dédié son livre à Essex. Le comte répliqua brusquement qu'il l'avait entendu dans un sens très-différent. « Notre mésintelligence, s'écria le secrétaire, provient de ce que vous vous opposiez à la paix. Votre ambition voulait que chaque militaire vous considérât comme son protecteur, et d'après cela vous cherchiez à nous représenter, moi et les conseillers qui voulaient mettre fin à la guerre, comme les pensionnaires de l'Espagne » (1).

A certaines questions proposées par les lords, les juges répondirent qu'il y avait rébellion dans un sujet, quand il cherchait à lever une force armée, et que, dans toute rébellion, la loi supposait un dessein contre la couronne et la vie du souverain, parce qu'il devenait de l'intérêt d'un rebelle heureux que le souverain ne régnât ni ne vécût pour punir sa rébellion. Après une heure de délibération, les pairs déclarèrent les deux prisonniers coupables. Essex observa qu'il ne solliciterait pas sa grâce, mais qu'il ne la refuserait pas; que, bien que les lords l'eussent trouvé coupable selon la lettre de la loi, il pensait qu'ils l'avaient acquitté dans leur conscience, et qu'il espérait qu'ils intercéderaient pour la vie de son compagnon prisonnier, devenu coupable par affection pour lui plus que pour tout autre motif. Southampton parla après. Son seul objet avait été d'obtenir un redressement pour son ami, qu'il croyait iniquement traité. La loi pouvait lui supposer l'intention de déposer et de tuer la reine, mais on savait bien qu'une telle pensée ne s'était jamais présentée à son esprit. Son crime était un crime d'ignorance. Cependant il se soumettait à son sort, et s'en remettait à la miséricorde de la reine. Il avait dépensé la meilleure partie de son patrimoine et risqué sa vie à son service, et si, prenant en pitié son ignorance, elle voulait bien exercer sur lui sa clémence, il la recevrait avec humilité et reconnaissance.

Le lord sénéchal prononça la sentence : le tranchant de la hache fut tourné vers les prisonniers, et Essex observa, en quittant la barre, que son corps eût pu rendre un meilleur service à la souveraine, mais qu'il en serait comme il lui plairait; heureux si sa mort était un avantage pour elle. Il demanda qu'Ashton, son ministre favori, pût l'accompagner; il fit des excuses aux conseillers qu'il avait enfermés, et demanda pardon aux lords Morley et Delaware, dont les fils, entièrement étrangers au complot, se trouvaient cependant, et par lui, exposés au même danger que lui-même (1).

Essex fut suivi à la Tour par Dove, doyen de Norwich, qui l'exhorta à faire sa paix avec le Tout-Puissant, en avouant sa trahison. Le comte répondit que, dans ce qu'il avait fait, il n'avait commis aucune offense contre Dieu. Il s'efforça de justifier son refus de paraître devant le conseil, par l'exemple de David, qui avait désobéi à la citation de Saül, et il prétendit que sa charge de comte maréchal l'autorisait à réformer les abus du gouvernement. Ashton succéda à Dove, qui, à ce que l'on croyait, avait préalablement reçu sa leçon du secrétaire. Ce théologien prit un ton plus hardi et plus dur, il rejeta les protestations d'innocence du comte, comme les vains subterfuges d'une conscience coupable, et le menaça de la vengeance d'un juge qui sait tout, à moins qu'il ne fît une entière et sincère confession. Soit crainte de la mort, ou des menaces du prédicateur, le caractère d'Essex parut enfin céder : il envoya chercher le garde des sceaux, le trésorier, l'amiral, et le secrétaire, sollicita leur pardon, et fit un aveu détaillé de tous les projets ambitieux et illégaux qui lui étaient passés par l'esprit; il trahit le secret des hommes qu'il avait séduits et engagés à l'aider de leurs conseils et de leurs efforts, et révéla le but de sa négociation avec le roi d'Écosse. La confession remplit quatre feuilles de papier; mais sa véracité a été mise en doute, et ses complices se plaignirent de ce qu'il les avait chargés, ainsi que lui-même, de crimes dont ils n'étaient pas coupables (2).

Les regards du public étaient alors fixés sur Élisabeth. Quelques personnes soutenaient que les sentiments de son cœur ne lui permettraient jamais de mettre à mort son favori, que son

(1) Windwood, I, 300. Camden, 834.

(1) Camden, 855-857. Procès d'État, 1350-1353.

(2) Windwood, 301, 303. Procès d'État, 1430, 1442, 1447. Birch, II, 478 480. Camden, 865.

affection l'emporterait infailliblement sur sa colère; d'autres, qu'elle ne l'oserait, parce que le ressentiment porterait Essex à révéler, sur l'échafaud, des secrets peu honorables pour une reine vierge (1). Mais ses ennemis furent adroits, et tandis qu'ils affectèrent de rester neutres, ils employèrent clandestinement certaines femmes dont la crédulité avait été jadis trompée par le comte, et dont la vengeance se satisfit en excitant la colère de leur maîtresse. Elles lui rappelèrent des contes de son libertinage, de son arrogance et de son ingratitude envers sa bienfaitrice; qu'il avait nommée « une vieille femme, aussi disgraciée d'esprit que de corps » (2). Une telle injure faite à sa divine beauté blessa profondément l'amour-propre de la reine, et l'obstination d'Essex, qui refusait de demander sa grâce, la rendit sourde aux excuses, aux sollicitations et aux larmes de ses amis. Elle signa le fatal arrêt; mais, avec son indécision ordinaire, elle envoya d'abord son parent, Édouard Carew, pour défendre, et ensuite lord Darcey pour hâter son exécution (3).

Vers huit heures du matin (25 février), Essex fut conduit à l'échafaud, qu'on avait dressé dans la cour de la Tour. Il était accompagné de trois théologiens, dont les paroles, pour nous servir de sa propre expression, avaient sillonné son cœur. Jamais prisonnier ne se conduisit avec plus d'humilité, ni ne montra une plus profonde douleur : il reconnut ses nombreuses transgressions de la loi divine; mais lorsqu'il en vint à son offense envers la reine, il chercha vainement des paroles pour exprimer ses sentiments. Il l'appela un grand péché, un péché sanglant, un péché criant et infect, dont il demandait

(1) Osborn, Miscellanées, 212. Beaucoup de personnes croient que ce fut la véritable cause de son exécution dans la Tour. Il y a, à la vérité, quelque chose de suspect dans l'empressement avec lequel Cecil ordonna à Windwood de déclarer à la cour de France qu'Essex avait demandé d'être exécuté en secret (Windwood, I, 302). Lorsque l'envoyé remplit sa commission près de Henri IV, ce monarque s'écria : « Ah! plutôt le contraire ; car il ne désirait rien tant que de mourir en public. » Ibid., 309. Barlow, cependant, dans son sermon, dit, d'après le comte lui-même, qu'il avait demandé une exécution secrète, « de peur que les acclamations des citoyens ne l'attendrissent. » Birch, II, 482.

(2) Osborn, Mémoires, 93.

(3) Camden, 860.

pardon à Dieu et à sa souveraine. On ne sait s'il conservait encore l'espoir d'obtenir sa grâce; mais on remarqua qu'il ne fit aucune mention de sa femme, ni de ses enfants, ni de ses amis; qu'il ne prit congé de personne, pas même de ses connaissances qui se trouvaient présentes, et que lorsqu'il se mit à genoux pour prier, il montra une grande agitation d'esprit (1). Le premier coup lui ôta tout sentiment de douleur; le troisième lui sépara la tête du corps.

Ainsi périt, à l'âge prématuré de trente-trois ans, le brave et ambitieux Essex. A sa première entrevue avec Élisabeth, il avait à combattre la prévention que lui inspirait le fils d'une femme qui avait été sa rivale, et sa rivale heureuse, dans les affections de Leicester. S'il surmonta ce préjugé, il ne le dut ni à une rare beauté ni à ses agréments extérieurs (2). Sous ce rapport, si nous exceptons la perfection de ses mains, il était inférieur à beaucoup de jeunes seigneurs de la cour; mais on trouvait en lui une franchise de caractère, un mépris de tout déguisement, une vivacité de sentiment, qui le portait à épancher toute son âme dans la conversation; qualités qui captivèrent la vieille reine, accoutumée, comme elle l'était, au langage étudié et prudent des politiques qui l'entouraient. Elle insista sur sa présence constante à la cour, et elle entreprit de former l'esprit de son jeune favori; mais l'élève osa disputer sur les leçons de son institutrice, et l'énergie avec laquelle il repoussa ses réprimandes lui valut ses applaudissements. Dans toutes les querelles, sa persévérance amenait la victoire, et sa maîtresse vaincue, en compensation des peines qu'elle lui avait causées, le comblait de caresses et de faveurs. Il en déduisit une maxime qui, malgré le succès qu'elle eut pendant quelques années, le conduisit enfin à l'échafaud : que la reine pouvait être poussée, mais jamais menée; que son obstination se laissait vaincre par la résistance, quoiqu'on ne pût jamais l'adoucir par la soumission.

Contrairement au sort de la plupart des fa-

(1) Bacon, III, 179. Windwood, 301. Birch, II, 481-484. Camden, 859.

(2) Il se penchait en avant, marchait et dansait sans grâce, et était peu soigné dans ses vêtements. Wooton, *Reliquæ*, 170.

voris, il avait joui en même temps de l'affection de la souveraine et de celle du peuple. Il n'était connu de celui-ci que par les brillants côtés de son caractère, son affabilité et sa profusion, son esprit chevaleresque et sa soif de gloire, et sa constante opposition à la politique obscure et tortueuse des Cecils. Il est vrai que sa dernière offense ne pouvait se déguiser; mais on l'attribua moins à ses propres passions qu'aux agents secrets de ses ennemis, qui avaient abusé de son caractère ouvert et sans méfiance. Pour réduire ces bruits au silence, l'autorité publia un rapport sur sa trahison, l'accusant, d'après ses propres aveux et ceux de ses complices, d'avoir conçu le dessein de se placer sur le trône; mais l'accusation n'obtint aucun crédit, et la popularité de la reine, qui depuis longtems était sur son déclin, parut s'ensevelir dans la même tombe que son favori. A son apparition en public, on évita de la saluer par les acclamations auxquelles elle était accoutumée; ses conseillers furent reçus avec des injures, bruyamment exprimées, et des marques d'horreur (1).

La mort d'Essex sauva la vie de Southampton. Les ministres, alarmés par ces indications des sentiments populaires, sollicitèrent la reine en sa faveur, et lui arrachèrent un sursis à l'exécution, sans pouvoir obtenir sa délivrance de la Tour. Cuffe, le secrétaire, et Merrick, intendant d'Essex, subirent la punition ordinaire des traîtres, qui fut commuée en décapitation en faveur de Blount, son beau-père, et de Davers, l'ami de Southampton; car il en fut de cette imprudente entreprise comme de la conspiration bien plus atroce de Babington: beaucoup d'inculpés n'avaient risqué leur existence que par affection pour d'autres. Si Southampton avait été complice d'Essex, ou Davers de Southampton, ce n'était que parce qu'ils regardaient comme un devoir prescrit par l'amitié de vivre ou de périr ensemble (2).

Le roi d'Écosse, par suite de son engagement avec les conspirateurs, avait d'abord nommé le comte de Marr, et Bruce, prieur de Kinross, ses ambassadeurs en Angleterre. Quoique le peu de succès de cet attentat fût connu à Édimbourg avant leur départ, on les autorisa à promettre que Jacques se mettrait lui-même à la tête du parti, s'il lui restait encore quelque espoir de réussite. Ils trouvèrent les partisans d'Essex plongés dans le plus cruel désespoir, le peuple dans un état de mécontentement extrême, et Cecil possédant en réalité l'exercice du pouvoir souverain. Ils dissimulèrent leur objet, félicitèrent la reine sur ce qu'elle avait échappé aux attentats des conspirateurs. Ils affirmèrent, avec des expressions énergiques, l'innocence de leur maître, non-seulement dans cette circonstance, mais dans toutes les autres tentatives contre sa vie ou son autorité. Ils demandèrent, en son nom, qu'elle voulût bien pardonner à ses sujets, emprisonnés pour le seul crime de l'avoir visité en Écosse, et sollicitèrent un supplément à sa pension annuelle, et la promesse de ne rien faire au préjudice de son droit à la succession. Jacques n'osait espérer aucun résultat de cette négociation. Il savait qu'Essex avait trahi la liaison secrète qui existait entre eux, et ne s'attendait qu'à de mauvais offices de l'inimitié présumée de Cecil. Sous cette impression, il chargea ses deux envoyés d'informer la reine, en prenant congé, qu'il ne lui donnerait jamais aucun sujet de peine durant sa vie, mais que le jour viendrait où il n'existerait aucune barrière entre lui et les vils instruments dont elle se servait, et qu'il exigerait un compte sévère de leur injustice actuelle et de leur insolence (1). Mais les envoyés n'eurent pas be-

(1) Osborn, Miscellanées, 204. Birch, II, 510.

(2) « Ille nihil contra, nisi quod periculum fortuna-« rum et capitis in hac causa præ amore erga Southamp-« tonium neglexerit. » Camden, 865. Procès d'État, 1448. Sir John Davies, sir Édouard Baynham, et M. Lyttleton, furent aussi condamnés. Mais le premier obtint son pardon après un an de prison; Baynham acheta le sien par le moyen d'une somme d'argent donnée à sir Walter Raleigh, et Lyttleton, ayant livré sa terre de 7,000 liv. de rentes, et payé une amende de 10,000 liv., fut transféré de Newgate au banc du roi, où il mourut trois mois après. Birch, II, 496. Camden, 858. Sir Henri Neville, ambassadeur à la cour de France, avait été invité à Drury-House avant son départ. Si l'on doit l'en croire, il entendit seulement quelque conversation déloyale qu'il condamna, et ensuite il partit. L'aveu attribué à Essex le fait plus criminel. Il fut enfermé à la Tour jusqu'à la mort de la reine. Windwood, 302, 325. Camden, 871. Cependant Cecil affirme que la première nouvelle du complot fut reçue de lui. Procès d'État, 1441.

(1) On avait certainement persuadé à Jacques que Cecil s'opposerait à sa succession. Mais en faveur de qui? Je soupçonne qu'il était question d'Arabella Stuart.

soin d'employer cette menace : Cecil était un très-habile politique, et ses amitiés comme ses haines se réglaient constamment par son intérêt personnel. Ce n'était pas quand Élisabeth penchait sur le bord de la tombe qu'il se serait hasardé à braver le ressentiment de son successeur. Le lord Henri Howard offrit ses services comme médiateur, et il fut convenu que toutes les offenses passées seraient oubliées; que le roi recevrait une augmentation de 2,000 livres sterling à sa pension, et que Cecil préparerait en silence le chemin qui devait conduire au trône le roi Jacques à la mort d'Élisabeth. Mais le secrétaire exigea le secret comme une condition indispensable. Si ce secret eût transpiré, si le moindre soupçon se fût élevé d'un concert quelconque entre lui et le roi d'Écosse, la jalousie d'Élisabeth eût déclaré Cecil un traître et Jacques un rival; et l'on doit se rappeler que la cour contenait beaucoup de personnes qui, par des motifs intéressés, eussent, avec satisfaction, insinué ces idées dans l'esprit de la reine. Cet avis fut approuvé et adopté. La correspondance passa par les mains du lord Henri en Angleterre, et de Marr et de Bruce en Écosse. Cecil continua d'agir comme s'il n'eût donné aucune attention à la succession de Jacques, et Jacques affecta de parler de lui comme d'une personne dont il n'avait aucune raison d'attendre un service (1). Essex, dans sa confession, avait découvert le projet formé pour le délivrer de sa captivité, auquel le lord Mountjoy avait autrefois donné son consentement. Quoique ce seigneur eût dirigé la guerre en Irlande avec une vigueur et un succès qui l'élevaient au-dessus de tous les anciens gouverneurs, il n'ignorait pas qu'il avait quelque motif de redouter la colère de la reine, et il avait fait des préparatifs pour chercher, à la première sommation, un asile sur le continent. Cecil, cependant, la convainquit qu'il n'était pas de son intérêt d'irriter un général aimé de ses troupes, à la tête d'une armée victorieuse. Dissimulant la connaissance qu'elle avait de sa culpabilité, elle lui fit part, dans une longue et gracieuse lettre, du jugement et de l'exécution d'Essex; elle l'assura que, dans son malheur, c'était pour elle un grand sujet de consolation que de penser à sa loyauté et à son attachement; elle le pria de porter des regards vigilants sur la conduite des officiers qui avaient reçu des commissions de son prédécesseur, et le chargea de les disposer à combattre l'armement destiné à envahir l'Irlande, qui se préparait sur la côte d'Espagne. Peu de tems après, 4,000 hommes, sous les ordres de don Juan d'Aguilar, arrivèrent. Ils débarquèrent à Kinsale (21 sept.), fortifièrent la ville, et appelèrent les indigènes à se joindre à eux, contre la princesse que plusieurs pontifes avaient successivement excommuniée et déposée (1).

Tandis que Mountjoy assemblait une armée pour s'opposer aux envahisseurs, Élisabeth convoquait un parlement à Westminster. Dans l'intention de cacher à tous ses infirmités toujours croissantes, elle ouvrit la session avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire; mais son corps affaibli était incapable de soutenir le poids des vêtements royaux, et elle était au moment de tomber sur le parquet, lorsque le seigneur qui se tenait le plus près d'elle la prit et la porta dans ses bras. Le seul objet du ministre était d'obtenir un subside en argent, pour la guerre d'Irlande, et ses désirs furent satisfaits par le vote, sans exemple, de quatre subsides, et huit dixièmes et quinzièmes. Mais si les membres furent généreux dans leurs donations à la couronne, ils se montrèrent opiniâtres, en demandant le redressement de leurs griefs. Le sujet principal de plaintes, au dedans et au dehors des murs du parlement, était la mul-

Dans la correspondance secrète entre eux, après leur réconciliation, on trouve beaucoup de railleries sur les réclamations de cette princesse, et lord Shrewsbury et sa mère sont représentés comme cherchant à l'élever sur le trône, bien que les lettres (dans Lodge, III, 124, 153) prouvent qu'en même temps Cecil faisait semblant d'être sincère ami du comte. Dans la première lettre même, écrite pour être montrée à Jacques, on appelle Arabella « l'idole de Shrewsbury, qui, si elle suit les conseils de quelques hommes, s'élèvera sur un assez grand nombre de marches pour atteindre à l'échafaud. Le comte n'a aucune influence, et sa mère ne peut acquérir d'amis à cette cause. » Correspondance secrète de sir Robert Cecil avec Jacques, VI, p. 14, 15.

(1) Voyez la lettre dans Birch, II, 510, 513, et la correspondance secrète, I, 26, dont la teneur semble établir une intelligence antérieure entre Cecil et les envoyés écossais.

(1) Camden, 880-886.

titude des monopoles accordés par la reine à ses favoris (1). Par monopole, on entendait une patente signée d'elle, qui investissait un individu, en récompense de ses services réels ou prétendus, du droit exclusif de vendre quelque denrée particulière. Cet usage commença dans la dix-septième année de son règne, et devint en peu de temps un abus intolérable : s'il lui fournissait le moyen de satisfaire des solliciteurs importuns, sans déboursés pour elle-même, cependant chaque patente, relativement au public, opérait une nouvelle taxe pour le consommateur. Quelquefois le breveté exerçait son droit lui-même, souvent il le vendait à un autre; mais dans les deux cas, tous les vendeurs subordonnés par tout le royaume étaient tenus, ou d'acheter d'abord l'article de la main du monopoleur, ou de lui payer une rente annuelle pour avoir la permission de le vendre. D'après cela, le prix des vins, vinaigres, huiles, sels, empois, fers-blancs, aciers, charbons de terre, et autres denrées, parmi lesquelles il s'en trouvait de consommation universelle et de première nécessité, s'était élevé, depuis quelques années, au double des prix accoutumés, et les représentants de la plupart des comtés et des bourgs avaient été chargés par leurs commettants de demander l'abolition d'un fardeau aussi onéreux. La motion fut bientôt faite (20 nov). Les conseillers de la couronne y répondirent, en alléguant que le don des monopoles était une branche de la prérogative; que quiconque exprimerait seulement l'intention de toucher à la prérogative encourrait l'indignation royale; que procéder par bill était inutile et imprudent; car, bien que les deux chambres eussent la prétention de lier les mains de la reine par un acte de parlement, elle saurait toujours les délier à son plaisir, et que le président était blâmable d'admettre de telles motions, malgré le commandement royal donné à l'ouverture de la session. On répliqua cependant que les brevetés étaient les sangsues de l'État; que le peuple ne pouvait plus supporter de tels fardeaux; que la clôture du dernier parlement avait démontré à combien peu de redressements on devait s'attendre par le seul dépôt des pétitions, et que le seul remède assuré était d'abolir tous les monopoles par un statut. Cette persévérance des communes ébranla la résolution du ministre, qui fut effrayé de l'exécration que lui témoignait le peuple, comme il parcourait les rues dans sa voiture; et il parvint à vaincre l'obstination de la reine, qui semblait tous les ans plus attachée à ce qu'elle regardait comme les droits de sa couronne, mais qui céda enfin à ses suggestions et à ses instances. Elle envoya chercher le président, et l'assura, en présence du conseil, qu'elle n'avait jamais signé de patente de monopole qu'on ne lui eût dit qu'elle serait avantageuse à la nation; qu'elle avait de grandes obligations aux ministres qui lui avaient fait connaître ces abus; qu'elle révoquerait, par proclamation, toutes les patentes qui portaient préjudice aux libertés de ses sujets, et qu'elle suspendrait toutes les autres, jusqu'à ce qu'elles fussent déclarées valides par les cours de justice. Les communes, satisfaites d'avoir obtenu satisfaction sans engager un débat avec leur souveraine, lui rendirent grâces en langage presque blasphématoire; et Cecil s'enorgueillit de la dextérité avec laquelle il avait contenté le peuple sans abandonner la prérogative de la couronne (1).

Sur ces entrefaites, le lord député d'Irlande avait réuni ses forces à celles du président de Munster, et assiégeait d'Aguilar avec ses Espagnols, dans leurs lignes de Kinsale. Tyrone observait les opérations des assiégeants. Il avait rassemblé 6,000 indigènes et 200 étrangers débarqués à Castlehaven sous le commandement d'OCampo, et le matin de la veille de Noël (24 déc.), il s'avança, pour surprendre les Anglais dans leur camp, ordonnant en même temps à un autre corps de conduire un convoi de munitions aux assiégés. Mais son projet était connu de lord Mountjoy, et la rapidité du mouvement fut contrariée par les soins inquiets d'OCampo, pour introduire quelque régularité dans les rangs des indigènes. Comme ses gens traversaient un ruisseau, ils furent chargés par un corps de 400 chevaux et s'enfuirent aussitôt. Les Espagnols, abandonnés par leurs alliés, jetèrent bas les armes, criant miséricorde. 500 Irlandais furent tués dans la pour-

(1) Correspondance secrète, 25, 26.

(1) D'Ewes, II, 644-654.

suite. O'Neil, ralliant 2,000 de ses meilleurs guerriers, se retira dans le nord. Le résultat de cette action convainquit d'Aguilar qu'il lui restait peu d'espoir de succès : il rendit Kinsale et les forts que possédaient les Espagnols, et il obtint la permission de retourner à la Corogne avec ses gens, leurs armes et leurs munitions (2 janv. 1602). Élisabeth accueillit cette nouvelle avec de vives expressions de reconnaissance, et l'on eut l'espoir que, par ce service signalé, Mountjoy avait racheté sa déloyauté passée (1).

Le départ des Espagnols fut suivi de la réduction de Munster. La supériorité des forces anglaises et les ravages destructeurs de la famine plongèrent les Irlandais dans le désespoir: après quelques affaires, dans lesquelles aucun parti ne se fit de quartier, la résistance parut toucher à sa fin, et les vainqueurs restèrent en pleine possession d'une province qui n'était guère désormais qu'un vaste désert. De Munster, Tyrone chercha son asile ordinaire dans le nord, mais le lord député ne lui laissa pas le loisir de respirer : il fut continuellement harcelé par les garnisons de Blackwater, de Charlemont et de Mountjoy; ses partisans périssaient par centaines, par l'excès des besoins en tous genres, et le courage d'O'Neil fut enfin abattu. Il offrit de se rendre à des conditions honorables : la fierté d'Élisabeth demanda une soumission sans conditions.

En Angleterre, les lords du conseil travaillèrent à vaincre l'obstination de la reine. Ils lui représentèrent que les Espagnols avaient adopté sa propre politique; qu'ils entretenaient la flamme de la rébellion en Irlande, pour épuiser ses finances et retenir ses forces à l'intérieur; que, depuis plusieurs années, elle était forcée de conserver dans cette île une armée de 20,000 hommes, qui lui coûtait annuellement plus de 300,000 livres; qu'il était maintenant en son pouvoir de se délivrer, par quelques concessions peu importantes, de ce fardeau insupportable, et d'assurer la prépondérance anglaise en Irlande. Mais ils avaient une autre raison, dont ils n'osaient parler : ils voulaient effectuer la pacification de ce royaume avant sa mort, dans la crainte que le monarque espagnol n'y trouvât un parti puissant en armes pour soutenir ses prétentions à la couronne d'Irlande aussi bien qu'à la couronne d'Angleterre. Après un long débat, elle commença à fléchir; mais il était toujours impossible de fixer l'indécision de son esprit, et elle expédiait toutes les semaines des instructions nouvelles et contradictoires au lord député. Mountjoy fut embarrassé : il ne savait quelle réponse donner à Tyrone, et le temps se consumait en messages inutiles de l'un et l'autre (1603). Mais dès qu'il apprit que la vie de la reine tirait à sa fin, il envoya chercher le chef irlandais, qui fit sa soumission à genoux; celui-ci renonça au titre d'O'Neil et à toute dépendance d'une autorité étrangère, et sollicita la restitution de ses droits et de ses honneurs, de la clémence de la souveraine. Mountjoy, en retour, lui accorda un pardon général pour lui et ses partisans, et lui promit que ses terres, à une ou deux exceptions près, et son ancien titre, lui seraient restitués, par lettres patentes de la couronne. De Mellifont ils se rendirent à Dublin, où ils reçurent la première nouvelle de la mort d'Élisabeth. Tyrone fondit en larmes; mais bien qu'il eût lieu de condamner sa précipitation, il était trop tard pour en revenir. Il renouvela sa soumission, et le petit nombre d'indigènes qui refusèrent d'imiter sa conduite se retirèrent sur le continent, et cherchèrent leur existence en combattant pour les puissances étrangères (1).

Afin d'empêcher les Espagnols de faire une seconde descente en Irlande, on avait envoyé les amiraux Levision et Monson pour croiser sur la côte d'Espagne. Dans l'impossibilité d'intercepter la flotte des Indes, ils se consolèrent de leur désappointement (sept.) en s'emparant d'une caraque d'une valeur immense, dans le petit havre de Sesimbria. Pendant que la flotte anglaise conduisait sa prise dans un port, Spinosa profita de l'occasion pour faire voile pour la côte de Flandre. Il fut signalé à son passage dans la Manche : plusieurs actions eurent lieu; et de 6 galères, 3 furent coulées à fond, et les 3 autres s'échappèrent et entrèrent dans le port de l'Écluse. Ainsi se terminèrent les

(1) Camden, 886-892. Windwood, I, 369, 370, 378. Lodge, III, 152.

(1) Moryson, 299-300. Camden, 892, 905-909.

opérations navales du règne d'Élisabeth (1).

L'heure si longtemps redoutée par la reine était enfin arrivée, où, pour user de sa propre expression, les hommes devaient tourner le dos au soleil couchant pour adorer celui qui se levait. C'était en vain qu'elle affectait la vigueur et la gaieté de la jeunesse; qu'en opposition aux avis unanimes du conseil, elle persistait à faire son voyage annuel, et que tous les autres jours elle fatiguait son corps décrépit en partageant, à cheval, les travaux de la chasse et les autres amusements pénibles de la campagne (2). Aucun art ne pouvait dérober son âge et ses infirmités à la connaissance de ses sujets: les conséquences de son décès prochain devinrent le sujet général des entretiens de la cour, et tous ceux qui osaient avoir une opinion avaient soin de nommer le roi d'Écosse pour son successeur (3). Le mystérieux Cecil, cependant, inspirait bien des craintes; aucune adresse ne pouvait lui arracher son secret, et à toutes les questions il répondait qu'il était le ministre d'Élisabeth; qu'il était de son devoir de la servir; que la nomination de son successeur ne le regardait pas. Jacques aussi était fidèle à son engagement. On fit plusieurs tentatives pour connaître son opinion sur le secrétaire; mais sa réponse était uniformément la même: que quoiqu'il n'eût aucune raison de compter sur les services de ce ministre, il ne voyait cependant rien dans sa conduite qui prouvât que ce fût son ennemi (1).

L'apathie apparente de Cecil pouvait réprimer, mais n'éteignait pas l'ardeur de quelques autres personnes. Tous ceux qui avaient quelque chose à espérer ou à craindre d'un nouveau règne cherchaient à instruire Jacques de leur attachement, et à lui faire l'offre de leurs services. Mais parmi tous ces individus, il n'en existait pas un dont le secrétaire fût plus jaloux que du comte de Northumberland, du lord Cobham et de sir Walter Raleigh. Ils avaient été ses associés contre Essex, ils étaient maintenant ses adversaires à la cour. Tous les trois se réunissaient régulièrement à Durham-House. Ils y entreprirent de former un parti en faveur de Jacques, et, par le moyen du duc de Lennox, l'antagoniste politique de Marr, ils l'informèrent de leur désir de hasarder leur vie et leur fortune pour le servir. Cecil, qui espérait s'emparer exclusivement de la faveur royale, fut aussitôt alarmé, et le lord Henri n'épargna pas les insinuations les plus calomnieuses, afin de les ruiner dans l'opinion du roi. Il l'avertit de ne donner aucun crédit à leur profession d'attachement: ces personnages avaient peu de fortune et encore moins d'amis; ils étaient sans moyens de le servir, en supposant qu'ils en eussent la volonté; athées par principes, et capables de tous les crimes pour accomplir leurs desseins. Ils pouvaient, à la vérité, se couvrir du masque de l'amitié, mais ils étaient ennemis au fond du cœur; leur objet était de découvrir ses secrets, afin de les trahir; de chercher des aliments à la jalousie de la reine, afin d'éloigner Cecil de ses conseils, et de se faire les arbitres de la succession (2). Évidemment l'objet des deux amis était de restreindre

(1) Camden, 893-896.

(2) Lord Henri Howard écrit au comte de Marr, cinq mois au plus avant sa mort: « La reine, notre souveraine, ne fut jamais si joyeuse depuis un grand nombre d'années, ni plus portée à la gaieté. Pour ne pas l'offenser, le conseil avait borné les objections à son voyage en ce qu'il pourrait nuire à la moisson, en s'emparant des voitures, etc.; mais elle s'y est obstinée; des ordres ont été donnés hier pour le départ dans huit jours; en attendant, nous avons la chasse et autres amusements tous les deux jours, ce qui donne au peuple une véritable fièvre. » Le comte de Worcester dit, 19 septembre: « Nous folâtrons toujours à la cour, beaucoup de personnes dansent, dans la chambre royale, des contredanses devant la reine, qui s'y plaît excessivement. » A ce temps, la reine avait un nouveau favori, le jeune comte de Clanricarde. « Il ressemble beaucoup au dernier comte d'Essex, et il grandit en faveur. » 25 août. « Des flatteurs disent qu'il ressemble à Essex, et la reine dissimule, et dit qu'elle ne peut l'aimer, attendu qu'il lui rappelle sa douleur à l'occasion de ce seigneur. » Beaumont, 8 déc. C'est par erreur que de Raumer l'appelle Clancarty, II, 185. Lodge, III, 148.

(3) Correspondance secrète, 127.

(1) Correspondance secrète, 17, 30, 88, 122, 192. « Jamais le public, au dedans et au dehors, ne fut mieux trompé; ce qui prouve que les honnêtes gens et les bons ouvriers ont cette cause dans leurs mains, et c'est pourquoi « non transibit ista generatio donec eve- « nerint omnia. »

(2) Ibid., 28-52, 66, 67. Lord Henri Howard, qui écrivit sous la direction de Cecil, les appelle « la trinité du diable, » pag. 26; et ensuite, en parlant de Cobham et de Raleigh, il dit: « Votre seigneurie peut croire que l'enfer n'a jamais formé un couple pareil, depuis qu'il vomit Cerbère et Phlégéton. » 132

la faveur royale à eux-mêmes et à leurs partisans. Sous le modeste prétexte de donner quelques avis, ils osèrent tracer un plan de conduite à Jacques, lui indiquer les noms des personnes à qui, et à qui seules le roi (1) devait s'adresser pour demander leur appui, et lui dicter le contenu des lettres mêmes qui devaient leur être écrites par le roi. Ils allèrent plus loin: l'expérience leur avait appris que l'on pouvait gouverner Élisabeth en excitant dans son esprit des alarmes sans fondement (2); ils cherchèrent, par le même artifice, à rendre Jacques également dépendant. Howard, dans ses lettres, se mit donc à parler de conspirations contre la vie et les droits de ce monarque; il lui dit qu'il nourrissait des ennemis jusque dans sa cour, et montra quelque appréhension que l'indiscrétion et les passions de la reine, à moins qu'on ne les réprimât promptement, ne devinssent fatales aux espérances royales (3). Cependant Jacques avait assez de discernement pour apercevoir le but de son correspondant, et les offres qu'il recevait de tous côtés l'encouragèrent à prendre un ton plus hardi et plus indépendant. Nonobstant l'interdiction prononcée par ses correspondants secrets, il accepta avec des expressions de gratitude et de bienveillance les protestations de Northumberland, reçut gracieusement ceux qui vinrent lui faire des offres de service, les autorisant à travailler parmi leurs amis en sa faveur, et donna à entendre à Cecil et à son confident qu'au lieu d'allusions obscures et mystérieuses, il s'attendait à une indication ouverte des conspirateurs et de leurs desseins, et qu'il regardait comme une insulte personnelle le langage peu respectueux qu'ils employaient en parlant de sa femme. Ils se hâtèrent de donner des explications de leur conduite, et prièrent le roi d'excuser des alarmes qui ne provenaient que de leur attachement pour sa personne et d'une vive sollicitude pour ses intérêts (1).

(1) Aikin, vol. I, 77, 90, 92, 93.

(2) « La reine, dit Howard, est une dame qui entend plutôt qu'elle ne compare, qui compte plutôt qu'elle ne pèse, et par conséquent voudrait rendre probable tout ce qui n'est que fiction (pure imagination). » P. 95. Il faut quelque connaissance du style énigmatique de cet écrivain pour l'entendre: il veut dire qu'Élisabeth ajoute foi à tout ce qu'on lui dit; qu'il suffit qu'une chose puisse arriver pour qu'elle soit convaincue qu'elle arrivera.

(3) Ibid., 143-168. Ils se plaignent de la clémence du roi. Il fut satisfait des excuses de Dethick, pour quelques offenses qu'on lui attribuait. « S'il était avec nous, disent-ils, comme il est avec vous, nous lui apprendrions comment *judicare* est venu dans le *Credo*. Ils remarquent ensuite qu'il faut que la vie du roi se soit conservée par miracle, car cela ne peut venir de la manière dont la justice est administrée. » P. 225.

La question de la succession fut aussi vivement agitée parmi les exilés à l'étranger que parmi les courtisans et les politiques à l'intérieur. Le lecteur connaît déjà le plan de la faction espagnole pour placer l'infante sur le trône d'Angleterre. Aussi longtemps qu'elle fut libre d'épouser le roi d'Écosse ou un seigneur anglais, on espéra qu'on pourrait engager la nation à reconnaître ses droits; mais, du moment de son union avec l'archiduc Albert, les plus confiants de ses partisans commencèrent à en désespérer. Après la mort du cardinal Allen, en 1594, Persons quitta la cour d'Espagne pour résider à Rome. Il déclara alors qu'il bornait ses vues à l'avénement d'un souverain catholique; qu'il ne lui appartenait pas de déterminer quel pouvait être ce souverain; que cette question devait être laissée à la décision du pontife, des princes voisins et du peuple anglais (2). Mais il ne pouvait y avoir aucun doute qu'à la mort d'Élisabeth plusieurs concurrents ne se montrassent, et que, dans cette occasion, les monarques catholiques, se réunissant aux indigènes catholiques, ne pussent former un parti puissant en faveur d'un prétendant catholique. On avait fait jadis quelques tentatives pour enlever lady Arabella Stuart, comme une dangereuse rivale de l'infante: elle devint alors la favorite de la faction; on proposa de la marier au cardinal Farnèse, qui pouvait prouver qu'il descendait de Jean de Gand, et d'exhorter tous les catholiques à défendre leurs prétentions réunies. Lorsque ce

(1) Correspondance secrète, 168, 170, 3, 6, 199, 202, 228.

(2) « Je suis fort indifférent pour toute personne vivante qui a ou qui puisse avoir des prétentions, de quelque lieu ou de quelque nation qu'elle soit, pourvu qu'elle soit catholique; mais si elle n'est pas catholique, quoiqu'il ne m'appartienne pas de me prononcer contre elle, je dois confesser que tant qu'il en sera ainsi, rien au monde n'amènera mon cœur ni ma volonté à favoriser ses prétentions. » Persons au comte d'Angus, 24. Jan, 1600. Remarques de Plowden sur Panzani, 359. Voyez aussi Windwood, I, 388.

projet chimérique fut suggéré à Clément VIII, il parut y entrer avec plaisir, mais il eut soin de ne pas se compromettre par l'aveu public de ses sentiments. Il signa, il est vrai, deux brefs adressés à la noblesse et au clergé britannique, mais n'y fit mention d'aucun nom. Il exhorta seulement les catholiques à refuser leur aide à tout prétendant qui ne promettrait pas de tolérer l'ancien culte, et de faire le serment autrefois prêté par les monarques catholiques. Ces actes furent envoyés au nonce à Bruxelles, et par celui-ci à Garnet, le supérieur des jésuites, avec l'injonction de les tenir secrets jusqu'à la mort d'Élisabeth. Garnet obéit, et à l'avénement du roi d'Écosse, il les livra prudemment aux flammes (1).

La faction opposée, sous la direction de Paget et de ses amis, prit un parti contraire. Leur objet primitif avait été de soutenir les prétentions de la reine d'Écosse. A la mort de cette princesse, tous ses droits passaient à son fils; ils le reconnurent donc pour héritier apparent de la couronne d'Angleterre, et prétendirent qu'ils comptaient sur sa reconnaissance ou sa justice pour en obtenir un adoucissement à leurs souffrances, et la tolérance de leur religion. Affectant l'éloge de la loyauté et du patriotisme, ils condamnèrent ouvertement la conduite de Persons et de ses adhérents; ils s'abaissèrent même à jouer le rôle d'espions, et dévoilèrent les plans et les démarches de leurs adversaires aux gouvernements anglais et écossais (2). Mais en Angleterre Paget possédait peu d'influence parmi les catholiques, qui le regardaient comme un des provocateurs du complot de Babington, et la cause de tous les maux qui en étaient sortis; tandis que son adversaire Persons, fort de la haute considération dont il jouissait parmi ses frères, exerçait une autorité fort étendue sur une portion des missionnaires. Cela engagea divers prêtres séculiers à se consulter; ils se persuadèrent que la sévérité du gouvernement avait été provoquée et excitée par les démarches de la faction espagnole; ils formèrent des associations, et résolurent de demander la nomination d'évêques catholiques, afin que, comme leurs frères des autres pays, ils pussent vivre sous l'autorité épiscopale, et se séparer d'hommes dont la liaison avec les chefs du parti opposé les rendait, à tort ou à raison, des objets de soupçon pour la reine. Persons d'abord seconda leur dessein, puis il s'y opposa : au lieu de nommer plusieurs évêques, on créa un archiprêtre, et celui-ci reçut, pour instruction secrète, l'ordre de consulter le provincial des jésuites en Angleterre, sur tous les points de quelque importance particulière. Il est évident, d'après la conduite subséquente de Clément, que ce pontife cherchait à terminer toute discussion entre les missionnaires; mais les fauteurs de la mesure avaient en vue un point d'une politique plus étendue : ils s'étaient persuadé qu'en soumettant tous les prêtres séculiers à un seul supérieur attaché à leur parti, ils pourraient, à la mort de la reine, employer l'influence de tout le corps pour soutenir leur compétiteur favori à la couronne (1). Mais leurs espérances furent déçues. Cette nomination causa du mécontentement; plusieurs ecclésiastiques en

(1) Lettres d'Ossat, II, 502-509. Mémoires de Butler, 259. Un grand obstacle, qu'ils ne pouvaient détruire, était l'opposition du roi de France, intéressé à ce que l'Angleterre ne fût jamais possédée par un prince allié du roi d'Espagne. A cet effet, Henri refusa d'écouter aucune ouverture du parti espagnol. Lorsque Aldobrandini lui insinua que lui et Philippe pourraient se consulter à ce sujet, il répondit qu'il était impossible qu'ils fussent d'accord, pour deux raisons : « à cause de la jalousie que la condition et proximité de leurs États les obligeoient d'avoir l'un et l'autre; et pour être leurs intelligences audit royaulme fort contraires : d'autant que tous les prêtres et catholiques du pays pratiquez par les jésuites inclinoient le roi d'Espagne, et ceux qui leur étoient oposites regardoient de son côté. » D'Ossat, II, App., 12. Cependant Persons ne se désespéra pas. Environ trois mois avant la mort de la reine, il renouvela la proposition au cardinal d'Ossat, et il paraît l'avoir amené à son opinion. Ibid., 580.

(2) Winwood, 15, 51, 52, 89, 91, 101, 161. L'ambassadeur Neville plaida beaucoup en leur faveur auprès du secrétaire, sans espoir de succès. « Il n'en est aucun qui n'offre le serment d'une obéissance absolue au gouvernement temporel, et d'employer son corps, ses biens et sa vie contre tous les envahisseurs, renonçant à toute sorte de dispense, ou à quelque autre moyen évasif que ce soit. » P. 162.

(1) Ceci fut affirmé par Windwood et d'Ossat, II, 506. Cela est prouvé par un mémoire en faveur de l'archiprêtre en ma possession : « La principale ragione è « non solo per conservare l'unione, vivente la regina, « sino multo più dopo la sua morte per procurare qual- « che successore catholico conforme a certi brevi, che « S. S. ha scritto già prudentissimamente alli catolichi »

appelèrent de l'autorité de l'archiprêtre, et envoyèrent des députés à Rome, afin de poursuivre l'appel (1602, 5 octobre). Clément, après une longue audience, accueillit une partie de leurs plaintes; car, bien qu'il confirmât Blackwell, le nouveau supérieur, dans son emploi, il le réprimanda de sa conduite peu modérée, et lui défendit, pour le bien de la paix, de demander ou de recevoir, afin de se débarrasser de ses devoirs, les conseils de Garnet, ni d'aucun de ses confrères (1).

Les ministres de la reine avaient signalé l'origine, et ils surveillaient les progrès de cette contestation. Leur haine pour le parti espagnol les porta à favoriser la cause des appelants, à qui, par l'intervention de Bancroft, évêque de Londres, on accorda les moyens de correspondre entre eux, avec des facilités pour publier des traités dans leur propre défense, et des passe-ports pour les députés qu'ils envoyèrent à Rome (2). Mais cet accommodement ne put se cacher longtemps. Les zélateurs, parmi les puritains, furent scandalisés : ils accusèrent ouvertement les ministres d'avoir entamé une correspondance secrète et mystérieuse avec les missionnaires papistes, et Cecil crut nécessaire de fournir des preuves publiques et sans équivoque de son orthodoxie. On fit paraître une proclamation au nom d'Élisabeth, dans laquelle elle mentionnait la division du clergé catholique en deux partis, l'un de jésuites et de leurs adhérents, l'autre de prêtres séculiers, leurs antagonistes. Elle déclara que les premiers étaient des traîtres, sans aucune exception; les autres, quoique moins coupables, étaient des sujets désobéissants et déloyaux, qui, sous le masque d'une prétendue conscience, s'emparaient des cœurs simples du commun peuple. Elle regrettait, en conséquence, sa clémence envers ces deux classes d'hommes, «qui allaient même se promener dans les rues en plein jour,» et se comportaient de manière à exciter le soupçon qu'elle se proposait d'accorder la tolérance aux deux religions, quoique Dieu sût qu'elle n'avait jamais conçu une semblable pensée, et que personne n'avait osé la lui suggérer. Enfin elle ordonnait à tous les jésuites, et à tous les prêtres leurs adhérents, de quitter le royaume sous trente jours, et à tous les autres, leurs adversaires, dans le délai de trois mois, sous peine de subir les pénalités prescrites par la loi contre les personnes qui avaient reçu l'ordination de l'autorité de l'évêque de Rome (1).

La proclamation fut suivie de l'établissement d'une nouvelle commission, dans le seul dessein de bannir le clergé catholique (1603, 29 janv.). Elle se composait de l'archevêque, du garde des sceaux, du lord trésorier, et de plusieurs autres conseillers et juges, dont six suffisaient pour former une cour. Ils étaient autorisés à citer devant eux tous les prêtres qu'ils jugeraient convenable d'interroger, qu'ils fussent en prison ou en liberté; et, sans observer aucune des formes accoutumées dans les procédures, à les envoyer en exil sous des conditions et des restrictions qu'il leur plairait de prescrire (2). Cette mesure, bien qu'elle eût une apparence d'hostilité, fut accueillie par beaucoup de missionnaires comme le commencement d'une ère nouvelle. La distinction admise dans la proclamation, et le pouvoir discrétionnaire donné aux juges, firent naître l'espoir du retour de l'indulgence, et ils résolurent de la mériter, en présentant à la reine une déclaration d'allégeance civile, rédigée sous la forme la plus ample et la plus satisfaisante. Dans cet acte, ils déclarèrent, 1° qu'elle avait droit à toute l'autorité civile qui avait été possédée par ses prédécesseurs; qu'ils étaient dans l'obligation de lui rendre la même obéissance dans les causes civiles, que les prêtres catholiques avaient toujours dû rendre aux souverains catholiques, et que nulle autorité sur la terre ne pouvait les dégager de cette obligation; 2° que dans le cas de conspiration et d'invasion, même sous prétexte de rétablir la religion catholique, ils déclaraient qu'il était de leur devoir de la maintenir contre tous ses adversaires, et de lui révéler tous les complots et toutes les trahisons qui pourraient venir à leur connaissance: 3° que s'ils étaient menacés d'excommunication à raison de l'accomplissement

(1) Voyez le bref dans Dodd, II, 262.

(2) Ces passe-ports disaient qu'ils avaient été bannis. Windwood, I, 373. Il ajoute: «Quelque parti qui triomphe, la cause commune doit nécessairement y perdre, car sa nudité sera découverte et dévoilée à la vue de tout le monde.»

(1) Rymer, XIV, 473-476.

(2) Rymer, XIV, 489.

de ce devoir, ils la considéreraient comme nulle et de nul effet, et enfin, que par cette protestation de leur loyauté, ils n'empiétaient pas sur l'obéissance due à la suprématie spirituelle du pontife; mais que, comme ils étaient prêts à verser leur sang pour défendre leur reine et leur patrie, ils aimaient mieux aussi sacrifier leur existence que d'enfreindre l'autorité légitime de l'Église catholique (1). Nous ignorons quelle influence pouvait avoir une telle adresse: elle ne parvint jamais aux mains de la reine; elle n'était plus en état de récompenser ni de punir.

Élisabeth avait étonné les nations de l'Europe par l'éclat de sa carrière : elle était destinée à voir le soir de sa vie obscurci par la tristesse et la douleur. Ses infirmités corporelles étaient les conséquences de son âge. Les historiens attribuent communément ses afflictions mentales au regret de l'exécution d'Essex. Il est certain qu'elle déplora amèrement le sort du comte, qu'elle s'accusa elle-même de précipitation et de cruauté; mais les aveux de ce malheureux seigneur donnèrent lieu à des révélations que l'on peut regarder, avec plus de probabilité, comme la source de la mélancolie à laquelle elle s'abandonna. Elle apprit, par ce document, la vérité cruelle et désolante, qu'elle avait vécu trop longtemps; que ses favoris attendaient avec impatience le moment qui les délivrerait du poids de sa domination, et que les mêmes personnes sur la loyauté desquelles elle s'était jusque-là reposée avec tant de confiance lui étaient déjà infidèles. Elle devint pensive et taciturne; elle restait assise des jours entiers, seule, se livrant aux plus tristes réflexions : tous les bruits l'agitaient de terreurs nouvelles et imaginaires, et la solitude de sa cour, l'opposition des communes à sa prérogative, le silence des citoyens quand elle paraissait en public, lui parurent la preuve qu'elle avait survécu à sa popularité, et qu'elle était devenue un objet d'aversion pour ses sujets. Accablée de ces impressions, elle assura l'ambassadeur français qu'elle était fatiguée de sa propre existence (2).

Sir John Harrington, son filleul, qui visita la cour sept mois après la mort d'Essex (1601, 9 oct.), a décrit dans une lettre particulière l'état où il trouva la reine. Ses traits étaient altérés, et elle était réduite à l'état de squelette. Sa nourriture se composait d'un petit pain blanc et d'un potage à la chicorée. Elle avait perdu tout son goût pour la parure. Elle ne changeait pas de vêtements pendant plusieurs jours. Rien ne pouvait lui plaire : elle faisait le tourment des dames qui la servaient. Elle frappait des pieds, et jurait horriblement contre les objets de sa colère. Pour sa sûreté, elle avait ordonné de placer une épée près de sa table; souvent elle la tenait à la main, et l'enfonçait avec violence dans la tapisserie de sa chambre. Environ un an plus tard, il revint au palais, et fut admis en sa présence (1602, 27 déc.). « Je l'ai trouvée, dit-il, dans le plus pitoyable état. Elle dit à l'archevêque de me demander si j'avais vu Tyrone. Je répondis avec respect que je l'avais vu avec le lord député. Elle leva les yeux avec beaucoup de colère, montra une humeur extrême dans toute sa contenance, et dit: Ah! maintenant je me rappelle que vous étiez un de ceux qui ont vu cet homme ailleurs; et là-dessus, elle laissa tomber une larme, et se frappa le sein. Elle tenait à la main une coupe d'or, qu'elle portait souvent à ses lèvres; mais en vérité son cœur était trop plein pour qu'il y eût possibilité qu'il s'emplît d'avantage » (1).

Au mois de janvier (1603), elle fut tourmentée d'un rhume, et vers la fin du mois elle quitta Westminster pour se rendre à Richmond, par un jour humide et orageux. Son indisposition augmenta; mais avec l'obstination qui la caractérisait, elle refusa les conseils de ses médecins. La perte de son appétit fut accompagnée d'abattement d'esprit, et, pour ajouter à sa détresse, il arriva que sa plus intime amie, la comtesse de Nottingham, vint à mourir (2).

(1) Dodd, II, 292

(2) Birch, II, 505.

(1) Nugæ antiq., 317, 320. Il ajoute : « Elle gronda violemment vers le soir une personne qui ne s'était pas souvenue de lui apporter quelque affaire de compte. Il arrive souvent que plusieurs personnes sont mandées, et quand elles sont à sa disposition, Son Altesse les renvoie en grande colère; mais qui oserait lui dire : « Votre Altesse a perdu la mémoire? »

(2) Je ne fais pas mention de l'histoire de la bague qu'on prétend avoir été envoyée par Essex à Élisabeth, mais qui ne fut pas remise par la comtesse, laquelle révéla sa trahison à son lit de mort. Si elle eût été vraie, elle eût été rapportée par quelques-uns de ceux qui ont

Élisabeth passa désormais ses jours et ses nuits dans les soupirs et les larmes, ou, si elle daignait parler, elle choisissait toujours quelque sujet lugubre ou irritant, la trahison et l'exécution d'Essex, ou les prétentions d'Arabella Stuart, ou la guerre en Irlande, et le pardon de Tyrone; enfin elle tomba dans un état de stupeur, et demeura quelques heures comme morte. Elle se releva pour un jour ou deux, puis retomba dans son état de prostration absolue (10 mars). Le conseil, ayant su du médecin qu'il n'y avait plus de guérison à espérer, prit des mesures pour remplir les engagements contractés envers le roi d'Écosse, afin de préparer sa paisible succession au trône. Le lord amiral, le lord garde des sceaux, et le secrétaire, restèrent avec la reine à Richmond; les autres se rendirent à Whitehall; des ordres furent expédiés pour l'arrestation et le transport en Hollande de tous les vagabonds et des gens inconnus trouvés à Londres ou à Westminster; une garde fut postée à l'échiquier. La grosse cavalerie fut mandée de Reading; la cour fut pourvue d'armes et de munitions, et divers gentilshommes avides d'innovations, et par conséquent objets de soupçons, furent emmenés prisonniers à la Tour (1).

La reine, durant les paroxysmes de son mal, avait été épouvantée par d'effroyables fantômes, que conjurait son imagination. A la fin elle refusa obstinément de retourner au lit, et se tint nuit et jour sur un siége garni de coussins, ayant un doigt dans la bouche, et les yeux fixés au plancher, daignant rarement prononcer une parole, rejetant toute offre de nourriture. Les évêques et les lords du conseil la pressèrent en vain de leurs représentations et de leurs instances (2). Elle exprima le plus profond mépris pour eux tous, à l'exception du lord amiral. Il était de son propre sang. Elle voulut bien accepter de lui une tasse de bouillon; mais quand il la supplia de regagner le lit, elle répondit que s'il avait vu les apparitions dont elle y avait été frappée, il ne lui ferait jamais une telle prière. A Cecil, qui lui demandait si elle avait vu des esprits, elle répondit que c'était là une question pour elle indigne de son attention. Il insista pour qu'elle se laissât transporter sur son lit, ne fût-ce que pour satisfaire son peuple, disant qu'elle devait avoir cette condescendance. « Je dois! s'écria-t-elle; ce mot peut-il jamais s'adresser à des princes? Homme de peu! misérable! ton père, s'il vivait, n'aurait jamais eu l'audace d'employer ce mot; mais tu es devenu présomptueux, parce que tu sais que je vais mourir. » Ordonnant aux autres de se retirer, elle appela le lord amiral près d'elle, disant d'un ton lamentable : « Milord, je suis enchaînée avec un collier de fer autour du cou. » Il essaya de la consoler, mais elle répondit : « Non je suis enchaînée, et c'en est fait de moi » (1).

Au commencement de sa maladie, la reine avait dit qu'elle voulait laisser sa couronne au légitime héritier. On jugea maintenant convenable de lui tirer une déclaration moins équivoque en faveur du roi d'Écosse. La dernière nuit de sa vie (25 mars), les trois lords veillaient auprès d'elle, et, si l'on peut croire le rapport que firent circuler leurs partisans, ils reçurent une réponse favorable; mais la fille d'honneur qui était présente nous a laissé un récit bien différent. D'après elle, les personnes nommées d'abord à la reine par les lords furent le roi

écrit tout ce qui s'est passé durant la dernière maladie de la reine.

(1) Voyez une lettre de Camden, Ellis, 2e ser., III, 179. Strype, IV, 237. Il cite Baynham, Catesby, Tresham et les deux Wright, qui tous avaient été partisans d'Essex, et qui, plus tard, furent rattachés à la conspiration des poudres. Le comte Arundel de Wardour fut aussi confiné comme suspect, mais dans la maison d'un gentilhomme. Ibid.

(2) Les contemporains diffèrent sur le nombre de jours que la reine passa de cette manière; je préfère le récit d'une personne qui veillait sur elle : « Elle demeura deux jours et trois nuits tout habillée sur la chaise, et ne voulut jamais se laisser persuader par aucun membre du conseil d'aller au lit..... Elle garda le lit quinze jours, outre les trois jours qu'elle resta sur un siége. Et un jour étant soulevée de force, elle demeura quinze heures sur ses pieds. » L'auteur de ces lignes est la jeune et belle mistriss Southwell, fille d'honneur. 5 janvier 1599. Son Ms. est au dossier, portant la date du 1er avril 1607.

(1) C'est à la plume de cette belle dame que je dois encore cette conversation si caractéristique de la reine. Camden avait entendu parler de cette conclusion; mais il ne la comprit point, l'attribuant à la défiance d'Élisabeth envers ses conseillers, et non point à son imagination tourmentée. « Collum mihi obligarunt; non habeo « cui confidam. Rerum mearum facta est conversio. » Camden, 910.

de France et le roi d'Écosse. La reine ne prononça pas un mot et ne bougea point. Le troisième nom fut celui de lord Beauchamp : à ce son elle tressaillit et se hâta de dire : « Je ne veux point du fils d'un misérable sur mon trône » (1). Ce furent les dernières paroles qu'elle prononça. Elle retomba dans un état d'insensibilité complète, et le lendemain matin, à trois heures (24 mars), elle rendit paisiblement le dernier soupir (2). A six heures, les lords qui étaient à Richmond se joignirent à ceux de Londres, et l'on prit la résolution de proclamer Jacques comme héritier de la reine, par le droit du sang, et par sa propre désignation sur son lit de mort (3).

Au jugement de ses contemporains, et ce jugement a reçu l'approbation de la postérité, Élisabeth doit être comptée parmi les plus grands et les plus heureux de nos princes. La tranquillité qu'elle maintint dans ses États, durant un règne de près d'un demi-siècle, et pendant que les nations voisines étaient tourmentées de dissensions intérieures, fut regardée comme une preuve de la sagesse ou de la vigueur de son gouvernement ; et le succès de sa résistance contre le monarque espagnol, les maux qu'elle déversa sur ce chef de tant de royaumes, et le courage de ses flottes et de ses armées dans leurs expéditions en France et dans les Pays-Bas, en Espagne, aux Indes occidentales, et même aux grandes Indes, servirent à donner au monde une haute idée de sa puissance militaire et navale. Lorsqu'elle parvint au trône, l'Angleterre était au rang des royaumes secondaires ; avant la mort d'Élisabeth, elle s'était élevée au niveau des premières nations de l'Europe.

On peut assigner deux causes à cette élévation : l'une, quoique plus éloignée, fut cet esprit d'entreprise commerciale qui reparut au règne de Marie, et qui fut soigneusement entretenu sous celui d'Élisabeth, par la protection de la souveraine et la coopération des grands. Les avantages ne se bornèrent pas aux classes commerçantes et maritimes, dont elle servit plus immédiatement les intérêts : elle donna une énergie nouvelle à l'esprit public ; elle répandit une nouvelle ardeur dans tous les rangs. Les vues générales des hommes s'étendirent, leurs forces devinrent agissantes, et l'exemple d'une entreprise suivie de succès devint le stimulant le plus actif pour les facultés et l'industrie de la nation. Les gens de toutes les professions ne rêvèrent que richesses et indépendance, tous s'empressèrent de s'élancer dans la carrière des progrès généraux.

On peut trouver l'autre cause dans le système de politique étrangère adoptée par les ministres ; politique qu'il est à la vérité difficile de concilier avec la probité et la bonne foi, mais qui, dans le résultat, fut éminemment avantageuse. Le lecteur les a vus constamment aux aguets pour jeter les semences de la dissension, pour fomenter l'esprit de résistance, et pour aider les efforts de la rébellion chez les nations voisines. En Écosse, l'autorité de la couronne fut presque anéantie ; la France se vit plongée dans un état d'anarchie presque sans exemple, de pauvreté et de détresse ; et l'Espagne reconnut avec effroi que ses richesses étaient continuellement absorbées, et que ses armées périssaient annuellement sur les digues et les bancs de sable des Pays-Bas. Si l'abaissement de ces puissances

(1) Manuscrits de lady Southwell. Lord Beauchamp était le fruit du mariage clandestin de lord Hertford avec lady Catherine Grey, et par conséquent héritier des prétentions de la maison de Suffolk. Voilà pourquoi il fut nommé, et pourquoi aussi la reine dit « un fils de misérable. » Camden ne paraît pas avoir su à qui elle faisait allusion, et il a traduit : « Nolim ut vilis mihi succedat. » Camden, 912.

(2) Lady Southwell finit ainsi son récit : « Sa Majesté s'imaginait que le secrétaire Cecil avait donné à entendre qu'elle était folle, aussi, dans sa maladie, plusieurs fois elle lui dit : « Cecil, sache que je ne suis pas folle. Vous ne devez pas songer à faire de moi une reine Jeanne. » Et malgré tous les rapports répandus par Cecil à l'aide de toutes sortes de moyens, sur l'état de désordre mental où elle était tombée, ni moi, ni aucune des personnes restées auprès d'elle, ne pûmes apercevoir que son langage, si bien approprié aux circonstances, dénonçât un esprit en désordre. » Par la reine Jeanne, elle entendait sans doute la pauvre Juana, la reine folle de Castille, que son aïeul Henri VII avait cherché à épouser.

(3) Camden, 909-911. Traité de Sommers, I, 246, 247. Mémoires de Carey, 122. Birch, 506-508. D'Israéli, Curiosités de littérature, seconde série, III, 107-109. Je ne puis croire qu'elle fit aucune disposition sur son lit de mort. Quoi qu'il en soit, on fit circuler adroitement qu'elle avait nommé le roi d'Écosse son successeur. On dit à Molino, ambassadeur de Venise auprès de Jacques, que la question lui ayant été posée, à qui elle voulait laisser la couronne, elle répondit : « Pas à des misérables ; » qu'ensuite, aux noms des rois de France et d'Espagne, elle secoua la tête, mais qu'au nom du roi d'Écosse, elle fit un signe d'assentiment. Rapport de Molino. Manuscrits au château de Grystoke.

ne fut pas un avantage positif, c'était au moins un bénéfice relatif : à mesure que les autres princes descendaient, la reine d'Angleterre semblait monter l'échelle de la réputation et du pouvoir.

Il est impossible de déterminer dans quelle proportion le mérite ou le vice de ces mesures et de tant d'autres doivent être partagés entre Élisabeth et ses conseillers. Sur beaucoup de points, elle ne pouvait voir que par leurs yeux ou entendre que par leurs oreilles : cependant il est évident que son jugement ou sa conscience repoussait souvent leurs conseils. Quelquefois, après une longue lutte, ils cédaient à sa sagesse ou à son opiniâtreté ; quelquefois, par terreur ou par séduction, elle était amenée à renoncer à sa propre opinion : ordinairement des concessions mutuelles amenaient un arrangement. Il paraît que cela arrivait dans presque tous les débats importants, et particulièrement en ce qui se rapportait au traitement de la malheureuse reine d'Écosse. Élisabeth pouvait peut-être dissimuler, elle pouvait être poussée par la jalousie ou la haine ; mais si nous la condamnons, nous devons aussi nous rappeler les artifices et les fraudes des hommes dont elle était entourée, les fausses informations qu'ils lui fournissaient, les dangers imaginaires qu'ils créaient, et les dépêches qu'ils dictaient en Angleterre, afin qu'elles fussent envoyées à la reine par les ambassadeurs des cours étrangères, comme le résultat de leur propre jugement et de leurs observations (1).

Il peut se faire que l'irrésolution d'Élisabeth fût en partie due à la découverte qu'elle avait faite de ces menées; mais on a des raisons de croire qu'elle était inhérente au fond de son caractère (2). Délibérer paraît avoir été son plus grand plaisir; prendre une résolution, son tourment. Elle ne voulait recevoir de conseils de personne, pas plus des étrangers que de ses sujets; pas plus des dames de sa chambre que des lords de son conseil ; mais sa défiance faisait naître l'hésitation, et elle soupçonnait toujours quelque motif intéressé, caché sous le prétexte de zèle pour son service. D'après cela, elle laissa souvent s'écouler des mois, quelquefois des années, sans arriver à une conclusion; et il fallait alors les mêmes soins et la même adresse pour la maintenir dans sa résolution, qu'il en avait coûté pour l'y amener. Les ministres, dans leurs correspondances confidentielles, déploraient perpétuellement ce défaut de la reine : en public, ils employaient toute leur habileté pour le dérober à la connaissance du monde, et donner l'apparence de la sagesse à ce que, dans leur propre jugement, ils regardaient comme de la folie (1).

Outre l'irrésolution, il y avait en Élisabeth un autre défaut également et peut-être plus mortifiant pour ses conseillers et ses favoris : sa sollicitude pour augmenter ses revenus, sa répugnance à se séparer de son argent. On ne peut nier que la frugalité, dans un souverain, ne soit une vertu digne des plus grands éloges ; mais ils prétendaient que, dans leur maîtresse, elle avait dégénéré en parcimonie, sinon en avarice. Leurs salaires étaient à la vérité très-médiocres ; elle distribuait ses largesses d'une main peu libérale, et les plus honnêtes d'entre eux dépensèrent leur fortune à son service; cependant, il en était d'autres qui, par la vente des places, les protections (2) et les monopoles, étaient parvenus à amasser des richesses considérables, et à les dépenser avec une profusion presque sans exemple parmi des sujets. La vérité est, cependant, que la politique étrangère du cabinet avait plongé la reine dans un abîme de dépenses. Ses liaisons avec les insurgés des différents pays, le maintien d'une armée en Hollande, ses longues guerres avec l'Espagne, et ses efforts répétés pour réprimer

(1) On trouve plusieurs exemples de ces artifices dans les pages précédentes. Voyez aussi Windwood, I, 20; II, 93.

(2) Je la regarde comme son caractère naturel, parce qu'elle la montrait dans les objets de la moindre importance ; même dans ses voyages, personne n'était assuré du départ ni du lieu où elle voulait aller. On la représente comme changeant d'avis tous les jours presque à chaque heure.

(1) Voyez particulièrement Digges, 199, 203.

(2) La vente du patronage s'étendait même aux dames de la cour. Il paraît, d'après une lettre citée dans Birch, que lady Edmond avait refusé l'offre de 100 liv. pour user de son influence auprès de la reine, dans un procès à la chancellerie. « Je reconnais tous les jours de plus en plus, dit l'écrivain, cette manière infâme de décider les procès, qui vient de ce que la reine est trop économe dans les gages qu'elle donne à ses femmes : c'est pour cela qu'elles osent ainsi vendre ou trafiquer de la justice. » Birch, I, 354.

la rébellion de Tyrone, épuisèrent tellement le trésor, que le revenu de la couronne, réuni aux subsides et aides éventuels, aux emprunts, aux amendes et aux confiscations, ne suffisait pas pour y suppléer. La détresse augmentait à mesure que les besoins se multipliaient. Tous ses efforts étaient gênés. On calculait les expéditions sur une échelle trop limitée et pour une période trop courte, et la crainte même des dépenses présentes ne servait qu'à en préparer d'énormes pour l'avenir.

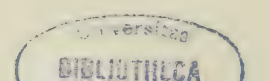
Un spirituel étranger a peint Élisabeth comme hautaine et impérieuse : sur le trône elle avait soin de donner cette idée de sa propre importance, de montrer ce mépris de tout ce qui était au-dessous d'elle, et ce courage au moment du danger, qui caractérisent les Tudors. Elle semblait avoir oublié qu'elle eût jamais eu de mère, mais elle était fière de se rappeler à elle-même et aux autres, qu'elle était fille d'un monarque puissant, de Henri VIII. Aux grandes cérémonies, elle se montrait dans toute sa splendeur, accompagnée des grands officiers de l'État, et avec une nombreuse suite de lords et de dames, revêtus de leurs habits les plus somptueux. En lisant les descriptions que l'on a faites de sa cour, on peut se croire transporté dans le palais d'une princesse orientale. Quand Hentzner la vit, elle se rendait, un dimanche, de son appartement à la chapelle. Il parut d'abord un grand nombre de gentilshommes, de barons, de comtes, et de chevaliers de la Jarretière; ensuite vint le chancelier avec les sceaux, entre deux lords, portant le sceptre et l'épée. Élisabeth suivait, et partout où elle jetait ses regards, les spectateurs tombaient immédiatement à genoux; elle était alors dans sa soixante-cinquième année; elle avait une fausse chevelure, de couleur rousse, surmontée d'une couronne d'or. Les rides de la vieillesse étaient empreintes sur son visage; ses yeux étaient petits, ses dents noires, son nez proéminent. Le collier de la Jarretière était suspendu à son cou, et son sein découvert, comme il convenait à une reine vierge. Derrière elle, venait une longue suite de jeunes dames habillées en blanc, et des deux côtés, se tenait une ligne de gentilshommes de la garde soldée, avec des haches dorées, et en uniforme magnifique.

Le voyageur pénétra ensuite dans la salle du banquet. Deux gentilshommes entrèrent pour mettre la nappe; deux pour apporter l'assiette, le sel et le pain de la reine. Tous, avant d'approcher de la table, et lorsqu'ils s'en éloignaient, faisaient trois génuflexions. Après eux, parurent une demoiselle et une femme mariée, qui remplirent les mêmes cérémonies. La première frotta l'assiette avec du pain et du sel; la seconde donna un morceau de viande à chacun des gardes à pied qui apportaient les différents services, et en même temps la salle retentit du son de douze trompettes et de deux timbales. Mais la reine dîna ce jour-là en particulier, et après un court intervalle, ses filles d'honneur entrèrent en cortége, et, avec beaucoup d'ordre et de solennité, enlevèrent les plats de la table, et les portèrent dans une chambre intérieure (1).

Cependant, tout en maintenant cet appareil en public et dans le palais, tout en apprenant aux plus orgueilleux de la noblesse à connaître la distance qui les séparait de leur souveraine, elle daignait rechercher la bienveillance des gens du peuple. A la campagne, ils avaient accès auprès d'elle en tout temps; ni leur grossièreté ni leur importunité ne semblaient l'offenser; elle recevait leurs pétitions avec un air de plaisir, les remerciait de leurs expressions d'attachement, et cherchait l'occasion d'entrer en conversation particulière avec eux. Ses voyages étaient indubitablement entrepris pour son plaisir; mais elle les faisait servir à sa politique, et augmentait sa popularité par son affabilité et sa complaisance envers les habitants des comtés dans lesquels elle faisait son séjour temporaire (2).

De la hauteur du trône nous suivrons Élisabeth dans la vie privée. Ses talents naturels étaient remarquables: elle avait étudié sous des maîtres expérimentés, et ses connaissances en littérature étaient beaucoup plus vastes que celles de la plupart des femmes du siècle. Comme sa sœur Marie, elle possédait cinq langues; mais Marie n'avait pas la prétention de parler l'italien, ni de traduire le Testament grec, comme Élisabeth (3). On dit que la reine

(1) Hentzner, 134-6.
(2) Naunton, 88.
(3) Manuscrit de Lansdowne, nº 840 B, P. 159.



excellait sur l'épinette, et qu'elle comprenait la musique la plus difficile. Mais la danse était son plaisir favori, et dans cet exercice, elle déployait une grâce et une agilité universellement admirées (1). Elle conserva son goût pour cet amusement jusqu'à la fin : il se passait peu de jours sans que la jeune noblesse de la cour fût invitée à danser devant sa souveraine, et la reine elle-même daigna faire la partie dans une courante avec le duc de Nevers, à l'âge de soixante-neuf ans (2).

Le lecteur aura remarqué plusieurs traits de son amour-propre dans ce qui précède : en voici un autre d'une espèce plus extraordinaire. Il est rare que des femmes aient la hardiesse de vanter elles-mêmes leurs propres charmes; mais Élisabeth annonça à son peuple, par proclamation, qu'aucun des portraits qu'on avait faits jusque-là de sa personne ne rendait justice à l'original; qu'à la demande de son conseil, elle avait résolu de se procurer son exacte ressemblance, du pinceau d'un artiste habile; qu'il serait bientôt exposé en public, pour la satisfaction de ses amés sujets; et que, pour cette raison, elle défendait expressément à quelque individu que ce fût de peindre ou de graver aucun nouveau portrait de sa personne, sans sa permission, ou de montrer, ou d'exposer en public, aucun des anciens portraits, jusqu'à ce qu'ils eussent été refaits d'après la copie que l'autorité allait faire paraître (3).

Les courtisans découvrirent bientôt combien leur souveraine était avide de flatterie. S'ils cherchaient à plaire, ils étaient soigneux d'admirer, et l'adulation la plus grossière et la plus extravagante était reçue par la reine avec reconnaissance, et récompensée avec bonté. Sa soif de louanges semblait s'accroître plutôt que s'éteindre par la jouissance. Après qu'elle eut passé son année climatérique, elle exigeait pour ses charmes flétris les mêmes hommages qu'on avait rendus à sa jeunesse, et tous ceux qui s'adressaient à elle avaient toujours soin d'exprimer leur admiration pour sa beauté, sous la forme de l'hyperbole orientale. Mais quelle que fût la haute opinion que la reine avait de sa personne, elle ne dédaignait pas le secours des ornements extérieurs. A sa mort, on trouva deux mille vêtements, d'autres disent trois mille, dans sa garde-robe, avec une nombreuse collection de bijoux, dont la plupart étaient des présents qu'elle avait reçus des pétitionnaires, de ses courtisans, les jours de sa fête et au commencement de chaque année, et des nobles et des gentilshommes dont elle avait honoré les maisons de sa présence (1). D'après les idées austères de l'évêque de Londres, cet amas de parure lui parut très-inconvenant pour son âge, et il s'efforça, dans son sermon, d'élever ses pensées des ornements de la terre aux richesses du ciel : mais elle dit à ses dames que s'il touchait encore à ce sujet, elle l'enverrait directement au ciel, qu'il y irait sans bâton, et qu'il laisserait son manteau derrière lui (2).

(1) Stanhope écrit en 1589 : « La R... est si bien que je vous assure que six ou sept courantes, dans une matinée, outre la musique vocale et instrumentale, forment son exercice ordinaire. » Lodge, II, 41. Papiers de Sydney, I, 375, 385; II, 262. Lodge, III, 148.

(2) « Le duc de Nevers a été honorablement traité par Sa Majesté. Elle a dansé avec lui, en affectant les manières les plus gracieuses; lui, de son côté, a usé de toutes sortes de galanteries, lui baisant la main, même le pied, quand elle lui montra sa jambe. » App., 28, 1602. Elle ouvrit le bal avec lui. De Raumer, II, 180. « La reine se plut à mille galants propos avec lui (Virginio Orsini, duc de Graciano) et à danser devant lui » 13 janvier 1602.

(3) D'après l'original corrigé par Cecil en 1563, et imprimé dans l'Archéologie, II, 169, 170.

(1) Dans la liste des présents qu'elle recevait dans ces occasions, nous trouvons tous les articles d'habillements, jusqu'au linge de corps. Le rapport suivant pourra peut-être amuser le lecteur. Lorsqu'elle arriva chez le garde des sceaux, il lui présenta un bel éventail avec un manche garni de diamants; au milieu était un bouquet, et dans celui-ci un très-riche joyau, estimé 400 liv. pour le moins. Après le dîner, il lui donna, dans sa chambre privée, une belle paire d'épinettes : il lui présenta, dans sa chambre à coucher, une belle robe et un jupon, qui plurent beaucoup à Son Altesse, et pour se montrer reconnaissante envers sa seigneurie, elle accepta de ses propres mains une salière, une cuillère et une fourchette de belle agate. Mémoires de Sydney, I, 376. Le 6 décembre, avant sa mort, elle dîna avec sir Robert Cecil, et en reçut des présents de la valeur de 2,000 couronnes. Carte, d'après les dépêches de Beaumont, III, 701. « Lundi 6, Sa Majesté a dîné avec M. le secrétaire. Il lui a fait divers présents, la plupart étaient de riches joyaux; la reine était gaie et contente. En partant, elle refusa toute assistance pour entrer dans la barque, aussi elle se heurta le pied, tomba, et s'écorcha un peu. » 15 déc., 1602. Lettre manuscrite.

(2) Nugæ antiq. « Il est probable, dit Harrington, que

Sous le rapport du caractère, Élisabeth semblait avoir hérité de l'irritabilité de son père. La moindre inattention, la plus légère provocation, la mettait en colère. Dans tous les temps, ses discours étaient semés de jurements; dans les emportements de sa fureur, ils abondaient en imprécations et en injures grossières. Elle ne se contentait pas de paroles : non-seulement les dames qui entouraient sa personne, mais ses courtisans et ses plus grands officiers d'État, connaissaient le poids de ses mains. Elle prit au collet Hatton; elle donna un soufflet au comte maréchal, et elle cracha sur sir Matthew, qui l'avait offensée par l'excessive recherche de sa parure (1).

Elle avait exprimé à son premier parlement le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de «reine vierge.» Mais une femme qui dédaigne les apparences doit s'attendre à perdre sa réputation de chasteté. Il ne se passa pas longtemps sans que sa familiarité avec Dudley provoquât des bruits déshonorants. Les premiers lui causèrent quelque peine; mais ce sentiment de pudeur céda bientôt à l'ardeur de la passion. A la vue de toute la cour, elle donna à son amant présumé un appartement contigu à sa propre chambre à coucher; et, par cet acte de cynisme, elle prouva qu'elle avait renoncé à son premier système, et qu'elle était insensible à tout mouvement de honte (2). Mais Dudley, bien que le plus favorisé, n'était pas regardé comme son seul amant : on comptait parmi ses rivaux, Hatton et Raleigh, et Oxford, et Blount, et Simier, et d'Anjou, et l'on pensa plus tard que ses habitudes licencieuses survivaient au feu des passions, au milieu des glaces de la vieillesse (1). La cour imitait les mœurs de la souveraine. C'était un lieu, où, d'après Faunt, «toutes les énormités se commettaient au plus haut degré» (2); ou bien, suivant Harrington, «un lieu où il n'existait pas d'amour, si ce n'est Asmodée, le dieu lascif de la galanterie» (3).

Élisabeth croyait fermement, et maintenait avec zèle, les principes de gouvernement établis par son père : l'exercice de l'autorité absolue par le souverain, et le devoir d'obéissance passive dans les sujets. La doctrine par laquelle le garde des sceaux, Bacon, ouvrit son premier parlement, fut incessamment inculquée par tous ses successeurs, pendant le règne d'Élisabeth, savoir, que si la reine consultait les deux chambres, c'était par goût et non par nécessité, afin que ses lois parussent plus agréables à son peuple, et non pour qu'elles acquissent plus de force par leur approbation. Elle possédait, par sa prérogative, tout ce qui était nécessaire au gouvernement du royaume. Elle pouvait, à son gré, suspendre l'action des statuts existants, ou publier des proclamations qui auraient force de loi. Dans son opinion, le principal objet des parlements était d'accorder de l'argent, de régler les détails du commerce, et de faire des lois pour les intérêts locaux et individuels. Elle accordait, à la vérité, à la chambre basse la liberté des débats; mais ce devait être une liberté décente, la liberté de dire oui ou non; et ceux qui transgressaient cette règle étaient exposés, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois, à sentir le poids de la colère royale (4).

l'évêque n'avait jamais vu la garde-robe de Son Altesse, autrement il aurait choisi un autre texte.»

(1) Nugæ antiq., 167, 176.

(2) Quandra, évêque d'Aquila, ambassadeur espagnol au commencement de 1561, informa le roi que, suivant l'opinion générale, la reine «vivait avec Dudley;» que, dans une de ses audiences, Élisabeth lui avait parlé sur le bruit qui en courait, et pour preuve de son invraisemblance lui avait montré la disposition de sa chambre, et de sa chambre à coucher, «la disposicion de su camera «y alcoba.» Mais bientôt après, elle se priva de cette excuse : sous le prétexte que l'appartement de Dudley, à un étage inférieur du palais, était malsain, elle le fit passer dans un autre, contigu à sa propre chambre : «una ha«bitacion alta junto à su camera, pretestendo que la que «tenia era mal sana.» On voit ces dépêches originales à Simancas, avec plusieurs lettres d'une dame anglaise, autrefois connue de Philippe (probablement la marquise de Winchester), qui décrit, sous les plus fortes couleurs, les mœurs licencieuses d'Élisabeth et de sa cour. Je puis ajouter ici que, bien que quelques écrivains aient refusé d'ajouter foi à la célèbre lettre de Marie, dans Murdin, 558, cependant presque toutes les assertions qu'elle contient ont été confirmées par d'autres documents. Voir la note L à la fin du volume.

(1) Osborn, Mémoires, 33.

(2) Birch, I, 39. Il dit dans une autre lettre : «La seule contrariété que j'aie, est de vivre où il y a si peu de dévotion et d'exercices de religion, des mœurs si généralement dissolues, et une conversation si corrompue, et que je trouve encore pire que lorsque j'ai connu ce lieu pour la première fois.» 1er août 1582. Birch, I, 25.

(3) Nugæ antiq., 166. 4 avril 1595.

(4) D'Ewes, 460, 469, 610, 641, 646, 651, 675.

Un étranger qui a été ambassadeur en Angleterre nous apprend que, sous Élisabeth, l'administration de la justice était plus corrompue que sous ses prédécesseurs (1). Nous n'avons aucun moyen d'établir la comparaison; mais nous savons que, dans la première année de son règne, la politique de Cecil avait substitué des hommes d'un rang inférieur aux anciens magistrats; que l'on portait de nombreuses plaintes de leur tyrannie, de leur péculat et de leur rapacité, et qu'on définissait, au parlement, un juge de paix comme un animal qui, pour une demi-douzaine de petits poulets, disposerait d'une douzaine de lois (2). Nous ne nous formerons pas une idée plus élevée de l'intégrité des hautes cours, si nous nous rappelons que les juges étaient amovibles au bon plaisir royal, que la reine elle-même était dans l'habitude de recevoir des présents, et qu'elle permettait à ses favoris et à ses dames d'en accepter aussi, comme le prix de leur intervention dans les procès des particuliers.

Outre les tribunaux judiciaires qui existent encore aujourd'hui, il y avait du temps d'Élisabeth plusieurs autres cours, dont la constitution arbitraire était incompatible avec les libertés des sujets : la cour de haute commission, pour la connaissance des délits religieux; la cour de la chambre étoilée, qui infligeait les punitions les plus sévères pour le délit, si général et si indéfinissable, du mépris de l'autorité royale; et les cours martiales, pour lesquelles la reine, par son caractère ardent et impérieux, manifestait une vive prédilection. Tout ce que l'on supposait avoir la plus légère tendance à la sédition soumettait le délinquant à la loi martiale : le meurtre d'un officier de marine ou militaire, l'importation de livres regardés comme déloyaux ou enseignant la trahison, ou l'affluence dans un même lieu de plusieurs personnes qui ne possédaient aucun moyen connu de subsistance. Ainsi, en 1595, sous prétexte que les vagabonds du voisinage de Londres ne pouvaient être réprimés par les punitions ordinaires, elle ordonna à sir Thomas Wyllford de faire arrêter, par les magistrats, les plus notoires et les plus incorrigibles de ces malheureux, et de les faire accrocher au gibet, selon la justice de la loi martiale (1).

Un autre abus intolérable était le pouvoir discrétionnaire que s'arrogeait la reine, de satisfaire son caprice ou son ressentiment par la surveillance ou l'emprisonnement de ceux qui l'avaient offensée. On forçait ces personnes à se présenter journellement devant le conseil, jusqu'à nouvel ordre, ou à se tenir aux arrêts dans leurs maisons; ou bien on les plaçait sous la garde de quelque autre individu, ou on les jetait dans une prison publique. Ils restaient dans cette position, selon le plaisir royal, pendant des semaines, des mois ou des années, jusqu'à ce qu'ils obtinssent leur liberté par leur soumission, ou par l'intercession de leur amis, ou par le payement d'une somme considérable.

La reine ne fut pas économe du sang de ses sujets. Les statuts qui infligeaient la mort pour opinion religieuse ont déjà été rappelés. On y ajouta plusieurs nouvelles félonies et nouvelles trahisons, pendant son règne; et l'adresse des juges donna à ces actes l'application la plus étendue. En 1595, quelques apprentis, à Londres, conspirèrent pour délivrer leurs compagnons, condamnés par la chambre étoilée à être punis pour une émeute; en 1597, un grand nombre de paysans du comté d'Oxford s'assemblèrent pour briser les clôtures, et y rétablir la culture : chacun de ces délits, comme attentoire à l'exécution de la loi, fut déclaré trahison par les juges, et les apprentis de Londres et les gens du comté d'Oxford subirent la mort cruelle des traîtres (2).

On a dit que sa parcimonie était un bienfait pour ses sujets, et que les secours pécuniaires que lui avait accordés le parlement étaient en petit nombre et peu considérables, comparativement à la longueur de son règne. Ils s'élevèrent à vingt subsides, trente dixièmes, et quarante quinzièmes. Je ne sais trop comment on pourrait arriver à connaître l'exacte valeur de ces dons; mais ils surpassent certainement ceux des règnes précédents, et il faut y ajouter les amendes des réfractaires, les profits des mo-

(1) Du Vair, apud Carte, III, 702. Il y a beaucoup d'exemples d'adresses à la reine pour demander son intervention. Nugæ antiq., I, 118, 373. Ellis, II, 299. 2e série, III, 84.

(2) D'Ewes, 661.

(1) Rymer, XVI, 279, 280.

(2) Procès d'État d'Howel, 1421.

nopoles, et l'argent produit par des emprunts forcés, qui, selon que le remarque Naunton, la conduisirent à laisser plus de dettes, au moyen de ses sceaux privés, que ses ancêtres n'en avaient fait, ou n'en auraient pu faire, dans les cent années qui précédèrent son règne (1).

Les historiens qui célèbrent les jours filés d'or et de soie d'Élisabeth ont peint de couleurs éclatantes le bonheur du peuple qui vécut sous sa domination. On pourrait leur opposer le triste tableau de la misère nationale, fait par les écrivains catholiques de la même époque. Mais les uns et les autres ont considéré les choses sous un point de vue trop resserré. Les dissensions religieuses avaient divisé la nation en partis opposés, de nombre presque égal, les oppresseurs et les opprimés. Sous l'action des lois pénales, plusieurs familles anciennes et opulentes avaient été entièrement détruites; de nouvelles familles s'étaient élevées à leur place, et celles-ci, qui partageaient le fruit du pillage, vantaient naturellement le système d'où venaient leurs richesses et leur influence. Mais leur prospérité n'était pas la prospérité de la nation, c'était celle d'une moitié du peuple obtenue aux dépens de l'autre.

Il est évident que ni Élisabeth ni ses ministres ne comprenaient les bienfaits de la liberté civile et religieuse. Les prérogatives qu'elle estimait si haut ont depuis longtemps disparu; le code sanguinaire qu'elle institua contre les droits de la conscience a cessé de souiller les pages du livre des statuts, et le résultat a prouvé que l'abolition du despotisme et de l'intolérance n'ajoute pas moins à la stabilité du trône qu'au bonheur du peuple.

(1) Naunton, p. 88.

CHAPITRE V.

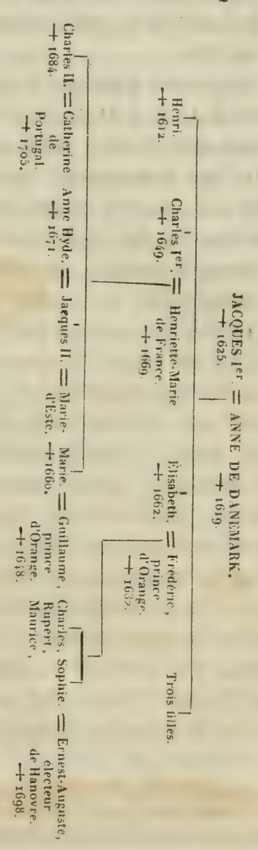
JACQUES Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Rodolphe, 1612. Mathias, 1619. Ferdinand II.	Henri IV, 1610 Louis XIII.	Philippe III. Philippe IV.	Clément VIII, 1605. Léon XI, 1605 Paul V, 1621. Grégoire XV.

Arrivée de Jacques en Angleterre. — Ambassades des cours étrangères. — Conspiration. — Conférence à Hampton-Court. — Conduite du parlement. — De la convocation du clergé. — Rigueurs contre les catholiques. — Origine et progrès de la conspiration des poudres. — Sort des conspirateurs. — Procès et exécution de Garnet. — Réunion du parlement. — Nouvelles lois pénales. — Discussion sur le serment d'allégeance.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.



La politique étroite et intéressée de la feue reine avait laissé de l'incertitude sur le succes-

seur à la couronne. Jacques VI d'Écosse était, par le droit du sang, l'héritier présomptif; mais l'exclusion de la ligne écossaise par le testament de Henri VIII avait jeté quelque doute sur son droit, et l'on croyait généralement qu'il rencontrerait des obstacles dans les craintes des nobles, dont les mains étaient teintes du sang de sa malheureuse mère, dans la jalousie des ecclésiastiques, qui devaient redouter l'avénement d'un prince nourri des doctrines de Calvin, et enfin dans les intrigues des catholiques, intéressés à chercher un protecteur contre les lois pénales, en soutenant un prince catholique. L'esprit public n'avait cessé, depuis plusieurs années, d'être agité par les prédictions des conséquences dangereuses que pouvait avoir la mort d'Élisabeth, prédictions que l'événement mit bientôt parmi les rêves des hommes timides ou à projets. Il ne s'éleva pas une seule voix en faveur d'un autre prétendant. Les ennemis supposés de Jacques avaient depuis longtemps fait leur paix avec leur futur souverain : le clergé crut à ses protestations, qu'il ne voulait point d'une religion qui ne tendait qu'à avilir l'autorité royale, ou même à la détruire (1), et les catholiques, flattés par les rapports de leurs agents, accueillirent avec joie l'avénement d'un prince qui, disait-on, avait promis de tolérer leur culte, en reconnaissance de l'attachement dont ils avaient si souvent donné des preuves à la maison des Stuart.

Par l'adresse de Cecil, l'avénement du roi des Écossais fut proclamé avant que la mort de la dernière reine eût été officiellement connue (24 mars 1603). A son invitation, 35 personnages, conseillers, prélats, pairs et officiers de la couronne, souscrivirent, après le lord maire, une déclaration que Jacques était l'héritier légitime et incontestable de la couronne d'Angleterre. On ne perdit pas un instant. Ils s'assemblèrent en corps devant le palais et de là se rendirent à la croix de Cheapside. En ces deux places, le roi d'Écosse fut proclamé par Cecil lui-même, et les acclamations des citoyens, les feux de joie et le son des cloches, témoignèrent leur satisfaction de l'avénement du nouveau roi.

Jacques, qui était alors dans sa trente-septième année, reçut cette nouvelle avec des transports de joie. Il était depuis longtemps fatigué d'un trône où le besoin d'argent mettait des obstacles continuels à ses inclinations favorites, et où les hautes idées qu'il avait de la dignité royale se trouvaient sans cesse combattues par les principes de nivellement du clergé, et par l'esprit factieux des nobles (5 avril). Il se hâta de prendre possession de son nouvel héritage : les rêves de son imagination ne lui offraient plus que richesses, puissance et plaisirs, et son attente fut confirmée, durant son voyage, par les acclamations de la multitude qui se rassemblait pour féliciter son souverain, et par les fêtes somptueuses que la haute et la petite noblesse s'empressaient de lui offrir. Il fit remarquer avec enthousiasme aux Écossais qui le suivaient qu'ils étaient enfin arrivés dans une terre de promission.

Mais, à mesure qu'il avançait, il voyait diminuer l'exaltation des Anglais. La démarche du nouveau roi n'avait point de grâce; ses manières avaient quelque chose de repoussant. Une langue, trop grande en apparence pour la bouche qui la contenait, des yeux roulants sans cesse dans le creux d'un vaste orbite sur les objets environnants, une barbe rare, à peine indicative de la virilité, n'étaient faits ni pour inspirer le respect, ni pour commander l'affection : la répugnance du roi à se présenter à la foule qui se pressait à sa rencontre, la précipitation avec laquelle il ordonna l'exécution d'un coupable, sans procès et sans défense, et la partialité qu'il montrait en toute occasion pour ses compatriotes, provoquèrent d'abord de la part des uns des marques de mécontentement, et réveillèrent chez les autres la crainte d'un règne despotique et impopulaire (1).

Son antipathie marquée pour Élisabeth excita les plus pénibles émotions dans le cœur de quelques personnes. Il était si profondément pénétré des outrages qu'elle avait prodigués à sa mère et à lui-même, qu'il ne pouvait souffrir qu'on prononcât son nom, sans donner des si-

(1) Ce fut probablement pour confirmer cette opinion que son ouvrage, intitulé *Basilicon Doron*, qu'il avait achevé en 1599, fut alors imprimé. Cet ouvrage eut tant de succès, qu'on en fit trois éditions dans le cours de l'année 1603.

(1) Voyez Somers, II, 147. Stowe, 821.

gnes de mécontentement et de déplaisir (1). Il affectait de ne parler de ses talents qu'avec mépris, et de ses mœurs qu'avec reproche. On s'était attendu à ce qu'il eût honoré ses funérailles de sa présence ; mais un ordre du conseil lui épargna cette mortification, et pourvut à l'inhumation de la reine. L'absence du roi fut cependant suppléée par une réunion volontaire de 1500 personnes en grand deuil, qui, en témoignage de respect pour la mémoire d'Élisabeth, suivirent ses dépouilles mortelles jusqu'à l'abbaye de Westminster, où elles furent déposées dans la chapelle de Henri VII (2)

De la ville même d'Edimbourg, Jacques avait invité le comte de Southampton, toujours détenu à la Tour, à venir se joindre à son ami et son souverain, à Yorck. Cet acte d'amitié envers l'associé d'Essex alarma tous ceux qui avaient pris part à la mort de ce seigneur. Ils étaient alors divisés en deux factions, ennemies mortelles l'une de l'autre : le secrétaire, avec ses collègues du conseil, et le comte de Northumberland, avec lord Grey, lord Cobham et sir Walter Raleigh. Tous allèrent au-devant du roi pour lui offrir leurs services, et faire valoir ceux qu'ils avaient déjà rendus ; mais Jacques avait déjà fait son choix. Si le secrétaire l'avait le plus cruellement offensé, il était aussi le plus capable de lui être utile. Il le confirma dans son emploi ; il promit aussi à Northumberland une part à la faveur royale; quant à Cobham et à Grey, il les laissa se plaindre de son ingratitude et de son oubli; et Raleigh perdit non-seulement le poste honorable de capitaine des gardes, mais encore la charge lucrative de directeur des mines d'étain (3).

Jacques avait accepté l'invitation que Cecil lui avait faite, de passer quelques jours à sa maison de Théobalds (1er mai). Dans les dernières années, sous Élisabeth, le secrétaire avait guidé sans contrôle les affaires de la nation ; maintenir la même autorité sous le nouveau monarque, c'était là un objet douteux et difficile : il avait à étudier les goûts du souverain et à gagner l'amitié des favoris; il passa son temps, comme il nous l'apprend, à s'agiter, à courir, feindre, solliciter, et autres choses de ce genre, ne sachant où les vents et les vagues de la cour pourraient le porter. Un nouveau conseil fut formé. Par son avis, ou du moins avec son approbation, on y admit six Écossais, le duc de Lennox, le comte de Marr, lord Hume, sir George Hume, Bruce de Kinloss et le secrétaire Elphinstone; mais en même temps, pour rendre la balance égale entre les deux nations, on accorda le même honneur à six nobles anglais, les comtes de Northumberland et de Cumberland, les lords Henri et Thomas Howard, et les barons Zouch et Burrough (1).

A l'entrée du roi dans Londres (7 mai), on fit une proclamation pour suspendre toutes les concessions de priviléges et monopoles, jusqu'à ce qu'elles eussent été examinées par le conseil, pour révoquer toutes les protections royales qui accordaient du délai devant les tribunaux, et prohiber les abus des pourvoyeurs, fabricateurs de salpêtres et officiers de la maison du roi. Les honneurs furent ensuite versés d'une main prodigue. Le comte de Northampton et le jeune comte d'Essex recouvrèrent leurs titres et leurs possessions (13 mai); Mountjoy et trois des Howards furent promus au rang de comtes. On créa neuf nouveaux barons, parmi lesquels se trouvait le secrétaire Cecil; et dans l'espace de trois mois, on conféra la dignité de chevalier à sept cents individus. Cette profusion excita des murmures, et l'on afficha sur les portes de Saint-Paul une pasquinade offrant d'enseigner aux mémoires faibles une méthode pour se rappeler les titres de la nouvelle noblesse (2).

L'avénement du prince écossais était de nature à produire un changement important dans les relations politiques de l'Angleterre. Il n'é-

(1) Quand l'ambassadeur français ordonna à sa suite de prendre le deuil d'Élisabeth, Jacques se tint pour insulté, et l'ambassadeur fut obligé de révoquer ses ordres. Mémoires de Sully, I, XIV, XV.

(2) Jacques, cependant, avait déjà déclaré au conseil qu'il assisterait aux funérailles d'Élisabeth, si on le croyait convenable, pour l'honneur de la reine. Ellis, Lettres originales, etc., III, 65.

(3) Il conserva encore le gouvernement de Jersey, et comme dédommagement on lui fit remise d'une rente annuelle de 300 liv., qu'il s'était engagé à payer sur son revenu. Ellis., Lettres originales, III, 82.

(1) Voyez Stowe, pour le voyage du roi, d'Édimbourg à Théobalds, 816-822.

(2) Stowe, 824-827. Voyez dans Lodge un Catalogue des priviléges, III, 159-162.

prouvait contre le roi d'Espagne rien de cette animosité qui avait si longtemps régné dans le cœur d'Élisabeth, et il ne savait comment concilier, avec les hautes idées qu'il avait de l'autorité royale, la prudence qui lui conseillait de prêter main-forte à des sujets révoltés contre leur souverain. Instruits de ses dispositions, les États de Hollande lui envoyèrent une ambassade pompeuse et honorable, à la tête de laquelle était Frédéric, prince de Nassau, appuyé de la sagacité et de l'expérience de trois hommes d'État habiles, Valck, Barnevelt et Brederode. Mais Jacques se tint en garde contre les prières et la flatterie; il inventa des prétextes pour éluder toute demande d'audience; et, dans ses repas, il n'hésitait point à flétrir les ambassadeurs et leurs maîtres du nom honteux de traîtres. D'une autre part, la conduite de l'archiduc lui donna la plus grande satisfaction. Ce prince, pour complimenter le roi, rendit la liberté à tous les prisonniers anglais, comme sujets d'un monarque ami, et il sollicita alors, et obtint la permission d'envoyer un ambassadeur à la cour d'Angleterre. Il chargea de cet emploi le comte d'Aremberg, l'un des premiers de la noblesse de ses États (6 juin). Aremberg toutefois ne vint pas pour négocier, mais pour gagner du temps, jusqu'à ce qu'on pût recevoir des instructions de l'Espagne; il employa cet intervalle à étudier le caractère de la cour, et à acheter, par des présents, l'amitié du conseil.

Deux jours après Aremberg, débarqua un ministre rival, le célèbre Rosny, plus connu sous le nom de duc de Sully (1). Le roi de France avait jusque-là secouru les Hollandais, d'accord avec la reine d'Angleterre: l'avénement du nouveau monarque lui fit craindre d'avoir à porter seul tout le fardeau, ou de laisser retomber les provinces révoltées aux mains du roi d'Espagne. Ce fut à ce sujet que l'on envoya Rosny en Angleterre, pour s'opposer aux intrigues d'Aremberg. Il s'assura de la faveur du roi et des courtisans, en distribuant des présents dont la valeur s'élevait à 60,000 couronnes, et l'élégance de ses manières, la délicatesse de ses flatteries, et son éloquence insinuante, lui donnèrent bientôt un empire complet sur l'esprit de Jacques. Il apprit au roi à se méfier de la fidélité de ses propres conseillers. Cecil fut ouvertement accusé de duplicité, et la signature du roi fut apposée à un traité dressé par le Français (25 juin). Les rois de France et d'Angleterre s'obligeaient à secourir les États par des avances secrètes en argent, et si Philippe se plaignait de ces manœuvres, à commencer ouvertement des hostilités contre lui. L'ambassadeur partit charmé du succès de sa mission; mais il parut bientôt que son influence ne dépendait que de sa présence. A la vérité le traité fut ratifié, mais le roi ne se détourna point de l'objet de tous ses vœux, la paix avec toutes les nations de la chrétienté (1).

Tandis que la cour de France négociait en Angleterre, le cabinet espagnol, avec la lenteur qui le caractérisait, perdait le temps en consultations sans fin. Solliciter la paix avec le nouveau roi, semblait à Philippe l'équivalent d'un aveu de sa faiblesse; continuer la guerre, c'était détruire toute probabilité de réduire des sujets révoltés. Dans ce combat de l'orgueil et de l'intérêt, deux Anglais arrivèrent à Madrid, envoyés par cette faction expirante que l'on avait appelée « le parti espagnol parmi les catholiques anglais. » L'année précédente, Thomas Winter, comme son représentant, avait concerté avec les ministres de Philippe un plan d'invasion en Angleterre. La mort d'Élisabeth dérangea ce projet. Les catholiques défendirent presque unanimement le droit de Jacques, et Garnet jugea prudent de brûler les brefs en faveur d'un successeur catholique. Il restait cependant encore quelques mécontents, et Wright fut envoyé d'Angleterre, ainsi que Fawkes de Flandre, pour découvrir les dispositions réelles du conseil espagnol. Le duc de Lerme les remercia de leurs offres, et les as-

(1) Rosny et sa suite s'embarquèrent sur deux vaisseaux offerts par le vice-amiral anglais; dans le passage, il fut rencontré par le vice-amiral français, qui portait son pavillon au grand mât de perroquet. L'Anglais lâcha immédiatement une bordée sur le vaisseau français, et il l'aurait réitérée, si le pavillon ne se fût baissé sur les instances de l'ambassadeur. La position du pavillon avait été la cause de l'offense. Mémoires de Sully, l. XIV.

(1) Mémoires de Sully, l. XIV, XV, XVI. Plusieurs des présents que fit Sully se continuèrent annuellement comme pensions. Id., l. XV. Lodge, III, 165.

sura de la reconnaissance de son souverain; mais il ajouta que Philippe n'avait aucun sujet d'inimitié contre Jacques: qu'il regardait ce roi comme son ami et son allié, et qu'il avait nommé le comte de Villa Mediana son ambassadeur à la cour d'Angleterre (1).

Au moment où toute inimitié entre les deux couronnes était sur le point de disparaître, la découverte d'une conspiration obscure et incompréhensible en Angleterre vint lui donner de nouvelles forces. Le comte de Northumberland sentait qu'il ne posséderait la faveur du roi que d'une façon très-précaire, tant que son ennemi Cecil occuperait la première place dans le cabinet, et ses affidés, Cobham et Raleigh, disgraciés par le roi et dédaignés des courtisans, se laissèrent graduellement entraîner aux suggestions de la vengeance et du désespoir. Tous trois essayèrent d'abord de nouer une intrigue avec le cabinet de France; ils se servirent de Lafontaine pour transmettre leurs propositions, et s'adressèrent directement à Beaumont le résident, et à Rosny l'ambassadeur extraordinaire. Mais on ne fit aucune attention à leurs avances; Henri eut la sagesse de préférer la docilité avec laquelle Jacques écoutait ses envoyés, aux projets vagues et impraticables de trois courtisans mécontents. Northumberland eut la prudence de ne pas s'engager plus avant. Les deux autres persévérèrent dans leur dangereuse carrière, et firent des propositions à Aremberg, ambassadeur de l'archiduc, qui, dans l'ignorance des sentiments du roi d'Espagne, consulta la cour de Bruxelles, et reçut l'ordre d'encourager la correspondance. Ils demandèrent de l'argent en échange de leurs futurs services, on ne peut guère douter de ce point; mais quels devaient être ces services, voilà ce qui est incertain, et ce qui peut-être ne fut jamais déterminé. Le caractère de Raleigh ne nous permet pas de lui attribuer d'autre projet que le renversement de ses ennemis politiques, au moyen de l'appui donné à l'intérêt espagnol contre celui de la France.

(1) Voyez le statut 3 de Jacques I, c. 2; la Conspiration des Poudres, 92-94, 162 La substance de cette accusation fut reconnue par Garnet et ses défenseurs, quoiqu'ils eussent nié plusieurs particularités. Conspiration des Poudres, 186, 187.

Eudæmon Joannes, 295, 306-310.

Mais Aremberg pouvait avoir en vue des résultats plus importants, l'établissement d'un parti en faveur des prétentions de l'infante, ou comme on le soutient, d'Arabella Stuart, sous la protection de l'Espagne (1).

Cette conspiration, dans le langage des initiés, fut appelée *the main* (le grand complot); *the bye* (complot d'une nature inférieure, mais aussi mystérieux) fut conduit par sir Griffin Markham et George Brooke, le père de lord Cobham. Le mécontentement les rendit conspirateurs, et le succès d'une tentative faite par les lords écossais dans une autre occasion, leur inspira l'idée de se saisir par force de la personne du roi. Une fois maîtres de Jacques, il leur eût été facile de réformer le gouvernement, de tirer vengeance de leurs ennemis, Cecil et sir George Hume, et de s'emparer, pour eux et pour leurs amis, des principaux emplois de l'État. On ne prétend pas, cependant, que Cobham et Raleigh eussent trempé dans cette conspiration; mais ils furent charmés d'apprendre qu'elle existait, et ils nourrissaient l'espoir que si l'une échouait, l'autre réussirait (2).

Mais comment Markham et Brooke, gens sans argent et sans influence, pouvaient-ils accomplir leur projet? Ils cherchèrent des conspirateurs parmi les puritains et les catholiques, qui, bien qu'ennemis les uns des autres, étaient également mécontents du code pénal qui les écrasait, et qu'on pouvait facilement amener à approuver une entreprise dont le but était la tolérance religieuse.

(1) Le procès de Raleigh fournit des preuves suffisantes des manœuvres secrètes avec Aremberg, auquel les propositions furent faites par Cobham, que Raleigh poussait à son gré. Selon Carte, il y en aurait de plus fortes encore dans les dépêches de Beaumont, qui, le 20 oct. et le 10 déc., informait le roi de France qu'il était pleinement convaincu de la culpabilité de Cobham et de Raleigh, d'après sa propre connaissance et d'après deux lettres interceptées de l'ambassadeur, qu'il avait parcourues, et que l'objet de la conspiration était d'appuyer les prétentions de l'infante d'Espagne. Carte, III, 718, 721.

(2) Lettre de Cecil à Parry, apud Cayley, Vie de Raleigh, II, 8. Cecil y accuse formellement Markham et Brooke d'être les auteurs de la conspiration. Il ajoute, comme cela fut ensuite inséré dans le procès des conspirateurs, qu'on avait eu l'intention de faire Watson lord chancelier, Brooke lord trésorier, Markham secrétaire, et Gray comte maréchal. L'absurdité de la chose lui sert de réfutation.

Parmi les catholiques, ils se lièrent avec le missionnaire Watson, qui, sous le dernier règne, s'était distingué par son opposition au parti espagnol. Il avait rendu à Jacques les plus importants services; mais, en retour, il n'avait rencontré auprès de ce monarque que dédain et ingratitude (1). On ne sait s'il voulait réellement soutenir les projets des conspirateurs, ou faire servir leurs efforts à l'exécution de ses propres plans; mais il assembla ses amis intimes, et commença par leur faire prêter un serment qui les obligeait à veiller à la sûreté du roi, à travailler à l'avancement de leur religion, à cacher leur association aux regards du gouvernement et à leurs ennemis de la faction espagnole. Il leur proposa ensuite de s'assembler en grand nombre, de se jeter à genoux lorsque le roi irait à la chasse, et, après lui avoir représenté les services qu'ils lui avaient rendus à son avénement, de le supplier, en retour, de leur accorder la tolérance religieuse. Voilà tout ce qu'il fit connaître à la masse; mais il s'épancha dans le sein d'un petit nombre. Il dit aux puritains qu'il avait formé un projet pour s'emparer de la personne du roi; qu'en conséquence, ils devaient se réunir dans le voisinage, sous prétexte de présenter une pétition; que là ils saisiraient l'occasion de délivrer le roi des mains des capteurs, qu'ils le conduiraient dans une place de sûreté, et lui demanderaient alors la liberté de conscience. Jacques ne pourrait pas refuser une si mince faveur aux libérateurs de sa personne (2).

(1) Watson avait écrit en faveur de Jacques contre les prétentions de l'infante; et, avant la mort d'Élisabeth, il vint en Écosse, où le roi lui fit les plus magnifiques promesses. A son retour, il se concerta avec les catholiques pour défendre la succession du monarque écossais; mais voyant ensuite que Jacques n'accordait aucune tolérance, et exigeait même des réfractaires l'amende de 20 livres par mois lunaire, il se rendit auprès du roi, et lui rappela en vain ses anciennes promesses. Comme il quittait l'audience du roi, Jacques observa à un de ses courtisans que, « puisque les protestants l'avaient si généralement reçu et proclamé roi, il n'avait plus besoin des papistes. » Telle fut l'origine du mécontentement de Watson. Voyez l'aveu volontaire de Copley, du 14 juillet, au bureau des archives d'État.

(2) Voyez l'interrogatoire de sir Édouard Parham, le 1er septembre, et celui de Barthélemy Brookesby, du 14 du même mois, aux Archives. Voyez leurs discours à leur procès. Copley prétend que Watson avait avoué les plus criminels desseins; mais on ne peut donner de crédit à un homme qui en accuse un autre pour s'excuser lui-même. J'ajouterai un extrait de sa confession dans l'appendice, note M à la fin du volume.

Parmi les puritains, ils s'adressèrent à lord Grey, jeune seigneur d'un zèle enthousiaste et d'un courage déterminé. Il croyait que le roi méconnaissait son mérite; Southampton, son ennemi, possédait entièrement la faveur royale, et ses coreligionnaires se plaignaient hautement des peines dont ils étaient passibles, et de leur exclusion des emplois : tels furent les motifs qui l'engagèrent à se précipiter dans le complot; il promit, de plus, d'amener cent cavaliers, à l'effet de surprendre le roi.

Les conspirateurs avaient d'abord songé à exécuter leur projet à Greenwich, à la faveur de la nuit; mais considérant que 300 hommes armés occupaient le palais, ils aimèrent mieux faire une tentative à Hanworth, où Jacques, dans cette partie de chasse, s'arrêtait ordinairement pour se rafraîchir, chez un simple gentilhomme. Mais quand le jour marqué, le 24 de juin, s'approcha, lord Grey, au grand étonnement de ses complices, proposa de remettre à quelques mois l'exécution de l'entreprise. Il était réellement jaloux du nombre considérable des catholiques dont on parlait, et espérait fortifier son parti durant l'intervalle, sous prétexte de réunir des forces. Watson et ses amis arrivèrent au bout d'un ou deux jours; il étaient néanmoins en petit nombre et sans suite : les chefs reconnurent qu'ils étaient trop faibles pour une pareille tentative; des altercations s'élevèrent; enfin on abandonna le projet comme impraticable.

Quelques jours avant cette réunion, Watson avait communiqué un plan général de la conspiration à un jésuite nommé Gérard. Son but était d'obtenir la coopération de la société; mais elle refusa toute assistance, et détermina l'archiprêtre à révéler le secret à Cecil (1). Ce ministre avait résolu d'affecter l'ignorance, et de laisser agir les conspirateurs jusqu'au jour fixé pour le coup médité; mais l'abandon du premier dessein, et le résultat de la dernière réunion, lui firent adopter lui-même un nou-

(1) Voyez le docteur Abbot, Antilogiæ, 130-136.

veau plan. Par son ordre (7 juillet) Copley et ses associés furent successivement arrêtés; et dès ce moment ils semblaient s'être appliqués surtout à fournir par leurs aveux réciproques des témoignages les uns contre les autres.

Il peut se faire que Cecil eût d'autres informations secrètes. Il affirme que le seul fait de la rencontre de Brooke parmi les conspirateurs le conduisit à suspecter Cobham et ses amis Northumberland et Raleigh. Le comte était déjà sous bonne garde pour un autre rapport; mais rien ne paraissant l'incriminer, il fut bientôt mis en liberté. Raleigh aussi par ses réponses satisfit le conseil, et fut renvoyé; mais ses craintes ne se dissipèrent point pour cela, et afin d'échapper au danger qu'il prévoyait, il écrivit à Cecil qu'il avait des raisons de soupçonner Cobham de pratiques secrètes avec Aremberg, et qu'en conséquence il lui conseillait d'arrêter et d'examiner La Rensie, agent d'Aremberg (1). Quelques jours après, Cobham et La Rensie furent envoyés à la Tour. Les inquiétudes de Raleigh se ranimèrent: comme il avait dénoncé Cobham, il était possible que Cobham le trahît. Sous l'impression de ce sentiment, il fit passer à ce dernier une lettre hypocrite, un véritable panégyrique de sa propre fidélité. Bien des questions, disait-il, lui avaient été posées relativement à Cobham; mais à toutes il avait fait des réponses disculpant son ami. Cobham devait donc tenir la même conduite envers lui. Alors il n'y aurait aucun danger: car le témoignage d'un seul témoin (c'était sans doute La Rensie auquel il faisait allusion) ne pouvait former les éléments d'une conviction légale. Toutes les assertions de Raleigh étaient fausses. A son interrogatoire, il n'avait été fait aucune mention de Cobham ; sa dénonciation contre ce seigneur était spontanée de sa part, et combinée pour servir ses propres plans (2).

Cobham subit deux interrogatoires et persista énergiquement à nier le délit qui lui était imputé (16, 19 juillet). Ensuite il fut mandé devant les commissaires (20 juill.) pour répondre sur l'instruction écrite. Comme il continuait de nier, on lui mit entre les mains la lettre de Raleigh à Cecil. Aussitôt le danger apparut à ses yeux. « Ce misérable, s'écria-t-il, ce traître de Raleigh ! c'est ainsi qu'il s'est conduit envers moi ! eh bien, je vais tout vous dire. » Alors il avoua qu'à l'instigation de Raleigh, et dans la persuasion que la tranquillité existante ne pouvait durer longtemps, il s'était adressé au comte d'Aremberg, avec lequel il avait été convenu qu'il se rendrait en Espagne pour y toucher une grosse somme d'argent; qu'à son retour il visiterait Raleigh dans son gouvernement de Jersey pour se concerter avec lui sur la distribution des fonds. Ainsi ils s'accusèrent mutuellement, et chacun d'eux fut envoyé à la Tour pour y attendre son procès (1).

Raleigh était maintenant averti du danger de sa position. Il connaissait le pouvoir de ses ennemis dans le cabinet, et, comme il le dit lui-même, la cruauté des lois anglaises qui, dans le procès pour trahison, rendaient très-difficile l'élargissement du plus innocent. Un soir, tandis que les lords du conseil étaient occupés dans la Tour, il essaya de se tuer en se frappant d'un poignard sous le sein droit. Ses ennemis attribuèrent cet acte de désespoir à la conscience de son crime; mais il ne l'attribua lui-même qu'à la conviction où il était qu'il tomberait infailliblement victime des artifices et de la cruauté du secrétaire. Cecil, en effet, donna trop d'importance à l'accusation, par son indécent triomphe sur un ennemi malheureux et renversé (2).

(1) Jardine, 412, 416. Raleigh dit que Cecil ne voulut pas lui parler de cela, parce qu'à la première visite du comte d'Aremberg, le roi se garderait bien d'exciter des soupçons. Il ajoute donc : « J'écrivis au lord Cecil que si La Rensie n'était pas arrêté, les choses ne seraient pas découvertes, parce qu'il s'enfuirait; que, d'un autre côté s'il était arrêté, cela donnerait des soupçons au lord Cobham. » Ibid.

(2) Jardine, 432. Si la première lettre de Raleigh à Cecil semblait venir d'un innocent, la seconde à Cobham révélait une conscience coupable. Cecil déclara au procès et dans sa lettre à Windwood (Jardine, 416, 459), que lorsque Raleigh l'écrivit, il ne lui aurait pas été fait une seule question relative à Cobham ; d'où il fut inféré par des personnes indifférentes, « qu'elle fut écrite plutôt pour armer Cobham contre ce qui pouvait arriver, que pour l'instruire de ce qui s'était passé. » Lettre dans Jardine, 463.

(1) Jardine, 411, 415.

(2) Cayley, II, 8. Toutefois Cecil a trouvé un digne avocat dans l'auteur de sa vie (dans le cabinet Cyclop., 112); et ce fut probablement par l'impulsion de Cecil,

L'arrestation des conjurés fut suivie du couronnement du roi (25 juillet). Il avait, depuis longtemps, désigné pour cette cérémonie le jour de son patron, la fête de saint Jacques, et quoique la plus dangereuse mortalité ravageât alors la ville, il ne voulait admettre aucun retard. Cette précipitation fut imputée à l'alarme que lui causait la doctrine de Watson, qui prétendait que, puisque la succession n'avait pas été ratifiée par acte du parlement, Jacques ne pouvait, jusqu'à son couronnement, être considéré comme le possesseur actuel, mais seulement comme prétendant à la dignité royale. La cérémonie fut faite à la hâte par l'archevêque de Canterbury, dans l'appareil ordinaire, et en présence seulement de ceux que l'on avait appelés (1).

De Westminster le roi s'enfuit à la campagne: mais l'infection pestilentielle le poursuivait partout, et pendant plusieurs mois les juges et les plaideurs suivirent les émigrations soudaines et incertaines de la cour. C'est à ce motif qu'on attribua le retard apporté au procès des conspirateurs; mais il en existe une cause plus secrète, la présence d'Aremberg, qui avait été impliqué profondément dans la partie du complot appelé *the main*. Aussitôt après son départ, les gens accusés d'avoir participé *to the bye* furent emmenés au château de Winchester (15 nov.). Leurs aveux, dans lesquels ils avaient eu soin de s'accuser non-seulement eux-mêmes, mais encore l'un l'autre, fournirent des preuves de leur culpabilité, et un seul d'entre eux, sir Édouard Parham, fut acquitté. Il prétendit qu'on ne pouvait, en bonne justice, considérer comme trahison le projet de délivrer le roi des mains de ceux qui voulaient le retenir en captivité (2).

La conviction de Raleigh offrit de plus sérieuses difficultés. Il n'avait fait aucun aveu, et l'on ne pouvait décemment rendre publiques les preuves réelles de sa culpabilité, certaines lettres interceptées entre Aremberg et les ministres de l'archiduc (1). Il ne restait qu'un seul moyen de le rattacher à la conspiration, la déclaration de Cobham. Mais si Cobham, dans sa colère, l'avait d'abord chargé, il rétracta ensuite son accusation, et ses dépositions subséquentes furent si diverses et si contradictoires, qu'il parut toujours subjugué par l'espoir ou la crainte, sans aucun égard pour la vérité. Le procureur général, sir Édouard Coke, connaissant le côté faible de sa cause, eut recours aux invectives et aux outrages (2); mais Raleigh, réprimant les sentiments qui l'animaient, lui répliqua avec une modération qui faisait ressortir la conduite indécente et violente de son adversaire (17 nov.). Il demanda que Cobham lui fût confronté; il en appela à la loi fondamentale et à la loi divine, qui exigeaient au moins deux témoins; il offrit même d'abandonner sa défense, si son accusateur osait affirmer, en sa présence, qu'il se fût jamais entretenu ou qu'il eût eu des relations avec le monarque espagnol. Mais on lui répondit que les statuts qu'il citait étaient sans force; que la loi ne permettait pas qu'un complice délateur parût devant la cour, de crainte qu'il n'en prît occasion de fournir de fausses preuves à son ami, et qu'un procès pour trahison était aussi régulier avec un jury et des dépositions écrites, qu'avec un jury et des témoins. Il répondit que sa situation était exceptionnelle: car les charges contre lui avaient été rétractées par l'homme qui d'abord les avait fournies; que l'on fît donc comparaître

quoique, pour cette raison même, nous n'ayons pas de preuve que Coke, au procès, « ne prononça pas un seul mot contre Raleigh, au sujet du coup qu'il s'était porté dans la Tour. » Lettre dans Jardine, 464.

(1) Voyez les proclamations faites pour empêcher la foule, dans Rymer, XVI, 521, 527. Selon Camden, le nombre des morts emportés par la contagion s'éleva à 30,578.

(2) Procès d'État de Howell, II, 61. Et une lettre de Francis Aungier, dans les Mss. de Loseley, 374.

(1) Cela fut soutenu par Beaumont, dans ses dépêches (Carte, III, 721), et se trouve confirmé par la remarque de Cecil à Raleigh, p. 13, note; par les excuses qu'il fit faire au comte d'Aremberg, par des expressions échappées dans le procès; et par ses instructions aux ambassadeurs près des cours étrangères, qui devaient dire qu'Aremberg ne savait pas que l'argent fut demandé d'avance pour « l'avancement de la paix. » 30 nov. Caley, II, 64.

(2) Il appela Raleigh un détestable athée, une araignée d'enfer, le plus vil et le plus exécrable des traîtres. — *Raleigh :* Vous parlez sans discrétion, d'une manière barbare et insultante. — *Coke :* Je manque de mots pour exprimer comme il convient une si venimeuse trahison. — *Raleigh :* Vous manquez de mots, en effet, car vous avez dit la même chose une demi-douzaine de fois. Procès d'État, II, 26.

Cobham, et s'il osait persister dans une seule charge en sa présence, lui-même n'ajouterait pas un mot pour sa propre défense. C'était là un défi hardi; mais il était fait avec une entière confiance, car Raleigh avait apporté une lettre à lui, écrite la veille par ce seigneur, dans laquelle était le passage suivant: « Pour me délivrer du cri du sang, je proteste sur mon âme, et devant Dieu et ses anges, que je n'ai jamais conféré avec vous pour aucune trahison; que je ne fus jamais poussé par vous aux choses dont je vous ai accusé; et d'après tout ce que je sais, vous êtes innocent et pur de toute trahison contre le roi, autant que tout sujet vivant; et que Dieu me traite, et qu'il ait pitié de mon âme, comme cela est vrai. »

Pour répondre à ce défi, Coke produisit, ce qu'il regardait comme équivalent à la présence de l'accusateur, une lettre écrite par lui aux lords seulement la veille au soir. Cobham y déclarait qu'étant convaincu du dessein de Raleigh, de se blanchir en le noircissant, il avait résolu de déposer la vérité et de rétracter ce que l'astuce lui avait arraché. La vérité était que Raleigh avait excité son mécontentement, et poussé à ses pratiques avec Aremberg, avait sollicité par son entremise une pension de 1500 livres pour des avis, et avait envoyé à Aremberg comme échantillon de ses services, information de l'accord secret entre le roi et les États Généraux (1). Durant la lecture de cette pièce, le malheureux prisonnier ne put dissimuler son étonnement et sa consternation. Lorsqu'il se fut remis, il admit qu'il avait été question de pension, mais en manière de causerie seulement; nia qu'il eût jamais employé aucun artifice pour se procurer la rétraction de Cobham, et remettant la lettre adressée à lui-même entre les mains de Cecil, il insista pour que lecture en fût faite, afin de détruire l'effet produit par celle écrite aux lords.

La première, qui en appelait solennellement à la justice de Dieu, méritait plus de crédit, si l'on doit du crédit à ce qui vient d'un pareil homme. Mais c'était trop tard. L'incapacité de Raleigh à repousser la charge de la pension avait fait une impression profonde et défavorable sur l'esprit du jury, qui rendit, quoique avec une répugnance visible, un verdict de culpabilité. La grande masse des spectateurs ne l'entendit qu'en donnant des marques de désapprobation. Ils avaient vu d'abord le prisonnier avec une sorte d'horreur, comme un traître lâche et vindicatif; mais sa défense avait changé leurs sentiments, et beaucoup d'entre eux le regardèrent comme innocent, la plupart comme un homme condamné sans preuve légale ou suffisante.

Cobham et Grey furent mis en jugement devant les pairs (22 nov.). La lâcheté et la bassesse du premier formaient un contraste frappant avec le caractère et l'éloquence du second. Cobham parut indigne du pardon qu'il réclamait comme le prix de ses aveux; Grey conquit l'estime des juges mêmes qui le condamnèrent.

L'exécution commença par les deux prêtres (29 nov.): personne n'osa demander leur grâce. On disait même que Jacques ne balancerait pas à se défaire lui-même de Watson, comme de l'un des individus qu'il avait jadis autorisés à promettre la tolérance aux catholiques. Le jour qui précéda son exécution, le comte de Northampton le visita dans sa prison; et, comme il l'affirma dans la suite, lui fit avouer qu'on ne lui avait jamais fait une pareille promesse. A l'échafaud, Watson s'abstint de toute allusion à ce sujet; mais, ainsi que son compagnon de souffrances, il donna à entendre que sa qualité de prêtre contribuait plus à son supplice que son délit. On leur arracha vivants les entrailles (1).

(1) Voyez la copie de cette lettre dans Jardine, 445. Dans cette lettre, Cobham ne dit rien de ses premières accusations, si elles étaient vraies ou fausses; il se borne à rétracter sa protestation de l'innocence de Raleigh, selon ce qu'il savait, relativement à la trahison; plus il indique d'autres faits, dont il n'avait jamais été question auparavant.

(1) Voyez les discours de Northampton au procès de Garnet et de ceux impliqués dans la conspiration des poudres. Watson, à l'échafaud, fit allusion aux anciennes disputes qu'il avait eues avec les jésuites, en disant: qu'il pardonnait à tout le monde, et désirait de même en être pardonné; et particulièrement que les jésuites pardonnassent ce qu'il avait écrit trop aigrement contre eux, disant aussi qu'ils étaient cause de ce qui se passait; mais qu'il pardonnait tout ce qu'ils avaient employé de ruses et d'adresse pour l'entraîner à l'action pour laquelle il était exécuté. Stowe, 831. L'inimitié était si grande en effet entre les partis, que Copley, dans sa confession manuscrite, se plaint spécialement

Parmi les conspirateurs séculiers, Brooke fut le seul exécuté (5 déc.). Quant aux autres, Jacques résolut de surprendre ses sujets par un trait de cette politique dans laquelle il se croyait si profond. Plusieurs seigneurs de la cour avaient intercédé en leur faveur; leurs ennemis demandaient hautement leur châtiment, et Galloway, ministre de Perth, « prêcha avec autant de chaleur contre la nonchalance et la modération de la justice, que si c'eût été l'un des sept péchés mortels. » Le roi rejeta les prières des uns; il réprima également l'audace des autres. Enfermant son secret dans son cœur, il signa le mercredi (8 déc.) l'ordre d'exécution de Markham, Grey et Cobham (8 déc.), et, le lendemain, envoya une lettre particulière au shérif Tichbourn par Gibb, messager qui arrivait alors d'Écosse, et qui, par conséquent, n'était pas connu. Le vendredi matin, Markham fut conduit au supplice: il se plaignit d'avoir été trompé par de fausses promesses de la vie; mais, quoiqu'il ne pût dissimuler sa surprise, il ne montra aucune terreur. Lorsqu'on lui offrit un bandeau, il le refusa, disant qu'il pouvait encore voir la mort en face, sans rougir. Comme il s'arrangeait lui-même pour l'exécution, Gibb prit à part le shérif, et se retournant vers Markham, il lui dit que, comme il n'était pas suffisamment préparé, il lui était accordé deux heures pour ses dévotions particulières. Aussitôt que Markham eut été emmené, Gray fit son apparition, précédé par une foule de jeunes gentilshommes, et soutenu de chaque côté par ses deux meilleurs amis. Le ministre qui l'accompagnait priait à haute voix; Grey l'imitait d'une voix ferme, avec le langage et la prononciation élevée de la piété la plus fervente. Ensuite il se leva, confessa son crime, et, tombant de nouveau à genoux, il pria une demi-heure pour le roi et la famille royale. Au moment où il finissait, le shérif l'informa qu'il devait descendre de l'échafaud, qu'il y avait été amené par méprise, et que Cobham, suivant l'arrêt, devait mourir avant lui. Cobham donc le remplaça, et, à la grande surprise de ses amis et de ses ennemis, il ne montra rien de ce caractère abject et faible qui l'avait distingué à son jugement. Il monta l'échelle d'un pas ferme regarda d'un œil tranquille les apprêts de sa mort, et, reconnaissant sa culpabilité, affirma, sur l'espoir de son salut, que Raleigh était son complice.

En ce moment, Markham et Grey montaient séparément à l'échafaud, et chacun des trois, dans la persuasion que ses compagnons étaient déjà morts, jetait sur les deux autres des regards d'un étonnement sauvage. La foule se pressait dans le silence et l'effroi, et le shérif, d'une voix forte, expliqua le mystère en déclarant que le roi, de son gracieux vouloir, accordait la vie à chacun des accusés. On les conduisit en différentes prisons, et Raleigh, dont l'exécution avait été fixée au lundi, partagea la miséricorde royale avec ses complices. Jacques recueillit en entier le fruit de sa clémence: les aveux faits sur l'échafaud prouvèrent l'existence du complot; la culpabilité de Raleigh ne pouvait être mise en doute après l'assertion solennelle de Cobham, et l'habileté du roi, autant que sa clémence, lui valurent des applaudissements universels (1).

Il est évident que cette conspiration, composée d'éléments aussi hétérogènes et si facilement déjouée, offrait peu de motifs d'alarmes; cependant elle engagea le roi à se défier des puritains et des catholiques. Dès le moment où il avait traversé la Tweed, les deux partis n'avaient pas cessé de l'accabler de pétitions relatives à la tolérance religieuse. Il se sentait porté à accorder quelque peu d'indulgence aux catholiques; il le devait aux malheurs qu'ils avaient éprouvés pour la cause de son infortunée mère: il s'y était engagé par des promesses faites à leurs envoyés et aux princes de leur communion. Mais ces désirs secrets étaient combattus par la sagesse ou les préjugés de ses conseillers, et s'il avait quelque honte de violer

de l'occasion de triomphe que leur chute donne aux jésuites, sachant combien ils étaient ennemis. »

(1) Voyez sur cet objet les papiers de Hardwicke, I, 377-393; Lodge, III, 215; Windwood, II, 2; les Procès d'État de Howell, II, 65-70. Vie de Raleigh par Caley, II, 5. Stowe, 828-832. Cecil nous dit que le but du roi était de voir jusqu'où le lord Cobham soutiendrait son accusation à sa mort. Markham, Copley, et Brookesby furent bannis pour la vie; Grey périt dans la Tour, après une captivité de onze ans; et Cobham, ayant été mis en liberté, mourut l'année 1619, dans une extrême pauvreté. Quant à Raleigh, le lecteur verra dans la suite quelle fut sa destinée.

sa parole, il craignait aussi d'offenser ses sujets protestants. Enfin il arrangea la chose en lui-même, en faisant une distinction entre le culte et les personnes des pétitionnaires. Il refusa sur-le-champ, avec indignation, toute demande pour l'exercice de ce culte; en plus d'une occasion même, il fit enfermer dans la Tour les individus qu'il pressentait vouloir faire une telle insulte à son orthodoxie. Mais il invita les catholiques à fréquenter sa cour; il conféra à plusieurs d'entre eux le titre de chevalier, et il promit de les garantir de la pénalité portée contre les réfractaires, tant que, par leur conduite loyale et paisible, ils mériteraient la faveur du roi. Ils acceptèrent ce bienfait avec reconnaissance, quoiqu'ils se vissent bien déçus dans leur attente. Plusieurs y trouvèrent le gage de concessions plus importantes, et le pontife Clément VIII, maintenant qu'Élisabeth avait cessé de vivre, se détermina à cultiver l'amitié du nouveau roi. Par deux brefs adressés à l'archiprêtre et au provincial des jésuites, il recommanda strictement aux missionnaires de se renfermer dans les bornes de leurs devoirs spirituels, et de décourager, par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir, tous les efforts faits pour troubler la tranquillité du royaume. Il reçut, avec regret, la nouvelle que Watson et Clarke s'étaient engagés dans la nouvelle conspiration. Il ordonna au nonce de Paris d'assurer Jacques de l'horreur avec laquelle il voyait ces actes de déloyauté, et il envoya un messager secret à la cour d'Angleterre, avec l'offre de rappeler du royaume tout missionnaire qui pourrait être un objet de suspicion pour le conseil (1).

Les puritains se reposèrent avec une égale confiance sur le bon vouloir du nouveau monarque. Il avait été élevé dès son enfance dans la théologie des Génevois; il avait souvent exprimé sa gratitude à Dieu « d'appartenir à la plus pure Église du monde, » et il avait publiquement déclaré « qu'il maintiendrait ces principes aussi longtemps qu'il vivrait. » Tels peuvent avoir été les sentiments de sa première jeunesse, mais à mesure que l'âge avancé d'Élisabeth mettait le sceptre d'Angleterre plus à sa portée, il avait appris à préférer la discipline soumise d'une Église qui reconnaissait le souverain comme son chef aux formes indépendantes d'une secte républicaine, et, aussitôt qu'il se vit en possession de la couronne d'Angleterre, il avoua publiquement qu'il croyait que la hiérarchie était le plus ferme appui du trône, et que, où il n'y avait point d'évêque, il n'y aurait bientôt plus de roi (1).

Les premières pétitions des puritains furent rédigées dans le langage de la soumission; elles prirent graduellement un ton plus élevé, et demandèrent une réforme complète dans la lithurgie et le clergé. Jacques s'irrita et peut-être s'alarma; mais il préféra la conciliation à la sévérité, et invita quatre des principaux ministres à une conférence à Hampton-Court: on ne les admit point à leur arrivée (14 janv. 1604). Le roi employa la journée en consultations particulières avec les évêques et son conseil. Il déclara devant eux qu'il était sincèrement converti à l'Église d'Angleterre, et qu'il remerciait Dieu « de l'avoir conduit à la terre promise, et de l'avoir placé dans un pays où la religion était dans toute sa pureté, et où il siégeait parmi des hommes graves, respectables et instruits; qu'il n'était plus, comme auparavant, un roi sans État, sans dignité, sans subordination, et bravé en face par des jeunes gens imberbes sous l'habit de ministres. » Il savait cependant que toute chose sur terre était sujette à l'imperfection, et comme plusieurs plaintes avaient été portées devant le trône, il les avait convoqués afin qu'ils déterminassent d'avance ce qu'il serait prudent de concéder aux demandes de leurs adversaires. L'intérêt des évêques n'était pas d'aliéner le roi par une opposition déraisonnable. Ils consentirent à l'instant que, dans le livre de commune prière, pour éviter l'obscurité, on ajoutât à l'absolution générale et au rite de la confirmation des paroles explicatives; que la pratique des cours de haute commission fût réformée par le chancelier et le président du tribunal;

(1) « Paratissimum esse... eos omnes e regno evocare, « quos Sua Majestas rationabiliter judicaverit regno et « statui suo noxios fore. » Instructions données au docteur Gifford, doyen de l'île. Mss. en ma possession.

(1) Calderwood, 256. Dans sa préface à l'Apologie du serment d'allégeance, il date sa conversion de six années avant son avénement au trône d'Angleterre. P. 45

que l'excommunication ne fût plus infligée pour des offenses frivoles, et que les évêques ne conférassent plus l'ordination, et ne prononçassent aucune censure, sans l'assistance de quelques ecclésiastiques instruits et respectables. Le baptême fut le sujet de quelques débats. Le roi argumenta contre lui durant trois heures; il fut enfin satisfait de la concession qu'il ne serait administré que par des ecclésiastiques, à l'exclusion des laïques, et surtout des femmes.

Le second jour de la conférence, on admit les ministres puritains (6 janv.). Ils réduisirent leurs demandes à quatre points principaux: la pureté des doctrines, l'instruction des ministres, la réformation des tribunaux ecclésiastiques, et la correction du livre de commune prière. Les trois premiers points ne causèrent aucun débat; mais la légalité des cérémonies, et l'obligation de souscrire aux articles, furent vivement contestées. Après que les évêques de Londres et de Winchester et quelques-uns des doyens eurent parlé, Jacques argumenta, et déploya, de l'aveu même de ses adversaires, une grande habileté. S'il les railla de la faiblesse de leurs raisonnements, il réprimanda les prélats de l'aspérité de leur langage. Parfois il égayait la discussion par l'enjouement de son esprit, parfois il traitait avec facilité les questions de théologie les plus abstraites. Il ne dissimulait pas, cependant, que sa détermination ne fût plutôt le résultat d'un raisonnement politique que d'une conviction religieuse. « Si, disait-il, vous tendez au presbytériat écossais, cela s'arrange aussi bien avec la monarchie que Dieu avec le diable. Alors Jack, Tom, Will et Dick, se réuniront, et, à leur bon plaisir, viendront me censurer, moi et mon conseil, ainsi que toutes nos déterminations. Will se lèvera et dira: Cela doit être; alors Dick répliquera: Non, vraiment, mais nous voulons que cela soit de cette façon. D'après cela, je dois encore une fois répéter ici mon premier mot, et dire: Le roi avisera» (1). En définitive, tout ce que les ministres puritains purent obtenir fut: qu'on rédigerait un catéchisme national; qu'on publierait une nouvelle traduction des Écritures; que les apocryphes lus dans l'Église seraient distingués des écritures canoniques, et que quelques expressions douteuses dans les articles seraient plus clairement expliquées.

(18 janv.) La matinée du troisième jour fut consacrée à la recherche des abus de la cour de haute commission, et l'on prit la résolution de limiter le nombre des juges, et de les choisir exclusivement dans les plus hautes classes de l'État. Les théologiens dissidents furent alors introduits: on leur annonça la décision du roi, et, à leur requête, on leur accorda un certain délai, durant lequel l'obligation de se conformer ne serait pas forcée (1). Ainsi se termina la conférence; mais elle ne produisit pas tous les effets que l'on en attendait. Les prélats ne se pressèrent nullement d'exécuter les réformes auxquelles ils avaient consenti, plutôt par la crainte de déplaire que par la persuasion de leur nécessité. Les puritains furent mécontents de leurs théologiens, que l'on avait choisis sans leur concours, et qui n'avaient pas déployé, en présence du souverain, cet esprit fier et indépendant qui convenait aux ministres de l'Évangile. Ils se plaignaient aussi, et avec raison, que Jacques eût moins agi comme juge que comme chef de parti; qu'il eût substitué l'autorité au principe, et qu'il eût insisté sur la soumission quand il aurait dû amener la conviction. Mais le roi fut satisfait. Jusqu'ici, il n'avait jamais eu l'occasion de déployer sur un si noble théâtre ses connaissances en théologie. En présence de plusieurs théologiens distingués, des premiers dignitaires de l'Église, et des lords du conseil, il expliqua les Écritures et les Pères, résolut les questions les plus ardues, et décida sur tous les points douteux, avec une exactitude infaillible. Ses adversaires s'avouèrent vaincus: les prélats éclatèrent en transports d'admiration; le primat s'écria que « Sa Majesté parlait par l'assistance spéciale de l'esprit de Dieu, » et l'évêque de Londres protesta que son cœur

(1) Ces mots sont en français dans le discours de Jacques. (*Note du traducteur.*)

(1) Comparez Fuller, Cart., xvi, liv. ix, 7-24; Procès d'État de Howell, ii, 70-94; Lettre du docteur Montague, dans Windwood, ii, 13-16. Il est évident que Barlow a beaucoup abrégé et souvent omis les arguments des non-conformistes; les changements dans le livre de commune prière furent faits immédiatement et publiés par l'autorité. Rym., xvi, 569, 574

se dissolvait de joie en écoutant un roi tel qu'il n'en avait pas existé depuis le temps du Christ (1).

Quoique le résultat de la conférence trompât l'attente des non-conformistes, ils ne désespérèrent pas d'améliorer leur condition; mais sur la présentation d'une pétition en leur faveur, le roi parla d'eux en termes pleins d'amertume, qui montraient combien peu ils devaient attendre de la bonne volonté du monarque. C'était, dit-il, à une semblable pétition que la rébellion des Pays-Bas devait son origine : sa mère et lui, dès leur berceau, avaient été assaillis par des diables puritains; mais il exposerait sa couronne pour étouffer ces malicieux esprits; il voudrait détruire puritains et papistes, pour lesquels il avait une haine si cordiale, que s'il croyait possible que son fils et héritier leur accordât la tolérance dans un temps à venir, il aimerait mieux voir le jeune prince sur le bord de la tombe. Les personnes dépendantes de la cour se montrèrent empressées d'agir conformément aux paroles du souverain. Dans la chambre étoilée, il fut décidé que s'agiter pour influencer l'opinion du roi en matière de religion, était un acte tendant à la sédition et à la rébellion; des ordres furent expédiés aux juges et aux magistrats pour renforcer de tout leur pouvoir les lois pénales contre les non-conformistes, protestants ou catholiques (2).

Au bout de quelques jours (19 mars), le roi assembla son premier parlement sous les auspices les plus favorables, et il ouvrit la session, du haut de son trône, par un discours plein d'éloquence et de grâce; mais, au lieu de la reconnaissance qu'il attendait, il se trouva engagé dans des disputes d'où il ne put sortir que mécontent et sans avantage. Dans la chambre basse, un parti formidable s'était déclaré contre lui, composé d'hommes qui, vers la fin du dernier règne, avaient osé plaider les droits des sujets contre l'abus de la prérogative. Leurs notions sur la liberté civile avaient été blessées d'une proclamation récente (1), dans laquelle Jacques prétendait, de sa propre autorité, établir les règles que l'on devait observer dans l'élection des membres, et leurs opinions religieuses étaient contrariées du résultat peu favorable de la conférence de Hampton-Court. Leur nombre et leurs talents leur donnèrent du courage et de l'importance : ils avaient jadis arraché des concessions au despotisme d'Élisabeth; ils ne doutèrent pas de leur triomphe sur les prétentions et la rhétorique de son successeur. L'orateur, dans sa première adresse au roi, prit soin de l'informer « qu'aucun pouvoir ne devait instituer de nouvelles lois, réformer les lois imparfaites ou abroger celles qui semblaient inconvenantes, si ce n'était celui de la haute cour du parlement, c'est-à-dire de l'agrément de la chambre des communes, du consentement des lords et de l'assentiment du souverain; qu'à lui, sans doute, appartenait le droit de refuser ou de ratifier; mais qu'il ne pouvait créer, et que chaque bill devait passer aux deux chambres avant d'être soumis à sa sanction. » Ces doctrines n'étaient pas faites pour plaire au monarque : mais ce serait abuser de la patience du lecteur, que de lui détailler la naissance, les progrès, et le résultat de l'altercation qui suivit. Jacques se plaignit de leur insolence : ils attribuèrent cette plainte à l'ignorance ou à de fausses notions; Jacques soutint que les privilèges de la chambre dépendaient de la faveur du roi : ils prétendirent qu'ils leur appartenaient par droit de naissance, comme Anglais. Il renvoya la décision des élections contestée à sa cour de chancellerie; ils la réclamèrent, comme de l'essence de leur institution (2). Il

(1) Howell, II, 86, 87. « Le roi parla beaucoup en latin, et disputa avec le docteur Reynolds à Hampton; mais il usait plutôt de reproches que d'arguments, et il dit aux pétitionnaires qu'il ne leur manquait que de dépouiller encore le Christ, et les renvoya en les appelant des *roupieux*. Les évêques semblaient plus satisfaits : « Sa Majesté, disaient-ils, s'exprimait avec la puissance de l'inspiration. Le roi, en parlant, était animé par l'esprit. Je ne sais de quel esprit ils parlaient; mais cet esprit avait certainement une méchante langue. » Nugæ Antiquæ, I, 181. Mais Jacques paraît avoir pensé différemment : « Je les terrassai, dit-il, aussi vigoureusement que vous avez terrassé les papistes. Ils reculaient d'argument en argument. Enfin je fus forcé de leur dire que, si quelqu'un de leurs disciples leur avait répondu de cette manière, ils l'auraient fessé au lieu de lui répliquer, » etc. Titus Livius de Hearne, 197.

(2) Ellis, 2e série, III, 216.

(1) Voyez-la dans Rymer, XVI, 561.

(2) Sir Francis Godwin avait été nommé député pour le comte de Buckingham; mais le secrétaire de la couronne avait refusé de reconnaître cette nomination, sous

leur reprocha d'envahir sa prérogative en faisant de ses défrichements, tutelles, mariages et droit de pourvoyance, le sujet de leurs débats. Ils repoussèrent cette accusation, en déclarant que leur objet unique était de délivrer la nation d'un fardeau intolérable, et de donner à la couronne plus que l'équivalent de son revenu annuel. Ces discussions remplirent toute une session longue et orageuse (du 19 mars au 7 juill.), et si le roi, par ses partisans dans la chambre haute, réussit à détourner tous les coups portés par les puritains à la discipline de l'Église, il ne put cependant faire adopter par la chambre basse aucune des mesures qu'il avait désirées, ni obtenir un subside additionnel au droit ordinaire de tonnage et de pondage (1). Tous les partis s'accordèrent sur une seule question. Le fanatisme poussait les puritains à persécuter les catholiques, et l'espoir d'une réconciliation engageait les amis du trône à se joindre à eux. Le code oppressif et sanguinaire, rédigé sous le règne d'Élisabeth, fut rétabli dans toute son extension: on y ajouta même de nouvelles rigueurs. Tout individu qui avait étudié ou résidé, ou étudierait et résiderait à l'avenir dans un collége ou un séminaire d'outre-mer, devenait incapable d'hériter, d'acheter ou de jouir des terres, annuités, biens meubles, créances ou sommes d'argent dans le royaume; et comme les missionnaires se dérobaient aux recherches sous la dénomination de précepteurs, on décida que personne n'enseignerait, même les principes de la grammaire, en public ou en particulier, sans l'approbation préalable du diocésain (1).

La convocation du clergé se tint en même temps que le parlement, et le résultat de ses délibérations fut un code de lois ecclésiastiques au nombre de cent quarante et une. Elles prononçaient la sentence d'excommunication, *ipso facto*, 1° contre toutes les personnes qui ne reconnaîtraient pas la suprématie du roi ou l'orthodoxie de l'Église anglicane; 2° contre tous ceux qui affirmeraient que le livre de commune prière était superstitieux et illégal, ou que l'un des trente-trois articles était, en quoi que ce soit, erroné, ou que l'ordinal était contraire à la parole de Dieu; et 3° contre tous ceux qui se sépareraient de l'Église, établiraient des conventicules, ou prétendraient que les règlements ecclésiastiques peuvent se faire ou s'imposer sans le consentement du roi. Venaient ensuite les lois pour la célébration du service divin, l'administration des sacrements, les devoirs et la résidence des bénéficiers, et la jurisprudence des cours ecclésiastiques (2). Ce nouveau code fut confirmé par lettres patentes revêtues du grand sceau; mais son autorité fut énergiquement contestée par les dissidents et par les laïques. On niait que le clergé eût aucun pouvoir de créer des délits, qui assujettiraient le délinquant aux peines civiles qui résultaient de la sentence d'excommunication; et, dans la session suivante du parlement, la chambre des communes adopta un bill qui déclarait qu'aucun canon ou constitution ecclésiastique, fait depuis les dix dernières années, ou que l'on établirait dans la suite, n'aurait la puissance de porter obstacle ou d'attenter à la vie, à la liberté, aux terres ou aux biens meubles de qui que ce fût, à moins que cette loi ne se trouvât préalablement confirmée par un

prétexte que Godwin avait été condamné par contumace; et sir John Fortescue, membre du conseil, fut élu en vertu d'une seconde ordonnance. La chambre des communes déclara que Godwin était légalement élu, déclaration qui déplut également à Jacques, qui, par proclamation, avait défendu de nommer des proscrits, et aux lords du conseil, qui soutenaient l'élection de Fortescue. Mais la chambre des communes fut obstinée; elle refusa de conférer avec les lords à ce sujet, ou de se soumettre à une décision contraire des juges. Jacques leur ordonna enfin de débattre en sa présence la question avec les juges: ils obéirent, et consentirent à un compromis par lequel ils déclarèrent que l'élection était nulle, et décidèrent qu'on donnerait l'ordre de procéder à une nouvelle nomination. La chambre des communes obtint en réalité la victoire; car le président, par ordre de la chambre, signa l'acte qui ordonnait la nomination; et depuis elle a continué à exercer le droit qu'elle réclamait alors, de décider du mérite des élections contestées. Journaux de la chambre des communes, 149, 151, 156, 158, 161, 162, 171. Explications de Cecil sur cette matière, pour être adoptées par les ambassadeurs près les cours étrangères, dans Windwood, II, 10.

(1) Voyez les journaux des lords et de la chambre des communes pour la session, *passim*.

(1) Stat., I, Jacques, c. 4, 1020. Dans ce parlement un acte fut passé pour enlever aux évêques la faculté d'aliéner les possessions de leurs siéges au profit de la couronne, afin qu'ils pussent plus facilement «maintenir la vraie religion, exercer l'hospitalité, et détourner les dilapidations.» Ibid.

(2) Wilkins, Conc., IV, 380, 405, 584, 637.

acte de la législature. Les évêques se réunirent pour s'opposer à ce bill, comme dérogatoire à l'autorité de la convocation et à celle du roi, chef de l'Église. Plusieurs conférences eurent lieu entre les deux chambres, mais le parlement fut dissous avant la troisième lecture, et la décision de la question revint aux juges, à Westminster-Hall, qui souvent avaient déclaré que, quoique les canons de 1604 liassent le clergé qui les avait rédigés, ils n'avaient aucune force pour obliger le peuple, tant qu'ils n'avaient pas obtenu l'approbation de la législature (1).

Quand les canons furent publiés, Bancroft, qui avait succédé depuis peu à Whitgift, au siége de Canterbury, exhorta le clergé officiant à se conformer. La plus grande partie y consentit : les dissidents se virent réduits au silence ou destitués. Cependant, les puritains résistèrent à l'orage. Ils s'assemblèrent et se consultèrent : ils sollicitèrent la protection du conseil et des favoris; ils firent des pétitions et des remontrances de tous les côtés. Mais Jacques se montra inexorable, et plusieurs des pétitionnaires furent punis par la perte de leurs offices; d'autres furent appelés devant le conseil, et avertis que leur obstination à s'opposer à une mesure définitivement arrêtée, était un délit égal au crime de haute trahison. La détresse des ministres destitués et de leurs familles, l'emprisonnement de quelques-uns, et l'exil volontaire de plusieurs autres, ont été déplorés d'une manière touchante par les écrivains puritains, qui en parlèrent comme de la plus violente des persécutions. Mais, tandis qu'ils font monter le nombre des membres destitués du clergé à trois cents personnes, leurs adversaires le réduisent à cinquante, et ils exagèrent l'obstination et la déraison des victimes, en donnant aux prélats des louanges pour leur modération et leur tolérance. Les rapports des deux partis sont probablement revêtus de fausses couleurs. Il se peut que, dans cette occasion, il se soit trouvé plusieurs cas d'oppression particulière, et peut-être de rigueurs injustifiables; mais ce serait une tâche difficile, de démontrer sur quel juste fondement les personnes qui refusaient de se soumettre à la doctrine établie, ou de se conformer à la discipline de l'Église qui les employait, pouvaient conserver leurs bénéfices (1).

Les puritains, dans leur mécontentement, accusaient le roi de papisme. Il persécutait, disaient-ils, les disciples de l'Évangile, et favorisait ses ennemis (22 févr.). Jacques se hâta de se justifier. On publia une nouvelle proclamation, qui ordonnait le bannissement de tous les missionnaires catholiques. On adopta des règlements pour la découverte et l'accusation des réfractaires, et l'on envoya aux magistrats l'ordre de mettre immédiatement à exécution les lois pénales. Jacques jugea l'occasion favorable pour montrer ses sentiments à la chambre étoilée, pour déclarer qu'il détestait le papisme, et exprimer le désir qu'aucun de ses enfants ne lui succédât, s'il devait jamais se séparer de l'Église établie. Cette démarche donna un peu de consolation. Si quelque route était fermée aux efforts des zélateurs, une autre leur était offerte. Il ne leur était pas permis, à la vérité, de purger l'Église de la lie des superstitions, mais ils pouvaient contribuer à la gloire de Dieu, en chassant le papiste idolâtre (2).

L'exécution des lois pénales donna au roi la possibilité de tirer, par un commentaire ingénieux, un profit considérable de sa tolérance passée. On prétendit qu'il n'avait jamais remis la pénalité destinée aux réfractaires : il avait simplement défendu de s'en servir pour un temps, dans l'espoir que cette indulgence amènerait à se conformer. Son attente avait été trompée ; l'obstination des catholiques s'était accrue avec l'indulgence du souverain, et comme ils étaient indignes d'une nouvelle fa-

(1) Journaux des lords, II, 425; Mémoires de Dalrymple, I, 22-25; Discours de Somers, II, 14.

(1) Neal, part. II, c. 1; Collies, II, 687; Windwood, II, 49.

(2) Avant de passer à l'histoire du complot des poudres, j'informerai le lecteur que je dois plusieurs des détails suivants à deux mémoires manuscrits et de la main même de leurs auteurs respectifs : l'un en anglais, par le père Jean Gérard; l'autre en traduction italienne, mais enrichi de plusieurs notes, par le père Oswald Greenway. Tous deux furent des missionnaires jésuites de la connaissance intime des conspirateurs, et, sous ce rapport, soupçonnés par le gouvernement d'avoir trempé dans le complot. Ils écrivent évidemment avec des sentiments de compassion pour le sort de leurs anciens amis, mais ils découvrent plusieurs faits importants qui, sans eux, seraient restés inconnus.

veur, on devait actuellement les abandonner à toute la rigueur de la loi. A leur grand étonnement, on exigea de nouveau l'amende légale de 20 livres par mois lunaire, non-seulement pour le temps à venir, mais pour tout le temps de la suspension; exigence qui, en cumulant treize payements dans un seul, réduisit plusieurs familles, dont les revenus étaient modérés, à l'état de misère le plus absolu. Ce ne fut pas tout. Jacques était entouré d'un grand nombre de ses compatriotes indigents. Leur entretien était coûteux, leurs besoins considérables, et leurs plaintes éternelles. On eut recours à un nouvel expédient pour satisfaire les plus bruyants. Le roi leur transféra un droit sur quelques-uns des plus riches réfractaires, contre lesquels ils eurent la faculté de procéder en son nom par la loi, à moins que les victimes ne se soumissent à composer, par le don d'annuités viagères ou le payement immédiat d'une somme considérable. A cette époque où la jalousie entre les deux nations était portée à tel point que nous n'en aurions aujourd'hui aucune idée, si l'argent eût été versé dans les coffres du roi, les réfractaires auraient eu déjà des motifs suffisants de se plaindre ; mais que des Anglais fussent placés par le roi à la merci des étrangers, qu'ils fussent privés de leurs propriétés, pour défrayer l'extravagance des mignons écossais, c'était ajouter l'indignité à l'injustice, envenimer encore les blessures faites à leurs sentiments, et porter les plus modérés au désespoir (1).

Parmi les victimes, on comptait Robert Catesby, issu d'une famille ancienne et opulente, qui demeurait depuis plusieurs générations à Ashby Saint-Légers, dans le Northamptonshire, et qui possédait aussi dans le comté de Warwick une propriété considérable. Son père, sir William Catesby, avait été emprisonné plus d'une fois comme réfractaire ; mais, dès que le fils fut devenu son propre maître, il abandonna l'ancien culte, se livra à toute la licence de la jeunesse, et perdit sa fortune par ses folies et son extravagance. En 1598, il revint à la religion de ses jeunes années, et, dès ce moment, le sujet principal de ses pensées fut de se délivrer, lui et ses frères, du joug de fer sous lequel ils gémissaient. Dans cette vue, ayant d'avance stipulé pour la liberté de conscience, il attaqua, avec plusieurs de ses amis, le comte d'Essex, et dans une tentative mal exécutée, il fut blessé, pris et mis en prison. Il eut, à la vérité, le bonheur d'échapper au glaive ; mais on le força d'acheter sa liberté au prix de 3,000 livres. Après sa délivrance, il s'attacha, sous le même motif, au parti espagnol parmi les catholiques, et prit une part considérable à leurs intrigues pour empêcher l'avénement du monarque écossais. Quand il vit que ce projet n'avait pu réussir, il se rendit à l'opinion générale de ses frères, et entretint comme eux l'espoir de l'indulgence et de la tolérance. Mais son illusion s'évanouit bientôt : il fut aisé de discerner de tous côtés l'orage qui se préparait, et qui ensuite éclata sur leurs têtes ; et Catesby, retournant à ses premières poursuites, roula dans son esprit tous les moyens possibles de succès. Il vit qu'on ne pouvait espérer de réussir par l'insurrection : les catholiques formaient le parti le plus faible, et ils étaient désunis entre eux; il était également illusoire d'attendre un secours suffisant de la part des princes étrangers : le roi de France, le roi d'Espagne, et le pape même, s'étaient déclarés les amis de Jacques. Enfin, son esprit lui suggéra un plan qui n'exigeait ni l'assistance des étrangers, ni la coopération de beaucoup d'associés, mais un plan si atroce en principe, et si sanguinaire

(1) J'ai plusieurs mémoires du temps, dans lesquels les écrivains se plaignent de cet usage dans les termes les plus énergiques. On peut voir, dans la Vie du prince Henri, par Birch, pag. 220, append. 468-479, plusieurs mémoires curieux sur le même objet, à une époque postérieure à ce règne. D'après le livre des Dons libres, je trouve que Jacques, dans la première année, donna sur les biens des réfractaires, 150 livres à sir Richard Person ; dans la troisième, 3,000 liv. à John Gibb ; dans la quatrième, 2,000 liv. à John Auchmontie, 3,000 liv. à Martin et Abraham Hardaret, 2,000 liv. à John Potten ; dans la onzième, 3,000 liv. à Charles Chambers, 6,000 liv. au lord de Loreston, 2,000 liv. à sir William Wade, 1,000 liv. à sir Ralph Bowes, 1,000 liv. à sir Richard Wigmore, 4,000 liv. à sir James Simple et à Thomas Lee, et 3,000 liv. à sir Hugh Beeston. Mais les concessionnaires de cette année résignèrent leurs concessions, et reçurent de l'échiquier un quart de la somme originaire. Voyez l'Extrait du revenu de Sa Majesté; Londres, 1651, pages 17-80. Je soupçonne cependant que ces dons étaient d'une nature différente de ceux qui sont mentionnés dans le texte : c'étaient des sommes déterminées en dehors des amendes déjà levées.

dans l'exécution, qu'il est difficile de concevoir comment il a pu entrer dans la tête d'un être humain : il avait pour but de faire sauter les chambres du parlement avec de la poudre à canon, et d'envelopper dans la commune destruction, le roi, les lords, la chambre basse, tous ceux qui rédigeaient, et le chef de ceux qui exécutaient les lois pénales contre les catholiques anglais (1).

La personne à laquelle Catesby s'ouvrit d'abord de son projet était son ami intime, Thomas, le plus jeune frère de Robert Winter, de Huddington, dans le Worcestershire. Il avait servi dans sa jeunesse, comme volontaire, à l'armée des États; ensuite il avait été plusieurs fois employé à la cour de Madrid, comme agent du parti espagnol d'Angleterre. Winter fut saisi d'horreur à cette communication, et n'hésita pas à déclarer que ce projet était le plus criminel et le plus inhumain qu'il se pût. Mais Catesby essaya de se justifier : il ne cherchait, observa-t-il, aucune vengeance particulière ni aucun avantage personnel. Son seul but était de faire cesser une persécution injuste et barbare, par le seul moyen qui offrait une apparence de succès. On ne pouvait douter qu'il ne fût légal, puisque Dieu avait donné à tous les hommes le droit de repousser la force par la force. Si son ami le trouvait cruel, il n'avait qu'à le comparer avec les rigueurs exercées contre les catholiques depuis tant d'années; il n'avait qu'à compter les victimes égorgées de la main du bourreau; les centaines qui avaient expiré dans le silence des prisons, et les milliers qui, d'un état de richesse ou d'aisance, avaient été réduits au besoin et à la misère. Il pourrait alors juger si l'accusation de cruauté s'y appliquait avec justice (2).

C'était à cette époque que Velasco, connétable de Castille, était arrivé en Flandre, pour conclure la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. Les deux amis, après une longue discussion, résolurent de différer leur épouvantable projet, jusqu'à ce qu'ils eussent sollicité la médiation de l'Espagne près de leur souverain. Dans cette vue, Winter se rendit à Bergen, près de Dunkerque, où une conférence particulière, qu'il eut avec l'ambassadeur, le convainquit que, bien qu'il voulût parler en faveur des catholiques anglais, il ne ferait aucun sacrifice pour acheter les bienfaits de la tolérance. De Bergen, Winter partit pour Ostende, où il rencontra Guy Faukes, natif du Yorkshire, et soldat de fortune. Faukes avait longtemps servi dans les Pays-Bas, avait joui d'un commandement important sous sir Thomas Stanley, et avait visité Madrid, accompagné de Winter, comme agent des exilés du parti espagnol. Son courage, sa fidélité, et son expérience militaire, le rendaient un auxiliaire utile. Il consentit à retourner en Angleterre avec Winter, mais on lui cacha quelque temps le rôle qu'il devait jouer dans l'action (1).

Avant leur arrivée, Catesby avait communiqué son plan à deux autres personnes, Percy et Wright. Thomas Percy était parent éloigné et intendant du comte de Northumberland. Il avait embrassé la foi catholique vers le même temps que Catesby, et avait partagé son sort dans l'entreprise désastreuse d'Essex. Mais ensuite, il se trouva opposé aux associés de Catesby, de la faction espagnole; il alla visiter Jacques à Édimbourg, et, par suite de ses promesses, il travailla avec succès à rattacher les principaux catholiques à la cause du monarque écossais (2). Les événements qui suivirent en-

(1) Persons, cependant, observe que ce ne fut pas le premier complot de poudre à canon. « On raconte dans l'histoire plusieurs complots de la même espèce, et quelques-uns de nos jours, de la part des protestants: comme, par exemple, celui qui plaça à Anvers une barrique chargée de poudre, dans la grande rue de cette ville, où devait passer le prince de Parme et sa noblesse ; et celui de La Haye, où l'on voulait faire sauter tout le conseil de Hollande pour une vengeance particulière. » Lettre sur le nouveau serment de fidélité, sect. I, v, apud Butler, Mémoires historiques, I, 166, 1re édition

(2) Mss. de Greenway, p. 30.

(1) Voyez les Confessions de Winter, dans la Conspiration des poudres, accompagnée d'un discours sur la manière dont elle fut découverte; 1679, p. 48-50. Mss. de Greenway, 36.

(2) Il n'y a aucun doute que Percy n'ait présenté ainsi la réponse de Jacques, quoique dans la suite le roi ait nié qu'il y fût autorisé. Lorsqu'on demanda au comte de Northumberland s'il avait jamais affirmé pouvoir disposer des catholiques d'Angleterre, il répondit ainsi : « Il nia qu'il eût jamais affirmé pareille chose ; mais il dit que, lorsque Percy revint d'Écosse, sa seigneurie ayant écrit au roi que son avis était de donner de bonnes espérances aux catholiques, afin qu'il pût arriver sans obstacle à couronne, il dit que le bon plaisir du roi était que sa seigneurie donnât aux catholiques l'espoir d'être bien

gagèrent Percy à se regarder comme dupe du peu de sincérité du roi : il s'en plaignit à Jacques ; mais il ne reçut aucune réponse, et tandis que son esprit était excité, d'un côté par le ressentiment, et de l'autre par la honte, Catesby saisit le moment favorable pour l'engager dans la conspiration. Il demanda d'abord du temps pour délibérer ; mais le désir de la vengeance, et l'espoir de détourner les maux qu'il avait contribué, sans intention, à attirer sur ses frères, lui arrachèrent son consentement, et il proposa, comme associé utile, son beau-frère, Jean Wright, attaché d'abord à Essex, noté comme le meilleur homme d'épée de son temps, qui s'était fait dernièrement catholique, et, d'après cela, avait été emprisonné et fatigué de persécutions. Les conspirateurs étaient alors au nombre de quatre : après un court examen, on y adjoignit Faukes (1[er] mai) ; et tous les cinq, après s'être préalablement juré l'un à l'autre de garder le secret, reçurent, en corroboration de leur serment, le sacrement de la main du père Gérard, missionnaire jésuite (1).

traités, ou quelques autres assurances dans ce sens. » Interrog. du 20 novembre, dans le bureau des archives. — La lettre à laquelle le comte fait allusion a été publiée par miss Aikin, dans son ouvrage sur la cour de Jacques I[er], p. 250. On y trouve le passage suivant : « Je n'oserai pas en dire davantage ; mais il serait pitoyable de perdre un royaume pour ne pas tolérer la messe dans un coin de ce royaume, si cela en dépendait. » Quant à la dénégation de Jacques, elle n'est pas invraisemblable. Il y a trop d'exemples dans les documents historiques qu'il ait nié ses propres paroles.

(1) Ce fait fut révélé par les confessions de Winter et de Faukes, qui des cinq étaient alors les deux seuls vivants ; mais tous deux déclarèrent que le père Gérard ne connaissait pas leur secret. Winter dit : « que tous les cinq se prêtèrent serment l'un à l'autre, dans une chambre dans laquelle il n'y avait aucune autre personne, » et qu'ils allèrent ensuite dans une autre salle, pour recevoir le sacrement. Confess. de Winter, p. 50. Faukes dit « qu'ils s'assemblèrent tous les cinq dans une maison située au milieu des champs, au delà de l'auberge de Saint-Clément, où ils conférèrent, et convinrent du complot ; que là ils firent vœu et serment solennel, de toute leur force et puissance, de l'exécuter, et de ne découvrir le secret à aucun de leurs complices, si ce n'est aux personnes que l'on jugerait capables d'entrer dans l'exécution ; que, dans la même maison, ils reçurent le sacrement du jésuite Gérard, en accomplissement de leur vœu et de leur secret antérieur ; mais que Gérard ignorait leur dessein. » Voyez le cinquième interrogatoire de Faukes, fait le 9 de novembre, et signé par lui le 10 du même mois dans le bureau des archives. Cette déclaration fut lue au jugement, à l'exception de la partie qui disculpait Gérard. Avant cela, il y a dans l'original une ligne, avec les mots *huc usque*, de l'écriture de sir Édouard Coke, qui n'entendait pas publier un passage qui pouvait servir de justification à celui qu'il voulait accuser.

Mais, quoiqu'ils se fussent ainsi engagés à adopter le projet sanguinaire suggéré par Catesby, son exécution était encore regardée comme éloignée et incertaine (juillet). Ils espéraient que Jacques écouterait les prières de Velasco, et que son empressement à conclure la paix avec le roi catholique l'engagerait à accorder au moins la liberté du culte privé à ses sujets catholiques. Les commissaires anglais et espagnols s'étaient déjà rassemblés, et, malgré le ton d'indifférence qu'ils prirent de part et d'autre, quoiqu'ils missent en avant les prétentions les plus inconciliables, il était bien connu que leurs souverains respectifs étaient déterminés à mettre fin à la guerre, quelque sacrifice qu'il dût leur en coûter. Après des conférences répétées durant l'espace de deux mois, le traité fut conclu (18 août). Il rétablissait les relations d'amitié entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre ; rappelait les transactions commerciales qui avaient jadis existé entre les deux nations, et laissait à l'équité de Jacques la disposition des villes de Hollande données comme sûreté, si les États ne les rachetaient sous un temps raisonnable (1). Le connétable fit intervenir alors les sollicitations de son souverain en faveur des catholiques anglais ; il assura Jacques que Philippe regarderait comme une faveur faite à lui-même l'indulgence qui leur serait accordée. Afin de seconder ses efforts, les catholiques firent en même temps au roi l'offre volontaire d'une somme annuelle, au lieu des amendes stipulées par la loi, et tâchèrent d'émouvoir la pitié de l'archevêque et du conseil, en leur mettant devant les yeux le tableau véritable de la détresse où se trouvaient réduites nombre de familles respectables, pour leur attachement consciencieux à la foi de leurs ancêtres. Mais le roi, de l'avis de ses ministres, fut inexorable. Il assura Velasco que, lors même qu'il le voudrait, il n'oserait faire une concession qui blesserait au-

(1) Rymer, xvi, 585, 617.

tant les sentiments religieux de ses sujets protestants (14 août). Les juges et les magistrats reçurent, de nouveau, l'ordre de maintenir rigoureusement l'exécution des lois pénales : on prit des mesures pour découvrir les réfractaires, et l'on nomma une nouvelle commission pour condamner au bannissement tous les missionnaires catholiques (1). Les procédures, qui se succédèrent rapidement, éteignirent le dernier rayon d'espérance dans le sein des conspirateurs. Ils s'exhortèrent l'un l'autre à hasarder leur vie, comme les Machabées, pour la délivrance de leurs frères : ils se hâtèrent d'exécuter le plan qui paraissait leur dernière ressource, et ils prononcèrent que c'était une juste représaille que d'ensevelir les auteurs des outrages qu'ils éprouvaient sous les ruines de l'édifice dans lequel ils avaient proposé des lois si cruelles et si oppressives (2).

Dans leurs recherches, ils trouvèrent, auprès du vieux palais de Westminster, une maison vacante, avec un jardin tout à fait propre à l'exécution de leur plan. Cette maison fut louée par Percy comme étant à sa convenance, parce que sa condition de gentilhomme pensionnaire l'obligeait quelquefois à résider dans le voisinage de la cour. Durant trois mois, il en fut dépossédé par les commissaires qui s'occupaient de l'union projetée entre l'Angleterre et l'Église; mais, à leur départ, il y amena secrètement ses complices (11 déc.), qui jurèrent de nouveau d'être fidèles l'un à l'autre au péril de leur vie. Sur un des côtés du jardin, existait un vieux bâtiment contre le mur de l'édifice du parlement : ce fut là qu'ils commencèrent à ouvrir la mine, en donnant, sur les vingt-quatre heures, seize au travail et huit au repos; et divisant la tâche entre eux, de telle sorte que, tandis que l'un jouissait de sa portion de repos, les trois autres étaient occupés au travail, qui consistait, pendant le jour, à creuser la mine, et, pendant la nuit, à cacher les décombres sous le sol du jardin. Faukes eut un emploi différent : comme sa personne était inconnue, il prit le nom de Johnson, se donna pour un domestique de Percy, et fit constamment la garde autour de la maison. Après quinze jours d'un travail non interrompu, Faukes informa ses complices que le parlement (24 déc.) était prorogé du 7 de février au 3 d'octobre. Ils se séparèrent immédiatement pour aller passer chez eux les fêtes de Noël, après être convenus que, dans l'intervalle, ils ne s'écriraient pas et ne s'enverraient aucun message (1).

Auparavant, toutefois, Catesby avait découvert dans ses compagnons de travail de l'incertitude sur l'équité de l'entreprise. Ils admettaient qu'ils avaient droit de détruire ceux qui voulaient les détruire ; mais comment, demandaient-ils, pouvait-on justifier la mort de leurs amis catholiques, qui allaient se trouver enveloppés dans le même sort que leurs ennemis? Le retour de cette question l'alarma et l'irrita : il parvint par sa véhémence à les réduire au silence, mais il ne put convaincre leur conscience. Il vit bien qu'une autorité plus élevée était nécessaire, et il la chercha avec la discrétion et l'adresse qui distinguaient toute sa conduite. Le roi avait donné à sir Charles Percy la permission de lever un régiment de cavalerie, et Catesby, par le comte de Salisbury, avait obtenu le consentement du roi pour accepter le commandement d'une compagnie. Cela lui servit de prétexte pour réunir des armes et des chevaux pour son propre usage, et lui fournit aussi les moyens de trouver une solution à la difficulté élevée par ses amis, sans courir le danger de trahir son secret. Il fit observer à Garnet, provincial des jésuites, en présence d'une compagnie nombreuse, qu'il était au moment de s'engager au service de l'archiduc : il n'avait point de doute, disait-il, sur la justice de la guerre ; mais il pouvait être commandé pour prendre part à des actions où l'innocent périrait nécessairement avec le coupable, et où des femmes désarmées et des enfants seraient confondus avec des soldats et des rebelles en armes. Pourraient-ils en conscience obéir? Le sort de l'innocent ne rendrait-il pas sa conduite coupable aux yeux du Très-Haut? Garnet répondit que, d'après l'opinion des théologiens de toutes les communions, l'obéissance dans des cas semblables était légitime; qu'au-

(1) Rymer, XVI, 597. More, 309. Mss. de Gérard, 36. Mss. de Greenway, 35.

(2) Journaux des lords, 358.

(1) Confession de Winter, 51-53. Gérard, 136. Greenway, 36.

trement il serait toujours au pouvoir d'un injuste agresseur d'empêcher la partie offensée de poursuivre ses justes droits. Cela fut suffisant : le nouveau théologien appliqua cette réponse au complot préparé, et démontra à ses complices que leur objection n'était qu'un scrupule sans valeur et sans fondement (1).

Pendant les vacances, il avait fait part de son secret à Christophe, frère de John Wright, et à Robert, frère de Thomas Winter. Le premier s'était depuis peu converti à la religion catholique, et tous deux avaient été emprisonnés pour leur religion (1605, 13 janv.). Avec cette addition dans leur nombre, les conspirateurs reprirent leur travail ; mais leurs progrès furent retardés et leurs espérances ébranlées par des difficultés imprévues. La filtration des eaux rendait impossible, à une certaine distance, de conduire la mine sous les fondations; et percer un mur de 9 pieds d'épaisseur, construit en pierres massives, n'était pas un travail facile pour des hommes inaccoutumés aux travaux manuels. Ils persévérèrent cependant, et continuaient à percer journellement cette fondation, lorsqu'ils furent alarmés, un jour, par un bruit considérable qui paraissait venir d'une chambre placée presque sur leurs têtes. Faukes, par ses recherches, apprit que c'était une cave voûtée qui conduisait sous la chambre des lords, et qui, sous peu de jours, ne serait plus occupée. Cette heureuse découverte les remplit de joie : la mine fut abandonnée (25 mars). Faukes loua la cave sous le nom de son prétendu maître, et l'on y conduisit dans l'obscurité de la nuit plusieurs barils de poudre que l'on avait déposés dans une maison, à Lambeth. Pour éviter tout soupçon, on les cacha sous des pierres, des bûches et différents objets d'approvisionnement. Les conspirateurs, ayant ainsi terminé leurs préparatifs, se séparèrent pour se réunir de nouveau en septembre, quelques jours avant l'ouverture du parlement (1).

Cependant la persécution, qui avait commencé l'année précédente, augmentait de rigueur de jour en jour ; les recherches nocturnes se multiplièrent pour découvrir les prêtres, avec toute cette suite de vexations, d'insultes et d'outrages qui les avaient caractérisées sous le règne d'Élisabeth (2). Les geôles se remplirent de prisonniers; quelques missionnaires et laïques furent mis à mort, et un plus grand nombre encore y fut condamné pour cause de religion (3). Le clergé officiant eut ordre, sous

(1) D'après sir Édouard Coke, dont l'objet était d'envelopper Garnet dans la conspiration, la question fut proposée dans les termes suivants : « Si, pour le bien et la propagation de la cause catholique contre les hérétiques, il était légitime de détruire quelques innocents parmi les coupables. » Conspiration des poudres, p. 165. Mais il n'a jamais essayé de donner aucune preuve de cette assertion ; et non-seulement Garnet, mais aussi Greenway, qui était présent, déclarèrent que la question proposée était celle ci-dessus mentionnée. Greenway, 40-42.

(1) Confess. de Winter, 55. Gérard, 42. Greenway, 45.

(2) « Car alors, non-seulement dans les comtés et dans les provinces, mais dans Londres même, et sous les yeux de la cour, la violence et l'insolence des recherches et visites continuelles s'accrurent au point de devenir intolérables. Il ne se passait pas de nuit que les soldats et les sergents n'enfonçassent les portes des habitants tranquilles pendant leur sommeil ; et non-seulement ils les menaient dans les prisons suivant leur caprice, s'ils ne se rachetaient à haut prix, mais encore ils enlevaient tout ce qui leur convenait dans la maison ; et ces visites étaient faites avec tant de violence et d'insolence, que des femmes respectables étaient arrachées de leurs lits pour voir s'il n'existait pas quelque objet sacré ou appartenant au culte catholique, soit sur elles, soit dans leurs lits. » Jugement d'un catholique anglais, par Persons, octobre 1608.

(3) Le prêtre Sugar, Grissold, Bailly, Wilbourne, Fultherin, et Brown, laïques, furent exécutés ; Hill, Green, Titchbourn, Smith, et Briscow, prêtres, et un laïque nommé Skitel, furent condamnés à mort ; mais ils eurent leur grâce, à la sollicitation des ambassadeurs de France et d'Espagne. Ils furent ensuite bannis. Un des derniers avait été condamné par le légiste Philippe, uniquement pour avoir reçu un jésuite dans sa maison. La sentence parut illégale, et Pound, catholique, s'en plaignit au conseil. Au lieu d'obtenir justice, il fut appelé à la chambre étoilée devant les lords, qui « déclarèrent que la condamnation était légale ; condamnèrent Pound à perdre une de ses oreilles à Londres, et l'autre dans le lieu de sa résidence, à payer une amende de 1,000 livres, et à un emprisonnement perpétuel, s'il n'accusait ceux qui l'avaient engagé à commencer la poursuite ; dans le cas où il l'avouerait, sa sentence devait être révoquée, et leurs seigneuries détermineraient ce qu'exigeait la justice. Pound était alors prisonnier au secret dans la Tour. » Windwood, II, p. 34. La reine intercéda pour Pound, mais Jacques lui défendit de jamais ouvrir la bouche en faveur des catholiques. Quelque temps après, les ambassadeurs de France et de Venise firent des remontrances sur la sévérité de la sentence, et Pound, après être resté un jour au pilori à Londres, eut la permission de se retirer à sa maison de Belmont, dans le Hampshire. Bartoli, 64. Eudæmon Joannes, 238.

les pénalités ecclésiastiques, de dénoncer tous les réfractaires qui vivaient dans leurs paroisses respectives (1), et des assises se tinrent, toutes les six semaines, pour recevoir des informations et juger les coupables. Les punitions ordinaires furent appliquées avec un redoublement de rigueur dont les persécutions précédentes ne fournissent aucun exemple, et les réfractaires des classes moyennes de la société furent écrasés par les confiscations répétées de tous leurs biens personnels et des deux tiers de leurs terres et de leurs fermages (2). Pour réduire les classes élevées au niveau de leurs frères les plus indigents, les évêques reçurent l'ordre, à l'instigation du chancelier, d'excommunier les plus opulents ou les plus zélés catholiques de leurs diocèses, de certifier leurs noms à la chancellerie, et de solliciter des arrêts de *excommunicato capiendo*, par lesquels les coupables seraient déclarés passibles d'emprisonnement ou de proscription, incapables de recouvrer leurs prêts, leurs rentes, et les amendes prononcées pour les dommages qu'ils auraient soufferts, de vendre ou d'acheter, de transmettre leurs biens par donation ou testament (3). Pour ajouter à leur terreur, on répandit le bruit qu'à la prochaine session du parlement, on prendrait des mesures pour assurer l'extirpation de l'ancienne croyance, et ce bruit semblait se confirmer par les épithètes injurieuses dont le roi, dans ses conversations journalières, accablait les catholiques; par les personnalités menaçantes du chancelier (20 juin) dans la chambre étoilée, et (5 août) par le langage hostile de l'évêque de Londres dans son sermon à la Croix de Saint-Paul.

C'était avec une secrète satisfaction que Catesby voyait ces mesures. Il considérait ses victimes comme se précipitant aveuglément vers leur destruction, et il concluait que plus les catholiques souffraient, plus ils se hâteraient de se réunir sous son étendard, après l'explosion. Comme le moment approchait, il jugea nécessaire de s'attacher quatre autres complices, savoir : Bates, son valet de confiance, qu'il chargea de porter des armes et des munitions dans le comté de Warwick; Keyes, son intime ami, outré de la confiscation de ses biens, et distingué par son courage et sa résolution; Grant, dont la maison à Norbrook était convenablement placée pour les opérations subséquentes des conspirateurs, et Ambroise Rookwood de Coldham-Hall, dans le comté de Suffolk, qui pouvait fournir un haras de chevaux de prix. Faukes, dont les services n'étaient pas immédiatement nécessaires, repartit durant cet intervalle pour la Flandre. Il était chargé de procurer secrètement un supplément de munitions de guerre, et (ce qui était d'une plus haute importance) d'intriguer parmi les officiers du régiment anglais à la solde de l'archiduc. Plusieurs de ceux-ci, aventuriers, pauvres, mais courageux, devaient leurs commissions à l'influence de Catesby. Il leur donna l'avis que si les catholiques anglais n'obtenaient aucun redressement par leurs pétitions, ils étaient résolus à le chercher l'épée à la main, et il les conjurait, ce cas arrivant, de venir le

(1) Wilk., Conc., IV, 400, CXIV, 411.

(2) Ces peines étaient appliquées avec une telle rigueur, par les évêques de Hereford et de Landaff, que, dans le seul comté de Hereford, quatre cent neuf familles se trouvèrent réduites à la mendicité. Il ne fallait qu'une légère provocation pour entraîner à des actes de violence des hommes poussés à cette extrémité. Un curé avait refusé de permettre l'enterrement d'une femme catholique dans le cimetière, sous le prétexte qu'elle était excommuniée : ses amis l'inhumèrent de force. Ils chassèrent les officiers civils, à l'aide des autres catholiques; leur nombre s'accrut rapidement, et les deux prélats persécuteurs prirent la fuite pour sauver leur vie. Le comte de Worcester, catholique, arriva de la cour pour faire cesser le tumulte, et ses efforts furent secondés par des missionnaires et d'autres catholiques du comté voisin. Lodge, III, 293; Bartoli, 476. Voyez aussi lettre de Garnet, note N à la fin du volume. Eudœmon Joannes, 135.

(3) Wilk, Conc., VI, 411. « Notre gracieux roi défend de verser le sang des catholiques (cela n'était pas exactement vrai), aucune tendance à des conspirations ou trahisons ne ressortant de leurs doctrines ou de leurs actes. Mais toutes les fois qu'ils ne rempliront pas leur devoir, le roi entend (comme de raison) qu'ils soient poursuivis en justice; qu'en même temps ils payent leurs contributions plus rondement qu'ils ne l'ont fait du temps de la feue reine ; non que je pense qu'aucun d'eux ait été oublié, ou qu'on l'oublie avant la Saint-Michel ; et qu'ils sachent en outre qu'ils sont passibles des censures et de l'excommunication de l'Église et de toutes les pénalités qui s'y rapportent, qu'on n'appliquait pas anciennement. » Lettre de Northampton, juillet 1605. Dans Windwood, II, 95. On doit excuser la longueur de ces citations, parce qu'on a prétendu qu'à cette époque les catholiques n'étaient pas persécutés, mais favorisés.

plus tôt possible au secours de leurs frères, avec autant de compagnons qu'ils pourraient s'en procurer. Les démarches de Faukes, quoique faites avec précaution, furent cependant remarquées, et Cecil fut averti à plusieurs reprises, de France et de Flandre, que les exilés machinaient quelque entreprise clandestine, quoiqu'on n'eût pas découvert le but et les noms des conspirateurs (1).

Catesby, en Angleterre, poursuivait sans relâche l'exécution de ses desseins. Mais quelque confiance que dût lui inspirer la fidélité de ses complices, il ne savait comment éluder les regards scrutateurs de ses plus intimes amis. Ils remarquèrent le ton exalté de sa conversation, ses fréquentes et mystérieuses absences, et le délai inexplicable qu'il apportait à rejoindre l'armée en Flandre. Le soupçon était éveillé, et Garnet, le supérieur des jésuites, qui avait reçu du pape et de son général l'ordre de déconcerter tous les efforts des catholiques pour troubler la tranquillité publique, saisit la première occasion pour rappeler, à la table de Catesby, l'obligation de se soumettre au fardeau des persécutions, et de laisser à la justice du ciel le redressement des griefs (août). Catesby ne put réprimer ses sentiments : « C'est à vous, s'écria-t-il, et à vos pareils que nous devons nos calamités présentes. Cette doctrine de soumission fait de nous des esclaves. Aucune autorité de prêtre ou de pontife ne peut enlever à l'homme son droit de repousser l'injustice. » Cet éclat convertit les soupçons de Garnet en certitude. Il résolut d'informer ses supérieurs à Rome (2) (8 mai), et reçut en réponse deux lettres d'une teneur non moins importante, la première écrite au nom du pape; l'autre, du général de l'ordre (24 juin), lui commandait de se tenir en dehors de toute intrigue politique, et de détourner toute tentative contre l'État.

(1) Aveux de Winter, 36. Greenway. 53-56. Windwood, II, 172. Négociations de Birch, 233, 248, 251, 255.

(2) Dans cette lettre, il dit : « Tout est désespéré si vos catholiques sont en rupture avec les jésuites : ils disent que les jésuites combattent et empêchent toute entreprise par la force. Je n'ose m'informer de leur affaire, parce qu'il y a prohibition du général de se mêler de telles choses. » En chiffres. — Puis il continue en caractères ordinaires : « Et ainsi je ne puis vous donner un compte exact. Je sais cela par l'effet d'un pur hasard. » Manuscrit de Gérard, c. 5.

Malgré le ton audacieux qu'il affectait, Catesby ne pouvait étouffer les mouvements de sa propre conscience; peut-être craignait-il aussi l'impression que l'autorité du provincial pouvait faire sur l'esprit de ses associés. Il rechercha la compagnie de Garnet, maintint son opinion, que les persécutions subies par les catholiques étaient de nature à justifier le recours à la violence, et finit par reconnaître qu'un complot s'agitait, dont il était prêt à confier les détails à la fidélité de son ami. Le jésuite refusa d'écouter un mot sur ce point; et dans la longue altercation qui suivit, le conspirateur s'autorisa de deux brefs de Clément VIII, pour l'exclusion du roi d'Écosse, de la succession. « Si, disait-il, il était légitime d'empêcher Jacques d'arriver au trône après sa promesse de tolérance, il n'y aurait pas de faute à l'expulser après sa violation de cette promesse. » A ce raisonnement Garnet opposa les deux lettres qu'il avait reçues dernièrement; mais elles n'eurent pas d'influence sur Catesby, qui répondit qu'elles étaient le résultat de fausses informations. En définitive, une sorte de compromis fut accepté : un messager spécial dut être dépêché à Rome avec un rapport exact sur l'état des catholiques anglais, et rien ne devait être fait de la part des conspirateurs, jusqu'à ce qu'une réponse eût été reçue du pontife. Le messager fut expédié, mais il porta une requête secrète ajoutée par Garnet, pour demander que le pape interdît tout recours aux armes. Ainsi chaque parti chercha à surprendre l'autre. Le but de Catesby était d'imposer silence à Garnet, et d'avoir, à Rome, un agent qu'il emploierait aussitôt que l'explosion aurait eu lieu. Garnet se persuada qu'il avait assuré la tranquillité publique pour un certain temps, avant l'expiration duquel il pourrait recevoir du pape un bref prohibitif de toutes les mesures violentes (1).

(1) Sir Édouard Coke, au procès, donna une tournure différente à cette affaire; mais il ne s'occupa jamais de fournir la preuve de ce qu'il dit. J'écris d'après la relation manuscrite de Greenway (p. 42), qui était présent. Eudœmon Joannes affirme tenir la même chose de la bouche des personnes intéressées. Apologie, 251. Garnet, à son jugement, l'explique de la même manière, et son récit est confirmé en totalité par la lettre qu'il avait écrite à son supérieur à Rome, le 24 juillet, immédiatement après sa dernière conférence avec Catesby. On peut la

Faukes, ayant terminé ses arrangements en Flandre, revint en Angleterre au mois de septembre, et, immédiatement après, on annonça que le parlement serait encore prorogé d'octobre au 5 de novembre. Ce contre-temps alarma les conjurés; leur projet pouvait avoir été découvert; et, pour s'assurer du fait, Winter fut chargé de se rendre à la séance du parlement, et d'examiner la contenance et les actions des commissaires, pendant la cérémonie de la prorogation. Il observa qu'ils ne donnèrent aucun signe de soupçon ou d'inquiétude; qu'ils marchaient et parlaient avec une apparente sécurité, sur le volcan même préparé pour leur destruction. On en conclut qu'ils en ignoraient toujours l'existence (1).

C'est néanmoins à ces retards successifs qu'on doit attribuer la non-réussite de ce complot. Aucun des conspirateurs, excepté Catesby, n'était riche. Plusieurs d'entre eux, depuis près de douze mois, avaient compté sur sa charité pour soutenir leurs familles; les équipements militaires avaient été achetés à ses dépens; tous les préparatifs avaient été faits à ses frais. Mais ses ressources étaient épuisées, et la nécessité d'avoir à sa disposition une forte somme d'argent pour le jour de l'explosion le força de confier son secret à deux catholiques d'une grande opulence. Le premier était un jeune homme de vingt-cinq ans, sir Everard Digby, de Gotehurst, dans le comté de Buckingham. Jeune encore, il perdit son père, qui le laissa sous la garde de la couronne, et il fut en conséquence élevé dans la croyance protestante. En sortant de l'université, il parut à la cour, où il se fit remarquer d'Élisabeth; mais, une année avant la mort de la reine, il renonça au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui, et, se retirant dans ses terres, il embrassa la religion de ses ancêtres. Ce fut avec difficulté qu'on parvint à l'engager dans la conspiration. Catesby eut recours à ses arguments ordinaires, et lui montra un passage d'un livre imprimé d'où il inférait que la tentative était légitime; il l'assura que les pères de la société l'avaient approuvé en général, quoiqu'ils en ignorassent les détails (1). Par degrés, enfin, il leva tous les doutes et toutes les craintes de cet infortuné jeune homme, qui se laissa persuader, promit de contribuer pour une somme de 1500 livres, et s'engagea, vers l'époque de l'ouverture du parlement, à inviter la plupart des catholiques, ses amis, à venir chasser avec lui à Dunmoor, dans le comté de Warwick.

Le second était François Tresham, qui, à la mort de son père, au mois de septembre dernier, avait hérité d'une immense propriété à Rushon, en Northamptonshire. Il avait jadis été l'associé de Catesby et de Percy dans la tentative contre le comte d'Essex, et depuis cette époque, on l'avait sans cesse persécuté pour cause de religion. Son caractère était bien connu; il n'avait rien de cette audace, de cette fidélité à toute épreuve, qui seule devait le faire choisir pour complice dans une telle entreprise. Il était naturellement froid et réservé, intéressé et changeant (14 oct.). Mais ses ressources pécuniaires offraient à Catesby une tentation irrésistible, et les conspirateurs, après lui avoir fait prêter le serment accoutumé, lui confièrent leurs secrets et lui arrachèrent la promesse de leur donner une somme de 2,000 livres. De ce moment, Catesby commença à éprouver des inquiétudes auxquelles, jusque-là, il avait été étranger.

voir dans la note O à la fin du volume. Il est évident que le messager fut envoyé à cette date. « Quod et factum est, « illumque ad illustrissimum nuntium in Flandriam di« rexi. » Comment donc pouvons-nous nous en rapporter à sa déclaration, que le messager fut sir Edmond Baynham, qui ne quitta pas l'Angleterre avant la dernière partie du mois de septembre? Je soupçonne que, pour cacher le messager réel, il cita Baynham, qui était en sûreté sur le continent. Garnet, après son arrestation, ne donna jamais aucun nom de personne ou de lieu qui pût compromettre d'autres, mais chercha toujours à détourner l'attention des commissaires par des noms faux ou factices.

(1) Mss. de Greenway, p. 60.

(1) Voyez les lettres de Digby, à la fin de la Conspiration des poudres, p. 249, 251. « Je voyais, dit-il, le principal point de l'affaire jugé dans un livre latin de M. D., le beau-père de mon frère. » Gérard, p. 249. Je soupçonne qu'il a écrit N. D., lettres initiales sous lesquelles Persons, le supérieur de Gérard, avait publié plusieurs ouvrages. Garnet, dans une lettre interceptée, écrite furtivement à un de ses amis à la cour, dit : « Maître Catesby me fait grand tort : il leur a dit (à ses complices) m'avoir fait une question, du temps de la reine Élisabeth, sur l'affaire de la poudre, et que j'ai dit qu'elle était légitime. Tout cela est complétement faux. Il l'a fait pour en entraîner d'autres. » L'original est dans les archives de l'État.

Son esprit était sans cesse fatigué de doutes sur la fidélité de son nouveau collègue, et le repos de ses nuits était interrompu par des rêves effrayants et du plus mauvais augure (1).

A cette époque, le plan d'opération était définitivement arrangé : 1° on fit une liste de tous les pairs, et des membres de la chambre des communes qu'il était désirable de sauver, à cause de leur religion ou de leur opposition antérieure aux nouvelles lois pénales, ou de la protection qu'ils avaient accordée aux catholiques. Il fut arrêté que chacun de ceux-ci, s'il était à Londres, recevrait, le matin même, un message pressant, qui l'engagerait à s'éloigner de Westminster, ce qui se ferait si tard que l'artifice ne pourrait être découvert que lorsque le coup aurait été porté (2).

2° Ce fut à Guy Faukes que fut confié l'emploi désespéré de mettre le feu à la mine. On avait eu soin de préparer un navire sur la rivière, aux frais de Tresham, pour le transporter immédiatement en Flandre, où il était chargé de publier un manifeste pour justifier cette action, et d'envoyer des lettres afin d'invoquer l'assistance de toutes les puissances catholiques. On espéra aussi que, par suite de ses intrigues antérieures, il serait en état de renvoyer, par le même vaisseau, un secours considérable en munitions et en volontaires.

3° Percy, comme l'un des gentilshommes pensionnaires, avait la facilité d'entrer au palais sans exciter de soupçon. Il fut chargé de s'emparer de la personne du jeune prince Charles, sous le prétexte de veiller complétement à sa sûreté; de le mettre dans une voiture préparée à cet effet, et de là, le conduire au rendez-vous général des conspirateurs.

(1) Aveux de Winter, 56. Mss. de Greenway, 57, 58. Digby et Tresham furent reçus vers le commencement d'octobre; mais je ne sais si ce fut avant ou après la prorogation du 3. Outre l'argent promis, Percy s'engagea à leur donner, sur les revenus du comte de Northumberland, environ 4,000 livres. Confessions de Winter, 56.

(2) Greenway, 39 ; Confessions de Winter, 54. « Nous aurions arraché plusieurs personnes au danger, ce qui leur nuirait maintenant si on le savait, mais je ne crois pas qu'on en aurait immolé trois qui ne le méritassent pas. Vous devez bien imaginer que j'avais des amis dans ce danger, mais je les prévins, et ils n'en sauront jamais rien. » Lettre de Digby à sa femme, à la fin de la Conspiration des poudres, p. 251.

4° Le rendez-vous était à Dunchurch, d'où Digby, Tresham, Grant, et leurs associés, devaient se rendre chez le lord Harrington, et s'emparer de la jeune princesse Élisabeth.

5° Catesby se chargea de proclamer l'héritier présomptif à Charing-Cross, et, à son arrivée dans le comté de Warwick, de publier une déclaration pour abolir les trois objets des grands griefs nationaux : le monopole, la pourvoyance, et les tutelles.

5° On convint qu'un protecteur (on n'a jamais laissé transpirer son nom) serait nommé, pour exercer l'autorité royale pendant la minorité du nouveau souverain.

Mais, demandera le lecteur, que devait-il résulter de l'exécution de ce plan? Comment douze particuliers, sans rang ni influence, et tout souillés, comme ils l'eussent été, du sang de beaucoup de victimes illustres, pouvaient-ils raisonnablement s'attendre à contenir les sentiments d'un peuple exaspéré, à établir une régence, à nommer un parlement dévoué à leurs intérêts, et à renverser un édifice religieux qui comptait déjà plus d'un demi-siècle? Pour un homme calme, ce projet n'eût paru que chimérique et impossible; mais leurs passions étaient irritées, leurs imaginations enflammées; la vengeance, l'intérêt, et l'enthousiasme, les portaient à tout entreprendre. Ils souriaient à l'idée des obstacles les plus effrayants, se persuadaient que la présence des enfants du roi donnerait une sanction à leur cause; que beaucoup de protestants, et la plupart des catholiques, que des officiers licenciés, des aventuriers militaires, que tous ceux auxquels une révolution offrait une perspective de richesses et d'honneur accourraient sous leur étendard; que les plus formidables de leurs ennemis auraient péri dans l'explosion; que le reste, accablé de terreur, frappé d'incertitude, chercherait plutôt à échapper à l'attention, que de provoquer la ruine par des actes d'hostilité (1).

Garnet, ignorant ce qui s'était passé, nourrissait encore l'espérance d'avoir, par sa conférence avec Catesby, engagé ce conspirateur à suspendre, si ce n'était à abandonner sa cri-

(1) Lettres de Digby, 249, 250. Manuscrits de Greenway, 58, 59.

minelle entreprise (1). Il fut bientôt détrompé. Catesby, quoi qu'il pût dire à ses associés, éprouvait souvent des remords de conscience, et, pour ce motif, il résolut de s'ouvrir sur toute l'affaire, en confession, à Greenway. Ce jésuite, si nous en croyons sa déclaration solennelle, condamna ce dessein dans les termes les plus énergiques; mais Catesby ne fut pas convaincu : il avait préparé une réponse à chaque objection; et en définitive, il pria Greenway de lui procurer l'avis de son provincial, sous le secret de la confession (22 oct.). Dans cette vue, le jésuite eut recours à Garnet, et reçut pour réponse une sévère réprimande. Il avait eu tort de permettre que l'on fît aucune mention d'un projet aussi dangereux; il avait eu un tort plus grand en le communiquant à un tiers. Il ne restait plus maintenant qu'à détourner le conspirateur de son projet sanguinaire : il fallait employer tous les arguments, tous les expédients qui étaient en son pouvoir; mais, en même temps, il devait tenir secrète la conversation actuelle, et n'en parler à aucun être vivant, pas même à Catesby (1).

Cette communication, néanmoins, plongea l'infortuné provincial dans la plus cruelle anxiété. Contre sa volonté, et en dépit des précautions qu'il avait prises, il était initié dans les détails du complot; et tout ce qu'un esprit craintif pouvait entrevoir d'horrible dans l'avenir, il le découvrait dans cette conspiration. L'explosion et toutes ses conséquences se présentaient perpétuellement à son imagination; il était hors d'état de remplir ses fonctions journalières de missionnaire, et la nuit, son sommeil était incessamment troublé. Accablé de tant d'inquiétudes, il se détermina à essayer sa propre influence, et se rendit de Harrowden, résidence de lord Vaux, à Coughton, dans le comté de Warwick, où il espérait rencontrer encore Catesby. Mais il était trop tard : un nouvel événement retenait ce conspirateur dans le voisinage de la métropole (1).

Accompagné de Faukes, Catesby s'était rendu à White-Webbs, maison située près d'Enfield-Chase : là, tandis qu'il était en consultation avec Winter, il reçut la visite inattendue de Tresham. Il existait un tel embarras dans les manières de ce nouvel associé, et qu'il s'efforçait vainement de dissimuler, que ses deux amis s'en alarmèrent. Il demanda vivement que l'on donnât avis du danger à lord Mounteagle, qui avait épousé sa sœur : il conseilla aussi de différer. Il ne pouvait pas, disait-il, fournir de l'argent, si on ne lui laissait le temps de terminer certaines ventes qui s'élevaient à 16,000 livres. L'explosion aurait lieu avec autant de succès à la clôture qu'à l'ouverture du parlement, et les conspirateurs pourraient se servir, pour plus de sécurité, du vaisseau qu'il avait sur la Tamise, et passer cet intervalle en Flandre. Cette proposition confirma les soupçons de Catesby; mais il crut prudent de dissimuler, et, après quelques objections, il parut se rendre. On ne sait si Tresham fut trompé ou non; mais son but réel, si nous l'en croyons lui-même, était de rompre la conspiration, sans révéler les noms de ses associés (2).

Quelques jours après, lord Mounteagle fit préparer un souper, non pas dans sa résidence ordinaire à la ville, mais dans une maison qu'il possédait à quelque distance de Londres; circonstance si extraordinaire, qu'elle excita la surprise de sa famille (3). Tandis qu'il était à

(1) Ainsi donc, vers le 28 d'août, il écrivait à Persons : « Autant que nous pouvons le voir, les catholiques sont tranquilles. Ils conserveront sans doute leur ancienne patience, et compteront sur le roi et son fils, pour porter remède à tout plus tard. » Gérard, 26. Il affirma toujours la même chose à son jugement.

(2) Je prends ces particularités dans Greenway, qui répond de leur vérité « sur son salut. » Mss., 109; et dans son rapport verbal à Joannes Eudœmon. Apologie, 260, 290, 295.

(1) Voyez la note P à la fin du volume.

(2) La date de cette entrevue est incertaine; elle a dû se passer entre le 14 et le 26 d'octobre. J'ai trouvé des particularités dans les Mss. de Greenway, 67, qui écrivait de l'autorité de Catesby, dans le sixième interrogatoire de Faukes, le 16; et dans celui de Tresham, le 13 de novembre. Sa lettre dit qu'il avait l'intention de mettre fin au complot. « C'était le seul moyen que je pusse employer pour anéantir cette entreprise : sauver leur vie, et conserver ma fortune, mon existence et ma réputation. » Ces deux interrogatoires sont au bureau des archives de l'État.

(3) M. Jardine a montré que lord Mounteagle avait été engagé dans la trahison espagnole; qu'il avait écrit à Rome par le canal de Baynham, et qu'il avait probablement connaissance de l'existence d'un complot. Mais il avait récemment obtenu la confiance du roi et du conseil, et il était l'un des commissaires royaux à la der-

table, un de ses pages lui remit une lettre de la part d'un homme de haute stature, dont il n'avait pu reconnaître les traits dans l'obscurité. Mounteagle ouvrit la lettre, et voyant qu'elle était sans date, sans signature, d'une écriture déguisée, il ordonna à une personne à son service de la lui lire; elle contenait ce qui suit :

« Milord, à raison de l'attachement que je porte à quelques-uns de vos amis, je prends intérêt à votre conservation : c'est pourquoi je vous avertirai et vous conseillerai, si vous faites cas de la vie, de trouver quelque excuse pour différer votre présence au parlement; car Dieu et les hommes se disposent à punir la perversité du siècle. Et ne regardez pas cet avertissement avec dédain, mais retirez-vous dans vos terres où vous pourrez attendre l'événement en toute sûreté; car, quoiqu'il n'y ait aucune apparence de tumulte, je sais cependant que ce parlement doit recevoir un coup terrible, et qu'il ne pourra voir qui doit le frapper. Ce conseil n'est pas à mépriser, parce qu'il peut faire votre bien et ne peut vous causer aucun dommage; car le danger sera passé dès que vous aurez brûlé cette lettre. J'espère que Dieu vous fera la grâce de faire bon usage de ceci, et je vous recommande à sa sainte protection » (1).

Le lendemain soir, l'individu à qui l'on avait ordonné de lire la lettre se rendit chez Thomas Winter, l'un des conspirateurs : il lui raconta (27 oct.) ce qui s'était passé la soirée précédente. Il ajouta que lord Mounteagle avait porté la lettre mystérieuse au secrétaire d'État; il finit par le conjurer, s'il faisait partie du complot supposé, de pourvoir à sa sûreté par une fuite immédiate. Ce fut un moment d'épreuve pour Winter. Il parvint à se rendre maître de son émotion, prit un ton de légèreté, et tourna en ridicule cette affaire, comme un piége tendu à la crédulité de lord Mounteagle; mais, aussitôt qu'il put sortir sans être observé, il se rendit en toute hâte à White-Webbs, et communiqua cette nouvelle alarmante à son collègue. Catesby, toutefois, ne s'abandonna point au désespoir : ils convinrent l'un et l'autre que Tresham était l'auteur de la lettre; mais avait-il fait quelque chose de plus? Avait-il révélé les particularités du complot, ou les noms des conspirateurs? Jusqu'à ce qu'ils en fussent assurés, ils devaient conserver l'espérance, et continuer à défier la police et les conjectures du secrétaire.

Trois jours après, par suite du plus pressant message, Tresham se hasarda à venir trouver Catesby et Winter à Enfield-Chase. Leur résolution était prise : s'il eût hésité ou changé de contenance, ce moment eût été le dernier pour lui; mais il repoussa avec force l'accusation de perfidie, il soutint son innocence par tant de serments et de protestations, qu'ils hésitèrent à lui arracher la vie, n'en ayant d'autre motif que leurs soupçons.

A leur retour, ils chargèrent Faukes d'aller examiner le cellier. Il y trouva toutes les secrètes marques qu'il y avait laissées. Il était évident qu'aucune recherche n'avait encore été faite, et ils en conclurent qu'on n'avait donné aucune information sur cette mine. Ce fut alors que, pour la première fois, ils lui firent part de toute l'affaire. Il se plaignit de ce qu'ils avaient gardé jusque-là le silence, comme s'ils se fussent défiés de son courage; et, pour prouver qu'il n'avait aucune appréhension, il s'engagea

nière prorogation du parlement. On imagina beaucoup de moyens au procès des conspirateurs pour empêcher que son nom ne fût cité. Jardine, 67-70.

(1) Archéologie, XII, 200. On pourrait demander qui avait écrit cette lettre. Au lieu de rapporter les conjectures diverses des autres, je dirai ce qui, d'après le manuscrit de Greenway, paraît avoir été l'opinion des conspirateurs eux-mêmes. Ils l'attribuèrent à Tresham, et soupçonnèrent qu'il s'était entendu en secret avec lord Mounteagle, ou au moins avec l'individu qui avait lu la lettre à table. Ils furent convaincus que Tresham n'avait pas plutôt donné son consentement qu'il s'en était repenti, et qu'il avait songé à détruire la conspiration sans trahir ses associés. Son premier expédient fut de leur persuader de se retirer en Flandre, dans le vaisseau qu'il avait frété sur la rivière. Il écrivit ensuite la lettre, et il eut soin de les informer, le matin suivant, qu'on l'avait envoyée au secrétaire, dans l'espoir que la crainte d'être découverts les engagerait à saisir cette occasion pour s'échapper. Il eût certainement réussi en cela, si son adresse n'eût été dépassée par l'adresse supérieure de Cecil, qui défendit de faire aucune recherche dans la cave. Dès ce moment Tresham évita toute participation à leurs conseils, et quand ils s'enfuirent, il resta à Londres, et se montra publiquement. Il fut ensuite arrêté, sur l'aveu d'un prisonnier, et mourut dans la Tour avant la fin du mois. « L'évêque Goodman, dans sa réponse à la *cour du roi Jacques*, par Weldon, dit que Tresham envoya la lettre. » Traité de Somer, II, 104.

à revisiter le cellier une fois tous les jours, jusqu'au 5 de novembre (1).

Le roi, qui avait été chasser à Royston, revint enfin (31 oct.); il parcourut la lettre à diverses reprises, et passa deux heures en consultation avec ses ministres (2). Cette information, mais rien de plus, fut donnée à Winter par le même serviteur de lord Mounteagle. Winter eut une autre entrevue avec Tresham, dans sa maison de Lincoln's-Inn, et revint auprès de Catesby avec la réponse suivante : que l'existence de la mine avait été révélée aux ministres. Tresham avait dit qu'il le savait, mais qu'il ignorait celui qui avait fait cette découverte. Les conspirateurs tinrent conseil. Quelques-uns proposèrent de partir immédiatement pour la Flandre; d'autres refusèrent d'en croire Tresham. Ils balancèrent entre toutes les opinions, et résolurent définitivement d'attendre l'arrivée de Percy.

Percy fit tous ses efforts pour affermir la résolution de ses complices (3 nov.) : il leur rappela les peines qu'ils avaient prises, les difficultés qu'ils avaient surmontées. Ils étaient sur le point de recueillir le fruit de leurs travaux; voulaient-ils le perdre sur de simples conjectures? sur leur croyance dans un lâche collègue, qui, pour se tirer du danger, avait probablement inventé ce qu'il ne faisait que craindre? Ses arguments ou son autorité prévalurent; mais il se fit un changement dans leurs anciens arrangements. Faukes entreprit de surveiller le cellier; Percy et Winter se mirent à la tête des opérations de Londres; Catesby et John Wright partirent pour le rendez-vous général, dans le comté de Warwick (1).

Sur le soir, le lord chambellan, dont le devoir était de s'assurer que les préparatifs nécessaires avaient été faits pour l'ouverture de la session, visita le palais du parlement, et, accompagné de lord Mounteagle, il entra dans le cellier. Promenant, autour, des regards en apparence sans objet, il demanda par qui ce lieu était occupé; et jetant les yeux sur Faukes, qui était présent sous le titre de domestique de Percy, il observa que son maître avait fait une abondante provision de charbon. Cette remarque glissa sur l'esprit déterminé du conspirateur. Quoiqu'il vît et entendît tout ce qui se passait, il était tellement déterminé dans son barbare projet, qu'il résolut de rester jusqu'au dernier moment; et ayant averti Percy de cette circonstance, il revint à son poste avec la résolution, à la première apparence de danger, de mettre le feu à la mine, et de périr avec ses ennemis.

Vers deux heures du matin (le lecteur observera que c'était le 5 novembre, jour marqué pour le commencement de la session), Faukes eut occasion d'ouvrir la porte de la cave, et au même instant, il fut saisi par sir Thomas Knevett et une compagnie de soldats. Il était habillé et botté comme pour un voyage. On trouva dans ses poches trois allumettes; et dans un coin, derrière la porte, était cachée une lanterne sourde contenant une lumière. Les recherches commencèrent immédiatement, et, en enlevant le charbon, on découvrit deux muids et trente-deux barils de poudre (2).

Vers quatre heures, le roi et son conseil s'assemblèrent pour interroger le prisonnier. Faukes se présenta devant eux ferme et recueilli; ses réponses, quoique faites dans un langage respectueux, n'ouvrirent aucune voie pour arriver à la découverte de ses complices. Son nom, disait-il, était Johnson, son maître Percy; qu'il eût ou non des complices, c'est ce que l'on ne saurait jamais de lui. Son but était d'a-

(1) Je dois toutes ces particularités à la narration de Greenway, p. 62, qui les tenait des conjurés eux-mêmes Il les visita le 6 novembre. Voyez aussi les Aveux de Winter, 57, 58.

(2) Jacques, dans son discours au parlement, le 9 de novembre (Journaux des Lords, II, 358), et dans ses propres ouvrages, publiés par l'évêque Montague, prit pour lui-même le mérite d'avoir le premier découvert le sens véritable de la lettre adressée à lord Mounteagle (voyez Howell, II, 198). Ses flatteurs l'attribuèrent à une certaine inspiration divine (Coke, Conspiration des poudres, 118). Mais la circulaire du comte de Salisbury prouve le contraire. « Nous deux (les comtes de Salisbury et de Suffolk) nous conçûmes que cette tentative ne se pouvait effectuer qu'au moyen de la poudre à canon, tandis que le roi siégerait dans l'assemblée; ce que le lord chambellan conçut d'autant plus facilement, qu'il y avait une grande cave sous ladite chambre. Nous fûmes tous d'avis de n'en point parler au roi, si ce n'est trois ou quatre jours avant la session. » Windwood, II, 171.

(1) Greenway, 64. Aveux de Winter, 53.

(2) Windwood, II, 171, 172. Conspiration des poudres, 32-37.

néantir le parlement, comme le seul moyen de mettre fin aux persécutions religieuses. Il refusa d'en dire davantage, quoiqu'il fût, à plusieurs reprises, interrogé en présence du roi. Durant les intervalles, il soutint sans timidité les regards scrutateurs des courtisans; il répondit à toutes leurs questions sur le ton du sarcasme et du défi. Un noble écossais lui ayant demandé à quelle fin il avait rassemblé une telle quantité de poudre à canon : « Pour faire voler, répondit-il, les mendiants d'Écosse vers les montagnes de leur patrie. » Jacques le surnomma le Scœvola de l'Angleterre (1).

A la Tour, quoique l'on eût donné l'ordre de le torturer jusqu'à l'extrémité, on ne put vaincre sa résolution; il ne voulut faire aucune révélation que ses associés ne se fussent déclarés eux-mêmes, en paraissant les armes à la main (2). Au moment où ils apprirent son arrestation, ils montèrent à cheval, et le soir même ils rejoignirent le parti qui chassait à Dunchurch. Il y avait quelque chose de mystérieux dans leur arrivée subite, dans leur extérieur négligé, et dans leur longue et sérieuse consultation avec sir Everard Digby. Avant le matin, le bruit circula que la conspiration avait échoué. Les hôtes se séparèrent peu à peu; trois seulement restèrent pour partager le sort désespéré de leurs amis. Ils ne songèrent plus à s'emparer de la princesse Élisabeth; ils traversèrent en hâte les comtés de Warwick et de Worcester, et se rendirent à Holbeach, où résidait Étienne Littleton, l'un de leurs nouveaux associés (6, 7 nov.). A leur grand étonnement, tous les catholiques dont ils sollicitèrent un secours sur la route leur fermèrent la porte, tandis que les shérifs de chaque comté les suivaient à une certaine distance, avec la force armée (3). Au château d'Holbeach, ils résolurent de faire face à ceux qui les poursuivaient. Quoiqu'ils ne comptassent que 80 hommes, leurs domestiques compris, mais bien montés et bien armés, ils se crurent en état de tenir tête aux troupes tumultueuses de leurs adversaires. Une victoire, en pareil cas, eût probablement ajouté à leur nombre, et leur eût donné le temps de pourvoir à leur sûreté. Mais le quatrième matin après la découverte du complot (8 nov.), tandis qu'ils se préparaient au combat, une étincelle tomba par hasard au milieu de la poudre. Catesby et quelques-uns de ses complices furent grièvement blessés, et la plupart de leurs compagnons profitèrent de la confusion pour s'échapper. Une heure après, le château fut entouré. On ne répondit qu'avec une dédaigneuse hauteur aux sommations du shérif; non que ces malheureux, ainsi renfermés, conservassent l'espérance de sauver leur vie, mais ils voulaient éviter le couteau du bourreau, en provoquant leurs ennemis au combat. Dans cette intention, Catesby, Percy, et les deux Wrights, armés seulement de leurs épées, s'exposèrent aux coups des assaillants, et furent tous mortellement blessés. Thomas Winter, qui les avait accompagnés, rentra dans la maison; là, il fut fait prisonnier après quelque résistance, ainsi que Rookwood, Grant et Keyes, qui tous avaient été blessés par l'explosion. Digby, Robert Winter, et Littleton, se firent jour à travers les rangs de leurs ennemis; mais le premier fut entouré dans un bois; les autres furent ensuite trahis par une servante de mistriss Littleton, veuve qui avait une maison à Hagley, où ils avaient été cachés, à son insu, par son cousin Humphrey Littleton.

Plus de deux mois s'écoulèrent entre l'arrestation et le jugement des conspirateurs. Les ministres s'étaient persuadé, ou voulaient persuader aux autres, que les missionnaires jésuites étaient fortement impliqués dans ce complot; ce qui fut cause que l'on soumit les prisonniers à des interrogatoires répétés. Tous les artifices que la ruse peut inventer, les promesses et les menaces, l'aspect des tortures, et l'application de la question, tout fut employé pour leur arracher quelque aveu qui pût servir de base à l'accusation (15 janv. 1606), et dans une proclamation faite pour parvenir à l'arrestation de Gérard, de Garnet et de Greenway,

(1) Œuvres de Jacques, apud Howell, II, 201. Négociations de Birch, p. 233.

(2) «On lui appliquera d'abord la question la moins rude, «et sic per gradus ad ima tendatur.» Instructions de Jacques, n° 6, au bureau des archives de l'État.

(3) Greenway, 70. Ils prirent cette route dans l'espoir d'être rejoints par M. Talbot, auquel cas ils ne doutaient pas de pouvoir battre leurs poursuivants, ou les forcer d'en venir à des arrangements. Mais Talbot refusa de les voir ou de recevoir aucun message de leur part. Lettres de Digby, 250.

il fut dit que, « d'après les interrogatoires, il était évident et positif que tous trois avaient été les fauteurs particuliers du complot, et que, par conséquent, ils n'étaient pas moins coupables que les auteurs et les conseillers de la trahison » (1).

Enfin comparurent les huit prisonniers (27 janv.). Ils plaidèrent tous de leur innocence; non qu'ils niassent avoir trempé dans la conspiration, ce qu'ils firent bien observer, mais parce que l'accusation contenait beaucoup de choses auxquelles jusqu'à ce jour ils avaient été étrangers. Il était faux que les trois jésuites eussent été les auteurs de la conspiration, ou qu'ils eussent jamais tenu de consultations avec eux à ce sujet; ainsi donc, autant que la chose était à leur connaissance, tous trois se trouvaient innocents. Quant à eux-mêmes, ils avaient à coup sûr médité le projet dont ils étaient accusés; mais, quoi que l'on pût penser des faits, ils maintenaient que leur intention était innocente devant Dieu. La plupart d'entre eux avaient déjà perdu leurs propriétés, tous avaient été cruellement persécutés à cause de leur religion. Le roi avait manqué à sa promesse de les tolérer, et la malice de leurs ennemis aggravait journellement leur fardeau. Il ne leur restait d'autre moyen de se délivrer que celui qu'ils avaient adopté. Leur seul objet était de se soustraire, eux et leurs frères, à la cruauté de leurs persécuteurs, et de rétablir un culte qu'ils croyaient, dans leur conscience, être la véritable religion du Christ; et pour cela, ils avaient risqué leur fortune et leur vie, comme ils étaient encore prêts à les sacrifier. En réplique, les comtes de Salisbury et de Northampton soutinrent vivement que le roi n'avait pas manqué à sa parole, et que les promesses sur lesquelles comptaient les catholiques n'étaient que des fictions inventées par des gens de leur propre société qui cherchaient à les égarer. Les prisonniers reçurent leur sentence, et subirent le châtiment des traîtres; ils reproduisirent sur l'échafaud les mêmes sentiments qu'ils avaient montrés à leur jugement (2).

Des trois jésuites mentionnés dans la proclamation, Gérard et Greenway parvinrent, après plusieurs aventures, à fuir sur le continent. Garnet, après avoir eu la précaution d'envoyer au conseil la protestation de son innocence, se cacha à Hendlip, près de Worcester, dans la maison de Thomas Abingdon, qui avait épousé la sœur de Mounteagle. Le lieu de sa retraite fut connu de Humphrey Littleton, qui n'avait pas encore été mis en jugement; et l'espoir de sauver sa propre vie l'engagea à donner cet avis au conseil. Sir Henri Bromley, magistrat du voisinage, reçut l'ordre de se rendre à Hendlip avec la force armée (20 janv.). Mistriss Abingdon, en l'absence de son mari, lui remit les clefs avec un air ouvert; on visita rigoureusement, et à plusieurs reprises, tous les appartements. On plaça des sentinelles nuit et jour dans chaque passage et à toutes les issues; trois jours s'écoulèrent ainsi, et aucune découverte ne fut faite, mais le quatrième, deux étrangers parurent soudain dans les galeries, et furent à l'instant arrêtés : l'un était Owen, domestique de Garnet, et l'autre, Chambers, valet d'Oldcorne, autre jésuite, que la faim avait forcés de quitter leur retraite. Ce succès stimula les efforts des envoyés. La recherche continua : on découvrit neuf autres chambres secrètes et le huitième jour on trouva une ouverture donnant dans celle où les deux prêtres se tenaient cachés. Tous quatre, ainsi que le maître de la maison, qui était revenu pendant cet intervalle, furent conduits à Londres (12 févr.), et renfermés à la Tour (1) (14 févr.).

On porta à la chambre des lords un bill dont l'objet était de flétrir la mémoire des conspi-

(1) Rymer, XVI, 639.

(2) Voy. la « Relation vraie et parfaite de tous les actes, » 1606, ainsi que les Mélanges harléyens, III, 127. Gérard, dans son Ms. (107-121), contredit fréquemment cet écrivain. Voyez aussi la Chronique de Stowe, 881.

(1) Gérard, 87-89. Greenway, 95-97. « Véritable détail de ce qui s'est passé à Hendlip, » dans l'App. des mémoires de Butler sur les catholiques bretons, 3e édition, p. 442. L'ouverture donnait dans une chambre haute par le foyer d'une cheminée. La bordure de bois de l'âtre se levait et se fermait comme une trappe, et l'on ôtait et replaçait les briques toutes les fois qu'on en faisait usage. Fowlis, 608. M. Hallam cite « comme une circonstance accablante contre Garnet, qu'il fut pris à Hendlip, caché avec les autres conspirateurs. » Ce doit être une erreur involontaire. Son seul compagnon était Oldcorne, chapelain d'Abingdon, et non pas l'un des conspirateurs

rateurs qui avaient péri à Holbeach, ou qui étaient déjà convaincus (1[er] févr.). Mais, en imitation d'une coutume odieuse en usage sous le règne de Henri VIII, on y introduisit les noms de plusieurs individus, dont quelques-uns n'avaient pas encore été pris, et dont aucun n'avait comparu. Les lords hésitèrent (3 févr.); ils demandèrent à voir les preuves qui condamnaient ces derniers, et, après avoir entendu le procureur général (8 févr.), ils résolurent de surseoir à l'examen du bill jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des informations plus satisfaisantes (1). Chaque jour les commissaires se rendaient à la Tour; ils interrogeaient les prisonniers. Les deux serviteurs furent mis à la question; on menaça Garnet de la torture, et l'on reçut pour réponse : *Minare ista pueris*. Aucun aveu important n'ayant pu être arraché, de la violence on passa à la ruse. Le gardien de Garnet, par ordre du lieutenant, se donna pour l'ami du prisonnier: il le plaignit d'être ainsi renfermé; il affecta de le révérer comme un martyr de la religion; il lui offrit de lui accorder toutes les douceurs qui seraient compatibles avec sa propre sûreté. Le jésuite se laissa tromper, et par l'entremise de cet ami inattendu, il commença une correspondance avec plusieurs catholiques; mais quoique les lettres des deux côtés fussent portées au lieutenant, et soumises par lui à l'inspection des commissaires, elles ne donnèrent aucune nouvelle preuve contre le prisonnier ou ses amis (2). L'adresse du lieutenant n'était pas encore épuisée: il plaça Oldcorne dans une cellule contiguë à celle de Garnet, et leur fit donner avis qu'ils pouvaient communiquer entre eux par une petite ouverture dans la porte. Le fait était qu'il existait deux portes opposées à chacune des autres, et qu'entre elles on avait placé Lockerson, secrétaire particulier de Cecil, et Forsett, magistrat attaché à la Tour. Cet artifice avait déjà été employé envers Winter et Faukes, qui eurent la prudence ou la bonne fortune de ne pas s'y laisser prendre. Mais les deux jésuites ne soupçonnant pas la perfidie, saisirent l'occasion de parler sans réserve de leur situation (21 févr.), de leurs espérances, de leurs craintes, de l'adresse avec laquelle ils avaient éludé les questions antérieures, et de celles qu'ils craignaient dans leurs futurs interrogatoires. Cinq fois on leur fournit ainsi les moyens de se trahir (23, 25, 27 févr., 2 mars). Les rapports de quatre de ces conversations existent encore, et quoiqu'ils ne contiennent rien qui implique la connaissance de la conspiration de la part de Garnet, beaucoup de choses sont calculées pour provoquer le soupçon, et montrer qu'il y avait quelque important secret qui jusqu'alors avait échappé aux recherches des commissaires (1).

Ce succès stimula le zèle inventif du conseil. Des interrogatoires furent dressés d'après les faits découverts par les rapports; Oldcorne, Owen, Chambers, et Johnson, principal serviteur à White-Webbs, furent examinés (1[er] mars),

(1) Ces détails sont donnés par Gérard et par Greenway, et sont confirmés par les journaux. Le bill fut lu pour la première fois le 1[er] février. L'avocat général fut mandé pour le 3, avec les pièces à l'appui. Il obéit, et le 8 le comte de Northampton, au nom du comité, proposa « de suspendre la discussion du bill jusqu'après le nouvel examen que nécessiteraient les déclarations des jésuites et des séminaristes nommés dans le bill, parce que ce nouvel examen procurerait peut-être quelques nouvelles preuves de la trahison. » Journaux, 366, 367, 370. Dans le procès de Garnet, Coke mentionna cette circonstance, et, en réponse à la conséquence qu'on en tirait, observa que le bill avait été présenté avant l'arrestation du jésuite, et que S. M. voulait suspendre le bill jusqu'à ce que le procès eût suivi le cours régulier de la justice. Complot des poudres, 148, 149. Cependant l'une et l'autre de ces répliques sont contredites par les journaux; car le bill fut présenté le 1[er] février, trois jours après l'arrestation de Garnet, et la cause du délai fut celle que nous avons donnée.

(2) Les lettres étaient écrites avec de l'encre commune, et sur des sujets ordinaires; mais on y inséra des notes avec du jus d'orange ou de limon, qui, par l'effet de la chaleur, devenaient lisibles. D'après cela, le lieutenant jugea nécessaire de retenir les originaux, et de n'envoyer que des copies exactes. Mss. de Greenway, 105. Quelques-unes de ces lettres sont encore aux archives.

(1) Dans les éditions précédentes, j'établis, sur l'autorité de Gérard et de Greenway, que Garnet, à une question d'Oldcorne, répondit que, relativement à la connaissance du complot, il devait être assuré; « car un seul homme vivant pouvait lui nuire sur ce point. » Si jamais il employa ces paroles, ce ne put être que dans le premier entretien, dont le rapport est perdu. Il n'en est fait nulle mention dans les autres rapports publiés par M. Jardine, p. 216-225, et de Thou dit qu'il s'en servit, quand il chercha à s'excuser auprès des commissaires, à nier sa conversation avec Oldcorne. Il le fit, « quod sciret neminem, excepto uno, de hoc nupero facinore posse suam conscientiam arguere. » Thuan., VI, 344.

et la torture fut de nouveau mise en œuvre pour vaincre leur obstination (2 mars). Néanmoins on ne put arracher rien d'important aux serviteurs, et Oldcorne ne fit guère qu'admettre sa conversation avec Garnet (1). Après cela, on demanda à Garnet lui-même (5 mars) s'il n'avait point parlé avec Oldcorne dans la Tour. Il le nia avec beaucoup de chaleur. L'aveu de son compagnon de captivité lui fut montré; il répondit qu'Oldcorne avait pu être assez faible pour l'accuser, mais que pour lui jamais il n'agirait ainsi. Alors on lui lut les rapports de Lockerson et de Forsett. Il ne put résister à ce surcroît de preuve : confondu, humilié, il reconnut le fait.

Rien n'avait encore transpiré qui pût le rattacher aux conspirateurs. Mais sentant le tort qu'il s'était fait à lui-même par l'obstination de ses dénégations, et s'attendant à chaque instant à être appliqué à la torture, il jugea prudent d'agir avec plus de franchise. Les interrogatoires se succédèrent : de l'admission d'un fait il fut artificieusement conduit à celle d'un autre plus grave, et il finit par reconnaître (12 mars) qu'il savait Catesby engagé dans quelque pratique contre l'État, et qu'il l'avait plusieurs fois engagé à y renoncer; que plus tard il comprit, d'après ce que lui dit Greenway, le but réel du complot, mais qu'il ne pouvait en conscience le révéler, parce qu'il lui avait été confié sous le sceau de la confession (1).

Ce fut ainsi qu'après un intervalle de deux mois, fut trouvée la base nécessaire du procès du prisonnier. L'intérêt qu'il excitait se manifesta par la foule immense des spectateurs réunis au tribunal (28 mars); le roi lui-même y était, ainsi que les ambassadeurs étrangers et la plupart des membres du parlement. Sir Édouard Coke, procureur général, parla pendant quelques heures : il détailla tous les complots, réels ou imaginaires, imputés aux catholiques depuis l'avénement d'Élisabeth. Il déclama contre la doctrine jésuitique sur l'équivoque, et contre les prétentions temporelles des pontifes; il peignit les missionnaires en général, et les jésuites en particulier, comme des hommes ligués dans une conspiration impie, pour faire périr le roi et les chefs de l'Église protestante. Mais quand il en vint aux bases réelles de l'accusation, il trahit bientôt la pauvreté de sa cause. Il ne dit pas un mot des aveux, des témoignages, des déclarations des décédés, par lesquels il avait promis de prouver que Garnet était le premier auteur du complot, et le conseiller intime des conjurés. On vit que cette partie de l'accusation n'avait d'autre fondement que sa simple assertion appuyée seulement d'un petit nombre de faits sans importance, et susceptible d'une interprétation différente. Garnet répondit avec douceur et fermeté; mais il fut si souvent interrompu par les questions et les remarques du procureur général et des commissaires siégeants, que le roi lui-même déclara qu'ils ne lui donnaient pas « beau jeu. » Il avoua qu'il avait appris le complot en confession, mais que chez les catholiques, le secret de confession était inviolable. S'il en était autrement, personne ne découvrirait ses crimes projetés à celui même de tous les hommes qui, par son autorité et ses avis, serait le plus capable de détourner le pécheur du délit médité. Quant à lui, il abhorrait le complot, autant et plus que le plus loyal de ses persécuteurs; il avait fait pour le prévenir tout ce que sa conscience lui avait persuadé qu'il pouvait faire légitimement. Le procureur général avait, à la vérité,

(1) Greenway (111) nous assure qu'Oldcorne fut torturé plusieurs fois. Le même fait est affirmé des trois autres, par Garnet, dans une lettre interceptée du 3 mars. Le 4 de ce mois, Owen fut mis à la question, et assura qu'à son prochain interrogatoire il serait encore étendu sur la roue. Le 3, il mourut sur la roue même, de l'excès des souffrances, si nous pouvons croire les écrivains catholiques; dans sa cellule, de sa propre main, selon les protestants. A l'enquête, il fut déposé que la paille sur laquelle il couchait était ensanglantée, et qu'il s'était ouvert le ventre avec un couteau émoussé. Il importe peu de savoir quelle est la vérité sur ce point. « Car il n'y a pas une grande différence, remarque M. Jardine, entre le crime d'homicide par la torture actuelle, et celui de pousser au suicide par la menace insupportable de renouveler ce supplice. » 215. La paille était le seul lit fourni aux prisonniers dans la Tour, à moins qu'ils n'en louassent ou ne s'en procurassent un meilleur au moyen de leurs amis. Garnet, dans sa lettre, dit : « Si nous avons quelque argent de la société, je demanderai des lits pour James, Ihan (Owen), et Harry, qui tous ont été souvent appliqués à la torture. » Le couteau émoussé était celui que l'on donnait aux prisonniers, à leurs repas, sans pointe ni taillant, excepté vers le milieu de la lame, afin qu'il ne pût être converti en arme offensive. Manuscrit de Greenway, 117.

(1) Jardine, 225

cherché à découvrir en lui quelque intention de trahison, en plusieurs circonstances, mais il prouverait que ses motifs étaient très-différents, et conduiraient à une conclusion opposée : le jury ne pouvait juger d'après des conjectures et des présomptions; tout ce qu'il avait affirmé était la vérité tout entière; aussi son accusateur n'essayait pas de donner la preuve du contraire. Quoiqu'un verdict le déclarât coupable, ses amis se déclarèrent satisfaits de la marche de l'affaire en général. Tout ce qu'on avait prouvé contre lui était de n'avoir pas révélé le secret de la confession; Coke s'était vanté de lui démontrer qu'il avait été l'auteur et le conseiller de cette conspiration, et n'avait pas réussi, et Cecil lui-même était convenu qu'ils ne pouvaient produire contre lui rien de plus que ce qui avait été dévoilé par sa conversation avec Oldcorne. D'après toutes ces circonstances, ils affirmèrent que s'il devait périr, il périrait, non pour cause de trahison, mais pour avoir rempli consciencieusement son devoir (1).

D'après ces procédures, il est clair que Garnet avait encouru la peine légale de négligence de trahison; mais on ne prouva, et même on ne tenta de prouver par aucun témoignage écrit ou oral, qu'il eût commis aucun acte de trahison ouverte (2) pour quelque raison inconnue, peut-être à cause de l'incertitude du roi quant à la nature réelle du délit, ou de la crainte d'offenser les puissances étrangères qui intercédèrent pour lui. On laissa écouler plus de deux mois entre la condamnation et l'exécution, sans pourtant qu'il fût libre, dans ce pénible et long délai, de se préparer en paix au destin qui l'attendait. Il avait été interrogé vingt-trois fois avant les débats de la cour; les interrogatoires furent repris après le procès. Pour lui tirer de nouveaux aveux, on lui apprit faussement que Greenway, qu'il croyait échappé sur le continent, était en effet prisonnier dans la Tour, et que 500 catholiques, indignés de sa participation dans le complot, s'étaient conformés à l'Église établie. Sous ces impressions, il fut poussé à écrire, pour sa propre justification, des lettres à M. Anne Vaux, qui était alors à la Tour, et à Greenway, qu'il y supposait renfermé. Ces pièces, tout naturellement, passèrent entre les mains du lieutenant (3 avril), mais heureusement elles étaient conçues en des termes tels qu'elles ne purent fournir matière à nouvelle charge. Au même temps, il écrivit au roi, protestant, dans les termes les plus forts, de son horreur contre « l'acte des poudres, » comme le plus coupable et le plus horrible, déclarant avoir toujours été d'opinion qu'il était illégitime de tenter la violence contre le roi ou l'État, depuis l'avénement de Sa Majesté, et reconnaissant aussi que c'était son devoir de découvrir toute trahison arrivée à sa connaissance en dehors du sacrement de la confession. C'était sur ce dernier point qu'il était coupable: en partie par répugnance à trahir son ami, en partie dans l'espoir d'être en état de le ramener, il ne révéla pas la connaissance *générale* qu'il avait eue par Catesby de ses intentions, et pour cette offense, il implorait humblement pardon de son souverain (1).

Le lecteur observera que, sous l'allusion « au sacrement de confession, » Garnet cherchait à couvrir le mystère dans lequel il avait tenu la révélation à lui faite par Greenway (4 avril); il fut mandé immédiatement devant les commissaires, qui lui donnèrent faussement à entendre que, selon la déclaration de Greenway lui-même, la communication ne lui avait pas été faite en confession (2). Cela aug-

(1) Il existe plusieurs rapports sur ce célèbre procès : celui que publia l'autorité, sous le titre de « Relation parfaite et entière de toute la procédure, » a été réimprimé dans les Procès d'État, II, 217. Mais la partialité avec laquelle les réponses et la défense de Garnet y sont évidemment mutilées, rend nécessaire de la comparer avec les relations publiées par ses amis. On le peut faire dans Bartoli, 546; More, 316; et dans les Mémoires de M. Butler, II, 121. Gérard, dans sa Narration, p. 157, remarque que le jury, en rendant son verdict, se borna à le déclarer coupable d'avoir caché la connaissance qu'il avait eue de la conjuration. Voyez la même note P à la fin du volume.

(2) Ses interrogatoires furent tellement triés et entremêlés au procès, qu'un lecteur qui ne serait pas sur ses gardes pourrait en inférer qu'il avait plusieurs fois conféré avec Catesby sur le complot des poudres. Ce n'est pourtant pas le cas. Il conseilla simplement à Catesby de renoncer à des pratiques de trahison dans lesquelles il pouvait être engagé.

(1) Voyez dans Jardine, 322.

(2) Ceci résulte de ses réponses.

menta sa perplexité : il hésita, essaya plusieurs fois de concilier sa déclaration avec celle de Greenway, et finit par déclarer que quelle que pût avoir été l'intention de son frère (25 avril), il avait toujours considéré la communication comme faite en confession.

Alors, pour la première fois, trois semaines après que la lettre à Greenway eût été interceptée, on lui demanda s'il n'avait pas correspondu avec ce traître. Il nia, sur son caractère sacerdotal, lui avoir jamais adressé une lettre ou un message depuis leur séparation à Cougthon; les commissaires lui présentèrent la lettre interceptée, il la reconnut, mais soutint qu'il n'avait commis aucun délit. C'étaient eux qui étaient à blâmer, eux qui, se trouvant en possession de la lettre, lui avaient néanmoins posé la question comme s'ils n'avaient pas la pièce. Dans cette circonstance comme en diverses autres, depuis son emprisonnement, il avait agi d'après le principe que nul homme n'est obligé à se livrer lui-même; d'où il inférait ingénieusement que là où la reconnaissance d'un fait pouvait mettre la vie en péril, il était légitime de la nier à l'aide de l'équivoque, jusqu'à ce qu'il fût prouvé par un témoignage direct (1).

Trois jours plus tard il fut interrogé une seconde fois sur la doctrine de l'équivoque; il répondit vivement que la coutume de forcer les hommes à s'accuser eux-mêmes était barbare et injuste, et que, dans de pareils cas, il était légitime d'employer l'équivoque, et s'il était nécessaire, de confirmer cette équivoque par un serment; et que si Tresham, comme on l'avait prétendu, avait pris ce parti sur son lit de mort, il pouvait en avoir des raisons qui le justifieraient aux yeux de Dieu (2). C'est à cet aveu que j'attribue son exécution. L'homme qui soutenait de telles opinions ne pouvait raisonnablement se plaindre, si le roi refusait de croire à ses protestations d'innocence, et s'il laissait agir les lois. Six semaines après son jugement, l'ordre fatal fut signé. Sur l'échafaud, selon le langage ambigu du rapport officiel, il avoua sa culpabilité; mais si nous en croyons les lettres des spectateurs, il nia qu'il eut aucune connaissance du complot, si ce n'est par la confession, et quoiqu'il demandât pardon au roi, il eut soin d'ajouter que ce n'était pas pour avoir trempé dans le complot, mais seulement pour le délit légal d'avoir caché, dans l'origine, les soupçons qu'il avait conçus en lui-même. Sa conduite pieuse et constante excita la pitié de la multitude, dont les cris retardèrent l'impatience du bourreau, et l'atroce opération de l'écartellement n'eut lieu que lorsqu'il fut réellement mort (1) (3 mai).

Quoique Jacques fût satisfait de ce que le grand corps des catholiques anglais n'avait point trempé dans le complot, il crut néanmoins qu'on n'en avait pas encore découvert toutes les ramifications. On ne faisait aucun doute que Faukes ne se fût donné des associés en Flandre, et les soupçons tombèrent sur Owen, catholique gallois, et sur Baudouin, jésuite, qui tous deux échappèrent aux poursuites, par le refus opiniâtre de l'archiduc et du roi d'Espagne de les livrer à l'ambassadeur anglais (2).

En Angleterre, la parenté qui existait entre le comte de Northumberland et le traître Percy, parut une raison suffisante pour mettre le premier aux arrêts, dans la maison de l'archevêque de Canterbury; et l'aveu des conspirateurs, que Catesby avait voulu sauver le vicomte Montague, et savait que les lords Mordaunt et Stourton devaient être absents du parlement,

(1) Interrogatoires dans le State paper office.

(2) « J'avoue que ceci est conforme à mon opinion et à celle des théologiens, et notre raison en est que, dans le cas où l'équivoque est légitime, le discours que l'on tiendrait ainsi ne renferme pas de mensonge. Donc ce discours peut être, sans parjure, confirmé par serment ou par tout autre moyen, fût-ce même en recevant le sacrement, si une juste nécessité l'exige. » Henri Garnet. — L'original se trouve aux Archives, de la main même de Garnet.

(1) On fit courir le bruit qu'il avait avoué son crime (Conspiration des poudres, Boderie, I, 49) ; mais cet aveu se borna au secret qu'il avait gardé sur ses soupçons. More, 327; Mémoires de Butler, III, 342, 2e édition; Chaloner, II, 483; Jean Eudœmon, 349.

(2) Owen était attaché au service du roi d'Espagne, qui demanda qu'on envoyât à Bruxelles les preuves de son crime, et promit de le punir lui-même s'il était coupable. On le lui refusa. Baudouin fut arrêté en 1610, par l'électeur palatin, comme il passait dans ses domaines, et envoyé en Angleterre. Il subit plusieurs interrogatoires à la Tour : le roi assista au dernier, mais on ne découvrit rien contre lui. Windwood, II, 183, 187-189, 227, 232; III, 211, 407; Bartoli, 517.

suffit pour faire arrêter ces trois seigneurs (1). Ils protestèrent en vain qu'ils étaient totalement étrangers à la conspiration : la chambre étoilée les condamna (1er juin) à tenir prison au bon plaisir du roi, et à lui payer des amendes; lord Stourton 6,000 livres; lord Mordaunt, 10,000; et le vicomte Montague, une somme encore plus considérable (2). Le comte fut envoyé à la Tour, et interrogé à plusieurs reprises, mais il répondit dès le commencement avec un air de dédain et de confiance, en indiquant comment il fallait s'y prendre pour découvrir sa culpabilité, s'il était coupable (3), et bravant ses accusateurs, en les sommant de le juger publiquement, conformément aux lois. Ils préférèrent l'appeler, après un délai de sept mois, à la chambre étoilée (5 juin). Cette accusation extraordinaire portait sur les chefs suivants : 1° qu'il avait voulu être le chef des papistes, et obtenir la tolérance; 2° qu'il avait fait recevoir Percy comme gentilhomme pensionnaire, sans lui faire prêter le serment de suprématie; 3° qu'après son arrestation, il avait écrit deux lettres à ses agents, dans le nord, pour les prier de veiller à ce que Percy n'emportât son argent ni ses rentes; et en cela il avait commis un triple délit : 1° en prenant sur lui d'écrire des lettres sans permission; 2° en préférant la sûreté de son argent à celle du roi; 3° en donnant avis à Percy de prendre garde à lui-même. Il fut condamné à 300,000 livres d'amende, à être destitué de toutes ses charges : on le déclara incapable d'en occuper aucune à l'avenir, et il dut être enfermé pour la vie dans la Tour. Un châtiment si sévère excita un grand étonnement, mais la cause réelle en était qu'il passait, depuis longtemps, pour antagoniste politique de Cecil; qu'à la Tour, il avait déployé une fermeté qui alarmait la faiblesse de Jacques, et que l'on supposait qu'il était le personnage auquel les conjurés auraient offert la dignité de protecteur pendant la minorité du nouveau souverain, si toutefois le complot eût réussi. Lord Mounteagle reçut, en récompense de sa loyauté, des terres en valeur annuelle de 200 livres et une pension viagère de 500 livres (1).

Le principal objet pour lequel le parlement avait été convoqué en novembre était de remplir les coffres du roi, que les profusions de Jacques à ses concitoyens, et l'extravagance de son établissement, avaient totalement vidés. Après un long ajournement, occasionné par la découverte de la conspiration des poudres, les deux chambres se réunirent (21 janvier). Les lords parurent, comme de coutume, n'avoir d'autre volonté que de plaire au roi, mais les communes reprirent ce ton de reproche et de résistance qui lui avait tant déplu dans la dernière session. A la vérité, elles ne se refusèrent pas à subvenir aux besoins du roi, quoiqu'elles murmurassent de son indiscrétion et de sa pro-

(1) Faukes confessa que « Catesby lui avait dit que lord Mordaunt ne serait pas là le premier jour, parce qu'il ne voulait pas assister au sermon, car le roi ne savait pas encore qu'il était catholique, et que le lord Stourton avait de telles affaires, qu'il ne pourrait venir en ville avant vendredi. » Mss. originaux dans les Archives de l'État. Dans la même collection, il y a deux lettres de lord Mordaunt au lord trésorier, déclarant son innocence, et niant qu'il eût aucune connaissance du complot. Cecil, dans une lettre à sir Thomas Edmonds, dit que Percy désirait sauver Northumberland et Mounteagle, et que Catesby savait que Stourton, Mordaunt, et Montague, seraient absents. Birch, 244.

(2) Il était ordinaire de composer, pour les amendes, dans la chambre étoilée. Northumberland composa pour 11,000 liv., Montague pour 4,000 liv., Stourton pour 1,000 liv. Je crois qu'on remit son amende à Mordaunt. Voyez l'Extrait du revenu de Sa Majesté, p. 11.

(3) Il leur demanda de prendre la déposition de Percy, avant qu'il mourût de ses blessures. « Il peut me faire blanc comme la lumière du jour, ou noir comme la nuit. Il dira la vérité, puisqu'il va rendre compte à Dieu. » Lettre dans les Archives de l'État. Voyez aussi les Ambassades de Boderie, I, 122, 180, 299. Pairie de Collins, II, 426; ses interrogatoires sont dans les Archives, mais ne contiennent rien d'important. Dans la Tour, il s'occupa uniquement de science et de littérature, et, par ses libéralités envers les savants, il devint le Mécène du siècle. Le nombre de mathématiciens qui formaient sa compagnie ordinaire et mangeaient à sa table lui avait fait donner le nom de *Henry le Sorcier*. Parmi eux étaient Hill, Allen, Hariot, Dee, Torperley, et Warner, « les Atlantes du monde mathématique. » Plusieurs d'entre eux recevaient des pensions de ses libéralités (Collins, II, 438). Dans l'année 1611, Cecil se persuada qu'il avait découvert un nouveau sujet d'accusation contre lui, sur le témoignage d'un domestique congédié. Il fut de nouveau interrogé, et trompa encore l'adresse et la méchanceté de son persécuteur (Windwood, II, 287, 288). En 1617, Hay, favori du roi, qui devint ensuite comte de Carlisle, épousa, contre son gré, sa fille Lucy, ce qui l'irrita tellement, que, lorsque ce gendre obtint de Jacques sa liberté, ce fut avec difficulté qu'après treize ans d'emprisonnement, il se laissa persuader d'accepter cette grâce. Voyez Birch, 246. Papier de Sidney, II, 350.

(1) Boderie, I, 122, 180, 299.

digalité; mais elles soutinrent que toute offre d'argent, de leur part, devait être balancée par l'offre d'une concession équivalente de la part de la couronne. Elles dressèrent une longue liste des abus de la jurisprudence des cours ecclésiastiques, de l'administration de la justice civile, et en général de la conduite de toutes les divisions du gouvernement, et, pour me servir de l'expression énergique de Jacques, elles envoyèrent des hérauts dans toutes les parties du royaume, pour trouver des sujets de plaintes. Les ministres eurent recours à l'artifice et à l'intrigue; ils prièrent et caressèrent; ils attribuèrent les besoins du roi à une dette de 400,000 liv. laissée par la dernière souveraine, aux dépenses de l'armée d'Irlande, et aux frais d'un nouveau règne; et, tout en concédant que Jacques avait été quelquefois trop libéral dans ses présents, ils manifestèrent leurs espérances d'une réforme immédiate, et d'une stricte attention aux économies de l'avenir. Ainsi, moitié par des promesses, moitié par des ménagements, ils parvinrent à éluder toutes les demandes de réforme, et à obtenir un vote de trois subsides, et de six dixièmes et quinzièmes (1).

Mais il s'éleva une autre question qui s'adressait également aux passions des députés, et qui devait provoquer des dissensions entre eux et la couronne: la révision du Code pénal, en ce qui concernait la prohibition du culte catholique. La dernière conspiration avait démontré aux esprits réfléchis tout le danger de pousser des hommes au désespoir, en punissant leurs opinions religieuses. Mais cette leçon était perdue: les lois existantes, tout oppressives et sanguinaires qu'elles étaient, parurent encore trop indulgentes; et, quoique la justice eût été satisfaite par la mort et l'exécution des coupables, la vengeance et le fanatisme cherchaient encore de nouvelles victimes parmi les innocents (3 févr.). On ordonna à tous les membres du parlement de se lever, et de proposer les mesures qu'ils croiraient les plus convenables, selon leur jugement. Ces mesures, dans des conférences successives, furent communiquées par une chambre à l'autre, et l'on fit, dans toutes deux, des motions aussi contraires à tous les sentiments de l'humanité que la conspiration l'avait été elle-même. Henri IV, roi de France, crut qu'il serait du devoir d'un ami d'intervenir par un sage avis, et Boderie, son ambassadeur, reçut ordre de représenter que son maître tenait de l'expérience combien étaient profondes les racines que la religion enfonçait dans le cœur humain; que c'était une flamme qui brûlait avec une intensité croissante, en proportion de la violence employée pour l'éteindre; que la persécution exaltait l'esprit au delà de lui-même, enseignait à se glorifier des souffrances, et rendait capable de tous les sacrifices pour la cause de la conscience; que l'on faisait beaucoup par la douceur, peu par la sévérité; qu'il devait punir le crime, c'était son devoir: mais qu'il était également de son devoir d'épargner l'innocent, même en opposition aux vœux de son parlement; qu'il était de son intérêt de ne point forcer les catholiques à se précipiter dans des complots contre sa vie, mais de les convaincre qu'ils possédaient un protecteur dans la personne de leur souverain (1).

Jacques était d'un caractère assez doux. Il recommanda la modération à son conseil: on essaya de contenir l'extravagance des zélateurs; et, après une longue suite de débats, de conférences et d'amendements, le nouveau code fut sanctionné par le roi (27 mai). Il n'abrogea aucune des lois alors en vigueur, mais il ajouta à leur sévérité par de nouveaux bills contenant plus de soixante et dix articles qui infligeaient des peines aux catholiques, suivant leur condition

(1) Journal des Communes, 265-313; Hist. parlem. de Cobbett, 1061. Les trois subsides, et les six dixièmes et quinzièmes, ajoutés à quatre subsides accordés par le clergé, montèrent à 453,000 liv. Extrait du revenu de Sa Majesté.

(1) Ambassades de Boderie, I, 29, 80. Jacques répondit à l'ambassadeur, qui ne put obtenir d'audience qu'à la fin de la session, qu'il était naturellement ennemi des mesures cruelles et sévères; qu'il avait déjà maintes fois ralenti l'ardeur de ses ministres, mais que les catholiques étaient tellement imbus des doctrines jésuitiques, sous le rapport de la subordination de l'autorité royale à celle du pape, qu'il était forcé de laisser cette affaire à la décision de son parlement. L'ambassadeur observa qu'il devait au moins faire une différence entre ceux qui professaient cette doctrine, et ceux qui la désavouaient. Ce n'était point un article de la foi catholique, comme on l'avait prouvé en France, où plusieurs fidèles catholiques avaient naguère secouru le roi, en opposition aux bulles du pape, et il n'avait aucun doute que cette opinion ne fût aussi celle des catholiques anglais. Ibid., p. 82.

de maître, domestiques, époux, parents, enfants, héritiers, patrons, avocats, et médecins. 1° Il fut défendu aux catholiques réfractaires, sous des peines particulières, de paraître à la cour, de demeurer en dedans des barrières, ou à dix milles des limites de la cité de Londres, ou de s'éloigner en aucune circonstance de plus de cinq milles de leur habitation, sans un permis spécial signé de quatre magistrats du voisinage. 2° On les déclara incapables de pratiquer la chirurgie ou la médecine, de faire les fonctions de jurisconsultes, d'exercer celles de juges, de secrétaires ou d'officiers dans aucune cour ou corporation quelle qu'elle fût, ou de présenter des sujets pour les bénéfices, les écoles, les hôpitaux où ils auraient des places à donner, ou de remplir les charges d'administrateurs, d'exécuteurs testamentaires ou de tuteurs. 3° A moins qu'ils ne fussent mariés par un ministre protestant, les deux conjoints encouraient la confiscation de tous les bénéfices auxquels leur eût donné droit la propriété de l'un ou de l'autre; si leurs enfants n'étaient pas baptisés par un ministre protestant, un mois après leur naissance, cette omission les assujettissait à une amende de 100 liv., et si leurs morts n'étaient pas enterrés dans un cimetière protestant, les exécuteurs testamentaires étaient passibles d'une amende de 20 liv. pour chaque corps; tout enfant envoyé outre-mer pour son éducation était, de ce moment, privé de tous legs, héritages ou donations, à moins qu'il ne revînt se soumettre à l'Église établie, et la loi substituait à ses droits son plus proche parent protestant. 4° Tout réfractaire était placé dans la même position que s'il eût été excommunié nominativement : sa maison pouvait être visitée; ses livres, ou papiers, ou meubles, que l'on croyait avoir quelque rapport à son culte ou à sa religion, pouvaient être brûlés, et sur un ordre des magistrats voisins, il était obligé de livrer ses armes et ses chevaux. 5° Toutes les peines existantes pour absence de l'Église furent conservées, avec deux dispositions additionnelles : 1° on laissa au roi le choix de prendre l'amende de 20 l. par mois lunaire, ou à sa place toute la propriété personnelle, et les deux tiers des terres; et 2° chaque tenancier propriétaire, quelle que fût sa religion, recevant des visiteurs catholiques, ou conservant des domestiques catholiques, fut assujetti à payer 10 liv. par chaque individu et par mois lunaire (1). 6° On rédigea un nouveau serment d'allégeance, dans l'intention avouée de mettre une distinction entre les catholiques qui niaient et ceux qui admettaient les prétentions temporelles du pontife. On supposait que l'ancien serment ne rendait légalement passible d'aucune autre peine que de celles que contenait la loi primitive : celui-ci les assujettit à un emprisonnement perpétuel et à la confiscation de leurs propriétés personnelles, et des revenus de leurs terres durant leur vie, ou si c'était des femmes mariées, à l'emprisonnement dans une geôle commune, jusqu'à ce qu'elles se repentissent de leur obstination, et se soumissent à prêter serment.

Il est très-probable que Jacques, en proposant cette dernière mesure, avait l'intention de soustraire graduellement ses sujets catholiques à une partie des lois pénales : mais on a souvent discuté si ceux qu'il chargea de recevoir le serment, l'archevêque Abbot, et sir Christophe Perkins, jésuite conformiste, étaient animés du même esprit. Ils étaient ennemis des partisans du pouvoir de déposition, et ils déclarèrent que cette opinion était impie, hérétique, et condamnable. Il était évident que plusieurs personnes disposées à faire l'ancien serment hésiteraient à prononcer le dernier, et que les défenseurs de la doctrine dangereuse justifieraient volontiers leur refus de prêter serment, en objectant que cette déclaration était impolitique et peu nécessaire. Le grand, le seul point important était le rejet de la supériorité temporelle que plusieurs théologiens accordaient au pontife, et il est également surprenant que le roi, d'un côté, eût permis l'introduction d'une clause dont le but était de nuire à son propre dessein, et que les catholiques, de l'autre, n'eussent pas demandé qu'elle

(1) L'amende de 10 livres sterling par mois, pour chaque domestique catholique, parut une charge intolérable. « Il y eut, l'autre jour, un seul seigneur qui donna congé à soixante. J'en sais d'autres, de très-bonne qualité, qui sont résolus de souffrir tout plutôt que de congédier les leurs. C'est une dangereuse arme que le désespoir, en mains de personnes qui n'ont rien à perdre. » 20 juillet, I, p. 232. Il dit que presque tous les lords avaient plusieurs domestiques catholiques, à cause de leur plus grande fidélité.

fût totalement anéantie, ou du moins purgée des épithètes hyperboliques et offensantes dont elle était remplie. Le serment, toutefois, comme il était rédigé, reçut l'approbation de la législature, et l'on ordonna que tout réfractaire convaincu, que tout individu soupçonné de catholicité, parce qu'il n'avait pas reçu deux fois le sacrement dans l'Église protestante, depuis les douze derniers mois, ainsi que toute personne inconnue voyageant dans un comté, seraient appelés à prêter ce serment, sous les pénalités sévères déjà mentionnées.

Quand ces actes furent publiés, ils excitèrent l'étonnement et la surprise. Le ministre de France les déclara barbares plutôt que chrétiens (1). Les lords du conseil eurent honte de leur propre ouvrage, et délibérèrent sur les moyens d'en adoucir la sévérité, et plusieurs catholiques, alarmés de la perspective qui s'ouvrait devant eux, dirent un dernier adieu à leur patrie, tandis que ceux qui restèrent s'encouragèrent les uns les autres à souffrir la perte de leur liberté, de leurs biens, et de leur existence, plutôt que d'abandonner leur religion (2). La légalité de ce nouveau serment devint parmi eux une question de la plus haute importance. Les missionnaires étaient divisés d'opinion : les jésuites, en général, le condamnaient; le prêtre Blackwall, assisté du clergé séculier, décida en sa faveur (15 juillet). La controverse fut portée à Rome, et tandis que les partisans de l'ancien demandaient des mesures rigoureuses et décisives, le roi de France engagea le pontife à céder, de crainte de causer, en irritant Jacques, la destruction totale du catholicisme en Angleterre (3).

Le pape régnant était Paul V. Pendant les discussions du parlement, il avait dépêché un envoyé secret en Angleterre, qui, sous le titre de messager du duc de Lorraine, se fit admettre à la cour. Il portait deux lettres, l'une adressée à l'archiprêtre, pour lui ordonner, par toute l'autorité du pape, de prohiber toute mesure séditieuse ou perfide; l'autre au roi, pour lui exprimer de la part du pontife toute l'horreur qui lui causait le dernier complot, et pour solliciter sa protection pour les catholiques innocents. Quoique Jacques témoignât qu'il en était satisfait, et qu'il ordonnât de remettre à l'envoyé sa gratification ordinaire, sa réponse fut froide et peu concluante (1). Lorsque Paul apprit le peu de résultat de sa démarche, il céda à la clameur que les actes d'Angleterre avaient excitée à Rome, et Holtby, qui avait succédé à Garnet comme supérieur des jésuites, remit à Blackwall un bref du pape qui condamnait le serment d'allégeance comme illégitime, parce qu'il « contenait plusieurs choses contraires à la foi et au salut » (3 sept.). Blackwall, instruit des conséquences, reçut ce bref avec la plus grande douleur, et, quand il le fit connaître à ses fidèles, il eut soin d'y joindre un avertissement qui devait le faire considérer seulement comme le dictum particulier de Paul V.

La publication de ce bref anima le ressentiment de Jacques. Par ses ordres, les évêques commencèrent à demander le serment dans leurs diocèses respectifs, et ceux qui s'y refusèrent furent condamnés, aux assises, aux peines de « præmunire. » Trois missionnaires, qui se trouvaient sous une sentence de mort, à raison de l'exercice de leurs fonctions de prêtres, furent sommés de prêter le serment : ils parlèrent des scrupules de leur conscience, et reçurent ordre de se préparer à leur exécution. Deux d'entre eux furent redevables de leur existence à l'intercession du prince de Joinville

(1) « Elles sont inhumaines, et plus barbares que chrétiennes. » Villeroy à Boderie, 25 juin, I, 172.

(2) « Beaucoup de catholiques se préparent à s'en aller; voire y en a de si vieux que je vois ne chercher qu'une terre étrangère pour s'enterrer; et, néanmoins, si en reste-t-il un si grand nombre qui ne s'étonne point de toutes ces menaces, que c'est certes chose admirable... La plupart des dames de qualité sont catholiques, et n'y en a pas une qui ne cache chez elle un prêtre. » Boderie, 21 juin, vol. I, p. 161. « Tant s'en faut que cela fasse perdre cœur auxdits catholiques, qu'il semble qu'ils s'en animent davantage; et, au lieu de retirer de ladite religion ceux qui sont reconnus d'en être, il s'en déclare tous les jours, qui ne le paraissaient point auparavant. » Ibid., 26 juin, p. 178.

(3) « Ils prétendent prouver que l'indulgence et patience dont Sa Sainteté s'est gouvernée avec lui, augmente l'audace des auteurs de tels conseils, empire la condition desdits catholiques, et sera cause à la fin de leur entière destruction. Ils ont, à cette fin, envoyé exprès vers le pape un des principaux de leur compagnie. Toutefois, Sa Majesté continuera de faire son possible pour ne contrarier Sa Sainteté dedans le traité susdit. » Villeroy à Boderie, 15 juin, p. 140, 200.

(1) Voyez Boderie, I, 123, 224, 300, 327.

et de l'ambassadeur de France. Drury, le troisième, fut supplicié comme traître. Il était un de ceux qui avaient signé la protestation d'allégeance à Élisabeth, et croyait, de sa propre opinion, que le serment de Jacques était également admissible. Mais il n'osa préférer ses sentiments particuliers à ceux du pape et de beaucoup de ses frères, et il choisit de répandre son sang plutôt que de souiller sa conscience, en jurant la vérité de certaines assertions qui pouvaient se trouver fausses (24 mars, 1607) (1).

Dans le cours de l'été suivant, l'archiprêtre lui-même tomba au pouvoir des persécuteurs. Son opinion était déjà connue : il l'avoua sans difficulté, en présence des commissaires, à Lambeth ; et, dans une lettre circulaire aux catholiques, il leur annonça qu'il avait prêté le serment, et qu'il lui semblait légitime qu'ils le prêtassent, dans le sens expliqué par le législateur, le roi lui-même. Sa conduite fut hautement applaudie par Jacques : cependant les préjugés des zélateurs étaient si violents, que, quoiqu'il déplorât l'emprisonnement de ce vieillard, il n'osa lui rien accorder de plus, si ce n'est qu'il ne serait pas traduit en justice pour le délit capital d'avoir reçu les ordres outre-mer. Le malheureux était dans sa soixante-dixième année, et languit en prison jusqu'à sa mort, en 1615 (2).

La soumission de Blackwall fut regardée comme un triomphe : des lettres d'admonition que lui envoyèrent Persons et Bellarmin, l'élévation de Birket à l'archiprêtrise à sa place, et la publication d'un second bref confirmatif du premier, portèrent successivement au dernier degré l'indignation du roi. Il envoya chercher ses théologiens favoris, se renferma avec eux dans son cabinet, refusa d'écouter ses ministres remit les affaires les plus urgentes de l'État, et se priva même des plaisirs de la chasse. Enfin parut le fruit de sa retraite : il fit publier un traité intitulé « Apologie du serment d'allégeance, » qui fut immédiatement traduit en latin et en français (1). Six prêtres furent ensuite condamnés pour avoir exercé leurs fonctions. Ils refusèrent de prêter le serment : la lecture du traité royal n'ébranla point leur constance, et trois des six payèrent ce forfait de leur vie, l'un à York, et les deux autres à Tyburn (2).

Le roi était alors lancé sur la mer des controverses, où il se croyait en état de tenir tête à tout adversaire. Il ne tarda pas à recevoir de Persons et de Bellarmin des réponses à son Apologie. Sa vanité le poussa à réfuter leurs arguments, et le ressentiment à châtier leur présomption. Ses coadjuteurs théologiques furent encore appelés dans son cabinet ; son premier ouvrage fut revu, et l'on y attacha une préface intitulée « Avertissement à tous les princes chrétiens. » Il ne fit, toutefois, que fort peu de progrès : chaque question particulière donnait naissance à des débats sans fin, et avec les objections, les corrections, et la diversité des opinions, il se trouva qu'après plusieurs semaines, l'ouvrage n'était guère plus avancé que le premier jour. Les rois de France et de Danemark l'exhortèrent à renoncer à une contestation indigne d'une tête couronnée. Jacques répondit au premier dans les termes du respect ; mais il avertit le second de considérer son âge, et lui dit qu'il devait rougir d'oser donner des conseils à un roi que ses années et sa sagesse mettaient si fort au-dessus de lui. La reine, ayant usé en vain de son influence, tourna sa colère contre le comte de Salisbury, qu'elle soupçonnait d'avoir encouragé son mari dans cette affaire, afin de pouvoir gouverner le royaume à son gré (3). Mais quoique la mon-

(1) « Quand Boderie demanda surséance à son exécution et à celle de son compagnon Davies, Jacques l'accorda pour le dernier, mais de si mauvaise grâce, que l'ambassadeur résolut de ne jamais plus lui demander une pareille faveur. La cause véritable de la mort de Drury était, dit-il, que la copie d'une lettre du père Persons, contre le serment, avait été trouvée en sa possession. » Voyez Boderie, II, 103, 256. Procès d'État d'Howell, II, 358.

(2) Boderie, II, 313, 327, 350. Voyez un rapport intéressant de son interrogatoire dans les Mémoires des Anglais catholiques, de M. Butler, 3e édition, II, 204. La lettre de Blackwall est dans Collins, II, 694. Il ne voulut jamais se rétracter, quoiqu'il y fût souvent engagé par des lettres des cardinaux Arrigoni et Bellarmin, et des jésuites Persons et Holtby. Il soutint constamment que ce serment n'attaquait point la suprématie spirituelle du pape, mais seulement sa suprématie temporelle. Bertoli, 597.

(1) Voyez Boderie, III, 103, 131, 164, 190.

(2) Ibid., 227. Challoner, II, 19, 23.

(3) Boderie néanmoins était d'un avis différent. « La présomption seule qu'il a de savoir plus en théologie que

tagne eût été longtemps en travail, quoique le public fût resté plusieurs mois dans l'anxiété de l'attente, quand l'heure de l'enfantement arriva, on préféra un avortement (1). Une nouvelle lumière venait d'éclairer l'esprit de Jacques : il fit retirer tous les exemplaires imprimés, afin de revoir et corriger encore l'ouvrage (1609). Après plusieurs changements nouveaux, il le donna enfin au monde sous une forme moins volumineuse et moins agressive (2). Des messagers spéciaux furent chargés de le porter aux différents princes de l'Europe : la plupart le reçurent comme un compliment ; le roi d'Espagne et l'archiduc le refusèrent péremptoirement (3).

Ni les publications de Jacques, ni celles de ses théologiens, ni celles de ses adversaires, ne terminèrent la controverse, qui continua de diviser les catholiques pendant la plus grande partie du siècle. D'un côté, le serment fut refusé par la majorité de ceux à qui il fut déféré ; de l'autre, il fut prêté par un grand nombre d'hommes considérables dans le clergé et les laïques. Parmi ceux-ci, l'on peut compter les pairs catholiques (ils étaient plus de vingt), qui, à l'exception d'un seul, prêtèrent spontanément le serment, en différentes occasions, à la chambre haute du parlement (4).

tous les docteurs du monde en est l'unique cause. » Ibid., IV, 319.

(1) L'œuvre était pleine de dissertations sur les visions de l'Apocalypse, ce qui fit que l'ambassadeur français déclara que ce livre était « le plus fou, s'il est loisible d'ainsi parler, et le plus pernicieux qui se soit jamais fait sur ce sujet. » IV, 302.

(2) Voyez Boderie dans presque toutes les dépêches du 4e volume. Les principales corrections frappaient sur les arguments tendant à prouver que le pape était l'antechrist, mais seulement, en tant et aussi longtemps qu'il prétendrait au pouvoir temporel dans les États des autres. Windwood, III, 55, 56, 66. Cette œuvre fut appelée « Apologia pro juramento fidelitatis, præmissa præfatione monitoria. » Birch, 298, 299.

(3) Il fit aussi présent des éditions anglaises et latines aux prélats anglais. Matthews, archevêque d'York, se jeta à genoux pour les recevoir du messager, les baisa, promit de les conserver comme la prunelle de ses yeux, et de les lire mainte et mainte fois. Sir Patrich Young au roi, 19 juin 1609. Mémoires de Dalrynston, p. 13 Voyez la note Q à la fin du volume.

(4) C'est ce que prouve la lecture exacte des journaux. Lord Teynham seul parvint à s'y soustraire, en n'assistant au parlement qu'une fois par session.

CHAPITRE VI.

Jacques et son épouse Anne de Danemark. — Insurrection. — Union de l'Angleterre et de l'Écosse. — Dépenses du roi. — Actes du parlement. — Mariage, emprisonnement et mort d'Arabella Stuart. — Mort du prince Henri. — Élévation de Carr, comte de Somerset. — Divorce du comte et de la comtesse d'Essex. — Élévation de George Villiers, duc de Buckingham. — Arrestation et jugement du comte et de la comtesse de Somerset. — Disgrâce de Coke. — Affaires avec la Hollande. — Erreurs de Vorstius. — Synode de Dordrecht. — Introduction de l'épiscopat en Écosse. — Visite de Jacques à Édimbourg. — Commission de grâces en Irlande. — Fuite de Tyrone. — Colonies d'Ulster. — Actes du parlement irlandais. — Nouvelles colonies.

Lorsque Jacques prorogea le parlement en 1606, il était déjà sur le trône depuis plus de trois ans, et cependant il n'avait encore fait aucun progrès dans l'estime ou dans l'affection de ses sujets anglais. Ce fut en vain qu'il chercha, par ses discours et ses proclamations, à mériter la réputation de sage politique. Son inapplication aux affaires et son amour pour la dissipation provoquèrent des remontrances et des plaintes. Deux fois la semaine, le roi d'Angleterre passait son temps à voir des combats de coqs (1). Tous les jours, la chasse le tenait à cheval du matin au soir (2). Les fatigues de cet exercice étaient remplacées par les plaisirs de la table, auxquels il se livrait avec excès (3). La conséquence en était qu'on laissait, sans les remarquer, des questions de la dernière importance pour la nation, et que, non-seulement les ambassadeurs étrangers, mais encore ses propres ministres, ne pouvaient, pendant plusieurs semaines, trouver l'instant de paraître en sa présence. Ils le supplièrent à genoux de donner plus d'attention aux affaires publiques ; des lettres anonymes l'avertirent de son devoir ; les comédiens ridiculisèrent ses faiblesses sur

(1) Il vit combattre les coqs, « qui est un plaisir qu'il prend deux fois la semaine. » Boderie, I, 56. J'observe que le gage du maître des coqs, 200 livres par an, était égal aux salaires de deux secrétaires d'État. Extrait des revenus du roi, p. 45, 48.

(2) Voyez les lettres, dans Windwood, II, 46; Lodge, III, 245, 247, 311, 332, 335, 337; Boderie, I, 195, 302, 396; II, 101.

(3) Voyez Boderie, I, 241, 283; III, 197.

le théâtre; mais le roi n'en fut nullement ému. Il répondit qu'il n'entendait pas se rendre esclave; que sa santé, « qui était la santé et le bien-être de tous, » demandait de l'exercice et des récréations, et qu'il retournerait plutôt en Écosse que de consentir à se claquemurer dans un cabinet, ou à s'enchaîner à la table du conseil (1).

Sa femme, Anne de Danemark, pouvait avoir des prétentions à la beauté, et elle y joignait de grands talents et beaucoup d'esprit. Elle n'hésita pas à manifester son mépris pour les faiblesses du roi. Elle affectait souvent une supériorité qui l'obligeait à se contraindre en sa présence, et dans quelques occasions, elle osa même lui disputer l'autorité royale. Jacques passait pour mari fidèle, et la voix du scandale, qui avait commencé à se faire entendre en Écosse, n'avait jamais osé attaquer le caractère de la reine en Angleterre (2). Le cri public l'accusa de favoriser les intérêts de l'Espagne, et d'inspirer à son fils Henri du mépris pour les pacifiques dispositions de son père. Mais, soit que ce fût le résultat de sa propre prudence, ou que le conseil anglais le lui eût suggéré, du moment de son arrivée en deçà de la Tweed, elle abandonna totalement ses intrigues politiques, et donna toute son attention aux amusements et aux spectacles de la cour, objets dans lesquels elle excellait. Déployer les grâces de sa personne et la richesse de ses vêtements, se faire rendre et recevoir les hommages de tout ce qui l'entourait, briller par-dessus toutes les femmes dans une suite de bals et de mascarades, devint sa principale étude. Aucune dépense, aucune décoration ne fut épargnée pour donner de l'éclat à ces fêtes. Les premiers poëtes du siècle étaient chargés de composer des pièces de théâtre, et les meilleurs artistes, des machines. Anne, elle-même, ainsi que ses favorites, surprenaient et charmaient la cour, en paraissant successivement sous des costumes différents de déesses, de néréïdes, de sultanes turques, ou de princesses indiennes. Cependant le lecteur devinera difficilement ce qui détruisait quelquefois ces plaisirs et ces spectacles. L'ivresse, à cette époque, ne se bornait pas au sexe masculin; quelquefois les femmes de la plus haute distinction, après avoir passé des semaines à l'étude de leurs rôles respectifs, se présentaient aux spectateurs dans l'état d'ivresse le plus dégoûtant (1).

Jacques était à peine remis de la terreur panique que lui avait causée la conspiration des poudres, quand une insurrection, au cœur du royaume, vint lui causer de nouvelles alarmes. Elle fut provoquée par la rapacité des seigneurs de manoirs, qui avaient enclos, pour leur propre usage, de grandes portions de terres, jusque-là communes, et avaient ainsi

(1) Ibid., I, 302, 310; II, 244, 279, 440; IV, 21; Windwood, II, 54, 217. Les comédiens le représentèrent pansant ses chiens et ses faucons, ou battant ses domestiques, ou buvant jusqu'à l'ivresse. Une fois, son dogue favori, Jowler, qui avait été perdu, revint avec la lettre suivante à son cou : « Bon monsieur Jowler, nous vous prions de parler au roi (car il vous écoute tous les jours, et n'en fait pas autant pour nous), afin qu'il plaise à Sa Majesté de s'en aller à Londres; car toute la campagne s'est ruinée pour elle, toutes nos provisions sont mangées, et il ne nous est plus possible de l'entretenir. » Lodge, III, 245.

(2) Peyton, 332, 335, 339, 346.

(1) Quand Christian IV, de Danemark, visita le roi, en 1606, Cecil donna un grand festin et un bal masqué, à Theobalds, en honneur du royal étranger. Le lecteur s'amusera de l'extrait d'une lettre écrite par un des hôtes: « Ceux auxquels je n'ai jamais pu faire goûter de bonne liqueur, suivent actuellement la mode, et se plongent dans les délices. Les femmes abandonnent la sobriété et se montrent ivres à tomber. Après dîner, on donnait la représentation du Temple de Salomon. L'arrivée de la reine de Saba se fit, ou, pour mieux dire, devait se faire... La dame qui jouait le rôle de la reine apportait les dons les plus précieux à Leurs Majestés; mais, oubliant les marches qui montaient sous le dais, elle jeta la cassette sur les genoux de Sa Majesté danoise, et tomba à ses pieds, ou bien plutôt sur son visage. Il y eut beaucoup de bruit et de confusion. On se servit de nappes et serviettes pour tout nettoyer. Sa Majesté alors se leva, et voulut danser avec la reine de Saba; mais il tomba lui-même et s'humilia devant elle. On l'emporta dans une autre chambre et on le mit sur un lit de parade, qui n'était pas médiocrement gâté par les présents de la reine. La fête et la parade continuèrent. Beaucoup de personnes qui portaient les présents allaient de travers et tombaient, car le vin leur était monté au cerveau. On vit enfin paraître, dans de riches habillements, l'Espérance, la Foi, et la Charité. L'Espérance essaya de parler, mais elle avait tant bu, que ses efforts furent inutiles, et qu'elle se retira. La Foi était alors toute seule, mais elle quitta la cour, tout en chancelant. La Charité vint aux pieds du roi, et parut vouloir couvrir la foule des péchés que ses sœurs avaient commis; elle fit la révérence et des présents. Elle revint alors vers l'Espérance et la Foi, qui étaient malades et vomissaient dans une salle basse. » « Nugæ antiquæ, » I, 348, 349, 350. Édition 1804.

diminué les moyens de subsistance des pauvres tenanciers. Cette usurpation commença par ceux mêmes qui, ayant obtenu des terres d'église pendant la réformation, cherchaient à accroître leurs nouvelles possessions, ce qui s'était continué jusqu'au règne de Jacques, malgré les tumultes populaires, les actes législatifs, et les proclamations du roi. Il n'existait aucun abus auquel le peuple fût plus sensible, ou qu'il fût plus disposé à redresser à force ouverte. Récemment encore, les individus auxquels on avait donné les terres confisquées sur les complices de la conspiration des poudres, avaient empiété sur les communes, comme on l'avait fait avant eux. Les personnes lésées, jointes à celles qui se souvenaient de pareilles vexations, présentèrent une remontrance au conseil; mais voyant qu'on négligeait leurs plaintes, elles s'emparèrent du droit de se rendre elles-mêmes justice. On vit inopinément (1607, 15 mai) des rassemblements d'hommes, de femmes, et d'enfants, dans les trois comtés de Northampton, de Warwick, et de Leicester. Ils étaient rarement moins de 1,000; à Hill-Norton, ancienne possession de Francis Tresham, leur nombre se montait à 3,000, et à Cottesbich à 5,000. Ils paraissaient dirigés par des personnes inconnues, qu'on ne voyait jamais en public sans masques. Reynolds, leur chef avoué, prit le nom de capitaine Pouch (poche), à cause d'une poche énorme qu'il portait au côté. Cet homme était un imposteur ou un enthousiaste. Il prétendait agir sous l'inspiration de Dieu, et avec la permission du roi: il se disait invulnérable, et il déclarait qu'il avait dans sa poche un charme qui assurait le succès de ses partisans. Il leur défendit strictement l'usage de toute expression profane, l'emploi de la violence personnelle, ou l'accomplissement d'aucun acte illégal, à moins qu'il ne fût nécessaire à la destruction des nouvelles clôtures. Ils obéissaient ponctuellement à ses ordres. Les murs des parcs furent démolis, les haies arrachées, et les fossés comblés. Partout où les mécontents paraissaient, les habitants les recevaient avec l'expression de la joie, et, par crainte ou par affection, ils leur donnaient des outils et des vivres. Si quelque gentilhomme se hasardait à faire des remontrances, on le plaçait immédiatement parmi les ouvriers, et on le forçait à travailler aux démolitions.

A la première nouvelle de ce mouvement, Jacques ne sut qui il devait soupçonner, des catholiques ou des puritains. Les gardes du palais furent doublées, et le lord maire reçut l'ordre de surveiller les mouvements des étudiants de la cité. Une information plus positive augmenta ses terreurs. Une proclamation ordonna aux insurgés de se disperser (27 mai), mais ils soutinrent que ce qu'ils faisaient était légal, et qu'ils s'occupaient d'exécuter le statut contre les clôtures. Les lords lieutenants voulurent lever les comtés; mais peu d'habitants se trouvèrent disposés à encourir le ressentiment de leurs pauvres et exaspérés voisins. Enfin la noblesse, qui possédait des terres dans les districts en révolte, reçut l'ordre de se rendre dans ses domaines, et les élégants de la cour furent avertis que leurs services seraient plus agréables sur le champ de bataille. Plusieurs corps de cavalerie se formèrent alors successivement: ils se rendirent dans les cantons soulevés et les traversèrent dans toutes les directions, chargeant, poursuivant, et tuant tous les insurgés qui cherchaient à faire quelque résistance (5 juin). Jacques recommanda la modération et la miséricorde aux commissaires chargés de punir les coupables. Il observa que le peuple n'était pas trop à blâmer: on l'avait opprimé, et il lui aurait rendu justice, si le conseil n'eût pas intercepté ses pétitions, ce qui avait causé son soulèvement. S'il avait transgressé la loi, il y avait été entraîné par la rapacité des lords et la négligence des ministres (28 juin). Le capitaine Pouch et ses principaux associés furent punis comme des traîtres, parce qu'ils s'étaient armés contre le roi; quelques gens de sa bande le furent comme félons, pour ne s'être pas dispersés à la lecture de la proclamation. Cette insurrection, si lentement, mais si facilement détruite, prouvait la faiblesse du gouvernement; et l'ambassadeur de France assura sa cour que, si quelque seigneur jouissant d'un peu de popularité et de talent se fût mis à la tête des révoltés, il n'eût pas été difficile de renvoyer le prince écossais dans son pays natal (1).

Dans l'opinion des personnes qui réfléchis-

(1) Stowe, 889; Boderie, II, 279, 291, 299, 312.

saient, les ministres n'étaient pas moins coupables que leur souverain. S'il ne déployait aucune sollicitude pour gagner l'affection de ses sujets anglais, eux-mêmes paraissaient trop disposés à favoriser cette indolence, cette dissipation, qui mettait en grande partie le gouvernement du royaume dans leurs mains. Les principaux d'entre eux étaient Cecil, créé, en 1604, vicomte de Cranborne, et l'année suivante comte de Salisbury, et Henri Howard, comte de Northampton, qui, d'amis et frères d'armes, devinrent rivaux en poursuivant la fortune et le pouvoir (1). Salisbury ne tarda pas à prendre l'ascendant. Sa politique lente et circonspecte, sa fertilité à inventer des expédients pour couvrir ses projets, et la sagacité avec laquelle il dévoilait les desseins réels ou imaginaires des cours étrangères, le rendirent plus cher au timide et soupçonneux Jacques, et le nom familier de « mon petit basset » (2) fut la preuve du haut degré d'estime que lui portait le léger monarque. Northampton paraissait pencher pour les intérêts de l'Espagne : son rival, plus adroit, flattait l'inclination secrète et non avouée du roi, qui, effrayé de faire une guerre ouverte à cette puissance, travaillait par des moyens clandestins à étayer et à fortifier ses ennemis. Il arriva cependant qu'Anne se querella avec Northampton. Une réconciliation, obtenue par l'autorité de Jacques, dégénéra en une antipathie marquée, et Salisbury profita de l'occasion pour s'assurer les bonnes grâces d'une princesse qui, ainsi que son fils, l'héritier présomptif, l'avaient jusqu'alors regardé comme un ennemi secret. Il lui fit l'abandon (mai 1607) de la propriété de sa maison à Theobalds, et quoiqu'il reçût en échange plus du double de sa valeur, il eut l'adresse de persuader au roi et à la reine qu'il leur avait fait une faveur (3). Depuis l'année 1598, il était grand maître de la cour des pupilles, l'office le plus lucratif que possédât un sujet dans toute la chrétienté (4). Il succéda, sur la demande particulière du roi (1608, 6 mai), à la charge de grand trésorier, vacante par la mort du comte de Dorset (1). Ce fut une grande mortification pour son rival Northampton, qui avait ouvertement sollicité cette place. Jacques, pour le dédommager, lui accorda celle de garde du sceau privé, qui lui donnait la présidence au conseil, quoiqu'elle fût inférieure par le rang et les appointements; mais il y joignit l'allocation d'une table à la cour, splendidement entretenue, et la donation de fiefs de 5,000 livres de revenu annuel (2).

Parmi les projets formés par Jacques, il en existait un surtout qui lui tenait fort à cœur, mais il trouva une vive opposition dans les préjugés de ses sujets des deux nations. Son avénement au trône avait donné le même chef à l'Angleterre et à l'Écosse : il désirait les unir en un seul corps. Leur obéissance à un même souverain avait fait disparaître les anciennes causes d'hostilité ; mais le roi désirait une incorporation plus complète, qui communiquât les mêmes droits à tous les sujets, et les soumît aux mêmes lois. C'était un magnifique projet, mais prématuré, et par conséquent imprudent. Jacques ne paraît pas avoir conçu toute la force du préjugé national; il ne songeait pas que des animosités qui subsistent depuis des siècles ne se déracinent pas dans l'espace de deux ou trois ans, et que les décrets absolus d'un conquérant peuvent seuls changer immédiatement les lois et les institutions d'un peuple. Le mot d'union fut accueilli avec horreur par les Écossais, qui y attachaient l'idée d'une sujétion nationale, et par les Anglais avec mépris, comme une invitation à leurs pauvres voisins de descendre de leurs montagnes, et de venir s'engraisser sur le riche sol de l'Angleterre. La libéralité du roi envers les Écossais qui l'avaient suivi avait excité des préjugés contre les mesures qui auraient pu en attirer un plus grand nombre en Angleterre, et les prétentions de la noblesse

(1) Boderie, II, 135, 201, 440; III, 344; IV, 21.

(2) Lodge, III, 292; Mémoires de Sidney, III, 352.

(3) « On lui bâille, par ladite échange, une terre beaucoup plus noble, en beaucoup plus belle assiette, autant et plus de domaines et beaucoup meilleurs, et 200,000 fr. pour bâtir une autre maison. Néanmoins encore a-t-il fort obligé le roi son maître. » Boderie, II, 254.

(4) Windwood, I, 41. Boderie l'évaluait à 100,000 couronnes. Il disposait, dans cette cour, du mariage des veuves, et affermait les terres des mineurs pour un tiers de leur valeur réelle. Aulic. Coquin, 155.

(1) « Mon maître m'a accordé cet honneur, sans que je l'aie mérité ou demandé. » Mémoires de Sidney, II, 326. Mais Boderie dit qu'elle lui fut procurée par la reine. III, 302.

(2) Ibid., III, 248, 302; Winwood, II, 399.

écossaise, qui voulait prendre rang d'après l'ancienneté de ses titres, avaient alarmé l'orgueil de quelques pairs anglais appartenant à des familles nouvelles qui descendaient de personnes anoblies depuis la réformation (1). Le parlement d'Angleterre (1604, 10 mai) reçut la proposition du roi avec froideur, et celui d'Écosse avec horreur. Les prières de Jacques ne purent rien obtenir du premier, et ses menaces, rien arracher au second, que la nomination de commissaires pour se réunir et délibérer sur la question. Ceux-ci, après plusieurs conférences (20 oct., 2 déc.), convinrent que toutes les lois hostiles seraient rapportées; que les tribunaux établis sur les frontières et les douanes seraient abolis; que le commerce serait libre dans tous les États du roi, et que les sujets de chacun des deux pays seraient naturalisés dans l'autre (2). Bien que ces propositions ne répondissent point à l'attente de Jacques, il se trouva heureux de les accepter comme la base de l'édifice qu'il projetait, et il prit immédiatement le nouveau titre de roi de la Grande-Bretagne (3). Cependant, lorsque les articles furent soumis au parlement, il n'adopta que les deux premiers. Le roi s'adressa aux communes par lettres; il les harangua en personne; il fit le détail des avantages de la mesure proposée, répondit à leurs objections, et les assura qu'il portait un égal attachement à ses sujets des deux nations (4). Mais son éloquence s'épuisa en vain, et ne fit que provoquer d'aigres discussions, dans lesquelles on n'épargna pas sa conduite, et on lança des diatribes très-vives contre le caractère national de ses concitoyens (5) (1607, 28 mars). Un pareil langage exaspéra l'orgueil des Écossais; ils dédaignèrent un bienfait qui leur était reproché par la jalousie de leurs adversaires, et l'inflexible hostilité des deux peuples força le roi à retirer aux deux parlements l'examen de sa question favorite (1).

Il parvint cependant à établir la naturalisation de tous ses sujets dans les deux royaumes, par une décision des cours de justice. Durant les conférences, plusieurs des juges avaient émis l'opinion que toutes personnes nées sous l'obéissance du roi, étaient, par cette seule circonstance, naturalisées dans tous les lieux de sa domination, dès le moment de leur naissance; doctrine très-importante dans ses conséquences: car, bien qu'elle exclût la génération qui existait à son avénement, elle comprenait cependant tout ce qui la suivait, et conférait en peu d'années le bénéfice de la naturalisation à toutes les personnes nées dans les deux pays. Jacques eut soin d'insérer cette doctrine dans la proclamation par laquelle il prenait son nouveau titre (1604, 23 oct.), et, sur onze juges consultés par la chambre des pairs, elle fut (1608) appuyée par dix. Mais les communes refusèrent de se soumettre à leur décision, et, pour faire terminer la discussion, deux procès, l'un à la chancellerie, l'autre au banc du roi, furent intentés au nom de Robert Calvin, né en Écosse depuis la mort d'Élisabeth. On lui objecta qu'il était étranger, et un sursis à la plaidoirie porta la question à la chambre de l'Échiquier, pour obtenir l'opinion solennelle des juges. Deux d'entre eux, Walmesley (1608, Trin-Term.) et Forster, prononcèrent contre Calvin; les douze autres et le lord chancelier se décidèrent en sa faveur. Le droit des *post-nati* fut ainsi établi, quoique la légalité de la décision restât encore en question parmi les hommes de loi les plus éminents, dont plusieurs soutenaient que l'opinion des juges avait été influencée par les désirs du souverain (2).

(1) Boderie, I, 425, 440. Windwood, III, 117.

(2) Windwood, II, 20, 38. Journaux des communes, 318-323. C'est une circonstance singulière, que les commissaires tinrent leurs conférences dans la maison même que Percy avait louée avec le projet de faire une mine sous la chambre du parlement, et où les conspirateurs avaient passé quelques semaines à commencer leur ouvrage.

(3) Rymer, XVI, 603.

(4) Voyez ses discours dans les journaux, 314, 357, 366. Traités de Somers, II, 118, et sa lettre dans Lodge, III, 232. La principale opposition vint des communes. Dans la chambre des pairs, elle n'eut lieu que de la part des comtes d'Arundel, Pembroke et Southampton, et des lords Mounteagle et Burghley. Jacques les fit venir, leur reprocha leur ingratitude, et les renvoya, après qu'ils eurent promis à genoux de voter pour lui à l'avenir. Boderie, II, 200.

(5) Sir Christophe Pigott perdit sa place pour un discours de cette nature, et fut envoyé à la Tour. Journaux, 333, 335. Le roi avait dit que, par affection pour les Anglais, il demeurait en Angleterre. Un des membres observa qu'il désirait qu'il montrât son affection aux Écossais, en allant résider parmi eux, car « procul à numine, procul à fulmine. » Boderie, II, 223.

(1) Boderie, II, 142, 148, 302.

(2) Voyez le rapport de Moore, dans les actes du par-

L'incorporation des deux royaumes et l'uniformité du culte religieux étaient les deux seuls points sur lesquels le roi se méfiât du jugement de son ministre favori. A l'égard du premier, il le soupçonnait de préjugé national, et pour le second, d'un puritanisme secret. Dans toutes les questions d'importance, Jacques le consultait comme un oracle, et se gouvernait uniformément par ses avis (1). Mais Cecil trouva que les peines augmentaient avec les honneurs, et que si sa nouvelle charge de trésorier lui donnait de la fortune et de la considération, elle était hérissée de difficultés qu'avec toute son adresse il était dans l'impossibilité de surmonter. En Écosse, le roi avait vécu dans la pauvreté et pensionnaire d'Élisabeth; en montant sur le trône d'Angleterre, il s'imagina posséder des richesses inépuisables. Sa maison et celles de la reine et de ses enfants furent montées sur un trop grand pied (2). Ses fêtes étaient extrêmement coûteuses, et ses présents à ceux qui l'avaient suivi d'Écosse et aux envoyés étrangers, à ceux qui réclamaient des récompenses pour leurs services, ou qui avaient le bonheur d'obtenir sa faveur, étaient d'un prix et d'une profusion dont on n'avait pas eu d'exemple (3). Les remontrances ne produisaient aucun effet sur lui. Son affaire était de dépenser, et celle de ses ministres de trouver de l'argent. Les coffres de la trésorerie étaient vides; les sceaux privés et les emprunts forcés, expédients mis en usage par ses prédécesseurs, ne produisaient que des secours modiques et momentanés; enfin, la détresse royale était si grande, que les pourvoyeurs refusaient quelquefois les provisions pour la table du roi. Quelquefois, la voiture du trésorier était entourée par les officiers inférieurs de la cour, qui demandaient à grands cris les arriérés de leurs salaires (1).

Il fut heureux pour Cecil, lorsqu'on le nomma trésorier, de ne trouver dans les coffres du roi qu'une portion de trois subsides votés dans le dernier parlement. Le reste, au fur et à mesure qu'il y entrait, fut conservé par ses ordres pour satisfaire les créanciers du roi; il y ajouta des sommes considérables, provenant de la vente des terres appartenant à la couronne, et, dans l'espace de deux ans, les dettes du roi, de 1,300,000 livres, furent réduites à 400,000. Pour couvrir en même temps le déficit annuel du revenu, il eut recours au subside féodal des 20 shillings que chaque fief de chevalier devait, à l'époque où le fils du roi devenait chevalier, et à l'imposition de nouvelles taxes, de la seule autorité de la couronne, sur presque tous les articles de commerce étranger (2) (1608, mai). La légalité de cette mesure fut

lement; celui de Coke, dans la cause de Calvin, et les discours de Bacon et d'Ellesmere, imprimés dans le 2e volume des Procès d'État par Howell, p. 559-696. L'assertion du chancelier, qui dit que leurs surnoms étaient Thomas, prouve évidemment que les dissidents étaient Forster et Walmesley, juges de la cour des plaids communs. Il n'y avait qu'un seul autre juge de ce nom, Fleming, qui, dans la chambre des pairs et celle de l'échiquier, donna sa voix pour l'affirmative.

(1) Boderie, II, 356; III, 225, 302; IV, 39.

(2) La maison de Henri et d'Élisabeth, tous deux enfants, était composée de cent quarante et une personnes, cinquante-six supérieurs, et quatre-vingt-cinq inférieurs. Vie du prince Henri, par Birch, p. 35. Lodge, III, 182, 254. En 1610, la maison seule du prince s'était élevée jusqu'à quatre cent vingt-six individus, dont deux cent quatre-vingt-dix-sept recevaient des salaires, outre les ouvriers employés sous Inigo Jones. Archéolog., XII, 85.

(3) Lodge, III, 180. Windwood, II, 43; III, 117. Ainsi, par exemple, au mariage de sir Philip Herbert avec lady Susanne Vere, il donna à l'époux des terres de 500 liv. sterl., ou, selon quelques autres, de 1200 livres de rente. Au mariage de Ramsay, vicomte Haddington, avec lady Élisabeth Radcliff, il paya les dettes de Ramsay, qui s'élevaient à 10,000 livres, quoiqu'il lui eût déjà donné en terres la valeur de 1,000 livres de rente (Windwood, II, 217), et il envoya à la mariée une coupe d'or qui contenait l'acte de donation de 600 liv. de rente en biens-fonds. Lodge, III, 254, 336. Boderie, III, 129. Je trouve, d'après l'extrait de son revenu, que les présents qu'il fit, à diverses époques, à lord Dunbar, se montaient à 15,262 livres; au comte de Marr, à 15,500 livres; et au vicomte Haddington, à 31,000 liv.

(1) Boderie, II, 16, 413, 427, 440; III, 70, 72, 103, 189. Lodge, III, 172.

(2) Voyez Boderie, III, 342, 421; IV, 370. Windwood, III, 123. Le subside de 20 shillings ne produisit que 21,800 livres. Extrait des revenus de Sa Majesté, p. 10. Les nouvelles impositions furent mises à raison de cinq pour cent sur la valeur des marchandises, et on calcula qu'elles avaient produit plus de 500,000 livres sterling par an. Elles ont dû procurer un effet contraire dans le commencement, s'il est vrai que les revenus de la douane perdirent cette année-là 24,000 livres sterling, et que l'on compta 360 navires de moins. Windwood, III, 155. Il paraîtra peut-être singulier au lecteur que Cecil fût le fermier des douanes. Il les avait prises, en 1604, à une avance de 28,600 livres.

contestée en beaucoup de lieux (1609, 10 juin); mais la cour de l'échiquier rendit, en faveur du roi, un jugement, en opposition à la doctrine générale, qui établissait qu'on ne peut lever légalement aucune taxe publique, si ce n'est en vertu d'un acte de la législature (1).

Le parlement avait été successivement prorogé, pendant plus de deux ans, par la répugnance de Jacques à se rencontrer en présence de personnes qui osaient mettre en question sa prudence, et parler irrévérencieusement de ses plaisirs. En 1610, son entêtement fut obligé de céder à la nécessité; et, quoiqu'il refusât d'ouvrir en personne la session, il consentit, pour se rendre favorables les communes, à rappeler (1610, 15 févr.) les membres qu'il avait destitués précédemment, pour les punir de leur opposition à ses mesures. Le trésorier se hasarda à expliquer son nouveau plan de finances, dans une conférence avec les deux chambres : il demanda d'abord un secours immédiat de 600,000 livres, pour couvrir les besoins actuels du roi, et une addition annuelle de 200,000 livres à son revenu, pour prévenir leur retour. En revanche, il les exhorta à faire connaître leurs griefs, et promit que la libéralité du souverain envers son peuple serait mesurée à celle que l'on montrerait à son égard. Les démarches auxquelles cette communication donna lieu paraîtront intéressantes à ceux qui étudient la constitution de leur pays (2).

1° Il existait depuis longtemps une très-grande rivalité entre les cours de loi commune et de loi civile; cette dernière se plaignait amèrement des prohibitions faites par la première, et Jacques, dans ses tentatives pour faire cesser ces querelles, n'avait pas caché sa prédilection en faveur d'un code qui augmentait le pouvoir et les droits du souverain. Un ouvrage sur ce sujet, intitulé *l'Interprète*, venait d'être publié par le docteur Cowell, jurisconsulte, à la sollicitation, à ce qu'on supposait, de l'archevêque, et avec l'approbation particulière de Jacques. Aux articles de Roi, Subsides, Parlement et Prérogative, Cowell avait posé des principes subversifs de la liberté des sujets. Il transférait au roi d'Angleterre tous les pouvoirs qu'avaient exercés les empereurs romains, et soutenait qu'il n'était pas engagé par les lois du royaume; qu'en vertu de sa prérogative, il pouvait faire des lois sans le consentement du parlement, et que, si l'on demandait le concours des deux chambres, c'était une affaire de faveur, et non un droit. Les communes s'alarmèrent : elles réclamèrent l'assistance des lords contre l'auteur de doctrines si nouvelles et si inconstitutionnelles, et Jacques, qui ne voulait pas exciter ceux qu'il avait intérêt à concilier, informa par message les deux chambres qu'il avait mandé l'auteur, et qu'après avoir entendu son explication des passages contre lesquels on pouvait faire des objections, il s'était déterminé à supprimer l'ouvrage et à regarder comme ses ennemis ceux qui voudraient en prendre la défense. Cowell expia son délit par un court emprisonnement; une proclamation défendit la vente de son ouvrage (1).

2° On avait fait et soutenu, dans la chambre des communes, une motion pour s'informer de la légalité des impositions. Jacques, dans un discours qui scandalisa les saints et alarma les patriotes, lut une longue dissertation sur les points nombreux dans lesquels les rois étaient les représentants et les images de Dieu. Comme lui, ils pouvaient faire et défaire, élever ou abaisser, donner la vie ou la mort; comme lui, ils étaient les juges de tous, mais ne devaient compte à personne; et enfin, ils avaient droit comme lui à l'affection de ses sujets et aux services de leurs personnes. Si c'était un blasphème de nier le pouvoir de Dieu, c'était aussi une rébellion de nier le pouvoir du roi. Voilà ce qu'il était, disait-il, comme roi, abstractivement parlant; mais, comme roi d'Angleterre, son intention était et serait toujours de gouverner d'après les lois de l'Angleterre. Il était toujours prêt « à faire connaître le motif de

(1) La cour de l'échiquier rendit un jugement contre Bates, négociant, qui avait payé le pondage légal de 2 shillings 6 sous par 100 sur une cargaison de raisins, mais qui s'était refusé à payer l'augmentation des 5 shillings d'impôt. Les discours des deux juges, Clark et Fleming, se trouvent dans les Procès d'État par Howell, II, 382-393.

(2) Windwood, III, 123, 124. Boderie, v, 189. Les journaux, 393.

(1) Journaux des communes, 400-409. Journaux des pairs 561-563. Découverte de Coke, 59.

ses actes; » mais il ne souffrirait jamais que l'on mît en question son pouvoir. Il leur défendit donc de lui disputer le droit de lever des impôts, quoique, s'ils le jugeaient convenable, ils pussent s'enquérir de l'exercice de ce droit (1). Mais on ne tint aucun compte de cette prohibition; on nomma un comité pour faire des recherches sur les précédents, et la discussion occupa la chambre durant le reste de la session. Les avocats de la couronne en appelèrent, en faveur de la prérogative, « au respect dû aux temps passés et à la possession du temps présent. Ils maintinrent que l'usage d'imposer des droits sur les importations et les exportations était en pleine vigueur dès les règnes des trois premiers Edouard, et que, s'il avait été interrompu depuis Richard II jusqu'à Marie (ce qui faisait un intervalle de deux siècles), il avait été renouvelé par cette princesse, et continué par sa sœur Élisabeth. On répliqua qu'aucun des plus anciens précédents n'avait de ressemblance avec la dernière mesure illégale; qu'on avait accordé des licences pour l'importation ou l'exportation d'articles défendus, ou essayé de faire des levées d'argent dans des temps de nécessité, mais que ces mesures avaient toujours excité des plaintes, et généralement avaient été suivies de redressements; que l'exemple qu'on citait sous le règne de Marie, quoique illégal en lui-même, mais raisonnable dans son motif, n'avait été, dans le fait, qu'un expédient pour remédier aux moyens par lesquels on éludait les droits fixés par la loi (2); et la perception d'un impôt de la seule autorité de la couronne était contraire à la grande charte, au statut de « tallagio non concedendo, » et à douze autres arrêtés du parlement. Il est évident que les arguments des membres de l'opposition l'emportèrent dans cette discussion, quoiqu'ils eussent contre eux l'éloquence et les talents de sir Francis Bacon, le procureur général (3).

3° Pour se délivrer des impositions féodales, les communes demandèrent l'abolition du droit de pourvoyance, et l'échange de toute espèce de tenure du roi, pour un droit de roture libre et commun. Le roi accorda la première demande, mais il refusa absolument, comme une chose déshonorante pour lui et la noblesse d'Angleterre, de réduire « tous ses sujets, nobles ou non, riches ou pauvres, à tenir leurs terres de la même ignoble manière. » Il fut enfin résolu que les seigneuries, rentes, services personnels, droits de justice dans les cours, aubaines et reliefs, subsisteraient; mais que les tutelles, mariages d'enfants et de veuves, ainsi que d'autres services onéreux et oppressifs, seraient supprimés. A ces conditions, les pairs acceptèrent la charge de négocier entre le roi et les communes. Jacques réduisit graduellement ses demandes de 300,000 livres par an à 220,000; on éleva graduellement les concessions de 100,000 à 180,000. La différence n'était pas très-grande, mais chaque parti refusa d'avancer d'un pas, jusqu'à ce que la menace de dissoudre la chambre vint déterminer les communes à faire une dernière proposition de 200,000 livres, qui fut promptement acceptée par Cecil, comme le fruit de son adresse et de sa persévérance. Il ne restait plus qu'à assigner sur quels fonds on lèverait ce nouveau revenu; mais la session s'était prolongée jusqu'au milieu de l'été; on convint de reprendre ce sujet après la prorogation, et le chétif secours d'un subside (11 juil.), ainsi que d'un dixième et d'un quinzième, fut accordé pour soutenir, dans l'intervalle, la maison du roi (1).

(1) Ouvrages de Jacques, 529. Journaux des lords, 597; des communes, 430.

(2) Ceux qui exportaient des laines, pour éviter un droit considérable, fabriquaient une espèce de drap très-gros qui ne payait que 4 shillings 4 pence. Marie, comme compensation, éleva ce droit à 5 shillings et 6 pence.

(3) Windwood, III, 175. Voyez l'argument de Bacon dans ses ouvrages, II, 233; les réponses de Hakewell et de Yelverton dans Howell, II, 407-529. Boderie, V, 271, 355. Salisbury, pour excuser sa conduite, allégua l'exemple du dernier lord trésorier, le consentement qu'il avait obtenu des négociants, et le jugement des barons de l'échiquier. « De sorte que si c'était une faute, il n'en était pas moins « rectus in curia. » Négociations de Birch, p. 320.

(1) Journaux des communes, 410, 448, 451. Journaux des pairs, 660, 662. Windwood, III, 129, 131, 145, 153, 155, 193, 201. Lodge, III, 189. On fixa le dixième et le quinzième à 36,500 livres. Le subside était variable dans la valeur. On dit qu'au commencement du règne d'Élisabeth, il s'était élevé à 210,100 livres, et qu'à la fin, il n'excédait pas 78,000 livres (Journaux, 448). Dans cette occasion, quoique les trois comtés de Northumberland, Cumberland et Westmo-

4° Outre ces grands sujets de discussion, les communes présentèrent diverses pétitions pour obtenir le redressement de griefs particuliers, et le roi y répondit à la fin de la session. Il en accorda quelques-unes, et promit de porter à d'autres l'attention la plus sérieuse : il n'en refusa nettement qu'un petit nombre (1). Le lecteur sera étonné d'apprendre que parmi celles-là il s'en trouvait une qui demandait que, dans le cas de poursuite pour des délits capitaux, il fût permis au prisonnier de faire comparaître des témoins pour sa défense. Jacques répliqua qu'il ne pouvait en conscience accorder une pareille faveur; que ce serait encourager et multiplier le parjure. Les gens étaient accoutumés à se parjurer même au civil, devait-on moins en attendre lorsque la vie d'un ami serait en danger (2) ?

Durant ces longues et fastidieuses disputes, il y avait un point unique sur lequel toutes les parties étaient pleinement d'accord comme de coutume : la persécution des catholiques. A la demande des deux chambres, Jacques fit paraître une proclamation contre des prêtres et des jésuites; un acte fut passé, qui louait l'habileté par lui déployée dans sa controverse avec Bellarmin, et ordonnait, sous la peine de « præmunire, » que toutes les personnes au-dessous de dix-huit ans prêtassent le serment d'allégeance rédigé par Sa Majesté; et, « pour la réformation des femmes mariées, papistes réfractaires, » il fut décidé qu'elles seraient mises en prison, où elles resteraient jusqu'à ce qu'elles reçussent le sacrement dans l'église, à moins qu'elles ne fussent rachetées par leurs maris, moyennant le payement de 10 livres par mois.

La perte des journaux nous a privés des particularités de la session suivante (16 oct.) ; mais nous savons que les communes firent de nouvelles demandes; que le roi persista avec opiniâtreté dans ses premières propositions, et qu'après des menaces répétées, il prorogea le parlement pour neuf semaines (6 déc.). On employa cet intervalle en secrètes intrigues pour affaiblir les rangs de l'opposition; mais on ne réussit pas, et au jour fixé, le parlement fut dissous (1) (1611, 9 fév.). La non-réussite du plan favori de Cecil fut pour lui la source des plus amères vexations (2). Il avait, à la vérité, négocié des traités avec le roi de France et avec les États Généraux : ces deux puissances lui avaient promis de payer par termes fixes ce qu'elles devaient au roi d'Angleterre; mais ces promesses n'offraient pas, pour le présent, une ressource suffisante. Le trésor était vide, les officiers de la couronne demandaient leurs salaires; et l'on eut recours aux anciens expédients, de mettre en vente une portion des terres de la couronne, et d'envoyer des mandats, scellés des sceaux privés, pour opérer des emprunts dans les différents comtés (3); mais

reland, fussent taxés pour la première fois, on ne leva que 69,666 livres. Extrait des revenus de Sa Majesté, p. 71.

(1) Sur les plaintes que quelques-unes de ses proclamations tendaient à porter atteinte à la loi, d'autres à infliger des punitions avant le jugement, Jacques répondit qu'il reverrait ses arrêtés, les réformerait, s'il y avait lieu, et n'en rendrait aucun qui ne fût désormais conforme aux lois ou à l'usage de ses prédécesseurs, dans les cas de nécessité. Journaux des lords, 659. Traités de Somers, II, 162. En conséquence, les juges furent consultés sur deux proclamations, l'une qui défendait d'élever de nouveaux bâtiments dans Londres ou dans les environs, et l'autre de faire de l'amidon avec du blé. Les conseillers insistèrent sur ce que chaque chose devait avoir un commencement; que, s'il n'y avait pas de précédent pour celles-ci, il était temps d'en faire un, afin de défendre la prérogative royale. Mais les juges répliquèrent qu'une proclamation ne pourrait faire regarder comme un délit ce qui n'en était pas auparavant, parce que c'était changer la loi, ce qui ne pouvait être que par un acte du parlement. Les proclamations étaient utiles pour informer les sujets des peines auxquelles les délinquants étaient soumis par la loi, mais ne pouvaient rien opérer de plus. Rapports de Coke, 74.

(2) Journaux des communes, 451; des pairs, 658. Windwood, III, 193.

(1) Journaux des pairs, 684, 685. Windwood, III, 124, 235. Boderie, V, 492, 510.

(2) On lui doit beaucoup d'éloges pour le grand désintéressement qu'il montra dans cette tentative, car il aurait perdu son poste lucratif à la cour des tutelles. Windwood, I, 41. Mais si nous devons en croire Boderie, une indemnité pour lui-même entrait dans son plan : il avait l'intention de demander 40,000 liv. en argent, et 200 liv. de rente en terres. Boderie, App., 20, V, p. 189. Il fit connaître, le 17 juillet, sa perte aux communes; et, le 19, sir Maurice Berkley fit la motion que la chambre n'oubliât point l'honneur, la dignité et les profits du comte, qui se démettait d'une place aussi avantageuse. Journaux, 451, 452.

(3) Windwood, III, 235, 239, 301. « Les sceaux privés vont de l'avant, mais d'une main tremblante, de peur que le sceau sacré ne soit refusé par la dureté désespérée

il ne vécut pas assez pour voir l'effet de ses mesures : sa constitution succomba sous l'affaissement de son esprit (1) ; les eaux de Bath ne lui procurèrent aucun soulagement (1612, 3 mai), et il expira à Marlborough (24 mai), en se rendant à Londres (2).

Tandis que Cecil travaillait vainement afin de pourvoir aux besoins de la trésorerie, l'attention du roi était occupée d'événements qui se passaient dans le cercle même de sa famille. Le lecteur a déjà entendu parler d'Arabella Stuart, sa cousine germaine. Son origine (elle descendait comme lui de Marguerite, la fille aînée de Henri VII) l'avait engagé jadis à la regarder comme une rivale, et son esprit conservait le soupçon que, si l'on souffrait que ses prétentions lui survécussent, elles pourraient devenir dangereuses à sa propre postérité. Il la traitait comme sa parente, lui allouait une pension pour son entretien, lui accordait un appartenant au palais ; mais en même temps, il l'avait secrètement condamnée à un célibat perpétuel. Elle avait été liée dans son enfance avec William Seymour, fils de lord Beauchamp : en grandissant, leur amitié s'était changée en une affection plus tendre (1611, 2 fév.), et un courtisan officieux avait révélé au roi que Seymour lui avait fait des propositions de mariage. De nouvelles terreurs s'élevèrent à l'instant dans l'esprit du roi, car Seymour avait aussi des prétentions à la couronne, descendant également de Henri VII, par Marie, sœur de Marguerite. Les amants furent mandés deux fois devant le conseil (10 févr.). On les réprimanda de leur présomption, et on leur défendit, sous leur allégeance, de se marier sans la permission du roi (1). Ils s'y soumirent jusqu'à nouvelle entrevue : un mariage secret eut lieu, et quand Seymour réfléchit sur sa désobéissance, Arabella chercha à calmer ses craintes, en se rappelant la promesse qu'elle avait récemment arrachée de Jacques, qu'il ne s'opposerait pas à son union avec un gentilhomme, pourvu que ce fût un de ses sujets. Peu de jours suffirent pour dissiper son illusion : il fut envoyé à la Tour, et Arabella mise sous la garde de sir Thomas Parry, à Lambeth (2). Leur sort excita néanmoins de la pitié. La négligence, ou la connivence des gardiens permit quelques entrevues, et le roi, pour être assuré de leur séparation, ordonna d'envoyer Arabella à Durham. Elle refusa de quitter sa chambre ; mais les officiers la portèrent, dans son lit, jusqu'au bord de la rivière, la placèrent dans un bateau, et la conduisirent sur la rive opposée. Elle était déjà rendue à Barnet, quand Jacques, d'après le rapport de son propre médecin, s'attendrit, et lui permit de rester un mois à Highgate, pour rétablir sa santé. Sa résignation apparente à la volonté royale trompa tous ceux qui étaient auprès d'elle, et le jour même que l'évêque de Durham partit pour préparer un logement à son illustre pupille, elle quitta la maison sous des habits d'homme, se rendit à cheval à Blackwall, et, descendant la rivière, fut reçue à bord d'une barque française, fretée à cet effet (3).

d'un peuple chargé de préjugés. » Ibid., 309. On leva cependant 3,046 liv., qui ne furent rendus que cinq ans après. Il y avait aussi en Écosse une mine d'argent, sur laquelle on comptait beaucoup. Boderie, III, 128, 162, 189, 424. Elle produisit en mine la valeur de 1,000 liv., qui coûtèrent en travaux 3,059 liv. Extrait, p. 10, 13.

(1) Windwood, III, 332. « Ce qu'il y a de pire, c'est qu'il est mélancolique et sans courage, de sorte qu'on s'accorde à dire qu'il faut que sa seigneurie quitte ce monde, ou au moins qu'elle se débarrasse d'une grande partie de ses affaires. » 338, février, 17.

(2) « Votre Majesté a perdu un grand sujet et un grand serviteur ; mais, si j'avais à en faire un éloge convenable, je dirais qu'il était plus propre à empêcher les affaires de se détériorer, qu'il n'était à les améliorer ; car il aimait un peu trop à attirer sur lui les yeux de tout Israël, et à tenir toutes les affaires sous le marteau, comme la terre dans les mains d'un potier, pour les modeler comme il le jugeait convenable, de sorte qu'il était plus « in operatione quam in opere. » Bacon, VI, 52.

(1) Windwood, III, 117, 119.

(2) Boderie, V, 357. Windwood, III, 201. Melville, le ministre écossais, qui avait été emprisonné pour une épigramme piquante sur l'autel de la chapelle royale, accueillit Seymour avec les lignes suivantes :

Communis tecum mihi causa est carceris, Ara-
Bella tibi causa est, araque sacra mihi.
(Windwood, ibid.)

(3) Pour se déguiser, elle mit sur ses jupes une paire de grandes chausses françaises à la mode, et, prenant un pourpoint, une perruque d'homme avec de longues boucles par-dessus ses cheveux, un chapeau noir, un habit noir, des bottes roussâtres avec des revers rouges, et une rapière au côté, elle sortit, entre trois et quatre heures, avec M. Markham. Après avoir fait à pied un mille et demi jusqu'à un mauvais cabaret, elle se trouva incommodée au point que le valet d'écurie qui tenait l'étrier dit : « Ce gentilhomme aura de la peine à arriver jusqu'à Londres. » Cependant, après avoir été mise à ca-

A la même heure, Seymour, déguisé en médecin, sortit, sans être soupçonné, par la porte occidentale de la Tour. Un canot était tout prêt pour le conduire à la barque; mais le capitaine français, agité par ses craintes, refusa d'attendre, et, malgré les supplications d'Arabella, se mit en mer, tandis que Seymour, incertain de la route prise par sa femme, obtint d'un bâtiment charbonnier de le débarquer sur la côte de Flandre, moyennant la somme de 40 livres. La nouvelle de leur évasion fit renaître et confirma les soupçons de Jacques, qui l'attribua à quelque noire conspiration encore inconnue, pour les placer sur le trône. Mais dans le cours de la journée, la barque française, qui se trouvait à la hauteur du Nore, attendant toujours Seymour, fut prise, après une courte action, par un croiseur anglais, et l'infortunée Arabella envoyée à la Tour. Elle supporta d'abord sa destinée avec courage, en apprenant que son mari s'était sauvé; mais Jacques répondit à la demande qu'elle fit d'être mise en liberté : « Puisqu'elle a goûté du fruit défendu, elle doit payer sa désobéissance. » Quelque temps après, la rigueur de sa prison augmenta, en châtiment de quelque offense nouvelle, et son esprit, cédant au désespoir, donna des symptômes de dérangement. Elle mourut dans la quatrième année de son emprisonnement, victime d'une politique barbare, qui, pour se garantir d'un danger incertain et imaginaire, ne se faisait pas scrupule de priver une parente de la liberté et de la vie (1). Elle fut enterrée de nuit, sans pompe, à Westminster, sous la même voûte où avaient été transportés les restes de l'infortunée Marie, reine d'Écosse.

Pendant que le roi punissait ainsi le mariage de sa cousine Arabella, il était sérieusement occupé à négocier des mariages pour son fils Henri et sa fille Élisabeth. Henri, son héritier présomptif, avait atteint sa dix-huitième année. Il n'existait que peu d'affection entre le père et le fils. Jacques n'éprouvait pour lui que des sentiments de jalousie et même de crainte, et le jeune prince, fidèle aux leçons qu'il avait autrefois reçues de sa mère, ridiculisait ouvertement les faiblesses de son père, et se vantait de la conduite qu'il tiendrait quand il lui succéderait au trône. Dans les rêves de son imagination, il était déjà un autre Henri V, et le conquérant de son royaume héréditaire de France. Les vertus et les talents du fils devinrent le sujet d'éloges outrés de la part de ceux qui étaient mécontents du père. Les zélateurs le regardaient comme destiné à être le réformateur de l'Église anglicane; d'autres citaient des passages de l'Apocalypse qui lui réservaient la tâche glorieuse de chasser l'Antechrist de la chaire papale (1). Il est inutile d'occuper le lecteur des divers établissements préparés pour lui par son père. Son mariage, ainsi que ses projets de conquêtes spirituelles et temporelles, fut arrêté par une mort prématurée, que quelques écrivains ont attribuée au poison, d'autres à la

lifourchon sur un bon cheval, le mouvement de l'animal lui fit revenir des couleurs au visage, et elle passa ainsi à travers Blackwall. Windwood, III, 279.

(1) Windwood, III, 442, 454. M. d'Israeli a réuni des détails très-intéressants, relatifs à Arabella, dans ses nouvelles séries des curiosités de littérature, I, 256-291. Élisabeth Cavendish, comtesse de Shrewsbury, tante d'Arabella, fut en même temps envoyée à la Tour, sur l'accusation de lui avoir donné des conseils. Arabella, en présence du conseil, répondit à toutes les questions qui la concernaient, mais pria qu'on l'excusât, ne voulant rien dire qui pût porter préjudice à la comtesse, qui avait refusé de faire des réponses. Elle avait fait vœu, disait-elle de ne révéler aucune particularité, et elle demanda à être jugée par ses pairs, s'il y avait quelque charge contre elle. Jacques, imitant la conduite d'Élisabeth dans l'affaire du comte d'Essex, lui ordonna de paraître devant certains commissaires, qui étaient le chancelier, l'archevêque, plusieurs lords du conseil et quatre juges. Ils déclarèrent, 1° que le refus de répondre aux questions faites par l'autorité royale était un grand mépris du roi, soit que l'inculpé soit un pair ou un simple particulier; 2° que, ne formant pas une cour de justice, ils n'avaient pas le droit de juger, mais seulement d'avertir la comtesse de son délit et de ses conséquences; et 3° que, si la cause avait été portée à la chambre étoilée, elle eût été condamnée à une amende de 20,000 liv., et à un emprisonnement à la volonté du roi. Procès d'État de Howell, II, 770-775. A cette occasion, lord Coke comptait au nombre des avantages de la pairie celui d'être exempt de la torture dans les cas de haute trahison. Ibid., 773. Lady Shrewsbury resta à la Tour jusqu'à la mort d'Arabella, et en fut alors renvoyée. La Vérité mise au jour, p. 70.

(1) Osborne, 264. Harrington nous dit que les rimes suivantes étaient communes dans la bouche du peuple :

Henry the eight pulled down abbeys and cells,
But Henry the ninth shall pull down bishops and bells.

Traduction.

Henri huit a renversé les abbés et les cellules,
Mais Henri neuf renversera les évêques et les cloches.

(*Nugæ antiquæ*, II, 3.)

débauche, et d'autres encore, avec plus de probabilité, à son opiniâtreté et à sa turbulence. Dans le choix de ses amusements, il n'écoutait aucun avis. Il avait l'habitude de se baigner, pendant très-longtemps, après souper; de s'exposer au plus mauvais temps, et de prendre de violents exercices dans les plus grandes chaleurs de l'été. On remarqua, au printemps de 1612, un changement considérable dans sa personne et dans son tempérament. Selon sa coutume, il passa tout le mois de septembre chassant, donnant des repas, et jouant au ballon et à la paume, et il se trouva si mal, à son retour de Richmond, que l'on consulta les médecins de la cour (1612, 10 oct.). Son indisposition cependant augmenta, et il mourut (6 nov.), dans l'espace de quinze jours, au grand regret du peuple, qui, dans ses conjectures, n'épargna pas même la réputation de son père. D'après le journal de sa maladie, et le rapport des chirurgiens qui firent l'ouverture de son corps, il est évident qu'il mourut d'une fièvre maligne (1).

La princesse Élisabeth était la seule survivante de quatre filles, et, après ses deux frères, la plus proche héritière du trône. Elle fut demandée par de grands personnages, dont les plus distingués étaient le jeune roi d'Espagne, le prince de Piémont, et Frédéric, comte palatin du Rhin. Entraîné par la splendeur de l'alliance, Jacques préférait le premier; mais les protestants zélés d'Angleterre, et le nonce du pape, en Espagne, s'y opposaient fortement. Les premiers craignaient que, par ce mariage, le droit à la succession ne tombât éventuellement aux rois d'Espagne; et le nonce s'élevait contre l'introduction d'une princesse protestante dans une famille distinguée depuis si longtemps par son attachement à la croyance catholique (2). Sous plusieurs rapports, on pouvait considérer comme égales les prétentions des autres rivaux; mais Frédéric dut sa prépondérance à sa profession de foi protestante, et, dès que les articles de son mariage furent signés, il vint en Angleterre (1612, 15 oct.), pour y recevoir sa jeune et belle épouse. On avait préparé une longue suite de fêtes et d'amusements, pour célébrer cet événement; mais la mort inattendue du prince Henri jeta un voile de tristesse sur la cour, et quoique les parties eussent été fiancées l'une à l'autre en décembre, la cérémonie du mariage n'eut lieu que le jour de Saint-Valentin (1) (1613, 14 févr.). La cour d'Angleterre n'avait jamais paru avec un tel éclat. Le roi, la reine, et le prince, étaient couverts des joyaux de la couronne, et la noblesse (on n'admit personne au-dessous du rang de baron) rivalisait entre elle de magnificence dans les habillements. Élisabeth, qui n'était que dans sa seizième année, avait une robe blanche, avec un couronet d'or sur la tête, et ses longs cheveux flottaient en tresses sus ses épaules. Elle était conduite par ses garçons d'honneur, le jeune prince, son frère, d'un côté, et le vieux comte de Northampton de l'autre; et suivie par vingt filles d'honneur, de son âge, vêtues de robes blanches ornées de broderies (2). Elle monta, d'un pied léger et d'un air riant, la plate-forme de la chapelle royale. Le palatin remplit son rôle avec exactitude et gravité; mais la princesse, par joie ou par légèreté, troubla la solennité de la fête par un sourire qui dégénéra bientôt en long éclat. Des réjouissances publiques terminèrent la cérémonie. Mais les gens superstitieux regardèrent la conduite de la jeune princesse comme un présage de malheur;

(1) Aulicus Coquinariæ 239, 241-251. L'Otterbourne de Herne, préf.; Traités de Somers, II, 231-252. « Ex « febri contumaci, quæ ubique a magnis et insulanis fere « insolitis siccitatibus ac fervoribus orta per æstatem po- « pulariter grassabatur, sed raro funere; dein sub au- « tumno erat facta lethalior. » Bacon, VI, 60.

(2) On objectait que, quoique les enfants fussent élevés dans la religion du père, il était très-possible que des impressions reçues de leur mère, en bas âge, les engageassent à la quitter à une autre époque de la vie. Mss., lettre en ma possession. Cette objection ne paraît pas avoir été sans fondement. Charles, frère d'Élisabeth, épousa une princesse catholique, et ses deux fils, Charles II et Jacques II, quoique élevés dans la religion protestante, devinrent catholiques avant leur mort.

(1) Voyez leur première entrevue et le mariage dans Windwood, II, 403, 434, 435; Traités de Somers, III, 40; Philoxenis, p. II, et Wilson, 690; leur mariage dans Ellis, III, 110, note. Pour défrayer une partie de la dépense, le roi leva la taxe de 20 shillings sur chaque fief de chevalier, et sur chaque 20 liv. sterl. de terres tenues en roture (Rymer, 722-735). Elle produisit 20,500 liv. sterl. (Extrait du revenu, p. 11). Toute la dépense s'éleva à 50,294 liv. sterl., indépendamment de la dot qui était de 40,000. Ibid., p. 14.

(2) « Sa Majesté le roi portait un vêtement noir très-somptueux, et la reine était en satin blanc. » Extrait de Somers, III, 48.

et l'on pensa, par la suite, que les conséquences désastreuses du mariage avaient vérifié leurs craintes.

On peut passer des enfants du roi à ses favoris. Dès le commencement de son règne, il s'était entouré d'Écossais, auxquels il avait prodigué la fortune, les places, et les honneurs; mais tant que Salisbury vécut, aucun d'eux ne parut avoir possédé exclusivement ses affections, ou dirigé seul la distribution de ses faveurs. La mort de ce ministre puissant permit à Jacques de suivre ses inclinations : il choisit d'abord Robert Carr, et ensuite George Villiers, pour les objets de son attachement particulier; et ces deux créatures des caprices et de la bonté du roi le gouvernèrent bientôt, et par lui les trois royaumes.

Carr dut sa brillante fortune à un accident. Le lord Hay le choisit à un tournois comme écuyer, afin de présenter, selon l'usage, son bouclier au roi. En accomplissant ce devoir, Carr fut jeté de cheval, et dans sa chute se cassa la jambe. Jacques ordonna que le jeune homme fût porté dans un appartement voisin, envoya un chirurgien pour le soigner, et lui fit plusieurs visites en personne. Il se trouva que Carr, pendant son enfance, avait été son page en Écosse, et qu'il était de la famille de Fernyherst, fils de celui qui avait tant souffert dans la cause de l'infortunée Marie Stuart. La beauté de sa personne (1) et l'esprit de ses réponses accrurent les droits que lui donnaient ses services et ceux de son père. La pitié se changea insensiblement en affection : Jacques le regarda comme un enfant adoptif; il prit même la peine de l'instruire dans la grammaire latine, et ce qui était encore plus à propos, « dans le métier de courtisan » (2). Dès qu'il fut rétabli, il reçut journellement des marques de la faveur du roi, qui fit pleuvoir sur lui les richesses et les honneurs. Les terres qui échéaient à la couronne, et les présents que lui offraient ceux qui sollicitaient sa médiation auprès du roi, lui procurèrent une fortune de prince, et il fut successivement élevé aux honneurs de baron Branspeth, de vicomte Rochester, et de chevalier de la Jarretière (1612, 24 mai). Il affecta toujours de ne prendre aucune part aux affaires, jusqu'à l'époque où plusieurs emplois importants vinrent à vaquer par la mort du comte de Salisbury, et que l'espoir de les obtenir, ou d'obtenir des places de ceux à qui on les accorderait, remplit la cour de candidats. Dans le nombre, quelques-uns cherchèrent la protection des deux Howards, du comte de Suffolk, lord chambellan, et du comte de Northampton, lord du sceau privé, tandis que d'autres se déclarèrent les clients du jeune favori, le vicomte de Rochester. La cour se vit agitée par l'intrigue, la jalousie, et l'inimitié. Jacques, pendant plus d'un an, balança entre les deux partis, cherchant en vain à concilier leurs prétentions opposées (1). Ce fut, néanmoins, une heureuse époque pour Rochester, qui, bien qu'il n'en eût pas l'emploi, expédia les affaires comme premier ministre et principal secrétaire (2). Comme la tâche était au-dessus de ses forces, il eut recours à sir Thomas Overbury, qui lui avait servi de guide et de conseil depuis sa première entrevue avec le roi. Overbury était un conseiller capable et adroit, mais violent, capricieux, et présomptueux. Quoiqu'il eût été banni de la cour pour une insulte faite à la reine (1611, 8 novembre), il y fut bientôt rappelé à la sollicitation de Rochester; mais il ne put jamais obtenir les bonnes grâces du monarque, qui continua à le regarder comme un rival dans les affections de son favori, et l'instigateur des factions qui divisaient ses ministres. Le public lui faisait la cour, à raison de l'influence qu'il avait sur son patron : pour s'assurer sa protection, on lui offrait des présents considérables, et dans la matinée du 21 avril (1613), il se vanta à sir Henri Wotton de sa bonne fortune et de la per-

(1) « Ce jeune homme est droit, bien fait, ses épaules sont fortes et sa figure est douce. » Nugæ antiquæ, I, 390.

(2) « Le prince s'appuie sur son bras, lui pince les joues, arrange ses vêtements dérangés. Le jeune homme étudie l'artifice et la ruse; il a changé souvent de tailleurs et de coiffeurs, le tout pour plaire au prince. Le roi lui enseigne le latin tous les matins, et je pense que quelqu'un devrait aussi lui apprendre l'anglais; car c'est un jeune Écossais qui a grand besoin de savoir bien parler. » Ibid.

(1) « Ces emplois, durant leur vacance, avaient été le sujet d'une opposition notoire entre notre grand vicomte et la maison de Suffolk. » Reliq. Wotton, p. 408.

(2) Birch, Négociations, 349, 350

spective flatteuse qui s'ouvrait devant lui. Cependant, le même jour, avant le coucher du soleil, il fut envoyé au secret à la Tour (1). La cause de sa disgrâce fut la passion infortunée du vicomte pour lady Frances Howard, fille du lord chambellan, Suffolk. A l'âge de treize ans, elle avait épousé le comte d'Essex, qui n'avait qu'un an de plus qu'elle. Aussitôt après la cérémonie, on avait envoyé le jeune marié à l'université, et de là sur le continent : la jeune épousée fut confié eaux soins de sa mère, qui donna beaucoup plus d'attention à ses talents d'agrément qu'à son éducation morale. La jeune lady Essex devint l'ornement de la cour : son esprit, sa beauté, ses grâces, la placèrent au-dessus de toutes les femmes ; mais quand son mari revint, elle le reçut avec des marques non équivoques de dégoût, et si elle consentit occasionnellement à vivre avec lui, ce ne fut que par les ordres péremptoires de son père. Leur réunion ne fut pas longue : il se plaignit de la froideur de sa femme; elle passa son temps dans les pleurs et les récriminations, et ces dissensions produisirent enfin, de la part de l'un et de l'autre, une extrême antipathie. Elle avait à la cour beaucoup d'admirateurs, parmi lesquels on comptait le prince Henri et Rochester. Mais ce dernier était l'amant favorisé, et dans une de leurs entrevues secrètes, il lui proposa de former une demande en divorce avec Essex, afin de pouvoir ensuite épouser le vicomte. Des motifs politiques engagèrent son père et son oncle à approuver ce projet, et le roi le regarda comme un moyen de faire cesser la rivalité qui existait entre son favori et ses deux ministres. Mais Overbury, qui jusqu'alors avait favorisé les plaisirs des amants, s'opposa énergiquement, avec violence même, à leur union (2). Il voyait la ruine de ses espérances dans la réconciliation de son patron avec ses ennemis : il objecta « la bassesse de la femme » et l'infamie d'un tel mariage, et déclara qu'il connaissait et présenterait un obstacle insurmontable à leur union (3). Rochester eut la faiblesse de trahir son conseiller, et Frances, dans sa fureur, offrit 1,000 livres à sir John Wood pour tuer Overbury en duel; mais ses amis lui suggérèrent le moyen plus innocent de le renvoyer de la cour, en lui donnant une ambassade en France ou en Russie. L'archevêque de Canterbury vint sonder ses dispositions, et alors un ordre d'accepter cette mission lui fut apporté par le lord chancelier et le comte de Pembroke. Il refusa, observant que le roi ne pouvait ni légalement, ni avec équité, l'exiler de son pays. Cette réponse fut regardée comme un mépris de l'autorité royale, et le délinquant fut remis, avec le consentement de son patron, à la garde du lieutenant de la Tour (1). Peu de jours après, un procès en divorce, entre le comte et la comtesse d'Essex, pour cause d'incapacité physique, fut intenté devant une cour de délégués nommés par le roi. Toutes les formes judiciaires d'usage en semblable occasion furent soigneusement observées; mais on soupçonna généralement que les parties en instance, et les juges qui prononcèrent en leur faveur, suivirent une autre impulsion que celle de leur conscience. Jacques aurait dû rester spectateur silencieux, et on lui reprocha de s'être mis spontanément en avant, et de s'être employé, dans le cours de la procédure, avec toute la chaleur et toute la partialité d'un avocat : démarche indiscrète, à laquelle le porta probablement son attachement à son favori, dont la reconnaissance ou la politique lui avait procuré, au milieu de ses besoins les plus pressants, un secours inattendu de 25,000 l. (2). Quoi qu'il en soit, le roi entreprit de gagner les juges; il répondit à leurs arguments (3) (25 sept.), il leur défendit de

(1) Reliq. Wotton, 408-410; Windwood, III, 447; Procès d'État, II, 993; Birch, 329, 340.

(2) « Vous l'avez gagnée, dit-il, par mes lettres. » Windwood, III, 479.

(3) Ceci fut affirmé à plusieurs reprises, lors du procès, et reconnu par Rochester lui-même. Mais quel pouvait être cet obstacle? Je ne puis concevoir qu'il pût empêcher ce mariage, autrement qu'en révélant leur intrigue depuis plus de douze mois, et l'objet réel du divorce. Voyez sa lettre dans « la Vérité mise au jour, » 47.

(1) Windwood, III, 447, 453. Lettres de Wotton, 408, 411, 412.

(2) « Nous trouvant dans le plus grand embarras, et à bout de notre science, pour trouver de l'argent, il envoya chercher un employé à ses recettes; il lui donna la clef de sa caisse, et lui dit de prendre ce qu'il y trouverait pour le service du roi. On y trouva de 24,000 à 25,000 livres en or. » Windwood, III, 459.

(3) « Si vous avez des préventions à l'égard des personnes, il convient mieux que vous ayez une foi implicite en mon jugement, d'autant plus que mes connaissances en théologie sont connues, et que personne ne peut dou-

pousser plus loin leurs interrogatoires, il augmenta leur nombre, et enfin il obtint une décision en faveur du divorce, à une majorité de sept sur cinq (1). Overbury ne vécut pas assez pour être informé de ce jugement; il mourut la veille, après un emprisonnement de six mois, pendant lesquels il ne lui fut permis ni de voir ses amis, ni de correspondre avec eux. L'époque et le genre de sa mort, les bruits qui se répandirent sur l'état du corps, et son enterrement précipité, firent soupçonner généralement qu'il avait péri par le poison.

Bientôt après, Frances Howard épousa son amant dans la chapelle royale; et afin qu'elle ne déchût pas de son titre par l'échange, on l'avait créé auparavant comte de Somerset. Frances eut l'impudence de paraître à la cérémonie (4 nov.) avec ses cheveux tombant en boucles sur son sein, attribut distinctif d'une fiancée encore vierge. Le roi et la première noblesse du royaume (26 déc.) honorèrent les noces de leur présence. Une longue suite de fêtes et de mascarades, dans lesquelles la ville s'efforça d'égaler et même d'effacer la cour, attesta la servilité des courtisans, qui, pour plaire au favori du roi, célébrèrent, par des réjouissances publiques, un mariage qu'ils stigmatisaient en particulier comme adultère et illégal (2).

Cet événement scella le traité d'union négocié entre Somerset et ses adversaires, et termina les querelles qui avaient si longtemps troublé le conseil du roi. Mais il restait une autre source de sollicitude, le défaut d'argent, qui poursuivit le prince jusqu'à sa mort. Le mauvais succès des expédients temporaires avait prouvé qu'il fallait chercher le vrai remède dans la bienveillance de la nation. Mais Jacques avait déjà essuyé tant de défaites dans le parlement, ses nerfs étaient tellement agités à l'idée de nouvelles contestations, que, pour surmonter sa répugnance, ses conseillers entreprirent, et de là leur vint le nom d'entrepreneurs (*undertakers*), de s'assurer d'une majorité décidée en faveur de la cour. Sous les règnes précédents, il suffisait, pour parvenir à ce but, que le chancelier fît connaître au shérif les volontés du roi. Sous le règne actuel, on mit en usage toute l'influence de la couronne et de ses officiers. Mais le résultat démontra qu'il existait dans le peuple un esprit décidément contraire au système adopté par le gouvernement. Le roi ouvrit la session par un discours conciliateur (1614, 5 août), qu'il termina par la demande de secours pécuniaires, et par l'offre de redresser une multitude de petits abus, énumérés dans les pétitions du dernier parlement. Mais on donna peu d'attention au message royal. 1° La chambre retentit de plaintes sur l'arrogance des entrepreneurs, qui, par leur intervention dans les élections, avaient violé les priviléges des communes. On contesta la validité de plusieurs nominations; on éleva la question de savoir si le procureur général, sir Francis Bacon, pouvait légalement siéger dans la chambre; et si cette faculté lui fut accordée pour la session actuelle, ce ne fut qu'à raison d'une prétendue nécessité d'État, et avec la réserve que cette tolérance ne pourrait s'étendre à ceux qui lui succéderaient dans son emploi (1). 2° Au lieu de prendre en considération le subside demandé, les communes consacrèrent leur temps à des questions qui déjà avaient paru offensantes, le droit du prince à lever des impositions, et celui d'accorder des monopoles. 3° Quelques expressions attribuées à l'évêque de Lincoln dans la chambre haute mirent la chambre basse en fermentation. On rapportait qu'il avait dit que disputer au roi le droit d'imposition n'était autre chose que mettre la hache dans la racine de la prérogative, et qu'il n'avait pas caché ses

ter de la droiture de ma conscience. La plus grande preuve de reconnaissance que puissent me donner des hommes qui, comme vous, me doivent tout, est de demander et de suivre mon avis, à moins qu'ils ne puissent me démontrer que j'ai tort, ou que je suis mal informé. » Lettres du roi à l'archevêque Abbot, Procès d'État, II, 862.

(1) Voyez le compte rendu de la procédure par l'archevêque Abbot, dans Howell, II, 785, 862. La plupart des juges qui se prononcèrent pour la nullité du mariage furent récompensés par le roi, mais se virent censurés par le public. Le fils de Bilson, évêque de Winchester, fut fait chevalier. On l'appela depuis sir Nullity Bilson. Ibid., 829.

(2) Wilson, 693.

(1) En recherchant les précédents, on reconnut que des membres de la chambre avaient été nommés attorneys (procureurs) par le roi, sans perdre leur siége; mais on ne trouva aucun exemple d'un individu nommé membre de la chambre; étant déjà employé par le roi.

craintes que, dans une conférence projetée, on ne se servît d'expressions d'une tendance séditieuse et incendiaire. Les communes demandèrent aux lords la punition d'un homme qui insultait à leur loyauté, et on leur répondit que l'évêque avait désavoué, par ses protestations et avec larmes, l'intention d'offenser une chambre pour laquelle il professait le plus grand respect (1) (31 mai).

Cette explication ne satisfit pas ses ennemis. Mais la patience de Jacques était à bout. Il ordonna aux communes (31 mai) de procéder à la discussion du subside demandé, et il punit leur désobéissance par une prompte dissolution (7 juin). Le lendemain, on manda devant le conseil les membres dont l'opposition avait été la plus violente. On leur dit que Sa Majesté leur avait accordé la liberté, mais non la *licence* de la parole, et cinq d'entre eux furent envoyés à la Tour. Ils ne purent obtenir leur élargissement qu'après avoir nommé ceux qui les avaient conseillés et encouragés. Ceux-ci furent, à leur tour, appelés devant le conseil, et emprisonnés. Dans le langage affecté du temps, ce parlement fut nommé « le parlement stérile » (2).

La mort du comte de Northampton, qui survint après huit jours de maladie, occasionna une nouvelle distribution des emplois à la cour (13 juillet). Suffolk fut nommé lord trésorier, Somerset lui succéda dans la charge de chambellan, exerçant en même temps les fonctions de lord du sceau privé, mais sans commission officielle. Ils vendirent sans scrupule, au plus offrant, les emplois inférieurs qui n'étaient pas remplis par leurs parents ou leurs créatures (1). Leur plus plus grande difficulté était de solder les intérêts des dettes du roi, et d'en empêcher l'accroissement. Dans ce but, outre les expédients temporaires, déjà adoptés tant de fois, ils eurent recours à des dons gratuits, d'abord restreints aux personnes en charge, et exigés ensuite de beaucoup d'autres (2). Jacques proposa lui-même une autre mesure, celle de réduire les dépenses de sa maison. Ses ministres y consentirent, mais avec beaucoup de répugnance. Ils craignaient (et l'événement justifia leurs appréhensions) que ceux qui souffriraient de ce nouveau système d'économie n'entrassent dans les rangs de l'opposition.

Parmi les charges vendues, celle d'échanson était échue à George Villiers, l'un des fils de sir Édouard Villiers, de Brookesby, dans le comté de Leicester. Il était de belle taille et bien proportionné; ses traits annonçaient un esprit actif et un caractère aimable, et une courte résidence à la cour de France avait donné à ses manières cette politesse que Jacques aimait dans les autres, sans avoir pu l'acquérir lui-même. Le nouvel échanson attira bientôt l'attention de son maître. Ses réponses à diverses questions augmentèrent l'impression favorable produite par ses agréments extérieurs, et la chaleur avec laquelle le roi parla de son mérite suggéra aux comtes de Bedford, de Pembroke, et de Hertford, l'idée de l'opposer comme rival à Somerset. La résolution en fut prise dans un grand dîner politique, donné au château de Baynard (3), et l'archevêque Abbot fut chargé de solliciter la coopération de la reine. Après plusieurs refus, elle y consentit, bien que sa réponse manifestât une profonde connaissance du caractère de son époux. « Milord, dit-elle,

(1) Journal des lords, 713. Dans les usages actuels, une chambre est censée ignorer ce qui se passe dans l'autre; mais les lords, au lieu de réclamer alors leur privilége, se bornèrent à y faire allusion dans leur réponse. « Ils avaient donné satisfaction aux communes, afin de dépêcher le service de Sa Majesté; mais à l'avenir les opinions d'aucun de leurs collègues ne pouvaient être attaquées sur la seule allégation d'un bruit public. » Ibid.

(2) C'étaient, 1° sir Walter Chute, qui, « pour acquérir la réputation d'un homme hardi, après avoir perdu celle de sage, se jeta un matin dans une déclamation aussi insipide que hors de saison, contre le siècle. 2° John Hoskins, qui s'y trouve à cause de son esprit plus enjoué que celui de Chute, et à raison de la licence de sa langue, qu'on a baptisée du nom de Liberté. 3° Wentworth, légiste, dont le crime était d'avoir appliqué des textes d'Ézéchiel et de Daniel à l'affaire des impositions. 4° Christophe Nevil, jeune homme fraîchement sorti du collége, et qui, ayant recueilli beaucoup de sentences latines contre les rois, en fit la base d'un long discours. » Reliquæ Wottonianæ, 433. Ce fut le premier parlement dans lequel les communes, pour exclure les catholiques, ordonnèrent que chaque membre prêterait publiquement le serment avant de siéger. Journ., 457.

(1) Ainsi lord Knolles fut nommé gratuitement président de la cour des pupilles, parce qu'il avait épousé une fille de lord Suffolk, tandis que sir Fulk Greville donna 4,000 liv. à lady Suffolk et à lady Somerset pour la chancellerie de l'Echiquier. Négociations de Birch, 380.

(2) Les dons gratuits produisirent 52,909 liv. Extrait des revenus de Sa Majesté, p. 12.

(3) Aul. Coq., 261.

vous ne savez pas ce que vous demandez. Si Villiers obtint la faveur du roi, vous en serez les premières victimes. Je ne serai pas plus épargnée que les autres. Le roi lui apprendra à nous traiter tous avec hauteur et mépris(1). » A la fête de saint George, le nouvel échanson prêta serment comme gentilhomme de la chambre, avec un traitement annuel de 1,000 livr., et le jour suivant, pendant qu'il commençait les fonctions de sa nouvelle charge (24 août), il reçut les honneurs de la chevalerie.

Dès ce moment, l'influence de Somerset déclina. La cour fut divisée en deux partis, laborieusement occupés à se ruiner l'un l'autre. Tous ceux qui enviaient la puissance du favori, ou qui avaient souffert de son ascendant, s'attachèrent à la fortune naissante de son compétiteur(2). Le soupçon qu'Overbury était mort par le poison se soutenait par des bruits répandus à dessein. On insinuait qu'en recherchant les auteurs du meurtre, on remonterait des agents inférieurs au comte et à la comtesse de Somerset; et un aveu imprudent d'Elwes, lieutenant de la Tour, au comte de Schrewsbury, vint mettre sur la voie de cette découverte. Le secrétaire d'État Windwood, poussé par l'archevêque, et sous une promesse de protection de la reine, se hasarda à parler de cette circonstance à Jacques. Le roi proposa certaines questions par écrit à Elwes, et les réponses de celui-ci lui donnèrent des doutes suffisants sur l'innocence de la comtesse et de son favori, et soit par sentiment de justice, soit par crainte de l'infamie, il envoya un ordre à sir Édouard Coke, lord grand juge, pour lui prescrire d'expédier celui d'arrêter le comte. En attendant, il le laissa dans l'ignorance du sort qui le menaçait; il l'admit comme à l'ordinaire dans sa société, et le messager Royston le trouva (1er août), à son arrivée, les bras passés autour du cou de Somerset, et lui baisant la joue. Ce seigneur se plaignit de son arrestation, en présence du roi, comme d'une insulte; mais le roi lui imposa silence, par cette exclamation menaçante : « Oui! si Coke m'envoyait prendre, je devrais moi-même marcher, » et dès qu'il eut tourné le dos, il ajouta : « Le diable t'accompagne, car de ma vie je ne reverrai ton visage. » Peu de temps après, Coke arriva; Jacques le chargea de l'examen de cette affaire, et termina par cette imprécation : « Que Dieu vous maudisse, vous et les vôtres, si vous épargnez aucun d'eux, et que sa malédiction tombe sur moi, si je leur pardonne »(1).

Coke remplit cette tâche avec un zèle peu commun, stimulé peut-être par la crainte d'encourir le soupçon de partialité, que pouvaient faire naître ses obligations antérieures à Somerset. Après trois cents interrogatoires, il présenta au roi un rapport établissant que Frances, comtesse d'Essex, avait été dans l'habitude d'employer la sorcellerie pour aliéner les affections de son mari, et pour gagner celles de Rochester; qu'un plan avait été concerté entre les deux amants et le comte de Northampton, pour éloigner Overbury, le seul obstacle à leur mariage; que par leurs manœuvres combinées, Overbury avait été envoyé à la Tour, le lieutenant Wade destitué, pour faire place à Elwes, et Weston recommandé pour gardien du prisonnier; que la comtesse s'étant procuré, à l'aide de mistriss Turner, trois espèces de poisons de l'apothicaire Franklin, elle les avait confiés aux soins de Weston; que ce dernier les avait administrés au prisonnier, à la connaissance du lieutenant Elwes, et qu'enfin le malheureux Overbury était mort en prison, victime de la malice ou de la précaution de Rochester et de sa maîtresse (2).

Rien ne manquait à cette histoire qu'une rai-

(1) Abbot, qui raconte lui-même cette anecdote, observe que le roi n'admettait jamais dans son intimité une personne qui ne lui eût pas été recommandée par la reine. Si ensuite elle se plaignait du favori, il lui disait : « C'est le vôtre, c'est vous-même qui me l'avez recommandé. » Notre vieux maître prenait un grand plaisir à des choses de ce genre. Rushworth, II, 446.

(2) Birch, 383-384.

(1) Il y a plusieurs récits sur la séparation de Jacques et de Somerset. J'ai suivi celui de Roger Coke dans sa déclaration. Voyez Weldon, 100; Hist. sec. du roi Jacques, I, 409; II, 222, 223; Procès d'État de Howell, II, 965.

(2) Bacon, IV, 470. Weston, 437. On dit que Coke, ayant obtenu la possession du grimoire de Forman le sorcier, que la comtesse d'Essex et d'autres femmes avaient l'usage de consulter, trouva à la première page le nom de la sienne. Il y a, dans un traité intitulé *Véritable introduction à la lumière*, p. 7-70, un long récit de cette affaire, mais si chargé d'erreurs, qu'il ne mérite aucun crédit.

son plus satisfaisante du meurtre d'Overbury. Ce ne fut pas une tâche difficile pour sir Edward Coke, qui se vantait de la facilité avec laquelle il découvrait les mystères les plus cachés aux yeux des autres. Il trouva une lettre d'Overbury, où il était question des secrets de Somerset; il prétendit que ces secrets étaient d'une nature séditieuse et perfide. A l'aide de quelques conjectures, il accusa hardiment le comte du meurtre du prince Henri (1). La reine prit immédiatement l'alarme, ou plutôt elle le feignit. Elle n'avait aucun doute, affirmait-elle, qu'il eût existé un projet pour l'empoisonner, elle, son fils Charles et le prince palatin, dans le but de marier la princesse Élisabeth à Thomas, fils du comte de Suffolk et frère de la comtesse (2); mais Jacques ne se laissa pas égarer par les terreurs de sa femme, ou les soupçons du grand juge; la seule charge à laquelle il donna crédit fut celle qui accusait Somerset d'avoir reçu de l'argent de l'Espagne, et d'avoir promis, en échange, de livrer Charles, l'héritier présomptif, aux mains du monarque espagnol (3).

Les coupables inférieurs, Weston, Turner, Franklin, et Elwes, furent d'abord amenés à la barre. La suite de leur procès paraît prouver qu'ils avaient été complices du meurtre. Cependant, beaucoup de personnes attribuèrent, à cette époque, leur condamnation à une conspiration contre Somerset, et cette opinion se fortifia par le langage ambigu de quelques-uns des condamnés sur le lieu de l'exécution (4). Sir Thomas Monson fut jugé ensuite; il avait recommandé Weston comme gardien d'Overbury, et Coke l'exhorta à confesser sa culpabilité et à s'abandonner à la miséricorde du roi. Mais il rejeta cette insinuation avec mépris, et, à la grande surprise du public, ramené de la barre à la Tour, il recouvra bientôt après sa liberté (1).

Les autres procès furent ajournés jusqu'à l'arrivée de Digby, ambassadeur à la cour d'Espagne, où l'ordre de revenir en Angleterre lui avait été expédié; mais on ne put en rien tirer qui compromît la loyauté de Somerset (2). L'affection de Jacques commença à renaître (11 avril). Sa réputation exigeait que son ancien favori fût jugé, mais il se proposait de le dérober au châtiment, en l'enlevant de la barre au moment où le verdict serait prononcé, et quand il fut informé que le jugement, d'après la loi, devait suivre immédiatement, il annonça son intention de lui accorder son pardon; et défendit, dans ce dessein, au procureur général, d'exagérer le délit, afin que le prisonnier ne parût point indigne de merci. On conseilla plusieurs fois au comte de s'avouer coupable, et on l'assura que le roi lui laisserait sa vie et sa fortune. « La vie et la fortune, reprit-il avec indignation, ne sont pas dignes d'être acceptés quand l'honneur est perdu! » (3). Pour échapper

(1) Cette lettre a été publiée sur l'original. Windwood, III, 478. Il n'y a aucune raison d'en conclure que ces secrets fussent importants pour le public. Overbury ne parle pas du projet de les révéler. Il dit seulement qu'il avait écrit l'histoire de ses rapports avec Somerset, afin que ses amis pussent connaître l'ingratitude du comte.

(2) L'ambassadeur de France, dans sa dépêche du 22 décembre, apud Carte, IV, 33.

(3) Bacon, IV, 90.

(4) Sir J. Hollis, sir Wentworth, sir Th. Vavassour, sir Henri Vane, et M. Sackville, se rendirent au gibet, et sommèrent Weston d'avouer le fait, s'il était coupable. « Fait ou non, dit-il, je meurs justement. » Ces seigneurs furent accusés, dans la chambre étoilée, d'avoir tenté d'avilir la justice du roi. Hollis et Wentworth furent condamnés à un an de prison et à 1,000 livres d'amende. Bacon, IV, 447.

(1) Wilson dit que c'est à cette occasion que les ailes de Coke furent rognées, et Monson mis en liberté, parce que le grand juge avait fait allusion à la mort du prince Henri. Wilson, 702. Les ailes de Coke furent coupées par une autre cause, comme le lecteur le verra, et Monson fut ajourné jusqu'au retour d'Espagne de Digby, pour être interrogé sur la trahison espagnole. S'il eût été préalablement condamné, son témoignage n'aurait point été admis comme preuve.

(2) Bacon, IV, 80-90. Birch, 392.

(3) Voyez les artifices employés pour amener Somerset à un aveu, et le désir du roi à ce sujet, dans Bacon, III, 101. Cabala, 33 38, 53. Procès d'État de Howell, 262. Archéologie, XVIII, 355. Plusieurs écrivains attribuent l'anxiété de Jacques à un terrible secret dont Somerset aurait eu la communication, et dont la révélation aurait pu couvrir le caractère du roi d'infamie. Pour moi, je ne doute pas qu'elle ne fût due à son attachement. Les passages suivants des lettres du roi au lieutenant de la Tour, sir George More, sont très-intéressants. « Dieu sait que ce n'est qu'une ruse de sa méchante cervelle, au moyen de quoi il espère éluder son jugement. Il est facile de prévoir qu'il veut me menacer de jeter sur moi le soupçon d'avoir été complice de son crime. S'il veut m'écrire, ou m'envoyer un message touchant cet empoisonnement, il n'est pas nécessaire qu'il soit secret. S'il s'agit d'une autre affaire, ce que je ne puis recevoir mainte-

à la honte du procès criminel, il sollicita la permission de voir le roi, ou du moins de lui écrire une lettre particulière. Se voyant refusé, il prit un ton plus hardi et essaya d'intimider Jacques, en déclarant qu'à la barre il tirerait une ample vengeance du prince qui l'avait livré au pouvoir de ses ennemis. Quand le jour approcha, il annonça qu'il ne quitterait pas sa chambre. Il feignit une maladie ou un dérangement mental; enfin, à l'exemple de sir Walter Raleigh, il attenta, ou voulut attenter à sa vie. Le roi fut inexorable. Il ordonna au lieutenant de la Tour d'employer la force, s'il était nécessaire, et d'informer le prisonnier que, s'il se permettait un langage inconvenant pour son roi, il serait éloigné de la barre, sans que son absence mît aucune interruption à la procédure. De là on a inféré que Somerset était en possession de quelque secret dont la révélation serait une honte indélébile pour le roi. Cette conclusion me paraît fort contestable. Nul ne connaissait mieux les dispositions royales que le favori tombé; son obstination, ses menaces, et son désespoir, étaient probablement calculés pour agir, tantôt sur la timidité, tantôt sur les sentiments de Jacques; et c'est au succès partiel de ces moyens que l'on peut attribuer la sollicitude du roi pour obtenir que Somerset fût convaincu, sans pourtant qu'il devînt indigne de pardon.

Les exhortations du ministre Whitings, qui avait donné des soins aux autres prévenus, amenèrent la comtesse à faire l'aveu du crime (24 mai). Elle fut, en conséquence, citée devant les pairs. Elle parut pâle et tremblante, tandis que le secrétaire lisait l'acte d'accusation, et au nom de Weston, elle cacha son visage sous son éventail. Après qu'elle eut fait l'aveu de son crime, Bacon, le procureur général, exposa à la cour les preuves qu'il aurait produites, s'il eût été nécessaire; mais il avait eu la précaution de renvoyer de la barre la comtesse, afin qu'elle ne l'interrompît pas, en protestant de l'innocence de son mari. Quand il eut achevé, la comtesse fut rappelée; elle entendit sa sentence de mort (1).

Quoique Bacon, par cet artifice, eût préparé la cour à croire à la culpabilité de Somerset, il n'en voyait pas moins le résultat avec anxiété; car c'était, observa-t-il au roi, une chose bien différente d'obtenir le verdict d'un jury de Londres, ou de convaincre la chambre des lords (25 mai). Le comte, en opposition à son attente, parut à la barre, froid et recueilli. Il ne fit aucune mention du roi, mais il repoussa toute exhortation à un aveu, maintenant hautement son innocence, faisant des objections aux prétendues preuves, et expliquant autrement les circonstances qui semblaient militer contre lui. Après une longue procédure, les pairs le déclarèrent coupable; mais ce jugement fut attribué, par beaucoup de personnes, plutôt au pouvoir de ses ennemis qu'à la force des preuves qu'ils avaient produites (2). Peu de jours après (11 juillet), la comtesse reçut son pardon : la même faveur fut refusée par le comte. Il était, disait-il, innocent et outragé, et il ne pouvait accepter que l'abolition du jugement qui l'avait condamné. Quelques années plus tard, cependant, convaincu de l'acharnement de ses ennemis,

nant sous le sceau du mystère, je le pourrai après son jugement et autant à son profit; mais, à moins qu'il n'y ait un jugement ou un aveu préalable, je ne puis recevoir de lui un message secret sans m'exposer au soupçon d'être complice du crime. » Archéologie, 355. Le 9 mai, Jacques envoya en secret l'ancien secrétaire de Somerset, avec des propositions telles que, « s'il y a quelque étincelle de grâce en lui, j'espère qu'elles auront un bon effet. » Ibid., 356. Le 13, il ordonna au lieutenant de réitérer ses offres, avec la promesse de les augmenter. « Je n'entends pas, disait le roi, qu'il confesse le crime, s'il est innocent : ce serait une action honteuse; mais vous savez que cela est tout à fait invraisemblable. Que personne n'ait connaissance de ceci. Si mes propositions sont bien reçues, persuadez-le d'envoyer aux commissaires, pour leur donner de la satisfaction. S'il reste dans son obstination, je ne veux pas de sa réponse; elle n'aurait aucun résultat. Point de nouvelle vaut mieux que mauvaise nouvelle. » Ib., 356, 357. Le jour qui précéda l'ouverture du procès, Somerset parut furieux. Le roi lui envoya lord Hay et sir Robert Carr, et ordonna au lieutenant de faire son devoir, si Somerset refusait de se rendre à la barre. Il conclut ainsi : « S'il a dit quelque chose d'important à lord Hay, je désire le savoir sur-le-champ; sinon, que je ne sois plus troublé de cette affaire, jusqu'à ce que le procès soit terminé. » Ib., 358

(1) Bacon, IV, 465; VI, 103. Procès d'État, II, 951, 961.

(2) Dans une lettre adressée à Jacques, Somerset prétend que s'il avait eu accès auprès du roi, il aurait prouvé que le crime qu'on lui imputait n'était point un crime, et qu'il succombait plutôt pour s'être mal défendu qu'à cause de la force des preuves alléguées contre lui; il s'était abandonné lui-même, et avait trahi sa propre cause. Cabala, 222.

et reconnaissant que le prince était entièrement changé pour lui, il sollicita ce qu'il avait dédaigné, et reçut, avec sa grâce, la promesse que ses propriétés lui seraient rendues. Quatre mois après (1624, 7 oct.), Jacques mourut, et Somerset réclama, mais en vain, de la pitié ou de l'équité de son successeur, l'accomplissement de cette promesse. La comtesse mourut en 1632; le comte lui survécut de treize années (1).

La chute de Somerset fut suivie de la disgrâce de l'homme dont l'adresse active avait découvert l'assassinat d'Overbury, le célèbre légiste Edward sir Coke. Il n'avait pas d'égal dans la connaissance des lois; mais ses idées étaient étroites, sans libéralisme; sa nature, arrogante, dépourvue de sensibilité; et il se montrait toujours prêt à exalter la prérogative aux dépens des droits du peuple. Dans les procès politiques, il poursuivait ses victimes avec l'ardeur et la sagacité d'un limier, n'épargnant ni la fraude ni le mensonge pour assurer une condamnation. Il avait parcouru lentement et avec prudence les divers degrés de la magistrature, jusqu'à ce que Jacques l'élevât au premier poste, d'abord à la cours des plaids communs, ensuite à celle du banc du roi. Dès les premiers pas, sa démarche fut basse et servile; mais dès qu'il se vit paré de l'hermine, le sycophante prit un ton d'indépendance et d'autorité qui surprit le roi et provoqua l'hostilité de ses rivaux et de ses égaux. Lors de la démission du lord Ellesmère, il avait autorisé les insinuations malignes de Bacon, qui cherchait à obtenir cette place pour lui-même, à force de complaisance et de flatterie, et un pacte secret paraît avoir existé entre Jacques et son procureur général, pour précipiter la chute du chef de la justice. Afin d'accroître son autorité et ses profits, le grand juge avait agi comme si tous les tribunaux étaient subordonnés à celui qu'il présidait. Les juges de l'amirauté, la cour de haute commission, et même les membres des conseils provinciaux du nord et du pays de Galles, se plaignirent des atteintes portées à leur juridiction par les prohibitions émanées de la cour du banc du roi; et l'orgueil d'Ellesmère, qui avait permis qu'une cause décidée devant Coke fût portée à la cour de chancellerie, fut blessé d'une menace de «præmunire» (1). Mais d'autres griefs avaient inspiré au roi un profond ressentiment. Dans les causes de Peacham et d'Owen, Coke s'était non-seulement écarté de l'avis de ses collègues, mais il avait contrarié l'infaillible jugement de Jacques lui-même (2). Son opinion sur l'illéga-

(1) Pour rendre une entière justice à Somerset, on doit ajouter ce qu'il dit de ses services dans une pétition adressée à Charles, que durant les trois années de son pouvoir, il s'était opposé à toutes les demandes formées pour obtenir des honneurs ou la réversion des emplois, dans la crainte que le roi ou ses successeurs n'eussent plus rien en réserve pour récompenser leurs serviteurs qu'il avait empêché l'exécution d'une résolution prise après la mort de Salisbury, pour détruire tous les parcs royaux et forêts, et vendre toutes les terres de la couronne, en réservant seulement un accroissement de rente; qu'il n'avait jamais reçu du roi aucun don en terres de la couronne, ou en douanes, et que tout ce qu'il avait reçu était de telle nature que le roi n'y perdait absolument rien, ou même devait en retirer une augmentation de revenu, et qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis en s'opposant, dans l'intérêt de la couronne, aux ministres et aux courtisans. Archéologie, XVII, 288.

(1) Coke soutenait, contre la chambre étoilée, qu'elle n'avait pas le droit d'exiger des dommages. Relativement à la chancellerie, il menaçait les juges, les parties, leur conseil, et les procureurs, de «præmunire,» si l'on accordait ou si l'on admettait l'appel après que la cause avait été jugée à la cour du banc du roi. Il fondait son opinion plutôt sur les expressions que sur l'esprit du statut «præmunire,» qui défendait de porter les causes jugées dans les cours du roi devant d'autres cours, ce qui ne s'appliquait évidemment qu'aux cours spirituelles.

(2) Peacham avait écrit un sermon diffamatoire qu'il n'avait jamais prêché, mais qu'on trouva dans son étude: il se plaignait des dépenses du roi, en tenant une cour différente de celle de la reine et de son fils; de l'argent qu'il prodiguait pour des danses et des banquets, et il lui reprochait la recherche de ses vêtements, les fraudes de ses officiers, etc. On rédigea des questions pour découvrir ses motifs et ses conseillers, et ce vieillard (il avait alors soixante ans au moins) fut interrogé en présence de la torture, pendant la torture, et après la torture, par l'exprès commandement du roi. Dalrymple, I, 56-58. Jacques était tellement irrité, qu'il soutenait que son délit était un crime de haute trahison. Ibid., 61. Coke, au contraire, disait que ce pouvait être une diffamation, mais non une trahison, parce qu'il n'y avait aucune attaque contre les droits du souverain. Peacham fut jugé et condamné dans le comté de Somerset (1615, 7 août), et il mourut en prison au printemps suivant. Bacon, V, 336; VI, 78, 87. Procès d'État, II, 870-879. Le crime d'Owen était d'avoir avancé que les princes excommuniés par le pape pouvaient être mis à mort. Owen soutint que ce n'était pas une trahison, puisque Jacques n'était pas excommunié, et que ces mots ne lui étaient pas applicables. Coke maintint que cette réponse était bonne, contre l'opinion du roi et des autres juges. A la fin il se rétracta, quoique avec répugnance,

lité du dernier don gratuit, quoiqu'il fut obligé, par la suite, de la rétracter à genoux, et de rendre un arrêt tout opposé, dans la chambre étoilée, avait déterminé beaucoup de gens à garder leur argent ; et, dans un cas de « commendam, » il avait eu la hardiesse de continuer la procédure, au mépris de l'ordre du roi. La conduite qu'il avait tenue dans ces occasions fut regardée par le roi comme une injure personnelle, et Bacon eut soin de la représenter comme dictée par le désir d'obtenir les honneurs de la popularité, aux dépens de la prérogative royale.

L'archevêque, le chancelier, et le procureur général, furent chargés de faire une enquête sur tous les délits du grand juge, pour en rendre compte au roi ; et ce magistrat reçut l'ordre de s'abstenir de paraître à la chambre du conseil pendant toute la durée de l'enquête, et de consacrer son temps à corriger les erreurs et les innovations contenues dans son registre, au lieu de chercher des détours. Jacques déclara (1616, 30 juin) qu'il se montrerait indulgent à son égard, s'il voulait s'humilier et reconnaître ses fautes. Mais lorsque Coke répondit (oct.) qu'il n'avait découvert que cinq méprises de peu d'importance, le roi attribua cette réponse à l'orgueil et à l'obstination ; il lui défendit de siéger au tribunal, et, un mois après (15 nov.), il le remplaça par Montague, le garde des archives de Londres.

Cet événement donna plus de confiance à l'ambition de Bacon. Il s'était délivré de son plus redoutable rival, et il s'était acquis l'estime de son souverain par son intrépidité dans la défense de la prérogative. Mais Ellesmère, quoique averti par son âge et ses infirmités que l'heure de la retraite était arrivée, tenait, avec l'opiniâtreté la plus importune, aux émoluments de sa place ; et, se rétablissant toujours quand on le croyait au moment de mourir, il exerçait et irritait à la fois la patience du procureur général. Celui-ci ne se rebuta point, jusqu'à ce qu'il eût enfin obtenu le prix de sa servilité. Il chercha à s'assurer les bons offices du nouveau favori (7 nov.); il affectait en toute occasion la plus sincère affection pour le lord chancelier, qui venait d'être créé vicomte Brackley (3 mars 1617), et, à chaque rechute du vieillard infirme, il avait soin de rappeler à Jacques ses propres titres et ses prétentions. Enfin, Brackley sentit les approches de cette heure qui, quinze jours plus tard, mit fin à son existence : il envoya au roi sa démission, et les sceaux furent immédiatement confiés à Bacon (7 mars), avec le titre de lord, gage assuré que, s'il continuait à satisfaire son maître, il obtiendrait bientôt la dignité qui depuis si longtemps était l'objet de ses plus ardentes poursuites (1) (27 mai).

Jusqu'ici l'attention du lecteur n'a été appelée que sur les événements de l'intérieur depuis 1606 jusqu'en 1617 ; le reste sera classé en trois divisions : 1° les relations du roi avec les puissances étrangères ; 2° ses efforts pour établir l'épiscopat dans son royaume natal ; 3° ses plans pour le gouvernement et pour la colonisation de l'Irlande.

En 1607, toutes les nations de l'Europe avaient les yeux fixés sur les négociations de La Haye. Après une lutte de quarante ans, le roi d'Espagne et les Provinces Unies étaient fatigués de la guerre. Philippe avait appris à douter du résultat d'une entreprise dont l'exécution lui avait d'abord paru fort aisée. Il craignait même que les succès partiels qui avaient récemment jeté quelque éclat sur ses armes n'amenassent une crise qu'il redoutait, et que ses sujets révoltés, plutôt que de se soumettre au joug de leurs anciens maîtres, ne se jetassent aux pieds de son rival, le roi de France. Du côté des Hollandais, les hommes d'État les plus modérés et les plus habiles soupiraient également pour la paix, pourvu qu'elle fût accompagnée de la reconnaissance de leur indépendance. Il est vrai qu'ils avaient jusqu'ici soutenu la lutte contre leur formidable antagoniste ; mais ils sentaient que s'ils n'avaient pas succombé dans un débat si long et si périlleux, ils devaient cet avantage bien moins à leurs propres forces qu'aux secours qu'ils avaient reçus

en admettant qu'il avait été dans l'erreur de supposer que le roi n'était pas excommunié ; il croyait maintenant qu'il l'était, et qu'en conséquence les expressions d'Owen étaient criminelles. Bacon, IV, 440 ; V, 351 ; VI, 80-87. Procès d'État, II, 879-883.

(1) Les lettres patentes de Bacon sont datées du 30 mars, et le 28 mai, John, fils du chancelier décédé, fut créé comte de Bridgewater, suivant la promesse faite à Brackley quand il résigna.

de l'Angleterre et de la France. Maintenant, ils ne pouvaient plus compter sur le roi d'Angleterre, trop timide par caractère pour vouloir tirer l'épée, trop pauvre pour subvenir à leurs besoins. Un accident fortuit ou un changement de politique pouvait les priver de l'appui du roi de France, jusqu'ici leur ami fidèle, mais ami intéressé. Dans cette disposition des esprits, l'offre d'un armistice, préliminaire d'un traité, fut acceptée avec reconnaissance par les États. Le roi d'Espagne et l'archiduc consentirent à les reconnaître, pendant la durée des conférences, comme gouvernement indépendant : la France d'abord, et ensuite l'Angleterre, envoyèrent respectivement des ambassadeurs, pour jouer le rôle de médiateurs entre les deux puissances belligérantes. La suite de cette importante négociation est étrangère au plan de notre histoire : il suffira d'observer qu'après de longs débats l'espoir de conclure une paix durable s'évanouit; qu'au lieu de cette paix, il fut question d'une longue trêve; et qu'enfin, les instances et la fermeté des puissances médiatrices amenèrent une convention pour la suspension des hostilités pendant douze ans (1609, 29 mars).

Beaucoup de circonstances prouvèrent, durant les conférences, à quel point le roi d'Angleterre était déchu dans l'estime de ses contemporains. On était persuadé qu'il n'aurait pas le courage d'entreprendre la guerre, et que quelque instance qu'il mît auprès des États pour les engager à persévérer dans la lutte, il les abandonnerait infailliblement au moment du danger. Le prince Maurice eut même la hardiesse de dire en face, aux ministres anglais, que leur maître n'oserait pas ouvrir la bouche pour contredire le roi d'Espagne.

Il en arriva que la France prit, dans cette négociation, une supériorité que ses alliés supportaient impatiemment, quoiqu'en silence. Toutefois, si Jacques retira peu d'honneur de sa médiation, il eut lieu d'être satisfait du résultat. Il avait assuré pour longtemps, et probablement pour toujours, l'indépendance des États, point d'une extrême importance, puisque leur asservissement à l'Espagne, ou leur soumission volontaire à la France, menaçait d'un égal danger le commerce et la grandeur de l'Angleterre; et, ce qui le touchait probablement encore plus, il avait obtenu quelque soulagement dans ses embarras pécuniaires, les Hollandais ayant reconnu lui devoir plus de 800,000 livres, et ayant contracté l'engagement d'acquitter cette dette dans l'espace de quinze années (1).

Vers le moment où se concluait ce traité (25 mars 1609), il arriva un événement qui fit craindre de voir rallumer le feu de la guerre dans la plus grande partie de l'Europe. Jean, duc de Clèves, de Juliers et de Berg, étant mort sans laisser d'enfants, ses États tentèrent l'ambition de plusieurs compétiteurs, ardents à se disputer cette proie. Il paraît que l'héritier légitime était l'électeur de Brandebourg, ou le duc de Neubourg; mais l'électeur de Saxe et l'empereur Rodolphe élevèrent aussi des prétentions. Celles de l'empereur alarmèrent tous les princes que la religion ou la politique rendait ennemis de la maison d'Autriche. Par leur avis, l'électeur de Brandebourg, protestant, et le duc de Neubourg, catholique, consentirent à gouverner en commun le territoire disputé, et une ligue fut formée entre les rois d'Angleterre et de France, les Provinces Unies et les princes protestants de l'Allemagne, pour expulser le prince autrichien, qui avait déjà pris possession de Juliers. Les alliés assemblèrent une petite armée; mais le roi de France fit marcher sur Juliers 40,000 hommes et 50 pièces de canon. Une armée aussi formidable, comparée au but ostensible pour lequel elle était réunie, annonçait que Henri méditait quelque dessein secret d'une tout autre importance; et l'on ne put douter qu'il se proposât alors de réaliser son plan favori, qui était d'humilier la maison d'Autriche, en armant contre elle toutes les puissances de l'Eu-

(1) Voyez Birch, Négociations, 267-296. Windwood, tom. I, II, *passim*. Jeannin, tom. I, II, III, IV, *passim*. On doit observer que la bigoterie générale à cette époque était si grande, que, quoique le roi d'Espagne fût très-considéré, et que le roi de France joignît de vives prières aux siennes, les États ne voulurent jamais tolérer le culte catholique dans leurs domaines, et cela, cependant, lorsque la majorité des habitants d'Utrecht, de la Frise, de Groningue, de l'Overyssel et de la Gueldre, était de cette religion. Quand l'ambassadeur français invita les commissaires anglais à ne pas s'opposer à une aussi juste demande, ils répondirent que leur silence trahirait leur service envers Dieu et leur devoir envers le roi. Windwood, II, 430; III, 59.

rope, et en la renfermant dans les limites de la péninsule espagnole. Mais, trois jours avant celui qu'il avait désigné pour son départ, afin de rejoindre l'armée, il reçut, dans sa voiture, une blessure mortelle, de la main d'un assassin nommé Ravaillac (1). La mort du roi mit fin à ce projet : neanmoins son successeur ne se sépara point de la ligue, et 10,000 Français ayant rejoint 4,000 Anglais commandés par sir Édouard Cecil, ils se placèrent sous les ordres du prince d'Anhalt, général en chef des forces combinées. Juliers fut bientôt pris; l'électeur et le duc entrèrent en possession du territoire contesté (21 août), et la guerre finit, par l'impuissance où se trouvait l'empereur de la soutenir (2).

Si Jacques était peu jaloux de mesurer ses armes avec celles de ses ennemis dans une guerre véritable, il se glorifiait de rencontrer des adversaires sur le terrain des controverses théologiques. Il avait combattu les ministres puritains à Hampton-Court; il avait écrit contre Bellarmin, le champion du catholicisme: il résolut, à cette époque, de prendre part à la dispute entre les arminiens et les gomaristes. Les querelles qui divisaient les théologiens n'étaient pas plus utiles, et elles étaient certainement moins innocentes que celles des anciens scolastiques; car ils prenaient pour sujets de leurs études les doctrines de la grâce et de la prédestination, la rédemption universelle et le libre arbitre; et plongeant avec audace dans l'abîme, ils s'imaginaient avoir pénétré la profondeur de mystères que l'esprit humain ne peut sonder. S'ils se fussent renfermés dans le champ des discussions spéculatives, le mal eût été moins grand; mais les haines, les excommunications, les persécutions, suites cruelles de ces controverses, étaient des calamités vraiment déplorables. En Hollande, les premiers réformateurs avaient établi les dogmes du calvinisme dans toute leur rigueur. Arminius, pasteur de la grande Église d'Amsterdam, et ensuite professeur à Leyde, avait adopté un autre système, qu'il jugeait plus conforme à la bonté de Dieu, et moins révoltant pour la raison de l'homme. La guerre fut bientôt déclarée entre les partisans des deux opinions opposées; chaque parti chercha l'appui de la puissance temporelle : les sectateurs d'Arminius adressèrent une remontrance, et les calvinistes une contre-remontrance, aux États de Hollande. La politique se mêla à la théologie, et le patriote Barnevelt prit la défense des remontrants, tandis que Maurice de Nassau, son antagoniste dans l'État, se mit à la tête de leurs adversaires. Jacques, qui avait puisé dans son éducation primitive un profond respect pour les opinions spéculatives de Calvin, regarda la controverse avec intérêt, et ne fut pas des derniers à condamner l'ignorance présomptueuse d'Arminius. A la mort de ce professeur, les directeurs de l'université offrirent la chaire vacante à Vorstius, théologien dont les talents étaient universellement reconnus, mais qui avait montré, en quelques occasions, du penchant pour les opinions nouvelles. Son orthodoxie fut contestée par les contre-remontrants; mais il repoussa l'accusation devant les États, et il prit possession de la place. Jacques considéra ce résultat comme une victoire remportée par les arminiens. Dans la suite du démêlé, l'archevêque Abbot lui présenta un traité autrefois composé par Vorstius; et le roi, la plume à la main, signala, en moins d'une heure, une longue liste d'hérésies. Sa piété fut alarmée, et il se détermina à étendre l'égide de son infaillibilité sur la cause de l'orthodoxie en Hollande. Par ses ordres (1611, 11 sept.), Windwood, son ambassadeur, accusa Vorstius devant les États, le traita d'hérétique et d'infidèle, lui imputant le crime d'avoir nié ou présenté sous un faux jour le dogme de l'immensité, de la spiritualité, de l'omniscience de Dieu, et d'avoir jeté des doutes sur la divinité de Jésus-Christ. Les Hollandais, tout en répondant avec respect, ne purent souffrir l'intervention d'une puissance étrangère dans une affaire domestique; et Jacques, de son côté, leur envoya une admonition de sa propre main. Il voulait que « si le professeur s'excusait de ses blasphèmes, il évitât la potence, quoiqu'il la méritât plus qu'aucun autre hérétique; mais il ne pouvait croire qu'on lui permît de conserver son emploi,

(1) Voyez, sur ce meurtre, une dissertation par Griffet, à la fin du 12e vol. de l'Histoire de France de Daniel, édition de 1756.

(2) Voyez les négociations sur ce sujet dans le 5e volume de Boderie, et le 3e de Windwood. Dumont, v, part. II, 121-137, 153-160.

quelque défense qu'il présentât, ou quelque dénégation qu'il fît. Ils devaient se rappeler que le roi d'Angleterre était le défenseur de la foi, et qu'il serait de son devoir, quand des hérésies aussi funestes se répandraient au milieu d'eux, de se séparer de leur communion, et de chercher, à l'aide des Églises étrangères assemblées en concile, le moyen d'éteindre et de renvoyer en enfer de si abominables doctrines. » Cette admonition même n'eut aucun effet, et l'ambassadeur renouvela ses remontrances dans des termes énergiques (15 nov.). Il reçut une réponse évasive, et après un délai convenable, il protesta publiquement contre les erreurs du professeur, rappela (9 déc.) aux États que la base de l'alliance entre l'Angleterre et la Hollande était la pureté de la religion, et finit par déclarer formellement qu'il fallait qu'ils abandonnassent Vorstius, ou qu'ils perdissent l'amitié de Jacques (1). Le roi, d'abord, applaudit à l'activité et au caractère de son ministre. Il déclara que Windwood était un homme selon son propre cœur; mais ses ministres lui firent des représentations: il commença à accuser l'ambassadeur d'indiscrétion, et dans une conférence avec l'envoyé de Hollande, il tâcha d'adoucir l'âpreté de sa protestation (2). Il n'abandonna cependant pas sa résolution. Il se hasarda même à en appeler à l'impression, et il publia un petit ouvrage en français intitulé « Déclaration contre Vorstius» (3). Les États sentirent la nécessité d'apaiser l'orthodoxie de leur allié. Ils avaient déjà encouru son ressentiment, ils craignaient encore plus l'irritation qui suivrait une controverse entre les deux théologiens. Vorstius reçut ordre, non-seulement de quitter Leyde (16 mars), mais encore de se justifier de l'imputation d'hérésie, en réfutant les doctrines pour lesquelles on l'avait accusé (1).

Mais l'éloignement du professeur ne rétablit point la tranquillité. Les remontrants prirent insensiblement un grand ascendant dans les trois provinces de Hollande, d'Overyssel, et d'Utrecht; et les contre-remontrants (1619), dans celles de Gueldre, de Zélande, de Frise, et de Groningue. Chaque parti, conformément à l'esprit d'intolérance du siècle, voulait opposer la force de l'épée à ses adversaires théologiques. La république fut sur le point de tomber en débris, par la violence d'hommes qui ne pouvaient s'accorder sur les doctrines de la prédestination et de la réprobation. Jacques proposa aux États d'assembler un concile national, comme le seul remède au mal, et cette idée fut adoptée avec autant d'ardeur par les uns, qu'elle fut dédaigneusement rejetée par les autres. Tous étaient soutenus dans leur obstination par les vues politiques de leurs chefs, Barnevelt et le prince Maurice, dont le premier était accusé de vouloir rendre les provinces à la couronne espagnole, et le second de prétendre lui-même à la souveraineté. Après un long débat, le commandement de l'armée donna la victoire à Maurice. Il changea successivement les magistrats d'Overyssel et d'Utrecht, et osa arrêter son redoutable antagoniste, Barnevelt, ainsi que les deux pensionnaires Grotius et Hogerbets. Dès ce moment s'éteignirent les espérances des arminiens: la magistrature de Hollande fut réformée, et le synode reçut ordre de s'assembler à Dordrecht. Les Églises calvinistes de Genève et le Palatinat envoyèrent des députés; Jacques, comme conseiller de cette mesure, ne put refuser d'y prendre part; il chargea deux évêques et deux théologiens d'assister au synode comme représentants de l'Église d'Angleterre, et un cinquième personnage, Écossais de naissance, mais membre de la nouvelle Église, comme représentant de l'Église d'Écosse. Ce fut un singulier spectacle que de voir les deux prélat siéger comme collègues de ministres qui

(1) Windwood, III, 293-296, 304-309. Voici la doctrine distinctive des remontrants: 1° La prédestination se fonde sur les mérites du Christ et la persévérance de l'homme; la réprobation, sur la prescience de Dieu et l'infidélité obstinée de l'homme. 2° Le Christ, selon le décret et la volonté de son Père, a payé la rédemption pour tous les hommes sans exception. 3° Il n'y a en Dieu aucune secrète volonté opposée à sa volonté révélée, par laquelle il témoigne qu'il veut et cherche le salut de l'homme. 4° On peut résister à la grâce efficace. 5° Et les croyants perdent souvent la foi, et périssent par leur propre faute. Acta syn. Dord., 126-129.

(2) Ibid., 316, 320, 331.

(3) Son ambassadeur à La Haye avait été déjà chargé de lui trouver « quelque jésuite caustique, d'un caractère actif, qui voudrait faire paraître quelques lignes contre l'athéisme du malheureux. » Ibid., 311. Il paraît qu'on le trouva. Ibid., 318, 323, 339.

(1) Ibid., 348. Voyez Fuller, l. x, p. 60.

n'avaient pas reçu l'ordination de la main des évêques, et voter avec des hommes qui regardaient l'épiscopat comme une invention de Satan. Ils assistèrent aux débats, modérèrent la violence des discutants, et souscrivirent aux canons, mais avec cette exception, qu'ils protestèrent contre l'article qui anéantissait les différents ordres de la hiérarchie. Les décrets du synode furent ratifiés par le sang de Barnevelt, qui, après un procès secret et dérisoire, fut sacrifié, comme traître, à l'ambition du prince; et par la sentence, un peu moins barbare, de l'emprisonnement perpétuel prononcé contre Grotius et Hogerbets. Pour satisfaire le roi d'Angleterre, le synode condamna les œuvres de Worstius, et le parti régnant dans les États résolut, pour se maintenir, de perdre ses adversaires. Sept cents familles d'arminiens furent exilées et réduites à la mendicité par le fanatisme politique de leurs frères et de leurs compatriotes (1).

L'Église réformée d'Écosse, quand elle eut obtenu un établissement légal, devint en réalité une république religieuse, qui présentait le singulier spectacle d'une gradation de judicature élective, composée en partie de laïques, en partie de ministres, possédant et exerçant toutes les espèces de juridictions ecclésiastiques. L'autorité la plus basse était celle du bénéficier et des laïques les plus âgés, qui composaient l'assemblée paroissiale. Un certain nombre de ces assemblées, classées ensemble sous le rapport de leur voisinage, constituait le presbytériat, qui entendait les appels, confirmait, annulait ou prononçait des censures, et décidait de l'admission, de la suspension ou de la destitution des ministres. Le presbytériat, néanmoins, quoique armé de pouvoirs très-étendus, était subordonné au synode provincial, qui, à son tour se trouvait soumis à la juridiction supérieure de l'assemblée générale; celle-ci était suprême sur la terre, et ne dépendait, en matières de foi et de discipline, que du Christ seul, son souverain spirituel. Que Jacques, comme chef de l'Église d'Angleterre, aspirât à la même prééminence en Écosse, sa patrie, cela n'est point étonnant; mais il avait d'autres motifs plus puissants que son ambition pour le pousser à cette tentative. La maxime « point d'évêque, point de roi, » était profondément gravée dans son âme, et il aperçut, ou crut apercevoir du danger pour son trône dans la disposition et les principes du clergé d'Écosse. C'étaient des hommes d'un caractère indomptable : leurs efforts pour donner au gouvernement de l'Église une forme républicaine les avaient conduits à discuter l'autorité du magistrat civil, et à inculquer des principes de résistance à l'injustice et au despotisme du souverain; la doctrine de la prédestination, le devoir de prier en tout temps, et l'habitude de citer les jugements de l'Écriture contre les pécheurs, avaient donné à leurs esprits et à ceux de leurs disciples une teinte du plus obscur, et, selon l'opinion du roi, du plus dangereux enthousiasme. D'après ces vues, la politique de Jacques Écosse, eut pour principal objet la destruction de l'édifice élevé par Knox et ses disciples. Il fit quelques tentatives, et en apparence avec succès. A l'aide de l'intrigue, de l'or, et de la force, il avait à la fin imposé des évêques à l'Église; mais le clergé et le peuple restaient attachés à la discipline presbytérienne. Leur loyauté fut ébranlée par la violence qui attaquait leurs préjugés religieux; et cette même mesure par laquelle Jacques croyait affermir son trône aida à renverser, dans le cours de peu d'années, celui de son fils et successeur.

Il commença par nommer des ecclésiastiques, de principes connus et approuvés, aux treize anciens évêchés d'Écosse. Cette démarche causa peu d'alarme. Les nouveaux prélats n'avaient ni juridiction ni revenu : ils n'étaient que les ministres paroissiaux des églises dont ils tiraient leurs titres. On suppléa, peu à peu, à tout ce qui manquait. Un acte du parlement rétablit l'épiscopat (9 juillet 1606). Un acte de l'assemblée générale (1606, 10 déc.), obtenu par l'adresse du ministre, rendit les évêques régulateurs des synodes et du presbytériat où ils officiaient (1). Le rapport de la loi qui annexait

(1) Voyez les dépêches de l'ambassadeur anglais Carleton, dans tout le cours du volume. La controverse a été considérée comme un conflit du pouvoir politique. Il en était ainsi certainement relativement au prince Maurice et à Barnevelt, mais Jacques ne paraît s'y être intéressé lui-même que dans l'intention marquée de défendre ce qu'il appelle les anciennes doctrines de l'Église réformée.

(1) Presque tous les presbytériats et les synodes refusèrent d'obéir. Calderwood, 565 569.

les terres épiscopales à la couronne donna au roi la possibilité de doter leurs siéges, et la création de deux cours de haute commission, en vertu seulement de la prérogative, les investit de pouvoirs plus étendus qu'ils n'en eussent possédé par leur autorité ordinaire. En temps opportun, trois d'entre eux vinrent en Angleterre (1610, 21 oct.), reçurent l'ordination épiscopale des évêques anglais (1), et après leur retour, ordonnèrent leurs collègues. Enfin, le parlement statua que le souverain fixerait toutes les assemblées générales (1612); que les prélats auraient la présentation aux bénéfices, le pouvoir exclusif de suspendre ou de destituer les bénéficiers, et le droit de visiter le diocèse; que chaque ecclésiastique, à son admission, prêterait au roi le serment de suprématie, et à l'évêque celui d'obéissance canonique.

Si Jacques accomplissait ainsi son dessein, il le devait à l'adresse de sir George Home, lord trésorier, et au comte de Dunbar. Ce ministre, laissant aux talents théoriques de son maître la tâche si difficile de convaincre le clergé d'Écosse (2), n'avait d'autre but que d'agir sur leurs craintes, leurs espérances, leurs préjugés, et leurs passions. 1° Malgré la défense du roi, les ministres avaient pris sur eux de tenir «une assemblée composée de personnes choisies,» à Aberdeen. Six des principaux réfractaires rejetèrent l'autorité du conseil, et, sous ce prétexte, ils furent jugés et condamnés comme traîtres. C'était un acte de rigueur illégal et exorbitant (1); mais les prisonniers échangèrent avec joie la palme du martyre contre la vie de l'exil, et leurs collègues apprirent qu'on ne bravait pas impunément la puissance du souverain. 2° Quand l'assemblée générale se réunit, avec la permission du roi, le lord trésorier eut soin d'acheter quelques voix et d'en faire taire quelques autres en distribuant adroitement de l'or. Ce n'était pas que les saints personnages pussent être corrompus par l'argent, mais ils n'éprouvaient aucun scrupule à accepter les arrérages d'anciens salaires, ou à recevoir une compensation pour les dépenses de leur voyage (2). 3° Dunbar savait que, selon les plus zélés, l'extirpation de l'idolâtrie était le plus important de leurs devoirs. Pour les engager à céder aux désirs du roi, tout en respectant la suprématie des évêques, il mit à leur disposition les personnes et les biens des idolâtres papistes. Le compromis fut accepté. Le parlement fit des lois contre les réfractaires; le clergé lança des sentences d'excommunication; tous les nobles catholiques furent forcés de recevoir dans leur famille un ministre orthodoxe, et furent avertis que, s'ils ne se con-

(1) Camden, Annales de Jacques, 643. Rymer, xvi, 706. Wilk., Conc., iv, 443. Spottiswood, 514. Calderwood, 580.

(2) Jacques avait ordonné à cinq prélats et à huit ministres de se réunir près de lui en Angleterre. Les derniers refusèrent de consentir à aucune proposition, sous prétexte qu'ils étaient chargés d'entendre, et non pas autorisés à traiter. Il demanda une réponse à ces questions: «Étaient-ils disposés à demander pardon de leur offense, en priant pour les ministres condamnés? N'avait-il pas le droit de convoquer, suspendre ou empêcher leurs assemblées? Ne pouvait-il pas, en vertu de son autorité royale, faire comparaître devant lui tous les ecclésiastiques, ainsi que les citoyens, et les punir de leurs offenses?» (Spottiswood, 497.) Mais le roi harangua en vain; les évêques anglais ne furent pas plus heureux. André Melville fut assez présomptueux pour ridiculiser, dans une épigramme latine, le service de la chapelle du roi. On l'emprisonna, et quelques mois après, on le cita devant le conseil, où, quoique le roi l'écoutât, il fut si hardi et si insolent, qu'on l'envoya à la Tour. On a fait divers récits de cette affaire. Voici ce qu'en dit l'ambassadeur de France: «Ledit Melville fut si aigre en sa réponse, tant contre ce qui était du roi, que contre la personne particulière dudit comte (de Salisbury), que celui-ci demeura sans réplique. A son secours vint l'archevêque de Canterbury, puis le comte de Northampton, puis le trésorier, auxquels tous il lava la tête de telle sorte, n'épargnant aucun des vices ou publics ou privés dont chacun d'eux était taxé (car ils ne sont point anges), qu'ils eussent voulu qu'il eût été encore en Écosse. Finalement, ne le pouvant induire en sorte quelconque à jurer la primatie, et ne sachant comment autrement se venger de lui, ils l'envoyèrent prisonnier à la Tour.» Boderie, 8 mai 1607, vol. ii, 208. En 1611, il fut libéré et envoyé en exil, à la requête du duc de Bouillon. Boderie, v, 517, 531, 540.

(1) Ils étaient accusés de rejeter l'autorité du conseil privé; autorité qui avait pour base l'acte de 1584, «pour maintenir le pouvoir de Sa Majesté sur tous les États.» Spottiswood, 489. Balfour, ii, 10. Le jury fut assemblé par Dunbar. Mémoires de Dalrymphe, i, 2-4.

(2) Calderwood, 556-565. Balfour, ii, 18. Spottiswood, p. 513. «Plusieurs de la division des mécontents l'interprétèrent comme une sorte de corruption, en publiant que cela s'était fait pour obtenir des voix aux ministres. Néanmoins la dette avait été reconnue réelle, et aucune mention ne fut faite de cette affaire avant qu'on n'eût enregistré les conclusions susdites.»

formaient pas dans un temps donné, leur obstination serait punie par la confiscation. En même temps, les prisons se remplissaient de victimes d'un rang inférieur; et la persécution fut si cruelle, que, selon le rapport de l'ambassadeur de France, le sort des catholiques écossais fut encore plus digne de pitié que celui des Anglais(1).

A son avénement au trône, Jacques avait promis à ses compatriotes de les honorer de sa présence au moins une fois tous les trois ans. Quatorze années s'étaient écoulées, et il n'avait pas encore exécuté sa promesse. Ce n'était pas qu'il eût oublié son pays natal, ni qu'il fût insensible au plaisir de revoir des lieux que les souvenirs de sa jeunesse lui rendaient si chers: la grande difficulté était sa pauvreté. Il venait cependant (1616, mai) de rendre aux Hollandais leurs villes de garantie pour un tiers du prix auquel on les avait engagées (2). Avec cet argent, il avait couvert les besoins les plus urgents du trésor, et le rétablissement momentané de son crédit le mit en état de se faire prêter, à l'intérêt de 10 pour 100, la somme de 96,000 livres sterl., nécessaire pour défrayer son voyage en Écosse. Mais indépendamment du plaisir qu'il s'en promettait, il avait en vue deux importants projets: celui de réformer l'administration de la justice, perpétuellement entravée par l'influence des shérifs héréditaires, et celui d'achever l'assimilation de l'Église d'Écosse et de celle d'Angleterre, ouvrage qui avait si bien réussi entre les mains de ses serviteurs pendant son absence, qu'il ne doutait point de pouvoir terminer, par sa présence, le peu qui restait encore à faire. Quand le parlement s'assembla (1617, 7 juin), plusieurs députés, dont les principes étaient contraires à ceux du roi, furent chassés par la seule autorité du souverain; mais en retour, les personnes qu'il recommanda comme les premières pour leurs principes, furent rejetées par les pairs, qui soupçonnaient, non sans raison, le dessein de rendre à l'Église les terres qui en avaient été séparées par l'avidité réformatrice de leurs pères. Le roi ouvrit la session par un discours dans lequel on trouve un passage qui n'était pas fait pour flatter l'orgueil de ses compatriotes, ni pour détruire les antipathies nationales. «Il n'avait rien, disait-il, plus à cœur que de réduire leur barbarie (c'est son expression) à l'agréable politesse de leurs voisins; et si les Écossais voulaient se rendre dociles aux leçons de bienséance des Anglais, comme ils l'étaient à la méthode de gravir leurs montagnes, il ne douterait point alors du succès; car ils avaient déjà appris des Anglais à porter des santés, à se servir de voitures et de beaux habillements, à prendre du tabac, et à parler une langue qui n'était ni anglaise ni écossaise» (1). Mais il en avait assez vu déjà pour modérer les espérances qu'il avait portées en Écosse. On passa à la vérité quelques actes favorables à son projet: l'un d'eux nommait des commissaires pour traiter, avec les shérifs héréditaires, de la conversions de leurs charges en emplois annuels; un second accordait des chapitres aux différents évêchés; un troisième établissait que ce que le roi déterminerait sur des matières religieuses, d'accord avec les évêques et un certain nombre d'ecclésiastiques, serait considéré comme loi. Mais relativement au dernier, on fit au roi de fortes objections, avant qu'il l'eût ra-

(1) Boderie, II, 13, 14, 28; III, 324, 450; IV, 15. «Les catholiques, en Écosse, sont encore pis qu'en Angleterre; car, outre le peu d'amour que le roi leur porte, il a tant d'envie d'y établir sa religion d'Angleterre, et d'en être reconnu pour chef aussi bien là comme il l'est ici, que, pour gagner les puritains, qui sont les seuls qui l'y empêchent, il leur lâche la bride à toutes sortes d'oppressions contre les catholiques.» IV, 23. «Les catholiques d'Écosse continuent à y être beaucoup plus travaillés qu'ils ne sont par delà.» IV, 346; idem, 372. «Ce moyen, dit Balfour, fut pris comme la crème et l'huile, pour adoucir et mollifier les desseins mystérieux du roi.» II, 18. Les catholiques d'Écosse se montent (dans Windwood, III, 52) à 27 comtes et barons, et à 240 chevaliers et gentilshommes, outre le peuple. Voyez aussi Spottiswood, 502, 5, 6, 9, 13.

(2) Pour 2,728,000 florins, au lieu de 8,000,000. Rymer, XVI, 783-787. Si nous en croyons Peyton, Windwood reçut en récompense un présent de 29,000 livres. Peyton, 358.

(1) Voyez une lettre de Bacon, IV, 152. Il est peut-être important d'observer que, tandis que le roi était en route pour l'Écosse, on reçut la nouvelle de l'assassinat du maréchal d'Ancre par Vitry, et que Buckingham écrivit à l'ambassadeur anglais, pour faire savoir à Vitry «combien Jacques était satisfait de ce qu'il eût pu rendre un tel service à son maître (le roi de France).» Birch, 402. Ce favori ne se doutait pas, lorsqu'il félicitait le meurtrier, qu'un sort semblable à celui du maréchal d'Ancre l'attendait aussi.

tifié par l'attouchement du sceptre. Jacques hésita; et, pour sauver son honneur, il le fit supprimer, sous prétexte qu'il était superflu de lui accorder par un statut ce qu'il possédait déjà comme prérogative de la couronne (1).

Quand le parlement eut été dissous, le roi se rendit à Saint-André, où s'étaient assemblés les principaux membres du clergé. Simpson, Ewart, et Calderwood, trois de ceux qui avaient fait des remontrances, furent traduits devant la cour de haute commission, comme coupables de conduite séditieuse, et furent condamnés (10 juillet), les deux premiers à la suspension et l'emprisonnement, et l'autre à un exil perpétuel. La volonté du roi fut alors signifiée à leurs frères, en cinq articles : que l'Eucharistie devait être reçue à genoux, et non assis ou dans une autre position; que ce sacrement devait être donné aux malades dans leurs propres maisons, et aussi souvent qu'ils seraient en danger de mort; que, dans le même cas, le baptême devait être administré dans les maisons particulières; que les évêques donneraient la confirmation à la jeunesse, et que les fêtes de Noël, du Vendredi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, et de la Pentecôte, seraient observées en Écosse selon les coutumes anglaises. Ces demandes furent reçues avec une répugnance manifeste par tous les membres présents ; mais le sort des trois remontrants était là, comme un avis salutaire, et au lieu de s'opposer à la volonté du roi, ils tombèrent à genoux, et prièrent le roi de soumettre les cinq articles à l'examen de l'assemblée générale. Il y consentit, sur l'assurance que lui donna Patrick Galloway qu'il ne trouverait aucune opposition, et bientôt après il partit pour l'Angleterre.

Ce ne fut pas sans peine que les ministres d'Écosse réprimèrent leurs murmures en présence de leur souverain : il ne fut pas plutôt parti qu'ils exprimèrent leurs sentiments sans réserve. Leur manière de célébrer la Cène était conforme à l'Écriture; l'administration du baptême et la coutume de recevoir l'Eucharistie dans les maisons particulières étaient des restes du papisme; ils regardaient la fête de Noël comme le rétablissement des saturnales païennes, celles de Pâques et de la Pentecôte comme la loi cérémoniale des juifs; en un mot, tous les articles furent déclarés superstitieux et sans exemple dans l'Écriture (1). Telle était la disposition des esprits, quand l'assemblée se tint à Saint-André; et les seules concessions que l'on fit au roi furent que le ministre distribuerait les espèces à la cérémonie de la Cène, et que les malades pourraient communier, pourvu qu'ils fissent serment d'avance qu'ils n'espéraient pas leur guérison (2). Jacques, qui s'attendait à une tout autre décision, regarda celle-ci comme une dérision et une insulte; il fit enjoindre, par proclamation, l'observation des cinq articles : le conseil retira sa promesse d'augmenter les appointements des ministres réfractaires, et dans l'assemblée suivante à Perth, lord Binning, le trésorier, eut assez d'adresse pour obtenir la majorité des voix en faveur des demandes royales (3). Trois années après, il se hasarda à les proposer au parlement; et l'on rendit un décret, pour donner plus de force à une discipline qui s'accordait si peu avec les sentiments et les préjugés du peuple (4). Le roi avait promis de se contenter de cette concession, il tint sa parole. L'histoire de sa mère et de son aïeule l'avait convaincu du caractère indomptable des religionnaires d'Écosse; il répondit à son chapelain, le docteur Laud, dont le zèle lui conseillait des mesures vigoureuses, qu'il valait mieux conserver en paix ce qu'on avait obtenu, que de tout hasarder en risquant de soulever une nation (5).

Le lecteur doit se rappeler les guerres qui, sous le dernier règne, désolèrent l'Irlande et déconcertèrent les projets d'Élisabeth. Dans

(1) Spottiswood, 533. Parl., 1617, ch. I, II. Bacon, VI, 152.

(1) Examen des articles de Perth.

(2) Voyez la lettre de lord Binning, 28 de novembre, dans Dalrymple, I, 84.

(3) Voyez une autre lettre du même, ibid., 87. Après mainte contestation, au lieu de mettre aux voix les articles séparés, on posa cette question : « Étaient-ils ou non disposés à obéir au roi en cette occasion ? » Quatre-vingts votèrent pour l'affirmative, quarante et un pour la négative.

(4) Par une majorité de 78 voix contre 51. En même temps, il obtint un subside en faveur du palatinat, de la valeur de 400,000 écus, payables par termes en trois années. Voyez les lettres du comte de Melross, qui nous apprend tout le mystère et l'art de diriger le parlement écossais. Dalrymple, 108, 109. Balfour, II, 84.

(5) Hacket, Vie de Williams, part. I, 64.

leur origine, elles étaient semblables à celles qui avaient existé sous ses prédécesseurs; elles provenaient de l'amour de la liberté et de la haine des dominations étrangères; mais sa séparation de l'Église de Rome et ses efforts pour imposer un nouveau culte, par l'énergie de son autorité, y mêlèrent des sentiments religieux, et les rendirent infiniment plus dangereuses. Jusque-là on avait appris aux indigènes à regarder le pape comme le seigneur suzerain de l'Irlande: cette notion avait été encouragée par les anciens rois et les parlements, comme un moyen facile d'amener l'obéissance (1); mais elle réagit maintenant avec une double force contre une princesse placée sous une sentence d'excommunication et de déposition. Des champions de l'indépendance en appelèrent à la protection du pontife, comme à leur seigneur temporel autant que spirituel. Je ne sais si ce titre fut positivement admis ou rejeté; mais les papes leur envoyèrent souvent des secours pécuniaires et quelquefois militaires, et ils exhortèrent les Irlandais, par des lettres ou par des messagers, à secouer le joug anglais et à purger leur patrie de cette servitude civile et religieuse. Ces exhortations eurent une influence considérable sur beaucoup de personnes, mais la majorité des deux races continua de rester fidèle à Élisabeth; et, bien qu'ils fussnt tentés par les envoyés du pape, qu'ils fussent condamnés comme traîtres et apostats par leurs compatriotes révoltés, les catholiques d'Irlande combattirent sous la bannière anglaise contre Desmond, et formèrent la moitié de la loyale armée qui, sous Mountjoy, triompha des ruses, de l'obstination, et du désespoir de Tyrone (2).

Mais les exceptions qui frappaient Élisabeth ne s'adressaient point à Jacques. On n'avait pas prononcé d'excommunication contre lui, et il n'était pas exclusivement prince d'origine saxonne ou normande. Il prétendait descendre de Fergus, premier roi des Écossais, en Albion; et Fergus, comme le prouvent un millier de généalogies, descendait des anciens rois

(1) Stat. irlandais, 7. Ed., IV, c. IX.

(2) Voyez dans O'Sullivan une liste des chefs catholiques qui servaient dans l'armée anglaise, III, 114. Voyez aussi Moryson, 112, 256; Pacata Hibernia, præf., et p. 33, édit. de 1820; et la proclamation d'O'Nial, dans Leland, II, 364.

d'Erin. D'après cela, les aborigènes irlandais regardèrent son avénement au trône comme une faveur du ciel. Ils se félicitèrent l'un l'autre de ce bonheur, et se vantèrent de voir le sceptre d'Irlande revenu à la ligne directe d'un descendant de Milespane (1).

Quoique, sous le règne d'Élisabeth, le parlement eût rendu un décret pour abolir le culte catholique en Irlande, il n'avait pas été au pouvoir d'une poignée de protestants d'enlever à tout un peuple ses rites religieux. Si les lois étaient observées, ce n'était que dans les villes de garnison, où l'on pouvait se faire obéir à la pointe de l'épée; et même, dans ces villes, la plus grande masse des habitants, les principaux citoyens, et les magistrats, gardaient en secret leur premier attachement à la foi catholique. La mort d'Élisabeth leur fournit l'occasion d'exprimer leurs sentiments avec moins de contrainte, et l'annonce de cet événement fut immédiatement suivie de la restauration de l'ancien culte, à Cork, Waterford, Clonmel, Limerik, Cashel, et autres lieux. On ne répondit aux ordres prohibitifs du lord député qu'avec le ton de la résolution et du dédain; on éleva des batteries sur les murailles, on se prépara à résister, et, à Cork, le sang coula dans plusieurs affaires entre les militaires et les citoyens. Mountjoy, le lord député, agit avec promptitude et décision : il rassembla un corps de troupes considérable, marcha de ville en ville, et tantôt par le raisonnement, tantôt par la crainte qu'il inspira, il engagea les habitants à se soumettre; après avoir d'abord publié, sous le grand sceau, un acte « d'amnistie et d'indemnité, » il quitta l'île et emmena avec lui en Angleterre, comme pour orner son triomphe, les chefs repentants, Tyrone et O'Donnel, ainsi que leurs principaux adhérents (2).

Mais l'abolition violente du culte et ses conséquences, les amendes infligées à ceux qui s'absentaient de l'église le dimanche, n'étaient pas les seuls coups, dont se plaignissent les catholiques d'Irlande. La loi ordonnait à tout individu de prêter le serment de suprématie,

(1) Lynch, Alithinologia, 27. Voyez ces généalogies illustrées, par le docteur O'Connor, proleg., I, 122-124.

(2) Moryson, II, 330-342.

soit qu'il prétendît aux honneurs littéraires, qu'il voulût plaider à la barre, ou parvenir à une charge de magistrat, soit enfin qu'il voulût obtenir l'investiture de ses terres féodales. Cette loi fut souvent adoucie, et les catholiques se trouvèrent réduits au dilemme fort embarrassant, de jurer contre leur conscience ou de renoncer à toute perspective d'avancement. Souvent elle parut tomber en désuétude; mais ils savaient toujours qu'ils ne devaient cette faveur qu'à la tolérance, et qu'ils étaient à la merci du gouvernement et de tout délateur perfide ou intéressé. On a beaucoup loué, à la vérité, l'indulgence avec laquelle ces lois furent exécutées en Irlande pendant la majeure partie du règne de Jacques; mais cette indulgence n'était qu'accidentelle, et même, alors qu'elle avait lieu, elle ne naissait pas d'une juste notion d'équité, mais d'un sentiment de faiblesse, et de la conviction que le moment n'était pas encore venu (1).

On sut bientôt en Irlande que les deux chefs avaient été gracieusement reçus du nouveau roi; que Tyrone avait recouvré ses anciens honneurs, et que son compagnon avait été créé comte de Tyrconnell. Encouragés par cette nouvelle, les catholiques envoyèrent une députation, afin qu'elle réunît ses prières à celles des deux comtes, et obtînt le libre exercice de leur religion (1603). Mais Jacques regarda la proposition comme une injure. Elle était, disait-il, contraire à sa conscience, et tant qu'il se verrait soutenu, ne fût-ce que d'une centaine d'hommes, il combattrait jusqu'à la mort contre la tolérance d'un culte idolâtre. Non content de ce refus, il fit emprisonner à la Tour quatre des députés, et ils y restèrent trois mois, en punition de leur audace (2).

Deux années après, il fit une proclamation qui commandait à tous les prêtres catholiques de quitter l'Irlande sous peine de mort (1605, 4 juill.), et l'on intima aux magistrats et aux principaux citoyens de Dublin l'ordre de paraître régulièrement au service réformé. La loi assujettissait les délinquants à une certaine amende, et dans quelques cas à l'emprisonnement. Les grandes familles anglaises de la campagne s'alarmèrent. Elles réclamèrent contre l'illégalité de la peine, et demandèrent qu'on leur accordât la liberté de leur culte religieux. Mais les écrivains pétitionnaires furent arrêtés et renfermés dans le château; leur orateur, sir Patrick Barnewell, fut envoyé en Angleterre, et emprisonné à la Tour.

Pour calmer le mécontentement causé par cet acte d'oppression, Jacques créa une commission de grâces. « La levée des amendes pour absence de l'église, et la demande du serment pour la mise en possession des terres, furent suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le clergé établi reçut celui de ne pas exiger de droits injustes de la part des réfractaires pour les enterrements, les baptêmes, et les mariages; et des pardons généraux, scellés du grand sceau, furent offerts à tous ceux qui les solliciteraient à la chancellerie. » Ces faveurs fournirent le moyen de préparer la route au projet favori du roi, d'assimiler la tenure de ses possessions irlandaises à celle qui était en usage dans ses possessions anglaises. Par un jugement prononcé à la cour du banc du roi, les vieilles coutumes nationales de Tanistry et de Gavel-Kind furent déclarées illégales; et une proclamation royale engagea les possesseurs de terres à remettre leurs titres défectueux à la couronne, sous promesse qu'on les leur rendrait sous une forme plus valide et avec de meilleures conditions. Dans un pays où la force avait usurpé, depuis des siècles, la place du droit, il existait peu de titres qui pussent soutenir l'œil scrutateur d'un praticien habile. La faveur fut généralement acceptée. Mais les commissaires, suivant leurs instructions, distinguèrent avec soin les terres possédées en domaine d'origine, de celles qui avaient été divisées entre les tenanciers de seconde main. Les premières retournèrent par patente à l'ancien possesseur, comme terres de fief; à la place des autres, il ne reçut qu'une rente inféodée, payable par les tenanciers, et d'une valeur égale aux services auxquels ils avaient d'abord été obligés. On s'attendait à ce que, d'après ce nouveau système, les bénéfices les plus impor-

(1) Ce sont les paroles de Bacon, qui ajoute : « En conséquence, mon avis, en toute humilité, est qu'on laisse la démarche hasardeuse de demander le serment aux magistrats des villes mourir d'elle-même au lieu de continuer. » Cabala, 39.

(2) Beaumont, dépêches du 20 d'août 1603. Le lecteur observera que, depuis ce jour, toutes les fois que les catholiques d'Irlande présentèrent une pétition, il devint d'usage de mettre quelques-uns des députés en prison!

tants revinssent au roi et au peuple : au roi, parce qu'en détruisant le principe d'association de familles ou de clans héréditaires, il ôterait aux chefs le pouvoir de s'opposer à la volonté du roi; au peuple, parce qu'en donnant aux tenanciers inférieurs, avec le droit de franche tenure, un intérêt dans le sol, il les arracherait à leurs habitudes de turbulence et d'oisiveté, introduirait des principes de perfectionnement et de civilisation, et leur apprendrait à regarder le souverain comme leur protecteur légitime. Mais ces flatteuses espérances ne se réalisèrent pas. La puissance des lords irlandais, à la vérité, « tomba soudain, et s'évanouit » (1), et la masse du peuple fut délivrée de toutes dépendances envers leurs anciens maîtres; mais pour cela, ils n'adhérèrent pas plus fortement aux intérêts du trône. Au lieu d'obéir à leurs chefs héréditaires, ils devinrent libres de suivre tout enthousiaste intéressé, tout aventurier sans principes, qui se trouva capable d'émouvoir leurs passions, et de les porter à des actes de violence.

Tyrone et Tyrconnell quittèrent la cour d'Angleterre, en exprimant leur gratitude, mais en conservant des sentiments de méfiance. Les événements subséquents confirmèrent leurs soupçons; et le système cruel adopté contre les catholiques, les efforts faits pour diviser les chefs et leurs vassaux, les portèrent à croire qu'on avait résolu de réduire la puissance, et d'anéantir la religion des indigènes. Dans cette disposition d'esprit, ils acceptèrent l'invitation de se réunir à Richard Nugent, baron Delvin, au château de Maynooth. Delvin était né et avait été élevé dans la Tour, où sa mère avait partagé volontairement l'emprisonnement de son mari, condamné à une prison perpétuelle, non parce qu'il avait combattu, mais parce qu'on le jugeait capable de combattre l'autorité de la feue reine. Les trois seigneurs se communiquèrent leurs ressentiments du passé et leurs craintes de l'avenir; leur opinion se trouva d'accord, et ils s'engagèrent à défendre leurs droits et leur religion à force ouverte (1). Il n'est pas probable qu'aucun projet d'insurrection fut alors combiné; mais, deux années plus tard, Jacques fut secrètement informé, par une personne qui faisait partie de la cour et de l'intimité de l'archiduc, à Bruxelles, que Tyrone avait cherché à renouer ses anciennes relations avec le roi d'Espagne. Sa perte fut immédiatement résolue; et, pour l'attirer en Angleterre sans éveiller ses soupçons, on réclama, en obéissance aux instructions secrètes des ministres, un prétendu droit sur une portion considérable de ses terres (2). Le gouvernement d'Irlande déclina la connaissance de la cause, comme trop délicate et trop importante. Les deux partis reçurent le conseil de paraître, munis de leurs titres, devant le conseil d'Angleterre. Mais Tyrone avait autant d'habileté que ses adversaires : il envoya à son procureur plein pouvoir d'agir en son nom; et, quand le lord député l'informa, de la part du roi, que sa présence serait nécessaire pour déjouer les intrigues du plaignant, il sollicita un délai de trente jours, afin de recueillir de l'argent et de faire ses préparatifs de voyage. On lui accorda sa demande; et, avant l'expiration du terme, Tyrone, accompagné de sa femme, de ses deux plus jeunes fils et de son neveu, et Tyrconnell (1606, 17 sept.), avec son fils, et son frère, lord Dungannon, et trente autres personnes, s'embarquèrent sur un vaisseau qui était arrivé de Dunkerque, et débarquèrent, peu de jours après, à Quillebecque, en Normandie. Jacques s'était d'abord persuadé qu'ils avaient dirigé leur course vers l'Espagne, et qu'ils reviendraient avec l'Armada que l'on avait réunie, pendant l'été, dans les ports d'Espagne; la

(1) Davis, 259 : « Quand un lord irlandais fait l'hommage de ses terres pour les tenir ensuite de la couronne, ses propres possessions en domaines sont inventoriées, et ses droits irlandais, tels que cohéritages, taxes, rentes de beurre et de gruau, et d'autres semblables, sont évalués raisonnablement, et réduits à de certaines sommes d'argent payables chaque année au lieu susdit. Cela fait, cette résignation est acceptée, et une concession lui est faite ensuite, non de toute la contrée, comme cela se pratiquait dans les anciens temps, mais des terres seulement qui sont dans la possession du lord, etc. Quant aux terres qui se trouvent possédées par des tenanciers, on les laisse respectivement chargées des rentes certaines seulement, au lieu de toutes les exactions incertaines en usage en Irlande. » Découverte de Davis, 260.

(1) Linch, Alithinologia, Supplém., 186; dans l'Adresse historique d'O'Conor, II, 226.

(2) On dit dans Boderie que le plaignant était un parent, et dans Carleton, que c'était Montgomery lui-même, archevêque d'Armagh.

nouvelle qu'ils avaient traversé la France pour se rendre à Bruxelles lui donna le loisir de respirer. Il réclama leur extradition comme traîtres, et fit publier une longue proclamation où il les donnait comme des hommes de basse naissance, qui n'avaient été anoblis que pour des raisons d'État; gens de mœurs corrompues, que personne ne songeait à inquiéter pour cause de religion; d'un caractère avide, qui, quoique leurs droits ne fussent pas envahis, cherchaient constamment à s'emparer des droits des autres, et dont les intentions criminelles étaient de fomenter une révolte, d'attirer une armée étrangère dans le royaume, et de mettre à mort tous les Irlandais de race anglaise (1). Mais les cours étrangères, en dépit de ses remontrances, persistèrent à les traiter comme des exilés pour le maintien de leurs droits et de leur religion. Plusieurs furent admis dans l'armée espagnole du Brabant; Tyrone alla jusqu'à Rome, où il reçut du pape une pension mensuelle de 100 couronnes, et une de 600 du roi d'Espagne (2).

Aussitôt que l'alarme fut dissipée, on rechercha les complices réels ou supposés des fugitifs. Plusieurs de leurs amis furent arrêtés dans l'Ulster; on en envoya d'autres en Angleterre pour y être interrogés, et trois gentilshommes, sir Christophe Saint-Lawrence, le fils aîné de Tyrone, et lord Delvin, furent renfermés dans le château de Dublin. Le dernier fut jugé et condamné; mais le matin fixé pour son exécution, un gardien trouva la prison vide. Il s'était évadé par une fenêtre, à l'aide d'une corde, le soir précédent; et, montant à cheval, il avait gagné heureusement le château de Clochnacter. On répandit des proclamations, on offrit des récompenses, et l'on envoya des agents dans toutes les directions; mais ses confidents furent si fidèles, ses mouvements si secrets, qu'on ne put découvrir aucune trace de sa fuite; la première fois que le fugitif parut sans déguisement, ce fut à la cour, aux genoux mêmes du roi, sollicitant sa grâce, et lui présentant un long détail des injustices faites à son père et à lui-même. Jacques se laissa émouvoir; il admit comme excuses les provocations qu'avait reçues le suppliant, et non-seulement il lui pardonna, mais il l'éleva à la haute dignité de comte de Westmeath. Les services subséquents de Nugent l'acquittèrent envers le souverain et justifièrent sa clémence (1).

On ne sait point exactement si O'Dogherty, chef d'Innishowen, avait connu les desseins de Tyrone. Il est certain qu'il avait reçu jadis un soufflet de la main de Paulet, gouverneur de Derry, et qu'il brûlait de laver cette insulte dans le sang de son ennemi. Un banquet, donné pour un mariage, lui en fournit l'occasion (1608, avril): le parti fut surpris à table; et Paulet, avec cinq autres, furent les victimes de la vengeance. Hart, gouverneur de Culmore, fut fait prisonnier. O'Dogherty conduisit son captif à la porte de la forteresse, demanda à parler à la femme de Hart, et lui accorda quelques instants pour choisir entre la mort de son mari et la reddition de la place. Les larmes et les prières de la dame agirent facilement sur la pitié ou la lâcheté de la garnison; Culmore fournit au chef de l'artillerie des armes et des munitions, et Derry, avec son château, se soumit à son pouvoir. Cet événement inattendu fit naître de nouvelles espérances et de nouvelles craintes. Des messagers, envoyés par les exilés, exhortèrent O'Dogherty à persévérer jusqu'à ce qu'ils pussent venir à son secours. Le conseil mit tout en usage pour arrêter l'insurrection avant l'arrivée d'un renfort étranger (mai). Les deux premières tentatives eurent pour résultat la défaite des royalistes, avec une perte de 3 ou 400 hommes; mais à l'approche de Wingfield, maréchal de camp, le capitaine démantela les deux

(1) Rymer, xxv, 664. L'ambassadeur élève un doute sur l'exactitude de l'accusation; mais il ajoute que la fuite des comtes, en excitant des craintes, causa le relâchement de la sévérité envers les catholiques. On fit courir le bruit que Tyrone avait l'intention de massacrer tous les protestants d'Irlande. « La conspiration était, à ce qui se publie maintenant parmi ce peuple, de faire des vêpres siciliennes sur tous les Anglais qui sont en Irlande, et puis y établir la religion catholique. Je ne sais si le principal but dudit comte eût été de profiter à la religion; mais quoi qu'il en soit, ce qu'il a fait n'y a point déjà été nuisible: car la vérité est que depuis cela on n'a pas si sévèrement poursuivi les catholiques, comme on faisait auparavant. » Boderie, déc. 20, 1607, II, 488.

(2) Il existe plusieurs relations des causes qui déterminèrent les comtes à prendre la fuite; j'ai préféré celle qui fut envoyée au roi de France par son ambassadeur. Boderie, II, 387-390.

(1) Lynch, ubi supra.

forteresses, et se retira parmi les marais et les montagnes. Il tint pendant deux mois ses ennemis en haleine; mais un matin où il s'exposa imprudemment, il fut tué d'un coup de fusil tiré au hasard, et la dispersion volontaire de ses compagnons mit immédiatement fin à la rébellion (1).

Ces événements ouvrirent au roi un vaste champ pour déployer sa science dans l'art de la législation, qu'il appréciait autant que ses connaissances en théologie. Par la proscription des fugitifs, et la révolte d'O'Dogherty, on estima que 2 millions d'acres de terre, formant presque la totalité des six comtés du nord de Cavan, Fermanagh, Armagh, Derry, Tyrone, et Tyrconnell, étaient échus à la couronne. Jacques n'ignorait pas que les efforts faits pour établir une colonie dans l'Ulster, sous le règne d'Élisabeth, avaient été infructueux; mais il en rechercha les causes, appela à son aide les connaissances locales du lord député Chichester, et, après une longue délibération, ordonna que l'on ferait un second essai sur un plan nouveau et perfectionné. D'après ce plan, les terres à coloniser furent divisées en quatre parties, dont deux subdivisions en lots de 1,000 acres, une troisième en lots de 1500, et une quatrième en lots de 2,000. Les plus vastes lots furent réservés pour les « entrepreneurs et les serviteurs, » c'est-à-dire pour les aventuriers les plus connus d'Angleterre et d'Écosse, et pour les officiers militaires et civils de la couronne. Les plus petits furent distribués indistinctement entre ceux-ci et les indigènes de la province. On arrêta cependant que les derniers recevraient leurs lots dans les plaines et dans la contrée ouverte; les entrepreneurs et les serviteurs, sur les collines et dans les positions élevées; qu'il ne serait exigé des premiers qu'une rente d'un marc pour la couronne par chaque soixantaine d'acres; mais que les autres seraient tenus de prêter le serment de suprématie, et de ne recevoir aucun tenancier qui ne fût d'origine anglaise. Tel fut le plan; mais son exécution souffrit de nombreuses modifications. De tout le district, en grande partie montagneux et inculte, une vaste portion ne fut jamais partagée en aucune manière, et plusieurs des chefs indigènes, sous le prétexte de loyauté, ou par l'influence des présents, se firent concéder leurs anciennes possessions. Cependant quelque 100,000 acres furent colonisés, et la vigueur de la mesure, jointe au mélange d'une nouvelle race d'habitants, servit à tenir en respect ces esprits turbulents, qui avaient défié si souvent l'autorité et les armes du gouvernement anglais (1).

La nécessité présumée d'une force militaire pour protéger les colons suggéra à sir Antony Shirley un moyen neuf de lever de l'argent pour l'usage du roi (2). Il proposa la création d'un nouveau titre d'honneur, celui de baronnet, intermédiaire entre celui de baron et de chevalier : lequel titre serait conféré par lettres patentes, à un prix fixé, pour l'entretien de l'armée de l'Ulster; descendrait aux héritiers mâles, et serait borné à 200 individus, gentilshommes à la troisième génération, et possédant des terres d'un revenu annuel de 1,000 liv. Jacques approuva le projet : on offrit des patentes au prix de 1,095 livres, somme suffisante pour l'entretien de 30 soldats pendant trois années, et l'on trouva des acheteurs, quoiqu'en plus petit nombre qu'on ne s'y était attendu. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'argent ne revint jamais en Irlande (3).

(1) Boderie, III, 266, 289, 322, 341. O'Sullivan, 210. Cet écrivain se plaint amèrement de ce que l'armée commandée par Wingfield était principalement composée de catholiques.

(1) On peut voir dans Harris le projet, les ordonnances, et le plan. Le docteur O'Conor observe que la relation donnée par Cox doit être corrigée par les détails trouvés dans la « Desiderata curiosa Hiberniæ, » adresse II, 296. Mais si nous en devons croire lord Wentworth, sous le règne suivant, on ne doit pas ajouter foi à ces mesurages. Il trouva que la plupart des entrepreneurs avaient obtenu dix fois autant de terres qu'il en était alloué dans leurs patentes, et qu'ils négligeaient en même temps de remplir leurs conditions. Mémoires de Strafforde, I, 132, 405.

(2) Selden, part. II, p. 821, 906, 910. « Mon père, dit Thomas Shirley au roi, étant un homme d'un esprit excellent et habile, eut l'idée de créer des baronnets, qui remplirent les coffres de V. M. d'une somme de 100,000 livres au moins, pour lesquels le dernier lord Salisbury, lord trésorier, lui promit une bonne récompense, qu'il n'eut jamais. » Dalrymple, I, 69.

(3) Quatre-vingt-treize patentes furent vendues dans l'espace de six années, s'élevant en tout à 101,835 liv. Voyez l'Extrait du revenu du roi, 36, 38. On promettait,

La tranquillité qui régnait alors dans l'île encouragea le lord député à faire connaître son intention d'assembler un parlement, après un intervalle de vingt-sept années. Son objet avoué était d'établir de nouvelles lois, et d'obtenir pour le roi un nouveau subside; mais les catholiques lui soupçonnèrent un autre dessein, celui de leur imposer ce code pénal qui pesait si fortement sur leurs frères en Angleterre. Leurs craintes furent d'abord éveillées par les proclamations successives qui infligeaient des peines aux réfractaires; elles se confirmèrent par la copie d'un acte prétendu ou réel, transmis du conseil d'Angleterre à celui d'Irlande (1), et s'accrurent à la vue des efforts extraordinaires que faisait le lord député pour s'assurer une majorité dans la chambre des communes. Depuis le dernier parlement, on avait formé dix-sept nouveaux comtés, et quarante nouveaux bourgs y avaient été incorporés, quoique la pluplart de ces derniers ne consistassent qu'en quelques maisons éparses, bâties par les entrepreneurs de l'Ulster. Les lords des campagnes présentèrent une pétition au conseil (1612), dans laquelle ils s'élevaient en termes respectueux, mais énergiques, contre ces incorporations illégales, et demandaient que toutes les lois qui avaient pour objet de forcer les consciences fussent annulées (2). On ignore quelle réponse leur fut donnée; mais le parlement s'assembla (1613, 7 mai). Il paraît que, dans le scrutin pour le choix d'un orateur, les protestants obtinrent une majorité de plus de vingt membres; mais leurs adversaires contestèrent plusieurs votes; Ils sortirent de la chambre, et leur cause parut si spécieuse et leur air si menaçant, que le lord député n'osa aller plus avant. Il prorogea le parlement, et les deux partis en appelèrent à la justice du roi.

Durant le débat, les catholiques avaient présenté la liste de leurs griefs religieux. Ils se plaignaient de ce que des statuts hors d'usage avaient été dernièrement mis à exécution; de ce qu'on ne leur permettait pas d'envoyer leurs enfants étudier dans les universités étrangères; de ce que tous les catholiques de noble naissance étaient exclus des emplois et des honneurs, et même de la magistrature, dans leurs comtés respectifs; de ce que tous les citoyens et la bourgeoisie catholiques étaient éloignés de toutes les charges de quelque autorité ou de quelque profit, dans les différentes corporations; de ce que les avocats catholiques n'avaient pas la permission de plaider dans les cours de justice, et de ce que les classes inférieures étaient surchargées d'amendes, d'excommunications, et d'autres châtiments, qui les réduisaient au dernier degré de misère. Pour conclure, ils demandaient que, puisque la persécution ne pouvait leur faire abandonner leur religion, le roi adoptât une marche plus modérée, qui rétablît la tranquillité, et pourvût en même temps à ses propres intérêts et à ceux de son peuple.

Après la prorogation, ils envoyèrent les lords Gormanstown et Dunboyne, au nom des pairs catholiques, et deux chevaliers et deux avocats, au nom de la chambre des communes, pour mettre leurs pétitions au pied du trône. Afin de payer la dépense de cette mission, on fit une collecte générale dans le royaume; et toutes les classes contribuèrent pour une portion, en présence d'une proclamation

dans les patentes, qu'on ne créerait aucun nouveau titre d'honneur entre les barons et les baronnets, et que, lorsque le nombre de deux cents serait rempli, il n'en serait pas ajouté davantage par la suite. Traités de Somers, II, 254.

(1) Cet acte établissait la peine de haute trahison contre tous les prêtres qui resteraient dans le royaume après le terme de quarante jours, depuis la clôture du parlement; et toute personne qui recevrait ou qui aiderait des prêtres était, pour la première fois, condamnée à payer 40 liv.; pour la seconde, elle encourait le « præmunire, » pour la troisième, la mort. Voyez dans l'Hibernia dominicana, 619.

(2) Les catholiques, dans la pétition présentée par leurs députés, se plaignaient de ce que, eux, l'ancienne noblesse, et les bonnes familles de la campagne, « étaient vilipendés, méprisés, et insultés, par des hommes nouvellement élevés au pouvoir et aux places; que les bourgs étaient incorporés avec la partialité la plus révoltante, » et que ceux qui les représentaient étaient les clercs et les serviteurs des procureurs. Ils demandaient au roi de peser le mécontentement qui résultait de semblables mesures, et le danger que l'on devait craindre des malintentionnés, qui étaient nombreux, à cause des colonisations déjà faites ou projetées; et de pacifier la nation, afin qu'une guerre civile, fomentée peut-être par quelque puissance étrangère, n'en fût pas la conséquence. Voyez dans Leland, II, 450.

menaçante et prohibitive (1) (1613, 9 juillet).

Jacques reçut les députés avec bonté, mais la démangeaison de parler en fit bientôt, de juge, un homme de parti: il répondit à leurs arguments et réfuta leurs prétentions (2). On leur accorda cependant une commission d'enquête; et le roi, ayant reçu son rapport, approuva la conduite du lord député, tandis qu'il laissa celle des officiers inférieurs du gouvernement en butte à de nouvelles investigations. Chichester lui-même, avec le comte de Thomond (1614, 7 févr.), Denham, chef de justice, et Saint-John, maître de l'artillerie, se rendirent en Angleterre. Les plaintes des réfractaires furent à plusieurs reprise débattues pendant deux mois, et l'on décida que deux des nominations étaient illégales, et que les représentants des bourgs, incorporés après la publication des ordres, n'avaient aucun droit de siéger pendant la session. Quant aux autres plaintes, on n'y fit aucune réponse spéciale; mais Jacques envoya chercher les députés, et plusieurs lords et gentilshommes irlandais qui les avaient accompagnés; il prononça une sévère réprimande, et il allait les accuser de déloyauté, à cause de la religion, lorsque lord Delvin, tombant à ses genoux, protesta qu'il était et qu'il serait toujours fidèle au roi, mais qu'aucune considération ne pourrait l'engager à abjurer le culte de ses pères. D'après cela, si l'on supposait que la profession de foi catholique ne pouvait se concilier avec la loyauté d'un bon sujet, il demandait la permission de se retirer dans quelque contrée étrangère, où il pût servir Dieu selon sa conscience et sans crainte d'offenser son souverain. Le roi fut déconcerté par cette interruption; mais, se remettant promptement, il dit que ce n'était pas à Delvin, mais aux autres qu'il adressait la parole; que par leur résistance à son gouverneur, ils avaient encouru son plus grand déplaisir, qu'il leur permettait cependant de retourner en Irlande, dans l'espoir que leur soumission future justifierait par la suite sa bonté actuelle (1).

L'apparition d'une autre proclamation, laissant au clergé catholique d'Irlande le choix entre le bannissement et la mort, porta le public à croire que le lord député avait remporté sur ses adversaires une victoire complète. Mais quelque désir qu'eût Jacques d'augmenter les forces du parti protestant en Irlande, il vit qu'une nouvelle persécution, si elle n'était soutenue par des troupes plus nombreuses que celles qu'il pouvait y maintenir, ne ferait que provoquer une rébellion générale dont le résultat serait peut-être fâcheux pour lui. Il envoya Chichester, en lui recommandant de flatter les esprits au lieu de les irriter. Les réfractaires reçurent des assurances particulières de tolérance et d'indulgence, et quand le parlement s'assembla de nouveau, les deux partis parurent animés du même esprit de conciliation et d'harmonie. Toute tentative faite pour ranimer la dernière controverse fut réduite au silence, et les deux chambres se réunirent pour demander que les avocats catholiques eussent la permission de plaider, quelle que fût la loi. Avec une même unanimité, on rendit un statut qui reconnaissait le droit de Jacques à la couronne; le bill de proscription de Tyrone (1615), de Tyrconnell, d'O'Dogherty, de leurs complices, ainsi que la colonisation de l'Ulster, fut confirmé par une loi; on abolit tous les statuts qui établissaient des distinctions entre les Irlandais des deux races (24 oct.), et l'on accorda volontairement à la couronne un subside considérable (2).

(1) O'Sullivan, IV, 247; Hibernia dominicana, 625.

(2) Le conseil anglais chercha à intimider les pétitionnaires (Windwood, III, 463, 468), et, comme de coutume, envoya deux des députés en prison, Luttrel à la Flotte, et Talbot à la Tour. Le jésuite Suarez avait défendu le pouvoir de déposer. Plusieurs extraits de son ouvrage furent portés à Talbot, avec l'ordre de donner son opinion sur leur vérité ou leur fausseté. Il essaya de se dispenser de cette tâche, en déclarant que sur les points de foi, il pensait comme l'Église catholique; que sur celui de loyauté, il reconnaissait Jacques pour roi légitime de l'Angleterre, de l'Écosse, et de l'Irlande, et qu'il lui garderait fidélité et allégeance durant toute sa vie. On regarda cette réponse comme une insulte grave; et après plusieurs autres réponses, auxquelles on fit plus ou moins d'objections, Talbot fut conduit à la chambre étoilée. Nous ignorons quel en fut le résultat; mais on reconnut que sa dernière réponse avait pleinement satisfait, et probablement on le renvoya, sans autre peine qu'un avertissement de se mieux conduire à l'avenir. Bacon, IV, 420.

(1) Hibernia dominicana, 626-628. Plowden, I, App., XVII.

(2) Dans sa convocation, le clergé adopta un code d'articles de doctrines à l'usage de l'Église irlandaise, rédigé principalement par le célèbre Usher; ils se montent au nombre de 104, et s'appuient beaucoup plus sur les opi-

Chichester eut pour successeur, dans la charge de lord député, Olivier Saint-John, et Saint-John fut remplacé par Carey, vicomte Falkland. Sous le premier, on fit un essai, par ordre du conseil anglais, afin d'augmenter l'amende légale pour absence de l'église, et les juges furent chargés de commencer à faire connaître les noms du petit nombre des catholiques de chaque comté qui, par leur répugnance à se soumettre (1618, 16 févr.) et l'influence de leur rang, pouvaient trouver des imitateurs parmi le peuple. Falkland publia la plus menaçante proclamation (1623, 21 janv.), ordonnant à tous les ecclésiastiques catholiques de quitter le royaume dans l'espace de cinquante jours, sous peine d'encourir l'indignation royale, et de subir les châtiments les plus sévères que prescrivît la loi. La politique de ces mesures était douteuse : elles ne pouvaient produire aucun avantage, parce qu'il était impossible de les mettre à exécution; et elles servirent à irriter les esprits, parce qu'elles montraient la disposition hostile et intolérante du gouvernement (1).

Jacques lui-même était convaincu que, pour parvenir à extirper le culte catholique, il serait nécessaire de coloniser les autres provinces, d'après l'exemple d'Ulster. On fit faire de nouvelles recherches sur les titres défectueux, et par les procédés les plus iniques on découvrit que la presque totalité des terres possédées par les indigènes appartenaient à la couronne (2). On colonisa d'abord les bords de la mer entre Dublin et Waterford, ensuite les comtés de Leitrim et de Longford, enfin le comté du roi, celui de la reine, et le Westmeath. Jacques avait recommandé de rendre les trois quarts des terres aux possesseurs primitifs; mais on dédaigna ses ordres: l'Irlandais qui put en recouvrer le quart s'estima encore heureux; plusieurs d'entre eux se virent dépouillés de l'acre unique qu'ils tenaient de l'héritage de leurs pères, et des peuplades furent transplantées du sol qui leur donna naissance, dans les parties les plus éloignées de l'île (1). De Linster, les faiseurs de projets se dirigèrent vers l'ouest, et réclamèrent, pour le roi, toute la province de Connaught, et le comté adjacent de Clare, comme ancienne propriété du comte d'Ulster. Sous le règne d'Élisabeth, il avait été convenu que les habitants de ce vaste district feraient hommage de leurs terres, et qu'elles leurs seraient rendues sous de certaines conditions. La proposition fut agréée, mais les patentes, pour des raisons inconnues, ne furent jamais délivrées. Pour y suppléer, ils rendirent, dans la treizième année du règne de Jacques (1623), un second hommage, reçurent leurs patentes, et payèrent 3,000 livres pour prix d'enregistrement à la chancellerie. Quatre années plus tard, on découvrit que, par malice ou par négligence de la part des officiers, l'enregistrement n'avait pas été effectué : on conseilla à Jacques de profiter de cette omission, et de faire valoir de nouveau ses droits sur toute la contrée. Mais le langage ferme et menaçant des propriétaires alarma l'esprit du roi; ils protestèrent contre l'injustice de la mesure, et prirent la résolution de maintenir par l'épée ce dont

nions de Calvin que les 39 articles de l'Église d'Angleterre. Voyez-les dans Wilkins, IV, 445-454.

(1) Hibernia dominicana, 636, 637.

(2) Ormond de Carte, I, 26. « Lorsqu'on ne présentait aucun acte de concession, ou d'héritage ou de transport qui en fût la conséquence, la terre était adjugée immédiatement à la couronne. Toutes les concessions faites par la couronne depuis la première année d'Édouard II jusqu'à la dixième de Henri VII, avaient été reprises par acte du parlement, et les terres de tous les absents et de tous ceux qui avaient été chassés par les Irlandais, retournèrent, par différents actes, à la couronne. Les dernières concessions mêmes ne donnèrent pas une entière sécurité; car si l'on découvrait qu'une ancienne concession existait au moment où l'on faisait celle-ci, ou si les contrats passés en Irlande n'étaient pas rédigés avec toute l'exactitude du modèle, ou selon la forme que le roi avait envoyée d'Angleterre; enfin, s'il se trouvait quelque défaut dans les termes de la tenure, quelque erreur de détail, quelque avantage à retirer des réserves et des clauses générales des contrats, ou quelque exception à faire au moyen de la loi (et elle était disposée de manière à y donner lieu), cela terminait la concession et la possession du domaine, que l'État réclamait alors. »

(1) Sept clans furent transportés du comté de la reine dans celui de Kerry, et reçurent ordre de ne point revenir, sous peine de la loi martiale. La seigneurie de Torbert fut donnée par le roi au sir Patrick Crosby, à condition qu'il en laisserait un quart aux nouveaux venus, à un prix raisonnable. Il se fit bien peu de ces arrangements. Voyez les dépêches de Strafforde, I, 69. Voyez un autre fait dans Carte, qui, dit-il, pour l'injustice et la cruauté, peut à peine trouver son pareil dans l'histoire de tous les âges et de tous les pays. I, 27-32.

ils avaient légitimement hérité de leurs ancêtres. On proposa un accommodement. Jacques renouvela les patentes, en doublant la rente annuelle, et moyennant une amende de 10,000 livres; et les habitants se félicitèrent d'avoir heureusement échappé à la rapacité des faiseurs de projets et du souverain (1).

Tel était l'état de l'Irlande à la mort du roi. On avait ajouté l'outrage civil à l'oppression religieuse. Les indigènes que le nouveau système avait dépouillés de leurs propriétés, ou chassés du lieu de leur naissance, conservaient un ressentiment profond des maux qu'ils avaient soufferts; et ceux qui avaient échappé aux mains des serviteurs et des entrepreneurs déploraient le sort de leurs compatriotes, et détestaient un gouvernement dont ils craignaient de recevoir, sous peu d'années, un traitement semblable. Il régnait à la vérité une fausse et trompeuse apparence de tranquillité; et Jacques flattait sa vanité de l'espoir qu'il avait établi un nouvel ordre de choses, prélude nécessaire de la civilisation et de l'amélioration. Son erreur devint manifeste peu de temps après. Il avait jeté des semences de haine, de méfiance, et de vengeance; et son successeur moissonna les discordes, les rébellions, et les massacres, qui, pendant des années, troublèrent et dépeuplèrent l'Irlande.

(1) Carte, I, 22-27.

CHAPITRE VII.

Persécution des catholiques, des puritains, et des unitaires. — Bacon. — Buckingham. — Famille des Lakes. — Sir Walter Raleigh. — Le prince palatin élu roi de Bohême. — Marche du parlement. — Accusations. — Disgrâce de Bacon. — Williams créé lord garde des sceaux. — Homicide commis par l'archevêque Abbot. — Querelles entre le roi et la chambre des communes. — Traité de mariage avec l'Espagne. — Le prince à Madrid. — Rupture du traité. — Parlement. — Subside. — Accusation du lord trésorier. — Intrigue contre Buckingham. — Préparatifs de guerre avec l'Espagne. — Traité de mariage avec la France. — Mort du roi.

Sous l'archevêque Bancroft, l'Église avait été «purgée» des ministres non-conformistes. Les amendes, l'emprisonnement, et la destitution, avaient donné de fortes leçons, et les moins obstinés se persuadèrent qu'il était nécessaire de se soumettre en silence à ce qu'ils ne pouvaient empêcher, quoiqu'ils le condamnassent. A la mort de Bancroft, les prélats recommandèrent pour son successeur Andrews, évêque d'Ely. Jacques préféra Abbot, évêque de Londres, non à cause de son mérite, comme il le dit lui-même, mais pour plaire à son patron, le comte de Dunbar (1). Abbot n'hérita pas de cet esprit sévère d'orthodoxie qui distinguait son prédécesseur : quoiqu'il approuvât la discipline établie, il respectait les scrupules, et tolérait la désobéissance; et sa modération, comme l'appelaient ses amis, bien que ses ennemis lui donnassent le nom d'indifférence coupable et perfide, encouragea plusieurs prédicateurs puritains à établir des congrégations séparées et indépendantes, sur les bases suivantes : 1° qu'il est illégal d'adopter, dans le culte de Dieu, des formes ou des cérémonies qui ne sont pas expressément ordonnées par les Écritures; 2° que chaque congrégation est une Église distincte, indépendante de toutes les autres; 3° que le pasteur de chaque congrégation est chef suprême sous le Christ, et exempt de la censure des autres ministres (2).

A mesure que le métropolitain penchait vers le puritanisme, il montrait l'antipathie la plus vigoureuse pour ceux qui professaient l'ancienne religion; mais sa véhémence se vit arrêtée par la modération de Jacques, qui, moins prodigue de sang humain que ne l'avait été son prédécesseur femelle, et peu jaloux de passer dans l'opinion des princes étrangers pour un persécuteur sanguinaire, préférait les punitions plus douces à la peine de mort. Quoique les prisons fussent encombrées de prêtres (3), cependant, durant le long espace de onze années, de 1607 à 1618, le nombre de ceux qui subirent la peine réservée aux traîtres, à raison de l'exercice de leurs fonctions, ne s'éleva qu'à seize : faiblesse lamentable dans l'estime d'hommes accoutumés à gratifier leur zèle, dans le

(1) Birch, Négociations, 338

(2) Histoire des puritains, par Neal, part. II, ch. 1.

(3) Il y en avait 400 en 1612. Ellis, Lettres originales, III, 128.

cours de chaque année, d'un nombre d'exécutions aussi considérable (1).

Les laïques catholiques étaient toujours passibles des amendes de non-conformité, qui valaient au roi, suivant son propre aveu, un revenu net de 36,000 liv. par année (2). Mais le statut de 1606 avait cruellement augmenté leurs souffrances. Ils étaient incessamment assignés pour prêter le nouveau serment d'allégeance. La non-comparution était punie de l'excommunication et de toutes les conséquences civiles de cette sentence ecclésiastique; et le refus de prêter le serment les soumettait à un emprisonnement perpétuel et aux pénalités de «præmunire.» Lorsque le roi, dans l'année 1616, où l'on traitait d'un mariage avec l'Espagne, accorda la liberté aux catholiques arrêtés d'après les lois pénales, 4,000 prisonniers obtinrent leur élargissement. Tel en fut le nombre, du moins selon les écrivains puritains, dont le zèle se plaignit amèrement de la permission laissée à tant d'idolâtres de souiller un sol purifié par la véritable doctrine de l'Évangile (3).

Les extorsions illégales des agents aux poursuites donnèrent lieu à un autre grief. Munis des ordres des magistrats ou des sous-shérifs, ils choisissaient un district particulier, et tourmentaient toutes les familles catholiques, sous prétexte d'exécuter la loi. Ils exigeaient ordinairement des pauvres le sacrifice de leurs meubles ou de leurs bestiaux : quant aux riches, ils leur faisaient incessamment payer leur indulgence par des sommes considérables. L'expérience prouvait que le plus prudent était de se soumettre. Toute apparence de résistance provoquait généralement une recherche à main armée, par suite de laquelle la vaisselle, les bijoux, et les effets de grande valeur, étaient enlevés comme des objets de superstition, et le propriétaire conduit en prison, à moins qu'il ne se rachetât par le payement d'une somme importante (1). Ces excès attirèrent l'attention du parlement : on promit de les réprimer, et une proclamation du roi prouva l'étendue du mal, mais ne le détruisit pas (2).

Outre les catholiques et les puritains, il existait une troisième classe de religionnaires, coupable aux yeux de la loi, les unitaires, en petit nombre il est vrai, mais qui refusaient également d'abjurer leurs doctrines particulières : un d'eux, nommé Bartholomew Legat, fut appelé devant la cour épiscopale de Saint-Paul, et accusé de nier la Trinité. Son obstination fut à l'épreuve des arguments du prélat, elle résista même à la théologie du roi. L'évêque le livra au bras séculier (1612, 3 mars), et Jacques ordonna qu'il fût brûlé dans Smithfield (18 mars). Trois semaines après, Édouard Wrightman, qui, au déni de la Trinité, ajoutait l'assertion qu'il était l'Esprit saint promis dans les Écritures (11 avril), subit le même sort à Norwich (3). « Dieu, observe Fuller, parut approuver cette utile sévérité, car le feu s'alluma promptement, quoiqu'on manquât de combustibles. » Cependant un autre unitaire

(1) Challoner, II, 16-120.

(2) Mémoires de Hardwicke, I, 446.

(3) Neal, part. II, ch. 2. Le lecteur peut se faire une idée des principes d'intolérance qui régnaient alors, par l'exemple suivant : Le 7 de mai 1613, plusieurs personnes furent assignées à la chambre étoilée, comme accusées d'avoir attaqué la réputation du comte de Northampton et de six autres lords du conseil, en affirmant qu'ils avaient sollicité le roi d'accorder quelque tolérance aux catholiques, mais que l'archevêque Abbot et le lord Zouch s'y étaient opposés avec succès. Quand les lords donnèrent leurs opinions, sir Édouard Coke affirma que la conduite attribuée à lord Northampton était peu éloignée de la haute trahison, parce que conseiller la tolérance, c'était conseiller au roi d'agir contre les droits et la dignité de sa couronne : l'évêque de Londres et le comte de Shrewsbury souhaitèrent qu'on leur donnât la mort le jour où la tolérance serait accordée, et l'archevêque ajouta qu'il ne craindrait pas d'avouer que, dans ce cas, le roi cesserait d'être le défenseur de la foi, mais en deviendrait le vendeur (traître). Enfin les délinquants furent condamnés à perdre une oreille, à payer une amende considérable, et à subir un emprisonnement perpétuel. Extrait d'une lettre particulière, en ma possession, datée de Londres, le 9 mai 1613.

(1) Extrait d'une lettre particulière en ma possession.

(2) « Sous prétexte de certains ordres généraux ou tombés en désuétude, ils ont commis plusieurs outrages, abus et malversations; en dépouillant les maisons de plusieurs de nos affectionnés et honnêtes sujets, sans juste motif de soupçon, et s'appropriant les meubles, la vaisselle, et des bijoux qui n'avaient aucune destination superstitieuse, prétendant toutefois qu'ils appartenaient à des jésuites ou autres; et aussi en disculpant et tolérant plusieurs jésuites et autres prêtres papistes, et laissant échapper d'autres personnes dangereuses et malintentionnées, en recevant sous main des sommes d'argent et des récompenses. » Rymer, XVIII, 213; OEuvres de Bacon, VI, 210.

(3) Voyez les écrits relatifs à leur exécution dans Howell, II, 731-736, et à la fin de la « Vérité mise au jour. »

fut découvert et condamné à expier ses erreurs dans les flammes ; mais Jacques, informé des murmures occasionnés par les premières exécutions, le sauva prudemment du bûcher, et commua sa peine en prison perpétuelle (1). Il persévéra dans cette conduite jusqu'à la fin de son règne ; et si le feu s'éteignit, ce ne fut pas faute de combustibles, mais par suite de l'humanité et de la politique du souverain.

De ces exemples d'intolérance religieuse, nous reviendrons aux affaires civiles qui remplirent la fin du règne de Jacques. Bacon avait pris possession de son emploi tandis que le roi était en Écosse. La vanité du nouveau garde des sceaux, le luxe qu'il déploya, et l'importance qu'il se donna, le couvrirent de ridicule et de mépris. Mais son élévation fut une leçon instructive pour sir Édouard Coke, à qui le favori avait offert sa protection, s'il voulait consentir a marier sa fille (riche héritière) au frère de Buckingham, sir Jean Villiers. Coke avait d'abord refusé : il donna ensuite son consentement, à la sollicitation de son ami le secrétaire Windvood. Cette nouvelle excita la jalousie de Bacon. Il écrivit pour dissuader le roi de donner son assentiment : il encouragea secrètement lady Hatton, femme de Coke, dans son opposition ; et quand son mari, aidé de douze hommes armés, fit enlever de force sa fille de la maison du comte d'Argyle, le garde des sceaux l'accusa, au bureau du conseil, d'avoir rompu la paix publique. Mais l'orgueil de Bacon fut bientôt humilié. Il reçut du roi une lettre de réprimande, et du favori une lettre de reproche, qui lui donnait à entendre que celui qui l'avait fait pouvait le défaire (2). A leur retour, il sollicita une audience du roi, et fut refusé. Il attendit Buckingham, resta plusieurs heures dans l'antichambre, et fut renvoyé sans pouvoir se justifier. Il revint le jour suivant ; son humeur servile adoucit le ressentiment de son protecteur, et le garde des sceaux, tombant aux pieds du jeune favori, implora honteusement son pardon. Une réconciliation s'ensuivit. Coke fut de nouveau membre du conseil privé ; Villiers reçut la main de l'opulente héritière, qui l'épousait à regret ; et Bacon obtint, en récompense de son repentir, le titre de lord chancelier, avec une pension de 1200 livres par an, outre les émoluments de cette charge (1).

Buckingham régnait alors sans opposition. Il avait rapidement obtenu les dignités de baron (27 août 1616), de vicomte (3 janv. 1617), de comte (1er janv. 1618), et de marquis ; on l'avait fait conseiller privé et chevalier de la Jarretière, et, par la destitution du comte de Worcester, il avait succédé à la place de grand écuyer, qu'il échangea ensuite contre celle de lord grand amiral, par la démission forcée du comte de Nottingham. Il créa des pairies, distribua des emplois, et fit, à son plaisir, des promotions ecclésiastiques. Son influence s'étendait jusque sur les cours de justice et toutes les divisions du gouvernement ; et la foule des gens qui recherchaient sa faveur, tels que des pairs, des prélats, et des particuliers, eurent soin de l'acheter pour des sommes considérables en argent ou en remises annuelles sur leurs salaires ou leurs émoluments. Jacques semblait jouir de l'autorité et des richesses de son favori : il ne se trouvait heureux qu'en sa compagnie, et il le fit à la fois le dépositaire de ses secrets et l'arbitre de ses plaisirs. Sous les auspices de Buckingham, la cour prit une apparence de gaieté qu'elle avait perdue dans les dernières années : les bals, les mascarades, les fêtes, se succédèrent rapidement, et on y mêla, pour satisfaire au goût du monarque, les conceptions les plus bizarres, une basse bouffonnerie, et des moqueries ridicules (2). Le roi avait déjà scandalisé les puritains, en permet-

(1) Fuller, l. x, 62-64.

(2) Voyez les lettres dans les Œuvres de Bacon, vi, 137-173, et Weldon, 127-132. Buckingham fait connaître son mécontentement à Bacon dans les termes suivants : « Dans cette affaire de mon frère je sais que vous vous êtes comporté avec beaucoup de mépris et de négligence envers moi-même et mes amis ; et si cela est vrai, ce n'est pas vous que je blâme, mais moi qui *étais jadis* votre véritable ami. G. Buckingham. » Ibid., 165. Lorsqu'ils se réconcilièrent, le comte l'assura qu'il s'était mis à genoux pour conjurer le roi de ne point l'accabler d'une disgrâce publique.

(1) La charge de chancelier produisait 2,790 liv. par an. Histoire secrète de Jacques, i, 450, note.

(2) Weldom, 91. Aul. Coq., 263. C'était probablement pour faire allusion à quelques-unes de ces farces, que, dans la correspondance entre Jacques, la reine, et Buckingham, le roi était souvent appelé par le titre de « votre *Sowship*, votre cochonnerie. »

tant de certains divertissements les dimanches (1); le cercle des dissipations de Whitehall les remplit d'horreur et de chagrin. Ils crièrent contre le libertinage de la cour, exagérèrent les dangers auxquels était exposée la vertu des femmes, parmi la foule des galants licencieux, et accusèrent ouvertement le roi d'approuver et d'exciter les insignes immoralités de son favori (2).

Buckingham eut bientôt renversé les amis et les partisans de Somerset : il osa alors diriger ses attaques contre son beau-père, le comte de Suffolk, lord trésorier, en l'accusant de péculat lorsqu'il s'était démis de son emploi. Jacques montra le désir d'épargner au comte un jugement; mais Suffolk soutint son innocence, et fut condamné, à la chambre étoilée, à être renfermé dans la Tour, et à payer une amende de 30,000 livres. Peu de temps après, cette amende fut réduite, et le prisonnier recouvra sa liberté; mais on lui intima en même temps le vœu du roi, que ses deux fils quittassent les places qu'ils occupaient dans sa maison, parce qu'il avait le projet de les donner à des créatures du favori. Mais le comte avait trop de fierté pour se soumettre, et il défendit à ses fils, quelle que pût en être la conséquence pour lui-même, de se démettre de leurs charges, à moins qu'on ne les y forçât absolument (3).

Un autre procès, singulier dans toutes ses circonstances, occupait en même temps l'attention du roi. William Cecil, appelé lord Roos par les droits de sa mère, avait épousé la fille du secrétaire Lake (1616, 12 févr.); l'année suivante, quittant le royaume sans permission, il envoya de Calais un cartel au père de sa femme (1617, 2 août). On fit d'abord courir le bruit que son départ était causé par une dispute relative à la dot de sa femme; on l'attribua ensuite à la découverte qu'elle avait faite d'un commerce incestueux entre lui et Françoise, seconde femme de son grand-père, le comte d'Exeter. Cette dame fut indignée d'un bruit si injurieux à son honneur : elle en informa lady Lake et sa fille, et en appela immédiatement à la justice de la cour de la chambre étoilée. Les défendeurs produisirent en leur faveur une lettre écrite de la main de la comtesse, dans laquelle elle avouait son crime; ils affirmèrent qu'elle la leur avait remise en présence de lord Roos, et de Diégo, son domestique, placé près de la croisée de la galerie de Wimbledon; et ils présentèrent ensuite Sarah Swarton, servante, qui jura qu'étant cachée derrière la tapisserie à l'extrémité opposée, elle avait vu et entendu tout ce qui s'était passé. Jacques, qui se vantait de sa sagacité pour découvrir le mensonge et l'imposture, voulut éclaircir ce mystère. Il envoya secrètement un messager en Italie, au lord Roos, qui jura, ainsi que Diégo, sur le saint sacrement, que toute cette histoire était un mensonge (1). Le roi, sur ce fondement, compara le document écrit aux lettres de la comtesse (1618, 27 juin), et découvrit une différence dans les caractères : il se rendit inopinément à Wimbledon, et se convainquit par lui-même que Swarton n'avait pu être cachée derrière les tapisseries, ni entendre ce qui s'était dit à la croisée. Le Salomon anglais prit alors place parmi les juges de la chambre étoilée : cinq jours furent consacrés aux plaidoyers ; le sixième jour, lady Roos reconnut que l'acte avait été fabriqué par son père et sa mère (1619, 13 févr.); et le jugement déclara qu'en considération de son repentir et de ses aveux, elle ne serait condamnée qu'à un emprisonnement au bon plaisir du roi; que Swarton serait fouettée derrière une charrette, et ferait pénitence à l'église de Saint-Martin,

(1) Collier, II, 711. Pendant son retour d'Écosse, il déclara publiquement sa volonté, « qu'après le service divin, le peuple eût la permission de se livrer le dimanche aux divertissements permis, tels que la danse pour les hommes ou les femmes, l'exercice de l'arc pour les hommes, celui de la course, ou toute autre récréation permise; qu'il pût aussi se permettre les jeux de campagne, la danse moresque, le jeu de barre, l'érection des mais, et autres divertissements en usage, et que les femmes eussent la liberté de porter des joncs odorants à l'église pour servir d'ornements, suivant leur ancienne coutume. » Cette permission, cependant, ne devait pas s'étendre aux réfractaires, ni même aux conformistes qui n'auraient pas assisté le même jour au service divin. 20 mai 1618. Traité de Somers, II, 55.

(2) « Il n'y a pas un cabinet ou une chambre (si l'on peut parler ainsi), qui ne soit témoin de ses excès. » Peyton, 369 et 354, 355. Wilson, 728.

(3) Voyez deux lettres écrites par lui au roi et à Buckingham dans Cabala, 362.

(1) Il mourut bientôt après; et, si l'on doit croire au bruit qui se répandit, il mourut empoisonné.

et que sir Thomas et lady Lake payeraient au roi une amende de 1,000 liv., 5,000 liv. à la comtesse pour dommages et intérêts, et seraient tenus en prison jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur soumission (1). Il est probable que la cour prononça légalement sur la culpabilité des parties; mais, qu'elle l'ait fait ou non, la cause, examinée sous toutes ses faces, donne une idée peu favorable de la moralité du siècle; et si nous y joignons la scène d'iniquité dévoilée par l'histoire et le procès du comte et de la comtesse de Somerset, nous serons convaincus qu'à cette époque les vices les plus honteux et les plus dégradants étaient communs parmi les personnes d'un haut rang et de la première considération dans l'État (2).

Vers la même époque, les dernières aventures et le sort ultérieur du brave, mais immoral sir Walter Raleigh, donnèrent au public un spectacle plus intéressant, mais plus affligeant. Après avoir été déclaré coupable en 1603, il était resté treize ans prisonnier à la Tour; mais le comte de Northumberland, le Mécène de cet âge, avait converti ce séjour de misère en un temple des Muses. Raleigh fut graduellement inspiré par le génie du lieu : il s'efforça d'abord de consoler l'ennui de sa prison par l'étude de la chimie; ensuite, il s'occupa de différentes branches de la littérature, et deux ans avant d'être mis en liberté, il publia son Histoire du monde. Le plan, les pensées, et le style de cet ouvrage célèbre, étaient de lui; la plus grande partie des matériaux lui avait été fournie par ses amis. Mais comme auteur ce fut à lui que furent donnés tous les éloges. Jusqu'ici, on ne l'avait considéré que comme un aventurier et un courtisan; on fut alors étonné de la multiplicité de ses talents, de ses profondes recherches, de son savoir en chronologie, et de sa connaissance étendue des écrivains grecs et rabbiniques. L'admiration amena la commisération sur son sort, et l'on entendit le prince Henri dire qu'il n'y avait que son père seul qui voulût tenir un pareil oiseau en cage (1).

Pendant longtemps sa détention fut attribuée à l'influence de son ennemi en politique, le comte de Salisbury. Mais Jacques se montra également inexorable après la mort de ce ministre. Sa résolution se soutint contre les prières de son fils, de la reine, et de son beau-frère le roi de Danemark (1616, 17 mars). Elle ne céda qu'aux sollicitations de son favori, dont le prisonnier acheta les services, par l'engagement de payer 1500 liv. à sir William Saint-John et à sir Édouard Villiers. Cependant Raleigh était toujours sous la sentence de mort. Jacques lui accorda la liberté, mais il refusa de lui pardonner; et redoutant ses talents, et se méfiant de sa loyauté, il chercha à le contenir dans les bornes du devoir, en lui rappelant que son sort dépendait encore du bon plaisir de son souverain.

En 1584, Raleigh avait obtenu de la reine Élisabeth une patente qui semble avoir été dressée d'après quelque concession papale des premiers âges : elle lui donne et à ses héritiers, ou ayants droit (1584, 25 mars), plein pouvoir de découvrir et de conquérir toute terre étrangère ou déserte qui n'appartiendrait à aucun prince chrétien, et qui ne serait habitée par aucun peuple chrétien; de la tenir de la couronne d'Angleterre par le payement d'un cinquième de tout l'or et l'argent qui pourrait être extrait des mines; de combattre et expulser par la force des armes toute personne qui essayerait de s'établir à moins de deux cents lieues de la place où lui ou ses compagnons établiraient leurs habitations dans les six années suivantes; et d'enlever et capturer tout vaisseau qui chercherait à commercer dans les rivières, ou sur les côtes, au dedans des limites susdites (2). En

(1) Lettre de Carleton, 169, 170, 192. Aulicus Coquin, dans l'Hist. secrète de Jacques, II, 190-197. Camden, annis 1617, 1618, 1619, Œuvres de Bacon, VI, 233.

(2) L'ambassadeur espagnol intercéda en faveur de lady Lake; mais Jacques répliqua qu'elle était, il osait le dire, coupable des sept péchés mortels, et que lui accorder aucune indulgence serait reconnaître la sentence injuste, et commettre une iniquité envers lady Exeter. Ellis, lettres originales, III, 120.

(1) Son Histoire du monde fut publiée en 1614; elle commence à la création, considère les trois premières monarchies, et finit environ un siècle et demi avant la naissance de Jésus-Christ. Ben Jonson, Harriot, et particulièrement le docteur Burrel, sont indiqués, comme ceux qui ont le plus fourni à cet ouvrage, par M. d'Israëli, dans son intéressant article sur les sociétés littéraires, dans la seconde série des Curiosités de la littérature, II, 143.

(2) Hakluyt, III, 243.

conséquence de ce pouvoir très-étendu, Raleigh envoya plusieurs expéditions sur les côtes de l'Amérique du Nord. Elles devinrent ruineuses pour le faiseur de projets, bien qu'avantageuses pour le pays, en ce qu'elles conduisirent à la colonisation de la Virginie. En 1596 (6 févr.), il s'embarqua, mais son objet était de nature différente : c'était la découverte du fabuleux empire de la Guiane, de ses incalculables richesses, et de la ville d'or de Manoa, appelée par les aventuriers espagnols El Dorado. Il fut reçu à la Trinité par les Espagnols, comme à son voyage en Virginie, et un commerce d'échanges eut lieu à l'amiable entre les étrangers et la garnison; mais Raleigh, qui en cherchait l'occasion, surprit et massacra la garde, réduisit en cendres la ville de Saint-Joseph, et emmena Bereo, le gouverneur, qui précédemment avait fait un établissement à la Guiane (1).

Ayant cet officier pour guide, et sans crainte désormais qu'aucun ennemi interceptât son retour, il fit voile hardiment pour l'embouchure de l'Orénoque, remonta cette rivière dans des barques à quelques centaines de milles, donnant à entendre aux indigènes qu'il était un ami et un protecteur, venu à la recherche de quelques Espagnols, leurs ennemis communs. Il employa quatre semaines à prendre connaissance du pays et à communiquer avec les habitants; mais alors les eaux grossirent tout à coup, les barques ne purent résister à la rapidité du courant, et les aventuriers, obligés de s'y abandonner, furent, à travers mille périls, ramenés à leurs vaisseaux. Les découvertes qu'il avait faites excitèrent plus qu'elles ne satisfirent la curiosité de Raleigh. Il avait trop peu gagné pour s'indemniser de la dépense de son voyage, mais il en avait assez vu pour ranimer son espoir, et l'engager à de nouvelles entreprises.

La relation qu'il publia après son retour prouve qu'il était passé maître dans l'art de la forfanterie (1); il peignit sous les plus séduisantes couleurs les richesses des indigènes, la fertilité du sol, et la salubrité du climat. Un grand nombre de personnes offrirent de partager avec lui les charges d'une autre expédition, et plusieurs vaisseaux firent successivement voile pour la Guiane, et revinrent en Angleterre, mais sans avoir formé d'établissement ou fait de nouvelle découverte. Raleigh attribua ce défaut de succès à l'inexpérience ou à la mauvaise conduite des chefs : il connaissait les indigènes et la situation de leurs mines; s'il lui était permis de partir, il ferait de la Guiane, pour l'Angleterre, ce que le Pérou avait été pour l'Espagne. C'était une forfanterie hardie et périlleuse; car sa propre narration montre qu'il ne savait des mines d'or que ce qu'il en conjecturait, d'après l'apparence de la surface, et ce qu'il concluait de l'assertion accidentelle d'un indigène, le guide du capitaine Keymis. Mais il fit en sorte d'attirer sur son projet l'attention du secrétaire Windwood, et enfin le ministre, ébloui par de belles espérances (1616, 26 août), présenta sa pétition au roi, et en obtint la permission qu'il souhaitait.

On croyait que Gondomar, l'ambassadeur espagnol, avait acquis une grande influence sur l'esprit du roi, par la finesse de ses flatteries et l'éclat de son esprit. Il ne tarda pas à découvrir le dessein de Raleigh, et se plaignit au roi de ce qu'il avait autorisé ce qui, en réalité, n'était qu'une expédition de piraterie contre les établissements espagnols dans l'Amérique du Sud. Jacques envoya chercher les

(1) Il disait, pour justifier cette conduite : « D'abord, afin de venger un précédent outrage (on disait que, dans une première expédition vers la Trinité, Bereo avait fait prisonniers huit Anglais sous les ordres du capitaine Whiddon), et en considérant aussi que je n'aurais été qu'un âne, si, devant entrer dans la Guiane avec des bateaux, et m'éloigner de quatre ou cinq cents milles de mes vaisseaux, j'eusse laissé derrière moi une garnison intéressée à la même entreprise, et qui attendait journellement des renforts de l'Espagne; d'après cela, prenant le moment le plus avantageux, je tombai sur le corps de garde, etc. » Pour ne pas passer pour un âne, il devint un meurtrier

(1) « Ici le simple soldat combattra pour de l'or, et se payera lui-même, au lieu de pence, avec des plaques d'argent d'un demi-pied de largeur, tandis que dans d'autres guerres il se laisse estropier pour la disette et la misère. Les commandants et les capitaines, qui visent à l'honneur et à l'abondance, y trouveront plus de riches et belles villes, plus de temples ornés d'images d'or, plus de sépulcres remplis de trésors, que n'en trouvèrent Cortez au Mexique, ou Pizarre au Pérou. » Voyez la « Découverte du vaste, riche, et superbe empire de la Guiane, et la description de la grande ville d'or de Manoa, » etc. Londres, in-4°, 1596, dans les ouvrages de Raleigh, par Birch, II, 137.

lettres patentes, les revisa et les corrigea de sa main. En donnant aux aventuriers le pouvoir de faire le commerce et de se défendre eux-mêmes, il refusa celui d'envahir ou de subjuguer les autres (1); il limita même leur commerce aux pays habités par des nations sauvages et infidèles. Non content de cela, il défendit expressément à Raleigh (1617, 28 mars) d'offenser aucun des sujets de ses alliés, particulièrement ceux du roi d'Espagne; et pour plus de sûreté, il exigea de lui la désignation écrite des lieux où il se proposait de faire le commerce, et des forces qu'il comptait employer. Gondomar, par des moyens qui nous sont inconnus, parvint à voir cet écrit, dont il envoya une copie, avec un renfort de troupes, à son frère, le gouverneur de Saint-Thomas (2).

Pendant que le vaisseau de Raleigh était dans la rivière, il reçut quelques visites de Des Maretz, l'ambassadeur de France. Elles pouvaient être de simple curiosité; mais elles attirèrent l'attention de Jacques, et réveillèrent en lui des soupçons défavorables. L'expédition se composait de quatorze voiles; et après un long et fatigant voyage de quatre mois (17 nov.), durant lequel les éléments semblèrent conspirer contre les aventuriers, elle aborda sur les côtes de la Trinité. Il manquait deux vaisseaux; beaucoup de gens étaient morts d'une maladie contagieuse; et un plus grand nombre, parmi lesquels se trouvait le commandant en chef, étaient réduits au dernier état de faiblesse. Pour ajouter à leur détresse, ils apprirent qu'une flotte espagnole croisait dans les mers voisines, afin de les intercepter. Dans ces circonstances, on arrêta que la flotte resterait à l'ancre, tandis que 250 hommes, dans des bateaux dirigés par Keymis, et commandés par un neveu de Raleigh, remonteraient la rivière, et prendraient possession des mines que l'on supposait. Ils débarquèrent près de l'établissement de Saint-Thomas (1618, 2 janv.). Le gouverneur fut tué, et la ville occupée par les vainqueurs. Mais il était beaucoup plus difficile et plus dangereux de traverser un bras de la rivière, et de s'avancer vers les montagnes en présence de l'ennemi. Après une courte consultation, les aventuriers mirent le feu à la ville, et retournant à leurs embarcations, se hâtèrent de rejoindre leurs compatriotes à la Trinité.

Leur retour plongea l'infortuné Raleigh dans la plus cruelle détresse. Son fils avait péri à l'attaque de la ville; la mine, de l'existence de laquelle il avait répondu sur sa tête, n'avait pas même été découverte, et la valeur du pillage de l'établissement était trop peu considérable pour expier sa désobéissance à l'ordre royal. Dans l'angoisse de son cœur, il vomit un torrent d'invectives contre Keymis, qui, ayant inutilement essayé de calmer son commandant, se retira dans sa chambre, et mit fin à son existence. Raleigh ne conservait d'espoir de rétablir sa réputation que par quelque entreprise désespérée, et en revenant en Angleterre avec un butin suffisant pour acheter son pardon. Mais avec son bonheur, il avait aussi perdu la confiance de ses compagnons : les vaisseaux abandonnaient successivement son pavillon; les gens qu'il commandait immédiatement se mutinaient et le quittaient par petites divisions; et, après un inutile effort pour se cacher sur les côtes d'Irlande, il rentra au port de Plymouth. On ne sait s'il le voulut, ou s'il y fut forcé (1).

Le malheur parut avoir abattu son courage et troublé son intelligence. Il hésita entre les différents moyens qui s'offrirent à son esprit, jusqu'au moment où il se précipita lui-même dans le piége que lui tendaient ses ennemis. Il s'était assuré d'un asile en France, et une bar-

(1) Rymer, xvi, 789. Ouvrages de Raleigh, par Birch, ii, 365.

(2) Jacques a été sévèrement censuré pour avoir permis à Gondomar de voir cet écrit. L'ambassadeur peut se l'être procuré de quelque autre personne; mais s'il venait de Jacques, le roi pouvait encore ne mériter aucun blâme. Il est évident, d'après même les paroles de Raleigh, que, dans toute cette négociation, il trompait son souverain. « Je fis part à Sa Majesté de mon intention de débarquer à la Guiane, néanmoins je n'ai jamais fait connaître à Sa Majesté que les Espagnols s'y fussent déjà établis. Je n'aurais pas eu d'autorité par ma commission pour les en chasser. Sa Majesté n'avait donc aucune part à l'expédition contre Saint-Thomas, puisque Sa Majesté n'en avait eu d'avance aucun avis. » Adresse à lord Carew. Voyez la copie exacte de Cayley, ii, 138.

(1) Voyez sa lettre à Windwood, sa justification au roi, et la « Déclaration de la conduite et du voyage de sir Walter Raleigh, » etc., dans le second volume de Cayley, 106, 113, App., 82.

que l'attendait, prête à le transporter au delà de la Manche. Il s'y rendit, revint, remit à un autre soir cette tentative, et refusa enfin de s'y livrer. Peu de temps après, il fut arrêté par son parent Stukeley, vice-amiral de Devon, qui avait reçu l'ordre de le conduire à Londres (27 juill.). Les horreurs de la Tour frappèrent immédiatement son imagination. Manoury, empirique français, son gardien, lui vendit des drogues qui provoquèrent les plus violents vomissements, et un onguent caustique qui couvrit de pustules son front, son nez, ses bras, sa poitrine, et ses jambes; on le trouva en chemise, marchant à quatre pattes, rongeant des joncs, et jouant la folie; et trois médecins, que Stukeley consulta, prononcèrent qu'il était en grand danger, mais non immédiat. Il se trouvait alors dans le voisinage de Salisbury. Jacques était dans cette ville (1er août). Ne voulant pas introduire à la Tour un prisonnier attaqué d'une maladie contagieuse, il consentit, à la demande de ses amis, à ce qu'il restât quelque temps dans sa propre maison; c'était là ce qu'il se proposait. Le capitaine King fut immédiatement expédié pour s'assurer d'un vaisseau sur lequel il pût s'échapper; mais Manoury, à qui il avait confié son secret, le découvrit à Stukeley; et Raleigh, s'apercevant qu'on l'observait de plus près, acheta de son parent la promesse de l'aider, en lui offrant un joyau d'une grande valeur, et un engagement par billet de 1,000 liv. Mais Stukeley n'était qu'un traître, qui suivait ses instructions, qui cherchait à se procurer par tous les moyens la preuve des relations de Raleigh avec la France, et qui rendait compte journellement au conseil de toutes les affaires relatives à son prisonnier. A Brendfort, Raleigh reçut une visite de de Chesne, secrétaire de Le Clerc, résident français. Il eut à Londres une secrète entrevue avec ce ministre lui-même, qui lui offrit une barque française alors en rivière, avec une lettre adressée au gouverneur de Calais. Il préféra cependant le vaisseau que le capitaine King avait frété pour lui. Au temps marqué, il se déguisa, et accompagné de King, de Stukeley, et des fils de Stukeley, il prit un bateau qui faisait voile pour Gravesend, au bas de la rivière. Un canot qui semblait les suivre éveilla ses craintes; la marée manqua, et ils furent forcés de descendre à Greenwich, où Stukeley, dès que les gens du canot l'eurent rejoint, arrêta King, et conduisit Raleigh à une taverne voisine. Le jour suivant, le fugitif fut envoyé à la Tour; Le Clerc eut défense de paraître à la cour (9 août), et bientôt après il fut chassé du royaume (1).

A la première nouvelle d'Amérique, Gondomar parut devant Jacques, en s'écriant: « Aux pirates! Aux pirates! Aux pirates! » Le sentiment de l'insulte faite à son souverain était excité par le souvenir du meurtre de son frère, et il ne cessa de demander satisfaction, jusqu'à ce qu'il fût appelé en Espagne, avec l'ordre de notifier que ce serait le dernier appel que son maître ferait à la justice du roi de la Grande-Bretagne (2). Mais la colère de Jacques n'avait pas besoin d'être sollicitée par celle des autres. Il voyait dans la conduite de Raleigh une injure à sa personne, et il était résolu à punir l'homme qui avait envahi le territoire d'un souverain allié au mépris de sa défense, bien qu'il sût que le roi avait engagé sa parole pour garantir une conduite pacifique. Dominé par ce sentiment, le roi offrit, au choix de Philippe, d'envoyer les coupables en Espagne, ou de leur infliger un prompt châtiment exemplaire en Angleterre. Cinq semaines s'écoulèrent avant la réception de la réponse, et durant cet intervalle, Raleigh fut harassé à la Tour par des interrogatoires répétés devant un comité de conseillers privés et soumis à la perfide amitié de son gardien, sir Thomas Wilson, qui avait reçu les instructions accoutumées, de s'insinuer dans la confiance de son prisonnier, de noter toute expression échappée de ses lèvres, et de tirer de lui, par des questions ou des suggestions captieuses, des aveux capables de justifier le sort auquel il était déjà voué. Mais la réserve de Raleigh déjoua toutes les inventions de l'espion, et dans ses réponses aux commissaires, quoiqu'il admît la tromperie par lui pratiquée sur le roi, en feignant une maladie, il maintint la pureté de ses intentions, et donna des explications sur les points les plus attaquables de sa conduite. A la fin arriva la

(1) Cayley, II, App., 94-104. Traité de Somers, II, 431-436.

(2) OEuvres de Bacon, VI, 205.

réponse de Philippe (15 août), que, dans son opinion, le châtiment devait être infligé là où l'engagement avait été primitivement contracté. Alors Jacques consulta les juges : ceux-ci déclarèrent que puisque Raleigh était encore sous une sentence de mort, il était mort civilement, et ne pouvait être mis en jugement pour aucun autre délit; mais qu'à raison de sa récente conduite, pour avoir saccagé et brûlé la ville de Saint-Thomas, le jugement porté contre lui dans la première année du règne du roi serait mis à exécution. Quatre jours après, on l'amena à la barre du banc du roi (23 oct.): il plaida, que sa commission, en lui donnant puissance de vie et de mort sur d'autres personnes, était équivalente à un pardon; mais le président l'interrompit, en disant qu'en cas de trahison, le pardon ne pouvait se déduire implicitement, mais devait être exprimé; et, après une exhortation convenable, conçue en termes respectueux, bien peu d'usage en pareille circonstance, il finit par ces mots : « L'exécution est admise » (1). Du moment où il désespéra de sauver ses jours, Raleigh déploya une grandeur d'âme digne de son caractère. « C'était, dit le théologien qui l'assista, l'homme le moins effrayé de l'idée de la mort que j'eusse jamais connu, et le plus résolu et le plus assuré, cependant avec honneur et conscience. Quand je commençai à l'encourager contre la crainte de la mort, il en fit si peu de compte, que je l'admirai. Quand je lui fis entendre que les meilleurs serviteurs de Dieu, dans des causes plus méritantes que la sienne, avaient reculé à cette idée, et même un peu tremblé, il ne le mit pas en doute, mais il rendit grâce à Dieu de ce qu'il n'avait jamais redouté la mort, et dans ce moment moins que jamais. Car ce n'était qu'une opinion et une imagination; et quant au genre de mort, quelque cruel qu'il pût sembler à d'autres, il aimait mieux mourir ainsi que d'une fièvre ardente » (2).

Son sang-froid sur l'échafaud prouva que ce n'était pas une vaine ostentation (29 oct.). Tenant des notes à la main, il énuméra et réfuta plusieurs charges que l'on avait portées contre lui : qu'il avait reçu une commission du roi de France, qu'il avait parlé peu respectueusement de son souverain, qu'il avait accusé les lords Doncaster et Carew de lui avoir donné le conseil de s'échapper, et que jadis, à l'exécution d'Essex, il s'était publiquement réjoui de la chute de son ennemi. Mais son discours trompa la curiosité de ses auditeurs. Il ne fit aucune allusion à la trahison pour laquelle il avait été originairement condamné, et ne chercha point à justifier la conduite qui l'avait amené à l'échafaud (1). Ayant pris congé des lords qui se trouvaient présents, il demanda la hache, en essaya le tranchant, et observa, en souriant, que c'était une médecine aiguë, mais un remède à tous les maux. Il mit alors la tête sur le bloc, et donna le signal; mais la lenteur du bourreau le porta à s'écrier : « Pourquoi donc ne frappes-tu pas? Frappe, homme! » Au second coup, la tête fut séparée du corps.

Le sort de Raleigh excita beaucoup de compassion. On crut généralement qu'il avait été autrefois injustement condamné, et la haine nationale que l'on portait à l'Espagne le disculpa de son dernier délit. On accusa le roi d'avoir sacrifié aux représentations intéressées de Gondomar un de ses meilleurs officiers et l'un des plus éclairés de ses sujets. Cependant, si l'on considère sans partialité les circonstances d'où cette expédition avait pris son origine et la manière illégale dont on l'avait conduite, on doit avouer que la provocation avait été grande et la punition méritée. Raleigh, à la vérité, alléguait que la ville espagnole était bâtie sur les terres même du roi, dont il avait pris possession pour la couronne anglaise, en 1591. Mais cette excuse ne pouvait être admise : si la découverte donne le droit, les Espagnols étaient les premiers; si l'on allègue la possession, ils étaient possesseurs depuis plus de vingt ans.

La reine fut du nombre des personnes qui s'intéressèrent à Raleigh. Sa passion pour les amusements publics avait cessé depuis longtemps; elle passa la dernière partie de sa vie dans la retraite, à Greenwich et à Hampton-Court. On ne sait guère de son histoire, après la mort de son fils aîné, que la recommandation

(1) Procès d'État de Howell, II, 33.
(2) Hemingford de Hearne, I, App., CLXXXV

(1) Son discours est dans Cayley, II, 168. Traités de Somers, II, 438. Lettres de Tounson, dans Hemingford.

qu'elle fit au roi, de Villiers, à qui elle demanda, en retour, d'intercéder pour la vie de Raleigh. Alors, elle souffrait déjà d'une hydropisie, qui, sous peu de mois, la conduisit au tombeau (1619, 1er mars). Le peuple prétendit que sa mort avait été annoncée par l'apparition d'une comète, l'automne précédent; tandis que les plus savants considérèrent ce phénomène comme l'avant-coureur des événements sur lesquels je vais appeler l'attention du lecteur (1).

Pendant seize ans Jacques avait porté le sceptre paisiblement. Avant la fin de son règne, il fut à regret entraîné dans une guerre causée par l'ambition de son gendre et l'enthousiasme de son peuple. Elle prit son origine sous un climat éloigné, dans une discussion relative à la situation des églises, au milieu des montagnes de la Bohême; mais la querelle touchait à la religion, et dans un siècle perdu de fanatisme religieux, la provocation la plus insignifiante suffisait pour pousser au combat la moitié de l'Europe contre l'autre moitié. Le premier article du traité de paix publié par l'empereur Rodolphe avait établi la liberté des cultes en Bohême. Par un accommodement entre les communiants sous une espèce et les communiants sous les deux espèces (c'est ainsi qu'on les distinguait), on arrêta que les derniers auraient la liberté de bâtir des églises sur les domaines royaux; et quelques années plus tard, certains calvinistes, prétendant que les terres de l'Église étaient comprises sous cette domination, commencèrent à bâtir sur les propriétés de l'archevêque de Prague, et sur celles de l'abbé de Brunn. Les deux prélats en appelèrent à l'empereur Matthias, qui décida en leur faveur; mais les chefs des calvinistes furent mécontents. Au mépris de la prohibition impériale, ils s'assemblèrent au collége Carolin (1618, 22 mai), passèrent le jour suivant en jeûnes et en prières, et le troisième jour entrèrent en armes au château de Prague, jetèrent par les fenêtres les principaux membres du conseil, et s'emparèrent par force de la capitale. Au même moment, et comme par un mouvement simultané, leurs partisans se soulevèrent en différents districts: deux armées se formèrent, et la plupart des forteresses tombèrent en leur pouvoir. Les calvinistes seuls prirent part à ce mouvement. Les catholiques et les luthériens ne montrèrent aucune opposition; mais ils restèrent fidèles à leur souverain (1).

Ce fut en vain que Matthias, prince âgé et infirme, chercha à étouffer l'insurrection par l'offre d'une amnistie, sous certaines conditions; qu'il proposa de référer de tous les sujets de discussion au jugement de quatre arbitres, les deux électeurs catholiques de Mayence et de Bavière, et les deux électeurs protestants de Saxe et du Palatinat; et qu'il sollicita, en définitive, un armistice qui pût préparer à une paix générale. Matthias mourut, et fut remplacé par son cousin, Ferdinand de Gratz (1619, 1er mars), qui, environ deux ans auparavant, avait été couronné roi de Bohême (1617, 29 juin), du consentement unanime des états. Ferdinand notifia son avénement aux insurgés par une ratification de leurs priviléges et par une déclaration de liberté de conscience. Mais ils reçurent ce message avec dédain, et offrirent la couronne de Bohême, d'abord à Jean George, électeur de Saxe, et ensuite à Frédéric, électeur palatin. Le premier eut assez de prudence pour refuser un si dangereux présent (1619, 12 sept.); le second, couvrant son ambition du masque de l'hypocrisie, déclara qu'il voyait le doigt de Dieu dans son élection, et qu'il n'osait s'opposer à la volonté du Tout-

(1) Cayley, II, 156. Wilson, 719. Dalrymple, I, 78. Balfour, II, 72. Peut-être dois-je parler ici de l'arrivée en Angleterre du célèbre converti Marc-Antoine des Dominis, élevé par les jésuites, et employé par eux comme professeur à Vérone et à Padoue: il fut bientôt porté à l'évêché de Segna, et de là à l'archevêché de Spalatro. Pendant les débats entre le pape et la république de Venise, il prit parti pour celle-ci. Le mécontentement de Paul V, et le danger d'être poursuivi pour hérésie, l'engagèrent « à prendre les ailes de la colombe, » et à chercher un asile en Angleterre en 1617. (Sa déclaration, Traité de Somers, II, 19.) Il fut favorablement accueilli, se conforma à l'Église établie, et fut fait doyen de Windsor et principal du collége de Savoie. Quelques années après, il sollicita sa grâce du pape, revint en Italie, et abjura publiquement le protestantisme, en 1622. Il mourut l'année suivante; mais ses paroles avaient donné lieu de douter de son orthodoxie: l'inquisition rendit un jugement contre lui, et son corps fut brûlé dans la place de Campo di Fiori. Voyez les Traités de Somers, II, 30. Dalrymple, I, 140-148.

(1) Belli Laurea austriaca, 36, 37. Lotichius, 12-15. Cluveri, Abrégé, 652.

Puissant. Il se rendit en toute hâte à Prague, avec sa famille, et les insurgés le couronnèrent solennellement roi de Bohême (1) (4 nov.).

Il est difficile de décrire la joie délirante que cette nouvelle répandit en Angleterre. L'archevêque Abbot montra le texte même de l'Apocalypse où cette importante révolution se trouvait annoncée. Les prédicateurs, du haut de la chaire (moyen dont l'influence politique n'était pas moins grande à cette époque que la presse de nos jours), enflammèrent les passions de leurs auditeurs; et toute la nation supplia le roi de prendre les intérêts de son gendre, lesquels, dans leur opinion, étaient les intérêts de Dieu. Au milieu de cette fermentation générale, Jacques se montra calme et recueilli. Il vit bien que, s'il s'engageait dans cette guerre, ce serait épouser une cause évidemment injuste : sanctionner le principe que des sujets pouvaient légalement déposer leur souverain pour différence de religion, et se plonger dans un abîme de dépenses sans aucune probabilité de succès; car il était insensé d'espérer que le palatin, avec les secours qu'il recevrait de l'Angleterre, pût continuellement tenir tête à la puissance de Ferdinand, assisté, comme il le serait, par les princes de sa famille, ainsi que par les feudataires catholiques et luthériens de l'Empire. Mais, d'un autre côté, on demandait s'il pouvait décemment abandonner son gendre, et rester tranquille spectateur d'une guerre qui, probablement, le chasserait de ses domaines héréditaires. Il n'était pas même bien sûr pour lui de résister aux vœux de ses sujets, et de leur apprendre, par son apathie apparente, à douter de sa sincérité en matière de religion. Il choisit, selon sa maxime favorite, un terme moyen: il refusa toute espèce de secours en faveur des prétentions de Frédéric à la couronne de Bohême; mais il consentit à mettre sur pied des troupes, pour protéger ses possessions patrimoniales. 4,000 hommes y furent envoyés comme volontaires (1620, 22 juill.), sous le commandement des comtes d'Essex et d'Oxford : ce corps même, quand il eut rejoint l'armée «de l'union protestante,» composée d'Allemands alliés du palatin, ne fut pas en état de tenir tête aux forces nombreuses des impériaux, conduites par le célèbre Spinola. Au commencement de l'automne, le bas Palatinat fut perdu; vers le même temps, la Lusace se soumit à l'électeur de Saxe, qui était chargé de l'exécution du ban de l'Empire contre l'ambitieux mais infortuné Frédéric; et la victoire de Prague (4 nov.), gagnée par le duc de Bavière contre le prince d'Anhalt, renversa ce roi éphémère de son trône nouvellement acquis. Les états de Bohême sollicitèrent et obtinrent le pardon de leur souverain. Frédéric erra avec sa famille, dans le nord de l'Allemagne, en exilé et en suppliant, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à La Haye, où il reçut une pension de la pitié ou de la politique des États (1).

Une souscription volontaire et un emprunt à gros intérêts avaient donné au roi la possibilité de soutenir l'expédition du Palatinat; mais le dernier désastre de son gendre réclamait des secours plus puissants; et le zèle du peuple demandait à grands cris une croisade pour défendre l'intérêt du protestantisme. Les ministres du roi lui conseillèrent de mettre à profit cet enthousiasme, et de convoquer un parlement. Cette assemblée ne pouvait lui refuser des subsides, sans lesquels il lui serait impossible de négocier avec dignité, ou de tirer l'épée avec succès. Jacques donna son consentement, mais avec difficulté et mécontentement: il connaissait le caractère réformateur et l'esprit audacieux des chefs populaires; le temps n'existait plus où la crainte seule d'encourir le déplaisir royal suffisait pour soumettre les cœurs les plus fermes, et la couronne ne possédait pas cet immense patronage, qui, depuis, lui a donné les moyens de s'assurer la majorité dans les deux chambres. On tint plusieurs consultations, et l'on décida que le plus sûr serait de flatter les habitants de la campagne par des concessions, et de les engager à suppléer aux besoins de l'échiquier par l'offre directe des avantages que les parlements antérieurs avaient inutilement demandés (2).

La session s'ouvrit par un discours conciliateur, ou plutôt suppliant (1621, 30 janvier) Mais ce fut en vain que Jacques supplia et exhorta. Le premier soin des communes fut de se

(1) Belli Laurea, 199-211. Lotichius, 72, 82, 88, 93

(1) Lotichius, 209-211. Cluveri, Epitome, 655, 656.
(2) Bacon, v, 531, 532.

rendre à l'appel des animosités religieuses, et de punir les catholiques du dedans, des succès qui accompagnaient les armes de ceux du dehors. Elles se réunirent aux lords, pour engager le roi à bannir tous les réfractaires à la distance de dix milles de Londres, à les borner à entendre la messe dans leurs maisons ou dans les chapelles particulières des ambassadeurs, et à mettre à exécution toutes les lois pénales jadis portées contre eux; en outre, et pour montrer qu'elles prenaient part à la position générale, elles rédigèrent un bill, à l'appui de l'ancien statut, qui donnait à la couronne les deux tiers des propriétés des papistes réfractaires.

De la religion, les communes passèrent à la considération de leurs priviléges. Elles se plaignirent de ce que quatre de leurs membres (12 févr.) avaient été emprisonnés, à la clôture du dernier parlement, relativement à leur conduite dans la chambre. On pouvait, il est vrai, alléguer des précédents pour excuser le roi; mais tous ces précédents n'étaient que des actes illégaux du pouvoir arbitraire: le droit de juger et de punir toute infraction à l'honneur de la chambre, commise dans son enceinte, lui appartenait exclusivement; et si ce droit résidait dans une autre autorité, la liberté de parler ne serait qu'un rêve ou une fiction. Ce sujet fut traité avec une chaleur qui alarma les ministres: ils prétendirent que les craintes de la chambre étaient chimériques; et la fermentation fut enfin arrêtée par l'assurance solennelle que l'intention de Jacques était encore, comme elle l'avait toujours été, de maintenir la liberté de la parole que lui demandait sa fidèle chambre des communes (1) (15 févr.).

Jusqu'ici la question du subside était restée en suspens; au reçu de ce message, ils votèrent deux subsides (16 févr.), mais sans dixièmes ni quinzièmes. C'était une somme bien médiocre, évidemment insuffisante pour l'objet auquel elle était destinée; mais ils crurent politique de rendre le roi dépendant de leur bienveillance, afin de le trouver plus disposé à se soumettre à leur demande. Jacques lui-même cacha ses sentiments. Il affecta de regarder ce vote comme le gage d'une nouvelle confiance; il les remercia dans les termes les plus gracieux; il les exhorta à se livrer au redressement des griefs de la nation, et les assura qu'ils le « trouveraient toujours prêt à aller au-devant de leurs désirs » (1).

Sa sincérité ne tarda pas à être mise à l'épreuve. Déjà un comité d'enquête avait été créé: on avait rassemblé et interrogé les témoins, et la conduite des officiers de la couronne, des juges, et de leurs dépendants, fut soumise à la plus scrupuleuse et à la plus sévère investigation. Tous les membres populaires se mêlèrent avec ardeur de la recherche, mais nul n'y prit une part plus marquée que sir Édouard Coke, dont la longue expérience et le savoir en jurisprudence donnaient beaucoup de poids à son autorité, quoique ses ennemis fissent courir le bruit que son zèle pour le bien public n'avait d'autre motif que le souvenir du traitement qu'il avait reçu de la cour. Mais quels que fussent les motifs des réformateurs, on doit avouer que leurs recherches furent utiles. Ils contribuèrent à déraciner les abus qui avaient détruit la liberté du commerce et souillé l'administration de la justice; et ils firent revivre, dans la chambre des communes, un privilége inestimable, qui dormait depuis plusieurs siècles, celui de citer les criminels d'État devant la chambre des lords, comme le tribunal le plus élevé du royaume.

Le premier abus qui attira l'attention des communes fut celui des monopoles accordés par lettres patentes. Il est vrai que plusieurs avaient été déjà supprimés par suite des remontrances du parlement précédent; mais l'avidité des faiseurs de projets était si ingénieuse et l'influence de leur patron si puissante, que dans le lieu même d'où l'on en extirpait un, il en renaissait plusieurs, également sans profit

(1) Journaux, 522. Le lendemain, pour montrer qu'ils avaient le pouvoir de punir leurs propres membres, ils chassèrent Shepherd de la chambre, parce que, dans un discours contre le bill pour réprimer les abus du jour du sabbat, il avait prétendu que le sabbat était le samedi, et non le dimanche; que le bill était contraire à l'Écriture, qui recommandait la danse comme une partie du culte divin, et que l'auteur du bill était un perturbateur de la paix publique, en s'opposant aux ordres du roi à ce sujet. Ibid, 523-525.

(1) Ibid., 523.

pour le prince, également insupportables à la nation. Les patentes, qui assurent aux auteurs d'inventions utiles les avantages de leurs découvertes, sont les stimulants de l'industrie et du talent ; mais ces patentes avaient pour but le bien particulier de quelques individus favorisés, à qui l'on donnait, sous prétexte d'utilité publique, l'inspection sur quelque branche du commerce, avec le droit de faire des règlements, et de forcer à l'obéissance par des amendes et des emprisonnements.

Le comité commença par trois patentes : l'une relative à l'existence des tavernes à bière; une autre pour l'inspection des auberges et hôtelleries; la troisième pour la fabrication exclusive de fils d'or et d'argent ; et les recherches firent découvrir une série de fraudes et un système d'oppression qu'on trouverait à peine sous les gouvernements les plus despotiques (1). Toutes les trois furent déclarées griefs publics (27 février); et les patentés (3 mars), sir Giles Mompesson et sir Francis Mitchell, furent traduits, pour leur conduite, à la barre de la chambre des lords. Ils recoururent à la protection du favori : il avait reçu leur argent pour le service qu'il leur avait rendu en leur procurant les patentes, et son frère, sir Édouard Villiers, avait partagé les profits. Afin de les sauver, on résolut de dissoudre le parlement ; mais un mémoire écrit par Williams, doyen de Westminster, dont l'ambition cherchait à gagner, par l'apparence du zèle, la bienveillance du roi et de son favori, démontra l'imprudence de cette mesure. Sous la direction de son nouveau conseiller, Buckingham abandonna ses amis à leur destinée; et affectant le stoïcisme d'un patriote, il exprima le désir que, si son frère avait participé au crime, il participât aussi au châtiment. Mais Villiers était déjà au delà des mers, comme employé du gouvernement, et l'on ne pouvait raisonnablement le condamner sans lui donner la possibilité de se défendre. Mompesson lui-même, probablement par l'influence de son patron, trouva le moyen d'échapper à la surveillance du sergent d'armes. Les lords, toutefois, rendirent une sentence contre le fugitif et Mitchell, son collègue : elle portait qu'ils seraient emprisonnés, qu'ils payeraient des amendes, et qu'ils seraient dégradés de la dignité de chevalier. Le roi se plaignit alors de la manière dont on avait trompé sa crédulité (27 mars); et, pour prouver son indignation contre des hommes qu'il avait secrètement travaillé à sauver, il commua, de sa propre autorité, le châtiment de Mompesson en un exil perpétuel (1).

Mais les patentés n'étaient comparativement qu'une proie ignoble : le lord chancelier, sir Francis Bacon, en offrit une bien plus élevée et plus importante. La nature l'avait créé pour donner des lois à la république des lettres, mais l'ambition le poussa à ramper à la cour, à la poursuite des richesses et des dignités. Il ne manqua pas son but : l'adresse et la persévérance lui donnèrent la possibilité de triompher de la jalousie d'Élisabeth, du favoritisme de Jacques, et des intrigues de ses compétiteurs. Non-seulement il obtint la possession du grand sceau, mais il fut créé lord Verulam, et il venait d'obtenir une nouvelle preuve de la faveur royale, dans le titre de vicomte de Saint-Albans. Cependant, s'il avait trouvé le chemin de la grandeur étroit et difficile, sa chute n'en fut pas moins soudaine et instantanée. Il ne portait point ses honneurs avec modestie : sa vanité l'avait entraîné à des dépenses sans bornes et inaccoutumées ; ses extravagances étaient défrayées par ses rapacités, et les plaideurs à sa cour, même ceux qui avaient réussi, se plaignaient d'avoir été ruinés par la vénalité du juge. Ses ennemis répandirent et exagérèrent l'accusation : on fit courir le bruit que les présents qu'il avait reçus pendant les trois années d'exercice de sa place de chancelier se montaient à 100,000 liv. sterling (2). Jacques, qui, tout en admirant le ministre, n'estimait point l'homme, hâta indirectement

(1) Voyez les Journ., 530, 538, 540, 541, 617.

(1) Hacket, Vie de William, 49, 50. Journ. des lords, 72, 73.

(2) Il parle de ce bruit dans une lettre à Buckingham. « C'est une abominable fausseté ; je n'ai jamais reçu un sou pour aucun bénéfice ou charge ecclésiastique ; je n'ai jamais reçu un sou pour laisser enlever ce que je tenais sous le scellé ; je n'ai jamais reçu un sou pour aucune commission ou affaire de cette nature ; je n'ai jamais partagé avec aucun employé des profits secondaires ou de moindre importance. Mes crimes, je les ai déclarés moi-même, j'ai confessé ma culpabilité, et n'ai point cherché d'excuse. » Bacon, VI, 91.

sa chute (19 mars), en assurant les lords que, bien qu'il espérât que le chancelier prouverait son innocence, il était déterminé à le punir sévèrement, s'il était déclaré coupable (1).

On ne prétendait pas que Bacon eût été le premier des grands officiers de la couronne à recevoir des présents des plaideurs devant sa cour. Il y avait longtemps que l'abus existait: le dernier souverain l'avait connu et sanctionné. Mais on observa avec raison qu'aucune suite de précédents ne saurait justifier une action illégale en elle-même, et destructive de toute impartialité, l'une des premières qualités du juge. Les communes présentèrent leur bill d'accusation (21 mars), qui chargeait le vicomte de Saint-Albans de s'être laissé corrompre par des présents dans vingt-deux circonstances, et d'avoir souffert une pareille corruption parmi ses officiers. Ce coup le terrassa, il se déroba aux regards de ses accusateurs, et sous prétexte de maladie, se mit au lit, d'où il écrivit à la chambre une lettre dans laquelle il reconnaissait l'énormité de sa faute (24 avril), et sollicitait le pardon dû au pécheur repentant. Les lords exigèrent une réponse distincte à chaque chef d'accusation (30 avril): il obéit, avoua que chacun d'eux était vrai en substance; mais il allégua, pour diminuer sa culpabilité, que ces présents n'avaient pas été reçus avant la décision de la cause, et que les plus grandes sommes ne lui avaient été remises que comme des prêts qu'il devait rembourser. On lui épargna l'humiliation de s'agenouiller comme un criminel, à la barre de la chambre qu'il avait si souvent présidée en qualité de chancelier; mais le jugement prononcé contre lui fut assez sévère pour détourner ses successeurs de la répétition d'un pareil délit. Il fut condamné à payer au roi une amende de 40,000 livres (1621, 3 mai); à tenir prison au bon plaisir du roi; et on le déclara incapable, pour sa vie, d'appartenir à la juridiction de la cour, de siéger au parlement, et de servir son pays dans aucun emploi d'honneur ou à émoluments (2).

On me permettra, sans doute, d'achever ici en peu de lignes l'histoire de cet homme extraordinaire. On ne peut douter de sa culpabilité; mais s'il se fût soumis patiemment à son sort, s'il eût consacré aux travaux littéraires cette force intellectuelle qui en fait le prodige du siècle, il eût relevé son caractère, et rendu d'immortels services à l'humanité. Il revit, il est vrai, ses premières œuvres; il les fit traduire en latin, et il écrivit la vie de Henri VII; mais ce ne furent que des tâches ingrates, suggérées par l'autorité, et accomplies avec répugnance. Il tournait toujours ses regards vers la terre promise d'Égypte, les faveurs de la cour; indépendamment de sa liberté et de la remise de son amende, faveurs qui lui furent accordées, il ne cessa d'importuner pour obtenir une pension et un emploi. Dans cette vue, il continua de fatiguer le roi, le prince, et le favori, de ses lettres: il prétextait ses anciens services; il cherchait à émouvoir la pitié par les plus humbles prières, et à recouvrer leur faveur par les plus honteuses flatteries. Mais on ne reçut ses pétitions qu'avec froideur, et on le traita avec dédain. La chute de toutes ses espérances influa sur son tempérament, et détruisit sa santé; et il mourut cinq ans après sa disgrâce, victime d'une ambition aveugle et trompée (1) (1626, 9 mai).

On présenta à la chambre des lords quatre autres actes d'accusation, pendant la session. Sir John Bennet, juge à la cour des prérogatives de Canterbury, fut accusé d'avoir per-

(1) Journaux, 563.

(2) Journ. des lords, 53, 75, 84, 93, 106.

(1) La bassesse de Bacon, si peu digne de ses talents et de sa science, se montre entièrement à découvert dans les lettres qu'il écrivit depuis sa disgrâce jusqu'à sa mort. Bacon, VI, 280-394. Il eut une fois l'intention d'attaquer la validité du jugement qui le condamnait, 1° parce qu'il avait été rendu dans une session durant laquelle l'assentiment royal n'avait été donné à aucun bill, si ce n'est à celui du subside; d'où il inférait que toutes les procédures étaient seulement commencées, et non complètes; 2° parce qu'il n'avait pas été enregistré au greffe, et seulement relaté dans les journaux écrits par le greffier. Il consulta le savant Selden, qui répondit que quoique d'accord avec lui sur le second point, il différait relativement au premier, VI, 308-310. On dit qu'il mourut pauvre. Les legs nombreux et considérables qui remplissent son testament, daté seulement de quelques semaines avant sa mort, prouveraient le contraire, si ses exécuteurs n'avaient pas refusé cette charge, ce qui peut faire présumer qu'il ne laissait pas de quoi payer. Ibid, 411-419.

mis, pour de l'argent, l'exécution de testaments contraires à la loi ; Field, évêque de Landaff, de fraude et de corruption ; sir Henri Yelverton, procureur général, d'avoir secondé Mompesson et Mitchell dans leurs actions illégales (1); et Floyd, avocat catholique, prisonnier à la Flotte, d'avoir exprimé sa satisfaction de ce que «le bonhomme Palsgrave et la bonne femme Palsgrave» (le palatin et son épouse) avaient été chassés de la ville de Prague. On peut négliger les trois premiers cas comme de peu d'importance; mais le dernier demande l'attention du lecteur, puisqu'il servit à distinguer les devoirs respectifs des deux chambres, à confirmer aux lords leurs droits judiciaires, et à borner les communes au seul pouvoir d'accuser. Le délit de Floyd n'était pas d'un grand intérêt, mais il réveilla l'esprit de vengeance religieuse. Dès qu'on eut répandu que les communes étaient décidées à punir le papiste qui avait eu l'impiété sacrilége de se réjouir du désastre des princes protestants, divers orateurs proposèrent successivement la peine du pilori, du fouet, ou de le clouer par les oreilles, ou de lui percer la langue; et il fut enfin condamné par la chambre à payer une amende de 1,000 liv. sterling, à être exposé au pilori sur trois places différentes, et deux heures chaque fois, et à être conduit de place en place sur un cheval, la figure tournée vers la queue (1). Floyd en appela immédiatement au roi, qui, le lendemain, envoya savoir sur quelles bases les communes fondaient leur droit à juger des délits qui ne touchaient en rien leurs priviléges, et par quels raisonnements on démontrait qu'une cour, qui n'avait pas reçu de preuves sur serment, pouvait avec justice condamner un prisonnier qui niait le délit qu'on lui imputait. Ce message déconcerta les meneurs populaires. Aller plus loin, c'était risquer de rencontrer l'opposition du roi et des lords; revenir sur leurs pas, c'eût été confesser qu'ils avaient excédé leurs pouvoirs. Plusieurs jours s'écoulèrent en débats inutiles : enfin, dans une conférence des deux chambres, on convint que l'accusé comparaîtrait devant les lords, et qu'on insérerait dans les journaux la déclaration que son procès devant les communes ne préjudicierait en rien aux droits respectifs des deux chambres (2). Mais si leur défaite fut évidente, leur esprit de vengeance eut de quoi se satisfaire. Les lords ajoutèrent encore à la sévérité du premier jugement; et outre le pilori, une amende de 1,000 liv., et un emprisonnement perpétuel, ils dégradèrent Floyd du rang de gentilhomme, le déclarèrent infâme, et le condamnèrent à être fouetté, derrière une charrette, depuis la prison de la Flotte jusqu'à Westminster-Hall. Un châtiment si énormément disproportionné au délit, si même il y avait délit quelconque, ne passa point sans observation. Le lendemain, à la de-

(1) 1° Bennet se délivra de ses accusateurs, en demandant du temps pour préparer sa défense. Avant l'expiration du délai, le parlement fut prorogé, et à la session suivante, on oublia l'accusation et le châtiment. Peu après, Bennet fut condamné à 20,000 livres d'amende par la chambre étoilée; mais le roi lui pardonna. Bacon, VI, 383. 2° Field s'était fait remettre, par un plaideur en cour de chancellerie, une obligation de 10,000 liv. sterl., pour être garanti du payement d'une somme de 6,000 livres, dans le cas où il obtiendrait un arrêt favorable du lord chancelier, par l'entremise de son patron, le marquis de Buckingham. Mais la sévérité des pairs fut désarmée par la soumission de l'archevêque; et comme on ne put prouver qu'il dût recevoir aucune partie de la somme, on l'abandonna aux censures de ses supérieurs ecclésiastiques, dans la chambre haute de convocation. 3° Yelverton se défendit avec énergie, donna à entendre qu'il n'avait été mis en prison qu'à cause de l'inimitié personnelle que lui portait le duc de Buckingham, et de son influence sur le roi. Jacques demanda prompte justice de cette double calomnie. L'accusation primitive contre le procureur général fut oubliée, et, pour son nouveau délit, il fut condamné à payer une amende au roi et une autre au favori, et à être détenu en prison, au bon plaisir du roi. Ses amendes lui furent remises.

(1) Journaux des communes, 599-602. Il y avait souvent quelque chose de ridicule dans les châtiments infligés par la chambre des communes. «Moore et Loke, tous deux officiers, furent condamnés à se rendre à cheval, nus jusqu'à la ceinture, et placés dos à dos, de Westminster à la Bourse, avec cette inscription sur la poitrine : «Pour avoir arrêté le domestique d'un membre de la chambre des communes.» Ibid., 638.

(2) Les communes soutinrent que leur chambre était une cour d'enregistrement; qu'elle pouvait recevoir un serment, et, par conséquent, prononcer un arrêt. Les lords ne voulurent point entrer dans toutes ces questions: ils se bornèrent à nier que le cas de Floyd fût de leur compétence. Les lords prétendirent que les communes leur avaient remis le jugement définitif de Floyd, ce que les communes ne voulaient point admettre : elles avaient jugé Floyd; elles espéraient que les lords le jugeraient également. Journaux, 610, 619, 624.

mande du prince, on convint que le supplice du fouet ne serait point infligé, et comme pour expier la précipitation de la chambre, on arrêta que désormais on ne prononcerait jamais de sentence le jour même où on aurait voté (1).

Cependant la patience de Jacques était épuisée : le parlement avait duré quatre mois; mais, au milieu des accusations, des enquêtes, de la rédaction des bills de grâce et de réforme, on n'avait donné aucune attention aux besoins du roi, ni à sa demande d'un subside plus considérable. On pensait que le parti des provinciaux regardait le souverain comme réduit, par le besoin d'argent, à se soumettre à son bon plaisir. A leur grande surprise, un message vint annoncer l'intention du roi, d'ajourner le parlement à la fin de la semaine (25 mai). D'aigres et violents débats s'élevèrent: les communes résolurent de réclamer une prolongation; mais, quand on leur offrit une quinzaine (2 juin), elles refusèrent cette faveur avec une pétulance d'enfant (pour se servir de l'expression du roi). A l'époque marquée (4 juin), le paremlent fut ajourné par commission au mois de novembre, et les deux chambres s'ajournèrent elles-mêmes immédiatement (2).

Dans cette session, ou convention, comme le roi affectait de la nommer, le parlement s'était acquis des droits à la gratitude de la nation. Les seules poursuites exercées pour corruption avaient procuré des avantages incalculables aux citoyens, en introduisant dans les cours ecclésiastiques et dans les cours d'équité cette sage administration de justice qu'on se plaisait à reconnaître dans les cours de droit commun. Cependant les membres de la chambre basse furent effrayés de retourner près de leurs commettants. Ils semblaient avoir négligé le grand objet pour lequel on les avait envoyés au parlement, et qui intéressait si vivement les sentiments religieux du peuple. Pour avoir l'air de s'en être occupé, un des membres, quelques minutes après l'ajournement, proposa une déclaration portant que, si les troubles d'Allemagne n'étaient point apaisés à leur satisfaction par un traité, durant l'ajournement, ils se tiendraient prêts, à leur retour à la chambre, au sacrifice de leurs fortunes et de leurs vies pour la restauration du prince palatin et la défense de la vraie religion. Cela fut voté par acclamation; et, pour le confirmer par des solennités religieuses, sir Édouard Coke, tombant à genoux, récita avec beaucoup de chaleur et d'émotion une oraison pour le roi et la famille royale, tirée du livre de commune prière (1).

Le premier soin du roi, après l'ajournement, fut de donner un successeur à Bacon. Trois candidats se présentaient : Ley et Hobart, les deux présidents, et sir Lionel Cranfield, négociant de la cité, qui, en épousant une parente de Buckingham, avait acheté sa protection. Williams, doyen de Westminster, si nous en croyons son biographe, aspirait secrètement à cette place; mais il appuya ouvertement les prétentions de Crandfield, dans l'espoir que son insuffisance ramènerait sur lui-même les pensées du roi et de son favori. Cette politique lui réussit : lorsque les sceaux lui furent offerts, il affecta de la surprise; il objecta modestement son inexpérience en matière de droit; et ne se rendit, avec une apparente répugnance, que sous la condition que deux juges siégeraient avec lui comme assistants, et qu'on ne le regarderait comme possesseur réel de cette dignité qu'après un essai de dix-huit mois. Jacques le nomma d'abord à l'évêché vacant de Lincoln, et lui confia le grand sceau, en lui donnant le titre de garde des sceaux (10 juill.). Depuis longtemps, aucun ecclésiastique n'avait présidé la chancellerie; les gens de loi virent son élévation avec jalousie, et le traitèrent avec mépris. Mais leur répugnance

(1) Journaux des lords, 148.

(2) Il paraît, d'après les Journaux, qu'on établissait une différence entre l'ajournement et la prorogation : ajourner, c'était seulement suspendre la session; la proroger, c'était la terminer. Dans le premier cas, les affaires soumises aux comités, et les bills qui avaient été présentés ou qui attendaient la sanction royale, restaient « in statu quo ; » dans l'autre cas, tout était annulé, et toutes les dispositions déjà faites étaient considérées comme non avenues. C'est pourquoi le roi préférait un ajournement, qui permettait de reprendre, à la prochaine réunion du parlement, les affaires dans l'état où on les avait laissées.

(1) Journaux, 639. Cob., Parl. hist., I, 1294.

céda à leur intérêt, et en peu de temps ils se soumirent à plaider devant lui, comme de coutume (1).

A peine Williams avait-il accepté cet emploi, qu'il survint un événement qui mit toute l'Église en confusion, et embarrassa l'habileté du roi en théologie. L'archevêque Abbot avait accompagné lord Zouch à une partie de chasse, à Bramzhill-Park, dans le Hampshire. Un matin, étant parvenu à faire lever un daim, il avertit la compagnie de se tenir sur ses gardes, et ajusta son coup. Mais, par méprise ou défaut d'adresse, il atteignit le gardien du parc, qui, par hasard, passait à cheval. L'enquête du coroner amena un verdict de meurtre involontaire; mais on affirmait que, d'après la loi canonique, l'archevêque se trouvait projeté de la règle, et qu'il était conséquemment incapable de posséder aucun bénéfice, ou d'exercer aucune fonction ecclésiastique. La solution de cette question tenait à une autre, celle de savoir si le genre d'amusement qui avait amené l'accident, était permis à une personne de son rang et de son caractère. Ses amis alléguaient que les canons permettaient la chasse aux ecclésiastiques, pourvu qu'ils se livrassent à cet exercice avec modération, et dans le seul but de leur santé; et que les lois civiles avaient confirmé cette coutume, en donnant aux évêques des parcs et des garennes. Ses antagonistes répliquaient que les mêmes canons prohibaient expressémment toute chasse où l'on employait des instruments de mort, et que si la loi avait donné aux prélats le droit de chasse, ce n'était qu'une dépendance de leurs baronies séculières, et qu'ils ne pouvaient l'exercer, comme tous les autres droits séculiers, que par des serviteurs laïques et des représentants (2).

Il arriva qu'à cette époque quatre évêques furent élus, et que tous quatre refusèrent de recevoir la consécration des mains de leur métropolitain, tant que la question resterait indécise. Ils fondaient leurs objections sur des scrupules de conscience, quoiqu'on répandît méchamment le bruit qu'au moins deux d'entre eux, Williams, le garde des sceaux, et Laud, l'évêque de Saint-David, étaient guidés par un plus puissant motif, l'espoir de succéder à Abbot dans la dignité d'archevêque, si on le déclarait incapable de remplir désormais ses fonctions (1). Jacques nomma une commission composée de prélats et de canonistes; mais ils ne purent s'accorder, et ils pensèrent qu'on devait absoudre Abbot de toute irrégularité, « ad majorem cautelam. » Mais où trouver le supérieur ecclésiastique qui pouvait absoudre le métropolitain? Le cas ne s'était pas présenté, et l'on répondit que, comme chef de l'Église, le roi possédait la plénitude de pouvoir que, dans les pays catholiques, on reconnaît au pape. Jacques, en conséquence (22 nov.), après avoir accordé le pardon légal, notifia ses ordres à huit évêques, qui, prenant pour base de leur délibération « que la partie de chasse où s'était trouvé le prélat était décente, modérée et paisible, et que toutes les précautions avaient été prises pour prévenir les accidents, » déclarèrent le métropolitain absous de toutes les censures qu'il pouvait avoir encourues, et le réintégrèrent dans toutes les charges et tous les droits qu'il possédait auparavant (2). Abbot n'avait jamais été un favori. Le roi ne le regarda, depuis cet événement, que comme marqué des stigmates de l'homicide; il mécontentait d'ailleurs continuellement le gouvernement, par la facilité avec laquelle il autorisait les livres qui attaquaient les cérémonies et la discipline de l'Église, et, vers la fin de sa vie, il ne parut à la cour que dans les occasions d'apparat et de cérémonie.

(1) Tel est le récit de Hacket, son biographe, mais Williams affirme qu'il ne s'attendait nullement à cette dignité lorsqu'elle lui fut offerte. Rymer, XVII, 297.

(2) Voyez l'Apologie d'Abbot et la réplique dans les Procès d'État de Howell, II.

(1) Je donne peu de crédit à ce que raconte Hacket (I, 63), de la répugnance de Jacques à accorder un évêché à Laud. Il avait été longtemps chapelain du roi, et il était aussi confesseur de Buckingham. On l'avait choisi pour les accompagner en Écosse, et trois semaines seulement avant sa nomination, Jacques s'était accusé de négligence et lui avait promis de l'avancement. Laud's Diary, p. 4. D'après les statuts du collége de Saint-Jean, dont il était président, il ne pouvait conserver cette fonction. Jacques le déchargea du serment qu'il avait fait d'observer les statuts du collége (Rymer, XVII, 328); mais Laud ne voulut pas s'autoriser de cette absolution, et résigna cet office. Journal, p. 4.

(2) Ibid., et Wilk., Conc., II, 462. Rymer, XVII, 377-340.

Mais l'opération la plus difficile pour le roi était de se préparer à la prochaine session du parlement. Afin de réduire au silence les plaintes des chefs populaires, et de prévenir leurs attaques concertées contre sa prérogative, il adopta le conseil de Williams, abolit, par proclamation, trente-six patentes les plus vexatoires, chargea des commissaires de rechercher les causes qui avaient amené la disparition de l'or monnayé, et fit rédiger des règlements pour favoriser l'accroissement du commerce dans les ports étrangers. Sur le continent, on vit ses ambassadeurs à leur poste près de la plupart des cours de l'Europe, et ils employèrent, en faveur du palatin, des raisonnements, des supplications, et des présents. Mais tous les efforts du roi devinrent infructueux par l'opiniâtreté de ce prince, le caractère insociable de son premier partisan, le comte de Mansfield, et l'ambition du duc de Bavière, qui cherchait à annexer le Palatinat à ses propres États. Jacques pouvait cependant se vanter que si Heidelberg, Manheim, Frankenthal, et Worms, reconnaissaient encore l'autorité de leur légitime souverain, on le devait aux mesures qu'il avait prises, en maintenant dans leurs murs 5,000 hommes sous les ordres de sir Horace Vere, et en prévenant, par un don de 40,000 livres, la défection des 16,000 mercenaires de Mansfield. Dans ces conjonctures, le roi conservait l'espérance que ces concessions adouciraient l'opiniâtreté des communes, et que les secours qu'il avait envoyés au palatin leur prouveraient son attachement aux intérêts des protestants en Allemagne, et son sincère désir de défendre les possessions de l'infortuné Frédéric (1).

Lorsque le parlement se réunit, les commissaires du roi (car Sa Majesté se trouvait indisposée à Newmarket) demandèrent à la chambre basse de remplir l'engagement qu'elle avait pris à la dernière session, et de donner au souverain la possibilité de s'interposer avec énergie et efficacité en faveur du palatin. Mais ils parlaient à des esprits mécontents et irrités. Les orateurs populaires qui s'étaient le plus distingués dans les premiers débats étaient sir Édouard Coke et sir Édouard Sands. Mais les richesses que Coke avait amassées pendant qu'il était en fonctions, avaient provoqué des soupçons sur son intégrité; son langage violent et sa conduite emportée, lui avaient attiré de nombreux ennemis. A l'instigation de Bacon et de lady Hatton, des enquêtes avaient eu lieu sur sa conduite, comme juge, et pendant l'ajournement on avait entamé une poursuite contre lui, pour malversation, sur onze chefs d'accusation. Sir Edwin Sands avait prononcé plusieurs discours très-hardis, pendant le cours de la dernière session; et, pour se mettre à l'abri de l'indignation royale, il avait obtenu de la chambre (1er juin), avant son ajournement, une déclaration qu'il n'avait fait que son devoir, et n'avait jamais dépassé les bornes de la convenance (1). Cependant il avait été arrêté avec Selden, son avocat, interrogé devant le conseil, sur quelque charge secrète, et remis en liberté, après une détention d'un mois. Leurs amis ne dissimulèrent pas leurs soupçons; ils représentèrent Coke et Sands comme des martyrs dans la cause du peuple, et déclamèrent avec aigreur contre la basse et despotique vengeance de la cour. Les communes s'emparèrent de la question avec une extrême chaleur. Elles ordonnèrent que les accusateurs de Coke fussent remis à la garde d'un sergent d'armes, nommèrent un comité pour interroger des témoins, et cherchèrent à établir qu'on

(1) Depuis quelques années, les pirates turcs de la Méditerranée avaient fait, de temps à autre, des prises dans la Manche, et plusieurs fois avaient emmené en esclavage des habitants de la côte d'Irlande. Pour punir leur insolence, le roi avait proposé une expédition combinée, aux frais de toutes les puissances chrétiennes; et, l'été précédent, il s'était décidé à envoyer une escadre sous les ordres du vice-amiral sir Robert Mansell, avec des instructions pour brûler les vaisseaux des pirates dans la rade d'Alger. L'entreprise fut conduite avec cette bravoure qui distingue les marins anglais (le 24 mai 1621); mais les assaillants ne se furent pas plustôt retirés, que les habitants, secondés par une pluie abondante, éteignirent les flammes, et la perte des Turcs ne s'éleva guère qu'à 2 vaisseaux, qui furent entièrement consumés. Les poutres qu'ils jetèrent dans la baie et les nouvelles batteries qu'ils élevèrent sur le môle empêchèrent Mansell de faire une seconde attaque. Dans le cours de l'année, les pirates se dédommagèrent de leur perte en capturant 35 vaisseaux marchands appartenant aux Anglais, et tout le royaume retentit de plaintes contre une expédition qui n'avait servi qu'à faire tort au commerce et à flétrir l'honneur de la nation. Cabala, 323. Rushworth, 38 Camden, 654-658.

(1) Journaux, 636.

avait formé une conspiration contre lui, en haine de sa conduite politique. Sands, au commencement de la session, était retenu au lit par une maladie; mais sa cause n'en fut pas moins défendue par ses amis, et quoique le secrétaire d'État eût déclaré que son arrestation n'avait aucun rapport à sa conduite dans la chambre, on députa vers lui deux membres pour le visiter, et le prier de faire connaître la vérité (1).

Tandis que les communes étaient dans cette disposition d'esprit, il était facile de les entraîner dans une lutte contre le souverain. Elles avaient témoigné quelque disposition à ne lui accorder qu'un seul subside; mais elles résolurent de lui présenter, préalablement, et selon leur coutume, une pétition contre les prétendus progrès du papisme. On y affirmait que le pape et le roi d'Espagne aspiraient à la domination universelle, l'un pour le spirituel, l'autre pour le temporel; que les papistes anglais attendaient de ces deux puissances le soutien de leur religion; que leurs espérances s'étaient relevées par les désastres du palatin et le bruit d'un mariage projeté entre le prince et l'infante d'Espagne; qu'ils se rendaient en foule à la messe dans les chapelles des ambassadeurs étrangers, faisaient élever leurs enfants dans les pays étrangers, et étaient reçus à composition, à des conditions faciles, pour les confiscations qu'ils avaient encourues. On devait craindre, d'après cela, que cette indulgence n'amenât une entière tolérance, que la tolérance ne fût suivie de l'égalité de droits, et qu'à cette égalité ne succédât bientôt la domination. Par ces motifs, la chambre priait le roi de prendre une part vigoureuse à la guerre d'Allemagne; d'envoyer une expédition sur quelque point du territoire espagnol; de marier son fils à une princesse protestante; de nommer une commission pour assurer l'exécution de toutes les lois faites ou à faire contre les papistes; de rappeler des pays étrangers les fils des nobles et des gentilshommes; d'ordonner que tous les enfants dont les pères et mères étaient catholiques fussent enlevés à leurs parents, pour être élevés dans la religion protestante; et d'annuler, si cela se pouvait par une loi, toutes les compositions disproportionnées, admises jusqu'ici pour les confiscations encourues par les réfractaires.

Jacques reçut furtivement une copie de cette pétition, presque aussitôt qu'elle eut été rédigée. Elle le jeta dans un accès de colère. Ce n'était pas une chose extraordinaire qu'une plainte sur les progrès du papisme; mais y introduire des insinuations contre l'honneur de son allié le roi d'Espagne, lui conseiller l'invasion du territoire d'un prince qui ne lui avait donné aucun sujet d'offense, dicter au souverain la marche qu'il devait suivre pour disposer du prince en mariage, c'étaient, dans son opinion, des exemples d'audace qui n'avaient aucun précédent: c'était un envahissement de sa prérogative, qui exigeait la résistance la plus prompte et la plus énergique. Il écrivit immédiatement au président (4 déc.), pour se plaindre de l'influence qu'exerçaient sur les communes certains esprits violents, populaires et turbulents, et pour leur défendre de s'immiscer dans les mystères de l'État, de s'occuper du mariage de son fils, d'attaquer le caractère d'aucun prince son ami ou son allié, d'intervenir dans les causes soumises à la décision des cours de justice, et même de lui envoyer leur pétition, s'ils voulaient qu'il les écoutât ou leur répondît. Quant à Sands, les communes devaient savoir que sa conduite politique n'avait pas été la cause de son arrestation; mais, en même temps, elles devaient se rappeler que la couronne possédait et qu'elle exerçait le droit de punir les déportements de leurs membres dans le parlement comme hors du parlement.

Les chefs populaires pouvaient inférer, du ton irrité et menaçant de cette lettre, que non-seulement les droits qu'ils réclamaient, mais même leur sûreté personnelle, se trouvaient en danger. Cependant ils connaissaient le caractère faible et vacillant du roi. S'il était passionné, il était timide; s'il était prompt à menaçer, il était lent à exécuter. Ils lui présentèrent (7 déc.), en termes énergiques, mais respectueux, une justification de leur conduite; et Jacques, au lieu de répliquer avec la brièveté et la dignité d'un souverain, leur fit une réponse (14 déc.) longue et étudiée, remplie d'amertume et de sarcasmes. Une guerre de péti-

(1) Journaux, 643, 644, 662.

tions et de remontrances, de messages et de récriminations, s'engagea; une discussion en amena une autre : les communes appelaient leurs prétentions les droits primitifs de la nation ; le roi voulait qu'on les considérât comme des faveurs, accordées par l'indulgence de ses prédécesseurs et la sienne. Cependant, comme on l'avait prévu, sa colère commença à se calmer : il abaissa le ton hautain qu'il avait pris d'abord; il chercha même, par un message conciliateur, à détourner tout sujet de débats. Mais ses antagonistes étaient d'un caractère plus difficile à dompter. Le même jour (18 déc.), la veille du congé des fêtes de Noël, ils insérèrent dans leurs journaux une protestation qui portait « que les libertés et les juridictions du parlement étaient le droit de naissance ancien et incontestable, et l'héritage des sujets anglais; que les affaires difficiles et urgentes qui concernaient le roi, l'État et la défense du royaume, l'Église d'Angleterre, la confection et le maintien des lois, et le redressement des griefs, étaient les objets réels dont il pouvait être délibéré et débattu dans le parlement; qu'en traitant de ces affaires, les membres avaient et devaient avoir une entière liberté de parole; que les communes en parlement avaient également la liberté de s'occuper de ces matières dans l'ordre qu'elles jugeraient convenable; qu'aucun membre ne pouvait être soumis à aucune accusation, emprisonnement ou vexation (si ce n'était par la censure de la chambre elle-même), à raison d'aucun bill, discours ou raisonnement relatif à des matières parlementaires; et que si l'on avait à se plaindre de quelque chose dite ou faite en parlement, elle devait être expliquée au roi, du consentement des communes, avant qu'il accordât confiance à quelque information particulière. » Cette mesure fit revivre dans le cœur de Jacques tout son premier mécontentement et son irritation. S'étant fait apporter les journaux de la chambre, il déchira la protestation malencontreuse de sa propre main (30 déc.), en présence de son conseil; et, peu de jours après, il prononça la dissolution du parlement (1) (1622, 6 janv.).

Peu de chefs populaires échappèrent au ressentiment du roi. Les comtes d'Oxford et de Southampton, dans la chambre haute, Coke, Philips, Pym et Mallory, dans la chambre basse, furent cités devant le conseil, et envoyés, les uns à la Tour, les autres à la prison de la Flotte; d'autres encore furent placés sous la surveillance de gardes particuliers. Les motifs de leur arrestation, quoique évidents, ne furent pas avoués; et les prétendus délits que les ministres alléguèrent prouvèrent qu'ils n'osaient attaquer ouvertement les libertés qu'ils travaillaient secrètement à détruire. Il existait quatre membres des communes, Diggs, Crew, Rich et Perrot, également odieux à la cour, et marqués pour sa vengeance; mais leur conduite précédente ne donnait aucune prise à leurs adversaires, qui, dans l'impossibilité de leur imputer aucun délit, se décidèrent à les envoyer en exil, sous prétexte de les employer honorablement. Ils reçurent l'ordre de se rendre en Irlande, pour y former, avec un certain nombre de personnes qui résidaient dans ce royaume, une commission chargée d'examiner la situation de l'armée, de l'Église, et des écoles publiques; de rechercher les abus qui s'étaient introduits dans la perception des revenus, les patentes illégales et nuisibles, et les fraudes nombreuses commises par les entrepreneurs des nouvelles colonies. Toute remontrance leur fut inutile; on leur dit que le roi avait le droit de se servir des talents de ses sujets comme il le jugeait convenable; et quelque hardiesse que ces hommes eussent déployée au milieu de leurs collègues au parlement, ils n'osèrent engager, comme particuliers, aucun débat avec la couronne. Ils se soumirent à leur punition; et Coke, pour adoucir le mécontentement de son souverain, offrit de les accompagner dans leur mission, et de les aider de ses conseils. Sa proposition fut refusée, mais lui et les autres prison-

(1) Rusworth, I, 40-50. Journaux, 200. « Le même jour, Sa Majesté se rendit en voiture à Théobalds pour dîner, en annonçant l'intention de ne revenir que vers Pâques. Après dîner, le roi étant sorti pour se promener à cheval, son coursier broncha, et le jeta dans la rivière, dont la glace se rompit. Sa Majesté tomba de telle manière qu'on n'apercevait plus que ses bottes. Sir Richard Yong, qui se trouvait près du roi, descendit de cheval, s'élança dans l'eau, et aida Sa Majesté à se relever. S. M. rejeta beaucoup d'eau; elle retourna à Théobalds, se mit dans un lit bien chaud, et, d'après ce que nous avons appris, elle est bien maintenant, ce que Dieu veuille continuer. » Ellis, Lettres originales, vol. III, p. 117

niers retrouvèrent leur liberté après une courte détention, et des soumissions convenables (1).

Si Jacques condamnait comme souverain l'ambition du palatin, il compatissait comme père aux malheurs de sa fille et de ses enfants. Jusqu'à présent tous ses efforts en leur faveur avaient été sans succès; sa dernière querelle avec le parlement avait ajouté à ses embarras, et il ne lui restait d'espoir que dans l'amitié et la médiation du roi d'Espagne. Plusieurs années auparavant, il avait cherché à se lier avec la France, en demandant la main de Christine pour Henri, son fils aîné, et à la mort de Henri, pour Charles, le seul fils qui lui restât (2). Les artifices de la cour de France prolongèrent la négociation pendant trois ans, et elle se termina par le rejet absolu des conditions proposées par Jacques. Le duc de Lerme, ministre d'Espagne (1617), saisit le moment favorable pour offrir l'infante dona Maria à la place de Christine, bien qu'on ait lieu de croire qu'il n'avait pas l'intention de conclure ce mariage, et qu'il ne mettait ce projet en avant que comme un appât, pour détourner le roi d'Angleterre de sa liaison avec la cour de France. Jacques, toutefois, reçut avec joie cette proposition, dans l'idée que les richesses du père procureraient à la princesse une dot considérable, et qu'il trouverait dans ce puissant monarque un allié plus important. Ses intentions furent vivement secondées par Gondomar, l'ambassadeur d'Espagne, et par Digby, depuis comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, qui tous deux regardaient l'accomplissement de ce mariage comme un gage de leur future grandeur. Par leurs soins, la difficulté la plus grave, la différence de religion, fut surmontée en apparence : vingt articles, qui assuraient à la princesse le libre exercice du culte catholique en Angleterre (1620, 27 avril), furent approuvés par les deux souverains, et Jacques consentit à promettre au roi d'Espagne qu'il ne souffrirait plus que les prêtres catholiques fussent exécutés, sans autre motif que d'avoir exercé leurs fonctions, et qu'il accorderait aux catholiques réfractaires toute la tolérance qui serait en son pouvoir (1). Quoique la négociation fût tenue secrète, son objet transpira : le clergé et les plus zélés de ses auditeurs annoncèrent que la religion courait le danger de voir le rétablissement du papisme; d'où résulta la pétition des communes, qui amena la dissolution du parlement.

Les dernières infortunes du palatin stimulèrent de nouveau les efforts de Jacques, qui voyait, dans une alliance de famille avec l'Espagne, le seul moyen possible de conserver à son gendre ses États patrimoniaux. Mais son ardeur fut cruellement réprimée par la temporisation proverbiale du cabinet d'Espagne, et par la répugnance de Philippe à confier sa fille, enfant de douze ans, à une cour où l'on pouvait la détourner de la foi de ses pères. Mais Philippe mourut, et l'avénement de son fils, Philippe IV, ranima les espérances du monarque breton. Jacques et Charles écrivirent tous deux au nouveau roi et à son favori Olivarez (14 mars) : ils engagèrent Gondomar à retourner en Espagne; Digby, le nouveau comte de Bristol, le suivit, pour accélérer la négociation; et il arriva bientôt une réponse favorable, qui exprimait un vif désir, de la part de Philippe, de conclure le mariage de sa sœur, et son intention, à la demande de Jacques, d'interposer ses bons offices en faveur du palatin (2).

Comme démarche préparatoire, le roi d'Espagne devait demander au pape une dispense, par l'intermédiaire de son ambassadeur, le duc d'Albuquerque, et du père Maestro, ecclésiastique attaché à la légation espagnole en Angleterre. Il avait été convenu que Jacques ne paraîtrait pas dans la négociation; mais telle était son impatience, qu'il dépêcha à Rome George Gage, gentilhomme catholique, avec des lettres pour le pape et pour les cardinaux Ludovisio et Bandini, tandis que Buckingham, son favori, employait au même dessein Bennet, prêtre catholique, et agent du clergé séculier (3). Le pontife répondit à la requête de ces envoyés, qu'il ne pouvait accorder la dispense

(1) Rusworth, I, 55.

(2) Henri mourut le 6 novembre, et le 9 du même mois on proposa à sa place le prince Charles à la princesse, tant Jacques désirait former cette alliance, et tant il montrait d'indifférence pour la perte de son fils. Birch, 372.

(1) Voyez la lettre dans Prynne, p. 8.

(2) Rusworth, I, 56.

(3) Voyez la note R à la fin du volume.

canonique qu'autant qu'il en résulterait un avantage pour l'Église; que bien que Jacques eût fait de grandes promesses au dernier roi d'Espagne, il n'en avait encore tenu aucune, et qu'il devait d'abord soulager les catholiques du poids de ses lois pénales, ce qui servirait de base suffisante à la dispense (1).

Ces insinuations ne furent pas perdues pour le roi d'Angleterre (1622, 25 juill.). Il ordonna au chancelier d'accorder leur pardon, sous le grand sceau (12 août), à tous les catholiques réfractaires qui le réclameraient dans le cours de cinq ans, et il autorisa les juges à mettre en liberté, dans leurs tournées, tout réfractaire qui pourrait et voudrait donner caution de sa comparution ultérieure. Cette indulgence éveilla les craintes des zélateurs, et, pour apaiser leurs plaintes, Williams allégua (17 sept.): 1° qu'il était devenu nécessaire d'apporter quelque modification aux rigueurs précédentes, pour satisfaire les princes catholiques, qui menaçaient d'établir contre les protestants, dans leurs États, des lois semblables à celles qui pesaient sur les catholiques en Angleterre; 2° que ces adoucissements étaient au fond assez insignifiants : car si les réfractaires n'étaient plus en prison, «ils avaient toujours les fers aux pieds,» et pouvaient être repris à volonté; 3° qu'il n'en résulterait aucun danger pour la suprématie du protestantisme, puisque l'indulgence ne s'étendait à aucun des prisonniers détenus pour des actes religieux, que la loi avait classés au rang des crimes capitaux. Mais si ces arguments étaient propres à apaiser les protestants, ils alarmèrent les catholiques : on soupçonna Jacques d'agir avec son ancienne duplicité, et lorsque Gondomar se vanta, en Espagne, que 4,000 catholiques avaient été délivrés de prison, on lui répondit qu'ils avaient toujours «les fers aux pieds,» et qu'ils ne jouiraient de cette liberté qu'aussi longtemps qu'il conviendrait au roi (2).

(1) Lettre manuscrite de Bennet, en ma possession. Prynne, p. 8. Il paraît, d'après les Mémoires de Hardwicke, que, durant ces négociations, le roi écrivit deux lettres, à deux différents papes. Le plus grand secret fut observé. La seule chose qu'on ait mentionnée de leur contenu, c'est la demande faite au pape de retirer les jésuites des possessions britanniques. Mémoires de Hardw., I, 458, 469.

(2) Dodd, II, 439. Cabala, 291-295. Rusworth, I, 63; Prynne, 13, 14, 15.

Tandis que le roi négociait en faveur du palatin, les ennemis de ce prince avaient ouvert la campagne. Heidelberg s'était rendu; Manheim était menacé; et, selon toutes les apparences, peu de semaines allaient enlever pour jamais au palatin les derniers restes de son patrimoine. Ces nouvelles réveillèrent l'énergie de Jacques, qui se plaignit de résultats si différents de ceux qu'il devait attendre de l'intervention de la cour d'Espagne (3 oct.), et qui ordonna à Bristol de revenir en Angleterre, s'il ne recevait sous dix jours une réponse satisfaisante (1). Mais Philippe lui démontra que le blâme ne pouvait lui en être imputé : il ordonna aux troupes qu'il avait dans le Palatinat d'agir d'accord avec celles de Jacques, et le traité de mariage marcha rapidement vers sa conclusion. Jacques et son fils signèrent les articles religieux relatifs à l'infante (1623, 5 janv.), après plusieurs corrections faites à Rome, et promirent de plus, sur leur parole de roi et de prince, que les catholiques n'éprouveraient plus de persécution ni de contrainte, pourvu qu'ils bornassent l'exercice de leur culte aux maisons particulières (2). On arrêta que la dot de la princesse serait fixée à 2,000,000 de ducats; que les fiançailles seraient célébrées quarante jours après la réception de la dispense, et que la princesse partirait, trois semaines après, sous la conduite de don Duarte de Portugal. Les deux derniers points de la discussion, l'époque de la consommation du mariage, que les Espagnols désiraient retarder de quelques mois, et les termes du payement de la dot, que l'une des parties voulait éloigner et l'autre rapprocher, furent même, après quelques débats, fixés à l'amiable (2 mars); et Bristol et son

(1) A cette dépêche, cependant, était jointe une note particulière qui défendait à Bristol de revenir sans de nouveaux ordres, «quoique, disait Jacques, vous deviez dire ouvertement et publiquement le contraire, afin que nous puissions nous en appuyer auprès du parlement, selon qu'il conviendra à notre service.» Prynne, 20.

(2) Les articles avec les corrections ont été publiés dans le Mercure Français, IX, 517, et dans Dumont, Corps diplomatique, 5e partie, II, p. 432, mais plus correctement par Prynne, p. 4, où la première colonne contient les articles convenus par Jacques et Philippe III, et la seconde, ces mêmes articles, corrigés par Grégoire XV. Voyez aussi les Mémoires de Clarendon, I, 4-7

coadjuteur Aston, l'ambassadeur résident, se félicitèrent réciproquement d'avoir amené à une issue favorable cette longue et difficile négociation (1).

Ce fut à ce moment même que deux étrangers, qui se donnaient les noms de John et de Thomas Smith, arrivèrent, sur le soir (7 mars), à l'hôtel du comte de Bristol, à Madrid. C'étaient le prince de Galles et le marquis de Buckingham, qui avaient quitté l'Angleterre à l'insu de tous, excepté du roi, et qui s'étaient rendus déguisés, et suivis de trois personnes seulement, dans la capitale de l'Espagne (2). L'idée de ce voyage extraordinaire provenait d'abord de Gondomar, durant son ambassade, l'été précédent, et les dépêches que l'on avait reçues de cet ambassadeur en avaient hâté l'exécution. Il se présenta à la jeune imagination de Charles, comme une aventure romanesque qui effaçait en galanterie le célèbre voyage de son père pour demander Anne de Danemark; Buckingham s'en promettait quelque chose de plus que du plaisir, la gloire de terminer un traité qui, depuis sept ans, tenait les nations en suspens, et l'occasion de fonder son crédit, non-seulement dans l'esprit du prince, mais dans celui de la future épouse (3).

Bristol reçut ses honorables hôtes avec tout le respect dû à leur rang, mais sans témoigner aucune surprise. D'après ses conversations avec Gondomar, il avait deviné ce projet de voyage, et pour le prévenir il avait récemment expédié un messager qui avait passé les voyageurs dans le voisinage de Bayonne (4). Mais quoiqu'il affectât un air de satisfaction, il éprouvait le plus vif désappointement. Buckingham s'interposait entre lui et l'achèvement de ses travaux, et il prévoyait que si l'arrogance et les dérèglements du favori ne rompaient point le traité, sa rapacité et son ambition en recueilleraient tout le profit et toute la gloire.

Le roi, la noblesse, et la population de Madrid, eurent l'air de ne savoir comment témoigner leur joie de cet événement inattendu. Le prince fut reçu avec tous les honneurs que l'imagination espagnole put inventer: les prisons furent ouvertes; on lui remit la dispensation des faveurs; on lui donna le pas sur le roi lui-même, et on lui offrit deux clefs d'or qui lui permettaient l'accès des appartements royaux à toute heure (1); on regardait sa visite non-seulement comme une preuve de sa confiance dans l'honneur espagnol et comme un gage de son attachement pour la princesse, mais aussi comme un avant-coureur de sa conversion à la foi catholique. Cet espoir avait été déjà donné par Gondomar, et il y a lieu de croire que ce n'était pas sans fondement. Au milieu des assertions contradictoires de Buckingham et de Bristol, qui s'accusèrent ensuite réciproquement d'avoir conseillé cette mesure, il est difficile de distinguer la vérité; mais dans la première lettre que les deux voyageurs adressèrent au roi, pour annoncer leur arrivée (16 mars), ils demandèrent jusqu'à quel point ils pouvaient consentir à reconnaître l'autorité du pape. Quel que fût leur but, en présentant cette question extraordinaire (25 mars), il se trouva manqué par la réponse positive de Jacques (2).

(1) Mémoire de Hardwicke, 400, 404, 496, 498. Prynne, 14, 25. Mémoires de Clarendon, p. I, App., XXX.

(2) Sir Francis Cottington, Endymion Porter, et sir Richard Graham.

(3) Lettres de Howell, 10e édition, p. 132. Ellis, Lettres originales, III, 131. Le comte de Bristol observa devant les lords que le voyage avait été arrêté entre Buckingham et Gondomar, et qu'il les en convaincrait. Journaux, 485, 640. Buckingham, cependant, assura, dit Gerbier, que c'était lui-même qui l'avait conçu. Il espérait par là sauver le Palatinat, ou du moins mettre à l'épreuve la sincérité des Espagnols. D'Israëli, III, 412. Manuscrits de Sloane, 4,181.

(4) Le prince l'arrêta, et ouvrit ses dépêches; mais ne pouvant les déchiffrer, il le laissa continuer. Mémoires de Hardwicke, I, 403.

(1) Ellis, III, 142. Jacques écrivit à ce sujet: « Les nouvelles que vous me donnez de votre glorieuse réception me font craindre que vous ne méprisiez ici votre vieux père, » p. 139.

(2) « Si le pape ne veut pas accorder la dispense, nous serions bien aise d'avoir vos instructions pour savoir jusqu'à quel point nous pouvons nous engager à reconnaître l'autorité spéciale du pape, car nous pensons que, si vous consentiez à reconnaître le pape comme chef de l'Église de Jésus-Christ, le mariage se ferait sans lui » (19 mars). Le 25, Jacques répond « qu'il ne sait ce qu'ils veulent dire en parlant de reconnaître la suprématie spirituelle du pape. Sans doute, ils ne voudraient pas qu'il renonçât à sa religion pour le monde entier. Peut-être font-ils allusion à un passage de son livre, où il dit que, si le pape abandonnait son droit divin et son autorité sur les rois, il le reconnaîtrait pour le premier évêque, auquel tous les appels des ecclésiastiques devraient être

Cependant le prince n'hésita pas à promettre, en réponse à une lettre du pontife, qu'il s'abstiendrait de tout acte d'hostilité contre la religion catholique romaine, et qu'il chercherait toutes les occasions d'effectuer la réunion des deux Églises (1).

En Angleterre, la soudaine disparition du prince avait excité la surprise et l'alarme : la nouvelle de son arrivée en Espagne, quoique célébrée, d'après les ordres du roi, par le son des cloches et par des feux de joie, fut reçue avec de vives marques de désapprobation. Mais Jacques resta fidèle à sa parole. Il refusa d'écouter ceux qui le blâmaient, et les faiseurs de remontrances (2); il envoya à Charles des officiers, des chapelains et des bijoux, et il éleva Buckingham au titre de duc, afin que son rang pût égaler celui des grands d'Espagne les plus orgueilleux. Telle était l'aveugle confiance de ce prince, qu'il consentit de plus, sur la demande des deux coureurs d'aventures, à ce que leurs démarches fussent cachées à la connaissance du conseil, et qu'il s'engagea solennellement, par une promesse écrite, à ratifier tout ce qu'ils pourraient conclure avec le ministre espagnol (1). Jamais souverain ne se trompa d'une manière plus ridicule. Baby Charles et son chien Steenie (tels étaient les noms élégants qu'ils se donnaient eux-mêmes dans leurs lettres) se montrèrent au-dessous de la tâche qu'ils avaient entreprise. Charles fut imprudent, Buckingham vindicatif : au lieu de faire un mariage, ils entraînèrent le roi, sans défiance, dans une guerre; et la douleur et les tracasseries qu'il en recueillit troublèrent et peut-être abrégèrent ses jours.

Ce n'était pas sans répugnance qu'Olivarez avait adhéré aux conditions proposées par Bristol et Aston. Il savait que le clergé et la noblesse d'Espagne étaient opposés au mariage. Le roi, dans sa vingtième année, était encore mineur, et toute la responsabilité de la mesure pesait sur lui (2). L'arrivée du royal étranger lui donna l'espoir d'obtenir des conditions plus avantageuses. L'inexpérience du prince devait le rendre moins circonspect, et son ardeur moins opiniâtre ; il s'était imprudemment placé à la merci du ministère espagnol, et il devait se soumettre à acheter son épouse à tout prix, ou à encourir la honte d'avoir passé les mers comme le plus fou des chevaliers errants.

Dans sa conversation particulière avec Charles et Buckingham, Olivarez insinua que la négociation avec Bristol avait eu plus d'apparence que de réalité ; que maintenant, lorsque toutes les difficultés pouvaient être écartées par la présence du prince et la sagesse de son conseiller, le moment était venu de traiter les affaires sérieusement (3). Les deux jeunes gens se laissèrent duper par les flatteries et la ruse de l'Espagnol. Malgré les remontrances des deux ambassadeurs, on recommença la discussion. Les articles déjà convenus furent remis en question, et Olivarez eut soin d'amener de nouveaux sujets de débats ; tandis que Buckingham, qui regardait Bristol

portés en dernier ressort. C'est tout ce que sa conscience lui permettait de faire. Il n'est pas homme à changer de religion, comme il change de chemise quand il revient du jeu de paume. » Mém. de Hard., II, 401-411.

(1) « Ab omni demum actu temperabimus, qui aliquam « præ se speciem ferat nos a romana catholica religione « abhorrere, sed omnes potius captabimus occasiones, « quo... in Ecclesiam unam unanimiter coalescamus. » Ib., I, 453. Cette lettre, dit lord Clarendon, est, avec votre permission, plus qu'un compliment, et Urbain VIII l'appelle : « Litteras testes suæ in romanos pontifices volun- « tatis. » Rushworth, I, 94.

(2) Parmi eux se trouvait l'archevêque Abbot, et sa lettre prouve combien son zèle était amer comme théologien, et combien ses principes étaient solides comme homme d'État : « Par votre acte, dit-il au roi, vous travaillez à relever la damnable et hérétique doctrine de l'Église de Rome..... Vous vous montrez le patron de ces mêmes doctrines que votre conscience vous annonce comme superstitieuses, idolâtres, et détestables. Ajoutez à cela ce que vous avez fait en envoyant votre fils en Espagne, sans le consentement de votre conseil et à l'insu de votre peuple. Croyez, sire, que lors même qu'il reviendrait sain et sauf, les promoteurs de ce voyage ne resteront pas paisibles ni impunis. D'ailleurs, cette tolérance, que vous avez essayé d'accorder par une proclamation, ne peut être autorisée que par le parlement, à moins que Votre Majesté ne veuille montrer à ses sujets qu'elle s'attribue la faculté de renverser à sa volonté les lois du pays. » Prynne, 40. Rushworth, 85.

(1) Mémoires de Hardwicke, 410, 417, 419. Cabala, 129. Ellis, Lettres originales, III, 139.

(2) Mémoires de Hard., I, 424-426. Lettres de Howell, 124, 125. Journaux des lords, 226.

(3) Voyez, dans les Journaux des lords, les preuves données par Buckingham de la fausseté des Espagnols; et celles données, par Bristol, du contraire, 221-226, 663. Il est évident que si les premières sont concluantes, elles se rapportent principalement à la négociation sous Philippe III.

comme un rival, repoussait ses avis, et le traitait avec négligence et dédain.

Les dispenses avaient été accordées; mais pour satisfaire la politique d'Olivarez, deux séries d'instructions avaient été aussi envoyées au nonce Massini, l'une pour être consultée en particulier, l'autre pour être rendue publique. Par la première, il était ordonné de ne pas délivrer de dispense au roi d'Espagne jusqu'à ce que ce monarque la demandât, et, dans l'intervalle, afin de procurer aux Bretons catholiques les meilleures conditions qu'il serait en son pouvoir; par la seconde, il était chargé d'exiger, comme chose essentielle, le rapport des lois pénales et la conversion du prince à la foi catholique, non qu'il y eût aucun espoir d'obtenir ces demandes, mais parce que ce refus pourrait fournir un prétexte pour refuser aussi longtemps que cela s'accommoderait aux vues du cabinet espagnol. Massini obéit fidèlement à ses instructions, et cela offrit un vaste champ aux discussions et aux délais. Chaque proposition était débattue entre les parties, puis portée devant le conseil, et de là transmise à une junte de théologiens, à qui Olivarez prétendait qu'il appartenait proprement de prononcer, parce que la question touchait la conscience du roi. Le résultat de ces négociations fut un traité public et un traité secret (1) : le premier, conforme aux premiers arrangements, stipulait que le mariage serait célébré en Espagne, et ensuite ratifié en Angleterre; que les enfants resteraient jusqu'à l'âge de dix ans sous la surveillance de leur mère; que l'infante et ses serviteurs auraient une église et une chapelle pour le libre exercice de leur religion, et que ses chapelains seraient espagnols et soumis à l'autorité canonique de leur évêque. Le traité secret contenait quatre articles : qu'aucune des lois pénales relatives à la religion ne serait exécutée; que le culte catholique serait toléré dans les maisons particulières; qu'on ne ferait aucune tentative pour détourner la princesse de la foi de ses pères, et que le roi emploierait toute son influence pour obtenir du parlement le rapport des lois pénales. Jacques et les lords du conseil, jurèrent l'observation du traité public, dans la chapelle royale de Westminster (1) (20 juill.). Le roi jura seul l'exécution du traité secret, à l'hôtel des ambassadeurs d'Espagne, et en présence de quatre témoins (2).

Le serment du roi ne donna pas cependant une entière satisfaction. La conduite antérieure de Jacques avait jeté sur son caractère un vernis de déloyauté, et les doutes de Philippe étaient entretenus par les dépêches de ses ambassadeurs (2). Il demanda que le mariage fût consommé en Espagne, et que la princesse et sa dot restassent jusqu'au printemps suivant, comme le gage que l'indulgence promise aux catholiques leur serait immédiatement accordée. Mais, sur ces entrefaites, la patience du prince s'était épuisée, et l'intérêt et l'orgueil portaient son compagnon à lui conseiller de retourner en Angleterre. 1° Buckingham avait appris que ses ennemis secrets étaient plus nombreux qu'il ne les avait supposés. Son absence les avait enhardis à souffler aux oreilles du roi des propos sur son indiscrétion et ses abus de pouvoir, et les amis de Bristol étaient habiles

(1) Dépêches du cardinal Ludovisio, 18 avril 1623. Dumont, v, part. II, 40. Mémoires de Clarendon, I, App., XXIV-XXVIII.

(1) Malgré sa lettre, l'archevêque Abbot prêta le serment avec ses collègues, condescendance qui charma le roi. « J'ai maintenant à vous annoncer des miracles: notre grand primat s'est conduit admirablement bien, » etc. Mémoires de Hard., I, 428.

(2) Jacques protesta préalablement qu'il n'entendait pas renoncer à son droit de mettre en vigueur les lois contre les catholiques, s'ils troublaient le gouvernement; qu'il promettait sans crainte ce qui concernait le rapport de ces lois, parce qu'il était sûr qu'il ne pourrait l'effectuer, et qu'il ne serait pas lié par son serment, si le mariage ne s'accomplissait pas. Prynne, 46. Mém. de Hard., I, 428-430. Mém. de Clarendon, I, 10. Il n'aurait rien juré, s'il n'avait promis de ratifier tous les arrangements faits par Charles à Madrid. Ellis, Lettres originales, II, 154.

(3) Ce n'était pas sans quelque raison. Lorsque les ambassadeurs demandèrent au roi de publier une proclamation qui défendît toute persécution des catholiques pour des motifs de conscience, il répondit qu'une proclamation n'était qu'une suspension des lois, qui pouvait être annulée par une autre proclamation, et n'engagerait pas son successeur. Il préférait leur accorder une immunité de toute punition pour l'avenir, et défendre aux magistrats, aux juges et aux évêques, de mettre les lois à exécution contre eux. Mais quand cette résolution fut notifiée au garde des sceaux, il refusa de publier cette défense, comme une chose qui n'avait point encore de précédent dans le royaume. Mémoires de Hardwicke, I, 437. Cabala, 297. Rushworth, 101.

à peindre, sous de vives couleurs, les affronts faits à cet habile ministre, par l'arrogance et la présomption du favori. Il connaissait le caractère facile et crédule de son maître : il ne savait quelles impressions feraient les attaques répétées de ses ennemis, et il commença à écouter les prières de ses serviteurs, qui le pressaient, dans l'intérêt de sa propre grandeur, de revenir en Angleterre et de reprendre sa première place auprès de son souverain. 2° La prolongation de son séjour à Madrid lui était devenue insupportable, et pouvait être dangereuse pour sa sûreté. Ses fréquentes querelles avec Olivarez, bien qu'apaisées, en apparence, par les ordres de Philippe et de Charles, avaient fait naître une inimitié mortelle entre les deux favoris. La légèreté de ses manières, la publicité de ses amours, et son inconvenante familiarité avec le prince, blessaient journellement la gravité des Espagnols, et le roi lui-même avait dit, du moins on le prétendait, que sa sœur ne serait jamais heureuse, si un homme aussi violent et aussi immoral continuait à jouir de la confiance de son mari. Le duc s'aperçut qu'il s'était aliéné l'estime de la cour d'Espagne, et le ressentiment d'un côté, l'intérêt de l'autre, l'entraînèrent à s'opposer à ce mariage, qu'il avait eu tant à cœur d'accomplir (1).

La mort inattendue de Grégoire XV avait été une nouvelle cause de délai. Comme on n'avait fait aucun usage de la dispense accordée par le pape, il devint nécessaire d'en obtenir une nouvelle de son successeur (14 juillet). En même temps, on signa un traité additionnel (26 juillet et 4 août), par lequel le prince s'engagea à épouser l'infante à Madrid, à l'arrivée de la réponse de Rome, et le roi s'obligea à l'envoyer en Angleterre, le premier jour du mois de mars suivant (2). Charles, cependant, n'avait pas l'intention de se lier par cet arrangement : il assura son père qu'il ne consentirait jamais à aucune cérémonie de mariage, sans être assuré que sa femme le suivrait (29 juill.), et pour seconder son projet, il demanda que le roi lui envoyât l'ordre de revenir immédiatement. L'arrivée de cet ordre nécessita de nouvelles conventions (22 août). On stipula que les fiançailles seraient célébrées avant la fête de Noël; que le prince serait représenté, dans cette cérémonie, par Philippe ou par son frère don Carlos, et qu'une procuration avec pleins pouvoirs serait déposée, à cet effet, entre les mains du comte de Bristol, et remise au roi par ce ministre, dans les dix jours qui suivraient la réception de la réponse du pape. Ces articles furent jurés de part et d'autre : l'infante prit le titre de princesse d'Angleterre, et on lui forma une cour proportionnée à sa nouvelle dignité. Philippe et Charles se séparèrent comme des frères (29 août), en se promettant le plus vif attachement, et leurs favoris, en se déclarant ouvertement leur inimitié. « Je me montrerai toujours, dit Buckingham à Olivarez, l'humble serviteur du roi, de la reine et de la princesse, mais le vôtre jamais. » « Je m'honore du compliment, répliqua le Castillan » (1).

Malgré les serments et les apparences, le mariage projeté était déjà rompu dans l'esprit de Buckingham, et probablement dans celui de Charles. De Ségovie, Clerk, l'un des serviteurs du favori, revint à Madrid, et, sous prétexte de maladie, fut reçu dans la maison du comte de Bristol. Son apparition inattendue excita de l'étonnement (2); mais il ne laissa percer son dessein réel que lorsque, trompé par une expression ambiguë de son hôte, il se persuada que le rescrit du pape était arrivé. Aussitôt, il déposa dans les mains du comte de

(1) « Il est certain que le roi d'Espagne et ses ministres ont conçu un grand mécontentement contre milord duc de Buckingham. Ils lui supposent tant d'influence sur Votre Majesté et sur le prince, et ils le regardent comme si mal disposé pour eux et pour leurs intérêts..., qu'à moins que vous ne trouviez quelque moyen de réconciliation, ou que vous ne leur prouviez qu'il ne pourra troubler le bonheur de l'infante, » etc. Bristol au roi, Mém. de Hard., I, 477-479. Cabala, II, 98, 99, 271, 276, 308, 358. Lettres de Howell, 138. Journaux, 221.

(2) En réjouissance de cet arrangement, il y eut un combat public de taureaux, et un brillant tournoi où le roi, ses frères, et la noblesse, déployèrent toute leur magnificence. Voyez-en la description dans les Traités de Somers, II, 532-540.

(1) Traités de Somers, II, 545. Mém. de Hard., I, 432, 436, 476, 479, 489. Cabala, 358. Rushworth, 103. Prynne, 49; Mém. de Clarendon, I, App. XXV, XXIX.

(2) « C'est une des créatures du duc de Buckingham, et cependant il demeure dans la maison même du comte de Bristol... Nous craignons que ce Clerk n'ait apporté quelque chose pour embrouiller cette affaire. » Lettres de Howell, 148. Mém. de Hard., I, 481. Journaux des lords, 613. Cabala, 107, 2'6.

Bristol une lettre du prince qui lui défendait de remettre sa procuration au roi avant d'avoir la garantie que l'infante ne se retirerait pas dans un couvent après la célébration du mariage. On ne sait sur quelle base il fondait ce soupçon, mais l'objet réel de la lettre était d'empêcher le mariage auquel Charles s'était engagé par serment. L'erreur de Clerk donna au comte de Bristol le temps de détruire l'effet de cette intrigue. Il demanda une audience au roi, obtint de lui toutes les garanties qu'il pouvait désirer, et en envoya, par un exprès, la nouvelle, peu agréable, à la cour d'Angleterre (1).

Cet expédient n'ayant pas réussi, on en chercha un second. Jacques, à l'instigation de Buckingham (8 oct.), ordonna à Bristol de délivrer la procuration le jour de Noël, « époque de sainteté et d'amusement qui convenait à une action aussi grave et aussi sacrée que le mariage. » Le comte vit que la crédulité de son souverain avait été trompée; il l'informa par un exprès (24 oct.) que les pouvoirs donnés par le contrat seraient expirés à cette époque; que ce serait ajouter l'insulte à la mauvaise foi que de la présenter quand elle aurait cessé d'être valide; que l'approbation du pape était déjà signée à Rome, et qu'à moins d'ordres contraires, il se croirait obligé par le traité et par son serment à livrer la procuration, à la requête du roi d'Espagne (12 nov.). Quinze jours après, la dispense arriva à Madrid. Philippe fixa le 29 novembre pour les épousailles; le mariage devait avoir lieu le 9 du mois suivant: la noblesse espagnole reçut l'invitation d'y assister; une plate-forme tapissée fut érigée depuis le palais jusqu'à l'église, et l'on envoya dans les différentes villes et cités des ordres pour des réjouissances publiques. L'époque fixée n'était éloignée que de quatre jours, quand trois courriers, qui se succédèrent l'un l'autre, entrèrent à Madrid: ils apportaient à Bristol la défense de livrer la procuration, l'ordre de se préparer à retourner en Angleterre, et des instructions pour informer Philippe que Jacques était disposé à terminer le mariage, pourvu qu'il s'engageât à prendre les armes pour défendre le palatin, et à fixer le jour où il devait mettre un terme à sa médiation, et commencer les hostilités. Le monarque espagnol se sentit vivement blessé. Il répondit qu'une telle demande, dans une pareille circonstance, était déshonorante pour sa sœur et pour lui. Le traité avait été signé, les serments étaient échangés. Le roi et le prince devaient remplir leurs obligations; il était prêt à remplir les siennes. Les préparatifs du mariage furent contremandés immédiatement. L'infante quitta en pleurant son titre éphémère de princesse d'Angleterre; Charles et Buckingham se prévalurent de la victoire qu'ils venaient d'obtenir sur Bristol, et du coup qu'ils avaient porté à l'orgueil espagnol (1).

Peu avant leur départ, ils avaient reçu des pouvoirs pour traiter de ce qui concernait le Palatinat; mais Philippe avait interrompu la discussion, en disant, qu'en considération du mariage, il donnerait au roi d'Angleterre un blanc-seing, et se soumettrait ainsi à toutes les conditions qu'il pourrait lui prescrire. Quand son courroux fut apaisé, il écouta les représentations de Bristol (26 déc.), et quoiqu'il refusât, comme une action peu honorable, de déclarer la guerre à son neveu l'empereur avant d'avoir reçu une réponse à ses offres de médiation, il s'engagea néanmoins par écrit à ne point cesser ses démarches que, par les armes ou les négociations, il n'eût obtenu la restitution des domaines héréditaires réclamés par le palatin. Les ambassadeurs crurent cette assurance satisfaisante; mais rien ne pouvait contenter des hommes qui avaient déjà résolu d'allumer la guerre entre les deux couronnes.

Si Buckingham haïssait le comte de Bristol, il le craignait aussi beaucoup. Il avait vu les représentations sur sa conduite, que ce ministre, malgré la défense de Charles, avait en-

(1) Mémoires de Hardwicke, I, 481. « La comtesse d'Olivarez découvrit l'intrigue à l'infante, qui s'amusait beaucoup de ce qu'on avait élevé un pareil soupçon, et avoua qu'elle n'avait jamais eu l'idée de se faire un jour religieuse, et surtout de le devenir dans l'unique but d'éviter d'épouser le prince de Galles. » Mémoires de Clarendon, I, App., XIX.

(1) Mémoires de Hardwicke, 485, 490, 411, 422. Mémoires de Clarendon, I, 13. Cabala, V, 100, 107, 255. Prynne, 55-61. Journaux des lords, 643. Voyez les efforts de Charles pour se justifier, quoique l'acte contînt une clause qui lui ôtait le pouvoir de révoquer la procuration. Journaux, 228.

voyées au roi, et il savait que la présence d'un adversaire si redoutable pourrait porter atteinte à son autorité, et déjouer les plans qu'il avait formés. Bristol reçut l'ordre de cesser son service à la cour d'Espagne, mais de prendre tout son loisir pour retourner en Angleterre. Philippe l'avertit des dangers qui le menaçaient, et lui offrit de grands avantages s'il voulait rester sur le continent; mais le comte répondit qu'il préférerait perdre sa tête en Angleterre avec une conscience pure, plutôt que de vivre en Espagne, fût-ce sous le titre de duc de l'Infantado, avec la réputation d'un traître. Il hâta son retour; mais en débarquant il reçut l'ordre de se retirer à sa maison de campagne, et de s'y constituer prisonnier. Toutes ses prières furent inutiles. Jacques, tout en le désirant, ne trouva jamais l'occasion de l'entendre; et l'on ne permit au ministre disgracié, ni de venir à la cour, ni de siéger au parlement pendant le reste de ce règne (1).

En examinant attentivement toutes les démarches faites dans cette alliance projetée avec l'Espagne, on peut franchement en inférer : 1° que si le traité eût été laissé à l'habileté et à la persévérance du comte de Bristol, on eût atteint le but que Jacques désirait si vivement; 2° que le cabinet de Madrid avait donné plusieurs motifs d'offense au jeune prince par ses délais inopportuns et par ses tentatives pour mettre sa présence à profit; 3° que, cependant, il avait pris spontanément des engagements si solennels, qu'il ne pouvait ensuite s'y soustraire sans manquer à sa parole; 4° et que, pour justifier sa conduite aux yeux du public anglais, il avait été obligé d'employer la fourberie et le mensonge. Mais le grand malheur fut l'influence funeste que de pareilles actions eurent sur son caractère. On le crut intrigant, fourbe et dissimulé. Ses sujets, lorsqu'il fut monté sur le trône, découvrirent peu de sincérité dans leur prince. Ils perdirent toute confiance en ses protestations; et c'est à cette méfiance qu'on doit rapporter, en grande partie, la guerre civile qui suivit, et les maux qui accablèrent la nation et le souverain.

(1) Cabala, 45, 127, 128; Journaux des lords, 586. Buckingham voulut l'envoyer à la Tour, mais le duc de Richmond et le comte de Pembroke s'y opposèrent. Ib., 587

Jacques avait reçu les chevaliers errants (c'est ainsi qu'il les appelait), en les félicitant de leur heureux retour; mais il observa avec chagrin de l'altération dans leurs sentiments. Il se renferma seul dans Newmarket, s'abstint de ses amusements favoris, la chasse et la fauconnerie, et refusa de recevoir les hommages ordinaires des courtisans (1er et 5 nov.). Rien ne put lui persuader que la guerre avec l'Espagne amènerait la restitution du Palatinat; avec cette idée, il proposa un nouvel arrangement à Frédéric, pour l'engager à faire ses soumissions à l'empereur, à marier son fils aîné, qui était élevé en Angleterre, à la fille de ce prince; à recevoir, en qualité de tuteur et d'administrateur, la possession de ses anciens domaines, et à laisser la dignité d'électeur au duc de Bavière pour la vie, à condition qu'elle lui reviendrait ensuite à lui et à sa postérité. Le roi ne douta point du consentement de Frédéric et de Philippe (20 déc.); mais le palatin, encouragé par les sentiments bien connus de Charles et de son conseiller, lui renvoya un refus absolu (1).

Pendant les fêtes de Noël Jacques demanda l'opinion de son conseil privé sur les deux questions suivantes : le roi d'Espagne avait-il agi sans sincérité dans le dernier traité, ou bien avait-il donné lieu à la guerre par ses provocations? Le conseil, à l'unanimité, répondit par la négative à la première question, et la majorité seulement donna le même avis sur la seconde. Buckingham ne dissimula pas son mécontentement; il se répandit en menaces de vengeance contre Williams, le lord garde des sceaux, et Cranfield, le lord trésorier. Ce n'était pas qu'ils se fussent distingués par la violence de leur inimitié, mais il s'était habitué à les regarder comme ses créatures, et jusque-là il les avait toujours trouvés soumis à ses volontés. Au reste, c'étaient des hommes qui n'avaient d'autre conscience que leur intérêt. Pendant son absence en Espagne, ils avaient commencé à douter de la permanence de son pouvoir, et depuis cette époque, leur fidélité avait suivi les rapports contradictoires de la cour : un jour, ils se hasardaient à s'opposer à

(1) Cabala, 192, 266-269.

ses vues, et le lendemain, ils sollicitaient une réconciliation par des larmes et des prières (1).

Le roi avait entretenu l'espoir de sortir de ses embarras pécuniaires avec la dot de l'infante : cette ressource étant évanouie, il fut obligé de convoquer un parlement. Ce devait être pour Buckingham une épreuve hasardeuse; mais sa dernière opposition à l'affaire d'Espagne avait expié aux yeux de ses adversaires la témérité qu'il avait eue de conduire le prince à Madrid; et par l'entremise de Preston, ministre puritain et chapelain du prince, il avait formé une alliance avec ses anciens ennemis. Plusieurs conférences secrètes eurent lieu entre lui et le comte de Southampton, les lords Say et Sele, et les autres chefs de l'opposition dans les deux chambres; on se pardonna réciproquement d'anciennes injures. Le duc s'assura l'impunité pour lui-même, en livrant ses serviteurs infidèles à la vengeance de ses nouveaux amis, et l'on convint d'accorder au roi une somme considérable, à condition qu'il mettrait fin au traité, et déclarerait la guerre à Philippe, roi d'Espagne (2).

Le lecteur a déjà observé que la chambre des communes ne connaissait jadis que très-imparfaitement les bornes de ses devoirs et de sa puissance. Elle n'osait prendre sur elle de soulever le voile qui couvrait les secrets de l'État, et si la pauvreté du monarque le forçait quelquefois à lui demander son avis, elle répondait uniformément que de pareilles matières étaient au-dessus de sa portée. Mais le temps avait détruit plusieurs des distinctions qui avaient marqué la société. L'éducation, qui s'était répandue, avait aussi fort étendu les connaissances politiques; et comme la chambre des communes ne voulait plus se laisser guider par la volonté du souverain, il devint nécessaire de la caresser en flattant son orgueil, et reconnaissant son importance. Ce fut, néanmoins, avec la plus grande difficulté, que Jacques se soumit aux avis de son fils et de son favori, et consentit à partager avec le parlement une autorité qu'il regardait comme la prérogative principale de la couronne. Mais, fatigué par leurs prières et leurs remontrances, il leur permit de présenter aux deux chambres l'état des négociations avec l'Espagne, afin que, après une mûre délibération, les chambres des lords et des communes lui donnassent leurs avis réunis.

Il ouvrit ce parlement avec un ton beaucoup moins élevé qu'il n'avait coutume de prendre (1624, 19 févr.). Se rappelant, disait-il, les anciens mal-entendus, il arrivait avec le plus vif désir de faire son devoir, et de manifester son amour pour son peuple. Il avait été longtemps engagé par des traités; il avait envoyé son fils en Espagne, avec l'homme en qui il avait le plus de confiance, pour sonder les véritables intentions de cette cour; il en avait reçu des propositions depuis leur retour : tout ce qui s'était passé devait être soumis à leur examen, et il leur demandait leur avis « super totam materiam. » Une chose ne devait pas être oubliée : « c'était de le juger avec indulgence, comme on voudrait soi-même être jugé. Dans les traités publics et particuliers, il avait toujours fait des réserves pour la cause de la religion; quelquefois, il est vrai, il avait cru convenable de ne point faire exécuter les lois pénales dans toute leur sévérité, mais il n'en avait jamais dispensé qui que ce fût, et n'avait jamais rien défendu, rien changé, de ce qui concernait la religion. Je n'ai jamais, s'écriait-il, rien promis ni cédé; je n'en ai jamais eu l'intention dans mon cœur, et n'en ai jamais parlé » (1). Pour terminer, il les pria de le délivrer de

(1) Hacket, I, 165-169; Cabala, 274. Voyez une lettre plaintive de Williams, excusant sa conduite passée, et priant le duc de recevoir son âme en gage. Cabala, 298. Elle est datée du 2 février. Le sixième jour, ils se réconcilièrent, et la veille de l'ouverture du parlement, Williams fit sa soumission au duc de Buckingham. Journal de Laud, 10.

(2) Ib., 170. Il le fit d'après l'avis que lui donna Bacon, de se faire des amis par sa condescendance, et de se souvenir « qu'un bon joueur de boule a le genou en terre. » Bacon, VI, 362. La convocation du parlement fut regardée comme preuve du pouvoir de Buckingham. « Maintenant on ne dira plus qu'il faut que cette alliance se rompe, ou que son crédit soit détruit : il suivait le courant sur les traces du roi. A présent, quand il ira par des chemins de traverse, il pourra facilement se perdre. » Ibid., 363.

(1) « Ne se parjura-t-il pas quand il jura, le 20 de juillet, « quod nulla lex particularis contra catholicos ro« manos lata, nec non leges generales sub quibus omnes « ex æquo comprehenduntur, modo ejusmodi sint, quæ « religioni romanæ repugnant, ullo unquam tempore, « ullo omnino modo aut casu, directe vel indirecte, « quoad dictos catholicos romanos executioni mandabi« tur? » Prynne, 44; Mémoires de Hard., I, 428-430.

tous soupçons, de se souvenir que le temps était précieux, et d'éviter toute recherche insultante ou irritante (1).

Quelques jours après (24 févr.), les deux chambres tinrent une conférence générale. Buckingham, dans un discours long et spécieux, leur développa toute sa conduite en Espagne. Le prince (tant il était déjà initié dans l'art de tromper), le prince se tenait auprès de lui pour aider sa mémoire et certifier son exactitude, avec deux secrétaires chargés d'extraits des dépêches qu'ils lui remettaient, afin d'appuyer son rapport. Le seul homme qui pût le démentir, le comte de Bristol (2), était absent et condamné au silence. Les ambassadeurs espagnols protestèrent contre le discours du duc, comme injurieux à leur souverain : ils affirmèrent que si l'un de leurs compatriotes avait parlé de la sorte du roi d'Angleterre en Espagne, il eût payé de sa tête le crime de son insolence. Les deux chambres, néanmoins, prirent le parti de Buckingham (27 févr.) : elles déclarèrent que son discours n'atteignait que les actes des ministres espagnols, et non le roi lui-même ; et dans une adresse à la couronne (5 mars), elles émirent leur opinion, que les deux traités pour le mariage et la restauration du Palatinat ne pouvaient s'exécuter avec honneur et sûreté (3).

Jacques frémit à la perspective qui s'ouvrait devant lui, mais il n'eut pas assez de force pour s'opposer aux avis précipités de son fils et de son favori. Après quelques débats faibles et sans résultat, il se soumit à sa destinée, et se laissa entraîner par le torrent. En réponse à l'adresse (31 mars), il observa qu'il y avait deux points à considérer : l'un de savoir s'il pouvait déclarer la guerre avec honneur et sans blesser sa conscience, ce qui le regardait exclusivement lui-même ; l'autre, s'il possédait les moyens de la suivre avec vigueur, ce qui les concernait directement. Ses dettes étaient énormes ; son trésor était vide, ses alliés pauvres, et les réparations de sa marine, la dépense de l'armée, et la défense de l'Irlande, demandaient des sommes considérables. Cependant, s'ils voulaient lui accorder des fonds, il les assura qu'aucune partie n'entrerait dans les coffres royaux, mais que le tout serait employé à la guerre, sous la surveillance de commissaires qu'ils éliraient par eux-mêmes (1).

Ce discours amena une seconde adresse, dans laquelle les deux chambres offrirent au roi (12 mars), en termes généraux, de l'aider de leurs personnes et de leurs fortunes. L'archevêque de Canterbury fut chargé de la présenter, tâche bien convenable sans doute à un homme qui, glacé par l'âge, avait, six mois auparavant, juré de maintenir les articles religieux du traité avec l'Espagne (17 mars). Mais quand il félicita Jacques de s'être montré sensible au peu de sincérité des Espagnols : « Écoutez, s'écria le monarque, vous me faites dire ce qui n'est jamais sorti de ma bouche. Permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais donné à entendre que je fusse sensible ou insensible à leur bonne ou mauvaise conduite. Buckingham vous a fait une relation dont vous êtes juges ; mais je n'ai pas encore déclaré mon opinion (2). »

Le roi, pour conclusion, demanda une somme de 700,000 liv. sterling, afin de commencer la guerre, et un subside annuel de 160,000 liv. pour liquider ses dettes. L'énormité de la somme ébranla la résolution des communes ; mais le prince et le duc les assurèrent (22 mars) qu'une moindre somme serait acceptée, et elles votèrent 300,000 liv., qui devaient être levées dans le cours de l'année. A ce vote, on joignit une autre adresse (24 mars), qui avait pour but de justifier Buckingham contre les plaintes des ambassadeurs espagnols ; et le tout fut suivi d'une proclamation où le roi annonçait la rupture des traités avec l'Espagne (3).

(1) Journaux des lords, 209.

(2) Son altesse le prince, dit le garde des sceaux, sur de fortes raisons, doute qu'il y ait sûreté à tout remettre à la décision du parlement, de peur que cela ne mène à l'examen de dépêches particulières, dans lesquelles on verrait des contradictions. Il désire que l'on rompe avec l'Espagne sans produire les dépêches particulières. Cabala, 299. Les dépêches des Mémoires de Hardwicke démontrent que ce conseil était prudent.

(3) Journaux des lords, 220, 247.

(1) Journaux des lords, 250.

(2) Ibid., 259, 261, 265.

(3) Ibid., 275, 278, 282. Journaux des communes, 270. Le comte de Rutland étonna tout le monde en votant contre la demande du subside pour la guerre. Comparez le Diary de Land du 21 de mars, avec les Journaux, 273.

Les débats qui eurent lieu, au retour du parlement, après les vacances de Pâques, peuvent se réunir sous trois chefs. 1° On présenta au roi une pétition, pour le prier de mettre en vigueur les lois pénales contre les prêtres catholiques et les réfractaires (1). Jacques, encore une fois, prit Dieu à témoin qu'il n'avait jamais eu l'intention de dispenser de ces lois, et promit qu'il ne souffrirait jamais, dans quelque traité que ce fût, l'insertion d'une clause importante d'indulgence ou de tolérance pour les catholiques (2). On fit une proclamation qui ordonnait aux missionnaires de sortir du royaume, à un jour fixé, sous peine de mort. Les juges et les magistrats reçurent l'ordre de mettre les lois à exécution. Comme dans les premiers temps, le lord maire fut invité à faire arrêter toutes les personnes qui sortiraient de la messe, dans les maisons des ambassadeurs étrangers, et Jacques demanda l'avis des évêques et de son conseil sur les moyens à prendre pour élever dans la doctrine réformée les enfants des catholiques (3). Mais la chambre des communes n'était pas encore satisfaite. Tous les membres furent sommés de donner les noms de toutes les personnes en charge dans leur comté, connues comme catholiques ou soupçonnées de l'être. Cette liste, après plusieurs radiations et changements, fut approuvée par la chambre, et l'on vota unanimement une pétition pour demander la destitution immédiate de ces personnes. Mais les lords, quand on leur présenta la liste, donnèrent pour réponse que leur chambre était dans l'habitude de recevoir les preuves par serment, et d'entendre les parties accusées; que concourir à cette pétition, ce serait juger et condamner sans preuves suffisantes; et, d'après cela, on crut plus convenable que le prince la communiquât en particulier au roi, comme une affaire d'État qui méritait la plus sérieuse attention. Ils y consentirent; on lut la pétition à Jacques, et on l'oublia (1).

2° la chambre des communes rétablit son comité de doléances, et toutes les personnes qui tenaient des patentes de la couronne reçurent l'ordre de les renvoyer pour être examinées. Après une recherche longue et fatigante, on en rendit quelques-unes comme peu dangereuses; d'autres furent déclarées illégales, le reste fut réservé pour l'examen de la prochaine session. Quand ils présentèrent leurs griefs, au nombre de onze, le roi, en retour, commença à leur faire part des siens. Ils avaient empiété sur son autorité ecclésiastique, et, dans toutes les recherches, ils s'étaient laissés diriger par des hommes de loi, qui, il le leur disait en face, étaient le plus grand fléau pour tous les sujets de son royanme; car, lorsque la cause n'était profitable à aucun des plaideurs, ils trouvaient toujours moyen d'y faire de gros bénéfices (2).

3° Les chefs du parti patriote se hatèrent de faire usage de leur compromis avec Buckingham, et commencèrent par poursuivre Cranfield, comte de Middlesex, lord trésorier, et président de la cour des pupilles. Le lecteur se rappellera que le lord trésorier était un de ceux que le favori avait menacés de sa vengeance. Jacques eut l'intention, mais non le courage, de le sauver. Il engagea Buckingham à ne pas remettre aux mains des communes une arme qu'elles tourneraient un jour contre lui-

(1) Le lecteur constitutionnel doit être informé que les communes avaient résolu de faire une pétition au roi pour en obtenir une proclamation qui ordonnait l'exécution des lois contre les réfractaires; mais les lords objectèrent que cette proclamation conduirait « la postérité à penser un jour que l'exécution de ces lois dépendait d'une proclamation. » Journaux, 297. La pétition des communes était, dans le langage de Jacques, « piquante, » mais il avait assez d'influence dans la chambre des lords pour lui en substituer une plus modérée. Voyez Rushworth, I, 140.

(2) A cette occasion, Charles déclara et fit serment « que, s'il plaisait à Dieu de lui donner pour femme une papiste, elle n'aurait de liberté religieuse que dans sa propre famille, et ne pourrait être d'aucune utilité aux réfractaires en Angleterre. » Journaux des communes, 756.

(3) Journaux des lords, 317.

(1) Journaux des lords, 397. Journaux des communes 754, 776, 788, 792. — Cette liste était divisée en deux parties : la première contenait les noms « des papistes réfractaires, ou non communiants, qui avaient ouvertement fait connaître leur éloignement pour la croyance établie, ou ceux qui étaient accusés ou soupçonnés de ce délit. « Elle contenait trente-trois noms. La seconde comprenait les noms « de ceux dont les femmes, enfants ou domestiques, étaient réfractaires ou non communiants, ou soupçonnés, ou accusés de l'être. » Voyez-les dans les Journaux, 394.

(2) Cobbett, Histoire du parlement, I, 1503.

même (1); il écrivit à la chambre basse que le comte de Middlesex, loin d'avoir conseillé, comme on le supposait, la dissolution du dernier parlement, avait demandé, à genoux, sa prolongation (2), et il rappela aux lords que le trésorier occupait une place dans laquelle il ne pouvait être fidèle à son prince, sans se créer des ennemis personnels; que, dans la plupart des circonstances, il n'agissait pas de son propre mouvement, et n'était que l'instrument des volontés royales; et que, dans la multiplicité des occupations, l'esprit le plus attentif pourrait commettre une erreur, soit par défaut de renseignements, soit parce qu'aucun jugement humain n'est infaillible. Mais l'influence de Buckingham était irrésistible. On présenta des pétitions contre Middlesex, et la chambre des communes l'accusa, devant les lords, de corruption, de tyrannie, et de négligence de devoirs. Il soutint son innocence, à son jugement, repoussa l'accusation avec énergie, et se plaignit hautement de l'inégalité qui existait entre ses persécuteurs et lui. On leur avait accordé trois semaines pour dresser l'accusation, et il n'avait que trois jours pour préparer sa défense; ils se relevaient l'un l'autre, il était forcé de rester chaque jour pendant huit heures à la barre, jusqu'à ce que ses forces fussent totalement épuisées; ils étaient soutenus par les avocats les plus distingués, il était abandonné à lui-même et privé de l'avantage d'un conseil. Plusieurs personnes le déclarèrent innocent (13 mai). Les lords l'acquittèrent sur deux points de l'accusation; mais ils le jugèrent coupable sur quatre articles, et on le condamna à payer une amende de 50,000 livres, à un emprisonnement indéterminé, et à l'exclusion perpétuelle du parlement et de la juridiction de la cour. Cependant, ses plaintes de tant de dureté, sans fruit pour lui-même, ont été utiles aux autres (28 mai). Les lords, prévoyant que, dans la suite, ils pourraient se trouver à sa place, ordonnèrent que dans les accusations suivantes il serait fourni à l'accusé des copies des dépositions faites en sa faveur et contre lui, et qu'à sa demande on lui accorderait l'aide d'un conseil instruit dans les lois (1).

L'autre grand officier qui avait été mis en accusation, était l'évêque de Lincoln, garde des sceaux; mais les pétitions préparées contre lui restèrent sans effet jusqu'à la fin de la session, où le comité rapporta à la chambre que quelques-unes des charges qu'on avait examinées n'avaient aucun fondement, et que les autres ne donnaient point matière à une accusation criminelle. Il ne dut cependant son salut qu'à sa prudence et à son humilité. Beaucoup plus souple que Cranfield, il ne fut pas plutôt averti du danger, qu'il chercha à se réconcilier avec le duc, sollicita l'intercession du prince, fit sa soumission en personne, et reçut cette froide réponse de consolation : « Je ne chercherai pas votre ruine; je cesserai seulement de m'occuper de votre fortune. » C'était à l'ouverture du parlement : durant la session, il eut le bonheur de trouver l'occasion de rendre service à Buckingham, qui lui en témoigna sa reconnaissance, mais sans lui rendre son ancienne affection.

Pendant trois mois, les ambassadeurs espagnols, le marquis Ynoiosa et don Carlos Coloma, avaient sollicité du roi une audience particulière; mais on ne leur permit de le voir qu'en présence du prince et de Buckingham. Enfin, Coloma parvint à détourner leur attention, tandis que Ynoiosa plaçait une note dans les mains de Jacques, qui la mit immédiatement dans sa poche (21 avril). La conséquence fut, que le même soir, le comte de Kelly conduisit clandestinement à l'appartement du roi, Carendolet, secrétaire de légation, qui informa le roi, au nom des ambassadeurs, qu'il était comme prisonnier dans son propre palais, entouré d'espions et de délateurs; qu'aucun de ses serviteurs n'osait exécuter ses ordres, ou lui donner son avis, sans l'approbation préa-

(1) « Le roi déclara au duc qu'il était un fou, et qu'il se préparait des verges pour son propre dos, et au prince, que le temps viendrait où il se trouverait saoul des accusations dont il se farcissait le ventre. » Clarendon, I. 23.

(2) Journal des communes, 768.

(1) Journaux des lords, 307-383, 418. Le roi avait ordonné à sir Richard Weston de ne lui présenter aucune pétition de la part du comte. Le 29 de mai, ce seigneur donna à Weston une pétition pour son élargissement; mais celui-ci n'osa la présenter qu'il n'eût reçu des instructions de Buckingham. Voyez sa lettre dans Cabala, 403. Il sollicita ensuite l'exemption de l'amende; elle fut réduite à 30,000 liv. : une aussi petite réduction le surprit (ibid., 404). Il paya cependant 20,000 liv., et il fut exempté du reste. Dépêches de d'Effiat, apud Carte, 132.

lable de Buckingham, et que le royaume n'était plus gouverné par son souverain, mais par un homme qui, pour satisfaire sa vengeance, cherchait à entraîner son bienfaiteur dans une guerre injuste et impolitique. Il arriva qu'à cette époque l'évêque de Lincoln prit à sa solde la maîtresse de Carendolet. Il sut par elle l'entrevue secrète qui avait eu lieu entre son amant et Jacques, et il en informa aussitôt le prince (1).

Trois jours après, Carendolet se rendit une seconde fois chez le roi, avec un mémoire écrit: il contenait que Buckingham concertait toutes ses démarches avec les comtes d'Oxford et de Southampton, et avec les membres de la chambre des communes qui avaient été punis pour insolence à la fin du dernier parlement; que, dans ce but, il avait l'habitude de les réunir à souper et autres repas, où il leur découvrait les secrets de l'État, le serment particulier du roi, et la négociation importante qui concernait la Hollande (2); qu'ils avaient arrêté entre eux que, si Jacques voulait s'opposer à leurs desseins, ils le renfermeraient dans une maison de campagne, et s'empareraient de la conduite du gouvernement, sous le nom du prince, comme régent; et que le duc, dans l'espoir d'attirer dans sa famille la succession à la couronne, proposait de marier sa fille au fils aîné du prince palatin, dont la femme était la plus proche héritière, après Charles. Jacques interrompit souvent Carendolet en jetant çà et là des phrases brusques et sans suite. Il y avait, avouait-il, quelque chose de suspect dans la conduite du duc; mais personne jusqu'ici n'avait produit de charge contre ce seigneur, et il ne pouvait croire que son fils ni son favori cherchassent à lui faire tort, ou fussent capables de résister à son autorité. Son fils, disait-il, avait été jadis attaché à l'Espagne; mais actuellement « il était entraîné par la fougue de la jeunesse à suivre les avis de Buckingham, qui, depuis son retour, avait on ne sait combien de diables dans le corps. » Cette communication fit cependant une profonde impression sur son esprit. Le matin, il parut pensif et mélancolique : il prit Charles dans sa voiture, mais refusa d'admettre le duc; puis, fondant en larmes, il se plaignit d'être abandonné, dans sa vieillesse, par ceux en qui il avait mis ses plus tendres affections (1).

On savait assez qui avait excité dans le cœur du roi de pareils sentiments; mais il était réservé à la politique de Williams, pour déjouer le complot, de découvrir les particularités de l'intrigue. « Il se sentait tourmenté, disait-il, comme une femme en travail, jusqu'à ce qu'il pût connaître la vérité. » Afin d'avoir une entrevue avec Carendolet, il fit arrêter un prêtre catholique, de l'intime connaissance de l'Espagnol, qui vint immédiatement intercéder pour son ami; et considérant le lord garde des sceaux comme un de ceux dont le salut dépendait de la ruine de Buckingham, il le supplia de l'aider dans son projet (27 avril). Il ne fut pas difficile à Williams, et dans un tel moment, de lui arracher son secret. Il transmit cette information au prince, et lui donna l'avis que lui ou le duc ne quittât jamais le roi; il y ajouta un mémoire écrit, dans lequel il avait soigneusement répondu à toutes les accusations avancées par les Espagnols.

La lecture de ce papier, auquel Charles avait ajouté des remarques, diminua, mais ne dé-

(1) Buckingham exprime ainsi son mécontentement à Jacques : « Pour obéir à vos ordres, je dirai à la chambre du parlement que vous avez pris un si gros rhume, que, ne sachant pas comment vous passerez la nuit, vous ne pouvez encore fixer le jour de son audience; mais j'éviterai de leur dire que, malgré votre toux, vous avez trouvé le moyen de parler aux envoyés du roi d'Espagne, quoique vous ne le puissiez avec vos propres sujets. » L'audience dont il parle fut accordée le jour suivant, le 23. Journaux des lords, 317.

(2) Il est évident qu'en considération de l'alliance espagnole, Jacques avait fait à Philippe, par l'entremise de Buckingham, une proposition touchant la Hollande, et qu'il désirait ardemment qu'elle fût ignorée du public. Mém. de Hard., I, 405, 428.

(1) Voyez Cabala, 276. Buckingham dit à l'archevêque d'Embrun que la proposition de mariage venait du prince palatin, et que le roi ne s'y opposait pas. Il était évident que *Boukinkan y penchait fort*. Relation d'Embrun, 364. C'est à cette offre que les Espagnols attribuèrent la détermination de Buckingham de rompre le mariage entre Charles et l'infante. « Le même jour il reçut des lettres de l'auguste princesse palatine, et fit révoquer la procuration. Quelques jours après, à l'arrivée du secrétaire de ladite princesse, et d'après la confirmation de son espérance de voir sa fille mariée au fils de la princesse palatine, il fit tout mettre en pièces. » Archæo, XVII, 282. Cabala, 275.

truisit pas entièrement les soupçons de Jacques. Le dimanche suivant (2 mai), il entra dans la chambre du conseil, une Bible à la main, fit jurer à toutes les personnes présentes de dire la vérité, et leur ordonna de répondre à certaines questions qu'il avait préparées, relativement aux desseins supposés du duc (1). Ils prirent tous un air de surprise, et s'excusèrent de leur ignorance. Buckingham se plaignit de l'insulte faite à sa loyauté; mais son esprit fut tellement agité, qu'il éprouva un accès de fièvre, et fut obligé de garder la chambre pendant quinze jours. Le roi eut pitié de lui, demanda aux ambassadeurs de produire les noms de ses accusateurs, et regarda leur refus comme une justification complète de son favori. Ynoiosa, cependant, prit un ton plus haut : il demanda une audience au roi, et quand on lui eut dit qu'il devait s'expliquer devant les ministres, il demanda un vaisseau pour quitter le royaume. Jacques désirait le voir, mais Charles et Buckingham s'y opposèrent : il partit sans recevoir les présents ordinaires; et, à son arrivée en Espagne, il apprit qu'une accusation était déjà portée contre lui par l'ambassadeur anglais (2). Pour se justifier, il soutint que Carendolet n'avait rien avancé par ses ordres qui ne fût véritable; qu'on ne devait pas ajouter foi à des conseillers qui feignaient d'être ignorants parce qu'ils étaient complices, et qu'il pourrait nommer plusieurs officiers de la cour qui auraient le désir et les moyens de prouver le crime de Buckingham, s'ils n'étaient retenus par la crainte de sa vengeance et de la pusillanimité du roi. Grâce à l'influence de son cousin Olivarez, il retrouva, peu de jours après, toute la faveur de son souverain (3).

La répugnance visible avec laquelle Jacques avait consenti à ce qui s'était fait dans les deux chambres fit généralement soupçonner que le duc ne jouissait que d'un pouvoir précaire (1). Certain, cependant, de l'appui du prince, et se confiant à leur influence combinée sur l'esprit faible du roi, il dédaigna les intrigues et se moqua des prédictions de ses ennemis. Un des objets principaux, après la clôture du parlement, fut de songer à recouvrer le Palatinat. On envoya des ambassadeurs à la plupart des cours de l'Europe, et l'on employa des raisonnements, des promesses, et des présents, pour susciter des ennemis à la maison d'Autriche. La longue trêve entre l'Espagne et les États venait d'expirer : la guerre était déjà allumée dans les Pays-Bas; et Buckingham saisit cette occasion pour conclure une ligue défensive, mais non offensive, entre le roi de la Grande-Bretagne et les sept provinces unies. Il fut stipulé que, dans le cas d'une invasion étrangère, chacune des parties contractantes serait tenue de secourir l'autre, le roi avec une armée de 6,000 hommes, les États avec une de 4,000, et qu'à la fin de la guerre, les dépenses occasionnées par les troupes auxiliaires, seraient acquittées par la puissance qui aurait joui de l'avantage de leurs services. La nouvelle du massacre de la factorerie anglaise d'Amboyne venait d'arriver, et la nation retentissait de plaintes contre l'avarice et l'inhumanité des Hollandais; mais, d'un autre côté, les Espagnols avaient déjà mis le siége devant Breda, et Charles et Buckingham brûlaient d'en venir aux mains avec l'Espagne. Le cri de vengeance cessa, le traité fut signé, et le secours de 6,000 hommes immédiatement fourni (2).

Les envoyés anglais soumirent aux rois de Suède et de Danemark, et aux autres puissances protestantes de l'Allemagne, le plan d'une croisade pour l'abolition du pouvoir catholique dans l'empire. Ils en appelèrent avec

(1) Charles écrivit à Buckingham à ce sujet, lui conseillant d'acquiescer au dessein qu'avait le roi d'interroger les conseillers sous serment. Mémoires de Hardwicke, 456.

(2) « A la grande joie de tous les saveliers et des autres bigots et frères zélateurs de cette ville, il partit ce jour-là pour Ely-House, et le lendemain pour Douvres. » Mém. de Strafford, fol. édit., I, 21.

(3) Comparez, pour cette singulière affaire, la relation de Hacket, I, 195-197, avec les lettres de Cabala, 13, 300, 318, et les dépêches de Velarezzo, ambassadeur vénitien, citées par Carte, IV, 117.

(1) Mémoires de Strafford, I, 20.

(2) Mém. de Clarendon, I, 21-25. Dumont, 458. Le roi de France leur donna en même temps de l'argent, 1,200,000 liv. tournois pour la première année, 1 million pour la deuxième, et la même somme pour la troisième, qui devaient être rendues par portions égales entre la troisième et la neuvième année après la paix. Louis demanda en retour que ses sujets en Hollande eussent le libre exercice de leur religion. Cela fut accordé seulement dans la maison de son ambassadeur, et à condition qu'aucun indigène n'y serait reçu. Ibid., 463.

force à la religion et à l'intérêt de ces princes; et presque tous, sur la promesse d'un subside considérable, souscrivirent à la sainte alliance. Quoique les États catholiques de France, de Venise, et de la Savoie, regardassent comme un déshonneur d'entrer publiquement dans une ligue protestante contre ceux qui professaient leur croyance, l'inimitié qu'ils portaient à la maison d'Autriche les engagea à contribuer à son succès, et ils promirent secrètement de détourner l'attention de l'Espagne par de feintes hostilités, de fournir de l'argent pour entretenir l'armée du prince palatin, et de permettre qu'on levât dans leurs propres États une armée auxiliaire. Le comte Mansfield, célèbre aventurier, et le principal soutien de la fortune chancelante de Frédéric, vint en Angleterre (10 juin). Il obtint, pour le payement de ses troupes, la promesse d'une somme de 20,000 livres par mois; et, pour renforcer son armée d'auxiliaires français et allemands, 12,000 Anglais, que l'on força d'entrer à son service, et que l'on mit sous son commandement. De Douvres, où l'on ne put réprimer leurs excès que par des exécutions sommaires, ces recrues partirent pour Calais, d'où elles se rendirent en Zélande; mais le grand nombre des transports, l'inclémence de la saison, et le défaut de provisions et de tentes sur le rivage, engendrèrent une maladie contagieuse qui emporta 5,000 hommes dans l'espace de quelques semaines; et, quoique Mansfield poursuivît sa marche en bravant tous les obstacles, il trouva son armée, quand il atteignit le Rhin, tellement affaiblie par la maladie et les accidents de la route, qu'il fut forcé de se tenir sur la défensive (1).

Le roi était resté spectateur silencieux et peu satisfait de tous ces préparatifs de guerre; mais il prit un intérêt plus vif au nouveau traité de mariage qui avait été engagé pour le consoler de la rupture de celui que l'on avait tenté avec l'Espagne. L'année précédente, lorsque Charles et Buckingham avaient traversé la France, ils s'étaient arrêtés un jour à Paris, et avaient été admis, en qualité d'étrangers, à la cour de France, où ils avaient vu dans un bal la princesse Marie-Henriette. C'était la plus jeune des filles du dernier roi. Dans sa quatorzième année, elle avait le teint brun et une petite stature, mais elle se faisait distinguer par la beauté de ses traits et par l'élégance de ses manières (1). A cette époque, elle ne parut avoir fait aucune impression sur le cœur du prince; mais ensuite, à mesure que ses affections s'éloignèrent de l'infante, ses pensées se tournèrent vers Henriette; et peu de temps après son retour en Angleterre, lord Kensington fut envoyé, à sa demande, à la cour du frère de la princesse. Il y parut sans caractère officiel; mais on comprit l'objet de sa visite, et il reçut de la reine mère l'assurance d'un résultat favorable. Dès que Jacques eut rompu le traité fait avec l'Espagne (2), le comte de Carlisle se joignit à Kensington : ils prirent tous deux le titre d'ambassadeurs, et firent formellement la proposition de mariage. Elle fut d'abord reçue avec empressement par les ministres français; mais, instruits que le roi tenait à cette union, et que le pouvoir de Buckingham dépendait du succès du traité, ils élevèrent graduellement leurs demandes. On convint que les parties seraient mariées en France, de la même manière que Henri IV avait épousé Marguerite de Valois; qu'à l'arrivée de la princesse en Angleterre, le contrat serait publiquement ratifié, sans aucune cérémonie religieuse; que la princesse et sa suite auraient le libre exercice de leur religion, ainsi qu'il avait été convenu pour l'infante; qu'elle aurait la surveillance de ses enfants jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de treize ans; que sa dot serait de 800,000 couronnes, et qu'elle renoncerait pour elle et ses descendants à tout droit de succession à la couronne de France. Mais,

(1) Le secrétaire Conway dit que les 12,000 hommes furent levés par la presse. Mém. de Hard., I, 533. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'en même temps que ces 12,000 hommes et les 6,000 autres étaient levés en Angleterre, pour être employés contre l'Espagne et l'Autriche, le lord Vaux faisait aussi une levée de 1400 hommes pour le service de l'archiduchesse, et par conséquent en leur faveur.

(1) Voyez deux portraits de la princesse, par lord Kensington, Cabala, 312. Ellis, II, 177; et les lettres de Howell, 191.

(2) Cabala, 311-319. Philippe, à la nouvelle de cette mesure, répliqua qu'il regardait le traité de mariage comme existant toujours par suite d'une convention particulière entre le prince et lui.

en outre, le cardinal de Richelieu observa que ce serait un affront à son souverain, de faire moins de concessions en faveur d'une princesse française, qu'on n'en avait stipulé pour une princesse espagnole; et, sous ce motif, il demandait que l'indulgence promise aux catholiques anglais par le traité de Madrid fût garantie par celui de Paris. Cette demande inattendue, après les ordres donnés si récemment aux juges, le serment prêté par le prince, et la promesse faite aux parlements par Jacques, donna lieu à des difficultés presque insurmontables. La négociation fut suspendue : on suggéra divers moyens que l'on refusa; à la fin, le cabinet français consentit (8 nov.), ou parut consentir au compromis suivant. Le roi d'Angleterre, par un engagement secret, signé de lui, de son fils, et d'un secrétaire d'État, promettait d'accorder à ses sujets catholiques une plus grande liberté de religion qu'il n'en avait été réclamé en vertu de l'alliance espagnole, en renonçant à toute poursuite contre leurs personnes, leurs propriétés, ou leur conscience (1).

Après cette convention, Jacques et Louis signèrent le traité (12 nov.). Ils l'avaient même ratifié par leurs serments, lorsque les ministres français élevèrent une objection tout à fait inattendue. La promesse secrète, disaient-ils, était conçue en termes généraux : elle n'engageait le roi à aucune mesure spéciale de protection; elle lui laissait la liberté d'accroître ou de restreindre la tolérance selon son bon plaisir. Cette plainte fut regardée par les ambassadeurs anglais, à Paris, comme une tentative pour recommencer une négociation définitivement close. Ils exprimèrent dans des termes énergiques leur surprise et leur indignation. Ils engagèrent Buckingham à résister avec force; ils se hasardèrent même à prédire que la cour de France se désisterait de ses prétentions, plutôt que de perdre les avantages du mariage. Mais le roi et son fils n'y virent qu'une tentative, inspirée par quelque circonstance du moment : ils savaient que les Espagnols cherchaient à séduire la fidélité de Louis par des propositions importantes, et ils ne voulurent pas essuyer la honte d'un refus plus désagréable encore que le premier. Avec de telles appréhensions, le meilleur parti à prendre était de se soumettre aux conditions imposées, et au lieu du premier engagement, on substitua les trois articles suivants : que tous les catholiques emprisonnés pour cause de religion, depuis l'ouverture du parlement, seraient mis en liberté; que toutes les amendes levées sur les non-conformistes depuis cette époque seraient restituées, et qu'à l'avenir ils n'éprouveraient aucun désagrément à raison de l'exercice paisible et privé de leur culte (1).

Ainsi le roi, après neuf années d'ambassades et de négociations, avait surmonté, en apparence, tous les obstacles qui s'opposaient au mariage de son fils avec une princesse d'une naissance égale, et dont la famille fût puissante. Charles nomma pour son représentant le duc de Chevreuse, et le duc de Buckingham reçut l'ordre d'amener la jeune épouse en Angleterre. Ces arrangements furent inopinément interrompus par le refus du nonce du pape de délivrer la dispense avant d'avoir de meilleures sûretés de l'accomplissement des promesses faites en faveur des catholiques anglais. Le ministre français proposa de procurer une dispense des autorités ecclésiastiques de France; mais Jacques insista pour qu'elle fût directement accordée par le pape, afin qu'on ne pût élever par la suite aucun doute sur la validité du mariage. La négociation fut reprise; des copies des promesses souscrites par le roi et le prince furent soumises au pape, et l'on y ajouta un serment qui devait être prononcé par Louis, s'engageant pour lui-même et ses successeurs à procurer, par toute la puissance de sa couronne, l'accomplissement des promesses (2). Urbain se laissa lui-même persuader, et le nonce Spada finit par délivrer la dispense, mais Jacques ne vécut pas assez pour être témoin du mariage. On crut d'abord que ce n'était qu'une fièvre tierce, ensuite la goutte dans l'estomac; mais quelle que fût la nature vérita-

(1) Mém. de Hardwicke, I, 523 547. Lord Nithisdale, catholique, prêta son appui à l'ambassadeur français à Rome, pour obtenir une dispense du pape. Voyez une de ses lettres adressées à Buckingham dans Cabala, 332, et une réponse de Buckingham dans Ellis, III, 179.

(1) Ibid., 547-561. Cabala, 320. Prynne, 72. Rusworth, I, 173.

(2) Depêches du nonce Spada.

ble de la maladie, elle lui devint fatale par son obstination à refuser tous les remèdes, et par l'hésitation ou l'ignorance de ses médecins. Le onzième jour, il reçut le sacrement, en présence de son fils, de son favori, et de ses serviteurs, avec une sérénité d'esprit et une ferveur de dévotion qui firent verser des larmes à tous les assistants (1). Le quatorzième jour, il envoya chercher son fils de grand matin; mais avant que le prince pût arriver à sa chambre, le roi avait perdu l'usage de la parole, et il expira sous quelques heures (1625, 27 mars), dans la cinquante-neuvième année de son âge, et la vingt-troisième de son règne. De sept enfants qu'il avait eus, trois fils et quatre filles, deux seulement lui survécurent, Charles, son successeur, et Élisabeth, reine titulaire de Bohême (2).

Quoique Jacques fût un homme habile, c'était un faible monarque. La vivacité de son esprit et la rectitude de son jugement étaient gâtées par sa crédulité et par sa partialité, par ses craintes puériles et par l'habitude de l'indécision. Éminemment doué des qualités d'un conseiller, il manquait de caractère et de résolution, pour agir comme un souverain. Sa conversation était semée de maximes de la plus haute sagesse politique, et sa conduite portait souvent l'empreinte de l'ineptie. Si, dans le langage de ses flatteurs, il était le Salomon breton, dans l'opinion d'observateurs moins intéressés, il méritait le nom que lui avait donné le duc de Sully, du plus sage fou de l'Europe (1).

On peut attribuer les anomalies de son caractère à cet amour de bien-être personnel qui semble avoir été sa passion dominante. Nous le voyons continuellement y sacrifier ses devoirs et ses intérêts, cherchant, dans sa jeunesse, à éviter par tous les moyens possibles l'ennui des affaires publiques, et plus tard, se débarrassant du poids du gouvernement pour le faire retomber sur ses favoris. C'est là ce qui lui apprit à se servir de ruse et de duplicité pour parvenir à ses fins, à retirer sa parole avec autant de facilité qu'il la donnait, à jurer et à se parjurer selon sa convenance. C'est ainsi qu'il s'abîmait dans les dettes pour s'épargner la peine de refuser des solliciteurs importuns, et qu'il sanctionnait des mesures qu'il condamnait, afin de se soustraire aux reproches de son fils et de son favori. Il oubliait ses sollicitudes dans ses parties de chasse ou de paume, dans ses débauches de table, ou dans les rires que lui causait la bouffonnerie de ceux qui l'entouraient; et ces plaisirs faisaient le seul bonheur de sa vie.

Sa conversation était éloquente, mais pédantesque, fréquemment entremêlée de serments, et gâtée d'ordinaire par des allusions profanes. Quoiqu'il ne fût pas admirateur du beau sexe, on l'accuse d'avoir encouragé les immoralités de Somerset et de Buckingham; et les caresses dont il comblait ses favoris, jointes à l'indélicatesse de sa correspondance familière, ont in-

(1) « Quand on lui dit que les hommes qui ont reçu les ordres sacrés dans l'Église d'Angleterre possèdent comme inhérent à leurs fonctions et non à leur personne le pouvoir de prononcer et de déclarer la rémission des péchés à tous les pénitents qui la réclament, il répondit aussitôt : J'ai toujours cru que ce pouvoir appartenait à vous qui avez reçu les ordres dans l'Église d'Angleterre, et c'est pourquoi, moi, misérable pécheur, je prie humblement le Tout-Puissant de m'absoudre de mes péchés, et vous, qui êtes son ministre dans cette fonction élevée, de me faire obtenir du ciel cette consolation. Et après que l'absolution eut été lue et prononcée, il reçut le sacrement avec le zèle et la dévotion, non d'un homme faible et pécheur, mais d'un chérubin composé de chair et de sang. » Son oraison funèbre, par Williams. Traité de Somers, II, 51, édit. de 1809.

(2) Mém. de Hardwicke, I, 562-566. Howel, 173. Journal de Laud, 15. Les prières lues à Jacques, à sa mort, par l'évêque de Lincoln, sont dans le Tite-Live de Hearne, 221-224.

(1) « Il était de moyenne stature, plus gros en apparence, à cause de ses vêtements, qu'il ne l'était réellement, quoique assez gras; il portait ses habits larges et aisés. Son pourpoint était matelassé et à l'épreuve du stylet; ses culottes, à grands plis et très-étoffées. Son caractère était naturellement craintif, ce qui explique pourquoi il portait son pourpoint matelassé. Ses yeux étaient grands, toujours attachés sur les personnes qu'il ne connaissait pas, et de manière à les décontenancer et à les obliger même de sortir de l'appartement. Sa barbe était rare; sa langue, trop grande pour sa bouche, ne lui permettait pas de boire convenablement, et souvent ce qu'il buvait retombait des deux côtés de sa bouche dans son verre. Sa peau était aussi douce qu'un satin, ce qui venait de ce qu'il ne lavait jamais ses mains et n'essuyait que ses doigts avec le coin mouillé d'une serviette. Ses jambes étaient très-faibles. On croit qu'on lui avait joué quelque mauvais tour dans son extrême enfance (ou que cela venait peut-être du sein de sa mère). A sept ans il ne pouvait se tenir debout. Cette faiblesse l'obligeait à s'appuyer toujours sur les épaules de quelqu'un. » Balfour, II, 108.

duit quelques écrivains à lui soupçonner les habitudes les plus infâmes. Mais une accusation aussi odieuse exige des preuves plus positives qu'une allusion obscure dans une pétition, et que les noires insinuations d'un libelle diffamatoire (1).

Jacques avait retenu de Buchanan, son précepteur, la maxime «qu'un souverain devait être l'homme le plus instruit de son royaume.» Il nous a laissé des preuves nombreuses de ses connaissances; mais son orgueil littéraire et sa suffisance, son habitude d'interroger les autres afin de découvrir l'étendue de leur savoir, l'étalage ridicule qu'il faisait continuellement de son instruction, bien qu'ils lui valussent les flatteries de ses serviteurs et de ses courtisans, lui attiraient le mépris et la dérision des véritables savants. Il regardait la théologie comme la première des sciences, à cause de son objet, et de sa haute importance pour lui-même, en qualité de chef de l'Église et de défenseur de la foi. Mais quoiqu'il restât toujours orthodoxe, sa croyance ne fut pas exempte de variations. Ses opinions conservèrent pendant plusieurs années une teinte de calvinisme, qui s'effaça insensiblement par la conversation de Laud et de Montague, et autres gens d'église élevés en dignité; et avant la fin de son règne, il avait adopté les doctrines plus douces, mais toutes différentes d'Arminius. Dans ses dernières années, il s'appliqua à l'étude de la théologie, à la révision des ouvrages d'institution religieuse, aux directions à donner aux prédicateurs, et à la réfutation des hérésies des théologiens étrangers. Telles furent les objets qui occupèrent l'attention, et qui partagèrent les soins du souverain des trois royaumes (2).

Outre la théologie, il y avait une autre science dans laquelle il était également versé, celle de la démonologie. Il démontrait, en faisant parade d'un grand savoir, l'existence des sorciers et des malheurs qui résultaient de la sorcellerie, contre les objections de Scot et de Wier; il découvrit même une solution satisfaisante à cette question obscure, mais intéressante, «pourquoi le diable communiquait beaucoup plus avec les vieilles femmes qu'avec les autres.» Les vieilles femmes n'eurent pas lieu de se féliciter de la sagacité de leur souverain. La sorcellerie, à sa sollicitation, fut mise au nombre des grands crimes; et, depuis le commencement de son règne, il se passa à peine une année sans que l'on condamnât quelque vieille femme à expier sur le gibet ses relations imaginaires avec le mauvais esprit.

Si Jacques eût été destiné à la vie privée, c'eût été un très-respectable gentilhomme de campagne: l'élévation du trône exposa ses faiblesses aux regards du public, et cela à une époque où l'esprit croissant de liberté, et l'étude générale des sciences, rendaient les hommes moins indulgents pour les prétentions de leurs supérieurs et plus portés à censurer leurs défauts. Avec tout son savoir et toute son éloquence, il ne put acquérir l'amour et l'estime de ses sujets; et quoiqu'il n'ait pas mérité les reproches faits à sa mémoire par les écrivains révolutionnaires du règne suivant et de ceux qui lui succédèrent, la postérité l'a classé parmi les rois faibles et prodigues, et les pédants vaniteux et bavards.

(1) Voyez la note, dans l'édit. de Scot, des Traités de Somers, II, 488.

(2) Dans l'automne de 1624, l'archevêque d'Embrun vint en Angleterre par ordre du roi de France, et eut plusieurs conférences avec Jacques et Buckingham, touchant le traité de mariage. Dans l'une d'elles, le roi assura le prélat qu'il n'avait rien de plus à cœur que d'établir dans ses États la liberté de conscience, et qu'à ce sujet il avait songé à une assemblée de théologiens anglais et étrangers (probablement français), qui pourrait se tenir à Douvres ou à Boulogne, et dans laquelle on déclarerait sur quelle base on fonderait une concession aussi importante. Je pense que c'est tout ce que l'on peut raisonnablement conclure des paroles du roi, telles qu'elles sont rapportées par l'archevêque, quoiqu'il en inférât que Jacques désirait effectuer une réunion entre les deux Églises, et ordonner cette assemblée de théologiens comme une mesure préparatoire. Voyez la relation de M. l'archevêque d'Embrun, ajoutée aux Mémoires de Deageant, 327-377.

CHAPITRE IX.

CHARLES Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS DE FRANCE.	ROI D'ESPAGNE.	PAPES.
Ferdinand II, 1637. Ferdinand III.	Louis XIII, 1643. Louis XIV.	Philippe IV.	Urbain VIII, 1644. Innocent X.

Mariage du roi. — Son premier parlement. — Expédition malheureuse contre Cadix. — Second parlement. — Accusations de Bristol et de Buckingham. — Guerre avec la France. — Malheureuse expédition de l'île de Rhé. — Troisième parlement. — Pétition de droit. — Assassinat de Buckingham. — Ministres. — Laud, évêque de Londres. — Expédients pour lever de l'argent. — Paix avec la France et l'Espagne. — Démarches en faveur du prince palatin.

Charles était dans sa vingt-cinquième année lorsqu'il monta sur le trône. Son avénement n'amena aucun changement important dans les membres du conseil ni dans la politique du gouvernement. On avait rarement vu le même individu se concilier la faveur de deux monarques successifs; mais Buckingham posséda la confiance du fils d'une manière aussi durable qu'il avait possédé celle du père. La mort de Jacques lui fut même favorable : le vieux roi avait commencé à éprouver quelque gêne sous sa tutelle ; mais Charles écoutait ses conseils avec la crédulité d'un jeune homme, et lui était attaché avec toute l'ardente obstination de son âge.

La première question qui réclama l'attention du nouveau monarque fut l'union déjà conclue avec la maison de France (1625, 30 mars). Trois jours après la mort de son père, il ratifia, comme roi, le traité auquel il avait jadis souscrit comme prince. Le duc de Chevreuse, son parent par la maison de Guise, fut nommé pour la seconde fois son représentant. Le cardinal de La Rochefoucauld accomplit la cérémonie du mariage sur une plate-forme, élevée devant la grande porte de la cathédrale de Paris (1), et le duc de Buckingham se rendit dans cette capitale, accompagné d'une suite nombreuse, afin de conduire en Angleterre la royale épouse. Sept jours entiers furent consacrés à des réjouissances, à l'occasion d'un événement qui allait, supposait-on, cimenter une union éternelle entre les deux couronnes. Les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche accompagnèrent Henriette, à son départ de la cour de son frère (2). Charles vint la recevoir à Douvres, à la tête de la noblesse anglaise; la cérémonie du mariage fut renouvelée publiquement dans la grande salle de Canterbury; et le couple royal se rendit sans délais au palais d'Hampton-Court (3). L'entrée solennelle dans la capitale n'eut pas lieu, à cause des ravages d'une maladie contagieuse, la plus funeste qui eût existé de mémoire d'homme (4).

Charles avait eu le loisir de s'occuper de sa jeune épouse. Le lendemain de leur arrivée, il convoqua pour la première fois le parlement, et lui soumit l'état de ses finances. Le subside accordé à son père n'avait pas couvert la moitié des charges pour lesquelles on l'avait voté : Jacques avait légué à son successeur des dettes personnelles, montant à la somme de 700,000 liv.; et l'avénement au trône et le mariage du nouveau roi l'avaient engagé dans des dépenses extraordinaires, mais nécessaires. C'était

(1) Voyez la relation française de la cérémonie dans les Traités de Somers, IV, 95.

(2) La reine mère avait l'intention d'accompagner sa fille en Angleterre. Sa santé ne le permit pas; elle écrivit à Charles, de la ville d'Amiens, ce qui suit : « J'estime ma fille heureuze, puisqu'elle sera le lien et le ciment de l'union de ces deux couronnes; et je l'estime doublement heureuze, non-seulement pour ce qu'elle épouse un grand roi, mais une personne comme la vôtre. Je vous la recommande come la créature du monde qui m'est aussi chère, et prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous bénisse tous deux. » Rymer, XVIII, 116.

(3) Les catholiques et les protestants regardant également le mariage comme un sacrement religieux, les premiers eussent été mécontents si Henriette l'eût reçu d'un ministre protestant; les seconds, si Charles l'eût reçu d'un ministre catholique. Le lecteur observera que, par l'arrangement adopté, on évita les deux inconvénients.

(4) Dans les lettres de Mead à Stuteville, le nombre des morts par semaine augmente à Londres d'une manière effrayante : de 640 à 942, 1222, 3,583, le 30 juillet. Ellis, III, 203, 205, 207, 209. Le nombre des morts à Londres et à Westminster, pendant l'année, fut de 63,001, dont 41,313 de la peste

cependant avec confiance qu'il s'en remettait à la générosité de ses sujets. Les objections qu'on n'avait cessé d'opposer aux demandes pécuniaires du dernier roi ne pouvaient être reproduites. On ne pouvait dire de lui qu'il se fût tellement plongé dans un abîme de dettes, qu'il eût prodigué à ses mignons les revenus de la couronne, ou qu'il eût éveillé la jalousie du peuple en prêchant sans cesse sur les droits de la prérogative; l'argent qu'il demandait était destiné à mettre à exécution le vote du dernier parlement; ceux qui avaient conseillé la guerre ne pouvaient raisonnablement refuser les fonds, sans lesquels on ne pouvait la soutenir.

L'esprit public était cependant disposé de manière à réduire les grandes espérances qu'avait conçues le roi. Dans la chambre haute, il n'existait à la vérité aucune opposition formelle contre la cour; mais plusieurs des lords voyaient d'un œil mécontent l'influence de Buckingham, et ils étaient prêts à voter pour toute mesure qui, en embarrassant le gouvernement, pourrait hâter la ruine du favori. Leur chef véritable, mais non avoué, était le comte de Pembroke; et l'on se formera peut-être une exacte idée de la force des deux partis, en comptant le nombre des députés dévoués à leurs chefs. Si Buckingham en avait treize, Pembroke pouvait se vanter d'en avoir dix (1).

Dans la chambre des communes, les saints, ou les *zealots*, formaient la phalange la plus puissante. Austères pour eux-mêmes, intolérants pour les autres, ils cherchaient à réformer également l'Église et l'État, suivant les notions particulières qu'ils avaient de la doctrine et de la pratique des Écritures. Ils regardaient comme le premier de leurs devoirs d'extirper le papisme, qui, comme un fantôme, obsédait jour et nuit leur imagination: de quelque côté qu'ils se tournassent, il était toujours devant eux; ils l'apercevaient même dans les réjouissances et les fêtes de la cour, dans la distinction des rangs de la hiérarchie, dans les cérémonies de l'Église, et dans l'existence de la pluralité des bénéfices parmi le clergé. Leur zèle, constamment actif, avait été dernièrement porté jusqu'à l'exaspération, par les publications du docteur Montague, l'un des chapelains du roi. Montague, dans une controverse contre un missionnaire catholique, avait désavoué plusieurs des doctrines qui lui étaient imputées par ses adversaires. C'étaient, disait-il, les doctrines de Calvin, et non celles de l'Église établie. La distinction parut très-blessante : Yates et Ward, deux ministres puritains, préparèrent contre Montague une accusation qu'ils voulaient soumettre au parlement, et Montague « en appela à César, » dans un traité dédié au roi. Ce procédé excita l'indignation de ses ennemis au plus haut degré: ils déclarèrent qu'il n'était qu'un papiste caché, dont le but était d'introduire le papisme; ils soupçonnèrent qu'il était encouragé par des promesses d'appui de plusieurs prélats, peut-être de Charles lui-même, et ils demandèrent sa punition avec autant d'ardeur et d'opiniâtreté que si de cette punition seule eût dépendu l'existence de la foi réformée.

Les zélateurs combattaient généralement sous la même bannière que les membres du parti patriotique, et faisaient sur la plupart des questions cause commune avec eux; ceux-ci, quels que fussent leurs sentiments religieux, déclaraient qu'ils tendaient à la réforme des abus qui s'étaient glissés dans l'exercice de la prérogative, et à la conservation des libertés du peuple. Le conflit perpétuel entre l'autorité et la conscience, durant les derniers règnes, entretenu par le progrès plus général et plus rapide de la science politique, avait encouragé plusieurs personnes à préférer le principe au précédent, à contester la validité des usages que l'on ne défendait que parce qu'ils existaient, et à condamner, comme une usurpation de la couronne, tout ce qui semblait incompatible avec les droits du peuple. Les avocats de cette doctrine parvinrent aisément à siéger dans la chambre basse; et comme l'expérience avait démontré que leur force réelle tenait au pouvoir de contrôler les finances publiques, ils avaient pris la résolution de s'opposer à toutes les concessions d'argent faites au souverain, si elles n'étaient accompagnées de l'abolition de quelque fardeau national, ou de la renonciation à quelque prétention arbitraire et oppressive.

Ce qui rendait l'union des deux partis plus redoutable, c'était la couleur spécieuse donnée

(1) Journaux, III, 431.

à leurs opinions : ils combattaient pour la religion véritable et pour la liberté civile ; s'opposer à eux, c'était s'attirer l'imputation de superstition et de bassesse. D'après cela, les vrais partisans de la couronne n'osaient les combattre ouvertement : ils semblaient croire à la droiture de leurs intentions, ils déclaraient avoir le désir d'arriver au même but ; ils affectaient de regarder leur opposition comme tenant plutôt à la forme qu'au fond, et cherchaient à ralentir le progrès de la réformation, en élevant des difficultés sans nombre, et en prédisant des maux à venir tout à fait imaginaires.

Il est vrai que Charles s'était acquis la faveur du dernier parlement ; mais après la prorogation, sa popularité avait rapidement décliné. S'il avait refusé une princesse papiste, il l'avait remplacée par une autre ; s'il avait juré de n'accorder à son épouse future que l'exercice privé de sa religion, il avait violé, peu de mois après, son serment, en promettant en faveur de la nouvelle reine la tolérance à tous les catholiques de ses États. Aussi, prétendait-on que le roi n'avait par lui-même aucune volonté, qu'il n'était qu'un instrument dans les mains de Buckingham, qui avait pris le masque du patriotisme, l'année précédente, dans la seule intention de satisfaire son ressentiment contre la maison d'Espagne.

Le roi prononça, à l'ouverture de la session, un discours plein de bienveillance : mais, quoique la coutume fût d'ajouter foi aux promesses d'un nouveau souverain, on n'entendit, dans la chambre des communes, que les reproches du fanatisme et les murmures de la méfiance (18 juin). Le roi, à la demande des deux chambres, avait désigné un jour d'humiliation publique, de jeûnes, et de prières. Ils l'avancèrent d'une semaine (21 juin), afin de donner l'exemple au reste de la nation. Ils s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Marguerite, écoutèrent avec la patience la plus édifiante quatre longs sermons, pleins de sentiments exaltés, et revinrent en corps le jour suivant, pour recevoir le sacrement. Le premier fruit de leur dévotion fut ce qu'ils appelèrent « une pétition pieuse, » dans laquelle ils conjurèrent le roi, puisqu'il avait à cœur l'avancement de la vraie religion, puisqu'il désapprouvait l'idolâtrie et la superstition, de mettre immédiatement à exécution toutes les lois existantes contre les réfractaires et les missionnaires catholiques. En aucun temps, une telle adresse ne pouvait blesser davantage ses sentiments. Il venait d'épouser une princesse catholique ; il s'était engagé par un traité à tolérer ceux qui professaient la même religion, et son palais était rempli d'une foule de seigneurs français catholiques, qu'il avait invités à venir, par leur présence, faire honneur à ses noces ; cependant la prudence lui conseillant de cacher son mécontentement, il fit une réponse gracieuse et satisfaisante (1).

La chambre des communes tourna ensuite son attention vers les ouvrages théologiques du docteur Montague. Un comité prétendit y découvrir (7 juill.) plusieurs points opposés aux articles et aux homélies ; son « Appel à César » fut déclaré une insulte faite à la chambre, et le malheureux théologien fut remis à la garde d'un sergent d'armes. Charles n'osa témoigner son ressentiment de ce qu'il regardait comme une usurpation sur sa suprématie ecclésiastique ; il condescendit même à demander que, puisque Montague était attaché à son service, et l'un de ses chapelains ordinaires, on s'en rapportât à lui pour la punition du délit. Mais on lui refusa cette faveur, et le prisonnier donna caution d'une somme de 2,000 liv. pour sa comparution (2).

Le troisième objet de leur examen fut l'état des finances du roi. Celui-ci montra que les dépenses d'équipements de la flotte seule, s'étaient élevées à 300,000 liv. ; cependant ils refusèrent de lui accorder plus de deux subsides, environ la moitié de cette somme, pour subvenir à toute la dépense de la guerre. Ses prédécesseurs, depuis le règne de Henri VI, avaient toujours reçu pour la vie les droits de tonnage et de pondage ; ils ne lui accordèrent les mêmes droits qu'en en limitant la durée à la première année de son règne. Charles reçut cette nouvelle avec surprise et indignation ; mais il était trop tard pour rappeler leur attention sur cet objet, plus de 1200 personnes étaient mortes de la maladie contagieuse dans la der-

(1) Journaux des lords, 435, 441, 448, 460. Journaux de la chambre des communes, 21 juin, 6, 8 et 9 juillet.

(2) Journ., 7 et 9 juillet. Bibliotheca regia, 2[illegible].

nière semaine, et le parlement fut ajourné, par commission, pour se réunir de nouveau, après un court délai, dans la ville d'Oxford (11 juillet).

Le peu de jours qu'il y siéga se passa en disputes et en récriminations mutuelles (1er août). Des accusations de perfidie furent échangées entre les opposants et les partisans de la cour. Le roi, disaient les uns, avait promis de mettre à exécution les lois pénales contre les catholiques, et cependant, en face, pour ainsi dire, de cette promesse, il avait fait grâce à onze prêtres poursuivis pour des délits capitaux (1). Les deux chambres, répliquait l'autre parti, avaient donné leur parole d'aider par des subsides le dernier monarque, s'il voulait rompre le traité fait avec l'Espagne, et maintenant elles refusaient les secours promis par leurs propres votes. Charles demanda d'abord deux subsides et quinzièmes; puis il se rabattit à la misérable somme de 40,000 liv.; mais la chambre des communes répondit que, quoiqu'elle eût beaucoup entendu parler de la guerre, elle ignorait encore qui était l'ennemi; qu'accorder des subsides, qu'on devait lever dans les années subséquentes, c'était imposer à d'autres le fardeau que ses membres seuls devraient supporter; et que si 40,000 liv. suffisaient pour les besoins actuels, on pouvait aisément recueillir cette somme par un emprunt, sans recourir au parlement. Buckingham essaya, dans une conférence entre les deux chambres, d'expliquer les demandes et les intentions du roi; mais il ne fit qu'exciter la malveillance de ses propres ennemis, qui censurèrent sa jeunesse et son inexpérience, l'accusèrent de négliger ses devoirs de lord amiral, et se plaignirent de l'ambition qui le portait à accumuler tant d'emplois élevés, dont les obligations étaient incompatibles entre elles. Charles prit beaucoup plus à cœur les intérêts de son favori que les siens. L'épidémie avait gagné Oxford; et, afin de sauver le duc d'un acte d'accusation, il se servit de ce prétexte pour dissoudre le parlement (1).

Il n'était pas dans le caractère du roi de renoncer à ses desseins et de plier devant la résistance. Il n'avait pas encore déclaré la guerre: le but de ses préparatifs militaires était resté caché, et, puisqu'il ne pouvait obtenir de secours pécuniaires de ses sujets, il était encore libre de rester en paix avec ses voisins. Mais aussitôt après la dissolution du parlement, Buckingham se rendit à Plymouth pour hâter l'expédition, tandis que Charles entreprenait de lever l'argent nécessaire. Il consacra à ce projet jusqu'au dernier shelling qu'il put se procurer par crainte, par prière, ou par économie : on leva des droits sur les marchandises, quoique le bill n'eût point passé à la chambre des pairs (2); on envoya des mandats, sous le sceau privé, aux familles les plus riches de la noblesse et de la bourgeoisie; on suspendit le payement de tous les émoluments et de tous les gages, et la maison du roi fut réduite à un tel état de détresse, qu'afin de se procurer des provisions pour sa table, Charles fut obligé d'emprunter 3,000 livres des corporations de Salisbury et de Southampton, sur la caution réunie du lord trésorier et du chancelier de l'échiquier (3).

Enfin, au mois d'octobre, cette expédition mystérieuse, consistant en 90 vaisseaux, et ayant à bord une armée de 10,000 hommes, quitta le port de Plymouth, sous le commandement d'Édouard Cecil, créé alors lord Wimbledon, officier général qui, bien qu'il eût vieilli au service des États de Hollande, fut déclaré, par la voix publique, incapable de remplir un poste aussi important. L'expédition était destinée à attaquer la ville de Cadix, et si elle eût été dirigée par un officier d'un caractère plus décisif, elle aurait pu surprendre tous les vaisseaux dans le port. Les troupes débarquèrent; le fort de Puntal capitula, et l'on marcha rapidement par le pont de Suazzo, pour

(1) On répondit que le pardon avait été promis auparavant, quoiqu'il n'eût été signé qu'après l'ajournement; et comme une sorte de satisfaction, le roi ordonna que la pétition des deux chambres, avec sa réponse annexée, serait transcrite sur les registres du parlement. Journal, 477, 479.

(1) Journ., 467-489. Chambre des communes, 5 août, 12 août.

(2) Il fut lu une première fois (Journ., 463), et ensuite négligé. Le roi ne voulait pas accepter les droits pour une année seulement, et le lord garde des sceaux Williams en empêcha la seconde lecture. Hacket, II, 17.

(3) Mémoires de Sydney, II, 363. Rymer, XVIII, 181. Rushworth, I, 196, 197.

intercepter la communication entre l'île et le continent. Mais les soldats trouvèrent sur leur route des caves remplies de vin, et en burent avec excès. Leur insubordination alarma l'esprit faible du commandant; et, quoique l'ennemi n'eût pas encore paru, il les ramena précipitamment à la flotte. Le dernier article de ses instructions lui ordonnait d'intercepter un riche convoi de vaisseaux marchands espagnols qui revenaient des Indes occidentales. Il le laissa passer durant la nuit, sans l'apercevoir; et après une croisière infructueuse de soixante et dix jours (8 déc.), la flotte revint à Plymouth, après avoir perdu plus de 1,000 hommes, non par le fer de l'ennemi, l'on n'en avait pas aperçu un seul, mais par les ravages d'une maladie pestilentielle qui n'épargna pas un navire. Charles, qui s'était livré à des rêves de victoires et de butin, trouva dans ce malheureux résultat une source de violents chagrins. Il ordonna une enquête: le conseil interrogea le commandant en chef et les officiers subalternes; mais leurs rapports varièrent, leurs plaintes furent réciproques, et, après une longue recherche, on trouva convenable de laisser toute cette affaire dans le silence (1).

Si Buckingham gouvernait le roi, il était gouverné à son tour par le lord Kensington, créé récemment comte de Holland. Accompagné de ce seigneur, il se rendit à La Haye, emportant avec lui la vaisselle et les joyaux de la couronne, sur lesquels on espérait trouver un emprunt de 300,000 livres (2). Un traité offensif et défensif avait déjà été conclu avec les États. Il en négocia un second avec le roi de Danemark, qui, à raison d'un subside mensuel payé par Charles, et d'un autre par les Provinces Unies, s'engagea à entretenir en campagne une armée de 36,000 hommes. Buckingham se préparait à se rendre à Paris, lorsqu'il en fut détourné par un message peu flatteur de Richelieu, qui lui annonçait que sa présence n'y serait pas tolérée. Holland et sir Dudley Carleton le remplacèrent, et la teneur de leurs instructions démontre que le nouveau mariage n'avait pas établi des sentiments d'amitié bien réels entre les deux cours. Ils reçurent l'ordre de demander la remise de certains vaisseaux prêtés précédemment au roi de France, et de servir de médiateurs pour la paix entre lui et ses sujets révoltés, les protestants. Si l'on proposait une nouvelle alliance, ils ne devaient ni l'accepter ni la rejeter. Mais, en même temps, ils étaient chargés d'entretenir des communications secrètes avec les protestants armés, de les assurer au besoin de la protection de l'Angleterre, et de s'informer des forces qu'ils pourraient lever, si Charles était dans la nécessité de faire la guerre pour leur cause. Il est évident que le roi méditait déjà des hostilités contre la France; mais ce projet échoua contre la politique de Richelieu, qui fit la paix avec les insurgés, promit de rendre les vaisseaux qu'on avait empruntés, et offrit d'envoyer une armée en Allemagne, pourvu que le monarque anglais en voulût faire autant (1).

A l'intérieur, le roi était lui-même fort embarrassé sur la conduite qu'il devait tenir avec ses sujets catholiques. Le traité secret qu'il avait juré en leur faveur, à son mariage, était en contradiction avec ses protestations antérieures et sa dernière réponse au parlement. Mais Charles était toujours dominé par le besoin du moment, et, comme moindre mal, il se décida à violer le traité. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à la stricte exécution des lois pénales; on nomma une commission pour lever les amendes dues par les catholiques, et les appliquer aux charges de la guerre. Des proclamations successives ordonnèrent aux parents et tuteurs de rappeler les enfants et les pupilles qui se trouveraient dans les colléges ou séminaires du continent; à tous les prêtres catholiques de vider le royaume au jour fixé; aux réfractaires de déposer leurs armes, et de se renfermer dans un rayon de 5 milles, à partir de leurs demeures respectives. Le roi de

(1) Rushworth, I, 195. Lettres de Howell, 185. Whitelock, 2. Wimbledon dit qu'il n'accepta le commandement qu'avec répugnance; qu'il prévoyait l'événement, et qu'il avait agi contre sa propre volonté, et seulement par obéissance aux ordres du roi. Cabala, 404-406.

(2) Rym., XVIII, 236, 240. Mém. de Straff., I, 28. Mém. de Sydney, II, 369. «Milord Holland gouverne milord Buckingham, et ainsi le roi.» Comte de Pembroke, ibid., 361.

(1) Mém. de Clarendon, I, 23. Rymer, VIII, 256. Dumont, V, 478-482. Journaux, 18 avril 1626. Mém. de Hardwicke, II, 6.

France fit faire des représentations par un ambassadeur extraordinaire. Il insista sur l'observation fidèle des traités. Mais Charles avait engagé sa parole de convoquer un parlement après Noël, et il n'osait tenir tête à ses adversaires, jusqu'à ce que l'objet de leur pétition eût été rempli (1).

Comme cette époque approchait, le roi travaillait à diviser les forces de l'opposition dans les deux chambres. Le comte de Pembroke se soumit, par l'ordre du roi, à tenter une réconciliation avec le favori. La réception dédaigneuse et hautaine du souverain avertit le comte maréchal de l'offense qu'il lui avait faite, et le lord garde des sceaux eut ordre de remettre le grand sceau, qui fut confié au procureur général, sir Thomas Coventry. Ce n'est pas que Williams eût manqué de servilité ou négligé les protestations d'attachement; mais on n'avait pas oublié sa première offense : la découverte de ses intrigues avec le parti des provinces effaçait le mérite de ses services actuels. On crut prudent de priver du pouvoir de nuire un homme dont les talents étaient également appréciés et redoutés, en l'éloignant de son poste, et en le marquant comme l'objet de la vengeance future (2).

C'est avec une intention semblable que le roi adopta un expédient extraordinaire, pour exclure de la chambre des communes les membres les plus influents de l'opposition. Quand les juges lui présentèrent la liste des shérifs pour l'année suivante, il effaça plusieurs noms, et mit à leur place ceux de sept individus qui s'étaient fait remarquer par leur inimitié pour Buckingham, dans les parlements précédents (3). L'artifice était trop grossier pour ne pas être aperçu, et il n'eut d'autre résultat que d'accélérer l'accusation que le roi cherchait à prévenir. Les nouveaux shérifs ne purent à la vérité siéger à la chambre, mais leurs amis regardèrent leur exclusion comme un abus de pouvoir impardonnable, et cherchèrent ardemment l'occasion de s'en venger, sur la tête de l'homme aux conseils duquel on l'attribuait.

A la Chandeleur, le roi fut couronné (1), et quatre jours après, il ouvrit le nouveau parlement. Le premier soin des communes fut de nommer un comité de religion; un second, de griefs; et un troisième, de malheurs, causes et remèdes : comités dont les noms seuls trahissaient les dispositions et le but des membres dirigeants. Le comité de religion reprit l'affaire du papisme et des opinions religieuses du docteur Montague. Sous le prétexte que la plupart des calamités sous lesquelles la nation gémissait étaient dues à la propagation du papisme,

(1) Rym., xviii, 179, 228, 267. Mémoires de Sydney, ii, 365. Mémoires de Strafford, i, 28. Mémoires de Hardwicke, pap. ii, 4, 7. Rushworth, 196, 198, 202. Voyez aussi les lettres du roi aux archevêques, celles des archevêques aux évêques, et leurs circulaires aux chanceliers et archidiacres, dans lesquelles ils leur ordonnent de procéder contre les réfractaires dans les cours spirituelles, et de donner au chancelier les noms de tous les réfractaires de chaque diocèse. Bills reg., 12-16.

(2) Mémoires de Strafford, i, 28. Mém. de Sydney, ii, 364, 365. Hacket, ii, 16-18.

(3) C'étaient sir Édouard Coke, sir Thomas Wentworth, sir Francis Seymour, sir Robert Philips, sir Grey Palmer, sir Williams Fleetwood et Édouard Alford. Coke embarrassa beaucoup le roi par sa connaissance des lois; il refusa de jurer, et proposa aux juges quatre exceptions contre le serment du shérif. Trois furent écartées comme frivoles; on admit la quatrième, parce que la clause obligeait le shérif à détruire et à faire cesser toutes hérésies et erreurs, appelées communément lollardisme dans son bailliage, ce qui était en opposition avec les statuts portant établissement de la religion réformée, puisque plusieurs de ses doctrines étaient les mêmes que celles des Lollards. Mais Charles ordonna que la clause fût supprimée, et Coke prêta le serment (Rush., i, 201, 202). On mit en avant, ensuite, que bien que les shérifs ne pussent être élus dans leurs comtés respectifs, ils pouvaient cependant siéger comme représentants d'autres comtés ou bourgs. Wentworth ne voulut pas adopter un expédient qui pouvait le mettre aux prises avec l'autorité royale (Mém. de Straf., i, 30); mais Coke fut moins timoré : il accepta de siéger pour le comté de Norfolk, et la question de son éligibilité fut souvent discutée dans la chambre des communes. L'autorité des précédents paraissait contre lui; mais ses amis eurent assez d'influence pour prévenir une décision défavorable. Il n'occupa pas son siége; mais on lui permit de jouir de tous les priviléges d'un membre de la chambre. Journ., 10 et 27 février, 9 juin, 1626.

(1) Il faut remarquer deux choses en cette circonstance. Quand le peuple fut invité à témoigner par une acclamation générale son consentement à l'avénement de Charles, il resta silencieux jusqu'au moment où le comte maréchal lui ordonna de crier. 2° Afin qu'on ne pût voir la cérémonie de l'onction, elle fut faite derrière une cloison par l'archevêque Abbot, et comme l'absolution donnée à ce dernier par le roi Jacques ne parut pas à plusieurs personnes pouvoir anéantir la sentence d'irrégularité qu'il avait encourue, il s'éleva beaucoup de doutes sur la validité du couronnement. Voyez la lettre d'Ewes dans Ellis, iii, 214.

on résolut de faire des lois d'une rigueur encore plus grande contre les personnes qui professaient l'ancienne croyance. On appela les maîtres d'écoles, des lieux les plus éloignés, pour répondre à des interrogatoires sur leurs propres sentiments et ceux de leurs élèves; et chaque membre de la chambre fut invité à son tour à dénoncer toute personne en charge qui, à sa connaissance, serait suspecte, ou dont la femme ou les enfants seraient suspects d'un penchant secret pour la religion catholique (1). On rédigea une accusation contre le docteur Montague, devant la chambre des lords. Il s'était rendu coupable du crime odieux de reconnaître l'Église de Rome comme la véritable Église, et de soutenir que les articles en discussion entre elle et l'Église d'Angleterre étaient d'une faible importance. Le roi, malgré les instances de l'évêque Laud, résolut d'abandonner le théologien coupable à son sort. Il fut sauvé par la survenance d'affaires plus graves et par la dissolution soudaine du parlement (2). Le comité des griefs, après une fastidieuse investigation, dénonça à la chambre seize abus, comme subversifs des libertés du peuple. Au nombre de ces abus, les plus remarquables étaient l'usage de percevoir des impositions, qui avaient été l'objet d'un si vif débat sous le dernier règne; le droit de pourvoyance, par lequel les officiers de la maison du roi achetaient les provisions à un prix fixé, dans un rayon de 60 milles de la cour; et la conduite illégale du lord trésorier, qui continuait à lever les droits de *tonnage* et de *pondage* sans l'autorisation du parlement. On répondit, pour sa justification, que, pendant des siècles, ces droits avaient fait partie du revenu annuel de la couronne. Mais l'opposition répliqua que si le roi pouvait, en vertu de sa prérogative, imposer une seule taxe, il pouvait également les imposer toutes; que l'assentiment des parlements n'était plus nécessaire, et que le souverain pouvait disposer arbitrairement de la propriété de ses sujets (3).

Charles, qui observait cette marche avec impatience, rappela à la chambre ses besoins. La chambre lui répondit par la promesse de trois subsides et quinzièmes, dès qu'il aurait donné une réponse favorable à leur pétition pour le redressement des griefs. Son orgueil s'indigna de la condition. Il les engagea à se hâter et à augmenter ses moyens, « autrement, l'affaire tournerait mal pour eux-mêmes. » Il répéta cette menace, écrivit au président, et réprimanda la chambre, en présence des lords, et enfin il arracha le vote d'un subside supplémentaire. Mais, dans le même temps, le comité des maux, causes, et remèdes, découvrit que le duc était la cause réelle des malheurs de la nation, et que son châtiment devait en être le grand remède. On prit, sous l'influence de cette opinion, la résolution de l'accuser, devant la chambre des lords, de plusieurs grands crimes et malversations (1).

Tandis que le roi était en guerre ouverte avec les communes, il provoquait capricieusement et prolongeait sans raison une querelle inutile avec l'autre chambre, conduite qui dénotait un défaut peu commun de prudence, et une dangereuse opiniâtreté de caractère. Le lecteur n'a pas oublié qu'il était déjà blessé de la conduite du comte maréchal. Lord Maltravers, fils de ce seigneur, s'était marié secrètement avec la fille du duc de Lennox. Le consentement du roi n'avait pas été demandé. Il ne voulut point recevoir l'excuse du comte, qui prétendait que le mariage avait été clandestinement concerté par les mères des deux époux. Arundel fut arrêté en vertu d'un ordre royal, et conduit à la Tour. Le roi s'applaudit de la bonne fortune qui lui permettait d'exclure du parlement, dans cette circonstance, un pair dont l'inimitié pour son favori était connue, et qui, ayant au moins six représentants, comme ses ayants droit, pouvait devenir un adversaire des plus dangereux. Mais, à sa surprise et à sa confusion, les lords déclarèrent que l'emprisonnement du comte, pendant la session, était une infraction à leurs priviléges, et ils présentèrent adresses sur adresses pour obtenir sa délivrance immédiate. Charles donna des réponses évasives, il envoya le procureur gé-

(1) Journ., 15 et 21 février, 7 et 9 mars, 3, 11 et 23 mai, et 6 juin, 1626.

(2) Ibid., 17, 19, 20 mars, 14 juin.

(3) Journ., 27 avril, 24 mai, 28 juin.

(1) Journ., 10, 20 et 27 mars, 13 et 20 avril, 2 et 8 mai. Rushworth, I, 218-230.

néral plaider en faveur de sa prérogative. Il représenta la conduite du maréchal comme personnellement offensante pour lui-même, et dangereuse pour l'État. Mais les lords refusèrent de céder. Ils prirent la résolution de suspendre toute discussion jusqu'à ce que leur collègue eût repris sa place; et, après une contestation de trois mois, ils triomphèrent de l'orgueil et de la répugnance du roi. Arundel fut mis en liberté, et reprit son siége au milieu des bruyantes félicitations de la chambre (1).

Mais le duc avait un autre ennemi à craindre, ennemi qui, s'il ne pouvait se flatter d'une influence égale à celle du comte maréchal, pouvait imprimer à son caractère une tache ineffaçable. Le lecteur se rappelle les assertions mensongères au moyen desquelles Buckingham, le prince assis près de lui, avait amené les deux chambres à rompre le traité espagnol. Dès ce moment, il avait vécu dans la crainte continuelle des révélations qui pourraient être faites, un jour ou l'autre, par le comte de Bristol. Quand celui-ci revint d'Espagne, il fut placé dans un état complet de contrainte. On lui défendit de paraître à la cour, et de remplir son devoir au parlement. Le déplaisir royal s'étendit même à tous ceux qui lui rendirent une visite accidentelle dans sa retraite de Sherburne (2). Toutefois Bristol n'était pas d'un caractère à plier sous l'oppression : il refusa de signer l'acte de soumission qui lui fut proposé par le favori; il observait, avec patience, le mécontentement croissant de la nation; et, quand il fut assuré des forces de l'opposition dans les deux chambres, il se plaignit aux pairs de ce que, au mépris de leur privilége commun, sa lettre de convocation avait été injustement soustraite. Charles ordonna que la lettre fût immédiatement envoyée. Mais, avec cette lettre, Bristol en reçut une autre qui lui défendait de s'en servir, sous peine d'encourir la disgrâce royale. Il adressa cette dernière à la chambre, en sollicitant son avis sur un cas dans lequel tout autre pair pourrait se trouver par la suite, et la permission d'accuser, de sa place, de crimes d'État et de malversations, l'homme qui, pour éluder le châtiment qu'il avait mérité, en privait un autre de sa liberté et de ses droits. Cette démarche hardie alarma le duc et le roi. On adopta un nouvel expédient pour faire tomber l'accusation, et, le jour suivant, le procureur général accusa Bristol de haute trahison, à la barre de la chambre. Les lords virent l'artifice et le ruinèrent. Ils ordonnèrent que les deux causes seraient examinées successivement, et que l'accusation contre le lord Bristol ne pourrait empêcher, affaiblir ou invalider son témoignage (1).

Les faits qu'il allégua contre Buckingham, et qu'il s'obligea à prouver par des documents écrits et par des témoignages incontestables, n'attaquaient pas moins le caractère moral que le caractère politique de ce seigneur. Il l'accusait d'avoir conspiré, avec Gondomar, pour attirer le prince en Espagne, par de fausses informations, afin qu'il pût y changer de religion avant son mariage avec l'infante; d'avoir, pendant son séjour en Espagne, déshonoré, lui-même, et son pays, par son mépris de toute décence, et la corruption de ses mœurs (2); d'avoir rompu le traité de mariage uniquement par esprit de vengeance, parce que le conseil d'Espagne, mécontent de sa conduite, avait refusé de continuer la négociation avec un ministre aussi dissolu; enfin, d'avoir, à son retour, trompé son souverain et le parlement par des mensonges et des faux rapports. Nous ignorons quelle réponse Buckingham aurait pu faire à ces accusations. Le parlement fut dissous avant qu'il eût essayé de se défendre lui-même; mais, comme il n'en fit aucune mention dans les journaux, on put en conclure qu'il avait lui-même le sentiment que

(1) Journ., 526, 528, 552, 558, 562, 564, 566, 580, 581, 594, 630, 646, 650, 655. Le lecteur peut juger par ce grand nombre de renvois du caractère et de la persévérance des lords. Le privilége qu'ils réclamaient était de ne pouvoir être arrêtés, hors les cas de félonie et de trahison.

(2) Voyez les Mémoires de Sydney, II, 360-364.

(1) Journ., 537, 544, 563, 567, 578.

(2) Voici les termes de l'accusation : « Quant au scandale donné par sa conduite privée et à l'emploi de son influence pour obtenir des faveurs du roi d'Espagne, qu'il donnait ensuite à des personnes indignes, comme prix de ses débauches, ce sont des choses qu'il ne convient pas à lord Bristol de raconter, ni à la chambre d'entendre, et il laisse à la sagesse de vos seigneuries de juger jusqu'où elles doivent porter leur examen à cet égard. » Journaux, 577.

sa conduite ne pouvait supporter l'investigation (1).

L'accusation de trahison portée par le roi contre Bristol, une fois dépouillée des paroles redondantes dont l'avait enflée le procureur général, tomba, comparativement à l'autre, dans l'insignifiance absolue. Elle établissait que le comte (6 mai), au mépris de ses devoirs d'ambassadeur, avait faussement assuré le feu monarque de la sincérité du cabinet espagnol; qu'il avait, au moins indirectement, concouru au projet de faire changer ce prince de religion; qu'il avait essayé de lui imposer ce mariage, en cherchant à remettre la procuration à Philippe; et que, dans sa lettre aux lords, il avait donné un démenti à son roi, en taxant de fausseté un fait que Charles avait déclaré vrai. Ces accusations donnèrent à Bristol (19 mai) l'occasion qu'il attendait depuis longtemps de justifier sa conduite. Sa justification, enregistrée dans les journaux de la chambre, paraît complète et satisfaisante (2).

Buckingham attribua les délais qu'il mettait à s'occuper des faits allégués contre lui par le comte, à la nécessité de répondre à des charges d'une tout autre importance. Au mépris de la défense royale, les communes l'avaient accusé devant les lords, et avaient classé ses délits sous treize chefs : qu'il avait acquis, pour de l'argent, et réuni sur sa personne plusieurs des emplois les plus élevés du royaume; qu'il avait détourné à son profit le revenu de la couronne; qu'il avait élevé de pauvres parents aux richesses et aux honneurs; que sa négligence avait perdu le commerce du pays; qu'il avait provoqué le roi de France à user de représailles sur les négociants, en confisquant injustement un vaisseau français à son profit; qu'il avait extorqué 10,000 livres à la compagnie des Indes orientales; qu'il avait prêté une escadre anglaise pour agir contre les protestants français; et avait eu la présomption d'administrer une médecine au feu roi, sans l'approbation des médecins (1). Sir Dudley Digges commença l'accusation; elle fut continuée par six autres membres; et sir John Elliot, après avoir comparé Buckingham à Séjan en débauche, rapacité, et ambition, conclut par cette exclamation : « Milords, vous voyez l'homme : de lui viennent tous ces maux; en lui vous trouvez la cause; sur lui vous trouverez le remède » (2)!

On rapporta à Charles que les deux directeurs de l'accusation, faisant allusion au dernier article, avaient insinué que Buckingham n'était qu'un agent inférieur, et qu'un plus illustre personnage avait été le chef de la conspiration contre la vie du feu roi. Dans le transport de sa colère, il ordonna (11 mai) que Digges et Elliot fussent conduits à la Tour. Il s'empressa de se rendre à la chambre des lords, et là il leur demanda de venger le caractère et les privilèges de leur souverain. Il avait supporté patiemment les imputations contre le duc, bien qu'il pût lui-même témoigner de son innocence sur tous les faits dont il était accusé; mais il ne souffrirait pas que l'insinuation d'avoir coopéré lui-même à la mort du feu roi restât impunie. Les communes, de leur côté, demandèrent justice de l'emprisonnement des deux membres, et refusèrent de s'occuper d'aucune affaire jusqu'à ce qu'ils fussent mis en liberté. La colère du roi s'apaisa en peu de jours : on lui persuada de céder, et les deux chambres déclarèrent qu'elles n'avaient entendu aucun des propos dont le rapport avait donné l'idée d'un délit aussi odieux (3).

Mais, dans le même temps, la mort du comte de Suffolk vint fournir à Charles une occasion de triompher des ennemis de son favori. La

(1) Journ., 576, 669. Bristol produisit aussi des faits contre lord Conway, qu'il représentait comme la créature de Buckingham. Il l'accusait d'actes oppressifs. Conway répondit que tout ce qu'il avait fait l'avait été par ordre du roi. Ibid., 676.

(2) Ibid., 582, 632.

(1) Ce fait fut présenté par les ennemis du duc comme la cause de la mort du roi; mais, si nous devons le croire, il s'est passé de cette manière : le roi, ayant appris que le médecin du comte de Warwick avait prescrit pour Buckingham, malade de la fièvre, un emplâtre et un posset, ordonna à John Baker, un des domestiques du duc, de lui procurer des remèdes semblables. On les apporta au roi pendant que le duc était absent. A son retour, Jacques demanda le posset à boire, et cela en présence des médecins, qui ne s'y opposèrent pas. Journaux des lords, 662.

(2) Journaux des lords, 618.

(3) Ibid., 592, 627. Communes, 12, 13, 15, 16, 17, 19 et 20 mai. Lettre de Carleton, XXXVII. Rushworth, I, 361.

chancellerie de l'université de Cambridge devint vacante. Un message royal proposa Buckingham pour successeur de Suffolk. Les chefs promirent obéissance (28 mai); mais les plus jeunes membres portèrent le comte de Berkshire. Après une forte opposition, le duc l'emporta, à la faible majorité de trois voix. Les communes déclarèrent que c'était une insulte faite à leur chambre. Elles résolurent d'ordonner une enquête sur cette élection. Elles avaient déjà préparé une réponse à la proposition faite par le roi, lorsque la dispute se termina inopinément par la dissolution du parlement (1).

En permettant une session aussi longue, Charles avait eu en vue de laisser à Buckingham le loisir de préparer sa réponse, avec l'assistance de sir Nicolas Hyde. Il divisa les charges en trois classes (8 juin): il affirma que les unes n'étaient pas fondées en fait, et qu'on ne pouvait les considérer que comme des calomnies de ses ennemis; que d'autres se rapportaient à des actes personnels du roi défunt et du roi actuel, et conséquemment ne le concernaient pas; que d'autres, enfin, trouveraient une justification suffisante dans les ordres du souverain et dans l'avis des juges. Il se reconnut coupable sur un seul chef, l'achat de la place de gouverneur des cinq ports; mais il pensait que le motif d'utilité publique devait le justifier. Quant à la délivrance des vaisseaux aux officiers du roi de France, il pourrait paraître en faute, non qu'il fût en peine de prouver l'innocence de sa conduite, mais parce qu'il jugeait imprudent de dévoiler les secrets de l'État (2). Cette réponse était calculée pour faire une profonde impression sur l'esprit des lords. Elle plaçait la conduite du duc sous un jour plus favorable, et le représentait comme un serviteur fidèle, mais outragé, victime de calomnies et de soupçons sans fondement. Les communes annoncèrent l'intention de répliquer; mais le roi refusa de leur accorder cette faculté. Prévenues de sa volonté, elles préparèrent à la hâte une remontrance longue et énergique, dans laquelle elles répétaient leurs accusations contre le favori, et demandaient qu'il fût éloigné de la cour. Mais Charles, avant qu'elle fût présentée, signa une commission pour la dissolution du parlement; et sur l'instance des lords, qui sollicitaient un court délai, il répondit avec impatience: «Non! non! pas une minute!» Les comtes d'Arundel et de Bristol furent mis sur-le-champ en prison: le premier dans sa propre maison, le second à la Tour (1).

Les travaux de cette session avaient tenu le roi dans un état d'irritation continuelle, et lorsque le parlement fut dissous, il eut à se débattre contre des difficultés pécuniaires, que

(1) Ellis, III, 228-235. Journaux, 5, 6 et 7 juin. Bibl. regia, 295.

(2) L'exposé suivant de cette affaire extraordinaire est celui qui m'a paru devoir être préféré. Les Espagnols, pour se venger du cabinet français, qui avait prêté son appui aux protestants des Pays-Bas contre eux, entrèrent, en octobre 1624, dans un traité secret avec le duc de Rohan et le prince de Soubise, chefs du parti protestant en France contre le roi. Soubise, ayant fait voile à l'improviste de La Rochelle, surprit l'île de Rhé, et captura à Blavet un vaisseau de 80 canons. Louis s'adressa aussitôt au roi d'Angleterre et aux Pays-Bas, pour réclamer des secours maritimes; et les deux puissances consentirent à fournir le nombre de vaisseaux auquel elles s'étaient engagées par les traités: le roi, 8, les Hollandais, 20. Pour remplir son engagement, Charles requit 7 vaisseaux marchands pour son service, et les mit sous les ordres de Pennington, qui montait *l'Avant-garde*, vaisseau de guerre. Ils passèrent ensuite, par une convention, au service en France. Mais les équipages, ayant eu connaissance à Dieppe qu'on voulait les employer dans une expédition contre La Rochelle, refusèrent de combattre, et retournèrent aux Dunes. Deux fois on les renvoya, et Pennington reçut l'ordre de couler bas tout bâtiment qui tenterait de s'échapper. Un seul s'évada; les autres, montés par des Français, furent employés et rendus à la fin de la guerre. Le délit reproché au duc était d'avoir, comme grand amiral, prêté des vaisseaux anglais pour combattre les protestants. Ses amis et lui-même répondaient qu'il avait été trompé, ainsi que le roi; qu'ils ne savaient pas l'usage que le cabinet français voulait faire de ces vaisseaux, et qu'ils les avaient crus destinés contre Gênes. La fausseté de cette allégation est prouvée par toutes les circonstances de cette affaire, par la répugnance du duc à donner des explications, par un passage de sa lettre datée de Paris, 30 mai 1625: «La paix avec ceux de la religion dépend du succès de cette flotte, que les Français ont obtenue de Votre Majesté et des Pays-Bas,» Mém. de Clarend., II, App., XXV; et par un autre passage dans les instructions qui lui furent données le 17 octobre: «Nous espérons que l'ouvrage que les vaisseaux étaient chargés d'accomplir, la destruction de Soubise, est achevé.» Rym., XVIII, 209. Voyez le traité de 1610, confirmé en 1720. Rym., XVI, 690. Archæologia, XVII, 12. Prynne, OEuvres cachées, 85. Rush., I, 178. Journ., 603, 608, 661.

(1) Journ., 592, 655, 682.

multipliaient chaque jour les demandes de ses alliés du Danemark et de l'Allemagne. Il avait menacé les communes de suivre de « nouveaux conseils. » La nécessité le força à exécuter cette menace. 1° Le tonnage et pondage, comprenant tous les droits levés sur les importations et les exportations, formaient la partie principale du revenu annuel. Aucun bill n'avait été passé pour autoriser ces droits : néanmoins, il ordonna aux officiers des douanes de les lever de la même manière qu'on avait fait sous le règne de son père : non, à la vérité, qu'ils lui appartinssent de droit, mais sous le prétexte que le parlement les aurait nécessairement accordés, s'il n'avait été prématurément dissous. 2° Il nomma une commission pour augmenter le revenu provenant des terres de la couronne, avec autorisation d'accorder, sous condition de payement immédiat d'une finance considérable, des baux longs et avantageux, d'éteindre les services les plus onéreux attachés aux tenures féodales, et de convertir les terres tenues en vassalité (copyright) en fiefs perpétuels pour un certain cens annuel. 3° D'autres commissaires furent chargés de connaître de l'arriéré, des sommes dues pour délits religieux, et d'en assurer le payement annuel pour l'avenir. Leurs instructions distinguaient les réfractaires pauvres des plus opulents. Afin de ne pas réduire les premiers à une misère absolue, on leur permettait d'entrer en composition pour leurs amendes. Quant aux seconds, les commissaires avaient ordre de saisir les deux tiers de leurs terres et de les donner à bail au plus offrant, et, dans ce cas, au possesseur lui-même, quoique ce fût contraire à la loi. 4° On adressa des mandats sous sceau privé, pour un emprunt, à des seigneurs, des gentilshommes, des négociants d'une fortune connue. On exigea impérieusement de la cité de Londres l'avance immédiate de 120,000 livres. 5° Sous le prétexte de protéger le commerce dans les petites mers, on força les différents ports de fournir et de maintenir, pendant trois mois, un certain nombre de vaisseaux armés. En même temps, les lords lieutenants des comtés reçurent l'ordre de passer la revue des habitants, de les exercer au maniement des armes, et de les employer, au besoin, pour réprimer les désordres intérieurs, ou pour repousser l'invasion des étrangers (1).

Des actes d'une nature aussi arbitraire excitaient la surprise et l'indignation publique, lorsqu'une fatale nouvelle vint répandre dans tout le royaume une sombre tristesse. Une grande et sanglante bataille s'était livrée à Luttern, entre les impériaux, commandés par le comte Tilly, et les alliés de Charles, sous les ordres du roi de Danemark. Les derniers avaient fui jusqu'au delà de l'Elbe. Leur artillerie et leurs bagages étaient tombés au pouvoir du vainqueur, et tout le cercle de la basse Saxe restait abandonné sans défense, à la merci de Ferdinand. La cause du prince palatin paraissait désespérée, et l'existence du protestantisme en Allemagne, compromise. Charles saisit le moment favorable pour l'exécution d'une mesure qu'il avait longtemps méditée, sans oser l'effectuer. Il résolut de lever un emprunt forcé, de sa propre autorité : dans ce but, il nomma, dans chaque comté, des commissaires (5 févr.), qui furent chargés de prendre pour guide le registre du dernier subside, et qui reçurent le pouvoir d'exiger de chaque individu l'avance d'une somme d'argent, fixée sur les évaluations précédentes, dans la proportion de cent pour cent sur les terres, et du marc par livre sur le revenu personnel. Cette demande était d'elle-même suffisamment despotique ; mais le pouvoir inquisitorial dont les commissaires étaient armés la rendit plus intolérable encore. En effet, il leur était ordonné d'interroger, sous serment, les récalcitrants ; d'exiger d'eux l'aveu des motifs de leur désobéissance, et la déclaration des noms de ceux qui les avaient conseillés ; et enfin, de leur imposer, sur leur allégeance, le secret le plus absolu relativement à leurs réponses aux questions qu'on leur aurait faites (2).

Le roi, pour engager ses sujets à la soumission, fit publier une proclamation très-étudiée, dans laquelle il établissait que l'exigence du moment l'avait obligé de prendre cette mesure extraordinaire, et qu'il n'avait pas eu le temps de consulter son parlement. Il promettait de faire rembourser jusqu'au dernier farthing

(1) Voyez Rym., XVIII, 730, 79, 41, 55, 71, 86 ; et Rush., I, 417-421.

(2) Rush., I, 422. Rym., XVIII, 835-842.

(liard) avancé par ses fidèles sujets, sur les subsides prochains. En même temps, il écrivit au clergé, lui recommandant de faire tous ses efforts pour le soutien des intérêts protestants, de prêcher la concorde et l'obéissance, et d'imprimer dans les esprits des paroissiens combien il était de leur devoir d'aider leur souverain dans ses nécessités (1). Les ordres du roi, et les exhortations des ministres, trouvèrent néanmoins beaucoup d'opposition. Les commissaires firent connaître les noms des récalcitrants. On appela les plus riches devant le conseil : les uns furent mis en prison, d'autres furent confinés dans des maisons particulières à de grandes distances de leur habitation et de leur famille. Quant aux pauvres, « qui pouvaient servir de leur personne, s'ils refusaient de servir de leur bourse, » on les enrôla forcément dans l'armée ou dans la marine (2). Charles ne voulut montrer aucune indulgence. On avait souvent répété qu'il était gouverné par Buckingham : maintenant que le favori était absent, il était résolu à prouver, par des actes de vigueur, ou plutôt de despotisme, qu'il n'avait pas ce caractère souple et facile que ses adversaires lui imputaient.

La mission dont le duc était chargé avait pour objet d'armer les protestants de France contre leur souverain, et de faire une descente sur les côtes de ce royaume. Mais, dans ce moment, où, aux yeux de tout homme sensé, il ne restait au roi que deux moyens d'échapper aux difficultés qui le pressaient, la paix avec l'Espagne, ou une réconciliation avec son parlement, on se demande quels motifs pouvaient l'engager ou le contraindre à négliger l'un et l'autre, à augmenter ses embarras, en provoquant une guerre avec un monarque dont il avait recherché l'alliance et épousé la sœur? Les causes de cette téméraire entreprise n'ont jamais été publiquement avouées; le lecteur les découvrira peut-être, s'il veut réfléchir sur les circonstances dont nous allons l'entretenir.

Lorsque Buckingham était venu à Paris, deux ans auparavant, chargé par Charles de conduire la princesse française en Angleterre, il avait ébloui tous les yeux par l'éclat de ses vêtements et la magnificence de sa nombreuse suite (1). Le galant Anglais devint l'objet de l'admiration générale des dames de la cour; mais une seule fixa ses attentions : ce fut la jeune reine Anne d'Autriche, sœur aînée de l'infante d'Espagne. Buckingham eut assez de présomption pour l'aimer, et pour s'imaginer qu'il était payé de retour; mais ses démarches étaient surveillées, et des avertissements donnés à propos sur les dangers qu'il pouvait courir l'obligèrent à se renfermer dans les limites des convenances. Quand il prit congé d'Anne, à son départ d'Amiens, on remarqua que ses yeux étaient remplis de larmes. Dès qu'il eut atteint Boulogne, il laissa Henriette au soin de sa suite, et, retournant à Amiens sous le prétexte d'une affaire importante, il pénétra hardiment, et sans se faire annoncer, dans la chambre à coucher de la reine. Anne n'avait auprès d'elle que deux de ses filles d'honneur : elle écouta, avec une colère apparente, les protestations d'attachement que son amant lui adressait à genoux, et lui ordonna de sortir, avec un ton de sévérité dont son biographe femelle a soupçonné la sincérité (2). La présomption du duc ne put rester secrète, et Louis ordonna de renvoyer sur-le-champ plusieurs des serviteurs de la reine. Buckingham, à son retour en Angleterre, continua de nourrir cette extravagante passion, et mit tout en œuvre pour revenir à la cour de France. Le lecteur a vu qu'il y avait été nommé ambassadeur, mais que le cardinal de Richelieu avait refusé de le recevoir. Son confident, le comte de Holland, qui s'était rendu à Paris, travailla vainement à lever les obstacles, et les courtisans français avouèrent hautement leur intention de verser le sang du mignon étranger qui avait l'insolence de méditer le dés-

(1) Rymer, XVIII, 764. Bibliotheca regia, 298-305. Wilkins, Conc., IV, 471.

(2) Rushworth, I, 426. Mémoires de Strafford, I, 36-41.

(1) « Il emporta avec lui une riche pièce de satin blanc velouté, non coupé, laquelle, ainsi que l'habit et le manteau, était parsemé de diamants dont la valeur ne peut être estimée à moins de 80,000 liv.; en outre, une plume faite avec de gros diamants; l'épée et le ceinturon, le cordon du chapeau, les éperons, étaient aussi enrichis de diamants. C'est sous cet ajustement que sa grâce se proposa d'entrer à Paris. Il avait vingt-sept autres habillements, tous aussi riches d'invention que de façon. » Mémoires de Hardwicke, I, 571. Ellis, III, 189.

(2) Voy. les Mémoires de madame de Motteville.

honneur du lit de leur souverain. Cependant le duc n'y renonça pas : deux autres tentatives furent faites; mais la répugnance de Louis ne put être vaincue ni par la persuasion ni par l'adresse, et la guerre qui suivit a été attribuée, par les écrivains anglais, au ressentiment de l'amant déçu dans son attente, et, par la confidente d'Anne, à son espoir d'être employé comme ambassadeur, pour réconcilier les deux couronnes. Toutefois, il est certain que, quels qu'aient été les motifs secrets de Buckingham, il a dû en alléguer de très-différents, pour justifier un parti dont les conséquences paraissaient devoir être si préjudiciables aux intérêts de son propre souverain (1).

Lorsque Henriette arriva en Angleterre, elle fit observer au roi qu'elle était jeune, sans expérience, et étrangère aux usages du pays: elle le pria, si elle commettait des fautes contre ces usages, de les lui faire remarquer en particulier, et de ne pas publier ses erreurs. Néanmoins, leur bonheur domestique fut bientôt troublé par des querelles, légères à la vérité, mais fatigantes par leur fréquence. Le roi se plaignit des caprices et de la pétulance de sa femme; la reine, de l'humeur triste et anti-française de son époux. Le roi attribuait cette mésintelligence au mécontentement des Français de la suite. La reine et ses amis en accusaient les suggestions intéressées de Buckingham (2). Il est hors de doute que la patience des personnes de sa maison dut être souvent mise à l'épreuve. Elles occupaient la place des Anglais, et se trouvaient ainsi exposées aux attaques de tous ceux qui pouvaient profiter de leur éloignement. Il était naturel aussi que la reine prît leur défense, et elle insista sur la stricte exécution de son contrat de mariage. Six mois n'étaient pas encore écoulés, que Charles avait résolu de renvoyer tous ces importuns en France (1). Il songeait à éviter le fardeau d'un établissement aussi coûteux, dans un moment où le trésor était réduit au dernier shilling, et d'ailleurs, il n'était pas sans vraisemblance que le nombre des chapelains, la pompe avec laquelle ils accomplissaient le service, leurs manières indiscrètes et hardies, au milieu d'adversaires religieux, ne dussent causer, ou du moins exciter l'opposition des communes aux mesures de l'administration. Il annonça ses intentions à la cour de France, et Blainville se rendit en Angleterre pour négocier un accommodement entre le roi et la reine; mais Charles considéra l'intervention de l'ambassadeur comme une insulte, et les outrages de la populace mirent sa vie en danger. Après plusieurs délais, le roi exécuta son projet (1er juin). Prenant la reine par la main, il la conduisit dans un appartement séparé, et l'ayant informée de son projet, il la mena à son palais de Nonsuch. En même temps, le secrétaire d'État Conway lut aux personnes de sa suite l'ordre royal qui prescrivait leur départ immédiat pour Somerset-House. Les yeomen de la garde (gardes à pied), avec leurs hallebardes, les forcèrent de partir (1er juillet). On paya leurs appointements, on y ajouta même des gratifications, et après beaucoup d'objections et de délais, tout le corps, moitié par persuasion, moitié par contrainte, consentit à s'embarquer, et arriva heureusement en France (2). Trois prêtres indigènes furent nommés chapelains, et six femmes, dont quatre

(1) Carte (17, 132) a cherché à nier cette anecdote, d'après les dates du Mercure français; mais on ne peut douter que le fond n'en soit vrai. Elle est racontée par madame de Motteville dans ses Mémoires (vol. I), et confirmée par le témoignage de Clarendon (Hist., I, 38), par les stances célèbres de Voiture, adressées à Anne elle-même (Motteville, I, 231), et par les lettres de Holland à Buckingham (Cabala, 252, 253). Pour comprendre ces lettres, le lecteur doit savoir que l'image d'une couronne désigne le roi de France, celle d'une ancre le duc de Buckingham, grand amiral, et celle d'un cœur, sa maîtresse, la reine de France. Voyez aussi la trad. des Mémoires du cardinal de Retz, IV, 185.

(2) Motteville, I. Cabala, 252.

(1) Mss. Harléiens, 6988. Il y a deux lettres à Buckingham, de la même date, 20 novembre. L'une a souvent été citée pour prouver que le roi était mécontent du duc, parce qu'il cherchait à le dissuader de congédier les serviteurs de la reine; mais l'autre lettre démontre que la première n'était qu'un artifice, afin que Buckingham, lorsqu'il serait à Paris, pût produire quelque pièce pour sa défense contre les accusations d'Henriette. Mémoires de Hard., II, 1, 2; Ellis, III, 216.

(2) Le 1er juillet, « il les vit à Somerset-House, et leur dit que quelques-uns d'entre eux avaient tellement abusé de sa patience, qu'il ne pouvait ni ne voulait les supporter plus longtemps. » Bibl. reg., 218. Cependant ils ne partirent pas, et le 7 août, il écrivit à Buckingham: « Forcez-les, poussez-les, chassez-les comme des bêtes sauvages, et que le diable les accompagne. » Ellis, III, 221.

étaient protestantes, dames de la chambre particulière de la reine (1).

Le roi de France ressentit comme un affront personnel ce violent renvoi de la maison de la reine. Il refusa de recevoir le secrétaire d'État Carleton, que Charles avait envoyé pour excuser ou justifier sa conduite. Il parla même de se faire justice par la force, ainsi qu'à sa sœur. Mais ce projet de guerre fut détourné par la prudence de Bassompierre, qui vint en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il trouva le roi et la reine exaspérés au dernier degré l'un contre l'autre. Par ses raisonnements et ses instances, il les amena tous deux à céder. On forma un nouvel établissement, composé de quelques Français, mais d'un plus grand nombre d'Anglais (26 nov.). On y admit un évêque, un confesseur et son adjoint, et dix prêtres qui ne devaient être ni jésuites ni oratoriens; et il fut décidé qu'outre la chapelle, originairement préparée pour l'infante à Saint-James, on en construirait une autre pour l'usage de la reine, à Somerset-House. Cet arrangement rétablit l'harmonie entre les deux époux. Charles se félicita de la conduite soumise et affectueuse de sa femme, et Henriette obtint bientôt une grande influence sur le cœur et même sur le jugement de son mari (2).

De l'éloignement des serviteurs de la reine, Bassompierre passa au traitement des catholiques anglais. Charles s'était engagé à leur accorder toute la tolérance qui serait en son pouvoir, et cependant, il avait déchaîné contre eux les poursuivants, et donné plus de rigueur aux lois pénales. Louis avait droit de se plaindre de cette conduite comme d'une infraction au traité. Mais le roi, dont l'orgueil se refusait à avouer son motif réel, la nécessité de céder aux préventions religieuses de ses sujets, soutenait que ce traité était « un traité politique et non religieux, » et qu'on y avait inséré la promesse d'indulgence simplement comme matière de forme, « pour satisfaire le pape et les catholiques de France, » mais sans entendre d'aucune façon qu'elle dût nécessairement recevoir son exécution. Il consentit cependant à défendre à l'avenir l'usage des poursuivants, et à remettre entre les mains de Bassompierre tous les prêtres, au nombre de 70, renfermés dans les prisons de la métropole. L'ambassadeur témoigna sa satisfaction de cette concession (1).

Il est évident que, dans ces circonstances, le roi de France était la partie lésée, et pour se rendre raison de la guerre, il faut chercher si quelque provocation de sa part a pu le faire considérer, à tort ou à raison, comme agresseur. Quand Charles sollicita la main d'Henriette, il vit clairement qu'en épousant une princesse catholique, il risquait de perdre toute la popularité qu'il avait acquise en refusant la première. Mais il espérait réduire au silence ceux qui blâmaient cette alliance, en amenant Louis à se joindre à lui pour combattre la maison d'Autriche, et parvenir à faire restituer le Palatinat à son infortuné beau-frère. C'est dans ce but que les négociateurs anglais avaient insisté pour qu'un traité d'alliance défensive et offensive accompagnât le contrat de mariage. Mais ils furent

(1) Ellis, III, 238-247.

(2) Mémoires de Bassompierre, III, 288-315. Mémoires de Hardwicke, II, 14. Une des principales charges contre les prêtres qui entouraient la reine était qu'ils l'obligeaient d'aller en procession à Tyburn, et d'y prier sur la place où les conspirateurs des poudres avaient été exécutés. Charles, dans ses instructions à Carleton, dit seulement : « Ils la font aller à Tyburn en dévotion pour prier. » Bibl. reg., 219. Le conseil, dans sa réponse à Bassompierre, dit « qu'ils lui font faire un long chemin pour aller dévotement dans un lieu où il était d'usage d'exécuter les criminels. » Mém. de Bassomp., App., 138. Le lecteur sera surpris d'apprendre que cette accusation, faite avec tant d'assurance, est démentie d'une manière absolue par l'ambassadeur, et que, de plus, il affirme que les lords qui l'avaient mise en avant ne doutaient pas de sa fausseté. « Je sais assurément, messieurs, que vous ne croyez pas ce que vous publiez aux autres pour le leur faire croire, » etc. Le fait, dit-il, est que la reine, sur le soir d'un jour très-chaud, avait pris avec sa suite le même chemin par Saint-James-Park et Hyde-Park, qu'elle prenait souvent avec le roi. Quant à la procession, à l'approche des gibets, aux prières, etc., ce ne sont que des fictions inventées par ses ennemis. Ibid., 145, 146.

(1) Bassomp., App., 139, 151. Rymer, XVIII, 801. L'excuse principale pour la non-exécution de l'article en faveur des catholiques, c'est qu'il avait été signé uniquement pour la forme et pour en imposer au pape. Il est vrai que cela fut dit dans le commencement des négociations pour le mariage. Mais il résulte évidemment d'une lettre des comtes de Carlisle et de Holland, du 6 novembre, qu'avant que la signature du roi fût apposée à « l'écrit secret, » le 12 décembre, on était convenu que cet article serait obligatoire. Mémoires de Clarendon, II, App., XV. Charles lui-même le ratifia deux mois après son mariage, le 18 juillet, quand il n'y avait plus aucune nécessité d'en imposer au pape. Mémoires de Bassomp., App., 133.

joués par les artifices et la duplicité du ministre français; et quand la discussion fut reprise, après la cérémonie des noces, leur proposition, d'abord éludée, fut enfin péremptoirement écartée. Le roi se trouva ainsi dépouillé des avantages qu'il avait espérés de cette union, et les actes du parlement le convainquirent qu'il avait attiré sur son favori, comme sur lui-même, les dangers qu'il redoutait. Piqué de ce mécompte, et jaloux de recouvrer sa popularité, il se détermina à donner des preuves de son attachement aux intérêts du protestantisme, en se déclarant le protecteur des protestants de France, en opposition avec leur souverain. Le lecteur a déjà vu que ce projet avait échoué, par le rétablissement de la paix entre Louis et ses sujets révoltés. Cependant Charles parut comme médiateur, bien que le cabinet français eût décliné son intervention: il promit aux protestants de veiller à l'exécution du traité, et les assura qu'il employerait, au besoin, toutes les forces de son royaume pour la conservation de leur liberté, qui était intimement liée avec les intérêts de ses propres États.

Dans les deux années suivantes, les embarras du roi se multiplièrent à l'infini, ainsi que le lecteur a pu le remarquer. Ses besoins étaient accrus, l'obstination du parlement augmentée, les plans pour reconquérir le Palatinat déjoués par les revers de ses alliés. Dans son opinion, la cause originaire de tous ces maux provenait de la perfidie du cabinet français. Son refus de l'alliance promise l'avait privé de la confiance de la nation, et forcé à sacrifier plus d'un million en numéraire, et plus de 10,000 de ses sujets, en subsides et en expéditions sans utilité (1). Dans cette disposition d'esprit, il prêta une oreille attentive aux suggestions intéressées d'un abbé, l'émissaire du parti mécontent en France: on envoya Devic et Montague en mission auprès des protestants de ce royaume, et Soubise et Brancas furent reçus en Angleterre comme leurs agents accrédités. Le résultat de leurs conseils combinés fut que Charles enverrait une armée à La Rochelle, et que Rohan l'y joindrait avec 4,000 hommes; que le roi annoncerait sa détermination de défendre les libertés des Églises réformées, et que le duc sommerait ses frères de se rallier sous l'étendard de leur libérateur. Les peuples cependant ne voulurent pas croire que le monarque anglais ne fût dirigé que par son zèle religieux ou son ressentiment personnel. On répandit des bruits sur l'établissement d'un État protestant entre la Loire et la Gascogne, ou la création d'une principauté indépendante, en faveur de Buckingham. Il est possible que de pareilles illusions fussent le sujet des rêveries du roi et de son favori; mais on peut conclure de leur correspondance que ce qu'elle a d'ostensible n'était pas leur principal objet: elle cachait des arrière-pensées, dont la découverte eût pu devenir un obstacle à leur accomplissement (1).

Par suite de la guerre avec l'Espagne, on donna des lettres de marque aux croiseurs anglais, et l'on s'empara des navires marchands de toutes les nations qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre, sous le prétexte qu'ils pouvaient avoir à leur bord des propriétés espagnoles. Les villes anséatiques, les États de Hollande, et le roi de Danemark, firent de très-fortes représentations; Louis ne se contenta pas de cette mesure: pour s'assurer une indemnité, il mit un embargo sur tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans les ports de France. Il s'ensuivit de longues et fastidieuses plaintes et de nombreuses récriminations. On se donna de part et d'autre des promesses qu'on ne tint pas; et quelques saisies accidentelles, ou de prétendues mesures de précaution, détruisirent l'harmonie, toutes les fois qu'elle semblait se rétablir. A la fin, les deux rois, comme de commun accord, signèrent, le même jour, un ordre de suspension de toute espèce de relations commerciales entre les deux nations (2) (8 mai).

Quoique ces mesures dénotassent beaucoup d'animosité, elles n'amenaient cependant pas la nécessité d'une rupture; mais chacun des

(1) Voyez la réplique des commissaires à Bassompierre, dans les Mémoires anglais. App., 141.

(1) Charles avait renvoyé les ambassadeurs danois satisfaits, sans leur montrer ses intentions. «Car, ajoute-t-il, je pense qu'il est inutile ou plutôt nuisible de découvrir mon principal projet, parce qu'en le divulguant, ce serait, dans mon opinion, le hasarder.» Mémoires de Hardw., II, 28.

(2) Rym., XVIII, 188, 222, 259, 802, 825, 860, 891. Dumont, V, part. II, 506.

deux rois, à l'insu de l'autre, était engagé dans des intrigues de la nature la plus hostile. 1° Le nonce du pape avait rappelé au monarque français son serment relatif à l'exécution des articles du traité de mariage, et l'avait engagé à réunir ses armées à celles du roi catholique, pour obtenir le redressement des outrages que tous deux avaient reçus. Louis et sa mère écoutèrent ces suggestions avec plaisir. Le principal obstacle vint de la jalousie du roi d'Espagne, qui se méfiait de la sincérité du ministère français; mais pour éloigner cette difficulté, on conclut un traité par lequel Louis s'engagea à ouvrir les ports de France aux navires espagnols, durant l'année courante, et à déclarer la guerre à l'Angleterre au commencement de l'autre (1). 2° Si cette alliance hostile fût venue à la connaissance de Charles, elle aurait pu lui fournir une justification pour sa conduite subséquente; mais il n'en fut pas informé, et il avait déjà pris sa résolution en conséquence des représentations que lui avaient faites les chefs des protestants français. Il avait donc réuni dans les ports de l'Angleterre un armement de plus de 100 vaisseaux. On les disait destinés contre l'Espagne, et la guerre qui existait avec cette puissance, jointe à la nécessité de faire oublier les disgrâces de la dernière expédition, donnait à ce rapport l'air de la vraisemblance. Buckingham prit le commandement: ses ordres publics lui prescrivaient de se servir de la flotte en faveur du comte palatin (1627, 27 janv.); mais en obéissant à ses instructions particulières, il dirigea sa course vers La Rochelle, et demanda à être admis dans la rade (11 juillet). Les habitants hésitèrent. Dans l'ignorance de ses projets, on n'avait fait aucun préparatif de guerre; et, alarmés de la supériorité de ses forces, ils craignirent de se donner un maître. Ils répondirent donc qu'il leur fallait le temps de faire leur récolte, et de consulter les autres Églises de l'union protestante.

De La Rochelle, Buckingham porta son attention sur les îles voisines de Rhé et d'Oléron: la première offrait plus d'avantages pécuniaires, et l'autre une conquête plus aisée. Il eut bientôt fait son choix: il effectua une descente dans l'île de Rhé (12 juillet), et l'ennemi, par une courte, mais sanglante action, apprit à connaître la valeur des agresseurs. Le gouverneur Toiras avait été surpris; mais par ignorance ou incapacité, le commandant anglais perdit cinq jours dans le même lieu, et l'officier français profita de ce retard pour approvisionner le château de Saint-Martin, sa principale forteresse, située au fond de la baie, sur un rocher fort élevé. On résolut de l'assiéger en forme: la tranchée fut ouverte (17 juillet), des batteries s'élevèrent, et l'on fit un barrage à l'entrée de la rivière. Ces travaux excitèrent la désapprobation et les remontrances de Burrough, officier général qui avait passé la plus grande partie de sa vie aux guerres de Flandre; mais sa franchise fut punie d'une réprimande, qui imposa silence à ses collègues plus soumis, dans le conseil. Peu de jours après, une balle perdue priva Burrough de la vie, et délivra Buckingham de la surveillance de cet habile, mais importun conseiller.

La nouvelle de cette entreprise inattendue alarma et embarrassa les États, le prince palatin, et le roi de Danemark: ils se plaignirent amèrement à Charles de ce que cette querelle malheureuse entre leurs deux plus puissants alliés détruisait leurs espérances et leurs ressources; et ils ne voulurent pas admettre la validité du motif, que l'honneur l'avait forcé à prendre les armes en faveur des protestants français, dont les priviléges, confirmés par sa médiation, venaient d'être violés tout récemment. Ils offrirent leurs bons offices pour rétablir l'harmonie entre les deux couronnes: il répliqua qu'il n'entendait pas les refuser, mais qu'il ne cherchait pas une réconciliation. Les ambassadeurs de Danemark se hâtèrent de se rendre à Paris, afin de sonder les dispositions du ministère français: les Hollandais retirèrent leurs commissions à tous les officiers anglais à leur service qui avaient rejoint l'expédition (1).

Buckingham publia à cette époque un mani-

(1) Cette alliance était restée secrète pour plusieurs membres du cabinet français. Pour cela, la ratification avait été écrite sur une feuille séparée; elle reçut ensuite la signature royale, et fut annexée au traité lui-même par le garde du sceau privé. Lettre du nonce Spada, du 19 mai.

(1) Mém. de Hardw., II, 17-19. Lettres de Carleton XV-XIX.

feste en justification de sa conduite. Il déclara que le roi d'Angleterre n'entretenait aucun projet de conquête : qu'il n'avait pas pris les armes comme principale partie intéressée, mais comme allié des Églises de France. Charles avait sollicité une paix entre Louis et ses sujets protestants : il avait garanti à ceux-ci que les articles seraient fidèlement observés, et même qu'on leur accorderait quelques faveurs de plus. Cependant le fort Louis, dans le voisinage de La Rochelle, n'avait pas été démantelé ; on avait encouragé des complots pour surprendre la ville, et pris la secrète résolution de la réduire de vive force. Dans ces circonstances, le roi ne pouvait rester spectateur tranquille de la ruine de ses frères protestants. L'honneur lui faisait une loi de venger par les armes leurs droits et leurs libertés : autrement, on pourrait l'accuser de coopérer à tromper ceux qu'il était de son intérêt et de son devoir de protéger (1).

Rohan, cette déclaration à la main, déclaration dont les bases étaient plus que douteuses, et les raisonnements peu concluants, visita les églises du midi de la France. Sa présence et ses harangues excitèrent un enthousiasme général dans toute l'union : tous ceux qui refusaient de faire le serment de vivre et de mourir avec les Anglais étaient déclarés traîtres à leur religion ; et Rohan reçut l'autorisation de lever des troupes, et de s'en servir pour l'avantage de la cause commune. Les Rochelois furent les derniers à se déclarer. L'attitude menaçante des troupes françaises rassemblées dans leur voisinage leur inspirait une terreur salutaire. Mais les assurances combinées de Buckingham et de Rohan les enhardirent, et l'étendard de la révolte flotta pour la dernière fois sur leurs murailles (2).

Il n'arriva rien d'intéressant dans l'île de Rhé avant la onzième semaine du siége, époque à laquelle une flottille de 14 voiles força la barre et ravitailla la forteresse (28 sept.). Cet événement découragea les assiégeants. Les colonels signèrent unanimement un acte qui proposait une retraite immédiate, tandis que les députés de La Rochelle conjuraient le duc, avec larmes, de ne pas les abandonner à la vengeance de leur souverain. Il balança d'un projet à l'autre : un jour il canonnait les murailles, le lendemain il démontait les batteries (27 oct.). Le comte de Holland lui amena un renfort de 1500 hommes ; les Rochelois en ajoutèrent 800 : il ordonna un assaut général, qui ne réussit point ; et ce mécompte, joint à la perte des assaillants, augmenta le découragement des troupes, et détermina le général à abandonner l'entreprise.

Cependant il n'était plus facile de partir : le maréchal de Schomberg, avec un corps nombreux s'était placé entre le camp et le lieu d'embarquement, et l'armée fut obligée de suivre un petit sentier qui, à travers les marais, conduisait à un pont qui joignait l'île de Rhé à la petite île d'Oie (29 oct.). Malheureusement, la cavalerie qui couvrait la retraite fut enfoncée par l'ennemi : la confusion, dans le sentier, devint irremédiable, et le nombre de ceux qui se noyèrent surpassa celui des tués. On dit que Buckingham perdit 2,000 hommes dans cette affaire. Les Français, cependant, ne purent s'ouvrir un passage sur le pont, et le reste de l'armée s'embarqua sans être attaqué. Le duc fut le dernier à quitter le rivage ; le courage personnel fut la seule qualité militaire dont ses adversaires ne lui reprochèrent point l'absence (1) (30 oct.).

Charles reçut l'infortuné général avec un air enjoué et la même affection. Il eut même la générosité de s'attribuer le blâme, en disant que si l'expédition n'avait pas réussi, on le devait au défaut de secours, et que son affaire avait été d'y pourvoir ; mais peu de jours après, il fut assailli des plaintes et des supplications des Rochelois. C'était à sa sollicitation qu'ils avaient pris les armes, et son honneur était engagé à leur accorder protection. L'armée française se disposait à former le siége de la ville, et s'il ne les secourait pas de toute sa puissance, ils allaient devenir les victimes de leur crédulité. Charles les consola et les encou-

(1) Bibliothèque royale, 224-229.

(2) Supplément au traité dogmatique et historique des édits, 507.

(1) Mémoires de Hardw., II, 13, 20, 23, 51. Mercure français, XIII, 835. Herbert, Expédition dans l'île de Rhé. Isnard, Arcis Sam., Martinianæ Obsidio. Ellis, III, 25. Mém. de Strafford, I, 41.

ragea : il promit de ne pas abandonner leur cause, jusqu'à ce que les forts érigés autour de La Rochelle fussent rasés; il s'engagea, par un acte solennel, à ne faire aucun traité où ils ne fussent partie, et à n'accepter aucune condition qui ne leur assurerait pas la jouissance de leurs anciennes libertés (1) (1628 , 18 janvier).

Le roi réunit son conseil pour résoudre l'importante question des moyens à employer pour lever de l'argent, afin de préparer une autre expédition, soit, d'après l'ancien usage, par concession du parlement, soit, d'après le précédent de l'année dernière, en vertu de la prérogative. Charles n'attendait du parlement que des pétitions, des remontrances, des accusations : ses conseillers ne voyaient, dans un emprunt forcé, qu'une provocation à la résistance et à la rébellion (29 janv.). Il se laissa conduire, et l'on convoqua un parlement; mais dans le cours de la semaine, un nouveau plan obtint l'approbation royale. On répartit proportionnellement sur les divers comtés la somme de 173,411 liv., nécessaire pour l'expédition projetée : on nomma des commissaires, afin de la percevoir dans l'espace de trois semaines, et l'on avertit le peuple que si l'argent était payé avec soumission, le roi assemblerait le parlement; que, dans le cas contraire, «il aviserait à des moyens plus expéditifs.» Cet essai mit toute la nation en fermentation. L'expression du mécontentement public effraya les plus hardis des ministres, et la commission fut révoquée par proclamation (16 févr.), avec la promesse «que le roi se confierait à l'amour de son peuple, en parlement.» Cependant, avant la fin d'une quinzaine, il imposa, de sa propre autorité, de nouveaux droits sur les marchandises, et rapporta son arrêté (28 févr.), sur la déclaration des juges qu'il n'était pas légal (2). Une conduite aussi variable, l'adoption et le rejet de tant de mesures arbitraires, ne servirent qu'à exciter dans la nation la désaffection et le mépris, sentiments également dangereux pour le souverain.

(1) Dumont, part. II, 533.

(2) Traités de Somers, IV, 100 - 101. Prynne, OEuvres secrètes, 86 Bibliothèque royale, 294. Rym., XVIII, 967.

Le parlement ne s'était jamais assemblé sous des auspices plus favorables à la cause de la liberté. L'opinion nationale s'était fortement prononcée par les élections, qui étaient généralement tombées sur des personnes remarquables par leur récente opposition à la cour. Il était de l'intérêt des lords de se réunir aux hommes qui tendaient à obtenir protection pour leurs propriétés particulières et leur liberté personnelle; et la même nécessité, qui avait forcé le roi à convoquer le parlement, le plaçait, sans ressource, à la merci de ses sujets. Charles s'aperçut qu'il fallait sacrifier ses ressentiments, s'il voulait se rendre favorable l'opinion publique. Toutes les personnes, au nombre de soixante-dix-huit, qui, à raison de leur résistance à l'emprunt forcé, avaient été mises en état d'arrestation, recouvrèrent leur liberté; l'archevêque Abbot (il avait été suspendu parce qu'il avait refusé, sur l'ordre du roi, d'autoriser un sermon politique) (1) fut rendu à l'exercice de son autorité, et non-seulement Williams, que l'inimitié de Buckingham avait consigné à la Tour, mais même «ce coupable seigneur,» le comte de Bristol, quoiqu'il fût encore en état d'accusation pour haute trahison, reçut la permission de siéger à la chambre haute. L'opiniâtreté du roi n'était cependant pas subjuguée : quoiqu'il eût consenti à faire l'épreuve d'un nouveau parlement, il n'était nullement disposé à céder de ses prétentions, et le discours du trône fut plutôt fait pour irriter que pour diminuer les soupçons de ceux qui tremblaient pour les libertés de leur pays. « Je vous ai appelés, dit-il (17 mars), jugeant qu'un parlement était le plus ancien, le plus prompt, et le meilleur moyen d'obtenir les subsides nécessaires à notre sûreté, et sauver nos amis d'une ruine imminente. Tout homme doit agir d'après sa conscience; d'après cela, si (ce qu'à Dieu ne plaise) vous ne remplissez pas vos devoirs, en contribuant aux besoins

(1) Ce sermon avait été prêché par le docteur Sibthorpe, pendant le carême, à Northampton, et avait pour objet de prouver la légalité de l'emprunt forcé. Pour lui donner une plus grande autorité, on avait désiré qu'il fût imprimé avec la permission du métropolitain. Sur son refus, il le fut avec celle du docteur Laud, qu'on venait de faire évêque de Londres, et Abbot fut suspendu ou séquestré le 9 octobre. Voyez la sentence, avec le récit des faits, dans Rushworth, I, 435-461.

présents de l'État, je dois, pour l'acquit de ma conscience, user des autres moyens que Dieu a mis entre mes mains, pour sauver ce que la folie de quelques personnes hasarderait de perdre. Ne prenez pas ceci pour une menace (car je dédaigne la menace, si ce n'est avec mes égaux), mais comme un avertissement de la part de celui qui, par nature et par devoir, prend soin de votre conservation et de votre prospérité » (1).

Avertis, par ces expressions, des dispositions de leur souverain, les chefs du parti patriotique se conduisirent avec l'adresse la plus consommée. Ils avancèrent pas à pas : ils consentirent d'abord à accorder un secours, puis le fixèrent à la somme bien tentante de cinq subsides, et enfin arrêtèrent que le tout serait payé dans le court espace d'une année. Mais ni adresse ni prières ne purent obtenir d'eux qu'ils passassent leur résolution sous la forme d'un bill. On présentait cette somme comme un appât pour le roi ; on l'en rapprochait, on la plaçait presque dans ses mains, mais on refusait toujours de lâcher prise, jusqu'à ce que, comme condition préalable, le roi eût consenti à ces libertés qu'on réclamait comme un droit appartenant aux Anglais par leur naissance.

Dans la dernière année, cinq des personnes emprisonnées à raison de l'emprunt forcé avaient été, à leur propre requête, amenées, par ordonnances d'habeas-corpus, devant le banc du roi. Comme leur écrou, bien qu'il portât qu'ils étaient arrêtés par le commandement exprès du roi, n'assignait aucune cause particulière, leur conseil prétendait qu'ils devaient être élargis, ou du moins reçus à donner caution. Mais la cour refusa d'admettre les exceptions présentées en leur faveur, et les renvoya à leurs prisons respectives. La chambre des communes se saisit de cette affaire, et les résolutions suivantes passèrent sans contradiction, même de la part des courtisans : 1° Qu'on ne pouvait arrêter ou emprisonner un homme libre, à moins d'exprimer le motif légal de l'arrestation ou de l'emprisonnement; 2° que l'ordonnance d'habeas-corpus pouvait être invoquée par tout homme arrêté ou emprisonné, fût-ce par ordre du roi ou du conseil privé, s'il le requérait; 3° que, lorsque l'écrou ne portait pas le motif de l'arrestation ou de l'emprisonnement, la personne devait être élargie ou admise à donner caution; 4° que c'était le droit ancien et incontestable de tout homme libre, de jouir de l'entière et absolue propriété de ses biens et domaines, et que le roi ni ses ministres ne pouvaient établir de taxe, d'emprunt, ou de don gratuit, sans le consentement général donné par acte du parlement (1).

Le pouvoir d'arrêter et d'emprisonner, sans en désigner la cause ou le but du procès, était une arme si puissante dans les mains du gouvernement, que le roi ne se détermina pas à s'en dessaisir sans effort; et, comme ses prédécesseurs l'avaient fréquemment exercé, il choisit cette question comme celle par laquelle il pourrait essayer ses forces dans la chambre des pairs. Quand les résolutions furent portées devant eux, la question fut discutée par le procureur général et le conseil du roi, de la part de la couronne, et par plusieurs membres de la chambre basse, de la part des communes. La controverse se réduisit d'elle-même à cette phrase : Était-il nécessaire, en cas d'emprisonnement par ordre du roi, que le motif fût mentionné sur le mandat d'arrêt? La discussion dura plusieurs jours, et les avocats des deux partis déployèrent beaucoup d'esprit et de connaissances. S'il est permis à une personne peu accoutumée aux subterfuges et aux obscurités de la loi de donner son opinion, il me semble que le poids des exemples précédents et des raisonnements actuels militait en faveur des résolutions (2).

(1) Journaux, 687.

(1) Journaux, 3 avril, 8 et 26 mai, 10 et 21 juin.

(2) La discussion remplit plus de trente pages dans les Journaux, 717, 731, 746, 763. Un argument du procureur général en faveur de la couronne mérite une remarque. Il dit aux lords que, sous le règne d'Élisabeth, O'Donnel, archi-rebelle en Irlande, fut tué, et ses fils, encore enfants, furent emmenés en Angleterre, et mis à la Tour, où ils passèrent le reste de leur vie. Maintenant, demanda-t-il, admettant qu'ils eussent été amenés au banc du roi par un habeas-corpus, et que la cause eût été examinée, quel est le motif qui pouvait alors être regardé comme valable selon la loi? Certes, ils n'avaient jamais commis ni pu commettre aucune offense ; on les avait emmenés dans leur enfance. Cependant peut-on dire

Ce serait abuser de la patience du lecteur que d'entrer dans le détail des nombreux expédients auxquels Charles s'efforça de recourir, durant l'espace de deux mois, pour détruire les soupçons ou lasser la persévérance de ses adversaires. A la fin, ils sollicitèrent (28 mai) son adhésion à la célèbre « pétition de droit. » Elle commençait par énumérer les abus suivants de l'autorité souveraine : 1° Qu'en opposition à la grande charte et à divers autres statuts, on avait requis des hommes libres de prêter de l'argent au roi, et que, sur leur refus, on les avait molestés par des serments, des obligations, et des saisies; 2° que diverses personnes avaient été mises en arrestation par ordre du roi, et que lorsqu'on les avait amenées devant les juges, par ordonnance d'habeas-corpus, on les avait renvoyées en prison, bien qu'on n'assignât aucun motif à leur arrestation; 3° que, dans plusieurs lieux, on avait logé, par billets, des soldats dans les maisons particulières des habitants, à leurs grand fardeau et dommages; 4° et qu'on avait envoyé des commissions qui donnaient pouvoir à certaines personnes de punir, par jugements sommaires de loi martiale, les délits commis par des soldats, des marins et leurs complices, bien que ces délits dussent être poursuivis et jugés par les tribunaux ordinaires. On priait donc le roi de faire cesser de tels abus, et de ne point tirer conséquence de précédents « qui étaient contraires aux droits et libertés des sujets, comme aux lois et statuts de la nation » (1).

Charles fut fort embarrassé pour sa réponse. Un refus lui faisait perdre les cinq subsides, et le condamnait à un état de détresse irremédiable; et par son adhésion, il abandonnait, dans son opinion, ses droits les plus importants, et perdait les plus brillants joyaux de sa couronne. Il prit la résolution de dissimuler, et dans sa conduite, pendant le reste de la session, il suivit un plan étudié d'hypocrisie et de fausseté. Il ordonna (2 juin) d'écrire, sous la pétition, la réponse suivante : « Le roi veut qu'il soit fait droit suivant les lois et coutumes du royaume, et que les statuts soient mis à exécution; que ses sujets ne puissent avoir aucun motif de se plaindre de tort ou d'oppression contraires à leurs libertés et à leurs justes droits, à la conservation desquels il se croit obligé autant qu'à ceux de sa prérogative » (1).

Cette réponse, si évasive et si obscure, fut un mécompte cruel pour les patriotes, dont les espérances furent blessées au dernier point. Ils se livrèrent aux plus fortes invectives (5 juin). L'un apercevait la main de Dieu qui châtiait visiblement les péchés de son peuple; un autre demandait à la chambre de sauver la nation sur le bord de sa ruine; un troisième allait nommer un certain favori, quand le président, se levant de sa chaise, lui défendit de continuer, parce que le roi lui avait ordonné, sur son allégeance, de s'opposer à de pareilles insinuations. Un triste et morne silence s'établit; il fut rompu par sir Nathaniel Rich. Rich fut remplacé par Philips, Prynne, et Coke, dont les discours, exprimant fortement leurs sentiments, furent souvent interrompus par des larmes. A la fin, la chambre ordonna de fermer les portes, et se forma en comité pour aviser aux moyens de sauver la nation; mais le président, ayant obtenu la permission de s'absenter, s'empressa de se rendre auprès du roi, et après trois heures de conférence, revint avec l'ordre d'un ajournement immédiat. S'il fût arrivé quelques minutes plus tard, Buckingham eût été

qu'il était convenable de mettre en liberté de telles personnes, et y avait-il sûreté à le faire? » Cet argument est un exemple du cruel despotisme des ministres d'Élisabeth. Mais que pensera le lecteur de la cruelle bigoterie de sir Édouard Coke, qui, en répliquant au procureur général à ce sujet, dit : « Les enfants d'O'Donnel ne perdirent rien pour être emprisonnés dans la Tour toute leur vie. Ils furent élevés dans la religion protestante, et si on les eût mis en liberté, ils auraient été catholiques. » *Periissent, nisi periissent.* Journaux, 756, 761.

(1) Communes, 28 avril, 2 juin; lords, 768-835. Les communes poursuivirent à la même époque le docteur Manwaring, pour trois sermons politiques; deux avaient été prêchés devant le roi, et le troisième dans l'église paroissiale de Saint-Giles. Dans ses sermons, il avait représenté le roi, non comme un monarque dont le pouvoir était limité, mais comme un monarque absolu. Manwaring fut condamné par les lords à être emprisonné aussi longtemps que la chambre le jugerait à propos, à une amende de 1,000 livres sterling, à faire personnellement sa soumission à la barre des deux chambres, à une suspension de trois ans, et à être jugé incapable de jamais occuper aucun office ecclésiastique ou civil, et de jamais prêcher devant la cour. Journaux, 848, 853, 855, 870. Communes, 14 mai; 4, 11, 14, 21 juin.

(1) Journaux, 835.

nommé d'une commune voix « le grief de tous les griefs, » la principale cause de toutes les calamités qui affligeaient le royaume (1).

Le jour suivant, on reprit le débat; le troisième, la chambre, à l'insinuation des lords, se joignit à eux dans une adresse au roi (6 juin), pour demander une réponse plus positive à leur pétition. Le danger de son favori surmonta sa répugnance (7 juin). Il vint s'asseoir sur le trône, et ordonnant de rayer sa première réponse, il voulut qu'on y inscrivît ce qui suit: « Qu'il soit fait droit comme on le désire. Maintenant, ajouta-t-il, j'ai rempli mon devoir. Si ce parlement n'a pas une conclusion heureuse, ce sera sa faute, et non la mienne. Je m'en lave les mains. » Ce bref discours fut reçu avec les plus vives acclamations et avec reconnaissance. Le peuple partagea les sentiments de ses représentants : un délire de joie et de félicitations succéda au nuage de tristesse qui s'était étendu sur toute la nation; et les deux chambres, pour témoigner leur satisfaction, s'empressèrent d'offrir au souverain les cinq subsides des laïques, et d'adopter le bill pour les cinq autres subsides accordés par le clergé (2).

Les hommes modérés espéraient que les chefs des patriotes, satisfaits de cette victoire, épargneraient au roi de nouvelles mortifications. Mais le succès leur ouvrit une plus vaste perspective, et encouragea leurs efforts. Après plusieurs longs débats, ils lui présentèrent une remontrance (17 juin), où ils décrivaient tous les maux qui affligeaient le royaume, et les dangers qui le menaçaient : la religion était minée par le papisme et par l'arminianisme; la réputation de l'Angleterre était ternie, et ses ressources épuisées par une série d'expéditions aussi imprudentes que peu glorieuses; on avait perdu toute domination sur les petites mers; la marine du royaume était diminuée, son commerce anéanti. La cause principale de tant de maux était, suivant eux, le pouvoir excessif qu'exerçait le duc de Buckingham, et dont il abusait. C'est pourquoi on soumettait humblement à l'examen de Sa Majesté, la question de savoir s'il était compatible avec sa sûreté ou celle du royaume, que l'auteur de ces calamités continuât à tenir tant d'emplois, et à demeurer auprès de sa personne sacrée (1).

On était pleinement convaincu de la vive douleur qu'une semblable remontrance ferait naître dans le cœur du roi; mais le bill du tonnage et du pondage n'avait pas encore passé, et l'on supposait que Charles se soumettrait à toute espèce de concession, plutôt que de perdre la branche la plus productive de son revenu (25 juin). On reconnut bientôt cette erreur, et l'on se hâta de rédiger une seconde adresse pour lui rappeler que, d'après la pétition de droit, il ne pouvait lever de taxes sur les marchandises sans avoir obtenu auparavant le consentement du parlement (26 juin). On venait de la copier, et le secrétaire la lisait au bureau de la chambre, quand, à neuf heures du matin, les membres reçurent sommation de se rendre à la chambre des pairs. Charles était sur son trône, et, leur adressant la parole sur la teneur de l'adresse projetée, il en prit occasion d'expliquer tout ce qu'il avait paru concéder d'après la pétition de droit. « Les deux chambres, dit-il, assurent qu'elles n'ont pas l'intention d'empiéter sur ma prérogative. D'après cela, on doit nécessairement concevoir que je n'ai point accordé de nouvelles libertés à mes sujets, et que j'ai seulement confirmé les anciennes. Je ne m'en repens pas cependant : je ne retire rien de ce que j'ai promis, et je déclare ici que les choses que quelques personnes ont supposé pouvoir empiéter sur la liberté des sujets, ne seront jamais adoptées à votre préjudice. Mais, quant au tonnage et au pondage, cela ne peut me manquer. Vous n'avez jamais compris ni pensé, j'en suis sûr, que j'y consentirais. » Il donna ensuite la sanction royale aux bills de subsides, et le parlement fut aussitôt prorogé (2).

Ainsi prit fin cette session chargée d'événements, l'une des plus mémorables de notre histoire. Les patriotes mirent peut-être trop de chaleur dans leurs demandes, et d'extravagances dans leurs prédictions; mais leurs travaux

(1) Rushworth, I, 613 622. Journaux, 5 juin.

(2) Journaux des lords, 843; des communes, 6, 7, 8, 12 juin.

(1) Rushworth, I, 631. Journaux, 11, 14, 16, 17 juin.

(2) Journal des lords, 879; des communes, 25, 26 juin. Rushworth, I, 640-643.

leur ont donné des droits à la gratitude de la postérité. Ils obtinrent du roi la reconnaissance des droits qu'il avait si ouvertement violés, et fixèrent les libertés de la nation sur une base solide et permanente. Il est vrai que ces libertés furent envahies par la suite, qu'elles furent foulées et refoulées aux pieds; mais «la pétition de droit» survécut pour porter témoignage contre les empiétements de la prérogative. Le peuple s'y rattacha toujours, et la couronne, à la fin, fut forcée de s'y soumettre.

On ne doit cependant pas oublier que ces hommes, si ardents à la poursuite des libertés civiles, étaient les ennemis les plus violents de la liberté religieuse. «Ces procédés illégaux, dont nos biens et nos propriétés ont tant souffert, s'écriait sir Robert Philips, ma langue peut à peine les raconter, et mon cœur souffre d'y penser. Plusieurs personnes respectables les ont bien décrits avant moi. Cependant, la plus cruelle de toutes les douleurs, celle qui concerne notre religion, on n'en a jamais parlé. On a rendu la religion vénale par commission, et des hommes, pour des taxes pécuniaires annuellement payées, ont reçu la dispense, quoiqu'ils fussent papistes, de pratiquer, sans aucune crainte des lois, leur idolâtrie, et de se moquer des parlements, des statuts, et de tout» 31 mars). Le résultat de semblables harangues fut une pétition au roi, laquelle, indépendamment de la prière accoutumée pour obtenir l'exécution des lois pénales, demandait que l'on mît à mort les prêtres revenus de bannissement; que les compositions pour les réfractaires, «ce mystère d'iniquité qui n'était qu'une tolérance cachée,» fussent abolies, et que «pour l'entière extirpation du papisme, et afin d'élever une sainte génération, les enfants des réfractaires fussent instruits dans les principes du protestantisme.» Charles fit une réponse gracieuse, observant que s'il avait accordé quelque indulgence aux catholiques, c'était dans l'espoir que les princes de cette religion auraient les mêmes égards pour leurs sujets protestants; et que s'il ne pouvait en obtenir cet avantage, il ajouterait même à la rigueur que les deux chambres venaient de lui recommander (1).

(1) Journ., 713, 714. Communes, App., I, 8.

Avant de terminer l'histoire de cette session, il est à propos de remarquer deux exemples d'apostasie politique, de cet abandon de principes, afin d'obtenir des dignités et des places, qui, depuis cette époque, a été si fréquemment imité par des hommes d'État. Autrefois, la couronne regardait comme au-dessous d'elle d'acheter les services de ses adversaires : elle pouvait les courber jusqu'à terre, par le seul poids de la prérogative. Mais l'expérience avait appris au favori que l'esprit du temps et le pouvoir du souverain étaient changés; et dans l'espoir de diminuer les forces de ses ennemis, il chercha à séduire, dans les rangs de l'opposition, les membres les plus influents, par l'espoir des honneurs et des traitements. Sir John Savile et sir Thomas Wentworth jouissaient de propriétés considérables dans le comté d'York: ils étaient rivaux depuis longtemps, et leur influence partageait entre eux le comté. Ils avaient goûté l'un et l'autre de la faveur du roi, et tous les deux avaient encouru son déplaisir. A la clôture du dernier parlement, Cottington détermina Savile à abandonner ses amis, et à accepter la place de conseiller privé, ainsi que l'emploi de contrôleur de la maison du roi. Wentworth avait plus grandement déplu. On l'avait nommé shérif pour l'empêcher de siéger à la chambre, privé de la charge de *custos rotulorum*, et emprisonné pour avoir refusé de souscrire à l'emprunt. Cependant son patriotisme ne résista pas à un sourire du souverain. Il sollicita de Buckingham une réconciliation, qui s'opéra bientôt par le moyen de sir Richard Weston. Le lendemain du jour où Savile fut créé baron, on éleva Wentworth à la même dignité; mais les flatteries et les talents du dernier lui donnèrent le pas sur son compétiteur, et il obtint, vers la fin de l'année, avec le rang de vicomte, la place de lord président du nord (1) (10 déc.).

Les contestations dans lesquelles Charles était engagé avec son parlement ne lui firent point oublier le danger de La Rochelle. Le ministre français était résolu à réduire une race d'hommes qui, depuis un demi-siècle, bravait l'autorité du souverain, et il réunit à cet effet tout le pouvoir de la France pour écraser

(1) Rym., XIX, 31, 35.

cette ville dévouée. Louis commandait le siége en personne, et Richelieu durant son absence. Deux armées furent employées à couper toute communication avec les protestants de l'intérieur, et une jetée d'une immense étendue, s'avançant journellement des deux côtés opposés, vers le milieu de la rade, menaçait d'exclure, sous peu de temps, les secours attendus d'Angleterre. Les Rochelois importunaient Charles en lui représentant leur situation misérable, et lui annonçant leur ruine prochaine : la honte et la pitié l'engageaient à ne pas abandonner des gens qui s'étaient jetés dans le danger par leur confiance dans ses promesses; et le comte de Denbigh quitta Plymouth avec une flotte nombreuse, pour venir à leur secours. Tout le mérite de Denbigh consistait dans son mariage avec une sœur du favori. Peut-être ne reçut-il le commandement que jusqu'à ce que la prorogation du parlement permît à Buckingham de le prendre : du moins, il n'entreprit rien, et après sept semaines de station en présence de l'ennemi, il retourna en Angleterre.

(13 juin) Le jour même où la chambre des communes avait déclaré Buckingham cause des calamités de la nation, la populace avait assassiné dans les rues de Londres le docteur Lamb, son médecin (10 juin). Peu après on afficha sur les murs un placard, en ces mots : «Qui gouverne le royaume? le roi. Qui gouverne le roi? le duc. Qui gouverne le duc? le diable. Que le duc y fasse attention, ou il sera traité comme son docteur.» Il avait trop de courage pour s'effrayer d'une pareille menace. On approvisionna et on augmenta la flotte : un corps plus considérable de troupes s'embarqua, et Buckingham se hâta d'en prendre le commandement (1).

Malgré ces préparatifs, son intention n'était pas de combattre, mais de négocier. Les alliés des deux souverains sur le continent voyaient avec un chagrin réel se prolonger une lutte qui ne servait qu'à assurer la prépondérance de l'Autriche dans l'empire. La tâche d'entamer une réconciliation fut confiée aux ambassadeurs vénitiens, dans les deux cours. Ils trouvèrent les monarques disposés à admettre un accommodement, mais trop orgueilleux pour lever la difficulté : Charles et le duc eurent plusieurs conférences avec l'ambassadeur, et il fut convenu que Buckingham partirait pour La Rochelle avec l'expédition; qu'il ouvrirait une correspondance avec Richelieu, sur quelque objet de peu d'importance, et qu'elle mènerait, comme par hasard, à un traité public. Ses instructions furent rédigées et remises au secrétaire Carleton, qui les porta, et arriva à Portsmouth tout juste pour être témoin de son assassinat (1).

Vers le matin, après un débat très-court avec quelques Français réfugiés, le duc quittait son cabinet de toilette pour se rendre à sa voiture. Il entrait dans la salle, quand le colonel Friar lui dit quelques mots à l'oreille; il se retourna pour l'écouter, et, dans le même moment, il reçut un coup dans le sein gauche, avec un couteau qui fut laissé dans la plaie. Il s'écria : «vilain!» l'arracha, fit quelques pas en chancelant, et, tombant contre une table, fut reçu dans les bras de ses serviteurs. Ils crurent que c'était une attaque d'apoplexie, mais le sang qui coulait de sa bouche et sa blessure les convainquit de leur erreur. Le bruit fut entendu par la duchesse de sa chambre à coucher. Elle se rendit dans la galerie avec sa sœur, la comtesse d'Anglesea, et vit alors son mari baigné dans son sang.

Ce fut avec difficulté que, dans la confusion qui suivit, les Français échappèrent à la vengeance de ceux qui les soupçonnaient du meurtre. L'assassin réel se sauva vers la cuisine, où il eût pu rester caché dans la foule, si, par une alarme soudaine, il n'eût tiré son épée, et n'eût crié : «Je suis cet homme.» Il eût trouvé la mort qu'il cherchait, si Carleton et Martin n'eussent

(1) Ellis, III, 252. Kennet, III, 45. Rushworth, I, 630.

(1) Lettres de Carleton, XXI. Je puis mentionner ici un bien singulier traité conclu entre Buckingham et le roi de Suède. Quand le duc était en Espagne, il reçut d'un secrétaire espagnol mécontent un plan pour s'emparer de l'île de la Jamaïque, et découvrir certaines mines d'or dans les montagnes et sur le continent américain. Gustave-Adolphe s'engagea lui-même à aider Buckingham dans cette conquête, et à le reconnaître comme prince indépendant, sous la condition que lui et ses héritiers payeraient aux rois de Suède la dixième partie du produit des mines. Signé le 8 mars 1628. Clarendon, I, 18.

préservé sa vie, afin de connaître ses motifs, et de découvrir ses complices. On trouva sur lui un papier sur lequel était écrit : « Celui qui ne sait sacrifier sa vie pour l'honneur de son Dieu, de son roi, et de son pays, est un vil couard qui ne mérite pas le nom de gentilhomme ou de soldat. Au lieu de me louer pour l'avoir fait, que chacun se blâme d'en avoir été cause; car, si Dieu ne nous avait ôté le courage à cause de nos péchés, il ne serait pas resté aussi longtemps impuni. J. FELTON. »

Il déclara se nommer Felton, être protestant, avoir été lieutenant dans l'armée; mais il avait quitté le service, parce que, en deux occasions, on avait donné de l'avancement à des officiers moins anciens que lui, et qu'on lui avait retenu 80 livres qui lui étaient dues d'arriéré. Il dit que les remontrances de la chambre des communes l'avaient convaincu que Buckingham était la cause des calamités de la nation, et que c'était servir Dieu, son roi, et son pays, que de le priver de la vie. Quand on lui dit que le duc vivait encore, il répondit, avec un sourire ironique, que cela ne se pouvait, que la blessure était mortelle; et il répliqua à ceux qui lui reprochaient son crime, que, « en son âme et conscience, il croyait que la remontrance était une justification suffisante de sa conduite. » Lorsqu'on lui demanda quels étaient ses instigateurs et ses complices, il s'écria que le mérite et la gloire lui en appartenaient exclusivement; qu'il avait fait 70 milles pour accomplir cette action, et qu'il avait, par là, sauvé son pays; que d'ailleurs il ne portait aucune inimitié au duc. Au moment où il l'avait frappé, il s'était écrié : « Que Dieu ait pitié de ton âme » (1)!

Ainsi périt, à l'âge de trente-six ans, Georges Villiers, duc de Buckingham, lord grand trésorier d'Angleterre. Il est évident qu'il joignait aux grâces de sa personne plusieurs qualités brillantes, puisqu'il avait conservé les affections des deux monarques successifs, dont la partialité et la faveur ne s'étaient jamais lassées, en le comblant de biens, de places, et d'honneurs. Mais ses talents ne répondaient pas à sa fortune, et il n'eut jamais la sagesse d'y suppléer par le secours d'un conseiller capable et désintéressé. Orgueilleux de l'attachement de son souverain, il dédaignait de se faire des amis parmi ses égaux; et ses affidés au conseil, comme dans son cabinet, n'étaient que ses propres créatures, des hommes dont toute l'existence dépendait d'un de ses sourires, et dont tout le soin était de flatter le caprice de leur patron. Il persévéra jusqu'à la fin dans le même système, poussant le roi à fouler aux pieds les libertés du peuple, et bravant lui-même son indignation. Mais il avait déjà passé le plus haut point de sa grandeur : les communes l'avaient déclaré l'horreur de son pays, et il est douteux que toute la puissance de Charles l'eût mis à l'abri des poursuites incessantes de ses ennemis. S'il eût échappé au fer d'un assassin, il eût probablement péri sous la hache du bourreau.

Le roi, qui se trouvait dans une maison particulière dans le voisinage de Portsmouth, reçut la nouvelle de ce tragique événement avec une sérénité apparente, qui fit naître, en ceux qui ne connaissaient pas son caractère, le soupçon qu'il n'était pas fâché d'être délivré du ministre détesté par la majorité de la nation. Mais Charles déplora le sort de son favori avec une douleur profonde. S'il maîtrisait ses sentiments en public, il s'y abandonnait plus librement en particulier : il remarquait soigneusement et n'oublia jamais la conduite des personnes qui l'environnaient; il prit sous sa protection spéciale la veuve et les enfants de Buckingham; il paya ses dettes, qui s'élevaient à 61,000 liv.; il l'appela le martyr de son souverain, et ordonna que ses restes fussent déposés dans l'abbaye de Westminster, parmi les cendres les plus illustres (1).

(1) Nous avons plusieurs relations de l'assassinat du duc, par ses contemporains. Voyez Clarendon, I, 27; les lettres de Howell, 203; Wotton's Reliquiæ, 112. J'ai préféré celle du secrétaire Carleton, qui était présent. Elle a été publiée dernièrement par M. Ellis, dans sa précieuse collection de lettres originales, III, 256-260. C'est à la politesse de M. Upcott, de l'institut de Londres, que je suis redevable d'une copie correcte de la note de Felton. Sa précieuse collection contient le document original. Au bas est écrit d'une autre main, mais du même temps : « Note trouvée sur Felton, quand il tua le duc de Buckingham, » 23 août 1628.

(1) Clarendon, I, 30. Ellis, 259. Pour prévenir toute insulte, son corps fut secrètement inhumé dans l'abbaye de Westminster, le 17 septembre. La nuit suivante, à dix heures un cercueil vide fut porté sur les épaules de

L'assassin, dans ses divers interrogatoires, persista à dire qu'il n'avait aucun complice, que le patriotisme avait guidé son bras, et que la religion avait sanctionné l'attentat. Quand le comte de Dorset le menaça de la torture : « Je suis prêt, répliqua-t-il; mais je dois vous dire en passant que, dans ce cas, milord de Dorset, je vous accuserai, et n'accuserai que vous seul. » Charles voulait qu'on lui donnât la question; mais les dernières démarches du parlement avaient donné aux juges une leçon salutaire (13 nov.), et ils répliquèrent à l'unanimité que la torture n'était pas justifiable (27 nov.), d'après les lois d'Angleterre. A la barre, Felton s'avoua coupable, et en étendant son bras, il s'écria : « Voici l'instrument qui a commis l'action. Je désire qu'on le coupe avant mon exécution. » La cour lui dit qu'il serait jugé selon la loi, et obtiendrait toute satisfaction. Il subit la punition ordinaire des meurtriers, confessant son erreur et condamnant son crime (1).

La douleur que causa au roi la mort de Buckingham ne l'empêcha pas de porter son attention sur les dangers de La Rochelle. Le commandement fut donné au comte de Lindsay; et avec lui, mit à la voile Walter Montague, chargé d'une mission secrète pour le roi de France. Les flottes ennemies se canonnèrent deux jours de suite : Montague débarqua, fut introduit près de Louis, revint promptement à Londres, et se préparait à retourner, quand La Rochelle se rendit à discrétion. La réduction de cette ville fut pour le monarque français un événement glorieux et avantageux : il mit fin à cette espèce de république indépendante, que les personnes qui professaient la foi réformée avaient élevée dans le sein de la France, et lui donna les moyens de consolider sa puissance sur ses vastes États. Le roi d'Angleterre n'y puisa qu'une source de regrets, et se fit lui-même de nombreux reproches. Si les protestants avaient perdu, par sa faute, un de leurs principaux boulevards, il devait en porter le blâme (2).

La nation était à peine revenue de ce choc, quand le parlement s'assembla de nouveau (1629, 30 janv.). Le roi ordonna aux communes, par un message, de prendre en considération immédiate le bill pour le tonnage et pondage; mais les patriotes demandèrent la priorité pour les griefs, et les saints pour la religion; les derniers l'emportèrent, et l'on arrêta que « les affaires du roi terrestre feraient place à celles du Roi des cieux. »

On redoutait pour la religion deux sources de dangers, le papisme et l'arminianisme. On avait eu récemment une preuve alarmante des progrès du papisme. De dix individus, accusés d'avoir reçu les ordres dans l'Église de Rome, un seul avait été condamné, et encore avait-on sursis à son exécution. On nomma deux comités, l'un pour rechercher les motifs d'après lesquels les juges avaient refusé d'admettre une partie des preuves apportées au procès, et l'autre pour demander au procureur général de quelle autorité il avait délivré les personnes acquittées, en fournissant caution de comparaître à l'avenir. On ordonna, de plus, que chaque membre communiquerait à la chambre tous les faits venus à sa connaissance, relativement aux efforts pratiqués ou aux ordres donnés, pour arrêter l'exécution des lois contre les prêtres ou les réfractaires de la campagne.

Mais l'arminianisme, qu'on appelait la semence du papisme, était devenu un objet plus alarmant que le papisme même. On avait remarqué que les prélats arminiens fréquentaient la cour; que la faveur royale portait exclusivement sur le clergé arminien, et que Montague, tout dangereux qu'il fût, en raison de la tendance de ses ouvrages à l'arminianisme, avait été élevé à la dignité d'évêque de Chicester. Charles, en outre, comme chef suprême de l'Église, avait publié dernièrement une édition autorisée des articles contenant la clause tant contestée, « l'Église a le pouvoir de décréter les rites et les cérémonies, et a autorité en

six hommes de Wallingford-House à l'église, et suivi par cent personnes en deuil. Tout le chemin était bordé par les milices. Ellis, I, 264-265.

(1) Rush., I, 651, 2, 3. Procès d'État de Howell, II, 367. Ellis, 266, 267, 278, 282.

(2) Mercure français, XIV, 676. Rush., I, 647. Ellis, III, 274. Le Montague dont on parle ici était Walter, second fils du comte de Manchester. Il embrassa dans la suite la religion catholique, fut abbé commendataire de Pontoise, et membre du conseil de la reine régente Anne d'Autriche; il l'assista à sa mort.

matière de foi; » et il avait ordonné qu'on n'enseignerait aucune doctrine différente de ces articles, que toutes les controverses relatives à la politique extérieure seraient décidées par la convocation du clergé, et que personne ne devait prétendre à expliquer l'article relatif à la rémission des péchés d'une manière contraire aux explications déjà données, ou à le prendre dans un autre sens que le sens littéral ou grammatical (1). Sir John Elliot protesta contre cette déclaration dans le langage le plus enthousiaste (1629, 29 janv.). C'était vouloir enchaîner les consciences du peuple que de faire dépendre du plaisir du roi et du clergé sa croyance et son culte. Il en appela à la chambre pour enregistrer son dissentiment, et, à sa persuasion, on transcrivit sur les registres un acte appelé « un vœu, » par lequel les communes d'Angleterre « proclamaient, professaient, et avouaient comme vérité, le sens des articles de religion établis en parlement dans la treizième année du règne d'Élisabeth, et qui, par les actes publics de l'Église d'Angleterre et par l'adoption générale et particulière des écrivains de cette Église, étaient devenus actes de foi, et déclaraient qu'elles rejetaient le sens des jésuites, des arminiens et de tous autres, quels qu'ils fussent, qui en différaient » (2).

Pendant que les zélateurs cherchaient à enflammer les préjugés religieux de leurs collègues, les patriotes ramenaient l'attention de la chambre sur la pétition de droit. Les imprimeurs du roi avaient mis en vente environ 1500 exemplaires de ce document important; mais Charles ordonna de les détruire, et y substitua une autre édition, dans laquelle la sanction royale était supprimée; la réponse évasive qu'il avait été forcé de biffer y était rétablie, et l'explication captieuse qu'il avait donnée à la fin de la session s'y trouvait ajoutée. On ne peut savoir ce qui avait pu déterminer le roi à faire usage d'un artifice aussi peu digne d'un honnête homme, et si facile à découvrir. C'était marquer son caractère du sceau de la duplicité; c'était apprendre à ses sujets à se méfier de sa parole, même dans sa puissance législative. Les orateurs exprimèrent, sans crainte, leur indignation dans la chambre des communes; et Charles lui-même, se repentant de sa folie, chercha l'occasion de calmer la tempête que son imprudence avait excitée. « La plainte, observa-t-il, sur ce que l'on saisit les marchandises pour le droit de tonnage et pondange, peut aisément et promptement prendre fin. En m'accordant par ce bill ce dont mes ancêtres ont joui, mes actes passés seront approuvés et mes actes futurs autorisés. Je ne perçois pas ces taxes en vertu de ma prérogative héréditaire. Mon intention est, et a toujours été, d'en jouir comme d'une concession de mes sujets. Dans mon discours à la fin de la dernière session, je ne les ai pas réclamées comme un droit, mais je vous ai démontré la nécessité où j'étais de les lever, jusqu'à ce que vous me les ayez accordées; bien persuadé que le temps seul, et non la bonne volonté, vous manquait. Prouvez ainsi vos bonnes intentions, et mettez fin à toutes les questions qui se sont élevées à ce sujet. » Ce discours conciliant arracha un léger murmure d'applaudissements.

Mais les patriotes avaient pris leur résolution, et ils y tenaient avec la plus inflexible opiniâtreté. Ils ne refusaient pas, dans le fait, de voter les droits, mais ils demandaient, comme condition préliminaire, une réparation pour les négociants dont les marchandises avaient été arrêtées par les officiers des douanes. Ils envoyèrent, dans cette intention, un message aux barons de l'échiquier, qui, pour justifier les sentences qu'ils avaient rendues, répliquèrent que les parties plaignantes n'étaient pas privées de l'appel que leur permettait la loi. Ils appelèrent devant eux (23 février), dans le même dessein, les fermiers des douanes; mais le secrétaire Cook déclara que le roi ne pouvait séparer de ses propres actes l'obéissance de ses sujets, et qu'il ne souffrirait pas qu'ils fussent punis pour avoir exécuté ses ordres. A ces mots, les chefs de l'opposition jetèrent les hauts cris, et la chambre fut immédiatement ajournée.

A la session suivante, sir John Elliot débuta par l'invective la plus passionnée contre tout

(1) Bibliothèque royale, 213.

(2) Journaux, 29 janvier. La treizième année d'Élisabeth fut choisie pour la raison suivante : la législature avait ordonné au clergé de souscrire à ces articles et de les lire dans les églises, et néanmoins, ni les éditions anglaises, ni les éditions latines de cette année, ne contenaient la clause relative à l'autorité du clergé.

le système du gouvernement; mais il fut interrompu par le président (2 mars), qui informa la chambre qu'il avait reçu du roi un ordre d'ajournement. On lui répondit qu'en faisant part de ce message, il avait rempli son devoir; et on le requit alors de mettre aux voix une remontrance contre la perception du tonnage et pondage, sans le consentement du parlement. Il s'y refusa, et se levait pour partir, quand Holles et Valentine, deux membres de la chambre, qui s'étaient placés, avec intention, de chaque côté de sa chaise, le retinrent de force. Il fit une seconde tentative; le parti de la cour essaya de l'aider, les opposants résistèrent; on se frappa de part et d'autre; on ferma les portes, et le président, malgré ses larmes, ses prières, et ses efforts, fut forcé de se rasseoir. Elliot reprit sa harangue, et fut suivi par Holles, qui, avec l'approbation de la chambre, fit la protestation suivante : « 1° Tout individu qui tentera d'introduire le papisme, l'arminianisme, ou autres opinions repoussées par la véritable et orthodoxe Église, sera réputé l'ennemi capital du royaume et de la communauté; 2° toute personne qui conseillera de percevoir le tonnage et pondage avant qu'il ait été accordé par le parlement, ou qui contribuera à cette perception comme fauteur ou instrument, sera réputé l'ennemi capital du royaume et du gouvernement; 3° tout négociant, ou autre personne, qui payera le tonnage et pondage sans qu'il ait été accordé par le parlement, sera considéré comme traître et ennemi déclaré des libertés d'Angleterre. »

Tandis que cet événement extraordinaire se passait, le roi s'était rendu à la chambre des lords. Il envoya chercher le sergent d'armes, à qui l'on ne permit pas d'obéir; il ordonna alors à l'huissier à la verge noire (celui de la chambre des pairs) de porter un message verbal; mais celui-ci revint sans avoir obtenu d'être admis. Enfin il commanda au capitaine de la garde de forcer les portes; mais, au même instant, les communes s'ajournèrent au 10 mars, conformément au message déjà remis par le président. Ce jour venu (10 mars), le roi se rendit à la chambre des lords, et ordonna la dissolution du parlement, sans faire appeler la chambre des communes (1).

(1) Pour tous les détails, voyez les Journaux des deux chambres. Rushworth, I, 655-667. Withelock, 12, 13.

Cette conduite de la chambre basse amena la plus amère discussion entre ses partisans et ceux de la cour. Les premiers soutenaient que le roi n'avait pas le droit d'intervenir dans l'exercice des fonctions du président, ou de l'empêcher de poser aucune question de son fauteuil; les autres prétendaient qu'il était du devoir de la chambre de suspendre toute affaire, dès le moment où l'on recevait du souverain l'ordre d'ajournement. C'était une question qui n'avait jamais été déterminée par aucune loi; car, bien que les communes eussent, depuis les dernières années, prétendu au droit exclusif de s'ajourner elles-mêmes, elles avaient eu soin de ne pas blesser les prétentions de la couronne. Charles considéra leur désobéissance comme une espèce de trahison, et il avança que c'était le résultat d'une conspiration pour résister à ses commandements légaux. Avant la dissolution du parlement, il donna ordre (5 mars) de punir les membres les plus violents de l'opposition; et Elliot, Selden, Holles, Hobart, Hayman, Coriton, Long, Valentine, et Stroud, furent, après un bref interrogatoire par-devant le conseil, envoyés en différentes prisons. Ils réclamèrent l'acte d'habeas-corpus, et demandèrent, d'après la pétition de droit, à être élargis ou admis à fournir caution. Le cas fut solennellement débattu, et la cour eût nécessairement accédé à la demande des prisonniers, si, dans la soirée avant le jour où le jugement devait être prononcé, Charles ne les eût déplacés et envoyés au gardien de la Tour (1) (24 juin). Il fallut alors attendre jusqu'à l'autre session : dans l'intervalle, sa colère eut le temps de se calmer; il écouta les représentations des juges, et l'on apprit aux neuf prisonniers qu'ils seraient admis à caution, en donnant des gages de leur bonne conduite future. Ils s'y refusèrent résolument. C'était supposer un délit préalable, c'était avouer qu'ils étaient coupables. En conséquence de leur obstination, le procureur général informa criminellement contre Elliot, Holles, et Valentine: ils refusèrent de plaider, alléguant que la cour du banc du roi

(1) Ce devint une pratique habituelle à l'égard des personnes mises en prison par le conseil. « Quand elles réclamaient leur habeas-corpus, on les envoyait d'un gardien à un autre, et elles ne pouvaient jouir du bénéfice de la loi. Whitelock, 14.

n'avait pas le droit de connaître de leur conduite au parlement. Mais l'objection fut tranchée à l'aide de la pitoyable distinction, que le privilége du parlement ne couvrait que la conduite parlementaire, et que lorsque la conduite était extra-parlementaire, elle devenait passible d'une juridiction extra-parlementaire. Les accusés persistèrent à décliner l'autorité de la cour; et on rendit un jugement qui les condamnait à tenir prison au bon plaisir du roi, à faire leur soumission avant de sortir, et à payer au roi une amende, savoir, Elliot, 1,000 livres; Holles, 1,000 marcs; et Valentine, 500 livres (1).

Le résultat malheureux de cette dernière expérience avait fixé la détermination de Charles. Si ses adversaires l'accusaient, lui, ses ministres et ses juges, de vouloir fouler aux pieds les libertés du peuple, il était, de son côté, fermement convaincu qu'ils conspiraient pour le dépouiller des justes prérogatives de la couronne. Ce n'était que dans le parlement qu'ils pouvaient espérer de réussir ; et il se résolut à détruire cet espoir, en gouvernant à l'avenir sans l'intervention du parlement. Il ne fit pas même un secret de son intention. Il l'annonça par proclamation (1629, 22 mars). « Nous avons montré, dit-il, par les fréquentes assemblées de notre peuple, notre amour pour l'usage des parlements; cependant, les derniers abus nous ayant, pour le présent, et contre notre volonté, forcé à ne plus suivre ce moyen, nous regarderons comme une extrême audace de la part de qui que ce soit, de nous prescrire aucune époque pour réunir les parlements, conservant toujours le pouvoir de les convoquer, de les continuer, et de les dissoudre; et nous prendrons soin de les convoquer de nouveau quand notre peuple comprendra mieux nos intérêts et nos actions » (2).

Dans la véritable acception du mot, le roi n'avait actuellement aucun favori. Il conservait cependant les conseillers dont Buckingham l'avait entouré; mais quoiqu'il écoutât leurs avis, il avait soin de ne se déterminer que par lui-même. Pour donner plus de force à l'administration, il eut recours à la politique qui avait déjà fait sortir Savile et Wentworth des rangs de l'opposition, et il résolut de séduire les plus formidables de ses adversaires dans le dernier parlement, par des offres de places et de faveurs. Le patriotisme de sir Dudley Digges, bien qu'il eût été emprisonné pour la cause du peuple, se dissipa au vif éclat du soleil de la cour (1630, 29 nov.); et l'on assura ses services à la couronne en lui donnant une patente qui lui accordait la survivance de la grande maîtrise des archives. Noy et Littleton, jurisconsultes qui s'étaient distingués par l'amertume de leur zèle et la chaleur de leur éloquence (1631, 27 oct.), suivirent l'exemple de Digges ; et les deux apostats expièrent leur ancien délit par l'adresse et le talent avec lesquels ils défendirent les prétentions de la prérogative, le premier dans la place de procureur général, et le second dans celle d'avocat général (1).

Charles nomma secrétaires d'État sir John Coke et sir Dudley Carleton. Le grand mérite du premier était une extrême finesse; son grand défaut, la cupidité. Carleton avait de l'instruction, des talents et de l'activité; mais ayant passé la plus grande partie de sa vie à l'étranger, son ignorance de la position des partis et des opinions de ses concitoyens le rendait tout préparé à adopter les desseins arbitraires du souverain.

Parmi les lords du conseil, on comptait le comte maréchal, dont on disait « qu'il allait quelquefois à la cour, parce qu'il ne s'y trouvait qu'un seul personnage plus grand que lui, et qu'il y allait le moins souvent possible, parce qu'il s'y trouvait un personnage plus grand que lui; » les deux frères comtes de Pembroke et de Montgomery, le comte de Dorset (2), et les comtes de Carlisle et de Holland (3). Le premier

(1) Rushworth, 674, 680, 689, 701. Withelock, 14. Long fut poursuivi dans la chambre étoilée, « car étant shérif, et obligé par son serment à résider dans son comté, il était venu au parlement et avait demeuré hors de son comté. » Il fut condamné à une amende de 2,000 marcs. Ibid.

(2) Rym., XIX, 62.

(1) Rym., XIX, 254, 347.

(2) C'était celui dont le duel avec lord Bruce forme le sujet d'une notice dans le Gardien, n° 129.

(3) On a dit des choses extraordinaires de la prodigalité de Carlisle dans Lodge, II, 45. Wilson, 703, 704, 730. Weldon, 271. Holland était un fils cadet de lord Rich, qui, par son mariage avec l'héritière de sir Walter Cope, devint possesseur du manoir de Kensington et de Hol-

était un gentilhomme écossais, élevé et enrichi par le roi Jacques; le second: un fils cadet de lord Rich, et le favori de Buckingham. La plupart étaient des hommes de plaisir plutôt que des gens d'affaires, et ne se rendaient au conseil que parce que c'était un devoir attaché aux emplois qu'ils occupaient.

Le grand sceau était toujours tenu par lord Coventry, jurisconsulte profond, exclusivement dévoué à ses devoirs comme juge. Il parlait rarement au conseil, et, quand il le faisait, son opinion était ordinairement défavorable aux prétentions illégales et despotiques de la cour. On ne devait pas s'attendre à ce qu'un ministre de ce carcatère s'avançât dans l'estime de son souverain; cependant Charles lui laissa cette place jusqu'à sa mort, durant le long espace de seize années.

Le comte de Manchester, lord du sceau privé, était aussi un jurisconsulte éclairé et plein d'expérience. Il avait succédé à Coke dans la place de lord grand juge, et avait donné 20,000 liv. pour l'emploi de lord trésorier, qu'il fut obligé de résigner à la fin de l'année pour la place inférieure et moins lucrative de lord du sceau privé. Sa pauvreté en faisait un conseiller soumis, et son autorité servait à neutraliser dans le conseil les opinions plus libérales du lord garde des sceaux.

Ce ne fut que quelques semaines avant l'assassinat de Buckingham que le bâton blanc, l'objet idolâtré de Manchester, fut arraché de ses mains, et placé dans celles de sir Richard Weston, chancelier de l'échiquier. Weston, par ses talents et son habileté, avait réalisé les promesses de son patron et l'attente de son souverain. Le succès lui donna de la présomption, et il osa porter ses regards sur la place dont le poignard de Felton avait renversé le dernier possesseur. Charles arrêta son ambition : il paya ses dettes, lui donna des terres, le créa comte de Portland, mais lui refusa le monopole du pouvoir dont avait joui Buckingham. Weston avait néanmoins de grands droits à la reconnaissance de son souverain : dans la perception d'un revenu qui provenait principalement de sources illégales, il brava, pour le service du roi, la haine du peuple; et ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux, ajoutèrent à l'accusation d'injustice le crime encore plus impardonnable de papisme. «Je le dénonce, criait Elliot dans la dernière session du parlement, comme le plus grand ennemi de la nation, qui continue à édifier sur les fondations abandonnées par son maître. Tous nos maux sont concentrés dans sa personne : c'est à lui qu'il faut attribuer les innovations dans notre religion et la violation de nos libertés » (1).

Mais la politique religieuse dont se plaignait Elliot, qu'elle tendît à l'innovation ou qu'elle s'appliquât à écarter tout changement, était l'ouvrage d'un bien différent personnage, dont l'influence et le sort réclament une mention plus particulière. Laud attira l'attention publique, vers sa trente-troisième année, par un acte qu'il déplora jusqu'au dernier jour de sa vie (1605, 26 déc.). Il prêta le secours de son ministère à un mariage prétendu entre Mountjoy, son patron, et lady Rich, dont l'époux était encore vivant. Cette faute, le résultat de sa servilité et de sa dépendance, fut effacée par le repentir qui la suivit; et il se rendit utile à Neile (1609, 17 sept.), évêque de Rochester, qui le recommanda au roi Jacques. Cet ecclésiastique soumis se traîna lentement sur l'échelle des bénéfices. Après douze années, on récompensa ses services par l'évêché de Saint-David; et le zèle du nouveau prélat entreprit d'arracher la comtesse de Buckingham (1621, 29 juin) au culte catholique qu'elle professait. Quoiqu'il ne parvînt pas à la convertir, il gagna, ce qui était pour lui d'une plus haute importance, la confiance de son fils. Le favori le choisit pour son confesseur et le dépositaire de ses secrets. Il en reçut des avis et des informations, et fit un fréquent usage de sa plume et de ses talents (1626, 20 janv.). Après la mort de Jacques, il fut rapidement transféré de Saint-David à Bath et Wells (1628, 15 juill.), et de là au siége plus

landhouse, d'où il prit ses titres de baron de Kensington et de comte de Holland.

(1) Voyez les caractères de ces ministres tracés par la plume de Clarendon, Hist., I, 45-65. La cause des soupçons contre Weston venait de ce que sa femme et ses filles étaient catholiques. Les catholiques eux-mêmes étaient convaincus, d'après la sévérité avec laquelle il faisait payer les amendes des réfractaires, que c'était un protestant très-orthodoxe. Clarendon, I, 50. On a cependant des raisons de croire qu'il devint catholique à sa mort. Mémoires de Strafford, I, 389.

élevé de Londres : il entra au conseil privé, et reçut la promesse du siége de Canterbury à la mort de l'archevêque Abbot. La perte même de son patron devint un avantage pour lui. Charles, privé de son favori, appela près de lui l'homme qui en était le conseiller. Il connaissait déjà les sentiments et l'intrépidité du prélat, sa foi dans la doctrine d'obéissance passive, son zèle à presser la conformité ecclésiastique, et son opposition aux principes civils et religieux des puritains. Il résigna à Laud le gouvernement de l'Église, et Laud la gouverna pour le meilleur soutien de la prérogative.

Le roi reconnut enfin, et condamna l'imprudence qui l'avait inconsidérément plongé dans une guerre avec les deux grandes monarchies de France et d'Espagne. Heureusement ses ennemis, qui craignaient peu les efforts d'un prince engagé dans des querelles perpétuelles avec son parlement, l'avaient traité comme un enfant opiniâtre, se contentant de parer ses coups, sans les lui rendre. Soit générosité ou dédain, Philippe renvoya sans rançon les prisonniers faits à Cadix. Louis en fit autant pour ceux de l'île de Rhé. Le retour de ce dernier prince dans sa capitale encouragea les ambassadeurs vénitiens à reprendre la négociation secrète, et à proposer de nouveau une paix entre les deux couronnes. On y opposa quelques difficultés qui furent aisément surmontées (1). Louis renonça à sa demande en restitution du *Saint-Esprit*, bâtiment de guerre de 46 canons, construit à ses frais au Texel (14 avril), et pris illégalement dans le port même, par sir Sackville Trevor; et Charles se contenta d'une promesse conditionnelle, et par conséquent illusoire, en faveur de ses alliés, les protestants français. Par une clause générale, les conquêtes faites de part et d'autre furent restituées, et les relations d'amitié et de commerce rétablies entre l'Angleterre et la France (1).

Les ouvertures de conciliation entre Charles et Philippe se firent d'abord par l'entremise de Gerbier, commandant de la cavalerie sous lord Buckingham, et le célèbre peintre flamand Rubens (2). Peu après, Cottington se rendit à Madrid, comme ambassadeur, et Coloma vint à Londres en la même qualité. Le traité de 1604 servit de base à la pacification (1630, 5 nov.); et Philippe, dans une lettre de sa propre main, s'engagea non-seulement à rendre au palatin les portions de ses États actuellement occupées par les troupes espagnoles, mais à ne point cesser ses efforts qu'il n'eût procuré au monarque anglais des conditions satisfaisantes de l'empereur. En retour de cette concession, on passa un contrat secret et très-important, dont l'objet était d'accomplir le traité mystérieux relatif à la Hollande, autrefois commencé par Charles et Buckingham dans leur visite à la cour d'Espagne : le roi d'Angleterre joindrait ses armes à celles de Philippe pour la réduction des sept Provinces Unies, et le premier recevrait, comme compensation de son assistance, une certaine partie de ces provinces, comprenant l'île de Zélande, pour être possédée par lui en toute souveraineté. Ce traité fut signé par les deux ministres, Olivarez et Cottington (1631, 31 janv.); mais le roi hésita quand il fallut donner sa ratification, et par ce retard il perdit le droit d'exiger de Philippe l'accomplissement de sa promesse en faveur du palatin. Cependant, heureusement pour lui, la transaction fut tenue secrète. Si elle eût transpiré, ses sujets protestants l'auraient si-

(1) Une objection élevée par les Français fut que Rohan, bien qu'il se dît l'allié de Charles, ne voulait pas consentir à la pacification, parce qu'il était en réalité le pensionnaire de l'Espagne (Lettres de Carleton, xxv). La chose était véritable. Tandis qu'il sollicitait les protestants français de se joindre au roi d'Angleterre pour défendre leur religion, il suivait en réalité les ordres du conseil d'Espagne, dont il recevait 40,000 ducats par an. Lors de la conclusion de la paix entre Charles et Louis, Rohan fit avec Philippe un autre traité par lequel, en considération d'un secours de 300,000 ducats, il s'engageait à faire continuer la guerre par les protestants français, et promettait que, s'ils parvenaient à établir dans quelque partie que ce fût de la France un État indépendant, les catholiques y jouiraient des mêmes droits et d'une tolérance entière. Voyez les traités dans Dumont, v, part, II, 582,583. Siri, Memorie recondite, VI, 646.

(1) Dumont 580. Rush., II, 24. Rym., XIX, 60, 87. En conséquence de ce traité, le Canada et l'Acadie, qui avaient été conquis par deux frères, David et Louis Kirck, furent rendus à la France.

(2) Gerbier était aussi un peintre à l'aquarelle, né à Anvers; il avait la confiance de Buckingham et du roi, et à la restauration il retourna en Angleterre avec Charles II. Walpole, dans ses anecdotes sur la peinture, ne lui a pas rendu justice, 189.

gnalé comme un apostat de sa foi religieuse, et peut-être, dans leur indignation, l'eussent-ils chassé du trône (1).

Un an s'était à peine écoulé, que Charles montra le même défaut de sincérité envers Philippe que jadis envers les protestants des Pays-Bas. Les États catholiques de Flandre et du Brabant entretenaient depuis longtemps le projet de s'arracher à la dépendance de l'Espagne (1602, 14 août). La France et la Hollande offrirent leur assistance; mais les États suspectaient les intentions réelles de ces deux puissants voisins, et, par l'intervention de Gerbier, ils s'adressèrent au roi d'Angleterre (21 août). Charles répliqua que son honneur ne lui permettait pas de fomenter la rébellion parmi les sujets d'un prince avec lequel il était en paix; mais que, s'ils se proclamaient préalablement, et d'eux-mêmes, indépendants, il donnait sa parole de les protéger contre tout ennemi. Ils ne voulurent pas hasarder leur sûreté sur la foi d'une promesse générale; et pendant qu'ils cherchaient à lier le roi par des conditions mieux spécifiées, Philippe découvrit le mystère, et eut soin de s'assurer de leur fidélité chancelante par la présence d'une armée nombreuse. Ainsi ces deux négociations manquèrent; mais il était à propos de les noter, comme des exemples de cet esprit d'intrigue, et de cette absence de probité, que les ennemis du roi lui reprochèrent par la suite durant la guerre civile (2).

Les soins du roi se portaient spécialement, en Angleterre, sur les moyens d'augmenter son revenu. Quoique le don des cinq subsides l'eût mis en situation de faire taire ses plus bruyants créanciers, et que la cessation de la guerre eût tari une source de grandes dépenses, le patrimoine de la couronne avait été si diminué par la prodigalité de son père, qu'il ne pouvait supporter les charges ordinaires du gouvernement sans lever des subsides additionnels sur la bourse de ses sujets. 1° Par ce motif, non-seulement il persista à lever les droits de tonnage et de pondage, mais il augmenta les taxes sur plusieurs sortes de marchandises, et il ordonna de saisir celles des gens qui se refusaient à acquitter ces droits, afin de satisfaire au payement immédiat. 2° Il investit des commissaires du pouvoir de régulariser, en considération de certaines amendes, les titres défectueux, et de pardonner les fraudes commises dans la vente des terres qui avaient précédemment appartenu à la couronne (1). 3° Il somma toutes les personnes qui n'avaient pas obéi aux assignations données lors de son couronnement (1630, 28 janv.), pour recevoir l'ordre de chevalerie, d'entrer en composition pour leur négligence. Il est vrai que, dans les anciens temps, les retardataires étaient punis par des amendes, que le shérif levait sur leurs propriétés; et l'on ne pouvait dire que la couronne eût renoncé à son droit, car les quatre derniers souverains avaient fait les sommations accoutumées, et celui-ci ne faisait que suivre leur exemple. Mais on ne considérait plus ces sommations que comme une simple formalité; le shérif négligeait souvent de faire la signification, et ceux qui les recevaient n'y donnaient aucune attention. Maintenant, on fit des enquêtes; tous les baronnets et tous les chevaliers créés depuis le couronnement, et tous les propriétaires de terres dont la taxe s'élevait à 40 livres sterling par an, furent déclarés passibles du droit, et l'on nomma des commissaires pour fixer le montant des compositions qu'ils avaient à payer (août). Quelques-uns eurent le courage de contester la légalité de la demande; mais les cours de justice se prononcèrent uniformément contre eux; et tous se virent définitivement contraints à payer les sommes déterminées par les commissaires, lesquelles, dans aucun cas, ne furent au-dessous de deux subsides et demi. Rien n'était plus impolitique que cette mesure, qui fit perdre au roi l'attachement des propriétaires fonciers, le meilleur et le plus ferme appui du trône (2). 4° Il chercha à se former un revenu considérable, en rétablissant les nombreux priviléges qu'avaient fait abolir les remontrances successives du parlement. On les organisa seulement sur un meilleur plan. Au

(1) Rym., xx. Mémoires de Clarendon, I, 49, 780; I, App., XXXII. Lettres de Carleton, XXXII, XXXIII, IV

(2) Voyez les Mémoires d'Harwicke, II, 55-92.

(1) Rush., II, 8, 49, 300. Rym., XIX, 4, 122, 167.

(2) Rush., II, 70, 71, 135, 725. Rym., XVIII, 278; XIX, 119, 175. Bibl. regia, 337

lieu de les concentrer dans les mains d'un petit nombre de favoris, on les accorda à des corporations de marchands et de commerçants, qui, en considération du privilége exclusif de traiter de certains articles, s'engagèrent à verser à l'échiquier, d'abord une somme considérable une fois payée, puis un droit fixe sur les marchandises qu'elles manufactureraient ou exposeraient en vente (1). Comme ces payements retombaient, en dernière analyse, sur le consommateur, ils équivalaient à une taxe indirecte imposée de la seule autorité de la couronne. 5° Il extorqua des amendes pour désobéissance aux proclamations royales, lors même que l'on savait que ces proclamations étaient illégales. Sous le dernier règne, Jacques s'était persuadé que les maladies contagieuses qui frappaient annuellement la capitale provenaient de son accroissement en étendue et en population, et, pour remédier au mal, il avait défendu, à plusieurs reprises, de faire de nouvelles constructions. Les juges ayant déclaré ses ordonnances contraires à la loi, on les avait dédaignées. De nouvelles maisons s'élevaient annuellement, et la ville s'étendait dans toutes les directions. Le revenu de ces bâtiments était évalué à 100,000 liv. par an (1634, févr.); et Charles nomma des commissaires pour aller dans chaque paroisse, et assigner devant eux les propriétaires. Quelques-uns furent mis à l'amende, à cause de leur audace, et contraints, sous des peines très-graves, à démolir leurs maisons; d'autres obtinrent la permission de composer pour leur délit, par le payement de trois années du revenu estimé, indépendamment d'une amende annuelle et perpétuelle au profit de la couronne (2).

A la même époque, Laud portait un œil vigilant sur les intérêts de l'Église. Dans les derniers temps, on avait fait une souscription générale pour racheter les biens d'Église possédés par des laïques, et les employer à l'entretien des ministres. Ce plan avait toute l'apparence du zèle religieux: les contributions furent abondantes, et l'argent fut remis entre les mains de douze personnes chargées d'en surveiller l'application. Elles en consacrèrent une portion au rachat des droits de collation et présentation, et une autre à l'établissement de lectures du soir, dans les villes et les bourgs. Mais on soupçonna, et peut-être on découvrit, que, sous le prétexte de soutenir l'Église, les curateurs en minaient réellement les fondements. Les lecteurs choisis étaient des ministres non-conformistes, et comme ils étaient révocables à volonté, obligés de prêcher dans le sens que leur indiquaient leurs patrons, Laud les accusa d'abuser de leur situation pour « souffler le vent de la sédition; » et les évêques reçurent ordre de surveiller leur conduite, de convertir, partout où on le pourrait, la lecture du soir en catéchisme, et d'insister au moins pour que le lecteur portât le surplis et lût le service (1631, 13 février). L'avocat général força les donataires à produire leurs registres et leurs actes devant la cour de l'échiquier. Après qu'on eut entendu des avocats des deux côtés, on statua par décret qu'ils avaient usurpé sur la prérogative royale, en se constituant eux-mêmes en corporation; qu'ils avaient agi contre leur mandat, en ne consacrant pas les biens rachetés à des bénéfices à perpétuité; qu'ils devaient rendre compte de tout l'argent qu'ils avaient reçu, et de tous les biens et droits de collation qu'ils avaient achetés, et que le tout serait acquis au roi, pour être employé par lui au profit de l'Église, selon les intentions originaires des souscripteurs. On menaça en outre les curateurs de les traduire devant la chambre étoilée, comme coupables de mépris pour la prérogative royale; mais cette menace ne fut jamais mise à exécution (1).

On avait conseillé à Charles de publier une proclamation qui défendait aux prédicateurs de traiter, dans la chaire, aucun sujet qui se rattachât aux controverses sur l'arminianisme.

(1) Ainsi, par exemple, la corporation des fabricants de savon paya pour sa patente 10,000 liv., et s'engagea à payer un droit de 8 liv. par tonneau de savon. Voyez Rush., II, 136, 143, 186. Rym., XIX, 92, 381.

(2) Ainsi, un nommé Moor, qui avait fait bâtir quarante-deux maisons d'habitation avec des écuries et des remises, dans le voisinage de Saint-Martin-des-Champs, fut condamné à une amende de 1,000 liv., et reçut l'ordre de les démolir avant Pâques, sous peine d'une autre amende de 1,000 liv. Il ne se conforma pas à cet ordre, et les shérifs firent démolir les maisons et payer l'amende par voie de saisie. Voyez les Mémoires de Strafford, I, 2 6, 243, 262, 263, 360, 372.

(1) Rush., II, 150-152. Journal de Laud, 47.

On avait eu pour but de terminer les disputes violentes qui agitaient les deux partis; mais l'ardeur de la polémique fit plusieurs fois enfreindre cette défense, et les délinquants des deux côtés furent, avec une apparente impartialité, également appelés devant la cour de haute commission, afin de répondre de leur audace. Leur sort toutefois fut bien différent: les théologiens orthodoxes firent généralement l'aveu de leur faute, et on les renvoya avec une simple réprimande; les puritains, d'un caractère moins souple, furent frappés d'amendes, d'emprisonnement, et de destitution. La conséquence fut qu'un assez grand nombre d'individus, ministres ou laïques, se déterminèrent à quitter une terre où ils ne pouvaient jouir de la liberté religieuse; ils émigrèrent en Amérique, et posèrent les fondements de la Nouvelle-Angleterre (1).

Un ministre, nommé Leighton, s'attira, par son zèle violent et ingouvernable, un plus sévère traitement. Dans un livre intitulé : « Appel au parlement, ou Plaidoyer de Sion contre l'épiscopat, » il établit que les enfants de Dieu étaient soumis à la plus cruelle persécution; que les évêques étaient des hommes de sang; que l'institution de l'épiscopat était antichrétienne et satanique; que la reine était une fille de Satan, et que le roi était abusé par les évêques, pour son malheur et celui de son peuple. Un langage si injurieux et si violent ne manqua pas d'attirer l'attention de Laud. A son instigation, Leighton fut amené devant les lords de la chambre étoilée. Sa défense, écrite avec un grand zèle, mais sans aucune malice, ne fut pas écoutée; et la cour le condamna à un châtiment dont la sévérité, ou plutôt la cruauté, étonnera le lecteur. Ce malheureux théologien fut dégradé du ministère (1630, 16 nov.), fouetté publiquement dans la cour du palais, placé deux heures au pilori, et, pour finir, on lui coupa une oreille, on lui fendit une des narines, et on le marqua à la joue des lettres *S. S.*, pour indiquer qu'il avait *semé* la *sédition*. Ce ne furent là toutefois que les souffrances d'un jour : la semaine suivante, il fut encore fouetté et exposé au pilori; on lui coupa l'autre oreille, on lui fendit l'autre narine et on le marqua sur l'autre joue. Son châtiment ne se borna pas encore à cela : marqué, dégradé, et mutilé comme il l'était, on le jeta en prison, pour y rester toute sa vie entre quatre murs, à moins que, plus tard, le roi ne voulût en faire l'objet de sa clémence. Mais il ne trouva aucune miséricorde près de Charles; et ce ne fut que dix ans après qu'il obtint sa liberté du parlement, alors armé contre le roi (1). Leighton était un fanatique dangereux, capable, à en juger par ses écrits, d'infliger aux autres les rigueurs dont il fut l'objet; mais cela ne peut excuser les juges qui prononcèrent un châtiment si disproportionné au délit. Ils cherchèrent à se justifier, en alléguant qu'on aurait pu le regarder comme convaincu de haute trahison, et qu'ainsi, au lieu de se plaindre de sa sentence, il devait leur savoir gré de lui avoir laissé la vie.

Charles, et Laud son conseiller, s'aperçurent que les puritains les accusaient de nourrir en secret le dessein de rétablir l'ancienne foi et l'ancien culte. Cette accusation était sans fondement; elle provenait de ce zèle intolérant qui confondait la modération avec l'apostasie, et qui était fomenté par ceux que leurs intérêts ou leur patriotisme rendait ennemis des mesures du gouvernement. Charles jugea qu'il convenait de faire taire ces murmures, en

(1) Je ferai ici mention d'une circonstance que l'on a souvent mal rapportée. La controverse relative à la célébration du dimanche divisait toujours les fauteurs de l'Église anglicane et les puritains. Le 19 mars 1632, aux assises du comté de Somerset, les juges Richardson et Denham rendirent, pour être lue par les ministres des diverses paroisses, une ordonnance qui défendait les fêtes et autres amusements le jour du Seigneur. Le roi désapprouva cette ordonnance, et envoya le livre des Récréations de son père, dont on a déjà parlé, afin qu'on le lût, en opposition à la décision de ces juges. On a prétendu que c'était agir en contradiction formelle avec un acte du parlement qui prescrivait la plus stricte observance de la solennité du dimanche; mais, en se reportant à cet acte, on voit au contraire qu'elle lui était exactement conforme. L'acte du parlement distinguait deux classes de divertissements : les divertissements illégitimes, tels que les combats d'ours et de taureaux, les farces et comédies, qui étaient défendus sans exception; et les amusements et récréations légitimes, qui étaient permis à tous les individus dans leurs paroisses respectives, mais qui leur étaient interdits dans les autres paroisses, parce que la réunion des habitants des diverses paroisses entraînait souvent des querelles et des scènes sanglantes. Voyez Bibliotheca regia, 233, 312.

(1) Rush., II, 56; Procès d'État de Howell, III, 383.

donnant des preuves publiques de son orthodoxie. Il parvint à exclure tous les Anglais catholiques, de la chapelle de la reine, à Somerset-House : il offrit, par des proclamations successives, une récompense de 100 liv. à celui qui arrêterait le docteur Smith, l'évêque catholique; et il ordonna, à diverses reprises, aux magistrats, juges, et évêques, d'exécuter les lois pénales contre les prêtres et les jésuites. Plusieurs furent arrêtés, quelques-uns déclarés coupables; mais le roi, qui avait ratifié pour la troisième fois les articles de son traité de mariage, répugnait à verser leur sang, à raison seulement de leur religion. Un seul subit le châtiment destiné à la haute trahison, par l'effet du zèle empressé du juge Yelverton; quelques autres périrent en prison; quelques-uns furent bannis, et plusieurs obtinrent leur délivrance, en donnant caution pour comparaître au premier appel (1).

Les mêmes motifs portèrent le roi à traiter avec douceur les réfractaires laïques. La loi lui avait laissé la faculté d'en exiger une amende de 20 liv. par mois au moins, ou de saisir les deux tiers de leurs biens mobiliers; mais, au lieu de ces peines, il leur permit de composer moyennant une certaine somme, qu'ils payeraient annuellement à l'échiquier. La plupart s'empressèrent de profiter de cette indulgence; le prix de cet arrangement fut fixé à la volonté des commissaires; et, en sacrifiant quelquefois un dixième, quelquefois un tiers de leurs revenus, les catholiques obtinrent, non la liberté de servir Dieu selon leur conscience (ce qui était toujours défendu sous des peines sévères), mais la permission de ne pas assister à un culte qu'ils désapprouvaient. Il était sans doute contraire à tout principe de justice d'exiger de semblables sacrifices; mais comme c'était un adoucissement aux rigueurs infligées par la loi, les réfractaires regardèrent cette mesure comme un bienfait, et les fanatiques la marquèrent comme un crime de la part d'un prince protestant (2).

Avant de terminer ce chapitre, je dois parler des efforts que fit Charles en faveur de sa sœur et de son mari, le prince palatin. Le roi de Danemark s'était proclamé le champion de leur cause; mais cet élan fut de courte durée, et il se trouva heureux de sauver, par une paix hâtive, ses domaines héréditaires des mains d'un ennemi qu'il avait imprudemment provoqué. Les rois d'Angleterre et de France cherchèrent à le remplacer par un chef plus guerrier et plus entreprenant, le célèbre Gustave-Adolphe, roi de Suède. Par leurs bons offices, une trêve de six ans fut conclue entre ce prince et son ennemi le roi de Pologne; et Gustave, débarquant au nord de l'Allemagne (1630, juin), étonna le monde par le nombre et la rapidité de ses conquêtes. Rien ne pouvait résister à l'impétuosité du héros suédois : les armées étaient dispersées, les forteresses emportées, les nations même subjuguées. Charles s'était engagé à l'aider d'un corps de 6,000 hommes d'infanterie, mais pour ne point offenser l'empereur par des hostilités trop ouvertes, il engagea le marquis de Hamilton à lever ces troupes et à les conduire en Allemagne (1631, 1er mars), comme si c'eût été pour une entreprise particulière, formée à ses risques personnels. Gustave avait d'abord promis de replacer Frédéric sur le trône; mais quand il se vit en possession d'une grande partie du Palatinat, ses vues changèrent avec sa fortune : il commença à former un projet d'établissement pour lui-même, et ne répondit à toutes les sollicitations du roi et du prince que d'une manière évasive, ou par des conditions que Charles ne pouvait accepter, et qui étaient honteuses pour l'électeur. Vane, l'ambassadeur anglais (1632, 1er août), fut rappelé, et Hamilton reçut ordre de présenter quelque prétexte pour couvrir son retour. Le prince, trompé dans ses espérances, resta toujours à l'armée suédoise jusqu'au moment où son protecteur succomba à la grande bataille de Lutzen (6 nov.). Frédéric ne lui survécut que de quinze jours : il mourut à Mayence d'une fièvre contagieuse; et tous les efforts de son fils, Charles-Louis, furent aussi infructueux que les siens (1637). Les impériaux défirent son armée en Westphalie; le comte d'Arundel revint de la diète de Ratisbonne avec une réponse défavorable; et l'accueil fait aux propositions présentées en sa faveur par l'Angleterre, au con-

(1) Rush., I, 645; II. 11-13. Prynne, OEuvres secrètes, 123. Mémoires de Clarendon, I, 353, 485. Chaloner, II, 123. Bibliotheca regia, 35-39.

(2) Voyez la note S à la fin du volume.

grès de Hambourg, ne servit qu'à démontrer qu'il devait renoncer à tout espoir (1).

CHAPITRE X.

Voyage du roi en Écosse. — Mécontentement en Angleterre, en Irlande. — Conduite tyrannique de Wentworth en Écosse. — Nouveau livre de prières. — Covenant. — Émeutes. — Le roi marche contre les covenantaires. — Pacification de Berwick. — Parlements d'Écosse et d'Angleterre. — Seconde guerre. — Les Écossais s'emparent de Northumberland et de Durham. — Grand conseil tenu à York. — Les négociations transférées à Londres.

L'Écosse, à la mort de Jacques, jouissait d'une tranquillité jusqu'alors inconnue; mais l'impatience et l'imprudence du nouveau roi provoquèrent insensiblement au mécontentement et à la révolte. On lui avait persuadé qu'il pourrait obtenir un subside permanent pour ses besoins personnels, et pourvoir en même temps à un entretien plus convenable du clergé écossais, s'il reprenait la propriété ecclésiastique (1626), qui, à la réformation, était échue à la couronne, et que, durant la minorité de son père, les prodigalités des régents, Murray et Morton, avaient aliénée. La résistance des possesseurs fit échouer sa première tentative (1628); la seconde fut plus heureuse. Les suzerainetés et juridictions des terres ecclésiastiques furent restituées, et l'on fixa un certain taux, auquel les héritiers purent se dégager des dîmes, et la couronne racheter les redevances féodales. Charles se félicita du résultat; mais l'avantage fut plus que balancé par le mécontentement qu'il fit naître. Un grand nombre de familles puissantes, qui se croyaient lésées, n'oublièrent pas cet outrage, et quelques années après elles en tirèrent une terrible vengeance (2).

Le roi, à l'exemple de son père, résolut de visiter sa contrée natale. Accompagné d'un train brillant de nobles anglais, il fut reçu par les Écossais (1633, 12 juin) avec le plus vif enthousiasme (1). A son couronnement, qui fut accompli par l'archevêque de Saint-André (18 juin), ils témoignèrent leur joie par de nouvelles démonstrations, quoique plusieurs points de la cérémonie heurtassent leurs sentiments religieux, et que l'officieuse intervention de Laud blessât leur orgueil national (2).

Peu de jours après, Charles ouvrit le parlement écossais, selon l'ancienne coutume. On vota sans difficulté un subside considérable pour le souverain, mais, sur deux points, il trouva la plus vigoureuse opposition. Lorsqu'on proposa de confirmer les statuts concernant la religion, et d'investir la couronne du pouvoir de régler le costume des ecclésiastiques, tous les membres s'y refusèrent avec fermeté, et repoussèrent la juridiction des évêques. Le roi leur ordonna sévèrement de voter, non de contester, et, leur montrant un papier qu'il tenait à la main, il s'écria : « Vos noms sont ici! aujourd'hui, je verrai ceux qui veulent me servir. » Le lord secrétaire affirma solennellement (27 juin) que la majorité avait donné ses voix en faveur des bills; le contraire fut soutenu avec énergie par leurs adversaires. On avait méchamment répandu, dans toute l'Écosse, le bruit que le roi entretenait des sentiments favorables à la religion catholique. Les cérémonies de son couronnement, et sa politique relativement à l'Église, semblèrent confirmer l'accusation; et, quoiqu'il rendît à l'importunité des pétitionnaires la plus grande partie de l'argent voté par le parlement, sa visite ne servit ni à augmenter l'attachement, ni à dissiper la méfiance de ses compatriotes (3).

Durant les six années qui suivirent son retour d'Écosse, l'Angleterre parut jouir de quelque calme; mais c'était le calme trompeur qui souvent précède l'orage. Loin de chercher à adoucir cette fiévreuse irritation que l'illégalité de sa conduite passée avait allumée dans le cœur

(1) Rush., II, 35, 53, 59, 83, 87, 130, 166. Mémoires d'Hamilton, 7-9, 15-25. Mémoires de Clarendon, I, 643-678.

(2) Le Temps présent de Burnet, I, 20. Grande déclaration, 1-9. Balfour, II, 128, 139, 151, 3, 4. Statuts de 1633.

(1) Quelques personnes observèrent que les Écossais imiteraient les juifs, et que leurs hosannas se changeraient en « tolle! crucifige! » Leslie, évêque des Isles, rapporta cette remarque, au dîner, à Charles, qui aussitôt devint pensif et ne mangea plus. Ms. Lettre du 30 sept. 1633.

(2) Balfour, II, 195-199. Rushworth, II, 181, 182. Clarendon, I, 79.

(3) Balfour, II, 199-201. Rushworth, II, 182-187. Le Temps présent de Burnet, I, 22.

de ses sujets, il ne fit que l'enflammer davantage. On ne peut dire, pour son excuse, qu'il ignorait leur mécontentement : il le connaissait et le dédaignait : et, croyant fermement au droit divin des rois, il ne doutait pas de pouvoir soumettre la force de l'opinion par la seule puissance de la prérogative royale.

A peine avait-il eu le temps de se reposer des fatigues de son voyage, qu'Abbot vint à mourir, et il saisit avec joie cette occasion de placer Laud sur le trône archiépiscopal (1). Le nouvel archevêque porta la crosse d'une main plus ferme que son prédécesseur. Il visita son diocèse, établit l'uniformité de discipline dans toutes les églises cathédrales, exigea l'observance exacte de la liturgie, et la soumission aux différente injonctions; et, en s'attachant strictement au canon qui défend l'ordination sans titre, il retrancha les émoluments des ministres non-conformistes pour les lectures publiques et les chapelles particulières. Grâce à l'influence de son exemple et de son autorité, les églises furent réparées et embellies; à sa réquisition, les juges confirmèrent unanimement la légalité des procédures dans les cours ecclésiastiques; et d'après ses conseils, le roi, malgré tous les obstacles, entreprit de rendre la cathédrale de Saint-Paul à son ancienne splendeur. Ces mesures étaient certainement louables en elles-mêmes, et convenables à sa position; mais la jalousie des puritains le désignait depuis longtemps comme un ennemi : ses actions les plus innocentes étaient noircies aux yeux du public, et tout ce qu'il entreprenait était représenté comme un nouveau pas vers l'introduction de la religion catholique. Une série de pamphlets, jetés dans les rues, ou affichés sur les murailles, ou déposés secrètement dans sa maison, l'avertirent du châtiment que méritait son apostasie, et que l'orthodoxie de ses adversaires se préparait à lui infliger (1).

Vers ce temps, la jalousie des puritains fut poussée au dernier degré d'irritation par la connaissance d'un fait fort grave: un agent accrédité de Rome avait reçu l'autorisation royale de résider à Londres. Deux motifs avaient engagé Urbain VIII à faire cette nomination : 1° vers la fin d'août 1633, sir Robert Douglas arriva de Rome avec le caractère d'envoyé de la reine, portant une lettre de crédit, signée du comte Stirling, secrétaire d'État pour l'Écosse; on découvrit bientôt que l'objet réel de sa mission était d'obtenir, par l'intercession d'Henriette, la dignité de cardinal pour un sujet breton, sous le prétexte qu'une telle concession ferait faire un grand pas à la future conversion du roi. Urbain, soupçonnant quelque intrigue politique, résolut de ne point faire de réponse avant d'avoir vérifié de qui venait primitivement ce projet inattendu, et en faveur de qui le chapeau était sollicité; et dans cette vue, il jugea à propos de dépêcher un envoyé de Rome qui pût communiquer personnellement avec la reine. 2° Les catholiques anglais se disputaient vivement sur l'utilité d'un évêché pour le gouvernement de leur Église. Le clergé

(1) A cette époque, Laud inséra ces notes dans son Journal, 4 août. « Nouvelles de la mort du lord archevêque de Canterbury. Le roi est déterminé à me donner sa place. Ce matin même, à Greenwich, quelqu'un vint me dire sérieusement qu'il m'offrait de me faire cardinal, et qu'il avait le moyen d'y parvenir. Je me présentai au roi, je lui en parlai, et lui fit connaître la personne. 17 août. On m'a fait encore l'offre sérieuse de me faire nommer cardinal. Je n'étais point alors à la cour, mais je m'y rendis bientôt (c'était un mercredi, 21 août). J'en fis part à Sa Majesté. Mais ma réponse fut encore qu'il y avait quelque chose en moi qui ne me le permettait pas, tant que Rome serait ainsi. » Il a fallu beaucoup d'adresse pour prouver, d'après ces notes, que Laud n'avait réellement fait aucune objection à être cardinal; qu'il avait communiqué ses offres au roi, dans l'espoir d'obtenir son approbation, et qu'il ne refusa que d'après la répugnance que lui témoigna Charles à donner son consentement. Certainement ces soupçons ne sont pas garantis par les paroles elles-mêmes, et sont complétement détruits par sa réponse dans l'histoire de ses malheurs, que la personne qui lui faisait ces offres était parente de quelque ambassadeur, qu'il en avait averti le roi, parce qu'il y était obligé par la loi, et que Charles lui-même le délivra promptement de l'embarras et du danger. Malheurs de Laud, 338. Journal, 49.

(1) Journal de Laud, 44-47. Ces bruits et ces menaces portèrent l'archevêque à se montrer zélé protestant par sa vigilance contre les catholiques. Une lettre adressée à lord Strafford nous apprend qu'il avait accusé devant le conseil un maître d'école et un maître de pension de Westminster de soutenir les étudiants catholiques; qu'il avait obtenu l'ordre de saisir et de brûler un livre catholique intitulé « Introduction à la vie dévote; » et qu'un missionnaire, nommé Morce, qui s'était distingué par les soins qu'il avait prodigués aux malades pendant une fièvre contagieuse à Saint-Giles, et dont la charité avait déterminé plusieurs personnes à embrasser la religion catholique, avait été jugé à sa dénonciation et condamné. Mémoires de Strafford, II, 71.

séculier, et les réguliers avec leurs adhérents, avaient embrassé des partis différents dans cette cause; et la chaleur des disputes d'Angleterre avait provoqué une semblable opposition contre le corps épiscopal et les ordres monastiques en France : opposition assez violente dans son irritation, pour menacer d'un schisme dans l'Église gallicane sous quelques années. Apaiser cette tempête était un objet important pour Urbain; et, se défiant des représentations des parties intéressées dans la dispute, il résolut de nommer un ministre confidentiel, qui pût recueillir, sur les lieux mêmes, des informations certaines sur la conduite et les projets des parties contendantes. A ce dessein, il employa d'abord Leander, moine bénédictin anglais, dont nous ne connaissons que très-imparfaitement la conduite. Mais Leander fut bientôt suivi de Panzani, prêtre italien de la congrégation de l'Oratoire, qui avait pour instructions de se borner absolument à la controverse entre les catholiques, et de ne se laisser entraîner, sous aucune espèce de prétexte, à des communications avec le nouvel archevêque de Canterbury (1). Panzani fut très-bien vu de la reine, et reçut l'assurance, par l'entremise du secrétaire Windebank, qu'il pouvait rester en toute sûreté (1634, déc.). D'après ses lettres, il paraît que, parmi les plus zélés ecclésiastiques, il en existait quelques-uns qui, alarmés du nombre toujours croissant des puritains et de leurs hostilités continuelles, commençaient à penser qu'une réunion avec le siége de Rome serait la meilleure sauvegarde de l'Église anglicane. De ce nombre étaient Windebank, Cottington, Goodman, évêque de Gloucester, et Montague, évêque de Chichester; ce dernier même devint enthousiaste de cette cause. Il conversa trois fois avec l'Italien à ce sujet, et l'assura que le clergé anglais ne refuserait pas au pape la suprématie purement spirituelle, telle que les catholiques français l'avaient admise, que parmi les prélats, trois seulement, ceux de Durham, de Salisbury, et d'Exeter, s'y opposeraient; et que Laud, trop timide et trop prudent pour se compromettre par une approbation manifeste, n'en désirait pas moins une telle union. Bien qu'il fût évident qu'on ne pouvait donner que peu de crédit aux assurances faites par des hommes qui n'avaient pas le courage de se communiquer réciproquement leurs pensées, encore moins de sonder les dispositions de leur souverain, Panzani transmit cette information à sa cour, on lui répondit que, sur un sujet aussi délicat et aussi important, il était de son devoir d'écouter ce qui se disait, mais de s'abstenir de donner aucun gage de la part du pontife; et que si ces ouvertures prenaient subséquemment une forme plus réelle, la négociation serait confiée à un ministre d'un rang plus élevé et d'une expérience mieux reconnue. Panzani s'appliqua alors aux autres objets de sa mission. Charles, à sa sollicitation, mit fin aux vexations auxquelles les catholiques étaient encore sujets par les visites domiciliaires, faites indécemment et méchamment, au gré des agents aux poursuites; et l'espoir de trouver pour son neveu, l'électeur palatin, un avantage dans la médiation d'Urbain, l'induisit à consentir à l'ouverture d'une correspondance officielle entre les deux cours, par des agents accrédités, qui néanmoins ne seraient revêtus d'aucun caractère public, et ne paraîtraient que comme de simples particuliers. A cet effet, sir Williams Hamilton, frère de lord Abercorn, se rendit à Rome, où, comme gentilhomme de la reine d'Angleterre et en son nom, il renouvela la demande de la pourpre pour un sujet anglais. Dans cette occasion ce sujet fut nommé : c'était Conn, prêtre écossais, favori du cardinal Barberini. Hamilton était aussi porteur d'instructions particulières de Charles pour solliciter

(1) « Che sotto qualsivoglia pretesto non trattasse col-« l'arcivescovo di Cantuaria. » (Dépêches de Barberini du 13 mars 1635.) Pourquoi cela? avait-on découvert à Rome que Laud était l'homme pour lequel on avait d'abord sollicité la dignité de cardinal? Cela n'est pas improbable. Douglas quitta l'Angleterre pour aller faire la demande, vers le milieu de juillet, et arriva à Rome à peu près un mois plus tard. Maintenant l'offre de cette dignité fut faite à Laud en Angleterre le 4, et reproduite le 17 août (Journal de Laud). Cette coïncidence sur le temps fournit une forte présomption; et l'on peut y ajouter qu'en décembre, du Perron, l'ecclésiastique le plus considérable de la maison de la reine, se rendit à Paris, et parla hautement au nonce Bichi en faveur de Laud, quant à ses principes religieux et ses dispositions en faveur des catholiques. Dépêches de Bichi à Barberini, décembre 1633. Je puis ajouter que Panzani évaluait les catholiques anglais à 150,000 : « Vi sono in Inghilterra da « 150 mila cattolici; fra essi sono alcuni titolati, e molti « di nobiltà mediocre, e molti ignobili, fra quali vi sono « pochi che hanno notabili ricchezze. » Relazione Ms.

bons offices du pape en faveur de son neveu; pour faire réussir le mariage projeté du roi de Pologne avec sa nièce, fille de l'électeur palatin, et pour obtenir l'approbation du pape sur le serment d'allégeance, ou quelque serment semblable, opposé à la doctrine du pouvoir de déposer. Dans le cas où il réussirait en quelqu'un de ces trois points, il lui était permis d'assurer le pape que le roi consentirait à la résidence permanente d'un évêque catholique en Angleterre; ce qu'il avait jusqu'alors péremptoirement refusé (1).

La personne choisie à Rome pour succéder à Panzani fut Conn lui-même, le candidat de la reine à la pourpre. Il reçut de Charles et d'Henriette l'accueil le plus gracieux (25 juill. 1636), mais il échoua dans tous ses efforts pour amener un accord entre le roi et le pontife. Urbain refusa constamment d'employer son influence en faveur d'un protestant au préjudice d'un prince catholique, et Charles refusa non moins obstinément d'admettre aucune forme de serment ne comprenant pas une renonciation pleine et sans équivoque au pouvoir de déposer. Toutefois la présence de Conn apporta quelque bien aux catholiques anglais. Il fut en état, par ses remontrances en différentes occasions, d'arrêter le zèle de l'archevêque Laud, qui, dans son empressement inquiet, dit-on, à repousser l'imputation du papisme lancée contre lui par les puritains, cherchait à établir la croyance en son orthodoxie par l'exécution rigoureuse et forcée des lois pénales (2). Conn resta trois ans en Angleterre, présenta au roi et à la reine son successeur, le comte Rossetti (2 sept. 1639), jeune prêtre, de manières gracieuses, qui avait tout l'usage des cours; et il courut à Rome recevoir comme récompense de ses services l'objet de son ambition; mais il mourut peu de jours après son arrivée, au grand chagrin de la reine et de Barberini (3) (10 janv. 1640).

L'accueil fait à ces envoyés était une fatale erreur de la part du roi, car il provoqua dans bien des esprits un doute sur son attachement à la foi réformée, et autorisa ses ennemis à crier que la religion était en danger: ce cri était un puissant instrument pour mettre en mouvement les préjugés et les passions du peuple. Ce fut une des grandes causes du mécontentement public; mais il en faut ajouter diverses autres d'une tendance plus irritante, qui furent fournies par les procédures illégales dans les cours de justice, et les moyens illégaux adoptés par le roi pour lever de l'argent sans le consentement du parlement.

La sévérité des jugements rendus à la chambre étoilée devint une autre source de mécontentement public. Le lecteur a vu que cette cour suprême fut établie, ou du moins prit une nouvelle forme, durant la troisième année du règne de Henri VII, dans le but de réprimer l'audace de ces puissants seigneurs, qui, à raison de leur distance de la capitale, influaient beaucoup trop sur les procédures, et bravaient l'autorité des cours ordinaires de justice. Elle se composa de deux, et, au plus de trois grands officiers d'État, d'un lord spirituel et d'un lord temporel, membres du conseil privé, et de deux des douze juges. Elle avait le pouvoir d'interroger les délinquants, et de les punir d'après les statuts du royaume. Étant tombée presque en désuétude, elle fut rétablie dans toute sa vigueur, et avec des résultats avantageux, par le cardinal Wolsey. De ce moment, elle obtint encore plus d'importance sous les différents règnes qui suivirent, en ajoutant continuellement à sa juridiction, et en se faisant redouter par la sévérité de ses jugements (1). Quiconque, par l'adresse des législ-

(1) Il est évident, d'après les Mémoires originaux, que Charles, dans cette mission, n'avait qu'un seul but politique, quels que fussent les projets et les espérances que pouvaient entretenir les autres. Voyez les mémoires de Clarendon, I, 337, 348, 355, 415.

(2) D'un extrait de manuscrit des dépêches de Conn en ma possession.

(3) Mémoires de Gregorio Panzani (134 261) édités par Jos. Berrington. Mémoires des catholiques bretons de Butler, 3e édition, vol. II, 310-369.

(1) Sir Thomas Smith, République d'Angleterre, liv. III, ch. 3. « C'était un beau spectacle un jour de séance, lorsque les chevaliers de la Jarretière paraissaient avec les étoiles sur leurs vêtements, et les juges habillés en écarlate; et que, sous ce costume, ils siégeaient quelquefois depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi; chacun d'eux parlait et s'occupait de la cause portée devant eux, et il était fort ordinaire que ceux qui voulaient assister au jugement porté dans des causes importantes s'y rendissent à trois heures du matin pour avoir des places convenables. » Rushworth, II, 473.

tes, éprouvait des injustices, au mépris de l'autorité royale, pouvait paraître devant elle; et la solennité des procédures, le rang élevé des juges, et la manière dont ils rendaient leurs sentences, leur donnaient aux yeux du peuple une grande supériorité sur tous les autres tribunaux. Mais, à mesure qu'ils gagnèrent en dignité et en importance, ils perdirent en réputation. Les juges (tous les membres du conseil privé y étaient alors admis), en beaucoup d'occasions, devinrent des persécuteurs. Ils fondaient leurs décisions plutôt sur des précédents que sur les lois; et l'on pensa que souvent le désir d'humilier un adversaire, la nécessité de suppléer aux besoins de l'échiquier, et l'espoir d'obtenir la faveur du roi, les portaient à punir, sans que le crime fût suffisamment prouvé, ou à infliger des châtiments plus sévères que ne le méritait la faute. Le sort de Leigthon en a déjà fourni la preuve. On peut en donner d'autres exemples qui, par leur influence sur les événements qui suivirent, méritent une mention particulière.

Lorsque l'évêque Williams rendit les sceaux, après avoir fait de vains efforts pour recouvrer la faveur du roi, il se retira dans son diocèse de Lincoln. Là, sa fortune lui donna les moyens de vivre avec la magnificence d'un prince, tandis qu'il se laissait aller à faire connaître son ressentiment par des paroles imprudentes et inconvenantes. Les sycophantes qui l'entouraient les rapportaient soigneusement à Laud, son plus grand ennemi, et Laud les communiquait ensuite au roi, avec tous les commentaires nécessaires (1). Williams avait donné le conseil de chercher à gagner les puritains par la douceur et l'indulgence, au lieu de les aliéner par la sévérité et les persécutions; et, comme cet avis avait été favorablement accueilli, il n'hésita pas à le répéter de nouveau à deux officiers de la haute cour de commission. Peu de jours après, on porta une accusation contre lui à la chambre étoilée (1628), pour avoir répandu des propos scandaleux sur le gouvernement de Sa Majesté, et pour avoir révélé les secrets de l'État, en oubli du serment qu'il avait prêté comme membre du conseil privé. Il y répondit; et Cottington, qui commençait à se trouver opposé à Laud, laissa dormir les poursuites durant quatre ou cinq ans. Il avait même apaisé la colère du roi, et les ordres étaient donnés pour expédier sa grâce, lorsque, sur de nouvelles provocations, les procédures recommencèrent (1); et, comme on avait essayé d'infirmer la croyance qu'on pouvait avoir en Pridgeon, témoin à décharge de Williams, l'évêque ou ses agents cherchèrent à le soutenir en engageant les témoins contre Pridgeon à révoquer ou à changer leurs dépositions. Le procureur général abandonna immédiatement la première instruction, pour en substituer une seconde, accusant le prélat d'avoir suborné des témoins du roi (1637, 11 juillet). Après une audition qui se prolongea neuf jours, la cour le condamna à être suspendu de ses fonctions épiscopales, emprisonné dans la Tour, au bon plaisir du roi, et à payer une amende de 10,000 liv. Laud, qui était un des juges, et que le public considérait comme son plus grand ennemi, profita de cette occasion pour justifier son propre caractère. En donnant son opinion, il déclara avoir souvent intercédé à genoux pour Williams, mais que les demandes en grâce de l'évêque étaient si éloignées d'exprimer le repentir et l'humilité, qu'elles servaient plutôt à irriter le souverain qu'à l'apaiser. Ses ennemis toutefois ne furent pas encore satisfaits. Les officiers qui prirent possession des effets de l'évêque trouvèrent parmi ses papiers deux lettres d'Osbaldeston, maître d'école, qui informaient son protecteur, dans un passage, « que le grand Léviathan (Portland, le dernier lord trésorier) et le petit hérisson (l'archevêque Laud) étaient dans une grande tourmente, » et dans un autre, « qu'il existait une grande jalousie entre le Léviathan et le petit faiseur de *hocus pocus* »(2). Cette découverte donna lieu à une nouvelle

(1) Ceux qui désirent connaître les honteux artifices que ces prélats employaient pour se nuire réciproquement dans l'esprit du roi, peuvent consulter la Vie de Williams de Hacket, et la comparer à la Vie de Laud, par Heyling. Il est évident que Laud redouta dans tous les temps l'influence de Williams, d'après les extravagances qu'il a rêvées sur ce prélat, et qu'il rapporte dans son Journal, 7, 8, 10, 38, 41, 48.

(1) Mémoire de Strafford, 1, 480, 490, 504, 505, 516.

(2) *Hocus pocus*, tour de passe-passe, jonglerie. (*Note du traducteur.*)

information contre Williams, pour s'être entendu avec Osbaldeston, afin de répandre de fausses nouvelles, de susciter des troubles dans l'État, et de fomenter la dissension entre deux grands officiers de la couronne. Dans son procès, on établit qu'il était permis de cacher une lettre diffamatoire contre un simple particulier, mais que c'était un grand délit que d'en cacher une contre un officier public. En conséquence, la cour prononça (1639, 14 févr.) que l'évêque de Lincoln payerait une amende de 5,000 liv. au roi, des dommages, jusqu'à concurrence de 3,000 liv., à l'archevêque; qu'il ferait sa soumission, et tiendrait prison, au bon plaisir du roi (1).

Williams Prynne était un avocat au barreau de Lincoln, d'un caractère sombre et triste, profondément imbu des doctrines du puritanisme, et vivement animé contre les vices dominants de son siècle. Il s'était persuadé que la vie dissolue de quelques jeunes gens de sa connaissance venait de l'habitude de fréquenter les théâtres, et pour prémunir le public contre ce mal horrible et toujours croissant, et prouver que la nation s'avançait rapidement vers le paganisme, il écrivit un énorme volume de 1,000 pages in-4°, intitulé « Histriomastrix. » Il se plaignait de ce que, durant les deux années précédentes, on avait mis en vente plus de 40,000 exemplaires de pièces de théâtre; qu'elles étaient imprimées sur de meilleur papier que la plupart des bibles, et achetées avec plus d'empressement que les meilleurs sermons; et que les théâtres de la capitale, véritables chapelles du diable, s'étaient augmentés jusqu'au nombre de six, le double de ce qu'il en existait à Rome sous le règne de l'infâme Néron. Il représentait les acteurs comme les ministres de Satan, et les personnes qui fréquentaient les théâtres comme s'avançant sur le grand chemin de la damnation. Il dirigeait également ses attaques contre les mascarades de la cour et les amusements du peuple. La danse était la profession du diable, et chaque pas de danse un pas vers l'enfer. La danse faisait des ladies anglaises de « tondues et frisées madames, » et leur enlevait toute modestie : la danse avait causé la mort de Néron, et porté trois « dignes » Romains à donner la mort à l'empereur Gallien. Il déclamait avec une égale amertume contre la chasse, la plantation du mai, les fêtes publiques, la décoration des maisons avec du lierre au temps de Noël, les cartes, la musique, et les perruques. L'Église ne pouvait lui échapper. La soie et le satin des ecclésiastiques, et leur multiplicité, les chants qu'ils beuglaient dans l'église, leurs plongeons et leurs bonnetades devant les autels, reçurent les coups de fouet sanglants du satirique. Depuis longtemps Prynne était signalé. Laud l'avait déjà cité deux fois devant la haute cour de commission, et deux fois la victime lui était échappée, par des défenses venues de Westminster-Hall (1). Mais sa dernière publication le soumit à la juridiction d'une cour plus indépendante. Le prélat s'empressa de lire au roi les passages qui paraissaient dirigés contre lui et la reine, dansant à la cour : et Noy, procureur général, reçut l'ordre d'appeler Prynne à la chambre étoilée, comme auteur d'un libelle séditieux et dangereux (1632, 7 févr.). Ce fut en vain qu'il protesta sur serment n'avoir eu aucune intention déloyale ou factieuse, aucun dessein de comprendre le roi, ou la reine, ou les lords, ou les femmes vertueuses dans la censure générale de son livre, et qu'il témoigna ses regrets des passages divers qu'il reconnaissait trop sévères, trop violents et injustifiables : il fut condamné par la cour à être chassé du barreau, exclus du collége des avocats de Lincoln, et dégradé à Oxford; à être exposé au pilori à Westminster (7 mai) et à Cheapside (10 mai); à perdre une oreille dans chacun de ces lieux, à voir brûler son livre, sous ses yeux, par la main du bourreau commun; à payer une amende de 5,000 liv., à subir une prison perpétuelle. Un châtiment si sévère méritait et encourut l'improbation publique; mais lorsque les puritains s'exhalaient en invectives contre la cour qui l'avait infligé, ils devaient se rappeler le jugement encore plus barbare qu'ils avaient prononcé au parlement,

(1) Rushworth, II, 416-449, 803-817. Howell, III, 770-824. Si nous en croyons seulement la moitié du récit de ces persécutions, rapportées par Hacket, nous devons admettre que, pour molester le prélat coupable, le roi et ses conseillers ne se firent pas scrupule de violer tous les principes, et même les formes ordinaires de la justice. Hacket, II, 43, 140.

(1) Jugement de Canterbury, 507. Heylin, 155, 173, 230.

peu d'années auparavant, contre Floyd, avocat catholique, pour un délit bien plus douteux encore (1). La persécution ne dompta point le caractère de Prynne. De sa prison, il dénonça l'apostasie des prélats, dans un ouvrage intitulé « Nouvelles d'Ipswich. » Il essayait de prouver qu'ils étaient des lords de Lucifer, des loups dévorants, et des traîtres exécrables ; il les accusait d'une longue suite d'innovations, tendantes, selon son opinion, à détruire la pure doctrine de l'Évangile, et à introduire les superstitions du papisme (2). Il trouva un homme capable de le seconder dans le docteur Bastwick, son compagnon de prison. Bastwick était un médecin qui avait écrit contre l'institution divine des évêques un traité intitulé: *Elenchus papismi et flagellum episcoporum Latialium.* C'était un beau sujet de discussion; mais, dans l'opinion des ecclésiastiques, il l'avait traité plutôt en libelliste qu'en théologien (1635, 12 févr.), et il fut excommunié par la haute cour de commission, suspendu de l'exercice de sa profession, et condamné à payer, outre les frais du procès, une amende de 1,000 liv. au roi, à être enfermé pendant deux ans, et à se rétracter. Alors il écrivit un autre traité: « *Apologeticus ad præsules anglicanos,* suivi des litanies de John Bastwick, docteur en médecine, maintenant plein de dévotion, et reposant en ce moment *in limbo patrum.* » Cette singulière et incohérente rapsodie avait pour but de dévoiler « le faste et l'irréligion des évêques, et l'inutilité et l'impiété des livres de prières » (3). On trouva un troisième apôtre dans Henri Burton, ecclésiastique qui avait été chapelain du roi avant son voyage en Espagne, et que, depuis, la haute cour de commission avait suspendu pour deux sermons intitulés « Dieu et le Roi, » prononcés le 5 novembre dans sa propre église de Saint-Matthieu, à Londres. Pour sa défense, il écrivit une apologie où il invitait toutes les classes de la société à s'opposer aux innovations des prélats, qu'il stigmatisait des noms infâmes de « gardiens (watchmen) aveugles, de chiens muets, de loups dévorants, de champions de l'Antechrist, de voleurs d'âmes, de membres de la bête, et d'agents du diable » (1).

Les ecclésiastiques les plus orthodoxes pouvaient bien supposer que le style bas et dégoûtant de ces écrits serait un antidote suffisant pour le poison qu'ils contenaient. Mais Laud, comme il paraît par sa correspondance avec Strafford, avait pris pour devise les mots *thorough and thorough* (tout au travers et complétement). Il était persuadé que la sévérité seule pourrait vaincre l'obstination de ses adversaires, et il espérait les forcer à se soumettre par la crainte du châtiment. Sa conduite eut un effet tout contraire : elle favorisa l'idée que les livres établissaient des vérités qu'on ne pouvait réfuter, et éleva au rang des martyrs les libellistes qui, par la constance avec laquelle ils subirent leur peine, augmentèrent le nombre des prosélytes. A sa demande, une information criminelle fut commencée, à la chambre étoilée, contre Prynne, Bastwick, et Burton, accusés d'avoir cherché à discréditer le gouvernement de l'Église et de l'État, et à exciter

(1) Rushworth, II, 220-241. Howell, III, 561-586. Withelock, 18-22. Heylin, 230-264. Une lettre au comte de Strafford nous apprend « qu'immédiatement après l'exécution, Prynne fit recoudre ses oreilles, qu'il espérait pouvoir encore faire reprendre à sa tête comme auparavant. » Mémoires de Strafford, I, 266.

(2) Ces innovations étaient la prohibition des sermons au dernier jeûne général, l'ordonnance qui le fixait au mercredi, l'empêchement des lectures le mercredi, l'omission d'une collecte et d'une priere pour obtenir une saison convenable, et du nom de la princesse Élisabeth et de ses descendants, dans la prière pour la famille royale. Rushworth, III, App., 119-122.

(3) Le passage suivant, qui n'est pas un des plus offensifs, peut donner une idée du reste. « Si nous jetions les yeux sur la vie, les actions, et les mœurs des prêtres et des prélats de notre âge, si nous considérions leur orgueil, leur faste, leur imprudence, leur irréligion; leur profanation, leur cruauté, leur impiété, etc., ne penserions-nous pas que l'enfer est ouvert, et que les diables, en surplis, en capuchons, en chapes, en rochets, et en bonnets carrés... sur leurs têtes, se sont répandus parmi nous, et nous ont tous..... Pouah! qu'ils puent! » P. 14.

(1) Il leur reprochait d'avoir substitué « au nom de Jésus » à « par le nom de Jesus, tout genou doit plier; » d'avoir changé les mots, « dont la religion est une révolte, » en ceux-ci : « qui tourne la religion en révolte; » d'avoir omis la prière pour la marine au jour de jeûne; de lire le second office à la table de communion ; de se prosterner quand ils entraient dans l'église et approchaient de la table; de la placer, en façon d'autel, à l'extrémité la plus élevée du sanctuaire, et d'avoir introduit un nouvel article de religion, apporté de Rome, qui est la clause contestée du 21e article Rushw., III, App., 122-132.

à la révolte les sujets de Sa Majesté. Burton répondit : mais comme son discours était d'une longueur démesurée, et encore plus outrageant que ses premiers ouvrages, il fut supprimé comme impertinent, de l'avis des deux principaux juges. Les réponses de Prynne et de Bastwick furent de même nature, offrant de prouver que les prélats usurpaient la prérogative, méprisaient les Écritures, favorisaient le papisme et l'irréligion, opprimaient les fidèles, étaient les serviteurs du diable, et les ennemis de Dieu et du roi, et de tout ce qu'il y avait de vertueux sur la terre. Mais il fut impossible de faire signer de pareils mémoires par deux conseils; et, selon le règlement de la cour, aucune défense ne pouvait être admise sans cette formalité. Il y avait, à la vérité, une apparence de dureté dans le refus d'écouter la défense des accusés; cependant leur défense, eût-elle été entendue, n'eût paru qu'une aggravation du crime, et eût rendu leur punition plus sévère. On les condamna à deux heures de pilori, à subir l'amputation des deux oreilles (1637, 14 juin), à payer chacun 5,000 liv. au roi, et à une prison perpétuelle (1). La sentence fut exécutée (30 juin) dans la cour du palais; et, du pilori, les prisonniers haranguèrent la foule des spectateurs, qui admira leur fermeté, prit pitié de leurs souffrances, et exprima, lorsqu'on leur coupa les oreilles, une désapprobation générale par des cris et des sifflets. Les événements de ce jour remplirent d'alarmes le cœur de l'archevêque; mais ses craintes, au lieu de lui prouver la maladresse impolitique de ces cruels spectacles, ne firent que l'exciter à redoubler de rigueur. Il obtint un ordre pour dérober les trois patients à la proximité de leurs amis et à la commisération publique, et pour les enfermer séparément dans les châteaux de Launceston, de Carnarvon, et de Lancastre. A sa surprise, leur départ de Londres et leur marche pendant tout le voyage, ressemblèrent à un cortége triomphal : les routes étaient couvertes d'amis et de spectateurs (2), et l'on se disputait le bonheur de parler aux martyrs, et de leur offrir des secours. Le zèle de l'archevêque ne se relâcha pas encore. Il ordonna que ceux qui avaient eu l'audace de remplir les devoirs de l'hospitalité envers Prynne, sur la route de Chester, fussent traduits devant la haute cour de commission, siégeant à York, qui les condamna, les uns à payer 500 liv., d'autres 300 liv., et quelques-uns 250 liv. d'amende; à reconnaître publiquement leur faute, dans la cathédrale devant la congrégation, et dans la place publique devant le maire, les aldermen, et les citoyens de Chester (1). Quant aux pri-

(1) Procès d'État de Howell, III, 711-770.

(2) Laud parle de milliers (Mémoires de Strafford, II, 99). Ingram, le sous-gardien, dit au roi qu'il n'y avait pas moins de 100,000 hommes réunis pour voir passer Burton entre Smithfield et à deux milles au delà de Highgate. Sa femme suivait en voiture, recueillant beaucoup d'argent qu'on lui portait à son passage. Ibid., 114.

(1) Voyez « Nouvelle Révélation de la tyrannie des prélats dans les dernières persécutions. » La vive impression qu'avait produite sur l'esprit public la publication de plusieurs ouvrages qui rendaient compte de la conduite de Prynne, de Bastwick, et de Burton, et qui rapportaient leurs discours pendant l'exécution de la sentence, engagea la cour de la chambre étoilée à publier une ordonnance pour modifier les règlements sur la presse. On défendit, 1° l'importation ou la vente des livres imprimés outre-mer, qui attaquaient la religion, ou l'Église, ou le gouvernement, ou les chefs de l'Église ou de l'État, ou l'État lui-même, ou aucune corporation, ou toutes personnes en particulier, ou les personnes en général, sous peine d'amende, d'emprisonnement, ou d'autres punitions corporelles qui seraient ordonnées par la chambre étoilée ou la haute commission; 2° d'imprimer aucun livre, quel qu'il fût, sans, au préalable, en avoir obtenu l'autorisation, sous peine, pour l'imprimeur, d'être privé du droit d'exercer son industrie, et de subir tel autre châtiment que l'une des deux cours susdites lui infligerait; 3° elle ordonnait que les permissions seraient accordées pour les livres de lois, par l'un des principaux juges ou le président; pour les livres d'histoire ou concernant les affaires politiques, par les secrétaires d'État; pour les livres de blason, par le comte maréchal; pour les livres de religion, philosophie, poésie, physique, et autres sujets, soit par l'archevêque ou l'évêque de Londres, ou par les chanceliers ou vice-chanceliers de l'université, qui cependant pourraient choisir d'autres censeurs pour travailler sous leur direction; 4° que chaque imprimeur mettrait son nom et celui de l'auteur à tout livre, ballade, ou description qu'il imprimerait; 5° qu'il n'y aurait plus que vingt maîtres imprimeurs, outre ceux du roi et des universités; qu'aucun imprimeur ne pourrait avoir plus de deux presses ou de deux garçons, à moins qu'il ne fût le doyen juré de la compagnie; 6° que si toute autre personne s'avisait d'imprimer ou de travailler à la presse ou à la composition, elle serait mise au pilori, fouettée dans les rues de Londres, et subirait tout autre châtiment à la volonté de la cour; 7° qu'on ne tolérerait plus que quatre fondeurs de caractères. 2 juillet 1637. Rushworth, III, App., 306. On ne pouvait imaginer un meilleur moyen

sonniers, on résolut de les bannir d'Angleterre, mais de les tenir toujours en état de réclusion. Bastwick fut envoyé aux îles de Scilly (les Sorlingues); Burton à Guernesey (27 août), dans le château de Cornet; et Prynne, à celui de Montorgueil, dans l'île de Jersey.

Les procédures suivies devant la haute cour de commission ne firent pas moins de mécontents que celles de la chambre étoilée. Jamais les pouvoirs dont elles étaient armées n'avaient été exercés avec plus de rigueur; jamais les châtiments qu'elles infligeaient, les amendes, les emprisonnements, les dépens, n'avaient été si arbitrairement multipliés que sous le métropolitain actuel. Ces cours avaient la prétention de connaître de toutes infractions publiques aux mœurs, de tous discours écrits, ou actions tendantes au mépris de la religion ou de l'Église reconnue par la loi : et comme, dans l'exécution de ces devoirs, elles se trouvèrent souvent en opposition avec les cours de Westminster, la rivalité des juridictions civiles et spirituelles provoqua naturellement un sentiment d'hostilités entre l'Église et le barreau. Le peuple vivait dans une crainte continuelle de ces tribunaux inquisitoriaux; il était persuadé que beaucoup de poursuites avaient lieu, non pour le maintien des mœurs et de la religion, mais dans le seul but de lever des amendes, afin de créer un fonds destiné spécialement aux réparations de la cathédrale de Saint-Paul (1). Sous un certain rapport, à la vérité, la haute cour mérita quelque louange, par son impartialité : elle punissait également les riches et les pauvres; mais cette circonstance même tourna à son préjudice. Il se trouva, dans chaque comté, des hommes considérables par leur rang et leur influence, qu'on avait forcés de faire pénitence publique, pour leur incontinence ou pour quelque autre vice scandaleux; ceux-ci, par vengeance, et les autres, par crainte d'un châtiment pareil, apprirent à ne voir qu'avec horreur cette juridiction qui humiliait leur orgueil, et contrariait leurs plaisirs. La rigueur de l'archevêque produisit un effet contraire à son attente : au lieu d'affermir le pouvoir de l'Église, il lui suscita une multitude d'ennemis, prêts à s'unir au premier moment favorable pour la renverser de ses fondements (1).

Personne, dans le conseil, ne combattait avec plus de hardiesse la politique de Laud que le comte de Portland, lord trésorier. Sa mort, arrivée en 1635 (14 mars), délivra l'archevêque de son plus formidable adversaire : le trésor fut alors administré par une commission, et Laud en devint le chef. Avec l'impétuosité qui le caractérisait, il se plongea dans un océan d'affaires dont la nature lui était étrangère. Bientôt il devint l'instrument aveugle d'hommes rusés et de gens à projets, qui lui proposèrent des plans pour l'accroissement des revenus publics, tandis qu'en réalité ils ne songeaient qu'à leur intérêt personnel; et, pendant plusieurs mois, il se trouva journellement engagé dans des querelles avec ses collègues, particulièrement avec lord Cottington, le chancelier de l'échiquier. A l'expiration de l'année (1636, 6 mars), il conseilla au roi de dissoudre la commission, et de remettre le bâton blanc à son ancien compagnon d'études,

d'asservir la presse; mais d'où cette cour tira-t-elle le pouvoir de faire un tel règlement?

(1) Voyez deux commissions pour les réparations de Saint-Paul dans la Bibliothèque royale, 244-268, 10 avril 1632, et 20 décembre 1654.

(1) Voyez Clarendon (I, 94), et l'Histoire de plusieurs poursuites faites par cette cour, dans Prynne (Jugement de Canterbury, 93-102). En voici un que je rapporterai à cause de sa singularité. La vicomtesse Purbeck, que le lecteur connaît déjà, avait été convaincue d'adultère avec sir Robert Howard, et condamnée à faire pénitence, pieds nus, en chemise, dans l'église de Savoie. Cependant elle parvint à s'échapper sous des habits d'homme, rejoignit son amant à sa maison de campagne, vécut avec lui plusieurs années, et en eut plusieurs enfants. En 1635, ils se hasardèrent à revenir à Westminster. Le roi en avertit Laud, qui les arrêta, renferma le chevalier à la Flotte, envoya la dame à Gate-House, avec ordre d'accomplir sa pénitence le dimanche suivant. Howard ayant, par le moyen d'un ami, corrompu la fidélité du garde, lady Purbeck s'enfuit à Guernesey, d'où elle passa en France, et la haute cour condamna sir Robert à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il représentât la fugitive. Trois mois après, il fut mis en liberté sur son engagement de 2,000 livres, de ne jamais la revoir, et sur celle de 1500 livres pour sa propre caution et celle de ses frères, de comparaître quand on l'appellerait. Dans le long parlement, les lords lui accordèrent 1,000 liv. de dommages, 500 liv. de l'archevêque, et 250 liv. de Martin et de Lambe, juges de la cour. Voyez Mémoires de Strafford, I, 390, 423, 426, 434, 447. Journ. des lords, 113-117. Malheurs de Laud, 146.

le docteur Juxon, pour lequel il avait obtenu depuis peu l'évêché de Londres. Cette nomination excita une surprise générale : une remarque de Laud, dans son journal, en indique le but. « Maintenant, si l'Église ne se protége pas elle-même sous la loi de Dieu, je n'y puis rien. » Cependant, quoique Juxon entrât en charge sous des auspices défavorables, quoiqu'il ne fût point porté par la nature ou par l'éducation à faire exécuter des mesures illégales, ou à lutter contre la turbulence de cette époque, il remplit son emploi avec tant d'intégrité et de tolérance, qu'il encourut un moindre degré de haine que les autres membres de l'administration. Quand ils rendirent respectivement leurs comptes au long parlement, il sortit sans tache de cette épreuve, et quitta sa charge en emportant les respects des hommes mêmes qui voulaient détruire à la fois, l'ordre auquel il appartenait dans l'Église, et le parti auquel il s'était réuni dans l'État (1).

Une des grandes découvertes faites par les commissaires du trésor, regardait les forêts et les bois royaux. Les forêts, dont l'étendue était immense du temps des rois normands, avaient été, dans un espace de cinq siècles, considérablement réduites : il n'était pas facile de prouver quelles terres et quels droits, réclamés par différentes personnes, tiraient leur origine d'usurpations ou de concessions du souverain (1635, 7 avril). La commission prit avantage de cette incertitude, et le comte de Holland accepta la charge de grand maître des eaux et forêts au midi de la Trent. Aidé de plusieurs juges, comme adjoints, il tint successivement sa cour dans les différentes provinces : il rechercha quelles étaient les limites primitives des forêts, et les tenanciers furent sommés d'exhiber leurs titres ou de répondre de leurs usurpations. Les bruits les plus alarmants se répandirent, et l'on crut que la plus grande partie de chaque comté d'Angleterre, à l'exception de Kent, Surrey, et Sussex, serait réclamée comme appartenant au roi. Les progrès de Holland furent arrêtés par les troubles qui s'élevèrent. Mais il avait déjà versé au trésor des sommes immenses, provenant des amendes qu'il avait imposées, ou des accommodements auxquels il avait contraint un grand nombre de personnes, qui furent déclarées avoir empiété sur les terres ou les droits de la couronne (1).

Cet abus, quoique énorme, ne portait que sur quelques individus; mais un autre fardeau s'étendit bientôt sur tout le royaume. Noy, après sa défection du parti patriotique, conserva cette humeur chagrine et cette indépendance apparente de caractère qui l'avaient toujours distingué. Mais on pouvait facilement le gouverner en le flattant; et les ministres, en vantant son savoir et son adresse, l'amenèrent à découvrir une source nouvelle et plus productive de revenus. Il avait trouvé dans les archives de la Tour, non-seulement des ordonnances qui forçaient les ports à entretenir, en certaines occasions, les vaisseaux de la marine royale, mais encore d'autres actes qui obligeaient leurs voisins des comtés maritimes à contribuer à la dépense. D'après cela, il imagina un plan, par lequel on pouvait se procurer une flotte puissante sans aucun surcroît de frais pour le trésor. A cette époque, où le droit de la couronne d'Angleterre à la domination des petites mers lui était disputé (2), les marins français et hollandais s'emparaient, chaque année, de la pêche anglaise; les croiseurs des diverses puissances en guerre entre elles, pouvaient faire des prises contre le droit des gens; et les corsaires turcs, dans quelques descentes partielles, avaient emmené en esclavage des habitants des côtes d'Irlande (3). La nécessité de repousser les agressions servait de prétexte; mais il existait un autre projet, tenu secret, et pour l'accomplissement duquel Charles demanda une flotte nombreuse. Il

(1) Clarendon, I, 98, 99. Journal de Laud, 51-53. Mémoires de Strafford, I, 431 438, 448, 449, 479

(1) Ibid., I, 410, 413, 435, 463, 467. « Milord de Salisbury fut forcé à payer 20,000 liv., le comte de Vestmoreland 19,000 liv., sir Christophe Hatton 12,000 liv., milord Newport 3,000 liv., sir Lewis Watson 4,000 livres, sir Robert Bannister 3,000 livres, et beaucoup d'autres des sommes moins fortes, pour usurpations faites sur la forêt de Rockingham seule. » Ibid., II, 117.

(2) « Le but et la principale opération de la flotte c'est de tâcher de recouvrer la domination des mers. » Mémoires de Strafford, I, 416.

(3) « Le pillage fait par les Turcs sur les côtes est insupportable; et il n'est rien de plus infâme dans un roi chrétien, que de recevoir nos sujets, et de les laisser ensuite conduire par terre, enchaînés de la Rochelle à Marseille. » Ibid, II, 25. Voyez aussi I, 68.

s'était lié, par un nouveau traité, avec le roi d'Espagne, qui offrait de lui faire rendre le Palatinat, à condition que Charles l'aiderait par mer contre les Provinces Unies, jusqu'à ce qu'elles eussent consenti à une paix raisonnable (1). Dans cette vue, on publia (1634, 20 oct.), à Londres et dans les différents ports, des ordonnances pour que l'on eût à fournir un certain nombre de vaisseaux, d'un tonnage spécifié, et dûment armés et équipés. Ces vaisseaux devaient se trouver au rendez-vous, à Portsmouth, au 1er de mars de l'année suivante, et servir pendant six mois sous un amiral nommé par le roi (2). Noy, à la vérité, mourut (9 août) avant la publication des ordonnances; mais on n'en essaya pas moins de mettre son plan à exécution. L'emprisonnement de ceux qui refusèrent de payer leur part des frais contraignit à l'obéissance, et le conseil résolut d'étendre la mesure des villes maritimes à tout le royaume. On envoya à chaque shérif des ordres, en l'informant que son comté était imposé pour l'année suivante à un certain nombre de vaisseaux, pour la formation de la flotte; que la dépense était estimée une certaine somme, et qu'il était requis de lever cette somme sur les habitants, de la même manière que les subsides ordinaires. Par ce moyen, le roi obtint un supplément annuel de 218,500 livres, et on observa qu'il le consacra religieusement à la destination pour laquelle il l'avait demandé. Une flotte de plus de 60 voiles balaya, chaque année, les détroits; et les amiraux, d'abord le comte de Lindsey, et ensuite le comte de Northumberland, eurent ordre de couler bas tous les vaisseaux étrangers qui refuseraient de saluer le pavillon anglais (3).

Cependant il n'ignorait pas que, bien qu'il eût obtenu de l'argent, la plupart de ses sujets lui déniaient le droit de le lever. Beaucoup lui adressèrent des questions à cet égard. D'après cela, il devenait très-important de donner à la taxe un caractère légal, établi par les décisions des cours de justice. Sir Robert Heath, le président du banc du roi, fut destitué, et sa place donnée à sir John Finch, ancien orateur de la chambre des communes, juge moins instruit, mais de principes plus faciles. Finch intrigua près de ses confrères: pour avoir leurs votes, il les visita chacun en particulier, et par ses sollicitations, il fit déclarer (1635, nov.) à l'unanimité «que puisque les avantages rejaillissaient sur les ports et les provinces maritimes, il était juste, selon les précédents des premiers temps, que la charge retombât également sur eux; mais que, par la même raison, puisque le bien et la sûreté du royaume y étaient généralement intéressés, cette charge devait être supportée par tout le royaume» (1).

Cette déclaration n'était cependant satisfaisante qu'autant qu'elle posait des bases pour l'avenir. Trois mois après (1636, 12 févr.), on proposa aux juges deux autres questions: «1° si, en cas de danger pour le bien et la sûreté du royaume en général, le roi ne devait pas imposer la taxe de la marine, pour sa défense et sa sauvegarde, et contraindre légalement à payer ceux qui s'y refuseraient; 2° s'il n'était pas en même temps le seul juge du danger, et de ce qu'il convenait de faire pour le prévenir.» Ils s'assemblèrent dans la salle du collége des avocats: dix prononcèrent en faveur de la prérogative, et Crook et Hutton, quoiqu'ils ne partageassent pas l'avis de leurs confrères, donnèrent leurs signatures, d'après le principe que le jugement de la majorité était celui du corps entier (2).

La plupart des juges avaient supposé que leur avis n'était demandé que pour la satisfaction particulière de la conscience du roi. A leur étonnement, le lord garde des sceaux en fit publiquement lecture dans la chambre étoilée, on le fit enregistrer par toutes les cours de Westminster (14 févr.), et elles-mêmes reçurent l'ordre de le répéter et d'en donner l'explication aux assises pendant leurs tournées. Le conseil était impatient de le faire généralement connaître; et il attendait de sa publication les meilleurs résultats. «Depuis que le roi,» observe lord Strafford, «peut légalement

(1) Mémoires de Clarendon, I, 75, 83, 105, 106, 109, 125, 214, 231.
(2) Rushworth, II, 257.
(3) Rushworth, II, 257, 259, 335, 343. Mémoires de Strafford, 337, 430, 435, 437, 463, 468.

(1) Procès d'État de Howell, III, 1204.
(2) Rushworth, II, 352-358. Bibl. regia, 246-250.

imposer une taxe pour l'équipement de la marine, il peut le faire pour la levée d'une armée: et la même raison qui l'autorise à lever une armée pour résister, l'autorisera à conduire cette armée dans les pays étrangers pour prévenir toute invasion. De plus, ce qui est passé en force de loi en Angleterre, l'est aussi en Écosse et en Irlande. Cette décision des juges rendra désormais le roi aussi absolu au dedans que formidable au dehors: qu'il s'abstienne de la guerre pendant un petit nombre d'années, qu'il habitue ses sujets au payement de cette taxe, à la fin il se trouvera plus puissant et plus respecté qu'aucun de ses prédécesseurs» (1).

Mais il y avait encore un homme qui osa contester le prétendu droit de la couronne. Ce fut le célèbre John Hampden, gentilhomme du comté de Buckingham, homme si tranquille, si doux, si soumis, qu'il paraissait devoir être le dernier du royaume à s'opposer à l'opinion des juges; mais sous des dehors humbles et timides, il cachait un esprit droit, un caractère inflexible, et l'adresse la plus consommée; et quand il paraissait ne rien désirer de plus que le jugement solennel des cours de justice, son véritable objet était d'arracher le peuple à son apathie, par la discussion publique d'une question qui touchait de si près à ses droits et à ses libertés. Hampden avait refusé de payer sa quote-part, fixée à 20 shillings. Les barons de l'échiquier appelèrent les autres juges à leur aide, et le cas fut solennellement discuté devant eux, pendant onze jours. On allégua en faveur de la couronne (1637, 6 nov.), 1° l'usage des rois anglo-saxons et l'impôt du danegelt, pour l'entretien de la marine; 2° une multitude de précédents, prouvant que les anciens monarques avaient mis en réquisition des vaisseaux pour leur service, et forcé les comtés maritimes à les équiper; 3° l'équité de la prétention; car, à moins que le roi ne possédât, dans les cas de danger, le droit d'appeler ses sujets à son secours, le royaume pourrait éprouver des maux incalculables avant que le parlement fût assemblé. De l'autre part, il fut prétendu, 1° qu'on ne pouvait fonder aucun argument sur les notions imparfaites de nos anciens auteurs, relativement au danegelt et aux armements maritimes des rois anglo-saxons; 2° qu'il n'y avait aucune ressemblance entre la foule des précédents qu'on alléguait et les présentes ordonnances, qui, d'abord, obligeaient les habitants des comtés de l'intérieur à équiper des vaisseaux, et ensuite à donner de l'argent au lieu de ces vaisseaux; 3° qu'on ne pouvait alléguer aucune nécessité absolue, car ces ordonnances avaient été rendues six mois avant qu'on eût besoin de vaisseaux, et l'on avait eu conséquemment tout le temps nécessaire, dans cet intervalle, pour assembler et consulter le parlement; 4° que ces ordonnances étaient à la fois en opposition aux statuts et à la pétition de droit, qui portaient qu'aucune taxe ne serait levée sur le peuple sans le consentement du parlement; et que c'était aussi sans raison qu'on objectait que le roi pouvait toujours lever un subside à l'admission de son fils dans la chevalerie, et au mariage de sa fille aînée, puisque ces cas étaient formellement exceptés dans la grande charte, et virtuellement dans les statuts postérieurs. Les juges prirent trois mois pour délibérer; ils donnèrent leur opinion en forme, et très au long: sept d'entre eux prononcèrent en faveur de la prérogative; cinq en faveur de Hampden, mais de ceux-ci deux seulement, Hutton et Crook, nièrent le droit réclamé par la couronne; les autres, tout en reconnaissant son existence, profitèrent de quelque irrégularité technique pour décider qu'il ne pouvait être exercé dans le cas présent (1).

La conclusion de ce grand procès, qui tint si longtemps la nation en suspens, fut considérée par la cour comme une victoire importante; mais le peuple la regarda comme une victoire injuste, et dont les suites devaient être funestes au roi. Le raisonnement en faveur de la prérogative fut généralement jugé faible et peu concluant; et ceux qui avaient payé de bonne grâce quand ils regardaient la prétention de la couronne comme légale, ne se dessaisirent qu'avec répugnance de leur argent dès qu'ils furent persuadés qu'elle ne l'était pas. L'autorité des juges eut peu d'influence.

(1) Mémoires de Strafford, II, 61, 62.

(1) Rushworth, 480, 600. Procès d'État de Howell, III, 826, 1251.

Le mérite de leur détermination était tout entier dans leurs arguments, et la faiblesse de ceux-ci induisit à croire qu'ils avaient prononcé d'après leur intérêt, plutôt que selon leur conscience (1).

Mais Charles ne se contenta pas de semer le germe du mécontentement en Angleterre : les mêmes moyens arbitraires, le même dédain de sa parole royale, la même violation des droits particuliers signalèrent son gouvernement en Irlande. Craignant que l'expédition contre Cadix ne provoquât les Espagnols à faire une descente dans l'île, il avait donné l'ordre d'augmenter l'armée irlandaise de 5,000 hommes de pied et de 500 chevaux. La levée des hommes ne présenta pas de difficulté ; mais il fallait pourvoir à leur entretien, et ce fut un problème que le vice-roi, lord Falkland, ne sut pas résoudre. Il réunit les principaux propriétaires, qui consentirent à offrir au roi une forte somme d'argent, en retour de certaines concessions, et envoyèrent des délégués à Londres pour convenir, avec le conseil anglais, des conditions du contrat. Le bruit se répandit aussitôt qu'ils avaient reçu des instructions pour solliciter certaines indulgences en faveur des réfractaires catholiques, qui formaient les deux tiers de leur réunion. Le son même du mot « indulgence » alarma le zèle d'Usher, archevêque d'Armagh ; il convoqua onze autres prélats, et la déclaration de ce synode fut solennellement publiée devant le vice-roi, dans Christ-Church, à Dublin, par Downham, évêque de Derry. On y disait, 1° que permettre le libre exercice du culte catholique serait un péché grave, parce que non-seulement il ferait participer le gouvernement à la superstition, l'idolâtrie, et l'hérésie de ce culte, mais encore à la perdition du peuple séduit, qui périrait dans le déluge de l'apostasie catholique ; 2° qu'accorder une telle tolérance, dans le dessein d'obtenir l'argent que devaient donner les réfractaires, c'était mettre la religion en vente, et avec elle les âmes du peuple que le Christ avait rachetées de son sang (2). Cette doctrine concordait sans doute avec les maximes intolérantes du temps. Mais Charles ne balança pas entre son orthodoxie et ses intérêts ; il accepta avec joie l'offre de 120,000 liv., somme plus considérable que tout ce qu'on avait jamais payé à ses prédécesseurs ; et, en retour de cette somme qu'on devait livrer en termes égaux, dans le cours de trois ans, il signa la concession de cinquante et une grâces (comme on les appelait), par lesquelles, outre le redressement des moindres griefs, il permit aux réfractaires de plaider devant les cours de justice, et de poursuivre la mise en possession de leurs terres à la cour des pupilles, en prêtant le serment d'allégeance civile au lieu du serment de suprématie ; il accorda aux « entrepreneurs » dans les diverses colonies le temps de remplir les conditions de leurs baux ; déclara que les réclamations de la couronne se limiteraient aux soixante dernières années ; que les habitants du Connaught auraient le droit de faire un nouvel enregistrement de leurs domaines, et qu'on assemblerait un parlement pour confirmer ces priviléges, et pour établir chacun dans la possession paisible de ses terres (1).

Les délégués revinrent en Irlande avec des instructions pour le lord député, qui se hâta d'assembler un parlement, avant de s'être conformé aux conditions requises par le statut de Poynings. Ses ordres de convocation étaient incontestablement illégaux ; mais l'erreur, volontaire ou non, pouvait se rectifier, en envoyant d'autres ordres sous une forme plus légale. Néanmoins rien ne fut fait ; les Irlandais, quoique surpris, se reposèrent avec une patiente confiance sur l'honneur de leur souverain ; il ne leur vint pas à l'esprit de soupçonner qu'il pût recevoir leur argent, et refuser de dégager sa parole.

Mais lord Falkland n'était pas l'homme qu'il fallait pour mettre à exécution les projets honteux du conseil anglais. Il fut rappelé pour faire place au vicomte Wentworth, qui, sans se démettre de ses fonctions de lord président du nord, accepta celles de gouverneur général de l'Irlande (12 janvier 1632). Wentworth apportait au service de son souverain cette austérité d'intention et cette opiniâtreté d'exécution qui autrefois lui avaient attiré l'inimitié du roi

(1) Clarendon, I, 69.

(2) Cyp. Anglii, 206.

(1) Voyez les priviléges détaillés dans les Mémoires de Strafford, I, 312.

et de son favori. Il avait été jadis le zélé champion des droits du peuple; il ne connaissait désormais d'autres droits que ceux de la couronne. L'Irlande, prétendait-il, était un pays conquis ; les habitants ne devaient ce qu'ils possédaient qu'au bon vouloir du vainqueur, et les imprudentes concessions faites par les rois précédents devaient être maintenant retirées ou modifiées par le monarque régnant. Avec ces principes, il se rendit à Dublin, assuré de la protection de Charles, et soutenu par l'influence de son ami, l'archevêque Laud. Son arrivée fit époque dans le gouvernement de cette île. Il ordonna que le cérémonial de la cour d'Angleterre fût observé dans l'intérieur du château (juillet 1633). On institua une garde, usage jusqu'alors inconnu sous les anciens gouverneurs : et les seigneurs irlandais les plus orgueilleux apprirent à connaître la distance immense qui les séparait du représentant de leur souverain (1).

Wentworth s'était engagé à lever pour le roi un revenu permanent, qui devait l'arracher à la dépendance des libéralités du peuple ; mais ce devait être, observait-il, l'ouvrage du temps ; et, dans l'intervalle, après avoir d'abord flatté les catholiques et effrayé les protestants de l'idée de voir continuer la cotisation volontaire (2), il se hasarda à convoquer un parlement. Charles exprima ses alarmes ; mais le lord député avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès. Avec les ordres de convocation, il envoya une centaine de lettres de recommandation en faveur de candidats particuliers, et il obtint du roi de commander aux pairs absents d'envoyer au conseil le pouvoir de leurs représentants en blanc, afin qu'on y plaçât les noms qu'il conviendrait. Leur nombre était considérable ; ils étaient nés pour la plupart en Angleterre ou en Écosse, et n'avaient d'autre rapport avec l'Irlande que par les titres qu'ils avaient sollicités ou achetés de Charles ou de son père (3).

(1) Mém. de Strafford, I, 96, 112, 134.
(2) Mém. de Strafford, I, 71, 74, 76, 134.
(3) Ibid., 186, 187, 246, 259. Charles écrivait au député : « Lors même que leur opiniâtreté vous forcerait à les dissoudre, cela ne me nuirait en rien, car je crains qu'ils n'aient quelque raison de me demander plus qu'il ne me conviendrait de leur accorder. » P. 233.

Lorsque le parlement fut ouvert, le lord député fit connaître son intention de tenir deux sessions, une pour l'avantage du roi, et l'autre pour celui du peuple. Durant la première, il obtint six subsides, beaucoup plus considérables que ceux que l'on avait votés jusqu'alors ; mais les communes les votèrent par acclamations, persuadées qu'à la prochaine session elles obtiendraient la confirmation des priviléges (1). Elles furent grandement trompées dans leur attente. Pendant cette session, il leur apprit que de ces priviléges promis depuis si longtemps, et attendus avec tant d'impatience, il y en avait quelques-uns qui devaient recevoir la forme de lois ; que d'autres ne pouvaient être mis à exécution que par ordre du gouvernement, mais qu'il en existait d'autres tellement opposés aux prérogatives royales, que le roi ne pouvait, en toute justice, honneur et conscience, permettre leur établissement. De ce moment, l'harmonie fit place à la discorde ; Wentworth, par ses promesses et ses menaces, l'emporta à la majorité de 16 voix ; le parti de l'opposition fut obligé de céder ; et, quoique plusieurs lois utiles fussent adoptées, les plus importantes des concessions promises, comme faisant partie du traité de 1628, furent péremptoirement rejetées (2).

Wentworth obtint de la convocation du clergé huit subsides de 3,000 liv. chacun ; mais ce don généreux ne put épargner au clergé irlandais les mortifications que lui avait préparées l'archevêque Laud, qui regardait comme un point de la plus grande importance d'unir les Églises d'Angleterre, d'Écosse, et d'Irlande, dans la profession des mêmes doctrines, et l'observance de la même discipline. Les prélats irlandais s'y op-

(1) Autrefois un subside, en Irlande, était une taxe décennale d'un marc par ploughland (certaine étendue de terre cultivée), condition qui fit naître des fraudes innombrables dans les collectes ; pour les prévenir, on changea les subsides en un payement de 4 shillings pour livre sur les propriétés en terre, de 2 shillings et 8 pences sur le mobilier, d'après l'usage d'Angleterre. Le subside des communes se monta à 40,000 liv. ; celui des pairs, taxé à 4 pour cent sur les rentes, produisit 6,000 liv. Ibid., 400; Ormond de Carte, I, 62.
(2) Mémoires de Strafford, 280, 312, 350, 414. On peut imaginer quels furent les artifices employés pour arracher le roi à l'odieux d'avoir manqué à sa parole, et rapporter le refus de ses grâces aux avis de son conseil. Ibid., 280, 317, 320.

posèrent : leur Église étant une Église distincte et indépendante, ils ne devaient aucune obéissance à l'archevêque de Canterbury : ils étaient satisfaits des articles de foi irlandais, tout erronés qu'ils parussent aux ennemis de Calvin et aux admirateurs d'Arminius. Le lord député essaya d'abord de les faire changer de sentiments : il leur certifia que le métropolitain anglais ne prétendait à aucune supériorité ; il voulait que ces articles irlandais, les idoles de leur culte, disparussent sans réprimandes ou remarques ; il leur accordait même la permission de faire un nouveau code de discipline ecclésiastique ; mais en même temps il exigeait que ce code, quelle que fût sa forme, ne s'écartât pas en substance de celui de l'Église anglicane, et qu'un de ses canons reçût l'entière admission des trente-neuf articles. A sa grande surprise, il apprit qu'au mépris de ses ordres, les théologiens chargés de cette rédaction avaient introduit un canon qui enjoignait l'admission des articles irlandais, sous peine d'excommunication. Il manda l'archevêque, et le comité s'empara des minutes, reprocha au président d'avoir rempli le rôle d'Arminius, et lui défendit de faire aucun rapport sur ce qui s'était passé dans la convocation. Il ordonna alors à Usher de rédiger un canon qui autorisât les articles anglais; mais le travail du primat lui donna peu de satisfaction (10 déc.) : Wentworth en dressa un lui-même; il l'envoya à la chambre, avec des ordres portant qu'il était défendu de le discuter, et ordonné de lui faire connaître les noms de ceux qui voteraient contre. Un seul homme osa le rejeter, tous les autres se soumirent avec un sentiment de honte et d'indignation (1).

Lorsque le lord député récapitula tout ce qui s'était passé à la convocation et au parlement, il se hâta d'exprimer sa satisfaction à son ami, l'archevêque. Il avait assimilé l'Église irlandaise à l'Église anglicane; il avait éludé la confirmation des priviléges; il avait obtenu des subsides qui non-seulement acquittaient toutes les dettes de la couronne, mais encore défrayaient toutes les dépenses extraordinaires du gouvernement. « Maintenant, s'écria-t-il, je puis dire que le roi est aussi absolu ici que puisse l'être aucun prince de l'univers, et le sera toujours, si, d'un autre côté, on ne gâte point ses affaires » (1). Ses succès l'engagèrent à mettre à exécution les autres plans qu'il avait formés pour l'amélioration de l'Irlande. Le plus important de tous, selon son opinion, était l'abolition de l'ancien culte, œuvre qui ne devait point être précipitée par la violence, mais consommée insensiblement par l'opération graduelle des lois. Persuadé que l'attachement des ordres inférieurs à la religion catholique venait de leur disposition à imiter la conduite de leurs chefs, il crut aussi que, si l'on pouvait déterminer les principaux propriétaires à se conformer, le peuple suivrait spontanément leur exemple. Dans cette intention, il remit en pleine activité les pouvoirs oppressifs de la cour des pupilles. Un héritier catholique, s'il était mineur, était élevé, par ordre du lord député, dans la religion protestante; s'il était majeur, on lui refusait l'investiture de ses terres, jusqu'à ce qu'il eût abjuré sa religion en faisant le serment de suprématie. L'abolition de cet abus avait été solennellement promise par Charles, dans le contrat de 1628 ; mais Wentworth, comme nous l'avons vu, évitait avec soin la confirmation de ce traité. Il alla même plus loin : afin d'éluder les prétentions de la couronne aux gardes nobles, et pour prévenir la nécessité de poursuivre la mise en possession des terres, les catholiques s'étaient accoutumés à aliéner la propriété de leurs biens par des baux emphytéotiques et des fidéicommis secrets; mais ces expédients furent actuellement rendus inutiles, par un acte passé sur la demande du vice-roi, qui ordonna que tous ceux qui tenaient des terres dont l'usufruit appartenait à d'autres seraient regardés comme propriétaires effectifs, et que le transport d'aucun domaine d'héritage ne serait valide, à moins qu'il

(1) Mém. de Strafford, I, 298, 329, 349, 381. Wilkins. Conc., IV, 496, 516.

(1) Wilkins, Conc., IV, 341. A cet effet, il voulait proroger et non dissoudre le parlement, parce qu'il pouvait trouver utile de l'assembler de nouveau; mais Charles insista pour qu'il fût dissous. « Mon expérience me prouve qu'ils sont de la nature des chats, qu'ils deviennent ombrageux en vieillissant; ainsi, si voulez obtenir quelque chose d'eux, éloignez les quand ils arrivent à un ce âge, car les jeunes sont toujours plus traitables 365.

ne fût transcrit et enregistré à la cour du ressort (1).

Le lecteur aura déjà remarqué, dans l'histoire du dernier règne, un des principaux griefs de l'Irlande : c'était l'incertitude des propriétés en biens-fonds, provenant des prétentions cachées et non soupçonnées de la couronne. Par le traité de 1628, Charles avait consenti à confirmer, par un acte du parlement, les titres des possesseurs existants. Mais le lord député, qui avait déjà combiné un plan plus étendu de spoliation, et qui était déterminé à réclamer toute la province de Connaught, comme droit du souverain, l'engagea, par ses promesses, à manquer à sa parole. Il prétendait que Henri III, ne se réservant que cinq cantons, avait abandonné les autres à Richard de Burgo, pour être tenus en fief, de lui et de ses successeurs au trône ; que les droits de Richard avaient passé, par mariage, au duc d'York, le grand-père d'Édouard IV, et qu'ils étaient descendus de ce prince à son légitime successeur, le roi régnant. Dans le comté de Roscommon, un jury de francs tenanciers, intimidés par ses menaces et sa présence, rendit un verdict (1635, 10 juillet) en faveur de la couronne. Il obtint un pareil résultat dans ceux de Mayo, Sligo, Clare, et Limerick ; mais les gens de Galway refusèrent d'abandonner l'héritage de leurs pères: ils alléguaient, pour leur défense, que la concession de Henri était bornée aux prérogatives royales et ne pouvait s'appliquer aux terres, et prétendaient qu'on ne pouvait prouver qu'Édouard IV descendît de Richard de Burgo ; qu'il manquait à la chaîne un anneau important. Ils étaient tous catholiques, et Wentworth avait déjà exprimé l'espoir que leur obstination lui donnerait un prétexte pour les traiter plus sévèrement que les habitants des autres comtés. Il fut satisfait (août): le jury se prononça pour les francs tenanciers ; Wentworth mit immédiatement le shérif à une amende de 1,000 liv., pour avoir envoyé une telle information, et fit conduire les membres devant la chambre du château, à Dublin, où ils furent condamnés chacun à une amende de 4,000 liv., et à garder prison à son bon plaisir. Le lord député, alors, dans une proclamation, promit la faveur du roi à tous ceux qui feraient volontairement hommage de leurs terres, menaçant de poursuivre devant la cour de l'échiquier ceux qui s'y refuseraient. Au lieu de se soumettre, ils en appelèrent à l'équité du roi, soutenant d'abord que les faits du procès étaient évidemment en leur faveur ; proposant ensuite de soumettre la question à la décision des juges anglais ; et, en dernier lieu, offrant de payer une amende de 8,000 liv., pour la confirmation de la composition que leurs pères avaient faite avec la couronne, sous le règne d'Élisabeth. Mais Charles se conduisit par les conseils du vice-roi : les délégués furent arrêtés par ses ordres, et envoyés prisonniers à Dublin ; et les francs tenanciers, privés de tout espoir d'obtenir justice, firent successivement leur soumission. Conformément au premier plan, on méditait de rendre les trois quarts des terres à leurs possesseurs, et de réserver à la couronne la quatrième partie restante, qui ne montait pas à moins de 120,000 acres, afin d'y établir des Anglais, à des conditions qui procureraient annuellement un revenu considérable à l'échiquier : on proposa alors d'ôter aux habitants de Galway une plus grande portion, une moitié entière, en punition de leur opiniâtreté. Dans la poursuite de son dessein Wentworth avait ordonné de faire les mesurages nécessaires; mais les événements qui bientôt après le privèrent de la vie empêchèrent l'exécution de ce travail. Il en avait toutefois assez fait pour exciter un mécontentement général, et détourner l'affection des indigènes d'un gouvernement qui les traitait avec tant de mauvaise foi et de tyrannie (1).

Les inimitiés personnelles du lord député,

(1) Il remarque « que c'était un objet de haute considération, car autrefois, par le moyen des fidéicommis, ces personnes ne tombaient presque jamais en tutelle, et étaient ainsi toujours élevées, de père en fils, dans une religion contraire, dont on pouvait actuellement les arracher pendant le cours de la tutelle. » Wilkins, Conc., IV, 344 ; aussi 192, 312, 317. « Le comte d'Ormond en est la preuve. S'il eût été élevé dans le sein de sa famille, il aurait eu les mêmes affections, et aurait suivi la même religion que ses frères et sœurs, tandis qu'à présent c'est un zélé protestant. » II, 18.

(1) Mém. de Strafford, I, 412, 421, 450, 464, 476, 494, 521 ; II, 36, 76, 82, 93, 98.

furent un autre sujet de plainte. Il était d'un caractère soupçonneux, hautain, et impatient de toute contradiction. La plus légère résistance à sa volonté, l'apparence du mépris pour son autorité, suffisaient pour allumer son ressentiment; et, de ce moment, était jurée la perte de l'infortuné qui l'avait offensé. Il adopta la même devise que l'archevêque Laud : ils se renvoyaient l'un à l'autre, dans leur correspondance particulière, le mot *thorough* (tout à travers), et le sujet de leurs mutuelles exhortations était le rejet des demi-mesures et la nécessité de forcer l'obéissance par la crainte du châtiment. Conformément à ces maximes, Wentworth n'épargna aucun de ceux qu'il crut opposés à ses vues ; et son ressentiment tomba, avec une sévérité particulière, sur presque tous ceux qu'il trouva en charge à son arrivée. On doit croire qu'ils n'étaient pas tout à fait sans reproche : dans un gouvernement tel que celui de l'Irlande, où les fortunes étaient continuellement acquises aux dépens de la couronne ou du peuple, peu d'hommes publics pouvaient soutenir une investigation exacte sur leur conduite (1) ; mais leur véritable crime n'était pas dans leurs déprédations antérieures ; ce fut leur défaut de zèle à concourir aux vues du député, et leur indiscrète désapprobation de ses mesures, qui leur attira son inimitié.

Il arriva un jour que Annesley, lieutenant dans l'armée, qui avait une fois reçu des coups de canne de Wentworth, dans un accès de colère, plaça un tabouret sous ses pieds, dans un moment où il souffrait de la goutte. Cette circonstance fut, par hasard, rapportée à la table du lord chancelier, et le lord Mountnorris, vice-trésorier, s'écria : « Annesley a un frère qui n'en aurait pas tiré une telle vengeance ! » Ces mots furent rapportés à Wentworth, qui était mécontent, et peut-être avec raison, de la conduite de Mountnorris dans sa place. Il dissimula quelque temps, mais, six mois après, le vice-trésorier (il avait une commission de capitaine) fut cité (1635, 12 décemb.) devant une cour martiale, sous prétexte de mutinerie, fondée sur cette expression même. Le lord député parut à la fois comme accusateur et comme président, et quoiqu'il ne prît aucune part à la délibération de la cour, il prononça le jugement, que le prisonnier s'était rendu coupable d'infraction au troisième article du code militaire, et qu'en conséquence il avait encouru la peine de mort. Il ne fit pas cependant mettre cette sentence à exécution. Il avait suffisamment humilié Mountnorris ; et son orgueil étant satisfait, il se joignit à la cour, pour le recommander à la clémence du roi, comme digne de pardon (1).

On s'était plaint longtemps du despotisme de Wentworth ; ce dernier acte d'oppression parut réunir toutes les voix contre lui. Quoique Charles l'assurât de sa protection, il crut qu'il était à propos de répondre en personne à ses accusateurs ; et, ayant obtenu la permission de visiter ses domaines dans le comté d'York, il profita de cette occasion pour prononcer, devant le roi et le conseil, une apologie travaillée avec soin, et à beaucoup d'égards plausible, sur son administration. Il avait amélioré, observait-il, la condition du clergé, discipliné l'armée, augmenté le revenu, purifié les cours de justice, purgé les mers des pirates, et encouragé la culture du lin et la fabrique des toiles (2). On cherchait, il est vrai, à insinuer qu'il avait traité avec une sévérité injuste les plus fidèles officiers de la couronne ; mais on devait se rappeler que l'Irlande n'était pas, comme l'Angleterre, un pays où l'habitude engageait les hommes à obéir aux lois. Là, l'autorité du roi était continuellement contrôlée par l'influence de ses serviteurs. Pour rétablir l'ordre, il était nécessaire de faire sentir aux

(1) Wentworth nous apprend, à l'égard de Balfour en particulier, « qu'il se rendit coupable de plus de cruautés et de crimes énormes qu'il n'en avait jamais été commis par un visir pacha du Grand Seigneur. Il n'existait pas dans les États du roi un tyran qui, entièrement aveuglé par la violence de son caractère, eût comme lui, sous ses pas inégaux et chancelants, foulé le peuple de Sa Majesté. » Mém. de Strafford, II, 245.

(1) Mémoires de Strafford, II, 392, 448, 497, 501, 508, 509, 512, 514, 519. Mémoires de Clarendon, I, 449, 543, 594.

(2) Il avait dépensé 1,000 liv. à l'achat de graine de lin, et avait fait venir des ouvriers de Flandre ; mais en même temps, il tâchait de détruire les manufactures de laine, afin que les Irlandais ne pussent rivaliser avec les Anglais, et fussent obligés d'en dépendre pour se vêtir. Mémoires de Clarendon, II, 19.

sujets les plus puissants qu'ils étaient placés sous la loi, et d'apprendre à tous, par la punition d'un petit nombre, que, sous un monarque sage et juste, ni rang, ni richesses, ni parenté, ne pouvaient mettre les coupables à l'abri du châtiment dû à leurs fautes. Charles applaudit à la fermeté de son député, et Wentworth retourna triomphant en Irlande (1). Si nous le considérons simplement comme un serviteur qui n'a d'autre devoir à remplir que de chercher le profit immédiat de son maître, il méritait certainement les louanges et la reconnaissance du roi; mais il avait violé la parole royale envers les indigènes; il les avait accablés d'amendes, de compositions, et de colons; et il avait encouru la haine de toutes les classes du peuple, quelle que fût leur origine ou leur religion.

Toutefois, bien que les peuples d'Irlande et d'Angleterre fussent ainsi foulés, ils ne montrèrent aucune disposition à opposer la force ouverte aux injustes prétentions de leur souverain. Ce fut en Écosse que s'alluma d'abord la flamme, qui s'étendit graduellement jusqu'à ce qu'elle eût enveloppé les trois royaumes dans un incendie général. Lorsque Charles revint de sa visite à son pays natal, en 1638, il rapporta avec lui de vifs sentiments d'humeur contre les lords qui avaient osé s'opposer à ses mesures favorites au parlement. Parmi ceux-ci, l'un des plus distingués par son patriotisme ou son obstination, était le lord Balmerino, qui apprit bientôt par expérience qu'on ne peut résister impunément à la volonté du souverain. Pendant la session du parlement, on avait préparé, en faveur des dissidents, une pétition que, par quelque considération, on jugea prudent de ne pas présenter. Elle était rédigée dans un style qui devait paraître désagréable à l'oreille du roi, et qui abondait en insinuations outrageantes, qui, comme on le reconnaissait, ne pouvaient être prouvées. Plus tard, quelques copies de cet acte furent mises en circulation, et l'on découvrit que Balmerino en possédait une, qu'il avait communiquée, sous le sceau du secret, à un de ses amis (1634, 14 octobre). Spotiswood, archevêque de Saint-André, se hâta d'en porter l'information à Londres; et il fut décidé qu'on poursuivrait le noble accusé, d'après deux statuts adoptés sous le règne précédent, dont l'un condamnait à la peine de mort ceux qui répandaient des calomnies contre le roi, l'État, ou le gouvernement, et l'autre infligeait la même peine à ceux qui n'arrêteraient pas ou ne révéleraient pas l'auteur connu de ces calomnies. Les exceptions proposées contre l'acte d'accusation furent repoussées par la cour (20 décembre), et Balmerino fut déclaré coupable pour ne point avoir dénoncé l'auteur, à la majorité de huit jurés contre sept; mais l'arrêt de mort ne fut point prononcé (1636, 30 mars). Le peuple se réunit en foule, et forma le projet de massacrer les jurés qui avaient rendu le verdict, et les juges qui avaient suivi le procès. Traquaire, le lord trésorier, se hâta de procurer un sursis; le mécontentement du peuple, la nouveauté de la persécution, et la cruauté d'infliger une peine capitale lorsque les opinions étaient si divisées sur l'innocence ou la culpabilité du prisonnier, furent plusieurs fois présentées à la considération du roi; et Charles, après avoir différé durant quelques mois, signa le pardon disgracieusement et à regret. On ne peut douter que le ressentiment n'eût quelque part à cette odieuse persécution; mais le roi manqua son but principal. Il cherchait à intimider, à dompter l'esprit opiniâtre de ses concitoyens, et à les faire plier sous le joug que leur avaient préparé l'archevêque Laud et la junte des prélats écossais; mais le danger de Balmerino produisit l'effet contraire. Le peuple ne put se persuader qu'il fût coupable d'un autre délit que d'avoir soutenu ses droits et sa religion. Averti par son exemple, on résolut de se soutenir réciproquement; on surveilla avec méfiance toutes les démarches de la cour, et l'on se tint prêt, à la première provocation, à faire cause commune pour la défense des libertés publiques et de l'Église (1).

(1) Mém. de Clarendon, II, 16-21.

(1) Procès d'État de Howell, III, 591-712. Balfour, II, 216-220. Le Temps présent de Burnet, I, 25. Malheurs de Laud. « Les juges déclarèrent généralement que Balmerino avait encouru la peine de mort, contenue dans les actes du parlement » (Procès d'État, 712). « Mais la sentence prononcée contre lui fut suspendue, bien contre la volonté des évêques (qui étaient courroucés comme une mer orageuse), jusqu'à ce qu'on eût averti Sa Majesté. Balfour, II, 219.

En 1616, le père du roi avait arraché à l'assemblée générale un acte qui autorisait la composition d'un nouveau livre de communes prières, et un code de lois ecclésiastiques. Ces deux concessions blessaient les sentiments religieux des Écossais, parce que l'une tendait à abolir l'usage des prières improvisées; l'autre à soumettre la conduite des ministres à la censure des évêques. Néanmoins, on rédigea une liturgie qui reçut quelques corrections de la plume du royal théologien, et fut envoyée en Écosse, pour être soumise à la considération des prélats. Mais le discrédit dans lequel tomba l'assemblée de 1616, et la résistance que l'on opposa aux cinq articles de Perth, ralentirent le zèle du roi et des évêques, et le projet semblait avoir été abandonné, lorsque, en 1629, la piété ou la politique de Charles le fit reparaître (1). Laud, à la vérité, avait travaillé avec vigueur à établir la liturgie d'Angleterre; mais ses arguments et son influence furent forcés de céder à l'opiniâtreté des évêques écossais, qui regardaient comme une honte pour leur pays de devoir le formulaire ou la discipline de leur Église à leurs voisins. Le roi chargea quatre prélats, que leurs principes ou leur servilité avait dernièrement élevés à la dignité épiscopale, de rédiger le code ecclésiastique, et de déterminer les formes de l'adoration publique, avec des instructions pour y comprendre un choix des actes passés à l'assemblée écossaise, conformément aux plus anciens canons, et pour en conserver la substance dans les nouveaux rites, bien qu'elle ne fût pas entièrement d'accord sur quelques points avec la liturgie d'Angleterre. Dès que ce travail fut achevé, on le soumit à la révision des prélats de Canterbury, de Londres, et de Norwich. Plusieurs corrections et améliorations furent suggérées et admises, et la copie corrigée reçut l'approbation du roi. Charles ordonna qu'il fût publié et observé. Mais ces canons firent leur apparition plus d'un an avant qu'on les mît en usage (2).

C'était certainement une entreprise hardie et aventureuse. Charles n'avait point le droit d'imposer à une nation une nouvelle forme d'adoration et de nouvelles règles de conduite, contraires à ses habitudes religieuses et à sa croyance. La loi ne l'avait pas déclaré chef de l'Église; il n'avait point obtenu la sanction du synode ou du parlement : il ne pouvait point s'attendre à ce que le clergé écossais résignât, au bon plaisir du souverain, son pouvoir législatif, ou l'usage des prières soudaines (1). Ils étaient attachés à ces priviléges, comme leur appartenant de droit divin. Ils se glorifiaient de ne pas être retenus et enchaînés par des formes et des rubriques: ils réclamaient le droit d'introduire tous sujets d'intérêt local ou national dans leurs prières au ciel, et d'échauffer les passions de leurs auditeurs par la solennité de leurs appels à l'omniscience, et à la justice du Très-Haut. Le livre des canons les avait avertis de se tenir sur leurs gardes ; et au moment où la liturgie fut annoncée, les malheurs et les malédictions furent appelés du haut de la chaire sur la tête de ceux qui cherchaient « à bâillonner l'esprit de Dieu, à déposer le Christ de son trône en livrant par trahison l'autorité de l'Église au magistrat civil. » Ces dénonciations créèrent le plus sauvage fanatisme. Mais, tandis qu'on menaçait de résistance, et qu'on la préparait, les chefs, par un excès de prudence qui rarement accompagne l'enthousiasme religieux, imaginèrent, pour fuir le danger qui les menaçait, de s'en remettre de ce pieux devoir « sur la vaillance chrétienne des saintes femmes. »

Au jour fixé, l'évêque et le doyen d'Édimbourg, accompagnés des lords du conseil, des juges, et des magistrats, se rendirent à l'église haute (23 juill.), que l'on avait choisie pour cathédrale. Elle était déjà remplie, et principalement de femmes. Du moment où le doyen

(1) Quoique les covenantaires attribuassent cette « novation » à Laud, il déclare solennellement, dans l'histoire de ses malheurs, qu'il en reçut le premier avis du roi, durant sa maladie, en 1629. Malheurs de Laud, 168.

(2) Bibliothèque royale, 125-138. Le quatrième canon du chapitre 8 porte que, « comme les réformes en fait de doctrine ou discipline ne peuvent être perfectionnés d'une fois, il sera légal pour l'Église, dans tous les temps, de faire des remontrances à Sa Majesté, etc. » Les évêques écossais regardaient ce canon comme très-important, et demandèrent qu'il n'y fût rien changé. Laud l'approuva, et témoigna sa satisfaction de ce que son véritable sens demeurait toujours caché. Dalrymple, II, 13. Malheurs de Laud, 131.

(1) Le roi enjoignit le livre des canons et le nouveau service « de son autorité royale. » Biblioth. royale, 136-138. Balfour, II, 224.

commença l'office, on n'entendit que des cris, des sifflets, et des imprécations. Les femmes de tout rang commencèrent par s'écrier, « que la messe se disait, que Baal était dans l'église. » Elles apostrophèrent le ministre sous les épithètes et les noms les plus injurieux. Elles brandissaient les tabourets sur lesquels elles avaient coutume de s'asseoir; quelques-uns même furent lancés dans la direction de la chaire (1). Le doyen, effrayé de ce tumulte, remit le poste d'honneur à l'évêque, son supérieur en dignité et en courage; mais le prélat n'eut pas plutôt ouvert la bouche, que sa voix fut étouffée par les cris de « renard, loup, ventru » (allusion faite à sa corpulence); et quelques moments après, un tabouret, lancé par un bras vigoureux, vint siffler à son oreille, et l'avertir de faire une prompte retraite. Pendant cette scène, les efforts des magistrats parvinrent à faire sortir les plus mutins de l'église : on ferma les portes, et le service continua, au milieu des interruptions répétées, causées par la grêle de pierres qui cassaient les fenêtres, et les cris du peuple qui, de l'extérieur, faisait entendre ces paroles : « Au pape! au pape! à l'Antechrist! lapidez-le, jetez-le dehors! » L'office terminé, le prélat sortit pour se rendre en hâte à son logement, qui était à peu de distance; mais une foule de saintes femmes l'atteignit, le renversa, et le roula dans la boue. Dans l'après-midi, on prit des précautions, et on lut la prière avec peu d'interruptions, devant un auditoire peu nombreux et choisi; mais, lorsque l'évêque parut dans la rue, il eût subi le sort de saint Étienne, si le comte de Roxburgh ne l'eût arraché au martyre en lui donnant asile dans son carrosse. Cependant les femmes le suivirent en poussant des cris et lançant des pierres, jusqu'au moment où les portes de Holyrood-House se fermèrent sur lui, et trompèrent l'espoir de vengeance de ses persécutrices (2).

Sous un gouvernement ferme, un tel outrage eût reçu une punition prompte et proportionnée; mais les ministres de la couronne en Écosse ne s'engagèrent que lentement dans un débat où ils n'avaient aucun intérêt, et dont l'issue leur paraissait plus que douteuse. Ils voyaient qu'une forte prévention contre l'épiscopat existait parmi leurs compatriotes; que le rétablissement de l'ordre était lié, dans l'esprit de la noblesse, à la perte probable des biens ecclésiastiques qu'elle possédait encore; et que l'introduction de huit prélats au conseil, la nomination de l'un d'eux aux fonctions de chancelier, et le pouvoir qu'on leur avait accordé de choisir les maîtres des articles dans le dernier parlement, avaient excité la jalousie et les craintes des plus hautes comme des plus basses classes (1). Dans des circonstances aussi décourageantes, ils se retirèrent du débat, et laissèrent le comte de Traquaire, trésorier, exécuter les volontés du roi : tâche aussi odieuse que difficile, et qui lui attira le ressentiment de ses compatriotes, sans lui assurer la gratitude de son souverain. Toutes les mesures prescrites par Charles ayant échoué, le parti de la prélature l'accusa de trahison : sa meilleure justification se trouve dans la conduite de leurs adversaires, dont la haine infatigable le poursuivit sans relâche, comme le plus vigilant et le plus dangereux de leurs ennemis.

(1) « Une dévote entendit un jeune homme derrière elle dire « amen ; » à cette comédie nouvellement imaginée elle se retourne précipitamment, et après avoir fait sentir à ses joues le poids de ses mains, elle lança contre lui la foudre de son zèle. « Scélérat! s'écria-t-elle, n'y a-t-il pas d'autre endroit dans l'église où tu puisses chanter la messe, sans venir la hurler à mes oreilles? » Balfour; Journée de la bataille des pierres.

(2) Comparez Nalson, I, 6-8; Guthry, 23; Baillie, 5; Clarendon, I, 109, avec plusieurs passages originaux réunis par les soins de M. Brodie, II, 452. Il paraît que partout les femmes s'étaient mises à la tête des séditieux. Au synode de Glascow, William Annan avait, dans un sermon, parlé favorablement du livre. « Au sortir de l'église, environ trente ou quarante de nos plus honnêtes femmes se répandirent, toutes ensemble, devant l'évêque et les magistrats, en injures, malédictions, invectives, clameurs, contre M. Annan... A peine était-il dans la rue, à neuf heures, par une nuit obscure, accompagné de trois ou quatre ministres, que quelques centaines de femmes de tout rang, transportées de colère, l'entourèrent et le frappèrent vigoureusement à coups de poing, à coups de bâtons, et avec des morceaux de tourbe, mais elles ne prirent point de pierres. Son manteau, sa fraise et son chapeau, furent déchirés. Quoiqu'il ne reçût aucune blessure dangereuse, néanmoins il fut en grand danger de mourir. » Baillie, 8.

(1) Je trouve que voici les meilleures raisons de la conduite de la noblesse. « Huit des évêques étant maîtres des articles, avaient le pouvoir d'en choisir huit autres parmi la noblesse, connus pour être le plus attachés à Sa Majesté, et ces seize, celui de choisir le reste; ainsi tout dépendait d'eux, et ils dépendaient de Sa Majesté. » Mémorial de Dalrymple, 47.

L'on se fera facilement l'idée du dépit de Charles, quand il fut informé des derniers actes d'Édimbourg; mais, dans son opinion, reculer, c'eût été soumettre l'autorité royale à la volonté de la multitude, et préparer les voies à de semblables outrages de la part des puritains anglais: à la requête de quatre ministres, le conseil d'Écosse avait suspendu les lettres d'arrestation décrétées contre eux (28 août), jusqu'à ce que l'on pût bien connaître le bon plaisir du roi. Un messager arriva (20 septembre), les lords furent réprimandés pour leur lenteur, et l'ordre pour l'usage du nouveau livre de service fut renouvelé. Mais pendant ce temps, le nombre des pétitionnaires s'était accru; des étrangers de tout rang étaient accourus en foule à Édimbourg pour les soutenir. Des jeûnes solennels avaient été observés pour implorer la protection du ciel, et les appels les plus incendiaires étaient faits au peuple en faveur de l'Église. Une seconde suspension eut lieu, et les supplications de la multitude furent adressées à la cour. Charles renvoya une semblable réponse (18 oct.); le mécontentement public augmenta, et une émeute faillit donner la couronne du martyre au lord trésorier et à deux des prélats. Le conseil, par l'ordre du roi, quittant la capitale, se retira au palais de Dalkeith, et bientôt après consentit (15 nov.) à la proposition que, pour le maintien de la paix, les pétitionnaires fussent représentés par une députation qui résiderait en permanence dans la capitale. La grande et la petite noblesse des provinces, le clergé presbytérien et les habitants des bourgs, choisirent séparément une « table » ou un bureau de représentants, et l'on prit quatre membres de chaque « table, » pour former un comité de surintendance et de gouvernement, avec le pouvoir de recueillir les opinions des autres, et de décider sur toutes les questions en dernier ressort. Les cinq tables de la capitale correspondaient avec d'autres comités dans les provinces; leurs ordres étaient reçus avec respect et exécutés avec promptitude, et en peu de semaines, les « tables » possédaient et exerçaient une autorité non contestée dans la plus grande partie de l'Écosse. Les inventeurs de ce plan et les chefs des comités étaient le comte de Rothes, Balmerino, Lindsey, Lothian, Loudon, Yester, et Cranston (1).

Comme le nombre des pétitionnaires augmentait, ils poussèrent plus loin leurs demandes. Ils sollicitèrent la révocation formelle de la liturgie, du livre de canons, et de la cour de haute commission. Ils accusèrent les évêques d'être les auteurs des troubles qui agitaient l'Écosse (21 déc.). Ils déclinèrent leur autorité. Ils protestèrent contre tous les actes du conseil auxquels les prélats auraient participé. Au bout de sept semaines (1638, 14 févr.), Traquaire reçut l'ordre de publier une proclamation dans Édimbourg et dans Stirling, déclarant les tables illégales, pardonnant à tous ceux qui retourneraient paisiblement dans leurs foyers, et ordonnant à tous les étrangers de partir, sous peine de trahison. Mais les pétitionnaires avaient eu préalablement connaissance de ces ordres: ils se rassemblèrent en grand nombre à Stirling et à Édimbourg, et dès que le héraut eut rempli son office, ils lurent et affichèrent à la croix du marché une contre-protestation (19-22 févr.). Cet acte extraordinaire était considéré comme un motif suffisant pour désobéir à l'ordre du roi (2).

Mais les chefs du parti anti-épiscopal adoptèrent un autre moyen beaucoup plus efficace. Ils composèrent une espèce de covenant (acte d'alliance). Il commençait par un acte plus ancien, qui contenait une profession de foi générale, et une courte abjuration des doctrines et des pratiques attribuées à l'Église de Rome. On y joignit l'énumération de tous les actes du parlement qui confirmaient les dogmes et la discipline de l'Église, et infligeaient des châtiments aux opposants. Puis venait le vœu par lequel les signataires s'engageaient, « au nom du Seigneur leur Dieu, » à défendre la vraie religion, à s'opposer à toutes erreurs contraires et à toute corruption; à se réunir pour la défense du roi, de sa personne, et de son autorité, pour la garantie de la religion, des libertés, et

(1) Baillie, 9, 10, 15, 23, 35. Rushworth, II, 394. Mémoires de Hardwicke, II, 96-103. Burnet, Mémoires de Hamilton, 53. Nalson, I, 16-18. Il est évident que le conseil d'Édimbourg démontra au roi les conséquences de son opiniâtreté. Mém. de Hardw., II, 95, 100. Balfour, II, 229-238.

(2) Baillie, 18, 28, 29, 34, 42-44. Grande déclaration, 48. Mémoires de Hardw., II, 97-101. Rushw., II, 406. Nalson, I, 20-27.

des lois du royaume : clause qui, en limitant l'obéissance des sujets, était faite pour autoriser la révolte, toutes les fois que les mesures prises par le souverain seraient représentées par les tables comme contraires aux lois, aux libertés, ou à la religion de l'Écosse. Par ordre des comités, tout Écossais qui tenait à la loi pure et à la discipline de l'Église fut sommé de se rendre dans la capitale, pour observer un jeûne solennel, qui devait préparer au renouvellement de l'alliance (covenant) entre Israël et Dieu (1er mars); et, au jour fixé, les zélateurs des deux sexes, de tout rang, et de toute profession, habitants des montagnes comme de la plaine, arrivèrent en foule à l'Église de Saint-Giles. Le service commença par une longue exhortation et une prière des plus ferventes. La congrégation se leva, et, les bras tendus vers le ciel, on jura d'observer les articles du covenant; on poussa des cris, on pleura, on s'embrassa : Dieu était apaisé; leur tergiversation et leur apostasie étaient pardonnées. L'enthousiasme de la capitale se répandit aux extrémités du royaume, et le nombre des covenantaires ou alliés, dans chaque comté, excéda celui de leurs adversaires dans la proportion de cent à un (1).

A son avénement au trône d'Angleterre, Jacques avait établi un conseil privé d'Écossais, chargés exclusivement des affaires de leur contrée natale. D'après l'avis de ce conseil, et après avoir perdu trois mois en délibérations, Charles se détermina à s'opposer au covenant à force ouverte; et dans l'intervalle, tandis qu'il faisait des préparatifs pour le combat, à envoyer le marquis de Hamilton, comme son commissaire, en Écosse. Hamilton reçut l'ordre de promettre que « la pratique de la liturgie et des canons ne serait jamais imposée que par des moyens légaux, et que la haute commission serait si bien rectifiée, qu'elle ne pourrait jamais attaquer les lois ni devenir un fardeau pour les fidèles sujets, » et que le roi, au lieu de punir ceux qui avaient dernièrement formé une alliance illégale, leur pardonnerait cette faute, à condition qu'ils y renonceraient immédiatement, et qu'ils en feraient leur engagement au commissaire. Comme il s'approchait, on ordonna un jeûne national, pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur l'Église (3 juin), et 20,000, quelques-uns disent 60,000 covenantaires, accompagnés de leurs ministres, le reçurent à Leith, et le conduisirent dans la capitale (10 juin). On prétendait ainsi lui faire honneur, mais le véritable objet d'une telle démonstration était de déployer l'union, le nombre, et les forces des covenantaires.

Soit, comme quelques-uns le pensèrent, qu'il favorisât secrètement la cause des covenantaires; soit, comme cela est plus probable, qu'il désespérât de soumettre ou d'adoucir leur obstination, le commissaire suspendit l'exécution de ses instructions, fit successivement deux voyages à Londres, pour donner avis de ce qui se passait et recevoir les ordres de son souverain. De retour de son second voyage (20 sept.), il publia une proclamation qui « supprimait » le livre de service, le livre des canons, et la haute cour de commission; dispensait des cinq articles de l'assemblée de Perth, exemptait ceux qui entraient dans le ministère ecclésiastique du serment de suprématie et d'obéissance canonicale (23 sept.); ordonnait à tous de renoncer à la nouvelle alliance et d'adopter celle qui avait été publiée par le père du roi, en 1589; et convoquait une assemblée libre du clergé pour le mois de novembre, et un parlement pour le mois de mai de l'année suivante (1).

(1) Baillie, 35. Rushworth, II, 754-778. Guthry, 34, 35. Mémoires de Hardwicke, II, 103-107. « Si vous connaissiez tous les moyens bizarres, grossiers, insolents, et ridicules, qu'ils emploient pour attirer les sots et les ignorants, les craintifs, les femmes et les enfants, je ne pourrais dire si Votre Majesté aurait plus sujet de rire que de se fâcher... Vous ne pourriez que rire, si vous eussiez vu des joueurs de flûte et des chandeliers de notre ville, envoyés en prison par notre zélé monsieur le maire, et des pâtres et des gens à gage châtiés en plusieurs lieux, et le tout pour avoir refusé de mettre la main à la plume, comme mille autres avaient fait, qui ne savaient écrire, à la vérité; et vous eussiez ri encore plus, si vous eussiez vu les femmes d'Édimbourg..., d'autant que la plupart ne pouvaient signer..., lever leurs mains lorsque le covenant fut lu, comme font les soldats lorsqu'ils passent en revue. » Dalrymple, II, 25.

(1) Baillie, 60-79. Balfour, II, 264-288. Rushworth, I, 752, 754, 787. Hamilton de Burnet, 82, 88. Nalson, I, 32-57. Il paraît, d'après les Mémoires de Strafford, que Charles ne voulait que temporiser, II, 181, 184, 186, 188; et d'après des lettres à Hamilton, » votre but main-

Dans un autre temps, ces concessions eussent été acceptées avec reconnaissance; mais Charles eut le malheur, non-seulement d'agir avec peu de sincérité lui-même, mais encore d'être entouré de conseillers également dissimulés, qui, tandis qu'ils cherchaient à obtenir sa faveur en conformant leurs avis à ses désirs, avaient soin, en même temps, de s'assurer l'opinion de ses adversaires en leur communiquant traîtreusement ses intentions réelles. Les chefs écossais reçurent avis qu'ils ne devaient avoir aucune confiance dans ce changement apparent des dispositions du monarque; que son projet était de les laisser s'endormir dans une fatale sécurité, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses préparatifs de guerre; et que dans quelques mois il ordonnerait ce qu'il semblait repousser maintenant, à la tête d'une armée nombreuse et bien équipée (22 sept.). Ils se déterminèrent à persévérer dans leur union, et opposèrent à la proclamation du roi une protestation formelle, démontrant, par seize raisons, que leur consentement aux demandes du roi serait une trahison à la cause de Dieu, et une faute contre leur conscience (1).

On s'attendait à ce que Charles défendît la réunion de l'assemblée; mais il ordonna au commissaire d'attendre, espérant que la violence des membres provoquerait à la dissoudre, et justifierait, aux yeux de ses sujets d'Angleterre, l'appel aux armes qu'il se proposait de faire. Les tables maîtrisèrent les élections; elles parvinrent à faire envoyer, par chaque paroisse, le doyen et quatre assesseurs; et alors, à l'aide de leurs amis, elles devinrent assez nombreuses pour l'emporter sur le petit nombre d'ecclésiastiques qui hésitaient à approuver leur conduite. L'assemblée se tint à Glascow (21 nov.), et une semaine se passa en provocations et en violents débats. Le commissaire protesta contre la part que les tables avaient prise aux élections, contre l'introduction des doyens, coutume oubliée depuis le commencement du dernier règne, et contre l'authenticité de certains volumes qui furent produits comme renfermant les actes d'assemblées plus anciennes, actes que jusqu'alors on avait supposés perdus, mais actuellement retrouvés par un soin particulier de la Providence. Il fut vaincu sur tous les points par le nombre; et lorsque le modérateur Henderson se prépara à poser la question sur le déclinatoire des évêques (1), il pensa que le moment indiqué dans ses instructions était arrivé, et se levant soudainement, il prononça la dissolution de l'assemblée (28 nov.). Son ton, ses larmes, et son langage, persuadèrent les membres que si sa voix était contre eux, son cœur néanmoins leur était acquis; mais si nous devons en croire sa lettre au roi, sa douleur venait des calamités qu'il apercevait prêtes à fondre sur sa patrie. Il blâmait l'un et l'autre parti : la présomption et la désobéissance des covenantaires; les procédés illégaux, l'ambition, et l'immoralité de quelques évêques; et, pensant que sa vie était en danger, il léguait ses enfants à son souverain (28 nov.), afin que ses fils fussent élevés et ses filles mariées en Angleterre; il ajoutait qu'il désirait se séparer de l'Écosse pour toujours (2).

Mais les membres n'étaient pas disposés à se disperser au simple mandat du souverain. Encouragés par l'arrivée du comte d'Argyle, qui, de ce moment, se mit à la tête des covenantaires, ils arrêtèrent qu'en matière spirituelle l'Église était indépendante du pouvoir civil, et que la dissolution de l'assemblée par le commissaire royal était illégale et nulle. Les trois semaines qui suivirent, se passèrent à reviser tous les règlements ecclésiastiques introduits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre. La liturgie, l'ordinal, le livre des canons, et la cour de haute commission, furent

tenant étant de gagner du temps, qu'ils commettent ou non publiquement quelques imprudences, jusqu'à ce que je sois prêt à les dissoudre. » Hamilton de Burnet, 55, 56, 57, 59, 65.

(1) Rushworth, 772-780. Nalson, I, 64. Balfour, 292. Il y a dans Dalrymple une lettre de quelque ami des covenantaires, qui apprend qu'un grand nombre d'Anglais désiraient le succès des Écossais, dans l'intention d'émigrer en Écosse, afin de ne pas être forcés à se conformer, par les prélats d'Angleterre. C'est pourquoi l'auteur demande que, lors même qu'ils consentiraient à la pacification, on stipulât un article par lequel les sujets de chaque royaume pourraient demeurer en toute liberté dans l'autre. II, 42.

(1) Le déclinatoire était une protestation contre le pouvoir de l'assemblée. Il est dans Nalson, I, 249.

(2) Mém. de Hardwicke, II, 113-121. Baillie, 96-115. Rushw., II, 840-857. Balfour, 301-303.

condamnés, l'épiscopat aboli, les évêques et les ministres, connus pour être les soutiens des évêques, excommuniés ou destitués. Charles, par une proclamation, annula tous ces actes; mais les Écossais les reçurent avec des transports de joie, et consacrèrent un jour à des actions de grâces nationales pour leur délivrance de la prélature et du papisme (1).

Tandis que les covenantaires poursuivaient si vivement l'abolition de l'épiscopat, ils n'étaient pas moins attentifs au danger qui les menaçait du côté de l'Angleterre. Leurs préparatifs de guerre ne le cédaient en rien à ceux du souverain. Pour les matières militaires ils eurent recours à l'expérience d'Alexandre Leslie, aventurier qui avait servi sous le roi de Suède dans les guerres d'Allemagne, s'était élevé au rang de feld-maréchal, et était revenu récemment dans sa patrie avec des richesses considérables. Conformément à ses avis, le comité suprême d'Édimbourg fit passer des ordres aux tables inférieures, dans les divers presbytériats, et l'enthousiasme religieux amena l'obéissance. Tout homme en état de porter les armes fut régulièrement enrôlé : les officiers qui avaient vieilli au service quittèrent les armées suédoises et hollandaises pour encourager et instruire leurs compatriotes, et les marchands écossais, en Hollande, fournirent les armes et les munitions. L'argent était le besoin général. Quelques riches citoyens d'Édimbourg donnèrent un léger secours; beaucoup de nobles envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, et l'on reçut un présent considérable d'un ami secret, le cardinal de Richelieu. Il pourrait paraître étrange que Richelieu offrît volontairement assistance aux sujets mécontents d'un prince ami de son propre souverain, dont il avait épousé la sœur. Ce ministre était poussé par des motifs d'intérêt public et de haine personnelle. Charles avait précédemment excité la rébellion en France, en envoyant Buckingham prendre possession de l'île de Rhé; par son opposition et par ses menaces, il avait déjoué les plans de Richelieu pour le partage des Pays-Bas espagnols entre la France et les États Généraux, conformément au traité de Paris; et durant la guerre contre la maison d'Autriche, il avait trahi un secret penchant pour l'Espagne, dans l'espoir d'obtenir le Palatinat pour son neveu (1). Dans ces circonstances, il avait contrarié la politique générale de Richelieu. Dans une autre, il l'offensa personnellement, en offrant dans ses États un honorable asile à Marie de Médicis, la reine mère. En conséquence Richelieu écrivit à l'ambassadeur de France d'ouvrir des relations clandestines avec les insurgés; il envoya deux fois son aumônier, Chambert, en Écosse, afin de s'informer de l'origine des troubles et de leurs progrès. Il procura la remise de 6,000 équipements militaires complets, que l'on avait achetés pour les covenantaires, et dont les États de Hollande s'étaient emparés; et il ordonna à l'ambassadeur français, à Londres, de payer 100,000 couronnes au général Leslie, qui était récemment revenu d'Allemagne, et qu'on avait nommé commandant en chef (2). Mais cette dernière transaction fut gardée sous un profond secret. Si les ministres en avaient eu connaissance, leur bigoterie leur eût fait dire que c'était une violation sacrilége de leur alliance avec le Tout-Puissant. Déjà, quand on avait proposé de solliciter le secours des princes luthériens d'Allemagne et des rois catholiques de France et d'Espagne, ils avaient répondu que les luthériens étaient hérétiques, et les catholiques, idolâtres; qu'avoir recours aux uns ou aux autres, serait se refuser la pro-

(1) Mémoires de Hardwicke, 20 décembre, II, 124. Baillie, 115-149. Rushw., II, 872, 875-884. Nalson, 1, 97-120. Balfour, 303 315.

(1) Comme Charles ne pouvait prévoir l'issue de la lutte, il négociait avec chaque partie belligérante en faveur de son neveu. Richelieu ne voulut rien promettre, à moins que le roi d'Angleterre ne se joignît ouvertement aux Français dans la guerre. Charles ne voulut pas rompre avec l'Espagne; mais il consentait à laisser lever une force auxiliaire de 6,000 hommes en Angleterre, et accordait la coopération d'une flotte anglaise. A la fin il fut entraîné beaucoup plus loin. Mais le cardinal fit en sorte de traîner les négociations pendant trois ans, jusqu'à ce que les troubles d'Écosse le délivrassent de toute appréhension de la part de Charles. Voyez Sidney, Papers, II, 374, 660. Ce qui servit admirablement les plans d'ajournement du cardinal, ce fut l'ordre donné à l'ambassadeur d'Angleterre, comte de Leicester, de se trouver avec le ministre français en personne, afin que celui-ci ne pût réclamer de préséance. Ibid. 384-388.

(2) Dalrymple, II, 47. Nouvelles lettres d'Estrade, I, 8. Le comte de Leicester étant à Paris avait découvert quelque trace de cette intrigue, mais il ne put la suivre. Mém. de Sidney, II, 662, 572, 596, 599.

tection de Dieu, et s'appuyer sur le roseau rompu d'Égypte (1).

Ce ne fut qu'après le premier retour d'Écosse du marquis d'Hamilton que Charles daigna demander l'avis de ses conseillers anglais (2). Laud, soit par le sentiment de son devoir ou par la crainte du résultat, surprit ses collègues par la chaleur avec laquelle il parla en faveur de la paix. Mais son opposition ne servit qu'à procurer un court délai. Le roi, depuis longtemps, avait arrêté sa résolution : l'archevêque fut blâmé de sa pusillanimité, et la majorité du conseil se hâta de prendre une détermination conforme au désir du souverain. Au commencement de décembre, les capitaines furent nommés, et les officiers généraux désignés. Les lords lieutenants reçurent l'ordre de passer en revue les troupes disciplinées des divers comtés; et le lord garde des sceaux invita tous les pairs à se rendre auprès du roi, à York, avec une suite convenable à leur rang. Pour se procurer de l'argent, on fit des emprunts, on suspendit le payement des pensions; le clergé, les juges, et les hommes de loi, furent sommés de contribuer de leurs bourses, au lieu de rendre des services personnels; et la reine employa toute son influence sur les chefs des catholiques, pour en obtenir une généreuse souscription en retour de la tolérance que leur accordait leur souverain (3).

Charles était cependant forcé de remarquer l'indifférence visible de ses sujets d'Angleterre. La plus grande partie, mécontente des mesures illégales de son gouvernement, regardait le refus des Écossais de se soumettre à ses mandats comme un sujet de peu d'importance, et peut-être même de satisfaction réelle. Les puritains condamnaient la guerre comme une croisade impie contre les serviteurs de Dieu; les seuls qui parussent prendre intérêt à la cause étaient les plus orthodoxes du clergé, et le petit nombre d'hommes dont la fortune et l'importance dépendaient de la faveur de la cour. Ce fut en vain que le roi, en différentes proclamations, déclara rebelles les covenantaires, qu'il les accusa de désirer la séparation de la couronne écossaise de celle d'Angleterre, et qu'il leur attribua le projet d'envahir et de piller les comtés septentrionaux. On opposa avec succès, à ces accusations, les déclarations imprimées des tables, qui prenaient Dieu à témoin de leur loyauté, et protestaient que s'ils avaient saisi les armes, c'était pour défendre les droits de leur conscience; le roi n'avait qu'à cesser ses innovations religieuses, et il les trouverait à l'instant les plus fidèles de tous ses sujets (1).

Mais cette protestation d'obéissance ne les empêcha pas de commettre les premières hostilités. Un vendredi du mois de mars, Leslie, à la tête de 1,000 mousquetaires (21 mars), surprit le château d'Édimbourg; le samedi, les craintes puériles ou la fidélité chancelante de Traquaire livra le château fort de Dalkeith (22 mars), et avec lui les droits régaliens en Écosse; le jour suivant, le repos du sabbat et l'observance d'un jeûne solennel furent violés pour prendre possession du château de Dunbarton (23 mars). Le gouverneur et une partie de sa garnison, ayant quitté l'église après le second sermon, furent entourés par un détachement d'hommes armés, et forcés par des menaces de mort immédiate d'envoyer chercher les clefs, et de les remettre au prévôt de la ville (2). Ainsi, comme Stirling était déjà as-

(1) Baillie, I, 154.

(2) On a cru, sur la foi des charges contre Laud et Strafford, qu'ils étaient les véritables auteurs de la guerre. Cependant, en examinant avec attention leurs lettres particulières et d'autres pièces du temps, on verra que Laud déconseilla les hostilités, et que l'avis de Strafford ne fut jamais sollicité. Le roi demanda quel secours il pouvait attendre de l'Irlande, et Strafford, dans sa réponse à une seconde lettre, promit d'envoyer 500 hommes. Il reconnaissait, à la vérité, que la présomption des Écossais devait être réprimée; mais il conseillait un terme moyen entre la soumission à leur volonté et une imprudente et soudaine déclaration de guerre. Voyez Malheurs de Laud, 76, 168. Mémoires de Sydney, II, 579. Mém. de Strafford, II, 187, 190, 228, 233, 264.

(3) Rushworth, II, 791-797, 818, 820-826. Mémoires de Sydney, II, 579. Mémoires de Strafford, 350, 351. Charles essaya, par l'entremise du colonel Gage, de se procurer une armée étrangère de 6,000 hommes de pied et de 400 chevaux de l'archiduc, en retour de la permission de lever chaque année, en Irlande, un certain nombre de recrues pour l'armée d'Espagne. Il ne réussit pas, parce que l'archiduc ne pouvait se passer d'une force aussi considérable de vétérans en ce moment. Mémoires de Clarendon, II, 16-29, 50.

(1) Mémoires de Clarendon, II, 798-802, 830-833.

(2) Balfour, II, 320-323. Baillie, I, 158, 159. Nalson, I, 212

suré par le comte de Marr, qui avait adopté le covenant, une seule de toutes les forteresses royales, et c'était la moins importante, Carlaverock, située sur les frontières de l'ouest, demeura au pouvoir du roi. Chaque jour lui apprenait quelque nouveau désastre ou quelque contre-temps. Le comte d'Antrim, qui, de l'Irlande, menaçait les possessions d'Argyle, était dans l'impossibilité de remplir ses engagements. Huntley leva, à la vérité, l'étendard royal dans le nord, mais il fut bientôt conduit par Montrose, comme prisonnier, à Édimbourg; et Hamilton, qui entra dans le Frith avec une flotte nombreuse, au lieu d'occuper Leith, ainsi que le portaient ses instructions, n'osa tenter un débarquement sur aucune partie de la côte. Charles s'était retiré à York (19 avril), où il proposa aux seigneurs qui l'accompagnaient un serment d'allégeance, par lequel ils s'engageraient à s'opposer à toute sédition, conspiration, et covenant (alliance), contre sa personne, sa dignité, « fussent-ils couverts du voile de la religion. » A sa grande surprise et à son idignation, il fut refusé par les lords Brook et Say, qui répondirent, à l'interrogatoire qu'on leur fit subir, que, bien qu'ils ne fussent pas forcés par la loi à suivre leur souverain, il le faisaient néanmoins par affection; mais qu'ils ignoraient les lois et les coutumes de l'Écosse, et qu'ils ne pouvaient savoir si les covenantaires étaient des rebelles, et si la guerre entreprise contre eux était juste. Le roi ordonna (21 avril) de les enfermer, consulta le procureur et le solliciteur général, et apprit avec déplaisir qu'il n'y avait pas lieu d'intenter un procès criminel contre les prisonniers. Quelques jours après ils furent relâchés (1).

D'York, Charles se rendit aux environs de Berwick, et Leslie fixa son quartier général à Dunglass. Ce général demanda quatre hommes par chaque paroisse; et, bien que l'on ne se rendît pas exactement à cet appel, 12,000 volontaires se rangèrent sous son étendard. Il demanda du renfort; les ministres y ajoutèrent, dans le camp, des exhortations écrites, et les instructions données aux messagers servirent à faire connaître la politique des chefs et les sentiments du peuple. L'une d'elles exhortait tous les fidèles écossais, au nom de Dieu et de la patrie, à venir au secours de leurs compatriotes, afin d'obtenir ensemble du roi une paix honorable, ou de combattre leurs communs ennemis, les prélats et les papistes d'Angleterre. Une autre suivit, qui menaçait de la malédiction de Meroz tous ceux qui ne viendraient pas à l'appel du Seigneur; et une troisième lui succéda, qui, dans un langage piquant et satirique, convoquait les indifférents à assister aux funérailles des saints, qu'ils avaient abandonnés à l'épée des idolâtres. Ces appels produisirent une grande impression sur des esprits profondément imbus de fanatisme religieux, et l'armée de Leslie s'éleva graduellement à plus de 20,000 combattants, tous enthousiastes de cette cause, et prêts à répandre leur sang pour le Dieu des armées. Sur la tente de chaque capitaine flottait un nouvel étendard, portant les armes écossaises avec cette devise: « Pour la couronne du Christ et le covenant. » Tous les matins et tous les soirs, le son du tambour convoquait les soldats pour accomplir leurs dévotions sous la voûte céleste. On prêchait deux sermons chaque jour pour les convaincre de la droiture de leur cause, et les assurer de la protection du Tout-Puissant; et le reste de leur temps, lorsqu'il n'était pas employé aux exercices militaires, était consacré à la lecture des Écritures, au chant des psaumes, aux exhortations mutuelles, et aux prières inspirées par l'occasion (1).

A cette armée, bien qu'animée par les plus puissants motifs qui aient de l'influence sur le cœur humain, Charles pouvait opposer un nombre d'hommes égal, et peut-être supérieur; mais ces hommes ne prenaient aucun intérêt à

(1) Bibliothèque royale, 371-373. Mém. de Clarendon, II, 38, 41, 45. Les lords qui avaient prêté serment signèrent un acte qui déclarait dans quel sens ils l'avaient prononcé. Le roi fut mécontent, et le serment abandonné. Mém. de Strafford, II, 351.

(1) Baillie, 170, 175, 176. « Si vous eussiez prêté l'oreille et entendu dans les tentes le chant des psaumes, la prière, la lecture des Écritures, vous eussiez été ravi. Quant à moi, je ne me suis jamais trouvé en de si heureuses dispositions. J'étais comme un homme qui a pris congé du monde, et j'étais résolu à mourir à ce service, sans retour. Il me semblait que la grâce de Dieu était répandue sur moi, et qu'un esprit de douceur, d'humilité, et cependant de force et de courage, m'animait. » Ibid., 178

la cause pour laquelle ils étaient destinés à combattre, désapprouvaient les mesures arbitraires de leur souverain, et n'ignoraient pas que la destruction des covenantaires écossais ne servirait qu'à river ces chaînes que l'on avait forgées pour eux-mêmes. Le comte de Holland parut devant Kelso avec un nombreux détachement d'infanterie et de cavalerie; mais à la vue des Écossais, ses hommes s'enfuirent, et Leslie, qui regardait tout délai comme une défaite, annonça son intention de marcher contre l'armée royale. Charles, qui jusqu'ici avait affecté de dédaigner l'ennemi, fut tout à coup saisi de crainte. Des fortifications s'élevèrent immédiatement sur les rives de la Tweed; et un page, qui avait obtenu la permission de visiter ses amis écossais reçut des instructions pour suggérer la possibilité d'un accommodement. Ses intentions furent comprises (6 juin), des passe-ports sollicités, et quatre commissaires se rendirent au camp des Anglais (11 juin). Ils furent reçus dans la tente du comte d'Arundel; mais Charles se chargea seul de la négociation, et pendant plusieurs jours débattit tous les points avec une véhémence d'argumentation et un ton de supériorité qui parurent imposer aux auditeurs des deux nations. Par sa dernière réponse, quoiqu'il refusât de reconnaître l'assemblée de Glascow, il consentit à ratifier les concessions faites par son commissaire, et à confier la décision de toutes les questions ecclésiastiques à une assemblée générale, celle des matières civiles au parlement, et à les convoquer l'une et l'autre pour le mois d'août. Cette réponse fut loin de donner une entière satisfaction : elle ne faisait pas mention de l'abolition de l'épiscopat, et affectait de regarder comme nulles les déterminations de Glascow. Mais, de l'autre côté, beaucoup de covenantaires, soit par des scrupules religieux, soit par la crainte d'irriter le peuple anglais, refusaient de passer les frontières. Les bruits d'une descente de troupes envoyées de l'Irlande circulaient journellement, et le résultat d'une insurrection des royalistes dans le nord, sous le lord Aboyne, fils du comte de Huntley, était encore incertain. Dans ces circonstances (13 juin), les chefs résolurent d'accepter la déclaration, et s'engagèrent, de leur part, à licencier l'armée et à rendre les forteresses royales. Ils furent accusés, par les plus zélés des covenantaires, d'apostasie envers la cause de Dieu et de l'Église; et, pour se justifier, ils publièrent une apologie, qui fut dans la suite condamnée par le conseil anglais, comme un libelle mensonger et séditieux (4 août), et brûlée, d'après ses ordres, par la main du bourreau (1).

Charles avait promis et se proposait de se rendre à Édimbourg, pour présider le parlement en personne. Il en fut détourné par de nouvelles preuves de « vaillance » de la part des « saintes femmes, » qui insultaient impunément ses amis, même les premiers officiers de l'État, quand ils paraissaient en public (2). Pour gagner les plus modérés, et découvrir les vues réelles des plus violents de ses adversaires, il ordonna à quatorze d'entre eux de se rendre à Berwick; mais, soit qu'ils se méfiassent du roi, ou qu'ils eussent la conscience de leur culpabilité, la majorité désobéit, et trois bourgeois seulement, ainsi que trois lords, Montrose, Loudon, et Lothian, se hasardèrent à suivre leur souverain. De ces derniers, Montrose fut entièrement converti; Loudon et Lothian furent ébranlés par la condescendance et les protestations de Charles, pendant qu'Hamilton, par sa dissimulation (il avait auparavant reçu du roi à cet effet autorisation et dispense) (17 juil.), obtenait des autres la plus grande partie des secrets du parti (3). Avant son départ pour Londres, le roi nomma Traquaire pour tenir à la fois le parlement et l'assemblée; lui imposant une tâche que toute l'habileté humaine ne pou-

(1) Rushworth, II, 945, 1023. Mém. de Hardwicke, II, 130-141. Mémoires de Sydney, II, 601. Bibliotheque royale, 181. Hamilton de Burnet, 140. Nalson, I, 232-240, 251. Balfour, II, 324, 529. Balfour dit que le libelle brûlé contenait trois ou quatre articles signés par le roi, mais qui devaient être tenus secrets, pour que son honneur ne reçût aucune atteinte, II, 328. Cependant nous ne voyons dans toutes les querelles subséquentes que des promesses verbales, que l'on disait faites par le roi, et les lords se réduisirent à prétendre qu'elles ne pouvaient être oubliées, 336, 340, 341. Une d'elles était que le clergé ne serait pas compris dans l'article qui rendait à tous les sujets du roi d'Écosse les biens dont ils avaient été privés. Laud, 170, 171.

(2) Baillie, I, 181. Rushw., II, 1024. Hamilton, par Burnet, 144.

(3) Mém. de Hardwicke, II, 141. Rushworth, II, 955, 956, 1021.

vait remplir, celle de diriger le zèle et de modérer le langage des enthousiastes religieux. Il voulait, à la vérité, tolérer ce qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher ; et, avec la résolution de révoquer ensuite tout ce que la nécessité le forcerait actuellement à sanctionner, il autorisa le commissaire à consentir à l'abolition de l'épiscopat (27 juillet), de l'office et des canons, des articles de Perth et de la haute cour de commission; mais il lui défendit d'admettre, dans aucun cas, des expressions qui désigneraient ces institutions et ces doctrines comme illicites en elles-mêmes, et contraires à la parole de Dieu (6 août). L'assemblée fut la première ouverte : chaque député, avant son départ de la paroisse, avait été forcé de constater par serment son adhésion à la dernière assemblée incriminée de Glascow; et, dans le préambule de leurs actes, ils eurent soin d'employer toutes ces épithètes injurieuses et condamnables que le roi voyait avec tant d'horreur. Tout ce que le commissaire put obtenir fut qu'elles ne seraient pas introduites dans la clause de l'abolition elle-même, et que, dans le covenant, on ajouterait une plus expresse déclaration d'allégeance au souverain (30 août). Traquaire, quoique avec répugnance, donna la sanction royale à ces articles, et l'heureuse conclusion de l'assemblée fut accueillie par le peuple avec des cris de triomphe et des actions de grâce (1).

Dans le parlement, les covenantaires déployèrent autant de fermeté et d'obstination. Ils avaient le double objet de remplacer les lords spirituels, les évêques, qui, après l'acte de l'assemblée, ne pouvaient exister plus longtemps en Écosse, et de réduire le pouvoir que la couronne avait possédé jusqu'alors; de désigner les questions à discuter, et d'influencer les votes du parlement. Ils permirent pour cette fois au commissaire de choisir les maîtres des articles, mais seulement comme une affaire de politesse, et non comme droit; et ils proposèrent que les barons inférieurs, commissaires des comités, occupassent à l'avenir la place des évêques; que chaque ordre pût choisir librement hors de lui-même le nombre de lords des articles qui lui était alloué; que les patentes de pairies ne fussent délivrées qu'à ceux qui possédaient actuellement dans la contrée un revenu montant annuellement à 10,000 marcs; qu'aucun remplaçant par procuration ne fût jamais admis; que les châteaux d'Édimbourg, de Dunbarton, et de Stirling, ne fussent confiés qu'à la garde des Écossais; et que tous les actes en faveur de l'épiscopat fussent annulés. Traquaire se sentit trop faible pour résister au torrent : il prorogea le parlement durant quelques jours; et Charles, approuvant sa conduite, continua la prorogation à six mois (14 nov.). Ainsi qu'à l'ordinaire, on protesta contre l'illégalité de cette mesure ; mais, en même temps, on promit que les États obéiraient, non parce qu'ils y étaient obligés par la loi, mais parce qu'ils voulaient prouver leur déférence et leur attachement à leur souverain (1).

Le roi était pleinement convaincu que, quoique la religion influençât la multitude, les chefs n'avaient pour objet que l'abaissement de l'autorité royale. Pour les ramener à l'obéissance, il ne connaissait d'autre moyen que la force : et tandis qu'il cherchait dans son esprit des expédients pour se procurer des fonds afin d'entreprendre une seconde expédition, la fortune, à ce qu'il se persuada, vint lui offrir de nouvelles ressources. L'escadre hollandaise, commandée par de Wit, avait signalé dans la Manche une flotte espagnole composée de galions et de vaisseaux de transports, d'environ 70 voiles, sous le commandement de Oquendo (17 sept.). La poursuite commença. Van Tromp se joignit à de Wit. Oquendo chercha un asile dans les Dunes. Il avait perdu 3 vaisseaux, et ses adversaires en avaient perdu 2 ; mais ces derniers entrèrent avec lui dans la même rade, et de nombreux secours arrivant de la Hollande portèrent leur nombre à 100 voiles, sans compter les brûlots. L'opinion générale était que la flotte espagnole ne pourrait échapper à sa destruction, lorsque Charles offrit de

(1) Rushworth, II, 948, 953-965, 1024. Hamilton de Burnet, 149-154, 156. Nalson, I, 245. Balfour, II, 351-353. Charles ne fut pas satisfait de la conduite de Traquaire. Sa grande objection fut l'abolition de l'épiscopat, comme « illicite dans cette Église d'Écosse. » Il aurait admis les mots « contraire à la constitution de l'Église d'Écosse ; » ce mot « illicite » lui répugnait, dans la crainte que des novateurs n'en abusassent dans d'autres contrées Nalson, I, 255. Cela ne me paraît qu'un jeu de mots.

(1) Balfour, II, 351-362. Nalson, I, 265-271

la prendre sous sa protection ; de la convoyer jusqu'à sa destination sur les côtes de Flandre, et de là dans quelque port d'Espagne, en considération d'une somme de 150,000 liv. argent comptant. La cour de Bruxelles accepta cette proposition avec empressement. On dit qu'on avait même donné l'ordre de payer une partie de cette somme, lorsque les États, qui ne voulaient point perdre leur proie, ordonnèrent aux deux amiraux d'attaquer les Espagnols. Quoique Pennington fût présent avec la flotte anglaise, et qu'il eût ordre de prévenir toute agression de quelque part qu'elle vînt, il demeura néanmoins tranquille spectateur du combat. 23 vaisseaux espagnols échouèrent sur le rivage, et de 30 qui mirent en mer, 10 seulement atteignirent le port de Dunkerque; le reste fut détruit ou pris. Le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, somma le roi de venger cette insulte faite à son autorité; mais Charles, vivement pénétré de ce revers et de la honte qui en rejaillissait sur lui, se contenta de se plaindre, et accepta les excuses que lui firent des ambassadeurs, envoyés spécialement à cet effet (1).

Le roi, après son retour, avait soumis les affaires de l'Écosse à l'examen d'un comité composé de l'archevêque Laud, du marquis d'Hamilton, et de Wentworth, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la cour d'Angleterre. Laud parla encore en faveur de la paix; mais la violence du lord député et les sentiments bien connus du roi lui imposèrent silence. On leur donna ensuite pour collègues l'évêque de Londres (24 oct.), lord trésorier, le comte de Northumberland, lord amiral, Cottington, Windebank, et Vane, en leur enjoignant de procurer des fonds, et d'aviser aux préparatifs de la campagne. Ils publièrent des ordonnances de ship-money (impôt pour la construction des navires) (14 nov.), montant à 200,000 liv., et conseillèrent au roi de convoquer un parlement, comme le moyen le plus légal de se procurer des secours plus abondants. Charles convoqua un conseil complet; et comme il les trouva tous du même avis, il leur posa cette question : «Si ce parlement se montre aussi opiniâtre que l'ont été dernièrement quelques membres, voudrez-vous m'aider par les moyens extraordinaires qui, dans cette extrémité, seront jugés convenables?» (9 déc.) Ils répondirent affirmativement, et le roi donna son consentement avec regret (1).

Mais, d'après l'avis de Wentworth, on arrêta de s'adresser, en premier lieu, à la générosité du parlement d'Irlande (1640, 12 janvier). Afin de récompenser ses services passés, et de donner plus de poids à ses efforts, on le nomma, avant son départ, comte de Strafford, et lord lieutenant d'Irlande. Personne n'osa s'opposer ouvertement à sa volonté (17 mars): les deux chambres votèrent quatre subsides, et, d'après son commandement, y joignirent la promesse d'en accorder deux de plus, si cela était jugé nécessaire. Ce vote, on l'espérait, serait comme une leçon et un exemple pour les membres du parlement anglais; le roi ordonna immédiatement à ses amis d'Écosse de se préparer pour la lutte prochaine (2), et Strafford revint à la cour, après avoir laissé des ordres pour la levée immédiate de 8,000 hommes (3).

La convocation d'un parlement, après tant d'années d'interruption, fut accueillie en Angleterre par des transports de joie, et le peuple attendait de ses travaux le redressement des abus qui l'écrasaient, et la vengeance de ses libertés que l'on avait violées. Charles assembla les deux chambres, sans en attendre beaucoup de succès; mais il leur demanda de lui accorder un prompt et abondant secours, et pour leur prouver la justice de sa cause, il leur montra une lettre interceptée, signée de sept principaux covenantaires, qui sollicitaient l'assistance du roi de France (4). Le résultat, toutefois,

(1) Voyez Nalson, I, 258. Les lettres de Windebank dans les Mémoires de Clarendon, II, 70-80. Les Mémoires de Warwick, 119. D'Estrades, 29. Whitelock, 31, et les Mémoires de Sydney, II, 612, 620.

(1) Mém. de Sydney, II, 614, 615, 618, 621. Mém. de Clarendon, II, 81, 82.

(2) Voyez la note T à la fin du volume.

(3) Rymer, XX, 359. Mémoires de Strafford, 390-494. On se demandait pourquoi le parlement d'Angleterre n'avait été convoqué que pour le 13 avril, lorsque les besoins du roi étaient si urgents. Windebank apprit à l'ambassadeur résident à Madrid que c'était pour donner le temps au parlement d'Irlande de se réunir avant celui d'Angleterre. Mém. de Clarendon, II, 82.

(4) Loudon, l'un des signataires, était venu à Londre en qualité de commissaire, et fut enfermé à la Tour

prouva que les communes avaient hérité des sentiments et de la politique de leurs prédécesseurs. Elles ne donnèrent aucune attention aux prières ou aux besoins de leur souverain, mais elles s'occupèrent des griefs de la nation, qu'elles divisèrent en trois chefs : les innovations en matière de religion, l'envahissement des propriétés particulières, et la violation des priviléges du parlement.

1° Sous le premier, elles énuméraient les accusations portées par les puritains contre l'archevêque; se plaignaient du pouvoir accordé récemment à la convocation, de faire de nouveaux règlements et d'amender les anciens, pouvoir qui, nécessairement, attaquait les droits et les libertés du peuple. 2° Le second comprenait les monopoles accordés par la couronne, la levée du ship-money depuis tant d'années, l'agrandissement des forêts royales, les charges qui avaient pesé sur les provinces pendant la dernière campagne, et les poursuites vexatoires, à raison du refus de payer des taxes insupportables et de la résistance aux monopoles illégaux. 3° Elles considéraient comme violation des priviléges l'ordre donné par le roi, au dernier président, d'ajourner la chambre sans son consentement, et les tentatives des cours de justice pour punir les membres de leur conduite au parlement. On résolut, sur tous ces sujets, de solliciter l'opinion des lords et leur coopération (1).

Charles vit d'abord avec impatience l'indifférence des communes, mais plus tard il en fut alarmé. Il s'efforça vainement (21 avril) de les faire agir, par un discours énergique et conciliateur à Whitehall; et sa requête aux lords, de ne point s'occuper des griefs des communes jusqu'à ce qu'on eût pourvu aux besoins du roi, produisit de fatals débats entre les deux chambres (25 avril). Dans la première conférence, les lords exprimèrent l'opinion que le subside devait passer avant toute autre question; dans la seconde, les communes se plaignirent de ce que cette intimation était une violation de leurs priviléges (2). Les lords répliquèrent (1er mai) qu'ils ne réclamaient point le droit de commencer à discuter les bills de subsides, ni d'en déterminer la quotité, ni la façon dont ils seraient perçus; mais qu'il était de leur compétence de communiquer à la chambre basse leur avis sur les subsides en général, et de l'avertir du préjudice que leur refus ou leur retard pouvait causer à la nation. Dans le cours de cette querelle, un message du roi (2 mai) requit une réponse immédiate des communes, soit qu'elles voulussent ou ne voulussent pas s'occuper de la question du subside. Le reste du jour et le lendemain se perdirent en violents et secrets débats. Le lundi matin, sir Henri Vane, le secrétaire, délivra un message du roi, portant que si le parlement voulait lui donner douze subsides (850,000 liv.), payables en trois ans, il con-

Pour sa justification, il allégua que la lettre avait été écrite au mois de mai de l'année précédente, et avant que le roi fût venu à Berwick; qu'il ne comprenait pas le français, mais qu'il supposait que le seul objet de la missive était de solliciter la médiation du roi de France; qu'elle ne convient pas, et que, d'après cela, elle ne fut point envoyée, et qu'on n'avait pas même l'intention de l'envoyer; et que, s'il avait commis une faute en la signant, la paix de Berwick et l'amnistie l'en avaient lavé (Journaux, App., 16. Whitelock, 33. May, 37; réimpression de 1812). Quelques-unes de ces allégations sont douteuses, les autres sont très-probablement fausses. On peut voir dans Dalrymple, II, 61, la lettre qui demandait la médiation du roi de France, et les objections qui y furent faites. On y avait joint des instructions pour le porteur, qui consistaient à solliciter un secours en argent et en armes, ou une diversion à l'extérieur (ibid., 64). On ne sait pas positivement si cette lettre fut envoyée, ou si l'on en substitua une autre. La lettre n'est point datée, mais le roi pensa qu'elle avait été récemment écrite et envoyée au roi de France. « Par hasard, je l'interceptai comme on la lui envoyait. » Journ., IV, 48. Il n'est pas vraisemblable que sept lords eussent signé un tel acte, s'ils n'eussent eu l'intention de s'en servir. De certains passages, joints au fait que les covenantaires avaient reçu de Richelieu un secours en argent, et avaient envoyé leurs agents pour en demander davantage, prouvent qu'ils sollicitaient plus qu'une médiation. Ils exprimaient leur confiance d'obtenir « une assistance esgale à votre clémence accoustumée, ci-devant et si souvent monstrée à cette nation. » Ibid. On prétend que Charles voulait poursuivre Loudon en Angleterre, mais qu'Hamilton l'en dissuada, en l'assurant qu'il avait droit d'être jugé par ses pairs. Je n'accorde pas foi à l'histoire racontée par Burnet, par ouï dire, que le roi avait l'intention de le faire décapiter sans jugement.

(1) Journ., App., 17, 20, 22, 23, 24

(2) On prétendit que les deux partis avaient fait l'épreuve de leur force, en se divisant sur une motion pendant la seconde conférence, et que cette motion fut rejetée à la majorité de 257 contre 148; mais c'est une erreur. Les journaux prouvent que la motion était relative à un délai dans la poursuite contre le docteur Beale, directeur du collége de Saint-Jean. Cambridge. Journ., IV, 1er mai

sentirait à l'abolition du ship-money pour toujours. Beaucoup de membres étaient tentés par cet appât, tout en faisant des objections contre l'importance de la somme demandée, et ce fut une lutte entre les chefs des partis opposés, que d'assurer les votes des membres flottants. Hyde soutint qu'il fallait d'abord s'entendre entre eux, quant à la concession d'un subside, avant d'en déterminer le montant; Hampden, que la seule question était de savoir si les douze subsides seraient votés ou non. Après un débat de neuf heures, la chambre s'ajourna au lendemain, et le matin de ce jour (5 mai) le secrétaire assura le roi en conseil que pas un penny ne lui serait accordé pour l'aider dans sa guerre contre les Écossais. Charles n'hésita plus : il manda la chambre haute, et ayant d'abord loué la conduite soumise des lords (5 mai), il ordonna la dissolution du parlement (1).

Cet événement inattendu affligea profondément la nation. A Londres, les membres mécontents des deux chambres, les ennemis de l'épiscopat, et les partisans du républicanisme (nous les voyons ici pour la première fois) (2), se rendirent fréquemment, quoiqu'en secret, chez les commissaires écossais, et leur apprirent qu'ils étaient prêts à faire cause commune avec les covenantaires, pour le maintien de leurs droits et de leurs libertés. Le lord maire et les aldermen répondirent d'une manière évasive aux demandes d'emprunt venues de la cour. Les classes inférieures donnèrent plus ouvertement des témoignages de mécontentement, et firent des menaces de vengeance. Strafford, qui dirigeait alors le conseil, encourut la haine publique; mais le ressentiment de la populace se porta principalement contre l'archevêque de Canterbury. Des affiches placées à la bourse et dans d'autres lieux engagèrent les apprentis à se réunir dans les champs de Saint-George « pour chasser Williams le Renard, le destructeur du parlement; » et quoique, pendant tout le jour, les bourgeois armés eussent maintenu la tranquillité publique, 500 mutins essayèrent, la nuit, de pénétrer dans son palais, à Lambeth. Ils brisèrent les fenêtres; mais, au bout de deux heures, on les repoussa avec des armes à feu. Les émeutes durèrent plusieurs jours, et tous les soirs le roi était forcé de contempler de son palais les mouvements de la foule et l'incendie des maisons sur la rive opposée de la rivière. A la fin, un corps de 6,000 hommes arriva de l'armée. La reine, qui était aux derniers temps d'une grossesse, se rendit à Greenwich avec une puissante escorte, et Charles, par le simple déploiement de ses forces supérieures, rétablit la tranquillité dans la ville. Il voulut alors punir les chefs des factieux; mais un grand nombre de ceux qu'on avait arrêtés furent mis en liberté par leurs complices; deux seulement subirent un jugement de mort (23 mai). Ils furent mis à la torture, mais ou ils ne connaissaient pas, ou bien ils eurent le courage de cacher les noms des principaux instigateurs des émeutes. Tous deux périrent, non pas comme félons, mais comme traîtres : car les juges, suivant le précédent établi sous le règne d'Élisabeth, avaient prononcé que leur crime était d'avoir fait la guerre au roi, parce que les factieux marchaient en corps de troupe, au son du tambour (1).

Selon l'ancienne coutume, la convocation aurait dû être dissoute avec le parlement. Mais, dans ce cas, le roi aurait perdu un don de six subsides du clergé, qui n'avait pas été complété, et l'archevêque aurait été obligé de sacrifier son nouveau code de constitution, adapté, comme il le soutenait, aux exigences des temps. Pour imposer silence aux scrupules des membres, on obtint de Finch, légiste obséquieux, (14 juin), récemment fait garde des sceaux, et de quelques juges, une opinion écrite établissant que la convocation pouvait continuer légalement ses séances; et une nouvelle commission (car, évidemment, les pouvoirs de la dernière étaient expirés) (2), fut instituée avec la faculté de modifier et de corriger les lois de l'Église. Au milieu des alarmes et des soupçons des plus timides, et sous la protection d'une garde nombreuse, l'œuvre avança rapidement, et 17 nou-

(1) Laud, ses Malheurs, 78. Dugdale, Courtevue, 61.
(2) Whitelock, 32.

(1) Whitelock, 33. Journal de Laud, 58. Ses Malheurs, 79. Rushw., II, 1173-1179.
(2) La première portait les paroles « durant le parlement, » la seconde, « durant notre plaisir. »

veaux canons, approuvés par les membres, reçurent l'assentiment royal (27 juin). On ordonna que tout ecclésiastique, une fois tous les trois mois, instruirait ses paroissiens des droits divins du roi, et du péché damnable de s'opposer à son autorité. On y ajouta plusieurs canons, de la plus intolérable tendance, contre les catholiques, les sociniens, et les séparatistes. On exigea, de tout ecclésiastique et gradué des deux universités, un serment d'adhésion (1) à la doctrine et au gouvernement de l'Église d'Angleterre, contre tous les dogmes papistes et la discipline des presbytériens; et l'on publia une déclaration touchant la légalité des cérémonies usitées dans le service public. Ces mesures ajoutèrent à l'irritation générale. On mit en question la légalité de la commission accordée par le roi; et la durée de la session après la dissolution, quoique approuvée par les juges, fut regardée par beaucoup de personnes comme contraire à la loi. On se retrancha dans des exceptions, on présenta des pétitions contre la forme du serment imposé au clergé; et des religionnaires de toutes les sectes, à l'exception des ecclésiastiques, se plaignirent de plusieurs des canons comme souverainement oppressifs et injustes (2).

Sur Laud retomba la tâche de publier ces canons : il saisit l'occasion d'adoucir ses ennemis parmi les puritains, en déployant officieusement son antipathie contre le papisme. A la publication (2 juillet) il ajouta une lettre souscrite par lui-même et par l'évêque de Rochester, en qualité de juges de la haute cour de commission, établissant que non-seulement les prêtres catholiques et les hôtes de ces prêtres, mais toutes les personnes en possession de livres papistes ou hérétiques, tous ceux qui avaient été ou qui étaient soupçonnés d'avoir assisté à la célébration de la messe, tous ceux dont les enfants avaient été baptisés ou étaient instruits par des prêtres papistes, ou avaient été ou étaient sur le point d'être envoyés à des séminaires papistes, tous ceux-là devaient être saisis et amenés devant les commissaires de Sa Majesté pour les matières ecclésiastiques. Alarmés de cette publication menaçante, les catholiques s'adressèrent à la reine, qui, prenant Windebank avec elle, rappela au roi le présent de 14,000 livres qu'il avait récemment reçu du corps des catholiques pour le soulagement de ses pressants besoins, et l'assistance pécuniaire qu'il avait sollicitée d'eux, en outre, pour sa guerre contre les covenantaires. La reconnaissance ou la politique l'emporta : mandant l'archevêque, le roi le réprimanda pour son zèle officieux, et lui ordonna d'abandonner des mesures qui, dans les circonstances actuelles, pouvaient tendre au préjudice de la couronne (1).

Le temps approchait où le parlement écossais allait s'assembler. On éluda une seconde prorogation faite par le roi, sous prétexte de quelque irrégularité dans l'ordonnance. Les membres prirent leur siége : ils adoptèrent tous les actes qui avaient été préparés avant la prorogation; votèrent une taxe pour soutenir la guerre, de dix pour cent sur les rentes en terres, et de cinq pour cent sur les intérêts de l'argent; et nommèrent un conseil militaire, dont la moitié devait constamment résider à Édimbourg, et l'autre moitié suivre les mouvements de l'armée. Ce fut en vain que Charles s'aperçut de la tendance perfide de ces mesures, qu'il rendit la liberté à Loudon, et l'envoya en Écosse (26 juin), à condition qu'il y prendrait ses intérêts : les covenantaires n'abandonnèrent pas leurs projets, et quoiqu'ils ne pussent donner à leur vote la dénomination de loi, puisqu'il y manquait la sanction royale, ils le revêtirent d'une force égale, en s'engageant par des promesses qui obligeaient les signataires à le mettre à exécution (2).

(1) On se récria beaucoup contre ce serment, particulièrement contre cette clause qui établissait que le gouvernement de l'Église résidait dans la personne des archevêques, évêques, doyens, archidiacres, etc. On demanda comment un homme pouvait jurer un « et cætera. » Le roi ordonna à l'archevêque de ne pas insister. Rushw., II, 1205-1209. Nalson, I, 496-500. Mém. de Hardw., II, 151.

(2) Wilk., Conc., IV, 538-553. Nalson, I, 351-376. Rushw., I, 1205-1209. Laud's troubles, 79, 80.

(1) D'après une longue dépêche de Rosetti, de juillet 27, N. S., lorsque la cour de haute commission s'assembla, elle fut attaquée par la populace (22 oct.); divers membres furent blessés par des pierres, et l'archevêque ne s'échappa qu'avec difficulté. Journal de Laud, 59. Rosetti, nov. 9, N. S.

(2) Nalson, I, 502-508. Rushw., II, 1210. Balfour, II,

Le roi avait d'abord proposé d'attaquer ses ennemis sur trois points différents en même temps, avec 20,000 Anglais qu'il commanderait lui-même, 10,000 Irlandais sous les ordres du lord lieutenant, et un nombre égal de montagnards conduits par le marquis d'Hamilton. Mais sa détresse et la décision des covenantaires firent échouer ce plan magnifique. Il n'osa commencer à lever ses troupes, jusqu'à ce qu'il eût l'espoir d'obtenir des fonds pour les entretenir. Lorsque le parlement fut dissous, les lords, d'après leur promesse, vinrent à son secours par un emprunt volontaire de 200,000 livres, et l'on publia immédiatement, dans chaque province, des ordonnances pour fournir un certain nombre d'hommes (1). Mais dans quelques circonstances, les commissaires négligèrent leurs devoirs; dans d'autres, les recrues se révoltèrent, tuèrent leurs officiers, pillèrent les églises, et se mirent à vivre à discrétion chez les habitants. En Écosse, au contraire, les covenantaires se réunissaient avec unanimité et enthousiasme. Ils avaient conservé scrupuleusement la paye entière aux officiers allemands qu'ils avaient appelés dans la dernière campagne. Les soldats, licenciés après la pacification de Berwick, revinrent avec joie sous leurs drapeaux, et beaucoup de personnes, d'après les sûretés présentées par les propriétaires et les négociants, envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, afin que l'on pût payer les soldats chaque semaine. Lorsque Charles commença ses préparatifs, ses ennemis étaient prêts à agir. Leslie réunit son armée à Chouseley-Wood, près de Dunse (29 juin). Durant trois semaines, les soldats furent instruits dans tous les exercices militaires, et encouragés par les sermons et les prières; et le 20 août, il traversa la Tweed avec 23,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie (1). Aussitôt que l'armée fut sur le territoire anglais, les ministres réclamèrent l'honneur de former l'avant-garde, la Bible à la main; les soldats, en gage de leurs intentions pacifiques, suivaient avec les armes renversées. En même temps, on publia une proclamation, qui portait que les Écossais étaient appelés à cette expédition par la même Providence divine qui, jusqu'alors, avait guidé leurs pas; qu'ils marchaient, non contre le peuple d'Angleterre, mais contre la faction canterburienne des papistes, des athées, des arminiens, et des prélats; qu'ils prenaient Dieu et leur conscience à témoin qu'ils ne voulaient que la paix des deux royaumes, en punissant les perturbateurs d'Israël, les tisons de l'enfer les Korah, les Balaam, les Doëg, les Rabshakah, les Aman, les Tobiah, et les Samballat du siècle; après quoi ils retourneraient avec satisfaction et orgueil dans leur patrie (2).

Le lord Conway était arrivé dans le Northumberland, pour prendre le commandement de la cavalerie dont il était général. Il n'osait opposer à l'ennemi une armée indisciplinée et inférieure en nombre; mais il reçut un ordre péremptoire du comte de Strafford, commandant en chef sous le roi (3), de disputer le passage de la Tyne. Les fortifications qu'on avait élevées à la hâte à Stella-Haugh furent

373-379. « Ces actes, dit Balfour, produisirent le changement le plus grand et le plus réel qui fût arrivé dans l'Église et dans l'État depuis six cents ans. Non-seulement il renversa l'ancien mode de gouvernement, mais il enchaîna la monarchie, et lui posa des limites et des bornes au delà desquelles tout ce qui était fait se trouvait illégal. »

(1) Il eut recours aux expédients les plus étranges pour lever de l'argent. Il se procura une forte somme en achetant du poivre à crédit, et le revendait immédiatement à bas prix ; extorqua un emprunt de 40,000 livres des marchands étrangers, en saisissant leurs lingots à la monnaie. Mais il échoua en diverses autres tentatives. Voyez Rushworth, 1181, 1203, 1216. Sydney papers, II, 656, 657, 658. Raumer, III, 317, 320.

(1) Je n'ai pas parlé de la lettre qu'on prétend avoir été fabriquée par lord Saville, et envoyée aux Écossais, pour les engager à envahir l'Angleterre, au nom des comtes de Bedford, de Warwick et d'Essex, et des lords Mandeville, Say et Seale, Brook et Henri Darley. Cette assertion repose sur une autorité très-douteuse ; mais on ne peut douter que les avis de leurs amis d'Angleterre ne les encourageassent à passer la frontière. « Les comtes d'Essex, de Bedford de Holland, le lord Say, Hampden, Pym, et plusieurs autres lords et gentilshommes d'une haute naissance et qui avaient du crédit, pouvaient être dans le secret. » Whitelock, 32 Voyez aussi les Mémoires de Hardwicke, II, 187. Nalson, I, 508. Mémoires de Sydney, II, 660.

(2) Rushw., II, 1226. Nalson, I, 412.

(3) Le comte de Northumberland avait été nommé au commandement; mais, comme il paraît d'après ses lettres, il aimait peu cette cause, et il refusa cette charge, sous prétexte d'indisposition. Strafford lui succéda. Warwick, 147.

détruites par l'artillerie écossaise (28 août). Une division accompagnée par la garde de Leslie passa à Newburnford, et fut promptement repoussée dans la rivière par la charge de six compagnies de cavalerie, qui furent arrêtées à leur tour par le feu d'une batterie. Les Écossais se formèrent une seconde fois sur la rive droite, et toute l'armée anglaise se retira, la cavalerie sur Durham, l'infanterie, au nombre de 4,000 hommes, sur Newcastle. De là, elle se rendit, à marche forcée, sur les frontières du comté d'York, et les deux comtés du nord restèrent, sans conteste, au pouvoir des vainqueurs (1).

Ici les chefs écossais commencèrent à hésiter (2). La route de la métropole du nord était ouverte devant eux; mais le cri de l'enthousiasme fut étouffé par la voix de la prudence. Il n'était pas de leur intérêt d'éveiller la jalousie ou de ranimer le courage des Anglais, et ils résolurent sagement, entourés comme ils l'étaient de tout l'éclat de la victoire, de s'humilier (2 sept.) comme suppliants aux pieds de leur souverain. D'un autre côté, Charles était accablé de honte; et, affligé de tout ce qui s'était passé, il n'entrevoyait que le plus sombre avenir. Il se voyait, il est vrai, à la tête de 20,000 hommes avec 60 pièces de canon; mais il doutait de leur attachement, et connaissait leur inexpérience; et, quoique Strafford affectât en public de parler avec mépris des ennemis, il assurait néanmoins le roi, en particulier, que deux mois s'écouleraient avant que son armée fût en état de se mettre en campagne (3). Dans ces circonstances, le vœu des covenantaires, exprimé par le comte de Lanark, secrétaire écossais, fut reçu favorablement (5 sept.). Le roi, pour gagner du temps, demanda qu'on lui fît connaître leur demande, et promit, lorsqu'on lui donna réponse, de la présenter au grand conseil des pairs d'Angleterre, qu'il convoqua à York pour le 24 septembre.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis que l'Angleterre avait été témoin d'une pareille assemblée. Mais Charles était forcé d'employer les expédients les plus inaccoutumés; et, comme les communes s'étaient toujours montrées plus réfractaires, il préféra l'assemblée des lords à un parlement complet. Il ne put cependant éviter ce qu'il redoutait : douze pairs signèrent une pétition qui établissait les griefs de la nation, et qui déclarait qu'un parlement en était le seul remède (1) (22 sept.). Elle fut suivie d'une autre, signée par 10,000 habitants de Londres, et ses conseillers à York, aussi bien que ceux du midi, le conjurèrent et le pressèrent d'y consentir. Il lui en coûta beaucoup pour s'y déterminer; et même, lorsque sa résolution fut prise, il la tint secrète jusqu'à ce que les lords eussent tenu leur première assemblée au jour fixé. Alors il annonça qu'il avait donné des ordres pour qu'un nouveau parlement fût convoqué pour le 3 novembre.

Deux questions furent soumises au grand conseil: comment le roi pourrait-il entretenir son armée pendant les trois mois suivants? (24 sept.) De quelle manière devait-il se conduire avec les covenantaires qui avaient envahi

(1) Comparez le récit de Conway (Dalrymple, II, 82-107), la lettre de Vane (Mémoires de Hardwicke), avec la narration qui se trouve dans Guthry, pag. 82, et dans Rushworth, II, 1237, et la dépêche officielle dans Baillie, I, 211. S'ils n'avaient pu traverser la rivière, et s'emparer de Newcastle, ils étaient en danger d'être forcés à se débander faute de provisions (Baillie, I, 207), et à voir déserter leurs compagnons par corps entiers. Balfour, II, 380. Ceux qui furent découverts furent ramenés et décimés. Ibid.

(2) La remarque de Baillie caractérise l'homme. « Nous ne savions ce que nous devions faire ensuite; cependant ce n'était pas chose nouvelle; car bien des fois, du commencement, nous ne savions que faire, mais Dieu nous assistait toujours. »

(3) Hume le représente comme conseillant au roi « de remettre tout au hasard, d'attaquer les Écossais, et d'amener l'affaire à une prompte décision. Pour montrer combien cela était facile, il ordonna d'attaquer quelques quartiers des Écossais, et remporta un avantage sur eux. » Tout ceci est de pure invention. Il est certain, d'après lord Conway (Dalrymple, II, 93, et les minutes du conseil des pairs, Mémoires de Hardwicke, II, 211), qu'il dissuada le roi de combattre. L'attaque dont l'historien parle fut livrée par les Écossais sous sir A. Douglas, qui, sans ordres, pilla la maison de M. Pudsey, sur la rive droite de la Tees, et fut fait prisonnier par sir John Digby avec 36 de ses soldats, après en avoir perdu 23 dans l'action. Voyez Baillie, I, 209, et la lettre du secrétaire Vane, dans les Mémoires de Hardwicke, II, 183.

(1) Voyez-la dans les Journaux des lords, IV, 188, signée par Rutland, Bedford, Hertford, Essex, Exeter, Warwick, Bolingbrook, Mulgrave, Say, Mandeville Brook, et Howard.

ses États d'Angleterre? (25 sept.) 1° On envoya à Londres une députation de six lords, qui, sur leurs obligations, réalisèrent un emprunt de 200,000 liv.; 2° on nomma seize pairs pour se rendre à Rippon, et ouvrir une négociation avec huit commissaires désignés par les covenantaires (1). Mais, dès le commencement (5 oct.), ceux-ci firent une demande qui surprit et embarrassa le roi et ses conseillers. Quand les Écossais étaient d'abord entrés en Angleterre, ils avaient montré la modération la plus exemplaire. Les dévots pensaient alors qu'il n'était permis de piller personne, excepté les idolâtres papistes (2). Leurs scrupules, cependant, furent promptement apaisés. La retraite des royalistes mit les comtés de Northumberland et de Durham à leur merci, et, de ce moment, ils avaient exigé des habitants une contribution de 5,600 livres par semaine, confisqué toutes les propriétés des catholiques, avec les dîmes et les rentes du clergé, et pris à discrétion les charbons et les fourrages pour leur consommation. Mais ces ressources commençaient à manquer, et, sous prétexte que la négociation les empêcherait de chercher des quartiers plus abondants, ils demandèrent hardiment un subside de 40,000 liv. par mois.

Il était évident pour les commissaires que le roi ferait en définitive cette concession : leur principal objet fut d'en réduire le montant, et de changer le mode de payement. Par adresse et persévérance, ils surmontèrent toutes les difficultés, et conclurent des traités séparés, l'un avec des gentilshommes du nord, qui, sur la foi de la promesse solennelle qu'ils seraient remboursés sur le premier subside accordé par le parlement, consentirent à lever chaque semaine une somme de 5,000 livres, par taxe de comté sur les habitants de Northumberland, Cumberland, Westmoreland, et Durham (26 oct.); et l'autre avec les Écossais, qui s'engagèrent, aussi longtemps que ce subside serait payé, à s'abstenir de tous actes d'hostilité et de toute demande à main armée (1). Le traité fut aussitôt envoyé à Londres. Le roi et les lords se hâtèrent de s'y rendre, afin d'arriver à temps pour l'ouverture du parlement, et les commissaires écossais les suivirent, à leur loisir, amenant avec eux une députation des plus instruits et des plus zélés de leurs ministres (2).

(1) Les commissaires anglais étaient les comtes de Bedford, Hertford, Essex, Salisbury, Warwick, Bristol, Holland, Berkshire, le vicomte Mandeville, les lords Paget, Wharton, Brook, Pawlet, Howard, Savile, et Dunsmore. Ceux d'Écosse étaient Dunfermline, Loudon, sir Patrick, Hepburne, sir Williams Douglas, Smith, Wedderburne, Henderson, et Johnson

(2) Mém. de Hardw., II, 158.

(1) Pour ces transactions, consultez les lettres et les minutes dans la Collection de Hardwicke, II, 168, 298; les mémoires dans Rusworth, 1254, 1310, et Nalson, I, 447-465.

(2) Baillie était du nombre. Dans une lettre amusante à sa femme, il lui fait le récit de son voyage. « Personne de notre compagnie ne se porte mieux que moi, mon domestique, et notre noble petit cheval. De Kilwennig à Londres, je ne suis pas tombé une seule fois. C'est le fruit de vos prières. Nous avons fait en route de grandes dépenses; leurs auberges sont comme des palais : il n'est pas étonnant qu'on y vole les hôtes. » 216.

CHAPITRE XI.

Conduite du parlement. — Accusations de Strafford et de Laud. — Vote contre les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques. — Procès et exécution de Strafford. — Parlement triennal. — Le roi tient un parlement en Écosse. — Révolte en Irlande. — Remontrance des communes. — Protestation et accusation de douze évêques. — Le roi accuse six membres. — Les évêques privés du droit de siéger au parlement. — Progrès de la révolte en Irlande. — Le roi se retire à York. — L'entrée des murs lui est refusée. — Les chambres lèvent une armée. — Charles déploie son étendard à Nottingham.

Charles assembla son parlement avec les plus vives appréhensions. Il sentait la dépendance où l'avaient réduit les derniers événements; il voyait l'existence de ses conseillers et les prérogatives de sa couronne à la merci des deux chambres, et il se rappelait les talents, la violence et l'opiniâtreté qui jusque-là avaient distingué ses adversaires du parti populaire. Les terreurs de ses conseillers ajoutaient à sa détresse. Il évita les regards du peuple, et au lieu d'ouvrir la session avec la pompe accoutumée, il se rendit par eau à Westminster (3 nov. 1640). Le discours qu'il prononça de son trône fut court, mais conciliant. Il recom-

manda trois points à l'attention des deux chambres: la destruction des rebelles, le payement de l'armée, et la réforme des abus. Mais le mot de «rebelles» déplut : il s'abaissa à le justifier. C'était, selon son opinion, l'expression applicable à des sujets armés contre leur souverain, car ils étaient aussi ses sujets d'Écosse, et il leur avait déjà donné cette dénomination sous le grand sceau (1).

Le roi avait désigné pour président, dans sa chambre basse, Gardiner, garde des archives de Londres; mais Gardiner ne fut point élu; et Lenthal, avocat en réputation, mais sans énergie et sans expérience, fut choisi à sa place. Les élections prouvèrent que tous les efforts des ministres n'avaient pu obtenir pour le roi qu'un tiers des membres: Pym, Hampden, et Saint-John, se mirent à la tête de l'opposition: le premier devait cet honneur à ses services dans les parlements précédents; les deux autres l'avaient mérité par leur courage et leur persévérance dans la célèbre affaire du ship-money. Ils furent soutenus par les talents de Denzil Holles, second fils du comte de Clare, et autrefois l'un des persécuteurs de Buckingham; de Nathaniel Fiennes, second fils du lord Say; et de sir Henri Vane, fils du secrétaire, aussi exaltés dans leurs opinions religieuses que dans leurs vues politiques (2); et des lords Falkland et Digby, Hyde, Selden, Rudyard, et plusieurs autres, possédant les talents les plus distingués, et jaloux de mettre un terme aux désordres de l'État, par la réforme des abus. Tous étaient d'abord liés par des vues communes; mais insensiblement leur union se détruisit par des différences d'opinion sur des sujets de première importance. Quelques-uns se réunirent au monarque, malgré sa position difficile; d'autres se persuadèrent que la liberté ne pouvait être assurée que par l'établissement d'une république.

Parmi les lords, le roi pouvait compter un grand nombre d'amis. Tous les évêques et une moitié des pairs temporels devaient leurs honneurs à lui ou à son père; mais la crainte imposait silence aux premiers, et la politique, le patriotisme, ou le ressentiment, balançait la reconnaissance dans les autres. Les comtes de Bedford et d'Essex, les lords Say et Kimbolton, se prononcèrent les premiers; leurs opinions furent adoptées et soutenues par les comtes de Warwick et de Hertford, et les lords Brook, Wharton, Paget, et Howard: les amis du roi, intimidés par l'accord qui existait entre eux et le parti dominant de l'autre chambre, au lieu de faire une vigoureuse résistance, adhérèrent sans opposition à des mesures dangereuses pour la couronne et pour eux-mêmes.

La misère du pays, les attaques faites à ses libertés, et les dangers qui menaçaient sa religion, fournirent aux orateurs des deux chambres un vaste champ de réclamations et d'invectives. Leurs plaintes, imprimées et distribuées dans le royaume, furent bientôt répétées de nouveau dans des pétitions signées par plusieurs milliers d'habitants de tous les comtés et des bourgs les plus riches. Soutenues par la voix du peuple, les communes négligèrent la recommandation royale, se divisèrent en comités et sous-comités, et, pendant plusieurs mois, donnèrent toute leur attention à trois sujets importants: l'investigation des abus, l'adoption des remèdes à y apporter, et la punition des délinquants.

1° Comme de coutume, les catholiques furent les premiers à ressentir les effets de leur inimitié. On se remit à crier que la religion était en danger par les intrigues des papistes. Il est certain qu'aucune crainte n'était plus mal fondée; mais, dans le temps de fermentation générale, la crédulité publique admet aisément des assertions au lieu de preuves, et des apparences au lieu de réalités; on se plaignit de ce que le roi avait composé avec les réfractaires, qu'il avait acquitté quelques prêtres avant leur jugement, et d'autres après leur conviction; qu'un agent de Rome résidait auprès de la reine; que les catholiques les plus riches avaient, sur la demande de cette princesse, souscrit pour 10,000 liv., afin de faciliter l'expédition du nord; que des catholiques possédaient des commissions dans l'armée anglaise, et qu'ils composaient la force que Strafford avait levée en

(1) Baillie, I, 218. Nalson, I, 481.

(2) Vane était un jeune homme de vingt-quatre ans, disciple de Pym et de sir Nathaniel Rich, dont le fanatisme égalait les talents. A l'âge de vingt ans, pour jouir de la liberté de recevoir le sacrement debout, au lieu de le recevoir à genoux, il se rendit à la Nouvelle-Angleterre, en Amérique; mais il revint dans le cours de l'année, et, par le crédit de son père, il obtint de siéger au parlement. Mémoires de Strafford, I, 463

Irlande. Charles, fatigué de pétitions, pour dissiper les terreurs de ses sujets protestants, ordonna que tous les catholiques quittassent la cour et fussent chassés de l'armée; que les maisons des réfractaires fussent visitées, pour s'assurer si elles contenaient des armes; et que leurs prêtres fussent bannis du royaume sous trente jours (1). Mais il s'efforçait en vain d'apaiser les soupçons qu'il était de la politique de ses adversaires de faire naître, et l'accusation d'encourager le papisme fut avec tant d'assurance et si incessamment répétée contre le roi, qu'elle obtint enfin tout crédit sur la majorité de ses sujets.

2° Les communes entreprirent de «purger l'Église.» Sur la demande des victimes et de leurs amis, elles rétablirent dans leurs bénéfices tous les ecclésiastiques qui avaient été destitués comme non-conformistes par les évêques ou par la haute cour. De l'autre côté, elles mandèrent à la barre de la chambre tous les ministres dénoncés comme objet de scandale. Sous cette dénomination on comprenait deux classes d'hommes: ceux qui s'étaient déshonorés par leur immoralité publique, et ceux que leur zèle à maintenir l'observance des cérémonies avait fait accuser de superstition. On leur appliqua différentes peines, selon l'humeur de la chambre : quelques-uns furent réprimandés par l'orateur, d'autres jetés en prison, et d'autres encore tenus de donner caution de leur bonne conduite (1).

3° Elles revisèrent de la même manière les jugements de la chambre étoilée qui avaient excité tant de mécontentement par leur sévérité. Prynne, Burton, et Bastwick, furent rappelés des lieux où ils étaient renfermés, afin qu'ils pussent défendre leur cause en personne. Ils entrèrent à Londres, à différents jours, avec une marche triomphale, accompagnés par des centaines de voitures et des milliers de cavaliers, au milieu d'une multitude de gens à pied, portant tous du laurier et du romarin à leurs chapeaux. On révoqua leurs sentences, et l'on condamna leurs juges à payer à chacun 5,000 liv. de dommages (2).

4° Les deux chambres se réunirent pour déclarer que les commissions du ship-money, et toutes les mesures subséquentes, étaient contraires aux lois. Les communes décidèrent que la cour du comte maréchal et celles du conseil d'York étaient des abus : elles nommèrent des comités pour faire des recherches sur l'origine et l'institution de la cour des mines d'étain, et celle des marches de Galles; pour déterminer s'il était légal ou illégal d'obliger à payer le droit d'écuyer, et d'imposer des amendes à ceux qui négligeaient de recevoir l'ordre de chevalerie, et pour examiner la conduite de tous les lords lieutenants et de leurs officiers qui avaient été chargés du vêtement, et qui avaient dirigé la dépense pendant la dernière expédition (3).

5° Parmi les conseillers du roi, il n'existait aucun homme qui fût plus redouté pour ses talents et plus haï pour son dévouement au despotisme, que le comte de Strafford, surnommé «le grand apostat de la cause du peuple.» Ses

(1) Journaux, 9, 23, 30 novembre; 3, 7, 24 décembre; 11, 26 février; 15, 25 mars; 27 avril, 7 mai. Je puis rapporter ici un fait singulier concernant Goodman, prêtre condamné à mort pour avoir pris les ordres dans l'Église de Rome. Les communes engagèrent les lords à s'unir à elles pour demander son exécution. Charles répondit qu'il le bannirait ou le renfermerait pour la vie, mais qu'il ne voulait pas verser le sang pour la seule cause de religion. Ils renouvelèrent leur demande : le roi fit réponse qu'il remettait la cause en leurs mains; qu'ils pouvaient agir comme ils le jugeraient convenable. Mais en même temps il leur envoya une pétition qu'il avait reçue de Goodman, et qui était ainsi conçue : «Celles-ci sont pour supplier humblement Votre Majesté de remettre le suppliant à leur merci, plutôt que de laisser vivre le sujet d'un si grand mécontentement du peuple contre Votre Majesté... Telle est, très-sacré souverain, la demande de celui qui s'estimerait heureux de verser son sang pour éteindre la discorde dont il est l'occasion entre Votre Majesté et son peuple. *Ita testor.* John Goodman.» De ce moment, soit qu'ils fussent touchés des sentiments magnanimes du prisonnier, ou qu'ils ne voulussent pas prendre sur eux-mêmes la responsabilité qu'ils comptaient faire peser sur le souverain, ils renoncèrent à leurs poursuites contre la vie de Goodman, qui demeura oublié sous les murs de Newgate, jusqu'à sa mort, en 1645. Baillie donne une raison très-peu probable de cette contradiction : il dit qu'ils avaient résolu de refuser au roi le pouvoir de faire grâce pendant la session du parlement, et qu'ils craignaient que, si ce pouvoir lui était accordé dans l'affaire de Goodman, il ne pût établir un précédent pour celle de Strafford. Voyez les Journaux des communes, janvier 23, 25, 27, des lords, 140, 141, 142, 146, 150, 151. Nalson, I, 738. Baillie, I, 238.

(1) Journaux, 19 décembre, 20 mars, 1er juin.

(2) Journaux, 7, 9, 30 décembre; 22, 25 février; 2, 12, 24 mars; 20 avril; 20 mai. Baillie, I, 222.

(3) Ibid., 23, 24, 27 novembre; 7, 19, 23, 24 décembre; 20 mars; 13, 14 mai; 1er, 14 juillet. Journ. des lords, IV, 136, 156, 173.

amis voulaient qu'il se mît à l'abri de l'orage qui le menaçait, soit en restant dans le comté d'York à la tête de l'armée, soit en se retirant dans son gouvernement d'Irlande; mais un tel conseil paraissait une lâcheté à un homme d'un caractère aussi rigide que le sien, et intrépide comme lui; et quand le roi, l'assurant de sa protection, demanda sa présence, il ne perdit pas un moment pour se rendre dans la capitale. Son arrivée inattendue surprit et déconcerta ses ennemis, qui connaissaient son influence sur le jugement de leur souverain, et qui craignaient qu'il ne prévînt l'accusation qu'ils voulaient porter contre lui, en les accusant eux-mêmes d'entretenir une correspondance criminelle avec les Écossais. Ils consacrèrent un jour à concerter leur plan (11 nov.) : le lendemain matin, les communes délibérèrent à huis clos, et quand les portes furent ouvertes, la majorité des membres se rendit à la barre des lords, où Pym, en leur nom, accusa le comte de Strafford de haute trahison. Ce seigneur était en ce moment en consultation secrète avec le roi : il se hâta de se rendre à la chambre, et il s'avançait vers sa place, quand un grand nombre de voix lui crièrent de se retirer. Lorsqu'il rentra, on lui ordonna de s'agenouiller à la barre, et le lord garde des sceaux l'informa qu'en conséquence de l'accusation portée contre lui par les communes, la chambre avait ordonné qu'il restât sous la surveillance de l'huissier à verge noire, jusqu'à ce qu'il se fût lavé de l'accusation. Il voulut parler, mais on l'interrompit, et on le remit sous la garde de Maxwell, l'huissier (1).

Le ministre destiné après lui à éprouver la sévérité de la chambre basse était le secrétaire Windebank. Dans l'exercice de sa charge, il avait signé plusieurs ordres en faveur des réfractaires, et d'autres pour faire sortir des prêtres de prison. Dans toutes ces circonstances, il avait agi par ordre du roi, et, pour plus de sûreté, avait obtenu un pardon signé de sa main. Charles cependant ne voulait pas que son nom fût impliqué dans la question, et les patriotes ne se montrèrent pas impatients de verser le sang du secrétaire (4 déc.). Il profita du retard qu'ils mirent dans la poursuite de l'affaire, obtint un passe-port du roi, et sauva sa tête en fuyant à propos en France (1).

Pour amener l'accusation de l'archevêque Laud (15 déc.), les communes déclarèrent que la convocation n'avait point l'autorité d'engager les laïques ou le clergé sans le consentement du parlement; que le don gratuit que l'on avait accordé dernièrement au roi était illégal, que les constitutions qui avaient été établies étaient préjudiciables à l'autorité de la couronne, aux droits du parlement, et aux libertés du peuple; et qu'il serait fait une enquête sur la conduite du métropolitain, qu'on supposait le véritable auteur, non-seulement de ces mesures, mais d'autres tentatives pour renverser les lois et la religion de la nation. Deux jours après (18 déc.), Holles l'accusa à la barre de la chambre haute du crime de haute trahison. Il se leva avec son impétuosité ordinaire, et protesta de son innocence; et il allait à son tour accuser ses accusateurs, quand le comte d'Essex et le lord Say le rappelèrent aigrement à l'ordre : la chambre, refusant d'entendre sa justification, le mit sous la garde de l'huissier. Six semaines après, l'archevêque fut transféré à la Tour (2).

Finch, le lord garde des sceaux, qui, lorsqu'il était président, s'était distingué par le zèle avec lequel il avait soutenu la légalité du ship-money, fut averti, par les résolutions prises par les deux chambres, du sort qui l'attendait (21 déc.). Il sollicita la permission de plaider sa cause devant les communes, et il réveilla la compassion d'un grand nombre de membres par son éloquence et par ses larmes; mais de tels sentiments étaient condamnés par

(1) Voyez Baillie, 217, et les journaux des lords, 88, 89. L'accusation était générale, et l'on n'y articulait aucun fait; ce n'était que le 24 que la chambre devait s'entendre sur les articles. Journaux, 11, 24 novembre. Néanmoins Strafford n'avait pas droit de se plaindre. Il avait autrefois conseillé de pareilles mesures envers le duc de Buckingham. Mém. de Warwick, III.

(1) Journaux des communes, 26, 33, 44, 45. Voyez ses lettres dans les OEuvres de Prynne. « Néanmoins, plutôt que Sa Majesté ou ses affaires en souffrent, je désire que toute la charge pèse sur moi; et quoique j'aie la signature du roi pour la plupart d'entre eux, et son ordre pour tous, j'aime cependant mieux périr que de les produire, soit à son préjudice, soit sans sa permission. » De Calais, 6 décembre, p. 127.

(2) Journaux des communes, 51-54; des lords 112. Laud, 75.

les patriotes les plus déterminés comme une faiblesse criminelle, et le même après-midi, Finch fut accusé de haute trahison devant la chambre des lords. Il s'était déjà caché; on ne put découvrir aucune trace de sa retraite, et, peu de jours après, on apprit qu'il avait cherché et obtenu un asile en Hollande. Afin que ses confrères, les autres juges, qui avaient eu la même opinion que lui, ne pussent l'imiter dans sa fuite, il fut enjoint à chacun d'eux, à la requête des communes, sous peine de 10,000 livr. d'amende, de comparaître quand il serait appelé (1).

Quoique les prérogatives que le roi regardait comme les plus fermes appuis de son trône lui fussent enlevées les unes après les autres, bien que ses amis et ses conseillers fussent écrasés sous les accusations, les amendes, les emprisonnements, et même les sentences de mort, ce monarque ne parut faire aucun effort pour lui-même, mais se résigner avec indifférence à son sort. Le fait était qu'il ne se sentait pas assez fort pour lutter contre les deux nations en même temps, et qu'il attendait alors impatiemment que la conclusion du traité et le licenciement de l'armée écossaise lui permissent de reprendre son autorité. Les commissaires « des tables » avaient été reçus comme des amis et des libérateurs par les chefs du parti populaire. L'union la plus étroite fut bientôt cimentée entre eux : ils semblaient croire que leur cause était la même, et qu'ils devaient se soutenir ou tomber ensemble; et, tandis que les patriotes s'engageaient à entretenir l'armée écossaise pendant son séjour, et à lui faire en outre, à son départ, de grandes largesses, les covenantaires promettaient de traîner en longueur la conclusion du traité, et de maintenir leurs forces en Angleterre, jusqu'à ce que les réformes projetées dans l'Église et dans l'État fussent entièrement effectuées (2).

(1) Journal des communes, 55; des lords, 114, 115.

(2) Ceci est clairement exprimé presque à chaque page de la correspondance de Baillie, pendant les six mois que dura la négociation. Quand ils en vinrent, en février, à la dernière demande, Baillie écrit : « Nous prolongerons plus ou moins, selon que les besoins de nos amis d'Angleterre l'exigeront, car ils sont encore dans une telle crise que si nous ou notre armée étions partis, ils seraient perdus. » P. 240.

Charles, dans son empressement à conclure la négociation, fut amené à concéder beaucoup de points qu'autrement il eût refusés. Il consentit, après quelques objections, aux trois premières demandes des Écossais : que les actes de leur dernier parlement seraient confirmés; que les indigènes seuls seraient nommés au gouvernement des châteaux royaux, et que leurs concitoyens ne seraient pas accablés, soit en Angleterre, soit en Irlande, de serments inaccoutumés (1); mais il s'opposa résolument à la quatrième, que la punition des incendiaires serait laissée à la discrétion des deux parlements. C'était lui demander son propre déshonneur. Ils appelaient incendiaires les personnes qui avaient encouru leur déplaisir en obéissant à ses ordres, et que pour cela même il était obligé de protéger. Il plaida particulièrement en faveur de Traquaire, et réclama le droit de juger lui-même ce seigneur, parce qu'il avait agi en qualité de commissaire royal. Mais Traquaire, tombant à genoux, lui demanda avec instance que la vie d'un humble individu comme lui ne fût pas un obstacle à une réconciliation entre le roi et son peuple. Les Écossais menacèrent de prendre l'avis et de solliciter l'interposition du parlement anglais, et Charles, quoiqu'il lui en coûtât de pénibles efforts, donna son assentiment. Leur demande suivante, la restitution des vaisseaux et des marchandises capturées, fut promptement accordée; et celle d'une indemnité, comme question pécuniaire, fut renvoyée par le roi à la chambre des communes, qui vota deux sommes, une de 125,000 liv. pour les dépenses de l'armée écossaise durant cinq mois (1641, 3 févr.), et une autre de 300,000 livr., sous la dénomination de « subside amical pour les pertes et les besoins de leurs frères d'Écosse » (2). Enfin, les commissaires arrivèrent à leur dernière réclamation, l'établissement

(1) Strafford avait forcé les Écossais, en Irlande, à prêter un serment d'allégeance par lequel ils renonçaient à tout covenant contre le gouvernement, et promettaient de ne jamais entrer dans aucune ligue contre qui que ce fût, sans l'autorisation du roi. Voyez Rushw., VIII, 494.

(2) « 300,000 liv. sterl.! s'écrie Baillie, 5,400,000 marcs écossais ! c'est une jolie somme dans notre pays. » Baillie, I, 240.

d'une paix solide entre les deux nations. Le roi espérait une prompte conclusion de ce traité, mais il fut bientôt déçu dans son attente. Sous ce titre, les commissaires lui présentèrent seulement deux articles (20 févr.), se réservant le pouvoir discrétionnaire d'en ajouter d'autres, lorsqu'ils le croiraient nécessaire, et comme ils jugeraient convenable (1).

On s'aperçut bientôt que les députés écossais agissaient avec un caractère non-seulement politique, mais religieux. Tandis qu'ils négociaient ouvertement avec le roi, ils intriguaient activement, en secret, avec leurs amis du parti patriotique, pour obtenir en Angleterre l'abolition de l'Église épiscopale, et la substitution de l'Église presbytérienne. Ils semblaient considérer ce projet comme le but principal de leur mission, et ils le poursuivaient avec l'adresse et la persévérance les plus édifiantes; mais il y avait dans cette question une grande latitude d'opinion. Les presbytériens formaient dans la ville un parti très-considérable : mais, parmi les réformateurs du parlement, il s'en trouvait beaucoup qui, voulant réduire, de tous leurs moyens, la fortune, le pouvoir, et la juridiction des évêques, s'opposaient absolument à ce que l'ordre fût détruit; tandis que d'autres, sous les bannières des lords Say, Wharton, et Brook, voyaient avec une égale horreur l'épiscopat et le presbytérianisme, et travaillaient à introduire le système d'égalité des indépendants. Cependant, les Écossais, à l'aide de leurs amis d'Angleterre, firent présenter des pétitions de plusieurs comtés, de 15,000 habitants des métropoles (18 décembre 1641), et de 1800 ministres, tous sollicitant l'abolition entière de la hiérarchie (2 janv.). Les lords Digby, Falkland, Selden et Rudyard, les combattirent fortement (9 févr.); mais après un débat de deux jours, et une division dans laquelle les anti-épiscopaux obtinrent une majorité de 32 voix, les pétitions furent renvoyées à un comité (2). Quoique ce succès encourageât leurs espérances, il était loin de leur assurer la victoire. Le roi informa le parlement que sa conscience ne lui permettrait jamais de consentir à la destruction d'un ordre qu'il considérait comme essentiel au christianisme : tandis que les Écossais, au contraire, raisonnaient et sollicitaient, priaient et prêchaient, en faveur de l'Église presbytérienne. La curiosité et la dévotion attiraient beaucoup de monde à leur service : l'église qu'on leur avait assignée était remplie depuis le matin jusqu'au soir; et les leçons de leur théologiens furent répandues avec zèle, dans toute la ville, par leur auditoire. Ils apprenaient que le « nœud de la question ne pouvait être coupé que par la hache de la prière, » et les dévots observèrent solennellement des jeûnes, afin « que le Seigneur pût joindre le souffle de ses narines aux efforts des faibles humains pour renverser une méchante Église, contraire aux Écritures » (1).

Le marquis d'Hamilton avait conseillé au roi de désarmer l'hostilité des réformateurs, en les admettant à son conseil. Charles ne l'avait écouté qu'en exprimant sa colère; mais le désir de sauver la vie de ses amis, et de conserver l'épiscopat à l'Église, vainquit sa répugnance, et Bristol, Essex, Bedford, Hertford, Mandeville, Saville, et Say, furent appelés par son ordre au conseil privé (27 février). Cette nomination causa d'abord une satisfaction générale; mais, peu de jours après, on remarqua que le langage des nouveaux conseillers était plus poli et leur zèle moins austère. On les accusa d'apostasie; les soupçons s'étendirent sur les commissaires écossais; et la ville retentit de plaintes contre l'avarice et la perfidie des hommes d'État. Pour leur défense, les Écossais publièrent un violent écrit contre Strafford, Laud, et tout le banc des évêques. Il offensait non-seulement le roi, mais leurs propres amis dans les deux chambres. On le regarda comme une tentative de leur part pour dicter des lois au parlement d'Angleterre. Ils eurent encore recours au jeûne et à la prière, et firent imprimer une explication de leurs sentiments dans

(1) Journaux, 22 janvier, 3 février. Journ. des lords, IV, 151. Baillie, I, 211, 221, 228, 333, 340. « Cela ne nous était pas possible (d'accorder toutes les propositions), et n'était pas avantageux aux fins des Anglais, qui ne requéraient pas tant de promptitude. » Ibid., 243.

(2) « Ils discutèrent depuis huit heures du matin jusqu'à six du soir. Toute la nuit notre parti sollicita autant qu'il put. Le lendemain, quelques milliers de citoyens descendirent paisiblement dans la salle de Westminster, pour appuyer leur pétition. » Baillie, 244.

(1) Baillie, 221, 224, 227, 230, 231, 236, 244, 250. Journ. des communes, 72, 81, 101.

un langage plus conciliant; mais ils avaient déjà perdu tant de voix, que leurs alliés de la chambre basse n'osèrent plus, ainsi qu'ils en avaient eu l'intention, faire la motion de l'abolition de l'épiscopat. Ils y substituèrent une résolution portant que «les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques dans la chambre des lords étant un empêchement à l'exercice de leurs fonctions, et préjudiciables à l'État, ils devaient en être dépouillés.» Les partisans de 'épiscopat, décidés à borner leurs efforts à la conservation de l'ordre, ne firent aucune objection; et ses ennemis, satisfaits de cet avantage, suspendirent toute hostilité jusqu'à ce que le sort de Strafford fût fixé (1).

Le roi était étroitement obligé par l'honneur à protéger la vie de cet infortuné seigneur, en butte à tant de haines. On n'en peut douter, et lui-même le sentait. Il y était d'ailleurs poussé par les représentations de la reine. Mais où, comment Charles, dans sa situation présente, pouvait-il découvrir les moyens de soustraire Strafford à la vengeance de ses ennemis? La présence de l'armée écossaise interdisait tout mouvement militaire, et la nécessité de pourvoir à la subsistance de cette armée assurait la permanence du parlement: les persécutions récentes avaient imposé silence aux amis de la couronne dans les deux chambres, et l'indigence du roi l'avait réduit à mettre en gage ses bijoux, pour l'approvisionnement de sa table. Dans ces conjonctures, Charles poursuivit cette ligne de conduite qui est toujours adoptée par les hommes irrésolus. Il se mit aux aguets pour saisir la première occasion favorable que le cours des événements pourrait lui offrir, et en même temps il s'occupa de diverses tentatives pour se procurer l'assistance de puissances étrangères. 1° Il vit qu'il était temps d'abandonner le dessein qu'il avait entretenu de marier son fils Charles à une infante, et sa fille Marie à l'infant d'Espagne. Deux prétendants protestants à la main de Marie étaient maintenant devant lui: son neveu le prince palatin, et Guillaume, fils de Frédéric. Le palatin était le favori des chefs populaires; Charles préférait le prince hollandais à cause de l'influence du père sur les États Généraux, et des promesses d'attachement et d'assistance qu'il avait faites. Un message royal annonça le mariage médité au parlement (10 févr.), et les fiançailles eurent lieu au commencement de mars. Mais la princesse, âgée seulement de dix ans, eut la permission de rester encore en Angleterre jusqu'à ce qu'elle eût accompli sa douzième année, et Frédéric prouva immédiatement sa gratitude et sa sincérité, en transmettant au roi une somme d'argent montant à plusieurs mille livres (1).

2° Henriette s'était persuadé que, par des rapports directs et personnels, elle agirait sur les sentiments de son frère le roi de France. Saisissant donc le prétexte d'une légère indisposition, elle prétendit qu'une visite dans son pays natal était nécessaire pour le rétablissement de sa santé (28 janvier). Ce prétexte était trop léger pour en imposer au parti populaire, et le comte de Holland, dont le cardinal de Richelieu s'était assuré les services, s'empressa d'en faire connaître à ce ministre le véritable objet (4 févr.). Richelieu ne se souciait pas que la fille de son ennemi invétéré, la reine mère de France, jouît de l'occasion d'instiller ses opinions dans l'esprit de Louis XIII; et quand Henriette sollicita l'assentiment du roi son frère, déclarant que sans son assistance elle ne voyait devant ses yeux qu'une ruine inévitable, elle reçut une réponse dictée par le cardinal (12 févr.), dans laquelle il était dit que Louis, tout en se trouvant heureux d'accueillir sa sœur, était convaincu que son absence d'Angleterre en ce moment accélérerait la ruine qu'elle redoutait. 3° La reine savait d'où partait ce refus, et elle ne fut pas lente à manifester son dépit et son irritation. Du moins elle trouva quelque consolation dans le succès partiel d'une démarche qu'elle avait faite auprès du pape (janvier), pour lui deman-

(1) Journaux, 10 mars. Dalrymple, II, 115, 116. Baillie, 247-249, 255. Son observation sur ce contretemps est curieuse. «Nous étions à demi endormis dans une profonde sécurité... Par ce coup, Dieu nous affaiblit. Nous nous rendîmes à notre refuge ordinaire, pour nous rapprocher de Dieu; les saints de la ville et de diverses sociétés particulières eurent recours au jeûne et à la prière. Par ces moyens, nos anciennes et meilleures armes, nous commençons à l'emporter. Que son saint nom soit béni.» Page 249

(1) Rosetti à Barberini, 17 mai, n. s.

der un don de 150,000 couronnes sur le trésor déposé dans le château Saint-Ange, et lui offrir en retour la promesse du roi d'abolir les lois pénales contre les catholiques, en Irlande immédiatement, en Angleterre aussitôt qu'il aurait recouvré la plénitude de son autorité. Mais l'expérience avait appris à Urbain à mettre peu de confiance dans la parole du roi; il répondit (6 févr.) que l'argent en question ne lui appartenait pas; que c'était un dépôt fait à sa conscience, dont il ne pouvait disposer qu'en faveur des princes catholiques, et pour un but religieux. Toutefois, son neveu Barberini, pour adoucir le refus, fit un présent de 35,000 couronnes, de sa propre bourse: secours temporaire et inférieur aux besoins actuels, mais qui fut pourtant accepté avec joie et gratitude

Ainsi il arriva que Strafford avait à lutter seul contre une multitude d'ennemis. La population des trois royaumes était irritée contre lui. Les commissaires écossais le déclaraient incendiaire, et demandaient hautement le sang de celui qui avait porté le roi à faire la guerre à ses fidèles sujets. Le parlement irlandais avait témoigné son mécontentement, du moment où il avait cessé de le contenir par sa présence. L'année précédente, les communes avaient rayé sur leurs registres l'éloge qu'on avait fait de son administration, et, en réduisant les subsides à leur taux primitif, avaient empêché l'expédition irlandaise de faire voile pour secourir l'armée anglaise. Maintenant, elles envoyèrent des députés pour présenter au roi des remontrances sur les six principaux griefs dont le despotisme du lord lieutenant les avait frappées, et en même temps prier la chambre des communes d'Angleterre de s'unir à elles pour faire rendre justice à un peuple opprimé et appauvri (1). Mais le coup le plus cruel qu'il reçut lui fut porté par un ordre des lords, adopté par le roi, établissant que les conseillers privés seraient interrogés sur serment, relativement à l'avis que Strafford avait donné au bureau : précédent du plus grand préjudice porté aux intérêts royaux; car, désormais, qui voudrait donner librement son opinion, lorsqu'on savait que cette opinion deviendrait la matière d'une accusation contre soi, au bon plaisir de ses ennemis?

La salle de Westminster avait été disposée pour le jugement. De chaque côté des lords les communes, sur des bancs élevés, siégeaient comme comité de leur chambre, et, près d'elles, les commissaires écossais, et les députés irlandais, porteurs des remontrances. Deux tribunes particulières étaient préparées, derrière le trône, pour l'usage du roi et de la reine. Près d'elles, on avait élevé une galerie, qui, chaque jour, recevait la foule des dames du plus haut rang. Elles payaient un très-grand prix pour y entrer; beaucoup prenaient des notes, et toutes apportaient à ce procès le plus vif intérêt. Une barre, qui traversait la salle, laissait un espace pour le public (1).

Tous les matins, à neuf heures, le prisonnier était introduit. Il faisait trois révérences au comte d'Arundel, grand sénéchal, s'agenouillait à la barre, se relevait, et s'inclinait à gauche et à droite devant les lords, dont une partie seulement lui rendait son salut. Les commissaires, au nombre de treize, ouvraient les procédures par un discours relatif à quelque point de l'accusation : leurs témoins étaient interrogés à deux reprises, sous serment, et la cour s'ajournait une demi-heure, afin que Strafford eût le temps de consulter son conseil, qui était assis derrière lui. Lorsque la cour rentrait, Strafford parlait pour sa défense, et produisait ses témoins, qui cependant, d'après l'usage du siècle, n'étaient point interrogés sous serment. Les directeurs alors répondaient à ses preuves, et le prisonnier était ramené à la Tour (2).

(1) Ormond de Carte, I, 109-115. Journal, 30 nov. Rushworth, IV, 53-67. Ceci a été représenté comme une pétition du parlement irlandais; mais les journaux portent : « Pétition de plusieurs chevaliers, citoyens, et bourgeois de la chambre des communes du parlement d'Irlande, dont les noms sont soussignés. »

(1) Rushworth, VIII, préf. Baillie, I, 257. Whitelock, 41.

(2) Le principal, Baillie, a donné un récit intéressant du procès, dans ses lettres au presbytériat d'Irvine: « La salle de Westminster, dit-il, est une chambre aussi longue et aussi large, sinon davantage, que le vaisseau, pris à l'extérieur, de la grande église de Glascow, en supposant qu'il n'y ait pas de piliers... Nous devions toujours y être rendus vers cinq heures du matin, la salle étant pleine chaque jour avant sept heures... Le ri-

Les procédures se continuèrent ainsi pendant treize jours (23 mars). Les articles contre lui se montaient au nombre de vingt-huit, dont trois l'accusaient de trahison, les autres d'actions et de paroles qui, prises séparément, n'avaient peut-être pas cette tendance, mais qui, réunies, pouvaient être appelées « trahison cumulative, » parce qu'elles prouvaient une détermination fixe de subvertir les libertés du pays. Les premiers établissaient qu'en Irlande il avait placé des soldats chez des habitants paisibles, jusqu'à ce qu'il les eût forcés de se soumettre à ses ordres illégaux; qu'il avait levé une armée en Irlande, et conseillé au roi de s'en servir pour soumettre ce royaume; et que, de sa propre autorité, il avait imposé une taxe sur le peuple du comté d'York, pour l'entretien des troupes disciplinées. Les derniers l'accusaient de s'être servi d'expressions violentes, impérieuses, et injustifiables, qui faisaient connaître son esprit et ses intentions; et de procédés illégaux, dont quelques-uns avaient été avantageux à sa fortune, et qui avaient porté préjudice aux sujets du roi, en les attaquant dans leurs libertés et leurs biens. Strafford répondit avec une modération et une éloquence qui arrachèrent des éloges même à ses adversaires. A quelques-unes des accusations, il opposa les ordres du roi; il en nia d'autres absolument; et il chercha à en écarter d'autres encore, en alléguant, en sa faveur, l'usage constant des lords députés qui l'avaient précédé en Irlande. Il protesta avec énergie contre le nouveau système de « trahison cumulative; » ridiculisant avec bonheur les arguments dont on l'appuyait, en appelant à la protection des lois, la sauvegarde des libertés, et qui seules devaient servir de guide aux actions des citoyens.

deau qui les cachait (le roi et la reine), le roi le tirait de ses propres mains. Ainsi ils étaient assis devant tous; mais on ne les regardait pas plus que s'ils étaient absents... Chaque jour la plus brillante assemblée de l'île y affluait; mais il n'y avait pas autant de gravité que je l'aurais attendu... Après dix heures, le public mangeait non-seulement des confitures, mais de la viande et du pain; des bouteilles de bière et de vin passaient de bouche en bouche sans coupe, et cela sous les yeux du roi... Si l'on sortait, on ne pouvait revenir, et souvent les assistants restaient jusqu'à deux, trois, ou quatre heures du matin. » P. 257-259.

Pendant le cours du procès, il est certain que le nombre de ses amis s'accroissait journellement, soit qu'il le dût à son éloquence, à la violence de ses persécuteurs, ou à ses fréquents appels à la sensibilité de l'auditoire. Depuis longtemps les dames, dans la galerie, s'étaient déclarées pour sa défense, et il paraît que le treizième jour, les lords qui l'avaient traité avec tant de rigueur commencèrent à soutenir sa cause. Dès l'origine même des poursuites, sir Henri Vane, le plus jeune, avait soustrait du cabinet de son père, le secrétaire, un document très-important, renfermant des notes succinctes, prises par le ministre à un débat à la table du conseil, le matin du jour où le parlement fut dissous. Elles faisaient dire à Strafford : « Votre Majesté, ayant éprouvé l'affection de son peuple, est dispensée et détachée de toute règle de gouvernement, et doit faire ce que son pouvoir lui permet. Ayant essayé tous les moyens et vous trouvant refusé, vous serez absous devant Dieu et les hommes, *et vous avez une armée en Irlande, que vous pouvez employer à réduire ce royaume sous votre obéissance;* car je suis certain que les Écossais ne peuvent tenir plus de cinq mois. » Vane fit part de sa découverte à Pym. Le contenu de ce papier prit la forme d'une accusation, quoique la source d'où provenait l'information fût tenue soigneusement cachée; et pour que l'on pût s'appuyer sur des preuves, tous les conseillers privés furent interrogés, non-seulement par écrit, mais aussi de vive voix, devant le comité d'accusation. Aucun d'eux ne savait de quel royaume il était question dans le passage le plus important, où le prévenu donnait l'avis de se servir de l'armée irlandaise « pour réduire ce royaume : » était-ce donc celui d'Angleterre? Le secrétaire lui-même, à son premier interrogatoire, répondit qu'il ne pouvait en accuser Strafford, et au second, qu'il ne pouvait en rien dire; mais il est probable qu'avant le troisième, sa mémoire fut aidée par une copie que Pym en avait prise (1), car il se rappela les mêmes mots, et déposa qu'ils avaient été prononcés (5 avril) par le lord lieute-

(1) L'original avait été brûlé avec d'autres papiers concernant le dernier parlement. Baillie, 288. Clarendon, I, 230.

nant (1). Au procès, il présenta les mêmes indications, mais il ne savait si, par les mots « ce royaume, » il avait entendu l'Angleterre ou l'Écosse. D'une autre part, Strafford produisit tous les membres du conseil, excepté Windebank, exilé en France, et Laud, prisonnier à la Tour, qui déclarèrent n'avoir aucun souvenir de ces mots; que les débats concernaient les moyens de réduire l'Écosse, et non l'Angleterre; et qu'ils n'avaient jamais eu la plus légère idée que l'on pût employer l'armée irlandaise dans un autre royaume qu'en Écosse. Il est évident que les commissaires, dans cette accusation, furent trompés dans leur attente; ils se déterminèrent, comme unique ressource, à produire les notes elles-mêmes, et, dans cette intention, le matin du jour (10 avril) où le prisonnier devait faire la récapitulation de sa défense, ils demandèrent qu'on leur permît de produire de nouvelles preuves. Les lords ajournèrent deux fois leur propre chambre; ils demandèrent l'avis des juges, et après de longs débats, ils décidèrent unanimement, à l'exception d'une seule voix, que si quelque faveur était accordée aux accusateurs, elle devait s'étendre aussi à l'accusé. Cette réponse fut reçue avec un violent murmure d'improbation; tout à coup, on entendit le cri de : « Sortez, sortez ! » et les communes, se retirant précipitamment dans leurs chambres, délibérèrent à huis clos (2).

Il est singulier que ces ardents défenseurs de la cause de la liberté eussent choisi pour modèle Henri VIII, le plus absolu de tous nos monarques. Ils enchérirent même sur l'iniquité des précédents, que ce roi avait laissés ; car à la première apparence de la disposition défavorable des lords, ils avaient résolu d'avance d'abandonner l'accusation pour s'occuper d'un bill d'attainder (de proscription) (1). Ils voyaient en effet que durant les quinze jours de procès public, Strafford avait gagné beaucoup d'amis par la modestie de son maintien et l'éloquence de ses réponses, et qu'il y avait lieu pour eux de craindre que, s'ils poursuivaient l'accusation à Westminster-Hall sur la partie la plus faible de leur cas, la question de savoir si une seule charge devait amener la condamnation, ou si l'on pouvait les réunir toutes pour déterminer le crime de haute trahison, la défection dans leurs rangs s'augmenterait journellement. Ils avaient d'ailleurs été avertis de quelque secrète intrigue contre eux parmi les officiers de l'armée (2), et n'ignoraient pas les mouvements continuels du roi et de la reine, qui n'épargnaient ni prières ni promesses pour influencer les opinions et les inclinations des lords. Ils conclurent de tout cela que le moment était venu d'exécuter le plan qui avait été discuté entre eux longtemps auparavant. Pym, alors, pour la première fois, lut les notes du secrétaire à la chambre ; et l'on prononça un bill de proscription contre le comte de Strafford, pour avoir tenté de détruire les libertés du peuple. Ce bill trouva la plus forte opposition dans toutes les classes, et particulièrement de la part de lord Digby, fils du comte de Bristol, un des membres les plus éloquents, et jusqu'alors des plus populaires (3). Mais il n'était pas en son pouvoir d'arrêter le torrent. Le onzième jour, le bill fut lu pour la troisième fois, et passa, et le matin suivant, les noms de 54 membres, qui avaient eu le courage de voter contre, furent affichés dans les rues, et désignés comme « Straffordiens, qui, pour sauver un traître, voulaient trahir leur pays. »

Cependant, les lords agissaient comme s'ils ignoraient que le bill fût discuté dans la chambre basse. Strafford se défendit devant eux. Il répéta brièvement les observations qu'il avait déjà faites; il maintint que rien de ce

(1) Rushworth, VIII, 52.

(2) Baillie, I, 288, 289. Ruhsw., VIII, 552-571. Clarendon, I, 229. Journ. des lords, 207. Nalson, II, 206. Procès d'État, III, 1158. Cobb., part. hist., II, 741. Cet important papier disparut lorsque Whitelock était commissaire du comité. Chaque membre protesta solennellement qu'il ne l'avait pas pris, et qu'il ne savait ce qu'il était devenu. Néanmoins, des copies en furent remises au roi et à Strafford. Plus tard, on trouva que celle de Charles était de la main de lord Digby, d'où l'on conclut que lord Digby était le voleur. Certainement la preuve n'est pas concluante. Whitelock, 43, 41.

(1) Wariston, dans sa lettre du 2 avril, dit : « S'ils voient que le roi obtient d'un grand nombre de membres de la chambre haute de ne pas le condamner, ils feront un bill de *teinture*. » Dalrymple, II, 117.

(2) Dès le 3 mars. Dalrymple, II, 111-119.

(3) Voyez son discours dans Rushworth, VIII, 50-53. Nalson, II, 157-160. Cela décide, je pense, de l'accusation.

qu'on alléguait ne pouvait constituer un crime de trahison, et voua au ridicule (13 avril) les nouvelles preuves de trahison cumulative, comme si l'*entité* pouvait être produite par une agrégation de *non-entités* (1). Pour terminer, il en appela à ses pairs, en ces mots :

« Milords, ceci est mon malheur présent, il peut devenir le vôtre. Si vos seigneuries ne s'y opposent, mon sang répandu ouvrira la route pour verser le vôtre : vous, vos biens, votre postérité, y sont intéressés. Si des gentilshommes aussi instruits que le sont mes adversaires, dont la langue est habituée à ces sortes de luttes, se trouvaient déchaînés contre vous; si l'on refusait tout accès près de vous à vos amis et à votre conseil; si vos ennemis les plus connus étaient admis en témoignage contre vous; si chacune de vos paroles, de vos intentions, des circonstances de votre vie, était invoquée et alléguée comme une trahison, non qu'elle fût prévue par un statut, mais construite de pièces de rapports réunies par les plus dégoûtants sophismes, je laisse à juger à vos seigneuries quels seraient les résultats d'un si dangereux et récent exemple.

« Ces gentilshommes me disent qu'ils parlent pour la défense de la communauté, contre mes lois arbitraires. Permettez-moi de vous dire que je parle pour la défense de la communauté contre leurs trahisons arbitraires. Ceci, milords, vous regarde, vous et votre postérité; car, pour moi-même, si ce n'était dans votre intérêt, si ce n'était dans l'intérêt d'une sainte actuellement au ciel, qui m'a laissé deux gages sur la terre ; » (à ces mots, sa respiration parut entrecoupée, et des larmes coulèrent le long de ses joues; mais, après un moment de silence, il reprit :) « si ce n'eût été tout cela, je n'aurais pas pris la peine de défendre ma personne ; ce vieil édifice, déjà en ruines, ne pouvait quitter le monde en un moment mieux choisi que lorsque je puis espérer qu'aux yeux de la meilleure partie de ce monde j'ai donné, par mon infortune, un témoignage de ma fidélité envers Dieu, mon roi, et ma patrie. Milords ! j'aurais encore quelque chose à vous dire, mais ma voix et mes forces m'abandonnent. Seulement, et en toute humilité, je désire être pour vous un phare qui vous préserve du naufrage. N'élevez point sur votre route un écueil qu'aucune prudence, aucune précaution, ne pourrait éviter. Quel que soit votre jugement, il sera juste à mes yeux. *In te, Domine*, (et il portait ses regards vers le ciel) *confido : non confundar in æternum* (1).

Dès que le bill d'attainder eut passé à la chambre basse, le roi s'empressa de consoler son ami, en l'assurant que, quoiqu'il jugeât convenable de faire quelques sacrifices à la violence du moment, il ne consentirait jamais à ce que la vie, la fortune, ou le sang de celui qui avait servi le trône si fidèlement, fût compromis. Lorsqu'il fit cette promesse, peut-être comptait-il sur sa propre fermeté, peut-être sur le succès d'un des projets qu'il avait conçus. 1° On lui avait persuadé d'augmenter la garnison de la Tour, en y introduisant une compagnie de 100 soldats, dont on serait sûr, et qui lui vaudraient le commandement de cette forteresse, ou d'ordonner que Strafford fût transféré dans une autre prison, afin qu'on pût le délivrer en route. Mais le lieutenant Balfour fut fidèle à la cause de ses compatriotes : il refusa d'obéir à l'ordre du roi, et repoussa avec mépris l'offre que lui fit le prisonnier d'un présent de 22,000 liv., et d'un mariage avantageux pour sa fille. 2° La préférence que les communes avaient montrée pour l'armée écossaise, le soin qu'elles mettaient à fournir de l'argent aux agresseurs, tandis que la paye de l'armée anglaise du comté d'York était arriérée, avaient fait naître la jalousie et

(1) Comme si 200 chiens blancs pouvaient jamais former un cheval blanc.

(1) Procès d'État, 1462-1469. « A la fin il fit une harangue si pathétique durant une demi-heure, que jamais comédien n'en fit autant sur la scène. La matière et les expressions en furent également belles; certainement, s'il avait la grâce de Dieu et les vertus du citoyen, ce serait un homme très-éloquent. On cite beaucoup le passage où il s'interrompit par ses pleurs et garda le silence après avoir parlé de sa première femme. Quelques-uns pensèrent que c'était un défaut de mémoire; d'autres, un moyen remarquable de sa rhétorique; quelques-uns encore, qu'un chagrin véritable et les remords que lui causait ce souvenir avaient arrêté son discours ; car on prétend que sa première femme étant grosse, et ayant trouvé une lettre de sa maîtresse, la lui avait portée ; que dans la vive discussion qui eut lieu, il la frappa à la poitrine dont elle mourut en très-peu de temps. » Baillie, 291.

le mécontentement dans cette armée. On prit occasion de là pour sonder les dispositions des officiers, et proposer plusieurs moyens d'amener l'armée aux environs de la capitale, afin d'en imposer au parlement, et de donner de l'influence aux royalistes. On ne peut douter que le roi ne connût ces desseins, et n'y eût donné son assentiment; mais ils furent déjoués par la division qui s'introduisit parmi les officiers, et le ressentiment du colonel Goring, qui aspirait au rang de commandant en chef, et qui, trompé dans son attente, donna connaissance du projet au comte de Newport, qui le révéla aux chefs du parti (1). 3° Le roi avait offert de laisser la disposition de toutes les hautes charges de l'État au comte de Bedford, en échange de la vie de Strafford. La condition fut acceptée; et ce seigneur en avait fait part à ses amis, qui, tous, à l'exception du comte d'Essex, y consentirent volontiers. Malheureusement, Bedford mourut au bout de quelques jours, et fut remplacé par le lord Say. De l'avis de ce nouveau conseiller, Charles manda (1er mai) les deux chambres, et leur apprit, dans un discours fort succinct, que puisqu'elles avaient procédé selon la loi, il laisserait la loi suivre son cours; mais, qu'en adoptant le bill d'attainder, elles l'avaient forcé à agir en qualité de juge. Il voulait toutefois leur dire que ni Strafford ni aucun de ses conseillers ne lui avait donné l'avis de se servir de l'armée irlandaise en Angleterre, de changer les lois du royaume, ou de traiter ses sujets anglais comme des déloyaux et des mécontents; qu'avec cette connaissance, il était impossible qu'il condamnât le comte comme coupable de trahison, ou qu'il admît le bill d'attainder, si on le présentait à sa sanction; qu'il était évident que Strafford s'était rendu coupable de malversations, et qu'il voulait le punir, en le privant de tout emploi pendant sa vie, mais qu'il n'irait pas plus loin. En conséquence, il conjurait les lords de trouver quelque terme moyen, par lequel ils pussent satisfaire à la vindicte publique, sans faire violence à la conscience de leur souverain (1).

Ce discours, fait à bonne intention, mais à contre-temps, scella la sentence de l'infortuné prisonnier. Les communes le regardèrent comme la plus flagrante violation des priviléges du parlement. Les ministres employèrent tout le lendemain (c'était le dimanche) à stimuler, du haut de la chaire, les passions et le fanatisme de leurs auditeurs (2 mai), et le lundi (3 mai), on vit dans toutes les directions des rassemblements qui criaient : « Justice! justice! » et qui déclaraient vouloir la tête de Strafford ou celle du roi. Ils se montrèrent devant Whitehall, se rendirent à Westminster, et s'arrêtant dans la cour du palais, insultèrent et menacèrent tous les membres qu'ils supposaient favorables à l'objet de leur vengeance. Pym saisit cette occasion pour exposer et exagérer à la chambre les dangers de la patrie, les complots réels ou imaginaires pour faire avancer l'armée, s'emparer de la Tour, et se procurer du secours de la France; et pendant que les esprits étaient agités de terreur et de ressentiment, il proposa, en imitation du covenant écossais, une protestation par laquelle ils s'obligeraient à défendre leur religion contre le papisme, leurs libertés contre le despotisme, et leur roi contre les ennemis de la nation. Elle fut adoptée avec enthousiasme, et transmise aux lords, qui ordonnèrent qu'elle fût signée par tous les membres de leur chambre. Le docteur Burgess, prédicateur favori de la populace, lui donna cette nouvelle; elle exprima sa satisfaction par des acclamations, et à son ordre, se retira paisiblement (2) dans ses habitations.

(1) Whitelock, 46. Nalson, II, 272. Warwick, 178. Voyez la preuve dans Rushworth, IV, 252-257; et Collection d'Husband, 1643. Il est difficile de connaître l'histoire réelle de cette intrigue : tous les témoins s'efforçaient d'éviter les reproches du roi et du parlement. Mais il est clair, d'après les dépêches de Rosetti, que le roi essaya de gagner l'armée par le moyen des principaux officiers, et qu'il avait ordonné d'augmenter les fortifications de Portsmouth, et avait donné le commandement au colonel Goring dans un double but, afin de pouvoir avoir une place de retraite, s'il était forcé de quitter Londres, et un poste de débarquement de troupes qui pourraient venir à son aide de Hollande et de France. Rosetti, 12 avril, 14 mai.

(1) Journaux, 231, 232. Rushworth, VIII, 734. Malheurs de Laud, 176.

(2) Journ. des lords, 232; des communes, 3 mai. « Ils firent descendre à Westminster une multitude de gens désordonnés, armés d'épées et de bâtons, pour remplir les cours du palais et toutes les approches des deux

On eut soin d'entretenir l'irritation publique par une infinité de bruits ; mais ce qui enflamma surtout les passions de la populace, ce fut d'abord un rapport qu'une armée française était prête à venir au secours du roi, puis qu'elle avait pris possession de Guernesey et de Jersey, et enfin qu'elle venait de débarquer à Porstmouth. Il est certain qu'il y avait motif à inquiétudes. Montague, favori de la reine, avait été reçu à la cour de France, une armée s'assemblait en France, et une flotte avait été réunie sur la côte de Bretagne. Mais Montreuil, l'envoyé français, eut peu de difficulté à convaincre les meneurs populaires, par le moyen du comte de Holland, que l'armée était destinée à la guerre dans le Pays-Bas, et la flotte à la protection du Portugal, et que Richelieu ne songeait pas à prêter assistance à un prince qu'il considérait comme un ennemi personnel. Néanmoins, l'irritation de la populace était encore montée à un tel point que l'envoyé fut plusieurs fois prévenu de sauver sa vie en se cachant, et que la reine, alarmée, fit diriger ses équipages sur Whitehall, afin de pouvoir chercher un asile à Portsmouth (6 mai). Si elle avait quitté la cour, sa vie eût été en danger; mais sa fuite fut arrêtée par une remontrance des lords au roi, et deux heures après l'on sut que le colonel Goring avait révélé au parti populaire les secrets confiés à son honneur (1).

En même temps les ennemis de Strafford poursuivaient, avec une rigueur inflexible, l'accomplissement de leurs vues. Ses amis avoués furent éloignés de la chambre des lords par les menaces de la canaille, et les pairs catholiques étaient exclus par leur refus de souscrire à la protestation : quoique 80 pairs eussent assisté aux débats à Westminster-Hall, il n'y eut pas la moitié de ce nombre pour discuter le bill d'attainder ; la majorité vota que deux des charges, la quinzième et la dix-neuvième, étaient prouvées. Ces articles l'accusaient d'avoir placé des soldats chez de paisibles habitants, sans raison légitime, et d'avoir, de sa propre autorité, imposé un serment illégal à tous les Écossais résidants en Irlande. En réponse à la question de la chambre, les juges qu'elle avait mandés prononcèrent que de tels délits méritaient les confiscations et les peines dues à la trahison. Le bill fut lu une quatrième fois le lendemain (8 mai), et passa sans amendement. Une députation se rendit chez le roi pour lui demander sa sanction au nom des chambres, et la prompte exécution du délinquant. Tout ce jour, la cour présenta une scène de terreur et de désolation : à chaque heure, des nouvelles étaient apportées, de l'irritation de la populace, de rassemblements tumultueux sur la place du palais, d'où s'élevaient des cris et des menaces de vengeance; et il existait une conviction générale, que le refus du roi serait suivi de l'irruption violente de la canaille dans l'intérieur de White-Hall, de l'arrestation de sa personne et de celle de la reine, et du massacre de leurs serviteurs. Un peu après quatre heures, la députation arriva au palais et fut admise; la foule qui l'accompagnait, formée de 2,000 hommes, la plupart avec des armes, se tint à la porte. Nous ne savons ce qui se passa dans l'intérieur; mais après quelque délai, un ministre, probablement le même docteur Burgess, parut à une fenêtre, et annonça que le roi avait promis de se rendre le lundi matin à la chambre des lords, et de donner son assentiment royal. Le peuple se dispersa aussitôt en poussant des cris de triomphe (1).

Strafford avait déjà écrit à Charles une lettre très-éloquente et très-touchante (4 mai). Il affirmait encore son innocence sur l'accusation capitale, et, en preuve de son assertion, il en

chambres de cris furieux et d'assourdissantes clameurs, et demander justice, prompte justice contre le comte. » État du royaume, v, 424.

(1) Le passage original a été effacé des Journaux des lords; mais Whitelock, qui ne pouvait rien ignorer, puisqu'il était un des commissaires, nous apprend que les articles qu'on jugea prouvés étaient les 15ᵉ et 19ᵉ (Whitelock, 45). Radcliffe dit qu'on décida que le 15ᵉ et le 23ᵉ article, relatif à l'avis d'employer l'armée d'Irlande en Angleterre, et peut-être un de plus, étaient prouvés, mais que sa mémoire pouvant le tromper, il s'en réfère aux Journaux. Il ajoute que le nombre dans la division fut de 22 contre 16 (Mém. de Strafford, II, 432). Mais quels que fussent les articles, le bill passa dans la même forme qu'on l'avait reçu des communes. Voyez-le dans Rushw., VIII, 756.

(1) Journ., 242. Rosetti, 24 magg. Il se rendit par la prairie à White-Hall, et trouva la reine « afflittissima, liquefa« cendosi in pianto. »

appelait à la mémoire du roi lui-même : néanmoins il était prêt, il était impatient de sacrifier sa vie, comme le prix de la réconciliation entre le souverain et le peuple. Il voulait, d'après cela, mettre la conscience du roi en liberté, en le suppliant de donner son assentiment au bill d'attainder. « Mon consentement, sire, ajoutait-il, vous acquittera plus devant Dieu, que tout ce que pourrait faire le monde entier. Aucun traitement n'est injuste envers celui qui veut le subir ; et comme, grâce à Dieu, je pardonne à tout le monde, de même, sire, je vous donne ma vie périssable, avec tout l'empressement possible, comme un juste retour de vos excessives faveurs. Qu'il vous plaise seulement de jeter un regard de bonté sur mon pauvre fils et sur ses trois sœurs, mais seulement en proportion de ce que leur père infortuné paraîtra, dans la suite, plus ou moins coupable. » On peut cependant mettre en question la sincérité des sentiments magnanimes qu'il exprimait avec tant d'énergie. Il savait que trois mois auparavant, une pareille proposition avait sauvé la vie de Goodman ; et, lorsqu'il apprit que le roi avait acquiescé à sa demande, il se leva avec surprise de sa chaise, en s'écriant : « Ne mettez pas votre confiance dans les paroles des princes, ni dans les enfants des hommes, car on n'en peut espérer aucun bien (1). » Le roi passa le dimanche dans le plus violent chagrin (9 mai). Devait-il rompre la parole donnée aux deux chambres, ou se rendre complice du meurtre d'un serviteur fidèle ? Dans cette perplexité, il appela les juges, et leur demanda sur quelle base ils avaient répondu aux lords (9 mai) ; il fit venir les évêques, et leur exposa les irrésolutions de sa conscience. L'un d'eux, Juxon, de Londres, lui conseilla de ne pas répandre le sang d'un homme qu'il croyait innocent. Williams, et trois autres prélats, répondirent que, quelle que fût son opinion particulière comme Charles Stuart, sa capacité politique, comme roi, le forçait à y concourir avec les deux chambres du parlement. En même temps, il lui rappelèrent tous les dangers qui le menaçaient lui et sa famille ; que l'esprit public de la capitale était dans un état d'irritation très-alarmant ; que les bruits

(1) Rushworth, VIII, 743.

des complots les plus invraisemblables se répandaient de toutes parts, et qu'on y ajoutait foi ; qu'un refus de sa part provoquerait un tumulte, dont on ne pouvait contempler les conséquences sans horreur. La soirée était avancée ; il céda, et signa, en pleurant, la commission qui donnait son assentiment au bill (1).

Charles fit un dernier effort pour conserver la vie d'un serviteur qui lui était si cher (11 mai) ; il descendit de son trône, et parut en suppliant devant ses sujets. Il envoya, par les mains du jeune prince de Galles, une lettre aux lords ; demandant qu'en sa faveur, les deux chambres voulussent bien commuer la peine de mort en un emprisonnement à perpétuité. Mais les tigres, altérés du sang de Strafford, furent inexorables ; ils refusèrent même la prière que leur fit le roi d'accorder un sursis jusqu'au samedi, afin que le comte pût mettre ordre à ses affaires temporelles (2). Le lende-

(1) Mémoires de Strafford, II, 432. Clarendon, I, 257. Malheurs de Laud, 177.

(2) Journaux des lords, IV, 245. Burnet rapporte, d'après Holles, qui avait épousé la sœur de Strafford, qu'il conseilla le plan suivant pour sauver la vie du comte : Que Strafford sollicitât un sursis très-court pour arranger ses affaires ; que le roi, sa pétition à la main, demandât aux chambres de se contenter d'un châtiment moins sévère ; que Holles déterminât ses amis à accéder à la proposition, sous prétexte que Strafford retournerait à ses premiers principes, et serait entièrement à eux. Cependant, la reine, ayant entendu dire que dans ce cas Strafford devait l'accuser, conseilla son époux d'envoyer la lettre, qui eût produit son effet, si elle ne l'avait persuadé d'y ajouter le post-scriptum : « S'il doit mourir, ce sera charité de lui accorder un sursis jusqu'à samedi, » ce qui, remarqua-t-il, était une très-malencontreuse addition à tout le message. Temps présent de Burnet, 30. Cela n'est point exact. Nous apprenons de Laud que Strafford sollicita un sursis jusqu'au samedi, et que Holles lui promit la vie, s'il voulait employer son crédit auprès du roi pour obtenir l'abolition de l'épiscopat. Mais il ajoute, en s'appuyant de l'assertion du comte à l'archevêque Huser, que Strafford repoussa cette condition. Malheurs de Laud, 177. Le roi n'envoya pas non plus la requête avec ce post-scriptum conditionnel ; car il est question de cette même condition dans toute la lettre. « Si cela peut être fait sans mécontenter mon peuple. » — « S'il n'y a que la mort qui puisse satisfaire mon peuple, *fiat justitia.* » Journaux, 245. Le fait est, ainsi que le dit Essex à Hyde, que tout autre châtiment moins rigoureux ne pouvait satisfaire les ennemis du comte, lesquels étaient persuadés, que si l'on épargnait sa vie, le roi, à la clôture du parlement, lui ferait grâce, et l'élèverait

main matin, l'infortuné Strafford fut conduit au lieu de l'exécution. Il avait demandé que l'archevêque Laud, aussi détenu à la Tour, lui donnât sa bénédiction de la fenêtre de sa cellule. Le prélat parut, il leva la main; mais la douleur trompa son courage, et il tomba sur le plancher, privé de sentiment. Sur l'échafaud, le comte montra du calme et de la dignité. Il témoigna sa satisfaction de ce que le roi ne pensait pas qu'il méritât un châtiment si sévère; protesta devant Dieu qu'il n'était pas aussi coupable qu'on pouvait le croire, du grand crime dont on l'accusait, et déclara qu'il pardonnait à tous ses ennemis, non-seulement en paroles, mais du fond du cœur. Un seul coup sépara sa tête de son corps. Les spectateurs, dont le nombre montait, dit-on, à 100,000, se conduisirent avec décence; mais le soir le peuple témoigna son contentement par des feux de joie, et brisa les fenêtres de ceux qui refusèrent d'y concourir (1).

Ainsi périt, après de longs débats, le comte de Strafford, le champion le plus capable et le plus dévoué des prétentions de la couronne, et l'ennemi le plus actif et le plus redoutable des libertés du peuple. Il était naturellement sévère, impérieux, emporté et vindicatif. Dans l'exercice de ses fonctions, il s'abandonnait à ses passions, sans égard pour les dispositions de la loi ou les formes de la justice; et, du moment où il se fut attaché à la cour, il fit tous ses efforts (et ses lettres le prouvent), pour élever le pouvoir du trône sur les ruines de ces droits, dont il avait été jadis le plus ferme défenseur. Comme président dans le nord, il déploya d'abord son caractère et ses prétentions: en Irlande, il foula aux pieds, en toute liberté, les priviléges du peuple; et, après la rupture avec les Écossais, il ne cessa de répéter au conseil que le roi avait le droit de prendre ce que le parlement avait refusé d'accorder. Cependant, quoique ses délits fussent nombreux et bien reconnus, on pouvait, avec raison, mettre en question le droit de le punir. Ses amis soutinrent que, lorsque les peines sont si sévères, la nature du délit doit être clairement définie, afin de mettre le sujet en état de connaître et d'éviter le danger; qu'il était possible que Strafford ne crût pas commettre une trahison, en agissant dans l'affaire du ship-money d'après les anciens précédents et la décision récente des juges; que la doctrine de trahison « constructive et cumulative, » sur laquelle les communes s'appuyaient, était nouvelle et étrangère aux lois; qu'il était injuste, de la part de ses persécuteurs, après l'avoir accusé devant les lords, d'interrompre le procès, parce qu'ils prévoyaient qu'il serait acquitté; et qu'en rendant le bill d'attainder, en employant la force pour intimider les lords, et en adoptant des moyens indirects pour arracher le consentement du roi, ses adversaires avaient suffisamment prouvé que leur but était de satisfaire leur vengeance autant que la justice. De leur côté, ceux-ci prétendaient que l'homme qui cherche à détruire les libertés nationales ne doit jamais compter sur l'impunité, parce que son crime n'aurait pas été exactement décrit dans le livre des statuts; que ce cas, quand il se présente, doit être soumis à la décision de toute la législature; qu'il n'y a pour le sujet aucun danger à craindre, parce que les tribunaux ordinaires ne prennent point ensuite pour exemple les procédés du parlement; et que l'attainder de Strafford était nécessaire pour empêcher les ministres qui le remplaceraient d'imiter sa conduite. Peut-être serait-il difficile de décider entre ces arguments contraires. Quant à moi, il me semble que, dans un bon gouvernement, il vaut mieux laisser aux coupables tous les avantages qui peuvent dériver de l'insuffisance de la loi, que de les punir en se départissant des formes sacrées de la justice.

Cependant le sang de Strafford n'avait point encore satisfait les communes: elles annoncèrent leur intention, non-seulement de procéder contre l'archevêque Laud, d'après l'accusation intentée contre lui, mais encore d'accuser six des juges, comme coupables de trahison ou de malversations; Wren, évêque d'Ely, d'avoir cherché à changer la religion, en y introduisant la superstition et l'idolâtrie; et treize autres prélats, pour leurs procédés illégaux dans la dernière convocation. Mais,

encore au-dessus de leurs têtes. Sa mort était leur sûreté. Clarendon, I, 212.

(1) On peut voir, dans les traités de Somers, différentes copies de son discours, IV, 251-265.

malgré leurs menaces, elles furent lentes à frapper. La multiplicité des affaires détourna leur intention, et elles se trouvèrent arrêtées par de nouveaux sujets de débats. Nous dirons plus tard comment se terminèrent plusieurs de ces persécutions.

Mais une personne d'un rang plus élevé, la reine elle-même, commença à trembler pour sa sûreté. Elle était catholique, elle avait été élevée à la cour d'un monarque despotique, et l'on savait qu'elle possédait la tendresse et la confiance de son époux, circonstances dont une seule suffisait pour exciter la jalousie des patriotes, et exposer la princesse aux fausses observations d'hommes qui, avec toutes leurs prétentions à la piété, pratiquaient soigneusement la doctrine que la fin sanctifie les moyens (1). Ils la dépeignirent au peuple comme chef d'une faction, dont le but était d'établir le despotisme et le papisme; l'on faisait chaque jour circuler des fables ridicules, et l'on publiait des libelles diffamatoires pour prouver l'influence pernicieuse qu'elle était censée exercer sur l'esprit faible de son mari. Il est vrai que, depuis la mort du duc de Buckingham, Charles n'avait voulu d'autre favori que sa femme; qu'il lui confiait ses sollicitudes, ses craintes, et ses desseins; qu'il désirait que tous ceux qui sollicitaient des faveurs employassent sa médiation, afin qu'elle pût avoir le mérite de les servir; et que quelquefois il transmettait, par son intermédiaire, ses ordres à ses amis intimes. Mais la suite de cette histoire prouvera qu'elle ne réglait pas son opinion; qu'en beaucoup de circonstances, il entendait qu'elle se soumît implicitement à sa volonté; et que, quand une fois il avait pris sa détermination, il n'était pas au pouvoir de la reine, par le raisonnement ou l'importunité, de lui faire changer de dessein (1). Sa mère, que la haine de Richelieu avait chassée de France, avait trouvé, durant les deux dernières années, un asile en Angleterre; mais l'impopularité de la fille s'étendit jusque sur la fugitive. Elle demanda une garde pour la protéger contre les insultes de la populace, et Charles la détermina à retourner sur le continent. Henriette, effrayée des menaces de ses ennemis, fit connaître son intention d'accompagner sa mère; mais les communes s'interposèrent (17 juillet) : à leur sollicitation, les lords se réunirent à elles pour lui demander, par une pétition, qu'elle restât parmi eux; et la reine, dans un discours gracieux, prononcé en anglais, non-seulement donna son consentement, mais encore déclara qu'elle était prête à faire tous les sacrifices qui seraient agréables à la nation (2).

Jusqu'ici, sur la plupart des sujets, les deux chambres s'étaient prêté un mutuel appui : toutes deux avaient déclaré que la cour de présidence d'York était contraire aux lois; que la convocation n'avait pas le pouvoir de faire des règlements qui liassent le clergé ou les laïques sans le consentement du parlement, et que les évêques et les ecclésiastiques ne pouvaient posséder de charges séculières, ni être juges ou magistrats. Elles avaient successivement adopté plusieurs bills donnant à la couronne le droit de tonnage et de pondage, mais seulement pour un terme très-limité, afin que la répétition de cette concession établît plus solidement leur droit; et d'autres bills qui abolissaient les cours de chambre étoilée et de haute commission; qui défendaient la levée du ship-money, et qui détruisaient toutes les pratiques vexatoires de chevalerie, et des bornages dans les forêts royales. Elles avaient, de plus, obtenu le consentement du roi à deux actes importants, l'un qui arrêtait que des parlements triennaux pourraient s'assembler d'eux-mêmes, sans être convoqués par le roi (3), et l'autre qui les investissait d'un pou-

(1) Clarendon, dans le Portrait de lord Digby, dit : « Ils se permettaient d'user de tous les artifices possibles pour venir à bout de ce qu'ils voulaient faire. Comme d'abord leur système fut véritablement de faire ce qui convenait au bien public, et ce qu'on devait désirer raisonnablement pour y arriver, ils finirent par ne plus se faire scrupule de faire tout ce qui pourrait probablement leur donner le dessus, de quelque manière que ce fût, ou que cela touchât à l'honneur ou à l'intérêt des personnes qu'ils croyaient ne pas approuver ou ne pas favoriser leurs desseins. » Mém. de Clarendon, III. Supplément, liv. III. Clarendon était un adversaire; mais son assertion est prouvée par les faits.

(1) Voyez-en deux exemples dans les lettres qu'il lui écrivit de Newcastle, dans les Mémoires de Clarendon, II, 295 et suiv.

(2) Journaux, IV, 314-317.

(3) Les convocations devaient être faites au nom du roi

voir souverain, puisqu'il défendait la dissolution, la prorogation, ou l'ajournement du parlement actuel, sans le consentement préalable des deux chambres (1). Mais les prétentions élevées par les communes, et le pouvoir qu'elles exerçaient, commencèrent à provoquer la jalousie des lords: beaucoup de ces derniers manifestèrent la résolution de s'opposer à toute nouvelle tentative de subvertir l'ancienne constitution de la législature, ou les droits indubitables de la couronne; et le roi, pour obtenir l'appui ou se rendre plus favorables les chefs de l'opposition parmi les pairs, donna les diverses charges de gouverneur du prince, de lord chambellan, de lieutenant d'Irlande et de président de la cour des pupilles, aux comtes de Hertford, d'Essex, de Leicester, et au lord Say. Un nouvel esprit parut animer la chambre haute, qui, sans hésiter, rejeta (8 juin) successivement deux bills envoyés par la chambre basse, l'un (29 juillet) pour exclure les évêques de leurs siéges, et l'autre dans le but, disait-on, de pourvoir à la « sûreté de la vraie religion» (2). Les lords voulaient que les évêques ne siégeassent ni dans le conseil privé, ni dans la chambre étoilée, ni dans les cours de justice, ni dans les commissions séculières. Mais ils refusèrent de les priver de leurs siéges dans la législature; quant au second bill, qui proposait de substituer au gouvernement épiscopal celui des presbytériats avec un surintendant, ils le rejetèrent à la seconde lecture (8 juin).

Ces symptômes de mésintelligence entre les lords et les communes présentèrent aux yeux du roi la perspective la plus agréable, car il conservait toujours l'espérance de parvenir à dicter la loi à ses adversaires: dans cette vue, il chercha encore une fois à intéresser l'armée à sa querelle. Avec son approbation, et sous sa signature, on envoya un modèle de pétition, que devaient signer les officiers, à sir Jacob Ashley, qui agissait pour le comte de Holland, commandant en chef de l'armée dans le Yorkshire. Elle établissait les nombreuses et importantes concessions que le roi avait faites à son peuple, rappelait les assemblées tumultueuses qui avaient dernièrement essayé de diriger le souverain et les deux chambres, et demandait une autorisation pour que l'armée marchât sur Londres, afin de protéger la personne royale et le parlement. Mais la vigilance des patriotes découvrit ce projet; leur promptitude le déjoua (1). Bientôt s'ouvrit une nouvelle source d'inquiétudes. Le roi annonça brusquement son intention de se trouver en personne dans le parlement d'Écosse le 15 juillet; et cette mesure offrit une énigme, dont la solution n'était pas facile pour ses ennemis ou ses amis dans les deux chambres. La jalousie des derniers s'alarma de nouveau: ils devinrent moins empressés pour la conclusion du traité avec les covenantaires; chaque jour ils opposèrent de nouvelles difficultés, ils présentèrent d'autres sujets de discussion, mais Charles ne put être détourné de sa résolution. Pour s'accommoder à leurs convenances, il retarda son départ de douze heures, mais refusa d'attendre davantage, et, ayant donné son assentiment au bill de pacification entre les deux royaumes, il quitta Londres en toute hâte (2) (10 août), traversa, sans s'arrê-

par le chancelier ou le garde du grand sceau, qui était obligé à cela par serment; à son défaut, par douze pairs assemblés à Westminster; s'il n'y avait pas de pairs assemblés, alors un certain jour, les shérifs, maires, constables, etc., devaient, sans autre examen, procéder aux élections des représentants sous des peines très-sévères.

(1) Charles donna son assentiment à ce bill le jour même où il consentit à la mort de Strafford, probablement afin de pouvoir adoucir les ennemis de ce seigneur.

(2) Journaux, IV, 257, 269, 273, 281, 286, 298, 311, 333, 349, 357. Pour solder les armées anglaises et écossaises, on vota un impôt qui taxait les ducs à 100 liv., les marquis à 80 liv., les comtes à 60 liv., les vicomtes et les barons à 50 liv., les baronnets et les chevaliers du Bain à 30 liv., les chevaliers à 20 liv., les écuyers à 10 liv., les gentilshommes de 100 liv. par an à 5 liv., et les réfractaires au double. L'échelle descendait, selon le rang et la profession, à toutes personnes au-dessus de seize ans, et ne recevant pas d'aumônes; pour celles-ci, la plus basse taxe était de 6 pence. Traité de Somers, IV, 299. Cette taxe produisit 157,061 liv. 16 sous 11 p. ¾. Ibid., p. 383. Le lecteur est prévenu que, dans l'ancien temps, les trois états se taxaient eux-mêmes séparément, et l'on avait conservé de ces anciennes coutumes, que les lords nommassent des receveurs pour eux-mêmes et pour les douairières qui avaient le privilége de pairie, 258, 297.

(1) Voyez les interrogatoires de Legge, Ashbey, Coniers, Hunks, Lucas, et O'Nial, dans la collection de Husbadd et les Journaux des lords, 441. Journaux des communes, 17 nov.

(2) Charles chargea une commission de donner la sanction royale à certains bills, lorsqu'ils seraient passés

ter, les quartiers de l'armée du comté d'York, accepta, avec une satisfaction apparente, une invitation de dîner avec Leslie, à New-Castle, et lorsqu'il entra dans la capitale de l'Écosse, il fut reçu par une députation des états (14 août).

Les chambres à Westminster continuèrent à siéger après son départ; mais leurs mesures se bornèrent à faire des dispositions pour le licenciement de l'armée, la formation d'un comité de chaque chambre destiné à siéger pendant l'ajournement, et à la nomination de commissaires chargés d'accompagner le roi en Écosse, sous prétexte de lui faire honneur; mais en réalité ayant pour mission de surveiller sa conduite, et de correspondre avec le comité de Londres. Ensuite les chambres s'ajournèrent au milieu d'octobre (1) (30 août).

Charles sentait qu'en Écosse une réaction s'était opérée lentement dans les esprits des hommes modérés, qui, satisfaits des concessions déjà faites par le souverain, commençaient à considérer d'un œil soupçonneux l'obstination et les prétentions des meneurs populaires. Quelque temps auparavant, un parti s'était secrètement formé sous les auspices du comte de Montrose, et les seigneurs avaient été amenés à souscrire une ligue, par laquelle ils s'obligeaient à s'opposer « aux pratiques particulières et indirectes de quelques hommes, et à s'appliquer à toutes les voies d'intérêt public qui pouvaient tendre à la sûreté de la religion, des lois, et des libertés. » Le langage de cet acte, quelles que pussent être les vues de ses auteurs, était évidemment en accord avec celui du covenant. Mais dès qu'il vint à la connaissance du comité des états, il fut déclaré que c'était une violation de la clause qui prohibait toute tentative de diviser les vrais adorateurs de Dieu; et Montrose et ses amis, ayant protesté contre toute intention de division, livrèrent la ligue aux flammes (1). Par leur soumission, ils espéraient désarmer le ressentiment de leurs ennemis; mais persistant encore dans leurs desseins, ils ouvrirent une correspondance avec le roi, et l'assurèrent du triomphe sur les meneurs des covenantaires s'il voulait seulement honorer le parlement de sa présence, confirmer toutes ses concessions antérieures, et réserver judicieusement la distribution des honneurs et des emplois pour la fin de la session. Charles fut persuadé, mais il eut toujours le malheur d'être entouré d'hommes qui abusaient de sa confiance. Avis de l'échange de messages fut envoyé au comité des états, et suivant des instructions venues de Londres (4 juin), Walter Stewart fut saisi, près de Haddington, portant une lettre du roi à Montrose, cachée dans le pommeau de sa selle. Correspondre avec le souverain ne pouvait être un délit contre la loi; mais le recèlement de la lettre offrait matière à soupçon; d'autres papiers de caractère mystérieux furent trouvés sur le messager, et quelques jours après, Montrose, le lord Napier, sir Georges Sterling, et sir Archibald Stewart, furent, après un court interrogatoire, conduits avec beaucoup d'apparat à travers la capitale, et renfermés dans le château (2).

L'avis, quoique des plus mortifiants pour le roi, le confirma dans son dessein de visiter l'Écosse. Il avait maintenant à sauver non-seulement Traquaire et les quatre autres qui, sous le nom d'incendiaires, avaient été exceptés du pardon, mais aussi Montrose et les « chefs de bandes et conspirateurs, » ainsi qu'on les appelait, dont les vies étaient maintenant exposées à un danger non moins grand. S'il laissait sacrifier ceux-ci à la vengeance de ses ennemis, comme il avait laissé immoler Strafford, où pourrait-il trouver des hommes qui voulussent vouer leurs services à la cause de la royauté? Avec cette résolution, il se rendit au parlement d'Écosse, quoique la conduite précédente de la chambre ne fût guère de nature à entretenir ses espérances. La soumission de Traquaire, appuyée par les recommandations les

aux chambres. Les communes firent un bill pour étendre les pouvoirs des commissaires à tous les bills qui passeraient. A leur requête, les lords siégèrent pour cet objet le dimanche suivant. Mais ils élevèrent à dessein tant d'objections, qu'il ne fut prêt que le lundi matin; et Charles, refusant d'attendre plus longtemps, commença son voyage. Journaux, IV, 291, 349-357.

(1) Charles refusa de signer la commission, tout en consentant à recevoir les commissaires. Journaux de Londres, 382, 383.

(1) Voyez la ligue et la déclaration subséquente dans Montrose et les covenantaires de M. Napier, I, 325, 326.

(2) Ibid., 440-468.

plus vives du roi, avait été rejetée avec mépris; de nombreux interrogatoires préparaient le procès de Montrose et de ses compagnons de captivité (1). Charles essaya de se remettre en faveur auprès de la chambre, en flattant ses préjugés religieux : il nomma Henderson son premier chapelain, écouta patiemment les longs sermons des ministres, et assista constamment au service à l'église. Les revenus des évêchés abolis, à l'exception d'une petite part réservée aux universités d'Édimbourg, Glascow et Aberdeen, furent partagés entre les principaux nobles. On enleva successivement au trône les branches les plus importantes de sa prérogative; le droit même de nommer les principaux officiers d'État fut abandonné, après un court débat (2). La direction du trésor était un emploi d'un grand produit, auquel, dit-on, Argyle aspirait. Charles nomma le lord Amond; mais sa recommandation et les arguments de ses amis restèrent sans effet. Pendant douze jours la nomination resta en suspens, jusqu'à ce que l'attention des deux partis fut tout à coup détournée sur un nouveau sujet : il s'agit d'une circonstance connue dans l'histoire d'Écosse sous le nom de « l'incident. »

Quoique le marquis d'Hamilton eût longtemps joui de la confiance de Charles, et eût été employé par lui dans des affaires de la plus haute importance, on le soupçonnait de chercher à s'assurer l'amitié des covenantaires, en trahissant les secrets de son souverain. Maintenant il doit être difficile pour nous de le juger; car sa conduite dilatoire, ses habitudes de temporisation, pouvaient venir de l'indécision de son caractère, de son désir de se maintenir dans l'estime de chaque parti, de se répugnance à pousser les choses aux extrémités entre le roi et ses sujets. Toutefois, il est certain que nulle entreprise n'avait réussi sous sa direction, et que ses échecs successifs étaient attribués, par des hommes d'un zèle plus emporté, à une secrète intelligence avec les covenantaires. Déjà, depuis longtemps, on avait offert à Laud et à Strafford de prouver son crime par le témoignage de gens « aussi hommes de bien que l'on pût trouver en Écosse. » Mais ils refusèrent de donner aucune attention à un projet qui, dans le résultat, pouvait leur attirer des ennemis et des désagréments (1). Des avis de ce genre avaient été souvent donnés au roi, sur l'esprit duquel ils commencèrent à faire impression. Il devint apparent qu'Hamilton déclinait rapidement dans sa faveur. Un jour (29 sept.), dans le parlement, le lord Kerr lui envoya, par le comte de Crawford, une sommation pour cause de trahison. Il en appela à la chambre : un arrêt maintint son innocence, et Kerr fut obligé de lui faire excuse et soumission (2).

Vers le même temps (10 octobre), Williams Murray, valet de chambre favori, se procura diverses entrevues avec Montrose dans le château, et apporta de lui au roi des messages dont l'objet général paraît avoir été de prouver la déloyauté d'Argyle et la perfidie d'Hamilton, et de conseiller l'adoption de quelque mesure vigoureuse et décisive contre ces deux seigneurs. Le matin du 11 oct., Murray avait apporté une lettre de Montrose. Le soir, Hamilton, sous prétexte de présenter une pétition au roi, sollicita un congé pour se retirer à la campagne, et parla en termes énigmatiques et discourtois des préventions de la reine contre lui; même de propos répandus contre son propre honneur. Le lendemain (12 oct.), Charles s'aperçut que le marquis, prenant avec lui son frère Lanark et le comte d'Argyle, s'était enfui à sa maison de Kinneil durant la nuit; que la cause de ce départ était attribuée à la découverte d'un complot de la part du roi, pour priver les trois seigneurs de leur liberté ou leur arracher la vie; et que les bourgeois d'Édimbourg, alarmés, avaient fermé les portes, et s'armaient pour la protection du parlement. Courant bien vite à la chambre, Charles se plaignit de la fuite des trois seigneurs, comme d'une injure faite à son caractère, et sollicita, avec larmes, une enquête publique sur toute l'affaire. Les états hésitèrent. Chaque jour il réitérait sa demande; mais, quoique les lords

(1) Balfour, III, 3, 14, 24, 28, 30, 36.

(2) Le roi approuva une liste de 42 conseillers et de 9 officiers d'État. Les noms de 8 conseillers furent effacés, et d'autres furent substitués; parmi les grands officiers, London, que Charles avait nommé trésorier, fut fait chancelier. Balfour, 366-418.

(1) Mémoires de Warwick, 140.

(2) Balfour, III, 81-86.

parussent y consentir, les commissaires des comtés et des bourgs insistèrent obstinément (21 oct.) pour un procès particulier devant un comité. Le dixième jour, le roi céda, et même il soumit à l'inspection du comité la dernière lettre que Murray lui avait apportée de Montrose. Elle contenait une assurance « que le comte pouvait informer Sa Majesté d'une affaire qui non-seulement concernait son honneur à un haut degré, mais la conservation ou la perte de sa couronne. » Montrose subit plusieurs interrogatoires sur ce passage, mais persista toujours dans la même réponse : « que, par affaire, il entendait ce qui, dans son opinion, concernait la paix et le repos du public, et qu'il ne voulait nuire à personne, ni accuser qui que ce fût » (1). Le comte de Crawford, Murray, et d'autres, furent aussi arrêtés et interrogés; mais rien d'important ne fut tiré de leurs réponses incohérentes et souvent contradictoires; ainsi le temps se passait à des choses sans résultat : le conseil, à Westminster, réclamait dans les termes les plus pressants la présence du roi en Angleterre ; et Charles, après une longue lutte, fut obligé d'abandonner toute satisfaction (27 oct.), et de consentir à ce qui fut appelé « un accommodement », dont la discussion occupa quinze jours entiers. Une grande partie des terres des évêques fut distribuée parmi ses adversaires; huit noms nouveaux furent substitués dans sa liste de conseillers privés à huit autres contre lesquels des objections avaient été faites (13 nov.); le trésor fut mis en commission avec Argyle à la tête; ce seigneur fut créé marquis, et le général Leslie élevé au rang de comte avec le titre de Leven. D'un autre côté, pour satisfaire le roi, Hamilton déclara par écrit que rien, dans ce malheureux incident, n'entachait l'honneur du roi; et les incendiaires ainsi que les conspirateurs furent dégagés (15 oct.), sous l'obligation de se rendre au parlement en janvier ; mais il fut entendu que si quelque procès avait lieu, le jugement serait toujours réservé au roi (2). Ayant ainsi délivré ses amis de leur emprisonnement et d'un danger immédiat, le roi traita les états, et le lendemain partit pour l'Angleterre (18 oct.).

Ce qui l'avait rendu si impatient de partir, c'étaient les nouvelles alarmantes reçues de Dublin. La conduite du parlement d'Angleterre, et les succès des covenantaires écossais, avaient produit une sensation générale et profonde en Irlande. Ce qui était blâmable dans les Irlandais était-il donc si méritoire dans les autres? N'avaient-ils pas également le droit d'obtenir la réforme des abus et de s'opposer aux persécutions religieuses? Ces questions furent proposées dans toutes les réunions; et pour toute réponse, on remarqua qu'on préparait de nouvelles entraves aux droits nationaux, et de nouveaux dangers à la foi nationale; que le parlement d'Angleterre avait la prétention de donner des lois à l'Irlande, et que les chefs, en Angleterre comme en Écosse, dans tous leurs discours, publications, et remontrances, déployaient les sentiments les plus hostiles contre le culte catholique, et montraient la détermination bien prise de l'abolir partout où s'étendrait leur influence. Pourquoi donc les Irlandais ne se réuniraient-ils pas pour leur propre défense? Pourquoi ne maintiendraient-ils pas leur droits, et n'assureraient-ils pas leur religion, tandis que leurs ennemis étaient retenus chez eux par les querelles qui les divisaient, eux et leur souverain (1)?

Parmi les gentilshommes de Kildare, se trouvait un certain Roger Moore, de Ballynagh, d'antique naissance, de formes insinuantes, et de haute éloquence. Il ne lui restait qu'une petite partie de ce vaste domaine qu'on avait jadis considéré comme le patrimoine de ses

(1) Balfour, I, 431. Napier, II, 95.

(2) Pour l'incident, voyez Balfour, III, 94-161. Mémoires de Hardwicke, II, 229. Mémoires d'Evelyn, II, App. 525-529; et Baillie, I, 330-332. Les conspirateurs furent plusieurs fois interrogés par le comité en janvier et février, et les procédures transmises à Charles. Mais là s'arrêtèrent les choses, et il n'en fut plus fait mention par aucune des deux parties.

(1) Nalson, 543. Borlase, App., 128. « Les Irlandais, dit Laud, s'appuyaient de l'exemple des Écossais, et espéraient qu'ils obtiendraient leurs priviléges et la liberté de leur culte aussi bien qu'eux. » Malheurs de Laud, 184. « Ils demandent, dit le comte de Clanricarde, pourquoi il ne serait pas plus légitime et beaucoup plus pardonnable de faire un covenant pour le maintien de leur religion, des droits et des prérogatives de Votre Majesté et des justes libertés des sujets, qu'aux autres d'en former un qui avait pour but d'affaiblir et détruire le pouvoir légitime, et de s'opposer aux intérêts de Votre Majesté. » Clanricarde, p. 61.

ancêtres, mais qui maintenant était partagé entre les colons anglais ; et l'espoir de recouvrer ce dont il se croyait injustement dépouillé le conduisit sur plusieurs points de l'Irlande dont il exhorta les indigènes à prendre les armes, et à défendre leurs droits. Il avait sondé les lords du Pale (1); et, d'après leurs dispositions, il chercha à exciter les passions inflammables des anciens Irlandais.

Quoique les deux races se fussent mêlées par des mariages, quoiqu'elles reconnussent la même religion, en opposition à la loi, il existait toujours une différence marquée dans leurs habitudes et leurs sentiments, qui empêchait une sincère réunion entre eux. Les anciens Irlandais avaient éprouvé l'outrage le plus cruel du gouvernement anglais, par le transfert de leurs propriétés à des colons étrangers. Les nouveaux, bien qu'ils eussent à se plaindre des amendes et des recherches de titres, avaient été traités jusqu'ici avec plus d'indulgence. Les premiers désiraient vivement la restauration de l'Église catholique dans son ancienne splendeur; les derniers, qui avaient obtenu leur part des dépouilles ecclésiastiques, ne désiraient nullement une révolution, qui pouvait les forcer à restituer leurs dernières acquisitions. Les uns avaient toujours été dans l'usage de rechercher la protection des princes étrangers; les autres s'étaient constamment réunis au souverain, même dans les guerres contre leurs compatriotes professant la même religion (2). D'après cela, les chefs irlandais de l'Ulster, particulièrement Cornelius Macguire, baron d'Inniskillen, et sir Phelim O'Neil, qui, après la mort du fils de Tyrone, était devenu chef de ce clan formidable, écoutèrent avec plaisir les insinuations de Moore. Ils convinrent entre eux de consulter leurs compatriotes de l'intérieur, et de se tenir prêts pour une insurrection, l'automne suivant (3).

Les gentilshommes du Pale adoptèrent un plan différent. Par leur influence dans les deux chambres, ils persuadèrent aux Irlandais d'imiter la conduite du parlement d'Angleterre; on forma des enquêtes sur les abus du gouvernement; et des commissaires furent envoyés à Londres pour réclamer de la justice de Charles les grâces qu'il avait vendues, et dont il avait reçu l'argent treize années auparavant. Il était évidemment de son intérêt de se concilier ses sujets d'Irlande: il les reçut de la manière la plus flatteuse, combla de marques d'attention toutes particulières le lord Gormanstown, le chef de la députation, leur donna l'espoir d'une réforme complète, qu'ils devaient attendre de son équité et de son affection; mais il avait en vue un objet plus important : Strafford l'avait souvent assuré du dévouement et de la bravoure des 8,000 hommes levés dernièrement en Irlande, et Charles, prévoyant que sa querelle avec ses adversaires se déciderait définitivement par la voie des armes, envoya des instructions secrètes aux comtes d'Ormond et d'Antrim, pour les attacher à son service, pour augmenter le nombre des soldats sous différents prétextes, et surprendre le château de Dublin, où ils trouveraient des armes pour 12,000 hommes. Mais il était bien connu que ces levées se composaient principalement de catholiques, motif suffisant pour exciter les soupçons du parlement d'Angleterre. Les chambres demandèrent qu'elles fussent immédiatement licenciées : Charles hésita; elles réitérèrent leur demande : il y acquiesça; mais à un ordre donné à cet effet, il joignit un secret message aux deux comtes, afin de prévenir par quelque moyen la dispersion des soldats, et le fit suivre d'une commission envoyée à plusieurs officiers, afin d'enrôler, d'abord la moitié, ensuite la totalité, pour le service d'Espagne (1).

Au moment de partir pour l'Écosse, Charles avait accordé les principales demandes de la députation irlandaise, et signé deux bills qui devaient être convertis en lois, dont l'un confirmait la possession de toutes les terres tenues sans interruption depuis soixante ans, et l'autre portait que la couronne renonçait à tous les droits fondés sur les enquêtes faites sous le

(1) Le Pale était le pays anglais.

(2) Narration manuscrite de Rinnucini, au commencement.

(3) Nalson, 554, 555. Carte, III, 30. Mémoires de Clarendon, II, 69, 80, 134.

(1) Voyez l'information d'Antrim, dans le supplément à l'Histoire de la révolte d'Irlande, de Clarendon. Journaux des lords, 230, 239, 345. Ormond de Carte, I, 132; III, 31-33.

comte de Strafford. Gormanstown et ses collègues annoncèrent leurs succès à leurs compatriotes, et se rendirent en triomphe à Dublin; mais les lords grands juges Borlase et Parsons étaient moins les ministres du roi que les associés de ses adversaires. Ils pensèrent que ces bills attacheraient toute la population d'Irlande aux intérêts du roi, et ils trompèrent les espérances des députés, en prorogeant le parlement peu de jours avant leur arrivée (1).

Il est douteux qu'Ormond ait essayé d'exécuter les ordres du roi. Antrim tint ses instructions secrètes, et s'efforça de suivre son projet par le moyen des officiers chargés de lever des soldats pour le service de l'Espagne. Ceux-ci, par leurs intrigues avec les membres du parlement, découvrirent parmi eux des hommes à qui ils pouvaient, en toute sûreté, révéler le véritable objet de leur mission : qu'ils étaient venus, non pour emmener l'armée irlandaise, mais pour la retenir dans l'île. Le roi avait besoin de ses services; il avait beaucoup à se plaindre de ses sujets d'Angleterre et d'Écosse: il se reposait sur les Irlandais pour déployer leur attachement à sa personne, et, en se ralliant pour défendre le trône, prévenir la destruction de leur religion. Des catholiques du Pale, ils revinrent aux chefs de l'Ulster, pour qui leur première détermination de tirer l'épée rendait toute exhortation inutile. Cette nouvelle fut pour eux un sujet de triomphe; ils approuvèrent le projet de surprendre le château de Dublin, et promirent, non-seulement de coopérer à l'entreprise, mais encore d'attaquer le même jour la plupart des garnisons anglaises des provinces septentrionales.

Après s'être consultés secrètement, Antrim et ses amis se déterminèrent à différer le soulèvement jusqu'au premier jour de l'assemblée du parlement, au mois de novembre. On devait s'assurer au même moment du château et des grands juges, et publier une déclaration au nom des deux chambres, portant que les Irlandais maintiendraient le souverain dans tous les droits légitimes du trône. Mais les délais ne s'accordaient point avec le caractère bouillant des anciens Irlandais, dont l'impatience était encore excitée par les exhortations de Moore, et qui se persuadaient eux-mêmes que, s'ils commençaient, le Pale suivrait leur exemple. Il avait été d'abord décidé que le mouvement combiné se ferait le 5 novembre; ils se déterminèrent actuellement à l'exécuter eux-mêmes le 23 septembre. Le 22 au matin, plusieurs chefs se rendirent à Dublin; mais beaucoup y manquèrent, et de 200 hommes dévoués, choisis pour surprendre le château, 80 seulement se présentèrent. Ils résolurent d'attendre l'arrivée de leurs compagnons jusques dans l'après-midi du 23, et pendant la nuit, le complot fut découvert par Owen O'Conolly à sir Williams Parsons. Quoiqu'on eût immédiatement fermé les portes de la ville, les chefs des conspirateurs, à l'exception de lord Macguire et de Macmahon, parvinrent à s'échapper (1).

Leurs associés de l'Ulster, ignorant la découverte du complot, se levèrent au jour fixé. Charlemont et Dungannon furent surpris par sir Phelim O'Neil, à la tête de son clan; Mountjoy le fut par O'Quin, Tanderage par O'Hanlan, et Newry par Macginnis; dans le cours de la semaine, ils s'emparèrent de tout le pays ouvert dans le Tyrone, le Monaghan, le Longford, Leitrim, Fermanagh, Cavan, Donegal, Derry, et une partie de Down. Les habitants des autres comtés colonisés suivirent bientôt leur exemple, et insensiblement l'esprit d'insubordination et de révolte se répandit dans les districts les plus fidèles et les plus paisibles. Cependant les insurgés n'étaient que des corps tumultueux de voleurs, pour la plupart sans armes, qui se levaient en masse, pillaient quelque colonie voisine, et retournaient à leurs habitations pour partager le butin. Lorsqu'ils rencontraient des hommes armés, ils se retiraient, ou payaient chèrement leur témérité. Leurs ennemis ne faisaient pas de quartier; et

(1) Ormond de Carte, III, 139, 140. Temple, 15. Borlase, Journ. des communes irlandaises, 210, 539. Mém. de Castlehaven, 40.

(1) Voyez, pour plus de détails, la relation de Macguire dans Borlase, App., 9, et Nalson, 543-555. Il cache peut-être quelque chose, mais je ne doute pas de sa véracité. Ce qu'il rapporte des intrigues des officiers confirme le rapport de lord Antrim. Consultez aussi la lettre des lords grands juges et le témoignage d'O'Conolly, dans les Journaux des lords, 412-415.

sir Phelim O'Neil éprouva de grandes pertes durant le mois de novembre (1).

Soit que les lords grands juges se sentissent au-dessous de la place qu'ils occupaient, soit qu'ils laissassent grandir l'insurrection, dans le désir de profiter des confiscations qui devaient résulter de sa répression, ils ne montrèrent dans leur conduite aucune énergie contre les rebelles, et nulle commisération pour les souffrances des royalistes. Ils donnèrent avis de ce qui se passait au roi et au lord lieutenant, fortifièrent la ville de Dublin, et, tranquilles dans ses murailles, ils attendirent l'arrivée des secours d'Angleterre. Cependant la campagne, sans défense, était abandonnée à la merci des insurgés, qui, se rappelant leurs injures et celles de leurs pères, se précipitaient sur les colonies anglaises, enlevaient les armes des habitants ainsi que leurs propriétés mobilières, et restituaient les terres aux anciens propriétaires ou à leurs descendants. Les fugitifs, avec leurs familles, cherchaient en foule un asile au sein des garnisons les plus proches, où ils languissaient accablés de toutes les misères qu'un état de dénûment si subit devait nécessairement amener (2).

Pour justifier leur conduite, les chefs de rebelles publièrent un manifeste, dans lequel ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour défendre la prérogative royale, et pour garantir leur religion contre les machinations d'un parti du parlement anglais qui avait envahi les droits de la couronne, intercepté les grâces accordées par le roi à ses sujets irlandais, et sollicité en Irlande des signatures pour une pétition qui tendait à détruire entièrement l'épiscopat protestant et le culte catholique. En même temps, pour exciter leurs partisans et en multiplier le nombre, ils exhibèrent une commission supposée du roi, qui les autorisait à recourir aux armes, et une lettre d'Écosse, qui annonçait l'arrivée prochaine d'une armée de covenantaires, qui, la Bible d'une main et l'épée de l'autre, convertiraient ou détruiraient les papistes idolâtres d'Irlande (1).

Charles, après avoir communiqué cette nouvelle au parlement écossais, et nommé le comte d'Ormond commandant de l'armée d'Irlande, revint en Angleterre. Lorsqu'il entra dans la capitale, il y fut reçu par le lord maire, les shérifs et les principaux citoyens; et ayant dîné en public à Guildhall, il fut salué, lorsqu'il se retira dans son palais, par les acclamations des spectateurs. Cette expression de loyauté l'engagea à bien augurer de l'attachement de ses sujets, et à supporter avec plus de courage les nouvelles mortifications que lui préparaient ses adversaires au parlement (25 nov.). Ils avaient remarqué depuis peu une défection alarmante dans le nombre de leurs adhérents; et ils voyaient que les hommes modérés, satisfaits des sacrifices déjà faits par le roi, commençaient à blâmer toute nouvelle usurpation sur l'autorité royale. D'un autre côté, l'incident d'Écosse, les secrets avis de leurs commissaires dans ce royaume, et la certitude que Charles n'ignorait pas leurs intrigues clandestines avec l'armée usurpatrice, les convainquirent qu'ils avaient été trop loin pour espérer leur pardon, et que cette nouvelle sûreté était nécessaire pour les soustraire à la vengeance du monarque offensé. Pour produire une plus forte sensation, et préparer l'esprit public à leurs pro-

(1) Voyez les lettres dans l'Ormond de Carte, III, 38, 39, 40, 44. « On n'entendit jamais parler d'une guerre pareille. Il n'y avait pas de chef; une paroisse pillait l'autre, s'en retournait, et partageait le butin, et c'est ainsi que tout finissait; et tout cela était fait par une réunion de voleurs, presque sans armes. » Ibid., 47. Voyez aussi les Mémoires de Clanricarde, 6, 35, 36, 38.

(2) « La partie colonisée de Leitrim est tout en combustion, et ils ont pris toutes les villes, excepté trois places fortes; ils ont rétabli O'Bourke, parce que c'était autrefois la contrée d'O'Bourke. » Clanricarde, 17. « Quoiqu'il n'y ait aucun seigneur du royaume qui agisse, ni aucun gentilhomme de qualité d'extraction anglaise et que beaucoup d'anciens Irlandais tiennent ferme, néanmoins telle est l'étrange jalousie et la méfiance de ce temps, et la conduite dilatoire que l'on tient, que nous devons être détruits par ce peuple désespéré, n'ayant aucun moyen de defense, et les terreurs paniques qui s'emparent d'un grand nombre leur faisant abandonner les places fortes sans aucune résistance. » Pag. 29. Voyez la note U à la fin du volume.

(1) Nalson, II, 555-557. Cette prétendue commission se trouve dans Rushworth, IV, 40?. Son authenticité a été niée par les amis de Charles, et affirmée par ses ennemis. Je n'hésite pas à prononcer que ce n'est qu'une supposition. Les rebelles n'en firent jamais mention dans aucune de leurs remontrances ou de leurs apologies, et elle renfermait des clauses que le roi n'aurait jamais autorisées; comme, par exemple, un ordre adressé aux catholiques, pour arrêter et saisir les terres, les biens, et même les personnes de tous les Anglais protestants.

chaines demandes, ils résolurent de présenter au roi une remontrance sur la situation de la nation. Elle commençait par affirmer l'existence d'une coalition de papistes jésuites, d'évêques, d'ecclésiastiques corrompus, et de courtisans intéressés, dont le but commun était la destruction des libertés d'Angleterre. Suivait une longue énumération de tous les griefs, réels ou imaginaires, qui avaient excité des plaintes depuis la mort de Jacques; ils indiquaient ensuite plusieurs remèdes déjà proposés, ou qui étaient attendus de la sagesse du parlement; et ils terminaient en se plaignant de ce que les efforts des communes devenaient en général inutiles, par les intrigues d'une faction malveillante qui environnait le trône, et l'alliance des lords papistes avec les évêques malintentionnés, qui formaient un parti si puissant à la chambre haute. Cette remontrance trouva la plus vigoureuse opposition : elle ne fut adoptée qu'après des débats qui durèrent douze heures et à la majorité de 11 voix. Mais les patriotes s'empressèrent de poursuivre leur victoire. On déclara qu'elle ne serait présentée au roi qu'à son retour (1er déc.), et qu'elle serait imprimée pour l'édification du peuple. Charles, quoique blessé, ne fut pas surpris de l'âpreté du style, ni de la faiblesse de ses arguments; mais il sentait que la publication était un outrage d'un nouveau genre, un appel de l'équité du souverain aux passions des sujets, et il déclara, dans une réponse modérée, mais éloquente, sortie de la plume de Hyde, qu'il n'avait jamais refusé la sanction royale à aucun bill qui lui eût été présenté pour le redressement des abus, et qu'ayant assuré, pour le présent, les justes droits de tous ses sujets, il voulait aussi les maintenir à l'avenir; qu'il n'avait jamais eu le dessein de protéger de mauvais conseillers, mais que le choix de ses ministres était un droit qu'il ne voulait pas abandonner; que s'il existait quelques personnes qui voulussent attenter à son autorité ou ternir sa réputation, et amener tous les maux de l'anarchie et du désordre, il espérait, qu'avec le secours de Dieu et de son parlement, il confondrait leurs desseins et saurait les punir (1).

(1) Rushw., IV, 436-452. Journ., 22 novembre, 2, 3 décembre. Clarendon, I, 310, 335, 336.

La rébellion en Irlande fournit aux zélateurs un prétexte plausible pour s'abandonner aux invectives, et déployer leur animosité contre ceux qui professaient l'ancienne religion (1). En septembre, des commissaires avaient été nommés pour désarmer les réfractaires dans toutes les parties du royaume. Maintenant, les communes dénoncèrent aux pairs 60 lords et gentilshommes catholiques, comme des personnes dangereuses que l'on devait renfermer dans une étroite prison pour la sûreté de l'État. On envoya le confesseur de la reine à la Tour, et l'établissement du service de sa chapelle fut détruit : de l'autorité de la chambre basse, on nomma des poursuivants, avec les pouvoirs nécessaires pour arrêter les prêtres et les jésuites : on donna des ordres pour commencer immédiatement le procès des prisonniers ; on importuna le roi pour ne point leur accorder de pardon ou de sursis (2) (1er déc.), et les deux chambres prirent la résolution de ne jamais consentir à ce que la religion catholique fût tolérée en Irlande, ou dans aucune autre partie des États de Sa Majesté (3). Charles les réprimanda avec douceur de leur violence; ils faisaient de la guerre en Irlande une guerre de religion : ils devaient s'occuper plutôt à se procurer des hommes et de l'argent, pour la protection des royalistes et la défense de sa couronne. Mais il existait pour cela un obstacle insurmontable. Le parti patriote était déterminé à s'emparer du commandement de l'armée; et le roi était résolu à ne point abandonner ce qui lui paraissait maintenant le dernier support de son trône. Avant son arrivée, les chambres avaient nommé un conseil de guerre, chargé le comte de Leicester de lever des hommes pour servir en Irlande, et donné leur approbation aux officiers qu'il proposait d'y em-

(1) Sur la foi de Beale, tailleur, qui prétendait avoir entendu quelques inconnus converser derrière une haie, les communes affectèrent gravement de croire que plus de cent membres étaient marqués pour être égorgés par des assassins papistes. Journ., 16, 17, 26, 27 décembre; des lords, 439. Mémoires d'Evelyn, II, App., 73.

(2) Si le lecteur veut connaître avec quelle opiniâtreté ils poursuivirent la mort de sept prêtres catholiques, il peut consulter les Journaux, 8, 11, 13, 14, 15, 31 décembre, 21 mars, 9 avril. Journ. des lords, 472, 476, 479, 501.

(3) Journaux, 473, 476, 480; communes, 8 décembre Rushw., IV, 445.

ployer. Pour hâter la levée des troupes (3 déc.), les communes passèrent un bill, et se plaignirent, dans une conférence, de la lenteur des opérations de l'autre chambre. Elles soutinrent que les lords n'étaient que des individus privés, tandis que la chambre des communes était la représentation nationale, et déclarèrent que si les premiers refusaient d'adopter les bills nécessaires au salut public, elles s'adjoindraient les pairs, qui ne reculaient pas devant l'exécution de leur devoir, et représenteraient toute la matière au souverain. Cette menace fit peu d'impression : les lords combattirent la clause déclaratoire qui refusait au roi un droit dont avaient joui tous ses prédécesseurs; mais Charles intervint mal à propos, et assura les chambres qu'il adopterait le bill (14 déc.), si l'on y ajoutait une clause provisionnelle qui sauvât les droits et les libertés du peuple. Si cette proposition avait été présentée comme un amendement de la part d'un des ministres, on n'y eût fait aucune objection; mais l'intervention personnelle du souverain, pendant la discussion d'un bill, était, sans aucun doute, irrégulière, et les deux chambres la repoussèrent comme une infraction aux priviléges du parlement (1) (16 déc.).

Je fatiguerais inutilement la patience du lecteur, si j'entreprenais d'écrire jusqu'aux moindres causes de la dissension qui ne tarda pas à s'élever entre le roi et ses adversaires, ou de rechercher quels furent les agresseurs primitifs, dans les querelles qui eurent lieu journellement entre leurs partisans respectifs. Des masses de peuple armées parcouraient les rues, dans le dessein avoué de protéger le parlement, et un grand nombre d'officiers et de gentilshommes se rassemblèrent spontanément à Whitehall, pour garantir le roi et la famille royale de toute insulte. Les deux partis se trouvèrent souvent en présence; et quoique personne ne perdît la vie, les expressions les plus irritantes et quelquefois même des voies de fait, entretinrent l'inimitié (2).

La remontrance avait allumé la fureur de la populace contre les évêques, qui, dans une certaine circonstance, furent si effrayés des clameurs poussées sur la place du Palais, qu'ils s'enfermèrent dans leur salle (27 décembre), jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit leur permît de regagner leurs domiciles respectifs. Le lendemain, Williams, qui avait fait sa paix avec le roi, et qui venait d'être promu à l'archevêché d'York, parvint à obtenir de onze autres prélats qu'ils se joignissent à lui dans une déclaration qui fut remise (29 déc.) par le lord garde des sceaux à la chambre haute. Elle portait que les évêques ne pouvaient plus longtemps, sans danger pour leur vie, remplir leurs devoirs au parlement, et que, d'après cela, ils protestaient contre la validité de tous les votes et de toutes les résolutions de la chambre pendant leur absence. Cette déclaration extraordinaire fut entendue avec surprise et indignation. Il était à leur choix de se retirer ou de rester; mais prétendre au pouvoir de suspendre, par leur absence, les opérations du parlement, était, aux yeux de leurs adversaires, s'arroger l'autorité souveraine. Les communes, après un débat à huis clos, accusèrent les douze prélats de haute trahison. Williams déclara hardiment qu'il était prêt à répondre à l'accusation; les autres, intimidés par la violence des temps, firent des excuses pour leur conduite. Dix furent envoyés à la Tour (30 déc.); deux, les évêques de Durham et de Lichfield, en considération de leur âge et de leurs infirmités, furent confiés à la garde de l'huissier à la verge noire (celui de la chambre des pairs) (1).

Avant que la surprise, causée par cet événement inattendu fût passée, l'esprit public se vit agité par une autre mesure encore plus extraordinaire. Les patriotes avaient laissé percer des intentions d'accusation contre la reine;

(1) Journaux des communes, 3 et 16 décembre. Journaux des lords, 476. Clarendon, II, 325.

(2) Rushworth, IV, 463. Clarendon, I, 356, 371, 372. Warwick, 186.

(1) Journ. des lords, 496-499. Journ. des communes, 30 décembre. Rushworth, IV, 466. Clarendon, I, 350. Treize évêques avaient déjà été accusés de crimes d'État et de malversations (13 août), à raison des canons adoptés dans la dernière convocation (Journaux des lords, 363). Mais comme ils furent admis à donner caution, ils conservèrent toujours leurs siéges. Ceux que l'on accusa à cause de la protestation étaient les prélats d'York, Durham, Norwich, Gloucester, Lichfield, St.-Asaphl, Bath et Wells, Oxford, Hereford, Ely, Peterborough et Llandaff. En les envoyant à la Tour, le parti du peuple enleva douze voix à ses adversaires.

l'avis, probablement à dessein, en fut donné à Charles (1), qui, irrité et alarmé, se hâta de prendre la résolution suivante, hardie, mais périlleuse (3 janv. 1642).

Quatre jours après l'emprisonnement des prélats, le procureur général parut à la barre de la chambre des pairs, et, au nom du roi, accusa de haute trahison le lord Kimbolton, Holles, Haslerig, Pym, Hampden, et Stroud, tous membres distingués du parti populaire. Il les accusa d'avoir conspiré pour enlever au roi l'affection de son peuple, exciter la désobéissance dans l'armée, subvertir les droits du parlement, et arracher le consentement de la majorité par l'influence des masses et de la terreur; et d'avoir, en outre, attiré une armée étrangère dans le royaume, et déclaré la guerre à leur souverain (2).

On s'attendait à ce que les lords témoigneraient au roi la même déférence qu'ils avaient eue pour les communes, et qu'ils ordonneraient, ainsi qu'ils l'avaient fait pour les prélats, que les membres accusés fussent emprisonnés; mais la chambre nomma un comité pour rechercher les précédents; et Charles, indigné du délai, envoya un sergent d'armes aux communes pour demander les cinq membres. Elles répondirent que cette affaire exigeait une sérieuse délibération, mais que les accusés comparaîtraient pour répondre à toutes les charges légales (3).

Le jour suivant, le roi lui-même, accompagné de ses gardes et de beaucoup d'officiers armés de leurs épées, se rendit à la chambre des communes. Il ordonna à sa suite de rester à la porte, et, accompagné seulement de son neveu, le prince électeur, il entra dans la chambre. Ayant pris le fauteuil, il regarda autour de lui, et, ne voyant pas ceux qu'il cherchait, il s'enquit du président s'ils étaient présents (1). Lenthall, s'agenouillant, répondit qu'il n'était que le simple organe de la chambre, qu'il n'avait d'oreilles pour entendre, et de langue pour parler, qu'autant qu'elle voulait bien les diriger. Le roi, s'étant assis, dit que, dans le cas de trahison, il n'y avait pas de priviléges; que son intention n'était pas d'user de violence, mais de procéder contre les accusés, selon le vœu de la loi; que si les oiseaux ne s'étaient pas envolés, il les eût pris lui-même; que dans les circonstances présentes, il attendait de la fidélité de la chambre qu'elle les lui enverrait, ou qu'il aurait recours à d'autres moyens. On l'écouta en silence; et, quand il se retira, il entendit murmurer autour de lui à voix basse, mais distincte, les mots : « privilége, privilége » (2).

Cette entreprise imprudente et avortée acheva de dégrader cet infortuné monarque. Elle fut également condamnée par ses amis et par ses ennemis, et fournit aux derniers les moyens d'exciter les passions de leurs adhérents, et de les porter à un état voisin de la frénésie. Les communes s'ajournèrent pour une semaine; mais, pendant cet intervalle, un comité permanent siégea à Guildhall, pour se concerter avec leurs partisans de la cité, et se préparer à un nouveau triomphe sur l'autorité déchue du souverain. Au jour fixé, les cinq membres accusés se rendirent par eau à la

(1) Clarendon, I, 418.

(2) Par le dernier traité avec les Écossais, Charles avait stipulé qu'un acte d'amnistie serait passé au parlement, « ensevelissant dans l'oubli tous les actes d'hostilité contre le roi et ses sujets, qui pouvaient provenir de l'entrée de l'armée écossaise en Angleterre, ou de toute entreprise, secours, conseil ou avis y ayant rapport. » Rushworth, IV, 370. Après la ratification de ce traité, quoique l'acte d'amnistie ne fût point passé, je ne vois pas comment le roi pouvait, en honneur, accuser les six membres, au sujet de leurs intrigues précédentes avec les Écossais.

(3) Journaux des lords, 500-503; des communes, 3 janvier. Rushworth, IV, 473-477. Clarendon attribue cette démarche hardie, mais malheureuse, au conseil de lord Digby, qui, en défendant les évêques et Strafford, était devenu si odieux à la chambre des communes, qu'il avait été appelé à la chambre des lords. Mém. de Clarendon, III, Supplément, avril. Hist., I, 359.

(1) « Son projet fut trahi par la comtesse de Carlisle, la plus remuante des femmes politiques, qui avait quitté son galant Strafford pour s'attacher à Pym, et qui était devenue tellement sainte, qu'elle fréquentait leurs sermons, et prenait des notes. » Warwick, 204.

(2) Journaux des communes, 4 janvier. Rushworth, IV, 477. Whitelock, 52, 53. Les cinq membres firent chacun un bref discours pour leur propre défense; mais ils paraissent avoir éludé l'accusation d'avoir appelé un ennemi étranger dans le royaume, en supposant qu'elle fît allusion au vote par lequel les communes avaient imploré l'assistance des Écossais pour terminer la rébellion d'Irlande. Leurs discours se trouvent dans les Traités de Somers, IV, 330-340, où, par erreur, celui qui appartient à Holles est attribué à Kimbolton, qui était membre de la chambre haute.

chambre (11 janvier); ils étaient escortés de 2,000 mariniers armés, dans des bateaux, et de détachements de troupes régulières avec 8 pièces de canon, de chaque côté de la rivière; lorsqu'ils abordèrent, ils furent reçus par 4,000 cavaliers du Buckinghamshire, qui étaient arrivés pour maintenir l'innocence de Hampden, leur représentant, et demander justice d'un libelle qui tendait à inculper son caractère. L'air retentit de cris de joie, mêlés à la musique militaire; et, comme le cortége traversait Witehall, la populace se répandit en vociférations indécentes contre le monarque malavisé; mais Charles n'y était plus. Se défiant des projets de ses adversaires, il s'était enfui la veille, au soir, à Hampton-Court, avec sa famille (1).

Il devenait évident que tout espoir de réconciliation était perdu. Les deux partis résolurent de terminer le différend par l'épée, et ils n'hésitèrent à se déclarer ouvertement que pour faire leurs préparatifs, et prendre occasion de jeter l'un sur l'autre le blâme des hostilités. En même temps, leurs plus secrets conseils étaient réciproquement trahis. Le roi avait beaucoup de serviteurs dévoués dans la chambre des communes. Lord Falkland et sir John Colepeper, qui avaient accepté des places officielles, le dernier celle de chancelier de l'échiquier pour la vie, lui donnaient tous les avis qui étaient en leur pouvoir; et Hyde, qui avait prudemment caché à ses collègues son attachement, se rendait la nuit auprès du roi, lui faisait connaître ce qui s'était passé dans les différents comités, et lui fournissait des réponses aux messages et aux déclarations de ses adversaires, même avant qu'elles fussent soumises régulièrement à la sanction de la chambre (2).

D'un autre côté, les patriotes avaient des espions ou affidés à la cour, au conseil, et même dans le cabinet du roi. Ses plus secrets desseins étaient immédiatement connus et prévenus. D'après cela, à son grand étonnement, une garde fut établie aux environs de la Tour, pour se préparer contre le danger d'une surprise. Goring, gouverneur de Portsmouth, reçut des instructions afin de n'obéir qu'au ordres des deux chambres. Le comte de Newcastle, envoyé par Charles en mission secrète à Hull, fut sommé de remplir son devoir comme pair, et sir John Hotham et son fils se hâtèrent d'assurer cette place importante pour le parlement : quand on sut que les gentilshommes qui avaient escorté le roi comme volontaires, à Hampton-Court, sous le commandement du colonel Lunsford, avaient reçu, le matin précédent, un message de lui, par le lord Digby, on donna des ordres (14 janv.) aux shérifs pour disperser tous les rassemblements d'hommes armés, dans leurs comtés respectifs; et Digby et Lunsford furent accusés de haute trahison (1).

Instruit que, par son entrée si étrange dans la chambre des communes, il avait donné de grands avantages à ses adversaires, Charles essaya de revenir sur ses pas, en faisant l'apologie de sa conduite, en s'engageant à procéder juridiquement contre les autres membres, en abandonnant même les poursuites, et leur proposant d'accepter une amnistie générale. Mais ces concessions, au lieu de les adoucir, ne firent qu'accroître leur obstination. Ils repoussèrent toutes ses propositions, et insistèrent pour qu'il fît connaître le nom de ses conseillers, afin de punir une aussi flagrante violation de privilége. Il ne daigna pas répondre (2).

Cependant, pour éprouver la sincérité de leurs déclarations, il les requit de faire remettre sous ses yeux, en un tableau, un sommaire de toutes les mesures qu'ils exigeaient relativement à son autorité et à son revenu, à leurs propres priviléges, aux droits du peuple, et à la réformation de l'Église, en leur promettant que sa réponse prouverait qu'il était un

(1) Rushw., IV, 480-481. Nalson, II, 823-829. Whitelock, 54. Clarendon, I, 380.

(2) Vie de Clarendon, 46-58. Hyde envoyait les papiers au roi par des gentilshommes qui offraient leurs services, et qui quelquefois faisaient le voyage à York, et rapportaient la réponse dans le court espace de trente-quatre heures. Pour empêcher qu'ils ne fussent découverts, le roi copiait de sa main tous les papiers envoyés par Hyde, et brûlait les originaux. Ibid., 55-59

(1) Husband, 202. Whitelock, 54. Clarendon, I, 384, 388, 418; sa Vie, 57. Mém. de Clarendon, III, App., liv Rushw., 495, 496, 565. Nalson, II, 845-863.

(2) Rushw., IV, 490, 491.

des monarques les plus faciles et les plus cléments. Il eût été impolitique de refuser directement de pareilles propositions. Mais ils saisirent cette occasion pour effectuer ce qu'ils désiraient depuis longtemps, et ce qu'ils avaient demandé comme «base de la confiance:» que le gouvernement des forts et le commandement du l'armée et de la marine fussent confiés à des officiers nommés par les deux chambres du parlement. Le roi resta confondu de cette réponse. Y consentir, c'était se dépouiller lui-même d'un pouvoir essentiel à la royauté, et se jeter, sans ressource, sous les pieds de ses ennemis. Il résolut de refuser; mais sa répugnance céda insensiblement aux objections de quelques-uns de ses conseillers, qui soutenaient que ce qui était radicalement «mauvais, ne pouvait-être réparé par la sanction royale;» que par là même qu'une commission, sous le grand sceau, n'avait aucun effet quand elle était contraire à la loi, un acte du parlement n'avait pas la puissance d'engager, lorsqu'il était subversif de l'ancienne constitution du royaume. Ce raisonnement était spécieux : il dégageait le roi de ses difficultés présentes, en l'autorisant à revenir, quand il le voudrait, sur ce que la nécessité le forçait actuellement à concéder; et non-seulement il adopta (14 févr.) les deux bills sujets à difficulté, pour enrôler des soldats au moyen de la presse, et dépouiller les évêques de leurs siéges, et de tous leurs emplois temporels (1); mais il offrit encore de soumettre toutes les discussions relatives à la liturgie à l'examen du parlement; il promit de ne jamais accorder de pardon à un prêtre catholique, sans le consentement préalable des deux chambres; pria qu'on lui fît connaître les noms de ceux à qui l'on confierait le commandement de l'armée, en approuva la liste, et demanda seulement (28 févr.), 1° que leur commission fût limitée à un certain temps, et, 2° que les pouvoirs extraordinaires qu'ils devaient exercer, lui fussent préalablement confiés par statut, afin qu'ils pussent les recevoir de lui. Mais ses adversaires commencèrent à se défier de la facilité avec laquelle il accédait à leurs demandes; ils conclurent que cette dernière proposition était, en réalité, un refus; que ceux qui l'avaient conseillée étaient les ennemis de l'État, et devaient recevoir le châtiment qu'ils méritaient, et que la sagesse du parlement devait y porter un prompt remède. Quelques jours après (5 mars), on prépara une ordonnance qui nommait, de l'autorité des deux chambres, cinquante-cinq lords et lieutenants roturiers, de différents districts, avec le pouvoir de choisir des députés et des officiers et de réprimer les insurrections, rébellions et invasions (1). Une longue série de déclarations servit à occuper l'attention du public durant plusieurs mois. Les adversaires du roi craignirent d'avouer leurs véritables motifs; et leurs allégations, qu'il existait un projet pour ramener le papisme, que les papistes voulaient se soulever en Angleterre, comme ils l'avaient fait en Irlande, et qu'un conseil de papistes gouvernait le roi, se trouvant évidemment fausses et chimériques, donnèrent aux réponses composées pour le roi une supériorité décidée (2).

Mais le véritable projet de Charles était, comme celui de ses antagonistes, de se préparer à la guerre. Il avait, au mois de janvier, envoyé la reine en Hollande, sous prétexte de conduire sa fille, Marie, à son époux, le prince d'Orange; mais dans le but de solliciter des secours des puissances étrangères, d'emprunter de l'argent sur les bijoux précieux qu'elle avait emportés avec elle, et d'acheter des armes et des munitions. En même temps, il s'éloigna peu à peu du voisinage de la capitale pour se rendre dans les provinces septentrionales; et

(1) Clarendon, I, 428-430. Colepeper était d'opinion que le roi pouvait en toute sûreté rejeter le second de ces bills, s'il sanctionnait le premier, relatif aux évêques; mais Charles refusa. Alors il se rendit près de la reine, l'amena à penser comme lui, et l'assura de la faveur populaire, si l'on savait qu'elle eût parlé pour le bill : avec ce secours, il parvint à vaincre la répugnance du roi. C'est au moins ce que rapporte Clarendon dans l'Histoire de sa vie (pag. 50, 51). Mais je doute de son exactitude. Il paraît avoir oublié que Charles sanctionna les deux bills en même temps

(1) Rushw., IV, 516-528.

(2) Voyez-les dans Rushworth, IV, 528-552. D'après les bruits relatifs à l'influence des papistes, le secrétaire Nicolas écrit ainsi au roi : « Les complots des papistes amusent et effrayent le peuple ici plus que toute autre chose, et c'est pour cela que l'on en fait un tambour à battre dans toutes les occasions. » 27 octobre. Mémoires d'Evelyn, II, App., 46.

il fixa enfin sa résidence à York (24 mars). Les gentilshommes des environs levèrent, en son nom, un corps de troupes, pour former, en temps convenable, le noyau d'une armée plus nombreuse (1).

Le lecteur, en laissant le roi à Yorck, doit revenir aux affaires de l'Irlande. Quels qu'eussent été les projets conçus par les lords du Pale, à qui Antrim avait communiqué la commission du souverain, ils étaient anéantis par l'insurrection prématurée des Irlandais de l'Ulster. Le château de Dublin fut préservé du danger par la vigilance de son gouverneur, sir Françis Willoughby. Le parlement s'assembla au jour fixé; mais il se trouva lui-même surveillé par une garnison de 4,000 hommes, et un autre ajournement, par ordre des juges, l'empêcha d'intervenir dans l'administration du gouvernement. Les lords et les gentilshommes d'extraction anglaise offrirent leurs conseils et leurs services. Les uns et les autres furent refusés, sans cérémonie; les armes mêmes qu'ils avaient obtenues pour leur propre défense, leur furent redemandées, et un ordre du conseil les força de quitter la capitale et de se rendre à leurs maisons, dans la campagne. Cette défiance, quoique les chefs dussent savoir qu'elle n'était pas sans fondement, provoqua le mécontentement, qu'irritèrent encore les proclamations successives du gouvernement, et les incursions militaires, accompagnées de pillage et d'effusion de sang, qui eurent lieu dans les districts du voisinage de Dublin (2).

Durant six semaines, l'insurrection s'était bornée aux anciens Irlandais. Au commencement de décembre, le lord Gormanstown, en qualité de gouverneur de Meath, publia un ordre pour une assemblée générale du comté, sur la montagne de Crofty. Il y fut accompagné des lords Fingal, Slany, Netterville, Trimblestone, et Lowth (3 déc.), de quatorze gentilshommes et de mille francs tenanciers. Quelque temps après, Moore, O'Reily, Byrne, et plusieurs autres chefs d'insurgés, parurent avec une garde de mousquetaires. Ils répondirent aux questions de Gormanstown, qu'ils avaient pris les armes pour se procurer la liberté de conscience, maintenir les justes prérogatives de la couronne, et obtenir pour le peuple d'Irlande les mêmes priviléges dont jouissait le peuple d'Angleterre. L'assemblée approuva cette résolution. Une association nationale fut formée à cet effet, et les membres, à l'imitation des covenantaires écossais, s'engagèrent par serment à maintenir l'exercice libre et public du culte catholique, à garder fidélité et allégeance au roi Charles, et à le défendre contre tous ceux qui tenteraient de détruire la prérogative royale, le pouvoir du parlement, ou les droits légitimes du peuple. L'exemple, une fois donné, détermina tous ceux qui jusqu'alors avaient balancé; et tous les Irlandais, à l'exception des personnes qui habitaient les forteresses occupées par des garnisons anglaises, et des habitants de Galway, tenus dans l'obéissance par le comte de Clanricarde, consentirent à tirer l'épée contre les ennemis communs de leur roi, de leurs droits, et de leur religion (1).

Pour justifier leur conduite, ils alléguaient, 1° qu'en haine de leur religion, on les avait assujettis à de nombreuses restrictions, et exclus de tous les emplois du gouvernement, tandis que d'autres personnes de basse extraction et de peu de considération parvenaient aux dignités les plus élevées dans l'État, sans aucun mérite qui leur fût propre, mais parce qu'ils étaient protestants anglais; 2° que les grâces qu'ils avaient achetées à des prix énormes leur étaient toujours déniées, par suite des deux prorogations successives du parlement, ce qui prouvait que l'intention de leurs ennemis était toujours de les priver de leur propriété, sous prétexte que leurs titres étaient défectueux; 3° que le parlement d'Angleterre avait usurpé l'autorité du parlement d'Irlande, et prétendait que ce dernier pays se trouvait lié par les ordres et les résolutions des chambres d'Angleterre, quoiqu'il ne fût jamais expressément nommé; 4° que ceux qui avaient pris le

(1) D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, 91. Clarendon, I, 419.

(2) Ormond de Carte, I, 244-247. Carte, III, 49, 52. Clanricarde, 67. « Depuis que les troubles ont commencé, ils (les lords grands juges) ont disposé les affaires comme si leur dessein était de soulever tout le royaume. » Clanricarde au duc de Richmond. Mémoires, 63.

(1) Temple, 19, 20. Carte, III, 49. Rushw., IV; Nalson, II, 907.

mandement en Angleterre s'étaient déclarés les ennemis implacables de la religion catholique, avaient juré de l'extirper, avaient accru la rigueur du Code pénal contre les catholiques d'Angleterre; et, d'après leurs nouvelles prétentions, voulaient augmenter la sévérité de celui d'Irlande. Sur ces motifs, ils se résolvaient à ne poser les armes que lorsqu'ils auraient obtenu la reconnaissance de l'indépendance du parlement irlandais de toute domination anglaise, la révocation de toute incapacité dégradante, sous prétexte de religion, le libre exercice du culte catholique, la confirmation des grâces, et l'exclusion des étrangers de toute charge civile et militaire dans le royaume. Les Écossais, ajoutèrent-ils dans une pétition au roi, dont les griefs étaient certainement moins nombreux, et dont l'Église avait été moins persécutée, en avaient appelé à l'épée pour la défense de leur religion et de leurs libertés; et leur conduite venait d'être dernièrement approuvée par lui, comme par le parlement d'Angleterre; d'où ils inféraient que ce qui était louable dans les Écossais ne pouvait être regardé par des juges impartiaux comme blâmable dans les Irlandais (1).

Insensiblement la guerre prit, dans l'Ulster, le caractère le plus atroce. Les nationaux, regardant les colons comme des intrus et des voleurs, les avaient dépouillés de leurs propriétés, chassés de leurs demeures, et dans quelques lieux, leur avaient arraché la vie. D'un autre côté, les militaires, agissant par les ordres du conseil, exécutaient, quand ils en avaient le pouvoir, la loi martiale envers les insurgés, dévastaient le pays et massacraient les fugitifs sans distinction, et sans pitié (2). On rendait constamment violence pour violence : la soif de la vengeance était réciproquement excitée et satisfaite, et les hommes des deux partis s'accoutumèrent à se livrer au meurtre sans remords, et même à s'en glorifier. L'usage commun des écrivains a été de ne présenter à leurs lecteurs que la moitié du tableau, de peindre les atrocités des indigènes, et de cacher celles de leurs adversaires. Mais on rapporte, des deux partis, des barbaries trop révoltantes pour en souiller ces pages; et si, parmi les uns, il y eut des monstres altérés du sang de leurs victimes, il en existait aussi parmi les autres qui, depuis longtemps, étaient accoutumés à ne donner aucune attention à la vie d'un Irlandais. Il n'est pas facile à un historien impartial, dans ce conflit de passions et de préjugés, au milieu des rapports exagérés, des récriminations hardies, et des autorités insidieuses, de tenir la balance et d'assigner à chacun la part d'inhumanité et de sang qui lui est due. Si l'Irlandais doit rougir, lorsqu'il apprend que des centaines de prisonniers furent poussés à la pointe des lances jusque dans une rivière profonde et rapide, l'Anglais ne peut lire qu'en soupirant les ordres donnés par les lords du conseil à l'armée, non-seulement de brûler les maisons jusqu'aux fondements, mais encore de passer au fil de l'épée tous les habitants mâles capables de porter les armes, dans tous les cantons traversés par les rebelles, dans leurs mouvements et leurs marches (1).

Les lords juges avaient attendu d'Angleterre un prompt et abondant secours. A leur grande douleur, ce ne fut que le dernier jour de l'année qu'il leur arriva un seul régiment; et cinq mois se passèrent avant qu'ils reçussent un renfort de 5,000 hommes. Les Écossais, à la vérité, offrirent de leur en envoyer le double; mais la jalousie nationale intervint, pour refuser une armée qui peut-être par la suite réclamerait l'île, comme une dépendance de la couronne d'Écosse. Le roi signa une proclamation (1642, 1er janv.), déclarant que les insurgés

(1) Rushworth, IV, 411 - 414. Carte, III, 47, 48, 50, 55, 99, 110, 136. Clanricarde, 70. Borlase, App., 46. « Votre Majesté n'interprétera pas plus mal ce que nous avons fait, que notre fidélité et notre attachement ne le méritent, et pas plus mal que Votre Majesté ne l'a fait envers ses autres sujets, qui, dans de moindres ou semblables occasions, ont agi de la même manière. » Pag. 47.

(2) Carte, III, 61, 62, 68. Cox., App., VIII. J'observe que dans l'Ulster, les garnisons anglaises commencèrent dès le 27 octobre à piller les terres des Irlandais dans cette province. Carte, I, 185 186.

(1) Carte, III, 51 - 61. « Frapper, tuer, massacrer et détruire tous les rebelles, leurs adhérents, et ceux qui les secourent; et brûler, piller, dévaster, ruiner, détruire et raser toutes les places, villes et maisons où les rebelles sont ou ont été secourus ou logés, ainsi que tous les blés et les foins; et tuer et détruire tous les habitants capables de porter les armes. » Ibid. Voyez la même note U à la fin du volume.

étaient des traîtres (1), en faisant connaître son intention de lever 10,000 volontaires, de se mettre lui-même à leur tête, et de châtier en personne les rebelles de leur audace. Les deux chambres ne voulurent pas se prêter à un projet formé pour donner au prince, qu'ils avaient offensé, une grande force militaire; et ils préférèrent voter des secours en hommes, en argent, et en approvisionnements; mais, voulant, en même temps, ménager leurs ressources pour les troubles qu'ils prévoyaient dans l'intérieur du royaume, ils mirent peu d'empressement à faire exécuter ces décisions. Le projet qu'ils pressèrent surtout, et pour lequel ils obtinrent le consentement forcé du roi, fut de lever une forte somme sur le gage des terres des insurgés, que l'on supposait déjà confisquées par suite de la rébellion. A ce dessein, 2,500,000 acres furent réservés par arrêt du parlement, et l'on promit aux souscripteurs, sur la foi publique, qu'ils recevraient, pour chaque somme d'argent avancée par eux, une quantité proportionnelle des propriétés confisquées. Ce plan réussit; mais, s'il soulagea le trésor épuisé, il servit aussi à cimenter l'union des insurgés et à redoubler leurs efforts. La publication de l'ancien arrêté qui défendait l'exercice public du culte catholique leur avait prouvé qu'il y allait de leur religion; celui-ci leur démontra que leurs propriétés étaient tout aussi exposées. Ils étaient réduits à l'alternative, ou d'abandonner, ou de conquérir leur culte, et de perdre l'héritage de leurs pères (2).

A York, le roi n'était plus gêné par le voisinage des deux chambres. Au lieu des insultes journalières de la populace, il recevait les loyales adresses de diverses corporations d'habitants, et sa cour était fréquentée par les familles les plus distinguées du voisinage; mais il échoua complétement dans l'un des principaux objets de son voyage. Il avait été informé que sir John Hotham avait peu d'attachement pour la cause populaire, et qu'il ne fallait que la présence du roi pour en obtenir qu'il livrât les magasins de Hull (23 avril). Confiant son secret à trois ou quatre serviteurs intimes, Charles envoya son fils, le duc d'York, et son neveu, le prince électeur, à Hull, comme en partie de plaisir. Ils furent reçus et traités avec tout le respect dû à leur rang. Le matin suivant, le gouverneur reçut deux lettres, une de sir Lewis Dives, qui lui annonçait que le roi voulait dîner avec lui ce jour-là; l'autre d'une main inconnue peut-être, de W. Murray, plus tard comte de Dysart, qui lui donnait à entendre qu'on avait l'intention de le tuer à sa première faute. Hotham ordonna de lever le pont, de fermer les portes, et de garder les murailles. A onze heures, Charles arriva : ses ordres, ses promesses, et ses menaces, furent également dédaignées. A quatre heures, son fils et son neveu revinrent près de lui, et une heure après il ordonna que Hotham fût proclamé traître, à son de trompe. Les deux chambres déclarèrent que cette proclamation était une violation des priviléges du parlement (1).

Cette malheureuse tentative fut suivie d'une foule de pétitions, plaintes, réponses, répliques, remontrances, et protestations, dans lesquelles les écrivains des deux partis déployèrent beaucoup de talent, quoique l'avantage parût rester au roi. Il maintenait que les armes déposées à Hull étaient sa propriété particulière, il les avait achetées de l'argent qu'il avait emprunté, avant l'invasion des Écossais; que la ville lui appartenait, car elle provenait de la couronne, et était toujours tenue par charte royale; et que la forteresse était à lui, puisque le commandement de toutes les fortifications du royaume lui appartenait (2); mais il était inutile de parler de droits, lorsque la guerre, quoique cachée, existait déjà entre les partis.

Les deux chambres avaient déjà voté une

(1) Carte, III, 53. Rushworth, IV, 472, 473. Les lords juges demandèrent au roi de signer plusieurs copies de cette proclamation, afin qu'ils pussent l'envoyer dans différentes provinces, et prouver son authenticité par sa signature. A cet effet, quarante copies furent imprimées et signées par lui. Mais dans la suite on en fit la base d'une accusation contre lui, comme si, en limitant le nombre à quarante, il avait voulu que la proclamation fût peu connue, tandis que ce nombre était réellement beaucoup plus grand que celui qu'on lui avait demandé avec sa signature.

(2) Rushw., IV, 553 à 563

(1) Clarendon, I, 506-518. Husband, 138. Rushworth, IV, 565-599, et les Journaux, V, 16-28. Les Hotham se repentirent plus tard; mais ils furent arrêtés et décapités par ordre du parlement.

(2) Rushworth, IV, 567-588.

levée de 16,000 hommes, pour s'opposer au roi, qui prétendait faire la guerre au parlement. Les troupes disciplinées de Londres, sous le commandement du général Shippon (20 mai), témoignèrent le plus grand attachement à la cause. Les armes qui étaient à Hull furent transportées à la Tour; un emprunt forcé, à huit pour cent, payé en argent ou en vaisselle, remplit le trésor; des sommes considérables furent employées à acheter des munitions; le comte de Warwick (la commission de Northumberland avait été révoquée par le roi) prit le commandement de la flotte, et le comte d'Essex fut nommé général en chef (12 juill.), avec la promesse solennelle des lords et des communes, qu'ils vivraient et mourraient avec lui dans la querelle nationale (1).

D'un autre côté, le roi ne restait pas oisif. Beaucoup de membres de la grande et de la petite noblesse, le clergé, et les universités, lui prêtèrent de l'argent; un vaisseau, que la reine envoya de Hollande, lui amena un secours en armes et en munitions, avec 16 pièces de canon; les gentilshommes du comté lui offrirent leurs services, et, en opposition à l'ordonnance rendue pour lever la milice, il donna des commissions d'équipement d'après l'ancien usage (12 juin), dans chaque comté séparé. Tout le royaume se trouva en confusion (2). Dans chaque province et presque dans chaque municipalité, on levait en même temps des troupes pour le roi et le parlement. Dans le midi, ce dernier avait l'avantage, les basses classes voyaient en lui depuis longtemps une protection contre les entreprises illégales de la royauté, et la prompte vengeance qu'on avait tirée des derniers symptômes de désobéissance engageait les classes plus élevées à feindre des sentiments qu'elles n'éprouvaient pas. Dans beaucoup de villes il y eut des rencontres entre les partis; le sang coula, et l'on se fit réciproquement des prisonniers; lorsque les royalistes avaient le dessous, leurs propriétés étaient pillées par la populace (1).

Cependant beaucoup de personnes, à York et au parlement, travaillaient toujours à effectuer une réconciliation. Le roi, disaient-elles, avait fait de grandes concessions; tout ce qu'on pouvait désirer était des sûretés pour l'exécution, et pourquoi ne les obtiendrait-on pas aussi aisément par un traité que par la guerre? Charles demandait une réponse aux propositions qu'il avait faites au commencement de l'année, et ses adversaires, pour faire cesser la clameur de leurs adhérents, présentèrent dix-neuf articles, comme base d'une pacification. Ils étaient rédigés en tout sur le modèle des concessions obtenues par les Écossais : que toutes les matières importantes seraient discutées et conclues dans le parlement; que les membres du conseil, les grands officiers d'État, le grand juge, et le baron de l'échiquier, seraient toujours choisis avec l'approbation du parlement (22 juin), et demeureraient en place tant qu'ils se conduiraient bien; que les gouverneurs et les tuteurs des enfants du roi seraient aussi choisis par le parlement; qu'on ne négocierait le mariage d'aucun membre de la famille royale sans son consentement; que le roi licencierait toutes ses gardes, révoquerait ses proclamations, et maintiendrait l'ordonnance relative à la milice dans toute sa force, jusqu'à ce que la question fût décidée par un bill; qu'il serait fait une réforme dans l'Église et la liturgie; qu'aucun nouveau pair ne siégerait au parlement, à moins qu'il ne fût admis du consentement des deux chambres; que les pairs papistes seraient privés du droit de voter jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés, et que les enfants des catholiques seraient élevés dans la foi protestante.

Charles répondit qu'il consentait à concourir à l'éducation obligée des enfants catholi-

(1) Journaux, 8, 29, 34, 41, 56, 64, 66, 69, 70, 87, 91, 105, 121, 140, 152, 181, 186, 196, 206. La paye des soldats était de 8 p. par jour pour l'infanterie, 2 s. 6 p. pour la cavalerie, c'est-à-dire 16 p. pour l'entretien du cheval, le reste pour le cavalier. Ibid., 196, 197; le général en chef recevait 10 livres, le général de cavalerie 6 livres par jour.

(2) On objecta d'abord que les commissions données par le roi à York ne pouvaient avoir de valeur, parce que le grand sceau n'y était pas apposé. Pour remédier à cette difficulté, Lyttleton, le garde des sceaux, se laissa entraîner par Hyde à emporter les sceaux, et il se rendit à York au mois de mai. Les deux chambres furent irritées. Mais, pour leur propre sûreté, elles ordonnèrent de fabriquer un nouveau grand sceau, et le conférèrent à leurs commissaires. Vie de Clarendon, 61-64. Histoire, I, 568-574. Rushworth, IV, 718. Journaux des lords, 93.

(1) Ibid., 74, 111, 115, 147, 149, 182, et Mecurius Rusticus.

ques, à forcer les pairs catholiques à donner leur procuration à des protestants, et à abolir toutes les innovations en matière de religion; mais qu'il ne pouvait accéder aux autres demandes. Elles lui semblaient inutiles : «car le pouvoir légalement accordé aux deux chambres, était plus que suffisant pour prévenir et restreindre le pouvoir de la tyrannie.» C'est pourquoi il disait avec les anciens barons : *Nolumus leges Angliæ mutari*. S'il en était autrement, on lui baiserait sans doute les mains, on lui donnerait le titre de majesté, il aurait une couronne sur la tête, et il tiendrait un sceptre, mais il serait dépouillé de tout pouvoir réel, dépendant de la générosité, et esclave des caprices d'un parti parmi ses sujets (1).

Une réconciliation était impraticable tant que, des deux côtés, on tiendrait à ces principes. Et ce fut pour chacun un point d'une haute importance, de persuader à la nation que la guerre civile, dont on était menacé, devait être attribuée aux prétentions déraisonnables de l'autre parti. Les chambres adressèrent une humble pétition au roi, pour révoquer les commissions d'équipement, licencier ses troupes, consentir au châtiment des délinquants, et revenir à l'une de ses résidences habituelles dans le voisinage de la capitale. Charles, dans sa réponse, en appela au Tout-Puissant, en témoignage de sa disposition à désarmer ses partisans, à assembler les deux chambres, et à terminer tous les différends par des moyens parlementaires; mais il demanda, comme condition préalable, qu'elles révoquassent l'ordonnance sur la milice, qu'elles remissent la marine sous le commandement de l'amiral qu'il avait nommé, et qu'elles se réunissent à lui, en quelque lieu où l'on fût à l'abri des insultes et des menaces (2) (26 juill.). La querelle marchait alors vers sa crise; et les chambres répondirent qu'en accédant à de telles conditions, elles trahiraient la confiance dont elles étaient investies pour la sûreté du roi et du royaume.

(1) Ibid., 90, 97. Rushw., IV, 722-735. Clarendon, I, 634-647. Dans cette réponse, les partisans de l'Église remarquèrent et déplorèrent une importante renonciation au langage des anciens temps. Le parlement était représenté comme formé de trois états : le roi, les lords, et les communes. Autrefois les trois états étaient le clergé, les lords et les communes, le roi à leur tête. La note avait été rédigée par Falkland et Colepeper, qui se souciaient peu des prétentions temporelles de l'Église Voyez la Vie de Clarendon, p. 67.

(2) Journaux des lords, V, 206-235. Clarendon, I, 684-693.

L'événement qui suit commença les hostilités. Le colonel Goring, gouverneur de Portsmouth, officier d'un mérite distingué, avait été élevé au grade de lieutenant général, et choisi pour organiser et discipliner les nouvelles recrues du parlement. Il hésita à accepter cette commission, et allégua pour excuse de ses délais la nécessité de surveiller la construction de quelques nouvelles fortifications; mais un ordre péremptoire de rejoindre l'armée lui arracha l'aveu qu'il ne pouvait, avec honneur, quitter son commandement sans la permission du roi. Prévoyant toutes les conséquences qui devaient en résulter, il fit prêter serment d'allégeance aux soldats et aux habitants, et, peu de jours après, il fut assiégé (2 août) par les troupes parlementaires. Le roi proclama immédiatement traîtres Essex et les officiers qu'il commandait, à moins qu'ils ne se rendissent à leur devoir dans l'espace de six jours; et les chambres déclarèrent que cette proclamation était un libelle diffamatoire et scandaleux, et rejetèrent le crime de trahison sur tous ceux qui l'avaient conseillée, et qui plus tard la soutiendraient ou voudraient l'exécuter (1).

Dans ces circonstances, Charles se résolut à prendre des mesures hostiles. Ayant sondé les dispositions des gentilshommes du comté d'York, il somma tous ceux de ses dévoués sujets, au nord de la Trent, et à 20 milles au midi de cette rivière, de se réunir à lui, en armes, à Nottingham, le 22 août. Ce jour même, l'étendard royal, sur lequel on avait représenté une couronne, avec cette devise : «Rendez à César ce qui est à César,» fut apporté du château par une garde de 600 hommes de pied, dans une vaste prairie. Le roi le suivit, accompagné de 2,000 hommes; et les habitants se pressèrent en foule pour entendre la proclamation qui fut lue par le héraut d'armes. Cette cérémonie, appelée

(1) Clarendon, I, 711-715. Rushworth, IV, 761-773. Journaux des lords, 76, 257, 261, 283, 288, 503. Journ. des communes, 20, 22 mai.

« la levée de l'étendard, » fut regardée comme équivalente à une déclaration de guerre (1).

Ainsi, pas à pas, le pays fut insensiblement entraîné vers la plus horrible des calamités nationales, la guerre civile. Les Stuarts, assis sur le trône des Tudors, ne doutaient pas qu'ils ne possédassent légitimement tous les pouvoirs arbitraires, maintenus et exercés par leurs prédécesseurs; mais, depuis cinquante ans, il s'était opéré une étonnante révolution dans tous les esprits. Il était devenu d'usage d'étudier les principes du gouvernement, et d'opposer les droits des sujets aux prétentions du souverain. Nous avons vu qu'Élisabeth, malgré toute la terreur qu'inspirait la fermeté de son caractère, n'avait pu, sur la fin de son règne, réprimer l'expression des sentiments libéraux. Sous le gouvernement plus modéré de Jacques, ils se répandirent avec rapidité, et les besoins de Charles, conséquence nécessaire de ses guerres et ses dettes, les délivrèrent de toute restriction. Le bon sens aurait dû lui apprendre à s'accorder avec les sentiments généraux de son peuple. Mais les princes, dans tous les siècles, n'ont jamais voulu reconnaître cet important axiome : que l'influence de l'autorité doit, en dernier lieu, céder à l'influence de l'opinion. Le monarque s'attachait avec opiniâtreté à toutes les branches de sa prérogative, et si jamais il lâchait prise, ce n'était qu'après une lutte si longue, et de si mauvaise grâce, qu'il avait fini par inculquer dans l'esprit de ses sujets des doutes sur sa sincérité; doutes confirmés par l'habitude de duplicité qui avait toujours signalé sa conduite, depuis le commencement de son existence politique. La méfiance était encore, pour ainsi dire, l'antidote de la reconnaissance. Ils n'accordaient aucun crédit à ses plus importantes concessions; et le désir d'assurer ce qu'ils avaient obtenu les portait à faire de nouvelles demandes encore plus blessantes (2).

Le lecteur, cependant, aura remarqué que la discussion entre le roi et ses adversaires ne concernait plus depuis longtemps les véritables libertés de la nation, déjà établies par les actes successifs de la législature; mais qu'elle était bornée à certaines concessions, que l'on demandait comme essentielles à la conservation de ces libertés, et qu'il refusait comme subversives de l'autorité royale. On ne peut douter que quelques-unes des demandes ne fussent des sûretés nécessaires; mais, tandis que beaucoup de personnes pensaient que le contrôle des finances, le pouvoir d'accuser, et le droit de se réunir tous les trois ans, dévolu à tous ceux qui se trouvaient alors membres du parlement, établissaient une barrière suffisante contre les usurpations du souverain, d'autres soutenaient que le commandement de l'armée et la nomination des officiers d'État, des conseillers, et des juges, devaient aussi appartenir aux deux chambres. La diversité d'opinion produisit un schisme parmi les patriotes : les plus modérés se rendirent en silence sous l'étendard royal; les plus violents ou les plus soupçonneux résolurent de défendre leur opinion par l'épée. On a souvent demandé quels furent les auteurs de la guerre civile? La réponse semble dépendre de la solution de cette autre question: des sûretés additionnelles étaient-elles nécessaires à la conservation des droits nationaux? S'il en fallait donner, le blâme retomberait tout entier sur Charles; sinon, il doit peser sur ses adversaires.

CHAPITRE XII.

Bataille d'Edge-Hill. — Traité d'Oxford. — Vœu solennel et covenant. — Bataille de Newbury. — Ligue solennelle et covenant entre les parlements anglais et écossais. — Fin de la guerre d'Irlande. — Parlement royaliste à Oxford. — Proposition de paix. — Bataille de Marston-Moor. — L'armée d'Essex capitule à l'ouest. — Ordonnance d'abnégation. — Synode de théologiens. — Directoire du culte public. — Procès de l'archevêque Laud. — Bill d'attainder. — Son exécution.

On avait persuadé au roi qu'à la tête de son armée il négocierait avec beaucoup plus de dignité et de succès. Il envoya, de Nottingham

(1) Journ. des lords, 297. Rushw., 783.

(2) Cette opinion générale est fortement exprimée par une femme qui écrivait à cette époque. « Il ne se faisait pas scrupule, lorsqu'il accordait quelque chose au peuple, de ne se croire engagé qu'autant que cela lui était utile; car ce prince n'était ni loyal, ni sincère, ni juste, ni généreux. C'était la personne la plus entêtée qui fut jamais; et comme il avait pris la résolution d'être souverain absolu, il prétendait le devenir, ou cesser de régner. » Quoique ce portrait puisse sembler exagéré, il n'en est pas moins exact. Lucy Hutchinson, Mémoires de son mari, le colonel Hutchinson, p. 66.

à Londres, le comte de Southampton, sir John Colepeper, et sir Williams Uvedale (25 août), comme porteurs de propositions tendantes à ce que l'on nommât, de part et d'autre, des commissaires, et qu'ils eussent plein pouvoir de traiter d'un arrangement. Les deux chambres, prenant le ton que leur inspirait la certitude de leur supériorité, répondirent (27 août) qu'elles ne recevraient aucun message d'un prince qui avait levé son étendard contre les chambres du parlement, et avait déclaré que leur général était un traître. Charles (et sa condescendance peut être regardée comme la preuve qu'il voulait éviter les hostilités (4 sept.), Charles offrit de supprimer sa proclamation, pourvu que, de leur côté, elles annulassent leurs décrets contre ses adhérents (6 sept.). Elles s'y refusèrent : il était de leur devoir et de leur droit de dénoncer et de mettre sous la main de la justice les ennemis de la nation. Il les conjura de songer au sang qui serait versé, et de se rappeler que leurs portes en seraient teintes (11 sept.) : elles lui en renvoyèrent la responsabilité : il était l'agresseur, et le crime serait le sien. Cette réponse fit évanouir toute espérance de paix. Les deux partis en appelèrent à l'épée, et, en peu de semaines, les flammes de la guerre civile éclatèrent dans tout le royaume (1).

Les trois quarts de la noblesse et de la haute bourgeoisie, guidés par des sentiments d'honneur et de gratitude, ou par leur attachement à l'Église, ou bien encore par des soupçons bien fondés sur les projets des chefs patriotes, s'étaient rangés sous la bannière royale. Charles se crut assuré de la victoire, en contemplant la naissance, la richesse, et l'influence de ceux qui l'entouraient; mais il eût trouvé bien des motifs de dissiper cette illusion, s'il eût songé à leurs habitudes, ou qu'il eût connu leurs sentiments réels, mais secrets. C'étaient, pour la plupart, des hommes de plaisirs, plus faits pour orner une cour que pour endurer les rigueurs de la discipline militaire, dénués de toute force d'esprit, et disposés, par leur indolence et leurs débauches, à laisser tous les avantages à un ennemi prompt et vigilant. L'ambition les portait à prétendre aux charges, aux commandements, et aux honneurs, à former des cabales contre leurs compétiteurs, et à détourner l'attention du monarque par leur importunité ou leurs plaintes. Il existait parmi eux des personnes qui désapprouvaient secrètement la guerre, persuadées qu'elle était entreprise en faveur de l'épiscopat, institution au sort de laquelle elles ne prenaient aucun intérêt, et d'autres qui, attachées de cœur au système du parlement, n'étaient retenues, pour un temps, que par la honte d'abandonner les couleurs royales (1).

Il y avait une autre classe d'hommes, aux services de laquelle le roi pouvait avoir confiance : c'étaient les catholiques, qui, effrayés de l'intolérance cruelle et des menaces sévères du parlement, sentaient que leur propre sûreté dépendait de l'ascendant du souverain. Mais Charles hésitait à profiter de cette ressource. Ses adversaires avaient attiré les zélateurs dans leur parti, en représentant le roi comme dupe d'une faction papiste qui travaillait à subvertir la religion protestante, et à établir sur ses ruines la religion catholique. Ce fut en vain qu'il les somma de lui nommer les membres de cette faction occulte, qu'il affirma publiquement son attachement à la religion réformée, et que, pour prouver son orthodoxie, il fit mettre à mort deux prêtres, à Tyburn, avant son départ de la capitale, et deux autres à York, peu après son arrivée en cette ville (2); les chambres persistèrent toujours dans cette accusation, et, dans tous leurs votes et remontrances, elles attribuèrent les mesures adoptées par le roi à l'avis et à l'influence des papistes et de leurs adhérents (3). Pressentant l'impres-

(1) Journal, v, 327, 328, 338, 342, 385. Clarendon, I, 8, 16.

(1) Ainsi sir Édouard Varney, porte-étendard, disait-il à Hyde qu'il suivait le roi parce que l'honneur l'y obligeait; mais que le sujet de la guerre était contre sa conscience; car il n'avait aucune considération pour les évêques, dont on défendait la querelle. Vie de Clarendon, 69. Lord Spencer écrivait à sa femme : « S'il y avait moyen de sauver le point d'honneur, je ne resterais pas une heure ici. » Mém. de Sydney, II, 667.

(2) Thomas Reynolds et Barthélemy Roe, le 21 janv. Jean Lockwood et Edmond Caterick, le 13 avril. Challonner, II, 117, 200.

(3) Pour prouver l'existence de cette faction, on en a appelé à une lettre de lord Spencer à sa femme (Mémoires de Sydney, II, 667). Je ne sais si le chiffre 243 est correctement rendu par « papistes » Il n'est pas in-

sion que de tels bruits devaient produire sur l'esprit du peuple, il refusa d'abord de confier une commission, ou d'admettre dans les rangs de son armée, tous ceux qui n'auraient pas prêté les serments d'allégeance et de suprématie. Mais la nécessité le força bientôt à accepter les services de tous ses sujets, sans distinction de religion, et (10 août), non-seulement il permit aux catholiques de porter les armes pour leur propre défense, mais encore il les incorpora dans son armée (1).

Tandis que les plus hautes classes et leurs vassaux se rendaient au secours du roi, la bourgeoisie de la campagne et les marchands et négociants des villes obéissaient avec empressement à l'appel du parlement. Ils avaient tous souffert du fardeau des monopoles et du ship-money; c'était aux patriotes qu'ils devaient l'abolition de ces abus; et, en leur conservant de la reconnaissance pour les avantages déjà obtenus, ils confiaient à leur sagesse la défense actuelle de leurs libertés. Mais ce n'était pas le seul motif: à la politique se joignait aussi l'enthousiasme religieux. Les ennemis de l'épiscopat, sous le titre de dévots ou de saints, cherchaient à se faire remarquer par la sévérité réelle ou affectée de leurs mœurs: ils regardaient tous les autres hommes avec mépris, comme des gens à coutumes dissolues ou irréligieuses; et un grand nombre d'entre eux, persuadés que la religion réformée était en danger, croyaient leur conscience

vraisemblable que lord Spencer ait eu l'habitude de donner cette épithète au parti qu'on supposait jouir de la confiance du roi, parti dont il était l'ennemi déclaré. Mais lorsque enfin il devint nécessaire de désigner les chefs de cette faction papiste, on vit qu'ils étaient tous protestants: les comtes de Bristol, Cumberland, Newcastle, Carnarvon et Rivers, le secrétaire Nicholas, Endymion Porter, Édouard Hyde, le duc de Richmond, et les vicomtes Newark et Falkland. Rushworth, v, 16 May, 163. Voyez aussi Baillie, I, 416, 430; II, 75.

(1) Rushworth; IV, 72; V, 49, 50, 80. Clarendon, II, 41. Le 23 sept. 1642, Charles écrivait de Shrewsbury au comte de Newcastle: « Cette rébellion est parvenue à un tel degré, que je ne dois plus regarder de quelle opinion sont les hommes qui, en ce moment, veulent et peuvent me servir. D'après cela, non-seulement je vous permets, mais encore je vous ordonne d'accepter les services de tous mes sujets dévoués, sans examiner leur conscience (mais seulement leur loyauté), selon que vous les trouverez disposés à soutenir ma puissance royale. » Ellis, III, 291.

engagée à risquer leur vie et leur fortune dans la querelle (1). Ainsi entraient en lutte les trois plus puissants mobiles qui puissent agiter le cœur humain : la fidélité, la liberté et la religion. Ils poussèrent les hommes au plus haut point d'exaltation, et produisirent, dans beaucoup de circonstances, un esprit d'héroïsme, de dévouement, de résignation, qui commande notre admiration et notre pitié. Les deux partis distinguèrent bientôt leurs antagonistes par des noms particuliers : les royalistes furent appelés *Cavaliers*, mot qui faisait d'abord allusion à leur qualité, qui perdit bientôt sa première acception, et devint synonyme de papiste, athée, et débauché; et ceux-ci, de leur côté, donnèrent à leurs adversaires le nom de *Têtes-Rondes*, parce qu'ils coupaient leurs cheveux très-courts, et les partageaient « en une si grande quantité de petites pointes, que cela avait quelque chose de ridicule » (1).

Les deux armées se ressemblaient dans leur organisation. Les commissions furent données, non pas aux personnes le plus en état de commander, mais à celles qui avaient le plus de capacité ou de volonté pour lever des recrues, et les soldats eux-mêmes, qui étaient généralement mal payés, et qui regardaient leur service comme volontaire, détruisirent souvent les plans les mieux concertés, en refusant de quitter leur domicile, ou en témoignant leur répugnance à obéir à quelque officier, ou en blâmant l'expédition projetée. Il était dangereux d'exercer une plus sévère discipline; et le roi et le parlement se virent forcés de supplier, et même de céder au mal, lorsqu'ils auraient dû employer l'autorité et les punitions. Le commandement de l'armée royale fut confié au comte de Lyndsey, et celui des troupes parlementaires au comte d'Essex, qui obtinrent cette distinction par l'expérience qu'on supposait qu'ils avaient acquise au service de l'étranger. Mais cette expérience offrait peu d'avantages. Les passions des combattants dédaignaient les

(1) Whitelock, 76.

(2) Vie du colonel Hutchinson, p. 100. « Les dévots de ce temps, lorsque le colonel embrassa leur parti, ne voulurent pas le croire religieux, parce qu'il ne coupait pas ses cheveux comme eux, et qu'il n'employait pas leur tournure de phrases. » Ibid. Ces noms furent donnés un peu avant que le roi quittât Whitehall. Clarendon, I, 339.

froids calculs de la prudence militaire. Un nouveau système de guerre devait nécessairement s'ensuivre, et les hommes de talent et d'ambition acquirent promptement des connaissances mieux adaptées à cette espèce de troupes et à la nature de la lutte.

Charles quitta Nottingham pour se rendre sur les frontières du pays de Galles, levant des renforts, et recevant dans sa marche des contributions volontaires. A moitié chemin de Stafford à Wellington, il fit faire une halte à l'armée, et, se mettant au centre, il déclara (19 sept.) solennellement, en présence du Dieu tout-puissant, qu'il n'avait d'autre dessein, qu'il n'avait d'autre désir que de maintenir la religion protestante, de gouverner selon la loi, et d'observer tous les statuts adoptés en parlement. S'il manquait à un seul de ces points, il renonçait à tout droit et assistance des hommes et à la protection de Dieu ; mais tant qu'il demeurerait fidèle à sa promesse, il comptait sur le secours empressé de ses sujets, et il espérait obtenir la bénédiction du ciel. Cette vive et solennelle protestation ayant circulé dans le royaume, devint un nouveau stimulant pour les efforts de ses amis; mais bientôt elle fut combattue par une déclaration (22 oct.) très-extraordinaire de la part du parlement : elle disait que l'intention réelle du roi était de satisfaire aux demandes des papistes, en altérant la religion nationale, et à la rapacité des cavaliers, en leur abandonnant le pillage de la métropole; et que, pour prévenir l'accomplissement d'un si criminel dessein, les deux chambres avaient résolu de faire un covenant solennel avec Dieu, de défendre la foi au péril de leur vie, de s'associer aux sujets bien intentionnés de Londres et du royaume, et de requérir le secours de leurs frères d'Écosse, dont les libertés et la religion étaient également en danger (1).

Dans le même temps (9 sept.), Waller avait réduit Portsmouth, tandis qu'Essex concentrait ses forces, qui s'élevaient à 15,000 hommes, aux environs de Northampton. Les chambres lui envoyèrent l'ordre de délivrer par force, si cela était nécessaire, la personne du roi, celle du prince, et du duc d'York, des mains des hommes désespérés qui l'environnaient, d'offrir un pardon sincère à tous ceux qui, dans l'espace de dix jours (16 sept.), reviendraient à leur devoir, et d'envoyer une pétition au roi, pour en obtenir qu'il se séparât de ses mauvais conseillers, et qu'il reprît sa confiance dans la fidélité de son parlement (23 sept.). De Northampton, Essex s'avança vers la cité de Worcester (1).

A Nottingham, Charles ne pouvait compter que 6,000 hommes. Quand il quitta Shrewsbury, son armée s'éleva à trois fois ce nombre. Par une suite d'habiles manœuvres, il fit en sorte de tromper la vigilance de l'ennemi, et il avait gagné deux jours de marche, avant qu'Essex s'aperçût de son dessein. A Londres, les nouvelles furent reçues avec terreur. L'on comptait peu sur le courage, encore moins sur la fidélité des bandes organisées à la hâte, et des ordres péremptoires furent expédiés à Essex, de se porter rapidement avec toutes ses forces pour protéger la capitale et le parlement. Ce général avait reconnu son erreur, il suivait le roi en toute hâte, et son avant-garde entra dans le village de Keynton le soir même où les royalistes s'arrêtaient à Edge-Hill (22 oct.), à une très-petite distance en avant. Charles convoqua un conseil de guerre, et l'on décida que, dès le matin, on reviendrait sur les poursuivants, et qu'on leur livrerait combat avant que toute leur armée se fût réunie. Le lendemain, dès le matin (23 oct.), l'armée royale fut vue en position sur la crête d'une ligne de collines, ce qui lui donnait une supériorité décidée en cas d'attaque ; mais Essex, dont l'artillerie, avec un quart de ses hommes, était à plusieurs milles en arrière, satisfait d'avoir arrêté la marche de l'ennemi, distribua tranquillement les différents corps, à mesure qu'ils arrivaient, sur un terrain qui s'élevait doucement dans la vallée du Cheval-Rouge, à environ un mille en face du village. Vers midi, les cavaliers s'impatientèrent de leur inaction : leur importunité prévalut sur les dispositions des chefs, et à deux heures le roi mit le feu de sa main à un canon, pour donner le signal du combat. Les royalistes descendirent en bon ordre au pied des collines, où leurs espérances furent

(1) Clarendon, II, 16. Rushw., v, 20, 21. Journ., v, 376, 418.

(1) Rushw., v, 16-20.

exaltées par la trahison de sir Faithfull Fortescue, officier parlementaire, qui, déchargeant ses pistolets à terre, se rangea avec deux troupes de cavalerie sous l'étendard royal. Bientôt après le prince Rupert, qui commandait la cavalerie à l'aile droite, chargea 22 escadrons de parlementaires menés par sir James Ramsay, les rompit, pressa vivement la poursuite l'espace de deux milles au delà de Keynton, et trouvant les bagages de l'ennemi dans le village, laissa ses hommes se livrer au pillage pendant une heure. Sans cette fatale imprudence, les royalistes eussent probablement remporté une victoire décisive.

Durant son absence les principaux corps d'infanterie étaient engagés sous leurs chefs respectifs, les comtes de Lindsey et d'Essex, qui, mettant pied à terre, conduisaient leurs hommes au combat. Le courage froid et déterminé des têtes rondes déconcerta les cavaliers. La cavalerie royale à la gauche, faible corps sous lord Wilmot, avait cherché protection derrière un régiment armé de piques. Sir Williams Balfour, le commandant parlementaire, laissant quelques escadrons pour les tenir en échec, tourna sur le flanc de l'infanterie royale, enfonça deux divisions, et se rendit maître d'une batterie de canons. Sur un autre point, les gardes du roi, avec son étendard, renversèrent tout ce qui s'opposait à eux, jusqu'à ce que Essex fit charger de front et en flanc, par deux régiments d'infanterie et un escadron de cavalerie, tandis que Balfour, abandonnant les canons qu'il avait pris, fondait sur eux en les prenant en queue. Alors ils furent rompus. Sir Édouard Warner fut tué, et l'étendard qu'il portait fut pris (1). Le comte de Lindsey reçut une blessure mortelle, et son fils, le lord Willoughby, fut fait prisonnier en essayant de sauver son père. Charles qui, entouré par sa troupe de pensionnaires, suivait d'un œil attentif la fortune du combat, contempla le massacre de ses gardes avec désolation et faisait avancer la réserve; il se plaça à la tête. Mais à ce moment, reparut le prince Rupert avec la cavalerie; et quoique ces gens eussent quitté Keynton, pour éviter l'approche de Hampden avec l'arrière-garde de l'armée parlementaire, leur présence releva l'espoir des royalistes, et réprima l'ardeur de leurs adversaires. Les combattants reprirent haleine: le feu cessa des deux côtés, et les deux armées restèrent en présence, jusqu'à ce que l'arrivée de la nuit les détermina à se retirer, les royalistes sur leurs premières positions, et les parlementaires au village de Keynton. D'après les archives contradictoires des partis, il est impossible d'évaluer leurs pertes respectives. La plupart des écrivains font monter le nombre des morts, à 5,000; mais le prêtre du lieu, qui présida à l'ensevelissement, le réduit à 1,200 (1).

Des deux côtés, on réclamait les honneurs de la victoire, aucun parti n'en recueillit les avantages. Essex se retira à Coventry : Charles prit Bambury avec une garnison de 1,000 hommes (27), marcha sans être inquiété sur Oxford, et envoya des détachements de cavalerie jusque dans le voisinage de la capitale. Chacun des généraux désirait avoir le temps de réorganiser son armée après la dernière bataille. Les deux chambres, tout en prétendant se parer des lauriers de la victoire, éprouvèrent de vives alarmes. Elles écrivirent en Écosse pour demander du secours (2 nov.); elles ordonnèrent à Essex de venir les protéger; elles formèrent une nouvelle armée sous le commandement du comte de Warwick (3 nov.); elles votèrent une pétition au roi; elles se soumirent même à son refus de recevoir, comme un de leurs députés, sir John Evelyn qu'il avait antérieurement déclaré traître (2). Pendant ce temps l'armée royale quittait Oxford, s'amusait on ne sait à quoi dans le voisinage de Reading, et laissait Essex marcher librement par la route la plus orientale vers la capitale. Kingston,

(1) Néanmoins l'étendard fut repris par l'audace ou l'habileté d'un capitaine Smith, que le roi fit banneret sur le champ de bataille.

(1) C'est là le récit le plus certain que je puis se faire d'après les nombreux rapports dans Clarendon, May, Ludlow, Heath, etc. Lord Whorton, pour calmer les alarmes à Londres à son arrivée de l'armée, assura les deux chambres que la perte n'excédait pas 300 hommes. Journ., v, 423.

(2) Journaux, 431, 2, 3, 4, 5, 6. Le 7 novembre, les chambres décidèrent que le refus de recevoir Evelyn devait être regardé comme un refus de traiter (437). Mais le 9 elles annulèrent leur décision, et laissèrent Evelyn le maître d'agir ou de ne pas agir, selon qu'il le jugerait convenable. Ibid., 439.

Acton et Windsor, étaient déjà occupées par des garnisons parlementaires, et le seul passage pour les royalistes qui voudraient gagner Londres était par la ville de Brentford. Charles avait atteint Colnbrook dans cette direction, quand il fut joint par les commissaires, qui le déterminèrent à suspendre sa marche (10 nov.). La conférence dura deux jours; le second, Essex jeta trois de ses meilleurs régiments dans Brentford (11 nov.): Charles fut indigné de cet acte. A ses yeux, c'était une violation de la foi. Deux jours après (13 nov.), à la suite d'une résistance obstinée de la part de l'ennemi, il se rendit maître de Brentford, ayant jeté une partie de la garnison dans la rivière, et pris 15 pièces de canon avec 500 hommes. Il délivra les prisonniers, laissant à leur disposition de faire partie de ses troupes, ou de promettre sur serment de ne plus porter les armes contre lui (1).

Cette action mit fin au traité projeté. Les hommes du parlement reprochèrent au roi que, tandis qu'il professait la plus grande répugnance pour répandre le sang des Anglais, il avait surpris et massacré leurs partisans à Brentford, quand ils ne concevaient aucun soupçon, et qu'ils se reposaient en toute sécurité sur une prétendue négociation. Charles, indigné, renvoya l'accusation à ses adversaires : ils étaient les véritables artisans de déception, eux qui cherchaient à le retenir inactif dans sa position, jusqu'à ce qu'ils l'eussent environné de la multitude de leurs partisans. En effet, sa situation devenait chaque jour plus critique. Ses adversaires avaient rassemblé des troupes de tous les quartiers de Londres, et Essex se trouvait à la tête de 24,000 hommes (14 nov.). Les deux armées se firent face l'une à l'autre un jour entier à Turnham-Green; mais elles n'osèrent s'aventurer à charger; et le roi, instruit que le corps qui défendait le pont de Kingston s'était retiré, fit sa retraite sur Reading, et ensuite sur Oxford. Il se trouvait probablement trop faible pour s'attaquer au nombre supérieur de ses adversaires, et il témoigna publiquement sa répugnance à opposer, par une bataille, de nouveaux obstacles à la reprise du traité (1).

(1) Chaque parti publia des rapports contradictoires de cette action. Je m'en suis rapporté aux documents contenus dans les Journaux.

Le royaume, à cette époque, offrait partout le plus triste spectacle. Il n'était permis à personne de rester neutre. Chaque comté, ville ou hameau, était divisé en factions qui cherchaient réciproquement à se détruire. Tous se tenaient sur leurs gardes, tandis que les plus entreprenants, de chaque côté, cherchaient avec ardeur l'occasion de ravager les terres ou de s'emparer des personnes de leurs adversaires. Les deux grandes armées, au mépris des prohibitions de leurs chefs, pillaient partout où elles allaient, et leur exemple était fidèlement imité par les plus petits corps d'hommes armés, dans les autres districts. Toutes les communications entre les parties éloignées du pays étaient interrompues, les opérations de commerce suspendues, et toutes les personnes qui possédaient quelque propriété forcées de contribuer, suivant un certain tarif, pour le soutien de la cause qui obtenait la supériorité dans le voisinage. A Oxford et dans ses environs, dans les quatre comtés septentrionaux, dans les Galles, dans les comtés de Shrop et de Worcester, les royalistes triomphaient sans opposition. Dans la capitale et les comtés voisins, sur les côtes méridionales et orientales, les succès du parlement étaient également décisifs; mais sur plusieurs points du royaume, les deux partis étaient mélangés en différentes proportions, et leur pouvoir et leurs efforts étaient de part et d'autre si variables, et changeaient tellement au gré des événements journaliers, qu'il devenait difficile de décider lequel avait la prépondérance. Mais il y avait quatre comtés, ceux d'York, de Chester, de Devon, et de Cornwall, dont les chefs avaient appris à détester les maux causés par les guerres civiles (23 déc.). Ils se réunirent des deux côtés, et s'engagèrent à suspendre toute animosité politique, à se secourir mutuellement pour détruire les perturbateurs du repos public, et à s'opposer à l'introduction de toute force armée, sans le consentement réuni du roi et du parlement. Si les autres comtés eussent suivi leur exemple, la guerre eût été terminée presque aussitôt qu'elle fut commencée; mais c'était une

(1) May, 179. Whitelock, 65, 66. Clarendon, II, 76.

conclusion à laquelle les patriotes ne voulaient point arriver : ils déclarèrent que de tels engagements étaient dérogatoires à l'autorité du parlement (1643, 7 janv.). Ils relevèrent leurs partisans de l'obligation qu'ils avaient ainsi contractée, et leur ordonnèrent encore une fois de tirer l'épée pour la cause de leur Dieu et de leur patrie (1).

Mais il devint bientôt évident que ces sentiments pacifiques ne se bornaient pas aux comtés les plus éloignés : ils se répandirent rapidement dans tout le royaume, ils se manifestèrent même sans aucun déguisement dans la métropole. On était impatient de se délivrer de la contribution forcée d'un vingtième de ses biens, pour soutenir l'armée parlementaire (2); et les citoyens ne pouvaient oublier l'effroi que leur avait causé l'approche de l'armée royale. Quoique les pétitions en faveur de la paix fussent reçues peu gracieusement, les bureaux des deux chambres en furent surchargés (6 févr.); et le roi lui-même ayant proposé une cessation d'hostilités, la prudence engagea les plus énergiques partisans de la guerre à céder aux désirs du peuple (30 janv. 1643). Une négociation s'ouvrit à Oxford. Les demandes du parlement formaient quatorze articles (3 févr.); celles de Charles se bornaient à six : mais deux seulement, la première de part et d'autre, furent mises en discussion. Aucun argument ne put amener les chambres à consentir que le roi nommât au gouvernement des forts et des châteaux, sans leur approbation préalable des candidats, et il hésita à accéder à leur proposition, que les deux armées fussent licenciées jusqu'à ce que l'on connût à quelle condition il rentrerait dans sa capitale (20 mars). On avait limité la durée de la conférence à vingt jours. Il proposa une prolongation. Les chambres refusèrent, et il présenta (12 avril), comme ultimatum, la condition que lorsqu'il serait rétabli dans la possession de ses revenus, de ses magasins, de ses vaisseaux et de ses forts, selon la loi ; lorsque tous les membres du parlement, excepté les évêques, reprendraient leur siége, comme au 1er janvier 1641, et lorque les deux chambres seraient à l'abri de l'influence des assemblées tumultueuses, ce qui ne pouvait s'effectuer que par une translation dans quelque ville, distante de Londres de vingt milles; alors il consentirait au licenciement immédiat des deux armées, et tiendrait son parlement en personne. Les communes, à l'instant (14 avril), rendirent une ordonnance qui rappelait d'Oxford leurs commissaires. Les lords, quoiqu'ils fussent d'abord d'opinion différente, furent forcés de donner leur consentement, et ainsi se termina le traité, et s'évanouirent les espérances qu'il avait fait naître (1) (17 avril).

Durant cette négociation, les chambres n'abandonnèrent aucun point à la discrétion de leurs commissaires, le comte de Northumberland, Pierrepoint, Armyn, Holland, et Whitelock. Il leur était permis de proposer et de discuter ; mais ils ne pouvaient rien concéder (2). Cependant, quoiqu'ils opérassent en public, selon la teneur de leurs instructions, en particulier ils donnaient à entendre au roi qu'il pourrait probablement acheter la conservation de l'Église, en cédant le commandement de la milice, concession que ses adversaires jugeaient essentielle à leur propre sûreté. Pendant quelque temps, ils conservèrent l'espoir du succès. En partant, Charles avait promis de leur donner satisfaction le jour suivant ; mais, pendant la nuit, on l'engagea à changer de dessein ; et sa réponse, le matin, fut un refus bref et absolu. Northumberland lui offrit secrètement d'employer toute son influence pour adoucir l'opiniâtreté des patriotes ; mais Charles, qui appelait ce seigneur le plus ingrat des hommes, reçut cette proposition avec humeur, et répondit froidement aux importunités

(1) Journaux, 535. Rushworth, v, 100. Clarendon, II, 136-139.

(2) Journaux, 463, 491, 494. Journ. des communes, 13 décembre. Elle fut imposée le 29 novembre 1642.

(1) Voyez tout ce qui se passa relativement au traité, dans les œuvres du roi, 325-397 ; les Journaux des lords, v, 659, 716, et Rushworth, v, 164, 261.

(2) C'était un arrangement dilatoire et inconvenant ; chaque proposition, demande, ou insinuation du roi, était envoyée au parlement, et on en discutait l'utilité. Généralement les chambres ne s'accordaient pas ; des conférences avaient lieu, et des amendements étaient proposés ; de nouvelles discussions les suivaient, et une semaine peut-être se passait avant que le sujet de la moindre importance fût arrêté.

de ses conseillers que le service devait précéder, et que la récompense suivrait peut-être. Il est possible que le parlement commençât à soupçonner la fidélité des commissaires, et que ce fût à ce sujet qu'il les rappela. Hyde affirme que le roi prolongeait la négociation pour donner le temps d'arriver à la reine, sans laquelle il ne voulait prendre aucune détermination; mais il n'existe aucun vestige de cette idée dans la correspondance particulière entre Charles et sa femme; et l'on découvre des raisons suffisantes de la rupture du traité dans les prétentions excessives des deux partis, dont aucun n'avait été assez humilié pour acheter la paix par le sacrifice de son honneur et de sa sûreté (1).

C'était par les efforts infatigables d'Henriette que le roi se trouvait dans la possibilité de faire face à ses adversaires sur le champ de bataille. Pendant son séjour en Hollande, elle lui avait envoyé, à diverses reprises, des secours en armes et en munitions, et, ce qui lui manquait principalement, d'anciens officiers pour instruire et discipliner ses troupes. En février (16), elle quitta La Haye, se confiant à sa bonne fortune, parvint à éluder la vigilance de Batten, amiral parlementaire, et débarqua en sûreté au port de Burlington, sur la côte du Yorkshire (22 févr). Batten, furieux de ce contre-temps, jeta l'ancre la seconde nuit suivante (24 févr.) dans la rade, et tira plus de cent coups de canon sur les maisons des quais, dans une desquelles la reine était logée. Effrayée du danger qu'elle courait, elle quitta son lit, et alla chercher un abri, jusqu'au jour, derrière la colline la plus prochaine. Aucune action, durant la guerre, ne fut plus sévèrement condamnée par la galanterie des cavaliers, que cette indigne attaque sur une femme sans défense, et la femme du souverain! Le comte de Newcastle accourut à Barlington, et l'escorta avec son armée jusqu'à York. Continuer son voyage jusqu'à Oxford, c'eût été se jeter dans les bras de ses ennemis. Elle resta quatre mois dans le comté d'York, gagnant les cœurs des habitants par son affabilité, et stimulant leur loyauté par ses discours et son exemple (1).

Pendant le dernier traité, on avait mis tout en œuvre pour rebuter l'armée parlementaire : à son expiration, Hampden, qui commandait un régiment, proposa d'assiéger le roi dans la cité d'Oxford; mais l'ardeur des patriotes fut constamment réprimée par la prudence des officiers qui formaient le conseil de guerre. Essex investit Reading; après dix jours la place capitula, et Hampden renouvela sa proposition (27 avril). Mais les fatigues et les privations du siége avaient déjà détruit la santé des soldats, et la mortalité et la désertion diminuaient tous les jours leur nombre. Essex se trouva forcé de rester six semaines dans ses nouveaux quartiers de Reading.

Si la chute de cette ville avait nui à la réputation des royalistes, elle ajouta à leur force par l'arrivée des 4,000 hommes qui avaient formé la garnison. Mais la rareté des munitions de guerre condamna le roi à l'inaction à laquelle la maladie avait réduit ses adversaires. Henriette s'efforça de suppléer à cette disette. Au mois de mai (20), un convoi considérable de munitions arriva d'York, et Charles, avant de mettre ses troupes en mouvement, fit une autre proposition d'accommodement. Elle fut reçue par les lords avec respect; les communes emprisonnèrent le messager (23 mai), et Pym, en leur nom, accusa la reine de haute trahison envers le parlement et le royaume. L'accusation fut reçue par les royalistes avec le sourire du mépris. Les lords refusèrent la tâche odieuse de siéger comme juges de la femme de leur souverain; et les communes elles-mêmes, après un intervalle de huit mois, cédèrent à leur

(1) Voyez la Vie de Clarendon, 76-80. Whitelock, 68, et les Lettres dans les œuvres du roi, 138-140. Avant que Henriette quittât l'Angleterre, il lui avait promis de ne donner aucune place sans son consentement, et de ne pas faire la paix sans employer sa médiation. Charles cependant soutenait que sa première promesse ne regardait pas les emplois de l'État, mais les places de la maison royale, et que la seconde paraissait avoir été mal comprise. Autant que je le puis juger, cela signifie seulement que, s'il faisait la paix, il voulait l'employer comme médiatrice, par ce motif, qu'ayant été calomniée comme la cause de la rupture entre son peuple et lui, elle aurait aussi, aux yeux du public, le mérite d'avoir effectué la réconciliation. Vie de Clarendon. Ibid.

(1) Mercure belgique, 24 février. Michrochronicon, 24 février 1642, 1643. Clarendon, II, 143.

répugnance, et abandonnèrent sans bruit cette poursuite (1).

Dans la chambre basse, personne ne s'était plus distingué, en dernier lieu, par la hardiesse de son langage et son intrépide défense de la paix, que le poëte Edmond Waller. Dans ses conversations avec ses amis intimes, il avait souvent suggéré l'idée de la formation d'un troisième parti d'hommes modérés, qui devaient se tenir à la brèche, et réunir le roi et le parlement. Pour cette bonne œuvre, ils comptèrent sur la coopération de tous les lords, excepté trois, sur un nombre considérable de membres de la chambre basse, et sur les plus capables parmi les conseillers du roi à Oxford; et afin de s'assurer la véritable opinion de la ville, ils convinrent de la partager en districts, de faire des listes des habitants, et de les diviser en trois classes, d'hommes modérés, de royalistes, et de parlementaires. Ce dessein avait été communiqué au lord Falkland, secrétaire du roi; mais il était encore à cet état d'ébauche, lorsqu'il fut révélé à Pym par la perfidie ou le patriotisme d'un domestique (31 mai), qui avait entendu la conversation de son maître. Waller, Tomkins, son beau-frère, et une demi-douzaine d'autres, furent immédiatement arrêtés; et l'on annonça aux deux chambres la découverte d'un horrible complot pour s'emparer de la ville, forcer le parlement, et se joindre à l'armée royale (2).

Les chefs des patriotes profitèrent avec empressement de cette occasion pour réprimer le goût de pacification qui s'était récemment insinué parmi leurs partisans. Tandis que l'esprit public était excité par des rumeurs sur les desseins sanguinaires des conspirateurs; pendant que tous les hommes modérés craignaient que l'expression de leurs sentiments fût prise pour le témoignage de leur participation au complot, ils proposèrent un nouveau serment et un covenant à la chambre des communes. Personne n'osa faire d'objection; et les membres jurèrent unanimement « de ne jamais consentir à déposer les armes, tant que les papistes, en guerre ouverte contre le parlement, seraient protégés au mépris de toute justice; mais, selon leur pouvoir et leur vocation, d'assister les troupes levées par le parlement contre les forces levées par le roi. » Les lords, les citoyens, et l'armée, suivirent leur exemple, et l'on publia une ordonnance portant que tout homme ferait le même serment, et adhérerait au même covenant, dans l'église de sa paroisse (1). Quant aux prisonniers, au lieu d'être envoyés devant une cour régulière, ils furent jugés par une cour martiale. Six furent condamnés à mourir; deux subirent la peine de mort. Waller sauva sa vie par la plus abjecte soumission (30 juin); « il semblait avoir le cerveau dérangé (5 juill.); il désirait le secours des ministres de Dieu, » et par ses prières, il amena les communes à commuer son châtiment en une amende de 10,000 liv., et un ordre de voyager sur le continent. Quand on demanda pourquoi l'on épargnait le chef, tandis que ses affidés étaient mis à mort, quelques personnes répondirent qu'on lui avait promis la vie pour l'induire à des aveux utiles; d'autres, qu'on avait déjà versé trop de sang en expiation d'un complot imaginaire (2).

(1) Journaux, 104, 111, 118, 121, 362. Journaux des communes, 1614, 23 mai, 21 juin, 3-6 juil., 10 janv.

(2) Journaux, 6 juin.

(1) Ibid., 31 mai, 6, 15, 21, 27, 29 juin. Rushworth, v, 322-333. Whitelock, 67-70, 105. Le préambule commençait ainsi : « Attendu qu'il a existé et qu'il existe actuellement dans ce royaume un complot traître et papiste pour subvertir la véritable religion protestante et la liberté des sujets, en conséquence de quoi une armée papiste a été levée et se trouve maintenant sur pied en différents lieux du royaume, » etc. Journaux, 6 juin. Journaux des lords, vi, 87. J'ai du regret d'accuser ceux qui ont fabriqué et soutenu ce préambule d'avoir publié un mensonge prémédité, dans le dessein d'exciter la haine contre le roi; mais je crois qu'il est impossible de voir leur conduite sous un autre jour. Le complot papiste et l'armée papiste étaient des fictions, de leur propre invention, pour enflammer les passions de leurs adhérents. Charles, pour réfuter cette calomnie, se trouvant sur le point de recevoir la communion des mains de l'archevêque Usher, se leva subitement, et s'adressa à lui en présence de toute la congrégation : « Milord, je me suis préparé du meilleur de mon âme, afin d'être digne de recevoir le sacrement; et puissé-je ne pas recevoir la consolation de ce saint sacrement, si je n'ai pas l'intention d'établir la vraie religion protestante réformée, comme elle était, dans tout son éclat, aux heureux jours de la reine Élisabeth, sans aucun mélange de papisme. Je bénis Dieu qu'au milieu de ces dissensions publiques, j'aie encore la liberté de communier; et puisse ce sacrement être ma damnation, si mon cœur ne se joint pas à mes lèvres dans cette protestation. » Rushw, v, 346.

(2) Après une recherche minutieuse, je ne saurais me persuader que Waller et ses amis se soient avancés

En attendant, Essex, après plusieurs messages du parlement, s'était éloigné de Reading, et avait fixé son quartier général à Tame. Une nuit, le prince Rupert, faisant un long circuit, surprit Chinnor, à l'arrière-garde de l'armée (18 juin), et tua ou prit la plus grande partie de deux régiments qui restaient dans la ville. Dans sa retraite sur Oxford, il fut forcé de revenir sur ceux qui le poursuivaient; à Chalgrove, ils chargèrent avec plus de courage que de prudence, et ils furent repoussés avec une perte considérable. Ce fut dans cette action que le célèbre Hampden reçut la blessure dont il mourut. La réputation qu'il avait acquise par sa résistance au payement du ship-money l'avait justement placé à la tête des chefs populaires, et ses manières insinuantes, la modestie de ses prétentions, et la conviction de son intégrité, donnèrent à ses opinions, dans la chambre basse, un poids irrésistible. C'était un des membres nommés *root and brauch men*, hommes de racine et de branche, qui cherchaient non-seulement à élaguer les branches, mais à extirper la racine, et qui, pendant qu'ils professaient la destruction de la hiérarchie, passaient pour avoir en vue la subversion du trône. Les royalistes se réjouirent de sa mort comme d'une victoire; les patriotes la déplorèrent comme une perte irréparable : il y avait erreur de part et d'autre. Les révolutions sont les pépinières des talents et de l'énergie. Un grand chef avait été retiré; il n'en manqua pas pour remplir sa place (1).

Le rang d'Essex, autant que son défaut d'activité, fournit aux gens « de racine et de branche » un sujet légitime de soupçon. A mesure qu'il baissait dans leur estime, ils avaient soin d'élever les mérites et de flatter l'ambition de sir William Waller. Waller avait autrefois joui d'un poste lucratif sous la couronne, mais on l'avait mis à l'amende à la chambre étoilée, et sa femme était « une sainte femme, » dont le zèle, joint à son propre ressentiment, l'avait rendu patriote. Il leva une troupe de cavalerie pour le service, et il fut bientôt promu à un commandement. La rapidité de ses mouvements, son audace et son dédain pour les règles militaires, le firent avantageusement contraster avec l'expérience lente et circonspecte d'Essex, et ses succès à Portsmouth, à Winchester, à Chichester, à Malmsbury, et à Hereford, qu'il réduisit en peu de temps, le firent désigner, parmi ses admirateurs, sous le nom de Guillaume le Conquérant. Tandis qu'on laissait languir les troupes aux ordres d'Essex, dans un état d'abandon (1), on formait pour Waller une armée de 8,000 hommes bien vêtus et bien armés; mais l'événement prouva qu'on avait trop vanté ses talents. Dans le cours d'une semaine il livra deux batailles, l'une près de Bath, au prince Maurice (3 juillet); l'autre au lord Wilmot, près de Devizes (13 juillet). La première fut opiniâtre, mais indécise; la seconde, sanglante et désastreuse. Waller accourut du champ de bataille à la capitale, attribuant la perte de son armée, non à ses propres fautes, mais à la jalousie d'Essex. Ses patrons n'abandonnèrent pas leur favori. Voulant imiter l'exemple des Romains (27 juill.), ils conduisirent le général malheureux en pompe triomphale, et le président de la chambre des communes le remercia solennellement des services qu'il avait rendus à sa patrie (2).

Cette sorte de bravade n'en imposa pas aux partisans de la paix. La troupe de Waller était anéantie; la grande armée, rappelée depuis peu à Kingston, était tellement réduite par les privations et la négligence, qu'Essex refusa même de lui donner le nom d'armée. La reine avait marché sans opposition (13 juill.) du Yorkshire à Oxford, conduisant à son mari un puissant renfort en hommes, en artillerie, et en muni-

plus que je n'ai dit. Ce qu'ils auraient pu faire, s'ils n'avaient pas été interrompus, est une chose tout à fait conjecturale. La commission d'équipement, que leurs ennemis cherchèrent à rattacher à leur dessein, n'y avait évidemment aucun rapport.

(1) Rushw., v, 265, 374. Whitelock, 69, 70. Clarendon, II, 237-261.

(1) Son armée fut réduite à 4,000 ou 5,000 hommes, et ils étaient très-mécontents de ce que leur général et eux fussent dédaignés, et « Waller imméd atement élevé. » Baillie, I, 391. Il avait 3,000 hommes en état de marcher, et 300 malades. Journaux, VI, 160.

(2) Rushworth, v, 284, 285. Clarendon, II, 278-290. Journaux, 27 juillet. May, 201-205. Les premiers succès furent attribués au colonel Hurry, Écossais, quoique Waller eût le commandement nominal. Baillie, I, 361 Mais Hurry, mécontent, passa au parti du roi, et projeta l'expédition qui amena la mort de Hampden rendon, II, 261. Baillie, II, 371.

tions de guerre (27 juill.), et le prince Rupert, dans le cours de trois jours, avait pris la ville et le château de Bristol, soit par la lâcheté, soit par l'incapacité de Nathanael Fiennes, le gouverneur (1). La cause du parlement semblait chanceler sur le bord de l'abîme, et les lords, profitant de ce moment d'alarme, envoyèrent aux communes six résolutions pour former les bases d'un nouveau traité. On les accueillit favorablement, et après un débat qui dura jusqu'à dix heures du soir, on résolut, à une majorité de 29 voix, de les prendre en considération (2) (5 août).

Mais le parti pacifique avait à combattre des hommes d'une énergie opiniâtre, qu'aucun danger ne pouvait effrayer, qu'aucune difficulté ne pouvait abattre. Le lendemain était un dimanche, et il fut employé par eux à préparer un nouveau plan d'opposition (6 août). De leurs chaires, les prédicateurs représentèrent la paix comme la ruine infaillible de la ville : le conseil de la commune vota une pétition pour solliciter, dans les termes les plus vigoureux, la continuation de la guerre, et l'on afficha des placards dans les rues, qui appelaient les habitants à se lever comme un seul homme, afin d'empêcher le triomphe des malintentionnés. Le lendemain matin, l'alderman Atkins porta la pétition à Westminster (7 août), accompagné de plusieurs milliers d'hommes qui demandaient la guerre, et qui proféraient des menaces de vengeance contre les traîtres. Leurs cris retentirent dans les deux chambres, et les lords résolurent de s'abstenir de toute affaire publique jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie; mais les communes remercièrent les pétitionnaires de leur attachement à la cause de la patrie. On reprit alors la discussion des résolutions : la terreur avait écarté les plus pusillanimes de la chambre; et, à la seconde division, le parti obtint une majorité de 7 voix (1).

Cependant, leurs adversaires auraient encore pu triompher, si, comme on l'avait suggéré dans l'origine, il se fussent rendus à l'armée, et qu'ils eussent réclamé la protection du comte d'Essex. Mais le lord Say et M. Pym se rendirent près de ce seigneur, et apaisèrent son mécontentement par des excuses et des promesses. Ils lui offrirent la punition de ceux qui avaient diffamé son caractère; ils professèrent une confiance sans bornes en son honneur; ils l'assurèrent que l'argent, les vêtements, et les recrues, étaient déjà préparés pour rétablir son armée. Essex fut gagné, et il informa ses amis qu'il ne pouvait en conscience agir contre le parlement, dont il tenait sa commission. Sept d'entre les lords, presque moitié de la chambre haute, se retirèrent immédiatement de Westminster (2).

Le parti victorieux procéda avec une nouvelle vigueur à ses préparatifs militaires. Tous les efforts furent faits pour satisfaire aux demandes d'Essex. Kimbolton, qui, à la mort de son père, avait succédé au titre du comte de Manchester, reçut une commission pour lever 10,000 hommes dans les comtés unis de Norfolk, Essex, Cambridge, Ely, et Hertford (3). Une ordonnance fut rendue pour

(1) Fiennes, pour se justifier de l'accusation de lâcheté, demanda une cour martiale; et Prynne et Walker, qui l'avaient accusé dans leurs écrits, devinrent ses poursuivants. Il fut déclaré coupable, et condamné à perdre la tête, mais il obtint son pardon par Essex, le commandant en chef. Howell, Procès d'État, IV, 186-203.

(2) Mém. de Clarendon, II, 149. Dans le dernier mois, les lords avaient déclaré qu'ils étaient prêts à traiter; mais les démarches avaient été suspendues par suite d'une déclaration royale, que les chambres n'étaient pas libres, et que leurs votes ne devaient pas être considérés comme le vote du parlement. Journaux. VI, 97, 103, 108

(1) Clarendon, II, 320. Journ., 5, 7 août; des lords, VI, 171, 172. Baillie, I, 390. Le samedi, les membres étaient 94 et 65, le samedi, 81 et 79; mais les rapports de ceux qui comptaient furent contestés; et, à la seconde division, on trouva 81 et 89. Deux jours plus tard, 2,000 à 3,000 femmes (les hommes n'osèrent pas paraître) présentèrent une pétition pour la paix, et reçurent une réponse polie; mais comme elles ne s'en allaient pas, et que quelques-unes d'entre elles se servaient d'un langage menaçant, elles furent chargées et dispersées par les militaires. Il en périt plusieurs. Journaux, 9 juin. Clarendon, III, 321. Baillie, I, 390.

(2) Clarendon, 323-333. Northumberland se rendit à Petworth; les comtes de Bedfort, de Holland, de Portland et de Clare, et les lords Lovelace et Conway, se rendirent à Oxford. Ils furent reçus de très-mauvaise grâce, et la plupart d'entre eux retournèrent au parlement.

(3) La première association fut faite dans les comtés du nord par le comte de Newcastle en faveur du roi, et les comtés de Devon et de Cornwall l'imitèrent ensuite. Les patriotes virent l'avantage qu'on pouvait tirer de pareilles associations, et en formèrent plusieurs parmi leurs partisans. Les membres s'engageaient à conserver la paix dans les comtés associés: s'ils étaient royalistes, « contre

autoriser les comités, dans les divers comtés, à *presser* des soldats, des artilleurs, et des chirurgiens. Sir Henri Vane, avec trois de ses collègues de la chambre basse, se rendit en hâte en Écosse, pour solliciter le secours d'une armée écossaise; et, afin que Londres fût assuré contre toute attaque, on traça une ligne de communication militaire autour de la ville. Tous les matins, des milliers d'habitants, sans distinction de rang, furent convoqués, tour à tour, à cette tâche; ils se rendaient, tambour battant et drapeaux déployés, au lieu désigné, et leurs femmes et leurs filles les y suivaient, pour les aider et les encourager pendant la durée de leurs travaux. En peu de jours, ce grand ouvrage, s'étendant à douze milles en circonférence, fut achevé, et la défense de la ligne, avec le commandement de 10,000 hommes, fut confiée à sir William Waller. Essex, à la requête réitérée du parlement, signa la commission; mais il refusa d'y insérer le nom de son rival. Le blanc fut rempli par ordre de la chambre des communes (1).

Londres fut préservé du danger par l'insubordination des royalistes. Le comte, alors marquis de Newcastle, avait associé les comtés du nord en faveur du roi; il avait défait lord Fairfax, le général parlementaire, à Atherton-Moor, et il avait repris Gainsborough en Lincolnshire, malgré les troupes que commandait Olivier Cromwell. Mais il ne put persuader à ses compagnons de s'éloigner davantage de leurs foyers, ni de se joindre à la grande armée des royalistes, dans l'attaque projetée sur la capitale; et Charles, privé de la moitié des troupes qu'il attendait, fut forcé d'adopter un nouveau plan d'opérations. Tournant le dos à Londres, il se rendit vers la Severn, et assiégea Gloucester. Cette ville fut défendue par le colonel Massey, officier brave et déterminé, avec une opiniâtreté proportionnée à son importance; et Essex, à la tête de 12,000 hommes, entreprit de faire lever le siége. On croyait ce dessein impraticable; mais tous les efforts des royalistes pour empêcher son passage furent infructueux; et le vingt-sixième jour (5 sept.), la décharge de 4 pièces d'artillerie, des collines de Presbury, annonça son arrivée aux habitants. Les assiégeants brûlèrent leurs baraques, et se retirèrent; et Essex, ayant employé quelques jours à refaire ses troupes, et à ravitailler la place, reprit sa marche dans la direction de Londres (19 sept.). En approchant de Newbury, il trouva l'armée royale prête à lui disputer le passage. Je n'essayerai pas de décrire un combat qui a été rendu inintelligible par les narrations confuses et contradictoires de divers écrivains. La cavalerie du roi paraît avoir été supérieure à celle de l'ennemi; mais elle ne put produire aucun effet sur la forêt de piques présentée par l'infanterie. La bataille dura, avec acharnement, très-avant dans la soirée, et les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille; mais le matin, le roi permit à Essex de traverser Newbury, et, ayant commandé au prince Rupert de harceler l'arrière-garde, il se retira, avec son infanterie, sur Oxford. Les parlementaires s'arrogèrent la victoire; et leur général, ayant fait son entrée triomphale dans la métropole, sollicita la permission de résigner son commandement, et de voyager sur le continent. Il opposa, à ceux qui cherchaient à le dissuader, la méfiance avec laquelle il avait été traité, et l'insulte qu'on lui avait faite en confiant l'autorité à Waller. Plusieurs expédients furent suggérés; mais le lord général sentait tout son avantage: sa jalousie ne pouvait être guérie ni par la flatterie ni par la soumission; et Waller, après un long débat (9 oct.), fut obligé de résigner son commandement (1).

Aussitôt que le parlement se fut remis de l'alarme causée par la perte de Bristol, il trouva le loisir de consacrer une partie de son attention au gouvernement civil du royaume. 1° L'absence du grand sceau avait amené des

les personnes malveillantes et ambitieuses qui, au nom des deux chambres, avaient plongé le royaume dans une guerre civile; » s'ils étaient parlementaires, « contre les papistes et autres personnes malintentionnées qui entouraient le roi. » Dans chacune, on adopta des règlements pour fixer le nombre des hommes qui devaient être levés, armés, et instruits, et l'argent qu'on devait lever à cet effet dans chaque municipalité. Rushw., v, 66, 94-97, 119, 381.

(1) May, 214. Journaux, 18, 19, 27 juillet; des lords, 149, 158, 175, 184.

(1) Rushworth, v, 286, 290, 293. May, 220-228. Clarendon, III, 347. Journ., 26, 28 sept., 7, 9 octobre; et lords, VI, 218, 242, 246, 247, 347, 356.

inconvénients sérieux, les jurisconsultes ayant jugé son application nécessaire pour donner de la validité à plusieurs sortes d'arrêts. Les deux chambres et leurs partisans se trouvaient privés de cet avantage, pendant que le roi, de son côté, pouvait délivrer des brevets et des commissions dans les formes accoutumées (15 mai). Pour remédier au mal, les communes avaient voté un nouveau sceau; les lords hésitèrent, mais enfin on leur arracha leur consentement. Des commissaires furent nommés pour remplir l'emploi du garde des sceaux, et plus de cinq cents arrêts furent scellés dans un seul jour. 2° L'administration publique de la justice avait été suspendue pendant une année. Le roi ajournait constamment les assises de Westminster à Oxford, et les deux chambres défendaient aussi constamment aux juges de faire leurs tournées pendant les vacances. Maintenant les cours furent ouvertes sous l'autorité du nouveau sceau. Les commissaires siégèrent à la chancellerie, et trois juges, tout ce qui restait avec le parlement, Bacon, Reeve, et Trevor, aux cours du banc du roi, aux plaids communs, et à l'échiquier. 3° On reprit la poursuite des juges, à cause de leurs opinions dans l'affaire du ship-money. Il ne restait que deux de ceux que l'on avait accusés, Berkley et Trevor. Le premier fut condamné à une amende de 20,000 liv.; le second, de 6,000 liv.; Berkley obtint la remise de la moitié de l'amende, et tous les deux furent libérés de l'emprisonnement auquel ils étaient destinés (1).

Depuis le commencement des troubles, une parfaite harmonie avait régné entre les chefs des covenantaires écossais et les principaux réformateurs anglais. Leurs vues étaient les mêmes, leur objet semblable : les Écossais avaient à la vérité combattu et vaincu; mais ils ne jouissaient du fruit de leur victoire que très-précairement, « tant que le sort de leurs frères d'Angleterre dépendait des chances incertaines de la guerre. » La politique, autant que la religion, les engageait à intervenir; le triomphe du parlement assurerait leur propre liberté; il pourrait servir à propager le culte pur de leur Église. Ceci avait été prévu par les royalistes écossais, et Montrose, qui, par l'acte contre les conspirateurs, avait été éloigné de toute relation avec le roi, profita du débarquement de la reine à Burlington pour la visiter à York. Il lui signala la probabilité de l'envoi d'une armée par le covenant écossais au secours du parlement, et offrit de prévenir le danger en levant en Écosse une armée de 10.000 royalistes. Mais il rencontra l'opposition de son ennemi, le marquis d'Hamilton, qui supplia que l'on n'armât point Écossais contre Écossais, et s'engagea sur sa responsabilité à maintenir la paix entre le peuple écossais et le souverain. Son avis prévalut, les royalistes d'Écosse reçurent l'ordre de suivre sa direction, et pour le maintenir dans les intérêts du roi, on lui conféra le titre de duc (1).

Si Hamilton était sincère, il s'était formé une fausse idée de sa propre importance; les chefs écossais, agissant comme s'ils étaient indépendants du souverain, convoquèrent une convention. Les états se réunirent, au mépris de la défense du roi, et ils firent connaître qu'ils étaient prêts à fournir des secours, et reçurent des remercîments de cette offre; mais, à leur grande surprise et irritation, plusieurs mois s'écoulèrent, et cependant aucun commissaire n'arrivait pour faire la demande que l'on attendait. Le fait est que, parmi les réformateurs anglais, il en existait beaucoup qui craignaient de se donner des maîtres sous le nom d'alliés, et d'autres qui détestaient l'intolérance de l'Église presbytérienne autant que la tyrannie de l'Église des prélats (2). Mais les succès du roi détruisirent ces objections; et, au mois de juillet, quatre commissaires, Vane, Armyn, Hatcher, et Darley, avec le presbytérien Marshall et le ministre indépendant Nye, furent envoyés (20 juillet) avec de pleins pouvoirs en Écosse (3). La convention des états

(1) Journaux des lords, vi, 214, 252, 264, 301, 318. Journ. des communes, 15 mai, 5 juillet, 28 sept. Rushw., 141, 145, 339, 342, 361.

(1) Clarendon, iv, 624. Guthrie, 127.

(2) « La jalousie déraisonnable que les Anglais ont de notre nation est au delà de toutes les bornes, et n'est pas bien vue ici. Si M. Meldrum ne nous donne pas bientôt toute satisfaction, quant à la conformité du gouvernement de l'Église, ce sera un grand obstacle pour leurs affaires. » Baillie, 26 juillet, i, 372. Voyez aussi Dalrymple, ii, 144.

(3) Les Écossais n'approuvèrent pas cette mission des

ainsi que l'assemblée de l'Église, avait été, longtemps auparavant, convoquée (7 août), pour se réunir à eux. Leur arrivée fut célébrée comme un jour de triomphe national, et les lettres qu'ils apportèrent du parlement anglais furent reçues, par quelques-uns, avec des cris d'enthousiasme, par d'autres, avec des larmes de joie (1).

Dès le commencement de la négociation, deux difficultés importantes se présentèrent. Les Écossais montrèrent le désir de prendre les armes; mais ils cherchèrent en même temps à se donner le caractère de médiateurs et d'arbitres, à dicter les conditions de la réconciliation, et à se mettre eux-mêmes en position d'arracher le consentement des parties opposées. L'opiniâtreté de Vane, et les remontrances de Johnston de Wariston, l'un de leurs hommes d'État les plus habiles, les firent descendre des hauteurs de leurs prétentions. Ils se soumirent à agir comme les alliés du parlement; mais ils exigèrent, comme préliminaire indispensable, la sanction de l'Église. Il fut inutile de répondre que c'était un traité civil et non religieux. Les Écossais répliquèrent que les deux chambres avaient toujours annoncé la réformation de la religion comme leur principal objet; qu'ils avaient plusieurs fois exprimé leur désir « d'une union plus resserrée entre les deux Églises, » et que, dans leurs dernières lettres à l'assemblée, ils avaient prié les membres de les aider de leurs prières et de leur influence, de se consulter avec leurs commissaires, et d'envoyer quelques ministres écossais pour se joindre aux théologiens anglais assemblés à Westminster (2). Sous l'empire de ces circonstances, Vane et ses collègues ne purent refuser d'admettre une députation de l'assemblée, présidée par le modérateur Henderson. Il soumit à leur considération le projet « d'une ligue et d'un covenant solennels, qui engageaient les deux nations à poursuivre les incendiaires publics, à conserver la vie et maintenir l'autorité du roi, en défense de la vraie religion et des libertés des deux royaumes; à extirper le papisme, la prélature, l'hérésie, le schisme, et l'impiété, et à établir une conformité de doctrine, de discipline, et de gouvernement de l'Église, dans toute l'île. Cette dernière clause alarma les commissaires. Ils savaient que, bien que la majorité des parlementaires penchât pour les dogmes presbytériens, il existait parmi eux un parti nombreux et actif, qui considérait toute autorité ecclésiastique comme un envahissement sur les droits de la conscience, et ils voyaient qu'en introduisant une obligation si contraire aux principes des derniers, ce serait provoquer une rupture ouverte, et ranger les deux sectes en bataille l'une contre l'autre. Mais le zèle des théologiens écossais fut inexorable; ils refusèrent d'admettre aucune ouverture à la tolérance des indépendants: et ce fut avec peine qu'on leur persuada enfin de confier la rédaction de l'article à deux ou trois individus d'orthodoxie reconnue et approuvée. Ceux-ci le présentèrent sous une forme nouvelle et moins sujette à objection, et revêtu d'une si heureuse ambiguïté de langage, qu'il convenait aux principes et aux vues de tous les partis. Il pourvoyait à ce que l'Église d'Écosse fût conservée dans sa pureté actuelle, et que l'Église d'Angleterre « fût réformée selon la parole de Dieu (que les indépendants interprétèrent dans leur propre sens), et d'après l'exemple des meilleures Églises réformées, » parmi lesquelles les Écossais ne pouvaient douter que la leur n'eût tout droit à la première place. Sous cette forme, Henderson, avec une préface convenable, plaça la ligue et le covenant sous les yeux de l'assemblée. Plusieurs orateurs, qui étaient dans le secret, lui donnèrent (17 août) les éloges les plus extraordinaires, et il fut immédiatement approuvé, sans une seule voix dissidente (1).

Dès que le covenant, sous sa forme améliorée, eut reçu la sanction des états, les plumes les plus éloquentes furent employées à rallu-

ministres indépendants. « M. Marshall sera le bienvenu; mais si M. Nye, le chef des indépendants, est son collègue, cela ne peut nous être agréable. » Baillie, I, 372. Ils prêchèrent tous les deux devant l'assemblée. « Nous entendîmes M. Marshall avec beaucoup de plaisir. M. Nye ne nous plut pas. Il ne toucha aux affaires communes, ni dans la prière, ni en prêchant. Tout son sermon roula sur le chapitre commun de la vie spirituelle, sur lequel il s'étendit d'une manière inintelligible pour nous. » Ibid., 388.

(1) Baillie, 379, 380. Rushw., V, 467-470.

(2) Journ., VI, 140.

(1) Baillie, I, 381. Clarendon, III, 368-381. Vane, ainsi que Nye, était indépendant.

mer la flamme de l'enthousiasme. On informa le peuple, dans le jargon du temps, 1° que le débat, en Angleterre, était entre le Seigneur Jésus et l'Antechrist avec ses suivants; l'appel était clair : la malédiction de Méroz tomberait sur tous ceux qui ne voudraient pas secourir le Seigneur contre le puissant; 2° que les deux Églises et les deux royaumes étaient dans un imminent danger; elles sortaient d'une même création, demeuraient dans la même maison, et étaient membres d'un seul corps; si l'une des deux était détruite, l'autre ne pouvait subsister : Juda ne pouvait rester longtemps en liberté, tant qu'Israël serait captif; 3° qu'ils avaient alors une belle occasion d'arriver à l'uniformité dans la discipline et le culte. Les Anglais avaient déjà fondé un bon édifice, en rejetant la grande idole de la prélature; et il restait aux Écossais à élever l'édifice, et quand Dieu le trouverait bon, à poser la clef de la voûte. Le clergé engagea tous les auditeurs « à se rapprocher de Dieu par le jeûne et la prière. » On publia une proclamation pour appeler aux armes tous les sujets entre l'âge de seize et de soixante ans; et le commandement en chef des troupes fut, à la demande du parlement, accepté par Leslie, le général vétéran des covenantaires dans la dernière guerre. Il avait, à la vérité, fait la promesse solennelle au roi, lorsqu'il fut créé comte de Leven, de ne jamais porter les armes contre lui; mais il se rappelait maintenant que c'était à la réserve, sinon exprimée, du moins sous-entendue, de tous les cas dans lesquels la liberté ou la religion pouvait être engagée (1).

En Angleterre, le covenant, à quelques corrections près, fut approuvé des deux chambres, et l'ordre fut donné d'y obéir, et de le faire souscrire par toutes les personnes en place, et généralement par toute la nation. Les communes donnèrent l'exemple; les lords, avec une affectation de dignité qui les exposait à quelques remarques satiriques, attendirent qu'il eût été d'abord juré par les Écossais. En même temps on créa une ligue de « secours fraternels: » elle stipulait que les états aideraient le parlement avec une armée de 21,000 hommes, qu'ils mettraient une garnison écossaise dans Berwick (29 nov.); qu'ils démanteleraient la ville à la fin de la guerre; que leurs soldats seraient payés par l'Angleterre au taux de 31,000 liv. par mois; qu'ils recevraient pour leur équipement une avance de 100,000 liv., indépendamment d'une récompense raisonnable au rétablissement de la paix; et qu'on leur assignerait comme sûretés, les domaines des papistes, des prélats, et des mécontents du comté de Nottingham et des cinq comtés du nord. A l'arrivée des premières 60,000 liv., les levées commencèrent; en peu de semaines, elles se trouvèrent au complet, et, avant la fin de l'année, Leslie fit la revue de ses troupes à Hairlaw, lieu fixé pour le rendez-vous (1).

Cette redoutable ligue, cette union cimentée par l'intérêt et le fanatisme, porta l'alarme dans le cœur de tous les royalistes. Ils avaient jugé difficile de se maintenir contre le parlement seul; ils se trouvaient dans l'impossibilité de combattre un nouvel et plus puissant ennemi. Mais Charles n'en fut pas effrayé; d'un caractère présomptueux, et confiant dans la justice de sa cause, il ne voyait aucune raison pour désespérer; et, comme il avait depuis longtemps prévu le mal, il s'était préparé à y résister. Dans cette vue, il avait travaillé à s'assurer l'obéissance de l'armée anglaise, en Irlande, contre les adhérents et les émissaires du parlement. Soupçonnant la fidélité de Leicester, le lord lieutenant, il parvint à le retenir en Angleterre, il donna au commandant en chef, le comte d'Ormond, qu'il éleva au rang de marquis, pleine autorité de disposer de commissions dans l'armée (3 avril); il nomma sir Henri Tichborne lord grand juge, en remplacement de Parsons; il força les commissaires envoyés par les deux chambres à quitter l'île

(1) Rushw., v, 472, 482, 492. Journaux, 139, 312. Baillie, I, 390, 391. Le principal but de cela était la propagation de la discipline de notre Église en Angleterre et en Irlande. Ibid., 393.

(1) Journaux, 14-21 septembre, 25 octobre, 8 décembre. Journ. des lords, VI, 220-224, 243, 281, 289, 361. Les amendements furent l'insertion de « l'Église d'Irlande, » après celle d'Angleterre, une explication du mot « prélature, » et l'addition d'une note marginale, disant que, par l'expression « selon la parole de Dieu, » on voulait dire : « autant que nous le jugerons dans nos consciences, d'après la parole de Dieu. » Journaux, 1, 2 septembre.

(1er août); et enfin il obtint une influence incontestable, en emprisonnant, comme accusés de trahison, quatre conseillers, les plus opposés à ses desseins (1).

Tant de renforts avaient été successivement envoyés en Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, qu'enfin l'armée s'élevait à 50,000 hommes (2); mais, parmi eux, les Écossais semblaient songer beaucoup plus à leurs intérêts particuliers qu'au progrès de la cause commune, et le nombre des Anglais fut graduellement réduit par les besoins, la désertion, et les hasards de la guerre. Ils gagnèrent, il est vrai, plusieurs batailles; ils brûlèrent et démolirent plusieurs villes et villages; mais le mal de la dévastation retomba sur eux-mêmes, et ils commencèrent à sentir les horreurs de la famine au milieu du désert qu'ils avaient créé. Leurs demandes de secours furent négligées par le parlement, qui avait converti à son propre usage une grande partie de l'argent levé pour le service de l'Irlande, et se sentait peu d'inclination à soutenir une armée attachée à la cause royale. Les officiers firent des remontrances dans un langage libre, quoique respectueux, et la chute de leurs espérances augmenta leur mécontentement, et les attacha encore plus fortement à leur souverain (3).

En attendant, les catholiques, par l'établissement d'un gouvernement fédératif, avaient consolidé leur pouvoir et donné une direction uniforme à leurs efforts. Leurs chefs eurent soin de suivre l'exemple donné par les Écossais, durant l'heureuse guerre du covenant. Comme eux, ils professaient un attachement sincère pour la personne du monarque, et un profond respect pour son autorité légitime; mais, comme eux aussi, ils réclamaient le droit de résister à l'oppression, et d'employer leurs forces pour défendre leur religion et leurs libertés. A leur demande, et à l'imitation de l'assemblée générale de l'Église écossaise, un synode de prélats et de théologiens catholiques fut convoqué à Kilkenny (1642, 10 mai): on mit sous leurs yeux le rapport des griefs qui avaient conduit les insurgés à prendre les armes, et ils décidèrent que les raisons étaient suffisantes, et que la guerre était légitime, pourvu qu'elle ne fût pas dirigée par des motifs d'intérêt ou de haine personnelle, ni déshonorée par des actes de cruauté inutile. On ordonna de faire un serment et de rédiger un covenant qui engageât les signataires à protéger, au risque de leur vie et de leurs fortunes, la liberté du culte catholique, la personne, les héritiers, les droits du souverain, les immunités et les libertés légitimes du royaume d'Irlande, contre tous les usurpateurs et envahisseurs, quels qu'ils fussent; et l'excommunication fut prononcée contre tous les catholiques qui abandonneraient le covenant, ou qui assisteraient leurs ennemis; contre ceux qui retiendraient par force les biens des catholiques anglais ou irlandais, ou des protestants irlandais qui n'étaient pas contraires à la cause, et contre tous ceux qui prendraient avantage de la guerre pour assassiner, blesser, voler, ou dépouiller autrui. D'un commun consentement, on nomma un conseil suprême de vingt-quatre membres, présidé par le lord Mountgarret, et l'on fixa un jour pour une assemblée nationale, laquelle, sous le nom de parlement, en aurait la forme, et en exercerait les droits (1).

Cette assemblée donna de la stabilité au plan de gouvernement imaginé par les chefs. L'autorité de la constitution fut reconnue, et l'on établit un conseil dans chaque comté pour son administration. Les laïques pouvaient en appeler du jugement de ce tribunal au conseil de la province, lequel, à son tour, reconnaissait la juridiction supérieure du conseil suprême des catholiques confédérés en Irlande.

Quatre généraux furent nommés pour la direction de la guerre, et chacun eut le commandement des troupes d'une province: Owen O'Neil, dans l'Ulster; Preston, dans le Leinster; Barry Garret, dans le Munster; et John Burke, dans le Connaught: tous officiers d'expérience et de mérite, qui avaient résigné leurs commandements dans les armées des princes étran-

(1) Carte, I, 421, 441; III, 75, 125, 135.
(2) Journaux, V, 226.
(3) Clarendon, III, 415-418, 424. Ormond de Carte, III, 155, 162, 164.

(1) Rushw., V, 516. Vindiciæ cath. hib., 4-7. Cet ouvrage a souvent été attribué à sir Rich. Belling; mais Walsh (préface à l'Hist. de la remontrance, 45) dit que l'auteur réel était le docteur Callaghan, présenté par le conseil suprême au siége de Waterford.

gers, pour offrir leurs services à leurs compatriotes. Avertis que ces règlements ressemblaient à une usurpation de l'autorité souveraine, ils eurent soin d'envoyer au roi de nouvelles assurances de leur dévouement à sa personne, et de lui donner des raisons pour justifier leur conduite. Leurs premiers messagers, quoique protestants d'un haut rang et d'une loyauté reconnue, avaient été arrêtés, emprisonnés, et, dans cette occasion au moins, torturés par ordre de leurs ennemis. Ils adoptèrent alors un moyen de communication plus sûr, et transmirent leurs pétitions par les mains du commandant en chef. Dans celles-ci, le conseil suprême articulait une longue liste de griefs, et en demandait instamment le redressement. Ils repoussaient avec chaleur l'imputation de déloyauté ou de rébellion. S'ils avaient pris les armes, ils y avaient été forcés par une série d'outrages au-dessus de toute patience humaine, dans leur religion, dans leur honneur, dans leurs biens, et dans les libertés de leur pays. Leurs ennemis étaient ceux du roi; les hommes qui avaient juré de les chasser de leur sol natal étaient ceux qui voulaient le priver de sa couronne; c'est pourquoi ils le conjuraient de convoquer un nouveau parlement en Irlande, de leur permettre le libre exercice de cette religion dont ils avaient hérité de leurs pères, et de confirmer aux Irlandais leurs droits nationaux, comme il avait déjà fait à ses sujets d'Angleterre et d'Écosse (1).

La première de ces pétitions, qui demandait une suspension d'armes, avait ouvert au roi une nouvelle route politique. Il informa secrètement le marquis d'Ormond de son désir d'employer une partie de l'armée irlandaise en Angleterre; il le requit à cet effet de conclure un armistice (1643, 23 avril) avec les insurgés, et lui envoya des instructions pour régler sa conduite. Cette dépêche était secrète; elle fut suivie d'un commandement péremptoire. Mais beaucoup d'événements s'unirent pour en retarder l'effet, et irriter l'impatience du monarque. Ormond, pour sa propre sûreté et le service de son souverain, jugea politique de prendre un ton de supériorité, et de rejeter la plupart des demandes des confédérés, qui étaient déjà divisés en partis, et influencés par des conseils opposés. Les anciens Irlandais, et le clergé, dont les efforts étaient dirigés par Scaramp, envoyé du pape, s'opposèrent énergiquement à ce projet. Ils remarquèrent que leurs ennemis étaient réduits à une extrême détresse : leur armée, victorieuse sous Preston, faisait des incursions journalières jusqu'aux portes de la capitale. Pourquoi renonceraient-ils aux avantages qu'ils avaient gagnés? Pourquoi, sans motif, abandonner le prix, quand ils étaient au moment de l'atteindre? Il n'était pas facile de répondre à leurs arguments; mais les lords du Pale, attachés par habitude au gouvernement anglais, désiraient avec ardeur un armistice, comme un pas fait vers la paix. Leurs efforts l'emportèrent. Une suspension d'armes fut conclue pour un mois, et les confédérés, à la surprise de leurs ennemis, consentirent à contribuer à l'entretien de l'armée royale; de la somme de 15,000 livres en argent, et de la valeur de 15,000 livres en provisions (1). En même temps, Charles eut recours à d'autres expédients, de deux desquels il se promettait des avantages considérables: 1° Il avait été de la politique du cardinal de Richelieu de fomenter les troubles en Angleterre, comme il avait fait auparavant en Écosse, et son intention fut fidèlement remplie par l'ambassadeur français Senneterre. Mais Richelieu et Louis XIII étaient morts dans le cours de l'année précédente : la régence, pendant la minorité du jeune roi, fut dévolue à Anne d'Autriche, reine douairière, et cette princesse avait toujours professé un vif attachement pour sa

(1) Carte, III, 110, 111, 136.

(1) Rushw., v, 548. Carte, II, App., l. III, 117, 131, 159, 160, 166, 168, 172, 174. Aucun de ceux qui ont parcouru tous les documents ne peut douter que l'armistice ne fût nécessaire pour la conservation de l'armée en Irlande. Mais son véritable objet n'échappa point à la connaissance des deux chambres, qui déclarèrent qu'il était destructif de la religion protestante, déshonorant pour la nation anglaise, et préjudiciable aux intérêts des trois royaumes; « et pour enflammer les passions de leurs partisans, elles publièrent une déclaration dans laquelle, sans se soucier de la vérité, elles affirmèrent que la suspension fut faite dans un temps où la famine, parmi les Irlandais, les avait mis dans une telle position, que, comme des cannibales, ils se mangeaient les uns les autres; » qu'elle avait été projetée et mise en œuvre par des instruments du pape, pour mieux introduire le papisme, et pour extirper la religion protestante.

belle-sœur Henriette-Marie. Senneterre fut remplacé par le comte d'Harcourt, prince de la maison de Lorraine, sous le titre d'ambassadeur extraordinaire. Le parlement le reçut à Londres avec respect, et lui permit de se rendre à Oxford (13 septembre). Charles, à qui sa position ne permettait plus de perdre son temps en finesses diplomatiques, demanda immédiatement un prêt d'argent, une armée auxiliaire, et une déclaration contre ses sujets rebelles (15 nov.). Mais c'étaient des choses que l'ambassadeur n'avait aucun pouvoir d'accorder. Il échappa difficilement aux importunités du roi, et revint à la capitale négocier avec le parlement. Là, s'offrant en qualité de médiateur, il chercha à connaître les causes véritables de la guerre présente ; mais son espérance de succès fut abattue par la réponse froide et laconique, que, lorsqu'il aurait quelque proposition à soumettre au nom du roi de France (22 nov.), les deux chambres seraient prêtes à justifier leur conduite. Bientôt après (10 janv.), les dépêches de sa cour furent interceptées et ouvertes, et l'on y trouva une lettre de lord Goring à la reine ; son contenu apprit que Harcourt avait été choisi sur la désignation d'Henriette ; qu'on lui avait commandé de prendre ses instructions d'elle et du roi, et que Goring sollicitait des secours de la cour de France. Cette information, avec le récit de la manière dont on l'avait obtenue, fut communiquée à l'ambassadeur, qui demanda immédiatement des passe-ports, et quitta le royaume (1).

L'expérience avait prouvé à Charles que le nom même du parlement opérait une influence puissante sur les esprits des basses classes, en faveur de ses adversaires. Pour détruire le charme, il résolut d'opposer des membres loyaux à ceux qui restaient à Westminster, et il convoqua, par proclamation, les deux chambres pour s'assembler à Oxford, le 22 janvier de l'année suivante. 34 pairs, 118 députés des communes obéirent (2); les formes ordinaires du parlement furent observées, et le roi ouvrit la séance par un discours gracieux, dans lequel il déplorait les calamités du royaume, les priait de rendre témoignage de ses dispositions pacifiques, et leur promettait toutes les libertés et les priviléges qui appartenaient à ces assemblées. Leur première mesure fut une lettre souscrite par tous les membres des deux chambres, et adressée au comte d'Essex, pour le prier de faire connaître « à ceux qui lui avaient donné leur confiance » leur désir empressé que l'on nommât des commissaires des deux côtés, pour traiter d'un accommodement. Essex, ayant ses instructions, répondit qu'il ne pouvait remettre une lettre qui, par son adresse ni par son contenu, ne semblait reconnaître l'autorité du parlement. Charles, alors (3 mars), s'en occupa lui-même. Il adressa sa lettre « aux lords et aux communes du parlement assemblé à Westminster, » et demanda, de l'avis « des lords et des communes du parlement assemblé à Oxford, » la nomination de commissaires « pour apaiser les troubles du royaume, et régler particulièrement la manière dont tous les membres des deux chambres pourraient s'assembler, en pleine et libre convention de parlement, pour consulter et traiter, sur les choses qui pourraient convenir au maintien de la vraie religion protestante, avec les égards dus à la juste satisfaction des consciences timorées, pour établir les droits de la couronne et du parlement, les lois fondamentales, et les libertés et la propriété des sujets. » Les deux chambres considérèrent ce message comme une insulte, parce qu'il établissait implicitement qu'il n'existait point de pleine et libre convention de parlement : dans leur réponse (9 mars), elles sommèrent le roi de se réunir à elles, à Westminster, et, par une déclaration publique, elles dénoncèrent

(1) Clarendon, III, 398-403. Journaux, VI, 245, 302, 305, 309, 375, 379, 416. Journ. des communes, 14 septembre, 11 oct., 15, 22 nov., 10, 12 janv., 12 fév.

(2) Si nous en croyons Whitelock (80), lorsque les deux chambres de Westminster furent convoquées (30 janvier), il s'y trouvait 280 membres présents, et 100 employés à différents services. Mais je soupçonne quelque erreur dans ces nombres, d'autant que la liste de ceux qui signèrent le covenant monte seulement à 220 noms, y compris ceux qui l'avaient signé après ce jour-là (comparez Rushw., V, 480, avec les Journaux). Les lords étaient 22 présents, 74 absents, dont 11 furent excusés. Journaux, VI, 387. Les deux chambres, à Oxford, publièrent aussi leurs listes de membres, faisant monter les communes à 175, les lords à 83. Mais, parmi ces derniers, plusieurs avaient été créés depuis le commencement de la guerre.

cette démarche comme une pratique papale et jésuitique, pour les attirer, sous le prétexte spécieux de la paix, à désavouer leur propre autorité, et à résigner elles-mêmes leur religion, leurs lois, et leurs libertés, au pouvoir de l'idolâtrie, de la superstition et de l'esclavage » (1). En opposition, les deux chambres, à Oxford, déclarèrent que les Écossais avaient violé l'acte de pacification; que tous les sujets anglais qui les aidaient devaient être regardés comme des traîtres et des ennemis de l'État, et que les lords et les communes, résidant à Westminster, qui avaient donné leur consentement à l'arrivée des troupes écossaises, ou à la levée des troupes aux ordres du comte d'Essex, ou à la fabrication et à l'usage d'un nouveau grand sceau, avaient commis une haute trahison, et qu'ils devaient être poursuivis comme traîtres envers le roi et le royaume (2). Ainsi s'évanouit de nouveau tout espoir de paix, et les deux partis, avec plus d'exaspération que jamais, et de nouveaux motifs de vengeance, résolurent encore une fois de confier leur espérance de salut à la fortune incertaine de la guerre.

Mais les chefs de Westminster trouvèrent nécessaire de réduire au silence les murmures de beaucoup de leurs adhérents, que le désir de la restauration de la paix engageait à attribuer des motifs intéressés aux partisans de la guerre. A la première apparence d'une rupture, on avait nommé un comité composé de cinq lords et de dix membres de la chambre des communes; son office était de remplir les devoirs de l'autorité exécutive, soumise à l'approbation et à l'autorité des chambres. Actuellement que les Écossais avaient consenti à l'alliance pour cette guerre, ce comité, après une longue résistance de la part des lords, fut dissous (16 févr.), et un autre, sous le nom de comité des deux royaumes, fut créé en sa place, et composé de plusieurs membres de chaque chambre, et de certains commissaires des états d'Écosse (1). Les pairs virent avec jalousie ce nouveau corps; et, lorsque les communes, par suite de rapports défavorables, l'investirent de la tâche « de préparer des bases pour établir une paix équitable et assurée dans tous les domaines du roi, » ils ne rejetèrent point la chose en elle-même, mais ils récusèrent les personnes, et nommèrent pour le même objet un comité différent. Le débat dura six semaines; mais l'influence de la chambre haute s'était affaiblie avec la diminution du nombre de ses membres, et les lords furent contraints (25 avril) de se soumettre, en se couvrant d'un amendement de peu d'importance, pour maintenir leur honneur. Les nouvelles propositions, présentées (29 avril) comme les bases de la réconciliation, étaient, en substance, les suivantes : que le covenant, avec l'obligation de l'adopter, la réformation de la religion suivant ses dispositions, et l'entière abolition de l'épiscopat, seraient confirmés par acte du parlement; que la cessation d'hostilités en Irlande serait déclarée nulle par la même autorité; que l'on exigerait un nouveau serment, afin de découvrir les catholiques; que la pénalité, relative aux réfractaires, serait rigoureusement appliquée; que les enfants des catholiques seraient élevés dans la religion protestante; que certains Anglais, protestants de nom, tous les papistes qui avaient porté les armes contre le parlement, et tous les rebelles irlandais, catholiques ou protestants, qui avaient porté du secours à l'armée royale, seraient exceptés du pardon général; que les dettes contractées par le parlement seraient acquittées sur les domaines des délinquants, et que les commandants des forces de terre et de mer, les

(1) Journaux, VI, 451-459. Le lecteur fera attention à cette allusion à la tolérance religieuse, la première qui eût été faite par l'autorité, et qui, peu d'années auparavant, eût scandalisé les membres de l'Église d'Angleterre, autant qu'elle scandalisait alors les presbytériens et les Écossais. Mais la politique avait appris ce que la raison ne saurait enseigner. Elle fut alors lancée comme une amorce aux indépendants, dont la crainte de persécution était aggravée par l'intolérance de leurs alliés écossais, et qui, pour cette raison, étaient soupçonnés d'avoir déjà fait quelques ouvertures secrètes à la cour. « Bristol, sous main, leur donne pleine assurance d'une aussi entière liberté de conscience qu'ils pourraient désirer, déclamant en même temps contre la cruelle invasion des Écossais, et la tyrannie de notre presbytériat, égale à l'inquisition espagnole. » Baillie, I, 428.

(2) Clarendon, III, 440-454. Journaux, 399, 401, 451, 459, 484, 485; 30 décembre, 16 et 30 janvier, 6 et 11 mars. Ruswh., V, 559-575, 582-602.

(1) Journaux des communes, 30 janvier, 7, 10, 12, 16 février. Ibid., des lords, 12, 16 février.

grands officiers de l'État, le gouverneur d'Irlande, et les juges, seraient aussi nommés par le parlement ou par des commissaires du parlement, pour remplir leurs charges tant qu'ils se comporteraient bien. L'ensemble de ces propositions rendait évident que tous les différends entre les partis étaient devenus plus envenimés que jamais, et que la paix dépendait de la soumission de l'un, amenée par une force supérieure ou la bonne fortune de l'autre (1).

Le lecteur doit s'arrêter ici; et, avant de s'occuper des événements qui signalèrent la campagne suivante, il est nécessaire qu'il prenne connaissance des divers expédients financiers qu'adoptèrent les parties contendantes. Le besoin d'argent était une calamité qui pesait également sur les deux partis, mais les patriotes en souffraient beaucoup moins, parce qu'ils possédaient des ressources considérables dans les richesses de la capitale, et qu'ils étaient beaucoup moins contenus dans leurs demandes par des considérations de délicatesse ou de justice. 1° Ils pouvaient, à la plus soudaine occasion, trouver des subsides considérables en faisant des emprunts aux marchands de la cité, qui osaient rarement s'y refuser, ou que l'on forçait de consentir, s'ils s'y refusaient, par des menaces d'arrestation et d'emprisonnement. Pour ces sortes d'avances, ils promettaient un intérêt au taux accoutumé de huit pour cent, et «la foi publique était engagée pour le remboursement du capital.» 2° Lorsque le parlement décréta sa première levée de soldats, beaucoup de ses partisans souscrivirent pour des sommes considérables en argent, ou en vaisselle, ou en armes, ou en provisions de guerre; mais bientôt on demanda pour quelles raisons le fardeau tombait exclusivement sur les bien intentionnés, et les chambres trouvèrent qu'il serait bien d'ordonner que tous les non-souscripteurs, dans la ville et dans la campagne, fussent obligés de contribuer de la vingtième partie de leurs biens, pour le soutien de la cause commune. 3° Comme les besoins de l'armée croissaient tous les jours, on ordonna, pour ressource temporaire, que chaque comté eût à pourvoir à la subsistance des hommes qu'il aurait fournis. 4° Cet expédient fut suivi d'un autre plus durable : une cotisation hebdomadaire de 10,000 liv., pour la ville de Londres, et 24,000 liv. pour tout le reste du royaume, payable proportionellement par chaque comté, et levée à la manière des subsides. 5° En outre, les biens personnels et les immeubles de tous les délinquants, c'est-à-dire de tous les individus qui avaient porté les armes pour le service du roi, ou qui lui avaient fourni de l'argent, ou qui s'étaient opposés au parlement, de quelque manière ou sous quelque prétexte que ce fût, furent séquestrés, et confiés à la gestion de certains commissaires chargés de recevoir les rentes, de s'emparer de l'argent et des marchandises, de poursuivre en justice la rentrée des prêts, et d'en verser les produits au trésor. 6° Enfin, venait l'excise, espèce de taxe d'origine exotique, et jusqu'alors inconnue dans le royaume. On fit plusieurs objections à ce dernier impôt, mais l'avantage constant et considérable qu'il promettait assura son adoption, et, après une suite de débats et de conférences, qui occupèrent les chambres pendant trois mois, les nouveaux droits, que, dans beaucoup de cas, devaient payer les premiers acheteurs, furent imposés sur les articles déjà sujets aux douanes, et sur une classe nombreuse de marchandises produites par le sol ou par les manufactures (1). Enfin, pour ajouter à toutes ces diverses sources de revenus, les communes ne se refusèrent point à en créer une autre d'un genre plus singulier. Beaucoup de patriotes avaient l'habitude d'observer un jeûne hebdo-

(1) Journaux, 15, 20, 23, 29, 30 mars, 3, 5, 13, 16 avril. Dans la question de savoir si l'on ferait un traité d'union avec les Écossais, la division de la chambre des communes fut de 64 contre 64; mais les opposants obtinrent le suffrage décisif du président. Baillie, I, 446. Voyez aussi les Journaux des lords, VI, 473, 483, 491, 501, 514, 519, 527, 531. La dissension était telle entre eux, que Baillie dit qu'ils auraient accepté la première proposition des chambres d'Oxford, si la nouvelle que les Écossais avaient passé la Tweed ne fût arrivée quelques heures avant. Cette nouvelle donna toute l'influence aux partisans de la guerre. Baillie, I, 429, 430.

(1) On doit observer que l'excise, dans son enfance, s'étendait sur la bière forte, l'ale, le cidre, le poiré, le vin, l'huile, les figues, le sucre, le raisin, le poivre, le sel, la soie, le tabac, le savon, les liqueurs fortes, et même la viande, soit qu'elle fût exposée en vente dans les marchés, ou abattue dans les familles pour leur consommation particulière. Journaux, VI, 372.

madaire pour le succès de leur cause, et, afin que leur bourse ne profitât pas de l'exercice de leur piété, ils avaient soin de verser dans le trésor le prix du repas dont ils s'étaient abstenus. Si les autres ne voulaient pas jeûner, il était toujours possible de les faire payer; et des commissaires furent établis, par ordonnance, afin d'aller dans la ville taxer chaque chef de maison, au prix d'un repas pour sa famille, et percevoir cet argent tous les mardis de chaque semaine, pendant les six mois suivants. Par ces moyens, les deux chambres parvinrent à soutenir la guerre, quoique leurs embarras pécuniaires se multipliassent continuellement par l'accumulation perpétuelle de leurs dettes et l'accroissement inévitable de leurs dépenses (1).

Quant au roi, sa première ressource fut la vente de sa vaisselle plate et de ses joyaux; et, la seconde, le généreux dévouement de ses partisans, dont la plupart le servirent, durant toute la guerre, à leurs propres frais; et qui, plutôt que d'être à charge à leur souverain, engagèrent jusqu'à leur dernier acre de terrain, et se trouvèrent, eux et leurs familles, sans moyens de subsistance future. Aussitôt qu'il eut déployé son étendard, il sollicita des emprunts de ses amis, donnant sa parole de reconnaître la promptitude avec laquelle ils l'obligeraient, et allouant certaines terres appartenant à la couronne pour assurer leur remboursement; sûreté bien précaire tant que l'issue de la contestation resterait incertaine. Mais il ne fit pas en vain cet appel. Beaucoup de personnes avancèrent des sommes considérables, sans se réserver aucun droit à des récompenses; d'autres apportèrent de l'argent, de si grand cœur et en telle abondance, que cette ressource produisit bien au delà de son attente. Cependant, avant de commencer la troisième campagne, il fut forcé de consulter son parlement d'Oxford. Par son avis, il demanda, sous le sceau privé, un don gratuit qui lui procura 100,000 liv.; et, à l'exemple de ses adversaires, il établit l'excise, qui lui donna un secours toujours assuré, mais peu considérable. En outre, ses garnisons se suffirent à elles-mêmes, en levant des contributions, toutes les semaines, dans les municipalités voisines; et les comtés qui s'étaient réunis à lui de leur propre volonté fournirent la paye et les subsistances à leurs propres troupes. Cependant, après tout, il était manifeste qu'il n'avait pas les mêmes moyens de lever de l'argent que ses adversaires, et que la pénurie seule devait enfin le faire succomber, à moins qu'il n'amenât le débat à sa conclusion la plus prompte (1).

Dans cette intention, les deux partis faisaient tous les efforts possibles, et les Irlandais et les Écossais avaient été appelés en Angleterre, afin de combattre pour le roi et pour le parlement. Les rigueurs de l'hiver n'apportèrent aucun répit aux opérations de la guerre. Cinq régiments irlandais, produits primitifs de la suspension d'armes, en Irlande, arrivèrent (1643, nov.) à Mostyn, dans le Flintshire: leur réputation, plutôt que leur nombre, abattit le courage de leurs ennemis, aucune troupe n'essaya de les combattre, et, à mesure qu'ils s'avançaient, tous les postes étaient abandonnés ou livrés. A la fin, la garnison de Nantwich (1644, 15 janv.) arrêta leurs progrès, et tandis qu'ils étaient occupés à ce siége, sir Thomas Fairfax s'avança, du Yorkshire, à la tête d'une force supérieure. Pendant deux heures, les Anglo-Irlandais, commandés par le lord Byron, opposèrent (25 janv.) une résistance obstinée aux assaillants de l'extérieur, et à la garnison de la ville; mais, dans un moment de désespoir, 1600 hommes mirent bas les armes, et, à peu d'exceptions près, passèrent dans les rangs de leurs adversaires. Parmi les noms des officiers faits prisonniers, on trouve celui du célèbre colonel Monk, qui sortit ensuite de la Tour pour jouer un rôle plus brillant, d'abord au service de la république, et ensuite pour le rétablissement du trône (2).

Quelques jours avant cette victoire, les Écos-

(1) Ibid., v, 460, 466, 482; vi, 108, 196, 209, 224, 248, 250, 272. Journaux des communes, 26 novembre, 8 décembre 1642, 23 février, 8 septembre 1643, 26 mars 1644. Rushw., v, 71, 150, 209, 315, 748. Il faut se souvenir que, selon la dévotion du temps, « le jeûne exigeait une abstinence totale de toute nourriture, jusqu'à ce qu'il fût terminé. » Direction pour la croyance publique. Pag. 32.

(1) Rushw., v, 580, 601. Clarendon, ii, 87, 453.
(2) Rushw., v, 299-303.

sais avaient (19 janv.) passé la Tweed. L'idée qu'ils étaient engagés dans une sainte croisade, pour la réformation de la religion, les portait à braver toutes les difficultés ; et, quoique le temps fût orageux, quoiqu'une neige épaisse couvrît la terre, ils s'avancèrent avec enthousiasme, et en telle disposition, que les royalistes n'osèrent les attaquer. Leur chef songeait à surprendre Newcastle ; mais il fut surpris par l'activité du marquis de Newcastle, qui, le jour précédent (2 févr.), s'était jeté lui-même dans la ville, et la famine força les Écossais à l'abandon de cette entreprise (28 févr.), après un siége de trois semaines. Ils suivirent la rive gauche de la Tyne, traversèrent la rivière à Bywell (4 mars), et, se hâtant de se rendre, par Ebchester, à Sunderland, ils prirent possession de ce port, qui ouvrait une communication, par la mer, avec leur propre pays. Le marquis, ayant rassemblé son armée, leur offrit la bataille ; mais ils refusèrent de combattre, et se renfermèrent, pendant cinq semaines, dans leurs quartiers. Autant leurs progrès en Angleterre avaient élevé les espérances de leurs amis, dans la capitale, autant leur inactivité subséquente excita la surprise et les plaintes. Mais lord Fairfax, ayant été rejoint, du Cheshire, par son fils victorieux, dispersa les royalistes (11 avril) à Leeds, commandés par le colonel Bellasis, fils du lord Falconberg ; et le danger de se trouver pris (13 avril) entre les deux armées engagea le marquis de Newcastle à se retirer de Durham à York (20 avril). Il fut vivement poursuivi par les Écossais ; ceux-ci furent rejoints par Fairfax, et l'armée combinée mit le siége devant la ville. Newcastle dédaigna d'abord leurs efforts ; mais l'arrivée du comte de Manchester (3 juin), avec 14,000 hommes, le convainquit du danger qu'il courait, et il sollicita vivement le roi de lui envoyer un prompt secours (1).

Mais, au lieu de suivre les opérations militaires dans le nord, il devient nécessaire de jeter les yeux sur ce qui se passait dans les autres parties du royaume. Plusieurs actions avaient eu lieu dans les comtés de la côte du sud ; les succès étaient divers, et les résultats sans importance. Tous les regards se fixaient sur les deux grandes armées, placées dans le voisinage d'Oxford et de Londres. Le parlement fit connaître sa résolution de remettre le succès de la cause à une bataille générale et décisive ; et, dans cette intention, on fit tous les efforts possibles pour élever les forces d'Essex et de Waller à 20,000 hommes. Ces généraux marchèrent en deux corps séparés, dans l'espérance d'enfermer le roi ou de l'assiéger dans Oxford (1). Charles, persuadé de son infériorité, s'ouvrit, par une habile manœuvre (3 juin), un chemin entre les divisions ennemies, et, suivi de 7,000 hommes, il arriva sain et sauf à Worcester (6 juin). La jalousie qui animait les commandants parlementaires ne leur permit pas d'agir de concert. Essex dirigea sa marche vers le Dorsetshire ; Waller prit à tâche de poursuivre le monarque fugitif. Charles le trompa encore. Il prétendait s'avancer le long de la rive droite de la Severn, de Worcester à Shrewsbury ; et lorsque Waller (15 juin), pour le prévenir, arriva en hâte de Broomsgrove pour prendre possession de cette ville, le roi revint à Bewdly, retourna sur ses pas à Oxford, et, en recrutant son armée (20 juin), jeta l'alarme aux quartiers de l'ennemi, dans le Buckinghamshire. Waller n'avait mis que deux jours pour retourner au Charwell, qui séparait les deux armées ; mais un combat malheureux, livré à Copredybridge (29 juin), arrêta son impétuosité ; et Charles, profitant de son avantage, repassa la rivière, et marcha à la poursuite d'Essex. Waller ne put le suivre.

(1) Rushworth, v, 222. Baillie, II, 1, 6, 10, 28, 32. Journaux, 522.

(1) Lorsque Essex quitta Londres, il pria l'assemblée des théologiens d'ordonner un jeûne pour son succès. Le lecteur apprendra de Baillie comment il fut célébré. « Nous passâmes notre temps depuis neuf heures jusqu'à cinq agréablement. Après que le docteur Twisse eut fait une courte prière, M. Marshal pria longuement pendant deux heures, attaquant on ne peut plus divinement les péchés des membres de l'assemblée, par un discours admirable, pathétique, et sage. M. Arrowsmith prêcha ensuite pendant une heure, puis on chanta un psaume. Après cela, M. Vines pria près de deux heures, et M. Palmer prêcha une heure. M. Seaman pria encore près de deux heures ; ensuite on chanta un psaume. M. Henderson ouvrit alors une conférence touchante sur les emportements des membres de l'assemblée, et les autres fautes auxquelles il fallait remédier, et sur la nécessité de prêcher contre toutes les sectes, spécialement les anabaptistes et les antinomiens. Le docteur Twisse finit par une courte prière et une bénédiction. Dieu nous assista vraiment dans tout cet exercice, et nous devons en attendre sa miséricorde. » Baillie, II, 18, 19.

De 8,000 hommes, qui composaient primitivement ses forces, elles étaient réduites à 4,000 par la fatigue, la désertion, et ses dernières pertes; et le comité des deux royaumes rappela son général favori de sa fatigante et infructueuse poursuite (1).

Pendant ces marches et ces contre-marches, dans lesquelles le roi n'avait d'autre objet que d'échapper aux gens qui le poursuivaient, dans l'espérance que quelque événement heureux mettrait la fortune de son côté, il reçut des dépêches du marquis de Newcastle. Le malheureux prince vit à l'instant le danger qui le menaçait. La perte d'York devait le priver des comtés du nord, et la jonction subséquente de l'armée assiégeante avec ses adversaires du sud, constituer une force contre laquelle il serait inutile de se débattre. Sa seule ressource était dans le courage et l'activité du prince Rupert (14 juin). Il donna l'ordre à ce chef de rassembler toutes ses troupes, de se porter en toute hâte sur le Yorkshire, de combattre l'ennemi, et de bien se souvenir que deux choses étaient nécessaires pour la conservation de la couronne : de secourir la ville, et de défaire l'armée combinée (2).

Aux premiers jours du printemps, Rupert sortant de ses quartiers d'hiver (21 mars), avait marché vers Shrewsbury, surpris l'armée parlementaire devant Newark, et, après une vive action, l'avait forcée de capituler (25 mai). Il passa alors dans le Cheshire et le Lancashire, où il prit Stockport, Bolton, et Liverpool (11 juin), et leva le siége de Latham-House, que la comtesse de Derby avait vaillamment défendue pendant dix-huit semaines. A la réception des ordres du roi, il prit avec lui une partie de sa propre armée, et quelques régiments venus depuis peu d'Irlande. De nombreux renforts lui arrivaient à mesure qu'il s'avançait, et, à son approche, l'armée combinée jugea prudent d'abandonner les redoutes qu'elle venait d'établir devant la ville (1er juillet). On le reçut avec des acclamations de joie ; mais il abandonna York le jour suivant, pour livrer la sanglante et décisive bataille de Marston-Moor (1). Les deux armées s'élevaient à peu près au même nombre d'hommes, à 23,000, dont les deux cinquièmes étaient composés de cavalerie. Vers cinq heures de l'après-midi, elles avaient formé leurs lignes à peu de distance l'une de l'autre, séparées seulement par un fossé étroit, ou petit ruisseau. Un silence effrayant s'établit. Les deux armées s'examinaient sans bruit, en attendant le signal du combat. A sept heures, les confédérés le donnèrent. Rupert, avec son impétuosité accoutumée, chargea l'aile gauche de l'ennemi, qui fut rompue et s'enfuit; et le prince, incapable de profiter des leçons de l'expérience, continua sa poursuite jusqu'à ce qu'enfin il se trouvât à plusieurs milles du champ de bataille.

L'infanterie royale, sous Lucas Goring et Porter, avait en même temps chargé ses adversaires avec un égal succès. La ligne des confédérés fut coupée sur plusieurs points, et les trois généraux, Manchester, Leven, et Fairfax, pensant que tout était perdu, s'enfuirent sur diverses directions. Il était réservé à Cromwell de réparer les fautes de ses supérieurs avec ses « Cottes de fer » et la cavalerie écossaise. Après un sanglant engagement, il avait chassé le comte de Newcastle de sa position à gauche, et, laissant un petit nombre d'escadrons pour observer et harasser les fuyards, il revint se jeter à l'improviste sur le flanc de l'armée royale. Une alarme soudaine se répandit parmi les gens qui se regardaient déjà comme vainqueurs. Les régiments furent séparément attaqués l'un après l'autre et dispersés. Mais les « Cottes blanches, » corps de vétérans, levé par le comte de Newcastle, se formèrent en cercle, et tandis que les uns avec leurs piques contenaient vigoureusement les assaillants, leurs mousquetaires faisaient un feu bien nourri sur l'ennemi. Si ces vaillants soldats avaient été soutenus, la bataille aurait pu être rétablie, mais leurs munitions s'épuisèrent. Alors une trouée fut faite dans leurs rangs; ils refusèrent quartier, et ces braves, la dernière espérance des royalistes, tombèrent chacun dans la place où il avait combattu.

La bataille de Marston-Moor prit fin avec le

(1) Rushworth, v, 670-676. Clarendon, iv, 487-493, 497-502 Baillie, ii, 38.

(2) Voyez sa lettre dans les Mémoires d'Evelyn, ii, App., 88. Elle disculpe entièrement Rupert de l'obstination et de la témérité qu'on lui imputa pour avoir engagé la bataille de Maston-Moor.

(1) Rushw., v, 307, 623, 532.

massacre des « Cottes blanches. » Rupert, à la vérité, revint de la poursuite avec 3,000 hommes, mais l'aspect du champ de bataille le consterna. Une prudence excessive succédant à sa folle impétuosité, après quelques escarmouches, il se retira, et laissa Cromwell maître incontesté du champ de bataille. Toutefois le chef victorieux passa une nuit pleine d'inquiétudes et d'agitations. Ses troupes étaient épuisées par la fatigue; l'infanterie était dispersée sans ordre dans le voisinage, et à chaque instant il s'attendait à une attaque nocturne de Rupert, qui aurait pu réunir, des divers corps royalistes les moins maltraités dans la bataille, une force suffisante pour ressaisir l'avantage. Le matin lui apporta l'heureux avis que le prince s'était porté à marches forcées vers York, par des chemins détournés. 1500 royalistes et tout le train d'artillerie tombèrent entre les mains des vainqueurs. La perte d'hommes qui se fit respectivement dans le combat est incertaine; mais ceux qui enterrèrent les morts comptèrent 4,150 cadavres (1).

Cette désastreuse bataille abattit la puissance des royalistes dans les comtés du nord. Le prince et le marquis avaient, depuis longtemps, une antipathie profondément enracinée l'un contre l'autre. Elle s'était montrée dans la consultation qui avait eu lieu, pour aviser aux moyens de livrer bataille de la manière la plus avantageuse. Il n'était pas probable que leur défaite pût la diminuer. Ils se séparèrent le lendemain matin. Rupert, se hâtant de quitter un lieu où il avait perdu une armée si courageuse, retourna à son premier commandement, dans les comtés de l'ouest. Newcastle, soit qu'il désespérât de la cause royale, ou qu'il fût tourmenté par la crainte d'éprouver un traitement injurieux, emmena avec lui les lords Falconberg et Widdrington, et alla chercher un asile sur le continent. La ville d'York, abandonnée à son sort, ouvrit ses portes à l'ennemi, à condition que les citoyens ne seraient pas molestés, et que la garnison se retirerait à Skipton. L'armée combinée se sépara immédiatement par l'ordre du comité des deux royaumes. Manchester revint dans le Nottinghamshire, Fairfax resta à York, et les Écossais, retournant sur leurs pas, fermèrent la campagne par la réduction de Newcastle. Il n'y avait pas d'objection à ce qu'ils passassent l'hiver dans le voisinage de leur pays, et le parlement n'avait pas le désir de les voir plus près de la capitale de l'Angleterre (1).

En même temps, Essex, impatient du contrôle exercé par le comité, se hasardait à agir en opposition à ses ordres; et les deux chambres, quoiqu'elles le réprimandassent de sa désobéissance, lui permirent de poursuivre le plan qu'il avait formé, pour détruire, avec son armée, l'association des royalistes dans les comtés de Somerset, de Devon, et dans le Cornwall (15 juin). Il porta des secours à Lime, qui avait été longtemps assiégée par le prince Maurice, l'un des neveux du roi, et il s'avança dans la direction d'Exeter, ville où la reine était accouchée d'une fille quelques jours auparavant (16 juin). Cette princesse, fatiguée des dangers auxquels elle se trouvait exposée en Angleterre, se rendit à Falmouth, se mit en mer, accompagnée d'une escadre de dix vaisseaux hollandais ou flamands (14 juillet), et, échappant à la vive poursuite de la flotte anglaise de Torbay, elle atteignit saine et sauve le port de Brest (2) (25 juillet).

(1) Rushw., v, 632-636. Clarendon, iv, 503. Baillie, ii, 36-40. Whitelock, 89, et les Mémoires de Somervilles, édit. 1815. Cromwell expédia des courriers du champ de bataille pour rappeler les trois généraux qui avaient fui. Le comte de Leven, le général écossais, était au lit, dans une auberge, à Leeds, quand il reçut la nouvelle de ce qui s'était passé, et il s'écria, en se frappant la poitrine : « Plût à Dieu que je fusse mort sur la place! » Somervilles, ibid. Clarendon attribue le succès des confédérés à Fairfax, qui changea la fortune du jour, lorsque l'armée écossaise fut mise en déroute, et que son général prit la fuite (569); et à la page 503, il affirme que, du côté des confédérés, « les Écossais prirent la fuite de toutes parts, pendant plusieurs milles, et que leur général, le comte de Leven, fut pris par un constable et détenu une partie du jour suivant. » On a dit que cela était faux. Baillie reconnaît que Leslie « montra ses talons; qu'Églington seul resta ferme sur le terrain, mais fit une grande perte. » Baillie, ii, 36. « La honte est tombée sur de certains hommes qui ont tourné le dos, quoiqu'ils eussent plus de motifs que tous les autres pour demeurer fermes à leur poste. » Pag. 40. Il félicite ensuite le lord Églington de l'honneur qu'il s'est acquis, « lorsque tant d'autres sont tombés, par leur lâcheté, dans une disgrâce pire que la mort. » Pag. 41.

(1) Clarendon, ii, 501.

(2) Je doute qu'Essex ait quelques droits à la générosité de caractère que lui attribuent les historiens. La

(26 juin) Essex, dédaignant les royalistes qui s'assemblaient sur les derrières de son armée, poursuivit sa marche dans le Cornwall. Sa conduite semblait inexplicable à presque tout le monde. Beaucoup de personnes soupçonnaient qu'il cherchait à se venger du parlement, en mettant ses forces dans les mains de l'ennemi (6 août). A Lestwithiel, il reçut deux lettres. Dans l'une, le roi le sollicitait de s'unir à lui pour forcer ses ennemis à consentir à une paix qui, en même temps qu'elle déterminerait les droits légaux du trône, assurerait la religion et les libertés du peuple. L'autre était signée de quatre-vingt-quatre des principaux officiers de l'armée royale, qui s'engageaient à tourner leurs épées contre le souverain lui-même, s'il s'écartait jamais des principes qu'il avouait dans sa lettre. On se trompait. Essex envoya les lettres aux deux chambres, et répondit froidement que son affaire était de combattre, et celle du parlement de négocier.

Mais il se trouva bientôt dans la situation la plus critique, coupé dans toutes ses communications avec Londres, et resserré entre la mer et les forces combinées du roi, du prince Maurice et de sir Richard Grenville. Sa cavalerie, dans l'impossibilité de se procurer des subsistances, traversa, quoiqu'avec perte, les lignes de l'ennemi. Mais chaque jour les royalistes se rendaient maîtres de quelques-uns de ses postes; leur artillerie dominait le petit port de Foy, par lequel seul il pouvait se procurer des provisions; et ses soldats, épouvantés d'une telle série de désastres, refusaient de rester sous leurs étendards. Dans cette occurrence, Essex et deux de ses officiers s'enfuirent de la côte, et, dans un bateau, arrivèrent à Plymouth. Le major général Skippon offrit de capituler

reine venait d'accoucher d'une fille nommée Henriette-Marie, à Exeter, et elle envoya lui demander un passeport pour se rendre à Bath ou à Bristol, afin de rétablir sa santé. Il refusa, mais lui offrit d'une manière insultante de la suivre lui-même, si elle voulait se rendre à Londres, où elle avait déjà été accusée de haute trahison. Rushworth, v, 684. J'observe que, même avant la guerre, lorsque le roi avait écrit à la reine de faire savoir à Essex, en qualité de chambellan, son désir de faire préparer le palais pour la recevoir, elle pria Nicholas de s'acquitter de cette commission, ajoutant : « Leurs seigneuries sont de trop grands princes pour recevoir des ordres de moi. » Mémoires d'Evelyn, II, App., 78.

pour le reste de l'armée (1er septembre). Après avoir remis leurs armes, leurs munitions, et leur artillerie, il fut permis aux soldats de se rendre à Pool et à Wareham; et de là, on les transporta à Portsmouth, où des commissaires du parlement les pourvurent d'habillements et d'argent. Le lord général se retira dans sa demeure, réclamant une enquête sur sa conduite et sur celle du comité qui avait négligé de faire disperser les royalistes, rassemblés sur les derrières de l'armée, et trahi la cause du peuple, pour satisfaire sa jalousie par la disgrâce d'un de ses opposants. Afin d'adoucir son esprit, les chambres lui envoyèrent une députation pour le remercier de sa fidélité à leur cause, et lui exprimer leur reconnaissance des nombreux et éminents services qu'il avait rendus à son pays (1).

Ce succès releva les espérances du roi, qui, reprenant le ton d'une supériorité assurée, invita tous ses sujets à l'accompagner à Londres, afin de l'aider à forcer le parlement d'accepter la paix. Mais l'énergie de ses adversaires n'était pas épuisée. Ils recrutèrent promptement leurs troupes affaiblies. Les divers corps aux ordres d'Essex, de Waller, et de Manchester, se réunirent, et tandis que les royalistes traversaient Whitechurch, pour se rendre à Newbury, une armée plus nombreuse se mettait en mouvement dans une direction parallèle, en traversant Basingstoke pour se rendre à Reading. Là, les chefs (le lord général était absent sous prétexte d'indisposition), ayant appris que de nombreux renforts arrivaient à Oxford, résolurent de se prévaloir de leur supériorité présente (27 oct.), et d'attaquer, au même moment, les royalistes dans leur position de Show, à l'est, et de Speen à l'ouest de la ville. Le combat fut si opiniâtre sur les deux points, qu'à dix heures du soir le résultat était encore douteux; mais le roi, craignant d'être entouré le lendemain, rassembla son armée sous le château de Dennington, et se mit en marche vers Wallingford, mouvement qui fut exécuté sans la moindre opposition, par un clair de lune, et en vue de l'ennemi (9 nov.). Quelques jours après, il revint avec des forces

(1) Rushw., v, 683, 684, 690-693, 699-711. Clarendon, IV, 511, 518-527.

plus nombreuses; et recevant de l'artillerie et des munitions qu'il avait laissées par prudence dans Dennington-Castle, il les conduisit à Wallingford sans être inquiété. Pendant qu'il passait et qu'il repassait, les troupes parlementaires restèrent dans leurs lignes, et refusèrent même d'accepter le combat qu'il leur offrit. Que cette inaction provînt d'une dissension intérieure ou d'une infériorité de forces, elle provoqua de vives plaintes, et non-seulement dans la capitale, où le combat de Newbury avait été célébré comme une victoire, mais aussi dans les deux chambres, qui avaient ordonné à l'armée de poursuivre ses succès. Les généraux qui avaient dispersé leurs troupes dans des quartiers d'hiver se hâtèrent de justifier leur conduite. Des accusations de lâcheté, d'intentions criminelles, ou d'incapacité, furent lancées et renvoyées de l'un à l'autre; et cette cause, qui, peu de temps auparavant, paraissait avoir triomphé du roi, semblait maintenant sur le point d'être perdue, par les jalousies personnelles et les passions contraires des chefs (1).

La plus grande partie de ces querelles avait pris naissance dans les rivalités de l'ambition; mais celles qui provenaient de l'armée de Manchester étaient produites par la jalousie religieuse, et par conséquent, elles eurent des résultats plus importants. Lorsque le roi voulut arrêter les cinq membres, Manchester, à cette époque lord Kymbolton, fut le seul pair qu'il accusa. Cette circonstance attacha Kymbolton au parti, et le soin de sa sûreté le lia plus fortement à ses intérêts. A la formation de l'armée des sept comtés réunis, il accepta, quoique avec répugnance, le commandement en chef : son caractère et son éducation l'avaient rendu plus propre à briller au sénat que dans les camps; et, persuadé de sa propre inexpérience, il abandonna à son conseil la direction principale des opérations militaires, se réservant la charge délicate et importante de mettre en harmonie, et de faire concorder les éléments divers dont se composaient ses troupes. Le second commandant était Cromwell, revêtu du grade de lieutenant général. Cet heureux aventurier, le cousin germain et le fidèle compagnon de Hampden, avait, au dernier parlement, remplacé Huntingdon, et il siégeait actuellement comme représentant de Cambridge. Il s'énonçait avec hardiesse, quoiqu'il parlât rarement. Les courtisans tournaient en ridicule la grossièreté de ses vêtements, l'aigreur de sa voix, le peu d'élégance de ses manières; mais Cromwell commandait toujours l'attention de la chambre par l'originalité de ses vues, et « la ferveur de son éloquence. » Au commencement de la guerre, il s'empressa de lever des troupes dans les comtés de l'est, et fut bientôt à la tête d'un régiment de cavalerie, composé de francs tenanciers, ou de leurs fils, soldats par le sentiment du devoir, et enthousiastes de religion et de politique (1). Quoiqu'il se fût associé librement à ces hommes, il ne perdit jamais leur attachement ni leur obéissance; il pria et combattit à leur tête; et par son courage, sa résolution, et sa bonne fortune, il fut bientôt cité comme un des officiers qui promettaient le plus dans l'armée parlementaire. On a dit qu'il dissimulait dès le commencement, et qu'il cherchait à cacher le travail de son ambition sous l'apparence affectée d'une piété supérieure; mais je n'ai pu trouver de fondement suffisant à cette imputation. Il me semble qu'il éprouva ce fanatisme religieux par lequel il déploya tant d'intrépidité, et qu'il dut sa première élévation plutôt au zèle qu'il apporta dans sa cause, et à l'énergie naturelle de son esprit, qu'à des vues d'agrandissement ou d'intérêt personnel.

Manchester et Cromwel brillaient également par les dehors de la dévotion; mais ils suivaient deux partis opposés, pour la croyance et la pratique. Le premier voulait l'établissement exclusif du système presbytérien; le second soutenait le droit commun de tous les hommes à honorer Dieu, suivant les directions de la conscience. Mais cette différence d'opinion ne provoqua aucune dissension entre eux. Le caractère plus souple et plus accommodant de Manchester était subjugué par le génie supérieur de Cromwell, qui obtint graduellement la direction générale de l'armée, et qui offrit sa protection aux indépendants qui se trouvaient sous ses ordres. Dans les autres quartiers, les religionnaires souffraient mille con-

(1) Rushw., v, 715-732. Clarendon, 516-552.

(1) Whitelock, 7.

traintes, et même des persécutions de la part des zélés presbytériens; la tolérance dont ils jouissaient sous Cromwell scandalisa et donna l'alarme à l'orthodoxie des commissaires écossais, qui obtinrent, comme un contre-poids à l'influence de cet officier, la place de major général, pour Crawford, leur compatriote, et presbytérien rigide. Cromwell et Crawford devinrent, à l'instant, rivaux et ennemis. Le mérite de la victoire de Marston-Moor avait été réclamé par les indépendants, qui exaltaient les talents de leur général favori, et tournaient en ridicule la fuite et la lâcheté des Écossais. Crawford rétorqua l'accusation, et déposa, sous serment, que Cromwell, ayant reçu une légère blessure au cou, au commencement de l'action, s'était immédiatement retiré, et n'avait plus ensuite reparu sur le champ de bataille. En revanche, le lieutenant général exhiba, devant le comité de guerre, des faits positifs contre Crawford, et ses colonels menacèrent (5 sept.) de rendre leur commission, si on ne lui ôtait son commandement, tandis que, d'un autre côté, Manchester et les chapelains de l'armée offraient leur témoignage en sa faveur, et que les commissaires écossais, prenant la défense de leur compatriote, le représentaient comme un martyr dans la cause de la religion (1).

Mais avant que cette querelle fût terminée, il s'en éleva une seconde d'une plus grande importance. L'action indécise de Newbury et le refus de combattre à Dennington avaient excité le mécontentement public. La chambre basse ordonna une enquête sur la conduite des généraux et la situation des armées, et le rapport que fit le comité des deux royaumes conduisit à arrêter qu'on préparerait immédiatement un plan pour l'organisation de la force nationale, sous une forme nouvelle et plus efficace (23 nov.). Waller et Cromwell, tous les deux membres de la chambre, furent mécontents du rapport. A la première assemblée (25 nov.) chacun d'eux déclara la part qu'il avait prise aux opérations qui avaient excité des plaintes si violentes, et le second saisit cette occasion pour accuser de désaffection le comte de Manchester, qui prétendait-il, ne voulait pas que le pouvoir du roi éprouvât de nouvelles humiliations, et, à cet effet, se refusait à ce que son armée engageât le combat, à moins que ce ne fût évidemment à son propre désavantage. Manchester, à la chambre des lords, repoussa cette imputation avec chaleur, justifia sa conduite, et répondit à son accusateur qu'on était encore à savoir en quel lieu le lieutenant général Cromwel s'était porté, avec sa cavalerie, le jour de la bataille (1).

Il est digne de remarque que, même à cette époque, Essex, Manchester, et les commissaires écossais soupçonnaient Cromwell et ses amis de nourrir le dessein d'obtenir le commandement de l'armée, d'abolir la chambre des lords, de diviser la chambre des communes, de dissoudre le covenant entre les deux nations, et d'établir un nouveau gouvernement suivant leurs propres doctrines. Pour détruire ce projet, leur première pensée fut que le chancelier d'Écosse dénonçât Cromwell comme incendiaire, et demandât qu'il fût puni, conformément au dernier traité; mais, sur la réponse des hommes de loi qu'ils consultèrent, pensant que leurs preuves ne suffisaient pas pour soutenir l'accusation, il fut décidé que Manchester l'accuserait devant les lords d'avoir exprimé le désir de réduire les pairs à l'état de simples gentilshommes; d'avoir déclaré être tout prêt à combattre les Écossais, dont le but principal était d'établir un despotisme religieux, et d'avoir menacé de forcer, à l'aide des indépendants, le roi et le parlement à accepter les conditions qu'il leur dicterait. Cette accusation, avec un rapport écrit par Manchester pour sa propre justification, fut communiquée à la chambre des communes; l'assemblée, après quelques objections sur un point de forme et de privilége (2 déc.), la renvoya à un comité, qui remit de jour en jour à en faire l'examen, jusqu'à ce qu'enfin elle tombât dans l'oubli (2).

Cromwell n'hésita pas à frapper de sa vengeance Essex et Manchester, quoiqu'il pensât

(1) Baillie, II, 40, 41, 42, 49, 57, 60, 66, 69. Hollis,

(1) Rushw., v, 732. Journ., 22, 23, 25 nov. Journ., VII, 76, 78, 80, 141. Whitelock, 116.

(2) Baillie, II, 76, 77. Journaux, 2, 4 décembre, 18 janvier. Journ. des lords, 79, 80. Whitelock, 116, 117. Hollis, 18.

que le coup pouvait retomber sur lui-même. Il proposa, dans la chambre des communes, ce qui fut appelé par la suite *l'ordonnance d'abnégation de soi-même* (9 déc.), que les membres des deux chambres fussent exclus de toutes les charges, soit civiles, soit militaires. Son véritable but était évident pour tous; mais la motion se trouva soutenue par son propre parti, et par tous ceux dont la patience était épuisée par les querelles des commandants; et lorsqu'on proposa la dispense en faveur du lord général, elle obtint 7 voix seulement, dans une chambre composée de 193 membres (17 déc.). Toutefois, la force de l'opposition encouragea les pairs à s'exprimer avec plus de liberté qu'à l'ordinaire. Ils soutinrent que l'ordonnance n'était pas nécessaire, puisque le comité s'occupait de rédiger une nouvelle organisation militaire; qu'elle était injuste, puisqu'elle excluait tous les pairs des emplois, tandis que les membres des autres classes restaient également éligibles, soit pour siéger au parlement, soit pour remplir des charges civiles ou militaires. Ce fut en vain que la chambre basse fit des remontrances. Les lords répondirent qu'ils avaient rejeté leur bill, mais qu'ils consentiraient à donner leur adhésion à tout autre bill de même nature (15 janv. 1645), pourvu qu'il ne s'étendît pas jusqu'aux commandements de l'armée (1).

Mais, pendant ce temps, le comité des deux royaumes avait complété son projet de réforme militaire, qui, dans son application immédiate, tendait au même but que l'ordonnance rejetée. Il obtint la sanction des commissaires écossais, ceux-ci consentant à sacrifier leurs amis de la chambre haute, pour l'avantage d'une mesure qui promettait de mettre fin aux inimitiés et aux délais produits par l'ancien système, et d'éloigner de l'armée Cromwell, leur plus dangereux ennemi. Si cette mesure les privait des talents d'Essex et de Manchester, qu'ils ne semblaient pas estimer extrêmement, elle leur donnait en échange un commandant en chef dont ils avaient appris à connaître le mérite, pendant le service qu'il avait fait conjointement avec leurs troupes au siége d'York. Par ce « nouveau système, » on proposait de composer l'armée de 1,000 dragons, 6,600 hommes de cavalerie en six régiments, et de 14,400 hommes d'infanterie en douze régiments, sous les ordres de sir Thomas Fairfax, en qualité de général en chef, et du major général Skippon, comme commandant en second (15 févr.) Les lords hésitèrent; mais, après plusieurs conférences et de longs débats, ils le renvoyèrent, avec un petit nombre d'amendements, à la chambre des communes, et on le publia, au son de la trompette, à Londres et à Westminster (1).

Cette victoire fut suivie d'une autre. Beaucoup de pairs entretenaient l'idée qu'on avait le projet d'abolir leurs priviléges; ils résolurent de ne pas succomber sans combattre: ils insistèrent pour que la nouvelle armée s'engageât dans le covenant, et souscrivît aux règlements du directoire du culte public; ils refusèrent leur approbation à la nomination de plus de la moitié des officiers désignés par Thomas Fairfax, et repoussèrent les pouvoirs additionnels, offerts par les communes à ce général. Les votes, à cet égard, furent à peu près égaux dans la chambre, et toutes les fois que le parti opposé obtenait la majorité, c'était au moyen de la voix d'un seul député, ou par les clameurs de la populace. A la fin, les communes déclarèrent « qu'elles se croyaient obligées à maintenir la pairie dans les droits et les priviléges qui appartenaient à la chambre des pairs, priviléges égaux aux leurs, et tendant au même but. » Délivrés de leurs craintes, les lords consentirent à reconnaître un pouvoir qu'ils ne savaient comment réprimer. Les différents bills, et, dans le nombre, celui de « l'ordonnance d'abnégation, » furent adoptés; et tous les membres des deux chambres se virent dépouillés de tous leurs emplois civils et militaires (3 avril), après l'expiration de 40 jours (2).

Jusqu'ici j'ai donné tous mes soins à suivre sans interruption la chaîne des événements politiques et militaires: il est temps d'appeler l'attention du lecteur sur les faits religieux des deux dernières années

(1) Journ., 9, 17 décembre; 7, 10, 13 janvier. Journ. des lords, 120, 131, 134, 135. Rushw., VI, 3-6.

(1) Journ., 19, 23, 25, 27 janvier; 11, 15 février. Lords, 159, 165, 169, 193, 195, 204. Clarendon, II, 569
(2) Journ., 25 février, 21 mars. Lords, 287, 303.

1° La religion étant considérée comme le premier des devoirs, renverser le papisme et l'idolâtrie, purger l'Église de la superstition et de la corruption, était toujours pour le parlement le plus grand et le plus important objet. Ce fut, pour beaucoup de combattants, le principal intérêt de la querelle; ce qui en fit, suivant le langage du temps, «une lutte entre le Christ et l'Antechrist.» 2° Tout bon protestant avait été élevé dans l'horreur du papisme : ce seul mot avait quelque chose de magique, qui éveillait les préjugés et enflammait les passions des hommes; et le lecteur doit avoir observé avec quel art et quelle persévérance les chefs patriotes l'employèrent pour conserver l'attachement et rendre plus puissants les efforts de leurs partisans. Il s'écoulait rarement un jour sans qu'un ordre ou une ordonnance locale ou générale fût publiée par les deux chambres; et il se rendait très-peu de ces ordonnances, même sur les sujets les plus indifférents, où il ne fut point affirmé que la guerre avait été causée dans le principe, et se continuait encore par les papistes, dans le but d'établir le papisme sur les ruines du protestantisme. La constante répétition de cette assertion agissait sur l'esprit du peuple comme une preuve suffisante de l'accusation; et les dénis, les protestations, les appels faits au ciel par le roi, étaient dédaignés et condamnés comme des artifices indignes, adoptés pour tromper les gens crédules et imprudents. Sous l'empire de ces circonstances, les catholiques se trouvèrent exposés aux insultes et à la persécution dans tous les lieux où s'étendait l'influence du parlement; ils furent contraints, pour trouver de la protection, de se rendre aux quartiers des royalistes, et de combattre sous leurs drapeaux; ce qui confirma la prévention qu'on avait contre eux, et les exposa à de nouveaux reproches et à des châtiments plus rigoureux.

Mais, bien que les chefs des patriotes, par diverses vues politiques, accrussent la haine de leur parti contre les catholiques, ils ne cherchèrent pas cependant à verser du sang sans nécessité. Ils ordonnèrent, à la vérité, la recherche des ecclésiastiques catholiques; ils offrirent et donnèrent des récompenses à ceux qui les découvraient, et gratifièrent parfois les plus zélés du spectacle d'une exécution. Toutefois, le nombre des prêtres tués pendant le cours de la guerre ne s'éleva pas à plus de trois par année, nombre très-petit, si l'on considère l'agitation de l'esprit public à cette époque (1). Mais ils s'attachèrent beaucoup plus aux propriétés des laïques catholiques, prétendant que, puisque la guerre était occasionnée par leurs intrigues, ses dépenses devaient être défrayées par la confiscation de leurs terres. On ordonna que les deux tiers de tous les domaines et biens, meubles ou immeubles, de chaque papiste, fussent saisis et vendus au bénéfice de la nation, et que, sous la dénomination de papistes, on comprît toutes les personnes qui, durant un certain temps, auraient logé chez elles des prêtres, auraient été convaincues comme réfractaires, auraient assisté à la célébration de la messe, souffert que leurs enfants fussent élevés dans la foi catholique, ou refusé de faire le serment d'abjuration, serment nouvellement inventé, par lequel on renonçait aux principaux dogmes de la religion catholique (2).

3° Un autre objet et plus important, c'était la destruction de l'établissement épiscopal, destruction très-vivement désirée par les saints, par tous ceux qui s'opposaient aux cérémonies de la liturgie, ou qui se scandalisaient de la pompe des prélats, ou qui avaient été atteints de quelque punition par le zèle de ceux-ci pour la conservation de l'orthodoxie. Il faut avouer que ces prélats, dans le temps de leur prospérité, n'avaient pas fait usage de leur pouvoir avec douceur; que les poursuites réitérées, dans les cours ecclésiastiques, avaient amené

(1) Journaux, VI, 133, 254. Voyez leurs Mémoires dans Challoner, II, 209, 319. En 1643, après un jeûne solennel, on donna l'ordre de saisir les cinq chapelains de la reine, et de les renvoyer en France, leur pays natal; et que tous les objets qui garnissaient sa chapelle à Somerset-House fussent brûlés publiquement. Les citoyens furent si édifiés de ce spectacle, qu'ils demandèrent et obtinrent la permission de détruire la croix dorée à Cheapside. Le lord maire et les échevins honorèrent cette cérémonie de leur présence, et l'Antechrist « fut précipité dans les flammes, pendant que les cloches de Saint-Pierre sonnaient en volée, et que les hautbois de la ville jouaient des airs mélodieux sur les plombs de l'église. La milice fit des décharges de mousqueterie, et les spectateurs célébrèrent ce triomphe par des acclamations de joie. » Parl. chron., 294, 327.

(2) Journaux, 17 août. Collection d'ordonnances d'Elsynge, 22.

l'irritation et la haine, et que la rigueur des châtiments avait souvent surpassé de beaucoup la mesure de l'offense; mais le jour de la rétribution était arrivé. L'épiscopat fut aboli; une accusation, planant sur la tête de presque tous les évêques, les jeta dans un état d'appréhension continuelle, et partout où les armes du parlement prévalurent, le clergé inférieur souffrit les peines qu'il avait autrefois infligées à ses frères dissidents. Leurs ennemis les accusaient d'immoralité ou d'intentions perfides; et les deux chambres confisquèrent irrévocablement leurs bénéfices au profit des autres ministres, dont les sentiments s'accordaient mieux avec le nouvel étendard de l'orthodoxie et du patriotisme, adopté à Westminster.

Le sort des ecclésiastiques des deux universités fut le même; ces établissement étaient devenus des objets de jalousie et de vengeance pour les patriotes. Il y avait plus d'un siècle qu'ils professaient la doctrine de l'obéissance passive, et depuis le commencement de la guerre, ils avaient plus d'une fois avancé des sommes considérables au roi. Oxford jouissait à la vérité de l'exemption temporaire de la surveillance des vainqueurs; mais Cambridge était déjà en leur pouvoir, et une suite de querelles entre les étudiants et les gens de la ville donna un prétexte suffisant à leur intervention. On caserna les soldats dans les colléges; les vitrages peints et les ornements des églises furent brisés, et les pensionnaires furent exposés à des insultes et à des injures. Le 22 janvier 1644, on rendit une ordonnance pour la réforme de l'université, et il fut peut-être heureux que cette commission désagréable se trouvât d'abord dévolue à un commandant militaire, le comte de Manchester, dont le goût pour la littérature ajoutait à son peu de disposition pour les actes de sévérité. Sous sa direction, l'université « fut purifiée, » et 6 chefs de chambres furent chassés avec 65 élèves. Manchester se borna à exclure ceux qui s'étaient fait remarquer par leur inimitié pour le parlement, ou qui, saisis de crainte, avaient déjà abandonné la place; mais, après son départ, cette entreprise méritoire fut continuée par un comité, et le nombre des expulsions s'éleva à 200 (1). Ainsi, l'établissement s'écroula graduellement, l'édifice fut détruit partie par partie, et les réformateurs s'empressèrent d'élever sur ses ruines un monument qu'ils regardèrent comme plus conforme aux lois de l'Écriture. Au mois de juin 1643, 120 individus, choisis par les lords et les communes, sous la dénomination de pieux, saints, et judicieux théologiens, furent avertis de se rendre à Westminster; et, pour que leur réunion eût une conformité plus exacte avec l'assemblée de l'Église écossaise, trente laïques, dix lords, et vingt membres de la chambre des communes, en furent nommés membres adjoints. Les deux chambres prescrivirent la forme des assemblées et le sujet des débats; elles enjoignirent de prêter un serment d'admission, et l'obligation du secret, jusqu'à ce que toutes les questions eussent été déterminées; et elles ordonnèrent que chaque décision resterait entre leurs mains, et n'aurait aucune valeur jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée par leur approbation.

Une partie des théologiens qui furent convoqués se composait d'épiscopaux : par des motifs de conscience ou de loyauté, ils refusèrent d'y assister. Le plus grand nombre consistait en ministres puritains, jaloux d'établir la discipline et la doctrine calviniste des Églises réformées étrangères; et à ceux-ci s'opposait une petite, mais formidable réunion d'ecclésiastiques indépendants, qui, pendant la persécution de l'archevêque Laud, avaient formé des congrégations en Hollande, et avaient profité de l'occasion présente pour revenir de l'exil, et prêcher l'Évangile dans leur pays natal. Le point de la difficulté, entre ces deux partis, était d'une haute importance; car il embrassait dans son résultat la grande question de la liberté de conscience. Les presbytériens cherchaient à établir une gradation d'autorité spirituelle en presbytérials, classes, synodes, et assemblées, accordant à ces divers degrés de juridiction le pouvoir de suprématie, c'est-à-dire celui de censurer, de suspendre, de destituer, et d'excommunier les délinquants. Ils soutenaient que ce pouvoir était essentiel à l'Église; que le lui ôter serait mettre en lambeaux la

(1) Journ. des lords, VI, 389. Id. des communes, 20 janvier 1644. Neal, I, III, c. 3. Walker, I, 112. Querelæ Cantab. in Merc. Rush., 178-210.

robe sans couture du Christ, encourager la désunion et le schisme, et ouvrir la porte à toute espèce de guerres théologiques. De l'autre côté, leurs adversaires prétendaient que toutes les congrégations d'adorateurs étaient égales et indépendantes; que les synodes pouvaient conseiller, mais non commander; que la multiplicité des sectes résultait nécessairement de la variabilité des jugements humains et de l'obligation d'adorer Dieu selon les règles de la conscience, et que la tolérance religieuse était le droit, par naissance, de tout être humain, quelle que fût sa foi spéculative, ou la forme du culte qu'il préférait (1).

Le poids du nombre et de l'influence se trouvait en faveur des presbytériens. Ils possédaient une immense majorité dans l'assemblée, le sénat, la ville, et l'armée. La ligue et le covenant avaient engagé toute la nation écossaise dans leur cause, et le zèle des commissaires de cette Église, qui avaient aussi séance dans l'assemblée, était un nouveau stimulant pour les efforts de leurs frères d'Angleterre. Les indépendants, au contraire, étaient en petit nombre, mais ils s'efforçaient de compenser la différence par l'énergie et les talents de leurs chefs. Ils ne se trouvaient jamais plus d'une douzaine dans l'assemblée; mais c'étaient des vétérans de la dispute, ardents, intrépides et persévérants, dont l'attachement à leurs doctrines favorites s'était enraciné par la persécution et l'exil, et qui n'avaient pas échappé à l'intolérance d'une Église pour se soumettre lâchement à la surveillance d'une autre. Dans la chambre des communes, ils pouvaient réclamer l'assistance du zèle des plus ardents caractères du siècle, de Cromwell, de Selden, de Saint-John, de Vane, et de Whitelock. Dans la capitale, quelques-uns des plus riches citoyens se déclaraient leurs disciples, et dans l'armée leur pouvoir croissait rapidement par l'accession journalière des soldats les plus religieux et les plus fanatiques. La nature même de la querelle entre le roi et le parlement était faite pour disposer les esprits en faveur de leurs principes. Elle apprenait aux hommes à se méfier des prétentions de l'autorité, à exercer leur propre jugement sur les matières du plus haut intérêt, et à repousser les chaînes de l'esclavage intellectuel, comme celles de la servitude politique. En peu de temps, les rangs des indépendants se grossirent de l'adjonction des antinomiens, des anabaptistes, des millénaires, des érastiens, et des membres de plusieurs sectes éphémères, dont les noms sont maintenant oubliés. Tous avaient un intérêt commun : la liberté de conscience formait la chaîne qui les liait ensemble (1).

Dans l'assemblée, tous les partis se surveillaient avec jalousie, et s'opposaient avec chaleur aux démarches les uns des autres. Ils n'étaient unanimes que sur un petit nombre de questions : le choix des jours d'humiliation et de prière, la destruction des péchés publics et scandaleux, la prohibition des calottes et des surplis, la suppression des orgues des églises, et la mutilation ou la démolition des monuments qu'on regardait comme superstitieux ou idolâtriques, étaient des points également appropriés à leurs sentiments, et qui satisfaisaient également leur zèle et leur fanatisme (2). Mais, lorsqu'ils en vinrent à l'objet plus important du gouvernement de l'Église, l'opposition se montra violente et opiniâtre; les jours, les semaines se consumaient en débats inutiles.

L'Église d'Écosse fit des remontrances; la chambre des communes les avertit, mais en vain, et pendant plus d'une année la persévérance des indépendants combattit l'ardeur et l'influence de leurs nombreux adversaires. Accablés enfin par la force réelle de ceux-ci, ils eurent recours à un stratagème; et, pour détourner l'attention des presbytériens, ils proposèrent à l'assemblée de plaider en faveur de la tolérance pour les consciences timorées, tandis que leur associé, Cromwell, obtenait de la chambre basse l'ordre de soumettre le même objet à un comité, formé de lords, de membres des communes, des commissaires écossais, et de députés de l'assemblée. Ainsi, une nouvelle pomme de discorde fut jetée parmi les combattants. Les lords Say et Whar-

(1) Baillie, I, 120, 431; II, 15, 24, 37, 43, 61.

(1) Baillie, 398-408; II, 3, 19, 43. Whitelock, 169, 170.

(2) Journaux, 1643, 5 juillet 1644; 16, 29 janvier; 9 mai. Journaux des lords, VI, 200, 507, 546. Baillie, I, 421; II, 71. Rushw., V, 358, 749.

ton, sir Henri Vane, et M. Saint-John, argumentèrent vivement en faveur de la tolérance; ils furent aussi vivement combattus par la «divine éloquence du chancelier» d'Écosse, par les commissaires de l'Église écossaise, et plusieurs membres du parlement d'Angleterre. Les passions et l'adresse des parties contendantes amenèrent de nouveaux délais, et l'année 1644 se termina avant que cette controverse intéressante fût amenée à sa conclusion (1). Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis que l'assemblée avait été convoquée pour la première fois; et cependant elle n'avait rien terminé d'important, si ce n'est la composition d'un directoire du culte public, pour régulariser l'ordre du service, l'administration des sacrements, les cérémonies du mariage, la visitation des malades, et l'enterrement des morts. Sur tous ces points, les Écossais s'efforçaient d'introduire la pratique de leur propre Église; mais la fierté des Anglais voulait des changements : et les deux partis consentirent à une espèce d'accommodement, où l'on évita soigneusement tout ce qui avait quelque analogie avec la forme d'une liturgie, et qui, tout en indiquant des sujets pour le sermon et la prière, s'en rapportait beaucoup pour le fond, et entièrement pour la forme, aux talents et à l'inspiration du ministre. En Angleterre, le livre des prières communes fut aboli, et le «directoire» y fut substitué par ordonnance des deux chambres; en Écosse, on prescrivit de le suivre également dans toutes les Églises, au nom de l'autorité réunie de l'assemblée et du parlement (2).

A la destruction de la liturgie succéda un nouveau spectacle, la décapitation d'un archevêque. Le nom de Laud, durant les quinze premiers mois écoulés depuis son accusation, avait à peine été prononcé, et ses amis commençaient à nourrir l'espoir qu'au milieu du bruit des armes ce vieillard pourrait être oublié, ou qu'on lui permettrait de descendre paisiblement dans la tombe. Mais sa mort fut involontairement causée par l'indiscrétion de celui dont le désir et le devoir étaient de défendre sa vie. Les lords avaient commandé à ce prélat de conférer les bénéfices vacants qui se trouvaient à sa nomination, à des personnes qu'eux-mêmes auraient désignées; et le roi lui avait défendu d'obéir. La mort du recteur de Chartham (1643, 3 févr.), dans le Kent, mit sa constance à l'épreuve. Les lords nommèrent une personne à ce bénéfice, Charles une autre; et l'archevêque, pour se délivrer de cet embarras, chercha à remettre sa décision jusqu'à l'époque où le droit de nomination serait échu à la couronne; mais les lords donnèrent un ordre péremptoire (21 avril), et, quand il voulut excuser sa désobéissance, ils envoyèrent un message aux communes, pour que l'on s'occupât de son procès. Peut-être voulaient-ils seulement l'intimider; mais ses ennemis profitèrent de l'occasion : un comité fut nommé; la tâche de recueillir et de préparer les preuves fut confiée à Prynne, dont la soif de vengeance, comme celle d'un tigre, ne pouvait être satisfaite que par le sang de son premier persécuteur (1). Il saisit (31 mai), dans la cellule du prisonnier, ses papiers, son journal, et même sa défense écrite; il rechercha de toutes parts les gens qui autrefois avaient été poursuivis ou punis à la requête de l'archevêque; et il appela tous les citoyens à remplir leur devoir envers Dieu et leur pays, en déposant des crimes de l'ennemi commun de l'un et de l'autre.

Au bout de six mois (23 oct.), le comité était parvenu à ajouter dix nouveaux articles d'accusation aux quatorze déjà présentés. Quatre mois plus tard (1644, 8 mars), les parties étaient prêtes à procéder au jugement, et, le 12 mars 1644, plus de trois ans après son emprisonnement, l'archevêque se vit en face de ses persécuteurs, à la barre des lords.

Je n'essayerai pas de conduire le lecteur à travers le labyrinthe de ce long et fastidieux procès, qui remplit vingt et un jours, dans le cours de six mois. Les divers articles présentés par les communes pourraient se réduire à trois : que Laud avait cherché à détruire les droits du

(1) Baillie, II, 57, 61, 62, 66, 68. Journ., 13 sept., 21 janvier; des lords, 70.

(2) Baillie, I, 408, 413, 440; II, 27, 31, 33, 36, 73, 74, 75. Rushw., v, 785. Journaux, 21 septembre, 26 nov.; I, 4 janvier, 4 mars. Journaux des lords, 119-121. Voyez les «Confessions de foi, etc., dans l'Église d'Écosse,» 159-191.

(1) Histoire de Laud, écrite par lui-même dans la Tour. 200-206.

parlement, les lois, et la religion de la nation. Pour soutenir ces points, toutes les preuves que pouvaient accumuler l'adresse et l'habileté de Prynne, furent rassemblées. Les conversations familières et les écrits secrets du prélat avaient été sévèrement examinés; et sa conduite, en public et en particulier, comme évêque et comme conseiller à la chambre étoilée et à la cour de haute commission, avait été assujettie aux recherches les plus rigoureuses. Malgré tous ces avantages, il se défendit avec courage, et souvent avec succès. Il démontra que beaucoup de témoins étaient ses ennemis personnels, ou qu'ils étaient indignes de croyance; que ses paroles et ses écrits pouvaient recevoir une interprétation moins offensive et plus probable, et que la plupart des faits qu'on lui reprochait ou étaient les actes de ses officiers, qui seuls devaient en être responsables, ou la décision commune des bureaux, dont il n'était qu'un des membres (1). Jusqu'ici (11 oct.), il avait dirigé sa défense sans le secours des gens de loi. Les lords lui accordèrent des avocats pour les matières de droit. Ceux-ci soutinrent qu'aucun des délits allégués contre lui ne constituait la haute trahison; que leur nombre ne pouvait changer leur qualité; qu'un système conçu pour renverser les lois, ou la religion, ou les droits du parlement, n'était considéré comme trahison par aucun statut, et que l'accusation d'un délit si vague et si indéfini ne devait jamais être admise; qu'autrement la plus légère transgression pourrait, sous cette dénomination, devenir le le plus grand crime connu de la loi (2).

Mais les communes, soit qu'elles se méfiassent du patriotisme des lords, soit qu'elles doutassent de la possibilité de prouver la culpabilité du prisonnier, avaient déjà résolu de procéder par bill de proscription ou d'attainder. Après la seconde lecture de l'ordonnance, elles mandèrent le vénérable prisonnier à la barre, et ordonnèrent à Brown, un des commissaires, de récapituler devant lui toutes les preuves qui le condamnaient, avec ses réponses. Quelques jours après, on le rappela, et on lui permit de parler pour sa propre défense (11 nov.). Après son départ, Brown fit une longue réplique; et la chambre, sans autre examen, adopta le bill d'attainder, et le condamna à subir le châtiment destiné à la haute trahison (1). Le lecteur ne manquera pas d'observer cet oubli révoltant des formes de la justice. Ce n'était pas ici le cas du comte de Strafford: les communes n'avaient pas été présentes au procès de Laud; elles n'avaient pas entendu les dépositions des témoins, elles ne les avaient pas même lues: elles prononcèrent le jugement sur la foi du rapport partial, et non affirmé par serment, fait par leur propre avocat. Un tel procédé, si subversif de tout droit et de toute équité, eût été hautement répréhensible en tout tribunal, ou toute autre réunion; il méritait la sévère réprobation dans cette chambre, dont les membres se disaient les champions de la liberté, et étaient actuellement armés contre le souverain, pour conserver, disaient-ils, les lois, les droits, et les libertés de la nation.

Afin de hâter les lenteurs de la chambre des pairs, les ennemis de l'archevêque eurent recours à leur moyen ordinaire: leurs émissaires déplorèrent les délais qu'on apportait à la punition des criminels, et le défaut d'unanimité entre les deux chambres. On suggéra artificieusement, qu'afin d'y remédier, les lords et les communes eussent à se réunir et à donner leurs voix dans une seule assemblée; et une pétition, qui contenait ces divers points, fut préparée et mise en circulation par toute la ville, pour obtenir des signatures. Ces manœuvres réveillèrent le courage des pairs (29 nov.): ils menacèrent de punir ceux qui troublaient ainsi la paix; ils répondirent avec dignité à un message insultant des communes, et dédaignant les clameurs de la populace, ils passèrent plusieurs jours à comparer les preuves des commissaires avec la défense de l'archevêque. Enfin, dans une séance de quatorze membres (17 déc.), la majorité le déclara coupable de certains actes; mais s'en rapporta aux juges pour déterminer la qualité du délit. La réponse des juges, conçue avec beaucoup de circonspection, portait que rien de ce dont il avait été convaincu n'était

(1) Comparez le récit fait par lui-même de son procès, 220-421, avec la portion publiée par Prynne, sous le titre de « Jugement de Canterbury, » 1646, et Rushw., v, 772.

(2) Voyez l'Histoire de Laud, 423

(1) Journ., 31 oct., 2, 11, 16 nov. Histoire de Laud, 432-440. Rushw. v, 780.

déclaré trahison par une loi fondamentale; et qu'en ce qui concernait la loi du parlement, la chambre seule en était le juge compétent. Dans ces circonstances, les lords informèrent les communes que, jusqu'à ce que leurs consciences fussent suffisamment éclairées, ils se feraient un scrupule d'adopter le bill d'attainder (1) (23 déc.).

C'était la veille de Noël; et, pour prouver que la nation avait secoué le joug de la superstition, la fête fut convertie, par ordonnance des deux chambres, en un jour de jeûne et d'humiliation publique (2). Il y avait beaucoup de politique dans la fréquente répétition de ces observances de dévotion. Les ministres, recevant préalablement leurs instructions des chefs des patriotes, adaptaient leurs prières et leurs sermons aux circonstances du moment, et ne manquaient jamais d'ajouter, par quelque nouveau stimulant, au fanatisme de leurs auditeurs (26 déc.). Dans l'occasion présente, les crimes de l'archevêque offrirent un sujet attrayant à leur éloquence; et le lendemain matin les communes, prenant en considération le dernier message, confièrent à un comité la tâche d'éclairer l'ignorance des lords (2 janv.). On leur dit, dans une conférence, qu'il y avait deux sortes de trahisons : les trahisons contre le roi, créées par le statut, et dont connaissaient les cours inférieures; et les trahisons contre le royaume, considérées comme telles par la coutume, et soumises au jugement seul du parlement. Il ne pouvait y avoir de doute que le délit de Laud ne fût trahison de la seconde classe ; et les deux chambres ne rempliraient pas leur devoir, si elles n'y appliquaient la punition qu'il méritait. Lorsqu'on résuma la question, plusieurs des lords se retirèrent, la plupart des autres se laissèrent persuader par le raisonnement des communes, et l'ordonnance d'attainder fut adoptée par la majorité, qui consistait seulement, si le rapport est exact, en six membres (3) (4 janv.).

L'archevêque se soumit avec résignation à son sort (1645, 10 janv.), et parut sur l'échafaud avec une sérénité de contenance et une dignité de maintien qui faisaient honneur à la cause pour laquelle il souffrait. Le cruel supplice de la trahison, après quelques objections, avait été commué en décapitation, et le cadavre fut livré à ses amis pour être inhumé (1). La triste nouvelle de sa mort fit une profonde impression sur Charles; cependant il s'efforça d'y trouver une nouvelle source de consolation. Il avait péché autant que ses adversaires, en consentant à la mort de Strafford, et il avait éprouvé autant qu'eux la juste vengeance du ciel; mais il était innocent du sang de Laud : tout le crime leur appartenait exclusivement, et il ne pouvait douter qu'ils n'en fussent bientôt punis par l'abaissement de leur parti, et la restauration du trône (2).

Les ennemis mêmes de l'infortuné prélat le regardaient comme un homme savant et pieux, attentif à ses devoirs, et irréprochable dans ses mœurs : d'une autre part, ses amis ne pouvaient nier qu'il ne fût prompt et vindicatif, absolu dans ses opinions, et inexorable dans ses inimitiés. Pour excuser sa participation aux mesures arbitraires du conseil, et son concours aux décrets sévères de la chambre étoilée, il avait allégué qu'il n'était qu'un seul homme parmi le grand nombre, et qu'il était cruel de rejeter sur la tête d'une seule victime des fautes communes à tout le bureau. Mais on répondit, avec une grande apparence de vérité, que, bien qu'il ne fût qu'un homme, il était le premier; que son

(1) Journ., vii, 76, 100, 111.

(2) Journaux, 106. Dans l'année précédente, les commissaires écossais avaient « prêché vigoureusement contre la superstition de Noël; » mais ils n'avaient réussi qu'à persuader aux deux chambres « de profaner ce saint jour en tenant séance, à leur grande joie et à la honte d'une partie de l'assemblée. » Baillie, i, 411.

(3) Journaux, 125, 126. Communes, 26 déc. Malheurs de Laud, 452. Rushw., v, 781-785. Cyprianus Aug., 528. D'après les journaux, il paraît que vingt lords se trouvaient à la chambre ce jour-là ; mais nous voyons, dans la « Courte relation » imprimée dans la seconde collection des Traités de Somers, ii, 287, que la majorité se composait des comtes de Kent, Pembrocke, Salisbury et Bolingbroke, et des lords North, Gray de Warke et Bruce. Bruce nia ensuite avoir donné sa voix.

(1) Plusieurs exécutions avaient précédé celle de l'archevêque. Macmahon, accusé du dessein de surprendre le château de Dublin, subit la peine de mort le 22 nov. Sir Alexandre Carew, qui s'était engagé à rendre Plymouth au roi, le 23 décembre; et sir John Hotham et son fils, qui, se croyant maltraités par le parlement, étaient entrés en négociations pour la capitulation de Hull, le 1er et le 2 janvier. Lord Macguire le suivit le 20 février.

(2) Voyez ses lettres à la reine, 14 janvier, dans ses OEuvres, 145.

autorité et son influence dirigeaient les opinions et de son souverain et de ses collègues, et qu'il ne devait pas s'attendre à échapper à la juste punition de ses crimes, parce qu'il avait été assez habile pour rendre tous les autres ses complices. Cependant l'opinion, la haine religieuse, et non la vengeance politique, le conduisirent à l'échafaud. Si les dévots avaient pu lui pardonner sa conduite comme archevêque, il eût achevé le reste de sa vie à la Tour. Il y avait toutefois peu de différence, à cet égard, entre eux et leur victime. Ils étaient, au même degré que ce prélat, opiniâtres, inflexibles, intolérants. Aussi longtemps que Laud fut au faîte de son pouvoir, la destitution attendait le ministre dissident; et l'emprisonnement l'amende, et le pilori, étaient le partage assuré de tout écrivain qui osait critiquer les vices réels ou imaginaires de la prélature. Ses adversaires possédaient actuellement toute l'influence; et ils exerçaient leur empire avec la même sévérité sur le clergé orthodoxe de l'établissement, et sur tous ceux qui osaient attaquer devant le public la nouvelle réformation de la religion. Certainement, le sentiment intérieur des maux de l'intolérance aurait dû leur apprendre à voir d'un œil plus indulgent les erreurs passées de leur adversaire tombé, et à épargner la vie d'un faible vieillard, accablé du poids de soixante-douze années, et devenu incapable, par ses malheurs, d'offrir aucune opposition à leur volonté, ou de fournir des secours à leurs ennemis (1).

CHAPITRE XIII.

Traité d'Uxbridge. — Victoires de Montrose en Écosse. — Défaite du roi à Naseby. — Reddition de Bristol. — Charles enfermé dans Oxford. — Mission de Glamorgan en Irlande. — Il est désavoué par Charles; mais il conclut une paix avec les Irlandais. — Le roi intrigue avec le parlement, les Écossais, et les indépendants. — Il s'enfuit à l'armée écossaise. — Il refuse les concessions demandées. — Il est livré par les Écossais.

Toutes les fois que les hommes risquent spontanément leur vie et leur fortune pour le soutien d'une cause particulière, ils sont accoutumés à mettre un grand prix à leurs services, et s'arrogent ordinairement le droit d'exprimer leurs opinions et d'interposer leurs conseils. Aussi les dissensions et les animosités à la cour et dans l'armée de l'infortuné monarque, n'étaient ni moins violentes ni moins dangereuses que celles qui divisaient les chefs parlementaires. Tous se croyaient des droits aux emplois et aux honneurs que leur devait la reconnaissance du souverain. On ne pouvait faire aucune nomination qui ne trompât l'attente et n'excitât les murmures des nombreux compétiteurs. Partout on entendait des plaintes, on formait des cabales, et souvent les plans les plus sages étaient censurés et repoussés par des hommes qui se croyaient négligés ou offensés. Lorsque Charles, comme mesure nécessaire, ôta au lord Wilmot le commandement de la cavalerie, et au lord Percy celui de l'artillerie, il se trouva qu'il n'avait fait qu'aggraver le mal; et le mécontentement de l'armée fut de plus en plus augmenté par la substitution de son neveu, le prince Rupert, dont le caractère sévère et impérieux lui avait

(1) Je n'ai pas fait mention de l'accusation portée contre lui d'avoir voulu introduire le papisme. Il est certainement prouvé qu'il voulait conserver plusieurs cérémonies religieuses, consacrées, d'après son opinion, par la pratique de l'antiquité chrétienne; mais, sous tout autre rapport, sa conduite, autant que ses écrits, réfute complétement cette imputation. Toutefois, il y a lieu de croire que, dans la solitude de sa cellule, n'ayant en perspective que l'échafaud, il eut des pensées plus favorables sur l'église catholique. Du moins je trouve Rosetti demandant au cardinal Barberini si, dans le cas où Laud s'échapperait de la Tour, le pape voudrait lui accorder un asile et une pension à Rome. Il se contenterait de 1,000 couronnes. — « Il quale, quando avesse po « testa liberarsi dalle carceri sarebbe ito volentieri a « vivere e morire in Roma, contentandosi di 1,000 scudi « annui. » Barberini répondit que Laud était en si mauvais renom à Rome, où on le regardait comme la cause de tous les troubles d'Angleterre, qu'il lui faudrait préalablement et de toute nécessité donner de fortes preuves de repentir. Auquel cas il recevrait assistance, quoiqu'une telle assistance dût fortifier l'imputation qu'il y avait toujours eu intelligence entre lui et Rome. « Era « si cattivo il concetto, che di lui avevasi in Roma, cioè « che fosse stato autore di tutte le torbolenze d'Inghil- « terra, che era necessario dasse primo segni ben grandi « del suo pentimento. Ed in tal caso sarebbe stato aju- « tato; se bene saria paruto che nelle sue passate resolu- « zioni se la fosse sempre intesa con Roma. » De l'extrait manuscrit des papiers de Barberini, fait par le chanoine Nicoletti après la mort du cardinal.

attiré la haine générale, à la place de Ruthen, auquel, à raison de ses infirmités, on avait conseillé de se retirer (1).

Une autre source de violente discussion naquit de l'importante question de la paix ou de la guerre, devenue un sujet journalier de dispute dans toutes les sociétés, et de division entre les royalistes. Quelques-uns, en petit nombre il est vrai, et principalement ceux que les deux chambres, par leurs votes, avaient exclus de tout espoir de pardon, prétendaient que le roi ne devait jamais mettre bas les armes, jusqu'à ce que la victoire l'eût mis en état de dicter la loi à ses ennemis; mais les autres, harassés des fatigues et des travaux de la guerre, et alarmés par le séquestre actuel de leurs biens et la ruine qui menaçait leurs familles, désiraient avec ardeur le retour de la paix. Ceux-ci, cependant, se divisèrent encore en deux partis: l'un qui en laissait les conditions à la sagesse du monarque; l'autre qui, non-seulement conseillait, mais proposait de temps en temps de faire une réconciliation à quelque condition que ce fût, prétendant que, si une fois le roi était assis sur son trône, il regagnerait bientôt toutes les prérogatives qu'il aurait pu perdre. Quant à Charles lui-même, il avait déjà tant souffert de la guerre, et voyait une si triste perspective devant lui, qu'il n'était pas indifférent à cet objet; mais quoiqu'il fût maintenant préparé à faire des sacrifices que deux années auparavant il eût repoussés avec horreur, il était cependant résolu à ne jamais souscrire à des conditions incompatibles avec son honneur et sa conscience; et il était confirmé dans cette idée par les fréquentes lettres que Henriette lui écrivait de Paris, pour lui rappeler l'infamie dont il se couvrirait lui-même si, comme on le lui conseillait tous les jours, il livrait à la vengeance du parlement les évêques protestants et les royalistes catholiques qui, confiants dans sa parole, avaient tout risqué pour ses intérêts (2). Il avait alors assemblé le parlement pour la seconde fois; mais les membres y assistèrent en très-petit nombre, et l'inconvénient en fut plus grand que le bien qui en devait résulter: on fit des motions injurieuses aux sentiments du roi, et opposées à ses vues réelles; et ce prince, pour se délivrer des plus importuns de ses conseillers, les envoya dans un exil honorable, en les attachant au service de la reine pendant sa résidence en France (1).

L'été précédent, le premier usage qu'il avait fait de ses avantages successifs avait été de renouveler la proposition d'ouvrir une négociation pour la paix. L'armée fut par là convaincue de la disposition pacifique de son souverain; et elle rejeta sur le parlement, et même sur ses propres adhérents, le blâme de la continuation de la guerre. Enfin, après le troisième message, les deux chambres donnèrent à regret un consentement tardif; mais ce

(1) Clarendon, II, 482, 513, 554.

(2) Telle est la conséquence que j'ai tirée de la lecture de la correspondance entre Charles et la reine, dans ses OEuvres, p. 142-150. Quelques écrivains en ont tiré cette conclusion différente, qu'il n'était pas sincère, et que, sous le prétexte de chercher la paix, il était en réalité décidé à continuer la guerre. Il est très-vrai qu'il se préparait à recommencer les hostilités; mais la raison qu'il en donne à la reine est satisfaisante. « Le peu de probabilité que ce présent traité produise une paix, et l'extrême différence (sinon l'opposition) qui existe entre les propositions des rebelles et les miennes, que je ne saurais changer, comme ils ne changeront jamais les leurs, jusqu'à ce qu'ils aient perdu tout espoir de l'emporter par la force. » P. 146. Et je ne vois aucune preuve que Charles ait été gouverné, comme on l'a prétendu, par la reine. Il prenait certainement ses résolutions sans la consulter, et si quelquefois elle exprimait son opinion à ce sujet, ce n'était pas plus que toute autre femme n'eût fait dans sa position. « Je n'ai rien à dire, si ce n'est de vous prier d'avoir soin de votre honneur; et si vous avez une paix, que ce soit une paix durable; et, s'il arrive autrement, de ne pas abandonner ceux qui nous ont servis, de peur qu'ils ne vous abandonnent à leur tour dans la nécessité. Aussi je ne vois pas comment vous pouvez être en sûreté sans un régiment de gardes; quant à moi, je crois que je ne puis l'être, connaissant l'inimitié qu'ils ont contre moi et ma religion, dont j'espère que vous aurez soin également. Mais, à mon avis, la religion est la dernière chose sur laquelle vous devriez traiter; car si vous vous accordiez sur les mesures de sévérité contre les catholiques, cela découragerait ceux-ci et les empêcherait de vous servir; et si ensuite il n'y avait pas de paix, vous ne pourriez jamais attendre des secours ni de l'Irlande ni de quelque autre prince catholique; car ils croiraient que vous les abandonneriez après vous en être servi pour vous-même » P. 142, 143.

(1) Voyez les lettres dans les OEuvres de Charles, 142 - 148. « Je dois bien m'attendre à être réprimandé par toi d'avoir souffert que tu fusses tourmentée par eux (Wilmot étant déjà là, Percy en route, et Sussex à peu de jours du moment de se mettre en voyage); mais je sais que tu ne crains pas un peu de peine pour me délivrer d'un grand inconvénient. » Ibid. 150.

ne fut qu'après avoir reçu de l'Écosse les propositions votées d'avance, comme les seules bases d'une réconciliation durable ; après avoir approuvé les amendements suggérés par leurs alliés, et rempli les blancs de la spécification des actes de parlement qui devaient être adoptés, et des noms des royalistes qu'on devait excepter de l'amnistie. Il était évident pour tout homme raisonnable, dans l'une ou l'autre armée, que s'en référer à de telles bases de paix, c'était en réalité proclamer des hostilités perpétuelles (1) ; mais le roi, de l'avis de son conseil, consentit à en faire le sujet d'un traité, pour deux raisons : afin de découvrir si la résolution des deux chambres était d'adhérer sans aucune modification à de si hautes prétentions, et d'éprouver s'il ne serait pas possible de gagner une des deux factions, les presbytériens ou les indépendants, ou du moins d'entretenir la discorde entre eux, en leur fournissant de nouvelles causes de dissension (2).

A Uxbridge, dans les quartiers parlementaires, les commissaires des deux parlements se réunirent (30 janv.). Ceux du parlement avaient reçu l'ordre de n'admettre aucune modification à la substance même des propositions déjà arrêtées ; de se borner à prouver que leurs demandes étant conformes à la raison, d'après cela, on ne pouvait les refuser; et d'insister pour que les questions sur la religion, la milice, et l'Irlande, fussent chacune successivement débattues, durant le terme de trois jours, et ainsi à tour de rôle, jusqu'à ce que les vingt jours fussent expirés, époque à laquelle, si aucune convention n'était signée, le traité serait terminé. Ils demandaient que l'épiscopat fût aboli, et que le directoire fût substitué au lieu du livre des prières communes; que le commandement de l'armée et de la marine fût remis aux deux chambres, et confié par elles à certains commissaires à leur nomination ; que la suspension d'armes, en Irlande, cessât, et que les hostilités fussent immédiatement reprises. Les commissaires du roi répondirent que sa conscience ne lui permettait pas de consentir au changement proposé dans le culte religieux ; mais qu'il voulait bien coopérer à une loi qui restreindrait la juridiction des évêques dans les bornes les plus étroites, accordant toute la tolérance raisonnable aux consciences timorées, et levant sur les propriétés de l'Église la somme de 100,000 liv., pour la liquidation des dettes publiques ; qu'au sujet de l'armée et de la marine, il était prêt à faire des concessions considérables, pourvu que le droit de l'épée, après un certain période, lui revînt à lui et à ses successeurs ; et qu'il ne pouvait pas, honorablement, rompre le traité irlandais, qu'après une mûre délibération il avait souscrit et ratifié. On perdit beaucoup de temps en débats sur les mérites comparatifs des formes épiscopales et presbytériennes dans le gouvernement de l'Église, et en accusations et récriminations sur les véritables auteurs de la détresse et de la nécessité qui avaient amené la cessation d'armes en Irlande. Le vingtième jour, rien n'avait été conclu (22 févr.) ; la proposition de prolonger la négociation fut rejetée par les deux chambres ; et les commissaires retournèrent à Londres et à Oxford. Les royalistes avaient cependant découvert que Vane, Saint-John, et Prideaux, étaient venus à Uxbridge, moins pour traiter que pour surveiller la conduite de leurs collègues, et qu'il existait une différence d'opinion inconciliable entre les deux partis : les presbytériens voulant la restauration de la royauté, pourvu qu'elle s'accomplît avec toute sûreté pour eux-mêmes, et avec l'établissement légal de leur culte religieux, tandis que les indépendants ne cherchaient que le renversement total du trône, et l'extinction des priviléges de la noblesse (1).

Les deux partis en appelèrent de nouveau à l'épée, mais avec une perspective bien diffé-

(1) Journaux, VII, 53. Les auteurs mêmes des propositions ne s'attendaient pas à ce que le roi s'y soumît jamais. Baillie, II, 8, 43, 73.

(2) Charles se persuada alors qu'il devait s'adresser aux deux chambres, en se servant de la formule de « les lords et les communes assemblés dans le parlement d'Angleterre à Westminster, » au lieu de « les lords et les communes du parlement assemblés à Westminster, » qu'il avait autrefois employée. Journaux, VII, 91. Il dit qu'il ne l'aurait pas fait, s'il avait pu trouver deux personnes dans le conseil pour le soutenir. OEuvres, 144. Mém. d'Evelyn, II, App., 90.

(1) Voyez les Journaux, VII, 163, 166, 169, 174, 181, 195, 211, 231, 239, 242, 254 Clarendon, II, 578, 610.

rente : du côté des royalistes, tout était sombre et triste ; du côté du parlement, tout était serein et brillant. Le roi avait tiré beaucoup moins d'avantage qu'il n'attendait de la suspension d'armes en Irlande ; il n'osait rappeler le gros de son armée avant d'avoir conclu une paix avec les insurgés, et ceux-ci, instruits de sa situation difficile, combinèrent des demandes qu'il ne savait comment concilier avec une offre de secours qu'il ne voulait pas refuser ; ils demandaient la liberté religieuse, le rappel de la loi de Poyning, l'institution parlementaire de leurs États, et une amnistie générale, avec cette exception, qu'une enquête serait faite sur tous les actes de violence et d'effusion de sang, non conformes aux usages reconnus de la guerre, et que les coupables seraient punis selon leurs mérites, sans distinction de parti ni de religion. Le premier article était celui qui présentait les plus grandes difficultés. Les Irlandais s'appuyèrent de l'exemple de l'Écosse ; ils ne demandaient pas plus qu'on n'avait accordé aux covenantaires ; ils avaient certainement autant de droit au libre exercice du culte qui avait été le culte national pendant plusieurs siècles, que les Écossais à l'établissement exclusif d'une forme de religion qui n'existait pas encore depuis cent ans ; mais Charles, outre ses propres scrupules, craignait d'irriter les préjugés de ses sujets protestants ; il savait que beaucoup de ses propres adhérents regarderaient cette concession comme un acte d'apostasie, et il conjura les députés irlandais de ne pas solliciter ce qui devait lui être préjudiciable à lui-même, par conséquent à eux ; qu'ils le missent d'abord en état de se rendre maître de leurs ennemis communs, qu'ils le missent en position de les rendre heureux, et il les assurait, sur sa parole de roi, qu'il ne tromperait pas leurs justes espérances (1). Ils ne se contentèrent pas cependant de si vagues promesses, qu'il pouvait ensuite interpréter à sa convenance royale ; et Charles, pour rejeter tout l'odieux de la mesure sur ses conseillers irlandais, transféra la négociation à Dublin, où elle devait être continuée par le nouveau lord lieutenant, le marquis d'Ormond. Ce seigneur fut d'abord laissé à ses propres décisions, ensuite il fut autorisé à promettre la non-exécution des lois pénales pour le présent, et leur révocation lors du rétablissement de la tranquillité ; et enfin, à stipuler pour leur révocation immédiate, s'il ne pouvait autrement subjuguer l'obstination, ou détruire les soupçons des insurgés. Le traité d'Uxbridge avait découvert aux yeux du monarque l'abîme qui s'ouvrait devant lui : il avait vu que le but de ses adversaires était la subversion totale de la religion et du pouvoir royal, et il commanda à Ormond de conclure la paix, quoi qu'il en pût coûter, pourvu qu'elle assurât les personnes et les propriétés des protestants irlandais, et le plein exercice de l'autorité royale dans l'île (1).

En Écosse, une diversion inattendue, mais passagère, s'était opérée en faveur de la cause royale. Les comtes, ensuite marquis, d'Antrim et de Montrose, s'étaient réunis à la cour à Oxford ; Montrose ne le cédait en talents qu'à peu d'hommes, et en ambition à aucun. Il avait d'abord combattu dans les rangs des covenantaires ; mais, rougissant d'être commandé par un sujet, il avait offert ses services à Charles, et il aspirait à la gloire de rétablir l'influence des royalistes en Écosse. D'abord, tous ses plans furent déjoués par la jalousie ou la prévoyance d'Hamilton ; mais Hamilton tomba graduellement, et Montrose s'éleva pro-

(1) Clarendon, Rébellion irlandaise, 25.

(1) L'Ormond de Carte, II, App., XII, XIV, XV, XVIII, CCCXXXI. Il exprime ainsi ses raisons au lord lieutenant : « Comme il est maintenant manifeste que les rebelles anglais ont, autant qu'il est en leur pouvoir, donné le commandement de l'Irlande aux Écossais (ils avaient créé Leslie, comte de Leven, commandant en chef de toutes les forces anglaises et écossaises en Irlande) ; que leur but est la subversion totale de la religion et du pouvoir royal, et que rien autre chose ne les contentera, pour acheter la paix ici, je me crois obligé, en conscience, de ne pas laisser échapper les moyens de ramener ce royaume (s'il est possible) entièrement sous mon obéissance, et de ne pas perdre les secours que je pourrais attendre de mes sujets irlandais, pour des scrupules qui, dans une situation moins pressante, pourraient raisonnablement m'arrêter... Si elle peut s'effectuer par la suspension de l'acte de Poyning, par les bills dont vous serez convenus avec eux, et la suppression, par une loi, de lois pénales contre les papistes, je ne la croirai pas un mauvais marché, pourvu qu'on s'engage franchement et vigoureusement à me secourir contre mes rebelles d'Angleterre et d'Écosse, à l'égard desquels aucune condition ne peut être trop dure, si elle n'est pas contre la conscience et l'honneur. » OEuvres de Charles, 149, 150.

portionnellement dans l'estime de son souverain (1). Antrim, son compagnon, était faible et capricieux, mais fier de son importance imaginaire, et prêt à s'engager dans des entreprises pour lesquelles ni ses moyens, ni ses talents n'étaient suffisants. Il avait échoué dans sa première tentative, pour surprendre le château de Dublin : il était deux fois tombé dans les mains des Écossais de l'Ulster, et s'était deux fois échappé. Cependant sa loyauté ou sa présomption ne diminua point, et il était venu à Oxford pour offrir une troisième fois ses services. Antrim et Montrose s'étaient déclarés ennemis personnels du comte d'Argyle, nommé par les états écossais lieutenant du royaume, et ils arrangèrent promptement un plan, qui avait le double mérite de combiner l'intérêt du roi avec la satisfaction d'une vengeance particulière. Ayant obtenu la commission royale (2) (1644, 8 juill.), Antrim se rendit en Ulster, leva 11 ou 1500 hommes parmi ses vassaux, et les envoya sur la côte opposée de l'Écosse, sous les ordres de son parent, sir Alaster Macdonald, surnommé Colkitto. Ils débarquèrent à Knoydart; la destruction de leurs bâtiments à Loch Eishord par une flotte ennemie les priva des moyens de retourner en Irlande; Argyle surveilla soigneusement leurs mouvements avec une force supérieure. Ils ne reçurent aucune aide des royalistes écossais; cependant Macdonald s'avança jusqu'à Badenoch, faisant subir de rudes échecs aux covenantaires, mais exposé à la destruction par la multitude croissante de ses ennemis. Au même temps, Montrose (13 avril), avec le rang de lieutenant général, avait déployé l'étendard royal à Dumfries, mais avec si peu de succès qu'il précipita sa marche sur Carlisle, où, par divers exploits brillants, il rendit de tels services à la cause royale, qu'il reçut le titre de marquis de la gratitude du monarque. Mais la fatale bataille de Marston-Moor le détermina à tourner ses pensées vers l'Écosse. Ayant ordonné à ses compagnons de se diriger sur Oxford, au bout de trois jours, il atteignit, déguisé en domestique, le pied des monts Grampians (1er août): là il reçut avis des mouvements de Macdonald, et lui ordonna de venir le joindre dans le comté d'Athole. Au château de Blair, qui s'était rendu aux étrangers, les deux chefs se rencontrèrent; Montrose prit le commandement, publia la commission royale, et appela les États voisins à se rallier à l'étendard royal. Les Écossais, qui avaient dédaigné de servir sous un étranger, accoururent avec empressement. Au grand étonnement des covenantaires, une armée parut sortir de dessous terre dans le lieu le plus éloigné du danger; mais c'était une armée mieux disposée à une invasion de pillards qu'à une guerre permanente. De temps en temps elle s'accroissait de plusieurs milliers d'hommes, souvent elle se réduisait à la bande originaire d'Irlandais, conduits par Macdonald. Ceux-ci, n'ayant d'autre ressource que leur courage, s'attachèrent fidèlemeut à leur vaillant chef, dans toutes les vicissitudes de sa fortune. Les montagnards, afin de mettre en sûreté le produit de leur pillage, le quittèrent souvent pour fuir devant la masse supérieure de ses ennemis.

Le premier qui osa faire tête aux royalistes, sur le champ de bataille (1er sept.) fut le lord Elcho, dont la défaite à Tippermuir donna aux vainqueurs la ville de Perth, avec une abondante provision de munitions de guerre et de vivres (12 sept.). Ils marchèrent de Perth vers Aberdeen. Le lord Burley, avec son armée, s'enfuit à la première charge, et les poursuivants entrèrent dans la ville avec les fugitifs. Les citoyens avaient éprouvé les rigueurs de Montrose, quand il combattait pour le covenant : ils ne le trouvèrent pas moins vindicatif lorsqu'il commanda pour la couronne. Le pillage dura quatre jours; les

(1) Voyez les accusations contre Hamilton, et ses réponses dans les Mémoires de Burnet, p. 250. On avait remarqué qu'il s'arrangeait toujours de manière à être bien avec les patriotes écossais, ce qui jeta de tels soupçons sur sa fidélité, que Charles ordonna qu'il fût arrêté à son arrivée à Oxford, 16 décembre 1643, et qu'il fût renfermé au château de Pendennis, dans le Cornwall. Son frère, Laneric, fut pris avec lui, mais il parvint à s'échapper. Clarendon, II, 458.

(2) Il était autorisé à traiter avec les catholiques confédérés pour 10,000 hommes; si leurs demandes étaient trop élevées, il devait lever autant d'hommes qu'il pourrait, et les envoyer au roi, emprunter 2,000 hommes pour les débarquer en Écosse, et offrir à Monroe le commandant écossais, le rang de comte, et une pension de 2,000 liv. par an, s'il voulait se joindre avec son armée aux royalistes, 20 janvier 1644. Mém. de Clarendon, II, 165

montagnards disparurent avec leur butin, et Argyle s'approcha avec une force supérieure. Montrose, poursuivi par l'ennemi, conduisit ses Irlandais à Banff, s'avança le long de la rive droite de la Spey, traversa les montagnes de Badenoch, marcha à travers le comté d'Athole, jusque dans le comté d'Angus, et fit face aux Écossais au château de Fyvie, dont il s'était emparé. Les covenantaires se virent repoussés dans toutes leurs tentatives pour enlever sa position sur le sommet d'une montagne. L'ennemi s'étant retiré, il annonça à ses compagnons son intention de chercher un asile dans les Highlands; les rigueurs de l'hiver chassèrent ses alliés des basses terres, et Montrose lui-même, accompagné de ses plus fidèles adhérents, gagna sans opposition les passes d'Athole.

Enchanté de la disparition des royalistes, Argyle, licenciant ses troupes, fit une courte visite à Édimbourg, et se retira dans son château d'Inverary, où il se reposa en sûreté, au milieu de montagnes qui semblaient impraticables pour une armée. Mais ni les obstacles de la nature, ni l'inclémence de la saison, n'arrêtèrent l'impétuosité de Montrose. Il pénétra par des défilés obstrués de neige (13 déc.), força son ennemi à se sauver en bateau sur le Lochtyne, et employa sept semaines à assouvir sa vengeance sur les domaines et les vassaux du fugitif. La honte et la colère ramenèrent encore une fois Argyle sur le champ de bataille (1645, 2 févr.). Il atteignit les pillards à Innerlorchy, dans le Lochabar; mais, craignant la bravoure de Montrose, il refusa de prendre part au combat; et, d'un bateau au milieu du lac, il vit l'arrivée de l'ennemi, le choc des combattants, et la déroute de ses gens. Les vainqueurs dirigèrent alors leur marche sur Elgin, et d'Elgin sur Aberdeen, ravageant sur leur passage les terres des covenantaires; et Dundee eût cédé à leurs attaques répétées, si une nombreuse armée ne se fût approchée, formée de nouvelles levées, mêlées aux vétérans des troupes écossaises, d'Angleterre, et d'Irlande, sous les ordres de Baillie (4 avril). Dundee fut sauvé, et les royalistes regagnèrent, par des marches rapides, leurs montagnes du nord. Telle fut la campagne courte, mais pleine d'événements, de Montrose. Ses victoires, exagérées par la renommée, et embellies par l'imagination des auditeurs, jetèrent un éclat faible et trompeur sur la cause déclinante de la royauté; mais elle ne rendirent aucun autre service. Son passage fut celui d'un météore, desséchant tout dans sa carrière. Dans tous les lieux où il parut, il accabla les habitants de tous les maux, mais il ne fit aucune conquête permanente. Il apprit aux covenantaires à trembler à son nom; mais il ne fit rien pour arrêter cette ruine qui menaçait le trône et ses adhérents (1).

Cependant l'Angleterre était la véritable arène où la querelle devait se décider; et en Angleterre le roi se trouva bientôt lui-même dans l'impossibilité de combattre ses ennemis. Il possédait encore environ un tiers du royaume. Depuis Oxford, il étendait son empire presque sans interruption jusqu'à l'extrémité du Cornwall. Les Galles du nord, à l'exception des châteaux de Pembroke et de Montgomery, reconnaissaient son autorité, et l'étendard royal était encore déployé dans plusieurs villes des comtés intérieurs (2). Mais son armée, sous le commandement nominal du prince de Galles et les ordres réels du prince Rupert, se subdivisait en une multitude de petites garnisons, et languissait dans un état d'insubordination alarmante. Les généraux, partagés en factions, osaient désobéir aux ordres royaux, et refusaient de servir sous un adversaire ou un rival; les officiers se livraient à toute espèce de débauches; les simples soldats vivaient à discrétion, et les troupes royales se rendaient encore plus terribles à leurs amis, par leur conduite licencieuse, qu'à leurs ennemis par leur valeur (3). Leurs excès provoquèrent de nouvelles associations dans les comtés de Wilts, Dorset, Devon, Somerset, et Worcester, connues sous la dénomination de clubs, dont le premier but était la protection des propriétés particulières, et l'infliction d'une punition immédiate aux

(1) Voyez Rusworth, v, 928-932; vi, 228. Guthry, 162-183. Baillie, ii, 64, 65, 92-95. Clarendon, ii, 606-618. Wishart, 67-110. Journ., vii, 566.

(2) Rushw., vi, 18-22.

(3) Clarendon, ii, 604, 633, 636, 642, 661, 668. « Les hommes de bien sont tellement scandalisés de l'affreuse impiété de nos armées, qu'ils ne veulent pas croire que Dieu puisse bénir aucune cause qui soit en de telles mains. » Lord Colepeper à lord Digby. Mémoires de Clarendon, ii, 189. L'Ormond de Carte iii, 396-399.

pillards qui appartenaient à l'une ou à l'autre armée. Ces associations furent encouragées et organisées par les gentilshommes du voisinage. On rassembla des armes de toute espèce pour leur usage, et souvent elles se réunirent au nombre de 4, 6, et même 10,000 hommes. Leur confiance en leurs propres forces, et les insinuations de leurs chefs leur apprirent à étendre leurs vues : elles invitèrent les comtés adjacents à suivre leur exemple, et elles songèrent à terminer forcément la guerre dénaturée qui dépeuplait la contrée. Mais tout en professant la plus stricte neutralité entre les parties contendantes, leurs réunions excitèrent des soupçons bien fondés de la part des chefs parlementaires, qui, dès qu'ils purent le faire sans danger, déclarèrent que ces associations étaient illégales, et ordonnèrent de les dissoudre par la force militaire (1).

D'un autre côté, l'armée du parlement avait été formée de nouveau, selon l'ordonnance. Les membres des deux chambres avaient résigné leurs commissions, à l'exception d'un seul individu, celui même qui avait imaginé la mesure, le lieutenant général Cromwell. Ce fait a été allégué par quelques écrivains comme une preuve de l'habileté consommée de cet aventurier, qui cherchait à éloigner de sa route tous les hommes placés entre lui et l'objet de son ambition ; mais la vérité est que sa continuation dans le commandement fut la suite d'une série d'événements qu'il ne lui était pas possible de prévoir. Il avait été envoyé avec Waller, pour s'opposer aux progrès des royalistes dans l'ouest. A son retour, il reçut l'ordre d'empêcher la jonction de la cavalerie royale avec les troupes, réunis sous les ordres du roi, et on lui donna alors la commission de protéger les comités associés contre toute insulte. Pendant qu'il était employé à ce service, le terme fixé par l'ordonnance approcha. Mais Fairfax exprima sa répugnance à se séparer, dans une telle crise, d'un officier si expérimenté, et les deux chambres consentirent à ce qu'il restât quarante jours de plus avec l'armée. Avant leur expiration, la grande bataille de Naseby avait été livrée; en raison de cette victoire, l'ordonnance fut suspendue trois mois en sa faveur; et dans la suite, la même tolérance fut accordée aussi souvent qu'elle devint nécessaire (1).

Il était évident que l'armée n'avait rien perdu par l'exclusion des membres du parlement, et par le changement qui s'était opéré dans son organisation. Les commandants furent choisis parmi ceux qui s'étaient déjà distingués par l'éclat de leurs services et leur dévouement à la cause; les nouveaux régiments étaient formés des soldats qui avaient servi sous Essex, Manchester, et Waller; et on avait eu soin de composer la plus grande partie des uns et des autres de cette classe de religionnaires nommés indépendants. Ces hommes étaient animés d'un enthousiasme dont nous ne pouvons aujourd'hui nous former une idée. Ils partageaient leur temps entre les devoirs militaires et la prière. Ils chantaient des psaumes en marchant au combat, et invoquaient le nom du Seigneur en massacrant leurs ennemis. Le résultat prouva que le fanatisme était un aiguillon plus puissant que la royauté. Les soldats de Dieu n'avaient pas d'égaux parmi les soldats du roi (2).

Charles fut le premier à se mettre en cam-

(1) Clarendon, II, 665. Whitelock, 4, 11, 15 mars. Rushw., VI, 52, 53, 61, 62. Mais le meilleur rapport sur les clubistes se trouve dans une lettre de Fairfax au comité des deux royaumes, conservée dans les Journaux des lords, VII, 184. Ils portaient des rubans blancs pour se distinguer; ils empêchaient autant qu'il leur était possible toutes les hostilités entre les soldats des partis opposés. Ils rédigèrent deux pétitions, avec les mêmes expressions, l'une pour être présentée au roi, l'autre au parlement, les priant de conclure une paix, et en attendant de retirer du pays leurs garnisons respectives, s'engageant à prendre possession des diverses forteresses et châteaux, et à ne les remettre que sur une commission signée à la fois du roi et du parlement. Fairfax observe que « leurs chefs avaient fait un service actif dans l'armée du roi, où ils étaient connus pour favoriser son parti. Dans les deux comtés de Wilts et de Dorset, ils sont beaucoup plus attachés à l'ennemi qu'au parlement. Je ne sais pas ce qu'ils pourraient tenter. » Ibid. « Enfin les deux chambres déclarèrent toutes personnes qui se réuniraient en armes, sans autorité, traîtres à la république. » Journaux, VII, 549.

(1) Journ., 27 février, 10 mai, 16 juin, 8 août. Journ. des lords, VII, 420, 535.

(2) Essex, Manchester, et Denbigh, donnèrent à regret leur démission, la veille du jour où l'ordonnance fut adoptée. Le premier mourut dans le cours de l'année suivante (14 septembre); et les deux chambres, afin d'exprimer leur respect pour sa mémoire, suivirent ses funérailles, et en payèrent les frais sur le trésor public. Journaux des lords, VIII, 508-533.

pagne. Il marcha d'Oxford à la tête de 6,000 hommes (7 mai), dont plus de la moitié était de la cavalerie. Le siége de Chester fut levé au seul bruit de son approche; et Leicester, poste important, possédé par le parlement, fut pris d'assaut à la première attaque. Fairfax parut avec son armée devant Oxford, où il s'attendait à être admis par un parti intérieur; mais l'intrigue échoua, et il reçut l'ordre d'aller à la recherche du roi (1). Le soir du septième jour, son avant-garde atteignit l'arrière-garde des royalistes, entre Daventry et Harborough. Fairfax et ses officiers accueillirent avec joie la perspective d'une bataille. Il leur tardait de réfuter les railleries amères et les prédictions sinistres de leurs adversaires dans les deux chambres; de prouver que le défaut d'expérience pouvait être suppléé par la réunion du zèle et du talent, et d'établir, par une victoire remportée sur le roi, la supériorité du parti indépendant sur le parti presbytérien. Charles, au contraire, avait des raisons suffisantes pour éviter un engagement. Ses forces avaient été diminuées par la nécessité de laisser une garnison à Leicester, et plusieurs renforts étaient encore en marche pour rejoindre l'étendard royal. Mais, en présence des « têtes rondes, » les cavaliers n'écoutaient jamais les suggestions de la prudence. Le roi céda à leurs importunités (2) (14 juin) : le matin, de bonne heure, son armée se forma à la manière accoutumée, l'infanterie au centre, et la cavalerie sur les ailes; et toute la ligne s'avança courageusement, malgré le désavantage d'un terrain qui allait en s'élevant, pour charger des ennemis beaucoup plus nombreux. Le prince Rupert commanda la droite. L'ennemi s'enfuit devant lui : six pièces de canon furent prises, et Ireton, le général de la cavalerie parlementaire, fut blessé, et, pendant quelque temps, prisonnier dans les mains des vainqueurs (3). Mais les leçons de l'expérience étaient perdues pour Rupert. Il continua la poursuite avec son impétuosité ordinaire, et tandis qu'il s'éloignait du champ de bataille, la victoire était remportée par la conduite habile d'Olivier Cromwell.

Ce commandant était lui-même opposé à la cavalerie royale, sous les ordres de sir Marmaduke Langdale. Le combat se soutint des deux côtés avec une valeur opiniâtre; mais la supériorité du nombre permit au premier de prendre en flanc les royalistes, qui commencèrent à plier, et qui, à la fin, tournèrent le dos et s'enfuirent. Cromwell arrêta prudemment la poursuite, et, laissant quatre escadrons pour surveiller les fugitifs, il dirigea le reste de ses forces contre l'arrière-garde de l'infanterie royale. Ce corps, qui ne comptait que 3,500 hommes, avait jusque-là combattu avec la valeur la plus héroïque, et repoussé la ligne ennemie, à l'exception d'un seul régiment de la réserve; mais cette charge inattendue abattit leur courage, ils jetèrent bas les armes, et demandèrent quartier. Charles, qui avait été témoin de leurs efforts et de leur danger, fit tout ce qui était en son pouvoir pour les sauver : il réunit plusieurs corps de cavalerie, se mit à leur tête, les somma de le suivre, leur assura qu'un effort de plus assurerait la victoire; mais cet appel fut fait en vain : loin d'écouter ses prières et ses ordres, ils s'enfuirent, et le forcèrent à les accompagner. On continua de les poursuivre, avec un grand carnage, jusque sous les murs de Leicester, et l'on compta 100 femmes, dont quelques-unes du plus haut rang, parmi les victimes de cette fuite précipitée. Dans cette fatale bataille, livrée près du village de Naseby, le roi perdit plus de 3,000 hommes, 9,000 fusils, son parc d'artillerie, le bagage de l'armée, et avec cela, son propre cabinet, contenant des papiers particuliers de la plus grande importance. Parmi ces papiers, le parlement fit une collection, qui fut publiée avec des re-

(1) Journ. des lords, VII, 429-431.

(2) Charles avait si peu prévu l'approche de l'ennemi, que, le 12, il s'amusait à chasser, et, le 13, au souper, il écrivit au secrétaire Nicholas de se mettre en marche le lendemain matin, et de se rendre par Landabay et Melton, jusqu'à Belvoir, mais pas plus loin. Avant minuit, il avait résolu de combattre. Voyez sa lettre dans les Mémoires d'Evelyn, II, App., 97.

(3) Ireton était d'une ancienne famille du comté de Nottingham, et avait été élevé pour le barreau. Il leva une troupe de cavalerie pour le parlement, au commencement de la guerre, et accepta la commission de capitaine dans l'armée nouvellement organisée. A la requête des officiers, Cromwell avait été dernièrement nommé général de la cavalerie, et, à la demande de Cromwell, Ireton fut fait commissaire général sous lui. Journ., VII, 421. Rushw., VI, 42

marques, pour prouver à la nation la fausseté de Charles et l'équité de la guerre (1).

Après cette désastreuse bataille, la campagne ne présenta guère plus que les derniers et faibles efforts d'un parti expirant. Parmi les royalistes, on put à peine trouver un seul homme qui ne déclarât pas que la cause était désespérée, et si quelques-uns firent encore un peu de résistance, ce fut plutôt dans l'espoir de se procurer des conditions avantageuses que de servir les intérêts de leur souverain. Charles supportait ses malheurs avec un air de grandeur qui fut taxé d'obstination par les esprits découragés de ses adhérents. Comme homme d'État, il connaissait la situation désespérée de sa cause; comme chrétien, il déclarait croire que Dieu ne permettrait jamais que la rébellion prospérât; mais que, quoi qu'il pût en arriver, lui, du moins, agirait comme l'honneur et la conscience lui ordonnaient de le faire; que son nom ne descendrait pas à la postérité comme le nom d'un roi qui avait abandonné la cause de Dieu, outragé les droits de ses successeurs, et sacrifié les intérêts de ses fidèles et dévoués adhérents (2). De Leicester, il fit sa retraite sur Hereford (3 juillet); de Hereford, au château de Ragland, appartenant au loyal marquis de Worcester, et de là à Cardiff, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec le prince Rupert, à Bristol. Chaque jour lui apportait les nouvelles les plus tristes. Leicester s'était rendu (17 juin) presque à la première sommation; ses troupes, sous les ordres de Goring, seul corps de royalistes qui méritât le nom d'armée, furent défaites par Fairfax, à Lamport; Bridgewater, qu'on avait regardé jusque-là comme une forteresse imprenable, capitula après un siége de peu de jours : une chaîne de postes, qui s'étendait depuis cette ville jusqu'à Lime, sur la côte méridionale, sépara Devonshire et Cornwall, ses principales ressources, de toute communication avec le reste du royaume; et, ce qui fut pis encore, les dissensions qui existaient parmi ses officiers et ses partisans, dans ses comtés, ne purent s'apaiser, ni par la nécessité de pourvoir à la sûreté commune, ni par la présence et l'autorité du prince de Galles (1). Pour ajouter à son embarras, ses trois forteresses du nord, Carlisle, Pontefract et Scarborough, qui, pendant dix-huit mois, avaient bravé tous les efforts de l'ennemi, étaient alors tombées, la première (28 juin) entre les mains des Écossais, les deux autres (21 juillet) dans celles du parlement. Sous cette accumulation de malheurs, beaucoup de ses amis, et parmi eux Rupert lui-même, jusque-là le partisan le plus déclaré de la guerre, le supplièrent (25 juillet), avec instance, de céder à la nécessité, et d'accepter les conditions offertes par le parlement (31 juill.). Il leur répondit qu'ils ne considéraient la question qu'avec les yeux de simples soldats et d'hommes d'État; mais il était roi, et il avait des devoirs à remplir, dont aucun changement de circonstances, aucun pouvoir humain ne pouvait l'exempter, pour préserver l'Église, protéger ses amis, et transmettre à ses successeurs les droits légitimes de la couronne; Dieu était engagé à soutenir sa propre cause; il pouvait, pendant quelque temps, permettre que des rebelles et des traîtres prospérassent, mais il les humilierait à la fin devant le trône de leur souverain (2). Dans cette persuasion, il se

(1) Sur cette bataille, voyez Clarendon, II, 655. Rushworth, VI, 42, et les Journaux, VII, 433-436. La publication des papiers du roi a été sévèrement censurée par ses amis, et non moins vivement défendue par les avocats du parlement. Si leur contenu était de nature à justifier la conduite de cette assemblée, je ne vois pas pour quelle raison on se serait attendu à ce qu'on les supprimât. La seule plainte qu'on peut faire raisonnablement, et qui semble bien fondée, est que le choix des papiers, pour l'impression, fut fait avec partialité. Le contenu de ce cabinet resta pendant plusieurs jours entre les mains des officiers, et alors il fut soumis à l'inspection d'un comité de la chambre basse; par son conseil, on choisit certains papiers que l'on envoya aux lords, en leur suggérant de les communiquer aux citoyens, dans la salle commune. Mais les lords voulurent voir le reste; vingt-deux numéros de plus leur furent en conséquence envoyés; mais on déclarait en même temps que l'on en gardait d'autres qui n'avaient pas encore été déchiffrés. Par un ordre des communes, les papiers furent ensuite imprimés, avec une préface qui en contenait certains passages et les anciennes protestations du roi. Journaux, 23, 26, 30 juin; 3, 7 juillet. Lords, VII, 467, 469. Charles lui-même reconnaît que les documents publiés étaient authentiques (Mémoires d'Evelyn, App., 101). Mais il soutient aussi que d'autres papiers, qui auraient servi à expliquer les passages douteux, avaient été supprimés exprès. Mémoires de Clarendon, II, 187. Voyez Baillie, II, 133.

(2) Rushw., VI, 132. Clarendon, II, 680.

(1) Clarendon, II, 663 et suiv. Rushw., VI, 50, 55, 57. L'Ormond de Carte, III, 423.

(2) Clarendon, II, 679. Journaux des lords, VII, 667.

peignait à lui-même les choses miraculeuses que devait accomplir la bravoure de Montrose en Écosse; et il attendait avec impatience l'arrivée d'une armée imaginaire de 20,000 hommes, qui venait d'Irlande. Mais il fut bientôt arraché à ces rêves par le mécontentement croissant de la population qui l'entourait, et par le bruit que les Écossais s'avançaient pour assiéger la ville d'Hereford. De Cardiff, il traversa à la hâte le royaume jusqu'à Newark (21 août); averti que la cavalerie écossaise était à sa poursuite, il quitta Newark, se précipita sur les comtés associés, ravagea les terres de ses ennemis, prit la ville d'Huntingdon, et parvint enfin en sûreté à sa cour, à Oxford (28 août). Ce n'était pas que, dans cette expédition, il eût eu en vue aucun objet particulier : son unique intention, en errant de place en place, était d'éviter de tomber dans les mains de ses ennemis avant l'hiver. Dans cette saison, la rigueur du temps lui devait fournir une protection suffisante, et il ne doutait pas qu'à l'approche du printemps, les victoires de Montrose, la pacification de l'Irlande, et la compassion de ses alliés étrangers, ne le missent en état de reprendre l'offensive avec une armée puissante, et les plus flatteuses espérances (1).

A Oxford, Charles entendit parler de la victoire brillante de Kilsyth, près de Stirling, remportée par Montrose, qui, tout en ayant été forcé de battre en retraite à Dundee, se trouva encore en état de maintenir sa supériorité dans les Highlands. Le premier qui osa se mesurer avec le héros écossais fut le vieux général Hurry. Mais les assaillants quittèrent le lieu du combat à Auldearn (9 mai), et Hurry se réfugia lui-même, avec les faibles restes de ses troupes derrière les murailles d'Inverness. A Hurry succéda Baillie, le commandant en chef, qui n'eut pas plus de succès. Une action sanglante eut lieu à Alford dans le comté d'Aberdeen (2 juillet), et quelques fantassins seulement s'échappèrent avec les principaux officiers et la cavalerie. Une nouvelle armée de 10,000 hommes fut réunie; quatre jours furent employés en jeûnes et en prières, et l'armée de Dieu marcha pour fouler sous ses pieds les troupes du roi. Baillie avait pris une position défensive; mais il avait été forcé, si nous en croyons son rapport, d'abandonner son plan, par l'ordre du comité des états. Lorsqu'il se préparait à attaquer, il fut prévenu par Montrose (15 août). Sa cavalerie se rompit au premier choc, l'infanterie prit immédiatement la fuite, et 5,000 hommes périrent, poursuivis dans un espace de 20 milles. Glascow et les comtés voisins sollicitèrent la clémence du vainqueur: les citoyens d'Édimbourg lui envoyèrent les prisonniers qui avaient été condamnés, comme adhérents de la cause royale, et plusieurs, nobles, empressés de se ranger sous son étendard, acceptèrent la commission de lever des troupes au nom du souverain (26 août). A cette nouvelle, la cavalerie des Écossais, qui avait atteint Nottingham, recula jusqu'à la Tweed, pour protéger leur propre contrée, et le troisième jour, le roi quitta Oxford, avec 5,000 hommes, pour chasser l'infanterie qui assiégeait Hereford. Elle n'attendit pas son arrivée, et il fit son entrée dans la ville, au milieu des acclamations joyeuses des habitants.

Mais on ne laissa pas Charles jouir longtemps de son triomphe (10 sept.). Plein de confiance, il marcha d'Hereford au secours de Bristol : au château de Ragland, il apprit que cette ville était déjà au pouvoir de l'ennemi. Cet événement inattendu le découragea entièrement (1). Il lui semblait incroyable qu'un prince de sa famille, un officier dont la réputation de cou-

Trois jours seulement avant son arrivée à Oxford, il écrivit (25 août) une lettre au secrétaire Nicholas avec ordre d'en publier le contenu, savoir, que sa résolution fixe, par la grâce de Dieu, était de ne jamais céder, en aucune circonstance possible, le gouvernement de l'Église aux papistes, aux presbytériens, ou aux indépendants, et de ne pas faire tort à ses successeurs, en renonçant à une partie quelconque du pouvoir ecclésiastique ou militaire que lui avaient légué ses prédécesseurs, et de ne jamais abandonner la défense de ses amis, qui avaient risqué leur vie et leur fortune dans sa querelle. Mém. de Clarendon, II, App., 104.

(1) Clarendon, II, 677. Rushworth, VI, 131. L'Ormond de Carte III, 415, 416, 418, 420, 423, 427. Baillie, II, 152

(1) Rushworth, VI, 230. Guthry, 194. Baillie, II, 156, 157. Cette défaite embarrassa la théologie de cet homme savant. « J'avoue que je suis étonné, et ne puis concevoir, à la satisfaction de mon esprit, les raisons de la conduite de Dieu envers cette terre... Que veut faire le Seigneur en nous rabaissant autant contre l'attente des plus clairvoyants, et cela de sa propre main ? J'avoue que je ne le sais pas. » Ibid.

rage et de fidélité était irréprochable, eût rendu, au bout de trois semaines de siége, une importante cité, qu'il avait promis de garder quatre mois. Son esprit était tourmenté de soupçons et de jalousie. Il ne savait s'il devait attribuer la conduite de son neveu à la lâcheté, au désespoir, ou à la malveillance; mais il prévit et déplora l'influence funeste de cette conduite sur le peu qui lui restait de serviteurs (14 sept.). Dans l'angoisse de son âme, il révoqua la commission du prince, et lui ordonna de sortir du royaume; il commanda au conseil de veiller sur sa conduite, et, au premier signe de désobéissance, de le mettre en prison; il fit arrêter son ami, le colonel Legge, et nomma sir Thomas Glenham pour lui succéder, en qualité de gouverneur d'Oxford. «Dites à mon fils, ajouta t-il, que j'aurais moins de douleur en apprenant qu'il a été frappé à la tête, que de savoir qu'il eût pu commettre une action aussi basse que celle de rendre le château et le port de Bristol aux conditions où ils ont été livrés» (1).

Tandis que le roi déplorait ainsi la perte de Bristol, il reçut d'Écosse des nouvelles plus désastreuses encore. La victoire de Kilsyth avait dissous l'armée royale. Les Gordons avec leurs hommes avaient regagné leurs foyers; Colkitto avait ramené les Highlands dans leurs montagnes, et Montrose avec le reste, 600 hommes au plus, s'approcha des frontières pour attendre l'arrivée de forces anglaises qui avaient été promises, mais non pas réunies, par Charles. Cependant David Leslie avait été détaché, avec 4,000 cavaliers, de l'armée écossaise en Angleterre. Il traversa la Tweed (6 sept.), marcha vers le nord, comme pour se placer entre l'ennemi et les Highlands; puis revint brusquement sur ses pas pour le surprendre à Philipshaugh. Montrose passa la nuit à Selkirk à préparer des dépêches pour le roi : Leslie, qui était caché à peu de distance, franchissant l'Etrick au point du jour (13 sept.), à la faveur d'un épais brouillard, tomba tout à coup sur le camp des royalistes sans défense. Leur chef avec sa garde à cheval accourut pour les soutenir; mais après d'inutiles efforts, il fut forcé de les abandonner à leur destin. La plus grande partie se forma en un corps compacte, et tint l'ennemi en respect jusqu'à ce qu'une capitulation fût acceptée. Mais alors les ministres réclamèrent à grands cris le sang des vaincus, prononcèrent que la capitulation péchait contre Dieu, et par conséquent était nulle, et ils goûtèrent le plaisir de voir le corps entier des prisonniers massacré de sang-froid. Des seigneurs et des gentilshommes enfuis avec Montrose, plusieurs furent pris aussi, et bien peu échappèrent au supplice. Montrose lui-même s'ouvrit un passage jusqu'aux Highlands, où il avait naguère levé l'étendard royal, et avec de faibles troupes et une renommée ternie, continua de braver ses ennemis. A la fin, obéissant aux messages répétés du roi, il congédia ses compagnons, et se retira bien à regret sur le continent (1). Ainsi s'évanouirent, en un seul instant, les brillantes espérances qui avaient consolé le roi de ses premières pertes; mais l'activité de ses ennemis ne lui laissa pas le loisir de s'abandonner à sa douleur : ils avaient déjà formé leurs logements dans les faubourgs de Chester, et menaçaient de lui enlever cette ville, le seul port par lequel il pût encore entretenir des communications avec l'Irlande. Il se hâta de marcher à son secours, poursuivi, à la distance d'un jour de marche seulement, par Pointz (23 sept.), officier parlementaire. L'intention du roi était de faire simultanément deux attaques, l'une de l'intérieur de la ville, l'autre du côté de la campagne, contre le camp des assiégeants. Dans cette vue, il laissa la plus grande partie de la cavalerie royale à Routenheath, sous les ordres de sir Marmaduke Langdale, et entra lui-même à Chester, avec le reste, vers le soir. Mais Pointz méditait aussi une tentative semblable, à l'aide des assiégeants, contre les forces aux ordres de Langdale; et la position singulière des armées marqua le jour suivant des plus singulières vicissitudes de fortune (23 sept.). De grand matin, les royalistes repoussèrent les troupes

(1) Clarendon, II, 663. Rushworth, VI, 66-82. Journ., VI, 584. Mémoires d'Evelyn, II, App., 108. Le soupçon sur la fidélité de Legge fut inspiré au roi par Digby. Charles ordonna qu'on le mît en lieu de sûreté, mais refusa de le croire coupable, jusqu'à ce qu'il lui en fût donné de meilleures preuves. Il id., III.

(1) Rushw., VI, 237. Guthry, 201. Journ., VI, 584. Wishart, 203. Baillie, II, 164.

commandées par Pointz; mais un détachement, sorti du camp, rétablit le combat, et les força de se retirer sous les murs de la ville. Là, avec le secours de la garde du roi, ils reprirent l'offensive; mais, dans la poursuite, ils se laissèrent entraîner dans des défilés bordés de soldats d'infanterie qui les jetèrent dans un désordre irréparable. 600 soldats furent tués dans l'action, plus de 1,000 obtinrent quartier, et le reste se dispersa de tous côtés. La nuit suivante, Charles se retira à Denbigh, réunit les fuyards autour de lui, et évitant Pointz avec adresse, se hâta d'arriver à Bridgenorth (31 sept.), où il fut rejoint par son neveu Maurice, détaché de la garnison de Worcester (1).

Le seul conseiller intime en qui le roi eût placé sa confiance dans cette expédition était le lord Digby. Ce seigneur, malheureusement pour les intérêts de son souverain, s'était attiré la haine de son parti; les uns le haïssaient, à cause de son inimitié contre le prince Rupert; les officiers généraux, parce qu'ils supposaient qu'il gouvernait l'esprit du roi, même dans les opérations militaires; enfin, tous ceux qui désiraient la paix, parce qu'ils attribuaient à ses avis l'obstination de Charles à continuer la guerre. L'opinion générale voulait que le roi établît ses quartiers d'hiver à Worcester; mais Digby, craignant de se trouver renfermé pendant quatre mois dans une ville dont le frère de Rupert était gouverneur (4 oct.), lui persuada de se retirer dans son asile habituel, à Newark. S'étant aperçu, dans cette ville, que le mécontentement augmentait parmi les officiers, il quitta son souverain, mais chargé par lui d'une mission importante et honorable (12 oct.). Langdale engagea la cavalerie du nord, montant encore à 1500 hommes, à essayer de se joindre au héros écossais Montrose, et à recevoir Digby comme commandant en chef. La première expédition du nouveau général fut la complète dispersion de l'infanterie du parlement, dans le voisinage de Doncaster; mais, peu de jours après, ses propres troupes furent dispersées par le colonel Copley, à Sherburne. Elles se rallièrent à Skipton, forcèrent leur marche à travers Westmoreland et Cumberland, et pénétrèrent jusqu'à Dumfries; mais elles ne purent avoir aucune nouvelle de leurs alliés écossais. En retournant vers les frontières, elles se débandèrent auprès de Carlisle, les particuliers se retirant dans leurs maisons, et les officiers dans l'île de Man. Langdale resta à Douglas; Digby se rendit auprès du marquis d'Ormond en Irlande (1).

Charles, durant son séjour à Newark, avait éprouvé qu'avec sa bonne fortune il avait perdu son autorité. Ses deux neveux, le lord Gérard, et environ vingt autres officiers, entrèrent dans sa chambre, et l'accusèrent, dans un langage grossier et insultant, d'ingratitude pour leurs services, et d'une partialité injuste pour le traître Digby. Le roi ne put modérer sa colère, et leur ordonna, avec plus de chaleur qu'il n'en avait jamais montré dans aucune occasion, de quitter sa présence pour toujours (29 oct.). Ils obéirent, et reçurent le lendemain matin des passe-ports pour se rendre où ils voudraient; mais il était temps que le roi songeât lui-même à son départ. Les forces ennemies se multipliaient autour de Newark, et les Écossais s'avançaient pour se joindre au blocus. Il se sauva dans le silence de la nuit (3 nov.), avec 500 hommes seulement, au château de Belvoir; de là, à l'aide de guides expérimentés, il passa à travers les nombreux postes de l'ennemi; et le second jour il atteignit, pour la dernière fois, les murs d'Oxford (5 nov.). Cependant, s'il se trouvait en sûreté dans cette ville, il le devait à la politique du parlement, qui jugea plus prudent de réduire les comtés de Devon et de Cornwall, principales retraites de ses adhérents. A cet effet, Fairfax, suivi de la grande armée, mit le siége devant Exeter; Cromwell avait déjà depuis longtemps balayé toutes les garnisons royales, entre cette ville et la métropole (2).

Le lecteur doit avoir souvent remarqué avec quelle impatience le roi attendait l'arrivée d'un secours militaire d'Irlande. Il est temps d'ex-

(1) Clarendon, II, 712. Rushworth, VI, 117. Journ., VI, 608.

(1) Clarendon, Hist., II, 714. Mém. de Clarendon, II, 199. Rushw., VI, 131

(2) Clarendon, II, 719-723. Rushworth, VI, 80-95. Journaux, 671, 672.

pliquer l'intrigue sur laquelle il fondait ses espérances, et les causes qui firent que son espoir fut déçu. Tous ses efforts pour conclure la paix avec les insurgés avaient été repoussés par l'obstination des anciens Irlandais, qui demandaient, comme une condition indispensable, l'établissement légal de leur religion (1). Ils alléguaient que les catholiques étaient le peuple d'Irlande; qu'ils venaient de conquérir la plupart des églises, qu'on n'avait retirées à leurs ancêtres que depuis un siècle; et qu'ils ne pouvaient, en honneur et en conscience, les remettre à ceux qui professaient une autre religion. Charles s'était abandonné à l'espoir que le lord lieutenant aviserait à quelque moyen de satisfaire à leur demande, sans compromettre le caractère de son souverain (2); mais les scrupules ou la prudence d'Ormond l'engagea à choisir un ministre de dispositions moins timides et plus accommodantes, et il le trouva bientôt dans la personne du lord Herbert, catholique et fils du marquis de Worcester. Herbert portait le dévouement le plus profond à son souverain; il avait vécu avec lui pendant vingt ans dans l'intimité; il avait, d'accord avec son père, dépensé plus de 200,000 liv. pour soutenir la cause royale; et tous deux avaient publiquement, et à plusieurs reprises, fait connaître leur détermination de vivre ou de succomber avec le trône. Le roi lui expliqua donc ses difficultés, ses vues, et ses désirs : quoique bien tombé, il avait cependant encore une ressource suffisante dans les deux armées d'Irlande. Il pouvait avec elles tenir tête à ses ennemis, et rétablir son autorité; mais malheureusement, cette assistance puissante et nécessaire lui était enlevée par l'obstination des catholiques irlandais, dont les demandes étaient telles, qu'en y accédant publiquement, c'eût été perdre l'affection et le soutien de tous les protestants de ses États. Il ne connaissait qu'un moyen d'éluder la difficulté : c'était l'emploi d'un ministre secret et confidentiel, dont le crédit parmi les catholiques donnerait du poids à ses assurances, et dont la loyauté ne refuserait pas de s'exposer aux dangers ou d'encourir la disgrâce pour les intérêts de son souverain. Herbert lui offrit ses services avec joie. Il fut convenu qu'il négocierait avec les confédérés le secours immédiat d'une armée de 10,000 hommes; qu'en récompense de leur bonne volonté à servir le roi, il leur ferait de certaines concessions, relatives à la religion; mais qu'elles resteraient secrètes, tant qu'on jugerait que leur publicité pourrait préjudicier aux intérêts du monarque, afin que Charles, dans le cas où on les découvrirait, eût la ressource de désavouer les opérations d'Herbert, jusqu'à ce qu'il fût lui-même dans une position à pouvoir mépriser les plaintes et la malveillance de ses ennemis (1).

A cet effet, Herbert (créé alors comte de Glamorgan) fut pourvu (2 janv. 1645), 1° d'une commission pour lever des soldats, battre monnaie, et employer les revenus de la couronne à leur entretien; 2° du pouvoir d'accorder, à de certaines conditions, aux catholiques irlandais, des concessions (12 mars), qu'il ne serait pas prudent que le roi, ou son lieutenant, déclarât ouvertement; 3° d'une promesse de la part de Charles de ratifier tous les engagements que son envoyé souscrirait, quand même ils seraient contraires à la loi; 4° de diverses lettres pour le pape, le nonce, et tous les princes dont on attendait des subsides. Mais on prit des précautions pour qu'aucun de ces documents ne vînt à la connaissance du conseil. La commission ne fut pas scellée à la manière accoutumée : les noms des personnes à qui les lettres devaient être remises n'étaient point écrits, et tous les papiers péchaient, chacun en quelque chose, contre la forme, afin que le roi pût avoir un prétexte plausible de nier leur authenticité, dans l'événement d'une découverte prématurée (2).

Glamorgan commença sa mission chevaleresque, et, après diverses aventures, il parvint à débarquer sain et sauf en Irlande. On ne peut douter qu'il ait communiqué la substance de ses instructions à Ormond; et si, dans la suite de ses opérations, il y parut rester quelque

(1) Narration Mss. de Rinuccini.

(2) Voyez la Correspondance dans l'Ormond de Carte, II, App., XV, XVIII, XX, XXII; III, 372, 387, 401. OEuvres de Charles, 155.

(1) Mém. de Clarendon, II, 201.

(2) Voyez les autorités dans la note W à la fin du volume

chose d'ignoré du lieutenant, cette ignorance fut affectée et volontaire. A Dublin, tous deux se réunirent pour les négociations avec les députés catholiques. De cette ville, Glamorgan se rendit à Kilkenny, où le conseil suprême, satisfait de ses pouvoirs, et encouragé par les avis d'Ormond, conclut avec lui (25 août) un traité, par lequel il était stipulé que les catholiques pourraient exercer publiquement leur religion; qu'ils conserveraient les églises et les revenus des églises qui n'étaient pas actuellement au pouvoir du clergé établi; qu'en retour, ils tiendraient à la disposition du roi, à jour fixé, un corps de 10,000 hommes armés, et qu'ils affecteraient les deux tiers des revenus ecclésiastiques à son entretien pendant la guerre (1).

A la surprise de tous ceux qui n'étaient pas dans le secret, le traité public fut conclu avec une facilité à laquelle on ne s'attendait pas. Le seul point en débat entre le lord lieutenant et les députés concernait leur demande d'être relevés, par un acte du parlement, de toutes pénalités relatives à l'exercice du service divin, et l'administration des sacrements, sous d'autres formes que celles de l'Église établie. Ormond prévit leur but ultérieur; il prit de l'inquiétude, et insista sur la condition provisionnelle que cet article ne devait pas s'étendre aux offices célébrés, et aux sacrements administrés dans les églises cathédrales ou paroissiales. Après des discussions réitérées, deux expédients se présentèrent : le premier, qu'à l'article en litige, on en substituerait un autre, garantissant que toutes les concessions relatives à la religion, que le roi pourrait faire par la suite, seraient considérées comme faisant partie du présent traité; le second, qu'il ne serait fait aucune mention de religion; mais que le lieutenant signerait un engagement particulier, par lequel il s'obligerait à ne pas molester les catholiques en possession des églises où ils exerçaient alors leur culte, et qu'il laisserait la question à la décision d'un parlement libre. Les parties consentirent (11 nov.), et les députés retournèrent à Kilkenny, pour soumettre le résultat des conférences au jugement de l'assemblée générale (1).

Mais alors le traité secret conclu avec Glamorgan, que l'on avait caché à tout le monde, excepté aux principaux membres du conseil, était, par accident, venu à la connaissance du parlement (17 oct.). Vers le milieu d'octobre, l'archevêque titulaire de Tuam avait été tué dans une escarmouche, entre deux partis d'Écossais et d'Irlandais, auprès de Sligo; et l'on avait trouvé, dans la voiture du prélat, des duplicata de toute la négociation. Cette découverte avait été tenue secrète; mais à Noël, Ormond reçut d'un de ses amis une copie de ces importants papiers, avec l'avis que les originaux avaient été pendant plusieurs semaines au pouvoir du comité des deux nations à Londres. Il était évident que, pour sauver la réputation du roi, il fallait prendre immédiatement une mesure décisive. Un conseil fut assemblé; Digby se plaignit de la présomption de Glamorgan, en négociant un traité sans l'autorisation de son souverain, ou sans la participation du lord lieutenant, et ce seigneur fut envoyé, sous bonne garde, au château, sous l'accusation de haute trahison. Le conseil fit passer à Charles un rapport de ces opérations, et Digby, qui se croyait le ministre confidentiel, et regardait le secret dont on avait usé envers lui comme un affront personnel, ex-

(1) Le docteur Leyburn, qui fut envoyé par la reine en Irlande en 1647, nous dit, d'après l'autorité du nonce et de l'évêque de Glogher, « que milord de Worcester (Glamorgan) était prêt à justifier qu'il avait exactement suivi les instructions qu'il avait reçues, et particulièrement celles qui concernaient le lord lieutenant, auquel il avait donné connaissance de toutes ses transactions avec les Irlandais, ce dont il pouvait fournir la preuve. » Birch. enquête 322; et ceux-là n'en douteront pas, qui se reporteront à la lettre d'Ormond au lord Muskerry, du 11 août, immédiatement après l'arrivée de Glamorgan à Kilkenny, dans laquelle, en parlant de celui-ci, il assure à ce lord et à tout le conseil des confédérés qu'il ne connaît pas « un sujet en Angleterre sur lequel ils puissent compter avec plus de raison que sur sa seigneurie, vu le pouvoir et la faveur dont il jouit auprès de Sa Majesté; et qu'il n'en est pas un avec lequel lui (Ormond) ne transigeât plus volontiers pour les intérêts de ce royaume » (Birch, 62); et une autre lettre écrite à Glamorgan lui-même, le 11 février, dans laquelle il dit : « Votre seigneurie peut poursuivre en toute sûreté la route qu'elle s'est tracée pour servir le roi, sans craindre d'être entravée par moi, ou même que je cherche à connaître les moyens qu'elle veut employer pour y parvenir. » Ibid., 163. Voyez aussi une autre lettre, du 6 avril, dans Leland, [illegible] 283.

(1) Comparez Carte, I, 548, avec Belling, Vindiciæ, II, 13.

prima sa pensée avec une chaleur et une liberté qui affectèrent péniblement les sentiments du roi (1).

L'infortuné monarque était encore à Oxford, imaginant de nouveaux projets, et s'abandonnant à de nouvelles espérances. Les dissensions parmi ses adversaires avaient pris un caractère de violence et une importance qu'elles n'avaient jamais eues jusqu'à ce moment. Les Écossais, irrités de l'opposition systématique des indépendants, et des délais affectés du parlement, et fondant la justice de leur réclamation sur la ligue solennelle et le covenant, confirmés par les serments des deux nations, insistèrent sur l'établissement légal du presbytérianisme, et la prohibition exclusive de toute autre forme d'adoration. Ils dominaient toujours dans le synode des théologiens; ils furent secondés par le grand corps des ministres de la capitale, et par un nombreux parti de citoyens, et ils réclamèrent avec assurance le secours des membres de la majorité dans les deux chambres, comme leurs frères dans la même croyance religieuse. Mais leurs adversaires, hommes d'intelligence puissante et d'un courage indomptable, furent soutenus par les épées et les mérites d'une armée conquérante. Cromwell, du champ de bataille de Naseby, avait écrit pour exprimer son espoir, que des hommes qui avaient remporté une victoire si glorieuse auraient la permission de servir Dieu suivant les mouvements de leur conscience. Fairfax, dans ses dépêches, plaidait continuellement en faveur de la tolérance. Seldon et Whitelock avertissaient leurs collègues de prendre garde à ne pas établir parmi eux la tyrannie d'une Église presbytérienne, et quelques membres des deux chambres commencèrent à soutenir que le Christ n'avait établi aucune forme particulière de gouvernement d'Église, mais avait laissé cette autorité à l'État, sous les limites convenables (1). Leurs altercations ne se bornèrent pas aux matières religieuses. La décadence de la cause royale avait élevé les espérances des chefs anglais; ils ne déguisèrent pas plus longtemps la jalousie que leur inspiraient les projets de leurs alliés écossais; ils les accusèrent de vouloir usurper la souveraineté de l'Angleterre, en mettant des garnisons à Belfast, Newcastle, et Carlisle, et se plaignirent de ce que leur armée n'était employée qu'à piller les habitants sans défense. Les Écossais répondirent avec fierté que l'occupation des forteresses était nécessaire à leur propre sûreté, et que si les soldats avaient parfois commis des désordres, il fallait en attribuer le blâme à la négligence ou à la parcimonie de ceux qui avaient négligé de fournir les subsides auxquels ils étaient obligés par le traité. Les commissaires anglais firent des représentations au parlement d'Écosse; ceux d'Écosse en firent au parlement d'Angleterre. Les accusations se portèrent et se repoussèrent réciproquement avec rudesse et méfiance, et ce qui se passait chaque jour semblait annoncer une prochaine rupture entre les deux nations. Jusque-là, leurs anciennes animosités étaient restées assoupies, à cause du sentiment d'une dépendance mutuelle; mais l'éloignement du danger commun leur donna une nouvelle énergie (3).

La situation hostile des partis ouvrait un nouveau champ d'intrigue pour un esprit comme celui de Charles, ardent à multiplier les expériences, et disposé à ajouter foi à des choses improbables: il se persuada qu'en séduisant l'un des partis, il parviendrait à les détruire tous deux (3); il commença donc par les indépendants, et leur promit de grandes récompenses et une tolérance sans bornes; en même temps, il chargea Montreuil, l'ambas-

(1) Rushworth, VI, 239, 240. L'Ormond de Carte, III, 436-440. « Vous ne croyez pas, écrit Hyde au secrétaire Nicholas, que milord Digby connaisse la commission et la négociation de milord Glamorgan en Irlande. Je suis certain qu'il n'en sait rien, car il m'a fait voir les copies des lettres qu'il a écrites à ce sujet au roi, et qui n'auraient pas dû être écrites en pareils termes; et je ne pense pas qu'elles lui soient pardonnées par ceux-là mêmes pour le service desquels elles ont été écrites. » Mémoires de Clarendon, II, 346.

(1) Baillie, II, 111, 161, 169, 183. Rushworth, VI, 46, 85. Whitelock, 69, 172. Journaux, VII, 434, 476, 620.

(2) Journaux, VII, 573, 619, 640-643, 653, 668, 689, 697, 703; VIII, 27, 97. Baillie, II, 161, 162, 166, 171, 185, 188.

(3) « Je ne désespère pas d'attirer dans mon parti les presbytériens ou les indépendants, afin de les détruire les uns par les autres, et, par ce moyen, de devenir de nouveau réellement roi. » L'Ormond de Carte, III, 452.

sadeur français, de sonder les intentions des Écossais, qui offraient de lui donner un asile au milieu de leur armée et de se déclarer en sa faveur, s'il voulait consentir aux trois demandes faites par eux, durant le traité, à Uxbridge. Charles écouta les deux partis; mais, dans son opinion, il donna la préférence aux indépendants, qui ne demandaient que la tolérance, tandis que les Écossais prétendaient imposer leur croyance à la conscience des autres; et il paraît qu'il *ne* comprit pas le fait important que les derniers voulaient au moins l'accepter pour roi, tandis que les autres ne tendaient à rien moins qu'à l'entière subversion de son trône (1).

Il avait envoyé d'Oxford (5 déc.) plusieurs messages au parlement (15 déc.): par l'un d'eux, il demandait des passe-ports pour des commissaires, ou un libre accès et une sauvegarde pour lui-même. On refusa d'accéder à ses demandes, en disant qu'il avait employé la liberté qu'on lui avait accordée par les traités antérieurs (26 déc.) à tenter la fidélité des commissaires (29 déc.), et qu'il serait imprudent de lui procurer désormais la facilité de se livrer à de semblables intrigues (1646, 15, 17, 26 janv.). Cependant les convenances exigeaient qu'en retour les deux chambres fissent leurs propositions; et l'on résolut de lui soumettre certains articles auxquels il devait donner immédiatement et sans discussion son assentiment ou son refus. Les Écossais se prononcèrent en faveur des trois premières propositions; mais leurs adversaires y introduisirent quelques changements importants, dans le double but de prolonger les débats jusqu'à ce que le roi fût entouré dans Oxford, et d'y faire de telles additions, que la rigueur des conditions amènerait nécessairement leur rejet (2).

Dans ces circonstances, Montreuil l'avertit qu'il n'avait pas un jour à perdre; que les indépendants ne cherchaient qu'à le tromper pour amener sa ruine; que sa seule ressource était d'accepter les conditions que lui offraient les Écossais, et que, quelle que fût sa persuasion à l'égard de l'origine de l'épiscopat, il pouvait, dans sa détresse actuelle, consentir en conscience à la demande relative au presbytérianisme, parce qu'on n'exigeait pas de lui d'introduire un culte qui ne fût pas encore établi, mais de laisser exister celui qu'il n'avait pas le pouvoir de supprimer. L'opinion de la reine régente de France se rapportait aux instructions qu'il venait de recevoir; et ce fut la même prière que lui adressa son épouse, Henriette-Marie. Mais aucun argument ne put ébranler la résolution du roi (1). Il refusa avec fermeté, mais avec modération, et renouvela la demande d'une conférence personnelle à Westminster. Le message était conçu dans des termes aussi énergiques que la langue pût en fournir; mais il arriva au moment le moins propice, le jour même où le comité des deux royaumes jugeait convenable de communiquer aux deux chambres les papiers relatifs au traité fait entre Glamorgan et les catholiques d'Irlande. Au milieu de la fermentation et de l'exaspération occasionnées par cette découverte, la lettre du roi resta oubliée (2).

La publication de ces importants documents imposait à Charles la nécessité de justifier sa conduite aux yeux de ses sujets protestants. Cette tâche n'était pas d'une exécution facile, à moins qu'il ne se servît lui-même de la permission qu'il avait arrachée à l'attachement de Glamorgan. Dans un autre message, qu'il envoya aux deux chambres, il protesta qu'il n'avait jamais donné d'autre commission à ce seigneur que d'enrôler des soldats, et qu'il ne l'avait autorisé à traiter sur aucun sujet, sans la participation du lord lieutenant; qu'il désavouait toutes ses opérations et les engagements qu'il avait contractés envers les catholiques d'Irlande; et qu'il avait ordonné au conseil privé de Dublin de le poursuivre, suivant la loi, pour le punir de son audace (3).

(1) Mémoires de Clarendon, II, 209-211. Baillie, II, 188.

(2) OEuvres de Charles, 548-550. Journaux, VIII, 31, 45, 53, 72. Baillie, II, 144, 173, 177, 181, 190.

(1) Mémoires de Clarendon, II, 211-214. « Que mes ennemis ne se flattent pas tant de leur bon succès. Sans prétendre à être prophète, je prédis leur ruine, à moins qu'ils ne veuillent s'accorder avec moi, de quelque manière qu'il plaise à Dieu de disposer de moi. »

(2) Mémoires de Clarendon, II, 213. Journaux, 16 janvier; Communes, IV, 16 janvier. OEuvres de Charles, 551. Baillie, II, 185.

(3) Journ., VIII, 132. OEuvres de Charles, 555.

Mais ce conseil, ou du moins le lord lieutenant, avait en sa possession un document inconnu du parlement : c'était une copie de la garantie par laquelle Charles s'était engagé à confirmer tout ce que Glamorgan promettrait au nom du roi. Cette circonstance l'obligea, dans sa réponse à Ormond, à abandonner son plan (31 janv.), et à affirmer qu'il ne se ressouvenait nullement d'une telle garantie ; qu'en effet, il était possible qu'il eût donné au comte des lettres de créance pour les catholiques irlandais; mais que s'il l'avait fait, c'était seulement avec l'intention qu'on ne s'en servît pas sans la participation et l'approbation du lord lieutenant. Quiconque considérera la tendance évasive de ces réponses, y trouvera des preuves abondantes des droits de Glamorgan (1).

Ce seigneur avait déjà recouvré sa liberté. Pour se préparer contre les hasards ultérieurs, et pour laisser au roi ce qu'il appelait « un faux fuyant, » il avait eu soin de joindre à son traité un article secret nommé contre-lettre, qui stipulait que le souverain et lui ne seraient pas plus engagés qu'ils ne le jugeraient à propos, après qu'il aurait eu une preuve des efforts des catholiques en sa faveur ; mais que lui, Glamorgan, cacherait à la connaissance du roi cette contre-lettre, jusqu'à ce qu'il eût fait tout ce qui était en son pouvoir pour procurer l'exécution du traité (2). Il produisit cette pièce extraordinaire pour sa justification. Le conseil ordonna de le mettre en liberté, sur caution de comparaître quand l'ordre lui en serait donné, et il se hâta, sous l'approbation du lord lieutenant, de reprendre ses négociations avec les catholiques, à Kilkenny. Il trouva l'assemblée générale divisée en deux factions. Le clergé et ses adhérents s'opposaient à ce qu'on acceptât aucune paix dans laquelle l'établissement du culte catholique ne serait pas ouvertement reconnu ; et leurs arguments étaient soutenus par l'emprisonnement récent de Glamorgan, et par la secrète influence du nonce du pape, Rinuccini, archevêque et prince de Fermo, qui venait de débarquer en Irlande. D'un autre côté, les membres du conseil, les lords, et les gentilshommes du Pale, demandaient énergiquement que l'on adoptât un des deux expédients mentionnés plus haut, comme offrant une sécurité suffisante pour l'Église, et le seul moyen de réunir les protestants royalistes dans la même cause que les catholiques. D'après le conseil du nonce, la décision fut remise au mois de mai ; mais Glamorgan n'oublia pas la détresse de son souverain ; il obtint immédiatement un secours de 6,000 hommes, et la promesse d'un renfort considérable. Il s'avança ensuite vers Waterford, avec le projet de faire lever le siége de Chester. Là, pendant qu'il attendait l'arrivée des transports, il reçut la nouvelle du désaveu public de son autorité par le roi. Mais il en ressentit peu d'inquiétude. Il l'attribua à sa cause réelle, le danger dont Charles était menacé, et il avait déjà reçu l'avis « de ne tenir d'autre compte de ces déclarations, que de se mettre en position de secourir son maître, et de procurer sa liberté » (1). Peu de temps après, arriva la fâcheuse nouvelle que Chester venait de se rendre. La perte de Chester fut suivie de la dissolution de l'armée royale dans le Cornwall, sous le commandement du lord Hopton ; et le prince de Galles, ne pouvant plus rester dans cette ville avec sûreté, s'enfuit d'abord à Scilly, et de là à Jersey. Il ne restait pas le plus petit point, sur la côte d'Angleterre, où les Irlandais auxiliaires pussent débarquer avec quelque apparence de succès. Glamorgan dispersa son armée. 300 hommes accompagnèrent le lord Digby, afin de former une garde pour le prince. Un corps de troupes plus considérable marcha sur l'Écosse, au secours de Montrose, et le reste revint à ses anciens quartiers (2).

(1) Carte, III, 445-448.

(2) Comparez Carte, I, 551, avec Belling, Vindiciæ, 17. Aucun de ces écrivains ne donne une entière copie de la contre-lettre. Belling dit que ce fut ce qui fit sortir Glamorgan de prison.

(1) Birch, 189.

(2) Si l'armée de 10,000 hommes que devait avoir Glamorgan eût débarqué en Angleterre, la guerre eût probablement pris un caractère plus sanguinaire. Les chambres avaient publié une ordonnance qui prescrivait de ne point faire de quartier à aucun Irlandais ou papiste venant d'Irlande ; qu'ils devaient être exceptés de toutes les capitulations, et que chaque fois qu'on en prendrait un, on le mît à mort immédiatement (Rushworth, V, 729, 24 octobre 1644). La marine exécuta rigoureusement cet ordre. Les marins irlandais pris étaient invariablement liés dos à dos, et jetés à la mer. Nous lisons qu'à

A cette époque, le roi continuait à perdre son temps en inutiles négociations avec le parlement, les Écossais, et les indépendants. 1° On l'avait persuadé qu'il existait plusieurs personnages, de très-grande influence, dans la ville et dans les deux chambres, qui désiraient avec ardeur un accommodement qui pût guérir les plaies de l'Angleterre; que la terreur inspirée par le parti dominant leur imposait silence pour le moment; mais que s'il était à Londres, ils se rallieraient avec empressement autour de lui, et, par leur nombre et leur réunion, forceraient leurs adversaires à rabattre de leurs prétentions (1646, 29 janv.). Ce furent ces motifs qui l'engagèrent à solliciter une conférence personnelle à Westminster. Il renouvela sa proposition, et, pour la faire accepter, il offrit d'accorder une tolérance entière à toutes les classes de protestants dissidents; de remettre le commandement de l'armée au parlement, pendant sept ans, et de lui céder le droit de nommer le lord amiral, les juges, et les officiers d'État. Le silence outrageant avec lequel on reçut ce message ne le détourna pas d'une troisième tentative. Il demanda que, s'il licenciait ses troupes, s'il renvoyait ses garnisons, et qu'il retournât à sa résidence habituelle, dans le voisinage du parlement (23 mars), ils s'engageassent, de leur côté, à sauver son honneur, sa personne, ses propriétés, et à permettre à ses partisans de vivre dans leurs domaines, sans les inquiéter. Cette proposition même n'amena point de réponse. Il était évident que ses ennemis n'osaient mettre leurs partisans à l'épreuve de la présence du roi; et, craignant qu'il ne se rendît en secret dans la ville (31 mars), ils déclarèrent, par une ordonnance, que, si le roi dépassait les lignes de communication, l'officier de garde le conduirait à Saint-James, emprisonnerait sa suite, et interdirait tout accès près de sa personne; et, en même temps, qu'il avertirait, par une proclamation, tous les catholiques et autres personnes qui avaient porté les armes au service du roi, d'avoir à s'éloigner dans l'espace de six jours, sous peine d'être poursuivis comme espions, conformément à la loi martiale (1). 2° Dans les négociations encore pendantes entre Montreuil et les commissaires écossais, plusieurs points furent facilement accommodés; mais les questions de religion présentèrent une difficulté insurmontable: les Écossais insistant pour que la forme presbytérienne du gouvernement de l'Église fût établie dans les trois royaumes, le roi consentant bien à ce qu'elle eût la suprématie en Écosse, mais refusant de consentir à l'abolition de l'épiscopat en Angleterre et en Irlande. Pour donner une couleur à la médiation de Montreuil, Louis l'avait nommé résident français en Écosse (16 février), et en cette qualité il demanda de pouvoir passer par Oxford, afin de pouvoir remettre au roi des lettres de son souverain et de la reine régente. Des objections furent faites; des délais furent créés; mais au bout de quinze jours (7 mars), Montreuil obtint un passe-port du comité des deux royaumes, et employa son temps, à Oxford, à convaincre le roi de la nécessité de concessions, et à solliciter des commissaires écossais l'autorisation de lui assurer toute sûreté, quant à sa personne et à sa conscience, dans l'armée écossaise. Le 1er avril, il reçut de Charles un engagement écrit de n'emmener avec lui aucune autre personne que ses deux neveux et M. Ashburnham; de satisfaire les Écossais dans toutes leurs demandes sur des matières civiles; et, relativement à la religion, d'écouter les instructions de leurs ministres, et ensuite de faire toutes les concessions que sa conscience lui permettrait (2). En retour, l'en-

terre les parlementaires ayant pendu 20 soldats irlandais, le prince Rupert, pour s'en venger, fit pendre 20 de ses prisonniers (Clarendon, II, 623). Après la victoire de Naseby, Fairfax renvoya cette tâche aux deux chambres. Il n'avait pas, écrivait-il, le temps de s'informer de ceux qui étaient irlandais, et de ceux qui ne l'étaient pas; mais il envoyait tous les prisonniers à Londres pour qu'on en disposât conformément à la loi (Journ., VII, 433). On fit plusieurs motions dans la chambre des communes, pour faire exécuter l'ordonnance qui prescrivait de pendre les Irlandais (28 juillet); mais il paraît qu'on la laissa tomber. Cependant les Écossais ayant fait prisonniers environ 100 Irlandais dans la victoire qu'ils remportèrent à Philiphaugh, les fusillèrent sans miséricorde, et, peu de jours après, ils noyèrent leurs femmes et leurs enfants, au nombre de 40, en les jetant dans la rivière de l'Avon, par-dessus le pont. Guthrie, 203. Monteith, 224. Baillie, II, journaux, VII, 534.

(1) OEuvres de Charles, 559, 557. Rushworth, VI, 249. Journaux, 31 mars 1646. L'Ormond de Carte, III, 452.

(2) Il y avait deux copies de cette pièce, l'une, que l'on devait tenir secrète, et contenant une protestation

voyé lui donna la parole du roi et du régent de France (1), que les Écossais le recevraient comme leur souverain légitime, ne feraient aucune violence à son honneur ni à sa conscience, protégeraient ses domestiques, ses partisans (2), et joindraient leurs forces et leurs efforts aux siens pour conclure « une paix heureuse et solidement fondée. » D'après cela, il fut convenu que le roi essayerait, la nuit du mercredi suivant, de s'ouvrir un passage à travers les forces parlementaires distribuées autour d'Oxford ; en même temps un corps de 300 cavaliers écossais s'avancerait jusqu'à Harborough, pour le recevoir et le conduire en sûreté jusqu'à leur armée.

Deux jours après (3 avril), Montreuil eut l'air de poursuivre sa route pour l'Écosse, et gagna Southwell, dans les quartiers assignés aux Écossais. Afin qu'ils pussent sans inconvénient se dispenser de fournir une forte escorte pour aller au-devant du roi, il avait apporté avec lui un ordre de Sa Majesté à lord Belasyse, auquel était enjoint de remettre Newark entre leurs mains. Mais, à sa grande surprise et consternation, il trouva que les commissaires près de l'armée affectaient d'ignorer son autorité à Oxford, et refusaient d'assumer la responsabilité d'aller chercher et de recevoir le roi. Ils objectèrent que ce serait un acte d'hostilité envers la parlement, une atteinte à la ligue solennelle, au covenant entre les deux nations, et ils ne voulurent pas lui permettre d'informer Charles de leur refus, avant qu'ils eussent eu une conférence personnelle avec leurs commissaires à Londres. Dans cette conjoncture, Montreuil brûla l'ordre de la reddition de Newark, et le roi, alarmé d'un silence inexplicable, ne fit aucune tentative pour s'échapper d'Oxford Quinze jours s'étaient passés en incertitude pénible ; à la fin les deux corps de commissaires se réunirent à Royston (11 avril), et le résultat d'un long débat fut une sorte de compromis entre les partis opposés, en vertu duquel le roi devait être reçu, mais de manière à détourner toute apparence de traité ou d'accord préalable; on devait le sommer de donner satisfaction sur la question de religion, aussi vite que possible, et nulle coopération des forces royales avec celles des Écossais ne serait permise. D'abord Montreuil, dans la vivacité de son dépit, fut d'avis que l'on ne devait ajouter aucune foi dans la parole d'un Écossais; puis il s'imagina entrevoir un rayon d'espoir dans la résolution prise à Royston, et conseilla au roi d'accepter la proposition, si l'on ne trouvait pas un meilleur expédient (16, 18, 20 avr.). Cela présentait une perspective de sécurité, mais ne promettait rien de plus (1).

3° Durant cette négociation, l'infortuné monarque, averti pourtant qu'en traitant en même temps avec deux partis opposés, il courait risque de perdre la confiance de l'un et de l'autre, avait employé Ashburnham pour faire, par l'entremise de sir Henri Vane, des propositions aux indépendants. Ce que le roi demandait d'eux était de faciliter son accès au parlement. De grandes récompenses furent promises à Vane lui-même, au gentleman qui était logé avec lui (2) et à ses amis, et l'on donna l'assurance que si l'établissement du presbytérianisme devenait encore une condition indispensable de paix, le roi joindrait ses forces aux leurs, « pour déraciner du royaume ce gouvernement tyrannique » (3). D'après ce qui reste de la cor-

que nul des compagnons du roi ne serait ruiné ou déshonoré; l'autre, ostensible, ne contenant pas cette protestation. — « L'une desquelles m'a été donnée pour faire voir que la protestation n'était point faite. A Oxford, ce 1er avril 1646. » Clarendon, Pap., II, 220.

(1) On peut demander quelle sécurité cela pouvait donner au roi. On répondra que, lorsque les Écossais proposèrent, au moyen de leur agent Murray, à Paris, un traité secret et une réconciliation avec Charles, il fut convenu « que la couronne de France s'engageait à ce que les Écossais exécuteraient tout ce qu'ils avaient promis, et à ce que le roi ratifierait tout ce qui serait entrepris par lui, ou par la reine, en son nom. » Clarendon, II, 750.

(2) Cette clause ne fut insérée dans le traité que dans la vue de ménager la dignité du roi. Il s'engagea lui-même, par écrit, à n'en point tirer avantage. Mémoires de Clarendon, II, 220.

(1) Ces particularités paraissent dans la correspondance dans les mémoires de Clarendon 221-6. Montreuil quitta Oxford le vendredi, par conséquent le 3.

(2) Ce gentleman pouvait être Fairfax ou Cromwell; mais d'après une lettre de Baillie, II, 199, à 213, je penserais que c'était un ministre indépendant.

(3) « Vous pouvez être certain (écrit-il à Vane) que tout sera fait suivant mes promesses. Je vous conjure, par tout ce qu'il y a de bon, de me rendre ce service avec le plus de promptitude possible; autrement il serait trop tard. Je périrai avant de pouvoir en recueillir les fruits. » 2 mars. Mém. de Clarendon, II, 227.

respondance, il paraît qu'à la première communication Vane avait répondu en termes qui, sans être satisfaisants, n'excluaient pas pourtant tout espoir de concours de sa part, et Charles lui écrivit une seconde fois, reproduisant ses offres, décrivant sa détresse, et déclarant, qu'à moins de recevoir une réponse favorable sous quatre jours, il serait obligé d'avoir recours à quelque autre expédient (1). Toutefois, la négociation se prolongea quelques semaines; elle fut encore découverte par le parti opposé, qui la considéra comme un artifice de la part des indépendants pour retenir le roi dans Oxford, jusqu'à ce que Fairfax et Cromwell eussent ramené l'armée de Cornwall, pour amuser l'oiseau royal jusqu'à ce que les oiseleurs l'eussent enfermé dans leurs filets (2).

Oxford était devenu, pendant la guerre, une des plus fortes citadelles du royaume. De trois côtés, les eaux de l'Isis et du Charwell, répandues dans les campagnes adjacentes, tenaient l'ennemi à une distance considérable; et, vers le nord, la ville était défendue par une suite d'ouvrages élevés par les ingénieurs les plus habiles. Avec une garnison de 5,000 hommes, et une abondante provision de vivres et de munitions, Charles pouvait prolonger sa situation pendant plusieurs mois; mais le résultat du siége devait toujours être sa captivité. Il n'avait pas d'armée; il n'avait aucune perspective de secours de l'extérieur, et, au dedans, la famine devait enfin le forcer à se rendre (25 avril). Il attendit jusqu'à ce qu'il eût épuisé toutes ses ressources. Indigné de ce qu'il appelait un manque de foi dans les Écossais, il repoussait l'idée de se mettre à leur merci, et la marche de Fairfax avec l'avant-garde de son armée sur Andover l'avertissait qu'il était temps de quitter Oxford. D'abord, il s'informa, par le moyen de deux officiers, de l'opinion d'Ireton, qui avait ses quartiers à Waterstock (22 avril): si, dans le cas où il licencierait ses troupes, et se rendrait auprès du général, le parlement lui laisserait le titre et l'autorité de roi. Ne recevant pas de réponse d'Ireton, il autorisa le comte de Southampton à déclarer au colonel (25 avril) Rainborowe que le roi était prêt à se remettre entre les mains de l'armée, en recevant un gage que sa sûreté personnelle serait respectée. Mais Rainborowe le renvoya au parlement, et le malheureux monarque, ayant épuisé tous les moyens que lui présentait son esprit, quitta Oxford à minuit (27 avril), accompagné d'Ashburnham et du docteur Hudson, ecclésiastique, qui connaissait bien le pays. Charles était déguisé en domestique et suivait son prétendu maître. Ils s'avancèrent par Henley et Brentfort, jusqu'à Harrow, sur une colline; mais le temps qu'ils employèrent à faire la route prouve que le roi était encore indécis sur ce qu'il voulait faire, ou bien qu'il attendait une communication de la part de ses partisans dans la capitale. Enfin il se dirigea vers Saint-Albans; mais, évitant cette ville, il se hâta, par des détours, d'arriver à Harborough (28 avril). Là, il fut encore trompé dans son attente: il ne put avoir de nouvelle d'aucun parti de cavalerie du camp écossais, ni d'aucun messager de l'ambassadeur de France. Hudson se rendit à Newark. Le roi et Ashburnham, traversant Stamford, trouvèrent un asile provisoire à Downham, dans le Norfolkshire (30 avril), et passèrent deux ou trois jours à s'enquérir inutilement d'un vaisseau qui pût les transporter à Newcastle ou en Écosse, tandis que Hudson allait trouver l'agent français à Southwell, et rapportait une courte note de Montreuil, dont les paroles firent croire au messager que les Écossais avaient engagé leur parole, mais sans vouloir donner de titre écrit, de remplir pour leur part le compromis arrêté à Oxford (5 mai). Sur cette légère garantie, et il n'y avait pas de choix, Charles se rendit au logement de Montreuil dès le matin, et fut conduit vers midi, par une troupe de cavalerie, au quartier général, à Kelham. Leslie et ses officiers, tout en affectant la plus grande surprise, le traitèrent avec tout le respect dû à leur souverain; et Loudon, au nom des commissaires, le somma

(1) Voyez deux lettres, l'une du 2 mars, d'Ashburnham, commençant: « Sire, vous ne pouvez supposer que l'œuvre est accomplie; » une autre, sans date, de Charles, commençant ainsi: « Monsieur, je n'ajouterai que ce mot à ce qui vous a été dit dans ma dernière. » Elles ont été publiées pour la première fois d'après les papiers du secrétaire Nicholas, par Birch, 1764, dans la préface à une collection de « Lettres entre Col. Hammond, et le comité de Derby-House, etc. » Et plus tard dans les papiers de Clarendon, II, 226, 227.

(2) Baillie, II, 199, 200, 203. Mém. de Clarendon, II, 226.

d'accepter le covenant, d'ordonner à lord Belasyse de rendre Newark, et de dépêcher un courrier avec un ordre royal à Montrose de déposer les armes. Charles s'aperçut bientôt qu'il était prisonnier, et, lorsque, pour s'en assurer, il voulut donner le mot d'ordre à la garde, Leven, l'interrompant, lui dit : « Je suis le plus ancien soldat, sire; Votre Majesté fera beaucoup mieux de me laisser cet office» (1).

Depuis dix jours, l'esprit public de la capitale était agité par les bruits les plus contradictoires. Dès que le lieu de la retraite du roi fut connu avec certitude, les presbytériens et les indépendants se réunirent pour condamner la perfidie de leurs alliés du nord. Des menaces d'hostilités se firent immédiatement entendre; Poyntz reçut l'ordre de surveiller, avec 5,000 hommes de cavalerie, les mouvements des Écossais; et l'on arrêta que Fairfax le suivrait avec le reste de l'armée. Mais les chefs écossais, jaloux d'éviter une rupture, et ne voulant pas rendre la personne du roi, levèrent leur camp devant Newark, et se retirèrent précipitamment vers Newcastle. Là, à force de protestations, ils parvinrent à calmer la fermentation des parlementaires anglais (2). Charles y contribua pour sa part, en faisant connaître de nouveau ses vœux pour un accommodement, et en priant les deux chambres de lui envoyer les propositions de paix; et pour plus grande preuve de sa sincérité, il dépêcha une circulaire à ses officiers, pour les engager à rendre les forteresses qui tenaient toujours pour sa cause. Ainsi la guerre se termina. Oxford, Worcester, Pendennis, et Ragland, ouvrirent leurs portes; et, à la gloire des vainqueurs, on doit remarquer qu'ils ne souillèrent pas de sang leur lauriers. Les derniers restes de l'armée royale obtinrent des conditions honorables de la générosité de Fairfax; des accommodements faciles se firent avec la plus grande partie des royalistes, pour le rachat de leurs propriétés, et le grand nombre d'individus qui s'empressèrent de profiter du bénéfice de la tolérance prouva la politique de cette mesure, et éteignit les espérances du petit nombre de personnes qui croyaient encore possible de rassembler une autre armée pour la défense du monarque captif (1).

Pendant que les deux chambres, assurées de la victoire, débattaient à loisir les propositions qui devaient être soumises à l'acceptation du roi, les Écossais employaient ce délai à s'efforcer de le convertir à la religion presbytérienne. A cet effet, Henderson, le plus célèbre de leurs ministres, se rendit de Londres à Newcastle. Le roi, suivant sa promesse, écouta les arguments de son nouvel instituteur, et une controverse intéressante, sur l'institution divine de l'épiscopat et du presbytérianisme, fut soutenue avec une habileté remarquable par les deux contendants. On peut douter que Charles ait composé, sans le secours d'un maître en théologie, les ouvrages qu'il produisit à cette occasion; mais l'auteur, quel qu'il fût, se montra égal, sinon supérieur à son vieux adversaire (2). Cependant, les chefs écossais

(1) Rushworth, VI, 266, 267, 276. Clarendon, Hist., III, 22. Mémoires, II, 228.

(2) Charles, peu de temps après que Montreuil eut quitté Oxford, informa Ormond de l'intention où il était de rejoindre les Écossais, qui lui avaient promis de l'aider contre ses ennemis. Cettre lettre, qui fut publiée par Ormond, fit revivre toutes les imputations antérieures contre les Écossais. Pour se tirer de là, les commissaires écossais déclarèrent solennellement au parlement que l'assertion introduite dans cette lettre était « une fausseté damnable. » Journaux, VIII, 334. Le fait est que ces promesses avaient été faites et rétractées.

(1) Journaux, VIII, 309, 329, 360, 374, 475. Baillie, II, 207-209. Rushw., VI, 280-297. Le dernier qui se soumit à abaisser l'étendard royal fut le marquis de Worcester. Il fut forcé, à l'âge de quatre-vingts ans, de venir de Ragland-Castle à Londres; mais il mourut immédiatement après son arrivée. Comme ses possessions étaient sous le séquestre, les lords ordonnèrent d'avancer une somme pour faire les frais de ses funérailles. Journ., VIII, 498, 616. Voyez la note X à la fin du volume.

(2) Voici quel fut le point principal de la dispute: on avait allégué de part et d'autre des textes de l'Écriture, pour soutenir une opinion favorite, et chacun avait donné de ces textes des explications différentes. Il eût été certainement aussi déraisonnable que Charles soumît son opinion à Henderson, que Henderson soumît la sienne à Charles. C'est pourquoi le roi demanda quel serait le juge entre lui et son adversaire. Le théologien répondit que l'Écriture ne pouvait être expliquée que par l'Écriture, ce qui, dans l'opinion du monarque, laissait la matière indécise. Il soutenait que l'antiquité devait être le juge. Le gouvernement ecclésiastique, établi par les apôtres, doit avoir été conforme au vrai sens de l'Écriture. Maintenant autant qu'il nous est possible de remonter dans l'histoire, nous trouvons l'épiscopat établi; on peut donc en inférer avec justice que l'épiscopat était la forme établie par les apôtres. Henderson n'admettait pas cette con-

vinrent au secours de leur champion par des arguments politiques. Ils certifièrent au roi que son retour à l'autorité royale, ou son exclusion perpétuelle du trône, dépendait de son choix présent; que s'il entrait dans la ligue, s'il concourait à l'établissement du directoire, la nation écossaise, jusqu'au dernier homme, et les Anglais, à l'exception des indépendants, se déclareraient en sa faveur. Sa conformité en ce seul point les porterait à céder de la rigueur de leurs autres demandes, à le replacer sur le trône de ses ancêtres, et à forcer la faction opposée à se soumettre. S'il refusait, il ne devait en attribuer les conséquences qu'à lui-même. Il avait reçu des avertissements suffisants; ils avaient accepté le covenant, et ils devaient remplir leur devoir envers Dieu et leur patrie.

On crut alors, et l'on a souvent répété depuis, que le refus du roi provint de l'opiniâtreté et de l'obstination de son caractère; et que ses appels répétés à sa conscience n'étaient que des prétextes pour déguiser son projet de replonger la nation dans toutes les horreurs dont elle venait à peine de se dégager. Mais cette supposition est complétement réfutée par toute la teneur de sa correspondance secrète avec la reine et son conseil en France. Il paraît avoir divisé ses objections en deux classes, l'une politique, l'autre religieuse. 1° On était, disait-il, dans un âge où le genre humain était gouverné par la chaire. Il était donc de la plus grande importance pour le souverain, de se fixer sur les individus aux soins desquels il fallait confier un instrument si redoutable. Les principes du presbytérianisme étaient antimonarchiques : ses ministres prêchaient ouvertement la légitimité de la rébellion, et si l'on en faisait les seuls dispensateurs de l'instruction publique, lui et ses successeurs seraient rois de nom, mais esclaves de fait. Le plus sage de ceux qui avaient porté le sceptre depuis Salomon avait donné sa sanction à cette maxime, «sans évêque, pas de roi;» et sa propre histoire fournissait une triste preuve de la sagacité de son père. 2° L'origine de l'épiscopat était une question théologique qu'il avait spécialement étudiée. Il était convaincu que l'institution venait du Christ, et qu'en conscience il ne pouvait la changer pour adopter une autre forme de gouvernement ecclésiastique, provenant d'un homme. En montant sur le trône, il avait trouvé l'épiscopat établi dans l'Église, il avait juré de le maintenir dans tous ses droits, et il se trouvait obligé à le laisser subsister jusqu'à sa mort. Une fois, à la vérité, pour complaire aux deux chambres, il avait trahi sa conscience, en donnant son assentiment à la mort de Strafford : la punition de cette transgression pesait encore sur sa tête; mais si, pour leur plaire de nouveau, il la trahissait une seconde fois, il ne serait lui-même qu'un pécheur incorrigible, et par conséquent, il mériterait la malédiction de Dieu et des hommes (1).

Le roi avait atteint Newark en mai, et la fin de juillet était arrivée avant que les propositions de paix fussent soumises à son examen. En substance, c'étaient les mêmes que celles de l'année précédente; mais elles avaient été aggravées par de nouvelles restrictions, et par une liste de proscriptions plus complète. Le dixième jour (2 avril), terme définitif assigné aux commissaires, Charles répondit qu'il lui était impossible de donner un consentement, sans observations, à des propositions d'une si haute importance; qu'il ne pouvait, sans éclaircissements, savoir ce qu'il devait conserver ou retrancher de l'ancienne constitution; qu'une conférence personnelle était nécessaire aux deux parties, pour lever tous les doutes, peser les raisonnements, et finir par s'entendre complétement; et qu'à cet effet, son intention était de se rendre à Westminster, si les deux chambres et les commissaires écossais voulaient lui donner l'assurance qu'il y pourrait résider avec liberté, honneur, et sûreté (2).

séquence. L'Église des juifs avait tourné à l'idolâtrie pendant le court séjour que Moïse fit sur la montagne; l'Église du Christ pouvait être aussi tombée dans quelque erreur peu de temps après la mort des apôtres. La controverse finit là, par la maladie et la mort du théologien. Voyez les Œuvres de Charles, 75, 90.

(1) Pour toutes ces particularités, voyez les Mémoires de Clarendon, II, 243, 248, 256, 260, 263, 265, 274, 277, 295. Baillie, II, 208, 209, 214, 218, 219, 236, 241, 242, 243, 249.

(2) Journaux, VIII, 234, 447, 460. Le roi maintenant désirait s'échapper des mains des Écossais. Ashburnham avait pour instruction de sonder Pierpoint, l'un des commissaires parlementaires; mais Pierpoint refusa de conférer avec lui. Ashburn., II, 78.

Ce message, que l'on crut évasif, et qui, par conséquent, sembla peu satisfaisant, remplit les indépendants de joie, et les presbytériens de douleur. Les premiers ne déguisèrent plus leur désir de détrôner le roi, et de mettre à sa place son fils le duc d'York, que la reddition d'Oxford avait livré entre leurs mains; ou, ce qui semblait préférable à un grand nombre, de substituer un gouvernement républicain au gouvernement monarchique. Les commissaires écossais cherchèrent à diminuer la fermentation (11 août), en attirant sur d'autres points l'attention des chambres. Ils exprimèrent leur empressement à concourir, non-seulement aux mesures que l'obstination du roi rendrait nécessaires, mais encore à ramener leur armée dans leur pays, aussitôt qu'ils auraient reçu la compensation de leurs services passés. Leur offre fut acceptée avec joie ; un comité s'assembla pour balancer les comptes entre les deux nations; plusieurs accusations furent portées et repoussées de part et d'autre, et enfin les Écossais consentirent à recevoir 400 000 liv. pour couvrir toutes leurs réclamations. La moitié de cette somme devait leur être payée avant qu'ils quittassent l'Angleterre, et le reste, après qu'ils seraient arrivés en Écosse (1).

A cette époque, un vote inattendu des deux chambres donna naissance à une controverse qui n'avait pas de précédents dans l'histoire. Il fut arrêté (21 sept.) que le droit de disposer du roi appartenait au parlement d'Angleterre. Les Écossais se hâtèrent de faire des remontrances. Disposer du roi était une expression ambiguë ; ils pensaient que sa signification était de déterminer le lieu où il résiderait, jusqu'à ce que l'harmonie fût rétablie entre lui et son peuple. Mais on devait se rappeler qu'il était roi d'Écosse, comme roi d'Angleterre, que les deux nations avaient un intérêt égal à ce qui concernait la personne royale ; que toutes deux avaient participé à la guerre, que toutes deux avaient donc le droit d'être consultées sur le résultat. Les Anglais prétendirent, au contraire, que les Écossais n'étaient pas partie, mais auxiliaires seulement, et que leur devoir était d'obéir aux ordres de ceux qui les nourrissaient et qui les payaient; que l'Écosse était certainement un royaume indépendant; mais que ses droits ne s'étendaient pas plus loin que ses frontières; qu'en conséquence, elle n'avait aucune autorité à exercer dans les limites de l'Angleterre. Cette altercation menaça de dissoudre l'union qui existait entre les deux royaumes. Il y eut des conférences réitérées (1er oct.). Les Écossais publièrent leurs discours : les communes ordonnèrent que ces libelles fussent saisis, et les imprimeurs emprisonnés; et chaque parti refusa obstinément d'admettre les prétentions de son adversaire (7 oct.), et d'en venir à un compromis. Mais ce qui marqua plus fortement l'intention du parlement (13 oct.), ce fut la détermination qu'il prit de lever de l'argent, pour le payement de l'armée, pendant les six mois suivants ; preuve bien intelligible de la résolution qu'il avait prise de soutenir ses prétentions par la force des armes, si la présomption de ses alliés cherchait à leur porter quelque atteinte (1).

Cette querelle extraordinaire, la difficulté de faire immédiatement un emprunt, et les arrangements préparatoires du départ des Écossais, occupèrent l'attention des deux chambres pendant le reste de l'année. Charles eut un loisir suffisant pour réfléchir au sort qui le menaçait (30 sept.). Sa constance sembla fléchir : il consulta les évêques de Londres et de Salisbury, et proposa successivement plusieurs expédients peu satisfaisants, dont l'objet était de combiner la tolérance de l'épis-

(1) Journaux, VIII, 461-485. Baillie, II, 222, 223, 225, 267. Rushworth, VI, 322-326. Pour se procurer cet argent, on fit un nouvel emprunt de cette manière: chaque souscripteur aux premiers emprunts faits sous la loi du parlement, n'ayant encore reçu ni principal ni intérêts, souscrivit pour la même somme au présent emprunt, et, en retour, les deux sommes avec les intérêts devaient lui être assurées sur l'excise et la vente des domaines des évêques. Trois ordonnances furent publiées à cet effet. La première interdisait à toute personne de tenir la fonction, de prendre le nom, et d'exercer la juridiction d'archevêque ou d'évêque dans le royaume, et investissait certains dépositaires, pour en faire usage, selon les besoins de la nation, de toutes les terres appartenant aux archevêques et aux évêques (Journ., 515). La seconde hypothéquait sur ces terres les dettes contractées envers les souscripteurs (Ibid., 520). La troisième nommait certaines personnes pour faire des contrats de ventes et recevoir l'argent. Journaux des communes, 16 novembre.

(1) Journ., 498, 534. Communes, 7, 13, 14, 16 octobre. Rushw., VI, 329, 373. Baillie, II, 246.

copat avec l'établissement temporaire ou partiel du presbytérianisme. Les lords votèrent pour qu'on lui permît de résider à Newmarket (12 déc.); mais les communes y refusèrent leur consentement (24 déc.); enfin, les deux chambres fixèrent sa résidence à Holmby, dans le voisinage de Northampton. On ne tint aucun compte de la sécurité qu'il avait demandée pour son honneur et sa liberté; mais on promit qu'on aurait égard à la sûreté de sa personne (6 janv. 1647), dans la défense de la vraie religion et des libertés des deux royaumes, conformément à la ligue solennelle et au covenant. Cette détermination fut communiquée aux commissaires écossais, à Newcastle, lesquels répondirent qu'ils attendaient les ordres de leur parlement (1) (12 janv.).

En Écosse, la situation du roi avait été le sujet de débats violents et très-animés (16 déc.). Dans le parlement, ses amis étaient actifs et persévérants, et leurs efforts amenèrent la résolution que les commissaires à Londres useraient de toute leur influence pour appuyer sa demande d'une conférence personnelle. Encouragés par ce succès partiel, ils proposèrent une mesure qui exprimât leur détermination de maintenir dans toutes les circonstances ses droits au trône d'Angleterre. Mais à cette époque arrivèrent les décisions des deux chambres, qui ordonnaient de le conduire à Holmby; l'élan de la loyauté écossaise fut aussitôt arrêté, et la crainte d'une rupture entre les nations engagea les états à observer un jeûne solennel, afin de gagner les bénédictions du ciel, et à consulter les commissaires de l'Église, afin de pouvoir ensuite procéder dans la paix de leur conscience. La réponse fut telle qu'on devait l'attendre de la bigoterie du siècle : qu'il était illégitime de faciliter le rétablissement d'un prince qui avait été exclu du gouvernement de son royaume pour avoir refusé de consentir à des propositions relatives à la religion et au covenant. On prit une nouvelle détermination, tendante à ce qu'il restât à demeure à Holmby, ou dans quelque autre de ses maisons, près de Londres, jusqu'à ce qu'il eût consenti aux propositions de paix; et tout ce que ses amis purent obtenir, fut un amendement qui exprimait plutôt leurs craintes que leurs espérances, par lequel on stipulait qu'il ne serait fait aucun outrage ou violence à sa personne; qu'on n'opposerait aucun obstacle à la légitime succession de ses enfants, et qu'on ne ferait aucun changement au gouvernement existant des deux royaumes (25 janv. 1647). Cette addition fut adoptée avec empressement par la chambre anglaise des lords; mais les communes ne daignèrent pas l'honorer de leur attention. Le premier payement de 100,000 liv. avait déjà été effectué à Northallerton. Les Écossais, suivant les conditions, avaient évacué Newcastle (2 janv.), et les commissaires du parlement s'emparèrent de la personne du roi, sans autre cérémonie (30 janv.). Quatre jours après, les Écossais reçurent la seconde somme de 100,000 liv. (3 févr.); leur armée repassa les frontières des deux royaumes, et le monarque captif, sous une forte garde (16 févr.), mais traité avec toutes les démonstrations de respect possible, fut conduit à sa nouvelle prison de Holmby (1).

Les royalistes, depuis la visite du roi à Newark, avaient vu avec anxiété et terreur la politique et les froids calculs des Écossais. Le résultat convertit leurs soupçons en certitude; ils n'hésitèrent pas à les accuser de fausseté et de perfidie, et à leur reprocher d'avoir attiré le roi dans leur armée par des promesses trompeuses, afin, comme Judas, de l'échanger contre de l'argent avec ses ennemis. Des insinuations aussi outrageantes pour le caractère de la nation ne peuvent être admises avec légèreté. On doit, à la vérité, convenir que le fanatisme et l'intérêt particulier avaient armé les cœurs des membres du covenant contre les impulsions généreuses de la loyauté et de la compassion; mais on ne peut légitimement rien inférer de plus de toutes les preuves fournies par l'histoire. 1° Les dépêches de Montreuil démontrent évidemment que l'engagement verbal des commissaires de Londres fut désavoué par les commissaires suivant l'armée,

(1) Mémoires de Clarendon, II, 265, 268, 276. Journ., 622, 635, 648, 681. Journaux des communes, 24 décembre.

(1) Journ., VIII, 686, 689, 695, 699, 713. Communes 25, 26, 27 janvier. Baillie, II, 253. Rushw., VI, 390-398. Whitelock, 232.

devant Newark; que le roi était officiellement informé que cet engagement ne serait jamais mis à exécution, et que si, par la suite, il chercha un asile parmi les Écossais, il n'y fut pas déterminé par leurs promesses, mais entraîné par la nécessité et le désespoir. 2° Si la remise de la personne royale, à l'époque même où il leur fut compté 200,000 liv., a toute l'apparence d'un marché, on doit se souvenir que les comptes entre les deux nations avaient été reconnus au commencement de septembre; que, durant plus de quatre mois ensuite, les Écossais ne cessèrent de négocier en faveur de Charles, et qu'ils n'abandonnèrent le soin de sa personne que lorsque les résolutions du parlement anglais les forcèrent à choisir entre la soumission et la guerre. Il se peut qu'en prenant leur décision, ils n'aient pas oublié leurs intérêts personnels; mais il existait une considération qui n'était pas sans importance, même pour les amis du monarque. Il était évident qu'en laissant le roi résider à Holmby, le seul prétexte de tenir sur pied l'armée aux ordres de Fairfax se trouvait détruit; la dissolution de cette armée rendait nulle l'influence des indépendants, ennemis déclarés de l'Écosse, de l'Église, et du roi, et donnait un ascendant incontestable aux presbytériens, leurs partisans dévoués; et la conséquence nécessaire devait être que les deux parlements auraient la liberté de combiner, en conformité avec le covenant, l'établissement de la religion et la restauration du trône (1).

Charles n'avait pas perdu l'espoir de recevoir des secours d'Irlande. A Newcastle, il se consolait des longues heures de sa captivité, en rêvant aux efforts puissants que feraient pour sa délivrance Ormond et Glamorgan, et le conseil de Kilkenny. Il envoya deux messages au premier, l'un ouvertement par Lanark, le secrétaire écossais, et l'autre clandestinement par lord Digby, qui se rendit de France à Dublin. Le premier donnait à Ormond l'ordre positif de rompre le traité avec les catholiques; le second lui commandait de tenir à ses premières instructions, et de n'obéir à aucune instruction qui ne lui serait pas transmise par la reine ou par le prince (20 juillet). Sa lettre à Glamorgan prouve l'état de détresse auquel il se trouvait réduit, et sa confiance dans les efforts de ce seigneur. « Si, lui écrivait-il, vous pouvez lever une somme d'argent considérable, en donnant pour gage mes royaumes à cet effet, je désire que vous le fassiez; et si je recouvre mes États, je la rembourserai complétement. Dites au nonce que, si je puis me trouver dans vos bras et dans les siens, ce que vous devez beaucoup désirer, autant pour vous-même que pour le bien de l'Angleterre et de l'Irlande, puisque le reste, comme je le vois, me dédaigne, je le ferai. Et si je ne vous parle pas ainsi du fond du cœur, ou si, à une époque quelconque, je ne vous tiens pas parole, que Dieu ne me rende jamais mes États en ce monde, et ne me donne jamais le bonheur éternel dans l'autre, où j'espère que cette tribulation finira par me conduire, après avoir rempli mes obligations envers mes amis, à aucun desquels je n'ai autant d'obligation qu'à vous, dont les mérites sont au-dessus de toutes les expressions que je pourrais employer.

« Votre constant ami,

« CHARLES R. » (1).

Mais la religion était l'écueil contre lequel toutes les espérances du roi étaient destinées à se briser. La persévérance du conseil suprême à Kilkenny l'emporta, en apparence, sur les intrigues du nonce et l'opposition du clergé. La paix fut signée de part et d'autre : on la

(1) Voyez les déclarations d'Argyle, dans Laing, III, 560, et du commissaire écossais au parlement anglais. Journaux, IX, 594-598. « Stapleton, Hollis, et plusieurs autres des onze membres, furent ceux qui nous persuadèrent le plus de quitter l'Angleterre, et de leur laisser le roi, sur l'assurance qu'il y serait plus convenablement; que ce serait le seul moyen d'obliger l'armée ennemie à se débander, et d'arranger à notre gré les affaires du roi et celles de la paix; mais, en visant toujours à l'exécution de cette idée, ils se sont perdus, eux et tout, jusqu'à ce que Dieu y pourvoie. » Baillie, II, 257.

(1) Birch, Recherches, 245. Je puis rapporter ici que Glamorgan, quand il était marquis de Worcester, publia un livre qu'il appela « une Centurie de noms et modèles » que Hume appelle un « composé ridicule de mensonges, de chimères, et d'impossibilités, qui suffisent pour prouver ce qu'on pouvait attendre d'un pareil homme. » Si le lecteur parcourt la nouvelle édition de ce traité par M. Partington, il conclura probablement que l'historien ne l'avait jamais vu, ou qu'il était incapable de le comprendre.

publia avec plus d'appareil que de coutume dans les villes de Dublin et de Kilkenny; un synode national, tenu à Waterford à la même époque (6 août), la condamna comme contraire au serment d'association, et conséquemment excommunia ses auteurs, fauteurs, et complices, comme coupables de parjure. La querelle entre les avocats de la paix et les opposants fut bientôt terminée. Les gens de l'Ulster sous Owen O'Neil, fiers de leur récente victoire (ils avaient presque détruit l'armée écossaise dans la bataille sanglante de Benburb), épousèrent la cause du clergé : Preston, qui commandait les troupes de Leicester, se déclara, après quelque hésitation, en sa faveur. On emprisonna les membres de l'ancien conseil qui avaient signé le traité, et l'on créa un nouveau conseil composé de huit laïques et de quatre ecclésiastiques présidés par le nonce. Les deux armées marchèrent sous leurs ordres pour assiéger Dublin: cette ville fut sauvée par la prudence d'Ormond, qui avait dévasté le pays voisin, et entretenu la division et la jalousie entre O'Neil et Preston, l'un d'origine irlandaise, et l'autre d'origine anglaise. Ormond toutefois désespéra de préserver la capitale de leurs attaques répétées, et parut incertain sur la question de savoir s'il la livrerait à eux ou au parlement. Le premier parti ressemblait à de la perfidie pour sa religion, et l'autre, à de la trahison envers son souverain. Il préfera le dernier. Il se détermina à rejeter la première proposition (14 oct.), comme attentatoire à son honneur; une seconde négociation eut lieu, et il consentit à rendre au parlement l'épée, emblème de sa charge, le château de Dublin, et toutes les forteresses occupées par ses troupes (1647, 22 févr.), sous la condition qu'on payerait une certaine somme d'argent, qu'on lui garantirait la sûreté de sa personne, et qu'on lui rendrait ses terres, que l'on avait séquestrées. Cet arrangement fut accepté; Ormond se rendit en Angleterre, et l'espérance que le roi avait placée dans les secours de l'Irlande fut encore une fois détruite (1).

(1) Journaux, VIII, 519, 522; IX, 29, 32, 35. Le lecteur trouvera un détail exact d s négociations nombreuses et compliquées relatives à l'Irlande, dans Birch. Recherches, etc., pag. 242-261.

Avant de terminer ce chapitre, il est à propos de faire remarquer les progrès de la réformation de la religion. Du directoire pour le culte public de l'adoration, le synode et les chambres passèrent au gouvernement de l'Église. Le royaume fut divisé en provinces, les provinces en classes, et les classes en presbytères ou doyennés; et l'on établit par des décrets successifs une gradation régulière d'autorité parmi ces nouvelles judicatures, qui, si nous devons en croire les canons, s'élevaient au nombre de 10,000. Mais aucun des grands partis religieux ne fut satisfait. 1° Les indépendants combattaient fortement l'intolérance du système presbytérien (1); et tout en voulant qu'il fût protégé et soutenu par l'État, ils réclamaient le droit de former, selon le vœu de leur conscience, des congrégations séparées pour eux-mêmes. Leurs plaintes furent favorablement écoutées par les deux chambres, dont les membres (au rapport d'un théologien écossais qui assistait à l'assemblée de Westminster) pouvaient se partager en quatre classes : les presbytériens, qui, par l'influence et le nombre, surpassaient chacun des trois autres; les indépendants, qui, bien qu'en petit nombre, se distinguaient néanmoins par des talents supérieurs et l'adresse de leurs chefs; les gens de loi, qui voyaient avec jalousie toute tentative pour ériger un pouvoir ecclésiastique indépendant de la législature; enfin, les hommes dont les habitudes irréligieuses redoutaient la discipline sévère de l'Église presbytérienne. Les deux dernières classes servaient souvent à rétablir la balance entre les deux autres, et, en se joignant aux indépendants, à suspendre le zèle et à neutraliser le vote des presbytériens (1644, 13 sept.). Cromwell, par leur secours, comme l'organe des religionnaires mécontents, obtint la nomination «d'un grand comité d'accom-

(1) Sous le nom général d'indépendants, je comprends toutes les sectes différentes énumérées par Édouard dans son Gangræna : indépendants, brownistes, millenaires, antinomiens, anabaptistes, arminiens, libertins, familiers, enthousiastes, chercheurs, perfectionistes, sociniens, ariens, anti-tritinaires, anti-scripturistes, et sceptiques. Puritains de Neal, ch. XVII. J'observe que quelques-uns d'entre eux affirmaient que la tolérance était due, même aux catholiques. Baillie le remarque souvent avec des sentiments d'horreur, II, 17, 18, 43, 61.

modement,» qui se réunit pendant quatre mois et ne conclut rien. Son objet apparent était de réconcilier les deux partis, en engageant les presbytériens à rabattre de leurs hautes prétentions, et les indépendants à se relâcher de l'opiniâtreté de leur secte : les uns et les autres furent inflexibles. Les premiers ne voulurent admettre aucune innovation dans les pouvoirs que le Christ, d'après leur croyance, avait conférés au presbytérianisme; les autres, plutôt que d'y acquiescer, déclarèrent qu'ils étaient prêts à subir les pénalités de la loi, ou à chercher d'autres climats où ils pussent jouir de la liberté religieuse et de la liberté civile (1). 2° Le mécontentement des presbytériens venait d'une source bien différente : ils se plaignaient de ce que le parlement avait sacrilégement usurpé la juridiction dont le Christ avait exclusivement revêtu son Église. L'assemblée prétendait que «les clefs du royaume des cieux étaient confiées aux chefs de l'Église, en vertu de quoi ils avaient respectivement pouvoir de retenir et de remettre les péchés, de fermer le royaume des cieux aux impénitents par la censure, et de l'ouvrir aux pénitents par l'absolution.» Ces prétentions des théologiens étaient défendues avec zèle par leurs frères dans le parlement, et combattues avec vigueur par tous ceux qui n'étaient pas de leur communion. Les théologiens réclamaient pour les consistoires le droit de pénétrer dans la vie privée des individus, et d'éloigner de la communion ceux qui en étaient indignes (1646, 5 mars). Le parlement refusa d'accorder la première de ces demandes, et borna la seconde au cas de scandale public : les docteurs s'arrogèrent le droit de décider quels seraient les délits regardés comme scandaleux, et de nommer dans chaque province les commissaires civils, auxquels les consistoires devaient référer de tous les cas non prévus : ils défendirent d'appeler des tribunaux ecclésiastiques aux magistrats civils; le parlement permit à tous ceux qui se croyaient opprimés d'en appeler à l'une des deux chambres (2). Cette mutilation profane du droit divin des consistoires excita l'alarme et l'exécration de tous les croyants orthodoxes. Lorsque le règlement relatif à l'exécution du nouveau plan fut discuté par les communes, les ministres se déterminèrent généralement à ne pas agir d'après sa teneur. A la vérité, on imposa silence aux citoyens de Londres qui s'y opposèrent par pétition, en déclarant qu'ils avaient violé les priviléges de la chambre; mais les commissaires écossais vinrent à leur secours, en demandant que la religion fût régularisée à la satisfaction de l'Église; et l'assemblée des théologiens se hasarda à remontrer qu'elle ne pouvait en conscience se soumettre à une forme de gouvernement ecclésiastique aussi imparfaite et aussi contraire à l'Écriture (22 avril). On fit aux Écossais une réponse polie, mais insignifiante; quant à l'assemblée, il fut résolu que la remontrance était une violation de priviléges, et qu'on proposerait aux théologiens neuf questions sur la nature et l'objet du droit divin, auquel ils prétendaient. Selden et Whitelock avaient préparé avec habileté ces questions, ostensiblement pour paraître s'instruire, mais en réalité pour semer la dissension et gagner du temps (1).

Quand on annonça à l'assemblée les votes des communes, les membres présents s'attendirent à subir les pénalités sévères qu'on imposait ordinairement à ceux qui violaient les priviléges de la chambre. Ils résolurent d'observer un jour de jeûne et d'humiliation, pour invoquer la protection de Dieu en faveur de son Église persécutée : ils requirent la réunion immédiate de leurs collègues absents, et prirent alors en considération, bien qu'avec regret, les questions que les communes leur avaient envoyées. Peu de jours après, cependant, le le roi se réfugia à l'armée écossaise (26 mai), et un nouveau rayon d'espoir ranima leurs esprits abattus. On présenta de nouvelles pétitions : les réponses des deux chambres devinrent plus conciliantes, et l'on remercia les pétitionnaires de leur zèle, en les assurant, dans

(1) Baillie, I, 408, 420, 431; II, 11, 33, 37, 42, 57, 63, 66, 71.

(2) Journaux, VII, 469. Communes, 25 septembre, 10 octobre, 5 mars.

(1) Journ., VIII, 232. Communes, 23 mars, 22 avril. Baillie, II, 194. « Le pape et le roi, s'écrie-t-il, ne furent jamais aussi empressés à se mettre à la tête de l'Église, que la majorité de ce parlement. » 196, 198, 199, 201, 216.

un langage conciliateur, qu'on porterait attention à leur requête. L'abolition des commissaires provinciaux en fut l'immédiate conséquence; et les ministres, adoucis par cette condescendance, promirent d'exécuter le règlement dans Londres et dans le comté de Lancastre (1). En même temps, l'assemblée entreprit de composer un catéchisme et une profession de foi; mais le travail en fut journellement retardé par les débats sur les neuf questions, et l'influence du parti diminua beaucoup par la mort subite du comte d'Essex (2) (1647, 14 sept.). Elle fut cependant bientôt relevée par la remise du roi dans les mains du parlement (18 févr.): on présenta immédiatement des pétitions pour se plaindre des progrès de l'erreur et du schisme; et l'impatience des citoyens (27 mars) les porta à nommer un comité qui se tint journellement à la porte de la chambre des communes, jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse favorable. Mais il survint une autre révolution dont on parlera dans le chapitre suivant: la garde de la personne royale passa du parlement à l'armée, et l'espoir des orthodoxes s'éteignit encore une fois (3).

CHAPITRE XIV.

Projets opposés des presbytériens et des indépendants. — Le roi est amené de Holmby à l'armée. — Les indépendants chassés du parlement. — Rétablis par l'armée. — Origine des niveleurs. — Le roi s'échappe de Hampton-Court, et se met en sûreté dans l'île de Wight. — Mutinerie dans l'armée. — Opinion publique en faveur du roi. — Les Écossais s'arment pour sa défense. — Les royalistes recommencent la guerre. — Les presbytériens reprennent le dessus. — Défaite des Écossais. — Extinction des royalistes. — Traité de Newport. — Le roi est ramené à l'armée. — La chambre des communes est purifiée. — Procès du roi. — Jugement. — Exécution. — Réflexions.

Le roi, pendant sa captivité à Holmby, partageait son temps entre ses études et ses amusements. Il passait une grande partie de la journée dans son cabinet, le reste à jouer à la boule ou à monter à cheval dans le voisinage; il était surveillé strictement, et l'on ne pouvait obtenir aucun accès près de lui, sans un ordre du parlement. Les gardes repoussaient les personnes qui venaient se faire toucher pour des maladies scrofuleuses, les domestiques qui le servaient étaient nommés par les commissaires, et quand il refusa les secours spirituels de deux ministres presbytériens qu'on lui avait envoyés de Londres (17 févr.), sa demande pour qu'on lui accordât l'un de ses douze chapelains fut également rejetée (6 mars). Trois mois s'écoulèrent ainsi, sans aucune communication officielle des deux chambres. Sa patience s'épuisa, et il leur adressa une lettre (12 mai) qui, en la supposant sortie de sa plume, est un spécimen favorable de ses talents. Il y observait que le défaut de conseillers pouvait, dans l'opinion de tout homme raisonnable, le dispenser de faire mention des propositions importantes qu'on lui avait présentées à Newcastle; mais que le désir de rétablir la bonne harmonie entre lui et ses deux chambres de parlement l'avait engagé à en faire l'objet de son étude journalière, et que, s'il ne pouvait donner une réponse satisfaisante sur chaque objet, il ne fallait pas l'attribuer au défaut de volonté, mais aux scrupules de sa conscience. Il était prêt à céder beaucoup de choses de grand cœur, et, sur d'autres points, disposé à recevoir des observations, et cela en personne, si tel était le plaisir des lords et des communes. Beaucoup de personnes, dans sa situation, pourraient se persuader que des promesses extorquées d'un prisonnier ne les engagent pas. Si telle avait été son opinion, il n'eût pas hésité un moment à accorder tout ce qu'on lui avait demandé. Sa répugnance même prouvait indubitablement qu'avec lui, du moins, les paroles d'un roi étaient sacrées.

Après ce préambule, il signifie son consentement à la plupart des propositions, et répond aux trois principaux points en discussion: 1° qu'il est prêt à confirmer, pour l'espace de trois ans, le gouvernement presbytérien, à condition qu'on accordera, à lui et à sa maison, la liberté de culte, qu'on adjoindra à l'assemblée de Westminster vingt théologiens à sa

(1) C'étaient les deux seules places où le gouvernement presbytérien eût été établi d'après la loi.

(2) Baillie dit: « Il était ici le chef de notre parti, et c'était lui qui tenait liés ensemble tous ceux qui vont se brouiller maintenant après sa mort. La chambre des lords dépendait absolument de lui, la cité y tenait beaucoup, ainsi que plusieurs des comtés. » II, 234.

(3) Baillie, II, 207, 215, 226, 234, 236, 250. Journ., VIII, 332, 509; IX, 18, 72, 82. Communes, 26 mai, 27 nov., 7 déc., 15 et 20 mars.

nomination, et qu'à l'expiration de cette période, l'établissement définitif de la religion se fera régulièrement par lui et les deux chambres; 2° qu'il consent à ce que le commandement de l'armée et de la marine soit confié à des personnes nommées par elles, à condition qu'après dix ans, ce droit reviendra à la couronne; et 3° que, si ces points sont accordés, il s'engage à donner toute satisfaction relativement à la guerre en Irlande (20 mai). Les lords reçurent favorablement la réponse du roi, et arrêtèrent, à une majorité de 13 sur 9, que le roi serait envoyé de Holmby à Oatlands; mais les communes négligèrent de s'occuper de cet objet, parce que leur attention était absorbée par une question d'un intérêt immédiat, et par conséquent, dans leur opinion, plus importante (1).

Le lecteur sait que les presbytériens voyaient depuis longtemps avec une jalousie particulière, l'armée aux ordres de Fairfax : elle offrait en même temps un refuge assuré à leurs adversaires en religion, et un boulevard solide à leurs adversaires politiques. Sous sa protection, ils étaient à l'abri de l'intolérance, ils priaient et prêchaient comme ils le voulaient. Le fanatisme de l'un servait à contenir le fanatisme de l'autre, et quoiqu'ils différassent en grâce spirituelle et en notions théologiques, tous se trouvaient liés par la profession commune de dévotion, et la crainte de la persécution. Fairfax, regardé comme presbytérien, n'avait rien de ce caractère austère et peu conciliant qui marquait les chefs du parti. Son activité et son audace le faisaient distinguer à la guerre; mais dès qu'il avait rempli ses devoirs militaires, il retombait dans ses habitudes de repos et d'indolence, et, avec le naturel et la crédulité d'un enfant, il se laissait guider par les avis ou les désirs de ceux qui l'entouraient, par sa femme, ses compagnons, et surtout par Cromwell. Cet aventurier était parvenu à obtenir la confiance du commandant en chef et du soldat. Sombre, artificieux, la tête pleine de projets, il gouvernait Fairfax par ses insinuations, quoiqu'il prétendît seconder seulement les desseins de ce général. Près des soldats, il semblait l'avocat de la liberté et de la tolérance, se joignait à eux dans leurs conventicules, adoptait avec eux le jargon du fanatisme, et affectait de partager les injustices qu'ils éprouvaient comme religionnaires, et leurs privations comme soldats; avec les officiers ses camarades, il déplorait l'ingratitude et la jalousie du parlement, cour où l'expérience démontrait que personne, pas même le patriote le plus méritant n'était en sûreté : aujourd'hui l'on s'y trouvait en haute faveur; demain, à l'instigation de quelque obscur légiste, ou d'un bigot à esprit rétréci, on était arrêté et renfermé dans la Tour. Il est difficile de croire que Cromwell aspirât, dès ce moment, à l'élévation qu'il atteignit ensuite; mais il était évident, pour l'observateur le plus indifférent, que son ambition était éveillée, et qu'il faisait tous ses efforts pour mettre l'armée en lutte avec le parlement (1).

Le principal objet des chefs presbytériens était alors de licencier cette armée; mais ils déguisaient leurs véritables motifs sous le prétexte d'un avantage national. Les royalistes étaient dans la poussière, les Écossais étaient partis, et il était temps de soulager la contrée du fardeau d'une multitude d'hommes armés, sans aucun but ostensible. L'on parvint, malgré une forte opposition, à obtenir les résolutions suivantes : de prendre dans l'armée trois régiments de cavalerie et huit régiments d'infanterie pour le service de l'Irlande; de ne garder en Angleterre que l'infanterie nécessaire pour le service des garnisons, avec 6,000 hommes de cavalerie, pour apaiser plus promptement les tumultes et les émeutes, et de ne conserver aucun officier au-dessus du rang de colonel, à l'exception de Fairfax, le commandant en chef. Il fut en outre décidé qu'on n'accorderait aucune commission à aucun membre de la chambre basse, ou à aucun individu qui refuserait d'adopter la ligue solennelle ou le covenant, ou à ceux dont la conscience ne leur permettrait pas de se conformer au système

(1) Journ., 19, 69, 123, 199. Communes, 20 février, 2, 9 mars, 21 mai.

(1) Dès le 11 août 1648, Huntingdon, major dans son régiment, remarque, dans son récit de la conduite de Cromwell, qu'il dit dans sa chambre à Kingston, « que Stapleton et Hollis avaient été tout-puissants auparavant dans le royaume, mais qu'il ne voyait pas pourquoi il ne serait pas aussi capable de le gouverner qu'aucun d'eux. » Journaux, x, 411.

presbytérien du gouvernement de l'Église (1).

L'objet de ces arrêtés ne put être caché aux indépendants : ils prirent la résolution d'opposer à leurs adversaires leurs propres armes, et d'intimider ceux qu'ils ne pouvaient convaincre. L'armée sortit soudainement, à leur secrète instigation, de ses cantonnements dans le voisinage de Nottingham, s'approcha de la métropole, et prit ses quartiers dans le comté d'Essex. Ce mouvement fut regardé et ressenti comme une menace; Fairfax allégua, pour l'excuser, la difficulté de se procurer des subsistances dans un pays ruiné et appauvri (21 mars). Il rencontra, à Saffron-Walden, les commissaires du parlement : ils convoquèrent un conseil d'officiers, et soumirent à leur examen des propositions relatives au service d'Irlande; mais, au lieu d'une réponse positive, on fit des recherches, on demanda des explications, pendant qu'on faisait circuler, afin d'obtenir les signatures des divers régiments, une remontrance contre le traitement de l'armée. Les soldats y demandaient un bill d'indemnité, pour les mettre à couvert de toute action devant les cours civiles, relativement à leur conduite passée; la solde de l'arriéré, qui se montait, pour la cavalerie, à quarante-trois semaines, et à dix-huit pour l'infanterie; l'exemption de la presse pour le service étranger; une récompense pour les blessés, des pensions pour les veuves et les familles de ceux qui seraient tués à la guerre, et un payement hebdomadaire, afin de n'être plus forcés de vivre à discrétion chez les habitants. Cette remontrance alarma le parti dominant : il craignit de s'aliéner des pétitionnaires qui avaient l'épée à la main, et, pour anéantir ce projet dès sa naissance, les deux chambres envoyèrent des instructions au général, ordonnèrent à tous les membres qui avaient des commandements de se rendre à l'armée (30 mars), et publièrent une déclaration par laquelle, avec la promesse d'oublier le passé, ils prévenaient les signataires qu'en persistant dans leur conduite illégale, ils s'exposaient à être punis « comme ennemis de l'État et perturbateurs du repos public » (1).

Les auteurs de cette déclaration connaissaient bien peu l'esprit militaire. Ils cherchaient à l'emporter par la crainte, et ils ne firent qu'accroître le mécontentement général. Pouvait-on supporter, se demandaient les soldats, que la ville de Londres et le comté d'Essex fissent des pétitions contre l'armée, et qu'il fût défendu à ceux qui avaient combattu, versé leur sang, et vaincu pour la cause de leur pays, d'établir leurs griefs et de justifier leur caractère? Jusqu'alors l'armée avait été guidée, du moins en apparence, par le conseil d'officiers; maintenant, soit par les manœuvres des officiers eux-mêmes, pour faire partager l'odieux à toute l'armée, soit par les suggestions des soldats, qui commençaient à se défier de l'intégrité de leurs chefs, on forma promptement, à l'imitation des chambres de Westminster, deux corps délibérants, l'un composé des officiers qui avaient des commissions, l'autre de deux représentants de chaque compagnie, s'appelant eux-mêmes assistants ou aides, dénomination que leurs ennemis changèrent en celle d'agitateurs ou perturbateurs (2). Guidée par eux, toute l'armée parut animée d'un même esprit : à peine se trouva-t-il un homme qui voulût déserter la cause commune, en acceptant du service en Irlande; chaque corps adjoignit des surnuméraires à son complément primitif (3), et l'on tenait des discours, et l'on suggérait des projets fort alarmants pour le parti

(1) Journaux des communes, IV, 15, 19, 20, 23, 25, 26 et 27 février; 1, 2, 3, 4, 5 mars. La majorité presbytérienne se trouva réduite à dix, dans plusieurs divisions, dans l'une à deux membres. Ils firent tous leurs efforts pour exclure Fairfax, mais ils eurent une minorité de 147 contre 159. Ibid., 5 mars. « Quelques-uns, dit Whitelock, parurent étonnés du débat et de la question. » Pag. 239.

(1) Journaux, IX, 66, 72, 82, 89, 112-115. Communes, V, 11, 25, 26, 27, 29 mars.

(2) Ce ne fut pas la première apparition des agitateurs. « La première fois, dit Fairfax, que je les remarquai, ce fut à Nottingham (fin de février), par le rassemblement des soldats qui dressaient une pétition au parlement, au sujet de leur arriéré. La chose paraissait juste, mais non par ce moyen; je parlai à quelques officiers qui y prenaient une part active, et je la supprimai pour cette fois. » Mémoires abrégés de Thomas, lord Fairfax, écrits par lui-même. Traité de Somers, V, 392.

(3) Quelques corps de troupes, dans les comtés éloignés, avaient été licenciés; mais l'armée sous Fairfax, en enrôlant des volontaires des deux partis, royalistes ou parlementaires, s'était graduellement accrue de plusieurs milliers d'hommes, et la dépense de leur entretien s'était doublée. Voyez Journ., IX, 559-583.

presbytérien. Confiant cependant en sa propre puissance, la majorité résolut de licencier plusieurs régiments, en leur donnant une petite portion de leur arriéré. On venait à peine de prendre cette décision, qu'une députation d'officiers présenta aux communes une apologie de la remontrance. Ils maintenaient qu'ils n'avaient pas perdu leurs droits de sujets, en devenant soldats; qu'en combattant pour la liberté des autres, ils n'avaient pas perdu la leur; que ce qu'on avait accordé aux adversaires de la république et aux officiers d'Essex et de Waller, ne pouvait équitablement leur être refusé; et que, comme sans liberté de faire des pétitions les griefs étaient sans remède, on devait leur permettre de réclamer présentement ce qui les concernait comme soldats, aussi bien qu'ils le pourraient par la suite, en ce qui les concernerait comme citoyens. En même temps, «les assistants» adressèrent à Fairfax et aux autres officiers généraux une lettre, dans laquelle ils rappelèrent les injustices dont ils étaient les victimes, déclarant leur résolution d'en obtenir le redressement, et citant l'expédition d'Irlande comme un simple prétexte, pour séparer les soldats des officiers auxquels ils étaient attachés, « un manteau pour l'ambition d'hommes qui, ayant goûté depuis peu de la souveraineté, et, s'étant élevés au-dessus de leur sphère ordinaire de sujets, cherchaient à devenir des maîtres et dégénéraient en tyrans. » Le ton de ces écrits excita l'alarme, et Cromwell, Skippon, Ireton, et Fleetwood, reçurent l'ordre de rejoindre leurs régiments, et de les assurer que les bills d'indemnité seraient passés, que l'on aurait égard à leur arriéré, et que l'on ferait un payement considérable avant de les renvoyer du service (8 mai). Quand ces officiers annoncèrent, selon les expressions de l'ordre du parlement, que leur mission était «d'apaiser les désordres de l'armée,» les conseils répliquèrent qu'ils ne connaissaient pas de désordres, mais beaucoup d'abus, dont ils demandaient le redressement immédiat (1).

Whitelock, avec ses amis, s'éleva contre une façon de procéder qui, suivant eux, devait finir par une défaite; mais ses efforts furent repoussés par la violence de Holles, Stapleton, et Glyn, les chefs du parti dirigeant, qui, tout en consentant à rendre un bill d'indemnité, et à donner des fonds pour le payement de l'arriéré de huit semaines (21 mai), envoyèrent en même temps au général des instructions pour rassembler les divers régiments dans leurs quartiers, et les licencier sans délai (25 mai). Au lieu d'obéir, il convoqua le conseil des officiers (29 mai), qui décida que l'argent offert par les chambres n'était qu'une faible portion de ce qu'ils demandaient; qu'on ne donnait aucune sûreté réelle pour le reste; qu'on n'avait pas rapporté l'acte qui les déclarait ennemis de l'État; et que, puisqu'ils ne pouvaient obtenir ni réparation pour leur caractère, ni sécurité pour leurs personnes, il était nécessaire que toute l'armée se réunît, afin de se consulter en commun (1er juin). Cette nouvelle ouvrit les yeux de leurs adversaires : ils rayèrent sur les registres la déclaration offensive, ils rendirent un bill d'indemnité plus complet (5 juin), et ils avaient déjà proposé plusieurs résolutions pour répondre aux objections des officiers, quand leur alarme fut portée au comble par des nouvelles inattendues de Holmby (1).

Peu après la nomination des agitateurs (21 avril), un officier remit au roi une pétition de l'armée, afin qu'il voulût se laisser conduire aux quartiers de leur général, qui le rendrait à ses honneurs, à sa couronne, et à sa dignité. Charles répliqua qu'il espérait les récompenser un jour de la loyauté de leur intention, mais qu'il ne pouvait consentir à une mesure qui, selon toutes probabilités, replongerait la nation dans les horreurs d'une guerre civile (2). Il croyait que sa réponse engagerait l'armée à abandonner ce projet; mais six semaines après, le mercredi 2 juin, tandis qu'il jouait à la boule, Joyce, cornette dans les gardes du corps du général, parut au milieu des spectateurs (2 juin); et, à une heure avancée de la

(1) Journaux, IX, 164. Communes, 27, 30 avril. Whitelock, 245, 246. Rushworth, VI, 447, 451, 457, 469, 480, 485.

(1) Whitelock, 248-250. Holles, 92. Journaux, 207, 222, 226, 228. Communes, 14, 21, 25, 28 mai; 1, 4, 5 juin. Rushw., VI, 489, 493, 497-500, 505.

(2) Mém. de Clarendon, II, 355.

soirée du même jour, les commissaires de service apprirent qu'un parti nombreux de cavalerie s'était rassemblé sur la plaine de Harleston, à 2 milles de Holmby. On ne pouvait douter de leur intention. On fut bientôt certain que les gardes ne feraient pas de résistance; et le colonel Greaves, leur commandant, jugea convenable de se retirer dans une place de sûreté (3 juin). Sur les deux heures du matin, les étrangers parurent devant les portes, et furent admis à l'instant. Aux questions des commissaires, qui demandaient quel était le commandant, et quelle était leur intention, Joyce répondit qu'ils étaient tous commandants, et qu'ils étaient venus pour arrêter le colonel Greaves, et mettre en sûreté la personne du roi, afin qu'il ne fût pas emmené par leurs ennemis. Ils placèrent alors leurs propres factionnaires, et passèrent la journée en consultation. Sur les dix heures du soir, Joyce demanda à être admis dans la chambre du roi, et l'informa que ses camarades et lui appréhendaient une attaque, et désiraient le conduire dans un lieu plus sûr. Charles y consentit, à la condition que ce qui se passait alors en particulier entre eux serait répété en public; et, à six heures du matin, il s'établit sur les marches de la porte (4 juin), pendant que les compagnies défilaient devant lui, Joyce se tenant un peu en avant de la ligne, et le dialogue suivant commença :

Le roi. — M. Joyce, je désire savoir quelle autorité vous avez pour prendre charge de ma personne, et me conduire ailleurs.

Joyce. — Je suis envoyé par l'autorité de l'armée, afin de prévenir les desseins de ses ennemis, qui cherchent à inonder une seconde fois le royaume de notre sang.

Le roi. — Ce n'est point une autorité légitime. Je n'en connais pas d'autre en Angleterre que la mienne, et celle du parlement après la mienne. Avez-vous une commission signée de sir Thomas Fairfax?

Joyce. — J'ai l'autorisation de l'armée, et le général est compris dans l'armée.

Le roi. — Ce n'est pas une réponse. Le général est chef de l'armée. Avez-vous une commission par écrit?

Joyce. — Je supplie Votre Majesté de ne plus me faire de questions. Voici ma commission; et il montra les cavaliers qui le suivaient.

Le roi, en souriant. — Je n'ai jamais lu, jusqu'ici, de pareille commission ; mais elle est écrite en caractères assez lisibles et assez beaux : depuis longtemps je n'ai pas vu d'aussi brillante compagnie de *gentlemen*. Mais, pour me faire sortir d'ici, vous devez user de force, à moins que vous ne me donniez toute satisfaction aux demandes justes et raisonnables que je vous fais : qu'on me traitera avec honneur et respect, que je ne serai pas contraint à rien faire contre ma conscience ou l'honneur, bien que je sache que ma résolution est si forte, qu'aucune puissance ne pourrait me déterminer à une bassesse. Vous êtes maîtres de ma personne, mon âme est au-dessus de votre atteinte.

La troupe témoigna, par acclamation, son consentement, et Joyce ajouta qu'il n'était pas dans leurs principes de forcer la conscience de qui que ce fût, et encore moins celle de leur souverain. Charles demanda que ses serviteurs le suivissent; et, quand on y eut consenti, il s'informa du lieu où l'on se proposait de le conduire. Les uns parlèrent d'Oxford, d'autres de Cambridge; mais, sur le désir du roi, Newmarket fut préféré. Dès qu'il se fut retiré, les commissaires protestèrent contre le déplacement de la personne royale, et engagèrent les cavaliers présents à se réunir à eux, et à maintenir l'autorité du parlement. Mais tous répondirent d'une seule voix « aucun, aucun. » Et le roi, se confiant à Joyce et à ses compagnons, se rendit, ce même jour-là, à cheval, à Hinchinbrook, et de là à Newmarket (1).

(1) Comparez le récit de l'armée (Rushw., VI, 513), avec les lettres envoyées par les commissaires à la chambre des lords. Journaux, 237, 240, 248, 250. Fairfax fut au-devant du roi, et lui donna le conseil de retourner à Holmby. « Le jour suivant, j'allai chez le roi, mon devoir étant aussi de l'engager à retourner à Holmby; mais il prit une autre résolution... Ayant ainsi perdu toute la journée à cette affaire, je retournai à mes quartiers ; et lorsque je pris congé du roi, il me dit : Monsieur, j'ai autant de pouvoir sur l'armée que vous... J'assemblai un conseil de guerre pour procéder contre Joyce, en raison du délit grave qu'il avait commis, et de la violation des articles de guerre; mais les officiers, soit par crainte des soldats mécontents, ou plutôt (comme je le soupçonnai) par une approbation secrète de ce qui s'était fait,

Le dessein de s'emparer de la personne du roi fut ouvertement avoué par le conseil des agitateurs, quoiqu'on l'attribuât généralement à l'insinuation secrète de Cromwell. On l'avait soigneusement caché à Fairfax jusqu'au succès de l'exécution. Il était toujours dupe de l'hypocrisie du lieutenant général, qu'il croyait animé des mêmes sentiments que lui, d'un prompt désir de satisfaire aux plaintes de l'armée, et de prévenir en même temps une rupture entre elle et le parlement. Mais Cromwell avait en vue un objet bien différent, l'humiliation de ses adversaires politiques; et son espoir fut encouragé par l'ardeur de l'armée et par le vœu général du peuple. Le lendemain de l'enlèvement du roi de Holmby, l'armée se réunit au rendez-vous indiqué à Newmarket, et, par un solennel engagement, il fut entendu que divers officiers avaient été chargés de soutenir la cause des militaires; eux-mêmes avaient été conduits à choisir divers hommes de chaque compagnie, lesquels en choisissaient deux ou plus parmi la masse pour agir au nom et dans l'intérêt de tous les régiments, et que maintenant ils promettaient que l'armée ne se séparerait pas, qu'elle ne fournirait pas de volontaires pour le service d'Irlande, tant que leurs griefs n'auraient pas été redressés, et leur sûreté future garantie, de manière à satisfaire un conseil composé des officiers généraux, de deux officiers commissionnés, et de deux simples soldats choisis dans chaque régiment. Après cela, l'armée se mit en marche vers la capitale, et comme elle s'avançait, Fairfax recevait tous les jours des adresses des francs tenanciers de différents comtés, comme si les troupes qu'il commandait constituaient l'autorité suprême dans la nation. Ils se plaignaient de ce que le retour de la paix n'avait pas ramené ce bonheur dont la promesse les avait engagés à se soumettre aux privations de la guerre; et ils attribuaient leur désappointement à l'obstination avec laquelle certaines personnes tenaient aux émoluments des places. Dans le parlement, au milieu des débats des deux partis, on adopta quelques mesures pour satisfaire le public et les militaires; mais on en admit d'autres aussi, qui manifestaient la détermination des chambres de résister aux ordres d'une soldatesque mutinée. Les discussions prenaient tous les jours un caractère plus menaçant. Une série de pétitions, de remontrances, et de déclarations, sortait des plumes d'Ireton et de Lambert, sous la direction de Cromwell. L'armée ajoutait continuellement à ses anciennes demandes, et actuellement elle exigeait que toutes les capitulations accordées pendant la guerre fussent observées; qu'on fixât une époque pour la clôture du présent parlement; que la chambre des communes fût purgée de tout individu déclaré incapable par les précédents règlements (14 juin); et que nommément onze de ses membres, y compris Holles, Glyn, Stapleton, Clotworthy, et Waller, les chefs du parti presbytérien, en fussent exclus, jusqu'à ce qu'ils eussent été régulièrement jugés pour le délit d'avoir cherché à commettre l'armée avec le parlement. Afin de donner plus de poids à ces demandes, Fairfax, qui paraît n'avoir agi que comme le simple organe du conseil des officiers (1), se rendit successivement à Saint-Albans, à Watford, et ensuite à Uxbridge. Son approche révéla la faiblesse ou la timidité du parti presbytérien. Skippon, qu'ils consultaient comme leur oracle militaire, leur conseilla de jeûner et de se soumettre; et les hommes qui en avaient appelé avec tant de hauteur aux priviléges du parlement, quand le roi demandait les cinq membres, gardèrent le silence quand une demande pareille leur fut faite par 12,000 hommes armés (26 juin). Ils donnèrent aux accusés l'autorisation de s'absenter; ils ordonnèrent le licenciement des nouvelles levées pour la défense de la cité, et abandonnèrent avec soumission à leurs adversaires l'influence dont ils avaient joui jusqu'alors. A la suggestion des indépen-

rendirent sans effet tous mes efforts à ce sujet. » Traités de Somers, v, 394. Hollis assure que le plan d'enlever le roi avait été formé dans la maison de Cromwell, le 30 mai (Hollis, 96). Huntingdon dit qu'il avait été conseillé par Cromwell et Ireton. Journ. des lords, x, 409.

(1) « Depuis l'époque où ils proclamèrent leur autorité usurpée aux bruyères de Triploe (10 juin), je n'ai jamais donné librement mon consentement à rien de ce qu'ils ont fait. Mais n'étant pas encore débarrassé de mes fonctions, ils mettaient mon nom à tous leurs actes, que j'y consentisse ou non. » Traités de Somers, v, 396. Ceci veut dire seulement qu'il ne consentit qu'avec répugnance à ce que l'on fît usage de son nom; car il était certainement libre de résigner son commandement, ou de protester contre les mesures qu'il désapprouvait.

dants, l'armée aux ordres de Fairfax fut déclarée l'armée du parlement (28 juin). On lui accorda un mois de paye, comme récompense de ses services, et l'on nomma des commissaires dans les deux chambres pour traiter avec ceux de l'armée, comme s'ils eussent été les représentants d'une autorité égale et indépendante (1).

Cette lutte et ses conséquences furent considérées avec un vif intérêt par les royalistes, qui se persuadèrent qu'elle finirait par la restauration du roi; mais sa propre irrésolution lui fit perdre les occasions si souvent amenées par les passions de ses adversaires. Pendant que les deux factions recherchaient son assistance, le roi, par méfiance de leur sincérité, ou dans l'espoir d'obtenir des conditions plus favorables, balança entre leurs propositions, jusqu'à ce que le débat fût décidé sans son intervention. Même depuis son départ de Holmby, quoiqu'il fût toujours captif et forcé de suivre les marches de l'armée, les officiers l'avaient traité avec le plus profond respect : on avait pourvu avec attention à tous ses besoins; le général s'était interposé pour lui procurer, de temps à autre, la compagnie de ses plus jeunes enfants; on avait permis à ses serviteurs Legge, Berkeley, et Ashburnham de l'accompagner, bien qu'on sût qu'ils étaient venus de France par ordre de la reine; et l'on donnait un libre accès à quelques-uns de ses chapelains, qui lisaient le service en sa présence, publiquement, et sans être insultés. Plusieurs officiers admiraient ouvertement sa piété, et compatissaient à ses infortunes : Cromwell même, quoiqu'il affectât d'abord l'éloignement et la réserve d'un ennemi, lui envoya des assurances secrètes de son attachement; et on lui fit, au nom des militaires, des adresses successives qui exprimaient le désir général d'opérer un accommodement qui conciliât les droits du trône avec ceux du peuple. Fairfax, en outre, dans une lettre aux deux chambres (18 juin), s'éleva contre l'imputation jetée sur l'armée, d'être hostile au gouvernement monarchique, justifia le respect et l'indulgence avec lesquels il avait traité le royal captif, et maintint que « des procédés attentifs, équitables, et modérés, envers lui, sa famille, et ses anciens adhérents, étaient la seule conduite qui pût amener un terme aux discordes qui divisaient la nation. » Le roi n'avait jamais eu une plus belle perspective de recouvrer son autorité (1).

Dans le traité entre les commissaires du parlement et ceux de l'armée, ces derniers agirent avec une grande prudence. Le redressement des griefs militaires était le moindre de leurs désirs : leur grand objet était d'établir la tranquillité nationale sur ce qu'ils regardaient comme une base solide et permanente. Ils avaient laissé transpirer quelques idées de cette intention ; mais, avant d'annoncer ouvertement leur plan, ils résolurent de soumettre la cité, comme ils avaient soumis le parlement. Londres et ses dépendances avaient été jusqu'alors le principal soutien de la faction opposée. La ville était encombrée d'officiers et de soldats congédiés, qui avaient servi sous Essex et Waller, et qui étaient prêts à tirer l'épée pour la défense du covenant; et l'autorité suprême sur les militaires, en dedans des lignes de communication, avait été donnée, par un dernier règlement, à un comité dont tous les membres étaient fortement attachés au parti presbytérien. Pour enlever cette arme puissante aux mains de leurs adversaires, les commissaires de l'armée présentèrent une requête aux deux chambres, afin que le commandement de la milice de Londres fût remis à des hommes distingués par leur dévouement à la cause du pays. Les presbytériens s'alarmèrent, et soupçonnèrent une coalition entre le roi et les indépendants; ils virent que le covenant courait des dangers, et qu'on pourrait repousser, sous peu de jours, les propositions de paix si souvent votées dans le parlement. Une pétition fut présentée contre la demande de l'armée, mais les chambres, actuellement sous l'influence des soldats, rendirent l'ordonnance, et, de son côté, la ville prit la détermination de résister à la fois à l'armée et au parle-

(1) Rushworth, vi, 518, 596. Whitelock, 251, 256. Holles, 104. Journaux, 249, 257, 260, 263, 275, 277, 284, 289, 291, 298. Communes, 7, 11, 12, 15, 18, 25. 26 et 28 juin. Les presbytériens eurent en général une majorité de 40 dans les divisions; le premier jour après le départ de leurs chefs, ils se trouvèrent en minorité, dans la proportion de 85 à 121. Ibid.

(1) Journ., ix, 323, 324, et aussi le récit de Huntingdon, x, 409.

ment. Lord Lauderdale, chef des commissaires écossais, se hâta de se rendre auprès du roi, pour obtenir son concours; un nouveau covenant, formé en sa faveur, fut déposé à Skinners'Hall, et les citoyens et les soldats s'empressèrent en foule de le signer (21 juill.). Ils s'engageaient, en présence de Dieu et au péril de leur vie et fortune, à ramener le souverain à Westminster, afin d'y confirmer les concessions qu'il avait faites dans sa lettre de Holmby, et de conférer avec son parlement sur les autres propositions. Les lords et les communes déclarèrent que ce nouvel engagement était un acte de trahison envers le royaume (24 juill.); et la publication de cette déclaration, loin d'apaiser le zèle, ne fit qu'enflammer les passions du peuple. Les citoyens présentèrent une seconde pétition, et éprouvèrent un second refus (26 juill.). Au moment où ils se séparaient, une multitude d'apprentis, soutenus par une foule de militaires, assiégèrent les portes des deux chambres : par des cris et des menaces, ils continuèrent, pendant huit heures, à demander le rapport de l'ordonnance relative à la milice, et de la déclaration qui condamnait le covenant; et, après une longue résistance, les membres, épuisés de fatigue et dominés par la terreur, consentirent à leurs demandes. Même après qu'on leur eut permis de se retirer, la multitude força les communes de rentrer, et le président s'étant assis, rendit un décret afin que le roi fût conduit sans délai à son palais de Westminster. Les deux chambres s'ajournèrent pour trois jours, et le plus grand nombre des membres indépendants, avec les deux présidents, profita de l'occasion pour se soustraire aux insultes de la populace, et se réfugier à l'armée (1).

Sur ces entrefaites, le conseil des officiers avait complété son plan « pour l'organisation de la nation, » et on le soumit d'abord à l'examen de Charles, et ensuite à celui des commissaires du parlement. Il ressemblait en plusieurs points aux fameuses « propositions de paix; » mais il renfermait, de plus, divers articles relatifs à la liberté des élections et à la durée des parlements (1); et, sur les trois grands points de l'Église, de la milice, et du sort des royalistes, il fut modifié, après un long débat, au point de devoir satisfaire à peu près les désirs du monarque selon l'opinion de ses agents Berkeley et Ashburnham. Au lieu d'abolir la hiérarchie, on la privait seulement du pouvoir de contraindre; on plaçait sur le même pied la liturgie et le covenant, supprimant les pénalités de l'une pour absence, et de l'autre pour le refus : après un délai de dix ans, on rendait à la couronne le commandement de l'armée et de la marine, et l'on réduisait à cinq le nombre des royalistes anglais qu'on exceptait du pardon. Il est probable que Charles eût été replacé sur son trône, s'il l'eût accepté; mais, soit qu'il se méfiât de leur sincérité, soit qu'il comptât sur les presbytériens, ou qu'il se fût persuadé que les deux partis succomberaient dans la lutte présente, il opposa un refus péremptoire, ajoutant : « Vous ne pouvez pas vous maintenir sans mon appui, et cet appui je ne le vendrai pas à si bas prix » (2). Cette réponse causa un grand mécontentement et un vif déplaisir; et un parti de soldats, se précipitant dans la chambre à coucher de lord Lauderdale, lui donna l'ordre de se lever et de partir sans délai. Ce fut en vain qu'il argua de son devoir comme commissaire des états d'Écosse, ou qu'il sollicita la faveur d'une courte entrevue avec le roi : on l'obligea à se lever et à retourner immédiatement dans la capitale (3).

Déjà les nouvelles de ce qui se passait à Londres avaient déterminé Fairfax à rassembler ses forces et à marcher sur cette ville. Il

(1) Whitelock, 260, 261. Journaux, IX, 477, 493. Holles, 145. Journal de Leicester, dans les Mémoires de Sydney, mis au jour par Blencowe, p. 25.

(1) Ils proposèrent de priver de leur privilége les petits bourgs ruinés, d'augmenter le nombre des membres des comtés, et de faire cette augmentation en proportion des taxes des comtés dans les charges communes du royaume. Ouvrages de Charles, 579.

(2) C'était toutefois l'opinion de quelques autres hommes d'État, outre celle du roi. Hyde écrit à sir John Berkeley : « S'ils voient que vous ne voulez pas céder, ils céderont; car ils ont certainement autant et plus besoin du roi, qu'il n'a d'eux. » Mém. de Clarendon, II, 379.

(3) Comparez les Narrations de Ludlow (I, 174-178) et Huntingdon (Journaux, X, 410) avec les propositions de l'armée dans les ouvrages de Charles (578). L'insulte faite à Lauderdale est mentionnée dans les Journaux des lords, IX, 367.

fut rejoint en chemin par les présidents des deux chambres, huit lords et cinquante-huit membres des communes, qui, dans un conseil tenu à Sion-House, s'engagèrent solennellement «à vivre et à mourir avec l'armée.» On apprit là que plusieurs royalistes s'étaient unis aux presbytériens, et qu'on faisait circuler une déclaration, au nom du roi, qui condamnait toute tentative de guerre contre le parlement. Les officiers, craignant l'effet que cette nouvelle pouvait produire sur l'esprit des troupes, et déjà exaspérés par le rejet de leurs propositions, conjurèrent Charles d'écrire au général une lettre conciliatrice, dans laquelle il désavouerait tout dessein d'assister l'ennemi, remercierait l'armée de son attention envers lui, et approuverait leur plan d'organisation en plusieurs points, quoiqu'il ne pût donner son consentement à tous. L'infortuné monarque hésita : l'avantage de cette mesure fut perdu par un délai de vingt-quatre heures; et quoique la lettre enfin fût envoyée (3 août), elle n'arriva qu'après que la cité eut fait une offre de soumission. Elle n'avait désormais aucun but utile; et elle fut interprétée plutôt comme un artifice pour couvrir les intrigues du roi avec les presbytériens, que comme un témoignage de ses bonnes intentions envers l'armée (1).

Pour en revenir à la ville, Holles et ses collègues avaient repris leur influence durant la retraite des indépendants. Les onze membres rentrèrent dans la chambre; le commandant de la milice fut remis au premier comité, et l'on rendit une ordonnance pour inviter le roi à venir à Westminster. Le conseil commun résolut en même temps de lever un emprunt de 10,000 livres par souscription, et d'ajouter dix-huit régiments aux milices, comme auxiliaires. Il y avait déjà 10,000 hommes sous les armes; on tira de la Tour 400 barils de poudre et d'autres munitions de guerre, et les généraux presbytériens Massey, Waller, et Poyntz, acceptèrent avec empressement le commandement (2). Mais l'événement prouva que ce n'étaient que des menaces inutiles (5 août). A mesure qu'on apprit que Fairfax avait commencé sa marche, qu'il avait passé son armée en revue, dans les landes de Hounslow; qu'il avait pris son quartier général à Hammersmith, la crainte du danger refroidit la ferveur des enthousiastes, et l'on changea insensiblement en propositions de soumission les démonstrations de résistance. La milice de Southwark fraternisa ouvertement avec l'armée; on abandonna les ouvrages sur la ligne de communication, et, d'après la promesse qu'il ne serait fait aucune violence aux habitants, le lord maire ordonna l'ouverture des portes (6 août). On célébra le matin suivant le triomphe des indépendants. Un régiment d'infanterie, suivi d'un régiment de cavalerie, entra dans la ville; Fairfax parut ensuite à cheval, entouré de ses gardes du corps et d'une foule de gentlemen : un grand nombre de voitures, dans lesquelles étaient les présidents et les membres fugitifs, les suivaient, et un autre régiment de cavalerie fermait la marche. C'est ainsi qu'en recevant les félicitations du maire et du conseil de ville, les vainqueurs s'avancèrent jusqu'à Westminster, où chaque président fut placé dans son fauteuil par le général (1). Le comte de Pembroke fut le seul des lords restés à Londres après la session, qui se hasarda à paraître, et on lui permit de faire sa paix, en déclarant qu'il considérait tout ce qui s'était passé en l'absence des membres, comme forcé, et, par conséquent, nul. Mais les presbytériens et leurs adhérents formaient, dans la chambre basse, un corps plus formidable, et, par leur courage et leur persévérance, embarrassaient fréquemment les projets de leurs adversaires, quoiqu'ils ne pussent pas toujours les repousser. Ils donnèrent leur consentement à plusieurs propositions : ils souffrirent que deux des membres, Maynard et Glyn, fussent expulsés, que le lord maire, un des shérifs, et quatre aldermen, fussent envoyés à la Tour, et les sept pairs qui avaient siégé pendant la retraite de leurs collègues, mis en

(1) Journaux, 359, 375. Heath, 140. Ludlow, I, 181. Charles désavoua ensuite cette déclaration, et demanda que l'auteur et le publicateur fussent punis. Whitelock, 267.

(2) Journaux, X, 13, 16, 17.

(1) Whitelock, 261, 264. Journal de Leicester, 27. Baillie appelle la reddition de la cité «un exemple qui a rarement son pareil, si ce n'est comme trahison, au moins comme puérile imprévoyance et honteuse poltronnerie.» II, 259. Les onze membres prirent aussitôt la fuite. Leicester, ibid.

état d'accusation. Mais le sentiment du danger les engagea à s'opposer à une résolution envoyée par la chambre des pairs (9 août), pour annuler tous les actes passés depuis le 26 juillet jusqu'au 6 août. La résolution fut, contre l'usage de la chambre, présentée quatre fois, et, à la surprise des indépendants, quatre fois rejetée (19 août). Fairfax s'empressa de venir au secours de ses amis : il condamna, dans une lettre au président, la conduite des communes, comme équivalente à une approbation des violences populaires, et fit sentir la nécessité de renvoyer de la chambre les ennemis de la tranquillité publique (20 août). On reprit le même sujet le lendemain; les presbytériens essayèrent leurs forces sur un amendement, et se trouvant en minorité, laissèrent la résolution sans division (1).

Comme l'armée n'était pas disposée à s'éloigner du voisinage de la métropole, on choisit le palais de Hampton-Court pour la résidence du roi (24 août). Là les principaux officiers parurent rivaliser entre eux d'attentions pour lui plaire. On lui permit alors la compagnie de ses enfants, toutes les fois qu'il lui convint de les demander, et la jouissance du plaisir de la chasse, sous la promesse de ne point chercher à s'échapper. Toutes les personnes qu'il désira voir furent admises en sa présence, et la concession à laquelle il attachait le plus grand prix, celle de correspondre librement et sûrement avec la reine, à Paris, lui fut accordée (2) (8 sept.). A la même époque, les deux chambres, à la réquisition des commissaires écossais, soumirent encore une fois « les propositions » à l'examen du roi; mais Charles répondit que le plan suggéré par l'armée était mieux combiné pour établir les bases d'une paix durable, et ajouta qu'il était prêt à traiter, d'après ce plan, avec des commissaires nommés par le parlement, et d'autres nommés par l'armée (3) (11 sept.). Les officiers applaudirent à cette réponse; Cromwell parla aux communes en sa faveur, avec une véhémence qui excita le soupçon, et bien qu'un refus fût définitivement adopté, on nomma un grand comité « pour prendre en considération tout ce qui concernait le roi » (22 sept.). On avait calculé que ce travail, à l'effet d'amalgamer le plan du parlement avec celui de l'armée, pourrait s'effectuer dans l'espace de vingt jours; mais il dura plus de deux mois, car il y avait encore une troisième chambre à consulter, le conseil de guerre, qui débattait toutes les clauses, et notifiait ses résolutions aux lords et aux communes, sous le titre modeste, mais expressif, de « vœux de l'armée » (1).

Tandis que le roi cherchait ainsi à flatter les officiers, il doutait de leur sincérité, et, suivant son habitude, il traitait avec le parti opposé (2). Le marquis d'Ormond et lord Capel (3) l'accompagnaient, depuis Londres, avec les commissaires écossais, et l'on prit la résolution de faire entrer en Angleterre, au printemps suivant, une armée nombreuse d'Écossais, et d'appeler les presbytériens à leur secours : si Charles était en liberté, il sanctionnerait l'entreprise par sa présence, sinon le prince de Galles le remplacerait, et Ormond reprendrait le gouvernement d'Irlande, pendant que Capel inviterait les restes du parti du roi, en Angleterre, à se rallier à l'étendard royal. Telles étaient les données de ce plan; les autres détails,

(1) Journ., 375, 385, 388, 391, 398. Communes, IV, 9, 10, 17, 19 et 20 août.

(2) Mém. de Clarendon, II, 381; App., XLI. Rushw., VII, 795. Mém. des Hamiltons, 316.

(3) Au sujet de cette réponse, Charles dit aux commissaires écossais : « Ne vous étonnez pas de la réponse que j'ai donnée hier aux deux chambres; car si vous la comprenez bien, je vous ai mis dans la bonne voie, et vous étiez avant dans la mauvaise. » Mémoires des Hamiltons, 323.

(1) Ludlow, I, 184. Whitelock, 269. Huntingdon, dans les Journaux, 410. Journaux, V, 22 septembre. Dans la division, Cromwell fut pour le oui, et le colonel Rainsborough, chef des niveleurs, pour le non. Il fut emporté par une majorité de 84 contre 34. Ibid.

(2) Pour justifier Charles, on a dit qu'il jouait le même jeu que ses adversaires, les amusant comme ils cherchaient à l'amuser lui-même. Ceci est fort douteux, du moins quant à ce qui concerne les officiers supérieurs, qui me paraissent avoir traité avec lui sérieusement jusqu'à ce qu'ils fussent déterminés à rompre la négociation par les preuves répétées de sa duplicité et l'accroissement rapide de la défiance et de la désaffection dans l'armée. Pourtant je n'ajoute pas un grand crédit à l'histoire de Morrice, d'une lettre de Charles à Henriette interceptée par Cromwell et Ireton.

(3) Capel était un des commandants royalistes les plus distingués; il était revenu depuis peu d'outre-mer, avec la permission du parlement.

moins importants, n'avaient pas encore été discutés, lorsque Cromwell, informé par ses espions, ou averti par ses propres soupçons, se plaignit à Ashburnham de l'incurable duplicité de son maître, qui sollicitait le secours de l'armée en même temps qu'il en préparait la destruction (1).

Mais déjà un nouveau parti, également formidable aux royalistes, aux presbytériens, et aux indépendants, venait de s'élever. Ses fondateurs étaient quelques fanatiques, qui jouissaient de la réputation d'une grande sainteté. Ils n'avaient aucune prétention aux connaissances et aux talents; ce n'étaient que d'humbles individus, à qui Dieu avait donné la raison pour guide, et dont le devoir était d'agir selon les directions de cette raison. En conséquence, ils s'étaient donné le nom de rationalistes, qu'ils changèrent bientôt pour le nom plus expressif de niveleurs. Ils repoussaient toute autorité coercitive en matière de religion; les hommes avaient le droit d'établir un culte public à leur gré; mais s'ils employaient la contrainte, il devenait illégal, puisqu'il forçait la conscience, et induisait à un péché volontaire. Ils prétendaient qu'en politique il était du devoir du peuple de venger ses propres droits, et de se faire justice à lui-même. Jusqu'ici le bien public avait été sacrifié à l'intérêt particulier : par le roi, dont le seul objet était de recouvrer le pouvoir arbitraire; par les officiers, qui avaient en vue les commandements, les titres, et les émoluments; et par le parlement, qui cherchait principalement à rendre son autorité permanente. Le temps était venu pour les opprimés de se lever, de prendre leur cause en main, et de se résoudre « à perdre plutôt la vie que la liberté » (2). Ces doctrines se répandirent avec rapidité : elles convertirent aisément les gens dissolus, les aventuriers, et les mécontents; et un nouvel esprit, source abondante de nouveaux projets, commença à agiter la grande masse de l'armée. On parlait rarement du roi, mais ce n'était qu'en termes d'horreur et de mépris: c'était un Achab ou une coloquinte (1), l'obstacle éternel à la paix, la cause des dissensions et de l'effusion du sang. Une brochure intitulée « la Cause de l'armée, » accompagnée d'un autre pamphlet sous le nom de « l'Accord du peuple, » fut présentée au général par les agitateurs de onze régiments (1er nov.). Elle contenait, outre l'état de leurs griefs, une nouvelle constitution pour le royaume. On n'y faisait mention ni du roi ni des lords; la souveraineté devait résider dans le peuple, qui en déléguerait l'exercice à ses représentants, mais avec la réserve d'égalité de loi, de liberté de conscience, et de libération de service forcé en temps de guerre; trois priviléges dont la nation ne se dépouillerait jamais. Le parlement serait biennal, et siégerait pendant six mois; le droit d'élection serait plus étendu, et la représentation répartie plus également. Ces demandes des niveleurs furent énergiquement appuyées par les colonels Pride et Rainsborough, et vigoureusement combattues par Cromwell et Ireton. Le conseil des officiers y accéda jusqu'à demander que l'on ne fît plus d'adresses au roi; mais les deux chambres déclarèrent ces libelles subversifs du gouvernement, et ordonnèrent qu'on en poursuivrait les auteurs; toutefois, afin de donner quelque satisfaction aux soldats, elles arrêtèrent en même temps que le roi se trouvait dans l'obligation de donner la sanction royale à toutes les lois relatives au bien public qui avaient passé aux deux chambres, et que les lords et les communes lui avaient présentées (2) (6 nov.).

(1) Clarendon, III, 70, 72, 75. Baillie fait le récit suivant de la disposition du parlement écossais. « Si le roi veut ratifier notre covenant, nous sommes tous prêts à le rétablir dans ses droits, ou à périr; s'il persiste dans sa résolution de le rejeter, et de ne nous accorder qu'une partie de notre demande, il aura encore ici, même à ces conditions, beaucoup de gens pour lui; mais parmi les plus sages, il y a beaucoup de gens irrésolus, qui attendent que Dieu leur donne plus de lumières. » Baillie, II, 260.

(2) Mémoires de Clarendon, II, App., XI. Walker, Hist. des indépendants, 194. Rushworth, VII, 845. Hutchinson, 287. Le secrétaire Nicholas, après avoir parlé des rationalistes, ajoute : « Il y a une secte de femmes, dernièrement venues des pays étrangers, et logées dans Southwark, appelées Quakers, qui se gonflent, frissonnent, et tremblent; et quand elles sont revenues à elles-mêmes (car pendant tout le temps que durent leurs crises, l'esprit saint de Mahomet converse avec elles), elles commencent à prêcher ce qui leur a été inspiré par l'esprit. » Mémoires de Clarendon, II, 383.

(1) Sans doute par allusion à un passage de l'Écriture. Voyez IV Reg., IV, 39 et seqq. (*Note du traducteur.*)

(2) Mém. de Clarendon, II, App., 39, XL, XLI. Journ.

Charles alors commença à trembler pour sa sûreté. Il vit que la violence des niveleurs augmentait de jour en jour; que les officiers qui se disaient ses amis étaient devenus des objets de suspicion, qu'Ireton avait été chassé du conseil, et Cromwell menacé d'un acte d'accusation; que plusieurs régiments se trouvaient dans un état complet d'insurbordination, et que Fairfax doutait lui-même de pouvoir rétablir la discipline de l'armée. Dans ces circonstances, il révoqua la parole qu'il avait donnée au gouverneur, colonel Whalley, de ne point tenter de s'échapper, et immédiatement ses gardes furent doublées, plusieurs de ses serviteurs renvoyés, et on ferma les portes aux étrangers. On ignore si ces précautions furent prises pour prévenir une évasion, ou pour endormir les soupçons; mais dix jours après, à l'heure du souper, on ne trouva plus le roi, et l'on saisit sur sa table plusieurs papiers écrits, dans le nombre desquels se trouvait une lettre anonyme qui lui donnait avis du danger que courait sa personne, et un message de sa part aux deux chambres, promettant, quoiqu'il eût cherché un asile plus sûr, de revenir, « quand il pourrait être écouté avec honneur, liberté, et sûreté » (1).

Cette évasion inattendue attira, de la part du parlement, des menaces de vengeance contre tous ceux qui se hasarderaient à recéler le royal fugitif; mais on reçut, trois jours après, la nouvelle qu'il était encore prisonnier sous la garde du colonel Hammond, récemment nommé gouverneur de l'île de Wight. Dans la soirée de son départ, le roi, accompagné de Legge, valet de chambre, était descendu dans le jardin par un escalier dérobé, et s'était rendu à un lieu où Berkeley et Ashburnham l'attendaient. Une nuit sombre et orageuse favorisait leur fuite; mais quand ils eurent traversé la rivière à Thamesditton, ils perdirent leur chemin, et le jour avait paru quand ils atteignirent Sutton, où ils montèrent leurs chevaux. L'infortuné monarque n'avait pas encore de plan arrêté. En avançant dans la direction du sud, il consulta ses compagnons, et après quelque débat, il résolut de chercher un asile à Tichfield, où la comtesse douairière de Southampton les reçut avec joie (12 nov.). De là, Berkeley et Ashburnham se rendirent à l'île de Wight, pour sonder les dispositions du gouverneur Hammond, dont on savait seulement qu'il était neveu d'un des chapelains du roi (13 nov.). Quand Hammond apprit l'objet du message, il se montra d'abord fort alarmé, pensant que le roi était déjà dans l'île; mais s'étant remis, il fit sentir aux deux envoyés qu'il n'était qu'un serviteur, obligé d'obéir aux ordres de ses supérieurs, et refusa de donner de garantie, sinon qu'il se montrerait honnête homme. Comment se contentèrent-ils de cette promesse ambiguë? C'est là un mystère qui ne fut jamais expliqué, chacun ayant ensuite rejeté le blâme sur l'autre mais ils lui permirent de les suivre à la retraite du roi, et même de prendre avec lui un officier, le capitaine de Cowes-Castle.

Durant leur absence, Charles avait formé un nouveau plan d'évasion par mer, et avait expédié un fidèle messager pour chercher un bâtiment dans le port de Southampton. Il était encore à méditer sur ce projet, quand Ashburnham lui annonça que Hammond était en bas, attendant les ordres de Sa Majesté; le malheureux prince s'écria : « L'avez-vous amené ici? Dans ce cas, je suis un homme perdu. » Ashburnham vit aussitôt son erreur : il n'était pas trop tard, répliqua-t-il, il n'y avait là que deux hommes dont on pouvait facilement se défaire. Charles parcourut la chambre à grands pas pendant quelques minutes, puis rejeta cette idée d'effusion de sang. Il se cramponnait encore au vain espoir que l'on pourrait se procurer un bâtiment; mais au bout de deux heures Hammond s'impatienta, et le roi ayant fortifié son esprit pour l'entrevue, ordonna qu'il fût introduit, le reçut très-gracieusement, mêlant les promesses à la flatterie, et se confia à son honneur; mais le gouverneur eut soin de ne pas se compromettre: il répondit dans un langage respectueux, mais ambigu; et le roi, dans l'impossibilité de se tirer du danger, consentit d'un air de gaieté, mais le cœur déchiré, à l'accompagner dans l'île. Le gouverneur donna des

v, 5, 6 novembre. Rushworth, VII, 849, 857, 860, 863. Whitelock, 244-277.

(1) Journaux, IX, 520. Rushw., VII, 871. Clarendon, III, 77. Mémoires des Hamiltons, 324. Huntingdon, dans les journaux (x, 411), affirme que Cromwell écrivit aussi une lettre au gouverneur, par laquelle il annonçait le danger du roi.

ordres pour qu'on témoignât tous les respects possibles à son hôte royal, et le logea dans le château de Carisbrook (1).

La violence croissante des niveleurs et la disposition séditieuse de l'armée réveillèrent les craintes les plus sérieuses chez les officiers supérieurs; et Fairfax, d'après l'avis du conseil, renvoya les agitateurs à leurs régiments respectifs, et ordonna (8 nov.) aux différents corps de se rassembler, en trois brigades, en trois jours différents. On rédigea en son nom une remontrance contre l'esprit du temps, dans laquelle il se plaignait des calomnies qui circulaient parmi les soldats, indiquait les divers points qu'il avait cherché à obtenir, et offrait de persister dans ses efforts, pourvu que les soldats reprissent les anciennes habitudes d'obéissance militaire. Tous attendaient avec anxiété le résultat, mais aucun avec plus de crainte que Cromwell. Sa vie était en danger. Les niveleurs avaient menacé de lui faire payer de sa tête ses intrigues avec Charles; et la fuite de ce prince, en déconcertant leurs plans, leur avait rendu leur première animosité. On ordonna (15 déc.) de lire successivement la remontrance à chaque régiment, en commençant par ceux qui semblaient le plus attachés à leurs officiers. On y répondit par des acclamations. Les soldats signèrent l'engagement d'obéir aux ordres du général; et les semeurs de discorde, les distributeurs de pamphlets séditieux, furent désignés et mis en prison. Fairfax se présenta devant deux régiments, qui s'étaient permis de se présenter sans ordre. Le premier, après quelques débats, se soumit; le second y mit plus d'obstination. Les soldats avaient chassé la majorité des officiers, et portaient, autour de leurs chapeaux, cette devise : « La liberté du peuple et les droits des soldats. » Cromwell se jeta dans les rangs pour arrêter les meneurs. Son intrépidité subjugua les mutins : un homme fut immédiatement fusillé, trois furent condamnés, et plusieurs autres gardés comme cautions de la soumission de leurs camarades (1). Cet acte de vigueur fit triompher les officiers et la subordination se rétablit; mais le danger donna une leçon instructive à Cromwell, qui oublia, dès ce jour, son engagement avec le roi, et chercha à se faire des amis dans le parlement et dans l'armée. Il fallait du temps pour que les principaux points en discussion s'arrangeassent d'une manière satisfaisante; mais, partie par menaces, partie par condescendance, un accommodement s'effectua (24 déc.), et les officiers observèrent un jeûne solennel pour attirer les bénédictions du ciel sur la nation. Cromwell et Ireton ne perdirent pas cette occasion de prouver que leurs dons spirituels égalaient leurs talents militaires. A la grande édification des auditeurs, ils se livrèrent à une prière longue et inspirée; et on se disait confidentiellement que « jamais plus harmonieuse musique n'était montée à l'oreille du Tout-Puissant » (2).

Le roi n'avait cependant aucun motif de se repentir de sa confiance en Hammond; mais ce gouverneur, en accordant toute espèce d'indulgence à son prisonnier, n'avait pas l'intention de séparer son sort de celui de l'armée. Il consulta les officiers au quartier général, et résolut, dans son esprit, d'adhérer à leurs instructions. Charles recommença ses anciennes intrigues. Il se servit du docteur Gough, un des chapelains de la reine, pour déterminer les commissaires écossais à renoncer à la ratification du covenant, comme la seule condition moyennant laquelle ils consentaient à lui fournir une armée. Il envoya sir John Berkeley à

(1) Journaux, IX, 525. Rushw., VII, 874. Clarendon, III, 78-85. Herbert, 52. Ludlow., I, 187-191. On a souvent demandé où le roi comptait se rendre après s'être échappé; et une histoire débitée par Clarendon a fait supposer à quelques personnes qu'il avait l'intention d'aller à Jersey. Mais, d'après le témoignage de lord Lauderdale, il paraît que, lorsque les commissaires écossais le quittèrent, il avait fixé Berwick, comme une ville frontière, dans laquelle il pourrait compter sur le secours des Écossais, sans fournir à ses ennemis le prétexte de dire qu'il avait abdiqué la couronne en quittant le royaume. Il changea ensuite d'avis, probablement à la suggestion de Cromwell (Holles, 186), et préféra l'île de Wight, comme un lieu d'où il pourrait aisément traiter avec le parlement. On n'en peut douter, d'après sa lettre au comte de Laneric. Voyez les Mémoires des Hamiltons, 326.

(1) Whitelock, 278. Journaux, IX, 527. Ludlow, I, 192. On disait parmi les soldats que le roi avait promis à Cromwell le titre de comte, avec le cordon bleu; à son fils, la place de gentilhomme de la chambre du prince; et le commandement des forces en Irlande, à Ireton. Holles, 127.

(2) Mémoires de Clarendon, II, App., XLIV. Whitelock, 281.

Cromwell et à ses amis, pour leur rappeler leurs promesses, et solliciter leur assistance pour un traité personnel (16 nov.), et, par un message au parlement, il proposa, en addition à ses premières offres, d'abandonner le commandement de l'armée pendant sa vie, de changer contre un revenu annuel les profits de la cour des pupilles, et de pourvoir aux fonds nécessaires pour payer l'arriéré aux militaires et aux créanciers publics. Le dédain avec lequel on reçut ce message, et la réponse décourageante que firent les officiers, réveillèrent ses appréhensions : elles furent confirmées (8 déc.) par les commissaires écossais, qui, se plaignant de sa dernière proposition, comme d'une violation de son premier engagement, lui certifièrent que plusieurs de ses ennemis voulaient l'enfermer dans une étroite prison, et que d'autres parlaient ouvertement de le détrôner par un jugement légal ou par un assassinat. Ces avis l'engagèrent à préparer un plan d'évasion. On s'adressa à la reine (14 déc.) pour obtenir un bâtiment de guerre qui le transportât hors de l'île, et Berwick fut choisi pour le lieu de sa retraite (1). Il n'avait cependant pas de temps à perdre. Les chambres demandaient le consentement du roi à quatre bills qu'elles avaient rédigés, comme leur ultimatum, et l'unique condition à laquelle elles consentaient à un traité personnel (2) (15 déc.). Les Écossais, pour retarder les poursuites, demandèrent une copie des bills, et firent des remontrances contre les changements faits aux propositions de paix. Leur langage était énergique et irritant : ils traitaient la conduite du parlement de violation de la ligue et du covenant, et ils accusaient ouvertement les chambres de se laisser contrôler par un corps qui devait son origine et son existence à leur autorité. Mais les indépendants n'étaient pas gens à s'épouvanter des clameurs de ceux que, sous le nom d'alliés, ils savaient être leurs ennemis. Ils déclarèrent (18 déc.) que l'intervention de toute nation étrangère dans les actes du parlement était un déni de l'indépendance du royaume, et ordonnèrent que les bills seraient présentés à la sanction du roi, sans autre délai. Les Écossais se rendirent en hâte à Carisbrook, en apparence pour protester, mais avec un objet plus important. Ils se relâchèrent alors de leur première opiniâtreté : ils n'insistèrent pas davantage sur la ratification du covenant, mais se contentèrent de la promesse de Charles de faire, en matière de religion, toutes les concessions que sa conscience lui permettrait. Le traité, qui avait été si longtemps agité entre eux, fut signé en particulier; et le roi répondit aux deux chambres (28 déc.) que ni ses souffrances actuelles, ni la crainte d'un plus mauvais traitement, ne l'engageraient à donner son assentiment à aucun bill, comme partie du traité, avant que l'ensemble ne fût conclu (1).

Prévoyant les conséquences de son refus, Charles s'était déterminé à prévenir la vengeance du parlement, en s'échappant le même soir; mais il en fut empêché par la vigilance de Hammond, qui, soit qu'il eût découvert son projet, ou qu'il eût reçu d'avance ses instructions, ferma les portes au départ des commissaires, doubla les gardes, confina le royal captif dans sa chambre, et renvoya la plus

(1) Mémoires des Hamiltons, 325, 333. Ludlow, I, 1952,01.

(2) Le premier de ces bills, après avoir conféré au parlement pendant vingt ans le commandement de l'armée, portait, qu'après ce temps-là, toutes les fois que les lords et les communes déclareraient que la sûreté du royaume était compromise, les bills passés par eux, relatifs aux forces de terre et de mer, seraient considérés comme des actes du parlement, même lorsque le roi y refuserait son assentiment; le second bill déclarait tous serments, proclamations, et poursuites contre le parlement pendant la guerre, nuls et de nul effet; le troisième annulait tous les titres d'honneur accordés depuis le 20 mai 1642, et privait tous les pairs créés depuis lors, du droit de siéger au parlement sans le consentement des deux chambres; et le quatrième donnait aux chambres le pouvoir de s'ajourner de place en place, à leur discrétion. Journaux, IX, 575. OEuvres de Charles, 590, 593. Si le lecteur en revient à Clarendon, Histoire, III, 88, il lui dira que, par l'un de ces bills, le roi devait s'avouer l'auteur de la guerre, et coupable de tout le sang qui avait été versé; que, par un autre, il devait dissoudre le gouvernement de l'Église, et disposer de toutes les terres ecclésiastiques pour d'autres usages; que le troisième établissait la milice sans lui réserver plus de pouvoir qu'à un particulier; et qu'en dernier lieu, il devait sacrifier tous ceux qui l'avaient servi, et ses adhérents, à la merci du parlement. Quand on compare ces détails avec les bills réels, on peut juger du peu de crédit qu'on doit aux assertions de Clarendon, quand elles ne sont pas appuyées par d'autres autorités.

(1) Journaux, IX, 575, 578, 582, 591, 604, 615, 621. OEuvres de Charles, 594. Mém. des Hamiltons, 331

grande partie de sa suite. On essaya de soulever en sa faveur les habitants de l'île; mais cet essai fut infructueux, et son auteur, Burley, autrefois capitaine dans l'armée royale, subit la punition des traîtres (1648, 3 janv.). Les chambres résolurent (et l'armée promit de vivre et de mourir avec elles pour le maintien de cette résolution) de ne plus recevoir de message du roi; de ne plus lui envoyer d'adresses ni de suppliques; dans le cas où d'autres personnes le feraient sans permission, de les rendre passibles des peines de haute trahison, et de rétablir le comité de sûreté publique, pour siéger et agir sans le secours d'assesseurs étrangers. Les Écossais comprirent cette dernière pensée : ils firent la demande des 100,000 livres qui leur étaient dues par le traité d'évacuation, et annoncèrent (15 janvier) leur intention de retourner immédiatement à leur propre parlement (1).

Le roi parut se soumettre avec patience aux nouvelles restrictions mises à sa liberté : il affecta même un air de gaieté, afin de cacher le projet d'évasion qu'il méditait. On confia (2 févr.) la responsabilité immédiate de sa personne à quatre gardes d'une fidélité à l'épreuve, qui, deux par deux, le surveillaient successivement. Ils accompagnaient partout le prisonnier, à ses repas, à ses dévotions publiques, durant ses récréations au jeu de boules, et ses promenades autour des murs du château. Il ne lui était jamais permis d'être seul, à moins qu'il ne se retirât dans sa chambre à coucher; et alors un des deux gardes était en faction à chacune des portes qui conduisaient à l'appartement. Cependant, malgré toutes ces précautions (tant fut grande l'adresse du roi, et tant fut généreux le dévouement de ceux qui voulaient le servir), il trouva les moyens d'entretenir une correspondance avec ses amis, sur la côte de Hampshire, et, par leur intermédiaire, avec les royalistes anglais, les commissaires écossais à Édimbourg, la reine à Paris, et le duc d'York à Saint-James (22 avril), lequel, bientôt après, sur l'ordre de son père, s'enfuit en Hollande, déguisé en femme (1).

Cependant une fermentation extraordinaire semblait agiter toute la masse de la population. A l'exception de l'armée, toutes les classes étaient mécontentes. La nation ne jouissait nullement des bienfaits de la paix, quoique la guerre eût cessé depuis un an. On n'avait pas rétabli ces formes, ces institutions, sauvegardes de la liberté et de la propriété, que l'on avait suspendues pendant le débat; les comités continuaient à exercer, dans chaque comté, la tyrannie la plus oppressive, et tous les mois on levait encore, pour entretenir les troupes, une taxe qui excédait le montant des sommes imposées pendant la guerre pour le même objet. Personne ne pouvait ignorer que le parlement, l'autorité suprême nominale, était sous la dépendance du conseil des officiers; et la captivité prolongée du roi, les sentiments connus des agitateurs, et par-dessus tout la détermination de supprimer les requêtes, provoquaient le soupçon général qu'on avait l'intention d'abolir le gouvernement monarchique, et d'introduire à sa place le despotisme militaire. Les quatre cinquièmes de la nation commençaient à désirer le rétablissement du trône. Il existait une grande diversité d'opinions relativement aux conditions; mais tous s'accordaient à vouloir le traité personnel que Charles avait si souvent demandé, comme le moyen le plus propre à concilier les intérêts opposés, et à amener un arrangement satisfaisant.

Bientôt après le vote de *non-addresses*, le roi en avait appelé au bon sens du peuple par le moyen de la presse. Il lui demandait de juger entre lui et ses adversaires, si, par sa réponse aux quatre bills, il avait donné un seul motif raisonnable à leur vote violent et inconstitutionnel; et si eux, par le refus obstiné d'une conférence personnelle, n'avaient pas

(1) Le vote de non-requête passa à une majorité de 141 voix contre 92. Journaux, v, 3 janvier. Voyez aussi 11, 15 janvier 1648. Les Journaux des lords, ix, 640, 662. Rushw., vii, 953, 961, 965. Journal de Leicester, 30.

(1) Journaux, x, 35, 76, 220. Rushworth, vii, 981, 1002, 1067, 1109. Clarendon, iii, 129. Firebrace, l'un des agents par le moyen desquels Charles correspondait avec ses amis, nous dit qu'il était, de temps à autre, chargé par l'un des gardes de faire sentinelle pour lui à la porte de la chambre du roi, et qu'il lui donnait alors ou en recevait des papiers à travers une petite crevasse près du plancher. Voyez le compte qu'il en rend en addition aux Mémoires de Herbert, p. 187.

trahi leur résolution de ne consentir à aucun accommodement. L'impression produite par cette pièce exigeait une réponse : une justification longue et pénible des actes de la chambre des communes fut élaborée, et approuvée après bien des ratures et des amendements (11 février); et les membres en reçurent un certain nombre pour les faire circuler parmi leurs mandants; d'autres furent envoyés aux curés chargés de les lire à leurs paroissiens (1). C'était une fastidieuse énumération de toutes les charges, fondées ou non, qui avaient toujours été présentées contre le roi depuis le commencement de son règne; desquelles on inférait que, traiter avec un prince si hostile aux droits populaires, si souvent convaincu de fraude et de dissimulation, ce serait trahir la mission confiée par la nation aux deux chambres. Mais les rédacteurs de cette pièce manquèrent leur objet. Ils avaient introduit beaucoup de points discutables, et fait de nombreuses assertions exposées à des réfutations. L'avantage fut saisi avidement par les royalistes, et nonobstant les pénalités prononcées récemment relativement aux publications non autorisées, diverses réponses écrites avec une éloquence convaincante furent répandues dans beaucoup de parties du pays. Les plus célèbres venaient des plumes de Hyde, le chancelier, et du docteur Bates, médecin du roi (2).

Mais tandis que la cause royale faisait de rapides progrès parmi le peuple, dans l'armée même, les principes des niveleurs avaient été embrassés par la majorité des soldats, et avaient trouvé des prosélytes parmi les officiers. Ces fanatiques avaient découvert dans la Bible que le gouvernement des rois était odieux aux yeux de Dieu (3), et ils prétendaient que, dans le fait, Charles n'avait plus de droit au sceptre. Protection et allégeance étaient deux conditions réciproques. Il avait fait serment, en montant sur le trône, de protéger les libertés de ses sujets; et, en violant ce serment, il avait dégagé le peuple de l'obligation de son allégeance. Il en avait appelé au Dieu des batailles pour décider la question, et le résultat l'avait jugée contre ses prétentions. Il était donc responsable du sang versé; et le devoir des représentants de la nation était de le traduire en justice pour ce crime; et, afin de prévenir de pareils malheurs à l'avenir, ils étaient obligés de pourvoir aux libertés de tous, en établissant une république, d'après le consentement général. Cromwell invita les défenseurs de cette doctrine à se réunir, dans sa maison, « aux Grandesses » (on les appelait ainsi) du parlement et de l'armée. La question y fut débattue ; mais il eut grand soin, ainsi que ses collègues, de cacher ses véritables sentiments. Ils ne contredirent pas ouvertement les principes mis en avant par les niveleurs; mais ils affectèrent de douter de la possibilité de les mettre en pratique. La vérité est qu'ils ne se souciaient pas de se compromettre par un aveu trop explicite, avant de connaître la route qu'ils avaient à tenir (1).

Dans cette fièvre de l'esprit public en Angleterre, tous les yeux étaient tournés sur les mouvements de l'Écosse. Le clergé écossais avait, pendant quelque temps, nourri l'idée que le roi avait non-seulement signé le covenant à Carisbrook, mais solennellement promis de le faire exécuter dans tous ses États; et la perspective d'un prompt triomphe sur les indépendants les engagea à prêcher une croisade en faveur de l'Église et du trône. Mais le retour des commissaires et la publication de « l'accommodement » avec le roi abattirent cruellement leurs espérances

On trouva que le roi avait en effet consenti à l'établissement du presbytérianisme en Angleterre, mais seulement comme un essai pendant trois ans, avec la liberté pour lui et ceux qui voudraient suivre son exemple, de ne pas s'y conformer. Leurs invectives ne portèrent plus alors sur les indépendants : « l'accommodement » et ses partisans devinrent le but de leurs plus violentes attaques. Ses conditions avaient, disait-on, dépassé les pouvoirs accordés aux commissaires, et l'on déclarait son intention un acte d'apostasie du covenant, une tentative impie pour élever le trône du roi au-dessus du trône de Dieu. Leur véhémence

(1) Journaux, v, 10, 11 février. Hist. parl., III, 847. Perrinchiefe, 41.

(2) Ibid., Hist. parl., III. Œuvres du roi, 132.

(3) I Reg., VIII, 8.

(1) Ludlow, I, 206. Whitelock, 317.

intimida le parlement écossais, et avertit le duc d'Hamilton d'agir avec prudence. Ce seigneur, dont l'emprisonnement avait cessé à la reddition de Pendennis, avait accompagné le roi à Newcastle; une réconciliation s'était faite; et il était devenu alors le chef avoué des royalistes et des presbytériens modérés. Pour ne pas irriter les préjugés religieux de ses compatriotes, il voulut masquer son but réel, la restauration du monarque, sous le prétexte de détruire l'hérésie et le schisme. Il professa la plus profonde vénération pour le covenant, et la déférence la plus implicite à l'autorité de l'Église : il céda, avec un respect apparent, aux remontrances de la commission cléricale, et sollicita ouvertement ses membres d'aider le parlement de leur sagesse et de faire connaître leurs vœux. Mais ces paroles n'avaient pour objet que de détourner le soupçon. Au moyen du nombre (son parti se composait des deux tiers de la convention), il obtint la nomination d'un comité « de danger » : cette mesure fut suivie d'un décret qui mettait le royaume en état de défense, et la conséquence de ce décret fut une levée immédiate pour augmenter l'armée. Mais ses adversaires, dirigés par le comte d'Argyle, lui suscitèrent beaucoup d'obstacles. Ils protestèrent en parlement contre la guerre; les commissaires de l'Église demandèrent qu'on répondît auparavant à leurs objections, et les ministres menacèrent en chaire de la colère de Dieu tous ceux qui prendraient part à une entreprise impie. On vota 40,000 hommes; mais quoiqu'on employât souvent la force, et que parfois on répandît du sang, la levée se fit si lentement, que, dans le mois de juillet, la grande armée n'excédait pas un quart de ce nombre (1).

Il avait été convenu, par le plan originaire arrêté à Hampton-Court, que l'entrée des Écossais en Angleterre serait le signal du soulèvement simultané des royalistes dans toutes les parties du royaume. Mais les premiers n'arrivèrent pas à temps, et le zèle des autres ne put souffrir de délai. Le premier qui proclama le roi (3 mars) fut un officier parlementaire, le colonel Poyer, maire de la ville, et gouverneur du château de Pembroke. Il refusa de résigner son commandement militaire, à l'ordre de Fairfax ; et, pour justifier son refus, il déploya l'étendard royal. Poyer fut joint par Langherne et Powel, deux officiers dont on avait dernièrement licencié les troupes. Plusieurs soldats se hâtèrent de se rendre à l'appel de leurs anciens chefs; les acvaliers coururent aux armes dans les deux divisions de la principauté : on surprit Chepstow (1er mai), on assiégea Carnarvon, et le colonel Fleming fut défait. Ces petits succès causèrent la ruine de ces hommes infortunés. Horton arrêta leurs progrès; Cromwell arriva avec cinq régiments (8 mai), pour punir leur présomption. Le vent tourna immédiatement, Langherne fut battu, Chepstow repris, les assiégeants de Carnarvon taillés en pièces. Sur le refus de Poyer de se rendre, le lieutenant général rassembla son corps après le coucher du soleil; et le fanatique Hugh Peters prédit que les remparts de Pembroke, comme ceux de Jéricho, tomberaient devant l'armée du Dieu vivant. De la prière et du sermon, les soldats volèrent à l'assaut : ils franchirent les fossés, escaladèrent les murs; mais ils trouvèrent la garnison à son poste, et, après un court mais sanglant combat, Cromwell ordonna la retraite. On forma alors un siége régulier; et le général indépendant, malgré l'impatience qu'il avait de se rendre dans le nord, fut retenu, pendant plus de six semaines, devant cette forteresse insignifiante (1).

A peine se passait-il un jour sans quelque nouvel événement, qui présageait que le moment de la lutte approchait. Un tumulte alarmant dans la cité (9 avril), où les apprentis forcèrent la garde, et osèrent s'engager avec les troupes commandées par le général, fut bientôt suivi de pareilles émeutes à Norwich, Thetford, Canterbury, Exeter, et plusieurs autres villes. Elles furent, à la vérité, comprimées par la vigilance de Fairfax et les comités du comté ; mais le cri de « Dieu et le roi, » répété de tous les côtés par les mutins, prouvait suffisamment que le vœu du peuple se prononçait

(1) Mémoire des Hamiltons, 339, 317, 353. Rushw., VII, 1031, 48, 52, 67, 114, 132, et deux lettres circonstanciées et intéressantes de Baillie, II, 280, 287. Whitelock, 305.

(1) Journaux des lords, X, 88, 253. Rushworth, VII, 1016, 38, 66, 97, 129. Heath, 171. Whitelock, 303, 305

en faveur de la royauté. Des pétitions de différentes corporations publiques affluaient dans les deux chambres; toutes demandaient que l'armée fût licenciée, et le roi ramené dans sa capitale (1). Les chefs des indépendants, pressentant qu'il ne serait pas en leur pouvoir de gouverner la cité, tandis que leurs forces tiendraient la campagne, songèrent à une réconciliation (28 avril). On permit au parlement de déclarer qu'il ne serait fait aucun changement dans le gouvernement fondamental du royaume par le roi, les lords, et les communes; et, en retour, les citoyens s'engagèrent à vivre et mourir avec le parlement. Bien qu'on vît peu de sincérité de part et d'autre dans ces promesses, il était de l'intérêt de tous de dissimuler. Fairfax retira ses troupes (2 mai) de Whitehall et de Mews : la direction de la milice fut encore une fois confiée au lord maire et aux aldermen; et l'on donna le commandement en chef à Skippon, officier qui s'était toujours distingué par une opposition marquée à la politique des ennemis des indépendants, quoiqu'il ne fût pas toujours d'accord avec ceux-ci.

Les habitants de Surrey et d'Essex se montrèrent mécontents des réponses faites à leurs pétitions : les habitants de Kent se rassemblèrent fréquemment pour prendre en considération leurs griefs, et consulter sur les moyens d'en obtenir le redressement. Ces réunions, qui commencèrent chez un particulier du nom de Hales, prirent bientôt le caractère de la loyauté et du défi. On forma des associations, on réunit des armes. En peu de jours, l'esprit qui dominait sur la côte se communiqua aux marins sur la rivière (27 mai) : six bâtiments de guerre, entièrement équipés pour le service d'été, se déclarèrent en faveur du roi; et les marins, malgré les arguments et les prières de Rainsborough, leur commandant, et du comte de Warwick, qui leur parla au nom du lord grand amiral, se rendirent à La Haye avec le pavillon royal, afin d'y chercher le jeune duc d'York, qu'ils choisirent pour leur commandant. Mais l'alarme excitée par la révolte de la flotte fut balancée par les succès que Fairfax obtint sur terre contre les insurgés. Les cavaliers avaient essayé (1er juin) de le combattre dans la ville de Maidstone, et aidés de l'avantage de leur position, ils avaient résisté pendant six heures aux efforts de l'ennemi; mais leur perte fut proportionnée à leur valeur : on en tua 200 dans les rues, et l'on fit 400 prisonniers. Plusieurs personnes de la campagne, découragées par cette défaite, retournèrent promptement chez elles. Goring, comte de Newport, s'étant mis à la tête d'un autre corps, s'avança (2 juin) jusqu'à Blackheath, et sollicita son admission dans la cité. La circonstance était critique et entraînait les conséquences les plus importantes. Les amis du roi formaient un parti nombreux; le conseil de ville chancelait; et le parlement n'avait aucune force armée pour maintenir son autorité. Les chefs virent qu'ils n'avaient d'autre ressource que la conciliation (3 juin). Les aldermen emprisonnés à la requête de l'armée furent mis en liberté, et il fut permis aux membres exclus de reprendre leurs siéges. Ces concessions, aidées de la terreur que la victoire de Maidstone avait inspirée, et de la vigilance de Skippon, qui interceptait toute communication entre les royalistes et le parti de Blackheath, renversèrent le projet de Goring (4 juin). Ce commandant, ayant essuyé un refus, passa la rivière, appela à son secours les gens de l'Essex, et fixa son quartier général à Colchester. La ville n'avait d'autre fortification qu'un faible rempart en terre; mais, comptant sur ses propres ressources et sur la constance de ses compagnons, il résolut de la défendre contre l'ennemi, afin de retenir Fairfax et son armée dans le sud, et de conserver le nord ouvert aux Écossais. Ce plan réussit. Colchester fut attaqué et défendu avec un courage égal; et son sort ne fut décidé que lorsque l'inutilité de l'invasion des Écossais eut prouvé que la cause royale était désespérée (1).

On s'aperçut bientôt que la rentrée des membres accusés et exclus, combinée avec le départ des officiers pour leurs commandements à l'armée, avait donné un nouveau caractère aux

(1) Journ., 243, 60, 67, 72. Communes, 13, 27 avril, 16 mai. Whitelock 299, 302, 303, 305, 306.

(1) Journaux, x, 226, 8, 9, 283, 9, 297, 301, 304. Communes, 24, 25 mai, 4, 8 juin. Whitelock, 307, 8, 9, 310. Clarendon, III, 133, 151, 154.

opérations du parlement. Holles, en reprenant son siége, reprit aussi sa prépondérance dans la chambre basse. On revint aux mesures que son parti avait autrefois approuvées; et l'on adopta la résolution d'ouvrir une nouvelle négociation avec le roi, à condition qu'il s'engagerait d'avance à donner sa sanction royale aux trois bills, qui révoquaient toutes déclarations contre le parlement, qui établissaient la discipline presbytérienne pendant trois ans, et qui investissaient certaines personnes du commandement de l'armée et de la marine, durant l'espace de dix années. Mais un sentiment plus généreux domina chez les pairs : l'emprisonnement de six d'entre eux leur avait donné une leçon salutaire. Pressentant que leurs priviléges tomberaient avec le trône, ils repoussèrent les trois bills des communes, votèrent un traité personnel sans conditions préalables, et reçurent du conseil de ville l'assurance que, si l'on permettait au roi de revenir à Londres, la cité garantirait de toute insulte et la personne royale et les deux chambres. Mais Holles et ses adhérents refusèrent toute concession. On tint conférence sur conférence, et les deux partis continuèrent à discuter sur ce sujet pendant plus d'un mois, sans interruption de la part des indépendants. Ceux-ci n'avaient pas de loisir de s'occuper de pareilles querelles : leur but était de combattre et de conquérir, dans la persuasion que la victoire au champ de bataille leur rendrait l'ascendant au sénat (1).

On était alors au mois de juillet (8 juill.), et les royalistes anglais s'étaient presque abandonnés au désespoir, quand ils reçurent l'heureuse nouvelle que le duc d'Hamilton avait enfin passé les frontières à la tête d'une nombreuse armée. Les adhérents du roi dans les comtés du nord avaient déjà surpris Berwick et Carlisle, et depuis deux mois attendaient impatiemment son arrivée sur les frontières pour faciliter son entrée. L'approche de Lambert, général parlementaire, les contraignit à chercher un abri dans les murs de Carlisle, et la nécessité de sauver cette place importante détermina le duc à détacher une partie de son armée pour la secourir. Bientôt après, il arriva lui-même. Des rapports exagérés faisaient monter ses forces à 30,000 hommes, quoiqu'elles ne s'élevassent qu'à la moitié de ce nombre; mais il était suivi de près par Monroe, qui conduisait 3,000 vétérans de l'armée écossaise en Irlande, et qui était accompagné ou précédé par sir Marmaduke Langdale, à la tête de 4,000 hommes de cavalerie, d'une valeur éprouvée, et déterminés à tout risquer pour le triomphe de la cause. Avec une armée pareille, un général habile et entreprenant eût replacé le roi sur son trône; mais, malgré son courage personnel, Hamilton se défiait de ses propres moyens, et il se laissa guider par des hommes qui sacrifièrent les intérêts du service à leurs jalousies et à leurs querelles particulières. On perdit quarante jours à faire une petite marche de 80 milles; et quand on livra la bataille décisive, quoique le corps principal de l'armée eût atteint la rive gauche du Ribble, près de Preston, l'arrière-garde, sous les ordres de Monroe, dormait en sécurité à Kirkby-Lonsdale. Cromwell, après avoir réduit Pembroke avec difficulté, s'était joint à Lambert, dans le comté d'York. Leurs forces réunies n'excédaient pas 9.000 hommes ; mais l'impétuosité du général dédaigna l'inégalité du nombre, et l'ardeur de ses troupes le décida à les mener sans délai à l'ennemi. Langdale, qui, de Clithero, avait surveillé ses mouvements, atteignit près de Preston l'arrière-garde de l'armée écossaise, et avertit ainsi le duc de se préparer au combat pour le jour suivant (18 août). Il est impossible de se former une juste idée des désastres qui en furent la suite, d'après les rapports si différents des officiers écossais, dont chacun, empressé de se disculper, rejeta tout le blâme sur ses autres collègues. Ce qu'il y a de certain, c'est que les cavaliers se battirent avec l'obstination du désespoir; qu'ils supportèrent pendant six heures le poids de la bataille; qu'en se retirant de haie en haie, ils demandèrent des renforts aux Écossais, et un supplément de munitions; et que, n'obtenant ni l'un ni l'autre, ils se retirèrent dans la ville, où ils apprirent, à leur grande surprise, que leurs alliés étaient en pleine marche sur Wigan, et l'ennemi en possession du pont sur la rivière. Langdale, dans cette extrémité, ordonna à son infanterie

(1) Journ., 306, 349, 351, 362, 364, 367. Communes, 5 juillet. Whitelock, 315, 316, 318, 319.

de se disperser; et avec sa cavalerie et le duc, qui avait refusé d'abandonner ses amis anglais, il passa le Ribble à la nage. Jamais peut-être victoire complète n'avait été obtenue si facilement. De toutes les troupes écossaises, les régiments seuls de Monroe et les traînards qui le rejoignirent, retournèrent dans leur pays natal. Les deux tiers de l'infanterie, dans leur fuite précipitée, tombèrent dans les mains des habitants du voisinage; et quand Baillie, leur général, se rendit à Warrington (20 août), il ne comptait pas plus de 3,000 hommes sous ses drapeaux. Le duc courut jusqu'à Uttoxeter avec sa cavalerie; là, sa troupe se mutina, et il se constitua prisonnier du général Lambert et du lord Grey de Groby (25 août). Les cavaliers se débandèrent dans le comté de Derby; leur brave chef, qui voyageait déguisé, fut découvert et pris dans le voisinage de Nottingham. Mais lady Savile gagna son gardien. Déguisé dans un costume de prêtre, il s'échappa vers la capitale, où il resta en sûreté avec le docteur Barwick, ayant été pris pour un ministre irlandais chassé de sa cure par les catholiques irlandais (1).

Le jour même où les Écossais commencèrent leur marche, on avait fait une faible tentative pour aider leurs progrès, en soulevant la cité de Londres. L'auteur de ce mouvement était le comte de Holland, qui, par son inconstance, s'était justement attiré le mépris de tous les partis. Il avait, pendant les débats, passé du parti du roi à celui du parlement, et du parlement au roi. La réception peu gracieuse que lui firent les royalistes le détermina à revenir à leurs adversaires, qui le traitèrent d'abord avec sévérité, et ensuite avec dédain. Soit par ressentiment, soit par politique, il se déclara vraiment repentant, offrit de racheter ses erreurs passées par des services futurs, et obtint du prince de Galles une commission pour lever des troupes (5 juillet). Ainsi qu'il avait été arrêté entre Hamilton et lui, le 5 juillet, il s'avança à la tête de 600 chevaux, dans un appareil guerrier, de sa maison dans la cité; ayant établi ses quartiers dans le voisinage de Kingston, il envoya des messagers au parlement et au conseil de ville, en les invitant à se joindre à lui, pour mettre fin aux calamités de la nation (7 juillet). Il fut surpris le second jour, par la négligence, disait-on, de Dalbier, son confident militaire, et, après un court engagement, s'enfuit vers Saint-Neots, avec un petit nombre de serviteurs. Là eut lieu une seconde action, et le comte se rendit à discrétion (10 juillet) à ceux qui le poursuivaient. Son infortune excita peu d'intérêt; mais tous les cœurs s'émurent de compassion pour deux jeunes seigneurs qu'il avait entraînés dans cette entreprise téméraire, le duc de Buckingham, et son frère, lord Francis Villiers. Le dernier fut tué à Kingston; l'autre, après s'être échappé miraculeusement, trouva un asile sur le continent (1).

La déroute de l'armée écossaise fut suivie de la reddition de Colchester. Tant qu'il y avait eu une cause à défendre, Goring et ses compagnons s'étaient volontairement soumis à toutes les privations; mais dès qu'il ne resta plus d'espoir, ils offrirent de capituler, et reçurent pour réponse qu'on ferait quartier aux soldats, mais que les officiers ayant été déclarés traîtres par le parlement, ils devaient se rendre à discrétion (28 août). On accepta ces conditions : le conseil délibéra sur le sort des prisonniers, et l'on en dévoua deux au supplice, sir Georges Lisle et sir Charles Lucas. Ils étaient l'un et l'autre distingués par leur bravoure, et on les regardait comme les meilleurs commandants au service du roi. Lucas, ouvrant son pourpoint, s'écria : « Feu, rebelles ! » et tomba au même moment. Lisle courut à lui, embrassa son cadavre, et s'adressant aux soldats, leur cria de s'avancer plus près. L'un d'eux lui dit : « N'ayez pas peur, sir, nous vous atteindrons. — Mes amis, répondit-il, j'ai été plus près de vous, et vous m'avez manqué. » Le sang de ces braves laissa une tache honteuse sur le caractère de Fairfax, et elle ne fut pas effacée par les efforts de ses amis, qui attribuaient leur mort aux conseils vindicatifs d'Ireton (2).

A cette époque, le prince de Galles était

(1) Mém. des Hamiltons, 355-365. Journ. des lords, x, 455-458. Rushw., VII, 1237, 1242. Barwicci vita, 66.

(1) Clarendon, III, 121, 176. Whitelock, 317, 318, 320. Journaux, 367. Communes, 7, 12 juillet. Journal de Leicester, 35.

(2) Journ., x, 477. Rushw., VII, 1242, 1244. Clarendon, III, 177.

déjà depuis six semaines dans les Dunes. Dès qu'il apprit la révolte de la flotte, il se rendit à La Haye, et prenant le commandement, il partit immédiatement avec 19 voiles pour la côte d'Angleterre (20 juillet). S'il se fût montré devant l'île de Wight, il est probable que Charles eût recouvré sa liberté ; mais le conseil décida avec le prince qu'il serait d'un intérêt plus pressant pour le roi que l'on fît voile vers l'embouchure de la rivière, où ils continuèrent de solliciter longtemps, par lettres, les dispositions chancelantes du parlement et de la cité. Tant qu'Hamilton s'avança, il y eut quelque apparence de succès : la destruction de son armée fit perdre tout espoir. Le roi les engagea, par un message particulier, à le tirer de sa captivité, avant de quitter la côte ; mais les matelots prouvèrent qu'ils étaient les maîtres : ils demandèrent à combattre la flotte ennemie, commandée par le comte de Warwick, qui évita soigneusement un engagement avant sa jonction avec l'escadre de Portsmouth. Durant deux jours (30 août), les royalistes lui offrirent le combat : il éluda leurs efforts par différentes manœuvres ; et, le troisième jour, le défaut de provisions força le prince à faire route pour la côte de Hollande, sans plus songer à la demande du roi son père. Warwick, qui avait reçu ses renforts, le suivit à une distance considérable ; mais, quoiqu'il cherchât ensuite à justifier sa conduite par des motifs de prudence, il n'échappa point à la censure sévère des indépendants et des niveleurs, qui soutenaient que la cause serait toujours trahie, tant qu'on la confierait à la lâcheté ou à la mauvaise disposition de commandants nobles (1).

Il est temps de revenir aux débats élevés entre les deux chambres, relativement au traité proposé avec le roi. Vers la fin de juillet (28 juillet), les communes avaient cédé à l'obstination des lords : les conditions préliminaires sur lesquelles elles avaient insisté furent abandonnées, et l'on rapporta le décret qui défendait de présenter des adresses. Jusqu'alors les actes du parlement avaient été marqués par la lenteur qui fait le caractère de toute mesure parlementaire ; mais la victoire de Cromwell sur Hamilton, et le danger d'une intervention de la part de l'armée, alarmèrent les meneurs presbytériens (1[er] sept.). On nomma quinze commissaires, cinq lords, et dix membres de la chambre des communes, pour conduire la négociation (1). Charles se rendit, de sa prison du château de Carisbrook, à la ville voisine de Newport : on lui permit d'avoir auprès de lui ses domestiques, ses chapelains, et ses conseillers qui n'avaient pas pris part à la guerre, et autant que l'on peut ajouter de confiance aux apparences extérieures, il avait enfin obtenu le traitement libre et honorable qu'il avait si souvent sollicité. Il se sentait cependant toujours prisonnier, d'après sa promesse de ne quitter l'île que vingt jours après la conclusion du traité ; et il reconnut bientôt qu'il ne devait pas s'attendre à négocier, mais simplement à se soumettre. On ignore jusqu'à quel point les deux chambres eussent cédé dans d'autres circonstances ; mais, sous l'ascendant actuel de l'armée, elles n'osèrent descendre des hautes prétentions qu'elles avaient avancées. On permit aux commissaires de débattre, de conseiller, de discourir ; mais ils n'avaient aucun pouvoir pour concéder : leurs instructions leur enjoignaient d'insister sur le consentement du roi à chacune des propositions qu'on avait soumises à son examen à Hampton-Court. Charles ne fit aucune objection à plusieurs de ces demandes ; à celles qu'il refusa, il substitua de lui-même des propositions, qui furent envoyées au parlement, et par cette assemblée déclarées peu satisfaisantes : il proposa de nouveaux expédients, de nouvelles modifications ; mais on lui renvoya invariablement la même réponse, jusqu'à ce que la nécessité de sa situation arrachât à l'infortuné prince son consentement complet à presque tous les articles en discussion. Il ne resta inflexible que sur quatre points. Quoiqu'il eût consenti à suspendre pour trois ans les fonctions des évêques, il refusa de les abolir entièrement : il s'opposa à l'aliénation perpétuelle des terres épiscopales, mais il

(1) Journ. des lords, x, 399, 414, 417, 426, 441, 483, 488, 499. Mém. de Clarendon, II, 412, 414.

(1) C'étaient les comtes de Northumberland, de Salisbury, de Pembroke, et de Middlesex, les lords Say et Seale, lord Wenman, sir Henry Vane le jeune, sir Harbottle Grimstone et Holles, Pierrepont, Brown, Crew, Glyn, Potts, et Bulkely.

proposa de les affermer pour la vie ou pour quatre-vingt-dix-neuf ans à ceux qui venaient de les acheter ; il soutint que toutes les personnes qui l'avaient suivi, sans aucune exception, devaient être admises à composer pour leur délit ; et il protesta que, jusqu'à ce que sa conscience fût certaine de la légalité du covenant, il ne pourrait le jurer, ni même imposer cette obligation aux autres. Tel était l'état de la négociation, quand le temps fixé pour la session du parlement expira (1).

Les indépendants avaient, dès le principe, désapprouvé le traité. Dans une pétition présentée par «des milliers de personnes bien affectionnées, dans Londres et près de Londres,» on faisait l'énumération des points pour lesquels on avait combattu, et qu'on réclamait maintenant comme le fruit de la victoire. Les articles principaux étaient : que la suprématie du peuple fût établie contre le «veto» du roi et des lords; que, pour prévenir les guerres civiles, les droits du roi et les priviléges des pairs fussent clairement définis; qu'un nouveau parlement s'assemblât tous les ans, sans qu'il fût nécessaire d'ordres écrits pour de nouvelles élections, et qu'il ne siégeât pas plus de quarante ou cinquante jours; que la croyance religieuse et le culte fussent délivrés de toute restriction ou contrainte; qu'on abrégeât la longueur des poursuites judiciaires; que les dîmes pour l'entretien du clergé et l'emprisonnement perpétuel pour dettes fussent abolis, et que le parlement «prît plus à cœur le sang versé et les rapines exercées par commission du roi, et considérât si la justice de Dieu était satisfaite, ou son courroux apaisé par un acte d'amnistie.» Ce document mérite la plus grande attention, parce qu'il découvre quelles étaient les vues politiques qui faisaient agir les chefs du parti (1).

L'armée, exaltée par la victoire, soupirait depuis longtemps après la vengeance; et des maximes de la plus dangereuse tendance, contre le royal captif, commençaient à prévaloir. Les politiques maintenaient qu'on ne pouvait, en sûreté, faire de traité avec le roi, parce que, s'il était prisonnier, il ne saurait être lié par son consentement, et que, s'il était mis en liberté, on ne devait pas s'attendre à ce qu'il fît aucune concession. Les fanatiques allèrent encore plus loin : ils avaient lu, dans le livre des Nombres, «que le sang souillait la terre, et que la terre ne pouvait être purifiée du sang versé que par le sang de celui qui l'avait versé;» d'où ils inféraient que Dieu leur avait imposé le devoir de demander compte au roi de tout le sang versé pendant la guerre civile. Parmi ceux-ci, le colonel Ludlow, membre du parlement, était un des plus marquants : persuadé que la mort de Charles pouvait seule apaiser la colère de Dieu, il s'efforça, mais en vain, d'amener Fairfax à son opinion (18 oct.). Il eut plus de succès auprès d'Ireton, dont le régiment fit au commandant en chef une pétition, afin que le crime fût puni avec impartialité, sans distinction de personnes, de rang élevé ou de basse condition; que tous ceux qui avaient excité ou soutenu la dernière rébellion, riches ou pauvres, reçussent leur juste châtiment; et que quiconque parlerait ou agirait en faveur du roi, jusqu'à ce qu'on l'eût acquitté du crime d'avoir fait verser le sang innocent, encourût la peine de trahison. L'objet immédiat de cet acte était de s'assurer de la disposition générale de l'armée. Quoiqu'il ne s'expri-

(1) On peut voir, dans les Journaux des lords, toutes les notes qui furent échangées entre les parties durant le cours de la négociation, x, 474-618. Le meilleur récit est celui qui fut fait par ordre du roi, pour l'usage du prince de Galles. Mémoires de Clarendon, II, 425, 449. J'ajouterai qu'un nouveau sujet de discussion s'éleva accidentellement durant la conférence. Le lord Inchiquin avait abandonné la cause du parlement en Irlande; et, à sa requête, Ormond avait été envoyé de Paris par la reine et le prince, afin de reprendre le gouvernement, et avec la commission de faire la paix avec le parti catholique. Charles lui écrivit deux lettres (les 10 et 28 octobre. Carte, II, App., XXXI, XXXII), lui ordonnant de suivre les instructions de la reine, de n'obéir à aucun de ses propres ordres tant qu'il serait dans un état de contrainte, et de ne pas s'épouvanter de ses concessions relatives à l'Irlande, parce qu'elles n'aboutiraient à rien. Les chambres ignorèrent ces lettres; mais une lettre d'Ormond aux catholiques irlandais tomba entre leurs mains, et elles insistèrent pour que Charles ordonnât au lord lieutenant de se retirer. Il éluda pendant quelque temps, en donnant pour raison que, si le traité avait lieu, leur désir se trouverait satisfait par ses concessions préalables, et que, s'il n'avait pas lieu, on n'obéirait pas à ses ordres. Il y consentit enfin, et il écrivit la lettre qu'on lui demandait. Journaux, x, 576-578, 597, 618. Mém. de Clarendon, II, 441, 445, 452.

(1) Whitelock, 33

mât pas ouvertement sur le procès du roi, on y comptait pour l'avenir, et il fut suivi d'une autre pétition du régiment du colonel Ingoldsby, qui demandait, en termes plus clairs et plus énergiques, que le monarque et ses adhérents fussent traduits en justice; qui condamnait, comme dangereux et injuste, le traité passé entre lui et le parlement, et exigeait qu'on nommât un conseil de guerre, pour aviser à un remède proportionné aux maux de la nation. Fairfax n'eut pas le courage de s'opposer à ce qu'il désapprouvait dans son propre jugement. Les pétitions furent mises sous les yeux d'une assemblée d'officiers, et le résultat de leur délibération fut une remontrance qui, du ton de la menace et de l'aigreur, annonça tout le plan des réformateurs. Elle demandait que « le grand et le premier auteur de tous les troubles et de tous les maux que le royaume avait endurés fût promptement traduit en justice, pour les trahisons, le sang répandu, et les malheurs dont il était coupable; » qu'on fixât une époque pour la dissolution du parlement; qu'on avisât à une représentation du peuple mieux répartie; que le corps représentatif possédât le pouvoir suprême et pût élire tous les rois à venir; et que le prince ainsi élu fût obligé de renoncer à toutes prétentions de « veto » sur les lois proposées, et de consentir à la forme de gouvernement qu'établirait le présent parlement (18 nov.). Cette remontrance ne fut adressée qu'à la chambre basse, car les réformateurs se déclarèrent dans l'impossibilité de concevoir sur quel fondement les lords pourraient réclamer un pouvoir égal à celui des représentants du peuple, en qui seul résidait la souveraineté (1). Elle provoqua un débat long et animé, mais les presbytériens attaquèrent sans crainte ses défenseurs, et les forcèrent au silence par une majorité accablante (20 nov.). Ils sentirent qu'ils étaient soutenus par le vœu général de la nation, et l'assurèrent que, si l'on faisait une fois la paix avec le roi, par un arrangement, les officiers n'oseraient pousser plus loin leurs prétentions : dans cette vue, ils fixèrent un jour éloigné pour prendre la remontrance en considération, et donnèrent des instructions aux commissaires pour accélérer la conclusion du traité (1).

Le roi se trouvait alors réduit à la dernière extrémité. Les menaces de l'armée arrivaient à ses oreilles; ses amis le conjurèrent de revenir sur ses premières réponses, et les commissaires déclarèrent qu'ils étaient convaincus que, sans une entière satisfaction, les deux chambres ne pourraient le sauver de la vengeance de ses ennemis. Pour ajouter à ses alarmes, Hammond, le gouverneur de l'île, avait reçu un message de Fairfax, qui le mandait sans délai au quartier général, à Windsor (25 nov.). Ce message fut suivi de l'arrivée du colonel Eure, avec ordre de s'emparer du roi, de le renfermer de nouveau dans le château de Carisbrook, et, en cas d'opposition, « d'agir selon que Dieu le dirigerait » (26 nov.). Hammond répondit avec fermeté que, dans tout ce qui avait rapport au service, il obéirait à son général; mais qu'ayant reçu du parlement la charge de la personne royale, il ne permettrait l'intervention d'aucune autre autorité. Eure partit, mais Charles ne put se dissimuler plus longtemps le danger qui le menaçait : sa constance ou son entêtement s'affaiblit, et il consentit, après les plus pénibles efforts, et quand il ne lui resta qu'une dernière minute, à remettre à la merci du parlement le sort de ses serviteurs (27 nov.); il permit aussi la mise en jugement des sept individus exceptés du pardon, pourvu qu'on leur accordât le bénéfice des anciennes lois, et convint de suspendre les fonctions des évêques, et d'investir la couronne de leurs terres, jusqu'à ce que la religion fût établie, et que l'entretien de ses ministres eût été déterminé, du consentement commun du roi et des deux chambres. On espérait satisfaire les deux partis par ce dernier expédient : le monarque, parce que l'ordre n'était pas aboli, ni ses propriétés aliénées pour toujours; le parlement, parce que rien ne pouvait être rétabli sans son assentiment préalable (2).

(1) Whitelock, 343, 346, 355. Rushw., VII, 1298, 1311, 1331

(1) Journaux des communes, 20, 24, 30 novembre. Il y eut deux divisions sur cette question. Dans la première, la majorité fut de 94 à 60; dans la seconde, de 125 à 58.

(2) Mémoires de Clarendon, 459-464. Journaux, X, 620-622. Les royalistes qu'on avait exceptés du pardon étaient le marquis de Newcastle, sir Marmaduke Langdale, lord Digby, sir Richard Greenville, M. Justice Jenkins, sir Francis Doddrington, et lord Byron. Il me

Le matin, quand les commissaires prirent congé, Charles leur adressa la parole avec une contenance si triste et un tel son de voix, qu'il fit verser des larmes à toutes les personnes de sa suite. « Milords, dit-il, je crois que nous ne nous reverrons plus. Mais que la volonté de Dieu soit faite; j'ai fait ma paix avec lui, et je subirai sans crainte tout ce que les hommes pourront me faire souffrir. Milords, vous devez vous apercevoir que ma chute entraîne la vôtre et celle de tout ce qui vous touche de près. Je prie Dieu de vous donner de meilleurs amis que je n'en ai trouvé. Je connais parfaitement la conduite de ceux qui complotent contre moi et les miens, mais rien ne m'afflige autant que le sentiment que j'ai des souffrances de mes sujets, et des malheurs dont sont menacés mes trois royaumes, malheurs dont doivent être accusés ceux qui, sous le prétexte du bien, poursuivent violemment leurs fins et leurs intérêts » (1). Hammond partit en même temps que les commissaires, et le commandement de Carisbrook fut dévolu à Boreman, officier de milice, et celui de Newport à Rolfe, major dans l'armée. Il donna à l'un et à l'autre une copie de ses instructions parlementaires pour la sûreté de la personne du roi; mais le caractère de Rolfe était connu : on l'avait accusé du projet d'assassiner le roi six mois auparavant, et il n'avait échappé au jugement que par l'indulgence du grand jury, et parce que le fait principal n'était attesté que par le serment d'un seul témoin (1).

Le lendemain matin, une personne déguisée ordonna à l'un des serviteurs du roi de l'informer qu'une force militaire était en route pour le faire prisonnier (29 nov.). Charles consulta immédiatement le duc de Richmond, le comte de Lyndsey, et le colonel Coke, qui se réunirent pour le conjurer de sauver ses jours par une fuite immédiate. La nuit était sombre et orageuse; ils avaient le mot d'ordre, et Coke lui offrait ses chevaux et un canot. Mais le roi représenta qu'il était engagé sur l'honneur à rester vingt jours après le traité, et ne voulut jamais admettre la distinction qu'on lui suggéra, que sa parole n'était pas donnée à l'armée, mais au parlement. Ce fut en vain qu'ils argumentèrent et le supplièrent. Charles, avec son entêtement ordinaire, alla se coucher vers minuit, et peu d'instants après, le colonel Cobbett arriva avec une compagnie de cavalerie et une d'infanterie (30 nov.). Boreman refusa de le recevoir à Carisbrook, mais Rolfe lui offrit son assistance à Newport. A cinq heures, le roi fut éveillé par l'invitation de se préparer à partir, et sur le midi il fut logé en sûreté dans le château de Hurst, situé sur un roc solitaire, et qui répondait, par un étroit sentier de deux milles de longueur, à la côte opposée de Hampshire (2).

Le conseil des officiers publia, le même jour, une déclaration menaçante contre la chambre des communes. Elle accusait la majorité d'avoir abandonné ses anciens principes, et en appelait de leur autorité « au jugement extraordinaire de Dieu et de tout le bon peuple; » elle invitait les membres fidèles à protester contre la conduite passée de leurs collègues, et à se placer sous la protection de l'armée, et elle soutenait que, puisque Dieu avait donné le pouvoir aux officiers, il leur avait aussi fait un devoir de pourvoir à l'organisation du royaume et à la punition des coupables. Pour y parvenir, Fairfax fit marcher quelques régiments à Lon-

paraît difficile de lire les lettres écrites par Charles, pendant le traité, à son fils le prince de Galles (Mémoires de Clarendon, II, 425-454), et de croire qu'il n'ait pas agi avec sincérité. Mais comment alors, demande M. Laing (Histoire d'Écosse, III, 411), peut-on expliquer son assertion à Ormond, que le traité n'aura aucun résultat, et son désir de s'échapper, manifesté dans sa correspondance avec Hopkins? (Défense du roi martyr, par Wagstaff, 142-161.) 1° Charles savait qu'outre le parlement, il y avait une armée qui avait et le pouvoir et la volonté de rejeter toute espèce de traité qu'il ferait avec le parlement; et de là sa conviction « que le traité n'aurait pas son exécution. 2° Il savait tout ce qui se passait dans les conseils secrets de ses ennemis; leur dessein de le traduire en justice et de le conduire à l'échafaud; et il avait aussi reçu une lettre qui lui annonçait l'intention de l'assassiner pendant le traité (Herbert, 134). Peut-on être surpris si, dans de telles circonstances, il cherchait à s'échapper Sa parole n'était pas une objection. Il s'en croyait dégagé par la conduite de Hammond, qui, n'ignorant pas cette persuasion, parvint, non sans une grande difficulté, à obtenir de lui de renouveler cette parole (Journaux, X, 593). Après cela, il refusa de s'échapper, même quand il en eut toute espèce de facilité. Rushw., VII, 1314.

(1) App. aux Mém. d'Evelyn, II, 128.

(1) Journ., X, 615, 345, 349, 370, 390. Clarendon, III, 234.

(2) Rushworth, VII, 1314 1348, 1351. Herbert, 123, 124.

dres (2 déc.), établit leurs quartiers à Whitehall, à York-House, aux écuries du roi, et dans le voisinage de la cité (1).

Le lecteur se rappellera la conduite pusillanime des membres presbytériens, à l'approche de l'armée, en l'année 1646. Ils prirent la résolution de montrer plus de caractère dans l'occasion présente. Ils ne laissèrent apercevoir aucun symptôme de crainte, aucune disposition à se retirer ou à se soumettre. Au milieu du fracas des armes et des menaces des soldats, ils remplirent, tous les jours, leur devoir au parlement, déclarèrent que l'arrestation du roi avait été faite sans leur consentement, ou sans qu'ils en eussent connaissance, et se mirent à examiner la tendance des concessions faites par Charles dans le traité de Newport. Le débat le plus long et le plus animé dont jusqu'alors il y eût eu d'exemple dans l'histoire du parlement en fut la conséquence. Vane fit le portrait le plus défavorable du roi, et représenta toutes ses promesses et protestations comme insignifiantes et peu sincères ; Fiennes fit, pour la première fois, l'apologie du roi, et réfuta les charges dont l'accusaient ses collègues commissaires; et Prynne, l'adversaire célèbre de Laud, parut oublier son antipathie pour la cour, afin de démontrer la présomption et la perfidie de l'armée. Le débat, par des ajournements successifs, dura trois jours et une nuit; et à la dernière division, sur le matin, une résolution, enlevée par une majorité de 46 voix, déclara que les offres du souverain fournissaient une base suffisante pour l'organisation future du royaume (2).

Mais on ne permit pas aux vainqueurs de jouir de leur triomphe. Le jour suivant, Skippon renvoya les gardes des deux chambres, et les remplaça par un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie, pris dans l'armée. Le colonel Pride s'établit sous le vestibule ; il avait une liste de noms à la main, et le lord Grey se tenait près de lui, pour lui désigner chaque membre. Cinquante-deux presbytériens, les plus distingués du parti par leurs talents et leur influence, furent arrêtés et conduits en différentes prisons. Plusieurs de ceux qui subirent heureusement l'épreuve ce jour-là partagèrent le même traitement le lendemain ; un grand nombre saisirent l'occasion de se retirer à la campagne; et, après plusieurs purifications, la chambre se trouva composée d'environ cinquante membres, qui, dans le langage affecté du temps, furent par la suite désignés sous l'honorable nom de *Croupion* (1).

Que ce fût par l'effet du hasard ou par un calcul politique, Cromwell n'était pas présent, et ne prit aucune part à ces mesures extraordinaires. Après la victoire de Preston, il avait marché à la poursuite de Monroe, et fait le siége de l'importante ville de Berwick. Mais ses vues réelles ne se bornaient pas à l'Angleterre. La défaite des royalistes écossais avait relevé les espérances de leurs adversaires dans leur propre pays. Dans les provinces de l'ouest, on avait prononcé du haut de la chaire la malédiction de Meroz contre tous ceux qui refuseraient de s'armer pour la défense du covenant : les paysans fanatiques se rangeaient d'eux-mêmes sous les ordres de leurs ministres respectifs ; Loudon et Eglington en prirent le commandement, et les menèrent à Édimbourg (2). Cette masse tumultueuse, quoique Argyle et ses montagnards s'y fussent réunis, ainsi que Cassilis, avec les habitants de Carrick et Galloway, ne pouvait être opposée à l'armée disciplinée que commandaient Lanark et Monroe ; mais Cromwell offrit de s'avancer pour la soutenir (26 sept.); et les deux partis s'empressèrent d'accorder leur différend, par un traité qui assurait aux royalistes leur existence et leurs propriétés, à condition qu'ils licencieraient leurs troupes (30 sept.). Argyle et ses associés prirent le nom et les fonctions de « comité

(1) Rushw., VII, 1341, 1350. Whitelock, 358.

(2) Journ., 1, 2, 3, 5 décembre. Mémoires de Clarendon, II, App., XLVIII. Cobbett, Histoire du parlement, 1152. Dans quelques-unes des premières divisions, la chambre consistait en deux cent quarante membres; mais plusieurs paraissent s'être retirés pendant la nuit; sur la fin, il n'y avait plus que deux cent douze membres.

(1) Whitelock, 358, 359. Journaux des communes, 6, 7 décembre.

(2) On l'appela l'*incursion des whiggamores*, nom donné à ces paysans, soit de whiggham, mot employé par eux en conduisant leurs chevaux, ou de whig (en anglais *whey*), boisson de lait aigre, qui forme un des principaux articles de leurs repas. Le Temps présent de Burnet, I, 43. Il devint bientôt la désignation d'un ennemi du roi, et dans le règne suivant, on le donna, sous la forme abrégée de *whigs*, aux adversaires de la cour.

des états» (4 oct.); Berwick et Carlisle furent remis au général anglais, que l'on invita à venir, avec son armée, jusqu'à la capitale. Au milieu des réjouissances publiques (11 oct.), on tint fréquemment des conférences particulières, dont le sujet n'a jamais transpiré; et Cromwell, retournant en Angleterre, laissa Lambert, avec deux régiments de cavalerie, pour soutenir le gouvernement de ses amis, jusqu'à ce qu'ils eussent levé des forces suffisantes dans leur propre parti (1). Sa marche à travers les comtés du nord avait été lente, et il n'arriva même dans la capitale que le jour qui suivit l'exclusion des membres presbytériens. Sa dernière victoire l'avait rendu l'idole du soldat : il fut conduit avec acclamation aux appartements royaux, à Whitehall. Il reçut le jour suivant les remercîments de la chambre des communes, pour les services distingués qu'il avait rendus aux deux royaumes. On ne formait aucun doute sur sa manière de voir relativement aux derniers événements. S'il n'avait pas conseillé la conduite des officiers, il avait eu grand soin d'y applaudir, et, dans une lettre à Fairfax, il ne craint pas de blasphémer en l'attribuant à l'inspiration du Très-Haut (2).

Le gouvernement du royaume se trouvait alors dévolu, en réalité, à l'armée. Il y avait deux conseils militaires : l'un, choisi, était composé des grands ou des principaux commandants; l'autre, plus général, comprenait les officiers inférieurs, la plupart attachés aux principes du nivellement. On soupçonnait que le premier tendait à établir l'oligarchie : aussi, son avis était fréquemment reçu avec soupçon et méfiance, et ses résolutions rejetées par le plus grand nombre des inférieurs. Quand une mesure avait obtenu l'approbation générale, on la portait à la chambre des communes, qui devait y donner la sanction de son autorité. Cette chambre renouvela, avec une obéissance empressée, la résolution de ne plus présenter de requêtes (13 déc.); elle déclara que la réadmission des onze membres chassés était dangereuse dans ses conséquences, et contraire aux usages de la chambre; et maintint que le traité de l'île de Wight, et l'approbation donnée aux concessions royales, étaient déshonorants pour le parlement, subversifs du bien public, et une violation de la foi publique (1). Mais ces mesures n'étaient que préparatoires : on ne tarda pas à leur demander un décret, dont la seule mention eût, quelques années plus tôt, frappé d'étonnement et de terreur les plus hardis d'entre eux.

Les officiers étaient convaincus, depuis longtemps, que la vie du roi était incompatible avec leur sûreté. S'il était rétabli, ils deviendraient les objets de la vengeance royale; s'il restait détenu en prison, la tranquillité publique serait troublée par une suite de complots en sa faveur. Dans un assassinat particulier, il y avait quelque chose de vil et de lâche qui révolterait la majorité; mais ce serait agir courageusement et ouvertement, que de le traduire publiquement en justice. Ce serait proclamer leur confiance dans la bonté de leur cause, et donner au monde une preuve éclatante de la souveraineté du peuple et de la responsabilité des rois (2) (23 déc.). Quand la motion en fut faite dans la chambre des communes, quelques membres osèrent s'y opposer, non pas tant dans l'espoir de sauver la vie de Charles, que pour rejeter tout l'odieux de sa mort sur ses véritables auteurs. Ils établirent que la personne du roi était sacrée, que l'histoire n'offrait aucun exemple d'un souverain forcé de plaider devant une cour judiciaire, composée de ses propres sujets; que des mesures de vengeance ne serviraient qu'à rouvrir la plaie encore saignante du pays; qu'on n'avait à craindre aucune réaction en faveur du monarque, et qu'il était temps d'organiser les libertés du pays sur des bases permanentes. Mais leurs adversaires étaient bruyants, obstinés, et menaçants. Ils soutinrent que le roi était le grand coupable, et que la justice exigeait qu'il fût puni, aussi bien que les moindres criminels. Il avait commis le délit de trahison envers les peuples : il appartenait à

(1) Mémoires des Hamiltons, 367, 377. Guthrie, 283, 299. Rushw., VII, 1273, 1282, 1286, 1296, 1325.

(2) Journaux, 8 décembre. Whitelock, 362. Rushw., VII, 1339.

(1) Journaux, 3, 13, 14, 20 décembre. Whitelock, 362, 363. Mém. de Clarendon, II, App., XLIX.

(2) Clarendon, Histoire, III, 249.

leurs représentants de le punir. Il avait versé le sang humain : Dieu leur faisait un devoir de demander du sang en retour. On imposa silence à l'opposition, et l'on nomma un comité de 38 membres pour aviser aux moyens les plus convenables de procéder. Widdrington, Whitelock, Scot, et Marten, figuraient parmi les plus importants; mais les deux premiers refusèrent d'en faire partie, et quand l'huissier leur porta la sommation, ils se retirèrent dans leur pays (1).

A la recommandation de ce comité, la chambre passa un décret interprétatif de la loi (1er janv. 1649) qui considérait comme haute trahison de la part du roi d'Angleterre, dans la circonstance actuelle, d'exciter à la guerre contre le parlement et le royaume d'Angleterre; et ce décret fut suivi d'une ordonnance qui créait une haute cour de justice pour juger la question de fait, si Charles Stuart, roi d'Angleterre, était ou n'était pas coupable de la trahison indiquée dans le décret précédent. Mais les lords n'imitèrent pas la servilité des communes. Ils se rappelèrent l'avertissement donné par le roi à Newport : ils virent, dans la chute du souverain, la ruine prochaine de tout leur ordre (2 janv.); et, quand le décret et l'ordonnance furent portés à la chambre, ils les rejetèrent l'un et l'autre à l'unanimité (4 janv.). Cet effort inattendu surprit, mais ne déconcerta pas les indépendants. Ils obtinrent des communes de déclarer que le peuple est l'origine de tout pouvoir légitime, et de cette vérité théorique, ils déduisirent deux erreurs de pratique. Comme si aucune portion de ce pouvoir n'eût jamais été déléguée au roi et aux lords, ils arrêtèrent que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, « étant choisies par le peuple, et le représentant, possédaient l'autorité suprême; » et de là, ils inférèrent que « tout ce qui est ordonné et déclaré loi par les communes en parlement a force de loi, et engage tout le peuple de la nation, même quand le roi et la chambre des lords n'y auraient pas donné leur consentement. » Mais, dans cette hypothèse même, comment la chambre, constituée comme elle l'était, pouvait-elle se dire la représentation du peuple? Elle n'était, dans le fait, que la représentation de l'armée. Cette représentation n'était point libre, mais esclave, organe seulement de ses maîtres, et chargée d'enregistrer leurs décrets (1).

Pendant ce temps-là, Cromwell continuait à jouer son rôle accoutumé. Quand il prenait la parole dans la chambre, c'était pour recommander la modération, pour exprimer les doutes dont son esprit était agité, et protester que, dans le cas où il donnerait son assentiment à des mesures sévères et rigoureuses, ce serait avec répugnance, et seulement pour obéir à la volonté du Très-Haut. On n'a aucun détail sur sa conduite pendant les débats du procès du roi; mais quand on parla de dissoudre la chambre haute, et de réunir ses membres à celle des communes, il déclara que cette proposition était une frénésie révolutionnaire; et, lors de la proposition du bill pour changer la forme du grand sceau, il adopta un langage qui montrait une extrême hypocrisie, quoiqu'il fût calculé pour faire impression sur les esprits fanatiques de ses auditeurs. « Sir, dit-il, s'adressant au président, si qui que ce soit avait proposé ce bill avec le dessein de déposer le roi et déshériter sa postérité, ou si quelque homme entretenait un pareil dessein, ce serait le plus grand traître et le plus grand rebelle du monde. Mais puisque la providence de Dieu se repose sur nous pour ceci, je ne puis que me soumettre à cette providence, bien que je ne sois pas encore préparé à vous donner mon opinion » (2).

(1) Journaux, 23 décembre. Whitelock, 363.

(1) Journaux, x, 641. Communes, 1, 2, 4, 6 janvier. Jusqu'alors le nombre des lords n'avait pas surpassé celui de sept; mais ils se trouvèrent quatorze dans cette occasion. Journal de Leicester, 47.

(2) Voyez, au sujet de la conduite de Cromwell, les lettres dans l'appendice du second volume des Mémoires de Clarendon, L, LI. On a mis en question l'authenticité de ce discours, comme reposant seulement sur l'autorité perfide de Perrinchiefe; mais on le trouve dans une lettre écrite le 11 janvier, qui rapporte les discussions du 9, et, d'après cela, je ne pense pas qu'il puisse être mis en doute. En revenant aux Journaux, on trouvera que le même jour la chambre avait été divisée sur la question de savoir si l'on recevrait encore des messages des lords. Elle fut emportée malgré l'opposition de Ludlow et de Marten. « Alors, dit la lettre, on tomba sur l'affaire du jugement du roi. » On ne mentionna rien de cela dans les Journaux; mais une motion qui ramenait de fréquentes allusions fut présentée et adoptée. C'était au sujet d'un nouveau grand sceau, sur lequel on voulait graver la chambre des communes, avec cette inscription : « Dans

Le lord général, au contraire, commença à prendre un ton plus ouvert et plus hardi. Jusqu'alors il s'était laissé conduire. Nous pouvons croire aisément qu'il désapprouvait une grande partie de ce que l'on avait fait; mais il accuse lui-même sa propre faiblesse, quand, pour excuser sa conduite, il dit qu'on avait souscrit de son nom les résolutions du conseil, qu'il y eût consenti ou non. Il avait dernièrement répandu le sang de deux braves officiers à Colchester; mais aucune sollicitation ne put l'engager à concourir à verser celui du roi. Son nom était en tête de ceux des commissaires; il se rendit à la première séance (8 janv.), dans laquelle on ne prit aucune résolution; mais il refusa constamment d'assister aux suivantes, ou de signer les délibérations. Cette conduite surprit et mortifia les indépendants; elle était due probablement à l'influence de sa femme, dont le royalisme excessif fixera bientôt l'attention du lecteur (1).

Avant ces discussions, et par anticipation à son procès, on avait ramené le roi au palais de Saint-James. Dans la troisième semaine de son emprisonnement au château de Hurst, il fut tiré subitement de son sommeil (18 déc.), au milieu de la nuit, par la chute d'un pont-levis et le bruit de pieds de chevaux. Mille idées effrayantes lui assaillirent l'esprit, et de très-bonne heure dans la matinée, il envoya Herbert, son domestique, pour savoir la cause de l'agitation; mais toutes les bouches étaient closes, et Herbert revint avec la seule nouvelle que le colonel Harrison était arrivé. A ce nom, le roi devint pâle, se hâta de passer dans son cabinet, et chercha à dissiper ses terreurs par des dévotions secrètes. Dans une lettre qu'il avait reçue à Newport, on lui avait désigné Harrison comme un homme déterminé à lui ôter la vie. Cette alarme, néanmoins, n'était pas fondée. Harrison était un fanatique, mais n'était pas un meurtrier. Il voulait en effet le sang du roi; mais il désirait que ce sang fût versé par la hache du bourreau, et non par le fer d'un assassin. On l'avait chargé de surveiller le déplacement du roi, et il était venu pour arranger les choses avec le gouverneur, dont on soupçonnait la fidélité. Il ne se montra point durant le jour, et partit dans la nuit. Deux jours après, le roi fut conduit avec une nombreuse escorte au palais de Windsor (1) (23 déc.).

Jusqu'alors, malgré sa détention, le roi avait toujours été servi avec l'appareil de sa haute dignité; mais à Windsor, ses repas furent apportés sur une table nue, et par la main des soldats; aucun mot ne fut prononcé; la coupe ne lui fut pas présentée à genoux. Cette absence de toute cérémonie (27 déc.) fit sur l'infortuné monarque une plus vive impression qu'on ne s'y était attendu: c'était, disait-il, lui refuser ce qui était dû à plusieurs de ses sujets par les anciens usages; et, plutôt que de se soumettre à cette humiliation, il aima mieux diminuer le nombre des plats et prendre ses repas en particulier. Il ne reçut aucun avis officiel des procédures que l'on préparait; mais il en recueillit les principales particularités au moyen des recherches que faisait Herbert, et dans ses conversations accidentelles avec le gouverneur Witchcott. Ces informations étaient de nature à intimider le cœur le plus intrépide; mais Charles possédait le caractère le plus présomptueux, et, quoiqu'il cherchât à fortifier son âme contre l'excès du danger, il nourrissait toujours l'espérance que ces préparatifs menaçants n'avaient pour but que de lui arracher sa résignation de la couronne. Il comptait sur l'intervention des Écossais, sur l'intercession des puissances étrangères, et sur l'attachement de la plupart de ses sujets anglais: il se persuadait que ses ennemis mêmes n'oseraient verser le sang de leur souverain, et que leur vengeance serait apaisée, et leur ambition suffisamment satisfaite, en lui substituant un de ses plus jeunes fils sur le trône (2).

la première année de la liberté, restaurée par la bénédiction de Dieu,» 1648. Une telle motion amenait naturellement le discours de Cromwell, au sujet de la déposition du roi et de la déshérence de sa postérité.

(1) Nalson, procès de Charles Ier. Mém. de Clarendon, II, App, LI.

(1) Herbert, 131, 136. Rushworth, VII, 1375.

(2) Herbert, 155, 157. Whitelock, 365. Sir John Temple attribue sa tranquillité «à l'étrange idée que Ormond travaille pour lui en Irlande. C'est le roseau

Mais ce n'était que le rêve d'un homme qui cherchait à repousser ses craintes par des illusions volontaires. Les princes d'Europe voyaient sa destinée avec la plus froide indifférence. Pendant tout le débat, le roi d'Espagne avait entretenu une correspondance amicale avec le parlement. Frédéric III, roi de Danemark, son cousin germain, ne fit aucune tentative pour lui sauver la vie ; et Henriette ne put obtenir en sa faveur l'intervention de la France, où le jeune roi avait été forcé par les dissensions civiles de quitter sa capitale, et où elle-même dépendait pour sa subsistance de la charité du cardinal de Retz, le chef de la Fronde (1). Le parlement écossais, à la vérité, fit un faible effort en sa faveur. Les commissaires signèrent une protestation contre les actes des communes, qui n'y firent jamais de réponse, et ils débattirent le cas avec Cromwell, qui les renvoya au covenant, et soutint que s'il était de leur devoir de punir les méchants, il l'était encore plus d'en punir le chef (2).

A mesure que le jour du jugement approchait, Charles perdait l'espoir dont il s'était flatté jusqu'alors ; et sa translation (19 déc.) de Windsor à Whitehall l'avertit de se préparer pour la grande scène sur laquelle il devait bientôt paraître. Ne recevant aucune information, aucun avis, il ne pouvait prendre d'autre résolution que celle de conserver le maintien et la dignité d'un roi, de récuser l'autorité de ses juges, et de ne commettre aucune action indigne de son rang élevé et de celui de ses ancêtres. Le 20 janvier (1649), les commissaires nommés par l'acte s'assemblèrent dans la chambre peinte, et se rendirent en cortége au bout de la salle de Westminster. Un fauteuil de velours cramoisi y avait été placé pour le lord président, John Bradshaw, avocat ; les autres, au nombre de soixante-six, se rangèrent de chaque côté, sur des bancs recouverts d'écarlate ; aux pieds du président, deux secrétaires s'assirent à une

sur lequel il s'appuie ; et d'après ses questions sur lui et sur sa jonction avec Inchiquin, je vois qu'on ne peut lui en faire perdre l'idée. » Dans le Journal de Leicester, 48.

(1) Mém. de Retz, I, 261.

(2) Journaux, 6, 23 janvier. Cobbett, III, 1277. Le Temps présent de Burnet, I, 42.

table, sur laquelle reposaient l'épée et la masse ; et, directement en face, on avait placé un fauteuil pour le roi. Après les formalités ordinaires de la lecture de la commission et l'appel des membres, Bradshaw ordonna d'introduire le prisonnier (1).

Charles fut reçu à la porte par l'huissier, et conduit par lui en dedans de la barre. Sa démarche était ferme, sa contenance assurée et sans émotion. Il ne se découvrit pas ; mais il s'assit d'abord, ensuite se leva, et regarda la cour avec un air de supériorité qui déconcerta et irrita ses ennemis. Quand le secrétaire lut l'accusation, il parut l'écouter avec indifférence ; mais un sourire de dédain contracta ses lèvres au passage qui le qualifiait « de tyran, de traître, de meurtrier, et d'ennemi public et implacable de la république d'Angleterre. » A la fin de la lecture, Bradshaw le somma de répondre ; mais il demanda par quelle autorité légale il était amené là. Il était roi d'Angleterre, et ne reconnaissait aucun supérieur sur la terre : il transmettrait à sa postérité, sans l'avoir souillée par aucune de ses actions, la couronne qu'il avait reçue de ses ancêtres. Sa cause était la cause de tout le peuple d'Angleterre ; car, si la force sans le droit pouvait altérer les lois fondamentales du royaume, personne n'était assuré, pour une heure, de sa vie ou de sa liberté. On lui répondit que la cour siégeait de l'autorité de la chambre des communes. Mais, demanda-t-il, où sont les lords ? Les communes forment-elles donc toute la législature ? Sont-elles libres ? Sont-elles une cour de judicature ? Peuvent-elles conférer à d'au-

(1) Les commissaires, d'après l'acte (car on ne donnait alors ce nom qu'aux bills adoptés par les communes), étaient au nombre de cent trente-trois, choisis dans la chambre basse, les colléges de jurisconsultes, la cité, et l'armée. Dans l'une de leurs premières assemblées, ils choisirent Bradshaw pour président. Né dans le comté de Chester, il avait été élevé pour le barreau, avait longtemps pratiqué à l'hôtel de ville (Guildhall), et avait été nommé sergent ès lois deux mois avant. Son nom ne parut pas dans la première liste des commissaires ; mais lorsque l'ordonnance fut rejetée par la chambre haute, les noms des six lords furent effacés, et l'on y substitua son nom, avec ceux de cinq autres. Il obtint pour récompense de ses services le domaine de lord Cottington, la place de chancelier du duché de Lancastre, et celle de président du conseil.

tres une juridiction qu'elles n'ont pas elles-mêmes? Il ne reconnaîtrait jamais une autorité usurpée. Le Très-Haut lui avait imposé le devoir de désavouer tout pouvoir illégal qui envahirait les droits de la couronne ou les libertés des sujets. Telle fut la substance des discours qu'il prononça en trois jours différents, au milieu des interruptions du président, qui ne voulait pas souffrir qu'on mît en question la juridiction de la cour, et qui finit par ordonner qu'on inscrivît au registre le «défaut du prisonnier, et son refus de répondre» (1).

La cour siégea en particulier les deux jours suivants, pour recevoir la preuve que le roi avait commandé dans plusieurs engagements (27 janvier), et pour délibérer sur la forme du jugement à prononcer. Le troisième jour, Bradshaw prit séance, vêtu d'une robe écarlate, et Charles immédiatement demanda à être entendu. Son intention n'était pas, dit-il, dans cette occasion, de reconnaître ou de dénier l'autorité de la cour; mais il désirait obtenir une faveur qui épargnerait à la commission un grand crime et rendrait à son peuple le bonheur et la tranquillité. Il demandait la permission de conférer avec un comité composé de lords et de membres des communes. Le président répliqua que la proposition n'était pas tout à fait nouvelle, quoi qu'elle fût faite maintenant pour la première fois par le roi lui-même; qu'elle présupposait l'existence d'une autorité de même rang que celle des communes, ce qu'on ne pouvait admettre; que son objet ne servirait qu'à retarder la marche des procédures, actuellement que le jugement allait être prononcé. Il fut alors interrompu par les vives réclamations du colonel Downes, l'un des membres. On renvoya immédiatement le roi. Les commissaires se retirèrent dans un appartement séparé, où ils passèrent près d'une heure dans un débat personnel et animé. Si l'on eût accordé la conférence, Charles y aurait proposé (c'est du moins ce que l'on a pensé) de résigner la couronne en faveur du prince de Galles.

(1) «The default and contempt of the prisonner.» Il est évident que le mot «défaut» ne peut se rapporter qu'au refus de répondre, puisque l'accusé était présent. (*Note du traducteur.*)

Quand le roi reparut, Bradshaw lui annonça le rejet de sa demande, et se mit à lui reprocher, dans un langage aigre et dur, les principaux événements de son règne. Le caractère doux du prisonnier en fut exaspéré: il fit un effort pour parler, mais on lui imposa immédiatement silence, en lui disant que le temps de sa défense était passé; qu'il avait dédaigné les nombreuses occasions que l'indulgence de la cour lui avait offertes, et qu'il ne restait à ses juges qu'à prononcer la sentence, car la sainte Écriture leur enseignait «qu'il était aussi abominable d'acquitter le coupable que de punir l'innocent.» On lut de nouveau l'accusation, qui fut suivie de la sentence, «que la cour étant convaincue en sa conscience que ledit Charles Stuart était coupable des crimes dont on l'avait accusé, elle le déclarait tyran, traître, meurtrier, et ennemi public du bon peuple de la nation, et ordonnait qu'il fût mis à mort, par la séparation de la tête et du corps.» Le roi l'écouta en silence, souriant quelquefois avec dédain, et quelquefois levant les yeux au ciel, comme s'il en appelait de la malice des hommes à la justice du Tout-Puissant. Quand la lecture fut terminée, les commissaires se levèrent en masse pour attester leur consentement, et Charles fit un dernier et plus vigoureux effort pour parler; mais Bradshaw ordonna de l'emmener, et les gardes l'entraînèrent hors de la salle (1).

Pendant ce jugement, on avait mis sous les armes une force militaire considérable, afin de réprimer toute démonstration d'intérêt populaire en faveur du roi. Le premier jour, quand le nom de Fairfax fut appelé comme l'un des commissaires, une voix de femme s'écria de la galerie: «Il a trop d'esprit pour être ici.» Dans une autre occasion, lorsque Bradshaw attribua l'accusation contre le roi à l'assentiment général du peuple, la même voix de femme s'écria: «Non, pas un dixième du peuple.» Cette exclamation fut suivie d'un faible murmure d'approbation, qui fut à l'instant réprimé par la force armée. On reconnut bientôt que cette voix était celle de lady Fairfax, la femme du commandant en chef. Il est probable que ce fut cette raison qui em-

(1) Voyez le procès de Charles Stuart, avec les additions de Nalson. Londres, fol. 1735.

pècha de donner attention à cet outrage (1).

Lorsque Coke, le solliciteur général, commença sa plaidoirie, le roi lui toucha l'épaule avec sa canne, en lui disant : « Écoutez, écoutez ! » Au même instant, la pomme d'argent de la canne tomba. Cet accident pouvait arriver en tout temps; mais dans ce siècle de superstition, on se hâta de le regarder comme un pronostic. Amis et ennemis l'interprétèrent comme le présage de la décapitation prochaine de Charles (2).

Un jour, comme le roi entrait à la cour, il entendit derrière lui le cri de « justice ! justice ! » Une autre fois, en passant au milieu de deux lignes de soldats, le mot « exécution » frappa fréquemment ses oreilles. Il supporta ces affronts avec patience, et à son retour il dit à Herbert : « Je suis assuré que les soldats ne me veulent pas de mal; ils sont poussés à faire ceci par leurs officiers, à l'égard desquels ils en feraient autant dans l'occasion » (3).

A son retour de la salle, hommes et femmes se pressaient en foule derrière les gardes, et criaient : « Que Dieu préserve Votre Majesté ! » mais l'un des soldats s'étant hasardé à dire : « Que Dieu vous bénisse, sire, » reçut de son officier un coup de canne sur la tête. « En vérité, dit le roi, la punition dépasse le délit ! » (4).

Charles, pendant son procès, avait, par sa conduite, relevé son caractère dans l'estime même de ses ennemis. Il lui restait à se préparer pour une épreuve plus cruelle, à fortifier son courage contre l'horreur d'une mort publique et ignominieuse. Mais ce n'était plus le même homme qu'avant la guerre civile. L'affliction avait purifié son âme; l'expérience lui avait appris à se soumettre aux châtiments de la Providence : il chercha et trouva de la force et du soulagement dans les consolations de la religion. Il passa le jour suivant, un dimanche (28 janv.), à Saint-James, et les commissaires restèrent à Whitehall. Ils observèrent un jeûne, prêchèrent sur les jugements de Dieu, et lui demandèrent ses bénédictions pour la république. Le roi consacra tout son temps à des exercices de dévotion, avec Herbert et le docteur Juxon, évêque de Londres, qui, sur la demande de Hugh Peters (et, on doit le dire, en l'honneur de ce prédicateur fanatique), avait eu la permission de se rendre auprès du monarque. Son neveu, le prince électeur, le duc de Richmond, le marquis de Hertford, et plusieurs autres lords, vinrent à la porte de sa chambre à coucher offrir leurs derniers hommages à leur souverain; mais on leur dit, en son nom, qu'il les remerciait de leur attachement, et leur demandait leurs prières; que le peu temps qui lui appartenait désormais l'avertissait de songer à un autre monde, et qu'il donnerait à ses enfants les derniers moments qu'il pourrait épargner. Ils étaient deux, la princesse Élisabeth et le duc d'York : la première pleurait le sort de son père; l'autre, trop jeune encore pour en connaître la cause, versait aussi des larmes par sympathie. Charles les mit sur ses genoux, leur donna des conseils adaptés à leur âge, et sembla goûter quelque plaisir à la justesse de leurs réponses. A la fin, il partagea entre eux quelques bijoux, les embrassa, leur donna sa bénédiction, et se hâta de retourner à ses dévotions (1).

Dans cette dernière nuit de sa vie, il dormit profondément jusqu'à quatre heures (30 janv.); et de grand matin, il réveilla Herbert, qui couchait sur un grabat, près de son lit. « Voici, lui dit-il, le jour de mon second mariage; je veux être paré de mon mieux; car j'espère, avant la nuit, être réuni à mon divin Jésus. » Il lui désigna alors les vêtements qu'il voulait porter, et demanda deux chemises, en raison de la rigueur du temps, « car, observa-t-il, si je tremblais de froid, mes ennemis l'attribueraient à la peur. Je ne veux pas d'une pareille imputation. Je ne crains pas la mort. La mort n'est pas terrible pour moi. Je bénis Dieu de m'y trouver préparé » (2).

(1) Procès de Nalson. Clarendon, III, 254. Procès d'État, 366, 367, 368, fol. 1730.

(2) Nalson. Herbert, 165. « Il ne parut pas ému ; cependant il dit à l'évêque que cela avait fait réellement sur lui une grande impression; et à cette heure même, dit-il, je ne sais pas comment cela a pu se faire. » Warwick, 340.

(3) Herbert, 163, 164.

(4) Herbert, 163, 164.

(1) Herbert, 169, 180. Procès d'État, 357, 360.

(2) Herbert, 183-185. Je puis insérer ici une anecdote qui semble prouver que Charles attribuait en grande partie tous ses malheurs aux conseils de l'archevêque Laud. Il avait observé, pendant la dernière nuit de vie, que Herbert était agité pendant son sommeil, et le

Le roi passa une heure en secret avec l'évêque; Herbert fut ensuite admis, et, sur les dix heures, le colonel Hacker annonça qu'il était temps de se rendre à Whitehall. Il obéit, fut conduit à pied à travers le parc, entre deux détachements de soldats, et reçut la permission de se reposer dans son ancienne chambre à coucher. On lui avait préparé à dîner; mais il refusa de manger, quoique ensuite, à la sollicitation de l'évêque, il prît la moitié d'un petit pain et un verre de vin. Il resta là plus de deux heures, dans l'attente continuelle de la dernière sommation, employant une partie de son temps à quelque prière, et l'autre à causer avec le docteur Juxon. Il peut n'y avoir eu rien de mystérieux dans ce délai; si on l'a pensé, cela peut s'expliquer par les circonstances suivantes.

Il s'était écoulé quatre jours depuis l'arrivée des ambassadeurs de La Haye, pour intercéder en sa faveur. Ce n'était que dans la soirée précédente qu'ils avaient pu obtenir audience des deux chambres, et ils n'avaient pas encore reçu de réponse. Seymour était venu avec eux comme porteur des deux lettres du prince de Galles, l'une adressée au roi, et l'autre à lord Fairfax. Il avait déjà remis sa lettre, et avec elle une feuille de papier blanc, souscrite du nom et scellée des armes du prince. C'était le prix qu'il offrait aux grands de l'armée, pour la vie de son père. Ils pouvaient la remplir de leurs conditions; quelles qu'elles fussent, elles étaient d'avance accordées; son sceau et sa signature y étaient apposés (1). Il n'est pas improbable que cette proposition ait pu arrêter les chefs. Les amis de Fairfax ont toujours affirmé qu'il avait fait tous ses efforts pour retarder l'exécution; et l'on a la preuve que, quoiqu'il fût à Whitehall, il ne sut pas, ou que du moins il prétendit n'avoir pas su ce qui se passait (1).

Cependant, Charles eut la consolation d'apprendre que son fils ne l'avait pas oublié dans sa détresse. Seymour fut admis par la complaisance du colonel Tomlinson; il remit sa lettre, et reçut les instructions du roi pour le prince. Mais il était à peine sorti, que Hacker arriva avec la fatale sommation. Le roi traversa la longue galerie, bordée des deux côtés par des soldats, qui, loin d'insulter au monarque tombé, semblaient, par leurs regards douloureux, compatir à sa destinée. A l'extrémité, on avait pratiqué une ouverture dans la muraille, à travers laquelle il se trouva à l'instant sur l'échafaud tapissé de noir; à l'extrémité étaient placés les deux bourreaux, le bloc, et la hache; au-dessous, se trouvaient plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie, et au delà, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, flottait une foule épaisse et innombrable de spectateurs. Le roi parut recueilli et ferme au milieu de cet appareil de mort. On reconnut dans sa contenance cette sérénité intrépide, dans sa conduite cette dignité calme, qui avaient caractérisé sa royale aïeule Marie Stuart, dans la salle de Fotheringay. Il avait le désir de parler au peuple; mais les soldats armés retinrent les spectateurs hors de la portée de sa voix. Se bornant donc à s'adresser au peu de personnes qui l'entouraient sur l'échafaud, il saisit, dit-il, cette occasion pour dénier, en présence de Dieu, les crimes dont on l'avait accusé. Ce n'était pas lui, mais bien les deux chambres du parlement qu'on

matin, il insista pour en savoir la cause. Herbert répondit qu'il avait rêvé. Il avait vu Laud entrer dans la chambre; le roi l'avait fait mettre près de lui, lui avait parlé, avec un air pensif; l'archevêque avait soupiré, s'était retiré, et s'était prosterné sur le plancher. Charles reprit: « C'est très-remarquable; mais il est mort. Si cependant nous eussions conféré ensemble durant sa vie, il est probable (quoique je l'aimasse beaucoup) que je lui aurais dit quelque chose qui eût occasionné ses soupirs. » Lettre de Herbert au docteur Samways, publiée à la fin de ses Mémoires, pag. 220.

(1) Voyez, au sujet de l'arrivée des ambassadeurs, les Journaux de la chambre des communes, du 26. Un *fac simile* de cette carte blanche, avec la signature du prince, orne le titre du troisième volume des Lettres originales, publiées par M. Ellis.

(1) « Ils vinrent cependant dans une longue galerie, où, trouvant le général par hasard, celui-ci demanda à M. Herbert comment se portait le roi : ce qui lui parut étrange... Le général parut très-étonné de la réponse qu'on lui fit. » Herbert, 194. Il est difficile de croire que Herbert se soit trompé ou ait inventé une pareille question, ou que Fairfax l'eût faite s'il avait su ce qui se passait. Quant à l'assertion que Fairfax était dans la chambre de Harrison avec les officiers, occupé « à prier ou à causer, » on a objecté que son nom n'est point parmi ceux des personnes qu'on a prouvé avoir été présentes au jugement des régicides. Mais ce ne serait pas une contradiction. Les témoins parlent de ce qui était arrivé avant, Herbert de ce qui arriva durant l'exécution.

devait accuser de la guerre et de tous ses maux. Le parlement avait d'abord usurpé les droits de la couronne, en s'emparant du commandement de l'armée; il avait provoqué les hostilités, en donnant des commissions pour lever des troupes avant qu'il eût levé lui-même un seul homme; mais il avait tout pardonné, même à ceux, quels qu'ils fussent (car il ne voulait pas savoir leurs noms), qui l'avaient conduit à la mort. Il faisait mieux que de leur pardonner, il priait pour qu'ils se repentissent; mais à cet effet, ils avaient trois choses à exécuter : ils devaient rendre à Dieu ce qui lui était dû, en organisant l'Église conformément à l'Écriture; restituer à la couronne les droits qui lui appartenaient légalement; et enseigner au peuple la distinction qui existe entre le souverain et le sujet; que les gouvernés ne peuvent pas être les gouvernants; que ceux dont le devoir est d'obéir ne doivent pas commander. Alors, faisant allusion aux offres qui lui avaient été faites autrefois par l'armée, il termina par ces mots : « Sirs, c'est pour les libertés des peuples que je suis venu ici. Si j'avais voulu consentir à suivre une route arbitraire, à tout changer par le pouvoir de l'épée, je ne me trouverais pas dans cette position; c'est pourquoi je vous affirme (et je prie Dieu que cela ne tombe point à votre charge) que je suis le martyr du peuple. » Ayant ajouté, à la suggestion du docteur Juxon, « Je meurs chrétien suivant la foi de l'Église d'Angleterre, comme elle m'a été transmise par mon père, » il dit, en s'adressant au prélat : « J'ai pour moi une bonne cause et un Dieu miséricordieux. »

L'Évêque. — Il ne reste qu'un pas à faire : il est cruel et terrible, mais il est court. Il vous transportera de la terre au ciel, et vous y trouverez la consolation et le bonheur.

Le roi. — Je vais d'une couronne corruptible à une couronne incorruptible.

L'Évêque. — Vous changez une couronne terrestre pour une couronne éternelle. L'échange est bon !

Étant prêt, il pencha son cou sur le bloc, et, après une courte pause, il donna le signal en étendant les mains. La hache tomba au même instant : la tête fut séparée du corps, et un profond gémissement s'échappa de la multitude des spectateurs; mais ils n'eurent pas le temps de témoigner leurs sentiments : deux compagnies de cavalerie les dispersèrent dans des directions différentes (1).

Telle fut la fin de l'infortuné Charles Stuart : leçon effrayante pour les hommes chargés de la royauté, qui doit leur apprendre à veiller aux progrès de l'opinion publique, à modérer leurs prétentions, à se conformer aux vœux raisonnables de leurs sujets. S'il eût vécu à une époque plus éloignée, lorsque le sentiment de l'injure était facilement dompté par l'habitude de la soumission, son règne eût été marqué par moins de violations des libertés nationales. La résistance en fit un tyran. Le caractère du peuple refusa de céder aux usurpations de l'autorité; et un acte d'oppression le plaça dans

(1) Herbert, 189-194. Warwick, 344. Nalson, Procès de Charles Stuart. Le corps du roi, ayant été embaumé, fut remis quelques jours après au comte de Richmond pour être enterré à Windsor. Ce lord, accompagné du marquis de Hertford, des comtes de Southampton et de Lindsey, du docteur Juxon, et du petit nombre de personnes qui composaient la suite du roi, le déposa sous une voûte dans le chœur de la chapelle de Saint-George, qui renfermait déjà les restes de Henri VIII et de sa troisième femme, Jeanne Seymour (Herbert, 203. Blencowe. Mémoires de Sydney, 64). Malgré cette autorité, l'assertion de Clarendon, qui dit qu'on n'a pas pu découvrir le lieu de l'inhumation, a fait naître quelque doute à cet égard. Mais en 1813, il arriva que des ouvriers firent par hasard une ouverture dans un caveau qui répondait par sa situation à cette description, et qui était occupé par trois cercueils. Le prince régent ordonna des recherches pour s'assurer de la vérité. Un des cercueils, conformément au récit de Herbert, était de plomb, avec une plaque de plomb, sur laquelle on avait gravé les mots : « Charles, roi. » On fit une ouverture dans le couvercle; et quand on eut enlevé une toile, recouverte d'une matière onctueuse, on trouva que les traits de la figure ressemblaient, autant qu'il était possible de les distinguer, aux portraits de Charles Ier. Pour compléter la preuve, on trouva que la tête avait été séparée du tronc, par quelque instrument tranchant, à la quatrième vertèbre du cou. Voyez le « Récit de ce qui se passa à l'ouverture du cercueil de Charles Ier, par sir Henri Halford, baronnet; 1813. » On observa, à la même époque, que « le cercueil de plomb de Henri VIII avait été brisé vers le milieu, et une ouverture considérable dans cette partie laissait apercevoir le squelette du roi. » Ceci peut expliquer un passage de Herbert, qui dit que « pendant que les ouvriers étaient occupés à tracer l'inscription, on fit évacuer la chapelle; mais qu'un soldat parvint à se cacher, descendit dans le caveau, coupa une partie du poêle de velours, et fit un trou avec un vilebrequin dans le plus grand cercueil. On le surprit, et on trouva sur lui un os dont il voulait, dit-il, faire un manche de couteau. » Herbert, 204. Voyez la note Y à la fin du volume.

la nécessité d'en commettre d'autres, jusqu'à ce qu'enfin il eût renouvelé et remis en vigueur les odieuses prérogatives qui, bien que généralement réclamées, n'étaient exercées qu'avec un extrême ménagement par ses prédécesseurs. Pendant quelques années, ses efforts parurent avoir du succès; mais l'insurrection d'Écosse révéla l'illusion : il avait abjuré la véritable autorité d'un roi, en se résolvant à perdre la confiance et l'affection de ses sujets.

Mais, tout en blâmant les mesures illégales de Charles, on ne peut pas mettre à l'abri du reproche la conduite subséquente de ses principaux adversaires. Du moment où la guerre parut inévitable, ils agirent comme s'ils se croyaient dégagés de toute obligation d'honneur et d'honnêteté. Ils ne cessèrent d'exciter les passions du peuple par de faux exposés et par la calomnie; ils exercèrent un pouvoir bien plus arbitraire et bien plus formidable que celui que réclamait le roi; ils punirent sommairement, sur le simple soupçon, et sans s'astreindre aux formes légales; et dans chaque comté ils établirent, au moyen de leurs comités, une réunion de petits tyrans, qui disposaient à volonté de la liberté et de la propriété des habitants. Ces anomalies sont peut-être inséparables des jalousies, des ressentiments, et des animosités engendrées par les commotions civiles; mais il est certain que le droit et la justice ont été rarement plus audacieusement outragés qu'ils ne le furent par ceux qui prétendaient avoir tiré l'épée pour leur défense.

On ne peut attribuer la mort de Charles à la vengeance du peuple. La plus grande partie s'était déclarée satisfaite de la victoire : elle ne voulait pas le sang du monarque captif; elle désirait même le replacer sur le trône, avec les restrictions qui lui paraissaient nécessaires pour la conservation de ses droits. Les hommes qui le poussèrent à l'échafaud formaient une petite faction, composée d'esprits hardis et ambitieux, qui eurent l'adresse de guider les passions et le fanatisme de leurs partisans, et qui parvinrent par eux à maîtriser les dispositions réelles de la nation. Même parmi les commissaires nommés pour siéger au jugement du roi, on put à peine en déterminer une moitié à assister au procès; et plusieurs de ceux qui concoururent à sa condamnation souscrivirent à la sentence avec des sentiments de honte et de remords. Mais il en est ainsi dans toutes les révolutions : les plus violents se mettent en avant; leur vigilance, leur activité, semblent les multiplier, et la hardiesse du petit nombre prend bientôt l'ascendant sur l'indolence et la pusillanimité des autres.

CHAPITRE XV.

RÉPUBLIQUE.

Établissement de la république. — Punition des royalistes. — Révolte et répression des niveleurs. — Charles II proclamé en Écosse. — Avantages de ses partisans en Irlande. — Leur défaite à Rathmines. — Succès de Cromwell en Irlande. — Descente de Charles en Écosse. — Cromwell est envoyé contre lui. — Il remporte une victoire à Dunbar. — Le roi s'avance en Angleterre. — Il perd la bataille de Worcester. — Ses aventures et son évasion.

(1649) Quand les deux chambres commencèrent à se mettre en opposition avec le souverain, leurs demandes se bornaient au redressement des abus existants : maintenant que la lutte était terminée, le parti victorieux n'exigeait rien moins que l'abolition des anciennes règles de gouvernement et l'établissement d'une nouvelle forme plus démocratique. Quelques-uns toutefois se hasardaient encore à élever la voix en faveur de la monarchie, qu'ils regardaient comme l'institution le plus en harmonie avec les mœurs et les sentiments des Anglais. Ils proposaient de laisser de côté les deux fils aînés de Charles, dont les idées étaient déjà formées et les ressentiments allumés : on mettrait sur le trône le jeune duc de Glocester ou sa sœur Élisabeth; et sous un roi enfant, on limiterait la prérogative royale par des lois qui garantiraient à l'avenir de toute atteinte les justes libertés du peuple. Mais les membres de la majorité demandaient avec chaleur l'établissement d'une république. « Pourquoi, disaient-ils, relever volontairement l'idole qu'on avait renversée au prix de tant d'or et de sang? Les lois ne seraient qu'une faible sauvegarde contre les passions d'un monarque orgueilleux et puissant. Si l'on vou-

lait mettre une barrière insurmontable au rétablissement du despotisme, on ne pourrait la trouver que dans ces institutions qui placent le pouvoir suprême dans les représentants du peuple. » Il est probable qu'ils exprimaient leurs véritables sentiments, quoique l'un de ceux qui assistèrent à leurs assemblées nous ait assuré que l'intérêt personnel n'avait pas eu peu d'influence sur leur détermination. Ils avaient trop mortellement offensé la royauté, pour se confier à la clémence ou à la modération d'un roi. Ils choisissaient la république, parce qu'elle leur promettait de les mettre à l'abri de la vengeance de leurs ennemis, et leur offrait en outre l'avantage de partager entre eux le pouvoir, la collation, et les émoluments des places (1).

Conformément à cette décision, au moment où la tête de la victime royale tomba sur l'échafaud de Whitehall, on lut à Cheapside une proclamation qui déclarait coupables de haute trahison ceux qui donneraient le titre de roi à quelque personne que ce fût, sans l'autorisation du parlement. En même temps on publia la délibération du 4 janvier, qui décidait que l'autorité nationale suprême résidait dans les représentants du peuple. Les pairs, prévoyant leur destinée prochaine, continuèrent à siéger; mais au bout de quelques jours, les communes décrétèrent d'abord l'abolition de la chambre des lords, puis celle de la dignité de roi. Ces résolutions, quoique la promulgation des actes qui les contenaient fût différée, parurent suffisantes : de ce moment la royauté (mot par lequel on désignait actuellement la dignité royale) et l'autorité législative et judiciaire des pairs furent considérées comme abolies; et la chambre basse, sous le nom de parlement d'Angleterre, concentra dans son sein tous les pouvoirs du gouvernement (2).

La mesure que prirent ensuite les communes fut la création d'un conseil d'État, composé de quarante et un membres; la durée de leurs pouvoirs était limitée à un an. Ils étaient chargés du maintien de la tranquillité publique, de l'organisation des troupes de terre et

(1) Whitelock, 391.

(2) Journaux, 1649; 30 janvier; 6, 7 février. Cromwell vota en faveur de la chambre des lords (Ludlow, I, 246). Le faisait-il de bonne foi? je ne le crois pas.

de mer, de la surintendance du commerce intérieur et extérieur, et des négociations avec les puissances étrangères. Parmi les personnes choisies pour remplir ces fonctions, les trois quarts siégeaient dans la chambre des communes : ils comptaient parmi eux les chefs de la justice, les principaux officiers de l'armée, et cinq pairs, les comtes de Denbigh, de Mulgrave, de Pembroke, de Salisbury, et le lord Grey de Werke, qui consentirent à entrer dans le conseil, soit par attachement à la cause, soit comme compensation pour la perte de leurs droits héréditaires (1). Mais dès le commencement on vit éclater un schisme entre les nouveaux conseillers; le serment exigé d'eux par le parlement contenait l'approbation du jugement du roi, du décret contre les Écossais et leurs associés anglais, et de l'abolition de la monarchie et de la chambre des lords. Cromwell et dix-huit autres le prêtèrent de bonne grâce et sans observations; les vingt-deux autres, Fairfax à leur tête, le refusèrent avec fermeté, quoique avec respect. Les pairs alléguaient qu'il était déshonorant pour eux d'approuver, par un serment, ce qui avait été fait en opposition à leur vote; les membres des communes, que ce n'était pas à eux à émettre une opinion sur des procédures judiciaires qu'ils ne connaissaient pas officiellement. Mais leurs doutes, relatifs à des mesures prises antérieurement, ne les empêchaient pas de reconnaître l'autorité du gouvernement existant. La chambre des communes était actuellement en possession du pouvoir suprême. Cette chambre était leur protectrice, ils lui devaient obéissance, et avec elle ils étaient prêts à vivre et à mourir. Cromwell et ses amis eurent la sagesse de céder; les clauses rétroactives furent effacées (22 fév.), et on leur substitua une promesse générale d'adhésion au parlement quant aux libertés publiques dans leur forme actuelle, et au gouvernement futur de la nation « au moyen d'une république sans roi, ni chambre des pairs (2).

(1) Le comte de Pembroke eut la bassesse de solliciter et d'accepter la place de représentant du comté de Berks. Son exemple fut imité par deux autres pairs, le comte de Salisbury et le lord Howard d'Escrick, qui furent députés pour Lynn et Carlisle. Journ., 16 avril, 5 mai, 18 septembre. Journal de Leicester, 72.

(2) Journ. 7, 13, 14, 15, 19, 22 févr. Whitelock, 578,

Cette révolution importante amena plusieurs autres changements. Une image de la chambre des communes remplaça l'effigie royale sur le grand sceau, qui fut confié à trois lords commissaires, Lysle, Keble, et Whitelock; les décrets ne furent plus rendus au nom du roi, mais «des gardiens de la liberté de l'Angleterre, par autorité du parlement;» on donna de nouvelles commissions aux juges, aux shérifs, et aux magistrats; au lieu des serments d'allégeance et de suprématie, on exigea une promesse de fidélité à la république d'Angleterre. Six des juges se démirent; les six autres consentirent à conserver leurs emplois, si le parlement voulait rendre une proclamation déclarant son intention de maintenir les lois fondamentales du royaume. La condition fut acceptée et remplie (1). Les tribunaux continuèrent d'entendre et de juger les causes suivant l'ancienne forme, et la masse du peuple s'aperçut à peine de l'important changement qui avait été fait dans le gouvernement du pays. Dans les années précédentes, l'autorité suprême avait été exercée au nom du roi par les deux chambres de Westminster, avec l'aide du comité de Derby-House; maintenant la même autorité était exercée au nom du peuple par une seule chambre, et avec l'avis du conseil d'État.

La gloire ou le blâme d'avoir ainsi élevé une république sur les ruines de la monarchie doit revenir principalement à Cromwell, Ireton, Bradshaw, et Marten, qui, par leur influence, dirigeaient et gouvernaient les opinions et les passions de leurs compagnons dans le sénat et dans l'armée. Après la mort du roi, ils tirèrent un grand secours des talents de Vane, de Whitelock, et de Saint-John, et l'adhésion des cinq pairs de la chambre haute abolie jeta un faible lustre sur leur cause. Cependant, quand ils regardaient autour d'eux et qu'ils remarquaient les bancs dégarnis de la chambre, ils sentaient toute leur faiblesse et le peu de fondement de leurs prétentions. Ils réclamaient l'autorité suprême comme représentants du peuple; mais la majorité de ces représentants avait été successivement chassée à main armée, et la chambre était réduite, de plus de cinq cents membres, à moins d'un septième de ce nombre. Pour accréditer le gouvernement et lui donner de la sécurité, il fallait à la fois combler ce vide et empêcher l'introduction d'hommes qui eussent des principes opposés. Dans ce but, ils résolurent (1er février) de prolonger l'exclusion de ceux qui, le 7 décembre, avaient été d'avis que «les concessions du roi étaient une base suffisante pour procéder à une organisation;» et d'ouvrir la chambre à tous les autres, pourvu qu'ils insérassent préalablement dans les journaux un désaveu de cette déclaration (1). Au moyen de cet expédient, et de quelques ordonnances à l'effet de procéder à des élections dans les endroits où l'influence du parti était irrésistible, le nombre des membres s'éleva graduellement à cent cinquante, quoiqu'il fût rare d'obtenir que la moitié ou même le tiers fussent présents.

Pendant la guerre, la crainte des représailles avait appris aux deux partis à user de la victoire avec modération. On avait répandu peu de sang, excepté sur le champ de bataille. Mais ce motif n'existait plus : les fanatiques ne se contentaient pas de la mort du roi, ils demandaient d'autres victimes, la Bible à la main; et les politiques croyaient prudent de faire des exemples pour arrêter les complots de leurs ennemis. Au nombre des royalistes en prison, étaient le duc d'Hamilton (aussi comte de Cambridge en Angleterre), le comte de Holland, Goring, comte de Norwich, le lord Capel, et sir John Owen, qui tous avaient pris part aux derniers efforts tentés pour rétablir Charles sur le trône. Une décision prise par la chambre

582, 583. Le serment amendé est dans Walker, part. II, 130.

(1) Journ., 8 février. Toutefois, ni cette déclaration ni les remontrances fréquentes des hommes de lois ne purent empêcher la chambre d'usurper les fonctions judiciaires, ni d'infliger des châtiments illégaux. Ainsi, par exemple, sur le rapport d'une commission où était relatée la découverte d'un complot pour extorquer de l'argent par une fausse accusation de crime, la chambre, sans entendre les accusés ni les envoyer devant une cour de justice, infligea à quelques-uns les peines du pilori, de l'amende, et de l'emprisonnement, et condamna mistress Samford, comme la principale coupable, à être fouettée le jour suivant, depuis Newgate jusqu'à Old-Exchange, et à trois mois de travaux dans une prison. Journ. 1650, 2 février, 13 août.

(1) Journ., 1er février. Walker, part. II, 115. Whitelock, 376.

des communes dans le mois de novembre avait condamné Hamilton à une amende de 100,000 livres, et les quatre autres à une prison perpétuelle. Mais après le triomphe des indépendants, cette résolution avait été annulée; et une haute cour de justice était maintenant établie pour juger ces mêmes personnages, accusés de haute trahison (1er février). Ce fut en vain qu'Hamilton allégua l'ordre du parlement d'Écosse qui l'avait fait agir; que Capel demanda à être traduit devant ses pairs, ou devant un jury de ses compatriotes, conformément à ces lois fondamentales que le parlement avait promis de maintenir; que tous invoquèrent la bonne foi nationale, comme ayant obtenu quartier lorsqu'ils s'étaient rendus. Bradshaw, président, fut l'organe de l'opinion de la cour : il répondit à Hamilton qu'en qualité de comte anglais il pouvait être traduit devant la justice du pays; à Capel, que la cour avait reçu ses pouvoirs du parlement, à la suprême autorité duquel tous devaient se soumettre; à tous, que le quartier donné sur le champ de bataille était une sauvegarde contre le glaive du vainqueur, mais non contre la vengeance des lois. Tous les cinq furent condamnés à être décapités; mais la rigueur du jugement fut adoucie par un renvoi devant le parlement. Le jour suivant (7 mars), ladys Holland et Capel parurent à la barre, accompagnées d'un long cortége de femmes en pleurs, pour y solliciter le pardon des condamnés. Leurs pétitions furent rejetées, mais on accorda un délai de deux jours. Elles ne perdirent pas courage: elles eurent recours aux flatteries et aux prières; des présents furent offerts et acceptés, et le lendemain matin elles présentèrent de nouvelles pétitions. Le sort de Holland fut le sujet d'une discussion d'un grand intérêt (8 mars): il avait beaucoup d'amis personnels parmi les indépendants, et les presbytériens mirent en œuvre toute leur influence en sa faveur; mais les saints s'étendirent sur son apostasie réitérée «de la cause,» et, après une vive contestation, Cromwell et Ireton obtinrent sa mort à la majorité d'une seule voix. On s'occupa ensuite de Goring. Personne, pendant la guerre, n'avait traité ses adversaires avec plus de dureté; personne ne les avait abreuvés de plus d'outrages; cependant le partage ayant eu lieu, la voix prépondérante de l'orateur lui sauva la vie. Les sentences d'Hamilton et de Capel furent confirmées par la chambre d'une voix unanime; mais, à la surprise de tout le monde, Owen, étranger, sans amis ni intérêt, eut le bonheur d'éviter la mort. Son abandon toucha de compassion le colonel Hutchinson; les efforts de Hutchinson furent secondés par Ireton, et leur influence réunie fut assez puissante pour obtenir une majorité de cinq voix en sa faveur. Hamilton, Holland, et Capel, moururent sur l'échafaud (9 mars) : ce furent les premiers martyrs de la fidélité depuis l'établissement de la république (1).

Mais quoique les ennemis publics de «la cause» fussent comme anéantis devant leurs vainqueurs, il y avait dans la situation intérieure du pays de quoi éveiller des craintes dans le cœur de Cromwell et de ses amis. On ne pouvait douter que les anciens royalistes n'attendissent une occasion favorable de venger la mort du roi; que les nouveaux royalistes, les presbytériens, qui désiraient relever le trône sous les conditions stipulées par le traité de l'île de Wight, ne supportassent impatiemment la supériorité de leurs rivaux. Dans tout le royaume, les basses classes se plaignaient hautement du fardeau des taxes; en plusieurs lieux l'indigence et la famine les faisaient cruellement souffrir. Dans le Lancashire et le Westmoreland, nombre de personnes moururent de faim, et il fut attesté par les magistrats de Cumberland que trente mille familles, dans ce comté, «n'avaient de blé ni pour ensemencer, ni pour faire du pain, ni les moyens de s'en procurer»(2). Mais ce qui alarmait le plus, c'étaient les progrès que faisait dans l'armée la secte des *niveleurs*, hommes à principes inébranlables et d'un caractère inflexible, qui avaient pour chef le colonel John Lilburne, officier distingué par ses talents, son éloquence, et son courage (3). Lil-

(1) Si le lecteur compare le récit détaillé de ces faits par Clarendon (III, 265-270) avec la narration officielle dans les Journaux (7, 8 mars), il sera surpris des nombreuses inexactitudes de l'historien. Voyez aussi «le Tribunal sanguinaire de l'Angleterre.» Whitelock, 386. Les Hamiltons de Burnet, 385. Journal de Leicester, 70. Ludlow, I, 247, et Hutchinson, 310.

(2) Whitelock, 398, 399.

(3) Lilburne, dans sa jeunesse, avait été partisan de Bastwick, et il avait imprimé un de ses traités en Hol-

burne et ses amis avaient longtemps soupçonné Cromwell, Ireton, et Harrison, de ne chercher que leur propre intérêt sous le voile du patriotisme. Les changements récents avaient converti ce soupçon en certitude. Ils remarquaient que les mêmes hommes gouvernaient sans contrôle l'assemblée générale des officiers, le parlement, et le conseil d'État. Ils prétendaient que toutes les questions étaient d'abord débattues et décidées dans le conseil des officiers, et que si leur décision était ensuite adoptée par la chambre, c'était seulement pour qu'elle fût présentée au public sous la sanction prétendue des représentants de la nation; que le conseil d'État avait été investi de pouvoirs plus absolus et plus oppressifs que n'en avait jamais exercé le dernier roi; et que la haute cour de justice avait été établie par le parti, dans le but d'enlever à leurs victimes les garanties que leur auraient données les tribunaux ordinaires. Dans quelques-unes de leurs publications, ils allèrent plus loin : ils soutinrent que le conseil d'État était employé à éprouver la patience de la nation; qu'il existait un projet de passer de la tyrannie de quelques-uns à la tyrannie d'un seul; et qu'Olivier Cromwell était l'homme qui aspirait à cette haute, mais dangereuse prééminence (1).

Un projet de constitution, intitulé « l'Union du peuple, » avait été sanctionné par le conseil des officiers, présenté par Fairfax à la chambre des communes (20 janv.), pour être transmis aux différents comtés, où il recevrait l'approbation des habitants. On avait voté en faveur de Lilburne, comme un gâteau pour fermer la gueule de Cerbère, la somme de 3,000 livres à lever sur les biens des délinquants du comté de Durham; mais lorsqu'il revint du nord, il parut à la barre de la chambre (26 févr.), et présenta une pétition contre « l'Union du peuple, » attaquant particulièrement la disposition en vertu de laquelle le parlement ne devait siéger que six mois tous les deux ans, et le gouvernement de la nation, pendant les dix-huit autres mois, être confié au conseil d'État. Son exemple eut bientôt des imitateurs, et le bureau fut couvert d'une série de pétitions d'officiers, de soldats, et « d'hommes bien intentionnés » des différents comtés. Ils demandaient qu'on tînt chaque année un nouveau parlement; que, pendant les intervalles, le pouvoir suprême fût exercé par un comité de la chambre; qu'aucun membre d'un parlement ne siégeât dans celui qui suivrait; que l'acte de renonciation à soi-même fût obligatoire; qu'aucun officier ne conservât son commandement dans l'armée plus d'un certain temps; que la haute cour de justice fût abolie comme contraire à la loi, et le conseil d'État comme pouvant devenir un instrument de tyranie; que les procédures dans les tribunaux se fissent en langue anglaise; que le nombre des hommes de loi fût diminué et leurs honoraires réduits; que l'excise et les douanes fussent supprimées, et les terres des délinquants vendues pour donner des indemnités aux hommes bien intentionnés; que la religion fût « réformée suivant la volonté de Dieu; » que personne ne fût ni molesté ni déclaré incapable pour des raisons de conscience; que les dîmes fussent abolies, et que le revenu de chaque ministre fût fixé à 100 livres par an, levées par contribution sur ses paroissiens (1).

Imbu de la nécessité de réprimer cet esprit d'opposition parmi les militaires, Fairfax donna des ordres généraux pour défendre les réunions particulières d'officiers et de soldats (22 févr.), « tendant à mettre le désordre dans l'armée; » et sur la réception d'une lettre de remontrances de plusieurs régiments (1er mars), quatre des cinq cavaliers par qui elle était signée furent condamnés par une cour martiale à monter le cheval de bois, le visage tourné vers la queue; à avoir leurs sabres brisés sur leurs têtes, et enfin

lande. Devant la chambre étoilée, il refusa de prêter le serment *ex officio*, et de répondre aux interrogatoires; en conséquence, il fut condamné au pilori, fouetté depuis la prison de la Flotte jusqu'à Westminster, avec des cordes nouées dont il reçut 500 coups, et emprisonné avec des fers doubles aux mains et aux pieds. Trois années plus tard (1641), la chambre des communes déclara ce châtiment illégal, sanguinaire, barbare, et tyrannique. Journal de Burton, III, 503, note.

(1) Voyez « les Nouvelles chaînes de l'Angleterre découvertes, et la Chasse aux renards » (England's New Chains discovered, et the Hunting of the foxes, passim). King's Pamphlets, nos 411, XXI; 414, XII, XVI.

(1) Walker, 133. Whitelock, 388, 393, 396, 398, 399. Lettres de Carte, I, 229.

à être cassés. Lilburne, d'un autre côté, travaillait à exciter le mécontentement général, par une suite de pamphlets intitulés : « Nouvelles chaînes de l'Angleterre découvertes, la Chasse aux renards depuis Newmarket et Triploe-Heath jusqu'à Whitehall par cinq petits bassets (allusion aux cinq militaires), et la seconde partie aux Nouvelles chaînes de l'Angleterre. » Il lut le dernier de ces pamphlets devant une nombreuse assemblée à Winchester-House (25 mars). Le parlement déclara que c'était un libelle séditieux, et l'auteur, ainsi que ses complices, Walwyn, Prince, et Overton, fut emprisonné dans la Tour par ordre du conseil (1) (29 mars).

Il avait été décidé qu'on enverrait en Irlande une division de 12,000 hommes; et les régiments qui devaient être employés avaient été choisis au scrutin, et évidemment de la manière la plus loyale. Les hommes, toutefois, déclarèrent qu'ils ne voulaient pas marcher. « Ce n'était pas, disaient-ils, qu'ils refusassent le service; mais ils croyaient que l'expédition n'était qu'un artifice pour éloigner les mécontents du royaume; et ils assuraient qu'à raison de leur engagement de Triploe-Heath, ils ne pouvaient en conscience faire un pas jusqu'à ce que les libertés de la nation fussent établies sur une base durable. » Le premier acte de révolte eut lieu à Bishopsgate : une compagnie de cavalerie refusa d'obéir à son colonel, et au lieu de marcher hors de la ville, elle s'empara de l'étendard. Cinq hommes furent condamnés à être fusillés; mais un seul, nommé Lockyer, fut exécuté. Lorsqu'on l'enterra, 1,000 hommes, rangés deux à deux, précédaient le corps, qui était couvert de branches de romarin trempées dans le sang; de chaque côté étaient trois trompettes à cheval, et derrière on conduisait le cheval du soldat couvert de harnais en deuil. Des milliers d'hommes et de femmes suivaient avec des rubans verts et noirs sur leurs têtes et à leur côté, et ils furent reçus au tombeau par une foule nombreuse d'habitants de Londres et de Westminster. Ces funérailles extraordinaires firent voir aux meneurs combien le mécontentement était généralement répandu, et les portèrent à prendre de suite les mesures les plus décisives (1).

Les régiments de Scrope, d'Ireton, d'Harrison, d'Ingoldsby, de Skippon, de Reynolds, et de Horton, quoique établis en différents endroits, avaient déjà choisi leurs agents et rendu publique leur résolution de se réunir, lorsque la chambre chargea Fairfax de réduire les mutins, ordonna à Skippon d'assurer la capitale contre toute surprise, et déclara coupables de haute trahison les soldats qui comploteraient la mort du général ou du lieutenant général, ainsi que toute personne qui tenterait de changer le gouvernement, ou qui dirait que le parlement ou le conseil d'État était tyrannique ou illégal (2). A Banbury, dans le comté d'Oxford, un capitaine Thompson, à la tête de 200 hommes, publia un manifeste intitulé « l'Étendard avancé d'Angleterre, » dans lequel il déclarait que si Lilburne et ceux qui avaient été emprisonnés avec lui étaient maltraités, leurs souffrances seraient vengées septante fois sept fois sur leurs persécuteurs. Son but était de réunir quelques-uns des régiments mécontents; mais le colonel Reynolds le surprit à Banbury, et força ses compagnons à se rendre sans effusion de sang (3). Un autre parti, composé de dix compagnies de cavalerie, et fort de plus de 10,000 hommes, marcha de Salisbury à Burford, se grossissant à mesure qu'il avançait. Fairfax et Cromwell, après avoir fait une marche de plus de quarante milles en un seul jour (14 mai), arrivèrent bientôt après et ordonnèrent à leurs soldats de prendre du repos. White avait été envoyé aux insurgés pour offrir le pardon, s'ils se soumettaient. Voulait-il les tromper ou non, c'est ce qu'on ne peut savoir : il représenta la halte que faisait le général comme un délai qui leur était accordé pour délibérer et former leurs demandes; et à minuit, pendant qu'ils dormaient sans rien craindre, Cromwell entra de force dans la ville avec 2,000 hommes par une porte, tandis que le colonel Reynolds, avec un corps considérable, s'opposait à leur sortie par l'autre. 400 mutins

(1) Whitelock, 385, 386, 392. Council Book in the state paper office, 27 mars, nº 17; 29 mars, 27 nov. Lettres de Carte, I, 273, 276.

(1) Walker, 161. Whitelock, 399.
(2) Journ., I, 14 mai. Whitelock, 399.
(3) Walker, II, 168. Whitelock, 401

furent faits prisonniers, 800 perdirent leurs armes et leurs chevaux. Un cornette et deux caporaux furent exécutés; les autres, après un emprisonnement de peu de durée, furent replacés dans leurs régiments (1).

Cet avantage décisif déconcerta tous les plans des rebelles. Quelques soulèvements partiels dans les comtés de Hants, de Devon, et de Somerset, furent promptement réprimés, et Thompson, qui s'était enfui de Banbury et retiré à Wellingborough (20 mai), étant abandonné de ses compagnons, refusa de se rendre, et mourut en combattant seul contre une armée d'ennemis (2) (31 mai). Pour exprimer combien la nation était reconnaissante de cette délivrance signalée, on fixa un jour d'actions de grâces. Le parlement, le conseil d'État, et le conseil de l'armée, s'assemblèrent à Christ-Church (7 juin); et après le service religieux du jour, consistant en deux longs sermons et en prières appropriées à la circonstance, ils se rendirent à Grocers-Hall, où la ville leur donna un dîner. L'*orateur* Lenthall, comme organe de l'autorité suprême, reçut l'épée de l'État des mains du maire, ainsi que la recevaient autrefois les rois, et la lui rendit. A table, il s'assit au haut bout, ayant à sa droite le lord général, et à sa gauche Bradshaw, le président du conseil, montrant ainsi aux convives les représentants des trois corps par lesquels la nation était actuellement gouvernée. A la fin du dîner, le lord maire présenta à Fairfax 1,000 livres en or dans un bassin et une aiguière de même métal, et à Cromwell 500 liv. avec un service complet en vaisselle plate (3).

La répression de la rébellion permit au conseil de tourner son attention vers ce qui se passait en Écosse et en Irlande. Dans le premier de ces deux royaumes, après le départ de Cromwell, l'autorité suprême avait été exercée par Argyle et son parti, qui étaient soutenus et en même temps dominés par l'influence supérieure de l'Église presbytérienne. La confiscation des biens des partisans de « l'engagement, » et leur excommunication, laissèrent à leurs adversaires une supériorité non contestée dans le parlement et dans tous les grands emplois de l'État. Le rôle qu'Argyle avait joué lors de la remise du roi aux Anglais, son union récente avec Cromwell, et sa haine pour « l'engagement, » faisaient croire généralement qu'il agissait de concert avec les indépendants d'Angleterre. Mais il était circonspect, souple, et rusé. A l'approche du danger, il savait dissimuler, et, selon qu'il en prévoyait les suites, changer de projets. Au commencement de janvier, le sort qui menaçait Charles avait ranimé l'affection languissante des Écossais. Un cri d'indignation s'éleva de toutes les parties du pays : « c'était un roi de leur nation ; souffriraient-ils qu'il fût traîné en criminel devant un tribunal étranger ? En le livrant à ses ennemis, ils avaient souillé la gloire de la nation. Augmenteraient-ils cette honte en souscrivant lâchement à sa mort ? » Argyle crut prudent de se laisser entraîner par ce sentiment national (1). Il laissa nommer un comité dans le parlement, et les agents du gouvernement reçurent des instructions pour protester contre le jugement et la condamnation du roi. Mais ces instructions se ressentirent de la politique timide et flottante de l'homme qui les dictait. C'est en vain qu'on y chercherait ces sentiments nobles et généreux que demandait la circonstance. Elles sont rédigées avec embarras et circonspection. La conscience de la faiblesse, la crainte d'exciter l'inimitié, la sollicitude pour des intérêts particuliers, s'y montrent à chaque ligne ; elles prouvent que les auteurs de la protestation, s'ils désiraient réellement sauver la vie du roi, étaient encore plus soigneux d'éviter tout acte ou toute parole qui pourrait offenser ses ennemis (2).

Les commissaires donnèrent cet écrit ; et le parlement écossais, au lieu d'une réponse,

(1) King's Pamphlets, n°s 421, XXVII, 442, I. Whitelock, 402.

(2) Whitelock, 403.

(3) Journal de Leicester, 74. Whitelock (406) place les convives dans un ordre différent.

(1) Wariston avait proposé (et Argyle l'avait soutenu) de remettre la motion pour l'intervention en faveur du roi après qu'on aurait consulté le Seigneur par un jeûne solennel ; mais « Argyle, lorsqu'il vit que les votes étaient contre lui, changea son premier avis en une belle rétractation, et demanda qu'on agît de suite. » Balfour, III, 386.

(2) Voyez les instructions dans Balfour, III, 383, et Clarendon, III, 280.

reçut la nouvelle de l'exécution du roi. Le jour suivant, le chancelier, suivi des membres du parlement, vint à la Croix d'Édimbourg (5 févr.), et proclama Charles II, fils du prince décédé, roi d'Écosse, d'Angleterre, de France, et d'Irlande. Mais à cette proclamation on joignit une clause portant que le jeune prince, avant d'entrer en exercice de l'autorité royale, devait justifier au parlement de son adhésion au covenant national de l'Écosse, ainsi qu'à la ligue et au covenant solennels entre les deux royaumes (1).

Ce ne fut que trois semaines après la mort du roi (17 févr.), dont on avait prétendu sauver la vie, que le parlement anglais daigna répondre à la protestation des Écossais, mais d'un ton d'indifférence dédaigneuse pour la justice de leur réclamation et les suites que pourrait avoir leur ressentiment. « L'Écosse, disait-on, n'avait peut-être pas le droit de mettre son souverain en jugement; mais cette circonstance ne pouvait préjudicier au droit de l'Angleterre. Comme le parlement anglais ne se mêlait pas d'empiéter sur les libertés des autres, il ne souffrait pas que les autres empiétassent sur les siennes. Le souvenir des maux causés à la nation par les méfaits du roi, et la conscience qu'ils avaient encouru la colère de Dieu en négligeant de punir ses crimes, les avaient portés à le mettre en jugement, mesure qu'ils ne doutaient pas que Dieu n'eût déjà approuvée, et qu'il récompenserait dans la suite par l'établissement de leurs libertés. Les Écossais pouvaient choisir d'être libres ou esclaves : l'aide de l'Angleterre leur était offerte pour soutenir leurs droits; s'ils la refusaient, ils devaient prendre garde d'attirer sur eux et sur leur postérité les malheurs d'une guerre continuelle avec leurs plus proches voisins, et ceux de l'esclavage sous la race d'un tyran » (2).

Les commissaires écossais, dans leur réponse, donnaient à entendre (24 févr.) que le parlement actuel n'était pas un vrai parlement; ils faisaient des objections contre tout changement au gouvernement d'un roi et de deux chambres; ils désiraient qu'on ne mît point d'obstacles à la succession légitime de Charles II; ils finissaient par protester que, si on faisait rien de semblable, les Écossais étaient innocents devant Dieu et les hommes des crimes, du sang, et des malheurs qui en résulteraient pour les deux royaumes. Ayant donné cette déclaration, ils se rendirent à Gravesend. Leur intention était de s'embarquer pour les Provinces Unies, et d'offrir, sous certaines conditions, la couronne d'Écosse au jeune roi; mais les meneurs anglais résolurent de mettre obstacle à leur mission. On déclara que leur réponse était un libelle scandaleux, fait dans le but d'exciter une sédition (26 févr.); les commissaires furent arrêtés à Gravesend (2 mars) comme coupables envers la nation, et le capitaine Dolphin reçut l'ordre de les conduire sous bonne garde jusqu'aux frontières d'Écosse (1).

Cette insulte, qui, bien que vivement ressentie, fut soufferte patiemment, pouvait retarder, sinon empêcher, les desseins du parlement écossais. Le comte de Cassilis (17 mars), avec quatre nouveaux commissaires, fut chargé de se rendre en Hollande, où Charles, sous la protection de son beau-frère, le prince d'Orange, avait résidé depuis la mort de son père (2). Sa cour se composait d'abord du petit nombre d'individus que ce monarque avait placés autour de lui, et qu'actuellement le jeune prince avait faits membres de son conseil privé. Elle fut bientôt augmentée du comte de Lanark, qui, à la mort de son frère, devint duc d'Hamilton; du comte de Lauderdale et du comte de Callandar, chefs des Écossais : ceux-ci furent suivis des anciens royalistes écossais Montrose, Kinnoul, et Seaforth; et au bout de quelques jours (26 mars), Cassilis parut avec ses collègues et trois députés de l'Église

(1) Balfour, III, 387. Clarendon, III, 284.

(2) Journ., 17, 20 févr. Clar. III, 282.

(1) Journ., 26, 28 févr. Whitelock, 381. Balfour, III, 388, 389. Carte, Lettres, I, 233. Dolphin reçut l'ordre secret de ne pas laisser aller sir John Chiesley, mais de le garder comme otage, jusqu'à ce qu'il eût appris que M. Rowe, agent anglais à Édimbourg, était en liberté. Council Book, 2 mars.

(2) Quelle qu'ait pu être la politique d'Argyle, très-certainement il fut le promoteur de cette mission, et « il triompha de l'opposition qu'elle excita, par sa raison, son autorité, et sa diligence. » Baillie II, 353.

d'Écosse, qui apportaient une nouvelle peu propre à leur assurer un accueil gracieux, celle que le parlement, sur la demande de l'Église, avait envoyé à l'échafaud le vieux marquis de Huntley, proscrit pour son adhésion à la cause royale en 1645. Tous faisaient profession d'avoir en vue le même objet, la restauration du jeune roi; mais la division régnait parmi eux, et le fanatisme politique et religieux les rendait ennemis les uns des autres. Les commissaires évitaient les *engagers* (1); les uns et les autres évitaient Montrose et ses amis, comme traîtres à leur patrie et pécheurs excommuniés par l'Église. Les opinions contradictoires de ces divers conseillers tenaient Charles dans la perplexité. Les commissaires et les «engagers,» quoique ennemis les uns des autres, représentaient son adhésion au covenant comme une condition essentielle, tandis que Montrose et ses conseillers anglais prétendaient que par là il exaspérerait les indépendants, blesserait les amis de l'épiscopat, et s'enlèverait toute espérance de secours de la part des catholiques, qu'on ne pouvait s'attendre à voir hasarder leur vie pour défendre un prince qui aurait juré de détruire leur religion (2).

Pendant qu'on débattait encore cette question, il survint un événement qui hâta le départ de Charles de La Haye. Le docteur Dorislaus, Hollandais de naissance, mais d'abord professeur au collége de Gresham, puis chargé de dresser l'acte d'accusation contre le roi, arriva en qualité d'envoyé du parlement aux États. Le même soir, pendant qu'il soupait à l'auberge, six gentilshommes entrèrent l'épée nue dans la chambre, l'arrachèrent de sa chaise, et l'égorgèrent sur le plancher (3). Quoiqu'on eût laissé les assassins s'enfuir, on sut bientôt que c'étaient des Écossais, la plupart de la suite de Montrose; et Charles, prévenant la demande du parlement anglais pour obtenir justice, fit aux commissaires la réponse définitive, «qu'il était et avait toujours été prêt à prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de leur religion, l'union entre les royaumes, la paix et la prospérité intérieure de l'Écosse; mais que leurs autres demandes étaient inconciliables avec sa conscience, sa liberté, et son honneur. Ils le reconnaissaient pour leur roi; il était donc de leur devoir de lui obéir, de le soutenir, et de le défendre: ce devoir, il devait en attendre l'accomplissement de la part du comité des États, de l'assemblée de l'Église, et de toute la nation écossaise.» Ils partirent avec cette réponse peu satisfaisante; et Charles, quittant les Provinces Unies, se rendit à Saint-Germain, en France, pour visiter la reine sa mère, avec l'intention de rejoindre, après un court séjour, l'armée royaliste d'Irlande (1).

Pour faire bien connaître au lecteur l'état de l'Irlande, il faut le reporter à l'époque à laquelle le désespoir ou le patriotisme d'Ormond livra au parlement la capitale de ce royaume. Le nonce Rinuccini était devenu président du conseil suprême, à Kilkenny; mais son administration fut bientôt marquée par des désastres qui mirent ses rivaux en état de miner et de renverser son autorité. L'armée catholique de Leinster, sous les ordres de Preston, fut défaite à Dunganhill (8 août 1647), par Jones, gouverneur de Dublin, et celle de Munster, sous le vicomte Taafe (18 nov.), à Clontarf, par le lord Inchiquin (2). Quant à Rinuccini lui-même, ces malheurs furent pour lui des sujets de joie; car il se défiait de Preston et de

(1) C'était ainsi qu'on appelait ceux qui avaient souscrit «l'engagement.» (*Note du traducteur.*)

(2) Clar., III, 287-292. Baillie, II, 333. Carte, Lettres, I, 238-263. Outre le covenant, les commissaires demandaient le bannissement de Montrose, auquel on leur persuada de renoncer; et que la suite du roi fût limitée à cent personnes. Carte, Lettres, I, 264, 265, 266, 268, 271.

(3) Clarend., III, 293. Whitelock, 401. Journ. 10 mai. Le parlement donna une pension annuelle de 200 liv. au fils de Dorislaus, et une somme de 500 liv. à chacune de ses filles. Ibid., 16 mai. On donna 250 liv. pour ses funérailles. Council Book, 11 mai.

(1) Balfour, III, 405; et les Négociations des commissaires de l'Église et du royaume d'Écosse avec Sa Majesté, à La Haye. Édimbourg, imprimé par Evan-Tyler. 1649.

(2) Rushworth, 823, 916. A la bataille de Dunganhill, le commandant de la cavalerie irlandaise fut tué à la première charge: ses soldats prirent aussitôt la fuite, l'infanterie repoussa plusieurs attaques, et se retira dans un marais, où elle offrit de capituler. Le colonel Flower dit qu'il n'était pas autorisé à accorder quartier; mais en même temps il ordonna à ses soldats de rester sous les armes, et sauva la vie du comte de Westmeath, du lieutenant général Byrne, et de plusieurs officiers et soldats qui joignirent ses drapeaux. «En même temps, le

Taafe, à cause de leur attachement pour Ormond; et leur abaissement servait à relever son ami et son protecteur, Owen Roe O'Neil, chef des habitants de l'Ulster. Mais d'après ces commencements, la nation craignit une suite de malheurs du même genre. Les adversaires de Rinuccini obtinrent la majorité dans l'assemblée générale, et ce nonce, après avoir déclaré qu'il n'avait point de prétentions à une autorité temporelle, évita prudemment une abdication forcée en offrant de se démettre de sa charge. Un nouveau conseil, composé d'hommes choisis, en nombre égal des deux partis (4 janvier 1648) fut établi; et le marquis d'Antrim, le lord Muskerry, et Geoffroy Brown, furent envoyés à la reine mère et à son fils Charles, pour solliciter des secours en argent et en hommes, et pour demander que ce prince vînt résider en Irlande, ou nommât à sa place un lieutenant catholique. Antrim espérait obtenir pour lui-même cette place importante, mais ses collègues étaient chargés de s'opposer à ses prétentions, et d'acquiescer au rétablissement du marquis d'Ormond (1).

Pendant l'absence de ses envoyés, le lord Inchiquin, contre toute attente, se déclara, ainsi que son armée, en faveur du roi contre le parlement, et proposa un armistice aux catholiques confédérés comme amis de la cause royale. Quelques-uns rejetèrent cette ouverture avec indignation. «Inchiquin, disaient-ils, avait été leur plus cruel ennemi : il avait trouvé sa joie à verser le sang des Irlandais, à profaner et à détruire leurs autels. En outre, quelle garantie pouvait-on avoir de la fidélité d'un homme qui, par ses changements réitérés de parti, avait déjà montré qu'il plierait toujours sa conscience à son intérêt? Il valait mieux marcher contre lui dans le moment où il était sans alliés; et lorsqu'il serait vaincu, Jones et l'armée parlementaire succomberaient nécessairement.» A ces raisons, on répondait «que l'expédition demandait du temps et de l'argent; qu'on pouvait pourvoir dans le traité au libre exercice de la religion, et que, dans un moment où les catholiques voulaient se réconcilier avec le roi, ils ne pouvaient en honneur détruire ceux qui tiraient l'épée en sa faveur» (27 avril). Malgré les remontrances de Rinuccini et de huit des évêques, le traité eut lieu, et le nonce, croyant ou feignant de croire qu'il était prisonnier à Kilkenny, se sauva la nuit par-dessus les murs de la ville, et fut reçu à bras ouverts à Maryborough, par son ami O'Neil (9 mai). Le conseil consentit à l'armistice, et chercha, par des messages réitérés, à écarter les objections du nonce (22 mai); le zèle ou le ressentiment le porta à dépasser ses pouvoirs (27 mai). Il condamna le traité, excommunia ses partisans, et mit en interdit les villes où ils seraient admis. Mais ses armes spirituelles produisirent peu d'effet (31 mai). Le conseil et quatorze évêques appelèrent de ses censures. Les troupes, sous les ordres de Preston, de Taafe, et de Clanricard, renvoyèrent ses messagers; et lors du départ d'O'Neil, il se retira dans la ville de Galway, où il était sûr de l'appui du peuple, quoique le maire et les marchands lui fussent opposés. Son dernier effort fut de convoquer un synode national à Galway; mais le conseil protesta contre lui. Clanricard entoura la ville avec son armée, et les habitants, ouvrant leurs portes, firent leur soumission (1).

La guerre était maintenant ouvertement déclarée entre les deux partis. D'un côté, Jones dans Dublin, et Monk dans l'Ulster, concluaient des trêves avec O'Neil, afin de pouvoir s'opposer avec plus de succès à l'ennemi commun; de l'autre, Inchiquin se joignait à Preston pour soutenir l'autorité du conseil contre O'Neil. On faisait des incursions réciproques; des villes étaient prises et reprises, et de nombreuses armées se trouvaient souvent en pré-

colonel écossais Tichburn et le colonel Moor, des régiments de Bankhall, passèrent le reste au fil de l'épée sans miséricorde.» Il y avait entre 3 et 4,000 hommes. Bellings, Histoire de la dernière guerre d'Irlande, Mss., II, 95. Je cite cet exemple pour montrer que ce n'est pas Cromwell qui a commencé les massacres : il imita ses prédécesseurs, dont l'objet avoué était d'exterminer les naturels du pays.

(1) Philopater Irenæus, 50-60. Castlehaven, Mémoires, 83.

(1) Voyez Desiderata Cur. Hib., II, 511. Carte, II, 20, 31, 36. Belling, dans son Histoire Ms. de la dernière guerre d'Irlande, part. IV, 1-40. Il a inséré dans cet ouvrage plusieurs écrits qui circulèrent parmi les différents partis. Voyez aussi Philopater Irenæus, I, 60, 86; II, 90, 94. Walsh, Histoire et apologie, 33-40. Ponce 90.

sence. Le conseil, toutefois, commença à prendre un ton plus hardi. Il déclara O'Neil rebelle et traître (3 septembre), et lors de l'arrivée tardive d'Ormond avec la commission de lord lieutenant (29 sept.), il envoya à Rinuccini lui-même l'ordre de quitter l'Irlande, en lui faisant savoir (19 octobre) qu'il l'avait accusé devant le pape comme ayant eu la conduite la plus coupable (1). Mais le nonce continua de rendre des ordonnances en dépit de leurs prescriptions et de leurs menaces. Ce ne fut qu'après que la nouvelle paix conclue entre Charles et les confédérés eut été publiée, et lorsque l'exécution du roi eut fixé (17 janvier 1749) l'opinion publique sur le pernicieux résultat (30 janvier) de ses conseils, que la honte et la crainte le poussèrent d'Irlande en France (23 févr.), d'où, au bout de quelques mois, il fut rappelé à Rome.

Les négociations entre Ormond et les catholiques avaient duré trois mois. En janvier, le danger qui menaçait la personne du roi engagea ceux-ci à se relâcher de leurs demandes, et à se confier à la reconnaissance et à l'honneur de leur souverain. Ils s'engagèrent à entretenir à leurs frais une armée de 17,500 hommes, qui seraient employée contre l'ennemi commun. Le roi, de son côté, consentait à ce que le libre exercice du culte catholique fût permis; à ce que douze commissaires de confiance, nommés par l'assemblée, aidassent le lord lieutenant dans l'administration intérieure; à ce que la cour des pupilles et plusieurs autres abus fussent abolis; à ce qu'un parlement fût convoqué aussitôt que la majorité des commissaires le jugerait convenable; à ce que, dans ce parlement, les lois qui établissaient les persécutions religieuses et celles qui nuisaient au commerce d'Irlande fussent abrogées, et que le parlement irlandais fût déclaré indépendant du parlement anglais (1).

La cause royale était alors prédominante en Irlande. La flotte du prince Rupert voguait en triomphe le long de la côte; les commandants parlementaires, Jones à Dublin, Monk à Belfast, et Coote à Londonderry, étaient presque confinés dans les limites de leurs garnisons respectives; Inchiquin dans le Munster, les régiments écossais dans l'Ulster, et la grande masse des catholiques, unie au conseil suprême, avaient proclamé le roi, et reconnu l'autorité de son lieutenant. C'est pendant que les affaires étaient dans cet état prospère, que Charles reçut et accepta l'invitation d'Ormond (29 mars). Mais son voyage fut forcément retardé par le manque d'argent, et son ardeur fut souvent arrêtée par quelques-uns de ses conseillers, qui craignaient secrètement que, s'il était une fois à la tête d'une armée catholique, il n'écoutât les demandes des catholiques pour l'établissement de leur religion (2). Au contraire, pour les meneurs de Londres, le danger de perdre l'Irlande devint une source des plus vives inquiétudes. La charge de lord lieutenant fut offerte à Cromwell (15 mars). Il feignit de balancer. A sa requête, deux officiers de chaque

(1) On peut voir l'accusation dans Philopater Iren., I, 150-160. Clarend., VIII, 68. Oxford, 1726. Il est évident que la conduite qu'avait tenue Rinuccini, en rompant la première paix, était non-seulement répréhensible en elle-même, mais encore qu'elle avait eu les plus malheureux résultats pour la cause de la royauté et pour les intérêts civils et religieux des catholiques irlandais. Voici par quels motifs il essaye de se justifier. Posant comme une vérité incontestable que les Irlandais avaient autant de droit à ce que leur religion fût établie dans leur patrie, que les «covenantaires» en Écosse ou les presbytériens en Angleterre, il soutient qu'il était de son devoir d'en faire le grand objet de toutes ses actions. Quand la paix fut conclue, Charles était prisonnier des Écossais, qui avaient solennellement juré d'abolir la religion catholique; et les royalistes anglais avaient été vaincus par le parlement, qui, par des votes et des déclarations réitérées, s'était engagé à exterminer la race irlandaise, et à partager l'île entre des aventuriers étrangers. Il n'y avait pas de probabilité humaine que Charles fût jamais rétabli sur son trône, sinon aux conditions que lui imposeraient le parlement et les Écossais : sur leur demande, il sacrifierait, après quelque résistance, les catholiques irlandais : c'est ce qui résultait évidemment de ce qui s'était passé dans ses différentes négociations avec le parlement, de son désaveu de la commission de Glamorgan, et de l'opiniâtreté avec laquelle son lieutenant Ormond s'était opposé aux demandes des confédérés. Il concluait de là qu'une paix qui laissait l'établissement de la religion à la détermination subséquente du roi, ne donnait pas de sécurité, mais, au contraire, était un abandon de la cause pour laquelle les catholiques s'étaient ligués; et que, par conséquent, sa position lui imposait le devoir de s'y opposer par tous les moyens possibles. Narration Ms. de la conduite de Rinuccini, écrite pour l'usage du pape; et Ponce, 271

(1) Phil. Iren. I, 166. Walsh., App., 43-64. Whitelock, 391. Charles approuva et promit d'observer ce traité de paix. Carte, Lettres, II, 3, 67.

(2) Carte, Lettres, I, 258, 262.

corps reçurent l'ordre de se joindre à lui à Whitehall (24 mars), et de consulter le Seigneur dans leurs prières. Après un délai de quinze jours, il consentit à se charger de ce fardeau (29 mars), parce qu'il avait appris que c'était la volonté du ciel. Ses demandes toutefois étaient si nombreuses, les préparatifs à faire si considérables, qu'il fallut avoir recours, dans l'intervalle, à d'autres moyens pour la conservation des troupes et des places qui reconnaissaient encore l'autorité du parlement. Un de ces moyens fut de gagner à la cause des indépendants les catholiques des deux royaumes. On sonda dans ce but les sentiments de sir Kenelm Digby et de sir John Winter (mars). On eut, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, des conférences avec deux prêtres irlandais, O'Reilly et Quin (avril). On proposa de tolérer l'exercice du culte catholique, en faisant disparaître toutes les incapacités qui y étaient attachées. Les catholiques, en retour, devaient désavouer les prétentions temporelles du pape, et entretenir 10,000 hommes pour le service de la république. Pour faciliter la réussite de ce projet, on laissa Digby, Winter, et l'abbé Montague, venir en Angleterre sous prétexte de transiger pour leurs biens; et le célèbre Thomas White, prêtre séculier, publia un ouvrage intitulé : « Les fondements de l'obéissance et du pouvoir, » pour prouver que la mauvaise conduite du magistrat civil peut délier le peuple de son obéissance, et que, lorsqu'il est une fois déposé (peu importe que ce soit justement ou injustement), il vaut quelquefois mieux se soumettre au nouvel ordre de choses dans l'intérêt général, que d'essayer de le rétablir. On ne peut douter que cette doctrine ne fût satisfaisante pour les hommes du pouvoir; mais ils avaient si souvent reproché au dernier roi une coalition avec les papistes, qu'ils n'osèrent pas la tenter eux-mêmes, et au bout de quelque temps, pour aveugler peut-être le peuple, il y eut des votes sévères contre Digby, Montague, et Winter, et on donna des ordres pour arrêter les prêtres et les jésuites (1) (31 août).

(1650) En Irlande, on essaya d'obtenir pour le parti parlementaire l'assistance amicale d'O'Neil. Ce chef avait reçu des propositions de la part d'Ormond; mais sa jalousie contre « les agents de confiance, » ses anciens ennemis, le porta à rompre le traité (20 févr.), et à envoyer de son chef un messager pour offrir ses services à Charles. Le comte de Castlehaven (15 mars), par ordre du lord lieutenant, attaqua et réduisit les garnisons de Maryborough et d'Athy (21 mars). O'Neil, pour se venger (25 avril), prêta l'oreille aux suggestions de Monk, qui s'était retiré devant une armée supérieure de royalistes écossais, depuis Belfast jusqu'à Dundalk (8 mai). Une cessation d'hostilités fut conclue pour trois mois, et les propositions du chef irlandais, modifiées par Monk, furent envoyées en Angleterre pour être ratifiées par le parlement. Les « grandesses » jugèrent imprudent de les soumettre à un examen qui les aurait rendues publiques. Mais la réponse que l'on reçut satisfit les parties contractantes. Monk fournit des munitions à O'Neil (22 mai), et O'Neil essaya d'empêcher la communication entre les régiments écossais du nord et la grande armée d'Ormond, au centre du royaume (1).

Quoique le parlement eût nommé Cromwell

(1) Sur ce sujet obscur, on peut consulter Walker, II, 150. Carte, Lettres, I, 216, 219, 221, 222, 224, 267, 272, 297; II, 363, 364; et Journaux, 31 août.

(1) O'Neil demandait la liberté de conscience pour lui-même, ses compagnons et leurs descendants; la possession tranquille de leurs terres aussi longtemps qu'ils resteraient fidèles au parlement, et en récompense de ses services, la restitution des propriétés de ses ancêtres ou un équivalent. (Voyez son plan et la copie corrigée par Monk, dans Philopater Iren., I, 191; et dans Walker, II, 233-238.) Lorsque son agent arriva à Londres, les grandesses lui demandèrent pourquoi il s'adressait à elles et refusait de traiter avec Ormond. Il répondit « que c'était parce que le dernier roi leur avait toujours fait de belles promesses; mais quand ils lui avaient rendu des services, et qu'il pouvait obtenir de leurs ennemis des conditions plus avantageuses, il s'était toujours montré prêt à les sacrifier. » Pourquoi donc O'Neil ne s'était-il pas plus tôt joint au parlement? « Parce que les hommes qui avaient alors le pouvoir avaient juré de les exterminer; mais ceux qui le possédaient maintenant professaient la tolérance et la liberté de conscience » (Ludlow, I, 255). Ludlow ajoute que la proposition fut rejetée, parce que les habitants de l'Ulster avaient été les principaux acteurs dans le massacre des Anglais, et parce que la liberté de religion pouvait devenir dangereuse pour la paix publique. Mais ce rejet eut lieu bien plus tard. Il est clair que Jones, Monk, Coote, et O'Neil, comprirent que la convention serait ratifiée, malgré les délais qu'on y apportait. Walker, II, 198, 231, 245.

lord lieutenant d'Irlande, et l'eût investi pour trois ans du pouvoir suprême, tant civil que militaire, il avait encore de la répugnance à hasarder sa réputation et ses espérances dans une expédition dangereuse, sans moyens suffisants de succès (22 juin). Outre l'armée sur pied de 45,000 hommes, à l'aide de laquelle l'Angleterre était alors gouvernée, il demanda un corps de 12,000 vétérans, avec un supplément abondant de munitions de guerre et de bouche, et la somme de 100,000 liv. en argent comptant (1). Le jour de son départ, ses amis s'assemblèrent à Whitehall. Trois ministres invoquèrent solennellement la bénédiction de Dieu sur les armes des saints, et trois officiers, Goff, Harrison, et le lord lieutenant lui-même, expliquèrent les Écritures «d'une manière excellente et appropriée à la circonstance.» Après ces effusions de l'esprit, Cromwell monta dans son carrosse, traîné par six chevaux. Il était accompagné par les grands dignitaires de l'État et de l'armée. Ses gardes du corps, consistant en 80 jeunes gens, tous de qualité, et dont plusieurs avaient des commissions de majors et de colonels, surprirent les spectateurs par leurs magnifiques uniformes et leur belle tenue; et pendant qu'il se dirigeait vers Windsor, les rues de la capitale retentissaient des acclamations de la populace et du bruit de la musique militaire (2). Il avait été décidé que l'expédition partirait de Milford-haven; mais l'impatience du général trouva un obstacle dans la résistance et la désertion de ses soldats. La transaction récente entre Monk et O'Neil avait répandu un esprit de défiance dans l'armée. On disait que c'était apostasier les principes pour lesquels ils avaient combattu. On rappelait, en les exagérant, les horreurs du massacre de 1641. On discutait avec chaleur les résolutions tant de fois prises par le parlement d'exterminer les naturels irlandais, et l'engagement solennel de l'armée de venger le sang qui avait été répandu. Les invectives des meneurs contre le dernier roi, lorsqu'il avait conclu une paix avec les confédérés catholiques, étaient mises en opposition avec la tergiversation qu'ils avaient montrée en prenant les hommes de l'Ulster pour leurs alliés et leurs frères d'armes. Pour apaiser le mécontentement toujours croissant, le parlement annula la convention. Monk, qui était revenu en Angleterre, reçut publiquement l'assurance que, s'il évitait la punition de son imprudence, c'était en raison de ses services passés et de ses bonnes intentions. Peters, du haut de la chaire, employa son éloquence pour justifier les «grandesses,» et si nous pouvons en juger par ce qui suivit, on promit non-seulement que la bonne cause serait soutenue, mais que l'on s'acquitterait amplement du devoir de la vengeance (1).

Pendant que l'armée était ainsi retenue dans le voisinage de Milford-haven, Jones, à Dublin, cueillait les lauriers que Cromwell s'était destinés à lui-même. L'armée royale s'avança sur les deux rives de la Liffy pour assiéger cette capitale, et Ormond, de ses quartiers de Finglass (1er août 1649), ordonna de faire de certains ouvrages à un endroit appelé Bogatrath. Son objet était d'enlever à la cavalerie de la garnison le seul pâturage dont elle fût en possession; mais il arriva malheureusement que ceux qu'on avait envoyés pour cela n'atteignirent cet endroit qu'une heure avant le lever du soleil (2 août); et Jones, faisant une sortie, mit la garde en déroute et jeta l'alarme dans le camp. Le désordre et la confusion des royalistes l'encouragèrent à poursuivre son succès: les régiments furent battus l'un après l'autre. Ce fut en vain qu'Ormond, tiré de son sommeil, vola de poste en poste: les différents corps n'agirent pas ensuite de concert; il y eut une terreur panique générale, et toute l'armée sur la rive droite s'enfuit dans toutes les directions. L'artillerie, les tentes, le bagage, les munitions, tombèrent entre les mains des vainqueurs, avec 2,000 prisonniers, dont 300 furent massacrés de sang-froid à la porte de la ville. C'est ce qu'on appela la bataille de Rathmines, bataille qui détruisit les espérances des royalistes irlandais, et fit douter des talents d'Ormond. A la cour, ses ennemis allèrent jusqu'à insinuer

(1) Cromwell reçut 3,000 liv. pour son équipement, 10 liv. par jour comme *général*, pendant qu'il restait en Angleterre; 2,000 liv. par trimestre en Irlande, outre sa solde comme lord lieutenant. Council Book, 12 juillet, n° 120

(2) Whitelock, 413. Journal de Leicester, 76.

(1) Walker, II, 230, 243. Whitelock, 416. Journal de Leicester, 82.

des soupçons de trahison; mais Charles, pour faire taire leurs murmures, et l'assurer de la faveur royale, lui envoya l'ordre de la Jarretière (1).

La nouvelle de cette importante victoire hâta le départ de Cromwell. Il mit à la voile à Milford, avec une seule division (13 août); son gendre Ireton suivait avec le reste de l'armée (18 août); et on accorda quinze jours aux soldats pour se reposer de leur voyage. Sachant que les royalistes ne pouvaient pas tenir la campagne, il vint assiéger Drogheda. La place n'était pas forte (3 septembre), mais la garnison se composait de 2,500 hommes d'élite, et le gouverneur, sir Arthur Aston, avait acquis dans la guerre civile la réputation d'un officier brave et expérimenté. En deux jours une brèche fut ouverte (9 septembre); mais Aston fit creuser des fossés dans l'intérieur des murs, et les assaillants furent vivement repoussés à leur première attaque. Dans un second assaut, plus de 1,000 hommes entrèrent par la brèche; mais leur témérité fut rudement punie, et ils furent repoussés avec une perte considérable. Alors Cromwell se mit lui-même à la tête de la réserve, et les mena à l'assaut, les animant par sa voix et par son exemple. Au plus fort du combat, il arriva que l'officier royaliste qui défendait un des fossés fut tué; ses soldats s'ébranlèrent; on leur offrit quartier, et ils l'acceptèrent. L'ennemi, passant par-dessus le parapet, prit possession du pont, entra dans la ville, et détruisit successivement tout ce qui résista. La foi donnée fut alors violée: aussitôt qu'il n'y eut plus de résistance, Cromwell ordonna ou permit un massacre général. Pendant cinq jours, le sang inonda les rues de Drogheda: la vengeance et le fanatisme enflammaient les passions des soldats. Ayant achevé la garnison, ils tournèrent leurs glaives contre les habitants, et un millier de victimes sans défense furent immolées à la fois dans la cathédrale, où elles avaient cherché un asile (1). De Drogheda, le vainqueur conduisit ses soldats, ivres de carnage, au siége de Wexford. Les timides conseils des bourgeois ne purent faire plier la résolution du gouverneur; mais un traître ouvrit la citadelle à l'ennemi. Le mur adjacent fut aussitôt escaladé (12 oct.), et, après une résistance opiniâtre, mais inutile, sur la place du marché, Wexford fut abandonné à la merci des assaillants. Les scènes tragiques, encore si récentes, de Drogheda, recommencèrent: on ne fit pas de distinction entre l'habitant sans défense et le soldat armé. Les cris et les prières de 300 femmes, qui s'étaient pressées autour de la grande croix, ne purent les préserver du glaive de ces barbares. Cromwell réduit à 2,000 le nombre des égorgés; quelques écrivains le font monter à 5,000 (2).

Ormond, hors d'état d'arrêter la marche sanglante de son adversaire, attendait avec impatience la détermination d'O'Neil. Ce chef avait fidèlement rempli ses engagements avec les commandants parlementaires: il avait arrêté les progrès des royalistes; il avait forcé Montgomery à lever le siége de Londonderry, et avait sauvé Coote et sa petite armée, la dernière espérance du parlement dans l'Ulster, du sort qui les menaçait. Dès le commencement, les meneurs de Londres hésitèrent à ratifier les traités faits avec lui par leurs gé-

(1) King's Pamphlets, XXI, 434. Whitelock, 410, 1, 2, 4, 5, 7, 9. Clarendon, VIII, 92, 93. Carte, Lettres, II, 394, 402, 408. Baillie, II, 346. Ludlow, I, 257, 258. Ormond, avant sa défaite, prédisait hardiment la prise de Dublin (Carte, Lettres, II, 383, 389, 391). Après l'événement, il assure à plusieurs reprises que Jones, pour exagérer ses services, fait monter les royalistes à 18,000 hommes, tandis qu'en réalité ils n'étaient que 8,000. Ibid., 402, 413.

(1) Voyez l'Ormond de Carte, II, 84. Carte, Lettres, II, 412. Philop. Iren., I, 120. Whitelock, 428. Ludlow, I, 261. Lynch, «Cambrensis Eversus,» in fine. Ormond assure à plusieurs reprises qu'on avait accordé quartier avant le massacre. «Tous ses officiers et ses soldats promirent quartier à tous ceux qui mettraient bas les armes, et ils le firent aussi longtemps qu'il y eut de la résistance en quelque endroit, ce qui encouragea les autres à céder; mais quand une fois ils furent maîtres de tout et n'eurent plus rien à craindre, alors le mot *point de quartier* circula, et les soldats furent forcés de mettre à mort leurs prisonniers, plusieurs contre leur volonté.» Carte, Lettres, II, 412. Cromwell semble dire le contraire dans sa dépêche officielle: «Étant ainsi entrés, nous leur refusâmes quartier, ayant la veille sommé la ville. Je crois que nous avons passé au fil de l'épée tous ses défenseurs... Dieu nous a fait une grâce vraiment miraculeuse.» Dans une autre lettre, on admet le massacre ultérieur de 1,000 habitants qui avaient cherché un asile dans la grande église. Whitelock, 428.

(2) Ormond de Carte, II, 92. Castlehaven, 99. Philop. Iren., I, 233.

néraux; après la victoire de Rathmines, ils le refusèrent publiquement (1). Transporté d'indignation, O'Neil accepta les offres d'Ormond, et partit de Londonderry pour se joindre à l'armée royale; mais il tomba malade en route, et mourut à Clocknacter, dans le Cavan. Les officiers, toutefois, remplirent ses intentions. L'arrivée des hommes de l'Ulster releva le courage de leurs alliés, et le général anglais fut repoussé successivement dans ses attaques sur Ducannon et Waterford. Ses troupes commençaient déjà à souffrir de la rigueur de la saison, lorsque lord Broghill, qui était récemment revenu d'Angleterre, corrompit la fidélité des régiments aux ordres de lord Inchiquin. Les garnisons de Cork, d'Youghall, de Bandon, et de Kinsale, se déclarèrent pour le parlement; et Cromwell saisit cette occasion de terminer la campagne et de mettre ses troupes dans leurs quartiers d'hiver (2).

(1650) Mais l'inaction ne convenait ni à sa politique ni à son caractère. Après sept semaines de repos, il entra de nouveau en campagne, et, à la tête de 20,000 hommes bien équipés et bien disciplinés (29 janvier), il put prédire avec assurance la conquête entière de l'Irlande. Les royalistes étaient sans argent, sans armes, et sans munitions; une maladie épidémique, introduite avec la cargaison d'un vaisseau venant d'Espagne, ravageait leurs quartiers. Dans le nord, Charlemont seul reconnaissait l'autorité royale; dans le Leinster et le Munster, presque toutes les places importantes leur avaient été enlevées par la force ou la trahison; même dans le Connaught, leur dernier asile, les discordes intestines empêchaient une union qui pouvait seule les sauver d'une entière destruction. Leurs malheurs firent revivre les divisions qui étaient restées assoupies depuis le départ du nonce. La trahison récente des troupes d'Inchiquin avait fait naître le soupçon et la jalousie : plusieurs prétendaient qu'il valait mieux se soumettre au vainqueur que de voir leur sort dépendre de la fidélité douteuse du lord lieutenant. Cromwell trouva peu de résistance; partout où il vint, il promit la vie sauve et la liberté de conscience (1); mais le rejet de ces offres, quoique acceptées plus tard, était puni par le meurtre des officiers, et si la place était prise d'assaut, par un massacre général (2). D'après ce plan, un jour faisant quartier, le lendemain mettant seulement les chefs à mort, ou immolant toute la garnison, et égorgeant des centaines d'êtres humains, il réduisit promptement la plupart des villes et des châteaux, dans les trois comtés de Limrick, Tipperary et Kilkenny. Mais cette politique sanguinaire retomba enfin sur son auteur. Des hommes qui n'avaient d'alternative que de vaincre ou de mourir apprirent à combattre avec l'énergie du désespoir. Au siége de Kilkenny, les assiégeants, quoique repoussés deux fois de la brèche, furent, par la timidité de quelques habitants, introduits dans les murs de la ville; mais la résistance de la garnison fut si opiniâtre, que, pour épargner ses soldats, le général fut obligé de leur accorder une capitulation honorable (28 mars). De Kilkenny, il marcha sur la ville de Clonmel, où Hugh, fils du dernier O'Neil, commandait 1200 hommes des meilleures troupes de l'Ulster. La longueur du

(1) Council Book, 6 août, n°s 67, 68, 69, 70. Journaux, 10, 24 août. Walker, II, 245-248. King's Pamphlets, n° 435; XI, 437, XXXIII. Le lecteur ne doit pas confondre cet Owen Roe O'Neil avec un régicide du même nom, qui réclama devant le parlement le paiement d'une dette de 5,065 liv. 17 s. 6 d., et obtint une ordonnance pour être payé sur les terres confisquées en Irlande. Journ. 1653, 9 sept.

(2) Phil. Iren., I. 231. L'Ormond de Carte, II, 102.

(1) Il entendait par liberté de conscience la liberté de la croyance intérieure, non celle du culte extérieur. Voyez Iren., sa lettre dans Phil., I, 270.

(2) Les commandants irlandais dédaignèrent d'imiter la cruauté de leurs ennemis. « J'ai pris d'assaut Athy, dit lord Castlehaven, avec toute la garnison (700 hommes). Je les ai renvoyés à Cromwell, lui demandant dans ma lettre d'en agir de même avec moi, si quelqu'un des miens tombait en son pouvoir. Mais il a eu peu d'égards à ma courtoisie; car peu de jours après, il a assiégé Gouvan : les soldats s'étant révoltés, et ayant livré la place et leurs officiers, il a fait mettre à mort le gouverneur Hammond et quelques officiers. » Castlehaven, 107. Ormond dit aussi dans une de ses lettres : « Hier Rathfarnham a été pris d'assaut, et tout ce qui s'y trouvait a été fait prisonnier; quoique 500 soldats soient entrés dans la forteresse avant qu'aucun officier de marque y eût pénétré, personne n'a été tué : ce que je vous dis en passant pour montrer la différence qui existe entre l'usage que nous faisons de la victoire et celui qu'en font les rebelles. » Carte, Lettres, II, 408.

siége mit sa patience à bout: on donna l'assaut une seconde fois, et après un combat de quelques heures, les Anglais furent repoussés avec une perte considérable. La garnison, toutefois, n'avait plus de munitions; elle profita du désordre de l'ennemi pour partir à la faveur de la nuit, et le lendemain les habitants, n'en ayant rien laissé connaître, obtinrent une capitulation favorable de Cromwell (1) (10 mai). Ce fut son dernier exploit en Irlande. De Clonmel, il fut rappelé en Angleterre pour une entreprise plus importante et plus difficile, à laquelle le lecteur doit maintenant donner son attention.

On se souvient que le jeune roi avait quitté La Haye avec l'intention de se rendre bientôt en Irlande, où l'appelaient les conseils d'Ormond et les vœux des royalistes. Il fut retenu trois mois à Saint-Germain (juin 1649) par les charmes d'une maîtresse ou les intrigues de ses courtisans, et il n'arriva à Jersey (septembre) que longtemps après la désastreuse bataille de Rathmines. Cet événement fit mettre en discussion s'il irait plus loin : les difficultés s'accrurent par l'arrivée de Wynram de Libertoun (octobre), avec les adresses du parlement et de l'Église d'Écosse. Le premier offrait au roi, s'il reconnaissait son autorité comme parlement, de traiter avec lui d'après les conditions proposées par les premiers commissaires; l'autre, dans un langage irrespectueux et outrageant, lui mettait devant les yeux les péchés de sa jeunesse : on lui reprochait «de n'avoir pas voulu permettre que le Fils de Dieu régnât sur lui en réglant le gouvernement de l'Église et le culte, de s'être livré à des conseillers qui n'avaient jamais en vue la gloire de Dieu ni le bien du peuple, d'avoir admis près de sa personne «ce rebelle fugitif et excommunié, James Graham,» et avant tout «d'avoir donné le pouvoir et la force royale à la bête, en faisant un traité de paix avec les papistes irlandais, meurtriers de tant de protestants.» Ils l'engageaient à se rappeler les iniquités de la maison de son père, et l'assuraient que, s'il ne mettait de côté «le livre d'offices si plein de corruptions romaines, pour adopter la réformation de doctrine et de culte sur laquelle s'étaient accordés les théologiens de Westminster,» et s'il n'approuvait pas dans ses trois royaumes le covenant, sans lequel le peuple ne pouvait avoir de sécurité pour sa religion ou sa liberté, il éprouverait que la colère de Dieu n'était pas apaisée, mais que sa main était encore prête à s'appesantir sur la personne et sur la famille royale» (1).

Cet écrit plein d'amertume et de dureté n'était pas propre à opérer la conversion d'un prince jeune et fier. Au lieu de répondre, il attendit jusqu'à ce qu'il pût avoir l'avis d'Ormond ; et enfin, quoique son inclination le portât à se jeter dans les bras de ses partisans irlandais, il se soumit avec répugnance à l'autorité de ce général, qui déclarait que le seul moyen de conserver l'Irlande était d'allumer une guerre entre l'Angleterre et l'Écosse (2). Charles consentit alors à donner à la convention le titre «d'États du parlement» (1650, 11 janvier), et choisit la petite ville de Breda, patrimoine particulier du prince d'Orange, pour le lieu de la conférence. Il y trouva les nouveaux commissaires, les comtes de Cassilis et de Lothian, avec deux barons, deux députés de la bourgeoisie, et trois ministres (15 mars). Leurs demandes actuelles différaient très-peu des premières, et elles n'étaient pas de nature à être plus goûtées du roi. En y consentant, il aurait cru renier les principes pour lesquels son père avait combattu et perdu la vie ; «un abandon des amis écossais de sa famille à la merci de leurs ennemis.» D'un autre côté, le prince d'Orange le pressait d'accepter : plusieurs de ses conseillers lui insinuaient qu'une fois sur le trône, il pourrait adoucir ou dompter l'opiniâtreté du parlement écossais; sa mère, dans ses lettres, l'exhortait à ne pas sacrifier à ses affections sa dernière ressource, le seul moyen qui lui restât pour recouvrer ses trois royaumes. Mais le roi avait encore une autre voie de salut : il cherchait à gagner du temps ; ses regards étaient fixés sur les efforts de ses amis dans le nord de l'Écosse, et il continuait à se livrer à

(1) Whitelock, 449, 456. Castlehaven, 108. Ludlow, I, 265. Perfect Politician, 70.

(1) Clar., State Papers, III, App., 89-92. Carte, Lettres, I, 323. Whitelock, 429. L'adresse de l'Église fut composée par M. Woop et désapprouvée par les plus modérés. Baillie, II, 339, 345.

(2) Carte, Lettres, I, 333, 340.

l'espoir d'être replacé sans conditions sur l'ancien trône de ses ancêtres (1).

Pendant que Charles était à Saint-Germain, il avait donné à Montrose une commission pour lever l'étendard royal dans les montagnes. Ce seigneur, avec un zèle infatigable, sollicita et obtint de la plupart des couronnes du nord des secours en hommes, en argent, et en munitions. Dans l'automne (1649, 14 oct.) il fit partir la première expédition de 12,000 hommes de Gottenburg, sous les ordres de lord Kinnoul. Mais les vents et les vagues combattirent les royalistes; divers bâtiments se perdirent parmi les rochers, et lorsque Kinnoul débarqua à Kirkwall dans les Orcades, il ne put passer en revue que 80 officiers et une centaine de soldats de toute son armée. Mais Montrose ne reculait pas devant les difficultés ordinaires. Ayant reçu du nouveau roi l'ordre de la Jarretière, il partit avec 500 hommes presque tous étrangers (12 janvier 1650), les joignit aux débris de la première expédition, ainsi qu'aux nouvelles levées, et se trouva maintenant à la tête de plus de 1,000 hommes. Sa bannière, sur laquelle était représenté le supplice du dernier roi avec cette devise : « juge et venge ma cause, ô Seigneur, » fut confiée au jeune Menzies de Pitfoddels, et une proclamation répandue dans les Highlands sommait tous les loyaux Écossais de l'aider à rétablir leur roi sur son trône, et à le sauver de la perfidie de ceux qui, s'ils l'avaient une fois en leur pouvoir, le vendraient, comme ils avaient vendu son père, aux rebelles anglais. Ayant transporté toutes ses forces de Holm-Sound à l'extrémité septentrionale de Caithness, il traversa ce comté et celui de Sutherland, appelant les habitants à se rallier à la bannière de leur souverain (mars). Mais son nom avait perdu cette influence magique que lui avait d'abord donnée le succès. Les montagnards évitèrent son approche par peur, ou surveillèrent sa marche en ennemis : la proclamation fut brûlée à Édimbourg par la main du bourreau. Du haut de la chaire les ministres avaient lancé les malédictions contre le « rebelle et apostat Montrose, cette race de Satan, maudite de Dieu et de l'Église ; » et 4,000 hommes de troupes régulières marchèrent contre lui sous le commandement de David Leslie, qui eut soin de couper toutes les communications d'intercepter tous les avis pouvant arriver des royalistes. Montrose avait atteint les frontières de Rosshire (25 avril), quand le colonel Strachan, qui avait été détaché en avant pour surveiller ses mouvements, apprit à Corbiesdale que l'ennemi se trouvait arrêté à une courte distance de 2 milles, sans soupçonner aucun danger. Appelant ses hommes autour de lui (27 avril) dans les hautes bruyères de la plaine, il pria, chanta un psaume ; et déclara, qu'ayant consulté le Tout-Puissant, il savait, avec autant d'assurance qu'il y avait un Dieu au ciel, que les ennemis du Christ étaient livrés entre leurs mains. Alors divisant ses 400 hommes en divers corps, il fit paraître d'abord une seule troupe de cavaliers que les royalistes se préparèrent à recevoir avec leurs escadrons ; mais au bout de quelques instants se montra une seconde troupe, puis une troisième, puis une quatrième. Montrose, croyant que l'armée entière de Leslie s'avançait, ordonna à son infanterie de s'abriter parmi les broussailles et les arbres rabougris d'une éminence voisine. Mais avant que ce mouvement pût être exécuté, sa cavalerie était rompue, et toutes ses forces étaient à la merci du vainqueur. Le porte-étendard, avec divers officiers et presque tous les indigènes, furent tués (1). Les mercenaires firent un instant mine de résister et obtinrent quartier ; Montrose, dont le cheval avait été tué sous lui, accompagné de Kinnoul, erra sans guide, à pied, le long de la vallée de la Kyle, et sur les montagnes de Sutherland. Kinnoul, incapable de supporter la faim et la fatigue, fut abandonné et périt. Au bout de trois jours (30 avril) Montrose put enfin respirer et prendre quelque nourriture dans la hutte d'un berger. Découvert plus tard, il réclama la protection de Mac Leod d'Assynt, qui avait jadis servi sous lui dans l'armée royale. Mais la fidélité du laird ne fut pas à l'épreuve de la tentation : il vendit

(1) Carte, Lettres, I, 338, 355. Whitelock, 430, 446 Clarend., III, 443, 444.

(1) Sur les prisonniers, environ une centaine, qui étaient irlandais, furent fusillés à un poteau, un des ministres observant que « cette œuvre allait joliment. » Quatre-vingts femmes et enfants, qui avaient suivi l'armée de Montrose, furent jetés du pont de Linlithgow dans la rivière Kirk'on, p. 48, note.

le lieutenant du roi pour 400 mesures de farine. Argyle et ses associés, frénétiques de joie, passèrent un acte (17 mai) pour régler le traitement ignominieux auquel leur prisonnier devait être soumis, la forme du jugement à prononcer, et le mode de l'exécution qui devait suivre. Quand Montrose atteignit la capitale (18 mai), il trouva les magistrats revêtus de leurs robes, qui l'attendaient à la porte. Par leur ordre, le bourreau en costume le plaça, tête nue et bras liés, dans une charrette; ses officiers, compagnons de son malheur, au nombre de vingt-trois, les mains liées, la tête découverte, rangés sur deux files, le précédaient. On marcha lentement en procession à travers les rues jusqu'à la prison commune, tandis que les rues retentissaient de cris de triomphe et de toutes les expressions de haine que le fanatisme politique ou religieux pouvait inspirer (1).

Montrose n'avait point de pardon à espérer de ses ennemis; et ils hâtèrent le moment de sa mort, pour que le roi n'eût pas le temps d'intercéder en sa faveur (20 mai). Le lendemain dimanche fut consacré à la prière; mais le jour suivant la vengeance reprit son cours et poursuivit le procès du prisonnier. Lorsqu'il parut devant le parlement, ses traits pâles et défaits témoignaient combien il avait souffert de fatigues et de privations; mais son costume était magnifique, son maintien intrépide, son langage ferme, calme, et plein de dignité. Il répondit au chancelier, qui, d'un ton d'amertume et de reproche, énumérait les charges portées contre lui, « que, depuis que le roi avait daigné traiter avec eux en qualité d'états, » il ne convenait pas à un sujet de contester leur autorité; mais que l'apostasie et la rébellion qu'ils lui reprochaient étaient, dans son opinion, l'accomplissement d'un devoir; tout ce qu'il avait fait, sous le règne précédent et sous celui-ci, avait été fait avec la sanction du souverain. S'il avait d'abord pris les armes, ç'avait été une diversion pour détourner ses compatriotes de la guerre impie qu'ils soutenaient contre l'autorité royale en Angleterre; actuellement, son objet avait été d'accélérer la négociation existante entre eux et leur nouveau roi. Comme chrétien, il avait toujours soutenu la cause que sa conscience approuvait; comme sujet, il avait toujours combattu pour défendre son prince; comme compatriote, il avait souvent sauvé la vie à ceux que le sort des combats avait mis en son pouvoir. » Le chancelier le déclara meurtrier de ses compatriotes, ennemi du covenant et de la paix du royaume, factieux, dont l'ambition avait contribué à la ruine du père, et était actuellement employée à celle du fils. Le jugement qui avait été rendu en parlement quelques jours auparavant, fut alors prononcé par le greffier. Il portait que James Graham serait pendu, pendant trois heures, à une potence de trente pieds de haut; que sa tête serait exposée sur une pique à Édimbourg, ses bras sur les portes de Perth et de Stirling, ses jambes sur celles de Glascow et d'Aberdeen; que son corps serait enterré par le bourreau dans le faubourg, à moins qu'il ne fût relevé auparavant par l'Église de son excommunication. Pendant cette cruelle épreuve, ses ennemis observaient attentivement son maintien. Deux fois on l'entendit soupirer, et ses yeux errèrent machinalement sur les corniches de la salle; mais il resta devant eux froid et calme; sa contenance ne trahit aucun trouble; aucune plainte, aucune marque d'impatience ne lui échappèrent; il se montra supérieur aux insultes de ses ennemis, et leurs menaces de mort ne purent l'intimider.

La même hauteur de sentiments soutint l'infortunée victime jusqu'au dernier soupir (21 mai). Quand les ministres l'avertirent que sa punition dans ce monde n'était que l'ombre de celle qui lui était réservée dans l'autre, il répondit avec indignation qu'il se glorifiait de son sort, et regrettait seulement de n'avoir pas assez de membres pour fournir à toutes les villes de la chrétienté une preuve de sa loyauté. Sur l'échafaud, il soutint que sa conduite était innocente, loua le caractère du roi actuel, et en appela des censures de l'Église à la justice du ciel. Comme dernière ignominie, l'exécuteur suspendit à son cou sa dernière proclamation avec l'histoire de ses premiers exploits. Il sourit

(1) Carte, Lettres, I, 345. Balfour, III, 432-439; IV, 8 13. Whitelock, 435, 452, 453, 454, 455. Clar., III, 348. Laing, III, 447. Les clans voisins ravagèrent les terres d'Assynt pour venger le destin de Montrose, et le parlement, en dédommagement, accorda à Mac Leod 20,000 livres d'Écosse sur les amendes à lever aux dépens des royalistes, dans Caithness et Orkney. Balf., IV, 52-56.

de la malice de ses ennemis, et dit qu'ils lui donnaient une décoration plus brillante que l'ordre de la Jarretière dont son souverain l'avait honoré. Montrose, par sa mort, gagna plus de prosélytes à la cause royale qu'il n'en avait jamais fait par ses victoires. Il était dans sa cinquante-huitième année (1).

Longtemps auparavant, les commissaires des deux partis s'étaient réunis à Breda, et le jour même de l'ouverture des conférences (15 mars), Charles avait dépêché à Montrose l'ordre d'agir selon ses instructions, et de bien se pénétrer de l'idée que le succès de la négociation de Breda dépendait des progrès de ses armes en Écosse (2). Un mois après, il lui recommanda dans les termes les plus forts la loyauté de lord Napier (15 avril), et le pressa de courir sans retard au secours de son lieutenant (3). Il est donc impossible de douter de l'approbation de Charles pour la tentative; mais lorsqu'arrivèrent les nouvelles de l'action de Corbiesdale, ses yeux s'ouvrirent sur le danger qui le menaçait; les états, dans l'insolence de la victoire, pouvaient passer un acte pour l'exclure de la succession au trône d'Écosse. Agissant donc d'après les indignes précédents de son père, relativement aux pouvoirs donnés à Glamorgan, il écrivit au parlement (12 mai), protestant que l'invasion faite par Montrose avait été expressément interdite par lui-même, et demandant que « l'on voulût bien lui faire la justice de croire qu'il ne s'y était pas prêté dans le moindre degré. » En confirmation de quoi le secrétaire, en même temps, assura Argyle que le roi ne ressentait aucun regret de la défaite d'un homme qui avait osé tirer l'épée « sans et contrairement à l'ordre royal » (1). Ces lettres arrivèrent trop tard (25 mai) pour nuire à la malheureuse victime, dont les membres étaient cloués aux portes des principales villes d'Écosse; mais les fausses assertions faites avec tant d'assurance doivent couvrir d'infamie le prince qui put ainsi, pour se mettre à l'abri de la colère de ses ennemis, calomnier le plus dévoué de ses serviteurs, celui qui avait si souvent exposé sa vie et qui venait de la perdre pour la défense du trône.

Charles n'avait maintenant d'autre ressource que de se soumettre de la meilleure grâce possible aux demandes des Écossais. Il signa le traité (13 mai), s'engageant à adhérer au covenant écossais, à la ligue, et au covenant solennels; à désavouer et déclarer nulle la paix avec les Irlandais; à ne jamais permettre le libre exercice de la religion catholique en Irlande, ni en aucune autre partie de ses États; à reconnaître l'autorité de tous les parlements tenus depuis la dernière guerre, et à administrer les affaires civiles avec l'avis du parlement, les affaires religieuses avec celui de l'Église (2). Ces préliminaires étant posés, il embarqua (2 juin) un petit escadron, fourni par le prince d'Orange, et, après une périlleuse traversée de trois semaines, pendant lesquelles il eut à lutter contre les tempêtes et à échapper à la poursuite des croisières parlementaires, il arriva en sûreté dans le détroit de Cromartie (23 juin). Le roi fut reçu avec les honneurs dus à son rang : on lui organisa une cour convenable, et la somme de 100,000 livres d'Écosse, ou 9,000 livres d'Angleterre, fut votée pour les dépenses mensuelles de sa maison. Mais le parlement avait auparavant rendu un décret (4 juin) qui bannissait nominativement d'Écosse plusieurs des favoris du roi, et qui interdisait aux « engagers » le ressort de la cour et tout emploi dans l'État. Après des demandes réitérées, le duc de Buckingham, le lord Wil-

(1) Balfour, IV, 13, 15, 16, 19-22. Clar., III, 353, 356. Whitelock, 456. Le colonel Hurry, que le lecteur a vu tour à tour servir le roi et le parlement dans la guerre civile; Spottiswood, petit-fils de l'archevêque de ce nom; sir W. Hay, qui avait été proscrit comme catholique, en 1647; Sibbald, agent confidentiel de Montrose, et plusieurs autres, furent décapités. Parmi les simples soldats, plusieurs furent donnés à différents lords pour en faire des pêcheurs ou des mineurs : le reste fut enrôlé dans des régiments au service de France. Balfour, IV, 18, 27, 28, 32, 33, 44.

(2) Carte, IV, 626.

(3) Napier's Montrose, II, 528. Cependant le 5 le roi signa un article stipulant que Montrose déposerait les armes, en recevant pleine amnistie pour tout ce qui s'était passé. Carte, IV, 630. Cet article arriva à Édimbourg avant l'exécution et fut tenu secret. Mais je ne vois pas quel bénéfice Montrose aurait pu en tirer : il n'avait pas déposé les armes en vertu de cet article; car il avait été défait une semaine avant la signature.

(1) Balfour, IV, 24, 25. Cependant, le 15 mai, Charles écrivit à Montrose d'agir conformément à l'article contenu dans la dernière note. Ibid.

(2) Turloe, I, 147.

mot et quelques serviteurs anglais obtinrent la permission de rester avec le roi ; et plusieurs des exilés écossais saisirent cette occasion pour se dérober aux regards dans les îles de l'ouest ou les parties les plus reculées du pays (1).

Ce fut la négociation entre les Écossais et leur roi nominal qui arrêta Cromwell dans le cours de ses victoires, et l'empêcha de mettre à fin sa conquête. Les chefs de la république connaissaient l'union intime que la ligue et le covenant solennels avaient établie entre les presbytériens anglais et l'Église écossaise, et ils en concluaient naturellement que si le prétendant au trône d'Angleterre était une fois assis sur celui d'Écosse, leur pouvoir se trouverait dans une situation bien précaire. Dès le commencement, ils avaient surveillé avec inquiétude les mesures peu bienveillantes du parlement écossais. Les moyens de persuasion avaient été essayés, mais inutilement. Il restait la ressource d'une guerre ; et la guerre, on l'espérait, forcerait les Écossais à abandonner les prétentions de Charles, ou réduirait l'Écosse à être une province de la république. Il est vrai que Fairfax (qu'on supposait sous l'influence d'une femme presbytérienne et des ministres presbytériens) désapprouvait ce projet (2). Mais sa désapprobation, quoiqu'on s'en affligeât en public, était en particulier regardée comme une bonne fortune par ceux qui connaissaient les desseins ambitieux de Cromwell, et qui fondaient sur son élévation la flatteuse espérance de leur propre grandeur. Par leurs manœuvres, aussitôt que le lord lieutenant eut mis ses troupes en quartier d'hiver, on obtint du parlement un ordre qui lui enjoignait de venir remplir ses fonctions à la chambre (1650, 8 janv.) ; mais il reprit ses opérations militaires (29 janvier). Ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'il prit connaissance de l'ordre de l'autorité suprême (2 avril), et qu'il condescendit à faire une apologie insignifiante pour sa désobéissance. L'ordre ayant été réitéré, il laissa le commandement, en Irlande, à Ireton (30 mai), et, revenant en Angleterre, il reparut à la chambre (4 juin). Il fut reçu avec acclamation. Le palais de Saint-James lui fut donné pour résidence, et un don considérable en terres fut voté pour récompenser ses éminents services (12 juin). Peu de jours après, Fairfax fut nommé commandant en chef (14 juin), et Cromwell, lieutenant général de l'armée désignée pour faire la guerre en Écosse. Chacun d'eux fit savoir « qu'il était prêt à se conformer aux ordres de la chambre. » Mais Fairfax en même temps révéla au conseil d'État les secrètes objections de sa conscience (24 juin). Une députation de cinq membres, Cromwell, Lambert, Harrison, Whitelock, et Saint-John, se rendit chez lui. La conférence commença par une invocation solennelle au Saint-Esprit, et les trois généraux prièrent tour à tour avec la ferveur la plus édifiante. Alors Fairfax dit qu'à ses yeux l'invasion de l'Écosse était une violation de la ligue et du covenant solennels qu'il avait juré d'observer. On répondit que les Écossais eux-mêmes avaient violé la ligue par l'invasion de l'Angleterre, sous le duc d'Hamilton, et qu'il était toujours permis de prévenir les desseins hostiles d'une autre puissance. Mais il répliqua que le parlement écossais avait donné, par la punition des coupables, la satisfaction qu'on pouvait désirer ; que si l'on soupçonnait des projets hostiles, on devait sans doute prendre des mesures de précaution, mais qu'il fallait certitude pour justifier une invasion actuelle. Aucune impression ne fut faite sur son esprit, et quoique Cromwell et ses compagnons d'armes le sollicitassent vivement de se rendre, « il y avait tout lieu de croire, dit un membre de la députation, qu'il ne le désirait pas excessivement » (1) (25 juin). Le jour suivant, on fit une autre tentative avec aussi peu de succès. Le lord général, prétextant sa mauvaise santé, ses scrupules, et ses tristes pressentiments, refusa la charge qu'on lui offrait ; à la requête de la chambre, il se démit aussi de celle qu'il possédait (26 juin) ; et le commandement en chef de toutes les troupes levées ou à lever par ordre du parlement fut transféré à Olivier

(1) Balfour, IV, 41, 60, 61, 64, 65, 67, 73, 77, 78. Whitel., 462. Clarend., III, 346, 356, 357.

(2) Whitelock, 438.

(1) Whitelock, 460-462. Ludlow dit : « Il joua son rôle tellement au naturel, que je crus qu'il le désirait réellement ; mais la suite fit assez voir que telle n'était pas son intention. » I, 272. Hutchinson, qui était présent à l'une des conférences, le crut sincère. Hutchins., 315.

Cromwell. Ainsi cet aventurier obtint à la fois des éloges pour sa modération, et le grand objet de son ambition. Fairfax se retira dans son bien d'Yorkshire, où il vécut en gentilhomme de campagne, jusqu'au moment où il tira encore une fois l'épée, non pour défendre la république, mais en faveur du roi (1).

La comparaison de l'état des deux royaumes laissait peu de doutes sur les résultats (16 juillet). Cromwell avait passé la Tweed à la tête de 16,000 hommes, la plupart vétérans et tous bien disciplinés, avant que les levées inexpérimentées des Écossais eussent quitté leurs comtés respectifs. Par ordre du parlement écossais, l'armée avait été fixée à 30,000 hommes; le commandement nominal avait été donné au comte de Leven; mais, à cause de l'âge et des infirmités de ce général, le commandant réel était son parent David Leslie. On avait donné l'ordre de dévaster le pays situé entre Berwick et la capitale: les troupeaux et les provisions devaient être éloignés ou détruits, et les habitants avaient ordre d'abandonner leurs demeures, sous peine d'être déclarés infâmes, punis de mort et de la confiscation des biens. Pour faciliter l'exécution de cette mesure, on répandait avec adresse des récits sur les cruautés exercées par Cromwell en Irlande; on disait que, partout où il avait été, il avait fait mettre à mort tous les mâles entre seize et soixante ans, couper la main droite à tous les enfants entre six et seize, et percer avec un fer rouge le sein de toutes les femmes. Les Anglais furent surpris du silence et de la désolation qui régnaient autour d'eux. Les seuls êtres humains qu'ils rencontrassent, dans leur marche à travers ce désert, étaient quelques vieilles femmes et quelques enfants qui demandaient grâce à genoux. Mais Cromwell conduisit ses soldats le long de la côte: la flotte leur fournissait journellement des provisions, et leur bonne conduite dissipa par degrés les craintes des habitants (2). Ils trouvèrent les levées écossaises placées derrière un profond retranchement (28 juill.) courant d'Édimbourg à Leith, fortifié de nombreuses batteries, et défendu à une extrémité par le canon du château, et à l'autre par celui du port. Cromwell employa tout son art pour engager un combat, Leslie pour l'éviter. Ce fut en vain que le premier, pendant plus d'un mois, fit des marches et des contre-marches, qu'il feignit des attaques générales et en exécuta de partielles; Leslie resta fixé dans ses retranchements, ou, s'il se mettait en mouvement, c'était pour surveiller ceux de l'ennemi du haut des montagnes les plus voisines, ou en mettant une rivière ou un marais entre les deux armées. Les Anglais commençaient à être épuisés de fatigue, la maladie éclaircissait leurs rangs, l'arrivée des provisions était à la merci des flots et des vents; et Cromwell apprit à craindre, non la valeur des ennemis, mais la prudence de leur général (1).

Le lecteur aura déjà remarqué combien, à cette époque, les pratiques de religion se mêlaient aux affaires de l'État, et même aux opérations militaires. Les deux partis étaient également convaincus que le succès de l'expédition dépendait de la volonté du Tout-Puissant, et que par conséquent il fallait apaiser sa colère par le jeûne et la mortification. Dans l'armée anglaise, les officiers prêchaient et priaient; ils « sanctifiaient le camp, » et exhortaient les soldats à l'unité d'intention et à une vie sainte. Chez les Écossais, ces fonctions étaient remplies par les ministres, et leur piété était si fervente, leur zèle si impitoyable, qu'outre leurs prières ils forçaient souvent le jeune roi à entendre le même jour six longs sermons, pendant lesquels il prenait un air grave et montrait des sentiments de dévotion peu conformes à ses dispositions véritables. Mais les Anglais n'avaient pas de crime national à déplorer: en punissant le dernier roi, ils avaient expié les maux de la guerre civile; les Écossais, au contraire, avaient adopté son fils sans avoir aucune preuve de sa conversion, et c'est pourquoi ils craignaient d'attirer sur leur pays les châtiments dus à ses

(1) Whitelock, 438, 450, 457. Journ., 1er janvier, 25 février, 30 mars, 15 avril, 2, 7, 30 mai; 4, 12, 14, 25, 26 juin.

(2) Whitelock, 465, 466, 468. Perfect Diurnal, n°321. Voyez les trois proclamations: celle du parlement lors de la marche de l'armée; celle de l'armée elle-même, adressée à « tous ceux qui sont saints et qui partagent la foi de l'élu de Dieu en Écosse; » et la troisième de Cromwell, datée de Berwick, dans l'Histoire parlementaire, XIX, 276, 298, 310.

(1) Balfour, IV, 87, 88, 90. Whitelock, 467, 468.

péchés et à ceux de sa famille. Il arriva que Charles, par le conseil du comte d'Eglington, osa visiter l'armée (29 juillet); il fut reçu avec des cris d'enthousiasme par les soldats, qui buvaient à genoux à la santé de leur jeune souverain. Mais le comité de l'Église se plaignit que sa présence excitait à l'ivresse et à l'impiété; et il reçut une prière équivalente à un ordre de quitter le camp (2 août). Le lendemain (3 août), on déclara que la société avec les *méchants*, les « engagers, » et les ennemis du covenant, ne pouvait pas manquer de multiplier « *les jugements de Dieu* sur le pays ; » on soumit à une inquisition sévère un grand nombre d'individus, et 80 officiers et plusieurs de leurs soldats furent cassés, pour que leur présence ne souillât pas l'armée des saints (1) (5 août). De plus c'était pour Charles Stuart, le chef des « méchants, » qu'ils allaient combattre, et c'est pourquoi on exigeait de lui, au nom du parlement et de l'Église, une déclaration expiatoire.

Dans cet acte, on l'invitait à déplorer, dans un langage humble et pénitent, l'opposition de son père à l'œuvre de Dieu, ainsi qu'à la ligue et au covenant solennels, qui avait été cause que le sang du peuple du Seigneur avait été versé; l'idolâtrie de sa mère, qui, tolérée dans le palais du roi, ne pouvait manquer d'être une grave offense contre celui qui est un Dieu jaloux, punissant les péchés des pères sur les enfants; à déclarer qu'il avait souscrit au covenant dans la sincérité de son cœur, et qu'il n'aurait d'amis ou d'ennemis que ceux qui en seraient amis ou ennemis; à déclarer coupable le traité avec les sanguinaires rebelles d'Irlande, traité dont il devait prononcer la nullité; à détester le papisme et l'épiscopat, l'idolâtrie et l'hérésie, le schisme et l'impiété; enfin à promettre qu'il accorderait, à un libre parlement en Angleterre, les demandes faites par les deux royaumes, et qu'il réformerait l'Église d'Angleterre d'après le plan tracé par l'assemblée des théologiens à Westminster (2).

Lorsque cette déclaration, si humiliante pour son orgueil, si blessante pour ses sentiments, fut présentée à Charles pour qu'il la signât, il répondit d'abord par un refus plein d'indignation (10 août). Un peu de réflexion le porta à prendre l'avis du conseil et l'opinion des principaux ministres (13 août); mais les saints refusaient d'attendre. Les deux comités de l'Église et du royaume protestaient qu'ils ne voulaient point prendre la querelle ni embrasser les intérêts du parti des « méchants » (14 août), qu'ils désavouaient les fautes du roi et de sa famille, et qu'ils ne se chargeraient jamais de sa cause, s'il ne reconnaissait pas les péchés de sa famille, ceux de sa vie passée, et s'il ne promettait de donner satisfaction au peuple de Dieu dans les deux royaumes. Cette protestation fut imprimée et envoyée en secret au camp anglais (15 août). Les officiers de l'armée présentèrent au comité des états une remontrance et une supplication exprimant leur adhésion; et les ministres soutinrent dans leurs chaires « que le roi était la racine de malignité, et un hypocrite qui avait juré le covenant sans intention d'y être fidèle. » Charles, cédant à ses propres craintes et aux avis de ses conseillers, signa en pleurant, au bout de trois jours, l'écrit qu'on lui présentait (16 août). Si c'était folie aux Écossais de proposer au jeune prince une déclaration aussi contraire à ses sentiments et à ses opinions, c'était une plus grande folie encore de croire que des témoignages de repentir, extorqués avec autant de violence, pouvaient être sincères ou satisfaisants. Cependant son adhésion fut reçue avec des élans de joie et de reconnaissance; l'armée et la ville s'imposèrent un jeûne solennel pour les péchés des deux rois, le père et le fils; et les ministres, maintenant que la colère du ciel était apaisée, promettaient à leurs auditeurs une victoire facile sur « un général blasphémateur et sur une armée schismatique » (1).

(1) Balfour, IV, 86, 89.

(2) Balfour, IV, 92. Whitelock, 469. « Déclaration de Sa Majesté le roi à ses sujets des royaumes d'Angleterre, d'Écosse, et d'Irlande. » Imprimée en 1650.

(1) Balfour, IV, 91, 92, 95. Le parlement anglais, dans sa réponse, s'écrie : « Quel changement heureux et inattendu s'est opéré en un instant dans ce jeune roi! combien il est devenu zélé pour la cause de Dieu et l'œuvre de la réformation! comme il avale facilement ces pilules amères préparées pour lui, et qu'on l'oblige à prendre comme pouvant seules opérer la cure désespérée dont ses affaires dépendent! Mais qui ne voit l'hypocrisie grossière de toute cette transaction, le fondement de sable, la base ruinée de toutes les résolutions fondées là-dessus? » Voyez l'Histoire du parlement, XIV. 359, 386.

Si leurs prédictions ne se vérifièrent pas, la faute en fut assurément à eux. La prudence et la vigilance de Leslie avaient triomphé de l'habileté et de l'activité de son adversaire. Cromwell se voyait obligé de choisir : il n'avait plus d'autre alternative qu'une victoire ou une retraite; il ne doutait pas de la première s'il pouvait une fois joindre l'ennemi; la seconde était dangereuse à tenter, les passages qui se trouvaient devant lui étant occupés d'avance, et des forces plus nombreuses menaçant ses derrières. A Musselburg, ayant envoyé les malades sur la flotte, il ordonna à l'armée de marcher le lendemain matin sur Haddington, et de là sur Dunbar. Cette nuit même, on vit un météore où l'imagination des spectateurs crut apercevoir une épée de feu passer sur Édimbourg, en se dirigeant vers le sud-est: preuve évidente, dans l'opinion des Écossais, que les flammes de la guerre seraient portées aux extrémités les plus reculées de l'Angleterre (1) (2 sept.). A Dunbar, Cromwell rangea ses soldats en bataille dans le voisinage de Broxmouth-House; Leslie occupa avec les Écossais les hauteurs de Lammermuir; un ravin large et profond de 30 pieds séparait les postes avancés des deux armées. Mais alors les comités des états et de l'Église, craignant que l'ennemi ne s'échappât, forcèrent leur général à se départir de sa prudence ordinaire et à se préparer au combat. Cromwell et ses officiers avaient passé une partie du jour à invoquer le Seigneur: pendant qu'il priait, cet enthousiaste sentit une dilatation de cœur, un redoublement de courage qu'il regarda comme un présage infaillible de victoire; et, voyant à travers sa lunette le mouvement dans le camp écossais, il s'écria : « Ils descendent, le Seigneur les a livrés entre nos mains » (2) (3 sept.). Pendant la nuit, il fit avancer son armée jusque sur le bord du ravin. Le matin, de bonne heure, les Écossais essayèrent de s'emparer d'un passage sur la route de Dunbar à Berwick : après une vive lutte, les lanciers écossais, aidés, soutenus par leur artillerie, attaquèrent en descendant la colline, chassèrent de sa position la brigade de cavalerie anglaise, et enfoncèrent l'infanterie qui s'avançait au secours de la cavalerie. Cromwell, se tournant vers son régiment d'infanterie, s'écria : « Que le Seigneur se lève et dissipe ses ennemis. » Ils s'avancèrent aussitôt avec leurs piques. Les cavaliers se rallièrent; les lanciers ennemis s'ébranlèrent, se débandèrent, et s'enfuirent. Dans ce moment le brouillard se dissipa, et le premier spectacle qui frappa les yeux des Écossais, fut la déroute de leur cavalerie. Une terreur panique se répandit aussitôt de la droite à la gauche de leur front de bataille : à l'approche des Anglais, ils jetèrent leurs armes et s'enfuirent. On les poursuivit pendant plus de 8 milles; les corps de 3,000 Écossais jonchèrent le sol natal, et 10,000 prisonniers, avec l'artillerie, les munitions, et le bagage, tombèrent au pouvoir du vainqueur (1).

Cromwell ne pensait plus à la retraite : il revint vers la capitale. Tout espoir de résistance fut abandonné. Édimbourg et Leith ouvrirent leurs portes, et tout le pays voisin du Forth se soumit au général anglais. Cependant la présomption des six ministres qui composaient le comité de l'Église n'était pas abattue. Quoique leurs prédictions eussent été démenties, ils étaient toujours les dépositaires des secrets de la Divinité; et dans une « courte déclaration et avis, » ils annoncèrent à leurs concitoyens les treize causes de cette calamité nationale (12 sept.) : c'étaient l'impiété générale du pays; les provocations manifestes du roi et de la maison du roi; les voies tortueuses et précipitées des politiques dans le traité de Breda; les « méchants » laissés dans la maison du roi; la permission donnée à sa garde de

(1) Balfour, IV, 94.

(2) Sagredo, l'ambassadeur vénitien, dans sa relation au sénat, dit que Cromwell prétendait avoir été assuré de la victoire par une voix surnaturelle. (« Prima che « venisse alla battaglia, diede cuori ai soldati con assicu- « rargli la vittoria predettagli da Dio, con una voce che lo aveva a mezza notte riscosso dal sonno. ») Exemplaire Ms. en ma possession.

(1) Carte, Lettres, I, 381. Whitelock, 470, 471. Ludlow, I, 283. Balfour, IV, 97. Diverses procédures, n° 50. Parl. hist., XIX, 343, 352, 478. Parmi les prisonniers, 5,100, formant un peu plus de la moitié, étant blessés, furent renvoyés chez eux : l'autre moitié fut chassée, « comme des dindons, » en Angleterre. Parmi ceux-ci, 1600 moururent d'une maladie contagieuse, et 500 étaient actuellement malades, le 30 oct. Whitel., 471. Parl. hist., XIX, 417.

prendre part au combat sans purification préalable ; la défiance de quelques officiers, qui avaient refusé de profiter des avantages que Dieu leur offrait; la présomption de quelques autres, qui s'étaient promis la victoire sans avoir Dieu en vue; la rapacité et la tyrannie de la soldatesque, et l'égoïsme tout charnel des hommes du pouvoir, qui avait porté Dieu à envoyer à son peuple un châtiment si terrible et pourtant si mérité (1).

La défaite de Dunbar fut pour le jeune roi le sujet d'une joie réelle et mal déguisée. Jusque-là, il n'avait été qu'une marionnette entre les mains d'Argyle et de son parti : maintenant leur pouvoir était renversé, et il ne lui était pas impossible de prendre le dessus. Il entra en négociation avec Murray, Huntley, Athol, et les nombreux royalistes des montagnes; mais le secret, sans ses détails, fut révélé à Argyle (27 sept.) probablement par Buckingham, qui désapprouvait ce projet; et tous les « cavaliers, » à l'exception de trois, reçurent l'ordre de quitter la cour dans les vingt-quatre heures, et le royaume sous vingt jours. La vigilance des gardes empêcha l'exécution du projet qui avait été formé ; mais une après-midi, sous prétexte de chasser l'oiseau, Charles sortit de Perth (4 octobre), et ayant fait 42 milles à cheval, il passa la nuit dans une misérable cabane d'un village des hautes terres, appelé Clova (5 octobre). Au point du jour, il fut atteint par le colonel Montgomery, qui l'engagea à revenir, pendant que le vicomte Dudhope le pressait de gagner les montagnes, où 7,000 hommes armés se joindraient à lui. Charles hésitait; mais Montgomery lui montra deux régiments de cavalerie qui suivaient à peu de distance, et le royal fugitif consentit à retourner dans sa première résidence de Perth (2).

Le *start* (3) (c'est ainsi qu'on appela cette aventure) fut toutefois une leçon pour le comité des états : ils eurent la prudence de prendre pour bonne l'apologie du roi, qui prétendit avoir reçu un faux avis qu'il devait ce jour même être livré à Cromwell. Ils lui permirent, pour la première fois, de présider à leurs délibérations (12 oct.), et ils employèrent son autorité (18 oct.) pour pacifier les royalistes des hautes terres qui avaient pris les armes en son nom sous les ordres de Huntley, Athol, Seaforth, et Middleton (4 nov.). Ceux-ci, après une longue négociation, acceptèrent une amnistie et licencièrent leurs troupes (1).

Dans le même temps, Cromwell, dans ses quartiers d'Édimbourg, travaillait à allier le rôle de saint à celui de vainqueur, et, entouré comme il l'était de l'éclat de la victoire, à étonner le monde par un étalage de modestie et d'humilité. Lorsque ses amis et ses flatteurs nourrissaient sa vanité en l'avertissant de se tenir en garde contre ses suggestions, il répondit « qu'il n'était qu'un faible instrument entre les mains du Tout-Puissant; si Dieu s'était levé dans sa colère, s'il avait déployé son bras et vengé sa cause, à lui, et à lui seul en appartenait la gloire » (2). S'emparant des fonctions de missionnaire, il exhortait ses officiers, par des sermons quotidiens, à s'aimer les uns les autres, à se repentir des œuvres mortes, à prier et à pleurer sur l'aveuglement de leurs adversaires les Écossais. Sous prétexte de profiter de son loisir actuel, il provoqua une controverse théologique avec les ministres dans le château d'Édimbourg; leur reprochant l'orgueil avec lequel ils s'arrogeaient le droit d'expliquer le véritable sens de la ligue solennelle et du covenant; réclamant pour les laïques le droit de prêcher l'Évangile et de montrer leurs dons spirituels pour l'édification de leurs frères; et soutenant qu'après les jeûnes solennels observés par deux nations, après

(1) Balfour, IV, 98-107.

(2) Balfour, IV, 109, 113, 114. Baillie, II, 356. Whitelock, 476. Miscellan. aulica, 152. Il paraît probable, d'après quelques lettres publiées dans la correspondance du secrétaire Nicholas, que Charles avait formé le projet de se soustraire « à la perversité et à l'hypocrisie » du parti, dès le jour de la bataille de Dunbar. Mém. d'Evelyn, V, 181-186, 8°.

(3) En français, l'escapade.

(1) Balfour, IV, 118, 123, 129, 135, 160. Baillie, II, 356. Un ministre, Jacques Guthrie, malgré le comité des états, excommunia Middleton ; et tel était le pouvoir de l'Église que, même lorsque le parti du roi avait l'avantage, Middleton fut obligé de faire pénitence, revêtu d'un sac, dans l'église de Dundee, avant de pouvoir obtenir l'absolution qui lui était nécessaire pour avoir un commandement dans l'armée. Baillie, 357. Balfour, 240.

(2) Voyez plusieurs lettres dans les Papiers d'État de Milton, 18-35.

leurs nombreuses et ardentes prières au Dieu des armées, la victoire de Dunbar devait être regardée comme une manifestation évidente de la volonté divine en faveur de la république d'Angleterre. Voyant qu'il ne convertissait pas ses adversaires, il publia ses arguments pour l'instruction du peuple écossais; mais son zèle fit naître des soupçons, et les plus clairvoyants crurent que, sous le manteau d'une controverse religieuse, il travaillait en réalité à tenter la fidélité du gouverneur (1).

Bientôt après, son attention fut attirée par une controverse plus importante, qui finit par répandre dans toute la nation la flamme des discordes religieuses. Il y avait eu de tout temps beaucoup d'Écossais qui approuvaient l'exécution du dernier roi, et condamnaient même l'autorité nominale donnée à son fils. Ces hommes, redoutables par leurs talents, plus redoutables encore par leur fanatisme, avaient pour chefs Wariston, greffier du parlement, et deux ministres de l'Église, Gillespie et Guthrie. Dans le parlement, ce parti, quoique trop faible pour arrêter les mesures, était assez fort pour y mettre des obstacles, et quelquefois pour les influencer. Dans l'Église, il formait la minorité, mais une minorité trop hardie et trop nombreuse pour qu'on pût, sans une grande imprudence, l'irriter ou la mépriser (2). Après la défaite de Dunbar, le comité des états accorda volontiers la permission de lever des troupes dans les comtés associés de Renfrew, d'Air, de Galloway, de Wigton, et de Dumfries, partie de l'Écosse où le fanatisme avait longtemps fermenté, et où dominaient les idées du plus strict rigorisme. La croisade fut prêchée par Gillespie; ses efforts furent secondés avec succès par les autres ministres, et en peu de temps quatre régiments de cavalerie, montant à près de 5,000 hommes, furent rassemblés sous les ordres de Strachan, de Kerr, et de deux autres colonels. Bientôt on commença à voir où l'on en voulait réellement venir. D'abord les officiers refusèrent de servir sous Leslie, et le parlement les en dispensa; ensuite ils émirent des doutes sur la légitimité de la guerre dans laquelle ils étaient engagés, et Cromwell, dans l'armée duquel Strachan avait combattu à Preston, entra (4 octobre) en correspondance avec lui (1). Alors eut lieu (12) l'accident du « start» (l'escapade), qui aigrit et enhardit le zèle des fanatiques. Dans une longue remontrance, signée par les ministres et les anciens, les officiers et les soldats, et présentée en leur nom à Charles et au comité (17 oct.) des états, ils déclarèrent le traité avec le roi illégitime et coupable, renièrent sa cause dans la querelle avec l'ennemi (22 octobre), et accusèrent ceux qui gouvernaient d'avoir provoqué la guerre par leur intention d'envahir l'Angleterre. Le ton d'emportement et la tendance déloyale de cet écrit excitèrent à Perth l'irritation et la crainte, et engagèrent Cromwell à s'avancer avec son armée d'Édimbourg sur Glascow; mais les troupes de l'ouest (c'est ainsi qu'on les appelait) se retirèrent à Dumfries, où il y eut une conférence avec Wariston, et où un langage encore plus énergique et plus offensant fut adopté (30 oct.). Lors du retour de Cromwell dans la capitale, la négociation avec les officiers fut reprise, pendant qu'Argyle et ses amis travaillaient de leur côté à adoucir l'opiniâtreté des fanatiques. Mais les raisonnements furent inutiles (25 novembre). Le parlement condamna la remontrance comme un libelle séditieux et scandaleux; et comme Strachan avait donné sa démission (28 nov.), il ordonna à Montgomery d'aller avec trois nouveaux régiments prendre le commandement de toutes les troupes (1er décembre). Mais Kerr, avant son arrivée, avait laissé la levée de l'ouest attaquer Lambert dans ses retranchements à Hamilton : il fut fait prisonnier volontairement, si nous devons en croire un rapport, et toute son armée fut dispersée. Bientôt après, Strachan, avec 60 cavaliers, alla joindre Lambert, et les comtés associés, laissés sans défense, se soumirent à l'ennemi. Les auteurs et les partisans de la remontrance, quoiqu'ils sussent qu'elle avait été condamnée par l'État et l'Église, quoiqu'ils n'eussent plus d'armée qui pût tirer l'épée pour la soutenir, en con-

(1) Thurloe, I, 158-162.
(2) Baillie, II, 353.

(1) Baillie, II, 350, 352. Strachan consentait à assurer qu'on n'inquiéterait pas l'Angleterre pour la cause du roi. Cromwell insistait pour que Charles fût banni par acte du parlement, ou emprisonné pour la vie. Ib., 352.

servaient obstinément les principes. L'unité de l'Église écossaise était partagée en deux, et la division s'accrut encore par une résolution de l'assemblée, qui décida que, dans un moment aussi critique, tout Écossais pouvait être employé au service du pays (1) (14 décembre). Même leurs malheurs communs ne purent réconcilier ces esprits exaspérés. Pendant qu'ils gémissaient sous le joug de la servitude politique, les deux partis continuaient à se persécuter mutuellement avec toute l'opiniâtreté et la fureur qui caractérisent les querelles religieuses. Les royalistes reçurent le nom de « public resolutionners, » partisans de la résolution; leurs adversaires celui de « protestors, » ou remontrants (2).

(1651) L'expérience avait appris au jeune prince que, quoi qu'il pût lui en coûter, il devait calmer les préventions religieuses de l'Église, s'il voulait jamais obtenir la prépondérance dans l'État. Le premier jour de la nouvelle année, il se rendit en procession à l'église de Scone, où ses ancêtres avaient coutume de recevoir la couronne d'Écosse (1er janvier). Là, à genoux, les bras levés au ciel, il jura, par le nom du Dieu éternel et tout-puissant, d'observer les deux covenants; d'établir le gouvernement presbytérien en Écosse et dans sa famille; de donner son assentiment à ce qui serait fait pour le constituer dans le reste de ses États; de gouverner conformément à la loi de Dieu, et aux lois « dignes d'amour » du pays; d'abolir et d'empêcher toutes les fausses religions, et d'extirper les hérétiques et les ennemis du véritable culte de Dieu, reconnus tels par la véritable Église de Dieu. Argyle mit alors la couronne sur sa tête et le fit asseoir sur le trône : la noblesse et le peuple lui jurèrent fidélité, « suivant le covenant national, et la ligue et le covenant solennels. » Au commencement, au milieu, et à la fin de la cérémonie, Douglas, le ministre, s'adressa au roi, lui rappelant qu'il était roi en vertu d'un pacte avec son peuple; que son autorité était limitée par la loi de Dieu, les lois du peuple, et la participation des états au gouvernement; que, quoique toute violation du pacte ne fût pas suffisante pour le dissoudre, cependant tout abus de pouvoir tendant au renversement de la religion, des lois, ou de la liberté, justifiait l'opposition du peuple; que c'était à lui, par sa fidélité à observer le covenant, à réduire au silence ceux qui doutaient de sa sincérité; que les maux qui avaient affligé sa famille avaient eu pour cause l'apostasie de son père et de son aïeul; et que, s'il les imitait, il éprouverait que la lutte entre Dieu et lui n'était pas terminée, mais qu'elle pouvait produire encore bien des malheurs. Le lecteur peut se figurer quels étaient les sentiments de Charles pendant qu'il écoutait les avertissements du prédicateur, et lorsqu'il jurait des conditions qu'il détestait au fond de l'âme, et qu'il avait l'intention de rompre ou d'éluder à la première occasion favorable (1); mais la cérémonie lui donna du crédit; le couronnement le releva aux yeux du peuple, et chaque jour ajouta à son influence et à son autorité. L'Église livra Strachan au démon comme traître et apostat, et le parlement proscrivit ses partisans, dont plusieurs se hâtèrent de faire leur paix par une rétractation solennelle. Privés de leur appui, les Campbells cédèrent peu à peu à l'influence supérieure des Hamiltons. Leur irritation les porta à taxer le roi d'inconstance et d'ingratitude; mais Charles, pendant qu'il employait tous les moyens pour endormir les soupçons d'Argyle, poursuivait son dessein avec persévérance. Ses amis, en se soumettant à l'humiliante cérémonie de la pénitence publique, satisfirent la sévérité de l'Église, et par le rejet de l'acte des classes (21 mai), ils furent relevés de toutes leurs forfaitures et incapacités antérieures. En avril, le roi, ayant sous lui Leslie et Middleton en qualité de lieutenants, prit le commandement de l'armée, qui, par suite des nouvelles levées, s'élevait à 20,000 hommes, et ayant fortifié les passages du

(1) A l'exception des personnes « excommuniées, dont les biens étaient confisqués, notoirement impies ou de mauvaise vie, et des ennemis reconnus du covenant et de la cause de Dieu. » Wodrow. Introd., III.

(2) Baillie, II, 348, 354-361. Balfour, IV, 136, 141, 160, 173-178, 187, 189. Whitelock, 475, 476, 477, 484. Sydney Papers, II, 679. Les Hamiltons de Burnet, 425.

(1) Voyez les formes et l'ordre du couronnement de Charles II, comme il eut lieu à Scone le 1er jour de janvier 1651. Aberdene, 1651.

Forth, il attendit sur la rive gauche les mouvements de l'ennemi (1).

A la même époque, Cromwell avait obtenu la possession du château d'Édimbourg par la perfidie ou la timidité du gouverneur (1650, 19 décemb.). Tantallon avait été pris d'assaut (1651, 21 févr.), et une tentative avait été faite sur Dunbarton (20 avril); mais la place était trop forte pour pouvoir être emportée, et sa garnison trop fidèle pour être corrompue à prix d'argent (2). En février, le lord général fut affligé d'une fièvre qui altéra si profondément sa santé et qui se prolongea tellement, qu'il obtint en mai (27) la permission de retourner en Angleterre, avec le pouvoir de disposer du commandement en chef, suivant qu'il le jugerait convenable (3). Une amélioration rapide et imprévue l'engagea à rester (3 juillet), et en juillet il marcha avec son armée sur Stirling. Les Écossais lui firent face dans leur camp retranché à Torwood. Il tourna sa marche vers Glasgow : ils prirent position à Kilsyth. Il revint à Falkirk (13 juill.), et ils reprirent leur position de Torwood. Pendant que le général anglais occupait par ces mouvements l'attention de ses adversaires, on avait préparé en secret et amené à Queensferry un grand nombre de bateaux. Un corps traversa le détroit et fortifia une colline, près d'Inverkeithing. Lambert le suivit immédiatement avec une division plus nombreuse (17 juillet). Les Écossais détachèrent Halburn, avec ordre de repousser l'ennemi dans la mer. Il fut lui-même attaqué par Lambert avec des forces supérieures (21 juillet). La fuite de ses soldats rendit les Anglais maîtres du fertile et populeux comté de Fife. Cromwell se hâta de faire passer son armée sur la rive gauche du fleuve, et il marcha sur les derrières des Écossais. Ils se retirèrent. Perth, la résidence du gouvernement, fut assiégé, et en peu de jours les drapeaux de la république flottèrent sur ses murailles (1) (2 août).

Les progrès des Anglais excitèrent de vives craintes chez les chefs écossais. Ils engagèrent Charles à exécuter ce qui avait été longtemps son projet favori. La partie méridionale du pays était libre d'ennemis, et une proclamation à l'armée annonça sa résolution de s'avancer en Angleterre, accompagné par ceux de ses sujets écossais qui voudraient partager la fortune et les dangers de leur souverain. La hardiesse de l'entreprise éblouit le jugement de quelques-uns, et la confiance du jeune roi dissipa les craintes des autres. Sachant que s'il ne réussissait pas, il devait s'attendre au même sort que son père, ils se persuadèrent qu'il était assuré secrètement d'une puissante coopération de la part des royalistes et des presbytériens d'Angleterre. Argyle (ce qui ne doit pas étonner après la perte de son influence à la cour) sollicita et obtint la permission de retourner chez lui; quelques chefs encore suivirent son exemple. Les autres dirent qu'ils étaient prêts à risquer leur vie pour le succès de l'entreprise (31 juillet), et le lendemain matin, 11,000 hommes, quelques-uns disent 14,000, s'avancèrent de Stirling, dans la direction de Carlisle (2).

Cromwell fut surpris et embarrassé. Les Écossais avaient sur lui l'avantage de trois jours de marche, et son armée n'était pas préparée à les poursuivre au moment même. Il

(1) Carte, Lettres, II, 26, 27. Balfour, IV, 240, 268, 281, 301. Il paraît, d'après ce que dit cet écrivain, qu'un grand nombre de colonels de régiments étaient royalistes, ou « engagers » (n° 210, 13). Les six brigades de cavalerie semblent avoir été partagées également entre de vieux covenantaires et des royalistes; la septième n'était sous les ordres d'aucun général, mais elle était commandée par Hamilton, comme le plus ancien colonel (ibid. 299-301). Il est donc évident qu'avec le roi pour commandant en chef, les royalistes avaient une véritable supériorité.

(2) Balfour, IV, 229, 249, 296. Baillie, II, 368.

(3) Le conseil avait envoyé deux médecins pour le soigner; sa réponse à Bradshaw, du 24 mars, est dans son style ordinaire. « En vérité, milord, votre cause n'a pas besoin de moi. Je suis une pauvre créature, j'ai été un os sec, et je suis encore un serviteur inutile pour mon maître et pour vous. » New Parl. hist., III, 1363.

(1) Balfour, 313. Journ., 27 mai. Journ. de Leicester, 109. Whitel., 490, 494, 497, 498, 499. Heath, 392, 393. Suivant Balfour, la perte fut « à peu près égale » des deux côtés : il y eut à peu près 800 hommes de tués. Suivant Lambert, les Écossais perdirent 2,000 hommes tués et 1400 prisonniers. Les Anglais ne perdirent que 8 hommes, « tant le Seigneur leur accorda cette grâce à bon marché. » Whitel., 501. Je remarque que dans toutes les dépêches des commandants de la république, leur perte est miraculeusement petite.

(2) Journal de Leicester, 110. Whitel., 501. Clarend III, 397.

écrivit au parlement de compter sur son activité et sa diligence (4 août). Il détacha Lambert du comté de Fife, avec 3,000 hommes de cavalerie pour inquiéter leurs derrières (5 août), et il ordonna à Harrison de partir de Newcastle avec un corps de même force, et de se tenir sur le flanc de l'ennemi (7 août). Le septième jour, il conduisit son armée de 10,000 hommes le long de la côte orientale, dans la direction d'York. La réduction de l'Écosse, tâche devenue plus facile après le départ des troupes royales, fut confiée à la vigilance de Monk, qui avait sous ses ordres 5,000 hommes d'infanterie et de cavalerie (1).

Charles s'avança si rapidement, qu'il traversa les basses terres d'Écosse et les provinces septentrionales d'Angleterre sans rencontrer un seul ennemi. Lambert s'était joint à Harrison près de Warrington : leurs forces réunies montaient à 9,000 hommes, et leur objet était d'empêcher le passage de la Mersey (16 août). Mais ils arrivèrent trop tard pour rompre le pont, et après quelques escarmouches, ils se formèrent en bataille à Knutsford-Heath. Le roi, les laissant sur sa gauche, poussa en avant jusqu'à ce qu'il eût atteint Worcester, où il fut solennellement proclamé par le maire, aux acclamations des gentilshommes du comté, qui, comme suspects de royalisme, avaient été renfermés dans cette ville par l'ordre du conseil (2).

A la première nouvelle de la marche du roi, les meneurs de Westminster se livrèrent au désespoir. Ils croyaient que Cromwell s'entendait secrètement avec le roi; que les Écossais ne trouveraient pas d'opposition à leur marche; et que les cavaliers se soulèveraient simultanément dans tous les coins du royaume (3). Ils furent relevés de leur terreur par l'arrivée des dépêches du général, et lorsqu'ils virent que les royalistes, ne s'attendant pas à cet événement, n'avaient pas encore fait de mouvement. En revenant à l'espérance, le conseil prit un ton de bravade qui fut soutenu par les mesures les plus actives et les plus énergiques : la déclaration de Charles, renfermant un pardon général pour tous ses sujets, à l'exception de Cromwell, de Bradshaw, et de Cook, fut brûlée à Londres par la main du bourreau (11 août); on publia une contre-proclamation qui déclarait Charles Stuart, ses fauteurs et ses adhérents, criminels de haute trahison (25 août); toute correspondance avec lui fut défendue sous peine de mort; toutes les personnes connues ou soupçonnées pour leur attachement à sa cause furent mises en prison ou resserrées dans leurs maisons; la milice de plusieurs comtés, composée de «gens éprouvés et saints,» fut convoquée et se dirigea vers le lieu où l'on prévoyait qu'il y aurait une bataille (1).

Charles avait à lutter non-seulement contre l'activité de ses ennemis, mais encore contre le fanatisme de ses compagnons. Les presbytériens du comté de Lancastre avaient promis de se soulever, et Massey, officier distingué de cette secte, avait été envoyé en avant pour organiser les levées; mais le comité de l'Église lui défendit d'employer aucun homme qui n'eût pas adhéré au covenant, et quoique Charles eût annulé cet ordre, les ministres anglais insistèrent pour qu'on obéît. Massey resta après le passage de l'armée (17 août), et il fut joint par le comte de Derby, avec 60 cavaliers et 260 fantassins de l'île de Man. Il y eut une conférence à Wigan, mais les raisonnements et les prières furent inutiles : les ministres voulurent que tous les catholiques qui avaient été enrôlés fussent renvoyés, et que le salut du royaume fût confié aux élus de Dieu qui avaient adhéré au covenant. Dans le même temps, Cromwell avait détaché dans le comté le colonel Lilburne avec son régiment de cavalerie, et il avait donné des ordres pour que les renforts de Yorkshire et de Cheshire allassent le joindre. Derby, avec le secours des royalistes de Manchester, tenta de surprendre Lilburne dans ses retranchements près de la ville; mais il fut lui-même surpris par celui-ci, qui s'était mis en marche pour surveiller les mouvements du comte (25 août). Ils se rencontrèrent inopinément sur le chemin qui conduit de Chorley à Wigan. Les têtes des colonnes opposées s'attaquèrent à plusieurs reprises;

(1) Journal de Leicester, III, 117. Balfour, IV, 314.
(2) Journ. de Leicester, 113, 114. Whitel., 502, 503 Clarend., III, 402.
(3) Hutchinson, 326.

(1) Journ., 12 août.

mais le courage désespéré des « cavaliers » ne put résister à la fermeté et à la discipline de leurs adversaires. Le lord Widrington, sir Thomas Tildesly, le colonel Throckmorton, Boynton, Trollop, et environ 60 de leurs compagnons, furent tués, et plus de 300 simples soldats furent faits prisonniers. Le comte lui-même, qui avait reçu quelques légères blessures aux bras et aux épaules, s'enfuit à Wigan, suivi de près par l'ennemi. Voyant une maison dont la porte était ouverte, il se jeta à bas de son cheval et se précipita dans le passage. Une femme ferma la porte derrière lui : ceux qui le poursuivaient furent arrêtés un instant, et lorsqu'ils commencèrent à faire des perquisitions dans la maison, il s'était déjà échappé par le jardin. Affaibli par la fatigue et par le sang qu'il avait perdu, il erra en se dirigeant vers le sud, se cachant le jour et marchant la nuit, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un asile sûr dans une demeure retirée, appelée Boscobel-House, située entre Brewood et Tongcastle, et appartenant à M. Cotton, royaliste, et réfractaire (20 août). Il y fut reçu et caché par William Penderel et sa femme, domestiques chargés du soin de la maison; et, ayant recouvré ses forces, il fut conduit par le premier à l'armée royale à Worcester (1).

Les événements de chaque jour ajoutaient au désappointement de Charles et à la confiance de ses ennemis. Il avait sommé par une proclamation tous ses sujets mâles, entre seize et soixante ans, de rejoindre son étendard à la revue générale de ses troupes, qui devait avoir lieu, le 26 août, dans les prairies appelées Pithcroft, situées entre la ville et la rivière. Quelques gentilshommes du voisinage, avec leurs tenanciers, au nombre de moins de 200, obéirent à l'appel (2), et il se trouva que toutes ses troupes n'excédaient pas 12,000 hommes, dont un sixième seulement d'Anglais. Mais pendant que quelques royalistes se rendaient un à un dans son camp, comme pour montrer par leur petit nombre combien sa cause était désespérée, l'armée ennemie se grossissait par l'arrivé journalière de renforts considérables, et elle s'éleva bientôt à plus de 30,000 hommes. Enfin Cromwell arriva et fut reçu avec enthousiasme (28 août). Lambert attaqua de suite et emporta le pont d'Upton, sur la Severn. Dans cette action, Massey, le plus distingué des généraux royalistes, reçut malheureusement une blessure qui priva l'armée de ses services. Une suite d'affaires partielles, mais opiniâtres, releva et abattit tour à tour les espérances des deux partis. La grande attaque fut réservée par le lord général pour son jour heureux, le 3 septembre, où douze mois auparavant il avait défait les Écossais à Dunbar (3 septembre). Le matin de ce jour, Fleetwood, qui s'était avancé d'Upton à Powick, reçut l'ordre de forcer le passage du Team, tandis que Cromwell, pour maintenir la communication, jeta un pont de bateaux sur la Severn, à Brunshill, près du confluent des deux rivières. Vers une heure de l'après-midi, pendant que Charles avec sa lunette d'approche observait du haut de la cathédrale les positions de l'ennemi, son attention fut attirée par une décharge de mousqueterie près de Powick. Il descendit aussitôt, et ordonna à Montgomery de défendre la ligne du Team avec une brigade de cavalerie et d'infanterie, et de s'opposer à ce qu'on jetât un pont. Après une lutte longue et sanglante, Fleetwood effectua le passage justement au moment où Cromwell, ayant fini ce qu'il avait à faire, envoyait quatre régiments pour le soutenir. Les Écossais, quoique inférieurs en nombre, firent la résistance la plus opiniâtre : ils disputèrent chaque champ et chaque haie, chargèrent à plusieurs reprises avec la pique pour arrêter la marche de l'ennemi, et animés par les cris des combattants sur la rive opposée, cherchèrent à prolonger le combat, dans le vain espoir qu'en occupant les troupes de Fleetwood ils assureraient la victoire à leurs amis, qui étaient aux prises avec Cromwell.

Celui-ci, aussitôt qu'il eut assuré le passage

(1) Whitelock, 503, 504. Clarend., III, 399-403. Mémoires des Stanleys, 112-114. Journ., 29 août. Journal de Leicester, 116. Boscobel, 6-8, réimpression de 1822, et rapport publié par le parlement.

(2) C'étaient lord Talbot, fils du comte de Shrewsbury, avec environ 60 chevaux; M. Mervin-Touchet, sir John Packington, sir Walter Blount, sir Ralph Clare, M. Ralph Sheldon de Beoly, M. John Washburn de Wichinford, avec 40 chevaux; M. Thomas Hornyhold de Blackmore-Park, avec 40 chevaux; M. Thomas Acton, M. Robert Blount de Kenswick, M. Robert Wigmore de Lucton, M. F. Knotsford, M. Peter Blount, et plusieurs autres. Boscobel, 10.

de la rivière, fit jouer une batterie de canons sur le fort royal, ouvrage élevé récemment pour défendre la porte de la ville appelée Sidbury, et conduisit ses troupes en deux divisions à Perry-Wood et Red-Hill. Charles crut que le moment était favorable pour défaire une moitié des troupes ennemies, pendant que l'autre moitié en était séparée par la Severn. Suivi de toute son infanterie disponible, du corps de cavalerie du duc d'Hamilton, et des volontaires anglais, il s'avança pour attaquer l'ennemi dans sa position; il combattit à la tête des montagnards avec le courage d'un prince qui jouait sa vie pour gagner une couronne. La fortune sourit à ses premiers efforts : les régiments de milice cédèrent au premier choc, et les canons de l'ennemi tombèrent au pouvoir des assaillants; mais Cromwell avait placé en réserve quelques bataillons de vétérans. Ils rétablirent le combat, et les royalistes à leur tour commencèrent à plier; ils restèrent encore en bon ordre, s'aidant de tous les avantages du terrain pour arrêter l'ennemi, et attendant avec anxiété le secours de leur cavalerie sous les ordres de Leslie, qui était resté dans la ville. On ne sait pour quelle raison cet officier ne parut sur le champ de bataille qu'après la défaite; et l'infanterie, hors d'état de résister aux forces supérieures de l'ennemi, s'enfuit en désordre vers la porte sous la protection du fort. Les fugitifs se rallièrent dans Friar-Street, et Charles, à cheval au milieu d'eux, cherchait à les encourager du geste et de la voix. Au lieu de répondre, ils baissèrent la tête, ou jetèrent leurs armes. « Tuez-moi donc, s'écria le prince désespéré, plutôt que de me laisser vivre pour voir les suites funestes de cette journée. » Mais son désespoir ne put les décider à tenter de nouveaux efforts; et ses amis l'avertirent de pourvoir à sa sûreté, car l'ennemi était déjà entré dans les murs.

Nous avons laissé Fleetwood sur la rive droite, poussant lentement les Écossais devant lui. Ils sentirent bientôt qu'ils ne pouvaient résister ; leur fuite lui ouvrit le chemin de Saint-John, et son timide commandant céda à la première sommation. Sur l'autre rive, Cromwell emporta le fort d'assaut, passa ses défenseurs au fil de l'épée, et tourna ses batteries contre la ville. Dans l'intérieur des murs régnait un désordre complet, et l'ennemi commença à entrer par le quai, le château, et la porte Sidbury. Charles n'avait pas un moment à perdre : se plaçant au milieu de la cavalerie écossaise, il prit la route du nord par la porte Saint-Martin, pendant que quelques officiers dévoués, avec les cavaliers qui osèrent les suivre, attaquaient Sidbury-Street dans la direction contraire (1). Ils accomplirent leur dessein : le parti du roi évacua les murs pendant qu'ils arrêtaient par cette diversion la marche de l'ennemi. L'heure du coucher du soleil était passée, et avant la nuit toute résistance cessa. Le colonel Drummond rendit le château après avoir fait ses conditions; les fantassins furent égorgés dans la rue ou menés prisonniers dans la cathédrale, et la ville fut livrée, pendant l'obscurité de la nuit, à la licence effrénée des vainqueurs (2).

Dans cette désastreuse affaire, les royalistes eurent plus de 3,000 hommes tués; un plus grand nombre encore furent faits prisonniers. La cavalerie qui échappa se divisa en corps séparés; leur courage était tellement abattu, ils avaient tellement perdu la tête, qu'ils se rendirent successivement à des partis ennemis beaucoup plus faibles. Plusieurs officiers de distinction tentèrent, seuls et déguisés, de se sauver à travers le pays : de ce nombre, les Écossais furent généralement trahis par leur accent; les Anglais, pour la plupart, parvinrent à s'échapper (3). Le duc d'Hamilton avait été mor-

(1) C'étaient le comte de Cleveland, sir Jacques Hamilton, le colonel Careless, et les capitaines Hornybold, Giffard, et Kemble. Boscobel, 20.

(2) Voyez Blount, Boscobel, 14-22. Whitelock, 507, 508. Bates, part. II, 221. Parl. hist., XX, 40, 41, 45. Ludlow, I, 314. Rien n'est plus inexact que le récit de cette bataille dans Clarendon, III, 409. Même Cromwell reconnaît « que ce fut, pendant quatre ou cinq heures, une lutte aussi vive qu'il en eût jamais vue. » Parl. hist, XX, 44.

(3) Ainsi le duc de Buckingham fut conduit par un charpentier nommé Mathews à Bilstrop, et de là à Brooksby, demeure de lady Villiers, dans le comté de Leicester; lord Talbot atteignit la maison de son père à Longford, assez à temps pour se cacher dans une des dépendances. Ceux qui le poursuivaient trouvèrent son cheval encore sellé, et le cherchèrent inutilement pendant quatre ou cinq jours. May fut caché vingt et un jours dans une meule de foin appartenant à Bold, laboureur à Chessardine; et pendant ce temps un parti de soldats était logé dans la maison. Boscobel, 35 - 37. Parmi les prisonniers, huit furent condamnés à mort par une cour

tellement blessé sur le champ de bataille; les comtes de Derby, de Rothes, de Cleveland, de Kelly, et de Lauderdale, les lords Sinclair, Kenmure, et Grandison, et les généraux Leslie, Massey, Middleton, et Montgomery, furent faits prisonniers en différents lieux et à différentes époques; mais la recherche la plus intéressante concernait le sort du jeune roi. Quoique le parlement offrît une récompense de 1,000 liv. pour celui qui le livrerait, et menaçât du châtiment réservé aux criminels de haute trahison ceux qui lui donneraient abri (10 septembre); quoique des troupes à pied et à cheval parcourussent les comtés voisins, en quête d'une proie si précieuse; quoique les magistrats reçussent l'ordre d'arrêter toute personne inconnue, et d'exercer une stricte surveillance sur les ports de mer et leur voisinage, on ne put découvrir aucune trace de sa fuite, ni aucun indice de son séjour. Des semaines se passèrent : le sort de presque tous les personnages marquants fut connu; celui de Charles Stuart resta un mystère impénétrable. Enfin, lorsque ses amis et ses ennemis croyaient que des paysans, ne connaissant ni sa personne ni son rang, l'avaient mis à mort, on apprit que le 17 octobre, quarante-quatre jours après la bataille, il avait débarqué sain et sauf à Fécamp, sur la côte de Normandie.

Le récit de ses aventures, pendant ce temps d'incertitude et de détresse, offre des exemples frappants de dangers terribles, merveilleusement évités par le roi, et de fidélité inviolable de la part de ses partisans. Pendant la nuit qui suivit la bataille, il se trouvait au milieu de la cavalerie écossaise, corps trop nombreux pour éluder les poursuites, et trop découragé pour repousser l'ennemi. A la faveur des ténèbres, il s'en sépara avec environ 60 chevaux : le comte de Derby lui recommanda, d'après sa propre expérience, la maison de Boscobel comme un asile sûr. Charles Giffard entreprit, avec le secours de son serviteur Yates, de le conduire à Whiteladies, maison appartenant à sa famille, et peu éloignée de Boscobel (1er septembre). Le matin, de bonne heure, après avoir fait 25 milles à cheval, ils arrivèrent à Whiteladies ; et, pendant que les autres se reposaient un moment de leurs fatigues, le roi se retira dans un appartement de l'intérieur, afin de se préparer pour le rôle qu'il était convenu qu'il prendrait. On lui coupa les cheveux ras; on lui teignit les mains et le visage; il changea ses vêtements contre les habits grossiers et usés d'un ouvrier, et une pesante cognée dans sa main annonça sa prétendue profession. Au lever du soleil, le petit nombre de ceux qui étaient dans le secret prirent congé de lui en pleurant, et faisant monter leurs compagnons à cheval, ils s'éloignèrent, sachant à peine où ils allaient, mais heureux de l'espoir d'attirer sur eux l'attention et les recherches de l'ennemi, et de les éloigner ainsi de l'asile du roi. En moins d'une heure, une troupe de cavaliers de Cotsal, sous les ordres du colonel Ashenhurst, arriva à Whiteladies; mais le roi était déjà parti. Une perquisition infructueuse ne servit qu'à irriter leur impatience, et ils suivirent en toute hâte la trace des fugitifs.

Charles était maintenant entre les mains et entièrement à la merci des quatre frères Penderell, laboureurs (Jean, le cinquième, s'était chargé de lord Wilmot), et de Yates, son premier guide, qui avait épousé une sœur des Penderell. Il ne pouvait se dissimuler que leur pauvreté pouvait les rendre plus accessibles à la tentation; mais Derby et Giffard l'avaient supplié de renoncer à toute pensée de ce genre : c'étaient des hommes d'une fidélité éprouvée, qui, nés dans les domaines et nourris dans les principes d'une famille royaliste et catholique, s'étaient longtemps employés avec succès à dérober des prêtres et des cavaliers aux recherches des magistrats civils et des militaires (1). L'un d'eux, surnommé le fidèle Ri-

martiale siégeant à Chester : un d'eux était le brave comte de Derby, qui dit, pour sa défense, que le capitaine Edge lui avait accordé quartier, et que le quartier devait être respecté par une cour martiale. On répondit qu'on ne pouvait accorder quartier qu'à des ennemis, et non à des traîtres. Il offrit de livrer son île de Man, pour avoir la vie sauve, et fit une pétition pour implorer « le pardon de sa grâce le lord général et du parlement. » Mais sa pétition ne fut remise par Lenthall que lorsqu'il n'était plus temps. Elle fut lue dans la chambre la veille de sa mort à Bolton en Lancashire, oct. 15, 1651. State Trials, v, 294. Heath, 302. Journal de Leicester, 121. Journ. 14 octobre.

(1) Les Penderell, que cet événement a fait connaître au lecteur, étaient d'abord six frères, nés à Hobbal-

chard, le conduisit dans la partie la plus épaisse d'un bois voisin, pendant que les autres se placèrent dans des postes convenables pour observer et annoncer l'approche de l'ennemi. Le jour était humide et orageux ; et Richard, voyant que le roi paraissait accablé de la fatigue que lui avaient causée ses efforts dans la bataille et les perplexités de sa fuite, étendit une couverture pour lui sous un des plus grands arbres, et chargea la femme de Yates de lui apporter les meilleurs rafraîchissements que sa maison pût fournir. Charles fut effrayé à la vue de cette visite inattendue ; puis, se rassurant, il dit : « Bonne femme, voulez-vous être fidèle à un malheureux cavalier ? — Oui, monsieur, répondit-elle, et je mourrai plutôt que de vous trahir. » Il fut ensuite visité par Jeanne, mère des Penderell ; la vieille femme lui baisa les mains, tomba à genoux, et bénit son Dieu de ce qu'il avait choisi ses enfants pour sauver, comme elle était sûre qu'ils le feraient, la vie de leur souverain.

Il avait été convenu entre le roi et Wilmot que chacun d'eux ferait tout son possible pour gagner Londres, et s'enquerrait de l'autre sous le nom d'Ashburnham, au cabaret des *Trois-Grues*. Une conversation de Charles avec son gardien l'engagea à adopter un autre plan, et à chercher un asile parmi les cavaliers du pays de Galles, jusqu'à ce qu'on pût lui procurer un vaisseau pour le transporter en France. Vers les neuf heures du soir, ils quittèrent ensemble le bois pour gagner la maison de M. Wolf, réfractaire catholique, à Madeley, non loin de la Severn ; mais une alarme imprévue allongea leur route et ajouta à la fatigue du voyageur royal (1). Ils arrivèrent à Madeley à minuit : on éveilla Wolf, et les étrangers furent admis ; mais leur hôte éprouvait de vives craintes pour leur sûreté. Des troupes étaient souvent logées chez lui : deux compagnies de milice tenaient actuellement garnison dans le village, et les cachettes qui étaient chez lui avaient été récemment découvertes (5 sept.). Comme l'approche du jour rendait également dangereux d'aller plus loin ou de s'en retourner, il les cacha derrière le foin dans une grange voisine, et envoya des messagers pour examiner les passages de la rivière. Ils rapportèrent que tous les ponts étaient gardés, qu'on s'était assuré de tous les bateaux, et l'infortuné prince fut obligé d'abandonner son projet : au retour de la nuit, il se confia de nouveau au soin de son fidèle guide, et, le cœur plein de noirs pressentiments, il dirigea ses pas du côté de sa première destination, la maison de Boscobel.

A Boscobel, il trouva le colonel Careless, un de ces royalistes dévoués qui, pour favoriser sa fuite de Worcester, avaient attaqué l'ennemi à la porte opposée. Careless avait souvent provoqué le ressentiment des têtes rondes et y avait souvent échappé. Son expérience lui avait fait connaître tous les royalistes et toutes les retraites sûres du pays. D'après son conseil, Charles consentit à passer la journée avec lui (6 sept.) au milieu des branches touffues d'un vieux chêne (1). Cet arbre célèbre, qui fut ensuite abattu par la vénération des cavaliers, et dont ils se partagèrent les débris, s'élevait près du chemin commun, dans une prairie qui se trouvait au centre du bois. Une partie des branches avait été coupée quelques années avant, et les nouveaux rejetons avaient poussé

Grange, dans la paroisse de Tong. Jean, Georges, et Thomas, servirent dans les armées de Charles I[er]. Thomas fut tué à Stow : les deux autres survécurent à la guerre et furent employés comme gardes forestiers à Boscobel. Des trois autres, William prenait soin de la maison, Humphrey travaillait au moulin, et Richard tenait à ferme une partie d'Hobbal-Grange. Après la restauration, les cinq frères allèrent voir le roi à Whitehall, le 13 juin 1660. Ils furent gracieusement accueillis et renvoyés avec une récompense royale.

(1) Le moulin d'Evelyn était plein de fugitifs de la bataille ; le meunier, voyant Charles et son guide, et craignant d'être découvert, cria : « Aux voleurs ! » et eux, le prenant pour un ennemi, s'enfuirent par un chemin boueux en courant de toutes leurs forces. Boscobel, 47. Récit tiré des Mss. de Pepys, p. 16.

(1) Ce jour-là, Humphrey Penderell, le meunier, alla à Skefnal, sous prétexte de payer les tailles, mais réellement pour apprendre des nouvelles. Il fut conduit devant un officier qui savait que Charles avait été à Whiteladies, et qui tenta par des menaces et des promesses de lui faire dire où était le roi ; mais on ne put rien lui arracher, et on lui permit de s'en retourner. Boscobel, 55. C'est là, je crois, la véritable version; mais Charles, lui-même, quand il parle de la proposition faite à Humphrey, l'attribue à un homme dans la maison duquel il avait changé d'habits. Récit tiré des Mss. de Pepys, p. 9.

autour de lui un feuillage épais et touffu. C'est dans ce feuillage que le roi et son compagnon passèrent la journée. Invisibles eux-mêmes, ils purent apercevoir quelquefois des habits rouges (c'est ainsi qu'on appelait les soldats) passant parmi les arbres, et quelquefois ils les virent tourner leurs regards du côté de la clairière. Leurs amis William Penderell et sa femme, que Charles appelait madame Jeanne, étaient postés près de là pour avertir du danger : lui sous prétexte de vaquer à ses fonctions de garde forestier, elle travaillant à ramasser des broussailles. Mais il n'y eut pas lieu de craindre un danger immédiat : la nuit les délivra de leur prison ennuyeuse et incommode, et Charles ayant, à son retour à la maison, examiné la cachette, résolut de s'y fier pour sa sûreté future (1).

(7 septembre) Il passa le jour suivant, qui était un dimanche, dans la maison ou dans le jardin ; mais il repassait dans son esprit sa triste position, et sa figure sombre révélait ses tourments intérieurs. Heureusement, dans l'après-midi, il reçut, par John Penderell, un message de lord Wilmot, qui l'engageait à se réunir à lui le soir même, dans la maison de M. Whitgrave, réfractaire, à Moseley. Les pieds du roi étaient si enflés et si meurtris par sa course récente à Madeley et son retour, qu'il accepta avec joie l'offre que lui fit Humphrey du cheval du moulin. La tournure du monarque était bien assortie à celle du cheval : il portait un justaucorps et des chausses de gros drap vert si usé, qu'en plusieurs endroits il paraissait blanc ; un pourpoint de cuir, vieux et sale ; de gros souliers, où l'on avait fait des coupures pour que ses pieds y fussent à l'aise ; des bas de laine verte, qui avaient été beaucoup portés et qui étaient usés aux genoux ; un vieux chapeau gris et pointu, sans coiffe ni rubans, avec un bâton d'épine noueux, complétaient l'habillement royal. Les six frères armés l'accompagnaient : deux étaient en avant, deux suivaient par derrière, et deux à ses côtés. Il n'alla pas loin sans se plaindre à Humphrey du pas lourd et dur du cheval : « Mon souverain, répondit le meunier, vous oubliez qu'il porte sur son dos le poids de trois royaumes. »

(8 septembre) A Moseley, la compagnie de Wilmot, les attentions de Whitgrave et de son chapelain, M. Hudlestone (1), lui rendirent du courage : il refit le plan de la bataille de Worcester, et déclara que, s'il pouvait trouver quelques milliers d'hommes qui eussent le courage de se ranger à ses côtés, il ne balancerait pas à livrer un second combat à ses ennemis. Un nouveau plan pour sa fuite fut soumis à son approbation. La fille du colonel Lane de Bentley avait obtenu du gouverneur de Stafford un passe-port pour visiter mistriss Norton, sa parente, qui demeurait près de Bristol. Charles consentit à jouer le rôle de son domestique, et Wilmot partit la nuit suivante, afin de faire des préparatifs pour le recevoir. En même temps, pour prévenir une surprise, Hudlestone suivait constamment le roi ; Whitgrave sortait de temps en temps de la maison pour observer ce qui se passait dans la rue, et sir John Preston et deux autres enfants, pupilles de Huddlestone, étaient placés en sentinelles aux fenêtres du toit (2). Mais le danger d'être découvert augmentait à chaque heure. L'aveu d'un cornette qui l'avait accompagné, et qui fut fait prisonnier, fit savoir que Charles avait été à Whiteladies. L'espoir de la récompense animait les officiers parlementaires à faire de nouvelles perquisitions plus actives. La maison de Boscobel, le lendemain du départ du roi, fut visitée successivement par deux partis d'ennemis (9 sept.) ; le jour suivant, une seconde perquisition plus rigoureuse fut faite à Whiteladies, et dans l'après-midi, l'arrivée d'une troupe de cavaliers alarma les habitants de Moseley. Comme Char-

(1) Careless trouva le moyen de gagner Londres et de traverser la mer pour aller en Hollande : il y donna les premières nouvelles de la fuite du roi à la princesse d'Orange. Charles lui donna pour armoiries, sous le nom de Carlos, un chêne en champ de gueules, surmonté de trois couronnes royales, et pour son cimier, une couronne de feuilles de chêne avec une épée et un sceptre, croisés en sautoir. Boscobel, 85.

(1) M. Whitgrave avait servi comme lieutenant, Hudlestone comme volontaire dans les armées de Charles I[er] ; le dernier était de la famille de Hutton John dans le Cumberland. Ayant quitté le service, il entra dans les ordres, et il était à cette époque prêtre séculier, vivant avec M. Whitgrave. Il se fit ensuite moine bénédictin, et fut nommé l'un des chapelains de la reine.

(2) Quoique ignorant la qualité de l'étranger, les enfants amusaient le roi en s'appelant ses gardes du corps. Boscobel, 38.

les, Whitgrave, et Hudlestone, se tenaient près de la fenêtre, ils virent un voisin entrer précipitamment dans la maison, et un instant après ils entendirent crier : « Les soldats! les soldats! » au pied de l'escalier. Le roi fut caché de suite : toutes les autres portes furent ouvertes, et Whitgrave, descendant, reçut les cavaliers devant sa maison. Ils l'arrêtèrent d'abord comme cavalier fugitif de Worcester; mais il les convainquit, par le témoignage de ses voisins, que depuis plusieurs semaines, il n'avait pas quitté Moseley, et avec beaucoup de peine il obtint d'eux qu'ils partiraient sans visiter la maison.

Cette nuit Charles se rendit à Bentley. Il fallut peu de temps pour métamorphoser le bûcheron en valet de chambre, et pour changer ses vêtements d'étoffe verte pour un habit plus décent et de drap gris (11 sept.). Il partit à cheval avec sa maîtresse supposée, derrière lui, accompagnée par son cousin, M. Lassells; et après un voyage de trois jours, il atteignit la maison de M. Norton, sans interruption ni danger (14 sept.). Wilmot s'arrêta dans le voisinage, chez sir John Winter. Sur la route, il s'était quelquefois joint à la troupe du roi, comme par hasard; plus ordinairement il les précédait ou les suivait à peu de distance. Il était à cheval avec un faucon sur le poing et des chiens à côté de lui, et la hardiesse de sa contenance le garantissait aussi bien d'être découvert que le déguisement le plus ingénieux.

(15 septembre) Le roi, à son arrivée, eut la faveur d'une chambre séparée, sous prétexte d'indisposition, mais le lendemain il se trouva dans la compagnie de deux personnes, dont l'une avait été soldat dans son régiment des gardes à Worcester, l'autre domestique dans le palais de Richmond, lorsque Charles y habitait quelques années auparavant. Le premier ne le reconnut pas, quoiqu'il prétendît donner son signalement; le second, lorsque le roi se découvrit, se rappela les traits du prince, et communiqua ses soupçons à Lassells. Charles eut la sagesse de l'envoyer chercher; il se découvrit à lui comme à une ancienne connaissance, et lui demanda son assistance.

Cet homme (il était chef d'office de la famille) se trouva honoré de la confiance du roi, et tâcha de la reconnaître par ses services. Il éloigna de ce prince deux individus de la maison, connus pour leurs principes républicains, et chercha en vain dans Bristol un vaisseau pour le transporter en France ou en Espagne. Il introduisit à minuit lord Wilmot (17 sept.) dans sa chambre, où ils tinrent conseil, et décidèrent que le roi se rendrait le lendemain à Trent, près de Sherburn, chez le colonel Windham, cavalier de sa connaissance; qu'un émissaire serait envoyé par avance à ce dernier pour le préparer à recevoir Charles; qu'enfin, pour motiver le départ précipité de miss Lane, désignée pour remplir cette mission, on lui remettrait une lettre supposée, annonçant que son père était à l'article de la mort. Ce projet réussit, on la laissa partir (18 sept.), et deux jours après, le prince arriva au lieu de sa destination. Le lendemain matin, miss Lane partit (19 sept.) de Trent, et retourna à Bentley avec Lassells (1) (20 sept.).

Pendant son séjour à Trent, Charles commença à se livrer à l'espoir d'être bientôt hors de danger. On avait retenu à Lyme un vaisseau pour transporter sur les côtes de France un seigneur et son domestique (Wilmot et le roi). On avait fixé le lieu et l'heure où l'on s'embarquerait; une veuve, qui tenait une petite auberge à Charmouth, consentait à donner pour quelque temps asile à un gentilhomme déguisé, et à une jeune personne qui s'était soustraite à la vigilance d'un tuteur dur et intraitable. Le soir suivant (23 sept.), Charles parut sous les habits d'un domestique avec Juliana Coningsby, montée en croupe derrière lui, et accompagnée de Wilmot et de Windham. L'hôtesse fit aux amants supposés un accueil plein de cordialité; mais bientôt leur patience fut mise à la plus rude épreuve. La nuit se passa sans qu'aucune barque entrât dans la baie, ni qu'on découvrît au large un seul navire. Ce contre-temps fit naître (25 sept.) mille craintes et mille soupçons. Au point du jour, on se sépara; Wilmot alla à Lyme avec un domestique pour s'enquérir du maître du vaisseau; Charles se rendit à Bridport, avec ses compagnons de voyage, pour y attendre le retour de Wilmot. Il trouva

(1) Cette dame reçut, par décision des deux chambres, une récompense de 1,000 livres pour les services qu'elle avait rendus au roi. C. Journaux, 1660, 19, 21 décembre.

à Bridport 1500 soldats prêts à s'embarquer pour une expédition contre l'île de Jersey; mais ne voulant point se créer un danger réel en cherchant à en éviter un imaginaire, il marcha hardiment jusqu'à l'auberge, poussant ses chevaux au travers de la foule avec une brusquerie qui excita des plaintes. Mais un nouveau danger l'attendait à l'écurie. Le valet de l'hôte le traita en vieille connaissance, prétendant l'avoir connu au service de M. Potter, à Exeter. Le fait est que, pendant la guerre civile, Charles avait logé chez ce gentilhomme. Il se détourna pour cacher ses craintes; mais il eut assez de présence d'esprit pour tirer parti de la demi-méprise du garçon d'écurie, et de lui répondre : «En effet, j'ai été autrefois au service de M. Potter, mais maintenant je n'ai pas un moment à perdre; à mon retour de Londres, nous renouvellerons connaissance devant un pot de bière.»

Après dîner, le roi et sa suite rejoignirent Wilmot hors de la ville. Le maître du vaisseau avait été retenu chez lui par les frayeurs et les remontrances de sa femme, et aucune promesse ne put le décider à renouveler son engagement (25 septembre). Charles, consterné et découragé, reprit le chemin de Trent : on forma de nouveaux plans, de nouveaux contre-temps les firent échouer. Un second vaisseau, dont le colonel Philips s'était assuré à Southampton, fut saisi pour transporter des troupes à Jersey (8 octobre); et les bruits qui circulaient mystérieusement dans le voisinage rendaient périlleux un plus long séjour du roi chez le colonel Windham (1). Il trouva à Heale, près de Salisbury, une retraite plus sûre chez la veuve Hyde, où il demeura cinq jours, pendant lesquels le colonel Gunter, par l'entremise de Mansel, négociant royaliste, retint un bâtiment charbonnier (14 octobre) qui se trouvait à New-Shoreham : Charles (15 octobre) se rendit promptement par Hambleton à Brighton, où il soupa avec Philips Gunter, Mansel, et Tattershall, maître du bâtiment. A table, Tattershall tint les yeux longtemps fixés sur le roi; après le souper, il prit Mansel à part et se plaignit d'avoir été trompé. Il dit que la personne vêtue de gris était le roi, qu'il le connaissait bien pour avoir été retenu par lui sur la rivière, lorsqu'il était prince de Galles, et qu'il commandait la flotte royale en 1648. L'avis en fut donné sur-le-champ à Charles, qui n'en parla pas à Tattershall, mais qui, pour s'assurer de cet homme, sut le retenir à boire et à fumer autour de la table, pendant le reste de la nuit.

Avant son départ, et tandis qu'il était seul dans sa chambre, l'hôte entra, et passant derrière lui, lui baisa la main qu'il tenait appuyée sur le dos d'une chaise, en disant : «Je ne doute pas, si je vis, que je ne devienne un lord, et ma femme une lady.» Charles se mit à rire pour lui faire voir qu'il le comprenait, et rejoignit aussitôt la compagnie dans un autre appartement. A quatre heures (16 octobre) du matin, ils se dirigèrent tous vers Shoreham; sa suite prit congé de lui sur le rivage, excepté Wilmot, qui l'accompagna dans la barque. Là, Tattershall, fléchissant le genou, lui promit solennellement de le conduire sain et sauf dans un port de France, quelles qu'en pussent être les conséquences. Le bâtiment, aidé de la marée, se dirigea sans peine vers l'île de Wight, comme s'il allait à Deal, lieu de sa destination. Mais à cinq heures de l'après-midi, Charles, ainsi qu'il en était convenu d'avance avec Tattershall, s'adressant aux gens de l'équipage, leur dit que lui et son compagnon étaient des négociants ruinés qui fuyaient leurs créanciers; qu'il les priait de s'unir à eux pour déterminer le patron à les jeter sur les côtes de France; et ayant recours à un argument plus persuasif, il leur donna 20 shellings pour boire. Tattershall fit beaucoup d'objections, mais à la fin, il prit le gouvernail avec une répugnance apparente, et se dirigea vers la France (17 octobre). Au point du jour, ils virent devant eux, à la distance de 2 milles, la petite ville de Fécamp; mais la marée descendante les força de jeter l'ancre. Bientôt ils aperçurent sous le vent un bâtiment suspect, qui, par sa manœuvre, fit craindre au roi que ce ne fût un corsaire d'Ostende; le maître partagea cette opinion. Ensuite on reconnut que c'était un heu français; mais Charles n'attendit pas qu'on se fût assuré du fait : la chaloupe fut détachée immédiatement,

(1) Une récompense de 1,000 livres fut dans la suite accordée à Windham. C. Journaux, 17 déc. 1660.

et les deux fugitifs furent conduits sains et saufs dans le port (1).

La délivrance du roi fut un sujet de joie pour les nations du continent, que l'horreur excitée par la mort du père avait rendues favorables aux entreprises du fils. On y avait fait des vœux pour qu'il réussît dans son expédition en Angleterre; et après sa défaite à Worcester, on y avait eu de vives inquiétudes pour ses jours. Mais il avait échappé à ceux qui en voulaient à sa vie; il reparaissait avec de nouveaux droits à l'intérêt général, par le courage qu'il avait montré sur le champ de bataille, et l'adresse avec laquelle il s'était dérobé au danger. Le récit de ses aventures fut écouté avec intérêt, et sa conduite reçut des éloges universels. Il devait, disait-on, au hasard de sa naissance d'être l'héritier de trois couronnes; mais les qualités de son âme le rendaient digne de les porter. Peu de mois suffirent cependant pour détruire l'illusion : Charles avait donné les fleurs de l'espérance; bientôt elles se flétrirent sous la pernicieuse influence de la dissipation et du plaisir.

Mais il faut maintenant revenir au général vainqueur, qui se rendit du champ de bataille à Londres, en marche triomphale. Le parlement semblait ne savoir comment exprimer sa gratitude à l'homme dont les brillants services venaient de conserver l'existence de la république. A Aylesbury, Cromwell rencontra une députation des deux commissaires du grand sceau, le lord chief justice, et sir Gilbert Pickering, à chacun desquels, en signe de satisfaction, il fit présent d'un cheval et de deux Écossais, choisis parmi ses prisonniers. A Acton, il fut reçu par l'orateur et par le lord président, qu'accompagnaient des membres du parlement et du conseil, et par le lord maire avec les aldermen et les shérifs, et il entendit le recorder, dans une adresse de félicitation, lui dire qu'il était destiné « à enchaîner les rois, et à charger leurs nobles de fers. » Il entra dans la capitale dans un carrosse magnifique, fut salué par les acclamations du peuple, comme la procession passait à travers la cité, et se rendit au palais d'Hampton-Court, où des appartements avaient été disposés pour lui et pour sa famille, aux frais du public. Dans le parlement, il fut proposé que le tiers du mois de septembre fût à jamais observé, comme un temps sanctifié, en souvenir de sa victoire. Un jour fut désigné pour de générales actions de grâce; et en addition à la première concession de terres, d'un revenu annuel de 2,500 livres, il lui fut accordé d'autres biens d'un produit de 4,000 livres, comme marque de la reconnaissance nationale. Cromwell reçut ces honneurs avec un air de profonde humilité; il sentait la nécessité de couvrir le travail de l'ambition dans son cœur, sous le voile d'un abaissement extérieur. Il affectait donc de ne prétendre à aucun mérite pour lui-même, et de ne voir dans ce qu'il avait fait que la main du Tout-Puissant combattant pour ses fidèles serviteurs (1).

(1) Pour l'histoire de la fuite du roi, voyez le Boscobel de Blount, ainsi que le Claustrum regale reseratum; le manuscrit de Whitegrave, imprimé dans « Retrospective Review, » XIV, 26; Relation du père d'Hudlestone; le récit et relation véritable dans les mélanges Harléiens, IV, 441; un récit de la fuite de Sa Majesté, de Worcester, dicté par le roi lui-même à M. Pepys, et la narration donnée par Bate, dans la seconde partie de son Elenchus. Nous avons en outre un récit de Clarendon, qui dit avoir reçu ses renseignements de Charles et des autres personnes qui avaient joué un rôle dans cette affaire, et qui assure « qu'il est parfaitement vrai qu'il ne s'y trouve rien dont on puisse soupçonner la vérité. » Clar. Hist., III, 427, 428. Cependant, si on le compare avec les autres récits, on verra que beaucoup de détails d'un grand intérêt ont été omis, et que d'autres ont été tellement défigurés qu'ils s'éloignent fort de la vérité. C'est sans doute que l'historien, écrivant dans l'exil, et après un long intervalle de temps, se fia à son imagination pour suppléer à son défaut de mémoire. Voyez la note Z à la fin du volume.

(1) Whitelock, 509. Ludlow, I, 372. Heath, 301. Journaux, 6, 9, 11, 19 sept. « Le lendemain 13, les simples

---

CHAPITRE XVI.

Vigilance du gouvernement. — Soumission de l'Irlande; — De l'Écosse. — Négociation avec le Portugal; — Avec l'Espagne; — Avec les Provinces Unies. — Guerre navale. — Ambition de Cromwell. — Expulsion du parlement. — Caractère de ses principaux membres. — Quelques-uns de ses actes.

(1649) Dans le chapitre précédent, nous avons suivi Charles Stuart dans ses aventures, depuis sa descente en Écosse jusqu'à sa défaite

à Worcester et sa fuite sur le continent. Nous porterons maintenant notre attention sur les événements les plus importants qui se passèrent à la même époque en Angleterre et en Irlande.

La forme du gouvernement établie en Angleterre était une oligarchie. Quelques individus, sous le voile d'un parlement qui ne l'était que de nom, gouvernaient le royaume avec l'épée. Si on avait recueilli les opinions de la nation, il est incontestable que les vieux royalistes du parti cavalier, et les nouveaux royalistes du parti presbytérien, auraient formé ensemble une forte majorité; mais ils étaient réduits au silence et à la soumission par la présence d'une armée de 45,000 hommes; et cette maxime, que «la force fait le droit,» était regardée par eux comme une raison suffisante de jurer fidélité à la république (1). Cette armée nombreuse, sur laquelle reposait le pouvoir des meneurs, était cependant pour eux une cause d'inquiétudes continuelles. La paye des officiers et des soldats était toujours arriérée; ils pouvaient rarement échanger pour de l'argent comptant les billets qu'ils recevaient sans une perte de cinquante, soixante ou soixante-dix pour cent; et la nécessité était l'excuse dont ils se servaient pour justifier les prétentions illégales qu'ils mettaient en avant pour être logés à discrétion chez les particuliers. Afin de satisfaire à leurs besoins, on eut recours à une augmentation des taxes; on leur accorda des gratifications sur les produits de l'excise; on vendit un grand nombre de propriétés confisquées (2); et, pour apaiser le mécontentement du peuple, on promit à plusieurs reprises de licencier une grande partie de la force armée, et d'abolir l'usage du logement militaire. Mais la première de ces promesses fut illusoire; car, bien qu'on fît quelques réductions partielles, au fond la force numérique de l'armée continuait à s'accroître; la seconde fut remplie, mais en retour on augmenta le fardeau des taxes; car les impôts levés chaque mois dans les comtés montèrent graduellement de 60 à 90,000 livres, jusqu'à 120, et enfin jusqu'à 160,000 (1).

Un autre sujet de troubles naquit de ces principes de liberté que les soldats, même après la répression du dernier soulèvement, entretenaient en secret, et avouaient quelquefois. Un grand nombre d'entre eux, il est vrai, se reposaient sur le patriotisme de leurs officiers et se soumettaient à leur jugement; mais il y en avait aussi beaucoup qui condamnaient le gouvernement actuel, comme un abandon de la bonne cause qu'ils avaient originairement embrassée. Ces derniers révéraient Lilburne comme un apôtre et un martyr : ils lisaient avidement les écrits qui sortaient souvent de sa prison, et ils condamnaient comme persécuteurs et comme tyrans ceux qui l'avaient enfermé, lui et ses compagnons, dans la Tour. On avait eu l'intention de les mettre en jugement comme auteurs de la dernière rébellion; mais le projet fut abandonné après une délibération (12 mai), et on fit un acte qui déclarait coupables de trahison ceux qui prétendraient que le gouvernement était tyrannique, usurpateur, ou illégitime. Mais aucun décret ne put arrêter les attaques de Lilburne (8 juin); et un nouveau pamphlet, sorti de sa plume, pour revendiquer «les libertés légales et fondamentales du peuple,» mit à l'épreuve la résolution de ses adversaires. Ils se retirèrent du combat, jugeant qu'il y avait plus de prudence à pardonner ces agressions ou plus de dignité à les mépriser; et lorsqu'il demanda la permission de visiter sa famille, qui était malade, il obtint son élargissement (2).

Mais cette douceur ne fit aucune impression sur son esprit. Dans l'espace de six semaines, il publia deux écrits plus virulents que les premiers, et les distribua à la soldatesque

prisonniers furent conduits à travers Westminster à Tuthillfields. Jamais on ne vit plus triste spectacle, excepté le misérable lieu de leur defaite; et là on en vendit à divers marchands; l'on en envoya aux Barbades.» Heath, 301. 1500 furent accordés comme esclaves aux marchands de Guinée, et transportés sur la côte d'Or en Afrique! Hist. parl., III, 1374.

(1) Voyez l'ouvrage de Marchamont de Nedham, intitulé: «Cause de l'établissement de la république.» In-4°. Londres, 1650.

(2) Journaux, 1649: 18 avril, 4 octobre; 1650: 30 mars; 1651: 2 septembre, 17 décembre; 1652, 7 avril.

(1) Journaux, 1649: 7 avril, 1 août, 7 décembre; 1650: 21 mai, 26 novembre; 1651: 15 avril, 1 septembre, 19 déc.; 1652, 10 décembre; 1653, 24 novembre.

(2) Journaux, 1649: 11 avril, 12 mai, 18 juillet. Council Book, 2 mai. Whitelock, 414.

(6 sept.). Un nouveau soulèvement éclata à Oxford (14 sept.); sa prompte répression enhardit le conseil: le démagogue fut reconduit à la Tour; et Keble, assisté de quarante autres commissaires, fut désigné pour le juger sur son dernier délit, d'après les nouveaux statuts relatifs au crime de trahison. On peut trouver peut-être que Lilburne montra alors de la faiblesse, en offrant de passer en Amérique à certaines conditions; mais il releva son caractère dès qu'il parut devant les juges. Il repoussa avec dédain les assertions de ses accusateurs et les railleries de la cour, électrisa l'assemblée par de fréquents appels à la grande charte et aux libertés des Anglais, soutint avec force la doctrine que le jury devait juger du droit aussi bien que du fait. Ce fut en vain que la cour qualifia cette opinion «d'hérésie la plus condamnable qui eût jamais été répandue dans le pays,» et que le gouvernement employa toute son influence pour gagner ou intimider les jurés: après trois jours de débats, Lilburne obtint une sentence d'acquittement (1).

On ignore si, après sa mise en liberté, il consentit à quelque transaction secrète. Il souscrivit à «l'engagement» (29 déc.), l'interprétant dans un sens conforme à ses principes; et le parlement (1650, 30 juillet) lui accorda une somme considérable en réparation de ce qu'il avait souffert dans la chambre étoilée (2). Mais deux ans après, il eut l'imprudence de faire distribuer une pétition de Josiah Primate, accusant sir Arthur Hazlerig et les commissaires d'injustice et de tyrannie (1652, 15 janv.). La chambre déclara que c'était une infraction à ses priviléges, et le délinquant fut condamné à une amende de 7,000 livres et au bannissement à perpétuité. Il est probable que la chambre étoilée ne rendit jamais un jugement dans lequel la peine fût moins proportionnée au délit; mais les anciens ennemis de Lilburne cherchaient moins à le traiter selon la justice, qu'à se mettre eux-mêmes en sûreté. Ils saisirent cette occasion de délivrer le gouvernement de la présence d'un homme qu'ils avaient si longtemps redouté; et, comme il refusait de se mettre à genoux à la barre, tandis qu'on prononçait la sentence, ils changèrent leur arrêt en un acte du parlement. Lilburne se soumit pour sauver sa vie; mais son séjour sur le continent fut de courte durée: le lecteur le reverra bientôt en Angleterre (1) (20 janv.).

Les niveleurs (1650) avaient hardiment avoué leurs projets: les royalistes travaillaient dans l'ombre et sourdement. Cependant le conseil, par sa vigilance et son activité, sut rendre vaines les hostilités ouvertes des uns et les machinations secrètes des autres. On peut élever, il est vrai, quelque doute sur la politique de «l'engagement,» qui n'était qu'une promesse de fidélité à la république, sans roi ni chambre de lords. Tant que cette obligation fut restreinte à ceux qui tenaient des emplois du gouvernement, ce n'était qu'une simple question de choix; mais lorsqu'on voulut l'étendre à tous les Anglais âgés de plus de dix-sept ans, sous peine d'être déclarés incapables de soutenir une action en justice, elle devint pour le plus grand nombre une affaire de nécessité, et servit plutôt à irriter les esprits qu'à produire la sécurité (2). Une mesure plus efficace fut l'établissement d'une haute cour de justice permanente pour rechercher les crimes d'État, et à laquelle on donna pour auxiliaire un système d'espionnage organisé par le capitaine Bishop, sous la direction de Scot, membre du conseil. Les amis de la monarchie, encouragés par les cris des niveleurs et les protestations des Écossais, avaient commencé à former des réunions, tantôt sous prétexte de culte religieux, tantôt sous celui de parties de campagne. En peu de temps, ils divisèrent le royaume en districts, appelés associations, dans chacune desquelles on supposait pouvoir lever un certain nombre d'hommes armés; on obtint des brevets en blanc, avec la signature du roi, pour être délivrés aux colonels, capitaines, et lieutenants qu'on désignerait pour commander ces forces. On entretint ensuite une correspondance active, non-seulement avec Charles après son arrivée en Écosse, mais encore avec le comte de Newcastle, lord Hopton, et avec un conseil de bannis, d'abord à Utrecht,

(1) Journaux, 1649 : 11 septembre, 30 octobre. Whitelock, 424, 425. Procès d'État, II, 151.

(2) Whitelock, 436. Journaux, 1650 : 16, 30 juillet.

(1) Journaux, 1651 : 23 décembre; 1652 : 15, 20, 30 janvier. Whitelock, 520. Crimes d'État, 407-415.

(2) Journal de Leicester, 97-101.

et ensuite à La Haye. Dans le plan adopté en dernier lieu, Charles lui-même, ou Massey, devait laisser des forces suffisantes pour occuper l'armée anglaise en Écosse, et traverser les frontières des deux royaumes avec un corps considérable de cavalerie; en même temps, les royalistes devaient se soulever les armes à la main dans les différentes associations, et les exilés de Hollande, avec 5,000 aventuriers anglais et allemands, débarquer à Kent, surprendre Douvres, et se réunir en toute hâte à leurs alliés presbytériens dans la capitale (1).

Mais pour combiner et assurer la coopération de toutes les parties intéressées, il fallait employer un grand nombre d'agents, parmi lesquels, s'il y en avait qui agissaient par principes, on en comptait aussi beaucoup dont la bonne foi était douteuse et la position désespérée. Parmi les derniers, il y en eut qui trahirent leurs associés; d'autres entreprirent de servir les deux partis et les trompèrent tous deux; et c'est un fait assez singulier, que, tandis que les lettres des agents royalistes passaient souvent par les mains de Bishop lui-même, les papiers secrets qui appartenaient au conseil d'État étaient copiés et envoyés au roi (2). Il s'ensuivit cependant que les plans des royalistes, toujours découverts, furent nécessairement déjoués par les précautions du conseil. Tandis que le roi marchait sur l'Écosse, on avait saisi un certain nombre de brevets, en blanc, entre les mains de Lewen, docteur en droit, qui fut condamné à subir la peine des traîtres (13 juill.). Bientôt après, sir John Gell, le colonel Eusebius Andrews, et le capitaine Benson, furent accusés d'avoir conspiré pour détruire le gouvernement établi par la loi. Ils récusèrent pour trois motifs la juridiction de la cour : elle était contraire à la grande charte, qui donnait à tout homme libre le droit d'être jugé par ses pairs; contraire à la pétition du droit, par lequel les cours martiales (et la cour présente était assurément une cour martiale) avaient été supprimées; contraire enfin aux nombreuses déclarations des parlements, ordonnant que les lois, les droits du peuple, et les cours de justice, seraient maintenus (2 août). Mais la cour rejeta ces moyens (7 octobre) : Andrews et Benson furent mis à mort, et Gell fut condamné à un emprisonnement perpétuel et à la confiscation de ses biens (1).

Ces exécutions n'arrêtèrent point l'ardeur des royalistes, et ne diminuèrent point la vigilance du conseil. Au commencement de décembre, les amis de Charles prirent les armes à Norfolk (2 décembre); mais ce soulèvement était prématuré : un corps de « têtes rondes » dispersa les insurgés; il y en eut vingt auxquels leur témérité coûta la vie. Les îles de Scilly, qui jusque-là étaient restées au pouvoir de Grenville, commandant de l'association de l'ouest, furent réduites (1652, 12 janvier). On arrêta, dans le comté de Hampshire, un grand nombre de gentilshommes qui avaient promis leurs services au roi; et l'imprudente revue de 2,000 hommes dans Kent donna lieu à l'emprisonnement de tous les royalistes qui habitaient ce comté. Le conseil avait résolu d'attaquer le parti presbytérien dans son principal soutien, la Cité; et Love, un des plus célèbres ministres, fut saisi avec plusieurs de ses associés (1651, 2 mai). Lors de son procès, il chercha à sauver sa vie par une protestation évasive, qu'il prononça avec la solennité la plus imposante en présence du Tout-Puissant; mais il fut prouvé clairement que des réunions avaient eu lieu chez lui; que l'argent levé pour les royalistes avait été déposé sur sa table; qu'il avait reçu des lettres, et que les réponses à faire avaient été lues devant lui (15 juillet). Dès que son jugement eut été rendu, ses amis présentèrent des pétitions en sa faveur : ils obtinrent délai sur délai, et le parlement, comme s'il avait craint de décider sans instructions, en référa à Cromwell, en Écosse. Ce général fut assailli aussitôt de lettres des amis et des ennemis de Love. Il garda le silence : la chambre prolongea encore le sursis; mais Cromwell ne fit point de

(1) Écrits politiques de Milton, 35, 37, 39, 47, 49, 50. Baillie, II, 348. Lettres de Carte, I, 414.

(2) Procès d'État, V, 4. Écrits politiques de Milton, 39, 47, 50, 57. Un des agents employés par les deux partis était une dame Watters, autrement Hamlin, sur les services de laquelle Bishop comptait beaucoup. Elle devait s'introduire auprès de Cromwell en prononçant le mot « prospérité. » Ibid.

(1) Whitelock, 464, 468, 473, 474. Heath, 269, 270. Voyez le rapport de plusieurs découvertes dans les Lettres de Carte, I, 443, 464, 472.

réponse, et l'infortuné ministre fut décapité à Tower-Hill, avec la constance et la tranquillité d'âme d'un martyr (22 août). Il n'y eut qu'un seul de ses complices, Gibbons, bourgeois de la Cité, qui partagea son sort (1).

Les conseillers secrets de Charles lui avaient donné à entendre que la guerre entre le parlement et les Écossais pourrait, en éloignant de l'Irlande l'attention du conseil, donner au parti du roi les moyens de reprendre la prépondérance dans ce royaume. Mais cette espérance s'évanouit bientôt. On voyait les ressources de la république se multiplier avec ses besoins : son armée d'Irlande s'augmentait chaque jour des recrues faites dans ce pays et des renforts envoyés d'Angleterre ; et Ireton, à qui Cromwell en avait laissé le commandement en chef, avec le titre de lord député, poursuivait presque sans relâche la carrière victorieuse de son prédécesseur. Sir Charles Coote rencontra à Letterkenny les hommes de l'Ulster (1650, 18 juin): après un combat long et sanglant, ils furent défaits ; et le lendemain leur valeureux chef, l'évêque de Clogher, fut fait prisonnier par un corps de troupes fraîches arrivées d'Inniskilling (2). Lady Fitzgerald, nom aussi illustre dans les annales militaires de l'Irlande que celui de lady Derby dans celles d'Angleterre, défendit la forteresse de Trecoghan ; mais ni les efforts de sir Robert Talbot au dedans, ni la courageuse tentative de lord Castlehaven au dehors, ne purent empêcher la réduction de cette place (3). Waterford, Carlow, et Charlemont (25 juin), se rendirent à des conditions honorables; et la garnison de Duncannon, réduite à une poignée d'hommes par les ravages de la peste, ouvrit ses portes à l'ennemi (1) (20 août). Ormond, au lieu de faire face aux vainqueurs sur le champ de bataille, s'était engagé dans un long et fâcheux démêlé avec ceux des chefs catholiques qui se défiaient de son intégrité, et avec les citoyens de Limerick et de Galway, qui refusaient de recevoir ses troupes dans leurs murs. Le malheur avait mis fin à son autorité : ses ennemis faisaient remarquer que, soit qu'il fût un véritable ami ou un ennemi secret, la cause des confédérés n'avait jamais prospéré sous ses ordres; et les évêques le conjurèrent (28 mars), alors que l'existence même de la nation était en péril, d'adopter des mesures qui pussent éteindre les dissensions civiles, et réunir tous les vrais Irlandais pour leur défense commune. Depuis la perte de Munster, par la défection des troupes d'Inchiquin, ils avaient conservé une défiance insurmontable contre leurs alliés anglais ; et, pour écarter leurs soupçons, il licencia le peu d'Anglais qui étaient restés au service. Trouvant leurs demandes plus exagérées, il convoqua une assemblée générale à Loughrea, annonça son intention, réelle ou simulée, de quitter le royaume ; puis, à la prière générale, et après quelque hésitation, il consentit à rester. Jusqu'alors, les Irlandais s'étaient flattés que le jeune monarque, ainsi qu'il l'avait si souvent promis, viendrait en Irlande pour prendre les rênes du gouvernement; mais ils apprirent avec douleur que leur attente avait été trompée, et qu'il s'était rendu à l'invitation des Écossais, depuis longtemps leurs ennemis jurés. Au bout de peu de temps, les conditions auxquelles il avait souscrit commencèrent à transpirer : on apprit qu'il s'était engagé à annuler la dernière paix signée entre Ormond et les catholiques, et qu'il avait fait serment, non-seulement d'interdire l'exercice public du culte catholique, mais encore d'extirper la religion catholique dans tous ses États. La tristesse et le découragement s'emparèrent de tous les esprits (6 août): dix évêques et dix ecclésiastiques assemblés à Jamestown résolurent tout d'abord d'envoyer deux d'entre eux au lord lieutenant, pour

(1) Écrits politiques de Milton, 50, 54, 66, 75, 76. Whitelock, 492, 493, 495, 500. Procès d'État, v, 43, 294. Heath, 288-290. Journal de Leicester, 107, 115, 123. Un bruit, probablement dénué de fondement, se répandit que Cromwell lui avait fait grâce de la vie, mais que la dépêche fut interceptée et supprimée par les cavaliers, qui se souvenaient de ce que Love avait fait anciennement contre la cause royale. Kennet, 185.

(2) Quoiqu'on lui eût accordé quartier et la vie sauve, Coote le fit pendre. Cependant c'était à la persuasion de Mac-Mahon qu'O'Neil avait sauvé Coote l'année précédente en levant le siége de Londonderry (Clarendon; Short Wiew, vol. VIII, 145-149). Mais Coote faisait la guerre en sauvage; voyez-en plusieurs exemples à la fin du « Cambrensis eversus » de Lynch.

(3) Voyez les Mémoires de Castlehaven, 120-124; et l'Ormond de Carte, 2, 116.

(1) Heath, 267-270. Whitelock, 457, 459, 463, 461, 469.

le prier de mettre à exécution son premier dessein de quitter le royaume (10 août), et de déposer son autorité entre les mains d'un député catholique qui possédât la confiance de la nation. Cependant, sans attendre sa réponse, ils rédigèrent une déclaration (11 août), dans laquelle ils accusaient Ormond de négligence, d'incapacité et de perfidie; ils protestèrent que, bien qu'ils fussent forcés, par le besoin impérieux de leur propre conservation, de se soustraire à l'autorité du lieutenant du roi, ils n'avaient point l'intention de porter le moindre préjudice à celle du souverain; ils déclarèrent que, dans les circonstances actuelles, le peuple de l'Irlande n'était plus lié par les articles du traité, mais par le serment sous la foi duquel il s'était d'abord associé pour la défense commune. Dès le lendemain (12 août), ils joignirent à cet acte une formule d'excommunication contre ceux qui assisteraient ou Ormond ou Ireton, en opposition avec les intérêts véritables de la confédération catholique (1).

Cependant le lord lieutenant vit qu'il pouvait compter sur quelques prélats, et sur la majeure partie de l'aristocratie. Il répondit au synode de Jamestown que la nécessité seule l'engagerait à quitter l'Irlande sans l'ordre du roi, et les commissaires délégués se plaignirent (31 août) aux évêques de leur imprudence et de leur orgueil. Mais en ce moment (2 sept.) arrivèrent les copies de la déclaration que Charles avait été obligé de publier (16 août) à Dunfermling en Écosse. Elle causa une fermentation générale dans le peuple. « Leurs soupçons, disaient-ils, étaient maintenant confirmés, et leurs craintes et leurs prédictions accomplies. Le roi les avait appelés une race de « rebelles sanguinaires; » il les avait désavoués pour ses sujets, il avait annulé les articles du traité de paix, et il avait déclaré à la face de l'univers qu'il voulait anéantir leur religion. » Dans l'état d'effervescence où se trouvaient les esprits (15 sept.), le comité désigné par les évêques publia en même temps la déclaration et l'excommunication. Toutefois, l'intervalle d'une seule nuit put donner aux passions le temps de se calmer; ils se repentirent de leur précipitation, et, d'après l'avis des prélats, assemblés dans la ville de Galway (16 sept.), ils publièrent un troisième écrit pour arrêter l'effet du premier.

Le premier expédient qu'employa Ormond fut de soutenir que la déclaration de Dunfermling n'était qu'une pièce supposée; car dès son séjour à Breda, et avant son voyage en Écosse, le roi lui avait solennellement assuré qu'aucune considération humaine ne pourrait l'engager à violer le traité de pacification. Un second message (15 oct.) le convainquit de son authenticité; mais « il devait la regarder comme nulle en ce qui concernait l'Irlande, parce qu'elle avait été faite sans l'aveu du conseil privé de ce pays » (1). Cette communication enhardit le lord lieutenant : il déclara qu'il était prêt à affirmer que le roi et ses officiers d'un côté, la population catholique de l'autre, étaient liés (23 oct.) par les conditions du traité; mais il exigea qu'avant tout « les commissaires de confiance » condamnassent les actes du synode de Jamestown, et se joignissent à lui pour punir ceux de ses membres qui persisteraient dans leur désobéissance. Ils firent des propositions aux prélats (29 oct.), qui répondirent que la protection et l'obéissance étaient corrélatives; qu'en conséquence, puisque le roi les avait publiquement exclus de sa protection, en les qualifiant de « rebelles sanguinaires, » ils ne pouvaient concevoir comment un officier quelconque, agissant en son nom, pouvait prétendre à leur obéissance (2).

(1) Ponce, « Vindiciæ eversæ, » 236, 257. Clarendon, VIII, 151, 154, 156. « Hibernia Dominicana. » 691. Carte, II, 118, 120, 127.

(1) Lettres de Carte, I, 391. Les conseillers de Charles, à Breda, lui avaient donné des principes qu'il paraît avoir chéris toute sa vie, savoir : « que l'honneur et la conscience étaient des chimères, et qu'un roi devait se gouverner d'après les règles de la prudence et de la nécessité. » Ibid. Nicholas à Ormond, 435. D'abord Charles convint qu'il fallait trouver quelque moyen « de rompre, sans déshonneur et sans injustice, la paix faite avec les Irlandais, s'il paraissait ensuite convenable à un parlement libre de l'Écosse d'annuler le traité, mais à condition que la chose ne serait pas publiée jusqu'à ce qu'il eût averti Ormond et ses amis de pourvoir à leur sûreté; et qu'on lui montrât comment il pouvait le violer en honneur et en justice en considération des violations qui avaient été faites de l'autre côté. » P. 396, 397. Cependant, peu de temps auparavant, il avait déclaré hautement qu'aucune considération ne le porterait à violer ce traité de paix. » P. 374, 379.

(2) Ponce, 257, 261.

Cette réponse convainquit Ormond qu'il était temps pour lui de quitter l'Irlande; mais, avant son départ, il convoqua une assemblée générale, et choisit le marquis de Clanricard, seigneur catholique, pour commander en son absence en qualité de son lieutenant. Rien ne pouvait moins convenir à Clanricard, dont la santé était mauvaise, et dont les habitudes étaient toutes domestiques. De quelque côté que se portassent ses regards, ils ne rencontraient qu'une perspective effrayante. Il voyait les trois quarts de l'Irlande au pouvoir d'un ennemi victorieux et infatigable. Le Connaught et le comté de Clare, qui restaient seuls au pouvoir des royalistes, étaient dévastés par la famine et la peste, et des dissensions politiques et religieuses divisaient les chefs et les soldats. Tandis qu'un parti attribuait les désastres de la nation à la témérité des hommes qui osaient gouverner sous le poids d'une excommunication, l'autre accusait ses adversaires de cacher des vues perfides et intéressées sous le voile de la religion et du patriotisme. On avait perdu tout espoir de résister avec succès : la rivière de Shannon, qui les protégeait pour le moment contre l'ennemi, allait devenir guéable au printemps, et dès lors le dernier asile de l'indépendance irlandaise était envahi (1). Dans des conjonctures aussi alarmantes, on eut besoin de toute l'autorité d'Ormond et de Castlehaven pour déterminer Clanricard à accepter un emploi qui ne lui offrait aucune perspective de profit ou de gloire, mais qui lui promettait une abondante moisson de contrariétés, de fatigues et de dangers.

Dans l'assemblée qui se tint à Longhrea (25 novembre), la majorité des membres désapprouva la conduite du synode, mais chercha plutôt à employer des moyens conciliatoires qu'à perpétuer la dissension. Ormond, après avoir présenté une apologie de sa conduite (2 déc.), et reçu (7 déc.) une réponse propre à le consoler, sinon à le satisfaire entièrement, s'embarqua à Galway; mais Clanricard refusa obstinément d'entrer dans l'exercice de sa charge, avant d'avoir obtenu réparation de l'injure faite à l'autorité royale par la déclaration de Jamestown. Il demanda qu'on reconnût qu'il n'était au pouvoir d'aucune corporation d'affranchir le peuple de son obéissance au lord député, tant qu'il serait investi de l'autorité royale, et il obtint enfin (24 déc.) une déclaration à cet effet, mais avec cette restriction, « que les confédérés ne perdaient point pour cela leurs droits à l'observation fidèle des articles du traité, et ne s'engageaient pas à obéir à tout gouverneur qui pourrait être indûment nommé par le roi, pendant qu'il serait privé de sa liberté chez les Écossais » (1).

Les chefs du parlement, s'apercevant de l'avantage que les royalistes d'Écosse tiraient de la prolongation des hostilités en Irlande, cherchèrent à mettre fin à cette lutte longue et sanglante. A peine Clanricard eut-il pris les rênes du gouvernement, que Grace et Bryan, deux officiers catholiques, se présentèrent à l'assemblée avec un message d'Axtel, gouverneur de Kilkenny (1651, 10 janvier), pour proposer un traité de soumission. Cette ouverture fut accueillie avec transport par un grand nombre de membres : ils soutinrent « qu'il n'y avait qu'une négociation générale qui pût prévenir ces traités particuliers qui, chaque jour, éclaircissaient leurs rangs, et exposaient les plus déterminés à une perte inévitable; que les conditions offertes étaient meilleures qu'on ne pouvait s'y attendre actuellement, infiniment supérieures à celles qu'on pouvait espérer dans la suite; ils n'avaient qu'à mettre à l'épreuve la sincérité de leurs ennemis : si le traité était exécuté, la nation était sauvée; dans le cas contraire, sa violation lierait à la cause commune tous les vrais Irlandais, qui, s'il leur fallait mourir, du moins ne mourraient pas sans vengeance. » Ce raisonnement était péremptoire, et il fut encore fortifié par le témoignage d'officiers de différents quartiers, qui représentaient que le seul moyen de sauver le peuple était d'entrer en négociation avec le parlement. Mais Clanricard rejeta la proposition avec mépris, comme une insulte à sa personne, et un acte de trahison envers le roi si l'on s'en occupait davantage; et il fut secondé par l'éloquence et l'autorité de Castlehaven, qui affectait de

(1) Voyez l'état de la nation dans les Mémoires de Clanricard, deuxième partie, p. 24.

(1) Carte, II, 137, 140. Walsh., App., 75-137. Belling in Poncium, 26.

dédaigner la puissance de l'ennemi, et attribuait ses succès à leurs propres divisions.

Si l'assemblée avait connu les véritables motifs qui faisaient agir ces deux personnages ; si elle avait su que Charles leur avait secrètement recommandé de continuer la guerre à tous risques, comme le meilleur moyen de le mettre en état de tenir tête à Cromwell ; que cette occasion, peut-être la dernière qu'on eût de sauver la vie et les propriétés des confédérés, allait être sacrifiée à l'espoir bien incertain de gagner une bataille au profit des Écossais, leurs plus cruels et leurs plus implacables ennemis (1), on aurait pu sans doute détourner une grande partie des malheurs que l'Irlande était encore destinée à souffrir. Mais la majorité se laissa persuader : la proposition de négocier avec le parlement fut rejetée, et l'assemblée prononça les peines de haute trahison, et les évêques la sentence d'excommunication contre tous ceux qui concluraient un traité particulier avec l'ennemi. Limerick et Galway, les deux boulevards de la confédération, désapprouvèrent cette décision, et se refusèrent obstinément à recevoir des garnisons dans leurs murs, afin de n'avoir point à craindre l'autorité militaire, et de rester arbitres de leur propre sort.

Le lord député ne fut pas plutôt débarrassé de ces obstacles, qu'il se trouva engagé dans une négociation d'une délicatesse et d'une difficulté extrêmes. Vers la fin de l'été précédent, Ormond avait envoyé lord Taafe à Bruxelles avec des instructions, tant en son nom qu'au nom du conseil suprême (2), pour solliciter l'aide du duc de Lorraine, prince d'un caractère inquiet et intrigant, et qui avait coutume de vendre à haut prix aux puissances voisines les services de son armée. Le duc le reçut gracieusement, lui fit un présent de 5,000 livres sterling, et lui promit en outre un secours d'hommes et d'argent, mais à condition qu'il serait déclaré « protecteur royal » de l'Irlande, avec tous les droits attachés à cette place, droits si peu définis, que la dignité même avait été jusque-là inconnue. Taafe (1650, novembre) hésita, mais il fut encouragé à agir par la reine mère, le duc d'York, et de Vic, agent du roi à Bruxelles. Ils alléguaient que, si l'on ne secourait pas les Irlandais, le roi succomberait en Écosse ; que le duc de Lorraine était le seul prince de l'Europe qui pût leur procurer du secours, et que, quels que pussent être ses desseins secrets, les intérêts du roi en souffriraient moins que de la conquête de l'Irlande par le parlement (1). Taafe cependant prit un terme moyen, et persuada au duc d'envoyer de Henin comme son ambassadeur au conseil suprême, avec le pouvoir de conclure un traité en Irlande.

L'assemblée venait d'être congédiée, lorsque cet envoyé arriva. Il fut reçu comme un ange descendu du ciel, par le peuple, le clergé, et la noblesse. Les fournitures d'armes et de munitions de guerre (25 février) qu'il apportait, jointes à la promesse d'un secours plus efficace dans peu de temps, les tirèrent de leur abattement, et les encouragèrent à se livrer à l'espoir de résister à l'ascendant de leurs ennemis. Clanricard, resté sans instruction, ne savait comment agir. Il n'osait point refuser un secours dont le peuple faisait tant de cas ; il n'osait pas non plus accéder à des demandes si préjudiciables à l'autorité du roi. Mais si le titre de « protecteur royal » sonnait mal à ses oreilles, il inspirait des sentiments tout différents aux confédérés, qui concluaient avec raison que, si la lutte entre Cromwell et les

(1) Mémoires de Castlehaven, 116, 119, 120.

(2) Comparez les papiers de la seconde partie des Mémoires de Clanricard, 17, 18, 27 (in-folio, Londres, 1757), avec l'Ormond de Carte, II, 143.

(1) Clanricard, 4, 5, 17, 27. Ormond était aussi du même avis : il écrivit à Taafe « qu'on n'avait rien fait qui ne fût bien fait ; » que le suprême conseil était le meilleur juge de sa position ; qu'ils avaient reçu du roi toute permission pour se conserver, « même celle d'accepter les conditions de l'ennemi, qui devaient être bien plus contraires à ses intérêts que de recevoir des secours étrangers pour lui résister, presque à quelques conditions que ce fût. » Clanric., 33, 34. Dans la collection des Lettres de Carte, il y en a une d'Ormond à Clanricard, écrite après la bataille de Worcester, dans laquelle ce seigneur lui dit qu'il serait entièrement d'avis « qu'on envoyât au pape des ministres convenables et qu'on fît des insinuations propres à obtenir son intervention, non-seulement auprès de tous les princes et de tous les États... » Le reste de la lettre est perdu, ou Carte n'a pas voulu le publier ; mais il est évident, d'après la première partie, qu'il croyait que le seul moyen de rétablir l'autorité royale était d'obtenir l'assistance du pape et des puissances » catholiques. Lettres de Carte, I, 461.

Écossais se terminait à l'avantage des derniers, les catholiques irlandais auraient encore besoin d'un protecteur pour défendre leur religion contre le fanatisme sanguinaire des presbytériens. Mais Clanricard se montra inflexible, et sa fermeté triompha à la fin des vives instances de ses concitoyens et de l'opiniâtreté de l'envoyé. Il obtint (27 mars) du dernier une somme de 15,000 livres, à la condition peu onéreuse de nommer des agents pour conduire la négociation à Bruxelles, suivant les instructions qu'ils recevraient de la reine douairière, du duc d'York, et du duc d'Ormond. Le lord député se réjouit de s'être déchargé de ce fardeau; de Henin fut satisfait, parce qu'il connaissait les sentiments secrets de ceux au jugement desquels on référait le point en question (1).

Taafe, après avoir reçu ses instructions à Paris (mais des instructions verbales et non écrites, comme Clanricard l'avait demandé) (11 juillet), rejoignit à Bruxelles ses collègues sir Nicholas Plunket et Geoffroy Brown; et après des débats longs et infructueux avec le duc de Lorraine, ils souscrivirent (27 juillet) enfin à ses demandes (2). Par le traité, ce prince s'engageait à fournir, pour la défense de l'Irlande, les secours d'armes, d'argent, de munitions, de vaisseaux et d'approvisionnements que la nécessité exigerait. En retour, les agents devaient lui conférer, à lui, à ses héritiers et à ses successeurs, au nom du peuple et du royaume d'Irlande, le titre de « protecteur royal, » avec la suprême autorité civile et le commandement des forces militaires, mais sous l'obligation de rendre l'un et l'autre à Charles Stuart, le souverain légitime, après le remboursement de ses dépenses (3). Il n'y a pas de doute que chacun des deux partis cherchait à tromper l'autre.

Clanricard fut surpris de ne point entendre parler de ses agents, ni de la reine, ni du duc d'Ormond. Après un silence de plusieurs mois, il arriva une copie du traité. Il le lut avec indignation : il assura que les envoyés avaient transgressé (12 octobre) leurs instructions; il menaça de les déclarer (20 octobre) traîtres par une proclamation. Mais Charles venait d'arriver à Paris, après la défaite de Worcester, et il fut instruit de toute l'intrigue. Il loua la loyauté du lord député, mais (1652, 10 févr.) il chercha à calmer son mécontentement contre les trois agents; il l'exhorta à leur continuer sa confiance, et lui conseilla de faire usage de leurs services comme si le traité n'avait jamais existé. Il envoya le comte de Norwich au duc de Lorraine pour réclamer contre les articles les plus dérogatoires à l'autorité royale, et pour renouer la négociation (1). Mais la malheureuse issue de la guerre d'Écosse fit perdre à ce prince tout espoir de réussir dans son projet. Tandis qu'il hésitait, la cour de Bruxelles eut la preuve qu'il intriguait avec le ministre de France; et, à la grande surprise de l'Europe, il fut arrêté inopinément à Bruxelles, et conduit prisonnier à Tolède, en Espagne (2).

Clanricard, tout opposé qu'il fût aux prétentions du duc de Lorraine, s'était servi de l'argent qu'il avait reçu de ce prince pour organiser une nouvelle armée, et arrêter par tous les moyens en son pouvoir les progrès de l'ennemi. Ireton, qui n'espérait rien moins que l'entière réduction de l'île, ouvrit la campagne par le siége de Limerick (1651, 11 juin). Les conditions qu'il offrait furent rejetées par les habitants; et, sur leur invitation, Hugh-O'Neil entreprit, avec 3,000 hommes, de défendre cette place; mais on spécifia que les clefs des portes et le gouvernement de la place resteraient au pouvoir du maire. Les deux partis déployèrent une valeur et une opiniâtreté dignes du prix pour lequel ils combattaient. Quoique lord Broghill eût défait lord Muskerry, commandant les catholiques dans le Munster; quoique Coote, malgré Clanricard, eût pénétré depuis l'extrémité septentrionale du Connaught jusqu'à Athenrée et Portumna; quoique Ireton, après plusieurs tentatives sans succès, eût trompé la vigilance de Castlehaven, et eût pris position sur la rive droite du Shannon; enfin, quoiqu'un parti, dans l'intérieur des murs, cherchât à représenter les parlemen-

(1) Clanricard, 1-16.

(2) Clanric., 31, 58. Il est certain, d'après les papiers de Clanricard, que le traité ne fut conclu qu'après le retour de Taafe de Paris. P. 58.

(3) Clanricard, 34.

(1) Clanricard, 36-41, 47, 50-54, 58. Ponce aussi, III, 124.

(2) Thurloe, II, 90, 115, 127, 136, 611.

taires comme les avocats d'une tolérance universelle, rien ne put ébranler la constance des citoyens et de la garnison. Ils fatiguèrent les assiégeants par de fréquentes sorties; ils repoussèrent tous les assauts (18 juillet), et dans une seule affaire ils détruisirent le corps entier qui avait été débarqué dans «l'île.» Même après la funeste bataille de Worcester, ils répondirent par un courageux refus à une seconde sommation. Mais, au mois d'octobre, il arriva d'Angleterre au camp ennemi un renfort de 3,000 hommes. On forma une batterie de canons de gros calibre débarqués dans la baie, et une large brèche pratiquée dans le mur avertit bientôt les habitants de se préparer à un assaut. Dans ce moment critique (23 oct.), ayant sous les yeux l'exemple terrible de Drogheda et de Wexford, ils se réunirent à l'hôtel de ville. Ce fut en vain qu'O'Neil fit des remontrances, que les évêques de Limerick et d'Emly employèrent les prières et les menaces: le maire Stretch livra les clefs au colonel Fennel, qui s'empara de la porte Saint-Jean, tourna le canon contre la ville (27 octobre), et fit entrer 2,000 des assiégeants. Alors une capitulation fut conclue; et si les habitants et la garnison conservèrent leurs biens et leur vie, ce fut en abandonnant 22 individus à la merci du vainqueur. Cependant quelques-uns d'entre eux s'échappèrent. L'évêque d'Emly, Wallis, religieux franciscain, le major général Purcell, sir Geoffroy Galway, Baron, membre du conseil, et Stretch, maire de la ville, avec Fanning et Higgin, furent immolés, comme pour expier la résistance opiniâtre des assiégés. O'Neil fut aussi condamné à mourir par Ireton; mais les officiers qui composaient la cour martiale, pleins d'admiration pour son courage, cherchèrent à lui sauver la vie. Deux fois ils le condamnèrent par obéissance aux ordres du commandant en chef, qui déclarait sa courageuse défense de Clonmell un crime impardonnable contre l'État; mais la troisième fois on persuada au lord député de leur laisser le libre exercice de leur volonté, et ils prononcèrent en faveur de leur brave et infortuné prisonnier. Ireton lui-même ne survécut pas longtemps à ses victimes (25 novembre). Il fut emporté par la maladie pestilentielle qui ravageait l'Irlande occidentale, et sa mort fut une perte sensible pour la république, non-seulement à cause de ses talents comme officier et homme d'État, mais parce qu'elle ôtait le principal obstacle à l'ambition effrénée de Cromwell (1).

Pendant l'hiver suivant, les confédérés eurent le temps de faire des réflexions sur leur malheureuse condition. Charles, il est vrai, exilé pour la seconde fois, les engageait à persévérer (2) (1652, 31 janvier); mais il était difficile de persuader à des hommes de hasarder leur fortune et leur vie, sans la perspective d'y trouver le moindre avantage pour eux ou pour la cause du roi; et au mois de mars (7 mars), le colonel Fitzpatric, chef célèbre du comté de Meath, mit bas les armes, et obtint en retour la possession assurée de ses biens. Cet exemple alarma les confédérés, et Clanricard proposa en leur nom une capitulation générale. Elle fut refusée par la dure politique de Ludlow, qui prit le commandement à la mort d'Ireton. Il s'ensuivit une série de soumissions; et O'Dwyer, la ville de Galway, Thurlogh O'Neil, et le comte de Westmeath, acceptèrent les conditions dictées par l'ennemi: c'étaient la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés personnelles; la restitution d'une partie de leurs biens-fonds, à tels titres que le parlement déterminerait, et la permission de demeurer dans les États de la république, ou d'entrer avec un certain nombre de soldats au service de quelque prince étranger ami de l'Angleterre. Les avantages assurés par ces articles ne s'étendaient point aux personnes qui avaient pris les armes la première année des hostilités, ou qui avaient fait partie de la première assemblée générale, ou qui avaient commis des meurtres, ou enfin qui avaient pris les ordres dans l'Église romaine. Il se trouva cependant quelques royalistes qui, pour obéir aux instructions qu'ils avaient reçues de Charles, résolurent de continuer la

(1) Ludlow, I, 293, 296, 298, 299, 300, 307, 310, 316-324. Heath, 304, 305. Lettre d'Ireton, imprimée par Field, 1651. Carte, II, 154. Le parlement ordonna que le corps d'Ireton serait enterré aux frais de l'État. On le transporta d'Irlande à Bristol, et de là à Londres, où il fut exposé sur un lit de parade au palais de Somerset, et ensuite enterré le 6 février dans la chapelle de Henri VII. Heath, 305.

(2) Clanricard, 51.

guerre jusqu'à la dernière extrémité. Lord Muskerry rassembla 5,000 hommes sur les frontières des comtés de Cork et de Kerry : il fut obligé de reculer devant ses adversaires; son importante forteresse de Ross leur ouvrit ses portes (5 juillet), et lui-même, après avoir hésité quelque temps, se soumit. Dans le nord, Clanricard réduisit Ballyshannon et Donnegal; mais ce fut là le terme de ses progrès (18 mai): Coote le poussa jusque dans l'île de Carrick (juillet), où il fut contraint d'accepter les conditions ordinaires. Le dernier capitaine de marque qui brava les armes de la république fut le colonel Richard Grace : il attaqua à l'improviste le camp de l'ennemi; mais il fut ensuite chassé au delà du Shannon, avec perte de 800 des siens (20 juin). Le colonel Sanchey le poursuivit dans sa retraite favorite; son château de Inchlough se rendit, et Grace capitula avec 1250 hommes (1) (1er août). Il restait encore quelques partis errants dans les montagnes et au milieu des marais, sous la conduite de Mac Hugh, de Byrne, d'O'Brian et de Cavanagh; mais il furent obligés de se soumettre dans le cours de l'hiver. L'île d'Inisbouffin (1658, janv.) reçut une garnison, et une nouvelle armée qui se montra dans l'Ulster, sous les ordres de lord Iniskilling, obtint ce qu'on désirait principalement, « les conditions ordinaires de déportation » (18 mai). L'Irlande fut alors complétement subjuguée (2).

Pour prévenir toute interruption dans la suite de mon récit, je crois devoir décrire ici l'état de ce malheureux pays pendant qu'il resta sous la domination de la république.

A la mort d'Ireton, Lambert avait été nommé lord député; une intrigue de femmes le fit remplacer par Fleetwood, qui avait épousé la veuve d'Ireton (3). On ne donna point à Fleetwood de collègue dans le commandement de l'armée; mais, pour l'administration civile, on lui adjoignit quatre commissaires, savoir : Ludlow, Corbett, Jones, et Weaver (1652, 24 août). Dans leurs instructions, on leur prescrivait et on leur donnait l'autorisation de faire observer, autant qu'il serait possible, les lois de l'Angleterre dans l'exercice du gouvernement et dans l'administration de la justice; « de travailler à répandre l'Évangile ; à établir l'esprit de la vraie religion et de la vraie sainteté; » d'éloigner des charges toute personne suspecte ou malintentionnée; de ne pas permettre qu'aucun papiste ou délinquant occupât une place de confiance, exerçât comme avocat ou solliciteur, ou tînt une école publique; d'imposer chaque mois des taxes qui ne pourraient excéder 40,000 livres sterling, pour le payement des troupes; de mettre en prison ou d'élargir tout particulier, de l'éloigner de son domicile et de le reléguer où ils voudraient, ou de lui permettre de retourner chez lui, selon qu'ils le jugeraient avantageux au service de la république (1).

1. Un des premiers soins des commissaires fut de satisfaire aux cris de ceux qui demandaient vengeance. L'an 1644, la noblesse catholique avait adressé une pétition au roi pour obtenir une enquête sur les meurtres qu'on disait avoir été commis des deux côtés en Irlande, afin que justice fût faite des coupables, sans distinction de religion ni de pays. Il pa-

(1) Voyez, dans les OEuvres de M. Sheffield Grace (Mémoires de la famille de Grace, p. 27), un article fort intéressant sur ce brave et honorable officier, qui, dans la suite, déploya en diverses occasions le dévouement le plus constant à la maison des Stuarts.

(2) Ludlow, I, 341, 344, 347, 352, 354, 357, 359, 360. Heath, 310, 312, 324, 333, 344. Journaux, 8, 21 avril; 18, 25 mai; 18 août.

(3) Journaux, 30 janvier, 15 juin, 9 juillet. L'épouse de Lambert et la veuve d'Ireton se rencontrèrent dans le parc. La première, à cause de l'emploi de son époux, réclama la préséance, et la seconde se plaignit de cette injure à Cromwell son père. Comme la commission de lord lieutenant pour Lambert était sur le point d'expirer, Cromwell refusa de la faire renouveler : or, il ne pouvait y avoir de député là où il n'y avait point de lord lieutenant; en conséquence la place, de député fut ôtée à Lambert. Mais mistriss Ireton, non contente d'avoir triomphé de sa rivale, épousa Fleetwood, obtint pour lui le commandement en chef qu'avait Lambert, et retourna avec lui à son premier poste en Irlande. Cromwell cependant paya la satisfaction qu'il avait donnée à la vanité de sa fille. Afin de ne pas perdre l'amitié de Lambert, qui lui était nécessaire pour l'exécution de ses projets ultérieurs, il lui offrit une somme d'argent considérable pour l'indemniser des préparatifs qu'il avait faits pour son voyage projeté d'Irlande. Ludlow, I, 335, 360. Hutchinson, 196. Cependant Lambert découvrit dans la suite que Cromwell avait secrètement engagé Vane et Hazlerig à s'opposer à ce qu'il allât en Irlande; et, pour s'en venger, il s'unit à eux pour déposer Richard Cromwell, et lui faire expier la faute de son père. Thurloe, 7, 660.

(1) Journaux, 24 août.

rut plus convenable aux vainqueurs de limiter l'enquête à l'un des partis, et ils établirent une haute cour de justice pour juger tous les catholiques accusés d'avoir versé le sang des protestants ailleurs que sur le champ de bataille, depuis le commencement de la rébellion, en 1641. Donnelan, Irlandais, fut nommé président de cette cour. On lui donna pour assesseurs le commissaire général Reynolds, et Cook, qui avait agi comme solliciteur dans le procès de Charles Ier. La cour siégea en grande pompe à Kilkenny, et de là fit le tour de l'île par Waterford, Cork, Dublin et autres lieux. Nous ne pouvons nous former une idée exacte de la justice de ces procédures; mais la soif de la vengeance était trop ardente, les passions des hommes trop exaltées, et les formes de procéder trop rapides, pour permettre aux juges d'examiner avec sang-froid et réflexion les différentes causes qui leur étaient soumises. Les lords Muskerry et Clanmaliere, ainsi que Maccarthy Reagh, eurent le bonheur d'être acquittés, soit qu'ils le dussent à leur innocence ou à l'influence de leurs amis. La mère du colonel Fitzpatric fut brûlée; lord Mayo, les colonels Tool, Bagnal, et environ deux cents autres, furent décapités ou pendus. Cependant il est à remarquer que c'est dans la province où l'on disait que les principaux massacres avaient été commis, que l'on manqua le plus de preuves. Parmi les habitants de l'Ulster, sir Phelim O'Neil est le seul dont on nous fasse connaître le jugement et l'exécution (1).

2. Cromwell n'avait pas été longtemps dans l'île sans reconnaître qu'il était impossible d'accomplir le dessein qu'on avait eu d'abord d'exterminer la population catholique. Alors il eut recours à un expédient: ce fut d'engager les chefs à s'expatrier eux-mêmes avec une partie de leurs compatriotes, et à passer au service des puissances étrangères. Ce plan fut suivi par ceux qui commandèrent après lui dans cette guerre, et l'exécution en fut consommée par un acte du parlement qui bannissait tous les officiers catholiques. Chaque capitaine, en faisant sa soumission, traitait pour un certain nombre d'hommes; on lui donnait toutes les facilités possibles pour compléter sa levée, et les bannis s'empressèrent d'aller exposer leur vie au service des souverains catholiques qui les engageaient. Un grand nombre passèrent au service de l'Espagne, d'autres de la France, d'autres de l'Autriche, et quelques-uns de la république de Venise. De cette manière, la population ennemie fut diminuée de 30, peut-être de 40,000 hommes en état de porter les armes; mais l'embarras fut bientôt de savoir ce que l'on ferait de leurs femmes et de leurs familles, des femmes et des familles de ceux qu'avaient enlevés les ravages de la peste et les hasards de la guerre, et de la multitude de ceux qui, chassés de leurs demeures et de leurs emplois, étaient réduits à un état d'extrême détresse. A différentes époques, on les rassembla en masses, au nombre de plusieurs mille, on les mit sur des vaisseaux et on les transporta dans les Indes occidentales (1). Cependant, malgré toutes ces saignées d'un côté et l'arrivée continuelle des colons anglais et écossais de l'autre, il se trouva que la population catholique excédait la population protestante dans la proportion de huit à un. Crom-

(1) Ludlow, II, 2, 5, 8-11. Heath, 332, 333.

(1) Suivant Petty (p. 187), on déporta 6,000 femmes et enfants. Lynch (« Cambrensis eversus, » à la fin) dit qu'on les vendit comme esclaves. Bruodin, dans son Propugnaculum (Pragæ, anno 1669), fait monter le nombre des exilés à 100,000 : « Ultra centum millia omnis sexus « et ætatis, e quibus aliquot millia in diversas Americæ « tabaccarias insulas relegata sunt, » p. 692. On lit dans une lettre écrite en 1656, et qui est en ma possession : « Catholicos pauperes plenis navibus mittunt in Barba- « dos et insulas Americæ. Credo jam sexaginta millia « abivisse. Expulsis enim ab initio in Hispaniam et Bel- « giam maritis, jam uxores et proles in Americam desti- « nantur. » Après la conquête de la Jamaïque, en 1655, le Protecteur, pour la peupler, résolut d'envoyer dans cette île 1,000 enfants irlandais de chaque sexe. D'abord on ne demanda que des jeunes femmes; on répondit à cette demande : « Quoique nous soyons obligés d'employer la force pour les enlever, cependant comme c'est pour leur bien, en même temps que pour l'avantage du public, il n'y a pas le moindre doute que vous ne puissiez en prendre autant que vous croirez convenable. » Thurloe, IV, 23. Dans la lettre suivante, H. Cromwell dit: « Je pense qu'il serait très-avantageux pour vos affaires là-bas, et pour les nôtres ici, que vous jugeassiez à propos d'envoyer 1500 ou 2,000 enfants de douze à quatorze ans dans le lieu sus-mentionné. Nous pouvons aisément nous en passer; ils vous seront utiles, et peut-être serait-ce un moyen d'en faire des Anglais, ou pour mieux dire des chrétiens » (p. 40). Thurloe répond : « La commission du conseil a décidé qu'on prendrait à cet effet 1,000 jeunes filles et autant de jeunes garçons. » P. 75.

well, lorsqu'il eut atteint l'apogée de sa puissance, eut recours à un nouveau moyen. Il invita à diverses reprises les fugitifs qui, sous le règne du dernier roi, s'étaient établis dans la Nouvelle-Angleterre, à abandonner leurs plantations, et à accepter des terres en Irlande. Sur leur refus, il fit la même offre aux Vaudois, protestants du Piémont, mais ce fut également sans succès. Ils préférèrent les vallées de leur patrie, quoique sous le gouvernement d'un prince catholique dont ils s'étaient attiré l'inimitié, aux campagnes verdoyantes d'Érin, et à tous les biens que pouvaient leur procurer les soins paternels et la foi religieuse du Protecteur (1).

3. Dans un acte qui avait pour titre « Acte pour la constitution de l'Irlande, » le parlement divisa les royalistes et les catholiques en différentes classes, et créa pour chaque classe divers degrés de pénalité. On punit de mort et de la confiscation des biens tous les grands propriétaires de terres; on bannit ceux qui avaient accepté des brevets; on condamna à la confiscation des deux tiers de leurs biens tous ceux qui avaient porté les armes sous les confédérés et le lieutenant du roi, et à la confiscation d'un tiers toutes les personnes qui n'avaient point été au service du parlement, ou qui n'avaient point montré un attachement constant pour la république d'Angleterre. Tel fut le sort des propriétaires. Quant à tous ceux dont les biens « réels et personnels » ne s'élevaient pas à la valeur de 10 livres sterling, on leur offrit généreusement amnistie pleine et entière (2).

Cependant on eut grand soin que le tiers des biens qu'on devait, par cet acte, restituer aux propriétaires, ne leur fût point rendu dans les lieux où ils avaient eu leurs propriétés, mais « dans ceux que le parlement jugerait convenable de fixer pour le rétablissement efficace de la nation. » Quand le premier plan d'extermination eut manqué, on en adopta un autre, qui consistait à renfermer les propriétaires catholiques dans le Connaught et dans le comté de Clare, au delà de la rivière Shannon, et à partager le reste de l'île, Leinster, Munster et Ulster, entre des colons protestants. « Cette mesure préviendrait, disait-on, les différends qui s'élèveraient inévitablement entre les nouveaux colons et les anciens propriétaires; rendrait la rébellion moins facile et moins à craindre; détruirait l'influence héréditaire des chefs sur les familles de leurs tenanciers, et des propriétaires sur leurs fermiers. » Ce fut alors (1653, 26 sept.) que le petit parlement, convoqué par Cromwell et ses officiers, passa un second acte, qui assignait à toutes les personnes désignées par les qualifications du premier acte une quantité proportionnée de terre sur la rive droite du Shannon, réservant les comtés de Limerick, de Tipperary et de Waterford, dans le Munster; le comté du roi, de la reine, de West-Meath et d'East-Meath, dans le Leinster; et de Down, d'Antrim, et d'Armagh, dans l'Ulster, pour être partagés, en portions égales, aux aventuriers anglais qui avaient fourni de l'argent au commencement de la guerre, et pour payer la solde arriérée de l'armée qui avait servi en Irlande depuis que Cromwell en avait pris le commandement. On destina aux besoins futurs du gouvernement les confiscations faites dans les comtés de Dublin, de Cork, de Kildare, et de Carlow; on imposa à celles des autres comtés le payement du déficit, s'il y en avait un, dans les dix premières années; la liquidation de quelques dettes publiques, et les arriérés dus à l'armée d'Irlande antérieurement à la bataille de Rathmines.

Pour faire exécuter cet acte, les commissaires ordonnèrent, par des proclamations successives, à toutes les personnes comprises dans les catégories, et en outre, à toutes celles qui avaient porté les armes contre le parlement, « de se retirer et de s'établir » dans le Connaught et le comté de Clare, avant le 1er mai 1654 (1). On ne connaît pas exactement le nombre de ceux qui se décidèrent à obéir; mais il est évident qu'il s'éleva à un nombre considérable, puisque la quantité de terrain qui leur fut accordée en place du tiers de leurs biens comprenait plus

(1) Hutchinson, Hist. de Massachuset, 190. Thurloe, 3, 459.

(2) Journaux, 12 août, 1652. Scobell, 197. Ludlow, I, 370. Dans l'appendice, j'ai copié textuellement cet acte sur l'original, qui est en la possession de Thomas Lloyd, esq. Voyez la note AA à la fin du volume.

(1) Voyez sur cette affaire : « Le grand sujet de *Transplantation* en Irlande discuté, » 1654. Laurence, « L'intérêt de l'Angleterre dans la Transplantation d'Irlande, » 1651; et « La réponse à Laurence, » par Vincent Gookin, auteur du premier traité.

de 800,000 acres d'Angleterre. Un grand nombre cependant refusèrent : retirés dans des marais et dans les lieux inaccessibles, ils formèrent des corps d'hommes armés, et subsistèrent, eux et leurs gens, des déprédations qu'ils exerçaient sur ceux qui occupaient leurs terres : on les appelait « Rapperees et Tories » (1), et ils devinrent si redoutables aux nouveaux colons, que, dans certains districts, on offrait jusqu'à 200 livres pour la tête du chef de la bande, et 40 pour celle d'un simple tory (2).

Pour soutenir ce système de spoliation, et enchaîner les passions vindicatives des naturels, il devint nécessaire de proclamer la loi martiale, et d'ajouter à l'arbitraire et à la rigueur des ordonnances. On ne permit à aucun catholique de résider dans une ville de garnison ou de marché, de s'éloigner de plus d'un mille de son habitation sans être porteur d'un passe-port qui désignait sa personne, son âge et sa profession ; toute réunion de quatre personnes, outre celles de la famille, était déclarée assemblée illégale et factieuse ; ce fut un crime capital de porter des armes ou d'en avoir chez soi ; le premier venu pouvait tuer, sans l'ordre du magistrat, tout Irlandais transplanté qu'il rencontrait sur la rive gauche du Shannon. Il est peu de nations qui aient été réduites à un état d'esclavage plus odieux et plus oppressif. Sous prétexte de la violation de ces lois, on les outrageait dans ce qu'ils avaient de plus cher, et on versait leur sang avec impunité. Leurs propriétés, leur liberté, leur vie, étaient à la merci des petits tyrans qui les environnaient, des colons étrangers et des chefs des postes militaires, que la vengeance et l'intérêt poussaient à humilier et à exterminer la population indigène (3).

La religion des Irlandais devint une source nouvelle d'inquiétudes jalouses pour les fanatiques vainqueurs. Par l'un des articles conclus avec lord Westmeath, on avait stipulé que tous les habitants de l'Irlande jouiraient du bénéfice d'un acte qui venait d'être passé en Angleterre « pour adoucir, en faveur des personnes paisibles, la rigueur des actes précédents en matière de religion ; » et que les réfractaires irlandais ne pourraient être contraints à assister malgré eux à aucune cérémonie contraire à leur conscience. Lorsque l'on présenta le traité à ratifier, cette concession choqua et scandalisa la piété des « saints. » La première proposition fut rejetée sur-le-champ ; et, si la seconde passa à une faible majorité, grâce aux efforts de Marten et de Vane, ce fut avec cette restriction, que « l'article ne donnerait pas la moindre permission, protection ou tolérance à l'exercice du culte catholique, en quelque manière que ce fût » (1).

Pour se conformer à l'esprit de ces actes, les commissaires civils ordonnèrent, par une proclamation, à tous les prêtres catholiques de quitter l'Irlande dans un délai de vingt jours (1653, 6 janv.), sous peine d'être traités comme coupables de haute trahison, et défendirent à toute personne de donner asile à aucun membre du clergé, sous peine de mort. D'autres mesures furent ajoutées successivement dans le même but. Quiconque connaissait le lieu de la retraite d'un prêtre et ne la révélait pas aux autorités, devait être fouetté publiquement et avoir les oreilles coupées. On imposait une amende de 30 pences à ceux qui manquaient le dimanche au service de l'église de la paroisse ; on autorisait les magistrats à enlever les enfants des catholiques, pour les faire élever en Angleterre ; à proposer le serment d'abjuration à tous les individus âgés de vingt et un ans ; en cas de refus, à les assujettir à un emprisonnement dont la durée était arbitraire, ainsi qu'à la confiscation des deux tiers de leurs propriétés réelles et personnelles (2).

Durant cette période, le clergé catholique fut exposé à la persécution la plus cruelle qu'il eût jamais soufferte dans l'île. Dans les temps antérieurs, les gouverneurs n'osaient point exécuter dans toute leur rigueur les lois contre les prêtres catholiques ; et les fugitifs trouvaient facilement sûreté et protection dans les domaines des grands propriétaires fonciers. Mais alors le peuple irlandais était abattu aux pieds des vainqueurs ; la force militaire était distribuée par détachements dans tout le pays ; l'antipathie

(1) « Tory. » Ce nom de parti célèbre dérive de *tornighim*, mot qui signifie « poursuivre pour piller. » O'Conor, Bib. Stowensis, II, 460.

(2) Diary de Burton, 2, 210.

(3) Bruodin, 693. Hibernia Dominicana, 706.

(1) Journaux, 1652, 1 juin.

(2) Hibernia Dominicana, 707. Bruodin, 696. Porter, « Compendium Annalium ecclesiasticorum. » Romæ, 690, p. 292.

religieuse et l'espoir des récompenses stimulaient leur vigilance; et ils avaient un moyen facile de découvrir ceux qu'ils cherchaient, dans la défense de voyager sans une permission du magistrat. On découvrit et on pendit plusieurs des prêtres qui continuaient à rester dans le pays. Ceux qui échappaient aux recherches se cachaient dans les cavernes des montagnes, ou dans les cabanes solitaires élevées au milieu des marais, d'où ils sortaient la nuit pour aller porter les consolations de la religion sous les huttes de leurs compatriotes souffrants et opprimés (1).

4. Le pouvoir de la république fut établi aussi solidement en Écosse qu'en Irlande. Lorsque Cromwell marcha à la poursuite du roi vers Worcester, il laissa Monk avec 8,000 hommes pour achever la conquête du royaume. Monk investit Stirling, et les montagnards qui composaient la garnison, alarmés par l'explosion des bombes que lançaient les batteries, forcèrent le gouverneur de capituler (1651, 14 août). Cette place vierge, qui n'avait jamais été souillée par la présence d'un vainqueur (2), se soumit aux «sectaires» anglais ; et ce qu'il y eut encore de plus mortifiant pour l'orgueil de la nation, les vêtements royaux, une partie des insignes de la royauté, et les archives de la nation, furent arrachés sans respect de leur sanctuaire, et envoyés à Londres comme des trophées de la victoire. De là le général anglais marcha sur Dundee, dont le gouverneur, Lumsden, lui envoya un orgueilleux défi. Tandis qu'il se préparait à donner l'assaut, il apprit que les lords écossais, à qui Charles avait confié le gouvernement en son absence, étaient assemblés en conseil à Ellet, dans le comté d'Angus. Il détacha 1,000 cavaliers sous la conduite des colonels Alured et Morgan : secondés, à ce qu'on croit, par la trahison, ils entrèrent dans Ellet à quatre heures du matin (28 août). On fit 300 prisonniers, parmi lesquels étaient les membres des deux comités des États de l'Église, plusieurs pairs, et toute la noblesse des environs; lesquels, avec d'autres individus que le général jugea hostiles ou dangereux à la cause de la république, suivirent les archives de leur pays dans la capitale de l'Angleterre. Bientôt une brèche fut ouverte à Dundee; les assiégés ne résistèrent point au choc des assaillants, et le gouverneur et la garnison furent massacrés (1er sept.). Je laisse à l'imagination le soin de se retracer tout ce que les habitants eurent à souffrir de la violence, de la brutalité et de la rapacité d'un ennemi victorieux. La place de Dundee, vu sa force supérieure, avait été choisie par un grand nombre de personnes pour le dépôt de leurs effets les plus précieux : tous ces objets, de même que 60 vaisseaux et leurs cargaisons, qui étaient dans le port, devinrent la proie des vainqueurs (1).

Saint-Andrews, Aberdeen, Montrose, effrayés par ce terrible exemple, ouvrirent leurs portes. Le comte de Huntley et lord Balcarras se soumirent. Quelques forteresses, qui restaient encore, capitulèrent l'une après l'autre; et si Argyle, au milieu de son clan, se maintint quelque temps dans une indépendance précaire, ce n'est pas qu'il eût conçu l'espoir d'éviter le joug, mais parce qu'il voulait obtenir du parlement la reconnaissance d'une dette qu'il réclamait du gouvernement anglais (2). Pour arrêter toute tentative de résistance en la rendant impossible, on augmenta successivement l'armée jusqu'au nombre de 20,000 hommes (3); on résolut de construire des citadelles en pierre à Ayr, Leith, Perth et Inverness,

(1) Lettres manuscrites en ma possession. Bruodin, 696. On publia aussi une proclamation qui ordonnait à toutes les religieuses de se marier ou de quitter l'Irlande. On les transporta successivement en Belgique, en France et en Espagne, où elles reçurent l'hospitalité dans les couvents de leurs ordres respectifs.

(2) Le roi Jacques avait fait graver sur les murs cette orgueilleuse inscription : «Hæc nobis invicta tulerunt «centum sex proavi,» 1617. Echard, 697.

(1) Heath, 301, 302. Whitelock, 508. Journaux, 27 août. Balfour, IV, 314, 315. «Monk ordonna de passer au fil de l'épée tous les individus des deux sexes. Il y eut de tués environ 800 habitants et soldats, et à peu près 200 femmes et enfants. Le butin qu'ils firent dans le pillage de la ville excéda 2 millions et demi» (200,000 liv.). Cependant il paraît que toute la garnison ne fut point passée au fil de l'épée, d'après la mention insérée dans les journaux (12 sept.), d'une liste d'officiers faits prisonniers. Le capitaine Kelly avait accordé la vie à Lumsden; mais il fut tué dans la rue, d'un coup de pistolet, par le major Butler, au moment où Kelly le conduisait à Monk. Echard, 698.

(2) Balfour, IV, 315. Heath, 301, 308, 310, 313. Whitelock, 514, 534, 543.

(3) Journaux, 2 déc. 1652.

et une longue chaîne de postes militaires, qui traversait les montagnes, servit, sinon à dompter, du moins à réprimer l'orgueil outragé et l'indignation des naturels. Le parlement déclara domaines nationaux les biens et les possessions de la couronne, confisqua les propriétés de ceux qui s'étaient unis au roi et au duc d'Hamilton dans leurs invasions en Angleterre, à l'exception de ceux qui ne possédaient pas plus de 5 livres, s'ils étaient dans le commerce, et de ceux qui ne possédaient que 100 livres, s'ils ne le faisaient pas. Toute autorité qui dérivait d'une autre source que du parlement d'Angleterre fut abolie par une proclamation (1652, 31 janv.). On remplaça les shérifs et les autres officiers civils dont la fidélité était douteuse, par d'autres qui étaient dévoués à la république; on imposa une taxe annuelle de 130,000 livres, pour tenir lieu des logements militaires, et subvenir aux besoins de l'armée; et des juges anglais, assistés de trois ou quatre habitants du pays, furent délégués pour parcourir les lieux de juridiction, et exercer l'autorité judiciaire, à l'exclusion des cours de justice établies (2). Les Écossais ne se soumirent à ces innovations qu'avec une douleur mêlée de honte. Mais la mesure des maux de leur patrie leur parut comblée, lorsqu'on ajouta le projet d'incorporer les deux États dans une même république, sans autorité royale, et sans l'influence aristocratique d'une chambre de pairs. Il y a chez tous les peuples un amour de l'indépendance nationale, dont le paysan même est animé, et ici ce sentiment de fierté était fortifié par la religion. Les ministres, comme chargés du soin des affaires ecclésiastiques, n'avaient point à s'occuper des conséquences politiques d'une union qui tendait à abaisser l'Écosse au rang d'une province; mais ils défendirent au peuple de consentir à cette mesure, parce qu'elle était contraire au covenant, et tendait « à établir la subordination de l'Église envers l'État, dans les choses du Christ » (1). Les commissaires du parlement (ils étaient huit, et avaient S. John et Vane à leur tête), forts du pouvoir de l'épée, se moquèrent des menaces de l'Église. Ils assemblèrent à Dalkeith les représentants des comtés et des bourgs, qui avaient reçu l'ordre d'apporter avec eux le plein pouvoir de traiter et de conclure relativement à l'union des deux pays. Vingt-huit des trente comtés et quarante-quatre des cinquante-huit bourgs donnèrent leur consentement. Le résultat fut une seconde réunion à Édimbourg, dans laquelle on choisit vingt et un députés pour traiter des conditions avec les commissaires du parlement à Westminster (22 sept.). Des conférences se tinrent dans ce dernier lieu, et l'on y discuta un grand nombre d'articles; mais avant que le plan eût été arrangé à l'amiable, le parlement lui-même fut renversé avec tous ses projets par l'heureuse ambition de Cromwell (2) (12 oct.).

De la conquête de l'Irlande et de l'Écosse nous porterons nos regards sur ce qui se passa entre la république et les puissances étrangères. Le roi de Portugal fut le premier qui provoqua sa colère, et ressentit les effets de sa vengeance. A une époque antérieure, en 1649 (mars), le prince Rupert, avec la flotte qui s'était révoltée contre le parlement en faveur du dernier roi, partit du Texel, vint croiser dans le canal d'Irlande, et causa des pertes énormes au commerce anglais. Vane, à l'activité duquel on avait confié le département de la marine, mit tous ses soins à équiper une flotte formidable, dont il donna le commandement à trois officiers, Blake, Dean et Popham. Rupert se retira dans le port de Kinsale devant des forces supérieures : les batteries tinrent ses ennemis en respect (mai), et les Irlandais lui four-

(1) Ludlow, 345. Heath, 313, 326. Whitelock, 528, 542. Journaux, 19 nov. Journal de Leicester, 129. Dans leur tournée, les juges anglais furent surpris de l'esprit processif et vindicatif que les Écossais manifestaient. Plus de 1,000 individus furent traduits devant eux comme prévenus d'adultères, d'incestes, et d'autres crimes qu'ils avaient été obligés de confesser à l'Église pendant les vingt ou trente dernières années. Lorsqu'il n'y avait pas d'autre preuve, on renvoyait les accusés. Soixante personnes furent accusées, de la même manière, de sorcellerie, et également acquittées : car, quoiqu'elles eussent avoué le crime, l'aveu leur avait été arraché par la torture. On avait coutume de lier la prétendue sorcière par les deux mains, et de la fouetter jusqu'à ce qu'elle eût avoué; ou de lui tenir une chandelle allumée sous la plante des pieds entre les orteils, ou sous quelque partie de la tête; enfin de faire porter à l'accusée une chemise de crin trempée dans du vinaigre. Voyez Whitelock, 513, 541, 545, 547, 548

(1) Whitelock, 521. Heath, 307.

(2) Journaux, 1652 : 15, 29 septembre; 29 octobre; 23 novembre

nirent des hommes et des provisions. Enfin les victoires de Cromwell sur terre l'avertirent qu'il était temps de quitter son asile; et, en perdant 3 vaisseaux, il parvint à se frayer un passage au travers de l'escadre qui le bloquait, aborda aux côtes d'Espagne (oct.), et pendant les mois d'hiver, chercha un abri dans les eaux du Tage. Au printemps (1650, mars), Blake parut avec 18 vaisseaux de guerre à l'embouchure de cette rivière : il demanda la permission d'attaquer le pirate qui était à l'ancre, mais il reçut du roi de Portugal un refus péremptoire; et, comme il cherchait à forcer le passage en remontant la rivière, il fut repoussé par le feu des batteries. Conformément à ses instructions, il se vengea lui-même sur le commerce portugais et Jean, par voie de représailles, arrêta les commerçants anglais, et s'empara de leurs biens. Cependant, alarmé des pertes de ses sujets, il obligea Rupert à sortir du Tage (1), et dépêcha (oct.) un envoyé, nommé Guimaraes, pour solliciter un accommodement. Tous les papiers (17 décembre) qui s'échangeaient entre ce ministre et les commissaires étaient mis sous les yeux du parlement (1651, 4 avril), qui les approuvait, les rejetait, ou les modifiait. Guimaraes adhéra aux préliminaires (22 avril) que demandait le conseil : savoir, que les négociants anglais arrêtés en Portugal seraient mis en liberté; qu'ils recevraient une indemnité pour les pertes qu'ils avaient éprouvées, et que le roi de Portugal payerait une somme d'argent pour les dépenses de la flotte anglaise; mais il prolongea la négociation (16 mai) par des disputes de dates et autres minuties, et on lui signifia avec hauteur l'ordre de quitter le territoire de la république.

(1) Thurloe, I, 134, 142, 155. Heath, 254, 256, 275. Whitelock, 406, 429, 449, 463, 475. Clarendon, III, 338. Rupert fit voile pour la Méditerranée, et y subsista par la piraterie, capturant non-seulement les vaisseaux anglais, mais ceux des Espagnols et des Génois. Il considérait comme ennemis ceux qui ne le favorisaient pas. Chassé de la Méditerranée par les Anglais, il se rendit dans les Indes occidentales, où il fit souffrir de plus grandes pertes au commerce espagnol qu'au commerce anglais. Le prince Maurice, son frère, y périt dans une tempête. Rupert, ne pouvant s'opposer à ses ennemis avec quelque chance de succès, revint en Europe, et jeta l'ancre dans le port de Nantes, en mars 1652. Il vendit ses deux vaisseaux de guerre au cardinal Mazarin. Heath, 337 Whitelock, 552. Clarendon, III, 513, 520.

Quelque humiliant que fût ce résultat pour Jean, il ne pouvait s'y opposer (1652, 7 juillet); le comte de Camera fut envoyé en Angleterre avec le titre d'ambassadeur extraordinaire : il souscrivit à tout ce qu'on demanda; mais la conclusion du traité fut interrompue par l'usurpation de Cromwell (1653, 5 janvier), et il se passa encore une année avant qu'il fût signé (1654, 10 juillet). Par ce traité, on accordait des priviléges considérables aux marchands anglais; on désignait quatre commissaires, dont deux anglais et deux portugais, pour fixer toutes les réclamations contre le gouvernement portugais. On convint qu'un commissaire anglais (14 juillet) recevrait la moitié de tous les droits que les commerçants de sa nation payeraient dans tous les ports du Portugal, pour former les fonds nécessaires à la liquidation de la dette (1).

La cour d'Espagne s'était toujours comportée avec froideur et avec réserve vis-à-vis de Charles I[er] (et cela ne nous surprendra pas, si nous nous rappelons ses procédés à l'égard de l'infante). L'ambassadeur Cardenas continua de résider à Londres même après l'exécution du roi; et ce fut le premier ministre étranger que le parlement honora d'une audience publique. Son principal objet fut de resserrer les liens de l'amitié entre la république et son pays. Il la voyait avec plaisir en état d'hostilité contre le Portugal et les Provinces Unies, anciens ennemis de l'Espagne. Il obtint de son souverain qu'il consentirait à recevoir à la cour de Madrid un ministre accrédité par le parlement. (1650, 31 janv.). La personne qu'on choisit pour remplir cette charge fut Ascham, homme qui, par ses écrits, s'était rendu particulièrement odieux aux royalistes. Il débarqua près de Cadix (3 avril), s'avança jusqu'à Madrid sous la protection d'une escorte, et demeura (26 mai) dans une auberge jusqu'à ce qu'on lui eût préparé une résidence convenable. Le lendemain (27 mai), tandis qu'il était à dîner avec Riba, moine renégat, son interprète, six Anglais entrèrent dans la maison : quatre restèrent en bas pour veiller, deux se précipitèrent dans l'appartement en s'écriant : « Soyez bien

(1) Journaux, 1650 : 17 déc.; 1651 : 11, 22, 24 avril; 7, 13, 16 mai; 1652 : 30 sept., 15 déc.; 1653 : 5 janvier. Whitelock, 483. Dumont, VI, p. 11, 82.

venus, mes braves! soyez bien venus!» et en une minute l'ambassadeur et son interprète tombèrent sur le plancher, baignés dans leur sang. L'un des assassins, qui était domestique de Cottington et de Hyde, envoyés de Charles, s'enfuit dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, et s'esquiva; les cinq autres se réfugièrent dans une chapelle voisine, d'où ils furent conduits dans la prison commune par l'ordre du roi. Le résultat de leur procès fut pour tous une condamnation à mort. On reconnaissait que ce crime ne pouvait se justifier; cependant le public était pour les coupables. Le peuple, le clergé, les ambassadeurs étrangers, cherchèrent tous à les dérober au châtiment; et quoique le droit d'asile ne protégeât point les assassins, on persuada au roi, mais avec peine, de les renvoyer dans leur premier refuge. Ils étaient en sûreté tant qu'ils demeuraient dans son enceinte; mais du moment qu'ils quittaient le sanctuaire, leurs vies tombaient sous la puissance de la loi. Le peuple leur fournit des provisions et les moyens de s'échapper. Ils sortirent de Madrid; la police les poursuivit: Sparkes, natif du Hampshire, fut pris à 3 milles de la ville, et le parlement, ne pouvant obtenir davantage, parut satisfait du sang d'une seule victime (1).

Ces négociations se terminèrent paisiblement; mais celles qui eurent lieu avec les Provinces Unies, quoique commencées avec des sentiments d'amitié, se terminèrent par des hostilités. On pouvait s'attendre à ce que les Hollandais, pleins du souvenir des glorieux efforts de leurs pères pour leur liberté, verraient avec transport le triomphe des républicains d'Angleterre. Mais Guillaume II, prince d'Orange, avait épousé une fille de Charles Ier; le peuple et l'armée étaient entrés dans ses projets et dans ses intérêts; et ses partisans avaient la majorité dans les États Généraux et dans tous les états provinciaux, excepté dans ceux de la Hollande et de la Frise occidentale. Tant qu'il vécut, on ne put obtenir ni la punition du meurtre de Dorislaus, ni d'audience pour Strickland, l'ambassadeur résident, quoique cette faveur fût accordée souvent à Boswell, envoyé de Charles (1). Mais au mois de novembre, ce prince mourut de la petite vérole, dans sa vingt-quatrième année (1650, 6 nov.), et quelques jours après (14 novembre), sa veuve accoucha d'un fils, Guillaume III, le même qui, dans la suite, monta sur le trône d'Angleterre. L'enfance de son successeur donna de l'audace au parti démocratique, qui abolit la charge de stathouder, et reprit l'ascendant dans le gouvernement. Sur la nouvelle de cette révolution, le conseil décida que Saint-John, le chef de la justice ordinaire, et Strikland, le premier résident, seraient envoyés comme ambassadeurs extraordinaires aux États Généraux. Saint-John, ayant sous les yeux le sort d'Ascham, chercha à éviter cette dangereuse mission : il allégua le mauvais état de sa santé, l'insalubrité du climat; mais le parlement se moqua de sa timidité, et sa pétition fut rejetée (1651, 28 janv.) par une majorité considérable (2).

Parmi les nombreux projets que l'enivrement du succès inspirait aux chefs de la république anglaise, était celui de former, en incorporant les Provinces Unies à la république d'Angleterre, une grande et puissante république, capable de frapper de terreur toutes les têtes couronnées de l'Europe. Mais on prévit tant de difficultés, on éleva tant d'objections, que les ambassadeurs reçurent l'instruction de se restreindre à la proposition plus modérée « d'une union et d'une alliance intimes et étroites,» qui pussent donner à chacune « un intérêt mutuel et essentiel » à la prospérité de l'autre. Ils firent leur entrée publique (10 mars) à La Haye, avec l'appareil et la suite qui convenaient aux représentants d'une nation puissante. Mais cet éclat extérieur n'arrêta point l'expression des sentiments du peuple, qui les manifesta par des sifflets et par des murmures, et n'intimida point les royalistes, qui cherchaient toutes les occasions d'insulter « les *choses* qu'on appelait ambassadeurs » (3). Les États n'avaient point

(1) Comparez Clarendon, III, 369, avec les pièces dans Thurloe, I, 148-153, 202, et les Mélanges Harléiens, IV, 280.

(1) Thurloe, I, 112, 113, 114, 124.

(2) Journaux, 1651 : 21, 23, 28 janvier.

(3) C'est ainsi qu'on les appelle continuellement dans la correspondance des royalistes. Carte, Lettres, I, 447, 469; II, 11. Les domestiques de Strickland furent attaqués à sa porte par six cavaliers armés; on fit une tentative pour entrer de force dans la chambre de Saint-John;

oublié l'offensant délai qu'avait mis le parlement à répondre à leur ambassade d'intercession pour la vie de Charles I[er]; et ils ne pouvaient lui pardonner le ton de supériorité qu'il prenait alors, en prescrivant un certain temps dans l'espace duquel la négociation devait être terminée. Cet orgueil rencontra un orgueil égal: on força les ambassadeurs à solliciter une prolongation de leurs pouvoirs; et le traité marcha avec plus de rapidité (17 avril). Les Anglais proposaient une confédération pour conserver les libertés de chaque nation contre les ennemis de l'une ou de l'autre, qui les attaqueraient sur terre et sur mer (10 mai), et le renouvellement du traité entier de 1495, avec toutes les modifications qui pouvaient convenir aux temps et aux circonstances présentes. Les États ayant demandé en vain l'explication de la confédération qu'on proposait, présentèrent un contre-projet (14 juin). Tandis que les différents articles étaient en discussion, le temps fixé par le parlement expira, et les ambassadeurs partirent (20 juin). Ce fut ensuite un sujet de controverse de savoir à qui l'on devait attribuer la rupture de la négociation. Les Hollandais blâmaient le ton brusque et orgueilleux de Saint-John et de son collègue; les ambassadeurs accusaient les États d'avoir créé à dessein des retards, afin de ne point s'engager par un traité avec la république, avant d'avoir vu l'issue du différend entre le roi d'Écosse et Olivier Cromwell (1).

Peu de temps après, la querelle fut décidée par la bataille de Worcester, et les États s'abaissèrent à leur tour au rôle de solliciteurs. Leurs ambassadeurs arrivèrent en Angleterre, avec l'intention de reprendre la négociation au point où elle avait été interrompue par le départ de Saint-John et de son collègue; mais les circonstances étaient changées alors : le succès avait accru les prétentions du parlement, et le lion britannique, au lieu de fuir devant le lion belgique, essayait ses forces contre lui. Sur les représentations de quelques marchands qui croyaient avoir été offensés par la marine hollandaise, on avait donné des lettres de marque à un grand nombre d'individus, et plus de 80 prises avaient été amenées dans les ports d'Angleterre (1). En outre, on passa, et on mit à exécution l'acte de navigation, dans lequel on spécifiait qu'aucunes marchandises (9 octobre), productions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, ne pourraient être importées dans ce pays que sur des vaisseaux qui appartiendraient à l'Angleterre ou à ses colonies; et qu'aucun produit, ou matière travaillée, de quelque partie de l'Europe que ce fût, n'y pourrait être importée, sinon dans des vaisseaux appartenant à l'Angleterre, ou au pays dans lequel ces marchandises seraient le produit du sol ou des manufactures (2). Jusque-là, les Hollandais avaient été les courtiers de l'Europe : cet acte, né du ressentiment de Saint-John, détruisit une branche importante et lucrative de leur prospérité commerciale. Les ambassadeurs demandèrent aussitôt, mais en vain, que si on ne le rejetait pas, on le suspendît au moins pendant la négociation.

Les marchands hollandais sollicitèrent la permission de s'indemniser par des représailles; les États ordonnèrent d'équiper une flotte nombreuse; et ils annoncèrent à toutes les puissances voisines que leur but n'était point de

Édouard, fils de la reine de Bohême, appela publiquement les ambassadeurs « coquins et chiens; » et le jeune duc d'York, ayant rencontré par hasard Saint-John, qui refusa de se ranger pour le laisser passer, arracha le chapeau de l'ambassadeur de dessus sa tête, et le lui jeta au visage en disant : « Apprends, parricide, à respecter le frère de ton roi. — Je ne daigne reconnaître aucun de vous, race de vagabonds, » répondit celui-ci. Le duc tira son épée; mais l'intervention des spectateurs l'empêcha d'aller plus loin. (Nouvelle Histoire du parlement, III, 364.)

(1) Thurloe, I, 179, 183, 188-195. Heath, 285-287. Carte, Lettres, I, 464. Journal de Leicester, 107. Histoire du parlement, XX, 469.

(1) Il paraît probable que les lettres de marque ne furent point accordées contre les Hollandais, mais contre les Français, comme on le faisait depuis quelque temps; et que les vaisseaux hollandais furent retenus sous le prétexte qu'ils avaient des marchandises françaises à bord, « suivant les prétextes de représailles contre les Français et autres » (Dumont, VI, ij, 32).

(2) On fit une exception en faveur des marchandises du Levant, des Indes orientales, et des ports d'Espagne et de Portugal, qui pouvaient être importées des places ordinaires de commerce, quoiqu'elles ne fussent point le produit du sol du lieu. La peine était la confiscation du vaisseau et de la cargaison, une moitié au profit de la république, l'autre au profit du capteur (New parl. Hist., iij, 1374).

faire la guerre, mais de donner protection à leur commerce. Cette communication fut reçue comme une menace par le conseil d'État : on donna l'ordre aux vaisseaux de guerre anglais de faire rendre, dans les mers des continents, au pavillon de la république les mêmes honneurs qu'on rendait autrefois à celui du roi. On rappela aux ambassadeurs les réclamations d'indemnité pour les pertes que les Anglais avaient éprouvées dans les Indes orientales, et du dixième des harengs que les pêcheurs hollandais leur devaient pour la permission d'exercer leur commerce dans les mers d'Angleterre.

Tandis que les conférences étaient pendantes, le commodore Young rencontra dans la Manche une flotte de marchands hollandais sous escorte; et après un combat opiniâtre, il força les soldats à saluer le pavillon anglais (14 mai). Peu de jours après, on vit paraître le célèbre Van Tromp dans les Dunes avec 24 voiles (18 mai). Il dit au commandant anglais Bourne, pour justifier son arrivée, qu'il n'avait aucun projet hostile, mais qu'il allait chercher quelques ancres et quelques câbles qui avaient été perdus sur la côte opposée (19 mai). Le lendemain il rencontra Blake hors du port de Douvres: un combat s'ensuivit entre les chefs rivaux; et sur le soir, lorsque les flottes se séparèrent, les Anglais enlevèrent 2 vaisseaux de 30 canons. Ils en emmenèrent un et abandonnèrent l'autre à cause du mauvais état où il avait été mis.

Ce fut une question assez importante de savoir qui avait été l'agresseur. Blake assura que Van Tromp était venu sans motif insulter la flotte anglaise dans ses propres parages, et qu'il avait provoqué le combat en faisant feu de la première bordée. Le commandant hollandais répondit qu'il croisait pour la protection du commerce; que le vent l'avait poussé sur les côtes d'Angleterre, qu'il n'avait point eu l'intention de combattre jusqu'à ce qu'il eut reçu le feu du vaisseau de Blake, et que, pendant l'action, il s'était soigneusement tenu sur la défensive, quoiqu'il eût pu, en raison de ses forces supérieures, écraser les assaillants (1).

Le lecteur pensera probablement que ceux qui se soumettaient à solliciter la continuation de la paix ne furent point les premiers à chercher les hostilités. Aussitôt après ce combat naval, le conseil ordonna à tous les amiraux anglais de poursuivre, attaquer et détruire tous les vaisseaux que possédaient les Provinces Unies : dans le courant d'un mois, on captura, on fit échouer ou on brûla plus de 70 vaisseaux marchands, et l'on fit beaucoup de prisonniers de guerre. Les Hollandais, au contraire, s'abstinrent de représailles (24 et 27 mai, 3 juin); leurs ambassadeurs assurèrent par trois fois le conseil que le combat avait eu lieu sans qu'ils le sussent, et au plus profond regret des États; et, dans toutes les occasions, ils demandèrent avec instance qu'on n'adoptât pas des mesures violentes et précipitées qui pouvaient conduire à des conséquences si préjudiciables aux deux nations. On leur répondit que, comme il était prouvé que les États avaient l'intention d'usurper les droits de l'Angleterre sur mer, et de détruire ses vaisseaux, le rempart de ses droits, il était du devoir du parlement de demander réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir.

Aussitôt après arriva Pauw, le grand pensionnaire (11 juin). Il répéta, avec les protestations les plus solennelles, et d'après ce qui était à sa connaissance, ce qu'avaient affirmé les ambassadeurs, proposa d'établir une cour d'enquête (17 juin), composée d'un nombre égal de commissaires de chaque nation, et d'infliger un châtiment exemplaire à l'officier qu'on reconnaîtrait avoir provoqué le combat, et demanda de cesser les hostilités et de reprendre la négociation. Comme il ne recevait d'autre réponse que celle qu'on avait déjà faite à ses collègues, il demanda ce qu'on voulait dire par ces mots « de réparation et de sécurité. » On lu

(1) Le grand argument du parlement, dans sa déclaration, est celui-ci : « Tromp quitta sa route pour rencontrer la flotte anglaise, et fit feu sur Blake sans provocation. Les États ne l'ont pas puni, mais lui ont conservé le commandement; ainsi il a agi par leurs ordres, et ce sont eux qui ont commencé la guerre. » L'autre partie repoussait ces trois assertions. Tromp donnait les raisons qui l'avaient conduit dans les parages de la flotte anglaise; et les États affirmaient, d'après les renseignements qu'ils avaient pris, que Tromp avait donné l'ordre de plier les voiles, et s'occupait de faire préparer sa chaloupe pour complimenter l'amiral anglais, au moment où il reçut une bordée de l'impatience de Blake. Dumont IV, p. ij, 38. Leclerc, I, 315, 317. Basnage, I, 254.

répondit, par ordre du parlement (25 juin), que le gouvernement anglais attendait satisfaction entière de toutes les pertes auxquelles les États l'avaient exposé par leurs préparatifs et leurs attentats, et espérait trouver la sécurité pour l'avenir dans une alliance qui lierait indissolublement les intérêts des deux nations. Il est évident que ces conditions étaient telles que l'orgueil des États devait se refuser à y consentir : Pauw demanda audience pour prendre congé du parlement, et tout espoir de réconciliation s'évanouit (1) (30 juin).

Si les Hollandais avaient jusque-là sollicité la paix, ce n'était pas qu'ils craignissent les résultats de la guerre. La mer était leur élément naturel, et leur supériorité maritime avait été depuis longtemps ouvertement ou tacitement reconnue par toutes les puissances de l'Europe. Mais ils jugèrent sagement qu'aucune victoire ne pourrait réparer les pertes qu'ils seraient obligés de supporter par l'extinction de leur pêche et la suspension de leur commerce (2).

D'une autre part, ce fut un bonheur pour la république que les déprédations du prince Rupert eussent tourné l'attention des principaux chefs vers les affaires maritimes. La flotte avait été quatre ans en expédition. Les officiers et les soldats étaient animés du même esprit de liberté et d'enthousiasme religieux que celui qui distinguait les armées de terre. Ayscue, après avoir soumis les Barbades, était revenu depuis peu avec une forte escadre. On donna l'ordre d'y ajouter 50 vaisseaux; chose qui était alors d'une exécution facile, tout vaisseau marchand capable de porter des canons pouvant, avec quelques changements, devenir un vaisseau de guerre (3). Ayscue resta en Angleterre avec la plus petite partie de sa flotte pour écumer la Manche. Blake vogua vers le nord, captura l'escadre qui était destinée à défendre les vaisseaux de pêche hollandais, arracha des barques le droit de dix pour cent, et les renvoya dans leur pays avec défense de pêcher de nouveau, sans l'autorisation du gouvernement anglais. A la même époque, Van Tromp fit voile du Texel avec 70 vaisseaux de guerre. On s'attendait en Hollande à le voir balayer la flotte anglaise de la surface de l'Océan. Sa première tentative fut de surprendre Ayscue, qui fut sauvé par un calme, suivi d'un changement de vent. Il se porta ensuite vers le nord pour attaquer Blake; mais sa flotte fut dispersée par une tempête : 5 de ses frégates tombèrent entre les mains des Anglais, et la populace le reçut, à son retour, avec des murmures et des reproches.

Indigné d'un traitement qu'il n'avait point mérité, il justifia sa conduite devant les États, et abandonna son commandement (1).

De Ruyter, dont le nom est presque aussi célèbre sur l'Océan, fut désigné pour lui succéder. Cet officier fit voile vers l'entrée de la Manche, prit sous sa conduite (16 août) une flotte de vaisseaux marchands, et à son retour rencontra Ayscue avec une flotte à peu près égale. L'amiral anglais se précipita au milieu de l'ennemi, suivi de 9 vaisseaux; le reste de la flotte ne prit aucune part à l'action, et le convoi s'échappa. Le blâme devait tomber, non sur Ayscue, mais sur ses officiers inférieurs. Toutefois, le conseil saisit cette occasion de le mettre de côté, non qu'il doutât de son courage ou de ses talents; mais il le soupçonnait d'un penchant secret pour la cause royale. En consolation de sa disgrâce, il reçut un présent de 300 livres avec un don de terres du même produit annuel en Irlande (2).

(28 septembre) De Witte rejoignit alors de Ruyter, et prit le commandement. Blake accepta le hasard d'une bataille, et la nuit seule sépara les combattants. Le lendemain matin les Hollandais s'enfuirent, et furent poursuivis jusqu'à l'île Gorée (3). Leurs vaisseaux en

(1) Comparez la déclaration du parlement du 9 juillet, avec celle des États Généraux du 2 août et du 28 juillet. Voyez aussi Whitelock, 537. Heath, 315, 322. Les Journaux, 5, 11, 25, 30 juin, et Le Clerc, I, 318, 321.

(2) La pêche employait, de différentes manières, 100,000 personnes. Le Clerc, I, 321.

(3) D'après une liste de vaisseaux marchands, corvettes, et vaisseaux de guerre, il paraît qu'un vaisseau de 900 tonneaux devenait un vaisseau de guerre de 60 canons ; un de 700 tonneaux, un de guerre de 46; de 400, de 34 ; de 200, de 20; de 100, de 10; de 60, de 8, et qu'il fallait environ cinq ou six hommes pour chaque canon. Journaux, 165, 29 mai.

(1) Whitelock, 538, 539, 540, 541. Heath, 322. Le Clerc, I, 321.

(2) Heath, 323. Le Clerc, I, 322.

(3) Ile de la Hollande méridionale.

général tiraient moins d'eau, et étaient de plus petite dimension que ceux de leurs adversaires, qui n'osèrent pas les suivre au milieu des nombreux bancs de sable dont cette côte est couverte (1).

Blake, supposant que les opérations navales seraient suspendues pendant l'hiver, avait détaché quelques escadres vers différents ports, et croisait dans les Downes (Dunes) avec 37 voiles, lorsqu'il aperçut avec étonnement une flotte ennemie du double de ce nombre, et sous les ordres de Van Tromp, dont l'orgueil blessé avait été apaisé par une nouvelle commission. Un faux point d'honneur excita l'amiral anglais à engager un combat inégal (30 nov.). La bataille commença à onze heures du matin, et dura jusqu'à la nuit. Les Anglais, quoiqu'ils eussent brûlé 1 grand vaisseau, et qu'ils en eussent désemparé 2 autres, perdirent 5 vaisseaux, tant pris que coulés à fond; et Blake, à la faveur de l'obscurité, remonta la rivière jusqu'à Leigh. Van Tromp chercha son ennemi à Harwich et à Yarmouth : à son retour, il insulta la côte en passant, et continua à croiser dans tous les sens, depuis le cap Nord jusqu'à l'île de Wight (2).

Le parlement fit tout ce qu'il put pour effacer cette disgrâce : les vaisseaux furent réparés à la hâte; deux régiments d'infanterie s'embarquèrent pour servir comme marins; on offrit des récompenses aux volontaires; on mit des impôts pour la solde des marins, et l'on prit soin de leurs familles pendant leur absence pour le service de l'État; on établit de nouvelles bases pour le partage du butin dont on s'emparerait, et l'on adjoignit à Blake deux officiers dont les talents avaient déjà été mis à l'épreuve, Deane et Monk, qui commandèrent la flotte avec lui. De l'autre côté, les Hollandais étaient enivrés de leur succès, et l'annoncèrent au monde par des publications en prose et en vers, et Van Tromp attacha un «genêt» au haut de son mât, comme emblème de son triomphe. Il était allé à l'île de Rhé, pour prendre sous sa protection les vaisseaux marchands qui devaient retourner en Hollande, avec ordre d'établir sa station à l'embouchure de la Tamise, pour empêcher les Anglais de sortir. Mais Blake s'était déjà placé avec 70 voiles en travers du canal de la Manche, vis-à-vis de l'île de Portland, pour s'opposer au retour de l'ennemi. Le 18 février, la flotte hollandaise, égale en nombre, ayant 300 vaisseaux marchands sous escorte, parut près du cap de la Hogue, longeant les côtes de France. L'action se soutint avec l'opiniâtreté la plus désespérée. Les Hollandais perdirent 6 vaisseaux, tant pris que coulés à fond. Les Anglais n'en perdirent qu'un; mais ils en eurent plusieurs désemparés, et Blake lui-même fut dangereusement blessé.

Le lendemain matin, l'ennemi parut en face de Weymouth, rangé en forme d'un croissant qui couvrait les vaisseaux marchands (19 févr.). On chercha souvent à rompre la ligne, et le danger parut si imminent à l'amiral hollandais, qu'il fit donner l'ordre au convoi de songer lui-même à sa sûreté. La bataille se prolongea à divers intervalles durant la nuit; le matin elle se renouvela avec plus de vigueur auprès de Boulogne (20 février), jusqu'à ce que Van Tromp, profitant du fond de la côte, continua sa route jusque dans son pays, sans être inquiété par la poursuite de l'ennemi. La victoire resta décidément aux Anglais : la perte d'hommes fut à peu près égale de chaque côté; mais les Hollandais reconnurent eux-mêmes qu'on leur avait pris ou coulé à fond 9 vaisseaux de guerre et 24 vaisseaux marchands (1).

Ce fut la dernière bataille navale donnée sous les auspices du parlement, qui, quoiqu'il gouvernât avec une énergie qui surprenait presque toutes les nations de l'Europe, dut cependant fléchir devant le génie supérieur ou l'ascendant de Cromwell. On ne sait au juste quand cet aventurier forma le premier dessein de s'emparer de l'autorité suprême. Ce ne fut qu'après la bataille de Worcester qu'il commença à le laisser paraître par degrés et avec précaution. Il se voyait couronné des lauriers de la victoire; il avait le commandement d'une armée nombreuse et dévouée; il habitait avec sa famille dans un palais où résidaient jadis les monarques anglais; ses adversaires avaient dé-

(1) Heath, 326. Ludlow, I, 367. Whitelock, 545. Le Clerc, I, 324.

(2) Heath, 329. Ludlow, II, 3. Neuville, III 268.

(1) Heath, 335. Whitelock, 551. Journal de Leicester, 138. Le Clerc, I, 328. Basnage, I, 298, 301.

claré depuis longtemps qu'il ne lui manquait que le nom de roi, et ses amis avaient coutume de s'adresser à lui dans un langage aussi adulateur que celui qui charma jamais l'oreille du souverain le plus absolu (1). Les louanges de ses subordonnés, les hommages que lui rendaient les envoyés étrangers, et les prières que lui adressaient les royalistes qui recherchaient sa protection, lui rappelaient continuellement son importance. On ne peut être surpris qu'en de telles circonstances un général victorieux s'abandonnât aux inspirations de l'ambition; qu'un fier républicain, avec quelque horreur qu'il dût voir la couronne sur la tête d'un autre, n'éprouvât aucune répugnance à la placer sur la sienne.

Les « grandesses » de l'armée s'aperçurent qu'ils ne possédaient plus la première autorité dans le gouvernement : la guerre les avait appelés à leurs postes en Écosse et en Irlande, et pendant leur absence, la conduite des affaires avait été dévolue à ceux qui, par une distinction contradictoire, avaient été nommés « hommes d'État. » Ainsi les serviteurs étaient, par le cours des événements, devenus maîtres, et le pouvoir du sénat avait obtenu la supériorité sur le pouvoir de l'épée. Les officiers, dans leurs quartiers éloignés, voyaient avec jalousie et critiquaient avec sévérité la conduite des hommes de Westminster. On ne pouvait les accuser de manquer de vigueur dans la direction des ressources navales et militaires du pays; mais on se plaignait de ce qu'ils négligeaient l'économie intérieure du gouvernement, et de ce qu'on n'avait accompli aucune des demandes présentées « en faveur du peuple; » et que, tandis que d'autres sacrifiaient leur santé et leur vie pour la république, tous les émoluments et tout le pouvoir étaient le monopole des fainéants qui restaient dans la capitale (2).

(1) Les généraux lui envoient des dépêches ainsi terminées : « C'est avec cette pensée que nous nous mettons humblement, dans cette circonstance, aux pieds de votre excellence. » Papiers d'État de Milton, 71. Les ministres de Newcastle font « leurs humbles adresses à sa sainte sagesse » et présentent « leurs humbles prières à Dieu et à Son Excellence » (Ibid. 62). Des pétitionnaires de différents comtés le sollicitent d'être leur médiateur auprès du parlement, « parce que Dieu n'a pas mis en vain l'épée dans ses mains. » Whitelock, 517.

(2) Whitelock, 549.

Au retour du lord général (1651, 16 sept.), le conseil des officiers avait été rétabli à Whitehall, et Cromwell se servit adroitement de leur mécontentement pour aider à son élévation. Lorsqu'il reprit sa place au parlement, il rappela aux membres leur indifférence pour deux mesures que le pays désirait avec ardeur, l'acte d'amnistie et la fin du présent parlement. On avait présenté des bills jusqu'en 1649 pour ces deux projets; mais, après quelque temps, on les avait laissés dormir dans les comités, et cette lenteur des « hommes d'État » était attribuée à leur désir de s'enrichir par des confiscations, et de perpétuer leur pouvoir en perpétuant le parlement. L'influence de Cromwell remit les deux questions à l'ordre du jour (1652, 24 févr.). On obtint un acte d'oubli qui, à quelques exceptions près, pardonnait toutes les offenses commises avant la bataille de Worcester, et délivrait l'esprit des royalistes de la crainte de nouvelles confiscations. Quant à la question de l'expiration du parlement, on en fixa (1651, 18 nov.) l'époque, après de violents débats, au 4 novembre 1654, c'est-à-dire à une distance de trois ans, ce qui peut-être plaisait assez à Cromwell, parce que cela servait à montrer combien ses ennemis étaient peu disposés à se démettre de leur pouvoir. Cet intervalle devait être employé à déterminer les droits du parlement suivant (1).

Pendant l'hiver, le lord général convoqua une assemblée d'officiers et de membres de la chambre dans la maison du président, et il dut exciter leur surprise, lorsqu'il leur proposa de délibérer s'il valait mieux établir une république ou une forme mixte de gouvernement monarchique. Les officiers, en général, se déclarèrent pour la république, comme la meilleure garantie pour les libertés du peuple; les jurisconsultes plaidèrent unanimement la cause de la monarchie tempérée, comme mieux appropriée aux lois, aux habitudes, et aux sentiments des Anglais. Cromwell se joignit aux derniers, et leur demanda qui, en ce cas, ils choisiraient pour roi. On lui répondit que ce serait Charles Stuart ou le duc d'York, pourvu qu'ils consentissent aux demandes du parlement, et, s'ils ne

(1) Journaux, 1651, 4, 14, 15, 18, 27 [illegible] ; 1[illegible] 24 février.

le voulaient pas, le jeune duc de Gloucester, qui ne pouvait être imbu des doctrines despotiques de ses aînés. Ce n'était point là la réponse que voulait Cromwell : il l'entendit avec peine, et toutes les fois qu'on reprenait ce sujet, il détournait la conversation sur une autre question. Enfin, il donna son avis, en disant « qu'un peu de gouvernement monarchique serait préférable, s'il pouvait être rétabli avec sûreté pour les libertés du peuple, comme Anglais et comme chrétien » (1). Il est évident que le résultat de cette réunion déconcerta son attente; mais il en tira cet avantage, qu'il s'y était assuré des sentiments d'un grand nombre de personnes dont il pouvait, dans la suite, réclamer le secours. Il paraît qu'aucun des chefs du parti opposé n'était présent.

Soupçonnant cependant ses desseins, « les hommes d'État » avaient commencé à le combattre par ses propres armes. Comme la république n'avait plus d'ennemi à frapper sur terre, ils avaient proposé une réduction considérable dans le nombre des troupes, et une réduction proportionnelle dans les impôts levés pour les entretenir (1651, 2, 7 oct.). La motion était trop raisonnable en elle-même, et trop populaire dans le pays, pour qu'il fût prudent de s'y opposer. Un quart de l'armée fut licencié (19 décembre), et la taxe mensuelle réduite de 120,000 à 90,000 livres. Avant l'expiration des six mois, on proposa une plus grande réduction (1652, 5 juin); mais le conseil de guerre prit l'alarme, et une lettre de Cromwell au président engagea la chambre à s'en tenir à son premier vote (15 juin). Peu de temps après, on en parla encore (12 août); mais le lendemain (13 août), six officiers se présentèrent à la barre de la chambre avec une pétition de l'armée, qui, sous le prétexte de demander des améliorations, accusait indirectement les membres de négliger leur devoir : elle les invitait à porter leur attention sur la propagation de l'Évangile, la réforme des lois, l'éloignement des places de certaines personnes scandaleuses et malintentionnées, la réforme des abus dans l'excise et dans la trésorerie, les arriérés dus à l'armée, la violation des articles de paix accordés à l'ennemi, les attributions des futurs parlements qui viendraient après celui-ci. Whitelock remontra à Cromwell le danger de permettre que des hommes armés s'assemblassent pour faire des pétitions : il méprisa cet avis (1).

(1653) Peu de temps après, le lord général demanda à ce jurisconsulte une entrevue particulière et confidentielle. Il lui fit observer que le mécontentement de l'armée était si violent, et la conduite du parlement si impérieuse, qu'il serait impossible de prévenir une collision d'intérêts, et par suite la ruine de la bonne cause, à moins d'établir « quelque autorité si pleine et si élevée, » qu'elle pût réprimer ces excès et contenir le parlement et l'armée. Whitelock répliqua que, « quant à l'armée, » Son Excellence l'avait jusque-là contenue et la contiendrait dans une juste subordination, et qu'à l'égard du parlement on pouvait se fier au bon sens et à la vertu de la majorité. Il était légalement impossible de contrôler le pouvoir suprême : « toute autorité en dérivait, celle de Cromwell lui-même. » A ces mots, le lord général laissa échapper brusquement cette exclamation : « Quoi ! si quelqu'un se chargeait d'être roi ! » Le commissaire répondit que le titre ne donnerait rien de plus à « Son Excellence ; » le commandement en chef de l'armée, l'ascendant qu'il avait dans le parlement, sa réputation à l'intérieur et à l'extérieur, lui conféraient déjà tous les pouvoirs d'un roi, moins la haine qu'excitait ce nom. Lorsque Cromwell assura que le titre donnerait de la sécurité à ses partisans et inspirerait du respect au peuple, Whitelock lui répliqua « qu'il changerait la nature du différend entre les partis, et ferait d'une querelle nationale une querelle particulière. Ses amis avaient combattu avec ardeur avec lui pour établir un gouvernement républicain au lieu d'un gouvernement monarchique : et voudraient-ils combattre avec lui en faveur de la famille de Cromwell contre la famille de Stuart ? (2) » Enfin, Cromwell le conjurant de lui

(1) Whitelock, 516.

(1) Whitelock, 541. Journaux, 1651, 19 déc.; 1652, 15 juin, 12, 13 août.

(2) Henry, duc de Gloucester, et la princesse Élisabeth, étaient en Angleterre à la mort du dernier roi. En 1650, le conseil proposa d'envoyer l'un à son frère en Écosse, et l'autre à sa sœur en Hollande, en accordant à chacun 1,000 livres par an, tant qu'ils se tiendraient tranquilles (Journaux de 1650, 24 juillet, 11 septembre). Mais Éli-

donner son avis sans déguisement et sans condition, il lui répondit: «Faites un traité particulier avec le fils du dernier roi, et mettez-le sur le trône, mais à des conditions qui assureront les droits de la nation, et à vous la première place auprès du trône.» Le général observa froidement qu'un sujet d'une si haute importance et dans de si grandes difficultés méritait de mûres réflexions. Ils se séparèrent, et Whitelock reconnut bientôt qu'il avait perdu sa confiance (1).

A la fin, Cromwell conçut le projet de faire dissoudre le parlement et d'investir de l'autorité souveraine un conseil de 40 personnes, lui à leur tête. Son désir était d'opérer cette mesure paisiblement, par les votes mêmes du parlement; et il était résolu à faire usage de la force si ces votes étaient refusés. Il y eut beaucoup de réunions d'officiers et de membres à Whitehall, où logeait le lord général. Saint-John et quelques autres donnèrent leur consentement; le reste, sous la conduite de Whitelock et de Widdrington, déclara que la dissolution serait dangereuse, et que l'établissement du conseil proposé ne pouvait se soutenir. Dans le même temps, la chambre s'occupait du nouveau corps représentatif; on avait voté plusieurs attributions. Les officiers opposèrent des objections à toutes les mesures proposées, mais principalement « à l'admission des neutres, » projet dont le but était de donner de la force au gouvernement, par l'introduction des intérêts presbytériens. «Jamais, dit Cromwell, aucun de ceux de cette croyance qui ont abandonné la bonne cause, ne sera admis au pouvoir.» A la dernière réunion du 19 avril, tous ces points furent débattus chaudement et longuement. Quelques officiers déclarèrent qu'on devait dissoudre le parlement «d'une manière ou de l'autre;» mais le général blâma leur précipitation et leur indiscrétion. L'assemblée leva sa séance à minuit, sachant bien que les chefs de chaque parti reprendraient ce sujet le matin (1).

La conférence recommença de bonne heure, et, au bout de quelque temps, elle fut interrompue, parce qu'on fit savoir au généra que la chambre était dans l'intention de se rendre aux désirs de l'armée : ce fut une méprise. Le parti opposé avait, il est vrai, résolu de passer un bill de dissolution, non pas celui que proposaient les officiers, mais leur propre bill, qui contenait toutes les clauses contraires, et de le passer de grand matin, afin qu'il pût avoir force de loi avant que leurs adversaires pussent en appeler au pouvoir de l'épée (2). Tandis que Harrison les conjurait « humblement et avec douceur» de s'arrêter un instant avant de faire un pas si important, Ingoldsby s'empressa d'informer le lord général, à Whitehall. Sa résolution fut aussitôt prise, et une compagnie de mousquetaires reçut l'ordre de l'accompagner à la chambre.

A ce moment fatal, qui entraînait les conséquences les plus importantes pour lui et pour son pays, Cromwell, quels que fussent les tourments de son esprit, eut l'art de les cacher aux regards des observateurs. Laissant les militaires sous le vestibule, il entra dans la chambre, et s'assit d'un air tranquille sur l'un des bancs extérieurs. Son habillement était tout en drap noir avec de mauvais bas de laine. Pendant quelque temps, il parut prendre intérêt aux débats; mais lorsque le président se préparait à mettre la question aux voix, il dit à l'oreille de Harrison : «Il est temps, et il le faut;» et, se levant, il ôta son chapeau pour parler à la chambre. D'abord son langage fut poli et même flatteur : il devint peu à peu plus animé et plus brûlant; enfin, il prit toute la véhémence de la

sabeth mourut le 8 septembre de la même année, et Henry demeura sous la garde de Mildmay, gouverneur du château de Carisbrook. Peu de temps après cette conférence, Cromwell, comme s'il regardait ce jeune prince comme un rival, donna avis à Lovel, son tuteur, de demander la permission de le conduire à sa sœur, la princesse d'Orange. Elle fut accordée avec 500 livres pour les frais du voyage. Journal de Leicester, 103. Heath, 331. Clarendon, III, 525, 526.

(1) Whitelock, 548-551. Cette conversation fut-elle confiée au papier à l'instant même, ou après la restauration? La foi qu'on y doit ajouter dépend de cette circonstance.

(1) Comparez le rapport de cette entrevue par Whitelock, avec celui de Cromwell, dans les écrits de Milton concernant les affaires d'État, 109.

(2) Il est prouvé que les choses se passèrent ainsi, par le récit de Whitelock, 551, comparé avec la déclaration des officiers et le discours de Cromwell à son parlement. Hazlerig assure aussi qu'ils avaient l'intention de se dissoudre. Journal de Burton, III, 98.

colère, et s'éleva aux personnalités offensantes. Il accusa les membres d'égoïsme intéressé, d'impiété, de nombreux dénis de justice, et de fréquents actes de tyrannie; d'avoir idolâtré les jurisconsultes, avocats constants de la tyrannie; d'avoir négligé ceux qui avaient versé leur sang pour eux sur le champ de bataille, afin de se gagner les presbytériens, qui avaient abandonné « la cause, » et d'avoir fait tout cela pour perpétuer leur pouvoir et remplir leur bourse; mais leur temps était venu : le Seigneur les avait désavoués, et avait cherché des instruments plus dignes pour achever son œuvre. Ici l'orateur fut interrompu par sir Peter Wentworth, qui déclara qu'il n'avait jamais entendu un langage si peu parlementaire, langage qui était d'autant plus offensant qu'il leur était adressé par leur propre serviteur, qu'ils avaient trop aimé, et que leur bonté sans exemple avait fait ce qu'il était. A ces mots, Cromwell remit son chapeau, et quittant sa place, il s'écria : « Allons, messieurs, allons, je vais mettre fin à ce babil. » Pendant quelques secondes, il montra la plus violente agitation : il marcha en avant et en arrière, et puis, frappant le plancher, il ajouta : « Vous n'êtes pas un parlement, vous dis-je, vous n'êtes pas un parlement; faites-les entrer, faites-les entrer. » Aussitôt la porte s'ouvrit, et le colonel Worseley entra, suivi de plus de vingt mousquetaires : « Ce n'est pas honnête, s'écria sir Henry Vane; c'est contre toute morale et contre toute honnêteté. — Sir Henry Vane, répliqua Cromwell, le Seigneur me délivre de sir Henry Vane : il aurait pu prévenir cette action; mais c'est un fourbe, lui-même n'a pas d'honnêteté. » Il s'adressa ensuite à Whitelock, sur lequel il répandit un torrent d'injures : puis, se tournant vers Challoner : « Voici un ivrogne, » cria-t-il; puis vers Marten et Wentworth : « Voici deux débauchés; » puis, choisissant différents membres l'un après l'autre, il les désigna comme des gens de mœurs corrompues et déshonorées, comme la honte et l'objet du scandale de ceux qui professaient l'Évangile. S'arrêtant tout à coup, il se tourna vers les gardes, et leur ordonna de faire évacuer la chambre. A ces mots, le colonel Harrison prit le président par la main, et l'ôta de son fauteuil : Algernon Sydney fut ensuite forcé de quitter son siége; et les autres membres, à l'approche des soldats, se levèrent au nombre de 80, et se dirigèrent vers la porte; alors Cromwell reprit son discours : « C'est vous, s'écria-t-il, qui me forcez à en agir ainsi. J'ai prié le Seigneur jour et nuit de me faire mourir plutôt que de me forcer à cette action. » L'alderman Allen saisit cette occasion pour dire qu'il n'était point encore trop tard pour défaire ce qu'il avait fait, mais Cromwell l'accusa de malversation et le fit garder. Lorsque tous furent partis, fixant les yeux sur la masse, « Que ferons-nous, dit-il, de ce hochet? allons, ôtez-le; » alors, prenant des mains du greffier l'acte de dissolution, il fit fermer les portes, et, accompagné des soldats, il retourna à Whitehall.

Dans l'après-midi, le conseil s'assembla dans le lieu ordinaire de ses séances. Bradshaw venait de prendre le fauteuil lorsque le lord général entra, et leur dit que, s'ils étaient là comme simples particuliers, ils étaient les bienvenus; mais que s'ils s'y regardaient comme conseil d'État, ils devaient savoir que le parlement était dissous, ainsi que le conseil. « Monsieur, répondit Bradshaw, avec la fierté d'un ancien Romain, nous savons ce que vous avez fait ce matin à la chambre, et avant quelques heures toute l'Angleterre le saura. Mais, monsieur, vous vous êtes trompé, si vous avez cru que le parlement soit dissous. Il n'y a point de pouvoir sur la terre qui puisse le dissoudre que lui-même. Ainsi sachez-le bien. » Après cette protestation, ils se retirèrent (1).

Ainsi périt, par les mains parricides de ses propres enfants, ce long parlement qui, sous différentes formes, avait depuis plus de douze ans défendu et usurpé les libertés de la nation. Il tomba sans combat et sans soupir; il ne fut ni regretté ni plaint. Les membres se retirèrent chez eux, où ils cherchèrent par la soumission à acheter la clémence de leur nouveau maître; et leurs partisans, s'ils en avaient, se réservèrent dans le silence pour le jour de la vengeance, qui ne vint pas avant que Cromwell fût dans le tombeau. Les royalistes se félicitèrent d'un événement qui paraissait être une préparation à la restauration du roi; l'armée et la marine

(1) Voyez les différents récits dans Whitelock, 551. Ludlow, II, 19, 23. Journal de Leicester, 139. Hutchinson, 332. Procédures diverses, n° 186, et Journal de Burton, III, 98.

déclarèrent par de nombreuses adresses qu'elles voulaient vivre et mourir, combattre ou succomber avec le lord général; et les congrégations « des saints, » dans toutes les parties du royaume, rendirent gloire au bras du Seigneur, qui avait brisé les forts, afin qu'au lieu de la puissance d'hommes mortels, « la cinquième monarchie, celle du Christ, pût être établie sur la terre » (1).

Cependant ce serait faire injure à la mémoire de ceux qui eurent le pouvoir suprême après la mort du roi, de ne pas reconnaître qu'il existait parmi eux des hommes capables de soutenir avec énergie les destinées d'un grand empire. Ils ne gouvernèrent que quatre ans; mais ce fut sous leurs auspices que l'on acheva les conquêtes de l'Irlande et de l'Écosse, qu'on créa une marine rivale de celle de Hollande, et la terreur du reste de l'Europe (2).

Mais il existait là un vice fondamental dans leur forme de gouvernement. Les assemblées délibérantes sont toujours lentes dans leur action. Cependant il y avait obligation de prendre l'avis du parlement comme du pouvoir suprême, dans les affaires rattachées aux relations étrangères et à l'administration intérieure du royaume. De là il arriva que, parmi l'immense variété de questions qui lui étaient soumises, on accordait une attention immédiate aux affaires qu'on jugeait d'une nécessité immédiate : tandis que les autres, quoique souvent de la plus haute importance pour le bonheur de la nation, étaient d'abord remises, ensuite négligées, et enfin oubliées. Ce fut à cette coutume de remettre toujours au lendemain que le parlement dut surtout l'extinction de son autorité : elle détruisit les espérances de la nation, et donna à Cromwell l'argument le plus plausible pour justifier sa conduite.

(1) Whitelock, 555-558. Papiers d'État de Milton, 90-97. Ellis, seconde série, III, 368.

(2) « Nous avions le projet, dit Scot, de nous en tirer avec honneur, mais nous attendions que la guerre avec les Hollandais fût terminée : nous les aurions amenés à ne faire qu'un avec nous. Leurs ambassadeurs désiraient une coalition : nous l'aurions pu former en quatre ou cinq mois. Nous ne demandions pas devantage pour être maîtres de tout le monde. » Journal de Burton, III, 112.

Nous avons, jusqu'à cette époque, donné, dans les pages précédentes, connaissance des principales mesures du parlement : nous en ajouterons quelques autres qui paraîtront dignes de l'attention du lecteur. 1° On se plaignait de ce qu'après l'abolition des tribunaux spirituels, les crimes d'inceste, d'adultère, de fornication, s'étaient multipliés en raison de l'impunité qui leur était accordée; et, à la prière des saints, on en fit des crimes justiciables des tribunaux, et punissables, les deux premiers par la mort, et le troisième par trois mois d'emprisonnement. Mais on prédit dans le temps, et l'expérience confirma cette prédiction, que la sévérité du châtiment détruirait l'intention de la loi (16 mai 1650). 2° Il s'était (8 novembre) à peine présenté une seule pétition qui, entre autres choses, ne demandât la réforme des cours de justice; et la chambre, après plusieurs longs débats, consentit à une mesure qu'on regarda seulement comme un précédent de plusieurs autres : c'était que les codes des lois fussent écrits, et les procédures faites en langue anglaise (1). 3° Les charges de la république qui naissaient des guerres continuelles sur terre et sur mer, étaient si énormes, que les questions de finances réclamaient continuellement l'attention de la chambre. Il y avait quatre sources principales de revenu : les douanes, l'excise, la vente des fermes (2), des biens de la couronne, et de ceux des évêques, des doyens, et des chapitres, le séquestre et la confiscation des biens appartenant aux papistes et aux délinquants. Les ordonnances concernant les derniers avaient été rendues dès l'an 1643; et dans le cours des sept années qui suivirent, la moisson avait été faite et recueillie. Il restait encore quelques épis à glaner : en 1650 (22 janv.), on passa un acte pour mettre un meilleur ordre dans ces biens. Les premiers marchés furent soumis à l'examen : on découvrit des omissions et des choses cachées, on exigea dans plusieurs cas des amendes proportionnées.

En 1651 (16 juin), soixante et dix individus, la

(1) Journaux, 10 mai, 22 nov. Whitelock, 478-483.

(2) Le revenu annuel des fermes montait à 77,000 liv.; en janv. 1651, 25,300 liv. de ce revenu furent vendues pour 225,650 liv. Journaux, 8 janv.

plupart d'un haut rang, tous d'une immense fortune, eurent l'imprudence de montrer de l'attachement à la cause du roi. Ils furent condamnés à la confiscation de leurs propriétés réelles et personnelles au profit de la république. La fatale marche de Charles à Worcester donna lieu à une nouvelle proscription en 1652 (4 août). On choisit, pour les punir, d'abord 29, ensuite 682 royalistes (18 nov.). On décida que ceux de la première classe auraient toutes leurs propriétés confisquées, tandis que ceux de la seconde conservèrent le droit de péremption, à condition de payer, dans l'espace de quatre mois, un tiers de la valeur de leurs biens (1).

Pendant le dernier règne, tout le temps que les presbytériens eurent la majorité dans le parlement, ils cherchèrent de tout leur pouvoir à établir l'uniformité de culte et de doctrine. Le clergé de l'Église établie fut chassé de ses cures, et ceux qui professaient la foi catholique furent condamnés à la confiscation des deux tiers de leurs propriétés, ou à abjurer leur religion. On n'exigeait plus, comme jadis, pour la preuve de non-conformité, les procédés lents de présentation et de conviction : le soupçon seul suffisait pour faire mettre les biens en séquestre : on disait à celui qui se plaignait qu'il avait le remède entre les mains, qu'il pouvait faire le serment d'abjuration. Lorsque les indépendants parvinrent au suprême pouvoir, les deux partis qu'on persécutait espérèrent un traitement plus doux, et tous deux se trompèrent. Il est vrai que les indépendants se proclamèrent les défenseurs de la liberté religieuse : ils abolirent les statuts qui imposaient des peines pour avoir été absent de l'Église, et déclarèrent que chaque homme était libre de servir Dieu suivant l'impulsion de sa conscience. Cependant leurs notions de tolérance étaient très-bornées : ils refusèrent d'admettre ou l'épiscopat ou le papisme, le service de l'Église anglicane et celui de l'Église de Rome. Les ecclésiastiques chassés furent encore exclus de la chaire, et les catholiques furent toujours victimes de lois persécutrices. En 1650, on passa un acte par lequel on offrait à ceux qui découvriraient des prêtres ou des jésuites, ou leurs recéleurs ou fauteurs (26 février 1650), les mêmes récompenses que celles qu'on accordait à ceux qui arrêtaient les voleurs de grand chemin. Aussitôt on mit dans toutes les directions des officiers et des espions ; on fit ouvrir de force, et on visita à toute heure du jour et de la nuit les maisons des catholiques ; on s'empara d'un grand nombre de prêtres : plusieurs furent jugés et condamnés à mort (19 mai 1601) ; mais il n'y eut que Peter Wright, chapelain de la marquise de Winchester, qui fut exécuté. Les chefs du parlement ne voulurent pas se charger de l'odieux de ces spectacles sanglants, et transportèrent le reste des prisonniers sur le continent (1). Mais, si les indépendants, dans leur zèle, épargnèrent le sang plus que les presbytériens, ils les égalèrent en rapacité. On exécuta, avec la sévérité la plus active et la plus opiniâtre, les ordonnances de séquestre et de confiscation (2). Il est difficile de dire qui souffrit le plus cruellement, ou des familles peu fortunées qui furent réduites à un état de misère, ou des cultivateurs, domestiques, et ouvriers, qui, sur leur refus de faire le serment d'abjuration, furent privés des deux tiers de ce qu'ils avaient gagné avec peine, et même de leurs meubles et de leurs vêtements (3) (30 juin 1652). Les malheureux sollicitèrent du par-

(1) Journaux, 1651, 16 juillet; 1652, 4 août, 18 nov. Scobell, 156, 210. Si l'un de ces derniers était papiste et disposait dans la suite de ses biens ainsi rachetés, il recevait l'ordre de s'exiler de son pays natal, sous peine de voir exécuter contre lui les lois contre le papisme, avec la plus rigoureuse sévérité. Addit. acte du 18 novembre 1652.

(1) Challonner, II, 346. Mémoires Mss. en ma possession. Voyez la note BB à la fin du volume.

(2) En 1650, la rente annuelle des biens des catholiques, qui étaient en possession des commissaires du séquestre, se montait à 62,048 liv. 17 s. 3 d. 1/8. Il faut observer toutefois que treize comtés n'y étaient pas compris. Journ., 17 décembre.

(3) Pour preuve, je pourrai citer l'exemple d'une servante catholique orpheline, qui, en dix-sept ans de service à 7 nobles par an, avait amassé 20 livres. Les commissaires du séquestre, ayant découvert chez qui elle avait déposé son argent, en prirent les 2/3, 13 liv. 6 s. 8 d., pour l'usage de la république, et lui laissèrent le reste, 6 liv. 13 s. 4 d. En mars 1652, elle en appela aux commissaires à Haberdashers-Hall : ils lui répondirent qu'ils ne pouvaient qu'y faire, à moins qu'elle ne prononçât le serment d'abjuration. Voyez cette affaire et beaucoup d'autres, dans « le Modérateur chrétien, ou la

lement une indulgence qui «pût s'accorder avec la paix publique et les moyens de vivre dans leur patrie.» On lut cette pétition. Sir Henry Vane parla en leur faveur; mais la chambre fut sourde à la voix de la raison et de l'humanité, et la prière qu'ils faisaient pour obtenir du soulagement fut rejetée avec indignation (1).

Persécution pour cause de religion, condamnée par la lumière de la nature, la loi de Dieu, et l'évidence de nos propres principes, » p. 77-81. Londres, 1652.

(1) Journaux, 1652, 30 juin. La pétition est dans le « Modérateur chrétien, » p. 59.

CHAPITRE XVII.

PROTECTORAT.

Cromwell convoque le petit parlement. — Il le dissout. — Il se fait protecteur. — Soumission des royalistes d'Écosse. — Paix avec la Hollande. — Nouveau parlement. — Sa dissolution. — Insurrection en Angleterre. — Rupture avec l'Espagne. — Troubles en Piémont. — Traité avec la France.

(1653) Quiconque a étudié le caractère de Cromwell remarquera quelle peine il prenait pour cacher ses véritables projets à l'œil de ses partisans. Si l'on voulait l'en croire, il n'avait aucune de ces pensées qui tourmentent le cœur des ambitieux. Le sentiment de sa faiblesse l'engageait à craindre la responsabilité du pouvoir; et, à chaque pas qu'il faisait vers son élévation, il affectait de sacrifier ses goûts aux conseils et à l'importunité des autres. Mais, en dissolvant le dernier parlement, il avait dévié de sa manière ordinaire d'agir : il avait été forcé de se mettre hardiment en avant par l'obstination ou la politique de ses adversaires, qui, depuis douze mois, avaient triomphé de ses intrigues, et se préparaient à faire passer un acte qui lui aurait opposé de nouveaux obstacles. Cependant, après avoir saisi de force les rênes du gouvernement, il lui restait à décider s'il les conserverait, ou s'il les donnerait à tenir à d'autres : il préféra ce dernier moyen, car le temps n'était pas encore venu. Il voyait que, parmi les officiers qui se soumettaient aveuglément à être les instruments de son ambition, il y en avait beaucoup qui abandonneraient l'idole de leur culte, s'ils lui reconnaissaient le projet de détruire les libertés publiques. Mais, s'il abandonnait pour un moment le pouvoir, c'était en s'assurant l'espérance de le reprendre dans peu sous une autre forme, non pas comme l'ayant obtenu par l'épée du soldat, mais comme l'ayant reçu de l'aveu du parlement.

La sagacité du lord général vit bien que les fanatiques à l'aide desquels il avait renversé le dernier gouvernement n'étaient point des hommes capables de diriger les destinées des trois royaumes. Cependant il crut de son intérêt de les bercer dans leurs folles idées de réforme civile et religieuse, et de se laisser pendant un temps guider par leurs conseils. Leur première mesure fut de publier une apologie de leurs procédés (1). Ils déclarèrent que le long parlement «était incapable de répondre à ce que Dieu, son peuple, et toute la nation, en attendaient;» que si l'on avait souffert qu'il subsistât un jour de plus, il aurait «précipité d'un seul coup dans la poussière les intérêts de tous les gens de bien et de leur glorieuse cause;» qu'en sa place, le conseil de guerre «appellerait au gouvernement des hommes d'une fidélité et d'une probité à toute épreuve;» qu'ainsi il requérait les officiers publics et les ministres de se rendre à leurs postes respectifs;» et ils conjuraient ceux qui craignaient et aimaient le nom du Seigneur, de l'avoir toujours présent à leur esprit le jour et la nuit dans leurs actions (2). Bientôt ils s'occupèrent d'établir un conseil d'État : les uns proposèrent de le composer seulement de dix membres; d'autres, de soixante et dix, sur le modèle du sanhédrin des Juifs; les autres, de treize, à l'imitation de Jésus-Christ et de ses douze apôtres. Ce dernier projet fut adopté comme également en rapport avec les Écritures, et plus convenable. On adjoignit à Cromwell, nommé

(1) Imprimée par Henry Hills et Thomas Brewster, imprimeurs de l'armée, 1653.

(2) Ludlow, II, 24. Thurloe, I, 289, 395. Sir Henry Vane, après les affronts qu'il avait reçus, reçut l'offre d'une place au conseil; mais il répondit que, «quoique le règne des saints fût commencé, il y renonçait jusqu'à ce qu'il allât au ciel.» Thurloe, I, 265.

lord président, quatre légistes et huit officiers de haut rang; de sorte que l'armée conserva encore son ascendant, et que le conseil d'État devint en effet un conseil militaire.

Depuis ce moment, on aurait été embarrassé, pendant quelques mois, de dire où résidait le pouvoir suprême. Quelques juges furent remplacés par d'autres; on nomma de nouveaux commissaires de la trésorerie et de l'amirauté; on continua d'accorder pour six mois la somme mensuelle de 120,000 liv. Cependant ces actes et d'autres semblables, qui semblaient n'être que du ressort de la suprême autorité dans l'État, paraissaient sortir de différentes sources, tantôt du conseil de guerre, tantôt du conseil d'État, souvent du lord général lui-même, avec l'avis de l'un ou de l'autre, et quelquefois sans l'avis d'aucun conseil (1).

A cette époque, l'esprit public fut agité par des rumeurs, les plus dénuées de fondement, qui circulaient, et par la défense des projets les plus contradictoires. Un jour le bruit courut que Cromwell avait offert de rappeler la famille royale, à condition que Charles épouserait l'une de ses filles; le lendemain, qu'il avait intention de monter lui-même sur le trône, et qu'il avait déjà préparé, dans ce dessein, les insignes de la royauté. Ici, on demandait des signatures à une pétition pour le rétablissement de l'ancienne constitution; là, pour un gouvernement par des parlements successifs. Les signataires de quelques adresses déclaraient que la dernière résolution était nécessaire; d'autres demandaient qu'on permît aux membres de retourner à la chambre, dans le seul but de se dissoudre légalement par leur propre autorité. Cependant le lord général continuait à porter le masque de l'humilité et de la sainteté: il priait et prêchait avec plus de ferveur que jamais, et sa piété était récompensée, d'après le rapport de ses confidents, par les communications fréquentes du Saint-Esprit (2).

Au mois de mai, il passa huit jours en consultations secrètes avec son divan militaire; et le résultat fut une détermination de convoquer un nouveau parlement, mais un parlement formé sur des principes inconnus dans l'histoire de la nation anglaise ou de toute autre. Ce devait être un parlement de « saints, » d'hommes qui ne se seraient point offerts comme candidats, mais qui auraient été choisis par le peuple, dont le principal titre serait la sainteté de la vie, et dont l'appel aux fonctions de législateur viendrait du choix du conseil. Dans cette vue, les ministres prirent l'avis « des églises congréganistes » dans divers comtés. Les rapports contenaient les noms des personnes fidèles « craignant Dieu et haïssant la convoitise, » qui étaient jugées dignes de cette haute et entière confiance. Ce fut parmi ce nombre que le conseil, en présence du lord général, choisit cent trente-neuf représentants pour l'Angleterre, six pour le pays de Galles, six pour l'Irlande et quatre pour l'Écosse (1). On envoya à chacun d'eux une sommation, signée de Cromwell, de se trouver à Whitehall à un jour fixé, « pour y être investi de la confiance, et remplir l'office de frère pour quelque emploi particulier. » Le lecteur peut juger de la surprise avec laquelle plusieurs reçurent ces rescrits. Cependant, de ce nombre, il n'y en eut que deux qui refusèrent: la plupart regardèrent cette extraordinaire manière d'élire comme une preuve que leur élection venait du ciel (2).

Au jour fixé, le 4 juillet, ces saints et fidèles personnages, au nombre de cent vingt, se rendirent dans la chambre du conseil de Whitehall. Ils étaient assis sur des chaises autour de la table, et le lord général prit place près de la fenêtre du milieu, escorté d'un corps nombreux d'officiers de chaque côté. Il s'adressa à la compagnie; et ses admirateurs crurent, et lui-même crut peut-être que « l'esprit de Dieu parlait en lui et par lui. » Après avoir justifié, dans un long discours, la dissolution du der-

(1) Whitelock, 556, 557, 559. Jo[...] 142. Merc. polit., nº 157.

(2) Thurloe, I, 256, 289, 306.

(1) Thurloe, I, 395. Comparez la liste des membres, dans Heath (350), avec les lettres dans les papiers d'État de Milton, 92, 94, 96.

(2) Thurloe, I, 274. Whitelock, 557. « Ce fut une grande satisfaction, et un grand encouragement pour plusieurs personnes, que leurs noms eussent été présentés, pour remplir cette charge, par les églises et diverses saintes personnes. » Relation exacte des mesures, etc., du dernier parlement, 1654, p. 2.

nier parlement, il félicita les personnes présentes sur «la haute mission qu'elles avaient à remplir.» Ce n'était pas elles qui l'avaient cherchée; Dieu la leur avait confiée par le choix de l'armée, qui était le canal par lequel, dans ces derniers temps, ses miséricordes avaient été dispensées à la nation. Il ne voulait point les fatiguer, mais il les priait «d'exercer la justice et la miséricorde,» et «d'être fidèles avec les saints,» quoiqu'ils pussent différer touchant les formes d'adoration. «A mesure qu'il parlait, son enthousiasme s'enflammait, et les visions de l'avenir commencèrent à se découvrir à son imagination.» Il avait devant les yeux, s'écriait-il, un merveilleux spectacle. Ils étaient appelés à combattre avec l'Agneau contre ses ennemis; ils étaient arrivés au seuil de la porte, au bout des promesses et des prophéties; Dieu allait retirer son peuple du gouffre de la mer, conduire peut-être les Juifs à leur demeure, hors des îles de la mer. «Dieu, s'écria-t-il, frappe les montagnes, et elles chancellent. Dieu a aussi une haute montagne; sa montagne est comme celle de Bashan; les chariots de Dieu sont 20,000 anges, et Dieu habitera sur cette montagne à jamais.» A la conclusion de ce discours «grave, chrétien, et convenable à la circonstance,» il plaça sur la table un acte de sa main et scellé de son sceau, qui leur donnait la suprême autorité pour l'espace de quinze mois, à compter de ce jour, et à l'effet de la transmettre à une autre assemblée, dont ils auraient choisi les membres par avance (1).

Le lendemain (5 juillet) fut consacré par les nouveaux représentants à des exercices de religion, non pas dans des églises de la capitale, mais dans la salle où le dernier parlement avait coutume de tenir ses séances. Treize des plus inspirés d'entre eux prièrent et prêchèrent successivement, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et plusieurs affirmèrent «qu'ils n'avaient jamais si bien senti l'inspiration et la présence du Christ, dans les assemblées et les exercices de la religion, qu'ils l'avaient sentie en ce jour.» Comme c'était seulement à sa réputation de sainteté que la majorité des membres devait son élection, le lord général s'attendait probablement à peu d'opposition à ses mesures; mais ils ne se furent pas plutôt appliqués aux affaires, qu'il eut des raisons d'être alarmé de l'activité et de la résolution qu'ils déployèrent. Quoiqu'ils ne fussent pas remarquables par leur opulence, c'étaient des hommes indépendants par leur fortune (1). Les dernières révolutions leur avaient appris à juger par eux-mêmes des questions importantes qui divisaient la nation; et leur fanatisme leur faisant des cas de conscience de leurs opinions, y avait ajouté un caractère d'obstination qu'il n'était pas aisé de faire fléchir. Quant à Cromwell lui-même, ils le traitèrent toujours avec respect: ils l'invitèrent, et avec lui quatre de ses officiers, à se réunir à eux comme membres de leur assemblée, et lui offrirent le palais de Hampton-Court, en échange de sa maison de Newhall; mais ils se croyaient les maîtres et le témoignaient ouvertement. Ils dédaignaient de se soumettre aux avis de leurs inférieurs; et s'ils consentaient quelquefois à les suivre, souvent aussi il leur arriva de rejeter les recommandations, et d'amender les résolutions du conseil d'État.

Un des premiers objets qui fixèrent leur attention fut une discussion dans laquelle le lord général, malgré tout son pouvoir, fut vaincu par la hardiesse d'un simple particulier. Au moment même où il espérait recueillir le fruit de sa dissimulation et de ses intrigues, il se trouva inopinément en face de l'intrépide et entreprenant démagogue qui, au début de la république, avait animé les soldats contre lui, et publiquement démasqué son ambition. Lilburne avait, lors de la dissolution du long

(1) Mesures, n° 197. Hist. parl., xx, 153. Papiers d'État de Milton, 106. La version de ce dernier me semble plus fidèle que celle qui fut imprimée par ordre.

(1) Ils ont été généralement représentés comme des hommes de métier et sans éducation; et parce que l'un d'eux, Praise-God-Barebone, était un marchand de cuir de Fleet Street, leur assemblée reçut la dénomination vulgaire de «parlement de Barebone.» Heath, 350. Il a été cependant observé par l'un d'eux, «que si tous n'avaient pas une grande fortune, cependant ils jouissaient d'une existence indépendante, n'ayant ni des affaires assez dérangées, ni des dettes assez considérables pour avoir besoin de privilége ou de protection, ainsi qu'il arrivait au temps passé.» Exacte relation, 19. Voyez aussi Whitelock, 559.

parlement, demandé à Cromwell la permission de revenir de son exil. Ne recevant point de réponse, il revint à ses risques et périls (15 juin), et, le lendemain de son arrivée dans la capitale, il fut mis à la prison de Newgate. Cette affaire semblait pouvoir être, en toute sûreté, confiée à la décision d'un jury. Son retour du bannissement était une félonie, et l'identité de sa personne était indubitable; mais ses anciens partisans ne l'abandonnèrent pas dans ce moment critique. Des pétitions, couvertes de plusieurs milliers de signatures, furent présentées pour que l'on ajournât la cause jusqu'à la rentrée du parlement; et Cromwell, qui n'était peut-être pas fâché d'en rejeter l'odieux sur cette assemblée, y consentit. Lilburne adressa une requête au nouveau parlement : sa femme en fit autant; les amis qu'il avait dans les comtés voisins firent des pétitions; les apprentis de Londres firent non-seulement des pétitions, mais encore des menaces. Cependant le conseil soumit à la chambre les dépositions des témoins et des dénonciateurs, portant que Lilburne, pendant son exil, avait intrigué avec les royalistes contre la république (1); et le prisonnier lui-même, par la violence des écrits qu'il publia, accrut l'irritation des membres. Ils refusèrent d'intervenir, et il fut mis en jugement à la session des assises (13 juillet). Là, au lieu de plaider au fond, il fatigua ses accusateurs pendant cinq jours entiers, réclamant la grande charte et les droits des Anglais, alléguant, contre l'accusation, des fins de non-recevoir, et demandant son renvoi, ou la spécification de l'acte par lequel il était banni, du jugement sur lequel cet acte était fondé, et des charges qui avaient motivé ce jugement. La cour fut embarrassée: elle ne savait comment refuser; car ce qu'il demandait était de droit et nécessaire à sa défense. D'un autre côté, elle était dans l'impossibilité de l'accorder, parce que ces pièces n'existaient nulle part.

Après un ajournement aux prochaines assises, on employa deux jours (11 août) à discuter les fins de non-recevoir du prisonnier, et son droit au renvoi de la plainte. Enfin, sur la menace que fit la cour de passer outre, il plaida de sa « non-culpabilité. » Les débats durèrent trois jours. Ses amis, au nombre de plusieurs mille, y furent constamment présents, et le bruit courut que plusieurs centaines d'entre eux s'étaient armés, afin de pouvoir le délivrer s'il était condamné. On fit même circuler des papiers annonçant que, s'il était mis à mort, 20,000 individus périraient avec lui. Cromwell avait, pour encourager la cour, placé deux compagnies de soldats à sa proximité; il avait aussi cantonné trois régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie dans la cité, et en outre donné l'ordre à plusieurs corps de troupes de marcher sur la capitale. Les détails de ce procès sont perdus. On sait seulement que les accusateurs furent satisfaits d'avoir fait connaître que Lilburne était la personne dénommée dans l'acte; que la cour recommanda au jury de ne répondre que sur ce fait; et que le prisonnier, dans sa défense, qui fut longue et très-animée, nia que le dernier parlement eût le droit de le bannir, parce que ses pouvoirs avaient légalement cessé à la mort du roi, et parce que la chambre des communes n'était point une cour de justice; qu'il soutint aux membres du jury qu'ils étaient juges de droit autant que de fait; qu'à moins qu'ils ne le crussent coupable de crime, ils ne pouvaient pas, en conscience, donner une réponse qui le conduirait à la potence; qu'un acte du parlement, évidemment injuste, était essentiellement nul, et ne pouvait servir d'excuse à des hommes qui décidaient sous la loi du serment. Vers une heure avancée de la nuit (20 août), le jury le déclara « non coupable, » et les cris de triomphe, répétés et prolongés par ses partisans, vinrent frapper l'oreille de Cromwell à Whitehall.

L'intention du lord général n'était cependant point de laisser échapper sa victime. L'examen des juges et des jurés devant le conseil (22 août), ainsi que la copie certifiée de certaines expressions insultantes que Lilburne avait employées dans sa défense, furent mis sous les yeux de la chambre, et l'on en obtint un ordre pour que, nonobstant son absolution, il fût enfermé à la Tour (27 août), et que l'on n'eût aucun égard aux ordres de mise en liberté

(1) Il paraît, d'après les lettres de Clarendon, écrites à cette époque, que Lilburne était en liaison intime avec Buckingham, et que celui-ci comptait beaucoup sur lui pour servir la cause royale; tandis qu'au contraire, Clarendon pensait qu'il ne ferait rien pour elle, et que Buckingham ne ferait guère plus. Clarendon, III, 75, 79, 98.

« sous caution » que la haute cour pourrait donner en sa faveur (26 nov.). Ces mesures déplurent beaucoup. On se plaignit, avec raison, de ce que des hommes qui prétendaient avoir pris les armes contre le roi pour la défense des libertés anglaises, n'eussent aucun scrupule de fouler aux pieds ces mêmes libertés, selon leur ressentiment et leur intérêt (1).

Le parlement fut unanime dans la poursuite et le châtiment de Lilburne ; sur la plupart des autres objets, il fut partagé en deux factions bien prononcées : celle des indépendants, qui, inférieurs en nombre, mais supérieurs en talent, tenaient pour le lord général et pour le conseil ; et celle des anabaptistes, qui, guidés par le fanatisme politique et religieux, se rangeaient sous la bannière du major général Harrison. Ces « sectaires » anticipaient le règne de Jésus-Christ avec ses saints sur la terre ; ils se croyaient appelés de Dieu pour préparer la voie à cette glorieuse révolution ; et ils pensaient que leur devoir était de commencer par la réforme de tous les abus qu'ils pourraient découvrir dans l'Église ou dans l'État (2).

Il y avait, dans leur manière d'agir, beaucoup de choses auxquelles ceux qui s'étaient embarqués dans leur cause ne pouvaient faire aucune objection raisonnable. Ils établirent un système d'économie la plus rigide : les règlements de l'excise furent revus ; l'organisation du trésor fut à la fois améliorée et simplifiée : les emplois inutiles furent tout à fait supprimés, et les appointements de plusieurs autres considérablement diminués : on soumit la comptabilité au contrôle le plus sévère, et de nouvelles facilités furent accordées pour la vente des biens que l'on considérait alors comme propriété nationale. Mais le fanatisme de leurs discours et l'absurdité de leurs opinions les mirent en butte au ridicule ; leur zèle pour des réformes qui blessaient à la fois les intérêts de plusieurs corps multiplièrent leurs ennemis ; et, même avant l'époque où la chambre fut dissoute, ils s'étaient attiré, soit à tort, soit avec justice, la haine de l'armée, du barreau, de la bourgeoisie, et du clergé.

1° Ce fut avec une répugnance marquée qu'ils votèrent une somme de 120,000 livres par mois pour l'entretien des troupes et de la marine. Ils eurent, à la vérité, l'attention de ne point faire d'objection contre le montant, mais seulement contre la nature de cet impôt, et contre sa répartition inégale (1) ; mais ce prétexte ne put faire prendre le change à leurs adversaires sur leur véritable but, et l'on reprocha publiquement à leurs meneurs de chercher à diminuer la force de l'armée, afin d'affaiblir l'influence du général.

2° Après la fixation des impôts, ils s'occupèrent de la forme des procédures. Dans la plupart des requêtes adressées à l'autorité suprême depuis plusieurs années, on s'était plaint de la cour de la chancellerie, de ses longs délais, des dépenses excessives auxquelles les plaideurs étaient exposés, et du peu d'équité de ses décisions, trop souvent dictées par l'intérêt ou la passion des juges (2). Le long parlement n'avait pas osé toucher à ces objets : celui-ci attaqua le mal par la racine, et vota l'abolition entière de ce système. Mais la grande difficulté qui se présenta fut de savoir ce que deviendraient les causes pendantes à cette cour, et comment on la remplacerait. Trois projets de loi que l'on présenta à cet effet furent rejetés comme insuffisants et inapplicables : le comité en prépara un quatrième, qui fut lu deux fois dans un jour, renvoyé à l'examen, et qui aurait probablement passé, sans la dissolution du parlement (3).

(1) Il fut transféré de la Tour au château d'Élisabeth, à Jersey, et mis en liberté peu de temps avant sa mort, en 1660. Il mourut dans la religion des quakers. Voyez Thurloe, I, 324, 367, 368, 369, 429, 430, 435, 441, 442, 451, 453. Exacte relation, p. 5. Procès d'État, v, 415-450. Whitelock, 558, 560, 561, 563, 591. Journ., 13, 14 juillet, 2, 22, 27 août, 26 nov.

(2) Thurloe, I, 392, 396, 501, 515, 523.

(1) Dans quelques endroits, la taxe ne fut que de deux shellings par livre ; dans d'autres, de 10 et même de 12. Exacte relation, p. 10. La taxe porta sur les propriétaires et non sur les locataires ou fermiers. Thurloe, I, 755.

(2) « Des hommes dignes de foi ont dit, avec connaissance de cause, qu'il y avait pendants à cette cour vingt-trois mille (deux ou trois mille ?) procès, que plusieurs y étaient depuis cinq, d'autres depuis dix, vingt ou trente années ; et que ces procès coûtaient, non-seulement des centaines, mais des milliers de livres sterling, ce qui avait ruiné beaucoup de familles. » Exacte relation, 12.

(3) Journ., 5 août, 17, 22 nov., 3 oct. Exacte relation, 12-15. Cromwell prit néanmoins cette affaire en main l'année suivante, et publia, en 1655, une ordonnance

3° Cependant les réformateurs ne se contentaient pas d'avoir aboli une seule cour : ils prirent la résolution de nettoyer à fond l'étable d'Augias. « De quoi, se dirent-ils, est composé le code? D'une collection informe de statuts, la plupart inconnus ou inapplicables aux circonstances actuelles, suggérés par des juges peut-être ignorants, souvent partiaux ou intéressés; de précédents si contradictoires, qu'on les a rangés sur deux lignes opposées; enfin de coutumes locales, dont on ne peut s'assurer qu'en recourant à la mémoire infidèle des plus vieux habitants. Les Anglais ont le droit de connaître les lois qui les régissent : il est facile de choisir dans le système actuel tout ce qui est réellement utile, de l'améliorer en y faisant les additions indispensables, et de réduire le tout à un petit volume portatif. » Dans cette vue, il fut résolu de composer un nouveau code : la tâche en fut confiée à un comité, et on la commença par la révision des statuts concernant le meurtre et la trahison (1). Mais cette résolution jeta l'alarme dans les cours de Westminster : des centaines de voix, et presque autant de plumes, furent occupées à préserver d'une ruine imminente le vénérable édifice de la jurisprudence anglaise. On versa le ridicule sur la présomption de ces législateurs ignorants et fanatiques; on leur attribua l'intention de substituer la loi de Moïse aux lois de l'État, et l'on conjura le peuple de se réunir pour le maintien de « ses droits et de son héritage, » pour la défense desquels tant de maux avaient été soufferts et tant de sang répandu (2).

en 67 articles, « pour régler et limiter la juridiction de la haute cour de la chancellerie. » Widrington et Whitelock, commissaires du grand sceau, et Lenthall, gardien des archives, l'informèrent par lettres « qu'ils avaient consulté le Seigneur, et qu'ils ne se sentaient pas libres de mettre l'ordonnance à exécution. » Le protecteur retira les sceaux aux deux premiers, qu'il remplaça par Fiennes et Lisle; Lenthall surmonta ses scrupules et conserva sa place. Voyez l'ordonnance dans Scobell, 324; et les objections dans Whitelock, 621.

(1) Journ., 18 août, 19, 20 oct. Exacte relation, 15-18.

(2) Le reproche de vouloir introduire la loi de Dieu fut souvent répété par Cromwell. Il était motivé sur ce qu'on ne voulait point conserver la peine de mort pour le vol, non plus que la distinction du simple meurtre avec l'assassinat, parce qu'elle ne se trouve point dans la loi de Moïse. Exacte relation, 17.

4° On espérait beaucoup en faveur de la religion de la part d'hommes qui faisaient profession d'une grande piété. Ils donnèrent la preuve la plus convaincante de leur zèle sincère, en passant un acte pour l'extirpation des prêtres papistes et des jésuites, et en confisquant les deux tiers des biens meubles et immeubles des dissidents papistes (1). Après cette escarmouche préliminaire contre l'Antechrist, ils procédèrent à l'attaque de Satan lui-même « dans son fort, » c'est-à-dire dans les patronages laïques : ils soutinrent qu'il était contraire à la raison que des particuliers eussent le pouvoir d'imposer un guide spirituel à leur prochain ; ils décidèrent en conséquence que le droit de présentation serait aboli, et que le choix du pasteur résiderait dans le corps des paroissiens, décision qui porta les patrons à recourir à la protection du lord général contre l'oppression du parlement. Après les patronages laïques, on s'occupa des dîmes. Au début de la session, on était, après un long débat, convenu que la dîme devait être abolie, et qu'on la remplacerait par une compensation aux inféodataires, et par un revenu convenable accordé au clergé. Le comité chargé de cet objet garda le silence pendant cinq mois : ce fut seulement alors, et, à ce que l'on pensa, pour empêcher la discussion des patronages, qu'il fit son rapport sur les moyens d'expulser les ministres scandaleux, et d'en établir qui fussent pieux. Il y accola l'opinion particulière de ses membres, que les bénéficiers, les recteurs des paroisses, et les inféodataires, avaient droit à la dîme comme propriété. Ce rapport donna lieu à cinq jours de débat. Lorsqu'on en mit aux voix la première partie, quoique le comité eût réuni toutes les forces des indépendants en sa faveur, elle fut rejetée par une majorité de deux voix. La seconde partie, concernant la propriété des dîmes, ne fut point mise aux voix : le sort en parut décidé par celui de la première, et le bruit courut dans la capitale que le parlement avait aboli la dîme et en même

(1) Afin de procurer de l'argent comptant au trésor, on proposa de permettre aux dissidents de racheter ces deux tiers pour en jouir leur vie durant, moyennant quatre années de revenu. Cet amendement passa, mais avec une forte opposition, motivée sur ce que c'était tolérer l'idolâtrie. Ibid, 11. Thurloe, I, 553.

temps le ministère, à qui elle fournissait les moyens d'existence (1).

Il est à propos d'observer ici que, pendant toute la durée de la session, Feakes et Powell, prédicateurs anabaptistes, prêchaient tous les lundis à Blackfriars devant un nombreux auditoire. C'étaient d'éloquents enthousiastes, qui croyaient avoir une mission du Tout-Puissant, et ne craignaient aucun tribunal humain. Ils introduisaient dans leurs sermons la plupart des sujets que l'on discutait au parlement, et soutenaient les principes de leur secte avec une chaleur et une violence qui inquiétèrent Cromwell et le conseil. Leur texte favori était la guerre de Hollande. « Dieu, disaient-ils, avait donné la Hollande aux Anglais : c'était le point de réunion des saints, d'où ils devaient partir pour aller arracher de son siége la prostituée de Babylone, et pour établir le royaume de Jésus-Christ sur le continent. » Ils menaçaient en même temps de toutes sortes de peines temporelles, ainsi qu'éternelles, tout homme qui oserait conseiller de faire la paix à d'autres conditions que l'incorporation des Provinces Unies avec la république d'Angleterre (2). Lorsque l'on sut que Cromwell s'était relâché sur cette demande, leur indignation dépouilla le pape de plusieurs des titres dont les Églises protestantes l'honoraient depuis longtemps; et le lord général fut publiquement désigné comme « la bête de l'Apocalypse, l'ancien serpent, l'homme du péché. » Ne voulant pas violer la liberté des assemblées religieuses, il souffrit pendant quelque temps ces insultes avec une apparence de magnanimité; enfin, il ordonna aux deux prédicateurs (1653, 6 déc.) de comparaître par-devant lui et le conseil. Mais les hérauts du Dieu des armées ne fléchirent point devant les employés d'une république terrestre; ils rendirent reproche pour reproche, accusèrent Cromwell de s'être injustement emparé du pouvoir, et se retirèrent sans être punis ou intimidés (1).

Cependant les sermons de Blackfriars furent considérés comme l'exposé des vues et des principes des anabaptistes qui siégeaient à la chambre. Les ennemis de ces réformateurs se multiplièrent de jour en jour : de toutes parts le ridicule et les insultes pleuvaient sur eux : il était évident pour tout le monde, eux seuls exceptés, que l'instant de leur chute approchait rapidement. Cromwell, leur créateur, avait depuis longtemps déterminé de les faire rentrer dans leur néant primitif; et leur dernier vote au sujet des ministres en offrait une occasion favorable. Il employa le jour suivant, qui était un dimanche, en consultations secrètes avec ses amis : le lundi ils se réunirent en grand nombre, et occupèrent de bonne heure leurs places à la chambre (12 décembre). Le colonel Sydenham se leva. Il passa en revue ce qu'avait fait le parlement, et blâma ses actes comme nuisibles aux intérêts de toute espèce; déclarant ensuite qu'il ne voulait plus siéger dans une assemblée aussi inutile, il fit la proposition que la chambre se rendît à Whitehall, et qu'elle remît le pouvoir suprême aux mains de celui dont il était dérivé. Cette motion fut appuyée et combattue; mais les indépendants étaient venus pour agir, et non pour discuter. Ils se levèrent de suite; le président, qui était dans le secret, quitta le fauteuil; le sergent et les secrétaires le suivirent en corps. Les réformateurs, au nombre de vingt-sept, se regardèrent avec étonnement. Leur premier recours fut de se mettre en prières : ils étaient occupés de ce pieux exercice, quand Goff et White, tous les deux officiers, entrèrent et les prièrent de se retirer. Sur la demande de présenter leur ordre écrit, ils firent entrer une compagnie de soldats. Il n'y eut point de résistance; les militaires firent évacuer la salle, et les clefs furent remises à la garde (2).

(1) Journ., 15-19 juillet, 17 nov., I, 6-10 déc. Exacte Relation, 418-424.

(2) Beverning, l'un des ambassadeurs hollandais, se rendit à ce sujet à l'une de ces assemblées. Dans une lettre il dit : « Le but de ces prédications est d'abattre les gouvernements, et de soulever le peuple contre les Provinces Unies. Étant alors dans l'assemblée des saints, j'ai entendu une prière et deux sermons. Mais, bon Dieu! quelles cruelles, quelles abominables, quelles horribles trompettes d'incendie, de meurtre, et de flamme! » Thurloe, I, 442.

(1) Thurloe, I, 442, 534, 545, 560, 591, 521.

(2) Exacte relation, 25, 26. Véritable narration, 3. Thurloe, I, 730, 737. J'adopte le nombre rapporté par Mansel, parce qu'il ne pouvait avoir aucun motif pour le diminuer.

Cependant, le président, précédé du porte-masse, et suivi par Sydenham et ses adhérents, marcha à travers les rues jusqu'à Whitehall. Pendant le chemin, et après son arrivée, plusieurs membres se joignirent à lui, les uns par curiosité, d'autres par crainte. Arrivés à Whitehall, une forme de résignation du pouvoir suprême fut dressée à la hâte par le secrétaire de la chambre, et présentée par elle à Cromwell. Le lord général parut étonné : il n'était point préparé à une telle offre, et ne voulait point se charger d'un tel fardeau. Mais sa répugnance céda aux remontrances et aux prières de Lambert et des autres officiers ; et l'écrit fut placé dans une pièce du palais, pour la commodité des membres qui n'avaient pas encore eu l'occasion de le signer. Le troisième jour, les signatures montaient à 80, ce qui formait une majorité de toute la chambre ; le quatrième, on publia une nouvelle constitution, et Cromwell obtint ainsi le grand objet de son ambition, c'est-à-dire les fonctions et l'autorité de roi, sans néanmoins en avoir le titre (1).

Ce même jour (26 décembre), vers une heure de l'après-midi, le lord général se rendit en carrosse du palais à Westminster-Hall, la haie étant composée par 5 régiments d'infanterie, et 3 de cavalerie. Le cortége se forma près de la porte. Devant Cromwell marchaient les échevins, les juges, deux commissaires du sceau, et le lord maire ; après lui, les deux conseils d'État et de l'armée. On monta à la cour de la chancellerie, où un siége de parade était placé sur un riche tapis. Cromwell avait un habit et un manteau de velours noir, avec de grandes bottes et un large galon d'or à son chapeau. Il se plaça devant le siége, entre les deux commissaires du sceau : les juges étaient debout autour ; les officiers civils se rangèrent sur la droite, et les militaires à la gauche de la cour.

Lambert s'avança pour haranguer le lord général. Il mentionna la dissolution du parlement, fit observer que les circonstances actuelles exigeaient un gouvernement fort et stable, et pria Son Excellence, au nom de l'armée ainsi que des trois nations, d'accepter l'emploi de « protecteur de la république. » Cromwell, malgré l'impossibilité de cacher le dessein qui l'avait amené, ne put tout à fait renoncer à sa dissimulation habituelle ; et si, après quelques difficultés, il donna son consentement, ce fut avec un air de répugnance dont aucun des assistants ne pouvait être la dupe.

Jessop, l'un des secrétaires du conseil, lut ensuite l'acte qui « instituait le gouvernement, » lequel contenait quarante-deux articles : 1° le pouvoir législatif résidait dans le « lord protecteur et le parlement, » mais avec la clause que tout acte du parlement aurait force de loi après un délai de vingt jours, même sans le consentement du protecteur, à moins qu'il ne réussît à persuader la chambre que ses objections étaient raisonnables. Le parlement ne devait être ni ajourné ni dissous que de son propre consentement, pendant les cinq premiers mois de sa session ; et, en cas de dissolution, un nouveau parlement devait être convoqué dans l'espace de trois années. Le nombre des membres était réglé, conformément au projet du long parlement, à quatre cents pour l'Angleterre, trente pour l'Écosse, et vingt pour l'Irlande. La plupart des villes qui possédaient le droit d'élection (*boroughs*) en furent privées, et le nombre des députés élus par les comtés, augmenté. Tout homme possédant un bien réel ou personnel de 200 livres avait le droit de voter, à moins qu'il ne fût malveillant ou coupable de délit, ou professant la foi catholique ; et les incapacités auxquelles les électeurs étaient sujets s'appliquaient aussi aux personnes éligibles. 2° Le pouvoir exécutif résidait en la personne du « lord protecteur, » agissant avec l'avis de son conseil. Il avait, en outre, le droit

(1) Exacte relation, 16. Vraie narration, 4. Ludlow, II, 33. Clarendon, III, 484. Thurloe, I, 754. L'auteur de cette nouvelle constitution n'est pas connu. Ludlow nous apprend qu'elle fut d'abord communiquée par Lambert à un conseil d'officiers généraux. Aux objections que l'on fit, il répondit que le général aurait égard aux amendements qui seraient proposés, mais qu'il ne voulait point renoncer au projet même. Quelques-uns proposèrent qu'après la mort du lord général actuel, le gouvernement civil et militaire fût séparé, et qu'aucun « protecteur » ne pût être remplacé par un de ses parents. Cela déplut tellement, que, dans une seconde assemblée, Lambert, après les avoir informés que le lord général aurait soin de l'administration civile, les congédia en les envoyant à leurs commandements respectifs. Ludlow, II, 37. C'est probablement à cette circonstance que l'ambassadeur de Hollande fait allusion, lorsqu'il dit que Cromwell renonça au projet de se faire déclarer roi, parce que cela déplaisait aux officiers. Thurloe, I, 644.

de traiter avec les puissances étrangères, d'après «l'avis,» et celui de faire la paix ou la guerre, avec le «consentement» du conseil; il avait aussi la disposition des forces de terre et de mer, et la nomination des grands fonctionnaires de l'État, avec l'approbation du parlement, et, en l'absence du parlement, moyennant celle du conseil, laquelle était soumise ensuite à l'approbation du parlement. 3° Les lois ne pouvaient être faites, ni les impôts établis, que par le consentement ordinaire du parlement. La liste civile était fixée à 200,000 livres par an; et l'on devait lever les sommes nécessaires à l'entretien d'une armée de 30,000 hommes, dont deux tiers de cavalerie et un tiers d'infanterie, ainsi que d'une marine telle que le lord protecteur la jugerait nécessaire. 5° Tout homme professant la foi en Jésus-Christ devait être protégé dans l'exercice de son culte, excepté les épiscopaux, les papistes, et ceux qui, sous des prétextes de religion, enseigneraient la licence. 6° On nommait «lord protecteur» actuel le «lord général» Cromwell; ses successeurs devaient être choisis par le conseil. Le prochain parlement devait se réunir le 3 décembre suivant; et jusqu'à cette époque, le «lord protecteur» était investi du droit de lever les sommes nécessaires au service public, et de faire des ordonnances qui auraient force de loi, jusqu'à ce que le parlement donnât des ordres à cet égard.

Après cette lecture, Cromwell, élevant la main et les yeux avec dignité vers le ciel, jura d'observer et de faire observer tous les articles de cet acte; et Lambert, se mettant à genoux, présenta au protecteur une épée civique dans son fourreau; ce qu'il accepta, ôtant la sienne, pour donner à entendre qu'il avait l'intention de gouverner par une autorité constitutionnelle, et non par la force militaire. Il s'assit ensuite dans le fauteuil, mit son chapeau, tandis que le reste de l'assemblée resta découvert; il reçut le sceau des mains des commissaires, l'épée de celles du lord maire, et les remit ensuite aux mêmes personnes. Ayant exercé ces divers actes d'autorité souveraine, il revint avec le cortége à son carrosse, et retourna en grande cérémonie à Whitehall. Le même jour, l'institution d'un gouvernement, composé d'un lord protecteur et de parlements triennaux, ainsi que l'acceptation du protectorat par le «lord général,» furent annoncées au public par une proclamation, avec toutes les cérémonies précédemment usitées à l'avénement des monarques (1).

On ne doit point croire que cette élévation de Cromwell au pouvoir suprême était vue de bon œil par toute autre classe que ses compagnons d'armes, qui regardaient sa grandeur comme leur propre ouvrage, et qui attendaient de sa reconnaissance la récompense qu'ils avaient méritée. Mais la nation était lasse de révolutions. Elle avait tant souffert des ravages de la guerre et de l'oppression exercée par les militaires; elle avait eu tant d'exemples de châtiments encourus par la résistance aux possesseurs actuels du pouvoir; elle était divisée en tant de partis qui s'entre-haïssaient et qui étaient jaloux les uns des autres, qu'elle consentit sans peine à tout changement qui faisait espérer le retour de la tranquillité et promettait de mettre fin aux inquiétudes, à la souffrance, et aux dangers. Le protecteur ne négligea cependant aucun moyen de consolider son autorité : usant des pouvoirs qui lui étaient accordés par l'acte, il donna les principaux emplois de l'armée à des hommes en qui il avait une pleine confiance; cantonna les troupes de manière à réprimer facilement toute insurrection, et, dans la multitude d'ordonnances qu'il publia, il eut soin de rendre les engagements plus solides, de défendre toute réunion pour les courses de chevaux ou des combats de coqs, d'expliquer les délits qui seraient qualifiés de trahison contre son gouvernement, enfin d'établir une haute cour de justice pour le jugement de ceux qui s'en rendraient coupables.

(1654) Cependant, il ne pouvait ignorer que, même parmi les anciens compagnons de sa fortune, parmi ceux qui avaient combattu et versé leur sang à ses côtés, il s'en trouvait plusieurs qui, tout en révérant le général, abhorraient le protecteur. C'étaient des républicains inflexibles et obstinés, les uns par po-

(1) Whitelock, 571-578. Thurloe, I, 639, 641. Ludlow, II, 40. Le changement dans le mode de représentation, qui avait déjà été proposé dans le long parlement, fut généralement regardé comme une amélioration. Clar., Hist., III, 495.

litique, les autres par religion. Il affectait de s'ouvrir à eux sans réserve. Il protestait «qu'il était toujours le même humble individu qu'ils avaient autrefois connu. S'il n'eût consulté que son propre sentiment, il aurait préféré «la houlette de berger» à la dignité de protecteur. La nécessité lui avait fait accepter cet emploi : il avait sacrifié sa propre satisfaction pour préserver ses compatriotes de l'anarchie et de la ruine; et, comme il ne supportait ce fardeau qu'avec répugnance, il le quitterait avec joie, aussitôt qu'il pourrait le faire sans danger pour la nation.» Ce langage fit peu de prosélytes : on avait trop souvent été dupe de son hypocrisie, et victime de la crédulité : on ne se fit aucun scrupule, soit dans les réunions publiques, soit en chaire, de l'appeler «un scélérat hypocrite et parjure,» et de le menacer d'un sort «pire que celui du dernier tyran.» S'il était nécessaire d'imposer silence aux déclamateurs, il était en même temps dangereux de les traiter avec sévérité. Il agit avec prudence, et modifia son ressentiment selon les circonstances. Il ôta aux uns leurs emplois dans l'armée ou dans l'Église; il priva d'autres de leur liberté, jusqu'à ce qu'ils eussent donné caution de leur conduite à venir; et quant aux moins traitables et aux plus dangereux, il les enferma dans la Tour. Du nombre de ces derniers était Harrison, qui l'avait jadis secondé pour la dissolution du long parlement, et qui était devenu son plus implacable ennemi (30 février), ainsi que Feak et Powell, ces prédicateurs anabaptistes qui avaient bravé son ressentiment pendant la session du dernier parlement (26 juillet). Symson; leur collègue, partagea leur sort; mais ses soumissions lui valurent ensuite son élargissement (1).

Il eut moins de modération envers les royalistes, qu'il craignait moins. Charles, qui résidait toujours à Paris, entretenait une correspondance suivie avec les partisans que sa famille avait en Angleterre, dans le double but de conserver un parti prêt à tirer avantage d'une révolution quelconque en sa faveur, et d'obtenir de leur fidélité des avances pécuniaires pour son entretien et celui des personnes qui l'accompagnaient. Parmi les agents qu'il employait, il se trouva des gens qui livrèrent ses secrets ou ses prétendus secrets à ses ennemis (1), ou qui entraînèrent ses partisans dans des complots imaginaires, afin de capter la reconnaissance du protecteur en les dénonçant. Du nombre de ces derniers était un individu nommé Henshaw, qui, s'étant rendu à Paris, n'avait pu obtenir par ses sollicitations d'être admis en la présence du roi. A son retour, il communiqua à quelques royalistes un projet d'après lequel on devait assassiner le protecteur sur la route de Hampton-Court, se saisir de la garde de Whitehall, surprendre la ville, et proclamer le roi exilé. Il trouva des gens qui écoutèrent ses suggestions; et, lorsqu'un certain nombre eut donné dans le piége, il y en eut quarante d'arrêtés et d'interrogés (24 mai). Plusieurs consentirent à servir de témoins, trois furent mis en jugement devant la haute cour de justice (30 juin). Fox, l'un des trois, s'avoua coupable, et, corroborant par là le témoignage de Henshaw, il mérita et obtint sa grâce. Vowell, maître d'école, et Gérard, jeune homme de vingt-deux ans, furent condamnés à mort (6 juillet). Le premier marcha au gibet, fier de mourir martyr de la cause royale. Gérard, avant d'être décapité, protesta, dans les termes les plus forts, que, quoiqu'il eût entendu parler de ce projet, il ne l'avait jamais approuvé (2) (10 juillet). Dans les dépositions des témoins, on prétendait que Charles avait consenti à l'assassinat du protecteur. Quoique Cromwell affectât de n'y point croire, il fit, pour sa propre sûreté, menacer le prince exilé que, si de semblables tentatives étaient encouragées à l'avenir, il userait de représailles, et lui fit en même temps entendre qu'il lui serait facile de mettre cette menace à exécution (3).

(1) Thurloe, I, 641, 642; II, 67, 68 Whitelock, 580, 582, 596. Ludlow, II, 47

(1) Clarendon informe Nicholas (le 12 juin) que, dans la réalité, aucun secret n'a été révélé ni découvert. Clar., Pap, III, 247. On savait qu'il existait à Londres un comité de royalistes, sous le titre du «Sealed Knot»; mais ses membres ne furent point découverts. Thurloe, II, 64, 65, 70, 71.

(2) Procès d'État, v, 517-540. Thurloe, II, 416, 446, 447. Whitelock, 591, 592, 593. Henshaw ne comparut point au jugement. On dit qu'il s'était sauvé. Mais Thurloe nous apprend qu'il était détenu à la Tour, et Gérard en exprima le soupçon dans le discours qu'il fit sur l'échafaud.

(3) Cromwell n'ajoutait point foi aux complots faits

Sur le même échafaud, mais une heure plus tard, périt un seigneur étranger, âgé seulement de dix-neuf ans, don Pantaleon Sa, frère de l'ambassadeur portugais. Six mois auparavant, il avait eu une querelle à la nouvelle Bourse avec Gérard, de l'exécution duquel on vient de parler. Pantaleon se rendit le soir du jour suivant au même endroit, accompagné de plusieurs personnes armées : une rixe s'ensuivit; un homme étranger à cette dispute fut tué par accident ou par méprise, et les Portugais se réfugièrent chez l'ambassadeur, d'où ils furent conduits en prison par les militaires. Le peuple, considérant cette affaire comme une querelle nationale, demanda à grands cris la mort des assassins présumés. On allégua en faveur de Pantaleon, 1° qu'il était ambassadeur, et en cette qualité qu'il ne devait répondre de sa conduite qu'à son maître; 2° qu'étant attaché à l'ambassade, il devait en partager les priviléges. Mais le titre qu'il produisit comme preuve de la première allégation se trouva n'être qu'une promesse écrite qu'il succèderait à son frère; et, en réponse à la seconde, on soutint que le privilége d'un ambassadeur, de quelque nature qu'il fût, était personnel, et qu'il ne s'étendait pas aux personnes de sa suite. Devant la cour (5 juillet), après plusieurs refus, on le détermina, par la menace de lui appliquer la question (*peine forte et dure*), à plaider «de sa non-culpabilité ; et sa demande d'un défenseur, quoique motivée sur son ignorance de la procédure anglaise, fut rejetée sous prétexte que la cour était par elle-même et tout à la fois «un conseil pour le prisonnier et pour la république.» Il fut déclaré coupable, et condamné, ainsi que quatre de ses complices. Trois obtinrent leur grâce du protecteur, mais aucune prière des divers ambassadeurs ne put le fléchir en faveur de Pantaleon : il fut sacrifié, selon le récit de l'un d'eux, aux clameurs du peuple, qui exprima ses sentiments par des cris de joie, lorsque sa tête tomba sur l'échafaud (1) (10 juillet).

Ces exécutions avaient été précédées par une autre d'une espèce bien différente. Le colonel Worsley avait arrêté dans son lit un prêtre catholique, du nom de Southworth, qui déjà avait été condamné et banni, il y avait trente-sept ans, aux assises de Lancastre. Ce vieillard, âgé de soixante-douze ans révolus, allégua, dans sa défense, qu'il avait à la vérité pris les ordres dans l'Église romaine, mais qu'il n'était pas coupable de trahison. Le greffier lui conseilla de retirer son excuse, et lui accorda quatre heures pour y réfléchir. Mais Southworth persista dans son dire, qu'il était catholique et dans les ordres : il fut condamné à mort, et le protecteur, malgré les pressantes sollicitations des ambassadeurs de France et d'Espagne, décida que le jugement serait exécuté. Ce n'est pas que Cromwell approuvât les châtiments sanguinaires en matière de religion; mais son but était d'acquérir la bienveillance des dévots en répandant le sang d'un prêtre. Soit curiosité, soit déférence, deux cents équipages et une foule d'hommes à cheval suivirent la claie sur laquelle Southworth fut traîné jusqu'au lieu de l'exécution (28 juin). Sur l'échafaud, il parla avec satisfaction du genre de mort qu'il allait subir; mais il fit en même temps remarquer l'inconséquence de ces hommes qui prétendaient avoir pris les armes pour la liberté de conscience, et qui cependant versaient le sang de ceux dont l'opinion religieuse différait de la leur. Southworth subit le châtiment réservé aux traîtres (2).

La nouvelle de la dernière révolution avait été

pour l'assassiner. Thurloe, II, 512-533. Clarendon écrivait à ce sujet à son ami Nicholas : «Je puis vous assurer sur ma foi que j'ignore, et avec confiance, que le roi ignore pareillement tout projet de cette nature. Beaucoup de gens, extravagants ou niais, lui proposent des choses extravagantes qu'il rejette poliment, et se vantent ensuite, ainsi que leurs amis, de ce qu'ils entendent dire, ou de ce qu'ils pourraient faire, et sans doute c'est à quelque fanfaronnade semblable que l'on doit attribuer ce qui vient d'arriver à Londres, et par suite de quoi tant d'honnêtes gens sont emprisonnés, toutes choses auxquelles le roi est aussi étranger que le secrétaire Nicholas lui-même.» Clar., Pap., III, 247.

(1) Voyez, dans les Procès d'État, V, 461-518, une nombreuse collection d'autorités et d'opinions sur cette affaire ; et ibid., 536. Il est constant que Pantaléon et ses compagnons étaient armés : était-ce pour une vengeance? Il semblerait que oui, d'après le récit de Somers, Traités, III, 60. Whitelock, 569, et Procès d'État, 482. Était-ce seulement pour leur défense personnelle? C'est ce qu'assure le témoin Metham (Thurloe, II, 222); c'est aussi ce qu'affirma Pantaléon avant de mourir. Whitelock, II, 495.

(2) Thurloe, II, 406. Whitelock, 592. Challoner, II, 854. Collect. Ms. de Knaresborough.

reçue par les troupes d'Irlande et d'Écosse, avec des murmures manifestes de la part de quelques-uns, et un assentiment équivoque de la part des autres. En Irlande, Fleetwood ne pouvait concilier la conduite de son beau-père avec ses propres principes, et témoigna le désir de résigner le gouvernement de cette île. Ludlow et Jones, républicains décidés, regardaient le protecteur comme un hypocrite et un apostat; et quoique le dernier fût plus réservé dans ses discours, le premier refusa ouvertement d'agir en qualité de commissaire civil sous la constitution nouvelle. Dans la plupart des garnisons, plusieurs officiers supérieurs manifestèrent leur mécontentement; et, dans une d'elles, ils dressèrent même une remontrance «contre le gouvernement d'une seule personne.» Cependant Cromwell détourna, par sa prudence et sa fermeté, l'orage qui le menaçait. Il envoya son fils Henri passer quelque temps chez Fleetwood, pour y apprendre le véritable esprit qui régnait parmi les troupes; il rappela sans éclat en Angleterre les plus dangereux des opposants, et plusieurs autres furent subitement, quoique successivement, privés de leurs commandements. Dans le plus grand nombre, l'intérêt l'emporta sur les principes; et l'on remarqua que, parmi tant de dissidents qui fréquentèrent d'abord les conventicules anabaptistes de Dublin, comme pour manifester leur foi politique, presque tous ceux qui avaient quelque chose à perdre se rapprochèrent peu à peu des assemblées religieuses les plus à la mode. Les anabaptistes mêmes apprirent à croire que l'ambition d'un particulier ne pouvait arrêter les desseins du Seigneur, et qu'il valait encore mieux conserver leurs emplois sous le protectorat que de renoncer, en les abandonnant, aux moyens d'avancer le service de Dieu, et d'amener le règne de Jésus-Christ sur la terre (1).

En Écosse, l'esprit de mécontentement régnait aussi parmi les officiers supérieurs: mais les opérations militaires détournaient leur attention des discordes politiques. Pendant les années précédentes, malgré l'apparence d'une tranquillité générale, des étincelles de guerre avaient été répandues dans les montagnes: tout s'enflamma au moment où Monk alla prendre le commandement de la flotte anglaise. Ce moment parut favorable à Charles, qui était en France, ainsi qu'à ses partisans en Écosse. Les comtes de Glencairn et de Balcarras furent successivement rejoints par Angus, Montrose, Athol, Seaforth, Kenmure, et Lorne, fils d'Argyle (1653, 22 novembre), en même temps que Wogan, officier entreprenant, débarquait à Douvres, levait un corps de royalistes à Londres, et, traversant l'Angleterre avec des drapeaux républicains, arrivait sain et sauf dans les quartiers de ses partisans écossais. Le nombre des royalistes montait à plusieurs milliers; la nature du pays, ainsi que les affections des habitants, leur était favorable; et leur courage était soutenu par les fréquentes mais trompeuses annonces de la prompte arrivée du prince Charles à la tête de forces considérables. Il s'ensuivit une guerre de peu de durée, mais des plus destructives. Le général anglais Robert Lilburne ravagea les terres de tous ceux qui favorisaient les royalistes; ceux-ci en firent autant à tous ceux qui restaient neutres ou qui aidaient leurs ennemis. Cependant les querelles intestines troublèrent les conseils des insurgents, et pendant que le droit de Glencairn au commandement général était contesté, Middleton arriva avec une commission royale (1654, 1er février), à laquelle tout le monde devait obéir. Le protecteur opposa Monk à Middleton (8 avril): il était de la politique de celui-ci d'éviter la bataille, et d'épuiser son adversaire par des marches et des contre-marches dans un pays montueux, dépourvu de chemins et de cantonnements; mais, dans un mouvement que fit Middleton pour échapper aux poursuites de son ennemi, il rencontra Morgan à la tête d'une division anglaise (19 juillet): ses soldats, embarrassés dans un défilé, furent tués ou faits prisonniers, et sa défaite obligea les chefs royalistes à mériter leur pardon par une prompte soumission. Le comte de Tullibardine montra l'exemple (24 août): il fut suivi par Glencairn; leurs partisans les imitèrent, et la douceur de Monk contribua autant que les événements de la guerre à la suppression totale de l'insurrection (1). Crom-

(1) Thurloe, II, 149, 150, 162, 214.

(1) Voyez la ratification des redditions de Tullibardine,

well n'attendit point le résultat de ce conflit : avant que Monk eût rejoint l'armée (12 avril), le protecteur publia, de son autorité privée, trois ordonnances, par lesquelles il incorporait l'Écosse à l'Angleterre, déliait les Écossais de leur allégeance envers Charles Stuart, abolissait les fonctions royales dans le parlement d'Écosse, ainsi que toutes les mouvances et les titres fondés sur la servitude et le vasselage ; érigeait des cours supérieures pour remplacer les juridictions qu'il avait abolies, et pardonnait à la nation, excepté un nombre considérable d'individus soumis à diverses peines. La constitution écossaise fut ainsi renversée en entier, sans que personne y mît opposition ou fît de remontrances. Le courage de la nation avait été brisé ; l'expérience du passé et la présence des troupes convainquirent le peuple que toute résistance serait vaine. Une partie de la noblesse languissait dans les prisons d'Angleterre, le reste était écrasé par les demandes de ses créanciers et les exactions des gens chargés du séquestre ; l'Église elle-même sentait que son autorité, malgré son origine céleste, était incapable de résister à la puissance terrestre de la république (1).

L'élévation récente de Cromwell ne surprit point les puissances étrangères : elles connaissaient son ambition et avaient prévu ses succès. Tout ce qui avait quelque chose à espérer de son amitié ou à craindre de son inimitié, s'empressa de le féliciter ; et la plupart des princes de l'Europe adressèrent à la cour du protecteur des ambassadeurs ou des envoyés. Il les reçut avec toute la pompe d'un souverain. Il avait quitté son appartement du Cockpit (1), pour aller habiter avec sa famille ceux qui avaient jadis été disposés pour le roi : ils étaient nouvellement et superbement meublés, et dans la salle de festin était un fauteuil de parade, placé sur une estrade élevée de trois marches au-dessus du plancher. C'est là que le protecteur se tenait pour recevoir les ambassadeurs. On avait soin de leur recommander de faire trois saluts, le premier à l'entrée, le second à moitié chemin, et le troisième contre la première marche, à chacun desquels Cromwell répondait par une légère inclination de tête. Après leur discours et la réponse du protecteur, le même cérémonial s'observait à leur départ. Il arriva un jour qu'on le pria de permettre aux gentilshommes attachés à l'ambassade de lui baiser la main ; mais il s'avança au bord de l'estrade, salua chacun à son tour, détourna sa main, et se retira. Lorsqu'il conclut la paix avec les États Généraux, il invita les ambassadeurs à dîner. Il s'assit seul d'un côté de la table ; les ambassadeurs et quelques membres du conseil furent placés de l'autre côté. Sa femme traita en même temps celles des ambassadeurs. Après dîner, les deux sociétés se réunirent dans le salon : on exécuta de la musique, et l'on chanta un psaume dont Cromwell donna un exemplaire à chaque ambassadeur, leur disant que c'était le meilleur écrit qui eût passé entre leurs mains. La fête se termina par une promenade dans la galerie (2).

Glencairn, Heriot, Forrester, Kenmure, Montrose, et Seaforth, à diverses dates entre le 25 août et le 10 janv, dans le Council-Book, du 7 février 1655.

(1) Scobell, 289, 293-295. Whitelock, 583, 597-599. Burnet, I, 100-101. Oxford, 1823. Baillie, II, 377-381. Papiers d'État de Milton, 130, 131. « L'année dernière (le 20 juillet), l'assemblée générale se tint à Édimbourg, mais le colonel Cotterel entra et demanda par quelle autorité elle était réunie. On lui répondit « que c'était une cour spirituelle de Jésus-Christ, qui ne se mêlait d'aucune affaire civile; que son autorité venait de Dieu, qu'elle était établie par les lois du pays, et que par la ligue et convention solennelles, une grande partie des militaires anglais étaient tenus de protéger cette réunion. » Mais il ordonna aux membres de l'assemblée de le suivre, les fit conduire entourés de troupes jusqu'à un mille de la ville, et leur défendit de s'assembler en plus grand nombre que trois personnes, ou de rester à Édimbourg passé huit heures du lendemain matin. Voyez les lamentations pathétiques de Baillie à cette occasion, vol. II, p. 370. Cependant Kirkton, autre lumière théologique, nous apprend que « pendant toute la durée de ce gouvernement, l'œuvre de l'Évangile prospéra (dans l'Écosse) non pas seulement un peu, mais puissamment. Je crois vraiment, continue-t-il, qu'il y eut plus d'âmes converties au Christ pendant cette courte période qu'à toute autre époque depuis la réformation. Les pasteurs étaient laborieux, le peuple diligent. — Beaucoup de congrégations s'assemblaient en grand nombre pour leurs communions solennelles; quelques douzaines de ministres y prêchaient successivement, et l'auditoire restait comme en extase trois jours consécutifs au moins, tant il était assidu aux exercices spirituels. » Kirkton 54, 55.

(1) Le mot anglais « cockpit » signifie « une arène pour les combats de coqs. » Il est probable qu'il s'agit ici de l'appartement du rez de-chaussée.

(*Note du traducteur.*)

(2) Mém. de Clarendon, III, 240. Thurloe, I, 50, 69,

Le premier traité qui demanda son attention fut celui qui se négociait avec les Provinces Unies. La marine anglaise avait conservé, pendant son gouvernement, cette supériorité décidée sur sa rivale maritime, qu'elle avait due aux soins tutélaires du parlement. Durant le précédent mois de mai, les deux flottes ennemies, comptant chacune environ 100 voiles, avaient mis en mer, les Anglais commandés par Monk, Dean, Penn, et Lawson; les Hollandais par Van Tromp, de Ruyter, de Witte, et Evertsens. Tandis que Monk insultait les côtes de Hollande, Van Tromp canonna la ville de Douvres (1653, 2 juin). Ils se rencontrèrent ensuite près du cap de North-Fareland, et le combat dura toute la journée. L'ennemi perdit deux voiles, et du côté des Anglais, Dean fut tué par un boulet à chaîne. Il tomba près de Monk, qui étendit aussitôt son manteau sur le cadavre, afin que les matelots ne fussent point alarmés par la mort de leur commandant.

Le combat recommença le lendemain matin (3 juin). Quoique Blake eût rejoint, pendant la nuit, la flotte anglaise avec 18 voiles, Van Tromp combattit avec le plus grand courage; mais une terreur panique saisit sa flotte : ses ordres ne furent plus suivis; plusieurs de ses capitaines se retirèrent devant le feu supérieur de l'ennemi, et définitivement les Hollandais cherchèrent un refuge dans le Wielings et sur les bas-fonds de la côte de Zélande. Ils perdirent 21 voiles; 1300 hommes furent faits prisonniers, et le nombre des tués et des blessés fut en proportion (1).

Cromwell reçut la nouvelle de cette victoire avec des transports de joie. Quoiqu'il n'eût aucune part au mérite d'un tel succès (car la flotte le devait aux efforts du gouvernement qu'il avait renversé), il sentait bien que l'éclat en rejaillirait sur son administration, et le peuple fut appelé à rendre de publiques actions de graces au Tout-Puissant pour cette insigne faveur. On remarqua que, dans cette circonstance, il invita, mais ne commanda point, et cette distinction fut exaltée par ses admirateurs comme une preuve de la simplicité de cœur et de l'humilité du lord général (1).

Cette défaite causa aux États Généraux le plus profond regret. Ce n'était pas tant la perte des hommes et des vaisseaux qu'ils déploraient : elle pouvait être réparée promptement; mais elle les dégradait aux yeux de toute l'Europe, en les mettant dans la position de suppliants devant un ennemi victorieux. Ils avaient, d'après les importunités de leurs commerçants, déjà nommé des ambassadeurs pour faire au nouveau gouvernement des propositions de paix (26 mai) : mais ces ministres ne quittèrent la côte de Hollande qu'après la bataille, et leur arrivée en Angleterre, dans ce moment précis, fut universellement attribuée à la conviction que la dernière défaite leur avait donnée de leur infériorité. On les introduisit honorablement au conseil et près de Son Excellence (22 juin); mais ils les trouvèrent disposés à ne rien rabattre des hautes prétentions que le parlement avait jadis manifestées. Relativement à la demande d'indemnités pour le passé, les ambassadeurs soutinrent que si l'on balançait leurs pertes respectives, on trouverait que la Hollande avait le plus souffert; et quant aux garanties pour l'avenir, ils dirent qu'on en trouverait dans l'achèvement du traité qui avait été interrompu par le départ subit de Saint-John et Strickland de La Haye. L'obstination du conseil fit que les ambassadeurs demandèrent des passe-ports pour s'en retourner (19 juillet); mais on trouva moyen d'éveiller en eux de nouvelles espérances, et de les amuser par de nouvelles propositions. Cromwell prenait une part principale aux conférences : quelquefois il faisait, en termes peu civils, des reproches aux ambassadeurs; d'autres fois il parlait avec larmes des malheurs occasionnés par la guerre; mais il eut toujours le soin d'envelopper ses intentions d'une telle obscurité, que deux mois s'écoulèrent avant que les Hollandais pussent en être assurés. On leur fit alors com-

154, 257. Il paraît, d'après le Council-Book, que la dépense trimestrielle de la maison du protecteur montait à 35,000 livres. 14 mars 1655.

(1) Whitelock, 557. Ludlow, II, 27. Heath, 341. Le Clerc, I, 333. Basnage, I, 103. Il paraît par les lettres de Thurloe que les Anglais combattirent à demi-portée de canon, jusqu'à ce que l'ennemi tombât en confusion et commençât à fuir; et qu'alors ses vaisseaux désemparés furent entourés et pris par les frégates anglaises. Thurloe, I, 269 270, 273, 277, 278.

(1) Whitelock, 558.

prendre que l'Angleterre (26 juill.) renoncerait aux indemnités pécuniaires, pourvu que Van Tromp fût éloigné pendant quelque temps du commandement de la flotte, comme par un aveu tacite qu'il était l'agresseur; mais aussi que, d'autre part, on s'attendait que les États consentiraient à l'incorporation des deux pays, pour former une grande puissance maritime, sous un seul et même gouvernement composé de personnes choisies dans chacun. Ceci était un sujet que les ambassadeurs n'avaient pas le droit de traiter, et l'on convint que deux d'entre eux iraient à La Haye chercher de nouvelles instructions (1).

Mais quelques jours avant leur départ, un autre combat naval avait eu lieu, et les Anglais avaient remporté une nouvelle victoire. Monk avait bloqué pendant huit semaines l'entrée du Texel; Van Tromp, aussitôt que sa flotte eut été réparée, mit en mer, et chercha à rétablir l'honneur du pavillon hollandais. Chaque amiral avait sous ses ordres environ 100 voiles, et tant que Tromp vécut, la victoire resta indécise (31 juill.); il avait percé la ligne anglaise et revenait à sa première station quand il périt d'un coup de mousquet; les Hollandais commencèrent à chanceler, en peu de temps ils prirent la fuite, et la poursuite dura jusqu'à minuit. Ce qui distingua ce combat de tous ceux qui l'avaient précédé fut l'ordre donné par Monk de ne point faire de prises, mais de couler bas ou détruire tous les vaisseaux ennemis. Les seuls trophées de victoire furent donc des prisonniers, ramassés après qu'ils se furent jetés à la mer ou qu'ils se furent sauvés dans des embarcations, des débris de leurs vaisseaux; plus de mille furent emmenés en Angleterre, preuve suffisante que si la perte des ennemis ne monta pas à 20 voiles, selon le rapport de Monk, elle dépassa du moins celle de 9 petits bâtiments, qu'ils avaient avouée (2).

Pendant l'absence des autres ambassadeurs, Cromwell eut plusieurs entrevues particulières avec celui qui était resté; c'était Beverning, député des États de la province de Hollande. La modération avec laquelle le protecteur parla sur les questions en dispute, jointe aux larmes avec lesquelles il déplorait l'inimitié de deux nations dont les principes politiques et religieux avaient tant de rapport, persuada au Hollandais qu'un arrangement pourrait être facilement et promptement effectué. D'après sa demande, ses collègues revinrent; les conférences furent reprises (19 oct.); les plus flatteuses espérances étaient nourries, lorsque tout à coup les commissaires anglais présentèrent une liste de vingt-sept articles (24 nov.) rédigés avec un ton de supériorité insultante, et par lesquels on exigeait des sacrifices aussi pénibles que honteux. Quelques jours après, le parlement fut dissous, et comme les intérêts du nouveau protecteur lui rendaient la paix évidemment nécessaire, les ambassadeurs commencèrent à affecter de l'indifférence et demandèrent leurs passe-ports. On découvrit alors un *mezzo termine* : on renonça à quelques-unes des exigences précédentes; on en modifia d'autres, et toutes les difficultés furent levées, à l'exception de celle-ci, savoir : si le roi de Danemark, allié des Hollandais, qui, pour leur plaire, avait confisqué 23 bâtiments de commerce anglais dans la mer Baltique (1), serait compris ou non dans le traité. Les ambassadeurs étaient à Gravesend (1654, 6 janvier), prêts à retourner chez eux, lorsque Cromwell proposa un nouvel expédient qu'ils approuvèrent. Ils poursuivirent néanmoins leur route, obtinrent l'approbation des divers États, et revinrent pour conclure (28 févr.); mais, à leur grande surprise, de nouvelles difficultés furent élevées. Beverning avait eu l'imprudence de se vanter de son adresse : il prétendait que, par ses menaces de rompre la négociation, il avait contraint le protecteur d'abaisser ses exigences, et maintenant Cromwell usait de représailles, en jouant le même jeu. En même temps qu'il augmentait ses demandes, il équipa une flotte de 100 voiles, et donna l'ordre d'embarquer plusieurs régiments (5 avril). Les ambassadeurs, sachant bien que les États n'étaient point en mesure de combattre

(1) Voyez à ce sujet une multitude d'écrits originaux dans Thurloe, I, 268, 284, 302; 8, 315; 6, 340, 362, 370; 2, 381; 2, 394, 401.

(2) Le Clerc, I, 335. Basnage, I, 313. Procédures diverses, n° 197. Le Parfait journal, n° 187. Thurloe, I, 392, 420, 448.

(1) Basnage, I, 289.

cet armement formidable, cédèrent avec répugnance, et la paix fut enfin signée le 5 avril, après dix mois de négociations (1).

Le cabinet anglais fit, par ce traité, l'abandon tacite des prétentions élevées qu'il avait d'abord mises en avant. Il n'y était fait aucune mention d'indemnité pour le passé ni de garantie pour l'avenir, ni de l'incorporation des deux États, ni du droit de visite, ni du dixième hareng, ni de l'exclusion du prince d'Orange de l'emploi de stathouder. La fierté hollandaise n'avait pu se soumettre à ces conditions humiliantes; et Cromwell se contenta de deux autres articles, qui semblaient intéresser également les deux nations, mais qui, en réalité, étaient dirigés contre la famille des Stuarts et de leurs adhérents. Il fut stipulé qu'aucune des deux républiques ne recueillerait ni n'aiderait les ennemis, les rebelles, ou les exilés de l'autre; mais que chacune d'elles, étant préalablement requise de le faire, leur ordonnerait, sous peine de mort, de quitter son territoire avant l'expiration de vingt-huit jours. Les Hollandais ne montrèrent aucune répugnance à rendre au pavillon de la république les mêmes honneurs qu'ils avaient rendus à celui du roi. La seule difficulté qui retarda jusqu'à la fin la conclusion du traité avait rapport aux indemnités dues aux négociants, pour les déprédations exercées sur leur commerce dans l'Inde, avant la guerre, et la détention de leurs navires par le roi de Danemark, pendant sa durée. On convint à la fin de nommer des arbitres choisis dans les deux nations, et que chaque gouvernement serait lié par leur décision. Ces arbitres décidèrent (30 août) que l'île de Polerone serait rendue, que 170,000 livres seraient payées, à titre de dommages, à la compagnie des Indes anglaises; que 3,615 liv. seraient distribuées aux héritiers des personnes exécutées à Amboyne, et qu'une indemnité de 97,973 livres serait donnée aux négociants qui faisaient le commerce de la Baltique (2).

Le protecteur ne réussit qu'en partie dans un objet auquel il attachait personnellement une grande importance. Muni du pouvoir suprême, il considérait Charles comme son rival; et il fit tous ses efforts pour dépouiller le roi exilé de tout espoir de secours étranger. Il n'avait rien à craindre de la part du prince d'Orange, tant que durerait sa minorité, quoique ce prince fût allié de la famille royale; mais afin de l'empêcher de secourir la cause royale dans la suite, il essaya de le faire exclure par le traité des hautes fonctions qui étaient comme héréditaires dans sa famille. Le refus décidé des États l'avait fait renoncer à cette prétention; mais il intrigua, par l'entremise de Beverning, avec les chefs de la faction Louvestein, et obtint un article secret, par lequel les États de Hollande et de West-Friseland s'engageaient à ne jamais élire le prince d'Orange pour leur stathouder, ni à souffrir qu'il eût le commandement suprême de la marine ou de l'armée de terre. Mais le secret transpira : les autres États furent piqués de cette négociation clandestine; leurs plaintes et leurs remontrances donnèrent lieu à des apologies et à des défenses; une scission ouverte se déclara entre les provinces, et chaque jour ajoutait à l'animosité des deux partis. Cependant cette querelle fut définitivement avantageuse au jeune prince, par suite du déplaisir avec lequel le peuple vit l'entremise d'un pouvoir étranger, ou plutôt, comme on le qualifiait, d'un usurpateur, dans les affaires intérieures de la république (1).

La guerre qui régnait depuis si longtemps entre les couronnes rivales de France et d'Espagne porta Louis et Philippe à rechercher l'amitié du nouveau protecteur (1653). Alonzo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, avait

(1) Thurloe, I, 570, 607, 616, 621, 643, 650; II, 9, 19, 28, 36, 74; 5, 123, 137, 195, 197. Le Clerc, I, 340-343. Il paraît, d'après ces écrits, que pendant toute la durée des négociations, les dépêches des ambassadeurs, ainsi que celles qu'on leur adressait, furent ouvertes, et que le conseil d'État avait des copies de la plupart des arrêts des États Généraux. Voyez particulièrement, II, 99, 153.

(2) Voyez la Décision des arbitres, 85, 88. Sagredo, ambassadeur vénitien, qui résidait à Amsterdam pendant la guerre, nous apprend que les Hollandais avouaient avoir perdu 1122 vaisseaux de guerre ou navires marchands, et que la dépense de cette guerre excédait celle de leurs vingt années d'hostilités contre l'Espagne. Il rapporte que leur infériorité tenait à trois causes, savoir : que les vaisseaux anglais étaient plus grands, que leurs canons étaient de cuivre et d'un calibre plus fort, et que le grand nombre des prises faites par les Anglais au commencement de la guerre avait détruit les ressources maritimes de leurs ennemis. Relation Ms.

(1) Dumont, 79. Thurloe, vol. II, III, passim. Voyez la Déduction, ou Défense des États de Hollande, dans Le Clerc, I, 345, et Basnage, I, 342.

l'avantage d'être sur les lieux. Il se rendit près de Cromwell, pour lui présenter les félicitations de son souverain, et lui offrir l'assistance du monarque espagnol, dans le cas où il désirerait s'élever d'un degré de plus, et prendre le titre et les fonctions de roi. Une réponse des plus polies fut faite à ce message flatteur; et l'ambassadeur procéda à l'offre d'une alliance entre les deux puissances, dans le but principal de retenir dans les bornes raisonnables l'ambition de la France, qui, depuis tant d'années, troublait la tranquillité de l'Europe. C'était là le seul avantage que Philippe recherchait : Cromwell en devait retirer celui de forcer la France à refuser ses secours et un asile à Charles Stuart et à ses adhérents, et de la contraindre à prendre l'engagement de maintenir, conjointement avec l'Espagne, le protecteur dans le gouvernement des trois royaumes. Cromwell écouta, mais ne fit point de réponse : il nomma des commissaires pour discuter cette proposition, et toutefois leur défendit de faire aucune promesse, ni d'offrir aucun espoir de son consentement. Quand don Alonzo leur communiqua le modèle d'un traité qui avait été sur le point d'être conclu avec le dernier parlement, on lui demanda si le roi d'Espagne consentirait au commerce libre avec les Indes occidentales; s'il omettrait la clause relative à l'inquisition; s'il réduirait à l'égalité les droits sur les marchandises étrangères, et s'il accorderait aux commerçants anglais le privilége de l'achat des laines d'Espagne. Il répondit que son maître aimerait autant perdre les yeux que de souffrir l'entremise d'aucun pouvoir étranger sur les deux premiers objets, et que, quant aux autres, on pourrait accorder des conditions satisfaisantes. C'en fut assez pour le présent. Cromwell affecta de regarder le traité comme conclu, quoique dans le fait il méditât un tout autre projet, et qu'il eût soin de ne pas se laisser entraîner par des arrangements prématurés (1).

Quoique l'ambassadeur de France eût entamé sa négociation sous des auspices moins favorables, il eut l'adresse ou le bonheur de l'amener à une issue plus avantageuse. On ne pouvait douter que la famille royale de France, alliée de celle d'Angleterre, ne fût mal disposée envers la république; mais son inclination était gênée par les querelles intestines qui la divisaient, ainsi que par la guerre qui absorbait l'attention du gouvernement. La première marque d'hostilité (1648, 31 oct.), selon l'opinion commune, avait été un arrêt rendu avant la mort du roi, pour défendre d'importer en France les étoffes de laine et de soie anglaises : le parlement y avait répondu (1649, 23 août) par une défense d'importer en Angleterre les tissus de laine, les soieries, et les vins de France. Des infractions à ces règlements commerciaux donnèrent lieu de part et d'autre à la saisie et condamnation subséquente de navires appartenant aux deux nations : chaque gouvernement donna des commissions de course à ceux de ses sujets qui avaient fait des pertes, et les commandants des stations navales eurent ordre de chercher les occasions de procurer aux individus lésés les réparations qu'ils seraient incapables d'exiger par eux-mêmes (1).

Le commerce maritime des deux pays fut ainsi en butte aux déprédations des croiseurs publics et particuliers, tandis que leurs gouvernements respectifs avaient l'air de conserver la paix. Mais en 1651, après que le cardinal Mazarin eût été banni de France, Cromwell, qui venait de gagner la bataille de Worcester, résolut de tenter la fidélité de d'Estrades, gouverneur de Dunkerque et créature du ministre exilé. Un officier du régiment du lord général offrit à d'Estrades une somme considérable, s'il voulait livrer la forteresse aux Anglais; ou la même somme avec le secours d'une force militaire au cardinal, s'il préférait traiter au nom de son protecteur. Le gouverneur se plaignit de l'insulte faite à son honneur,

(1) Thurloe, I, 705, 759, 760. Dumont, V, part. II, p. 106. La clause concernant l'inquisition était celle qui mettait les commerçants anglais à l'abri des poursuites de ce tribunal, pourvu qu'ils ne fissent point de scandale : « modo ne dent scandalum. » Cromwell voulait supprimer cette condition.

(1) Voyez les instructions de Popham. « Considérant que plusieurs Anglais qui ont essuyé des pertes ne pourraient supporter la dépense d'équiper des bâtiments de course pour leur propre compte, vous arrêterez, saisirez, etc., en exécution de la justice, tels vaisseaux et navires appartenant audit roi de France et à ses sujets, que vous jugerez convenable,... et vous les retiendrez sous votre garde, jusqu'à ce que le parlement ait fait connaître ses intentions ultérieures à ce sujet. » Thurloe, I, 144

mais il fit entendre que si l'Angleterre voulait acheter Dunkerque, on pourrait en faire la proposition à son souverain. Cette idée fut goûtée, et l'offre en fut faite et discutée au conseil royal de Poitiers (1652, février). Le cardinal, qui revenait en France dans ce moment, en pressa l'acceptation (1); mais la reine mère et les autres conseillers répugnaient si fort à donner aux Anglais un pied en France, qu'il se rendit à leur opinion, et que l'on refusa. Cromwell ne manqua pas de se venger de cette contrariété. Les facilités qu'il accorda aux Espagnols de faire des levées de troupes en Irlande mirent leur armée de Flandre en état de soumettre Gravelines (8 mai), et bientôt après d'investir Dunkerque. Cette forteresse était sur le point de capituler, lorsqu'une flotille française de 7 bâtiments, portant chacun de 20 à 30 canons, et en outre des vivres et des munitions, parut pour la secourir. Blake, qui avait reçu des ordres secrets du conseil, lui donna la chasse; toute l'escadre fut prise (5 sept.), et le jour suivant Dunkerque ouvrit ses portes (2). La cour de France qualifia cette action d'insulte sans provocation et sans excuse; mais Mazarin calcula froidement les chances d'une guerre, et, après quelque temps, envoya Bordeaux en Angleterre (10 déc.), sous prétexte de réclamer les vaisseaux que l'on avait pris, mais en réalité pour s'opposer aux intrigues des agents de l'Espagne, du prince de Condé, et de la ville de Bordeaux, qui recherchaient l'appui de la république contre la cour de France (3).

Bordeaux avait été nommé ambassadeur près le parlement. Après l'inauguration de Cromwell, il devenait indispensable de l'accréditer auprès «de son altesse» le protecteur; mais quel titre Louis devait-il donner à l'usurpateur en lui écrivant (1653, 21 févr.)? celui de «mon cousin» fut offert et refusé; celui de «mon frère,» que Cromwell désirait, répugnait à la fierté du monarque : un terme moyen, «monsieur le protecteur,» fut offert et agréé. Bordeaux proposa un traité d'amitié, par lequel toutes les commissions de course seraient révoquées, et les dommages éprouvés par les négociants des deux nations, soumis à l'arbitrage d'étrangers. Don Alonzo, afin d'entraver les efforts de son rival, abandonna son premier projet et proposa un nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne. Cromwell ne se pressa de conclure ni avec l'un ni avec l'autre: il sentait que la guerre qui existait entre eux était la véritable cause de leurs offres; qu'il tenait entre ses mains la balance, et qu'il serait toujours le maître de pencher vers l'une ou l'autre couronne. Sa décision était à la vérité prise depuis longtemps; mais son intention n'était pas de la faire connaître, et lorsqu'on lui demanda l'objet des deux grands armements qui se préparaient dans les ports d'Angleterre, il refusa de faire une réponse positive (1).

Le traité fut suspendu pendant quelque temps par la réunion «du premier parlement» du protecteur. Il l'avait convoqué pour le 3 septembre (1654), qui était son jour heureux, ainsi qu'il le croyait peut-être lui-même, et comme il souhaitait certainement qu'on le crût. Mais cette année, le 3 tombait un dimanche; et, pour que le sabbat ne fût point profané par l'agitation d'affaires mondaines, il pria les membres de le venir trouver au sermon de l'abbaye de Westminster, le lendemain matin. A dix heures, le cortége partit de Whitehall. Deux détachements de gardes du corps l'ouvraient; quelques centaines d'officiers et de gentilshommes à cheval suivaient nu-tête et en grande tenue; devant la voiture du protecteur, marchaient ses pages et ses écuyers, couverts de riches livrées, et de chaque côté un capitaine des gardes; derrière, venait Claypole, maître des écuries, conduisant un

(1) Louis XIV, à qui l'on doit cette anecdote, observe ici que c'était la maxime du cardinal, de pourvoir, à quelque prix que ce fût, aux affaires pressantes, persuadé que les maux à venir trouveraient leur remède dans l'avenir même. OEuvres de Louis XIV, I, 170.

(2) Thurloe, 168-170. Voyez aussi Heath, 325. Thurloe, I, 214. Whitelock, 543.

(3) Journ., 14 décembre 1652. Clar., Pap., III, 105, 123, 132. Thurloe, I, 436.

(1) Thurloe, I, 760; II, 61, 113, 228, 559, 587. Les progrès du traité furent retardés par la conduite de de Baas, créature de Mazarin, et conseiller de Bordeaux. On découvrit, au bout de quelque temps, que cet homme (soit par ordre du ministre, soit par les sollicitations des royalistes, c'est ce qu'on ignore) intriguait avec les mécontents. Cromwell le força de retourner en France. Thurlo II, 309, 351, 412, 437.

cheval de bataille magnifiquement harnaché, et enfin les grands dignitaires de l'État et les membres du conseil. La mise du protecteur formait un singulier contraste avec la splendeur du cortége : il portait un habit uni, dans le genre des gentilshommes de campagne, et se distinguait principalement de sa suite par sa grande simplicité, et par le privilége de garder son chapeau. Après le sermon, il se plaça dans le fauteuil de parade de la chambre peinte, pendant que les députés s'assirent, découverts, sur des banquettes rangées le long des murs. Le protecteur se leva, ôta son chapeau, et leur parla pendant trois heures (4 sept.). Son discours fut, comme de coutume, verbeux, embrouillé, obscur, entrelardé de citations de la Bible, propres à ranimer la ferveur des dévots, et assaisonné d'une affectation de modestie, pour désarmer l'animosité des républicains. Il dépeignit l'état de la nation à l'expiration du dernier parlement : elle était agitée par les principes des niveleurs, qui tendaient à tout réduire à l'égalité; par les doctrines des hommes de la cinquième monarchie, subversives du gouvernement civil; par des théoriciens religieux, prétendus champions de la liberté de conscience, qui condamnaient tout clergé «établi» comme babylonien et antichrétien; et par des essaims de jésuites, qui avaient établi en Angleterre une juridiction épiscopale pour pervertir le peuple. En même temps la guerre maritime avec la Hollande absorbait toutes les ressources pécuniaires, tandis que les guerres commerciales avec la France et le Portugal étouffaient l'industrie nationale. Il leur dit alors de comparer ce tableau avec l'état de choses actuel. Les impôts avaient été réduits; des juges remplis de talents et d'intégrité siégeaient dans les cours; le travail accablant des commissaires du grand sceau était allégé, par le renvoi de plusieurs espèces de procès, de la chancellerie aux cours de justice ordinaires; et «l'on avait mis un frein à cette manie de prêcher qui s'emparait du premier venu.» La guerre avec la Hollande s'était terminée par une paix avantageuse; des traités de commerce et d'amitié avaient été conclus avec le Danemark et la Suède (1); un traité semblable, qui mettait les commerçants anglais à l'abri de l'inquisition, avait été signé avec le Portugal, et un autre était commencé avec l'ambassadeur du roi de France. De cette manière, le gouvernement avait, à grands pas, rapproché les trois nations «de la terre promise :» c'était maintenant l'affaire du parlement de les y introduire. La perspective qui s'ouvrait devant eux était belle, pourvu qu'ils n'allassent «pas regretter les ognons et les potages de l'Égypte.» Il ne leur parlait point en maître, mais en camarade de service, «en ouvrier qui devait coopérer à la même bonne œuvre;» c'est pourquoi il ne voulait pas les retenir plus longtemps, mais les priait de se rendre à leur chambre et de choisir leur président (1).

Toute la puissance du gouvernement avait été mise en œuvre pour influencer les élections : les procès-verbaux des scrutins avaient été examinés par un comité du conseil, sous prétexte de s'assurer qu'on avait suivi les dispositions de l'acte; la conséquence fut que le lord Grey de Groby, le major Wildman, et quelques autres républicains signalés, furent exclus par l'ordre du protecteur. Toutefois, il ne put composer une chambre conforme à ses désirs : la cour présenta Lenthall comme son candidat à la présidence, et l'opposition, Bradshaw, le plus habile et le plus hardi de son parti : après un court débat, Lenthall fut élu, par le premier parti, qui le savait souple et timide; par l'autre, qui regardait sa présidence comme un pas vers le rétablissement du long parlement, qu'il avait présidé. Mais personne ne s'avisa de proposer qu'il fût, selon

(1) Le traité avec la Suède fut négocié par Whitelock, que l'influence de Cromwell fit charger malgré lui de cette mission. Il avait pour objet de détacher la Suède des intérêts de la France, et de l'engager à maintenir la liberté du commerce dans la Baltique, contre le Danemark, qui était sous l'influence de la Hollande. Il fut conclu le 10 avril. Après la paix avec la Hollande, le monarque danois s'empressa d'apaiser le protecteur : le traité stipulait que les commerçants anglais ne payeraient point d'autres droits que les Hollandais. Par là ils purent importer des munitions navales au même prix, tandis qu'auparavant, à cause des droits élevés, ils étaient forcés de les racheter aux Hollandais. Voyez le traité dans Dumont, v, part. II, p. 80, 92.

(1) Comparez la copie officielle imprimée par G. Sawbridge, 1654, avec l'extrait de Whitelock (599, 600), et celui de Bordeaux. Thurloe, II, 588. Voyez aussi les Journ., 3, 4 sept.

l'ancienne coutume, présenté à l'acceptation du magistrat suprême : on était d'avis que cela sentait trop la royauté (1).

On ne fut pas longtemps sans que la force respective des partis fût connue (6 septembre). Après un débat animé, dans lequel on demanda plus d'une fois pourquoi les membres du long parlement, qui se trouvaient présents, ne ressaisiraient point l'autorité dont ils avaient été privés illégalement et de force; et par quel autre droit que celui de l'épée, un seul homme prétendait « commander à ses supérieurs, » la motion fut faite, que la chambre se formât en comité, pour décider si le gouvernement résiderait dans une seule personne et un parlement; et la décision fut contre la cour à une majorité de cinq voix, ce qui surprit et alarma Cromwell (2). Les meneurs de l'opposition étaient Bradshaw, Hazlerig, et Scot, qui soutinrent dans le comité (8 sept.) que le gouvernement existant émanait d'une autorité incompétente, et combattirent « la décision solennelle d'un parlement légitime; » tandis que les *protectoristes* soutinrent, avec une chaleur égale, que puisque cette décision avait été approuvée par le peuple, seule source réelle du pouvoir, elle ne pouvait pas être soumise à la révision de ses représentants. La discussion dura plusieurs jours, pendant lesquels le parti républicain s'accrut graduellement. On ne contestait pas que le pouvoir exécutif ne pût être avec avantage confié à un seul individu (9 sept.); mais on soutenait que l'autorité législative appartenait de droit au parlement. Les officiers et les courtisans, voyant que l'opinion de la chambre était contre eux (11 sept.), abandonnèrent la question de droit, et eurent recours à celle d'utilité : « Dans les conjonctures actuelles, dirent-ils, le salut public exigeait un frein à l'autorité du parlement, qui, sans cela, serait illimitée; ce frein ne pouvait être qu'une autorité coordonnée, ayant voix négative; et cette autorité résidait dans le « protecteur, » que la Providence leur avait indiqué, qui était reconnu par le peuple dans ses adresses, et confirmé par les conditions mêmes exprimées dans les brevets des membres. » On objectait que les inconvénients d'un tel frein avaient porté la nation à l'abolition du gouvernement royal; que les adresses du peuple exprimaient sa joie d'être délivré de l'incapacité du petit parlement, et non pas son approbation du nouveau gouvernement; que la Providence permet souvent ce qu'elle désapprouve; et que les brevets, qui étaient un artifice de la cour, ne pouvaient avoir aucune force pour lier le pouvoir suprême. » Pour concilier les opinions, un compromis avait été imaginé; mais Cromwell ne voulut point courir les risques de l'événement (1). Après avoir fait arrêter Harrison (12 sept.), dont les partisans rassemblaient des signatures à une pétition, il envoya trois régiments occuper les principaux postes de la cité, et fit venir les députés dans la chambre peinte. Déposant alors le ton modeste qu'il avait gardé jusqu'à ce jour, il déclara franchement aux membres « que Dieu l'avait appelé et le peuple reconnu; et que personne autre que Dieu et le peuple ne lui ôterait jamais sa place. Il ne l'avait nullement postulée : Dieu savait que toute son ambition était de vivre en gentilhomme de campagne; mais les circonstances impérieuses lui avaient imposé le devoir de l'accepter. Le long parlement avait amené sa propre dissolution par son despotisme; le petit parlement, par sa nullité (2). Dans chaque conjoncture il

(1) Il paraît, par le registre du conseil (du 21 août 1654), que, ce jour même, des lettres furent adressées aux shérifs, avec les noms des membres que le conseil avait approuvés, et l'ordre de les avertir de se rendre à la chambre. Les lettres pour les lieux les plus éloignés partirent les premières, afin qu'on les reçût toutes à peu près en même temps.

(2) Plusieurs des membres qui votèrent avec la majorité ne faisaient point d'objection contre l'autorité du protecteur, mais contre la source dont elle émanait, c'est-à-dire contre un titre écrit, dont on ignorait l'auteur. Ils désiraient que l'autorité lui fût accordée par un acte du parlement. Thurloe, II, 606.

(1) Voyez l'introduction au Journal de Burton, XXIV-XXXII.

(2) C'est une chose digne de remarque, que Cromwell, en parlant du despotisme du long parlement, lui fasse absolument les mêmes reproches que ceux qu'avait allégués son ennemi Lilburne, « de s'attribuer le jugement des causes capitales et criminelles, tandis que précédemment il n'avait jamais exercé le pouvoir judiciaire. » Il soutient fermement que ce parlement avait l'intention de se perpétuer, en remplaçant les vacances à mesure qu'elles auraient eu lieu; et que la demande de son consentement à ce sujet lui avait été faite plusieurs fois. « Les pauvres humains, ajouta-t-il, étaient, sous l'empire de ce pouvoir

s'était trouvé investi du pouvoir absolu sur l'armée, et par le moyen de l'armée, sur les trois nations. Mais il s'était empressé chaque fois de renoncer à ce pouvoir; et si, à la fin, il avait acquiescé à l'acte d'institution du gouvernement, c'est parce que cet acte était conçu de manière à ce que le parlement et le protecteur se servissent de frein mutuel. Dieu lui était témoin (dans le ciel) qu'il ne s'était pas mis de lui-même dans le poste où il se trouvait placé; sa conscience lui rendait intérieurement le même témoignage, ainsi qu'une nuée de témoins à l'extérieur : il en attestait les personnes qui étaient présentes quand il prêta le serment de fidélité à «l'acte d'institution; »les officiers de l'armée des trois nations, qui avaient marqué leur approbation par leur signature; la cité de Londres, qui l'avait fêté; les comtés, les villes, et les bourgs, qui lui avaient envoyé des adresses; les juges, les magistrats, les shérifs, qui agissaient sous son autorité; enfin, les hommes mêmes qui étaient devant lui, car ils y étaient venus en vertu de son ordre, et sous la condition expresse que «les personnes ainsi choisies n'auraient pas le droit de changer le gouvernement, tel qu'il est établi dans un seul individu et le parlement.» C'est pourquoi il désirait qu'ils comprissent bien que quatre points étaient fondamentaux : 1° que le pouvoir suprême résiderait dans un individu et le parlement; 2° que le parlement serait successif, et non perpétuel; 3° que ni le protecteur ni le parlement ne possèderait exclusivement le commandement suprême de l'armée; et 4° que la liberté de conscience serait défendue par des barrières qui préviendraient en même temps la licence et la persécution. Les autres articles de l'acte étaient moins essentiels; ils étaient susceptibles de changement, selon les circonstances; et quant à lui, il serait toujours prêt à donner son assentiment à tout ce qui était raisonnable. Mais il ne souffrirait point qu'ils siégeassent, en désavouant l'autorité par laquelle ils siégeaient. Dans cette vue, il avait préparé une déclaration qu'il les priait de signer. Ceux qui refuseraient seraient exclus de la chambre : les autres y seraient admis, et pourraient exercer leur pouvoir législatif sans obstacle, car son veto n'avait de force que pendant vingt jours. Il ne tenait qu'à eux de limiter son autorité. Il s'y soumettrait volontiers, pourvu qu'il crût que ce fût dans les intérêts du peuple» (1).

Les députés trouvèrent, à leur retour, une garde militaire à la porte de la chambre, et un parchemin placé sur une table dans l'antichambre, pour recevoir les signatures. Cet écrit contenait la déclaration dont le protecteur avait parlé; c'était une promesse que ses signataires ne proposeraient, ni ne consentiraient, de changer la forme du gouvernement établi «dans un individu et un parlement.» Lenthall, président de la chambre, signa immédiatement; son exemple fut suivi par le parti de la cour; et dans peu de jours, il y eut près de 300 signatures. Les républicains fermes refusèrent; cependant la suite fit voir que leur exclusion ne donna point à la cour, sur la chambre, l'ascendant qu'on s'en était promis (2).

Un accident extraordinaire eut lieu vers cette époque (3 oct.). Parmi les présents que Cromwell avait reçus des princes étrangers, se trouvaient 6 chevaux de carrosse frisons, donnés par le duc d'Oldenburg. Un jour, après avoir dîné avec Thurloe sous les arbres du parc, il lui prit fantaisie d'essayer la vigueur de ces chevaux. Le secrétaire fut obligé de monter dans la voiture; le protecteur, oubliant son rang, monta sur le siége. Les chevaux obéirent d'abord à la main du cocher improvisé; mais des coups de fouet trop multipliés leur firent prendre le galop, et Cromwell fut renversé de son siége. D'abord il

arbitraire, pourchassés par troupeaux, comme des moutons, jusqu'à la confiscation de leurs biens meubles et immeubles, sans que personne pût donner une raison pour qu'un seul d'entre eux eût mérité une amende d'un shelling. Je vous dis la vérité; et mon âme, ainsi que beaucoup de personnes que je vois ici présentes, étaient extrêmement affligées de ces choses, et ne savaient comment y porter remède, autrement que par leurs gémissements, et par leur opposition, lorsque l'occasion s'en présentait.» Je rapporte ce passage, parce que depuis que l'on a découvert les papiers des gens chargés des séquestres, on a cru, à cause de la régularité de leurs livres et de l'équité apparente de leurs actes, tels qu'ils se trouvent enregistrés, que peu d'injustices avaient eu lieu.

(1) Imprimé par G. Sawbridge, 1654.

(2) Thurloe, II, 606. Whitelock, 605. Journaux, 5-18 septembre. Mais d'où venait, demande Fletwood dans une lettre à Thurloe, que cette promesse ne fut pas exigée des membres à l'ouverture du parlement? II, 620.

resta suspendu au timon par une jambe embarrassée dans le harnais, et l'explosion d'un pistolet chargé dans une de ses poches augmenta la frayeur et la rapidité des chevaux ; mais une secousse heureuse fit sortir son pied de son soulier, et il tomba sous la voiture sans être touché par les roues. Les gardes, qui le suivaient de près, le ramassèrent et le portèrent à Whitehall : Thurloe sauta par la portière de la voiture, et en fut quitte pour une foulure à la cheville et quelques fortes contusions. Ils gardèrent tous deux la chambre pendant longtemps ; mais il y eut beaucoup de personnes qui attribuèrent cette retraite autant à la politique qu'à leur indisposition. Les « cavaliers » s'amusèrent à prophétiser que comme sa première chute avait été d'un carrosse, la suivante serait d'une charrette. L'explosion du pistolet révélait au public les terreurs secrètes qui l'agitaient, cette conscience du danger, ces craintes d'assassinat, qui sont les compagnes ordinaires d'une ambition prospère, mais désordonnée (1).

La violence récemment exercée par Cromwell envers le parlement, et la circonstance qui y avait donné lieu, avaient ouvert les yeux de ses plus dévoués partisans. Ses protestations de désintéressement, ses appels solennels au ciel en témoignage de son désir de mener une vie privée, contrastaient avec sa conduite ambitieuse et arbitraire, et la chambre, quoique privée d'un quart de ses membres, contenait encore une majorité défiante de ses desseins et jalouse de limiter son autorité. L'accident qui avait mis en danger sa vie portait naturellement à réfléchir aux conséquences probables de sa mort ; et, pour sonder la disposition des membres, la question de la succession fut plusieurs fois, quoique non formellement (13 oct.), traitée. Les observations qu'elle fit naître étaient peu favorables à ses espérances ; cependant, lorsque tous les arrangements préalables furent terminés, quand tous les membres dépendants du gouvernement furent rassemblés, Lambert exposa, dans un long discours péniblement étudié, les inconvénients de l'élection, les avantages de l'hérédité, et proposa que la dignité de protecteur fût limitée à la famille d'Olivier Cromwell, suivant la loi d'héritage établie. Cette motion fut, à la grande surprise et mortification du parti, rejetée par 200 voix contre 80, et l'on résolut qu'à la mort du protecteur son successeur serait choisi par le parlement s'il était alors réuni, et dans son absence, par le conseil (1).

(1655) Cette tentative avait clairement prouvé les sentiments de la majorité. Les membres qui la composaient, sentant néanmoins leur faiblesse relative, évitèrent de donner à Cromwell des motifs palpables de mécontentement. S'ils nommaient des comités pour reviser les ordonnances qu'il avait faites, ils affectaient de les regarder comme de simples règlements provisoires, destinés à tenir lieu de lois jusqu'à la rentrée du parlement. S'ils examinaient en détail les 40 articles de l'acte d'institution, en rejetaient quelques-uns, en amendaient d'autres, ils écartaient leurs mains profanes de ceux qu'il avait nommés sacrés, « les quatre colonnes immuables sur lesquelles la nouvelle constitution était établie. » Cromwell, de son côté, ne laissait percer aucun symptôme d'impatience, mais attendait tranquillement l'époque où il avait résolu de rompre les desseins de ses adversaires. On procéda à la révision de « l'acte » : les travaux du parlement furent réunis en forme de projet de loi, et ce projet fut lu une troisième fois (19 janvier). Les partisans de la cour prolongèrent les débats pendant deux

(1) Heath, 363. Thurloe, II, 652, 653, 672. Ludlow, II, 63.

(1) Thurloe, I, 668, 681, 685. Whitelock, 607. Journaux, 3 nov. Quoique la chambre fût journellement occupée de l'importante question de la succession dans le gouvernement, elle trouva le temps d'examiner les opinions de John Biddle, qui peut être appelé le père des Unitaires anglais. Il avait été emprisonné trois fois par le long parlement, et définitivement mis en liberté par l'acte d'amnistie, en 1652. La reproduction de ses opinions fixa l'attention du parlement actuel : il répondit aux questions du président, qu'il ne voyait nulle part dans l'Écriture, « que le Christ ou le Saint-Esprit y fût appelé Dieu ; et l'on décida qu'il serait envoyé à la prison de Gatehouse, et que l'on préparerait un projet de loi pour le punir. La dissolution du parlement lui sauva la vie, et il recouvra sa liberté par un ordre de la cour supérieure. Mais il fut arrêté de nouveau en 1655, et envoyé à l'île de Scilly pour y être renfermé toute sa vie dans le château de Sainte-Marie. Cromwell le fit mettre en liberté en 1658 ; mais en 1662, il fut de nouveau renfermé à Newgate, et y mourut la même année. Voyez Vita Bidelli ; le bref Récit ; Journ., 12, 13 déc. 1654. Wood, III, 594 ; et Biogr. Britan.

jours, en proposant divers amendements; le troisième (22 janv.), Cromwell convoqua le parlement dans la chambre peinte : sa physionomie marquait le mécontentement et le mépris, et le ton dont il leur parla leur fit bientôt sentir qu'ils s'étaient donné un maître.

«Ils paraissaient devant lui, dit-il aux membres assemblés, avec le président à leur tête, comme une chambre du parlement. Cependant qu'avaient-ils fait en cette qualité? Il n'avait jamais prétendu, il ne prétendrait jamais faire l'orateur; mais il leur dirait franchement qu'ils n'avaient rien fait du tout; dans l'espace de cinq mois, ils n'avaient pas passé un seul bill, pas présenté une seule adresse, et n'avaient pas communiqué une seule fois avec lui. Quant à ce qui les concernait, il n'avait autre chose à faire qu'à prier Dieu d'éclairer leurs esprits et de bénir leurs travaux. Mais n'avaient-ils donc rien fait du tout? Oui; ils avaient encouragé les « cavaliers » à comploter contre la république, et les niveleurs à intriguer avec les «cavaliers.» Ils avaient, par leurs dissensions, aidé les fanatiques à jeter la nation dans la confusion, et, par leurs lenteurs, forcé les soldats de vivre à discrétion chez les habitants. Ils croyaient peut-être qu'il cherchait à rendre le protectorat héréditaire dans sa famille : cela était faux; s'ils avaient inséré une telle clause dans l'acte, cela seul le lui eût fait rejeter. Il parlait dans la crainte du Seigneur, qui ne voulait point être méprisé, et avec l'assurance que sa conscience ne démentait pas ses assertions. On attribuait à ses ruses les diverses révolutions qui étaient arrivées : que les hommes étaient aveugles de ne pas voir la main de la Providence dans ses miséricordieuses dispensations; de tourner en ridicule, comme des visions de l'enthousiasme, les observations «faites par l'esprit vivifiant et enseignant!» On croyait qu'il ne pourrait pas lever d'argent sans le secours du parlement; mais «il était habitué aux difficultés, et n'avait jamais trouvé que l'aide de Dieu lui manquât quand il avait eu confiance en lui.» Le peuple payerait volontiers à cause de la nécessité; mais cette nécessité ne provenait-elle point de son fait? Non; elle venait de Dieu; elle était la conséquence de la providence divine. Ce n'était pas miracle que des hommes qui vivaient de leurs messes et de leur bréviaire, de leur culte charnel et damnable, méconnussent les œuvres de Dieu; mais que ceux qui avaient reçu les enseignements de l'esprit de Dieu tinssent le même langage, et osassent dire que ces choses provenaient des hommes, tandis que Dieu les avait faites, c'était plus que Dieu ne voulait souffrir. Mais, afin de ne pas les fatiguer plus longtemps, son devoir l'obligeait de leur dire que leur continuation n'était pas utile à la nation, et, pour cette raison, il leur déclarait que le parlement était dissous» (1).

C'était là un coup auquel ses adversaires n'étaient point préparés. L'acte d'institution établissait que le parlement siégerait pendant cinq mois, et il s'en fallait encore de douze jours que ce terme fût expiré. Mais Cromwell interpréta cette clause en mois lunaires et non en mois du calendrier; et, selon son compte, elle était écoulée depuis la veille. On aurait facilement pu contester une telle interprétation; mais une force militaire était prête à soutenir l'opinion du protecteur, et la prudence détermina à la soumission ceux de ses ennemis qui y étaient le moins disposés.

La conspiration à laquelle il avait fait allusion dans son discours était le résultat de l'impatience des deux partis opposés, les républicains et les royalistes. Parmi les républicains, il y en avait plusieurs qui se souciaient fort peu de la religion, tandis que d'autres étaient des enthousiastes; mais un intérêt commun les réunissait dans la même cause. Les premiers ne pouvaient pardonner l'usurpation de Cromwell, qui avait à la fois dérobé les fruits et détruit l'objet de leurs travaux. Les seconds se demandaient les uns aux autres comment ils pouvaient en conscience rester tranquilles, et souffrir que tant de sang eût été répandu, que tant de trésors eussent été dépensés, tant de pleurs versés, et tant de vœux formés en vain. S'ils «espéraient regarder avec confiance la face du prince des terreurs, s'ils cherchaient à se préserver de l'abîme sans fond, il fallait

(1) Imprimé par Henry Hills, imprimeur de son altesse le lord protecteur, 1654 *. Whitelock, 610-618. Journ., 19, 20, 22 janv.

* La date, qui semble d'abord inexacte, est cependant exacte en ce que l'année ne commençait que le 25 mars.
(*Note du trad.*)

qu'ils épousassent encore une fois la cause de celui qui les avait appelés pour assurer la liberté du peuple et les droits du parlement » (1). On publia, d'après ces diverses opinions, des brochures qui exposaient l'hypocrisie et les parjures du protecteur; on mit en mouvement des agitateurs, et l'on fit circuler des lettres de régiment en régiment (10 févr.); on forma même des projets pour surprendre la personne de Cromwell, et pour s'emparer du château d'Édimbourg, de Hull, de Portsmouth, et d'autres places fortes. Mais il n'était pas facile aux républicains de tromper la vigilance ou d'éviter la force de leur adversaire. Il congédia tous les officiers dont la fidélité était équivoque, et s'assura de l'obéissance des soldats, en remplaçant ces chefs par d'autres plus dévoués à ses intérêts. Par ses ordres, le colonel Wildman fut surpris dictant à son secrétaire une déclaration des plus hostiles et des plus violentes contre le gouvernement; le lord Grey de Groby, les colonels Alured, Overton, et d'autres, furent arrêtés : plusieurs d'entre eux restèrent longtemps en prison ; d'autres furent mis en liberté, moyennant caution d'une conduite tranquille (2).

L'autre conspiration, plus étendue dans ses ramifications, n'eut pas néanmoins plus de résultat. Quoique beaucoup de royalistes se fussent résignés en désespoir de cause, il s'en trouvait encore beaucoup dont l'enthousiasme croyait voir, dans chaque succession d'événements, des motifs de joie et d'espérance. Ils écoutaient chaque récit qui flattait leurs désirs, et se persuadaient qu'à la première tentative contre l'usurpateur, ils seraient joints par tous ceux qui condamnaient son hypocrisie et son ambition. C'était en vain que Charles, fixé à Cologne avec sa cour, leur recommandait la prudence; qu'il conjurait ses partisans de ne point compromettre ses espérances et les leurs par des projets qui, sans lui être utiles, exposeraient leur propre sûreté : ils méprisaient ses conseils, et l'accusaient d'indolence et d'apathie. Ils formèrent des associations, rassemblèrent des armes, et fixèrent le 14 février pour un soulèvement simultané dans la plupart des comtés de l'Angleterre (1). Le jour fut à la vérité retardé; mais Charles, d'après leurs prières, se rendit incognito à Middleburgh dans la Zélande, afin d'être tout prêt à passer en Angleterre; et le lord Wilmot, depuis peu créé comte de Rochester, vint avec sir Joseph Wagstaff pour commander les insurgents, le premier dans le nord, le second dans les comtés occidentaux. Wagstaff entra à Salisbury avec 200 cavaliers du Wiltshire (11 mars), le jour même de la tenue des assises, à cinq heures du matin. Le gros de ce corps s'établit sur la place du marché, et de petits détachements s'emparèrent des chevaux dans les auberges, élargirent les prisonniers, et arrêtèrent le shérif et les juges dans leurs lits. Wagstaff, afin d'exciter la confiance des royalistes, et la terreur de leurs ennemis, donna ordre de pendre sur-le-champ ces trois personnages; mais le principal de ceux qui l'accompagnaient intercéda si vivement en leur faveur, qu'ils furent mis en liberté. Ayant ensuite proclamé le roi sur la place, il quitta Salisbury vers deux heures de l'après-midi. Il commençait déjà à désespérer du succès : à peine un seul homme l'avait joint de tous ceux que la tenue des assises avait réunis en foule dans cette ville; et les royalistes du Hampshire, au nombre d'environ 250 chevaux, n'étaient point arrivés, selon leur promesse. De Salisbury, les insurgents marchèrent à travers le Dorsetshire, dans le comté de Devon. Leur espoir s'affaiblissait à chaque instant : plus ils avançaient, plus leur nombre diminuait; et quand ils eurent atteint Southmolton, trompés dans leur attente de secours, épuisés de veilles et de fatigues, ils se rendirent aux sollicitations du capitaine Crook, qui les suivait avec une simple troupe de cavalerie, et leur promettait la vie sauve, à condition qu'ils ne feraient aucune résistance. Wagstaff et deux autres, ne s'y fiant pas, s'échappèrent : tout le reste mit bas les armes, et fut réservé pour être traduit en jugement (2) (14 mars).

(1) Voyez Thurloe, III, 29; et les Papiers d'État de Milton, 132.

(2) Thurloe, III, passim. Whitelock, 618-620. Bates, 290, 291.

(1) Clarendon (Hist., III, 552) indique le 18 avril pour le soulèvement; mais toutes les pièces prouvent que c'est une méprise.

(2) Whitelock, 620. Thurloe, III, 263, 295, 306. Heath, 367. Clarendon, III, 551-560. Ludlow, II, 69.

Les royalistes du Hampshire, qui s'étaient mis en marche sur Salisbury, venant à savoir que Wagstaff avait quitté cette ville, se dispersèrent aussitôt. D'autres soulèvements partiels éclatèrent en même temps, dans les comtés de Montgomery, de Shropshire, de Nottingham, d'York, et de Northumberland; mais partout ils eurent les mêmes résultats. Les républicains, tout en désirant avec ardeur de voir le protecteur abaissé dans la poussière, ne pouvaient souffrir que sa ruine fût l'ouvrage d'un parti dont l'ascendant leur paraissait encore un plus grand mal. Les insurgents furent tout à la fois honteux et effrayés de leur petit nombre : la prudence les décida à se débander avant de commettre aucun acte d'hostilité, et ils se retirèrent en secret chez eux, afin d'échapper aux preuves, sinon aux soupçons. Rochester même, tout présomptueux qu'il était, abandonna cette entreprise, et avec son bonheur accoutumé, se sauva à pied, à travers mille dangers, depuis le centre du Yorkshire jusqu'à Cologne, où était la cour de son souverain exilé(1).

Cromwell, soit par un sentiment de honte, soit par crainte des conséquences, ne s'était hasardé à mettre en jugement, malgré les provocations qu'il en avait reçues, aucun des hommes qui avaient jadis combattu à ses côtés, et qui maintenant s'unissaient contre lui, parce qu'il foulait aux pieds les libertés de la nation. Ce fut autre chose avec les royalistes. Il savait que leurs souffrances exciteraient peu la pitié de ceux dont il recherchait la bienveillance; il désirait en même temps d'intimider les plus ardents par le châtiment de ceux qu'il avait faits prisonniers. Quoiqu'ils se fussent rendus sous conditions, Penruddock et Grove furent décapités à Exeter (16 mai); d'autres furent pendus dans cette ville et à Salisbury, et le reste fut envoyé en esclavage aux Barbades (2). Ces exécutions furent suivies de quelques mesures de précaution : le protecteur défendit à tous les prêtres anglicans qui avaient été destitués ou détenus d'exercer l'état de précepteur ou de maître d'école, ainsi que de prêcher, ou d'officier, et de lire le service de l'Église, soit en public, soit en particulier; il ordonna, sous peine de mort, aux prêtres catholiques romains, de quitter le royaume; il bannit tous les « cavaliers » et les catholiques romains à 20 milles de la capitale; il défendit d'imprimer aucune nouvelle sans la permission du secrétaire d'État; enfin, il fit enfermer presque tous les membres de la haute noblesse et les principales familles de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'elles eussent donné caution de leur bonne conduite et de leur future comparution. Une ordonnance fut en outre publiée, portant que « tous ceux qui avaient, à une époque quelconque, porté les armes pour le roi, ou qui s'étaient déclarés de son parti, abandonneraient le dixième de leurs biens pour indemniser la république des dépenses qu'avaient occasionnées leur caractère remuant, et les justes causes d'inquiétude qu'ils avaient fait naître. » Il serait difficile de concevoir un mode d'imposition plus inique. Par là, Cromwell renversait lui-même l'acte d'amnistie qu'il avait publié, dans l'intention, disait-il, de mettre en oubli toutes les offenses passées; et cela contre toute équité, parce qu'il enveloppait l'innocent et le coupable dans le même châtiment, et qu'il donnait lieu aux plus grandes exactions, les commissaires mettant au nombre des ennemis de la république ceux qui étaient restés neutres entre les partis, ou qui n'avaient pas donné une satisfaction complète par la promptitude de leurs services ou de leurs contributions. Pour mettre le comble à ces actes tyranniques, Cromwell divisa le pays, d'abord en onze, puis en quatorze gouvernements militaires, confiés à autant d'officiers ayant le titre et le rang de majors généraux, avec le droit de lever, dans leurs juridictions respectives, des troupes, pour servir seulement dans certaines circonstances; de lever les dixièmes et autres taxes publiques; d'apaiser les tumultes et les insurrections; de désarmer les papistes et les « cavaliers; » de scruter la conduite des ecclésiastiques et des maîtres d'école; enfin d'arrêter, de mettre en prison, et de faire donner caution à toutes les personnes dangereuses ou suspectes. Ainsi, le long et sanglant conflit primitivement entrepris pour recouvrer les libertés du pays, se termina par l'établissement d'un despotisme militaire. Les institutions

(1) Whitelock, 618-620. Heath, 368. Clarendon, III, 560.

(2) Procès d'État, V, 767-790.

qui avaient servi de frein au pouvoir des souverains précédents se trouvaient abolies; la puissance législative et le pouvoir exécutif étaient dans les mains du même individu; les droits les plus précieux du peuple dépendaient du bon plaisir d'un aventurier qui, sous le masque de la dissimulation, s'était emparé du gouvernement des trois royaumes, et le retenait par la puissance des armes (1).

(1654) Après avoir jeté un coup d'œil sur les affaires de l'intérieur, nous allons revenir à ce qui se passait au dehors. Dès l'année précédente, les deux armements qui avaient tant occupé l'attention de l'Europe avaient quitté les ports de l'Angleterre. Leur destination réelle, mais secrète, était d'envahir les colonies de l'Amérique, et de surprendre les transports d'argent de l'Espagne, cette ancienne et fidèle alliée de la république. Pour justifier cette mesure, on allégua dans le conseil que, puisque l'Amérique n'était pas nommée dans les traités de 1604 et 1630, les hostilités dans cette partie du monde ne seraient point une infraction à ces traités ; que les Espagnols avaient commis des déprédations sur le commerce anglais dans les Antilles, et qu'ils étaient par conséquent sujets aux représailles; qu'ils s'étaient emparés de ces pays par force et contre le vœu des indigènes, et que par cette raison on pouvait avec justice les en expulser par la force; enfin, que la conquête de ces pays transatlantiques contribuerait à répandre la lumière de l'Évangile parmi les Indiens, et à diminuer les ressources du papisme en Europe (2). Il n'est guère probable que de si minces prétextes aient pu être des sujets de conviction pour le protecteur; il était mû par des motifs bien différents : par l'espoir de recueillir, à peu de frais, une masse de richesses et de gloire, et en même temps par la facilité d'occuper, dans une expédition lointaine, les officiers dont la fidélité lui était suspecte.

Le cabinet espagnol, jugeant d'après les circonstances, commença à soupçonner son dessein, et, pour dernier effort, envoya le marquis de Leyda, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à la cour de Londres (janv.). Il y fut gracieusement reçu et traité avec respect; cependant, malgré les plus vives sollicitations, il ne put obtenir, dans cinq mois de temps, une réponse positive à ce qu'il proposait. Il fit valoir auprès du protecteur les services que l'Espagne avait rendus à la république; il présenta la conduite qu'avait tenue de Baas comme une preuve des desseins insidieux de Mazarin ; il soutint que la dernière insurrection était, au moins en partie, le résultat des intrigues de la France, et que des troupes françaises avaient été rassemblées sur la côte, dans le dessein d'accompagner Charles Stuart en Angleterre, si ses partisans n'eussent point été promptement abattus ; il conclut par offrir d'assiéger Calais, et, lorsqu'il serait pris, de le céder à Cromwell, pourvu que, de son côté, le protecteur voulût bien aider le prince de Condé dans le dessein de se frayer un passage jusqu'à Bordeaux. Enfin, fatigué de délais interminables, et jugeant qu'un plus long séjour en Angleterre compromettait la dignité de son souverain, il demanda ses passe-ports (1654, 18 juin), et fut congédié par le protecteur avec beaucoup de compliments (1).

Pendant ce temps, Blake, qui commandait une des expéditions, avait traversé le détroit

(1) Sagredo, qui était arrivé depuis peu en qualité d'ambassadeur extraordinaire, décrit ainsi le pouvoir de Cromwell. « Non fa caso del nome, gli basta possedere l'autorità e la potenza, senza comparazione majore « non solo di quanti re siano stati in Inghilterra, ma di « quanti monarchi stringono presentemente alcun scetro « nel mondo. Smentite le leggi fondamentali del regno, « egli è il solo legislatore: tutti i governi escono dalle « sue mani, e quelli del consiglio, per entrarvi, devono « essere nominati da sua altezza, nè possono divenir « grandi, se non da lui innalzati. E perchè alcuno non « abbia modo di guadagnar autorità sopra l'armata, tutti « gli avanzamenti, senza passar per alcun mezzo, sono « da lui direttamente conosciuti. » Sagredo, Ms.

(2) Thurloe, I, 760, 761 ; II, 54, 154, 570. Ludlow, II, 51, 105. L'article du traité de 1630, sur lequel Cromwell fondait sa prétention de commercer librement aux Indes, était le premier qui établissait la paix entre *tous les sujets* des deux couronnes, *subditos quoscumque :* celui que les Espagnols alléguaient était le septième, par lequel, le roi d'Espagne ne voulant pas consentir au commerce libre de l'Amérique, ce commerce était borné « aux pays dans lesquels il avait eu lieu avant la guerre entre Élisabeth d'Angleterre et Philippe d'Espagne ; » expressions qui en excluaient l'Amérique aussi positivement que si elle eût été nominativement indiquée. Voyez Dumont, IV, part. II, pag. 621.

(1) Thurloe, I, 761; II, 54, 164, 570. Dumont, V, part. II, 106.

de Gibraltar, où les autorités espagnoles lui avaient fait force civilités. De là, il entra dans la Méditerranée, s'empara, sous prétexte de représailles, des bâtiments français, soit de l'État, soit du commerce, et chercha, mais en vain, la flotte du duc de Guise. Tournant ensuite vers le sud, il parut devant Alger, et arracha à cette régence une promesse illusoire de respecter le pavillon anglais (1655, 10 mars). D'Alger, il se rendit à Tunis. Le dey répondit à ses sommations : « Qu'il s'empare, s'il le peut, de la Goulette, de Porto-Ferino, et de ma flotte. » Blake s'éloigna, puis revint à l'improviste à Porto-Ferino (18 avril), éteignit le feu du château, entra dans le port, et brûla la flottille, composée de 9 bâtiments de guerre. Cet exploit engagea le dey de Tripoli à acheter la paix par une soumission apparente; son collègue de Tunis jugea prudent de suivre son exemple, et le châtiment de ces pirates donna un nouveau lustre à la gloire du protecteur. Il restait cependant encore à remplir le grand et secret objet de cette expédition, savoir : la prise de la flotte de la Plata, chargée des trésors des Indes; mais Blake fut contraint de rester si longtemps devant Cadix, que les Espagnols découvrirent son dessein, et quoique Philippe affectât de croire le protecteur incapable d'un projet si honteux, il permit aux négociants d'armer pour la défense de leurs propriétés. Plus de 30 bâtiments furent montés par des volontaires : ils sortirent de Cadix sous les ordres de don Pablos de Contreras (15 août), et restèrent quelques jours en vue de la flotte anglaise ; mais Pablos eut soin de ne faire aucune insulte; et Blake, ayant relu ses instructions, ne crut pas devoir commencer l'attaque. Après une croisière longue et ennuyeuse, il apprit que les galions dont il voulait faire sa proie étaient retenus dans le port de Carthagène, et il revint en Angleterre avec un esprit mécontent et une santé délabrée. Cette expédition avait manqué son principal but; mais comme on ne l'avait jamais avoué, le peuple crut devoir se réjouir des lauriers acquis par la destruction de la flotte de Tunis, et de la leçon qu'avaient reçue les pirates de la côte d'Afrique (1).

L'autre expédition consistait en 30 voiles, sous les ordres de l'amiral Penn, et portait 3,000 hommes de débarquement, commandés par le général Venables (1655, 20 janv.). Elle resta plusieurs semaines dans les Antilles anglaises, et, par l'appât du pillage, réunit à ses étendards quelques colons et une multitude de royalistes anglais, écossais, et irlandais, qui y avaient été déportés comme prisonniers de guerre. Lorsqu'elle atteignit l'île d'Hispaniola (Saint-Domingue), Venables avait 10,000 hommes sous ses ordres, et si la flotte fût entrée hardiment dans le port de Saint-Domingue, on pense que la ville, non préparée à la résistance, se serait immédiatement rendue. Mais la plus grande partie de l'armée avait débarqué à une pointe éloignée d'environ 40 milles (14 avril); l'espoir des soldats fut trompé par une proclamation qui déclarait le « butin propriété de la république ; » la longueur de la marche, la chaleur du climat, la rareté de l'eau, ajoutèrent au mécontentement général, et près d'une quinzaine s'écoula avant que les assaillants pussent approcher de la place. Leur marche (25 avril) se faisait à travers un bois élevé et touffu; et la tête de la colonne arriva tout à coup en face d'une batterie qui enfilait la route à une grande distance. Dès la première décharge, les soldats qui la composaient se jetèrent en arrière sur un régiment d'infanterie; celui-ci, participant à cette terreur panique, se précipita sur un escadron de chevaux : et tandis que l'infanterie et la cavalerie étaient ainsi pêle-mêle dans une confusion irréparable, les tirailleurs espagnols entretinrent un feu des plus destructifs, de derrière les arbres qui bordaient la route. Après de longs efforts, le bois fut nettoyé par un corps de matelots qui servait dans l'infanterie, et la nuit mit fin à l'action, dans laquelle 1,000 hommes avaient péri. Le lendemain, les Anglais se retirèrent dans leur camp, à 10 milles environ de la ville.

Venables tint alors un conseil d'officiers qui, après avoir invoqué le Seigneur (28 avril),

(1) Voyez particulièrement les lettres de Blake dans Thurloe, III, 232, 390, 541, 611, 620, 718 ; IV, 19. Il se plaint amèrement du mauvais état de ses vaisseaux, et des privations auxquelles la négligence des commissaires de la marine expose ses équipages. Voyez aussi les instructions que le protecteur lui avait données. Thurloe, I, 724.

décidèrent de purger l'armée. Quelques-uns des fuyards furent pendus; l'officier qui commandait la tête de la colonne fut cassé et envoyé sur le vaisseau servant d'hôpital, pour y soigner les malades; les femmes de mauvaise vie qui avaient suivi l'armée furent arrêtées et punies, et un jeûne solennel fut proclamé et observé. Mais ni le jeûne, ni les prières, ni les purifications, ne purent relever le courage des soldats, humiliés par la défaite, affaiblis par les maladies, et forcés de manger les chevaux de la cavalerie. L'entreprise fut abandonnée; mais, à leur retour (3 mai), les deux commandants firent une descente dans l'île de la Jamaïque (10 mai). Les planteurs espagnols, au nombre d'environ 500, s'enfuirent dans les montagnes; une capitulation s'ensuivit, et cette île fut cédée à l'Angleterre. Si l'on avait pu prévoir dès lors son état florissant à une époque future, cette conquête aurait pu consoler la nation de l'échec d'Hispaniola et de la perte éprouvée dans cette entreprise; mais l'acquisition de la Jamaïque semblait alors de peu d'importance; le mauvais succès de l'expédition faisait blâmer les principes d'après lesquels on l'avait entreprise; et Cromwell, honteux et mortifié (juillet), déchargea son dépit sur Penn et Venables, qu'il fit mettre à la Tour aussitôt leur arrivée (1).

(1656) Bien des gens regardaient comme une faute politique, que le protecteur, déterminé à rompre avec l'Espagne, n'eût point essayé de vendre ses services au plus grand ennemi de l'Espagne, le roi de France. Il négligea, par des motifs qui n'ont jamais été connus, de tirer parti de cette circonstance: au lieu de presser, il semblait soigneux de retarder la conclusion du traité avec cette puissance; à chaque concession qu'on lui faisait, il élevait des prétentions nouvelles et exorbitantes, et, comme s'il eût voulu prévaloir en intimidant, il donna l'ordre à Blake de ruiner le commerce français dans la Méditerranée. Louis fut piqué au vif de ces insultes; mais son orgueil céda à ses intérêts: on trouva des expédients pour satisfaire à toutes les demandes du protecteur; et l'époque était enfin fixée pour la signature du traité, lorsqu'un événement vint fournir de nouveaux prétextes de retards: cet événement était ce que les protestants appellent «le massacre,» et les catholiques, «la révolte» des Vaudois.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, la doctrine singulière des «pauvres de Lyon» avait pénétré dans les vallées du Piémont, où elle se conserva dans le silence jusqu'à l'époque de la réforme, et fut alors, en grande partie, remplacée par celle que l'on enseignait publiquement à Genève. Le duc de Savoie avait, par des chartes successives, confirmé aux indigènes le libre exercice de leur religion, à condition qu'ils se renfermeraient dans leurs anciennes limites (1). Mais on se plaignit de ce que plusieurs habitants d'Angrogna abusaient de leurs priviléges pour former des établissements dans les plaines, et y exercer leur culte; et la cour de Turin, fatiguée des rapports contradictoires des parties opposées, référa la décision de cette dispute au jurisconsulte Andrea Gastaldo. Après les avoir écoutées patiemment (1655, 19 juin), celui-ci prononça un jugement définitif, par lequel il déclara que Lucerna et quelques autres lieux étaient hors des limites primitives, et ordonna que les intrus se retireraient, sous peine de confiscation et de mort. On leur accorda néanmoins en même temps la permission de vendre à leur profit les terrains qu'ils avaient plantés, quoique, d'après la loi, ils fussent devenus la propriété du souverain (2).

(1) Lettres de Carte, II, 46-52. Thurloe, III, 501, 509, 689, 755; IV, 28. Bates, 367. Penn et Venables, ayant donné leur démission, furent élargis. Council Book, 1655, 26, 31 oct. Il paraît, d'après les pièces rapportées dans Thurloe, que Cromwell donnait beaucoup de soins à la prospérité des colonies des Indes occidentales, les jugeant propres à fournir des facilités pour attaquer dans la suite le continent américain. Pour accroître leur population, il avait, comme on l'a déjà dit, enlevé de force 1,000 jeunes filles en Irlande, et les avait envoyées à la Jamaïque : en 1656, pendant que Sagredo était à Londres, le protecteur fit arrêter, dans les mêmes vues, toutes les femmes de mauvaise vie, et en embarqua 1200 pour la Barbade. «Ho veduto prima del mio «partire piu squadre di soldati andar per Londra cer-«cando donne di allegra vita, imbarcandone 1200 sopra «tre vascelli per tragittarle all' isola, a fine di far pro-«pagazione.» Sagredo, Mss.

(1) C'étaient les quatre districts d'Angrogna, Villaro, Bobbio, et Rorata (Siri, *del Mercurio, overo Historia de' correnti tempi;* Firenze, 1682, tom. XV, p. 827).

(2) Le décret de Gastaldo se trouve dans Morland,

(1656) Les Vaudois étaient des montagnards robustes, obstinés, et à demi civilisés, dont les passions s'allumaient promptement, et dont les résolutions étaient aussi violentes que subites. Ils se soumirent d'abord au jugement rendu par Gastaldo; mais ils envoyèrent à Turin des députés pour faire des remontrances. Au bout de quelques jours, un jeûne solennel fut proclamé; les pasteurs excommunièrent tout individu qui vendrait ses biens dans le territoire en litige; les habitants des vallées sous la domination du roi de France se réunirent à ceux des vallées appartenant au duc de Savoie; ils se lièrent par serment à se prêter secours pour leur défense mutuelle, et envoyèrent des messagers pour demander aide et conseil à l'Église de Genève et aux cantons protestants de la Suisse. Ces démarches alarmèrent le marquis de Pianeze, premier ministre du duc; et, pour supprimer la confédération naissante, il marcha avec des troupes, réduisit la Torre, où les insurgés avaient mis une garnison de 600 hommes, et, après avoir offert le pardon à tous ceux qui se soumettraient, il cantonna ses troupes à Bobbio, Villaro, et dans la partie basse d'Angrogna. On avait promis de les recevoir paisiblement (1656, 7 avril); mais les habitants s'étaient déjà retirés dans les montagnes avec leurs troupeaux et leurs vivres, de sorte que les soldats ne trouvèrent que les murs. Des rixes eurent bientôt lieu entre les deux partis, chaque insulte excitait des représailles, et le désir de la vengeance fit naître une guerre d'extermination. Mais la troupe eut en général l'avantage, et les habitants furent contraints de se réfugier au sommet des plus hautes montagnes, ou de chercher un asile dans les vallées du Dauphiné, parmi des gens qui avaient les mêmes mœurs et la même religion (1).

Des relations de ces événements, remplies d'exagérations et de détails incroyables, furent transmises aux divers États protestants par les pasteurs de Genève. Elles représentaient le duc de Savoie comme un prince bigot et intolérant; les Vaudois, comme un peuple innocent, dont le seul crime était son attachement à la foi réformée. Elles imploraient les puissances protestantes pour qu'elles prissent la défense de leurs frères persécutés, et demandaient des secours d'argent pour sauver de la famine ceux qui avaient échappé au tranchant de l'épée (1). Leur cause fut plaidée (mai) en Angleterre par la presse et en chaire; un jeûne solennel eut lieu, et les sentiments du peuple furent portés jusqu'à l'enthousiasme. Les ministres en corps se rendirent auprès de Cromwell pour recommander les Vaudois à sa protection; les armées d'Écosse et d'Irlande présentèrent des adresses, exprimant qu'elles étaient disposées à répandre leur sang pour une si sainte cause; et les gens de toute classe s'empressèrent de contribuer à la défense des protestants piémontais. On observa que, parmi ceux qui travaillaient à enflammer les préjugés du peuple, nul ne fut plus actif que les deux ambassadeurs d'Espagne, et Stouppe, pasteur de l'Église protestante française de Londres (2). Les premiers s'étaient longtemps évertués pour

« Histoire des Églises évangéliques dans les vallées du Piémont, » p. 303. Les motifs de ce décret sont à la page 408, les objections à la page 423. Voyez aussi Siri, xv, 827, 830.

(1) Siri, xv, 827-833. Il serait difficile de décider par qui, après la prise de la Torre, le premier sang fut répandu sans nécessité, et auquel des deux partis on a le plus à reprocher de cruautés. Les autorités de part et d'autre sont intéressées, et par conséquent suspectes; les provocations que les uns allèguent sont niées par les autres; et l'on oppose, aux ravages que les troupes exercèrent à Angrogna et à Lucerna, le massacre des catholiques à Perousa et à Saint-Martin. On peut consulter, en faveur des Vaudois, Léger, « Hist. gén. des Églises évangéliques, » etc. (c'était un des principaux instigateurs de ces troubles); Stouppe, « Collection des divers papiers envoyés à S. A., » etc., à Londres, 1655. *Subaudiensis in reformatam religionem persecutionis brevis narratio*; Londini, 1655. Morland, 326-384, et les pièces dans Thurloe, III, 361, 384, 412, 416, 430, 444, 459, 538. Contre eux : une « Courte et véridique Relation des derniers troubles, avec quelques réflexions sur la collection des papiers de M. Stouppe, » 1655. Morland, 387-404. Siri, xv, 827-848, et Thurloe, III, 413, 464, 475, 490, 502, 535, 536, 617, 626, 656.

(1) L'inexactitude de ces relations est avouée par Morland, agent du protecteur, dans une lettre confidentielle adressée au secrétaire Thurloe. « La plus grande difficulté que je trouve, dit-il, est relative aux faits, à l'époque du commencement des troubles, et pendant la durée de la guerre. Car je vois, après des recherches attentives, que plusieurs des écrits et des livres publiés à ce sujet, même par les pasteurs des vallées, sont incomplets, quant à plusieurs détails, et non conformes à la vérité dans beaucoup de choses. » Thurloe, IV, 417.

(2) Thurloe, III, 470, 680. Siri, xv, 468.

empêcher la conclusion du traité avec la France; et maintenant ils croyaient atteindre leur but parce que la Savoie était l'alliée de la France, et que les principales cruautés avaient été commises, à ce que l'on disait, par des troupes détachées de l'armée française (1).

Ces événements ouvraient une perspective flatteuse à la vanité de Cromwell. Il avait, par son usurpation, perdu tout droit au titre de champion des libertés civiles; il pouvait encore se présenter à l'Europe avec le titre plus auguste de protecteur de la foi réformée. Son premier soin fut de faire promettre par Stouppe son appui aux Vaudois, et de leur offrir de les transplanter en Irlande et de les établir sur les terres des catholiques. La première de ces offres fut acceptée avec des expressions de reconnaissance, et la seconde refusée avec respect (2). Il pria ensuite le roi de France de se joindre à lui comme médiateur entre le duc de Savoie et ses sujets des vallées. On lui répondit que Louis avait déjà offert ses bons offices, et qu'il en espérait un résultat favorable. Enfin, il envoya Morland en ambassade à Turin (juin), où il fut reçu avec honneur et entretenu aux frais du duc; mais on répondit à son mémoire en faveur des Vaudois, que la pièce sur laquelle il établissait leur défense n'était point authentique; et quand il offrit la médiation de Cromwell, on lui dit que les détails de la pacification étaient entièrement référés à Servien, ambassadeur de France (3).

Cromwell avait signifié son intention de retarder la signature du traité avec la France, jusqu'à ce qu'il connût l'opinion de Louis au sujet des troubles du Piémont. Bordeaux se plaignit de ce nouveau prétexte (24 mai) : il soutint que cette question était tout à fait étrangère à l'objet du traité; que le roi de France ne se mêlerait jamais de l'administration intérieure d'un État indépendant; que le duc de Savoie avait autant le droit de faire des lois pour ses sujets protestants, que le gouvernement anglais pour les catholiques des trois royaumes; et que les Vaudois étaient réellement des rebelles, qui avaient justement encouru le ressentiment de leur souverain. Mais Cromwell ne se laissa point détourner de son dessein. Ce fut en vain que l'ambassadeur demanda une réponse définitive (18 juin); qu'il réclama une audience de congé avant son départ (21 juin). Il fut enfin soulagé de son inquiétude (20 août), en recevant l'ordre d'annoncer que le duc, d'après la prière du roi de France, avait accordé une amnistie aux Vaudois, et confirmé leurs anciens priviléges; que ce bienfait avait été reçu avec reconnaissance par les insurgés, et que les habitants des vallées, protestants et catholiques, s'étaient rapprochés, qu'ils s'étaient embrassés avec larmes, et avaient juré de vivre en amitié perpétuelle. Cette nouvelle inattendue fut accueillie par Cromwell avec une froideur qui trahit son mécontentement (1). Mais si cette pacification déconcertait les projets qu'il méditait (2), elle augmenta sa réputation aux yeux de l'Europe; car il était évident que les Vaudois devaient les conditions favorables qu'ils obtinrent (8 août), moins à la bonne volonté de Louis, qu'à son désir extrême d'ôter tout prétexte à l'intervention future du protecteur (3).

Cependant Cromwell, malgré le rétablissement de la tranquillité en Piémont, ne voulut

(1) Pianeze avait sous ses ordres quelques troupes détachées de l'armée française, commandée par le prince Thomas de Savoie : le bruit courut qu'un régiment de papistes irlandais faisait partie de ce détachement; et c'est à eux qu'on attribuait (comme de droit) les plus horribles cruautés. Léger, III. Stouppe, préface. Thurloe, III, 412, 459, 4[illegible]0. Après avoir pris des renseignements, on sut que les Irlandais prétendus étaient Anglais. « Le soi-disant régiment irlandais qui s'y trouvait était celui du comte de Bristol, très-faible et presque entièrement composé d'Anglais. Je ne sache point qu'on leur fasse les reproches que vous alléguez. » Thurloe, III, 50.

(2) Thurloe, III, 459.

(3) Thurloe, 528, 608, 636, 656, 672. Siri, ibid.

(1) Thurloe, III, 469, 470, 475, 535, 568, 706, 724, 742, 745. Siri, XV, 843.

(2) Les cantons suisses protestants avaient envoyé le colonel Mey en Angleterre, offrant de lever une armée pour secourir les Vaudois, si Cromwell voulait fournir un subside de 10,000 liv. sterl. par mois (Siri, Mercurio, XV, 472). En conséquence, Downing fut envoyé vers ces cantons; mais la pacification était déjà conclue; et, lors de son arrivée à Genève, il reçut l'ordre, en date du 30 août, de revenir immédiatement (Thurloe, III, 692, 694; IV, 31). Ce projet ne fut pourtant point abandonné, mais il fut confié à Morland, qui resta à Genève, pour distribuer l'argent de l'Angleterre. On peut voir ses instructions secrètes, ibid. p. 326.

(3) On peut voir les conditions dans Morland 652

point encore conclure le traité qu'il ne se fût assuré quelle impression avait faite sur le roi d'Espagne la dernière tentative sur Hispaniola. Philippe, déjà engagé dans une guerre avec la France, ne voyait qu'avec peine un si puissant adversaire au nombre de ses ennemis; mais l'insulte était si flagrante, si injuste, si gratuite, qu'il ne pouvait la passer sous silence qu'en souscrivant à sa propre dégradation. Il se plaignit, en termes pleins de dignité (1[er] septembre), de l'ingratitude et de l'injustice du gouvernement anglais; il compara à cette conduite sa propre adhésion scrupuleuse tant à la lettre qu'à l'esprit du traité qui existait entre les deux royaumes; il ordonna que tous les vaisseaux, toutes les marchandises, et tous les sujets de la république, fussent saisis et retenus dans toutes les parties de ses États, et donna l'ordre à son ambassadeur à Londres de faire des remontrances et de prendre congé (1). Le lendemain de la délivrance du passe-port à don Alonzo (24 octobre), Cromwell consentit à signer le traité avec la France. Il y était réglé que les hostilités maritimes qui, depuis si longtemps, entravaient le commerce des deux nations, cesseraient; que les relations de commerce et d'amitié seraient renouvelées; puis, par un article secret, que Barrière, agent du prince de Condé, et neuf autres Français, également odieux au ministère français, seraient exclus à perpétuité du territoire de la république; et que Charles Stuart, son frère le duc d'York, Ormond, Hyde, et quinze autres suivants du prince exilé, seraient de même exclus du royaume de France (2).

Le protecteur se persuadait que, si jamais la maison des Stuarts devait être rétablie, ce ne pourrait être que par l'aide de la France; et il espérait, par l'addition de l'article secret, créer une inimitié forte et durable entre les deux familles. Non content de cela, aussitôt que les ratifications furent échangées, il proposa une alliance plus intime entre la France et l'Angleterre. Bordeaux, d'après ses instructions, devait se borner, dans ses réponses, à des termes généraux d'amitié; il pouvait recevoir toutes les ouvertures qui lui seraient faites, mais ne devait faire aucune avance de la part de son souverain.

CHAPITRE XVIII.

Pauvreté et caractère de Charles Stuart. — Guerre avec l'Espagne. — Parlement. — Membres exclus. — Punition de Naylor. — Proposition de faire Cromwell roi. — Son hésitation et son refus. — Nouvelle constitution. — Syndercomb. — Saxby. — Alliance avec la France. — Parlement composé des deux chambres. — Opposition dans la chambre des communes. — Dissolution. — Réduction de Dunkerque. — Maladie du protecteur. — — Sa mort et son caractère.

(1656) Le lecteur sait que le jeune roi d'Écosse, après sa fuite de Worcester, était retourné à Paris, défait, mais non sans gloire. L'ardeur et le courage qu'il avait montrés semblaient promettre pour l'avenir de nouvelles tentatives plus heureuses; et les aventures périlleuses dont il avait été le héros jetaient un intérêt romanesque sur le caractère du royal exilé. Mais à Paris, il se trouva sans argent et sans crédit, ayant à sa suite une troupe de fidèles serviteurs que leur indigence condamnait aux plus dures privations. Sa mère Henriette, bien peu riche elle-même, le reçut dans

Dumont, vi, part. ii, p. 114; et Léger, 216. La souscription pour les Vaudois, de laquelle 2,000 liv. sterl. furent données par le protecteur, montait à 38,228 liv. sterl. 4 shellings 2 d. Sur cette somme, 25,828 liv. st. 8 sh. 9 d. furent envoyés à diverses époques dans les vallées; 463 liv. st. 17 sh. furent employés en frais; et environ 500 liv. st. se trouvèrent être de monnaie rognée ou fausse. Journ., 11 juillet 1559.

(1) Thurloe, vi, 19, 20, 21, 82, 91.

(2) Dumont, vi, part. ii, p. 121. Dans le corps du traité, ni le roi, ni le protecteur ne sont nommés : tous les articles sont stipulés entre la république d'Angleterre et le royaume de France. Cependant le roi de France est mentionné dans le préambule, et même le premier, mais non pas comme prétendant à aucune supériorité; car il y est simplement dit que le roi très-chrétien envoie son ambassadeur en Angleterre, et que le très-sérénissime lord protecteur nomme des commissaires pour les recevoir. Quand le traité fut soumis à Bordeaux, avant qu'il le signât, il découvrit un changement dans le titre de son souverain, « rex Gallorum » (le même titre adopté depuis par l'Assemblée nationale), au lieu de « rex Galliarum, » et refusa d'abord, à cause de cela, de signer. Après une longue contestation, il céda aux arguments de l'ambassadeur de Hollande. Thurloe, iv, 115.

sa maison et à sa table; au bout de six mois, le roi de France lui fit une pension mensuelle de 6,000 francs (1); à cela venaient s'ajouter les secours éventuels fournis par la fidélité de ses partisans d'Angleterre, et sa part dans les prises faites par les corsaires sous son pavillon (2). Toutefois, avec toutes ces ressources, il pouvait à peine satisfaire les plus pressants besoins de ses créanciers, et donner de temps en temps quelques secours aux serviteurs les plus près de sa personne. On voit, dans leur correspondance particulière, que les plus favorisés d'entre eux ne savaient comment se procurer de la nourriture et des vêtements (3).

Cependant, tout pauvre qu'il était, on avait conseillé à Charles de conserver le nom et l'apparence d'une cour : il avait son lord garde des sceaux, son chancelier de l'échiquier, ses conseillers privés, et la plupart des officiers qui font partie d'un établissement royal. L'ardeur avec laquelle ces dignités nominales étaient recherchées par les exilés, les intrigues qu'ils employaient pour les obtenir, offrent des scènes propres à exciter le sourire ou la pitié d'un spectateur indifférent. Mais nous ne devons pas oublier que c'étaient les seuls objets restés accessibles à l'ambition de ces hommes; que des émoluments bien faibles, mais désirables pour leur pauvreté, y étaient attachés; et qu'ils y trouvaient le gage de faveurs d'une plus grande valeur à la restauration du roi, événement que les royalistes ardents croyaient toujours prochain, quelque éloigné qu'il pût paraître aux autres (1).

Parmi ces compétiteurs, il y en avait deux qui obtinrent bientôt et qui conservèrent longtemps la confiance royale : le marquis d'Ormond et sir Edward Hyde. Ormond devait cette distinction à l'illustration de sa famille, à l'immense fortune qu'il avait perdue pour la cause royale, à ses longs quoique malheureux services en Irlande, et à la haute estime qu'il avait inspirée au feu roi. Hyde était supérieur à tous ses collègues en talents et en capacité. Charles I[er] l'avait désigné pour être chancelier de l'échiquier et conseiller du jeune prince; et le fils, dans la suite, avait confirmé par son propre choix celui de son père. Hyde avait beaucoup d'ennemis, soit qu'il s'en fût fait par son caractère violent et impérieux, soit que des solliciteurs malheureux, connaissant son influence sur le roi, eussent attribué à ses conseils le rejet de leurs demandes; mais il savait bien se défendre : les intrigues ourdies pour lui enlever l'oreille du roi furent déjouées par son adresse, et les accusations d'infidélité et de trahison dirigées contre lui furent victorieusement réfutées, au point de couvrir l'accusateur de honte et de confusion (2).

Les espérances qu'avait fait naître la conduite de Charles en Angleterre ne tardèrent point à s'évanouir. Il semblait oublier ses trois royaumes au milieu des amusements de Paris. Les plaisirs absorbaient toute son attention; c'était avec peine qu'on pouvait l'engager à s'occuper d'affaires; et s'il promettait de consacrer quelques heures tous les vendredis à écrire des lettres et à signer des dépêches, il trouvait souvent de bonnes raisons pour se délivrer de cet ennui (3). Mais ce qui désespérait surtout ses conseillers, c'étaient le nombre et la publicité de ses amours, et en particulier l'extrême bassesse d'une femme qui, par ses artifices, s'était emparée de son affection, et qui, par son effronterie, maîtrisait son caractère facile : c'était Lucie Walters ou Barlow,

(1) Clarend., III, 441. Trente francs équivalaient à une livre anglaise.

(2) Son droit était d'un quinzième, celui du duc d'York, comme amiral, d'un dixième. Voyez une correspondance, presque uniquement sur ce sujet, entre sir Edward Hyde et sir Richard Browne. Mém. d'Evelyn, v, 241 et seq.

(3) Clarend., Pap., III, 120, 121. « Je ne sache pas que personne soit encore mort, faute de pain, ce dont je suis vraiment étonné. Je suis sûr que le roi doit tout ce qu'il a mangé depuis le mois d'avril; et je ne connais pas un de ses serviteurs qui ait une pistole dans sa poche. Nous sommes cinq ou six qui faisons ensemble un repas par jour pour une pistole par semaine; mais tous nous devons Dieu sait combien de semaines à la pauvre femme qui nous nourrit. » Clarend., Pap., III, 174; 27 juin 1654. « Je manque de souliers et de chemises, et le marquis d'Ormond n'est pas plus heureux que moi. En quoi pouvons-nous donc aider nos amis? » Ibid., 229; 3 avril 1654. Voyez aussi les Lettres de Carte, II, 461.

(1) Papiers de Clarend., III, 83, 99, 106, 136, 162, 179, 187, et passim. Clarend., Histoire, III, 434, 435, 453.

(2) Clarendon, III, 138, 510, 515, 520. OEuvres de Lansdowne, II, 236-241; cité par Harris, IV, 153. Papiers de Clar., III, 84, 92, 138, 188, 200, 229.

(3) Clarend., Pap., III, 159, 170.

mère d'un enfant qui fut depuis le célèbre duc de Montmouth, et dont Charles se croyait le père (1). Ormond et Hyde travaillèrent à rompre cette honteuse liaison : ils représentèrent au roi le tort qu'elle faisait à la cause royale en Angleterre, où l'on tenait tant à ce que les apparences au moins fussent sauvées; et, après quelques séparations temporaires, ils persuadèrent à Walters d'accepter une pension annuelle de 400 livres, et de se retirer avec son fils dans son pays natal (21 janvier). Mais Cromwell la renvoya en France, et elle revint à Paris (16 juillet), où ses débauches lui firent perdre la faveur du roi et abrégèrent sa propre vie. Son fils fut retiré de ses mains par lord Crofts, et confié aux soins des oratoriens de Paris (2).

Mais si l'on ne pouvait guérir Charles de son ardeur pour les plaisirs, il se montrait un élève docile sur l'article de la religion. D'un côté les catholiques, de l'autre les presbytériens, le pressaient par leurs lettres et leurs messages, d'embrasser leurs cultes respectifs. Les premiers assuraient qu'il ne pouvait recouvrer sa couronne que par le secours des souverains catholiques, et qu'il n'avait point de raison d'espérer ce secours tant qu'il ferait profession d'être membre d'une Église qui avait si longtemps persécuté les catholiques anglais. Les autres se représentaient comme tenant dans leurs mains la destinée du royaume : «ils étaient royalistes de cœur; mais comment pouvaient-ils se déclarer en faveur d'un prince qui avait trahi le covenant qu'il avait accepté en Écosse, et dont la restauration rétablirait probablement la tyrannie des évêques» (1)? Les conseillers du roi repoussèrent ces tentatives avec chaleur et indignation : ils lui représentèrent que se faire catholique, c'était armer contre lui tous ses sujets protestants; que se faire presbytérien, c'était aliéner tous ceux qui avaient été fidèles à son père, soit protestants anglicans, soit catholiques. Il suivit ponctuellement leur conseil : il promit aux deux partis toute la tolérance pour leur religion qu'ils pouvaient raisonnablement désirer; mais il déclara en même temps qu'il était déterminé à vivre et à mourir membre de l'Église pour la défense de laquelle son père avait combattu et souffert. Toutefois il est assez probable que ces adresses, ainsi que les arguments qui les appuyaient, avaient une funeste influence sur l'esprit du roi; elles faisaient naître chez lui une indifférence complète à toute vérité religieuse, et la persuasion que les hommes règlent toujours leur croyance sur leur intérêt (2).

Lorsque le cardinal Mazarin commença à négocier avec le protecteur, les amis de Charles lui persuadèrent de quitter le territoire de la France. La proposition fut bien accueillie par le ministre français : il promit au fugitif royal de lui continuer sa pension, lui en fit payer immédiatement l'arriéré, et de plus six mois d'avance (3). Charles fixa sa résidence à Cologne, où il resta à peu près deux ans, jusqu'à ce que la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne le fît sortir de l'inaction (4) (12 mars).

(1) Elle avait été d'abord la maîtresse du colonel Robert Sydney, et son fils ressemblait tant à cet officier, que le duc d'York regarda toujours Sydney comme son père. Vie de Jacques, I, 591. Jacques, dans ses instructions à son fils, dit : «Tous ceux qui le connaissaient avaient comme moi les plus fortes raisons de croire qu'il n'était pas fils du roi, mais de Robert Sydney.» Papiers de Macpherson, I, 77. Evelyn appelle Barlow «une créature brune, belle, effrontée, mais insipide.» Journal, II, 11.

(2) Jacques, I, 492. Vie de Clarendon, 205. Clarend., Pap., III, 180. Thurloe, V, 169-178; VII, 325. Charles, pendant son exil, eut aussi des enfants de Catherine Peg et d'Élisabeth Killigrew. Voyez Sandford, 646, 647. Dans le récit de l'élargissement de Barlow, lorsqu'elle était prisonnière à la Tour, par Whitelock, il est dit qu'elle s'intitula la femme de Charles (Whitelock, 619); dans le Mercurius politicus, elle est appelée «sa femme ou sa maîtresse.» Ellis, nouvelle série, III, 352.

(1) Les deux partis désiraient également que le jeune duc de Glocester embrassât leur religion. Clar., Pap., III, 158-165. La reine mère le confia aux soins de Montague, son aumônier, à Pontoise; mais Charles lui envoya Ormond, qui le conduisit à Cologne. Clar., Hist., III, 515. Papiers, III, 256-260. Evelyn, V, 205-208.

(2) Clarend. Pap., III, 163, 164, 256, 281, 298, 316. Hist., III, 443.

(3) 7,200 pistoles pour l'arriéré d'un an, et 3,600 pour six mois d'avance. Clarend., Pap, III, 298.

(4) Pendant que Charles était à Cologne, il était entouré d'espions qui fournissaient à Cromwell d'abondants renseignements, quoiqu'ils ne connussent, suivant toute apparence, que les bruits publics de la ville. Une fois les lettres furent ouvertes à la poste, et on trouva une dépêche d'un nommé Manning à Thurloe. Interrogé devant Charles, Manning avoua qu'il recevait

Après quelques négociations préliminaires, il se retira dans le voisinage de Bruxelles, et offrit son alliance au roi d'Espagne, comme n'étant pas à dédaigner. Il était le maître d'appeler sous son propre étendard les régiments anglais et irlandais au service de France; il avait de nombreux partisans dans la marine anglaise, et avec des secours en argent et en vaisseaux, il pouvait combattre encore une fois pour la couronne de ses pères, et se mesurer à armes égales avec l'usurpateur sur le sol anglais. Les ministres espagnols s'occupèrent de la proposition, mais avec leur lenteur ordinaire. Ils avaient à consulter le cabinet de Madrid : ils ne voulaient pas se compromettre au point de détruire tout espoir de réconciliation avec le protecteur; enfin ils avaient déjà accepté les offres d'un autre ennemi de Cromwell, dont le secours, dans l'opinion de don Alonzo, le dernier ambassadeur, était préférable à celui du roi exilé (1).

Cet ennemi était le colonel Sexby. Sorti des rangs des simples soldats, il s'était élevé jusqu'au grade d'adjudant général dans l'armée du parlement : son mépris pour le danger et son enthousiasme pour la liberté l'avaient fait connaître de Cromwell, et l'adjudant avait été honoré plusieurs fois d'une place dans les conseils du lord général; il avait même partagé son lit. Mais Sexby s'était attaché à la cause, et non à l'homme; et son admiration se changea en haine mortelle lorsque Cromwell eut renoncé à ses premiers principes. Lors de l'expulsion du long parlement, il se joignit à Wildman et aux niveleurs. Wildman fut pris, mais Sexby trompa la vigilance de ceux qui le poursuivaient, et traversa le pays sous un déguisement, distribuant partout des pamphlets, et suscitant des ennemis au protecteur. Dans le mois de mai 1655, il se réfugia à la cour de Bruxelles. Il découvrit à l'archiduc et au comte de Fuensaldagne l'objet réel de l'expédition de Venables et de Penn, et offrit l'aide des niveleurs anglais, pour le renversement d'un homme qui était également l'ennemi des libertés de son pays et des droits de l'Espagne. Ils formaient une troupe de patriotes nombreux et déterminés; ils ne demandaient pas d'autres secours que de l'argent et la coopération des troupes anglaises et irlandaises au service de l'Espagne, et ils étaient prêts à remettre, pour sûreté, une forte place maritime entre les mains de leurs alliés. Fuensaldagne hésita à donner une réponse positive, avant qu'on eût entièrement rompu avec le protecteur; et sur sa recommandation, Sexby se rendit à Madrid. Il fut reçu froidement; mais les nouvelles venues d'Hispaniola relevèrent son crédit. On le remercia de ses informations. Il reçut la somme de 40,000 couronnes pour assister son parti, et l'assurance qu'aussitôt qu'il serait maître du port qu'il avait nommé, 6,000 hommes partiraient des côtes de Flandre pour les aider. Sexby retourna à Anvers, envoya à ses adhérents quelques sommes considérables; et quoique Cromwell, à la fin, eût été informé de cette intrigue, quoique le dernier envoi de 800 livres eût été saisi, l'intrépide niveleur passa en Angleterre, fit ses arrangements avec ses associés, et revint sain et sauf sur le continent (1).

Dès lors le but des ministres espagnols, qui avaient fini par accepter l'offre de Charles, fut d'effectuer une alliance entre lui et Sexby, afin d'abattre plus facilement l'ennemi commun par l'alliance des niveleurs et des royalistes. Sexby déclara qu'il n'avait pas d'objections contre une monarchie limitée, pourvu qu'elle fût établie par un parlement libre. Il pensait que ses amis n'en voulaient d'aucune espèce : et il conseillait aux royalistes de ne pas parler du roi au commencement de leur entreprise, mais de mettre en avant, comme leur objet, le renversement de l'usurpateur et le rétablissement des libertés publiques. Charles, d'un autre côté, consentait à se servir de Sexby; mais il ne croyait pas que ses ressources

n traitement considérable du protecteur, mais il se justifia en disant qu'il avait soin de ne lui rien communiquer qui ne fût faux. On vit qu'il disait la vérité par sa dépêche, que remplissait un long récit d'un débat imaginaire ans le conseil : mais les faussetés qu'il avait envoyées en Angleterre avaient fait arrêter et emprisonner plusieurs royalistes, et Manning fut fusillé, comme traître, sur le territoire du duc de Neubourg. Clar., III, 563-569. Whitelock, 633. Thurloe, IV, 293.

(1) Clarend., Pap., III, 275, 279, 286.

(1) Clarend., Pap., III, 271, 272, 274, 277, 281, 285. Thurloe, IV, 698; V, 37, 100, 319, 349; VI, 829-833. Lettres de Carte, II, 85, 103.

fussent telles qu'il le disait, et il voyait dans le conseil qu'il avait donné des raisons de conclure que ses associés étaient des ennemis de la royauté (1). La négociation entre le roi et les ministres espagnols commença à alarmer à la fois Cromwell et Mazarin. Le cardinal s'attendait à la défection des régiments anglais et irlandais au service de France; et le protecteur prévoyait qu'ils seraient probablement employés à faire une descente en Angleterre. On résolut de mettre le duc d'York en opposition avec son frère. Ce jeune prince avait fait avec son régiment quatre campagnes sous le maréchal de Turenne : sa paye de colonel et sa pension de 6,000 pistoles suffisaient grandement à ses besoins; et sa bravoure sur le champ de bataille lui avait valu l'estime du général, et l'avait rendu l'idole de ses compatriotes. Au lieu de le bannir de France, conformément au traité secret, Mazarin, d'accord avec Cromwell, lui offrit l'emploi de commandant en chef de l'armée d'Italie Jacques l'accepta avec reconnaissance et enthousiasme; mais Charles lui ordonna de donner sa démission et de se retirer immédiatement à Bruges. Il obéit : son départ fut suivi de la démission de la plupart des officiers anglais et irlandais de l'armée, et l'on vit un grand nombre de soldats suivre l'exemple de leurs officiers. Cette intrigue n'ayant pas réussi, Cromwell et Mazarin eurent recours à une autre dont nous ne connaissons pas les ressorts secrets. On fit insinuer par quelque ami prétendu à don Juan, nouveau gouverneur des Pays-Bas, qu'il y avait peu de fond à faire sur Jacques, qui était sincèrement attaché à la France et gouverné par sir John Berkeley, agent secret de la cour de France, et ennemi déclaré du chancelier et de son parti. En conséquence, le commandement réel des troupes royales fut donné à Marsin, un étranger; un serment de fidélité à l'Espagne fut, avec le consentement de Charles, exigé des officiers et des soldats, et au bout de peu de jours le roi demanda d'abord, puis ordonna à Jacques de renvoyer Berkeley. Le jeune prince ne s'y refusa pas; mais il suivit immédiatement Berkeley en Hollande, avec l'intention de se rendre en France en passant par l'Allemagne. Cromwell vit son départ avec joie, et il écrivit à Mazarin une lettre de félicitation sur le succès de cette intrigue : ce fut un sujet d'inquiétude pour Charles, qui envoya des messages à Jacques pour le prier et lui commander de revenir à Breda. Le prince parut hésiter. Il revint bientôt après à Bruges, sur la promesse que le passé serait oublié : Berkeley le suivit; et l'élévation du favori à la pairie compléta le triomphe des fugitifs (1).

Nous pouvons maintenant revenir en Angleterre, où la guerre avec l'Espagne avait excité un mécontentement général. Les amis de la république considéraient l'Espagne comme leur alliée la plus ancienne et la plus fidèle : les marchands se plaignaient que le négoce avec ce pays, l'une des branches les plus lucratives du commerce anglais, leur était enlevé et donné à leurs rivaux les Hollandais; les saints croyaient que le non-succès de l'expédition d'Hispaniola était une preuve suffisante que le ciel condamnait cette rupture de l'amitié des deux États. Il servit peu à Cromwell, pour justifier sa conduite, de publier un manifeste où, après avoir énuméré beaucoup d'outrages et de cruautés réelles ou imaginaires, exercés par les Espagnols sur les Anglais dans les Indes occidentales, il soutenait que la guerre était juste, honorable, et nécessaire. Ses ennemis, royalistes, niveleurs, anabaptistes, et républicains de toute espèce, ne laissèrent pas affaiblir la clameur qui s'élevait contre lui; et, à sa grande sur-

(1) Clarend., Pap., III, 303, 311, 312, 315, 317.

(1) Clarendon ne parle pas, dans son Histoire, de la fuite de Jacques. Il cherche même à persuader au lecteur que le duc fut obligé de quitter la France par suite du traité secret (III, 610, 614. Pap., III, suppl. 79), quoiqu'il soit clair, par les Mémoires de Jacques, qu'il la quitta malgré lui pour obéir à l'ordre formel de son frère (Jacques, I, 270). Clarendon donne pour cause de son inimitié avec Berkeley son opposition à la demande que faisait celui-ci de la présidence de la cour des pupilles (Hist., 410. Pap., ibid.); Jacques, le conseil donné par Clarendon à lady Morton, de rejeter les propositions de mariage de Berkeley (Jacques, I, 273). Le renvoi de Berkeley vint de Mazarin et fut demandé par Fuensaldagne, qui employa pour cet objet lord Bristol et Bennet : c'est ce qui résulte d'une lettre de Cromwell au cardinal (Thurloe, V, 736); d'une lettre de Bristol au roi (Clarend., Pap., III, 318), et du récit de Berkeley dans Clarendon (ibid., supplém. 79). Voyez aussi ibid., 317-324, et les Mémoires de Jacques, I, 266-293.

prise, quelques-uns des capitaines d'une autre flotte, assemblée à Portsmouth, firent une requête pour être informés de l'objet de l'expédition (2 mars). Si elle était destinée contre l'Espagne, leur conscience les obligerait à refuser de servir. Ce n'était pas du côté de l'Espagne qu'étaient les torts; car il était bien connu que les exemples d'agression énumérés dans le manifeste, n'avaient été que des actes de défense légitime contre les déprédations et les attaques d'aventuriers anglais (1). Desborough se rendit en hâte (5 mars) à Portsmouth pour réprimer ce dangereux esprit. Quelques officiers résignèrent leurs commissions, d'autres furent cassés; et la flotte enfin fit voile (15 mars), commandée à la fois par Blake et par Montague; ce dernier avait la confiance du protecteur, et était probablement chargé de surveiller la conduite de son collègue. Leur première destination était Cadix, où ils devaient détruire la flotte dans le port et tenter une attaque sur cette place ou sur le rocher de Gibraltar (20 avril). A leur arrivée, ils assemblèrent un conseil de guerre; mais on ne put trouver un pilote assez hardi ou assez confiant pour guider la flotte à travers le canal tortueux des Caraccas; et Cadix et Gibraltar étaient trop bien défendus, et offraient un aspect trop formidable pour donner un espoir de réussite sans la coopération d'une armée (2). Abandonnant l'entreprise (29 mai), les deux amiraux allèrent à Lisbonne et arrachèrent au roi de Portugal la ratification du traité conclu d'abord par son ambassadeur, ainsi que le payement de la somme de 50,000 livres qui y était stipulée. De là ils revinrent à Cadix (10 juin), passèrent le détroit, insultèrent les Espagnols à Malaga (10 juillet), les Maures à Sallé, et, après une croisière inutile de plus de deux mois, jetèrent une seconde fois l'ancre dans le Tage (3). Il arriva que, justement après leur arrivée, le capitaine Stayner, avec une escadre de frégates, rencontra une flotte espagnole de 8 voiles (10 sept.) venant d'Amérique. Sur ces bâtiments, il en détruisit 4 et en prit 2, dont l'un était chargé d'or. Montague, qui ramena la prise, l'évalua dans sa dépêche à 200,000 livres. Les imprimés publics la firent monter à 2 millions, et les amis de Cromwell virent dans cet événement « un témoignage nouveau de la présence de Dieu, et un gage de son approbation de la guerre contre l'Espagne » (1).

L'équipement de cette flotte avait épuisé le trésor public, et le protecteur n'osait pas imposer des taxes additionnelles dans un moment où on lui contestait, dans les cours de justice, le droit de lever l'impôt ordinaire, sous prétexte que le temps que le parlement avait accordé était expiré. Sir Peter Wentworth avait refusé de payer l'impôt foncier, et un marchand, nommé Coney, les droits sur les importations à Londres : les commissaires leur imposèrent des amendes et les firent saisir. Ceux-ci intentèrent un procès aux collecteurs. Cromwell, il est vrai, pouvait y mettre fin en envoyant les avocats en prison et en effrayant leurs clients; mais l'exemple était dangereux : le besoin d'argent se faisait sentir tous les jours davantage; et, de l'avis de son conseil, il consentit à convoquer le parlement pour le 17 septembre (2).

Le résultat des élections lui révéla un secret alarmant : c'est que la haine pour son gouvernement était plus profondément enracinée et plus généralement répandue qu'il ne s'y serait attendu. Il est vrai qu'en Écosse et en Irlande les électeurs choisirent docilement les membres désignés par le conseil; mais c'étaient des pays conquis, courbés sous le joug du despo-

(1) Thurloe, IV, 571. Voyez aussi 582, 589, 594. Lettres de Carte, II, 87, 90, 92, 95.

(2) Thurloe, v, 67, 133.

(3) Thurloe, I, 726-730; v, 68, 113, 257, 286.

(1) Ibid., 399, 433, 509, 524. Lettres de Carte, II, 114. Une lettre du colonel White nous apprend que l'argent en lingots pesait plus de 40,000 livres, à quoi il faut ajouter quelques caisses de vaisselle plate. Thurloe, 542. Thurloe lui-même dit que les deux prises pouvaient monter à peu près à 250 ou 300,000 livres sterling, 557.

(2) Lettres de Carte, II, 96, 103, 109. Ludlow, II, 80-82. Clarend., Hist., III, 649. Voyez aussi un Compte rendu des procédures dans l'affaire de M. G. Coney, par Samuel Selwood, gent. 1655. Les juifs avaient offert à Cromwell une somme considérable, s'il voulait leur permettre de s'établir et de faire le commerce en Angleterre. Il nomma des commissaires pour conférer avec leur agent Manassé Ben Israel, et un conseil de théologiens fut consulté sur la légitimité du projet. L'opposition des marchands et des théologiens l'engagea à s'arrêter; mais M. Ellis a prouvé qu'il leur accorda depuis une protection tacite. Council Book, 14 nov. 1655. Thurloe, IV, 321, 388. Bates, 371. Ellis IV, 2.

tisme militaire. En Angleterre, toute la nation était en fermentation : on faisait circuler des pamphlets clandestins, qui sommaient les électeurs de faire un dernier effort pour défendre leurs libertés; et quoique Vane, Ludlow, et Rich, eussent été mis en prison (1); quoique d'autres chefs républicains eussent été exclus par des poursuites criminelles; quoique les «cavaliers,» les catholiques, tous ceux qui n'avaient pas voulu secourir la cause du parlement, eussent été rendus incapables de voter par «l'acte;» quoique la force militaire fût employée à agir par la crainte sur les élections de Londres; quoique toute l'influence du gouvernement et de l'armée fût ouvertement mise en œuvre dans le pays, néanmoins les candidats du gouvernement furent entièrement repoussés dans quelques comtés, et le furent en partie dans presque tous. Mais Cromwell n'avait pas oublié la faute qu'il avait commise à la dernière session. Il prit des mesures pour qu'aucun de ses adversaires déclarés ne fût admis à prendre possession de son siége. Les rapports furent reçus devant le conseil; et les majors généraux reçurent l'ordre de faire des recherches sur les opinions politiques et religieuses des membres. Les rapports de ces officiers furent soigneusement examinés, et on dressa une liste de près de 100 personnes qui devaient être exclues, sous prétexte d'immoralité ou de culpabilité (2).

(1656, 17 sept.) Au jour fixé, le protecteur, après le service divin, parla aux nouveaux «représentants» dans la chambre peinte. Son objet réel était de se procurer de l'argent, et dans ce but il chercha à exciter leurs alarmes et à intéresser leurs haines religieuses. Il passa en revue les ennemis de la nation. Le premier était l'Espagnol, adversaire naturel de l'Angleterre, parce que c'était un esclave du pape, un enfant de ténèbres, par conséquent ennemi de la lumière, aveuglé par la superstition, et désireux de renverser les choses de Dieu; avec qui il était impossible de vivre en paix, et auquel, dans ses rapports avec ce pays, on pouvait appliquer ces paroles de l'Écriture : «Je mettrai l'immensité entre ta race et sa race.» Il y avait encore Charles Stuart, qui, avec l'aide des Espagnols et du duc de Neubourg, avait levé une armée formidable pour envahir l'île. Il y avait les papistes et les «cavaliers,» qui s'étaient déjà soulevés et qui étaient prêts à se soulever de nouveau en faveur de Charles Stuart. Il y avait les niveleurs, qui avaient envoyé un agent à la cour de Madrid; et les hommes de la cinquième monarchie, qui cherchaient à s'unir aux niveleurs contre lui : «Il y eut une réconciliation entre Hérode et Pilate, pour que le Christ pût être mis à mort.» Les remèdes (quoique dans cette partie de son discours il fît des digressions si fréquentes qu'il semblait embarrassé d'en venir aux remèdes) étaient de continuer la guerre à l'extérieur, et de donner de la force au gouvernement à l'intérieur; de ne pas employer inutilement le temps à des questions de moins d'importance ou d'une nécessité moins urgente, mais de rechercher l'état du revenu public, et de lever de forts subsides. En concluant, il commenta le quatre-vingt-cinquième psaume, en s'écriant : «Si le pape, et l'Espagnol, et le diable, et le monde entier, s'unissent contre nous, quand ils nous entoureraient comme des abeilles, nous les détruirons au nom du Seigneur. Le Dieu des armées est avec nous, le Dieu de Jacob est notre refuge» (1).

De la chambre peinte les membres se rendirent au parlement; une garde militaire était posée à la porte, et l'on exigeait de chaque individu un certificat du conseil avant de le laisser entrer (2). Les membres exclus se plaignirent par lettres de cette violation des priviléges parlementaires. Un vif sentiment de désapprobation se manifesta dans plusieurs

(1) On peut voir les procédures qui eurent lieu à cette occasion, dans Ludlow, II, 115-123, et Procès d'État, V, 791.

(2) Thurloe, V, 269, 317, 328, 329, 337, 341, 343, 349, 424.

(1) Introduction au Journal de Burton, cxlviii-clxxix. Journ., 17 sept. Thurloe, V, 427. L'armée du roi, que Cromwell portait jusqu'à 8,000 hommes, n'en avait pas plus de 1,000; Thurloe lui-même l'assure deux fois, 605, 672.

(2) Les certificats qui avaient été délivrés aux membres favorisés étaient dans la forme suivante : «17 sept, 1656, comté de . . . . . Les présentes sont pour certifier que A. B. est désigné, par acte public, comme l'un des représentants dudit comté au parlement, et qu'il est approuvé par le conseil de son altesse.» Nath. Taylor, greffier de la république à la chancellerie.

parties de la chambre; le greffier de la chancellerie de l'État reçut l'ordre de mettre tous les rapports des shérifs sur la table, et le conseil fut requis de donner les motifs de cette formalité nouvelle et partiale. Fiennes, l'un des commissaires du grand sceau, répondit que le droit d'enquête sur la capacité des membres avait été, par «l'acte,» confié aux lords du conseil, qui avaient justifié cette confiance de leur mieux. Il s'ensuivit un débat très-animé : on ne pouvait nier qu'il n'y eût une disposition de ce genre dans «l'acte» (1); mais il semblait contraire aux premiers principes de la justice que le conseil pût décider sur des informations secrètes et sans que les intéressés en fussent instruits. Néanmoins la cour était actuellement maîtresse des votes de la majorité; et, par la force du nombre, on fit une motion pour demander que la chambre passât aux affaires du gouvernement. Plusieurs membres, pour marquer leur désapprobation, se retirèrent volontairement, et ceux qui avaient été exclus de force publièrent un appel à la justice du peuple, conçu en termes hardis et violents (2).

Ayant ainsi éliminé ses ennemis, Cromwell n'avait pas à craindre d'opposition à ses désirs. La chambre adopta une résolution qui déclarait juste et politique la guerre avec l'Espagne, et deux actes, dont l'un déclarait nulles toutes les prétentions de Charles Stuart et de sa famille à la couronne; par l'autre, on prenait de nouvelles précautions pour la sûreté de la personne du protecteur. Un subside de 400,000 livres fut voté avec la même unanimité; mais quand on en vint à discuter les moyens de lever cet argent, il y eut une grande diversité d'opinions: quelques-uns proposèrent une enquête sur la direction de la trésorerie; d'autres, d'adopter des améliorations dans la perception du revenu public; d'autres recommandèrent une augmentation de l'excise; d'autres, un système de dépenses plus économique. Plusieurs semaines, plusieurs mois furent ennuyeusement et inutilement employés à discuter ces questions et quelques bills particuliers : quoique le temps fixé par «l'instrument» fût dépassé, le bill de l'impôt n'avançait pas; et, pour augmenter l'impatience de Cromwell, on introduisit accidentellement un nouveau sujet de discussion qui, parce qu'il intéressait vivement les passions de la chambre, absorba pendant quelque temps toute son attention (1).

A l'âge de dix-neuf ans, George Fox, fils d'un tisserand de Drayton, né avec une âme disposée aux impressions religieuses, avait accompagné quelques-uns de ses amis à une foire dans le voisinage. Le bruit, les réjouissances, et la dissipation dont il était témoin, l'amenèrent à des pensées sérieuses et à des scrupules de conscience. Cet enthousiaste entendit ou se persuada qu'il entendait une voix intérieure qui lui ordonnait de quitter la maison de son père et de se faire étranger dans son propre pays. Docile à l'avertissement céleste, il commença à mener une vie solitaire, errant de lieu en lieu, et vêtu de cuir de la tête aux pieds. Il lut attentivement les Écritures, étudia les différentes visions de l'Apocalypse, et en apprit la véritable signification du Christ et du Saint-Esprit. D'abord son esprit fut livré à la crainte et au doute; mais, quand le temps de l'épreuve fut passé, il se trouva enivré de joies spirituelles, et reçut l'assurance que son nom était écrit «dans le livre de vie de l'Agneau.» A la même époque, le Seigneur lui défendit d'employer le pronom pluriel *vous* en s'adressant à une seule personne; de donner le bonsoir ou le bonjour à son prochain; de découvrir sa tête ou de faire la révérence devant aucun être mortel; enfin l'Esprit le poussa à faire part aux autres des doctrines célestes qu'il avait apprises. En 1647, il prêcha pour la première fois à Duckenfield, près de

(1) Dans le projet «d'instrument,» tel qu'il avait été amendé dans la dernière session, la juridiction du conseil dans cette matière était bornée au cas de criminalité, et sa décision n'était pas en dernier ressort, mais soumise à l'approbation de la chambre. Journ., 1654, 29 nov.; mais ce projet n'avait pas reçu l'assentiment du protecteur.

(2) On peut voir dans Thurloe, v, 371, 383, la nature des accusations élevées contre les membres. Dans les Journaux on ne fait mention que de soixante et dix-neuf noms (Journaux, 1656, 19 sept.); mais il y en a quatre-vingt-dix-huit joints à l'appel dans Whitelock, 651-653. Dans les deux listes se trouvent les noms d'Antoine Ashley Cooper, qui fut depuis conseiller intime de Cromwell, et de plusieurs autres qui, quelque temps après, sollicitèrent et obtinrent des certificats.

(1) Journaux, passim. Thurloe, v, 472, 494, 524, 584, 672, 694. Voyez la note CC à la fin du volume.

Manchester; mais le théâtre où ses travaux fructifièrent le plus fut Swarthmoor, près d'Ulverston. Ses disciples suivirent son exemple: la parole de l'Esprit fut donnée aux femmes ainsi qu'aux hommes, et les prédicateurs des deux sexes, ainsi que beaucoup de leurs disciples, attirèrent les regards et les censures du magistrat civil. Leur refus de se découvrir devant le tribunal était ordinairement puni d'une amende, comme marque de mépris; les motifs religieux qui les empêchaient de prêter serment et de payer la dîme les exposèrent à des emprisonnements assez longs; et ils furent souvent et sévèrement fouettés comme vagabonds, parce qu'ils avaient l'habitude d'errer à travers le pays pour prêcher. A ces souffrances on ajouta des calomnies, comme c'est l'usage vis-à-vis de sectes persécutées : on les accusa faussement de nier la Trinité, d'attaquer l'autorité du gouvernement, et de tentatives pour débaucher la fidélité des soldats. Malgré les punitions et les calomnies, les quakers, comme on les appelait, persévérèrent dans leur doctrine : ils soutinrent toujours que c'était leur devoir d'obéir à l'impulsion du Saint-Esprit, et se soumirent avec la plus édifiante résignation aux conséquences qui en pouvaient résulter, quelque pénibles qu'elles pussent être à la chair et au sang (1).

Il est difficile de parler sans indignation des rigueurs exercées avec si peu de modération contre ces sectaires. Cependant on doit avouer que leur doctrine des impulsions spirituelles était propre à conduire leurs disciples des deux sexes, dont l'esprit était faible et l'imagination active, à des extravagances à la fois ridicules et révoltantes (2). Jacques Naylor en donna un exemple frappant : il avait servi dans l'armée, et avait été quartier-maître dans le régiment de Lambert, emploi dont il se démit pour raison de santé (1). Il devint par la suite disciple de George Fox, et prédicateur principal dans la capitale; mais « il méprisa le pouvoir de Dieu» dans la personne de son maître, par qui il fut réprimandé, et écouta les flatteries séduisantes de quelques-uns de ses auditeurs femelles que son langage et son extérieur captivèrent au point qu'elles se persuadèrent que le Christ était incarné dans le nouvel apôtre. Il n'était pas homme à contredire ce que l'Esprit leur avait révélé; il crut lui-même être un signe de la venue du Christ, et il accepta le culte qui lui fut rendu, non comme offert à Jacques Naylor, mais au Christ habitant en Jacques Naylor. Dans cette idée, pendant une partie de son voyage à Bristol et à son entrée dans cette ville, il se tint à cheval avec un homme marchant devant lui la tête découverte, deux femmes tenant la bride de chaque côté, et d'autres le suivant : l'une de celles-ci, Dorcas Erbury, assurait qu'il l'avait ressuscitée étant morte depuis deux jours. De temps en temps, elles jetaient devant lui des écharpes et des mouchoirs, et chantaient : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées; Hosanna au plus haut des cieux; saint, saint, saint est le Seigneur, Dieu d'Israël. » Ils furent arrêtés par le maire et envoyés à Londres pour être examinés par un comité du parlement. La chambre ayant entendu le rapport de la commission, déclara Naylor coupable de blasphème. On délibéra ensuite sur son châtiment : les plus zélés voulaient qu'on le punît de mort; mais après un débat qui dura onze jours, la motion fut repoussée par une majorité de 96 voix contre 82. Cependant la peine à laquelle il fut condamné fut assez cruelle pour contenter les plus fanatiques de ses adversaires. Il fut attaché deux heures au pilori, il fut fouetté depuis Palace-

(1) Fox, Journal, I, 29 et seq. Sewel, I, 24, 31, 34; passim.

(2) « William Simpson fut poussé par le Seigneur à aller plusieurs fois pendant trois ans, le corps et les pieds nus, devant eux, comme signe sur eux dans les marchés, les cours, les villes, les villages, devant les maisons des prêtres et les maisons des grands : tous seront mis à nu comme il était mis à nu. D'autres fois il fut poussé à mettre un sac sur sa tête et à souiller sa figure, et à leur dire que le Seigneur souillerait toute leur religion comme il était souillé. Ce pauvre homme supporta de grandes souffrances : il fut rudement fouetté avec des fouets de chevaux et des fouets de voiture, cruellement lapidé, et emprisonné pendant les trois ans qui précédèrent le retour du roi, afin qu'ils pussent être avertis, mais ils ne le voulurent pas. » Fox, Journal, I, 572.

(1) Lambert parla de lui avec affection pendant la discussion : « Il a été deux ans mon quartier-maître, et il m'a été très-utile : nous nous en sommes séparés avec beaucoup de peine : c'était un homme d'une vie et d'une conversation tout à fait irréprochables. » Journal de Burton, I, 33.

Yard jusqu'à Old-Exchange, et reçut dans la route trois cent dix coups de fouet. Quelques jours après il fut remis au pilori ; on le marqua au front de la lettre B, comme blasphémateur, et on lui perça la langue avec un fer rouge (1). De Londres la chambre ordonna qu'il fût conduit à Bristol, lieu de son crime. Il entra à Lamford'sgate monté sur un cheval sans selle, le visage tourné vers la queue : il en descendit à Rockleygate, et fut successivement fouetté dans cinq parties de la ville. Ses admirateurs, toutefois, ne rougirent pas de ce martyr : ils le suivaient la tête découverte en toute occasion; ils baisaient et suçaient ses plaies, et chantaient avec lui des passages de l'Écriture. A son retour à Londres, il fut mis au secret sans plume, encre, papier, feu, ni lumière, et sans autre subsistance que celle qu'il pouvait gagner par son industrie. Là, l'illusion qui le possédait cessa graduellement; il reconnut que son esprit avait été dans les ténèbres, suite et châtiment de l'orgueil spirituel ; et il déclara qu'il prenait sur lui la honte de l'avantage qu'il avait donné au mauvais esprit. Il fut plus tard mis en liberté par le « parlement-croupion, » et la société des amis, qui l'avait désavoué, l'admit de nouveau dans son sein en faveur de son repentir. Mais ses souffrances avaient détruit sa santé : en 1660 il fut trouvé mourant dans un champ du comté de Huntington, et il expira peu après (2).

Pendant que le parlement employait ainsi le temps à poursuivre un crime qui ne le regardait pas, Cromwell roulait avec inquiétude dans son esprit un projet secret de la plus haute importance pour lui et pour le pays. Ce n'était pas assez pour son ambition de posséder actuellement l'autorité suprême, et de l'exercer plus despotiquement qu'aucun de ses prédécesseurs légitimes : il voulait monter un degré plus haut, mettre le diadème sur sa tête et s'entendre appeler « Majesté. » Il n'est pas probable que la vanité seule le portât à risquer de perdre l'attachement de ses amis pour une simple parade et un vain nom. Il avait rendu le titre plus modeste de protecteur aussi grand et aussi formidable que celui de roi : quoique sans couronne, il avait traité sur le pied de l'égalité avec les têtes couronnées les plus fières de l'Europe. Il est plus croyable qu'il était guidé par des considérations d'intérêts : il savait que la nation était fatiguée de changements; il voyait quel penchant l'entraînait vers les anciennes institutions ; et peut-être espérait-il que l'établissement d'une monarchie héréditaire avec une chambre des pairs, quoique sous une nouvelle dynastie, et avec diverses modifications, assurerait la couronne, non-seulement à lui, mais encore à ses descendants. Quelque motif qu'il pût avoir, l'obtention de la dignité royale devint l'objet de sa politique actuelle. Il délibéra (9 décembre), à ce sujet, d'abord avec Thurloe, puis avec Saint-John et Pierpoint (1); et la manière dont il essaya d'assouvir son ambition est un exemple frappant de cette profonde dissimulation et de cette hypocrisie habituelle qui forment les traits distinctifs de son caractère.

La première occasion favorable de préparer l'esprit public pour cet important changement lui fut fournie par les mesures prises récemment contre Naylor, qui avaient excité un grand mécontentement, non en raison de la sévérité du châtiment (car le rigorisme religieux avait détruit les sentiments communs d'humanité), mais en raison de l'autorité judiciaire exercée par la chambre, autorité qui paraissait subversive des libertés nationales : « car à quoi servait le droit de juger, si le parlement pouvait mettre de côté les tribunaux ordinaires selon son bon plaisir, et infliger des châtiments arbitraires pour des crimes supposés, sans les formes usitées pour l'instruction? » Tant que l'affaire fut devant la chambre, Cromwell garda le silence; mais lorsque la première partie du jugement eut été exécutée sur le malheureux patient, il intervint comme gardien des droits publics, et termina par ces mots la lettre qu'il écrivit à l'orateur de la chambre (25 déc.) : « Nous, à qui le gouvernement a été confié par

(1) « Aujourd'hui B. et moi avons été voir percer la langue de Naylor et marquer son front. Il a tiré la langue de bon cœur, mais a un peu tressailli lorsque le fer a touché son front. Il était pâle lorsqu'il est sorti du pilori, mais très-rouge après qu'on lui eut percé la langue. Il s'est comporté avec beaucoup de dignité et de patience, » p. 266, dans le Journal de Burton, où le récit des débats sur Naylor occupe près de 140 pages.

(2) Journaux, 5-17 déc. 1659; 8 sept. ; Procès d'État, v, 801, 842. Mém. pol., n° 34. Sewel, 263-273, 683.

(1) Thurloe, v, 694; vi, 20, 37.

la faveur de la nation anglaise, ne sachant pas jusqu'où peuvent s'étendre les conséquences de pareilles mesures (prises tout à fait sans notre participation), nous désirons que la chambre nous fasse connaître sur quel fondement et par quel motif elles ont été prises.» Ce message frappa d'étonnement les membres de la chambre (26 décembre) : peu d'entre eux consentaient à avouer qu'ils avaient dépassé leurs pouvoirs réels ; tous craignaient d'entrer en contestation avec le protecteur. Les débats durèrent trois jours : tous les expédients qui furent suggérés furent rejetés, et la discussion fut ajournée à un jour où, d'accord avec Cromwell, on ne fit pas de motion pour la reprendre (1) (1657, 2 janvier). Il avait déjà obtenu ce qu'il voulait : l'attention publique avait été dirigée sur les défauts de la constitution existante, et sur la nécessité de donner à l'autorité de la chambre des limites semblables à celles qui existaient sous l'ancien gouvernement.

(1657) Au bout de peu de jours, on présenta un bill qui, sous prétexte d'assurer des fonds pour l'entretien des milices, tendait à confirmer les mesures prises précédemment par les majors généraux, et à les investir pour l'avenir d'une autorité légale. Le protecteur savait que le pays désirait être délivré du joug de ces gouverneurs militaires. Pour parvenir à son grand but, il était de son intérêt d'être bien avec toutes les classes de la nation : aussi, quoiqu'il fût le créateur de cette institution impopulaire ; quoique, dans son discours d'ouverture au parlement, il l'eût louée emphatiquement ; quoiqu'il eût déclaré qu'après en avoir éprouvé l'utilité, «si la chose était détruite, il la rétablirait,» il abandonna non-seulement les majors généraux à leur sort, mais même il donna ordre à ses affidés dans la chambre de se mettre à la tête de l'opposition contre eux. Après la première lecture du bill, son gendre, Claypole, qui parlait rarement, se leva pour exprimer son dissentiment, et il fut imité par lord Broghill, que l'on savait être l'homme de confiance du protecteur. La taxe de décimation fut dénoncée comme injuste, parce qu'elle violait l'acte d'amnistie, et la conduite des majors généraux fut comparée à la tyrannie des pachas turcs. Ces officiers se défendirent avec chaleur ; leurs adversaires eurent recours à des accusations personnelles (1), et la discussion, par suite d'ajournements successifs, occupa l'attention de la chambre pendant onze jours. A la fin (9 février), le bill fut rejeté à une nombreuse majorité, et les majors généraux, abandonnés par Cromwell, se trouvèrent exposés à des poursuites légales, relatives à l'exercice de pouvoirs qu'ils avaient acceptés pour obéir à ses ordres (2).

Pendant que cette question était encore pendante, un complot contre la vie du protecteur, dont les détails seront donnés plus bas, fut découvert et déjoué. Cette circonstance fut une occasion favorable à ses vues, et l'on parla à la chambre du rétablissement «de la royauté,» non comme d'un projet venant de lui, mais comme suggéré par occasion et spontanément par d'autres (19 janvier). Goffe ayant exprimé l'espérance que le parlement veillerait à la sûreté de la personne du protecteur, Ashe, député du Somersetshire, s'écria : «Je voudrais quelque chose de plus : c'est qu'il lui plût de se charger du gouvernement tel qu'il était suivant l'ancienne constitution ; cela mettrait un terme à ces complots, et établirait nos libertés et sa sûreté sur une base antique et inébranlable.» La chambre fut ainsi engagée par surprise : plusieurs blâmèrent la témérité de l'orateur ; plusieurs applaudirent à son insinuation et l'approuvèrent. Il l'avait jetée en avant pour sonder les dispositions de ses collègues, et la discussion qu'elle provoqua servit à signaler

(1) Journal de Burton, I, 246-258, 260-264, 270-282, 296.

(1) Harry Cromwell, neveu du protecteur, dit qu'il était prêt à nommer quelques-uns des majors généraux qui avaient agi tyranniquement. On croyait que ces paroles le feraient disgracier à la cour. «Mais Harry, dit une lettre particulière, est venu l'autre soir chez son altesse ; et il soutient ce qu'il a dit avec force et sagesse ; et pour faire voir qu'il n'a pas parlé sans livre, il avait son livre noir et ses papiers prêts à garantir ce qu'il a dit. Son altesse lui a répondu en plaisantant : elle s'est dépouillée d'un riche manteau écarlate, a ôté ses gants, et a donné le tout à Harry, qui s'est pavané aujourd'hui à la chambre avec son nouveau manteau et ses gants.» Thurloe, VI, 20.

(2) Journaux, 7, 8, 12, 19, 20, 21 janv. ; 2, 3, 7, 8, 9 févr. Journal de Burton, 310-320.

à Cromwell les hommes à l'opposition desquels il devait s'attendre (1).

La découverte de la conspiration fut suivie d'une adresse (20 février) pour féliciter le protecteur, qui, de son côté, donna aux députés une fête vraiment royale à Whitehall. A leur réunion suivante (23 févr.), la proposition fut faite dans les formes par l'alderman Pack, qui prit hardiment sur lui une tâche devant laquelle avait reculé la timidité de Whitelock. Se levant de sa place, il présenta à la chambre un écrit, dont il dit, pour toute explication, qu'il avait été mis entre ses mains, et qu'il «avait pour but de constituer le pays.» Toutefois on en connaissait ou on en devinait déjà le contenu : plusieurs officiers se levèrent instantanément de leurs siéges, et Pack fut violemment porté à la barre. Mais lorsque l'ordre fut rétabli, il se trouva soutenu par Broghill, Whitelock, et Glynn, et en outre par tout le corps des hommes de loi, de ceux qui dépendaient de la cour. On lut l'écrit; il était intitulé : «Humble adresse et remontrance;» protestait contre la forme actuelle du gouvernement, dont la sûreté dépendait de l'odieuse institution des majors généraux, et demandait que le protecteur prît un titre plus élevé, et gouvernât, comme on l'avait fait dans les siècles précédents, avec l'avis des deux chambres ou parlement. L'opposition (elle se composait des principaux officiers, des membres influents dans le conseil, et de quelques représentants de comtés) accumula beaucoup d'obstacles devant les défenseurs de l'adresse; mais le nombre l'emporta; la chambre discuta successivement chaque article, et le projet tout entier fut enfin adopté, sauf l'omission de «la remontrance,» et avec le titre amendé de «humble pétition et avis» (2).

Tant que la question fut devant le parlement, la contenance publique de Cromwell fut celle d'un homme qui n'aurait pas été intéressé au résultat; mais il était intérieurement tourmenté par les reproches de ses amis et les pressentiments de sa conscience. Il voyait, pour la première fois, combattre contre lui des hommes qui, dans toutes les circonstances de sa vie, s'étaient rangés autour de lui, et qu'il avait attachés à ses intérêts par des mariages et des faveurs. A leur tête était Lambert, le commandant de l'armée d'Angleterre, l'idole des soldats, et le premier après lui en autorité; puis venaient Desborough, son beau-frère, major général dans cinq comtés, et Fleetwood, époux de sa fille Bridget, et lord député d'Irlande (1). Lambert, dans une réunion particulière d'officiers, proposa de faire avancer cinq régiments de cavalerie, et de forcer la chambre à confirmer «l'instrument» et l'institution des majors généraux. Ce hardi projet fut approuvé; mais le jour suivant, ses collègues, ayant consulté le Seigneur dans leurs prières, se résolurent à en différer l'exécution jusqu'à ce qu'ils se fussent assurés des véritables intentions du protecteur; et Lambert averti par leur indécision, ne prit plus aucune part à leurs assemblées, et attendit en silence la suite des événements (2). Les deux autres, au contraire, continuèrent à faire l'opposition la plus active : ils ne se laissèrent pas séduire par les artifices du protecteur, qui, devant eux, parlait avec mépris de la couronne comme d'un hochet, et de Pack et de ceux qui l'appuyaient, comme d'enfants auxquels il serait bon de faire cadeau d'un «grelot» (3).

L'opposition marquée de ces hommes encouragea les officiers supérieurs, qui se formèrent en conseil permanent sous les yeux mêmes de Cromwell, votèrent pour désapprouver le changement proposé, et, au nombre de 800, vinrent le trouver pour lui faire connaître leurs sentiments (4). Il répondit «qu'il y avait eu un temps où ils étaient moins opposés au titre de roi; l'armée le lui avait offert avec l'acte original du gouvernement : il l'avait re-

(1) Burton's Diary, 362-366.

(2) Journaux, 19 janv.; 21, 23, 24, 25 févr. Thurloe, VI, 74, 78. Whitelock, 655, 656. Ludlow, II, 128. Journal de Burton, III, 160.

(1) Desborough et Fleetwood quittèrent le collége des jurisconsultes pour l'armée. Le premier épousa Anne, sœur du protecteur; le second, Bridget sa fille, et veuve d'Ireton : se défiant de ses principes, Cromwell le retint en Angleterre pendant que Henri Cromwell gouvernait l'Irlande avec le rang de major général. Noble, I, 103; II, 243, 386, 388.

(2) Clarend., Pap., III, 333.

(3) Ludlow, II, 131.

(4) Thurloe, VI, 93, 94, 101, 219.

jeté alors, et ne s'en souciait pas davantage actuellement; il avait toujours été le « valet » des officiers; il avait accompli l'œuvre dont ils l'avaient chargé, et avait sacrifié son opinion à la leur. Si le parlement avait été convoqué, ç'avait été contrairement à ses idées particulières; si un bill défavorable aux majors généraux avait été proposé dans la chambre, c'était contrairement à son avis. Mais les officiers avaient abusé de leur propre force : le pays demandait qu'on mît fin à toutes les mesures arbitraires; le châtiment de Naylor prouvait la nécessité de poser des bornes aux mesures judiciaires du parlement, et cette borne ne pouvait être obtenue qu'en augmentant l'autorité du protecteur.» Cette réponse eut plusieurs partisans; mais la majorité s'en tint obstinément à sa première opinion (1).

Cet esprit n'existait pas seulement dans l'armée : dans toutes les assemblées on entendait des hommes soutenir que rétablir la monarchie, c'était prononcer leur condamnation, les déclarer coupables de tout le sang qui avait été répandu pour la renverser. Mais nulle part cette proposition n'excita une plus profonde horreur que dans les conventicules des hommes de la cinquième monarchie. Selon leur doctrine, « le protectorat était une impiété, la royauté une usurpation sacrilége de l'autorité qui appartenait au seul roi, le Seigneur Jésus. Ils étaient ses témoins prédits dans l'Apocalypse; ils avaient dormi maintenant leur sommeil de trois ans et demi; le moment était venu où ils devaient se lever et venger la cause du Seigneur. » Dans les conventicules de la capitale, le lion de Juda fut pris pour leur devise militaire; des armes furent préparées, et le jour du soulèvement fixé. Ils n'étaient, à la vérité, que 80; mais ils étaient les champions de celui qui, « quand ils seraient semblables à un ver, leur donnerait la force de renverser des montagnes. » Les projets de ces fanatiques n'échappèrent point à l'œil pénétrant de Thurloe, qui, depuis plus d'un an, surveillait tous leurs mouvements, et était maître de tous leurs secrets. L'accord était mis dans leurs opérations par cinq personnes, dont chacune présidait une assemblée particulière, et laissait ignorer à ses subordonnés le nom des frères associés sous les quatre autres chefs. Il y eut une tentative inutile pour les unir aux niveleurs; mais les niveleurs avaient trop de confiance dans la prudence humaine : les fanatiques voulaient engager le combat et en laisser l'issue à leur roi céleste. Le jour fixé arriva (9 avril). Comme ils marchaient au lieu du rendez-vous, les soldats du Seigneur rencontrèrent les soldats du protecteur; 20 furent faits prisonniers, les autres se sauvèrent et perdirent leurs chevaux et leurs armes, qui furent saisis au dépôt (1).

Pendant ce temps, la nouvelle forme de gouvernement avait reçu la sanction de la chambre. Cromwell, lorsqu'on la lui présenta, eut recours à ses artifices ordinaires, refusant publiquement ce qu'il désirait avec ardeur, et encourageant en secret ses amis à insister, afin que l'acquiescement qu'il donnerait dans la suite semblât venir d'un sentiment de devoir, et non de l'ambition du pouvoir. D'abord, en répondant à une longue et ennuyeuse harangue de l'orateur (31 mars), il leur parla « de la consternation de son esprit, » à la seule pensée d'un tel fardeau; il sollicita du temps « pour demander conseil à Dieu et à son propre cœur; » et, après un intervalle de trois jours (3 avril), il répondit que la nouvelle constitution, en ce qui regardait les nouvelles garanties qu'elle donnait aux libertés civiles et religieuses du peuple, avait son approbation sans réserve; mais qu'en ce qui le concernait lui-même, « il ne trouvait pas que son devoir envers Dieu et le pays l'obligeât de se charger du gouvernement avec le nouveau titre qu'on lui donnait » (2). Ses amis ne voulurent pas se contenter de cette réponse : on renouvela le premier vote, et la chambre vint le trouver en corps, et le pria de se rappeler qu'il était de son devoir d'écouter l'avis du grand conseil des trois peuples. Il répondit avec douceur « qu'il avait toujours des doutes sur un point, et tant que ses doutes subsisteraient, sa conscience ne lui

(1) Nous sommes redevables de ce singulier discours aux recherches de M. Rutt. Journal de Burton, I, 382.

(1) Whitelock, 655. Thurloe, VI, 163, 184-188.

(2) Merc. Pol., n° 355. M. Rutt a découvert et inséré les deux discours tout au long, dans le Journal de Burton, I, 397-416.

permettait pas de consentir à ce qu'on lui demandait; mais qu'il voulait leur expliquer ses motifs, écouter les leurs, et qu'il espérait que, dans une conférence amicale, on pourrait trouver le moyen de concilier leurs opinions opposées et de se déterminer pour ce qui serait le plus avantageux au pays» (1).

Conformément à cet ordre, une commission de la chambre fut désignée pour écouter et résoudre les scrupules du protecteur. A leur grande surprise, ils ne le trouvèrent pas pressé d'entrer en discussion : tantôt il était indisposé et ne pouvait les recevoir, tantôt il était occupé d'affaires importantes. Dans trois occasions, ils obtinrent une entrevue. Il désirait traiter la question sous le rapport de l'utilité : «si le pouvoir d'un protecteur était le même, disait-il, à quoi pouvait servir un roi? Ce titre blesserait des hommes qui, par leurs anciens services, avaient bien mérité qu'on respectât même leurs préjugés. Il n'était pas sûr que rétablir la royauté, ne fût pas renoncer à cette cause qu'ils avaient servie, et à cette Providence qui les avait si miraculeusement secondés. Il est vrai, l'Écriture autorisait la dignité de roi; mais au témoignage de l'Écriture on pouvait opposer «la main visible de Dieu, qui, dans la dernière lutte, avait déraciné la royauté.» On répondit gravement «que le titre de protecteur était nouveau, celui de roi ancien; que le premier n'avait pas de signification précise; que le dernier se trouvait mêlé à toutes nos lois et à toutes nos institutions; que les pouvoirs de l'un étaient inconnus et variables; ceux de l'autre, déterminés et limités par les coutumes et les lois établies. L'abolition de la royauté n'entrait pas originairement dans les vues du parlement : l'opposition était contre la personne, non contre la dignité; elle fut ensuite accomplie par une partie seulement du corps représentatif, tandis que son rétablissement était demandé actuellement par une bien plus grande autorité, le parlement entier des trois royaumes. Ce rétablissement était nécessaire pour sa sûreté et la leur, puisque, en vertu de la loi, tous les actes d'un roi en possession de ce rang, mais d'un roi seulement, sont bons et valides. Il y en avait qui prétendaient que roi et premier magistrat étaient synonymes; mais personne cependant n'avait osé substituer un terme à l'autre dans les Écritures, où tant de contrats d'alliances, de promesses, et de préceptes, sont joints au titre de roi. On ne pouvait alléguer, dans le présent cas, «la main visible de Dieu;» car la main visible de Dieu avait déraciné le gouvernement d'un seul homme, aussi clairement que celui d'un roi.» Cromwell promit de donner l'attention nécessaire à ces arguments : il avoua à ses amis particuliers «que ses scrupules étaient levés,» et en même temps (20 avril), pour éclairer l'ignorance du public, il ordonna de publier un rapport sur les conférences (1).

Le protecteur, toutefois, n'avait pas un de ces caractères qui prennent et exécutent promptement une résolution : il était rare qu'il arrivât à son but en droite ligne; il préférait les circuits et les routes détournées. Il avait l'habitude de considérer les questions dans tout ce qu'elles renfermaient de conséquences possibles; il trouvait toujours de nouvelles raisons pour attendre, au point qu'il encourut plusieurs fois le reproche d'irrésolution et de timidité (2). Au lieu de rendre une réponse claire et décisive, il chercha à gagner du temps en demandant le sentiment de la chambre sur plusieurs passages de la pétition, sur le montant présumé du revenu annuel, et sur la ratification des ordonnances émanées de lui et des actes passés par le petit parlement. Par ce moyen, il obtint un délai de quinze jours, pendant lesquels il se consulta fréquemment avec Broghill, Pierpoint, Whitelock, Wolseley, et Thurloe (3). Enfin, on se dit tout bas à la cour que le protecteur était décidé à accepter le titre (6 mai);

(1) Thurloe, I, 751, 756. Parl. Hist., III, 1493-1495.

(1) Voyez : «Preuves que la monarchie est la forme du gouvernement la plus ancienne et la plus légitime, etc.,» 1660. Walker, Antiquités et recherches historiques, I, 5-27. Journal de Burton, App., II, 493. Thurloe, VI, 219. Whitelock, 656. Journaux, 9-21 avril.

(2) «Tous les hommes sages du dehors s'étonnent du retard.» Thurloe, VI, 247. Voyez aussi Clarend., Pap., III, 339.

(3) «Dans ces assemblées, dit Whitelock, déposant sa grandeur, il était excessivement familier avec nous; et, par manière d'amusement, faisait des vers avec nous, et chacun devait exercer son imagination. Il faisait apporter ordinairement du tabac, des pipes, et une chandelle, et daignait de temps en temps prendre du tabac lui-même. Ensuite il revenait à sa grande et sérieuse affaire.» 656.

et aussitôt Lambert, Fleetwood, et Desborough, lui firent, en leur nom et au nom de plusieurs autres, la désagréable déclaration qu'ils devaient se démettre de leurs emplois et abandonner pour toujours ses conseils et son service. Son irrésolution revint : il avait promis à la chambre de lui donner une réponse le lendemain au matin (7 mai); le matin, il la remit à cinq heures du soir, puis, à cette heure, pour le jour suivant. Les officiers remarquèrent l'impression qu'ils avaient produite, et ils résolurent de la mettre à profit. Le matin, de bonne heure (8 mai), le colonel Masson et vingt-six autres présentèrent au parlement une pétition où ils disaient que le but des auteurs de la mesure en question était la ruine du lord général et des meilleurs amis du peuple; ils conjuraient la chambre de soutenir la bonne vieille cause, pour la défense de laquelle les pétitionnaires étaient prêts à sacrifier leur vie. Cette démarche hardie triompha de la résistance du protecteur : il abandonna les orgueilleuses espérances qu'il avait si longtemps, si obstinément nourries. Il envoya Fleetwood à la chambre pour prévenir toute discussion, et bientôt après il manda les députés à Whitehall. S'adressant à eux avec plus d'embarras qu'à l'ordinaire, il leur dit « que ni ses propres réflexions, ni les arguments de la commission, n'avaient pu le convaincre qu'il dût accepter le titre de roi ; s'il l'acceptait, ce ne serait qu'avec des scrupules; s'il l'acceptait en doutant, ce ne serait pas par foi; et si ce n'était pas par foi, ce serait un péché. « C'est pourquoi, disait-il en finissant, je ne puis me charger de gouverner avec le titre de roi; et telle est ma réponse dans cette grande et importante affaire » (1).

Ainsi finit la grande comédie qui, pendant plus de deux mois, avait tenu trois nations en suspens entre la crainte et l'espérance. Mais les amis de Cromwell reprirent ce sujet dans le parlement. On observa qu'il n'avait pas refusé de gouverner avec tout autre titre : on mit le nom de protecteur à la place de celui de roi; et avec cet amendement et un petit nombre d'autres, « l'humble pétition et avis » reçut la sanction du premier magistrat (25 mai). Il y eut ensuite inauguration. Sur une plate-forme, élevée à l'extrémité supérieure de la salle de Westminster, et devant un fauteuil magnifique, le protecteur se tint debout, pendant que le président de la chambre avec ses assesseurs le revêtit d'un manteau de pourpre doublé d'hermine. Il lui présenta une Bible avec une superbe reliure en or; il lui attacha une épée au côté, et lui mit dans la main un sceptre d'or massif. Lorsque le serment eut été prêté, Manton, son chapelain, récita une longue et fervente prière pour attirer les bénédictions du Ciel sur le protecteur, le parlement, et le peuple. Après la prière, Cromwell s'assit dans un fauteuil : à sa droite, à quelque distance, était assis l'ambassadeur de France; à sa gauche, celui de Hollande; d'un côté se tenait le comte de Warwick avec l'épée de l'État; de l'autre côté, le lord maire avec celle de la ville; derrière étaient rangés les membres de la famille du protecteur, les lords du conseil, et Lisle, Whitelock, et Montague, ces trois derniers tenant chacun une épée nue. A un signal donné, les trompettes sonnèrent, les hérauts proclamèrent les titres du nouveau souverain, et les spectateurs crièrent : « Vive son altesse, Dieu sauve le lord protecteur ! » Il se leva aussitôt, salua les ambassadeurs, et marcha en pompe à travers la salle jusqu'à sa voiture (1) (26 juin).

Ce qui distinguait la forme actuelle de gouvernement de la précédente, c'étaient les pas qu'on avait faits vers les anciennes institutions du pays. Cette nouvelle marche avait arraché à Cromwell certaines concessions contraires à ses principes et à son ambition, mais avec lesquelles il s'était réconcilié, par la considération que, dans le cours d'un petit nombre d'années, elles seraient modifiées ou supprimées. L'autorité suprême résidait dans le protecteur; mais, au lieu de la rendre héréditaire dans sa famille, le plus qu'il pouvait obtenir était le pouvoir de nommer son successeur immédiat. Les deux

(1) Thurloe, VI, 261, 267, 281, 291. Journaux, 21 avril; 12 mai. Parl. Hist., III, 1498-1502. Ludlow, II, 131. Clarendon., Pap., III, 342.

(1) Whitelock, 662. Merc. polit., n° 369. Parl. Hist., III, 1514, et Relation de Prestwick, App. au Journal de Burton, II, 511. La plupart des officiers prêtèrent serment de fidélité au protecteur. Lambert le refusa, et se démit de ses emplois, qui lui rapportaient environ 6,000 livres par an. Cromwell, néanmoins, lui assigna une pension de 2,000 livres. Ludlow, II, 136.

chambres du parlement étaient rétablies; mais, comme si on eût voulu faire allusion à sa conduite passée, il était obligé de laisser à la chambre des communes le droit d'examiner les qualités et de déterminer les droits du plus grand nombre de représentants. On lui donnait le droit de nommer les membres «de l'autre chambre» (il n'osait pas encore l'appeler chambre des lords); mais, dans le premier cas, les personnes ainsi nommées devaient être approuvées par la chambre des représentants, et ensuite par l'autre chambre elle-même. Le droit de voter par procuration était aboli, et le droit de judicature renfermé dans des limites raisonnables. Dans la nomination des conseillers, des grands officiers de l'État, et des commandants des forces militaires, plusieurs des restrictions qu'avait voulu introduire le long parlement étaient renforcées. Quant à la religion, on statuait que le protecteur et les deux chambres conviendraient d'une confession de foi, mais que ceux qui ne s'y conformeraient pas jouiraient de la liberté de conscience et du libre exercice de leur culte, à moins qu'ils ne rejetassent le mystère de la Trinité ou l'inspiration des Écritures, ou qu'ils ne professassent des doctrines épiscopales, papistes, ou blasphématoires. Le revenu annuel était de 1,300,000 liv., dont aucune partie ne devait être levée par un impôt sur les terres. Sur cette somme, 1 million était consacré à l'entretien des armées de terre et de mer, et 300,000 liv. aux dépenses de la liste civile; mais, sur la représentation du protecteur, qu'avec un si faible revenu il était impossible de continuer la guerre, un don additionnel de 600,000 liv. fut voté pour les trois années suivantes. Après l'inauguration, les communes s'ajournèrent à six mois, pour laisser le temps nécessaire à la formation de «l'autre chambre» (1).

Ayant mis à fin cette importante session du parlement, nous pouvons revenir aux divers événements de l'année. 1° Si on eût ajouté beaucoup de foi aux histoires des espions et des donneurs d'informations, Cromwell et son adversaire Charles Stuart n'auraient pas passé un seul jour sans craindre d'être assassinés; mais ils savaient que ces sortes de gens sont sujets à inventer et à exagérer, afin de rehausser la valeur de leurs services, et chacun d'eux, en conséquence, s'était contenté de prendre pour sa sûreté des précautions ordinaires (1). Cromwell, toutefois, connaissait la haine inflexible et les cruels projets des niveleurs : lorsqu'il apprit qu'ils négociaient avec le roi exilé et les Espagnols, il jugea qu'ils avaient juré sa perte; et, pour prévenir leurs desseins, il choisit dans différents régiments de cavalerie 160 hommes braves et fidèles, qu'il divisa en huit compagnies (28 févr.), ordonnant que deux de ces troupes, à tour de rôle, seraient toujours de service près de sa personne (2). Avant la fin de l'année (9 déc.), il apprit qu'une conspiration venait d'être organisée, que des assassins avaient été désignés, et que sa mort devait être le signal d'un soulèvement simultané des niveleurs et des royalistes, et du départ d'une expédition ennemie qui mettrait à la voile des côtes de Flandre. L'auteur de ce plan était Sexby, et ce n'est pas trop hasarder que d'assurer qu'il était non-seulement connu, mais approuvé des conseillers de Charles à Bruges. Ils chargèrent un agent d'accompagner le chef des conspirateurs. Ils se tinrent prêts à faire leur profit de l'assassinat. Ils exprimèrent un chagrin qui n'était pas feint lorsque l'entreprise manqua. Il est vrai qu'on savait que Clarendon, principal ministre (il venait d'être créé récemment lord chancelier), regardait l'assassinat d'un rebelle, ou d'un usurpateur heureux, comme un acte de loyauté excusable et même méritoire (3).

(1) Whitelock, 657, 63. Parl. Hist., III, 1502-1511. Un catalogue imprimé dans le temps donnait les noms de cent quatre-vingt-deux membres de ce parlement, «qui, à ce qu'on prétendait, étaient fils, cousins, serviteurs du protecteur, ou attachés à lui de quelque autre manière, et qui avaient des places lucratives, des offices, ou des émoluments sous le protecteur,» partageant annuellement entre eux, sur l'argent du public, la prodigieuse somme de 1,016,317 liv. 16 s. 8 d.

(1) Les volumineux Mémoires de Thurloe sont pleins d'offres et d'avertissements relatifs à ce sujet.

(2) Thurloe, II, 567. Lettres de Carte, II, 81. Leur paye était de 4 shillings et 6 sous par jour. Ibid. En outre, si nous en croyons Clarendon, il avait toujours plusieurs lits préparés dans différentes chambres, afin qu'on ne sût pas dans laquelle il passerait la nuit. Hist., III, 646.

(3) Charles et Clarendon connaissaient le projet et

Sexby avait trouvé l'instrument qu'il lui fallait pour son dessein, dans la personne de Syndercomb, homme du courage le plus désespéré, précédemment quartier-maître dans l'armée d'Écosse, et renvoyé à cause de ses principes politiques. Ayant pris pour associé un homme du nom de Cecil, il se procura sept fusils qui pouvaient porter plusieurs balles, loua des logements dans les endroits près desquels le protecteur avait coutume de passer, gagna Took, un des gardes du corps, pour l'informer de tous ses mouvements, et acheta des chevaux très-légers pour servir à sa fuite. Toutefois, tous ses projets furent déjoués, soit par la multitude des spectateurs ou la vigilance des gardes, soit par quelque accident imprévu. D'après les conseils de Wildman, il changea de plan; et, le 9 janvier, il entra à Whitehall avec ses deux complices, força la porte de la chapelle, déposa dans un banc un panier plein de matériaux inflammables, et alluma une mèche, qui, suivant son calcul, devait brûler six heures. Son intention était que le feu éclatât à minuit; mais Took avait déjà révélé le secret à Cromwell, et tous trois furent saisis comme ils fermaient la porte de la chapelle. Took sauva sa vie par sa révélation; Cecil, par l'aveu de tout ce qu'il savait; mais Syndercomb avait eu la prudence de leur cacher les noms de ses associés et les détails du plan. Ils ne savaient pas qu'il y avait dans le palais des personnes qui s'étaient chargées de tuer le protecteur pendant la confusion qu'aurait naturellement causée l'incendie, et qu'on avait pris des mesures telles qu'il était presque impossible qu'il échappât. Syndercomb fut mis en jugement : les juges pensèrent que le titre de protecteur était, dans la loi, synonyme de celui de roi, et il fut condamné au supplice des criminels de haute trahison. Son silence obstiné trompa le désir qu'avait le protecteur d'avoir plus de renseignements sur le complot; et Syndercomb, qu'il se soit tué, ou qu'il ait été dépêché par ordre du gouvernement, fut trouvé mort dans son lit, peu d'heures avant le temps marqué pour son exécution (1).

2° La non-réussite de cette conspiration n'aurait pas prévenu l'invasion projetée par l'armée royaliste de Flandre, si Charles n'avait pas été désappointé dans les espérances qu'on lui avait données d'un autre côté. Ni raisonnements ni prières ne pouvaient hâter la lenteur caractéristique des ministres espagnols : ni flotte ni argent n'étaient prêts; l'expédition était remise de mois en mois; la saison avançait, et le projet fut différé jusqu'au retour des longues et sombres nuits d'hiver. Mais l'impatience de Sexby refusa de se soumettre à ces retards : son âme fière et implacable ne pouvait être satisfaite que par la mort du protecteur. On avait récemment imprimé, en Hollande, un traité intitulé : « Tuer n'est pas assassiner, » qui, par la manière dont il était écrit, fit plus d'impression sur les esprits qu'aucune autre production littéraire de l'époque. Après une adresse à Cromwell et une autre à l'armée, écrites dans le style de l'ironie la plus amère et la plus sanglante, l'auteur discute ces trois

s'intéressaient à sa réussite : c'est ce qui résulte clairement de plusieurs lettres (Clar., Pap., III, 311, 312, 315, 324, 327, 331, 335). Il n'y a pas de doute que Clarendon approuvait des assassinats de ce genre. Il est vrai que, parlant du meurtre d'Ascham, lorsqu'il était à Madrid, il dit que lui et son collègue lord Cottington en avaient horreur (Clar., Hist., III, 371). Cependant on voit, par sa correspondance particulière, qu'il écrivit des mémoires pour défendre les meurtriers (Clarend., Pap., III, 21,-23). Il les recommanda comme de « braves compagnons, d'honorables gentilshommes » (ibid., 235, 236), et observa au secrétaire Nicholas qu'il était triste et affligeant que la princesse royale n'eût pas fourni de l'argent à Middleton; « mais ce qui est plus triste et plus honteux, c'est qu'un homme ose paraître en quelque endroit du continent que ce soit avec le caractère d'agent des rebelles, et n'ait pas la gorge coupée. » Ibid., 144, 20 févr. 1652.

(1) Voyez Thurloe, V, 774-777, VI, 7, 53. Merc. polit., n° 345. Bates-Elen., 388. Clarend, Pap., III, 324, 5, 327. Clar., Hist., III, 646, et les nombreuses autorités citées dans les Procès d'État, V, 8428-8471. Le corps fut ouvert, et les chirurgiens déclarèrent qu'il n'y avait pas de trace de poison dans l'estomac, mais que le cerveau était enflammé et chargé de sang à un degré plus grand qu'il ne l'est dans l'apoplexie ou dans aucune maladie connue. Le jury, sur les instructions du lord chef de justice, rendit un verdict qui portait « que lui, ledit Miles Sundercomb, avait traîtreusement, volontairement, et par une méchanceté préméditée, respiré et attiré par le nez de lui, ledit Miles, dans la tête de lui, ledit Miles, une poudre empoisonnée : laquelle ledit Miles ayant, comme on l'a dit, respirée et attirée dans sa tête, ledit Miles s'est mortellement empoisonné lui-même, » etc. Les niveleurs et les royalistes soutinrent qu'il avait été étranglé par ordre de Cromwell. Clar., III, 647

questions: « Le lord protecteur est-il un tyran? Est-il permis de lui faire justice en le tuant? Si cela est permis, sera-ce un bien pour l'État? » Ayant résolu affirmativement ces trois questions, il termine par un éloge du caractère hardi et patriotique de Syndercomb, rival de Brutus et de Caton, et en donnant cet avertissement, que « longus illum sequitur ordo « idem potentium decus » (1); que les noms de ceux qui se disputent la gloire de délivrer leur pays se trouvent sur le registre de revue du protecteur lui-même; que son altesse n'est en sûreté ni à table ni dans son lit; que la mort est sur ses talons en quelque endroit qu'il aille; et que, quoique sa tête touche les nuages, il périra comme ses propres excréments, et que ceux qui l'ont vu s'écrieront: « Où est-il? » Des milliers d'exemplaires de ce traité furent envoyés par Sexby en Angleterre; et, quoique plusieurs eussent été saisis par les officiers, il en circula un grand nombre (2). Ayant obtenu une somme de 1400 couronnes, il suivit les pamphlets de près, pour organiser de nouveaux complots contre la vie du protecteur. Mais cette fois il était trop bien connu : tous ses pas étaient surveillés en Hollande; son départ pour l'Angleterre fut annoncé; des émissaires furent envoyés dans toutes les directions, et, au bout de peu de semaines, il fut arrêté et emprisonné à la Tour (1657, 25 juill.). Là il montra des symptômes de folie qui étaient probablement feints. Il répondit aux questions qui le concernaient, avec une franchise, une sincérité apparentes : qu'il avait intrigué à la cour d'Espagne; qu'il avait fourni de l'argent à Syndercomb; qu'il avait écrit le traité « Tuer n'est pas assassiner » : il n'y avait, disait-il, dans tout cela rien qui ne fût permis, car le protectorat n'avait pas été établi par l'autorité du parlement; mais, lorsqu'il était interrogé sur les noms et les projets de ses associés, ses réponses devenaient insensées et incohérentes, plus propres à égarer qu'à éclairer, à rendre des amis suspects qu'à découvrir les machinations des ennemis du gouvernement. Il ne fut pas mis en jugement; mais il mourut, probablement de mort violente, le sixième mois de son emprisonnement (1) (1658, 13 janvier).

3° Pendant l'hiver, Blake continua de bloquer Cadix : au printemps, il apprit que les galions d'argent du Pérou avaient cherché asile dans le port de Santa-Cruz de l'île de Ténériffe. Dix bâtiments marchands y étaient amarrés près du rivage, disposés en forme de croissant, pendant que sur leur front six galions à l'ancre formaient une ligne parallèle dans des eaux plus profondes. L'entrée de la baie était sous le feu du château : 7 batteries, dressées d'espace en espace, le long de la côte, protégaient le reste du port, et elles communiquaient les unes aux autres par des chemins couverts, garnis de mousqueterie. La vue de ces moyens de défense donnait tant de confiance au gouverneur, qu'il désirait qu'un capitaine hollandais informât l'amiral anglais qu'il serait bien reçu, s'il osait se présenter. Blake vint, examina les défenses, et, suivant sa coutume, ordonna un jeûne solennel. A huit heures du matin, le lendemain (20 avril), Stayner prit la tête avec une frégate : l'amiral le suivit avec les plus forts vaisseaux; et toute la flotte, aidée d'un vent favorable, entra dans le port sous une pluie terrible de balles et de boulets. Chaque vaisseau prit aussitôt la place qui lui avait été assignée, et pendant que quelques-uns attaquaient la flotte, les autres dirigeaient leur feu contre les batteries. Les Espagnols, quoique ayant moins de vaisseaux, comptaient plus d'hommes : leurs espérances étaient soutenues par le secours qu'ils recevaient de terre, et pendant quatre heures ils combattirent avec le courage le plus résolu. Chassés des galions,

(1) « Qu'après lui un grand nombre aspirent au même honneur. »

(2) Thurloe, VI, 315.

(1) Clar., Pap., III, 322, 338, 357. Merc. pol., 39. Thurloe, VI, 33, 182, 315, 425, 560, 820. Clarendon nous assure que Sexby était un homme illettré, sans éducation, ce qui prouve suffisamment qu'il n'était pas l'auteur véritable du traité, quoiqu'il l'eût reconnu comme de lui à la Tour, probablement pour tromper le protecteur. L'auteur, quel qu'il fût, garda le secret, au moins dans le premier moment : car Clarendon écrit au secrétaire Nicholas qu'il ne peut imaginer quel il est. Clar., Pap., III, 343. La plupart des historiens l'ont attribué au capitaine Titus, et l'on trouvera cette opinion assez probable, si l'on se rappelle que Titus fut constamment dans la compagnie de Sexby en Hollande, jusqu'au départ de celui-ci pour l'Angleterre. Ibid., 331, 335. Evelyn l'assure dans son Journal, II, 210, 820.

les équipages se retirèrent sur les vaisseaux marchands qui formaient la seconde ligne, et renouvelèrent le combat jusqu'à ce qu'enfin ils furent obligés de chercher leur salut sur le rivage. A deux heures après midi, tous les vaisseaux espagnols étaient au pouvoir des Anglais; mais la victoire était toujours indécise, à cause de la difficulté de faire sortir la flotte du port contre le vent. Blake ordonna de mettre le feu aux prises : peu après, par miracle, à ce qu'il se persuada, le vent tourna au sud-ouest, et les vainqueurs gagnèrent la mer en triomphe. Cette brillante affaire, quoiqu'elle n'eût pas mis en possession des trésors que désirait principalement le protecteur, rehaussa la réputation de Blake dans toute l'Europe. Malheureusement il ne vécut pas assez pour recevoir les félicitations de son pays : il avait été trois ans sur mer presque sans interruption : le scorbut et l'hydropisie minèrent son tempérament, et il expira au moment où son vaisseau, *le Saint-Georges*, entrait dans le port de Plymouth (1).

Blake avait servi avec distinction dans l'armée pendant la guerre civile ; ses talents et son intégrité engagèrent les chefs du parlement à lui confier le commandement de la flotte. Pour la tactique navale, il s'en reposait sur l'expérience des autres ; ses plans et son audace n'appartenaient qu'à lui. Il a un droit particulier à la gloire d'avoir détruit un préjugé qui avait jusque-là arrêté l'essor de la marine anglaise : la persuasion qu'il était presque fou d'exposer un vaisseau à la mer sous le feu d'une batterie du rivage. Les victoires de Blake à Santa-Cruz et à Tunis servirent à établir la doctrine contraire, et les marins apprirent, par son exemple, à mépriser le danger qui jusque-là leur avait paru si formidable. Quoique Cromwell appréciât ses services, il doutait de son attachement; et on soupçonna le protecteur de ne pas regretter la mort d'un homme qui faisait profession de combattre pour son pays, et non pour le gouvernement. Mais il rendit au héros mort la justice qu'il lui aurait peut-être refusée de son vivant : il reconnut publiquement son mérite éminent, honora ses restes de funérailles faites aux frais de l'État, et ordonna qu'ils fussent enterrés dans la chapelle de Henri VIII à Westminster. Sous le règne suivant, le cercueil fut retiré du caveau et déposé dans le cimetière.

(1) Heath, 391. Echard., 725.

4° Le lecteur sait déjà combien Cromwell désirait vivement former une alliance plus intime avec Louis XIV. Dans ce but, Lockhart, l'un des juges écossais, qui avait épousé sa nièce et reçu la chevalerie de sa main, se rendit en France (1657, 13 mars). Après quelques discussions, on conclut un traité pour un an (1); et sir John Reynolds débarqua à Calais avec un corps auxiliaire de 6,000 hommes, moitié à la solde du roi, moitié à celle du protecteur (15 mai). Mais comme allié, Cromwell demandait une part dans les dépouilles, et cette part n'était rien moins que la possession de Mardick et de Dunkerque, aussitôt que ces places seraient tombées au pouvoir des alliés. Cette proposition trouva dans le cabinet français une forte opposition : on rappela à Louis les maux que les Anglais, ennemis naturels de la France, avaient faits à ce pays sous le règne de ses prédécesseurs; Dunkerque deviendrait un second Calais, ce serait une route qui conduirait l'ennemi jusqu'au cœur de ses États. Mais il céda à la sagesse ou à l'ascendant supérieur de Mazarin, qui répondit que si la France refusait cette offre, l'Espagne l'accepterait aux mêmes conditions ; que si les Anglais devaient s'établir sur la côte, il valait mieux qu'ils y fussent comme amis que comme ennemis; que leur coopération actuelle le mettrait en état ou de chasser les Espagnols des Pays-Bas, ou de leur dicter les conditions de la paix (2). Les forces combinées furent mises sous les ordres du célèbre Turenne : les Espagnols lui opposèrent don Juan avec les exilés anglais commandés par le duc d'York, et les exilés fran

(1) Thurloe, VI, 63, 86, 115, 124. Pour éviter les querelles, le traité fut écrit en latin, et la préséance fut donnée à Louis dans une copie, à Cromwell dans l'autre. Dans le recueil diplomatique de Dumont, VI, part. II, 178, on trouve un second traité qu'on dit avoir été signé le 9 mai. Ms. S'il était authentique, il révélerait de gigantesques projets d'agrandissement chez les deux puissances; mais il est évidemment apocryphe. Nous avons des dépêches de Lockhart, datées du jour de la prétendue signature, et d'autres dépêches de l'année suivante : aucune ne fait la moindre allusion à ce traité ; plusieurs renferment des détails en contradiction avec lui.

(2) OEuvres de Louis XIV, I, 171.

çais commandés par le prince de Condé. Les auxiliaires anglais, composés de régiments de vétérans, soutinrent la réputation de leur patrie par leur contenance martiale et leur discipline exemplaire; mais ils eurent peu d'occasions de montrer leur valeur, et l'été fut employé à une ennuyeuse suite de marches et de contre-marches qui ne furent accompagnées d'aucune action brillante ni d'aucun résultat important. Cromwell regardait les opérations de l'armée avec défiance et impatience; le ministère français ne semblait pas pressé de tenir sa parole relativement à la réduction de Dunkerque; et à ses fréquentes représentations, il opposait uniquement l'objection sans réplique que, dans l'opinion de Turenne, le meilleur juge en cette matière, la tentative, dans les circonstances actuelles, serait désastreuse pour les alliés. A la fin, comme le protecteur n'aurait pu supporter un plus long délai, l'armée s'avança dans le voisinage de la ville, et le fort de Mardick capitula après trois jours de siége (23 septembre). Mais les Espagnols étaient fortement retranchés derrière le canal de Bergues, entre Mardick et Dunkerque. Le projet fut abandonné d'un commun consentement, et on fit en place le siége de Gravelines. Mais à peine l'armée combinée avait-elle pris position devant cette place, que les écluses furent lâchées, le pays inondé, et que Turenne envoya ses troupes dans leurs quartiers d'hiver. Mardick reçut une garnison moitié anglaise, moitié française, sous le commandement de sir John Reynolds; mais cet officier encourut bientôt les soupçons du protecteur. Le duc d'York, comme ayant servi précédemment dans l'armée française, était connu de plusieurs officiers français. Ils se rencontraient quelquefois et échangeaient des politesses dans les promenades à cheval qu'ils faisaient, lui de Dunkerque, eux de Mardick. Reynolds sollicita, par l'entremise de l'un d'eux, la permission de rendre ses respects au jeune prince. Il fut accompagné par Crew, autre officier; et quoiqu'il prétendit que c'était une politesse amenée par le hasard, il trouva l'occasion d'offrir tout bas ses services au duc en termes couverts. Au bout de peu de jours, il reçut l'ordre de se rendre à Londres auprès du protecteur, accompagné du colonel White, qui l'avait secrètement dénoncé. Tous deux obéirent, et périrent dans les sables de Godwin par l'ignorance ou la stupidité du capitaine (1) (5 déc.).

(1658) Dans l'intérieur, l'attention publique était occupée par un spectacle nouveau et d'un grand intérêt, la réunion d'un parlement divisé en deux chambres, suivant l'ancienne forme. Soixante-deux individus avaient été appelés à la chambre haute; et les ordonnances, comme si c'eût été des copies des ordonnances émanées antérieurement du souverain, étaient conçues de manière à conférer en quelque sorte les priviléges d'une pairie héréditaire, sauf certaines exceptions spécifiées dans «la pétition et avis» (2). Les communes, sur l'appel de l'huissier à la verge noire, se rendirent à la chambre des lords, où elles trouvèrent son altesse assise sous un dais. Son discours commença par l'ancien protocole: «Milords et messieurs de la chambre des communes.» Il fut court, mais sa brièveté fut compensée par la piété qui y brillait. Après une paraphrase du quatre-vingt-cinquième psaume, il renvoya ses deux chambres pour le reste à Fiennes, le lord garde des sceaux, qui, dans une longue et ennuyeuse harangue, loua et défendit les nouvelles institutions. Après le départ des communes, les lords passèrent leur temps à examiner les priviléges de leur chambre. Cromwell avait nommé ses deux fils, Richard et Henry, huit pairs de création royale, plusieurs membres de son conseil, quelques gentilshommes riches et bien nés, avec une juste proportion d'hommes de loi et d'officiers, et un léger amalgame de personnes connues pour ne pas aimer son gouvernement. Parmi les anciens pairs, il n'en vint que deux, les lords Eure et Falconberg, dont le dernier avait récemment épousé Marie, fille du protecteur. Sur les autres membres, neuf s'absentèrent pour affaires ou par répugnance. Comme les journaux de cette chambre n'ont pas été conservés, ses travaux sont peu connus (3).

(1) Thurloe, VI, 231, 287, 426, 512, 538, 542, 580-637, 665, 676, 731. Mémoires de Jacques, I, 317-328.

(2) Thurloe, VI, 752.

(3) Journaux, 7, 20 janv.; ibid., 668. Whitelock, 666. Voyez les noms et les portraits de ceux qui furent présents dans «Un second récit du dernier parlement (ainsi appelé), etc., imprimé dans la cinquième année de l'esclavage de l'Angleterre, sous sa nouvelle monarchie.»

Dans la chambre basse, le gouvernement avait beaucoup perdu de son influence par la promotion impolitique des principaux membres à la chambre des lords, et par l'introduction de ceux qui, ayant été exclus précédemment par l'ordre de Cromwell, prirent actuellement séance en vertu de l'article qui attribuait à la chambre le droit de vérifier les pouvoirs de ses membres. L'opposition eut pour chefs deux hommes d'une grande influence et d'un caractère inflexible, Hazlerig et Scot. Tous deux avaient été exclus à la première session du parlement, et ils n'avaient pas oublié cet affront. Pour éloigner Hazlerig d'un théâtre où son expérience et son éloquence en faisaient un adversaire formidable, Cromwell l'avait appelé à la chambre haute; mais il refusa d'obéir à l'ordonnance, et prit sa place parmi les députés (1). Qu'une nouvelle chambre dût être convoquée conformément aux articles de la «pétition et avis,» c'est ce que personne ne niait; mais on demandait «qui avait fait ses membres lords? qui leur avait accordé les priviléges de l'ancienne pairie? qui leur donnait le pouvoir d'annuler les actes de la chambre à laquelle ils devaient leur existence? Pouvait-on souffrir que les enfants prissent l'ascendant sur leurs parents; que les élus du protecteur contrôlassent les représentants du peuple, les dépositaires du pouvoir suprême de la nation?» On répondit que le «protecteur les avait appelés lords; que l'objet de la «pétition et avis» était de rétablir le «second ordre ou état;» et que s'il restait quelque doute, le mieux était d'amender «l'instrument» en donnant aux membres de l'autre chambre le titre de lords, et au protecteur celui de roi.» Cromwell essaya d'adoucir l'irritation des esprits : il leur fit des sermons sur l'utilité, la nécessité de l'union. «Ils n'avaient qu'à jeter un regard autour d'eux. Les papistes menaçaient de dévorer tous les protestants d'Europe. L'Angleterre était le seul appui, la seule espérance de la religion. S'ils considéraient l'intérieur, les «cavaliers et les niveleurs» étaient ligués pour détruire la constitution; Charles Stuart préparait une invasion; les Hollandais lui avaient traîtreusement vendu plusieurs vaisseaux pour cet objet. La discorde amènerait inévitablement leur propre ruine, celle de leurs libertés et de leur religion. Pour lui, il prenait à témoin Dieu, les anges, et les hommes, qu'il n'avait pas cherché la charge dont il était revêtu. Elle lui avait été imposée de force; mais il avait juré d'en remplir les devoirs, et il ferait ce qu'il avait juré en conservant aux hommes de toutes les classes leurs justes droits civils et religieux» (1). Mais ses avis, ses prières, et ses menaces, furent inutiles. Les juges portaient sans cesse des messages «des lords aux communes,» et on leur disait toujours que «la chambre rendrait une réponse par ses propres messagers.» Mais au lieu de rendre des réponses, ils employaient tout leur temps à des discussions sur le titre et les droits qui devaient appartenir à l'autre chambre (2).

Jamais peut-être, pendant le cours de son extraordinaire carrière, Cromwell ne rencontra de difficultés comparables à celles qui l'entouraient dans ce moment. Il ne pouvait pas lever d'impôts sans le consentement du parlement; l'armée d'Angleterre n'avait pas reçu de

1658. Ils perdirent le temps à des objets de peu d'importance: «comme à nommer des commissions, et entre autres choses à examiner les priviléges et la juridiction de leur chambre (les bonnes gens), avant de savoir ce qu'était leur chambre et comment elle s'appellerait.» Ibid., 7.

(1) Hazlerig ne fit pas d'objection au serment qui l'engageait à être fidèle au protecteur; mais il y attachait un sens singulier. «Je serai fidèle, dit-il, à la personne du lord protecteur : je ne tuerai personne.» Journal de Burton, II, 347.

(1) M. Rutt a ajouté ce discours au Journal de Burton, II, 351-371. Je dois remarquer: 1° que le protecteur s'adressait maintenant aux membres, avec le protocole ambigu de «milords et messieurs des deux chambres du parlement;» 2° qu'il ne donnait pas de preuves du danger qui, selon lui, menaçait le protestantisme : si deux États protestants du nord, la Suède et le Danemark, étaient en guerre l'un contre l'autre, au sud, deux États catholiques, la France et l'Espagne, étaient dans le même cas; 3° que les vaisseaux achetés des Hollandais étaient 6 flûtes que les corsaires anglais détruisirent ensuite; 4° que, depuis ce moment, il assura constamment, avec serment, qu'il n'avait pas désiré ses fonctions actuelles : mais comment justifiait-il de pareils serments vis-à-vis de sa conscience? Était-ce sous le prétexte trompeur que ce qu'il avait réellement désiré était les fonctions de roi, et non celles de protecteur?

(2) Journaux, 9, 25 janvier, 13 février. Burton's Diary, II, 391-461. Thurloe, I, 766; VI, 757.

paye depuis cinq mois; celle d'Irlande depuis sept. Le roi exilé menaçait d'une descente partie des côtes de Flandre, et les royalistes de l'intérieur se préparaient à joindre son étendard; les chefs de l'opposition dans le parlement avaient résolu, d'accord avec plusieurs officiers, de rétablir la république « sans gouvernement d'un seul, ni chambre des lords, » et une pétition préparatoire, pour recueillir des signatures, circulait dans la cité. Cromwell consulta ses conseillers les plus intimes : quelques-uns l'engagèrent à dissoudre le parlement; d'autres objectèrent le manque d'argent et le danger d'irriter le peuple. Peut-être avait-il déjà pris son parti, quoiqu'il le tînt secret au fond de son cœur; peut-être fut-ce le résultat d'une inspiration soudaine (1); mais un matin il monta tout à coup dans une voiture à deux chevaux arrêtée à la porte de Whitehall, et, se faisant suivre par dix de ses gardes, il ordonna au cocher de le mener au parlement. Là il fit part de son projet à Fleetwood; et quand cet officier voulut lui faire des représentations, il déclara par le Dieu vivant qu'il dissoudrait le parlement. Envoyant chercher les communes, il s'adressa à elles d'un ton amer et chagrin. « C'étaient eux, dit-il, qui l'avaient placé dans le haut rang où il était : il ne l'avait pas cherché; il n'y avait point sur le sol anglais homme ni femme qui pût l'en accuser. Dieu savait qu'il eût mieux aimé vivre près d'un bois et garder un troupeau de moutons, que de se charger du gouvernement. Mais s'en étant chargé sur leur demande, il avait le droit de compter sur leur aide et sur leur appui. Cependant quelques-uns d'entre eux, en violation de leurs serments, Dieu lui en était témoin, tentaient d'établir une république dans l'armée; d'autres avaient reçu des commissions pour enrôler des hommes pour Charles Stuart; les uns et les autres avaient dans ce moment des émissaires qui cherchaient à exciter des troubles ou plutôt une révolte dans la cité. Mais il s'était engagé devant Dieu à prévenir de pareils malheurs; et c'est pourquoi, disait-il en finissant, je pense qu'il est grandement temps de mettre fin à votre session : je dissous ce parlement, et que Dieu soit juge entre vous et moi. » — « Amen, amen, » répondirent plusieurs voix des rangs de l'opposition (1).

(1) « Quelque chose est arrivé ce matin qui a mis le protecteur dans un état de colère et de fureur voisin de la folie, comme ceux qui étaient à Whitehall peuvent en rendre témoignage. » Second Récit, p. 8.

C'était le quatrième parlement que Cromwell avait dissous. Les républicains faisaient éclater leur ressentiment en murmures, en plaintes, et en menaces; mais le protecteur, assuré de la fidélité de l'armée, méprisait les faibles efforts de leur vengeance, et encourageait par son énergie la timidité de ses conseillers. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcouraient les rues, dispersant tous les attroupements du peuple en plein air, dans les maisons particulières, et même, dans les conventicules ou les églises, ceux qui se faisaient pour raison de dévotion ou sous ce prétexte. Le colonel-major et plusieurs capitaines de son propre régiment avaient été cassés (2); plusieurs niveleurs et royalistes, emprisonnés ou relâchés sous caution; et le lord maire, les aldermen, et le conseil de ville, reçurent de Cromwell lui-même un avis du danger dont le menaçait l'invasion projetée par Charles Stuart, et furent chargés par lui de surveiller les démarches des mécontents et d'assurer la tranquillité de la ville. En même temps ses agents étaient occupés à obtenir des adresses loyales et affectueuses de l'armée, des comtés, et des principales villes; et ces adresses, publiées dans les journaux, servaient à en imposer à ses ennemis et à prouver la stabilité de son pouvoir (3).

(1658) La crainte de l'invasion dont Cromwell parlait si souvent n'était pas tout à fait sans

(1) Journ., 4 févr. Thurloe, VI, 778, 779, 781, 788. Parl. Hist., III, 1525. Dans le serment que Cromwell leur reprochait d'avoir violé, ils avaient juré « d'être loyaux et fidèles envers le lord protecteur, comme premier magistrat, et de ne former aucun complot, ni aucune tentative contre sa personne ou son autorité légitime. »

(2) « Moi qui l'avais servi quatorze ans, dit Hacker, et qui avais commandé un régiment sept ans, sans jugement ni accusation, j'ai été rejeté par le souffle de ses narines, et j'ai perdu non-seulement ma place, mais un ami bien cher par-dessus le marché. Cinq capitaines sous mes ordres ont été chassés avec moi, parce qu'ils ne pouvaient pas dire ce que c'était qu'une chambre des lords. » Journal de Burton, III, 166.

(3) Thurloe, VI, 778-788; VII, 4, 21, 32, 49, 71. Parl. Hist., III, 1528.

fondement. Au retour de l'hiver, les royalistes avait rappelé à Charles la promesse qu'il leur avait faite au printemps précédent; le roi d'Espagne donna un secours de 150,000 couronnes; on choisit le port d'Ostende pour lieu d'embarcation, et on acheta en Hollande des armes, des munitions et des transports. Le prince, lui-même, surmontant pour quelques moments ses habitudes d'indolence et de dissipation, montra de l'ardeur pour reconquérir son bien (1). Mais les plus prudents de ses conseillers le supplièrent de ne pas risquer sa vie sur des assurences vagues de secours; et le marquis d'Ormond, avec une loyauté chevaleresque, offrit d'aller s'assurer sur les lieux du but réel et des ressources de ses partisans. Il prit pour prétexte de son départ une mission à la cour du duc de Neubourg, traversa la mer accompagné d'O'Neil, débarqua sous un déguisement à Westmarch sur la côte d'Essex, et se rendit en diligence à Londres (fin de janvier 1658). Là, changeant continuellement de costume et de logement, il parvint à échapper à la vigilance des espions du gouvernement, et il eut occasion de conférer avec des hommes de différents partis: avec les royalistes, qui voulaient le rétablissement de l'ancienne monarchie; avec les niveleurs, qui consentaient à ce que les droits du roi et des sujets fussent réglés dans un gouvernement libre; avec les presbytériens modérés, qui, conduits par les comtes de Manchester et Denbigh, Rossister, et sir William Waller, offraient de s'en rapporter aux promesses royales; avec les plus rigides parmi les mêmes sectaires, qui, ayant à leur tête les lords Say et Roberts, demandaient la confirmation des articles auxquels le dernier roi avait consenti dans l'île de Wight. Mais il ne put obtenir d'aucun d'eux des assurances de secours dont on pût se contenter. Ils étaient hors d'état de tenir ce qu'ils avaient promis par leurs agents. Ils n'avaient pas les ressources, ou le courage, ou les talents nécessaires pour le tenter. Le plus grand nombre refusait de se déclarer jusqu'à ce que Charles fût débarqué avec des forces respectables; et les plus hardis voulaient être assurés qu'il serait prêt à mettre à la voile aussitôt qu'il apprendrait leur soulèvement, parce qu'il n'était pas probable qu'ils pussent tenir tête au protecteur, sans assistance étrangère, plus que le court espace d'une quinzaine (1).

Dans ses conférences, Ormond fut souvent en rapport avec sir Richard Willis, membre du conseil d'élite, et placé très-haut dans la confiance de Charles (2). Willis désapprouva entièrement l'entreprise. Les ennemis du roi, disait-il, allaient incessamment tirer l'épée les uns contre les autres; mais, si l'étendard royal était déployé, ils suspendraient leurs querelles actuelles, et réuniraient leurs efforts contre l'ennemi commun. Cependant l'auteur de ce prudent avis était, si nous en croyons Clarendon, un traître, quoiqu'un traître d'une singulière espèce. On dit qu'il était convenu avec Cromwell, moyennant une pension annuelle, de lui révéler les projets du roi et des royalistes; mais à condition qu'il n'aurait aucun rapport personnel avec le protecteur, qu'il ne serait jamais obligé de dénoncer ceux dont il voudrait tenir les noms secrets, et qu'il ne serait pas appelé a rendre témoignage ni à donner des renseignements pour convaincre aucun prisonnier (3). On croit que, pendant plusieurs années, il fut fidèle à son engagement: quand il pensa qu'Ormond était resté assez longtemps à Londres, il instruisit Cromwell de la présence

(1) Ormond dit à Hyde: « Je crains que son goût immodéré pour les sociétés frivoles, efféminées et vulgaires, ne soit devenu une portion irrésistible de sa nature, et qu'il ne l'empêche toujours d'animer ses propres desseins et les actions des autres de cette ardeur qui est nécessaire à son rang et plus encore à sa fortune. » 7, 27 janv. 1658. Clar., III, 387

(1) Lettres de Carte, II, 118, 124, 130. Clar., III, 388, 392, 395. Thurloe, 1, 718.

(2) Le conseil se composait de Willis, du colonel Russel, de sir Williams Compton, d'Édouard Villiers, et de M. Broderick, suivant plusieurs lettres dans Clarendon; suivant le duc d'York, des quatre premiers, de lord Bellasis, et de lord Loughborough. Jacques, I, 370.

(3) Voilà ce que dit Clarendon. Dans Thurloe, I, 757, il y a un Mémoire signé John Foster, qu'on suppose être l'offre originale faite par Willis. Il y demande que personne autre que le protecteur ne sache à quoi il est employé, à n'être jamais appelé en témoignage, à ce qu'on lui accorde le pardon d'un ami, et à recevoir 50 livres avec la réponse, 500 livres à sa première entrevue avec Thurloe, et 500 livres quand il leur livrera quelqu'un des conspirateurs contre la personne de Cromwell.

du marquis dans la capitale; mais en même temps il fit avertir le marquis que des ordres avaient été donnés pour l'arrêter (15 février). Cet avis eut l'effet qu'il voulait : Ormond s'enfuit à Shoreham, dans le Sussex, se rendit par mer à Dieppe, et, traversant la France sous un déguisement pour échapper aux regards de Lockhart et de Mazarin, suivit le Rhin pour joindre son maître en Flandre (1).

Le rapport d'Ormond était peu fait pour encourager Charles : ses dernières espérances furent bientôt détruites par la vigilance de Cromwell. Aussitôt que le dégel eut ouvert les ports de Hollande, une escadre de frégates anglaises balaya le rivage (15 mars), prit trois flûtes destinées pour l'expédition, en poussa deux à la côte, et bloqua le port d'Ostende (2) (14 avril). Le projet fut encore différé jusqu'à l'hiver, et le roi se résolut à solliciter en personne un secours d'argent à la cour du monarque espagnol; mais il fut dissuadé de ce voyage par le cardinal de Retz, qui lui fit sentir le grand avantage de sa résidence en Flandre, où il pouvait saisir la première occasion favorable que la fortune lui présenterait. En même temps le cardinal, par son agent à Rome, sollicita du pape un secours pécuniaire pour le roi, à condition que, dans le cas où il remonterait sur le trône de ses pères, il soulagerait les catholiques de ses trois royaumes de l'intolérable oppression des lois pénales (3).

Les événements de cet hiver, le complot de Syndercomb, le triomphe de ses adversaires dans le parlement, et les préparatifs des royalistes pour recevoir le roi exilé, avaient ajouté à l'indisposition habituelle de Cromwell, et avaient aigri et irrité son caractère. Il vit bien que ce serait un dangereux essai que de mettre en jugement les hommes qui avaient servi la même cause que lui; mais il n'y avait rien qui pût l'empêcher de faire sentir sa vengeance aux royalistes, et de les convaincre du danger qu'il y avait à abuser plus longtemps de sa patience par leurs projets annuels d'insurrection. Dans chaque comté, tous ceux qui avaient été dénoncés, tous ceux qui n'étaient même que suspects, furent mis en état d'arrestation. On établit, conformément à l'acte de 1656, une nouvelle haute cour de justice, et sir Henry Slingsby, le docteur Hewet, et M. Mordaunt, furent choisis pour être les trois premières victimes. Slingsby, gentilhomme catholique, prisonnier à Hull, avait tenté de corrompre la fidélité des officiers de la garnison, qui, par ordre du gouvernement, amusèrent la crédulité du vieillard (2 avril), au point qu'il eut l'imprudence de leur délivrer une commission de Charles Stuart (1). Le docteur Hewet était un théologien épiscopal, à qui on avait permis de prêcher à Saint-Grégoire, et qui avait longtemps été l'un des agents royalistes les plus actifs et les plus utiles qu'il y eût dans le voisinage de la capitale. Mordaunt, frère cadet du comte de Peterborough, avait aussi fait preuve de son zèle pour la cause du roi, en entretenant une correspondance habituelle avec le marquis d'Ormond, et en distribuant des commissions royales à ceux qui offraient de faire des levées d'hommes en faveur de Charles. On ne pouvait douter de la vérité des accusations portées contre eux : connaissant le danger où ils étaient, ils protestèrent vivement contre la légalité du tribunal, demandèrent un jugement par jury, et en appelèrent à la grande charte et à plusieurs actes du parlement (1er juin). Slingsby finit par plaider, et fut condamné; Hewet se tut, sous prétexte que c'était trahir les libertés des Anglais que de plaider, et son silence, suivant un acte récent, fut regardé comme un aveu de son crime. Mordaunt fut plus heureux. Stapeley, qui, pour sauver sa vie, avait fait serment contre lui, témoignait avec répugnance; et Mallory, qui devait appuyer le témoignage de Stapeley, avait été gagné pour se cacher quatre jours auparavant. La majorité des juges profita

(1) Clar., Hist., III, 614-618, 667. Le récit de Clarendon est si souvent inexact, qu'il n'est pas sûr de croire aucune accusation sur sa seule autorité; mais dans la circonstance actuelle, il rapporte la découverte de la trahison de Willis avec des détails si minutieux qu'il faudrait une forte dose d'incrédulité pour douter que le fond n'en soit vrai : son récit est confirmé par Jacques II (Mém., I, 370), et par d'autres documents qu'on fera reconnaître par la suite.

(2) Lettres de Carte, II, 126, 135. Clarend., Pap., III, 396.

(3) Lettres de Carte, II, 136-142, 145. Clarend., Pap., III, 9 [illegible].

(1) Thurloe, VI, 777, 780, 786, 870; VII, 46, 47, 98.

avec joie de ce manque de preuves, et déclara que la culpabilité n'était pas prouvée. Quelques jours après, ils acquittèrent pour la même raison deux autres conspirateurs, sir Humphrey Bennet et le capitaine Woodcock (9 juin). Le fait est qu'ils étaient las d'une charge qui les exposait à la censure du public; car la cour était vue de très-mauvais œil par le peuple. Elle abolissait le jugement par jury, elle n'admettait pas l'enquête et l'accusation sur le serment d'hommes honnêtes et loyaux; elle privait l'accusé de l'avantage de la récusation; et ses procédures étaient contraires à la loi de haute trahison, à la pétition de droit, et au serment même de gouvernement, prêté par le protecteur. Cromwell, mécontent de ces acquittements, céda à l'avis du conseil, et renvoya le reste des prisonniers devant les tribunaux ordinaires, où plusieurs furent trouvés coupables et condamnés au supplice des traîtres.

On fit plusieurs tentatives pour sauver la vie de Slingsby et d'Hewet (1). On alléguait en faveur du premier qu'il n'avait jamais été admis à composition, qu'il ne s'était jamais soumis à la république, et qu'il était depuis plusieurs années privé de sa liberté et de ses biens; que, par conséquent, sa conduite devait plutôt être considérée comme la tentative d'un prisonnier de guerre pour sortir de captivité, que comme le complot d'un sujet pour renverser le gouvernement. C'est le raisonnement que présentait son neveu, lord Falconberg, à qui l'on croyait que son mariage récent avec Marie Cromwell donnait un grand crédit auprès de son beau-père. Un avocat plus puissant prenait en main les intérêts du docteur Hewet: c'était Élisabeth, la fille favorite de Cromwell, dont la santé était alors altérée et donnait des inquiétudes. Mais ce fut en vain qu'elle intercéda pour l'homme au ministère spirituel duquel elle avait recours: Cromwell fut inexorable. Il se décida à verser le sang et à faire craindre sa colère aux royalistes, puisque son indulgence n'avait pu les gagner. Tous deux furent décapités (1).

Pendant l'hiver, les succès et les revers des armées ennemies en Flandre s'étaient à peu près balancés. Si, d'un côté, le duc d'York avait été repoussé avec perte lorsqu'il avait tenté d'emporter d'assaut pendant la nuit les fortifications de Mardick, de l'autre, le maréchal d'Aumont avait été fait prisonnier avec 1500 hommes par le gouverneur espagnol d'Ostende, qui, sous prétexte de rendre la place, l'avait attiré dans les fortifications. En février, le traité d'alliance offensive entre la France et l'Angleterre fut renouvelé pour une autre année. 3,000 hommes, tirés de différents régiments, furent envoyés par le protecteur, pour compléter le nombre de ses troupes, et l'armée combinée ouvrit la campagne par le siége de Dunkerque. Les Espagnols l'apprirent avec surprise et avec crainte. Trompés par de faux renseignements, ils avaient employé tous leurs efforts à pourvoir à la sûreté de Cambrai. Les avis répétés donnés par Charles avaient été négligés; les grands ouvrages à Dunkerque restaient en mauvais état, et le soin de défendre la place avait été laissé à sa garnison ordinaire, forte seulement de 1,000 hommes, et très-mal approvisionnée de munitions de toute espèce. Pour réparer son erreur, don Juan, du consentement de son mentor, le marquis de Caracena, résolut de risquer une bataille; et, avec 6,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie, il vint camper entre le village de Zudcote et les lignes des assiégeants. Mais Turenne, connaissant l'organisation défectueuse des armées espagnoles, résolut de pré-

(1) Whitelock, 673, 674. Thurloe, VII, 159, 164. Procès d'État, V, 871, 883, 907. Ces procès sont plus intéressants dans Clarendon. Mais son récit est apocryphe, controuvé, sinon en entier, du moins pour la plus grande partie. Il n'est pas vrai que le délit de Slingsby fût de deux années antérieur, ni qu'Hewet ait été accusé d'avoir visité le roi en Flandre, ni que Mallory se soit évadé le jour même du jugement. (Voyez Clar., Hist., III, 619-624.) Le récit de la fuite de Mallory, fait par lui-même, se trouve dans Thurloe VII 194, 220.

(1) Ludlow, II, 149. Je pense qu'il y a quelques raisons de mettre en question ces sentiments de fidélité à la maison de Stuart, et cette affliction et ce déplaisir causés par l'exécution d'Hewet, que des écrivains attribuent à Élisabeth Claypole. Dans une lettre écrite par elle à sa belle-sœur, la femme d'H. Cromwell, et datée seulement de quatre jours après la mort d'Hewet, elle l'engage à remercier Dieu de les avoir délivrés de la conspiration d'Hewet. « Car certainement la famille (de Cromwell) eût été détruite; mais très-probablement toute la nation eût été baignée dans le sang. » 12 juin. Thurloe, VII, 171

venir l'attaque dont on le menaçait. Dès le matin du jour suivant, avant que le canon et les munitions des Espagnols fussent arrivés dans leur camp, on vit les forces alliées s'avancer en ordre de bataille. Don Juan rangea promptement ses soldats le long d'une chaîne de collines de sable qui s'étendait du bord de la mer jusqu'au canal : il donna le commandement de l'aile droite au duc d'York, celui de l'aile gauche au prince de Condé, et il se réserva le centre. L'action fut engagée par les Anglais, qui se trouvèrent opposés à leur compatriote le duc d'York. Ils étaient commandés par le major général Morgan ; car Lockhart, qui était à la fois ambassadeur et commandant en chef, était obligé de rester dans sa voiture par une indisposition. Leur désir de se distinguer en présence des deux nations rivales les emporta bien en avant de leurs alliés : s'étant arrêtés pour prendre haleine au pied de la dune qui était devant eux, ils la gravirent avec impétuosité, essuyèrent le feu de l'ennemi, et, à la pointe de la pique, ils le chassèrent de sa position. Le duc chargea aussitôt à la tête de la cavalerie espagnole ; mais la moitié de ses soldats fut abattue par un feu de mousqueterie bien dirigé, et Jacques lui-même ne dut la conservation de sa vie qu'à la bonté de ses armes. Cet avantage toutefois fut chèrement acheté : dans le régiment de Lockhart, à peine resta-t-il un officier pour prendre le commandement.

Pendant ce temps, l'action avait commencé sur la gauche, où le prince de Condé, après un combat opiniâtre, fut obligé de se retirer sur le bord du canal. Le centre ne prit point part à l'action ; car le régiment placé à son extrême gauche, se voyant pris en flanc par les Français qui poursuivaient Condé, abandonna précipitamment sa position, et cet exemple fut successivement imité par toute la ligne. Mais, dans l'intervalle, le duc d'York avait rallié son infanterie rompue ; et, pendant qu'elle faisait face aux Anglais, il prit ces derniers en flanc, à la tête de sa compagnie de gardes à cheval. Quoique mis en désordre, ils ne cessèrent pas de combattre, se servant des crosses de leurs mousquets contre les sabres de leurs adversaires, et, peu de minutes après, plusieurs escadrons de cavalerie française vinrent à leur secours. Jacques fut entouré, et, désespérant de pouvoir échapper par la fuite, il prit le parti hardi de se faire passer pour un officier français, se porta à la tête de vingt cavaliers vers la droite de leur armée, et, défilant avec soin entre les intervalles des différents corps, il arriva sans exciter de soupçons aux bords du canal, par lequel il atteignit bientôt Furnes (1). La victoire des alliés fut complète. La cavalerie espagnole n'essaya pas de protéger la retraite de son infanterie, dont tous les régiments furent successivement entourés dans la poursuite, et forcés de se rendre. Turenne et ses officiers se plurent à attribuer le mérite principal de ce brillant succès au courage et à la fermeté des régiments anglais ; à Whitehall, on l'attribua aux prières du lord protecteur, qui, le jour même de la bataille, observait, ainsi que son conseil, un jeûne solennel, pour implorer les bénédictions du Ciel sur les opérations de l'armée alliée (2).

Ne pouvant plus résister à leurs ennemis en rase campagne, les généraux espagnols résolurent de retarder leurs progrès par la défense la plus opiniâtre des différentes forteresses. Le prince de Ligne entreprit celle d'Ipres. Le soin de Newport, Bruges, et Ostende, fut confié au duc d'York ; et don Juan retourna à Bruxelles pour presser les nouvelles levées des différentes provinces. Quinze jours après, Dunkerque capitula, et le roi de France, en ayant pris possession, remit de sa propre main les clefs à l'ambassadeur d'Angleterre. Gravelines fut réduit peu de temps après ; le prince de Ligne se laissa surprendre par l'activité supérieure de Turenne ; Ipres ouvrit ses portes,

(1) Voyez le récit de cette bataille par Jacques lui-même dans ses Mémoires, I, 338-358 ; ainsi que Thurloe, VII, 155, 156, 159.

(2) « Véritablement, dit Thurloe, je n'assistai jamais à un pareil exercice où il y eût un plus grand esprit de foi et de prière. » Ibid., 158. « Le Seigneur, dit Fleetwood, inspira au cœur de son altesse de mettre à part ce jour pour chercher le Seigneur ; et véritablement il se montrait un très-bon esprit. Pendant que nous étions en prière, ils se battaient : et le Seigneur a donné une réponse signalée, et le Seigneur nous a avoués non-seulement dans notre tâche au delà des mers, mais aussi quand nous l'avons recherché par notre moyen ordinaire de la prière, qui est en effet notre ancienne coutume approuvée par l'expérience dans tous nos embarras et toutes nos difficultés. » Ibid., 159.

et toutes les villes sur les bords de la Lys se soumirent l'une après l'autre aux vainqueurs. Rarement peut-être avait-on vu une campagne aussi désastreuse pour les armes de l'Espagne (1).

Aux yeux d'un observateur superficiel, Cromwell pouvait alors paraître avoir atteint l'apogée de la puissance et de la grandeur. Dans l'intérieur, il avait découvert, déjoué, et puni toutes les conspirations tramées contre lui. A l'extérieur, son armée s'était couverte de lauriers, ses flottes balayaient les mers, son amitié était recherchée par toutes les puissances, et sa médiation était sollicitée pour terminer les différends entre le Portugal et la Hollande, et entre le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg. Il avait récemment envoyé le lord Falconberg complimenter Louis XIV sur son arrivée à Calais; et peu de jours après, il reçut la visite du duc de Créqui, qui lui apporta une épée magnifique de la part de ce prince, et celle de Mancini, avec un présent de tapisserie de la part de son oncle, le cardinal Mazarin. Mais surtout il était en possession de Dunkerque, le principal objet de sa politique étrangère depuis deux ans, possession qui lui ouvrait la porte pour «accomplir les desseins de la Providence sur le continent.» Et cependant, malgré toutes ces apparences, la vérité est que jamais son autorité en Angleterre n'avait été plus précaire que dans ce moment; tandis que, d'un autre côté, les soins et les inquiétudes du gouvernement, joints à des craintes de violence envers sa personne, et le poids de chagrins domestiques, détruisaient rapidement sa santé, et étaient sur le point de l'arracher aux visions brillantes et séduisantes de l'ambition, pour le précipiter dans la nuit et le silence du tombeau.

1° Cromwell était alors réduit à la même situation qui était devenue la source de tant de calamités pour le dernier et infortuné roi. Ses dépenses excédaient de beaucoup ses revenus : quoique le dernier parlement eût pourvu, et pourvu amplement, comme on le croyait alors, à la splendeur de sa dignité et à toutes les dépenses de la guerre, il avaitdéjà contracté des dettes énormes; son échiquier était souvent réduit au dernier shelling; et ses ministres étaient forcés de chercher à mendier, telle est l'expression du secrétaire d'État, un emprunt momentané de quelques mille livres, dans l'attente décourageante de ne trouver que des refus (1). Il regardait l'armée, dont il avait cantonné la plus grande partie dans le voisinage de la capitale, comme sa principale et même sa seule défense contre ses ennemis, et tant que les soldats avaient été bien vêtus et bien nourris, il avait pu compter sur leur attachement; mais depuis que leur solde était arriérée, il avait à craindre que le mécontentement ne les portât à écouter les suggestions des officiers qui cherchaient à renverser sa puissance. Il s'était, il est vrai, déjà plusieurs fois tiré de pareils embarras en établissant des impôts de sa propre autorité; mais cette conduite était si sévèrement blâmée dans «la pétition et avis,» et il venait récemment d'y renoncer d'une manière si solennelle, qu'il n'osait pas en tenter de nouveau l'expérience. Il tâcha d'obtenir un emprunt parmi les négociants et les capitalistes de la cité; mais son crédit et sa popularité s'étaient évanouis. Il avait, en faisant la guerre à l'Espagne, tari une des plus riches sources de profits, le commerce d'Espagne; et le nombre de prises faites par l'ennemi, se montant à plus de mille (2), avait ruiné beaucoup de personnes opulentes. On éluda sa demande en exigeant des garanties sur les terres appartenant aux propriétaires de campagne. Restait un troisième expédient, celui de s'adresser au parlement. Mais Cromwell, de même que le premier Charles, avait appris à redouter le nom seul de parlement. Il avait constitué trois de ces assemblées comme bon lui avait semblé, et cependant il n'avait pu en plier aucune à ses volontés. Pressé cependant par les importunités continuelles de Thurloe (18 juin), il nomma neuf conseillers chargés de chercher les moyens de déjouer les intrigues des républicains dans un parlement futur, les mesures à prendre pour tirer un revenu permanent des propriétés des royalistes, et la meilleure manière de fixer la succession au protectorat.

(1) Jacques, Mémoires, I, 359. Thurloe, VII, 169, 176, 215.

(1) Thurloe, VII, 99, 100, 141, 295

(2) Thurloe, VII, 662.

Mais, parmi les neuf, il y en avait deux qui, connaissant ses infirmités croissantes, commençaient à former des projets pour leur propre agrandissement, et qui, en conséquence, prirent soin d'entraver et de prolonger les délibérations. Le comité siégea trois semaines. Ils ne prirent aucune décision sur les deux premières questions : quant à la troisième, ils votèrent, après une division, que le choix entre une succession héréditaire ou élective était indifférent. Cromwell, soupçonnant leurs motifs, se décida à dissoudre le comité (1) (8 juillet). Mais il n'établit pas de conseil à sa place, et ne chercha pas à arrêter le cours des événements. Les embarras de la trésorerie augmentèrent; et l'irrésolution du protecteur, jointe aux dangers qui menaçaient le gouvernement, ébranlèrent la confiance de Thurloe lui-même. Ce n'était qu'en élevant ses regards au ciel qu'il découvrait une lueur d'espérance, persuadé, comme il l'était, que ce Dieu qui avait protégé Cromwell pendant sa vie ne l'abandonnerait pas à la fin de sa carrière (2).

2° Aux soucis du gouvernement il faut ajouter les craintes continuelles d'être assassiné. Il est en effet extraordinaire que, pendant que l'on parlait de tant de conspirations ourdies contre lui, on n'attentât jamais à sa personne; mais la certitude que de pareils desseins avaient été formés, et que sa mort était de la plus haute importance pour ses ennemis, l'avait convaincu qu'il ne serait jamais en sûreté. Il multipliait ses précautions : il portait des armes défensives sous ses habits, des pistolets chargés dans sa poche; il cherchait à rester seul; et lorsqu'il ne pouvait éviter de donner audience, il observait d'un air sombre les yeux et les gestes de ceux qui lui parlaient. Il avait soin que ses mouvements ne fussent pas connus d'avance. Il remplissait sa voiture de personnes de sa suite; une escorte nombreuse le suivait, et il se faisait mener avec rapidité, se détournant souvent de la route à droite et à gauche, et revenant ordinairement par un chemin différent. Dans son palais, il inspectait souvent la garde de nuit, changeait de chambre à coucher, et avait soin que, outre la porte principale, il y eût toujours quelque autre issue par laquelle il pût s'échapper. Il avait souvent bravé la mort sans sourciller sur le champ de bataille; mais dans son palais son courage était abattu par la crainte continuelle d'ennemis inconnus et invisibles. Il passait les nuits dans un état d'inquiétude fébrile; le sommeil avait abandonné sa couche; et durant plus d'une année avant sa mort, nous voyons toujours l'insomnie assignée comme la cause qui produisait ses nombreuses incommodités, ou comme une circonstance qui les aggravait (1).

3° L'égoïsme de l'ambition ne détruit pas les sentiments plus doux des affections domestiques. Cromwell était sincèrement attaché à ses enfants; mais, entre tous, il préférait sa fille Élisabeth Claypole. La douceur de caractère de cette jeune femme avait un attrait singulier pour l'esprit altier et dominateur de son père; et sa piété timide recevait volontiers des leçons, sur des sujets de théologie mystique, de l'expérience du lord général (2). Mais elle se mourait alors d'une maladie interne très-douloureuse, qui était imparfaitement comprise par ses médecins; et le chagrin que lui causait

(1) Thurloe, VII, 146, 176, 192, 269. Le comité se composait, comme le dit Thurloe, de lord Fiennes, lord Fleetwood, lord Desborow, lord Chamberlayne, lord Whalley, M. le contrôleur, lord Goffe, lord Cooper, et de lui-même. P. 192. Sur ce choix, voici la remarque de Henry Cromwell : « Il n'y avait que sept sages; il paraît que vous les avez portés à neuf. Et, ayant appris leurs noms, je crois pouvoir mieux deviner ce qu'ils feront qu'un homme qui serait beaucoup plus habile que moi; car jamais un homme très-sage ne pourrait s'en douter. » P. 217.

(2) Thurloe, 153, 282, 295.

(1) Hist. de Clar., III, 646. Bates, Elench., 342. Welwood, 94.

(2) Le passage suivant d'une lettre de Cromwell à sa fille Ireton surprendra peut-être le lecteur : « Votre sœur Claypole est éprouvée (je l'espère de la miséricorde de Dieu) de pensées inquiétantes : elle voit sa propre vanité et son esprit charnel, et les déplore; elle cherche (je l'espère aussi) ce qui produira la satisfaction ; et chercher ainsi, c'est être de la meilleure secte après celle de ceux qui ont trouvé : et tous ceux qui auront cherché humblement et fidèlement trouveront à la fin. Heureux ceux qui cherchent, heureux ceux qui trouvent. Qui a jamais goûté combien le Seigneur est doux, sans sentir sa propre vanité et méchanceté? Qui a jamais goûté cette grâce qui lui appartient, et a pu sentir diminuer son désir, et être moins pressé d'en jouir pleinement? Mon cher cœur, sois toujours empressée : ne permets pas que ton mari, que quoi que ce soit refroidisse tes affections pour Jésus-Christ, » etc. etc. Harris, III, App., 515, édit. 1814.

la mort de son enfant en bas âge ajoutait à la violence de ses souffrances. Cromwell abandonna les affaires de l'État pour s'empresser d'aller à Hampton-Court consoler sa fille bien-aimée. Il lui faisait de fréquentes visites, restait longtemps dans son appartement, et, toutes les fois qu'il en sortait, paraissait être accablé de la plus profonde mélancolie. Il n'est pas probable que le sujet de leur conversation particulière fût exposé à être entendu par les oreilles profanes d'étrangers. On nous dit cependant qu'elle lui exprima ses doutes sur la justice « de la bonne vieille cause ; » qu'elle l'exhorta à restituer l'autorité souveraine à son maître légitime ; et que quelquefois, dans des moments de délire, elle l'alarmait par ce cri : « Sang ! » et par des prédictions de vengeance (1).

Élisabeth mourut. Le protecteur était déjà alité par la goutte, et, quoiqu'il eût prévu cet événement, plusieurs jours se passèrent avant qu'il pût se remettre du choc que cette perte lui fit éprouver (5 août). Il lui restait encore une fièvre lente, que l'on déclara une bâtarde (17 août). Un des médecins dit bas à un autre que son pouls était intermittent (24 août), ces paroles furent entendues du malade : il devint pâle, son visage se couvrit d'une sueur froide, et, demandant qu'on le mît au lit, il fit son testament privé. Le lendemain matin, il avait recouvré sa tranquillité ordinaire (25 août), et lorsqu'il eut reçu la visite de son médecin, ordonnant que tout le monde quittât sa chambre, excepté sa femme, qu'il tenait par la main, il dit : « Ne croyez pas que je meure : je suis sûr du contraire. » Alors, remarquant la surprise que ces mots excitaient, il ajouta : « Ne dites pas que j'ai perdu la raison : je vous dis la vérité. Je le tiens d'une autorité meilleure que toutes celles que peut vous fournir Galien ou Hippocrate. C'est la réponse de Dieu lui-même à nos prières, non pas aux miennes seules, mais à celles d'autres personnes qui ont près de lui plus de crédit que moi » (2). La même communication fut faite à Thurloe et aux différents membres de la famille du protecteur, et elle ne manqua pas d'être crue par des hommes qui étaient persuadés que, « dans d'autres circonstances, il lui avait été accordé des assurances pareilles, et qu'elles ne l'avaient jamais trompé » (1). C'est pourquoi son chapelain Goodwin s'écria : « O Seigneur ! nous ne te demandons pas sa guérison, tu nous l'as déjà accordée : ce que nous implorons à présent, c'est sa prompte guérison » (2).

Cependant, peu de jours après, leur confiance fut ébranlée. Pour changer d'air, il avait été transporté à Whitehall, en attendant que le palais de Saint-James fût prêt pour sa réception. Là, sa fièvre devint double tierce, et ses forces diminuèrent rapidement. Qui, se demandait-on, devait lui succéder ? Le jour de son inauguration, il avait écrit le nom de son successeur, et l'avait mis sous une enveloppe cachetée avec les armes du protectorat ; mais ce papier avait été perdu, ou soustrait, ou détruit. Thurloe se chargea de lui suggérer une seconde nomination ; mais l'état du protecteur, qui était toujours insensible ou dans le délire, ne lui en donna aucune occasion. On soupçonna pourtant qu'il avait des raisons secrètes pour ne pas s'ingérer dans une affaire aussi délicate (3).

La nuit du 2 septembre, Cromwell eut un intervalle lucide qui dura assez longtemps. On aurait pu croire qu'un homme dont les sentiments étaient si religieux aurait éprouvé quelques remords, lorsque du lit de la mort il portait ses regards sur la carrière extraordinaire et pleine d'événements de sa vie passée. Mais il avait adopté une doctrine admirablement calculée pour calmer et tranquilliser les doutes de sa conscience. « Dites-moi, s'adressant à Sterry, un de ses chapelains, est-il possible de déchoir de l'état de grâce ? — Cela n'est pas possible, répondit le ministre. — Alors, s'écria le mourant, je suis en sûreté ; car je sais que j'ai été une fois en état de grâce. » Dans cette conviction, il pria, non pas pour lui-même, mais pour le peuple de Dieu : « Seigneur, dit-il, quoique je ne sois qu'une misérable créature, je suis en relation avec toi par

(1) Hist. de Clarendon, III, 647 Bulstrode, 205. Heath, 408.

(2) Thurloe, VII, 321, 340, 351, 355. Bates, Elench., 413.

(1) Thurloe, VII, 355, 367, 376.

(2) Ludlow, II, 151.

(3) Thurloe, 355, 365, 366.

le moyen de ta grâce, et je puis et dois approcher de toi pour ton peuple. Tu as fait de moi un humble instrument pour leur faire quelque bien et travailler à ton service. Beaucoup d'entre eux m'ont estimé plus que je ne valais, quoiqu'il y en ait d'autres qui se réjouiraient de ma mort. Seigneur, de quelque manière que tu disposes de moi, continue, et ne cesse de leur faire du bien. Enseigne à ceux qui considèrent trop tes instruments, à compter davantage sur toi, et pardonne à ceux qui désirent fouler aux pieds la poussière d'un pauvre ver de terre, car ils sont aussi ton peuple» (1).

La nuit était orageuse : la violence du vent avait augmenté ; il soufflait avec la fureur d'un ouragan ; il avait déraciné des arbres dans le parc, et enlevé les toits des maisons dans la cité. Une si étrange coïncidence ne pouvait manquer, dans un siècle superstitieux, de donner lieu à des observations ; et quoique l'orage se fût étendu aux côtes de la Méditerranée, en Angleterre on le rapporta généralement à la mort du protecteur. Ses partisans affirmaient que Dieu ne voulait pas permettre qu'un si grand homme quittât ce monde sans auparavant avertir la nation de la perte qu'elle allait faire ; les «cavaliers» soutenaient, plus malicieusement, que les diables, «les princes de l'air,» se rassemblaient au-dessus de White-hall pour fondre sur l'âme du protecteur (2).

Le matin, de bonne heure, il retomba dans un état d'insensibilité. C'était son jour heureux, le 3 septembre, circonstance qui était une source de consolation pour ses parents attristés. Ils se disaient que c'était le 3 septembre qu'il avait vaincu les Écossais à Dunbar ; à l'anniversaire, il avait aussi défait les royalistes à Worcester, et enfin, à pareil jour, il était destiné à vaincre ses ennemis spirituels, et à recevoir la couronne de la victoire dans le ciel. Vers quatre heures de l'après-midi, il rendit le dernier soupir, au milieu des larmes et des lamentations de ceux qui l'entouraient. «Cessez de pleurer, s'écria le fanatique Sterry, vous devez plutôt vous réjouir. Il était votre protecteur ici-bas, il sera un protecteur encore plus puissant, à présent qu'il est avec le Christ, à la droite du Père.» Le grave et prudent Thurloe annonça cet événement par lettre au député d'Irlande, et avec la même confiance dans la sainteté de Cromwell : «Il est monté au ciel, embaumé dans les larmes de son peuple, et porté sur les ailes des prières des saints» (1).

Jusqu'au commencement du siècle présent, où l'on a vu s'élever cet homme étonnant, qui, par la splendeur de ses victoires et l'étendue de son empire, éclipsa tous les aventuriers qui l'avaient précédé, le nom de Cromwell n'avait point d'égal dans l'histoire de l'Europe civilisée. Les hommes regardaient avec une admiration mêlée de crainte l'homme fortuné qui, sans naissance, sans richesses, sans alliés puissants, avait réussi à s'emparer du gouvernement de trois puissants royaumes, et à imposer le joug de la servitude aux hommes mêmes qui avaient combattu à ses côtés pour se soustraire à l'autorité moins arbitraire de leur souverain héréditaire. Personne ne saurait nier que celui qui avait accompli une pareille entreprise ne fût un personnage extraordinaire ; et cependant, en l'examinant de près, nous ne découvrirons pas dans son caractère beaucoup de traits sublimes ou éblouissants. Cromwell n'était point le météore qui étonne et frappe de stupeur par l'éclat et la rapidité de sa course. Froid, prudent, calculateur, il s'avançait à la dérobée d'un pas lent et mesuré ; et, pendant qu'il gravissait avec un plaisir secret le sentier de la grandeur, il s'efforçait de faire croire qu'il était poussé, malgré lui, par une force extérieure et irrésistible, par la marche des événements, les besoins de l'État, la volonté de l'armée, et même par les décrets du Tout-Puissant. Il regardait la dissimulation comme la perfection de la sagesse humaine, et il en fit la clef de la voûte sur laquelle il éleva sa fortune (2). Il cacha, sous le prétexte d'attachement pour «la bonne vieille cause,» les mouvements de son ambition ; et ses menées secrètes pour acquérir

(1) Collection de passages sur feu son altesse pendant sa maladie, p. 12. L'auteur était Undervood, page de la chambre à coucher. Voyez aussi une lettre de Henry Cromwell. Thurloe, VII, 454. Ludlow, II, 153.

(2) Clarendon, 646. Bulstrode, 207. Heath, 408. Noble, I, 147, note.

(1) Ludlow, II, 153. Thurloe, VII, 373.

(2) Voyez des preuves de sa dissimulation dans Harris, III, 93-103, Hutchinson, 313.

l'autorité suprême pour lui et pour sa famille, furent représentées comme des efforts pour assurer à ses anciens frères d'armes les bienfaits de la liberté civile et religieuse, les deux objets importants qui leur avaient autrefois fait prendre les armes. Ainsi toute sa conduite n'était qu'artifice et déception. Il préparait ses plans longtemps d'avance; il étudiait les vues et les dispositions de ceux de l'influence desquels il avait quelque chose à espérer ou à craindre; et il employait tous les moyens pour se les concilier et les rendre même, à leur insu, les instruments aveugles de sa politique. A cette fin, il faisait des questions, ou laissait tomber des insinuations qu'ils pussent entendre; tantôt il les tenait à distance par un air de réserve ou de dignité, tantôt il les mettait hors de garde par sa condescendance, et peut-être par des bouffonneries (1). Quelquefois il s'adressait à leur vanité ou à leur avarice; quelquefois il leur exposait avec larmes (car il en répandait quand il le voulait) les calamités de la nation; et ensuite, quand il les voyait disposés à ses fins, au lieu de se rendre au conseil qu'il avait lui-même suggéré, il feignait de la répugnance, faisait des objections, et avançait des scrupules de conscience. Il cédait enfin; mais ce n'était qu'après s'être acquis par sa résistance le mérite de la modération, et le droit d'imputer son consentement à leur importunité plutôt qu'à sa propre ambition (2).

Exposé comme il l'était sans cesse aux machinations des royalistes et des niveleurs, qui désiraient également le précipiter des hauteurs où il s'était élevé, le grand objet de Cromwell fut de s'assurer de l'attachement de l'armée. Il lui devait l'acquisition de sa puissance, et par son moyen seul il pouvait en assurer la permanence. Et heureusement pour son dessein, cette armée, composée comme jamais armée ne l'avait été jusqu'alors et ne le fut depuis, révérait dans le lord protecteur ce qu'elle estimait le plus chez les siens, le langage et les pratiques de l'enthousiasme religieux. Les officiers supérieurs, les subalternes, les soldats, tous se donnaient pour des professeurs de religion. Parmi eux, toute faute publique contre la morale était punie avec sévérité; les exercices du culte religieux étaient aussi fréquents que ceux de leur profession militaire (1); dans le conseil, les officiers commençaient toujours par des prières improvisées; et l'on regardait comme une partie indispensable des préparatifs pour les combats, d'implorer avec une solennité convenable la protection du Dieu des armées. Ils considéraient leur cause comme celle de Dieu : s'ils combattaient, c'était pour sa gloire; s'ils étaient vainqueurs, c'était par la puissance de son bras. Parmi ces enthousiastes, Cromwell, comme il occupait le premier rang, était aussi prééminent en dons spirituels (2). La ferveur avec laquelle il priait, l'onction avec laquelle il prêchait, excitaient leur admiration et leur faisaient répandre des larmes. Ils le regardaient comme le favori de Dieu, sous la direction spéciale du Saint-Esprit, et honoré de communications avec le ciel; et lui, de son côté, avait soin d'entretenir et de fortifier ces impressions par la piété de son langage, par le sévère décorum de sa cour, et par son zèle pour la propagation des sentiments religieux.

Il n'était pas difficile de persuader à des esprits ainsi disposés que le triomphe final de «leur cause» dépendait de l'autorité du général sous lequel ils avaient été victorieux, tandis que la jouissance complète de «cette liberté religieuse» dont ils faisaient si grand cas les rendait moins jaloux de l'autorité arbitraire qu'il exerçait quelquefois. Dans ses discours publics, il leur rappelait sans cesse que, quoique la religion n'eût pas été la première cause de

(1) Voyez-en des exemples dans l'Elench. de Bates, 344. Cowley, 95. Ludlow, I, 207. Whitelock, 656. Procès d'État, V, 1131, 1199.

(2) Voyez Ludlow, I, 272, 311, 313, 314, 317.

(1) La discipline de l'armée était telle qu'il n'eut «pas été permis à un homme qu'on eût pu croire coupable de pareilles fautes d'y rester» (Discours de Cromwell au parlement en 1654). Cela étonnait les étrangers. «Certa «singulis diebus tum fundendis Deo precibus, tum au«diendis Dei præconiis erant assignata tempora» (Parallelum Olivæ apud Harris, III, 12). «È certo ad ogni «modo, che le truppe vivono con tanta esattezza, come «se fossero fraterie de' religiosi.» Sagredo, Ms.

(2) «Religioso ad estremo nell'esteriore, predica con «eloquenza ai soldati, li persuade a vivere secondo la «legge d'Iddio, e per rendere più efficace la persuasione, «si serve ben spesso delle lagrime, pian[illegible] «cati altrui che li proprii.» Ibid. Ludlo[illegible]

la dernière guerre civile, cependant «Dieu avait bientôt amené les choses au point» qu'au milieu du tumulte des combats, et des difficultés et des dangers de la guerre, la récompense à laquelle ils aspiraient était la liberté de conscience; qu'ils jouissaient de cette liberté dans toute son étendue sous son gouvernement, quoiqu'ils n'eussent jamais pu l'obtenir avant d'avoir placé l'autorité suprême entre ses mains (1). Le mérite qu'il s'arrogeait ainsi était reconnu lui appartenir par le grand nombre des saints : c'était le charme au moyen duquel il les rendait aveugles sur son ambition et obéissants à sa volonté, la machine dont il se servit pour élever et ensuite affermir l'édifice de sa grandeur.

Quant à la liberté civile, le protecteur n'en pouvait pas parler aussi hardiment. Il reconnaissait, il est vrai, son importance : elle n'était inférieure qu'à celle de la liberté religieuse; mais enfin, puisqu'elle était moins importante, s'il s'agissait de choisir entre elles, elle devait céder à la première. Il soutenait que, sous son gouvernement, on n'avait rien omis pour assurer les droits des individus, autant que cela était compatible avec la sûreté de toute la nation. Il avait réformé la chancellerie; il s'était efforcé d'abolir les abus dans les lois; il avait mis en place des juges savants et intègres, et il avait veillé à ce que, dans tous les cas ordinaires, la justice fût administrée d'une manière impartiale entre les parties. En effet, cela était vrai : mais il était vrai aussi que par ses ordres on avait arrêté et mis en prison des personnes sans cause légitime; qu'on avait assemblé des jurys subornés; que des prisonniers, qui avaient été déclarés non coupables dans leur procès, avaient été envoyés en prison dans des lieux hors de la juridiction des cours de justice; que l'on avait levé des impôts sans l'autorité du parlement; que l'on avait établi un tribunal très-inconstitutionnel, la haute cour de justice, et que les majors généraux avaient été investis de pouvoirs excessivement oppressifs et arbitraires (2). Ces actes de despotisme qu'on lui imputait l'obligèrent à se disculper, et il allégua pour excuse, comme le feront toujours tous les despotes, des raisons d'État, la nécessité de sauver une partie pour conserver le tout, et la conviction qu'il avait qu'un «peuple béni de Dieu, régénéré par plusieurs jugements, formant le troupeau et les agneaux du Christ, préférerait sa sûreté à ses passions, et sa sécurité réelle à quelques formes.» Et il n'adressait pas inutilement ces raisonnements à des hommes qui avaient abandonné leur jugement à sa direction, et qui n'étaient que peu sensibles aux injustices qu'éprouvaient les autres, tant que l'on représenterait ces injustices comme nécessaires à leur propre bien-être.

Quelques écrivains ont prétendu que Cromwell dissimulait en matière de religion ainsi qu'en politique, et que, lorsqu'il voulait bien jouer le rôle d'un saint, il affectait, pour des motifs intéressés, un caractère que d'ailleurs il méprisait. Mais la conduite uniforme de sa vie contredit cette supposition. Longtemps avant de s'occuper des disputes entre le roi et le parlement, l'enthousiasme religieux avait fait une profonde impression sur son esprit (1) : il se manifesta continuellement pendant sa longue carrière, dans le sénat et dans les camps; et il se montra d'une manière frappante dans ses discours et dans ses prières, la dernière soirée de sa vie. On doit cependant faire observer qu'il fit accorder sa religion avec son ambition : s'il était persuadé que la cause qu'il avait embrassée était la cause de Dieu, il croyait aussi que Dieu l'avait choisi pour être l'heureux champion de cette cause. Ainsi l'honneur de Dieu était identifié avec son propre avancement; et les artifices que sa politique lui suggérait étaient sanctifiés à ses yeux par le but final auquel il visait : répandre des sentiments de religion et établir le règne du Christ parmi les hommes (2).

(1) Voyez particulièrement son discours au second parlement, imprimé par Henry Hills, 1654.

(2) « Le juge Rolles, dit Challoner, fut privé de sa place d'une manière astucieuse. Trois dignes légistes furent envoyés à la Tour. Il leur en coûta 50 livres sterl. à chacun pour avoir plaidé la cause d'un client. Un nommé Portman fut emprisonné deux ou trois ans sans cause. Plusieurs personnes furent enlevées de leur lit et conduites, personne ne sait où. » Journal de Burton, IV, 74.

(1) Warwick, 249.

(2) L'ambassadeur vénitien observe que, durant le protectorat, Londres avait l'apparence d'une ville de garnison, où l'on ne voyait que les pas mesurés des sol-

CHAPITRE XIX.

Richard Cromwell protecteur. — Parlement convoqué. — Il est dissous. — Gouvernement militaire. — Long parlement rétabli. — Il est de nouveau renvoyé. — Restauré encore une fois. — Monk à Lo .dres. Admission des membres exclus. — Le long parlement est dissous. — Le parlement-convention. — Restauration de Charles II.

Cromwell laissa deux fils de sa femme Élisabeth Bourchier, Richard et Henry. Les commencements de la carrière de ces deux jeunes gens offrirent un contraste remarquable. Pendant la guerre civile, Richard demeurait au temple, fréquentait les «cavaliers,» et passait son temps dans les plaisirs et la débauche. Henry s'était rendu aux quartiers de son père; et son avancement fut si rapide, qu'à l'âge de vingt ans il avait le brevet de capitaine dans le régiment des gardes de Fairfax, le lord général. Après l'établissement de la république, Richard se maria, et, s'étant retiré dans la maison de son beau-père, à Hursley dans le Hampshire, il s'adonna aux occupations ordinaires des gentlemen de campagne. Henry accompagna son père dans la conquête de l'Irlande, pays qu'il gouverna ensuite, d'abord avec le rang de major général, ensuite avec celui de lord député. Ce ne fut que dans la seconde année du protectorat que Cromwell parut se rappeler qu'il avait un fils aîné: il le nomma à une place de lord du commerce, ensuite chancelier de l'université d'Oxford, et enfin il le créa membre de la nouvelle chambre des pairs. Comme ces dignités étaient bien inférieures à celles qu'il prodiguait à d'autres personnes alliées à sa famille, on jugea qu'il n'avait qu'une mince opinion des talents de Richard. On pourrait conclure avec plus de probabilité qu'il craignait d'exciter la jalousie de ses officiers, et qu'il évitait avec soin tout ce qui aurait pu confirmer le soupçon généralement répandu qu'il avait le dessein de rendre le protectorat héréditaire dans sa famille.

Aussitôt qu'il fut mort, le conseil s'assembla; et le résultat de la délibération fut l'ordre de proclamer Richard Cromwell protecteur, motivé sur ce que feu son altesse l'avait désigné pour son successeur dans cette dignité (1). Il ne s'éleva pas un seul murmure d'opposition. La cérémonie fut partout célébrée avec toutes les formes d'usage pour annoncer l'avénement d'un nouveau souverain; et les adresses de condoléance et de félicitation affluèrent de la part de l'armée et de la marine, de cent églises congréganistes, et de la part des bourgs, cités, et comtés. On eût dit que les Bretons, nés libres, avaient été transformés en une nation d'esclaves. Tous ces écrits étaient conçus dans le style de l'adulation la plus outrée, ornés d'allusions forcées tirées des Écritures, et de toute l'extravagance et l'hyperbole orientale: «Leur soleil avait disparu, mais la nuit ne lui avait pas succédé. Ils avaient perdu le père nourricier dont la main avait brisé le joug de l'esclavage qui pesait sur le

dats, l'on n'entendait que le son des tambours et des trompettes. «Il decoro et grandezza di Londra ha molto «cangiato di faccia: la nobiltà che la rendeva conspicua «sta divisa per la campagna, et la delicatezza della corte «la più sontuosa et la più allegra del mondo, frequentata «da principali dame, et abundante nelli più scelti tratte- «nimenti, è cangiata al presente in una perpetua marchia «et contromarchia, in un incessante strepito di tamburi «e di trombe, et in stuolo numeroso di soldati et officiali «diversi ai posti.» Sagredo, lettre interceptée, dans Thurloe, II, 670.

(1) Il paraît qu'il existe de bonnes raisons de douter de la vérité de cette assertion. Thurloe, il est vrai, annonce (VII, 372) à Henry Cromwell que son père avait nommé Richard son successeur, le lundi précédent; mais cette lettre fut écrite après que Richard eut été proclamé, et son contenu ne peut se concilier avec les lettres qui l'avaient précédée. Nous en avons une du lord Falconberg, en date du lundi, qui marque qu'il n'y avait pas eu de nomination, et que Thurloe avait promis de la suggérer; mais qu'il était probable qu'il ne remplirait pas sa promesse (ibid., 365); et une autre de Thurloe lui-même à Henry Cromwell, dans laquelle il lui mande la même chose sur la nomination (ibid., 364). On pourrait peut-être dire que Richard fut nommé le lundi, après que les lettres eurent été écrites; mais il y a une seconde lettre de Thurloe, datée du mardi, où il est dit que le protecteur était toujours incapable de s'occuper d'affaires publiques, et qu'il craignait que les choses ne restassent, jusqu'à la mort de son altesse, dans l'état qu'il avait détaillé dans sa lettre du lundi (ibid., 366). On prétendit plus tard que la nomination avait eu lieu dans la nuit qui précéda la mort du protecteur, en présence de quatre membres du conseil (Falconberg, dans Thurloe, 375, et Warwick, ibid., 415); mais ce dernier ajoute que bien des personnes doutent qu'il y ait jamais eu de nomination.

cou et la conscience des saints. La Providence, d'un seul coup funeste, avait ôté la respiration à leurs narines, et fait tomber leurs têtes de leurs épaules; mais elle leur avait donné en retour la branche la plus noble de cette illustre souche, un prince distingué par la beauté de sa personne, plus encore par les qualités éminentes de l'esprit. Le feu protecteur avait été un Moïse pour conduire le peuple de Dieu hors de la terre d'Égypte : son fils serait un Josué qui les conduirait à une position plus complète de la vérité et de la justice. Élie avait été enlevé au ciel : Élisée restait sur la terre, héritier de son manteau et de son esprit!» (1)

Les royalistes, qui s'étaient flattés que tout l'édifice de la puissance du protecteur s'écroulerait à la mort de Cromwell, virent avec étonnement l'assentiment général donné à la succession de Richard; et les princes étrangers, qui avaient par prudence sollicité l'amitié du père, s'empressèrent alors d'offrir leurs félicitations à son fils (14 septembre). Cependant, quoique l'horizon parût serein et calme, un œil expérimenté pouvait facilement découvrir les éléments d'un orage prochain. Les officiers tenaient des assemblées secrètes; on faisait répandre sourdement des doutes sur la nomination de Richard par son père; et l'on faisait encourager parmi les militaires l'opinion que, comme la république était l'ouvrage de l'armée, la première charge de cette république appartenait au chef militaire; que c'était pour cette raison que le protectorat avait été donné à Cromwell; mais que son fils n'était pas militaire, n'avait jamais tiré l'épée pour la cause, et que c'était déshonorer, déshériter les hommes qui avaient tant souffert et tant répandu de sang dans la lutte, que de permettre que le pouvoir suprême lui fût dévolu.

Il est probable que ces plaintes avaient été suggérées; il est certain qu'elles furent fomentées par Fleetwood et ses partisans, les colonels Cooper, Berry, et Sydenham. Fleetwood était brave à la guerre, mais irrésolu dans les conseils. Il désirait avec ardeur s'emparer du pouvoir, mais il était sans cesse arrêté par des scrupules de conscience; attaché par principes au républicanisme, mais prêt à consentir à tous changements, sous prétexte de se soumettre aux décrets de la Providence. Cromwell, qui le connaissait, l'avait élevé au commandement en second de l'armée, et avait nourri son ambition de l'espoir éloigné et trompeur de lui succéder dans la magistrature suprême. Le protecteur mourut, et Fleetwood, au lieu d'agir, hésita, pria, délibéra : il laissa passer le moment propice, acquiesça à la décision du conseil en faveur de Richard; et ensuite, se repentant de sa faiblesse, il chercha, pour se dédommager de ce qu'il avait perdu, à restreindre l'autorité du protecteur dans les bornes de l'administration civile, et à se faire donner à lui-même, sans aucun partage, le commandement absolu de l'armée. Sous le dernier gouvernement, l'on avait blâmé et défendu les assemblées d'officiers militaires : sous le nouveau, on les invita à se réunir pour délibérer; et, dans une assemblée de plus de 200 individus, ils présentèrent à Richard une pétition, dans laquelle ils demandaient qu'aucun officier ne pût être destitué sans la sentence d'un conseil de guerre, et que le commandement en chef de l'armée et le pouvoir de nommer aux emplois fussent confiés à quelqu'un qui, par ses services passés, eût prouvé son attachement pour la cause. Plusieurs personnes conseillèrent à Richard d'anéantir d'abord les espérances des factieux, en faisant arrêter et emprisonner leurs chefs; mais des avis plus modérés prévalurent; et, dans un discours ferme, mais conciliant, composé par le secrétaire Thurloe, il répondit (14 octobre) que pour satisfaire leurs désirs, il avait nommé son parent Fleetwood lieutenant général des armées; mais qu'il ne pouvait se départir du commandement en chef, et du droit d'accorder et de reprendre les brevets, sans violer la « pétition et avis, » acte en vertu duquel il tenait l'autorité suprême. Pendant quelque temps, ils parurent satisfaits; mais les principaux officiers ne cessèrent pas de se réunir dans la chapelle à Saint-James, sous prétexte de prier, mais en effet pour délibérer. On fit naître de nouvelles jalou-

(1) Les ministres de l'Église écossaise à Édimbourg, au lieu de se joindre à ces adresses, firent des prières, le dimanche suivant, pour que « le Seigneur daignât prendre pitié des exilés, et de ceux qui étaient dans la captivité, et les fît revenir avec des gerbes de joie; qu'il délivrât tout son peuple du joug de Pharaon et des tyrans de l'Égypte; qu'il exterminât leurs oppresseurs, et hâtât l'époque de leur délivrance. » Thurloe, VII, 416.

sies : on répandit le bruit qu'un autre commandant (c'est d'Henry Cromwell que l'on voulait parler) serait placé au-dessus de Fleetwood; Thurloe, Pierrepoint, et Saint-John, furent dénoncés comme des conseillers perfides; et il devint évident à tous les observateurs attentifs que les deux partis en viendraient nécessairement bientôt à se heurter. Le protecteur pouvait compter sur les armées d'Irlande et d'Écosse. En Irlande, son frère Henry gouvernait sans opposition; en Écosse, Monk, par sa manière judicieuse de distribuer les troupes et sa vigilance à maintenir la discipline, avait ôté aux mécontents les moyens de tenir des assemblées, et de correspondre entre eux. En Angleterre, il était sûr des services de huit colonels, et par conséquent, comme on le supposait à tort, de leurs régiments respectifs, formant la moitié de l'armée régulière; mais ses adversaires disposaient de l'autre moitié, étaient en majorité dans le conseil, et voyaient tous les jours leur nombre se grossir d'hommes qui penchaient secrètement vers les principes républicains, ou cherchaient à se recommander au parti qu'ils croyaient devoir remporter l'avantage dans la lutte qui allait s'engager (1).

Les funérailles du feu protecteur vinrent détourner l'attention du public de ces intrigues. Il fut résolu qu'elles surpasseraient en magnificence celles de tous les souverains précédents; et, dans cette intention, elles furent célébrées avec le cérémonial que l'on avait observé aux obsèques de Philippe II d'Espagne. Somerset-house fut choisi pour la première partie de l'exposition. Les spectateurs (26 sept.), après avoir traversé trois salles tendues de drap noir, étaient admis dans la chambre funèbre : on y voyait, entourée de cierges allumés, l'effigie de Cromwell revêtue des habillements royaux, et couchée sur un lit de parade, qui couvrait ou était censé couvrir le cercueil. De chaque côté étaient placées différentes parties de ses armes; dans une de ses mains était le sceptre, dans l'autre le globe, et derrière la tête une couronne impériale reposait sur un coussin placé sur un trône. Cependant, malgré toutes les précautions que l'on put prendre, on fut obligé d'enterrer le corps avant le jour fixé; et le cercueil fut secrètement déposé de nuit dans un caveau à l'extrémité occidentale de la nef du centre dans l'abbaye de Westminster, sous le magnifique cénotaphe qu'on y avait récemment érigé. L'effigie fut ensuite transférée dans une salle plus spacieuse : au lieu d'être couchée comme auparavant, on la plaça debout, et elle parut devant les spectateurs non-seulement avec les emblèmes de la royauté dans les mains, mais avec la couronne sur la tête. Ce spectacle fut exposé aux yeux du public pendant huit semaines. Comme le jour fixé pour les obsèques approchait, il se répandit le bruit qu'il y aurait un soulèvement pendant la cérémonie; mais on eut soin de border les rues de gardes tirés des régiments les plus sûrs (23 nov.); et la procession, composée des principaux de la cité et de l'armée, des officiers d'État, des ambassadeurs étrangers, et des membres de la famille du protecteur, défila sans interruption; l'effigie, portée sur un char, au lieu du corps, fut placée avec la solennité convenable sur le catafalque dont nous avons déjà parlé. C'est ainsi que la fortune se joua des projets ambitieux de Cromwell. Après sa mort, elle prodigua à ses restes les honneurs de la royauté qu'elle lui avait refusés pendant sa vie; et ensuite, dans le court espace de quelques mois, elle reprit ses dons, et lui donna, au lieu d'une couronne, une corde; au lieu du monument royal à l'abbaye, une fosse ignominieuse à Tyburn (1).

Avant de passer aux événements d'une plus grande importance dans l'intérieur du pays, nous allons présenter au lecteur un aperçu rapide des relations qui existaient entre l'Angleterre et les puissances étrangères. La guerre

(1) Pour ces détails, voyez les lettres dans Thurloe, VII, 386, 406, 413, 5, 434, 6, 7, 3,447, 450, 2, 3, 4, 462, 490, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 500, 510, 511. Telle était la méfiance entre les partis, que Richard et son frère Henry n'osaient pas correspondre par lettres. « Je ne doute pas que toutes les lettres destinées pour votre altesse ou venant d'elle, que l'on pourra soupçonner de traiter d'affaires seront ouvertes. » 454. Pour les principes que professaient alors les niveleurs, voyez la note DD à la fin du volume.

(1) Thurloe, VII, 528, 9. Carrington, apud Noble, I, 360-569. Il fut dépensé en drap noir, seulement dans cette occasion, la somme de 6,929 liv. st. 6 sh. 5 d., environ 163,000 fr. Biblioth. de Stowe, II, 448. Je ne fais pas mention des contes ridicules sur l'enlèvement du corps du protecteur.

qui avait duré si longtemps entre les couronnes rivales de France et d'Espagne tirait vers sa fin : Louis ne regardait plus les secours de l'Angleterre comme un objet important; et il laissa expirer, à l'époque stipulée, le traité d'alliance entre les deux puissances, qu'on avait jusqu'alors renouvelé d'année en année. Mais dans le nord de l'Europe, des objets importants appelaient l'attention du protecteur (août) : le roi de Suède, après une courte paix, venait encore une fois de tirer l'épée contre son ennemi le roi de Danemark; et les intérêts du commerce des États maritimes étaient gravement compromis par ce différend. L'Angleterre et la Hollande se préparèrent à secourir leurs alliés respectifs : une escadre hollandaise se joignit aux Danois, pendant qu'une division anglaise faisait voile sous les ordres d'Ayscue, pour aider le monarque suédois. La rigueur de l'hiver força Ayscue à revenir; mais aussitôt que la navigation fut libre, deux flottes considérables furent envoyées dans la mer Baltique, l'une par le protecteur, l'autre par les États; et Montague, l'amiral anglais, reçut la commission difficile et délicate, non-seulement d'observer les mouvements des Hollandais, mais encore de les contraindre à ne pas attaquer les Suédois, sans cependant leur fournir de prétexte de commencer les hostilités contre lui-même. Il réussit à exécuter cette partie des ordres qu'il avait reçus; mais aucune offre de médiation ne put engager les monarques belligérants à se réconcilier; et nous retrouverons Montague encore occupé à croiser dans la Baltique, à l'époque où Richard, dont il tenait son commandement, sera forcé d'abdiquer la dignité de protecteur (1).

Peu de jours après les obsèques de son père, le public vit avec surprise le protecteur convoquer un nouveau parlement (30 novembre). « Comment, se demandait-on, Richard pouvait-il espérer de gouverner une pareille assemblée, entreprise que n'avaient pu faire réussir le génie et l'autorité de son père? » Le gouvernement reconnaissait la difficulté de la tâche; mais les arrérages dus à l'armée, l'épuisement du trésor, et la nécessité de chercher de l'appui contre les projets des officiers, le forcèrent à en hasarder l'essai, et il se flatta de l'espoir de réussir, en évitant l'écueil sur lequel, d'après l'avis de ses conseillers, la politique de son père avait fait naufrage. Olivier avait adopté le plan de représentation préparé par le long parlement, avant sa dissolution. Ce plan, en privant les bourgs les moins considérables de leurs franchises électives, et en augmentant le nombre des députés des comtés, avait rendu les élections plus indépendantes du gouvernement : Richard, sous prétexte d'accorder une faveur à la nation, revint à l'ancien système; et, si nous devons ajouter foi aux calculs de ses adversaires, les bourgs ne nommèrent pas moins de cent soixante députés sous l'influence de la cour et de ses partisans. Mais on n'eût pu sans danger suivre le même système dans les pays conquis, l'Irlande et l'Écosse : il fut donc décidé que chacun de ces deux pays nommerait trente représentants; et, comme les élections se firent sous les yeux des commandants des armées, les députés, à l'exception d'un seul, se montrèrent les serviteurs dociles du gouvernement (1).

(1659) On remarqua cependant comme un présage d'assez mauvais augure que, lorsque le protecteur, à l'ouverture du parlement, fit ordonner aux communes de se rendre à la chambre des pairs, la moitié des membres refusa d'obéir (27 janv.). Ils ne voulaient pas sanctionner par leur présence l'existence d'une autorité dont ils avaient l'intention de disputer la légalité, ni admettre la supériorité du rang des nouveaux pairs, qui étaient les représentants du protecteur, sur celui des communes, représentants de la nation. Aussitôt que la chambre basse fut constituée, elle se partagea en trois partis distincts : 1° les partisans du protecteur, formant à peu près la moitié du nombre des membres. Il leur avait été recommandé d'adhérer inviolablement aux clauses de l'humble « pétition et avis, » et de considérer comme base inaltérable de la constitution le gouvernement d'un seul, avec l'aide de deux chambres. 2° Les

(1) Journal de Burton, III, 576. Thurloe, VII, passim. Lettres de Carte, II, 157-182. Londorp, VIII, 635, 708. Dumont, VI, 244, 252, 260.

(1) Thurloe, VII, 541, 550. Ludlow, II, 170. Confusion de l'Angleterre, p. 4. Londres, 1659. Bethel, Court récit, 340.

républicains, qui ne comptaient pas cinquante membres, compensaient la faiblesse de leur nombre par leur énergie et leur éloquence. Vane, Hazlerig, Lambert, Ludlow, Nevil, Bradshaw, et Scot, discutaient avec facilité, connaissaient les formes parlementaires, et ne cessaient d'épier les occasions de profiter des fautes que l'ignorance ou l'inexpérience de leurs adversaires leur faisait commettre. Avec eux votait Fairfax, qui, après avoir vécu longtemps dans la retraite, reparaissait sur la scène. Toujours assis à côté d'Hazlerig, il était l'écho de ses opinions; et il joua son rôle avec tant d'art, sut si bien se concilier leur confiance, que, quoiqu'il fût royaliste au fond du cœur, il était destiné par ce parti à la place de lord général, dans le cas de l'expulsion ou de l'abdication de Richard. 3° Les « modérés ou neutres » tenaient, par leur nombre, le milieu entre les partisans du protecteur et les républicains. Il y en avait parmi eux plusieurs qui balançaient entre les deux partis, mais le plus grand nombre étaient secrètement des « cavaliers » qui, par obéissance aux ordres de Charles, avaient obtenu des places dans la chambre, ou des jeunes gens qui, n'ayant pas de principes fixes de politique, se laissaient conduire par les suggestions des « cavaliers. » Hyde, dans des instructions qu'il avait fait passer à ces derniers, leur avait recommandé d'entraver les plans du protecteur, en dénonçant à la chambre les atteintes portées aux lois sous la dernière administration, en mettant en accusation Thurloe et les principaux ministres d'État, en excitant des dissensions entre les gens de la cour et les républicains, et en jetant le poids de leur influence dans la balance, tantôt en faveur d'un parti, tantôt en faveur de l'autre, selon qu'il paraîtrait le plus avantageux aux intérêts du royal exilé (1).

Les pairs, connaissant combien leur position était précaire, prirent soin de ne pas provoquer l'hostilité des communes. Ils n'envoyèrent pas de messages, ne passèrent point de bills; mais, s'occupant de questions de religion au lieu d'affaires d'État, ils trouvèrent moyen de passer le temps à discuter sur les mérites d'un catéchisme national, sur le péché qu'il y avait à permettre des représentations théâtrales, et sur les corruptions papales que l'on supposait se trouver dans le rituel (1). Dans la chambre basse, le premier sujet qui mit en évidence la force des différents partis fut un bill qui, sous prétexte de reconnaître Richard Cromwell pour légitime successeur de son père, aurait engagé le parlement à acquiescer à la forme existante de gouvernement. Les hommes à principes républicains prirent aussitôt l'alarme. Ils n'avaient pas d'aversion pour Richard personnellement; ils respectaient les vertus de sa vie privée, et désiraient la prospérité de sa famille: « mais, demandaient-ils, où était la preuve que l'on eût observé les clauses de « l'humble pétition et avis? » où était l'acte de sa nomination par son père? où étaient les témoins qui l'avaient vu signer? D'ailleurs, qu'était l'acte même appelé humble pétition et avis? Un acte sans force dans une affaire d'une aussi haute importance, et passé à une très-faible majorité dans une chambre d'où l'on avait illégalement expulsé cent membres dûment élus. Enfin, de quel droit la chambre des communes avait-elle reconnu, soit dans une autre chambre, soit à un homme seul, le pouvoir d'annuler ses actes? Un semblable pouvoir détruisait la souveraineté du peuple, exercée par ses représentants. Le peuple les avait envoyés au parlement avec le pouvoir de faire des lois pour le bien-être public; mais il ne leur avait pas donné celui d'anéantir le premier et plus précieux droit de leurs constituants. » Chaque jour la discussion s'échauffait de plus en plus, et devenait plus personnelle : on avançait des accusations, et les accusés récriminaient; les républicains énuméraient les abus et les actes d'oppression commis sous le gouvernement du feu protecteur : les partisans de la cour répondaient par des exemples pareils de la conduite de leurs adversaires sous le long parlement; les orateurs, dans le grand nombre de questions incidentes, perdaient de vue l'objet principal; et le président, après huit jours de discussion, déclara

(1) Thurloe, I, 766; VII, 562, 604, 5, 9, 615, 6. Pap. de Clarend., III, 423, 4, 5, 8, 432, 4, 6. Il y avait quarante-sept républicains, de cent à cent quarante faux républicains et neutres, soixante et douze légistes, et plus de cent fonctionnaires publics. Ibid., 440.

(1) Thurloe, 559, 609, 615.

qu'il était égaré dans un labyrinthe de confusion, auquel il ne voyait pas d'issue. Fatigués par ces longs débats, les députés consentirent enfin à un accommodement (14 février) : il fut convenu que la reconnaissance de Richard, comme protecteur, ferait partie d'un bill futur; mais que ses prérogatives seraient limitées de manière à assurer les libertés de la nation. Les deux partis en déclarèrent leur satisfaction. Le champ restait ouvert aux républicains pour plaider la cause de leurs doctrines de prédilection; et les partisans du protecteur avaient avancé d'un pas, et comptaient qu'il les conduirait à de plus grands avantages (1).

Après avoir pris une décision sur la charge de protecteur, les députés s'occupèrent de la constitution et des pouvoirs de l'autre chambre; et comme cette question était intimement liée avec la précédente, elle fut discutée avec la même chaleur et la même opiniâtreté. L'opposition en appelait à l'engagement qu'un grand nombre de membres avaient pris; soutenait que le droit de convoquer une autre chambre avait été personnel au feu protecteur, et ne devait pas passer à ses successeurs; insistait sur l'absurdité qu'il y aurait à céder une voix négative sur leurs actes à un corps de conseillers créé par eux-mêmes, et prétendait prédire qu'un protecteur, avec un revenu annuel de 1 million 300,000 liv. sterling, et une chambre des pairs choisie par lui-même, devait nécessairement, dans peu d'années, disposer des libertés de la nation. Lorsque, après neuf jours de débats (10 mars), l'orateur allait proposer la question, sir Richard Temple, partisan secret du roi, demanda que les soixante membres de l'Écosse et de l'Irlande, qui tous étaient du parti de la cour, se retirassent. «Il était, dit-il, douteux, d'après l'illégalité de leur élection, qu'ils eussent jamais eu le droit de prendre place dans la chambre; mais il était certain que, comme représentants d'autres nations, ils ne pouvaient pas réclamer de voter sur une question de si haute importance pour le peuple d'Angleterre.» Ainsi s'éleva entre les partis un nouveau sujet de discorde (23 mars); onze jours se passèrent avant que les membres irlandais et écossais pussent obtenir la liberté de voter (28 mars); ensuite on en mit encore cinq à décider la question sur l'autre chambre. Les nouveaux lords n'eurent pas lieu d'être très-satisfaits du résultat : ils furent, il est vrai, reconnus comme formant provisoirement une des chambres du parlement; mais il n'y eut rien de décidé sur leur droit à la pairie, à une voix négative, et à prendre place aux parlements à venir. Les communes consentirent à «traiter d'affaires avec eux» (phrase nouvelle d'une signification vague), durant le parlement, mais en réservant les droits de ceux des anciens pairs qui avaient été fidèles à leur cause (8 avril); et en outre, quelques jours plus tard, ils arrêtèrent qu'en traitant d'affaires avec l'autre chambre, on ne lui reconnaîtrait aucune supériorité, et que l'on ne recevrait aucun message de sa part, s'il n'était apporté par les membres eux-mêmes (1).

Dans ces deux circonstances (la reconnaissance du protecteur et celle des deux chambres du parlement), les royalistes, à quelques exceptions près, avaient voté en faveur de la cour, croyant qu'une pareille forme de gouvernement était un pas de fait vers la restauration du roi. Mais sur toutes les autres questions, toutes les fois qu'ils avaient eu l'espoir d'embarrasser la marche des ministres, ou d'exciter le mécontentement du peuple, ils soutinrent avec zèle le parti républicain. Il fut prouvé que, pendant que le revenu avait doublé, les dépenses avaient augmenté dans une proportion plus grande encore; on fit des plaintes d'actes d'oppression, de prodigalité, de concussion, et de tyrannie dans la perception de l'excise; on blâma avec sévérité la conduite inhumaine de ceux qui avaient fait vendre comme esclaves aux colons des Indes occidentales, les personnes qui déplaisaient au gouvernement (2); le comité des griefs dénonçait

(1) Journaux, février, 1, 14. Thurloe, 603, 9, 10, 5, 7. Pap. de Clar., III, 424, 6, 9. Dans le Journal de Burton, cette discussion remplit près de deux cents pages, III 87, 287.

(1) Journaux, 18 février; 28 mars; 5, 6, 8 avril. Thurloe, 615, 26, 30, 40, 47. Pap. de Clar., III, 429, 432. Journal de Burton, III, 317-369, 403-424, 510-591; IV, 7-41, 46-147, 163-243, 293, 351, 375.

(2) Pap. de Clarendon, III, 429-432. Thurloe, 647. Journal de Burton, III, 448; IV, 255, 263, 301, 403, 429.

chaque jour des actes d'extorsion; il fut ordonné de faire le procès à Boteler, accusé d'oppression dans sa charge de major général; on menaça de mettre Thurloe en accusation pour conduite illégale dans son emploi de secrétaire d'État. Mais en même temps que ces actes réveillaient les espérances et satisfaisaient le ressentiment du peuple, ils répandirent l'alarme dans l'armée : tous ceux qui se sentaient coupables d'avoir abusé de la force des armes commencèrent à trembler pour leur propre sûreté; et une fermentation extraordinaire, présage certain de violences militaires, se fit remarquer parmi les états-majors des divers régiments.

Les officiers généraux avaient été jusqu'alors partagés entre Whitehall et Wallingford-House, demeures de Richard et de Fleetwood. A Whitehall, le lord Falconberg, beau-frère du protecteur; Charles Howard, qu'Olivier avait élevé au rang de vicomte (1); Ingoldsby, Whalley, Goffe, et quelques autres, formaient un conseil militaire dont le but était de conserver l'ascendant de Richard dans l'armée. A Wallingford-House, Fleetwood et ses partisans délibéraient sur les moyens d'ôter le commandement militaire au protecteur, et de le réduire à n'être qu'un magistrat civil; mais sur ces entrefaites, l'on vit paraître à Saint-James un troisième conseil plus nombreux que les deux premiers, composé de la plus grande partie des officiers inférieurs, dirigé secrètement par les intrigues de Lambert, qui, n'ayant pas lui-même d'emploi militaire, s'abstenait de prendre place parmi eux, et ouvertement par l'influence de Desborough, homme hardi et téméraire, qui commençait à mépriser la conduite faible et incertaine de Fleetwood. On y forma le plan d'un conseil général d'officiers, qui fut suivi de l'adoption de « l'humble représentation et pétition, » mémoire dont le langage était trop modéré pour que l'on pût raisonnablement s'en offenser, mais dans lequel on avait l'intention de suggérer beaucoup plus que la prudence ne permettait d'exprimer. On n'y faisait aucune allusion aux droits disputés du protecteur, ni aux sujets de discorde entre les deux chambres; mais l'on s'y plaignait amèrement du mépris dans lequel était tombée « la bonne vieille cause, » des menaces que l'on avait faites et des poursuites qu'on avait dirigées contre les patriotes qui s'étaient distingués dans sa défense; des privations que souffraient les militaires en conséquence du système de retenir plusieurs mois d'arrérages de leur solde. On finissait par supplier la chambre de redresser leurs griefs, par déclarer leur attachement à la cause pour laquelle ils avaient répandu leur sang, et par protester que les signataires étaient prêts à se rallier autour du protecteur et du parlement pour la défendre (1). Cette pétition, avec 600 signatures, fut présentée à Richard, qui la reçut d'un air satisfait et la fit passer à la chambre basse. Là, elle fut lue, déposée sur la table, et négligée d'une manière outrageante. Mais, de leur côté, les chefs du parti militaire montrèrent un égal mépris pour la chambre : ils obtinrent du protecteur la permission d'établir un conseil permanent d'officiers généraux, dans lequel, au lieu de remplir les espérances qu'ils lui avaient données pour calmer ses inquiétudes, ils votèrent successivement : « que la cause commune était en danger; que le gouvernement de l'armée devait être donné à quelqu'un qui possédât sa confiance; et que tous les officiers seraient sommés de déclarer leur approbation de la mort de Charles Ier et des actes subséquents de l'armée. » Cette mesure était dirigée contre l'assemblée de Whitehall, dont les membres étaient accusés de pencher secrètement vers la

Il était dit dans une de ces pétitions que 66 personnes arrêtées à l'occasion du soulèvement de Salisbury avaient été, après un an de prison, vendues à la Barbade, « 1550 livres pesant de sucre par tête, plus ou moins, selon leur capacité pour le travail. » Il y avait parmi eux des ecclésiastiques, des officiers, et des gentilshommes, que l'on représentait comme « forcés de soigner les moulins et les fournaises, et de travailler la terre sous ce climat brûlant, passant d'un colon à un autre, saisis comme des chevaux ou des bestiaux pour les dettes de leurs maîtres, attachés à des poteaux et déchirés de coups selon le caprice de leurs tyrans, dormant dans des réduits pires que ceux des pourceaux en Angleterre. » Ibid., 256. Voyez aussi Thurloe, I, 745.

(1) Vicomte Howard de Morpeth, 20 juillet 1657, créé dans la suite, par Charles II, baron Dacre, vicomte Howard de Morpeth, et comte de Carlisle; 30 avril 1661

(1) « Humble représentation et pétition, » imprimée par H. Hills, 1659. Thurloe, 659.

cause de la royauté (1). Tout cela était assez alarmant; mais, de plus, les officiers des milices de la cité signifièrent leur adhésion à la «représentation» de l'armée, et plus de 600 simples soldats du régiment autrefois commandé par le colonel Pride publièrent leur résolution de soutenir leurs officiers pour la défense de la «vieille cause» (2) (18 avril). Les partisans du protecteur virent qu'il était temps d'agir avec énergie; et, par leur influence dans la chambre basse, ils réussirent à faire passer les résolutions suivantes : qu'aucune assemblée militaire ne pourrait se réunir sans le consentement du protecteur et du parlement; que tout officier qui refuserait de signer une promesse de ne jamais troubler les séances et de ne jamais violer les libertés du parlement, serait privé de son brevet. Ces résolutions éprouvèrent, il est vrai, une violente opposition dans «l'autre chambre,» dans laquelle il y avait plusieurs membres qui avaient été choisis parmi les militaires; mais les partisans de la cour, pour assurer leur victoire, proposèrent dans la chambre basse une autre résolution (21 avril), déclarant que le commandement de l'armée était inhérent aux trois corps de l'État réunis, et serait exercé par le protecteur. Cette motion fut regardée par les officiers comme une déclaration ouverte de guerre : ils se rassemblèrent aussitôt, et Desborough annonça de leur part à Richard que la crise était enfin arrivée, et qu'il était nécessaire que le parlement fût dissous, soit par l'autorité civile, soit par la force des armes; qu'il fallait qu'il choisît : que s'il prenait le premier parti, l'armée veillerait à sa dignité et le soutiendrait; qu'autrement il serait abandonné à son sort, qu'il se trouverait sans amis, et que sa chute n'exciterait aucune compassion (3).

Le protecteur ayant rassemblé ses conseillers confidentiels, Whitelock s'opposa à la dissolution, croyant qu'il était encore temps d'apaiser le mécontentement de l'armée par une distribution d'argent. Thurloe, Burghill, Fiennes, et Wolseley, soutinrent, au contraire, qu'il serait impossible de réconcilier l'armée avec le parlement, et qu'au premier choc entre ces deux corps, les «cavaliers» se soulèveraient simultanément en faveur de Charles Stuart. Richard signa donc une commission, et l'huissier de la verge noire somma à plusieurs reprises les communes de se rendre à l'autre chambre. Mais, fidèles à leur résolution de ne recevoir aucun message apporté par des officiers subalternes, les députés refusèrent d'obéir : quelques membres proposèrent de déclarer coupable de haute trahison quiconque userait de violence envers les représentants de la nation; d'autres, de décider que les procédures seraient nulles, toutes les fois qu'une partie des membres seraient exclus par la force; enfin ils s'ajournèrent pour trois jours, et accompagnèrent l'orateur jusqu'à sa voiture, à la vue de la soldatesque rassemblée à la porte. Ces démarches n'empêchèrent cependant pas Fiennes, premier commissaire, de dissoudre le parlement; et cette importante nouvelle fut annoncée aux trois nations dans la soirée du même jour par proclamation (1).

On peut douter que les conseillers de Richard eussent prévu les suites d'une mesure qui fut si funeste à ses intérêts. Il paraît que, depuis plusieurs jours, Thurloe négociait avec les chefs des partis républicain et militaire. Il offrait aux premiers, pour les engager à se joindre aux partisans du protecteur, des emplois et des places lucratives; aux militaires, il proposait qu'afin de payer l'armée, Richard lèverait de l'argent par la force des armes, et sans l'aveu du parlement, comme son père en avait donné l'exemple (2). Mais ces intrigues avaient cessé avec la dissolution: Richard avait signé sa propre déposition, et, quoiqu'il continuât toujours d'habiter Whitehall, le gouvernement n'avait plus de chef; même les officiers, qui jusqu'alors avaient fréquenté sa cour l'abandonnèrent, les uns pour apaiser par leur présence à Wallingford-House le ressentiment de leurs adversaires; les autres, pour pourvoir par leur absence à leur propre sûreté. S'il existait

(1) Thurloe, 662. Ludlow, II, 174.

(2) «Humble représentation et pétition des officiers supérieurs, etc., des milices de la cité.» Londres, 1659. Journal de Burton, IV, 388, note.

(3) Thurloe, 655, 657, 658, 662. Journal de Burton, 448-463, 472-480. Ludlow, II, 176-178.

(1) Whitelock, 677. Confusion de l'Angleterre, 9. Pap. de Clar., 451-456. Ludlow, II, 174. Merc. pol., 564.

(2) Thurloe, 659-661.

encore une autorité suprême, elle devait être entre les mains de Fleetwood, qui avait le titre de commandant de l'armée; mais lui et ses partisans étaient contrôlés également par l'assemblée des officiers à Saint-James, et par les délibérations du parti républicain dans la cité; ils furent donc obligés de s'en tenir à priver les amis de Richard de leurs emplois militaires, et à donner leurs régiments aux hommes qui avaient été cassés par son père (1). Comme ils ne pouvaient convenir entre eux d'une forme de gouvernement, ils cherchaient à s'entendre avec les chefs républicains. Ceux-ci exigèrent la restauration du long parlement, alléguant que le renvoi de ce corps par Cromwell ayant été illégal, il n'avait pas cessé d'être le dépositaire du pouvoir suprême de la nation, et les officiers ne voulant pas perdre les priviléges de leur ancienne pairie, demandèrent que l'on rétablît l'autre chambre, comme pouvoir coordonné et sous le nom de «sénat,» nom qui serait sujet à moins d'objections. Mais le pays était dans un état d'anarchie; on était encore incertain des intentions des armées d'Irlande et d'Écosse, et les royalistes, tant presbytériens que «cavaliers,» cherchaient à profiter de la confusion générale pour l'intérêt de la cause du roi exilé (6 mai). Enfin, comme dernière ressource, les officiers invitèrent les membres du long parlement à reprendre leurs fonctions. On parvint avec peine à en rassembler secrètement quarante-deux dans la chambre peinte, et Lenthall, l'ancien président, s'étant mis à leur tête, ils passèrent dans la salle des séances entre deux haies d'officiers, dont quelques-uns étaient les mêmes qui, six ans auparavant, les avaient ignominieusement chassés (2).

Le lecteur se rappellera qu'en 1648 les membres presbytériens du long parlement avaient aussi été exclus par l'armée. De ces députés, cent quatre-vingt-quatorze vivaient encore, et sur ce nombre, quatre-vingts demeuraient dans la capitale même. On ne pouvait guère douter qu'ils n'eussent autant de droit de reprendre leurs places que les membres qui avaient été renvoyés par Cromwell; mais ils étaient royalistes, fidèles aux principes qu'ils professaient à l'époque du traité de l'île de Wight, et si on les eût admis, le nombre de leurs votes eût aussitôt surpassé celui des partisans du républicanisme. Il s'assemblèrent dans la salle de Westminster, et une députation, composée de quatorze membres, ayant à leur tête sir George Booth, Prynne Annesley, se rendit à la chambre (7 mai). L'entrée leur fut refusée; une compagnie de soldats, «les gardiens, comme on les appelait ironiquement, des libertés de l'Angleterre,» occupait l'antichambre, et on fit passer une résolution (9 mai) pour défendre que ceux des anciens membres qui n'auraient pas signé «l'engagement,» pussent prendre place jusqu'à nouvel ordre du parlement. Cette tentative, quoiqu'elle n'eût pas réussi, ne resta cependant pas sans effet: elle servit à confirmer l'opinion que les députés admis à siéger n'étaient que les instruments du parti militaire, et fournit aux royalistes les moyens de masquer leurs desseins réels, sous le prétexte populaire de défendre l'indépendance du parlement (1).

Par des augmentations graduelles, la chambre se montait enfin au nombre de soixante-dix membres, qui, pendant que leurs adversaires leur donnaient le nom ridicule de «croupion,» se déclarèrent puissance suprême dans les trois royaumes. Ils nommèrent premièrement un comité de sûreté, et ensuite un conseil d'État; notifièrent aux ministres étrangers leur restauration au pouvoir; et, pour plaire au peuple, promirent, par une déclaration imprimée, d'é-

(1) Voyez «Humble remontrance» de 300 sous-officiers et soldats du régiment du major général Goffe (ainsi nommé), infanterie. Londres, 1659.

(2) Ludlow, 179-186. Whitelock, 677. Confusion de 'Angleterre, 9

(1) Journaux, 9 mai. Loyauté bannie, 3. Confusion de l'Angleterre, 12. Le 9, Prynne trouva moyen de s'introduire dans la chambre, et maintint ses droits contre ses adversaires jusqu'à l'heure du dîner. Après dîner il revint; mais il fut exclu par les militaires. Il eut soin cependant de faire connaître les détails au public, et de plus il entreprit de prouver que le long parlement avait cessé par la mort du roi: 1° d'après l'autorité des doctrines établies dans les livres de la loi; 2° parce que tous les écrits d'appel au parlement deviennent nuls par la mort du roi; 3° parce que le parlement convoqué par un roi régnant est le parlement de lui roi régnant, et délibère sur ses affaires; 4° parce que le parlement est un corps composé du roi, des pairs, et des communes, et si l'un des trois est éteint, le corps cesse d'exister. Voyez «Loyauté bannie, et Récit véridique et complet de ce qui fut fait et dit par et contre M. Prynne,» etc., 1659.

tablir une forme de gouvernement qui assurerait la liberté civile et religieuse, sans admettre l'autorité d'un seul, ni royauté, ni chambre des pairs. On recommença la farce des adresses: les «enfants de Sion,» les défenseurs de «la bonne vieille cause,» témoignèrent une joie bruyante, et le ciel fut importuné de prières pour la prospérité et la permanence du nouveau gouvernement (1).

L'existence de ce gouvernement dépendit, au commencement, de la bonne volonté des militaires qui se trouvaient dans le voisinage de Londres. Peu à peu il obtint des corps armés plus éloignés la promesse de soutenir son autorité. 1° Monk et ses officiers écrivirent au président, le félicitant, ainsi que ses collègues, sur leur restauration au pouvoir, et les remerciant hypocritement d'avoir daigné se charger d'un fardeau si pesant; mais, en même temps, leur rappelant les services qu'avait rendus Olivier Cromwell, et la reconnaissance que la nation devait à sa famille (2). 2° Lockhart s'empressa d'offrir les services des régiments qui étaient en Irlande, et reçut en retour de nouvelles lettres de créance comme ambassadeur, avec l'ordre de se rendre à Fontarabie pour assister aux conférences entre les ministres de France et d'Espagne. 3° Vint ensuite une lettre de Montague de la part de la flotte; mais ses assurances de fidélité furent accueillies avec méfiance. Pour contre-balancer l'influence qu'il avait sur les marins, on donna à Lawson le commandement d'une escadre destinée à croiser dans la Manche; et, pour surveiller sa conduite dans la Baltique, on lui adjoignit, dans sa mission aux deux cours du nord, trois commissaires avec Algernon Sydney à leur tête (3). 4° Restait encore l'armée en Irlande. On s'attendait à voir Henry Cromwell, guerrier qui possédait l'attachement des soldats, et que l'on croyait avoir hérité des talents de son père, opposer une résistance opiniâtre et peut-être heureuse ; mais il manquait de décision dans le caractère. Trois partis s'étaient offerts à son choix : de se concilier, par la promptitude de son adhésion, la reconnaissance du nouveau gouvernement; de soutenir par la force des armes les droits de son frère déposé; ou enfin de se déclarer, comme il était vivement sollicité de le faire, en faveur de Charles Stuart. Il perdit beaucoup de temps à délibérer : enfin, le désir de se venger et l'espoir d'être récompensé le déterminèrent à déployer l'étendard royal (1); mais ayant reçu de nouvelles lettres d'Angleterre, il retomba dans son état d'incertitude, et pendant qu'il hésitait dans ses différents projets, quelques-uns de ses officiers se hasardèrent à exprimer leur attachement pour la république; les soldats laissèrent apercevoir de la répugnance à séparer leur cause de celle de leurs camarades en Angleterre; et sir Hardress Waller, partisan du parlement, surprit le château de Dublin. Ce dernier coup réduisit Henry au rôle de suppliant : il annonça sa soumission dans une lettre adressée au président (15 juin), obéit à l'ordre que lui donna la chambre de paraître devant le conseil; et après leur avoir exposé l'état de l'Irlande, il reçut, comme une grâce, la permission de se retirer dans l'obscurité de la vie privée (4 juill.). L'administration civile de l'île fut confiée à cinq commissaires, et le commandement de l'armée fut donné à Ludlow, avec le rang de lieutenant général de la cavalerie (2).

Mais les chefs républicains s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient pas été convoqués pour reposer sur un lit de roses. Les officiers à Wallingford-House commencèrent à dicter la loi aux députés qu'ils avaient nominalement créés leurs maîtres, et leur firent présenter quinze demandes sous le titre modeste des «choses qu'ils avaient dans l'esprit» lorsqu'ils rétablirent le long parlement (3). La chambre les prit successivement en considération : elle nomma un comité pour faire un rapport sur la forme de gouvernement la mieux calculée pour assurer les libertés du peuple. La durée du parlement

(1) Voyez les déclarations de l'armée et du parlement dans les Journaux, 7 mai.

(2) Whitelock, 678.

(3) Thurloe, 669, 670. Ludlow, II, 199. Journaux, 7, 9, 18, 26, 31 mai.

(1) Lettres de Carte, II, 242. Pap. de Clarendon, 500, 501, 516.

(2) Thurloe, VII, 683, 684. Journaux, 14, 27 juin, 4, 17 juillet. Henry Cromwell vécut dans sa terre de Swinney-Abbey, près de Soham, en Cambridgeshire, jusqu'à sa mort en 1674. Noble, I, 227.

(3) Voyez «Humble pétition et Adresse des officiers,» imprimée par Henry Hills, 1659.

existant fut limitée à un an : la liberté du culte fut accordée à tous ceux qui faisaient profession de croire aux saintes Écritures et au dogme de la Trinité, sous la réserve accoutumée des prélatistes et des papistes; et un acte d'oubli fut passé après plusieurs débats, mais tellement surchargé de clauses provisoires et d'exceptions, qu'il servit plutôt à irriter qu'à apaiser les esprits (1). Les officiers (12 juillet) avaient demandé que des terres transmissibles par héritage, de la valeur annuelle de 10,000 livres sterling, fussent assurées à Richard Cromwell, et une pension de 8,000 livres sterling par an à « son altesse douairière », sa mère. Mais on fit observer dans la chambre que, quoique Richard n'exerçât aucune autorité, il continuait toujours à occuper les appartements publics à Whitehall, et il y avait lieu de soupçonner qu'il y était retenu pour intimider les députés, en leur faisant sentir que la même puissance qui venait si récemment de l'abattre pouvait encore le rétablir. On lui ordonna, par des messages réitérés, de se retirer; et sur sa promesse d'obéir, le parlement lui accorda, pour six mois, le privilége de ne pouvoir être arrêté; transféra ses dettes particulières, qui se montaient à la somme de 29,000 livres sterling, au compte de la nation; lui donna 2,000 livres sterling pour subvenir aux besoins du moment, et vota qu'un revenu annuel de 10,000 livres sterling lui serait assuré pour lui et ses héritiers; donation qu'il était facile de faire sur le papier, mais qui ne fut jamais réalisée (2).

Cependant la principale source d'inquiétude subsistait encore. Parmi les quinze articles présentés à la chambre, le douzième ne le produisait pas en forme de requête; c'était une déclaration que les officiers reconnaissaient unanimement Fleetwood pour commandant en chef des forces de terre en Angleterre. C'était là le but qu'ils avaient cherché à atteindre sous Richard; et Ludlow, Vane, et Salloway, conjurèrent leurs collègues de prendre part à une mesure à laquelle il serait évidemment dangereux de s'opposer. Mais le républicanisme rigide d'Hazlerig, de Sydney, de Neville, et de leurs associés, les rendait sourds aux leçons de la prudence : ils soutinrent que garder le silence serait reconnaître au conseil d'officiers une autorité indépendante du parlement. Ils entreprirent de renouveler la constitution de l'armée sur un autre modèle. La charge de lord général fut abolie; on supprima les rangs intermédiaires entre le lieutenant général et le colonel; Fleetwood fut nommé lieutenant général (9 juin), avec le commandement en chef en Angleterre et en Écosse, mais limité à une plus courte durée, révocable à volonté, et dépouillé de plusieurs pouvoirs qui jusqu'alors y avaient été annexés. Tous les brevets militaires furent révoqués, et il fut ordonné qu'un comité de neuf membres recommanderait aux places d'officiers dans chaque régiment; que le mérite respectif des personnes recommandées serait examiné par la chambre, et que ceux qui auraient subi cette épreuve recevraient leurs brevets à la table de la chambre et des mains du président. Il est évident que le but de cet arrangement était de rendre inutile la déclaration des militaires, de se défaire des hommes dont on soupçonnait la fidélité, et d'obliger les autres à tenir leurs places du bon plaisir de la chambre. Fleetwood, avec ses adhérents, résolut de ne jamais se soumettre à cette humiliation, et les soldats s'amusèrent à tourner en ridicule l'âge et les infirmités du président Lenthall, qu'ils appelaient leur nouveau lord général; mais Hazlerig réussit à persuader au colonel Hacker et à ses officiers de se soumettre : leur exemple en entraîna d'autres; et enfin les plus mécontents, quoique en rougissant et à regret, se résignèrent à en passer par cette cérémonie humiliante. Les républicains se félicitèrent de leur victoire : ils n'avaient que hâté leur défaite (1).

(1) « Déclaration du conseil général des officiers, 27 oct., p. 5. » Pour les différentes formes de gouvernement proposées par les divers faiseurs de projets, voyez Ludlow, II, 206.

(2) Journaux, 16, 25 mai; 4, 12, 16 juillet. Ludlow (II, 198) fait monter la somme donnée à 20,000 liv. sterl., mais « 2,000 livres » est en toutes lettres dans les Journaux, 25 mai. Pendant qu'il était à Whitehall, il traita avec les royalistes : il avait consenti à accepter un titre et 20,000 liv. sterl. par an. Il forma le projet de s'évader et de se rendre sur la flotte de Montague; mais il était si étroitement gardé qu'il ne put l'exécuter. Mém. de Clar., III 475, 477, 478.

(1) Journaux, passim. Ludlow, II, 197. Histoire de Clar., III, 665. Déclaration des officiers, 6. Thurloe, 679.

Depuis la mort d'Olivier, le roi exilé avait observé avec le plus vif intérêt le cours des événements en Angleterre, et chaque jour augmentait son espoir d'une issue favorable à sa cause. L'état incertain de la nation, les dissensions parmi ses ennemis, les rapports flatteurs de ses amis, et les offres de coopération de la part de ceux mêmes qui jusqu'alors s'étaient opposés à ses droits, lui persuadèrent que le jour de sa restauration approchait. Pour ne point laisser échapper l'occasion par sa propre négligence, il annonça aux chefs des royalistes (4 juin) qu'il avait résolu de passer en Angleterre et de risquer sa vie au milieu de ses fidèles sujets. Dans presque tous les comtés, la plus grande partie des hommes titrés et des gentilshommes s'engagèrent à se rallier autour de son étendard. Le 1[er] août fut fixé pour le soulèvement général, et il fut décidé, dans un conseil tenu à Bruxelles, que Charles se rendrait déguisé sur les côtes de Bretagne, où il pourrait trouver le moyen de passer dans la Cornouaille ou dans la principauté de Galles; que le duc d'York, avec 600 vétérans fournis par le prince de Condé, s'embarquerait à Boulogne pour tenter une descente sur les côtes de Kent, et que le duc de Gloucester le suivrait d'Ostende avec l'armée royale de 4,000 hommes, sous les ordres du maréchal Marsin. Malheureusement les affaires du roi avaient jusqu'alors été conduites en Angleterre par les conseil nommé « le nœud, » à la tête duquel était sir Richard Willis. Le lecteur sait déjà que Willis était un traître; mais ce n'était que depuis peu que sa perfidie avait été dévoilée à Charles par Morland, secrétaire de Thurloe, qui, pour faire sa paix, avait fait parvenir à la cour, à Bruges, quelques communications originales écrites de la main de Willis. Cette découverte surprit et embarrassa le roi. En publiant la conduite du traître, il le provoquerait à faire d'autres révélations; en la cachant, il prêterait les mains à la destruction de ses partisans et à la ruine de sa propre cause. Il commença par recommander à ses correspondants de mettre de la réserve dans leurs rapports avec « le nœud; » il ordonna ensuite à Willis (18 juillet) de venir le joindre à Calais à une époque qu'il lui fixa, et celui-ci ayant négligé d'obéir à cet ordre, il défendit ouvertement aux royalistes de lui faire passer des informations ou de suivre ses conseils (1) (1[er] août). Mais ces précautions venaient trop tard. Après la déposition du protecteur, Willis avait continué à s'entendre avec Thurloe, qui, en livrant les renseignements qu'il en avait reçus, parvint à désarmer le ressentiment de ses anciens adversaires. Dès le commencement de juillet, le conseil était instruit du plan des royalistes. On fit aussitôt demander des renforts aux armées de Flandre et d'Irlande (13 juillet); on donna des ordres pour la levée de quatorze régiments de 1,000 hommes chacun; on prit des mesures pour rassembler les milices; de nombreuses arrestations eurent lieu dans la ville et dans toutes les parties du pays, et l'on obligea ceux qui étaient reconnus pour « cavaliers » de quitter la métropole, et de fournir des cautions de leur conduite paisible. Ces mesures parurent autoriser Willis à représenter la tentative comme désespérée; et, d'après ses conseils, « le nœud » défendit par des lettres circulaires l'insurrection deux jours avant l'époque fixée. Les royalistes furent jetés dans une confusion irremédiable. Les uns restèrent tranquilles chez eux; d'autres, s'étant rassemblés en armes, se dispersèrent par suite de l'absence de leurs partisans. Dans quelques comtés, les chefs furent arrêtés en se rendant au lieu du rendez-vous; dans quelques autres, aussitôt qu'ils furent réunis, ils se virent entourés ou attaqués par des forces supérieures. Ce ne fut que dans le Cheshire que l'étendard royal fut déployé avec succès par sir Georges Booth, qui s'était récemment

(1) Mém. de Clar., III, 514, 517, 518, 520, 524, 526, 529, 531, 535, 536. Willis soutint qu'il était innocent, et le fit croire à bien des personnes. Echard (p. 729) a publié une lettre avec la signature de Morland, dans laquelle on lui fait dire qu'il n'envoya jamais de lettres de Willis au roi, et qu'il n'avait même jamais connu son nom, d'où Harris conclut (II, 215) que toute l'accusation est fausse. Cependant personne ne pourra douter de la vérité de la charge, après avoir examiné les preuves dans les Mém. de Clar. (III, 518, 526, 529, 533, 535, 536, 642, 549, 556, 558, 562, 563, 574, 583, 585), et dans la collection des Lettres de Carte (II, 220, 256, 284). En effet, la lettre de Villis du 9 mai 1660, dans laquelle il sollicite le pardon du roi, ne laisse aucun doute (Mémoires de Clar., 643). Il est également évident que ce fut Morland qui découvrit la trahison, et que par conséquent la lettre dans Echard est controuvée, par la récompense qu'il reçut à la restauration, et son propre aveu à Pepys. Voyez Pepys, I, 79, 82, 133, 8[e] vol.

converti à la cause des Stuarts, et qui exerçait une grande influence dans le comté. Dans la lettre qu'il fit circuler, il eut soin de ne pas faire mention du roi : il invitait le peuple à défendre ses droits contre la tyrannie d'une soldatesque insolente, et d'un prétendu parlement. « Que la nation choisisse librement ses représentants, et que ces représentants puissent aussi librement siéger sans crainte et à l'abri des violences de la soldatesque, » voilà tout ce qu'ils demandaient : lui et ses amis se soumettaient avec joie aux décisions d'une pareille assemblée, quelles que fussent ses décisions (1). Le soulèvement était en effet dans l'intérêt du parti presbytérien, et les affaires étaient en grande partie dirigées par un comité de ministres ecclésiastiques, qui rejetèrent avec dédain l'aide des catholiques, et reçurent avec défiance sir Thomas Middleton, quoiqu'il fût de leur communion, parce qu'il s'avouait ouvertement royaliste.

A Chester, la garnison parlementaire se retira dans le château, et les insurgés occupèrent la ville. Il leur arrivait tous les jours des renforts, et leurs succès apparents les portaient à augurer aussi favorablement des tentatives que devaient faire leurs confédérés dans tout le royaume. Mais la fâcheuse vérité ne put pas rester longtemps cachée, et lorsqu'ils apprirent qu'ils étaient les seuls en armes, que toutes les autres insurrections avaient été ou prévenues ou d'abord étouffées, et que Lambert s'avançait rapidement contre eux avec quatre régiments de cavalerie et trois d'infanterie, leur confiance se changea en désespoir, tous les gentlemen qui avaient risqué leur vie dans cette entreprise réclamaient le droit de donner leurs avis ; et la crainte, l'inexpérience, et les fausses nouvelles, influaient sur leurs conseils, et les rendaient incertains et contradictoires. Après avoir longtemps hésité (16 août), ils résolurent de marcher sur Nantwich et de défendre le passage de la Weever ; mais l'ennemi, qui avait fait avancer une partie de son infanterie à cheval, avait exécuté une marche si rapide que son avant-garde était déjà arrivée dans le voisinage ; et pendant que les royalistes occupaient la ville sans soupçonner le danger, Lambert força le passage de la rivière à Winnington (19 août). Ils sortirent à la hâte de Nantwich et défilèrent dans les champs voisins : là ils s'aperçurent que leurs munitions étaient encore à Chester ; et sur l'avis que leur position était mauvaise, ils s'empressèrent de s'emparer d'une hauteur voisine. Le colonel Morgan, avec sa compagnie de cavalerie, essaya d'arrêter l'ennemi : il fut tué avec 30 de ses cavaliers ; et le reste des insurgés, à l'approche de leurs adversaires, tournèrent le dos et prirent la fuite. 300 furent faits prisonniers dans la poursuite, et peu de chefs eurent le bonheur d'échapper (21 août). Le comte de Derby, qui avait levé des hommes dans le Lancashire pour se joindre aux royalistes, fut pris déguisé en domestique. Booth, habillé en femme, monté en croupe à la manière des femmes, prit le chemin direct de Londres, mais il se trahit à Newton-Pagnell par sa maladresse à descendre de cheval. Middleton, qui était octogénaire, s'enfuit au château de Chirk ; et, après s'y être défendu quelques jours (24 août), il capitula, à condition qu'il lui serait accordé deux mois pour faire sa paix avec le parlement (1).

La nouvelle de ce désastre parvint au duc d'York à Boulogne, et par bonheur le soir même qu'il devait s'embarquer avec ses soldats. Charles la reçut à La Rochelle, où il avait été obligé de se rendre pour trouver un bâtiment qui le transportât dans le pays de Galles. Abandonnant son projet inutile, il continua aussitôt sa route pour le congrès de Fontarabie, dans l'espoir qu'à la conclusion de la paix entre les deux couronnes, il obtiendrait, par une entrevue avec les ministres (le cardinal Mazarin et don Louis de Haro), un subside en argent, et peut-être des secours plus importants encore. Montague, qui n'avait que depuis peu de temps embrassé la cause de la royauté, fut entraîné par son zèle dans le plus grand danger. Dès qu'il apprit l'insurrection, il ramena, malgré les commissaires ses collègues, la flotte du Sund, dans l'intention de bloquer l'embouchure de la Tamise, et de faciliter le traiet

(1) Histoire du parlement, XXIII, 107.

(1) Histoire de Clar., III, 672-675. Mém. de Clar., III, 673, 4. Ludlow, II, 223. Whitelock, 683. Lettres de Carte, 191, 202. Lettre de Lambert, imprimée par Thomas Neucomb, 1659.

des troupes. A son arrivée, il apprit la ruine de ses espérances; mais il brava hardiment le danger, comparut devant le conseil, et assigna le manque de vivres comme la cause de son retour. On l'écouta avec défiance; mais il fut jugé prudent de dissimuler, et il reçut la permission de se retirer (1).

Pour récompenser Lambert de cette victoire complète, quoiqu'elle n'eût presque pas coûté de sang, le parlement lui vota la somme de 1,000 liv. sterling, qu'il fit aussitôt distribuer parmi ses officiers. Mais, tout en récompensant ses services, ils n'en étaient pas moins alarmés de son ambition (22 août). Ils se rappelaient combien il avait contribué à élever Cromwell au protectorat; ils savaient quelle influence il avait sur l'armée, et ils craignaient son pouvoir sur l'esprit timide et incertain de Fleetwood, qu'il paraissait gouverner de la même manière que Cromwell avait gouverné Fairfax. On avait espéré que, pendant la dernière expédition, son absence leur laisserait le loisir de gagner les officiers qui étaient restés dans la capitale; mais la rapidité de ses succès avait déjoué leur politique; et, peu de temps après, l'intrigue, qui avait été interrompue par l'insurrection, fut reprise. Pendant que Lambert se hâtait de revenir à la capitale, son armée le suivait lentement à petites marches; et à Derby, les officiers signèrent une pétition (14 septembre) qu'on leur avait fait parvenir secrètement de Wallingford-House. Ils s'y plaignaient de ce que l'on n'avait pas accordé des récompenses suffisantes à ceux qui avaient bien mérité, et demandaient que la charge de commandant en chef fût donnée à Fleetwood sans limites dans la durée, et le rang de major général à leur chef victorieux; qu'aucun officier ne pût être privé de son emploi sans le jugement d'un conseil de guerre, et que le gouvernement fût constitué dans une chambre de représentants et un sénat permanent (22 sept.). Hazlerig, républicain rigide et d'un caractère prompt, difficile et inflexible, ayant eu connaissance de cette pétition, la dénonça comme une tentative pour renverser le parlement, et fit la motion que Lambert, qui en était l'auteur, serait envoyé à la Tour; mais sa violence fut réprimée par la déclaration de Fleetwood, assurant que Lambert n'en avait pas été instruit; et la chambre se contenta d'ordonner que tous les exemplaires de la pétition qui avait encouru son mécontentement lui seraient remis, et de déclarer «qu'augmenter le nombre des officiers généraux serait une mesure inutile, dispendieuse, et dangereuse» (1). Dès lors la rupture fut inévitable. La chambre, pour plaire aux soldats, leur avait avancé leur solde journalière, et, dans l'intention d'acquitter les arrérages, avait élevé l'impôt de chaque mois de 35,000 liv. à 100,000 liv. sterling (2). Mais les chefs militaires ne se laissèrent pas détourner de leurs projets. Des assemblées avaient lieu nuit et jour (5 octobre) à Wallingford-House; et une autre pétition, avec 230 signatures, fut présentée par Desborough, accompagné de tous les officiers supérieurs qui se trouvaient dans la capitale. Elle était, sur presque tous les points, semblable à la précédente, mais elle contenait la demande que, «si quelqu'un à l'avenir se permettait dans la chambre d'accuser sans fondement et sans cause ses serviteurs, excitant ainsi des jalousies, et les chargeant d'imputations scandaleuses, il subirait un examen, serait traduit en justice et puni proportionnellement au délit.» Cela suffit pour prévenir Hazlerig et son parti qu'il fallait qu'ils pourvussent à leur sûreté. Trois régiments, par l'organe de leurs officiers, avaient déjà fait offrir leurs services pour la sûreté de la chambre; Monk avait écrit d'Écosse, et Ludlow d'Irlande, que leurs armées respectives étaient animées des mêmes sentiments; et l'on passa et fit publier un vote qui déclarait (11 octobre) que «lever de l'argent sur le peuple, sans le consentement du parlement, était un crime de haute trahison.» Comme tous les impôts existants devaient cesser le premier jour de l'année suivante, cette mesure forçait les militaires à dépendre, pour leur subsistance future, du bon plaisir du parti. Hazlerig, ainsi fortifié, se crut en état de lutter

(1) Journaux, 16 septembre. Mém. de Clar., III, 551. Lettres de Carte, II, 210, 236. Pepys, Mémoires, I, 157

(1) Journaux, 23 août; 22, 23 septembre. Ludlow, II, 225, 7, 233, 241.

(2) Journaux, 31 mai; 18 août; 1 septembre.

contre ses adversaires : le lendemain au matin, il jeta hardiment le gant (11 octobre). Par un premier vote, Lambert, Desborough, et sept autre colonels, furent destitués pour avoir envoyé une copie de la pétition au colonel Okey; et, par un second, Fleetwood fut privé de sa place de commandant en chef, et créé président d'un comité de sept membres établi pour gouverner l'armée. Cependant, s'attendant à rencontrer de la résistance, le chef républicain rassembla ses partisans autour de lui pendant la nuit; et, au point du jour, on s'aperçut que King-street et la cour du palais étaient occupées par deux régiments d'infanterie et quatre compagnies de cavalerie, qui protestaient hautement de leur résolution de vivre et mourir avec le parlement (1).

Lambert rassembla environ 3,000 hommes. Son premier soin fut d'empêcher les députés de se rendre à la chambre, et les milices de sortir de la cité. Ensuite il marcha sur Westminster. Ayant rencontré le président, qui était accompagné de sa garde, il ordonna à l'officier qui était de service de descendre de cheval, donna le commandement au major Creed, un de ses partisans, et, d'un ton d'ironie, lui intima l'ordre de conduire le « lord général » à Whitehall, d'où on lui permit de retourner chez lui. A Westminster, les deux partis se trouvèrent en présence, mais l'ardeur des soldats ne répondait pas à celle des chefs, et après avoir si souvent combattu dans les mêmes rangs, ils ne se montrèrent nullement disposés à tremper leurs mains dans le sang les uns des autres. Sur ces entrefaites, le conseil d'État s'assembla : d'une part, Hazlerig et Morley, de l'autre, Lambert et Desborough, parurent pour soutenir leurs prétentions. On perdit beaucoup de temps en plaintes et en récriminations, et beaucoup encore en vains efforts pour réconcilier les partis; mais la cause des militaires continuait à faire des prosélytes : les partisans du « croupion, » voyant qu'il serait inutile de résister, consentirent à céder, et il fut stipulé que la chambre cesserait de s'assembler, que le conseil d'officiers pourvoirait à la tranquillité publique, arrangerait une nouvelle forme de gouvernement, et la soumettrait à l'approbation d'un nouveau parlement. L'ordre donné aux troupes des deux partis de se retirer dans leurs quartiers respectifs fut accueilli avec joie : les soldats se mêlèrent comme frères et amis, et se promirent réciproquement de ne jamais plus tirer l'épée les uns contre les autres (1).

Ainsi, une seconde fois, l'autorité suprême fut dévolue à l'assemblée de Wallingford-House. Ils établirent aussitôt leur plan de prédilection pour le gouvernement de l'armée. La charge de commandant en chef, avec toute la plénitude de ses pouvoirs, fut conférée à Fleetwood, le rang de major général des armées dans la Grande-Bretagne fut donné à Lambert, et les officiers qui refusèrent de signer un nouvel engagement furent destitués de leurs emplois.

En même temps ils déclarèrent nul, de leur autorité suprême, tout ce que le parlement avait voté les 10, 11 et 12 octobre, justifièrent leur propre conduite dans une publication intitulée : « Plaidoyer de l'armée » (2), conférèrent provisoirement l'exercice de l'autorité civile à un comité de sûreté de vingt-trois membres, et menacèrent des peines de haute trahison tous ceux qui refuseraient d'obéir à ses ordres, ou qui oseraient lever des troupes sans sa per-

(1) Journaux, 28 sept.; 5, 10, 11, 12 oct. Ludlow, II, 229, 247. Lettres de Carte, II, 246. Thurloe, VII, 755. Déclaration du conseil général des officiers, 9-16. « Récit véridique des actes dans le parlement, le conseil d'État, etc., » publié par ordre spécial, 1659; imprméi par John Redmayne.

(1) Whitelock, 685. Journaux, 13 octobre. Mém. de Clar., III, 581, 590. Ludlow, II, 247-251. Le récit de Ludlow diffère considérablement de celui de Whitelock; mais le premier était en Irlande, le second était présent au conseil.

(2) Voyez « Déclaration du conseil général d'officiers, » 17. Le plaidoyer de l'armée pour sa conduite actuelle, imprimé par Henry Hills, imprimeur de l'armée, 1659, est, dans plusieurs passages, écrit avec force. Le principal argument est que, « comme le parlement, quoique engagé par la ligue solennelle et le covenant à défendre la personne, l'honneur, et la dignité du roi, ne se fit pas scrupule dans la suite de l'accuser, de le condamner, et de le mettre à mort, parce qu'il avait trahi ses devoirs; de même, l'armée quoiqu'elle se fût engagée à être fidèle et soumise au parlement, pouvait légalement se soulever contre ce corps, lorsqu'elle le voyait violer les justes droits et libertés du peuple. Cette condition était sous-entendue dans l'engagement; car autrement on eût commis un péché en contractant cet engagement, on commettrait aussi un péché en le respectant, et on ajouterait ainsi péché sur péché.

mission. On fit même une tentative pour rétablir Richard Cromwell dans la dignité de protecteur : dans cette intention, il vint du Hampshire à Londres, escorté par trois compagnies de cavalerie; mais ses adversaires obtinrent une faible majorité de votes sur ses partisans, et il se retira à Hampton-Court (1).

De tous les changements qui avaient étonné et agité la nation depuis la mort du feu roi, aucun n'avait été reçu avec autant de désapprobation que le dernier; non que le renvoi du «croupion» eût causé des regrets, mais on craignait le gouvernement capricieux et arbitraire de l'armée; et, lorsque l'on comparait l'état de trouble dans lequel était le pays, avec la tranquillité dont on jouissait sous la monarchie, un grand nombre exprimaient hautement le désir de voir rétablir l'ancienne race de leurs princes. Les royalistes tâchaient de propager ces dispositions favorables; cependant, si les militaires avaient été unis entre eux, ces efforts seraient peut-être restés sans succès; mais parmi les officiers, il y en avait plusieurs qui avaient déjà fait leur paix avec Charles, en promettant leurs services, et beaucoup d'autres étaient fortement attachés à Hazlerig et à son parti, et opposés à celui de Lambert. En Irlande, Barrow, qui y avait été envoyé de Wallingford-House, trouva l'armée si partagée et si incertaine, que chaque faction à son tour y obtenait une courte et précaire supériorité; et en Écosse, Cobbet, qui y était allé avec une mission semblable, fut emprisonné par les ordres de Monk, avec 17 officiers qui avaient accueilli ses propositions (2).

La conduite de Monk doit dorénavant fixer par-dessus tout l'attention du lecteur. Depuis l'époque de la marche de Cromwell sur Worcester, à la poursuite du roi, il avait commandé en Écosse, où, au lieu de prendre intérêt aux intrigues et aux factions de l'Angleterre, il avait paru ne s'occuper que des devoirs de sa place, de maintenir la discipline de son armée, et de retenir les Écossais dans l'obéissance. Ses dépêches à Cromwell forment un contraste frappant avec celles des autres officiers de ce temps : il n'y fait point parade de piété, ne flatte jamais le protecteur, et ne sollicite aucune faveur. Elles sont courtes, sèches, et peu intéressantes, ne traitant que d'affaires publiques et de celles seulement qui étaient d'une nécessité indispensable. En effet, le trait distinctif qui caractérisait ce général était l'art de s'envelopper d'un voile impénétrable (1). Quels que fussent ses prédilections ou ses opinions, ses souhaits ou ses desseins, il les tenait renfermés dans son sein. Il n'avait pas de confident, et il ne se laissa jamais surprendre à faire un aveu imprudent. En conséquence, tous les partis, royalistes, partisans du protecteur, et républicains, le croyaient des leurs; mais ces prétentions étaient fondées plutôt sur leurs désirs que sur sa conduite. Charles avait plusieurs fois été engagé à lui faire les offres les plus séduisantes, qui étaient appuyées près de lui par les sollicitations de son épouse et de son chapelain domestique, et Monk les avait écoutées sans mécontentement; mais il ne s'était jamais expliqué, soit aux agents, soit à son chapelain, assez pour se mettre en leur pouvoir. Cromwell avait eu vent de ces intrigues; mais ne pouvant découvrir aucune cause réelle de soupçon, il se contenta de mettre Monk sur ses gardes en le raillant dans le post-scriptum d'une lettre. «L'on dit, ajoutait-il, qu'il y a en Écosse un rusé compère, nommé George Monk, qui y attend l'occasion de rendre service à Charles Stuart : usez, je vous prie, de diligence pour le faire saisir et me l'envoyer» (2). Après la chute du protecteur Richard, il devint l'objet d'une plus grande défiance; et, pour diminuer son autorité, Fleetwood donna ordre à deux

(1) Whitelock, 685, 6. Ludlow, II, 250, 283, 7. Mém. de Clar., 591. A la restauration, Richard, pour se dérober aux poursuites de ses créanciers, passa sur le continent; et, après une expatriation de près de vingt ans, revint en Angleterre, dans les environs de Cheshunt, où il mourut en 1713, âgé de quatre-vingt-six ans. Noble, I, 228

(2) Ludlow, II, 237, 252, 259, 262, 300 Mém. de Clar., III, 591 Lettres de Carte, 266.

(1) «Il était naturellement si taciturne, que la plupart de ses amis, qui croyaient le mieux le connaître, pensaient que George Monk ne possédait d'autre mérite que celui d'un rude soldat qui obéissait aux ordres du parlement, et ferait obéir aux siens.» Price, Mystère et méthode de l'heureuse restauration de Sa Majesté, dans les Pièces choisies sur les guerres civiles en Angleterre, publiées par le baron Maseres, II, 700.

(2) Price, 712

régiments de cavalerie de l'armée d'Écosse de revenir en Angleterre; et les républicains, lorsque les emplois militaires furent distribués par le président, destituèrent un grand nombre de ses officiers, et donnèrent leurs places à leurs propres créatures. Monk fut sensible à ces affronts : son mécontentement l'excita à chercher à se venger, et lorsqu'il apprit que Booth était à la tête de forces considérables, il fit préparer une lettre pour le président, où il se plaignait de la conduite du parlement, lui déclarant que puisqu'ils avaient abandonné les vrais principes de « la vieille cause, » ils ne devaient pas s'attendre à être soutenus par l'armée. Son but était d'encourager les insurgés et d'entraver leurs adversaires; mais le matin même que la lettre devait être offerte aux signatures des officiers principaux, arriva la nouvelle de la victoire de Lambert : ce document dangereux fut aussitôt détruit, et le secret fut religieusement gardé par le peu de personnes qui avaient été instruites de l'intention du général (1).

Monk avait été déterminé à faire cette tentative avortée, malgré sa circonspection, par son frère, ecclésiastique de la Cornouaille, qui était venu le trouver avec un message de sir John Grenville, par l'ordre de Charles Stuart. Après la défaite de Booth, le général le renvoya avec une lettre de félicitation pour le parlement, mais sans répondre à Grenville, et après lui avoir fait prononcer le serment de ne divulguer ni sa conduite passée ni ses projets pour l'avenir (2). Mais dès qu'il apprit l'expulsion des députés et le rang supérieur conféré à Lambert, il se décida à se déclarer hautement le protecteur du parti vaincu sous le titre attrayant, mais ambigu, de « défenseur des anciennes lois et libertés du pays. » En conséquence, il s'assura du château d'Édimbourg et de la citadelle de Leith, en y mettant des garnisons à sa dévotion, envoya un fort détachement occuper Berwick, et prit les mesures nécessaires pour lever et discipliner une nombreuse cavalerie. Un conseil d'officiers s'assembla à Leith : ils approuvèrent son projet, s'engagèrent à le soutenir, et annoncèrent leur résolution dans des lettres adressées à Lenthall, le président, au conseil de Wallingford-House, et aux commandants de la flotte des Dunes et de l'armée en Irlande. On remarqua cependant avec beaucoup de surprise, que le général, tout en faisant profession de prendre la défense du parlement, cassa tous les officiers que ce corps avait placés dans son armée, et replaça tous ceux qu'il avait chassés. Les plus clairvoyants commencèrent à soupçonner ses intentions réelles (1); mais Hazlerig et son parti, étaient trop satisfaits pour s'arrêter à cette circonstance; et, comptant sur sa promesse de les soutenir, ils commencèrent à organiser les moyens de résister à leurs oppresseurs militaires.

Monk s'aperçut bientôt qu'il s'était embarqué dans une entreprise très-périlleuse. Les réponses qu'il reçut à ses lettres blâmaient sa conduite; et la connaissance de ces réponses répandit parmi ses troupes un esprit de mécontentement qui causa un grand nombre de désertions. De général d'une armée soumise à ses ordres, il était devenu le chef d'une troupe de volontaires qu'il fallait cajoler et mener par la persuasion. On établit deux conseils : l'un fut composé des plus anciens colonels, l'autre de tous les officiers. Le premier prenait lecture des dépêches publiques reçues par le général, et faisait les réponses qu'il signait comme président; l'autre était consulté sur toutes les mesures qui avaient rapport à la conduite de l'armée, et confirmait ou rejetait les décisions des colonels à la pluralité des voix. Mais si cet arrangement gênait la conduite de Monk, il servait aussi à le mettre à l'abri des soupçons. Les mesures adoptées étaient regardées comme le résultat de la volonté générale.

(1) Price, 711, 716, 721.

(2) Tout ce que Grenville put apprendre de son messager fut que son frère était fâché de la défaite de Booth, et qu'il s'opposerait aux entreprises arbitraires des militaires en Angleterre; réponse qui, quoique favorable en elle-même, laissait le roi dans l'incertitude sur ses intentions réelles. Mém. de Clar., III, 618.

(1) Ludlow, II, 269. Whitelock, 686, 689, 691. Price, 736, 743. Skinner, 106-109. Monk soutint hautement le contraire. « Je prends Dieu à témoin, » dit-il dans sa lettre au président, 20 octobre, « que le rétablissement d'une république est le seul désir de mon cœur. » Récit véridique, 28. Lorsque Price lui fit des remontrances, il répondit : « Vous voyez qui sont ceux qui m'entourent et écrivent ces choses. Je ne dois pas en témoigner ma désapprobation. Je m'aperçois qu'ils se défient déjà assez de moi. » Price, 746.

Il était de la plus grande importance pour les hommes de Wallingford House d'intimider ou de réduire par la force cet adversaire formidable. Lambert quitta Londres pour marcher contre lui à la tête de 7,000 hommes, mais le major général avait l'esprit rempli de doutes et de soupçons; et, avant son départ, il exigea de Fleetwood la promesse solennelle de ne consentir à aucun accommodement, soit avec le roi, soit avec Hazlerig, sans avoir d'abord reçu de Lambert lui-même son avis et son consentement (1). Il était aussi nécessaire pour Monk de temporiser, qu'il eût été utile à ses ennemis de hâter leurs opérations. L'armée sous ses ordres était bien inférieure en nombre et en expérience à celle de Lambert; mais ses magasins étaient abondamment garnis, et sa caisse militaire était pleine, pendant que son adversaire n'avait pas assez d'argent pour tenir son armée rassemblée plus de quelques semaines. Avant d'arriver à Newcastle, le major général rencontra trois députés de Monk, qui se rendaient à Londres pour traiter avec le conseil. N'ayant pu réussir à les faire consentir à entamer la négociation avec lui, il leur permit de continuer leur route, et attendit avec impatience le résultat de leur voyage. Après beaucoup de discussions, on conclut un accommodement à Londres; mais Monk, au lieu de le ratifier par sa signature, y découvrit, peut-être feignit d'y découvrir, beaucoup d'articles, ou obscurs, ou à double sens, ou contraires aux instructions qu'il avait données : le conseil fut de son avis; et l'on engagea une seconde négociation avec Lambert à Newcastle, pour obtenir de lui des explications sur les intentions des officiers à Londres. Ainsi se multipliaient les délais; et Monk profita du temps pour licencier même les simples soldats dont les dispositions étaient suspectes, et pour les remplacer, dans les régiments d'infanterie, par des levées faites en Écosse. En même temps, il convoqua à Berwick une convention des états d'Écosse, de deux représentants de chaque comté, et d'un de chaque bourg, leur recommanda de veiller à la tranquillité du pays pendant son absence, et l'on obtint le don d'une année d'arrérages de leurs impôts (6 déc.), se montant à 60,000 livres sterling, outre les revenus de l'excise et des douanes. Ensuite il établit son quartier général à Coldstream (1).

Cependant, le séjour de Lambert dans le Nord, prolongé par les artifices de Monk, avait causé beaucoup d'événements dans le Midi. Dans la cité, plusieurs rencontres avaient eu lieu entre les militaires et les apprentis (2); la voix publique réclamait un parlement libre, et les citoyens s'exhortaient entre eux à ne payer aucun impôt établi par toute autre autorité. Lawson, quoiqu'il balançât au commencement, finit par se déclarer contre l'armée, et remonta la rivière avec son escadre jusqu'à Gravesend. Hazlerig et Morley furent admis dans Portsmouth par le gouverneur; les troupes envoyées contre eux par Fleetwood se joignirent à eux, et ils s'avancèrent sur Londres pour établir une communication avec la flotte dans la rivière. L'alarme produisit, dans le comité de sûreté, les avis les plus contradictoires. Une voix se hasarda à suggérer la restauration de Charles Stuart; mais on répondit que leurs offenses contre la maison de Stuart étaient trop graves pour pouvoir être pardonnées; qu'actuellement que le roi avait besoin de leurs services, il prodiguerait les promesses; mais que la vengeance du parlement le dispenserait de les tenir, quand la monarchie serait rétablie. Leur résolution définitive fut de convoquer un nouveau parlement pour le 24 janvier, et de nommer vingt et un conservateurs de la tranquillité publique pendant l'intervalle. Mais ils comptaient sur une autorité qu'ils ne possédaient plus. La fidélité des soldats avait été ébranlée par les lettres de Monk et par la déclaration de Lawson (24 décembre). S'étant placés sous les ordres des officiers qui avaient été récemment destitués, ils se rassemblèrent dans la place de Lincon's-inn-fields, se rendirent devant la mai-

(1) Voyez les conférences de Whitelock et de Ludlow avec Fleetwood. Ludlow, II, 277. Whitelock, 690.

(1) Price, 714-744. Whitelock, 688, 9. Ludlow, 269, 271, 273. Skinner, 161, 4.

(2) Les postes occupés par l'armée dans l'intérieur de la cité étaient « l'église de Saint-Paul, la Bourse, Pecter-house, dans la rue d'Aldersgate, et le château de Bernet, le collége de Gresham, le collége de Sion ; » hors de Londres, les Musses, Sumersett-House, Whitehall, Saint-James, Scotland-yeard. » Journal, Ms., par Thomas Rugge.

son de Lenthall dans Chancery-Lane, et le saluèrent par trois décharges de mousqueterie, comme le représentant du parlement et lord général de l'armée. Desborough, abandonné par son régiment, et ayant perdu tout espoir, se sauva près de Lambert; et Fleetwood, qui depuis plusieurs jours n'avait fait que prier et pleurer, et se plaindre que «le Seigneur lui avait craché au visage,» essaya timidement de désarmer par sa soumission le ressentiment de ses ennemis. Il se rendit chez le président, se mit à genoux devant lui, et lui remit son brevet (1).

Ainsi le «croupion» se vit encore une fois triomphant. Les députés, ayant Lenthall à leur tête, reprirent possession de la chambre, au bruit des acclamations des soldats (26 déc.). Leur premier soin fut de nommer un comité pour le gouvernement de l'armée, et d'ordonner aux régiments qui étaient assemblés dans le Nord de se séparer, et de se rendre dans leurs quartiers respectifs. De ceux de leurs collègues qui avaient soutenu le dernier comité de sûreté, ils en excusèrent quelques-uns, et punirent d'autres par la suspension de leurs fonctions, l'expulsion, et l'emprisonnement : on envoya ordre à Lambert et à ses plus actifs adhérents de quitter l'armée, et de se retirer chez eux; ensuite on prescrivit aux magistrats de les faire arrêter. On établit un conseil d'État, et l'on introduisit, dans le serment que devaient prêter les députés, une nouvelle forme très-explicite d'abjuration de toute royauté et de la famille des Stuarts. Tous les officiers placés, pendant l'interruption, par toute autorité autre que celle de Monk, furent cassés; l'armée fut organisée sur un plan entièrement nouveau; et le temps de la chambre était tous les jours employé à des présentations d'officiers qui venaient continuellement pour recevoir en personne leurs brevets de la main du président (2).

(1660) Pendant que ces événements se passaient à Londres, Monk, pour soumettre ou disperser l'armée de Lambert, lui avait suscité sur ses derrières un nouvel et formidable ennemi. Lord Fairfax avait embrassé la cause de la monarchie, et les royalistes nombreux du Yorkshire le regardaient comme leur chef; sur l'assurance solennelle que Monk lui donna de se joindre à lui dans douze jours ou de périr dans l'entreprise, il s'engagea à rassembler ses amis et à surprendre la ville d'York. Le premier jour du nouvel an, ils accomplirent tous les deux leurs promesses. Les portes d'York furent ouvertes à Fairfax, par les «cavaliers» renfermés dans ses murs (1); et Monk, avec son armée, passa la Tweed, et marcha contre les avant-postes de l'ennemi. Ainsi le feu de la guerre civile fut rallumé dans le Nord : deux jours après il fut éteint. Un messager du parlement ordonna aux troupes de Lambert de se retirer dans leurs quartiers respectifs : découragées par la défection des militaires dans les provinces du Midi, elles n'osèrent pas désobéir. A Northallerton, les officiers en larmes prirent congé de leur général; et Lambert se retira, comme simple particulier, dans une maison qu'il possédait dans le comté. Cependant, quoique la saison fût rigoureuse, quoique les chemins fussent couverts d'une neige profonde, Monk continua sa marche, et à York (12 janv.) il passa cinq jours à délibérer avec Fairfax; mais celui-ci lui ayant conseillé de s'y arrêter, de prendre le commandement de leurs forces réunies, et de proclamer le roi, il répondit que, vu la disposition présente de ses officiers, la tentative serait dangereuse et funeste. L'invitation de se rendre à Westminster (16 janvier), qu'il attendait depuis longtemps, étant arrivée, il se remit en marche; et Fairfax, après avoir reçu les remercîments du parlement, ordonna aux insurgés qui l'avaient suivi de se disperser (2).

A York, le général avait donné des coups de canne à un officier qui l'avait accusé d'avoir le dessein de rétablir le gouvernement du roi; à Nottingham, il eut de la peine à empêcher les

(1) Ludlow, 268, 276, 282, 7, 9, 290, 6, 8. Whitelock, 689, 690, 1. Mém. de Clar., 625, 9, 636, 641, 7.
(2) Journaux, 26 décembre, 31 janvier.

(1) Il est prouvé que le soulèvement sous Fairfax était réellement un soulèvement de royalistes, et excité par les promesses de Monk, par le récit de Monkton, dans les Mss. de Lansdowne, n° 988, f. 320, 334. Voyez aussi Price, 748.
(2) Price, 749-753. Skinner, 196, 200, 205. Journaux, 6 janvier

officiers de signer (21 janv.) un engagement par lequel ils promettaient d'obéir au parlement en toutes choses, « excepté la restauration de Charles Stuart; » et à Leicester, il fut obligé de laisser écrire une lettre en son nom, aux signataires de la pétition du Devonshire (23 janv.), annonçant « comme son opinion » qu'il n'était pas possible de rétablir la monarchie, représentant le danger de rappeler les députés exclus en 1648, et recommandant le devoir de l'obéissance au parlement, tel qu'il était alors constitué (1). Dans cette ville, il fut joint par deux des députés les plus actifs, Scot et Robinson, auxquels on avait donné ordre de l'accompagner dans son voyage, sous prétexte de lui rendre honneur, mais en effet pour sonder ses intentions et espionner sa conduite. Il les reçut avec respect, comme représentants de l'autorité suprême; et ils furent tellement flattés de ses attentions, tellement trompés par sa dissimulation, qu'ils ne purent percer le voile dont il avait couvert ses desseins. A mesure qu'il avançait, il recevait à chaque marche des adresses des bourgs, des cités, et des comtés, le priant de rappeler les députés exclus, et d'établir un parlement libre et complet. Monk, affectant une grande humilité, renvoyait les députations aux deux délégués du pouvoir suprême, qui leur reprochaient avec hauteur leurs démarches officieuses, pendant que les partisans du général tâchaient de nourrir leurs espérances par des insinuations détournées et des prédictions obscures (2).

Pour endormir la défiance du parlement, Monk n'avait amené avec lui d'York que 5,000 hommes, forces bien inférieures à celles qui étaient en quartiers dans Londres et Westminster. Mais, parvenu à Saint-Albans (28 janv.), il écrivit au président pour demander que cinq des régiments qui étaient dans la capitale fussent renvoyés avant son arrivée, alléguant le danger de querelles et de la séduction, si l'on permettait à ses troupes de se mêler avec celles qui venaient si récemment de tremper dans une révolte. L'ordre fut aussitôt donné ; mais les soldats refusèrent d'obéir. « Pourquoi, demandaient-ils (2 février), devaient-ils quitter leurs quartiers pour les céder à des étrangers? Pourquoi voulait-on leur faire quitter la capitale, pendant qu'on leur devait plusieurs semaines de solde? » Les royalistes tâchaient d'exciter les mutins, et Lambert épiait le moment de se mettre à leur tête; mais la distribution d'une somme d'argent apaisa leurs murmures : ils consentirent à se mettre en marche, et le lendemain matin le général entra à la tête de son armée, et se rendit au logement qu'on lui avait assigné à Whitehall (1) (3 février).

Peu après son arrivée, il fut invité à se rendre à la chambre pour recevoir ses remercîments. On lui avait préparé un siége en dedans de la barre : il se tint debout derrière ce siége, la tête découverte, et, en réponse au président, il rabaissa ses propres services, donna communication des réponses qu'il avait faites aux adresses, conseilla au parlement de ne point multiplier les serments et les engagements, le pria de n'accorder aucune part dans l'autorité « aux cavaliers » ou aux fanatiques, et lui recommanda de veiller à la pacification de l'Irlande et à l'administration de la justice en Écosse. S'il y avait dans ce discours beaucoup de choses qui devaient plaire à l'assemblée, il y en avait aussi plusieurs qui l'offensèrent. Scot fit observer que le serviteur avait déjà appris à prescrire des lois à ses maîtres (2).

En sa qualité de membre du conseil d'État, on exigea de lui d'abjurer la maison de Stuart, conformément au dernier ordre du parlement. Il répondit par des remontrances. « Sept de ces conseillers, dit-il, n'avaient pas abjuré, et il désirait connaître leurs raisons pour satisfaire sa propre conscience. L'expérience avait démontré qu'il était aussi facile de violer que de prêter de pareils serments; et quant à lui, il croyait que c'était offenser la Providence que de faire serment de ne jamais se soumettre à des événements qu'elle pouvait ordonner. Il avait donné les plus fortes preuves de son dévouement au parlement : si elles n'étaient

(1) Price, 754. Registre de Kennet, 32.
(2) Price, 754. Merc. polit., n° 604. Philips, 595, Journaux, 16 janvier.

(1) Price, 755, 7, 8. Journ., 30 janv. Skinner, 219-221. Philips, 594, 5, 6. Mém. de Clar., III, 666, 668. Pepys, I, 19, 21.
(2) Journaux, 6 févr. Nouv. Hist. du Parl., III, 1575. Philips, 597. Price, 759. Harangue du lord général Monk, imprimée par J. Macock, 1660.

pas suffisantes, on pouvait l'éprouver encore : il était tout prêt à en fournir davantage » (1).

La sincérité de cette déclaration fut bientôt mise à l'épreuve. Depuis longtemps le parti royaliste dans la cité s'augmentait, surtout parmi les presbytériens modérés. Aux dernières élections, le conseil commun avait été rempli de membres d'un nouveau caractère; et la déclaration qu'ils firent paraître demandait «un parlement libre et complet, selon les anciennes lois fondamentales du pays. » Comme l'assemblée qui se tenait à Westminster ne contenait pas de représentants de la cité, on n'en fit aucune mention; les impôts qu'elle avait ordonnés ne furent pas payés; et le conseil commun, comme s'il eût été une autorité indépendante, reçut des adresses des comtés voisins, et y répondit. Cette rébellion, selon l'avis des chefs parlementaires, méritait un châtiment prompt et exemplaire; et il fut artificieusement suggéré qu'en chargeant Monk d'être le ministre de leur vengeance, ils le rendraient odieux à leurs adversaires (9 févr.). Deux heures après minuit, il reçut ordre de se rendre dans la cité, d'arrêter onze des principaux citoyens, d'enlever les poteaux et les chaînes que l'on avait dernièrement fixés dans les rues, et de détruire les herses et les portes. Après avoir hésité un instant, il résolut d'obéir plutôt que de risquer de perdre son brevet. Les citoyens le reçurent avec des huées et des sifflets; les soldats murmuraient; les officiers offrirent leur démission. Il répondit seulement que ses ordres ne laissaient rien à sa discrétion; mais cette réponse fut faite d'un ton si sévère, et d'un air si sombre, qu'elle prouvait, comme probablement il voulait le prouver, qu'il n'agissait qu'avec répugnance, et se reprochait sa conduite (1).

Aussitôt que l'on eut enlevé les barricades et les chaînes, Monk insinua, dans une lettre au président, que l'on en avait fait assez pour punir l'esprit de révolte des citoyens. Mais les chefs parlementaires n'étaient pas encore satisfaits : ils votèrent qu'il eût à exécuter ses premiers ordres; et la démolition des portes et des herses fut effectuée. Les soldats témoignèrent hautement leur mécontentement : le général, mortifié et honteux, les ramena à Whitehall, quoiqu'il lui eût été prescrit de les loger dans la cité (2). Réfléchissant ensuite sur ce qui venait de se passer, il crut y apercevoir les preuves d'un plan formé, pour le compromettre avec les citoyens, et d'abord ensuite le chasser; car la chambre, pendant qu'il exécutait son odieuse commission, avait reçu d'une manière favorable une pétition du célèbre Praise-God-Barebone, demandant qu'aucune personne qui aurait refusé d'abjurer les prétentions de Charles Stuart, ou de tout autre gouvernement d'un seul, ne pût siéger au parlement, ou remplir aucun emploi public. Or, le général se trouvait précisément dans ce cas, et ses soupçons furent confirmés par les raisonnements de ses conseillers intimes (10 févr.). Avec leur assistance, on prépara le soir même une lettre pour le président, laquelle, le lendemain matin, fut approuvée par le conseil des officiers. Dans cette lettre, on faisait dire à ces derniers qu'on les avait employés comme instruments au ressentiment personnel des députés contre les citoyens, et demander qu'avant le vendredi suivant toutes les places vacantes dans la chambre fussent remplies, préalablement à sa dissolution et à la convocation d'un nouveau parlement. Sans attendre la réponse, Monk retourna dans Finsburyfields avec ses troupes.

(1) Gumble, 228. Price, 759, 760. Philips, 595. Vers cette époque, un paquet de lettres écrites au roi par différentes personnes et en différents chiffres, et confié à un M. Léonard, fut intercepté par Lockhart à Dunkerque, et envoyé par lui au conseil. Quand on annonça à ceux qui les avaient écrites qu'elles avaient été déchiffrées, ils se rirent de cette nouvelle comme d'une chose impossible; mais ils furent bientôt détrompés par le déchiffreur, qui leur envoya, par le fils de l'évêque d'Ély, des copies de leurs lettres en chiffre, avec une explication correcte écrite en entre-ligne. Ils furent surpris et alarmés; et pour éviter les suites de cette découverte, ils lui achetèrent deux des lettres originales pour le prix de 300 livres st. Comparez la vie de Barwick, 171, et App., 402, 412, 5, 422, avec la correspondance sur ce sujet dans les Mém. de Clar., III, 668, 681, 696, 700, 715. Après cette découverte, toutes les lettres d'importance passaient par les mains de l'abbesse du couvent anglais à Gand.

(1) Journ., 9 février. Price, 761. Ludlow, II, 336. Mém. de Clar., III, 674, 691. Gumble, 236. Skinner, 231-237.

(2) Journaux, 9 février. Philips, 599.

A sa demande, on assembla «un conseil commun» (ce corps avait été récemment dissous par un vote du parlement), et les citoyens apprirent de la bouche du général que celui qui la veille était venu parmi eux comme ennemi pour obéir aux ordres qu'il avait reçus, venait aujourd'hui de son propre mouvement se présenter comme ami; que son but était d'unir sa fortune à la leur, et d'obtenir avec leur secours pour la nation un parlement libre et complet. Ce discours fut reçu avec les plus bruyantes acclamations. On fit sonner les cloches, on régala les soldats, on alluma des feux de joie, et entre autres divertissements, on fit pendant la nuit «rôtir la culotte de bœuf croupion,» plaisanterie pratique qui fut longtemps célèbre dans les traditions de la cité. Scot et Robinson, qui avaient été envoyés pour reconduire le général à Whitehall, se sauvèrent secrètement pour se dérober à l'indignation de la populace (1).

A Westminster, les chefs parlementaires affectaient un calme et une intrépidité qu'ils étaient loin d'avoir. Ils passèrent sous le silence l'insulte faite à leur autorité; mais, pour donner un avertissement à Monk, ils introduisirent un bill pour nommer son rival Fleetwood commandant en chef en Angleterre et en Écosse (11 févr.). L'intervalle du dimanche permit de revenir à des conseils plus modérés. Ils prièrent le général de rentrer à Whitehall; ils complétèrent le bill qui déterminait les conditions pour être électeur et éligible; et, le jour fixé par la lettre des officiers, ils ordonnèrent de publier des writs pour remplir les places vacantes dans la représentation. Quoique cette mesure leur eût été dictée par la force, ils eurent l'adresse de la faire servir à leurs intérêts, en insérant, comme clause provisoire dans l'acte, que personne ne pourrait être électeur ou élu s'il ne s'était préalablement engagé à soutenir un gouvernement d'une forme républicaine. Mais aussitôt les membres exclus en 1648 réclamèrent le droit de prendre place, et Monk ne laissa apercevoir que la plus parfaite impartialité entre les deux partis. Sur son invitation, neuf des principaux de chaque parti discutèrent leur cause devant lui et ses officiers; et le résultat fut que ces derniers se déclarèrent disposés à appuyer les droits des députés exclus, à condition qu'ils prendraient l'engagement de régler le gouvernement de l'armée, de lever de l'argent pour payer les arrérages de la solde, de publier des writs pour convoquer un nouveau parlement pour le 20 avril, et de se dissoudre avant cette époque. Le général retourna à Whitehall (21 févr.): les membres exclus se rendirent chez lui à son invitation; et, après un long discours dans lequel il déclarait qu'il était convaincu qu'un gouvernement d'une forme républicaine et une Église presbytérienne modérée étaient nécessaires pour rétablir et assurer la durée de la tranquillité de la nation, il les exhorta à aller reprendre leurs places. Ils se rendirent à pied à la chambre, accompagnés d'un grand nombre d'officiers: les gardes ouvrirent leurs rangs pour les laisser passer, et les membres et le président ne firent aucune opposition (1). Hazlerig, cependant, et les plus dévoués de ses adhérents, se levèrent et sortirent. Ce départ fut heureux pour les royalistes; car autrement ce parti, augmenté de ceux des députés rétablis qui adhéraient à la république, aurait pu, sur bien des questions, former une majorité (2).

La conduite de Monk dans cette occasion fut pour les «cavaliers» la source de la plus inquiétante perplexité. D'un côté, par la rentrée des membres exclus, il avait rendu un service important à la cause de la royauté; car, quoique

(1) Price, 765-768. Mém. de Clar., III, 681, 692, 711. Ludlow, 337. Gumble, 249. Skinner, 237-243. Hist. anc. du Parl., XXII, 94. Pepys, I, 24, 25. «Au pont du Strand, je pus compter à la fois trente et un feux; dans King-Street, sept ou huit, et partout on brûlait et on rôtissait des croupions en buvant; on promenait de tous côtés des croupions attachés à des bâtons. Les bouchers, autour du mai dans le Strand, exécutèrent un carillon avec leurs couteaux, avant de sacrifier leur croupion. A Ludgate-hill, il y avait un homme qui tournait une broche sur laquelle il y avait une culotte de bœuf, et un autre l'arrosait. En vérité, cela surpassait tout ce que l'on peut s'imaginer.»

(1) Journaux, 11, 13, 15, 17, 21 février. Price, 768-773. Ludlow, II, 345, 351, 3. Skinner, 256-264. Mém. de Clar., 663, 682, 8. Gumble, 260, 3. Philips, 600. Le nombre des membres exclus qui vivaient alors était de cent quatre-vingt-quatorze, celui des membres qui siégeaient ou avaient permission de siéger, quatre-vingt-neuf. «Déclaration du véritable état des choses,» 57.

(2) Hutchinson, 362.

Holles, Pierpoint, Popham, et leurs partisans, fissent toujours profession des mêmes doctrines qu'ils soutenaient pendant le traité dans l'île de Wight; quoiqu'ils manifestassent la même haine pour le papisme et le prélatisme; quoiqu'ils insistassent toujours sur la nécessité de limiter la prérogative dans le choix des officiers de l'État et dans le commandement de l'armée, cependant ils étaient royalistes par principe, et plusieurs d'entre eux avaient fait au roi exilé les promesses les plus solennelles de travailler avec zèle à sa restauration. D'un autre côté, Charles et ses partisans n'avaient pu voir qu'avec alarme Monk se déclarer si hautement pour un gouvernement républicain et une Église presbytérienne, dans un moment où il donnait la loi sans opposition (1). Et ce n'était pas là la seule circonstance alarmante : il annonçait uniformément à tous ceux qui venaient le trouver pour sonder ses intentions, qu'ils fussent «cavaliers» ou républicains, les mêmes sentiments, et confirmait quelquefois cette profession par des serments et des imprécations. Pour expliquer le peu d'accord qu'il y avait entre la tendance de sa conduite et ses paroles, ceux qu'il admettait à ses conseils secrets nous disent qu'il était contraint à faire paraître cette inconséquence par la difficulté de sa position; que, sans cela, il eût perdu la confiance de l'armée, qui croyait que sa sûreté et ses intérêts étaient intimement liés à l'existence de la république. Selon Ludlow, qui était le plus habile guerrier et homme d'État du parti opposé, Monk avait en outre pour but d'éluder les soupçons et de tromper la vigilance de ses adversaires; et il réussit si bien à en imposer à la crédulité d'un grand nombre, entre autres d'Hazlerig, que, malgré tous les avertissements qu'ils reçurent, ils continuèrent à se fier aveuglément à sa sincérité, jusqu'au moment où leurs yeux furent dessillés par le rétablissement des membres qui avaient été exclus (2).

Le parti presbytérien dominait alors dans le parlement sans opposition. Ils annulèrent les votes qui avaient rapport à la mort du roi et à leur propre expulsion de la chambre; ils choisirent un nouveau conseil d'État, dans lequel les membres qui avaient le plus d'influence étaient royalistes; ils nommèrent Monk commandant en chef des armées dans les trois royaumes, et l'adjoignirent à l'amiral Montague dans le commandement de la flotte; ils lui votèrent une somme de 20,000 livres sterling, à la place du palais de Hampton-Court, qui lui avait été donné par le parti républicain. Ils firent sortir de prison sir George Booth et ses partisans, un grand nombre de cavaliers, et les lords écossais faits prisonniers après la bataille de Worcester, et levèrent le séquestre auquel on les avait condamnés; ils rétablirent le conseil commun; empruntèrent 60,000 livres sterling pour la solde courante de l'armée; déclarèrent que la confession de foi presbytérienne serait celle de l'Église d'Angleterre; firent afficher dans toutes les églises des copies de «la ligue solennelle et covenant;» offrirent des récompenses pour l'arrestation des prêtres catholiques, firent mettre en vigueur des lois contre les récusants catholiques, et fixèrent le 15 mars pour leur dissolution, et le 25 avril pour la rentrée d'un nouveau parlement (1).

Cependant il s'éleva alors une difficulté sérieuse : la chambre des communes n'était (et selon les doctrines des membres exclus ne pouvait être) qu'une des branches du pouvoir législatif. De quel droit pouvait-elle donc prétendre convoquer un parlement? La chambre des pairs, et les lords qui avaient été exclus en 1649, ne devaient-ils pas y concourir? ou plutôt, pour se conformer à la loi, n'appartenait-il pas au roi, soit de nommer une commission pour tenir un parlement, comme cela se faisait ordinairement en Irlande, ou de désigner un gardien investi de ce même pouvoir, comme cela se pratiquait anciennement du temps que nos rois résidaient quelquefois en France? Mais sur ce point Monk fut inflexible : il plaça des gardes à l'entrée de la chambre des pairs pour empêcher les lords d'y entrer, et refusa d'écouter aucun expédient qui pût supposer la reconnaissance de l'autorité royale (3 mars). A tous les raisonnements qu'on lui opposa, il répondit «que, d'après les lois, le parlement

(1) Hist. de Clar., III, 720, 1, 3, 4. Mém., III, 698.

(2) Price, 773. Ludlow, 349, 355. Mém. de Clar., III, 678, 697, 703, 711.

(1) Journaux, passim.

avait cessé d'exister à la mort de Charles I[er]; que les séances de la chambre actuelle ne pouvaient être justifiées que par l'exigence de la nécessité; or, cette excuse ne pouvait être valable pour la chambre des pairs, et l'on ne devait pas espérer que l'armée voulût se soumettre à un parlement qui aurait été convoqué par l'autorité royale. Les militaires avaient consenti avec répugnance à la restauration des députés exclus, et ce serait risquer de perdre tous les avantages qu'on avait jusqu'alors obtenus, que d'en exiger davantage dans le moment présent» (1).

Encouragés par la chute des républicains, les royalistes exprimaient partout leurs sentiments sans aucune réserve. Dans plusieurs endroits, Charles fut proclamé par la populace; plusieurs ministres prièrent publiquement pour lui dans leurs églises. Le conseil commun; dans son adresse, déclara qu'il n'était pas opposé à sa restauration, et l'on décida la chambre même (10 mars) à rapporter le célèbre engagement en faveur «d'une république sans gouvernement d'un seul et sans chambre des pairs,» et à rassembler sous des officiers de confiance les milices de la cité et des comtés, pour balancer l'influence républicaine dans l'armée. Les juges du feu roi et les acquéreurs de biens confisqués commencèrent à trembler : ils tentèrent d'abord l'ambition du lord général par l'offre de l'autorité souveraine (2); repoussés par lui, ils s'adressèrent aux militaires : ils leur représentèrent que la perte des arrérages de leur solde et des propriétés qu'ils avaient acquises serait la conséquence nécessaire de la restauration du roi exilé (14 mars); et ils excitèrent tellement les craintes des officiers, qu'un engagement fut présenté à Monk, portant la promesse de s'opposer à toute tentative pour établir l'autorité d'un seul; et il fut prié de le signer et d'obtenir que le parlement voulût y adhérer. Le lendemain matin (15 mars), un second conseil d'officiers eut lieu : Monk exposa combien il serait peu avantageux d'embarrasser la chambre de nouvelles questions lorsqu'elle était sur le point de se dissoudre; et par l'adresse et l'influence de ses amis, il parvint, quoique avec beaucoup de difficulté, à faire supprimer cet écrit fâcheux. Peu de temps après, il donna ordre aux officiers de rejoindre leurs régiments respectifs; nomma une commission pour inspecter et réformer les différents corps; renvoya tous les officiers des sentiments desquels il avait quelque raison de se méfier, et ensuite demanda et obtint de l'armée l'engagement de s'abstenir de toute intervention dans les affaires de l'État, et de se soumettre en toutes choses à l'autorité du nouveau parlement (1).

Il s'était alors écoulé dix-neuf ans et demi depuis la première assemblée du long parlement, années de révolutions et de carnage, pendant lesquelles la nation avait essayé de presque toutes les formes de gouvernement, pour en revenir à la fin à celui qu'elle avait d'abord rejeté. Le 16 mars, un jour plus tard que l'époque fixée, l'existence de ce parlement, qui avait été illégalement prolongée depuis la mort de Charles I[er], fut terminée par un acte passé par lui-même (2). Le lecteur connaît déjà son histoire. Par la glorieuse résistance qu'il opposa aux usurpations de la couronne, il mérite l'admiration et la reconnaissance. Ses actes subséquents furent d'une nature plus incertaine, et en dernier lieu, ils conduisirent à l'anarchie et au despotisme militaire.

Mais ses mérites et ses torts, quels qu'ils fus-

(1) Mém. de Clar., III, 704. Ludlow, 364, 5. Price, 773.

(2) Gumble, 270. Le général reçut de deux côtés des offres de secours, sur la supposition qu'il pouvait aspirer au pouvoir suprême; l'une de la part des républicains dont j'ai fait mention, l'autre de Bordeaux, ambassadeur français, au nom du cardinal Mazarin. Monk fut interrogé, au sujet de l'une de ces offres, par sir Antoine Ashley Cooper dans le conseil d'État. Si nous devons en croire Clarges, un de ses conseillers secrets, ce fut au sujet de la première, dont il avait fait part à Cooper. Quant à la proposition de Bordeaux, il nous dit qu'elle fut faite par le moyen de Clarges lui-même, et rejetée avec mépris par Monk, qui consentit cependant à recevoir une visite de Bordeaux, à condition qu'il ne serait pas question de ce sujet. Philips, 602, 4. Locke, au contraire, affirme que Monk accepta l'offre du ministre français; que sa femme, par fidélité pour le roi, découvrit le secret; et que Cooper fit au général des questions si pressantes, que celui-ci se troubla, et, pour prouver sa fidélité, destitua plusieurs officiers qui étaient suspects au conseil. Mémoires du comte de Shaftesbury, dans le registre de Kennet, 86. Locke, IX, 279. Voyez la note EE à la fin du volume.

(1) Philips, 603, 6. Price, 79!. Registre de Kennet, 113. Thurloe, VII, 852, 9, 870. Pepys, I, 43. Skinner, 279-284.

(2) Journaux, 16 mars.

sent, ont été avantageux à la postérité. Aux premiers, nous devons une grande partie des droits dont nous jouissons, et ses torts nous ont signalé les maux que causent les changements politiques effectués par la violence, et qui ne s'accordent pas avec les habitudes et les prédilections du peuple.

Monk était depuis deux mois en Angleterre, et ses intentions étaient toujours couvertes d'un voile mystérieux, que toute l'adresse des royalistes et des républicains n'avait pu réussir à soulever. Sir George Grenville, que le lecteur connaît déjà, lui faisait des visites fréquentes à Saint-James (19 mars); mais l'on soupçonnait le but de ce «cavalier,» et les précautions du général firent échouer toutes ses tentatives pour obtenir une entrevue particulière. Après la dissolution, Morris, l'ami intime de l'un et de l'autre, les aboucha, et Grenville remit à Monk une lettre en termes très-flatteurs de la part du roi. Il la reçut, et la lut avec respect. «C'était, dit-il, la première fois qu'il pouvait avec sûreté exprimer son dévouement à la cause du roi; mais il était encore entouré d'hommes dont les sentiments étaient suspects ou connus par leur hostilité; il était encore nécessaire de garder un secret inviolable; Grenville pouvait conférer en particulier avec Morris, et il fallait qu'il consentît à se charger lui-même de porter la réponse du général. Les principaux articles de cette réponse furent mis par écrit. Monk y demandait au roi «de lui envoyer une lettre conciliante, qu'il pût, quand il en serait temps, présenter au parlement; il ne demandait rien pour lui-même; il ne voulait pas indiquer sa récompense, comme on lui disait de le faire; il n'était pas convenable qu'il fît un marché avec son souverain; mais, s'il lui était permis de s'ingérer de donner son avis, il conseillait à Charles de promettre une amnistie générale, ou presque générale, la liberté de conscience, la confirmation des ventes nationales, et le payement des arrérages dus à l'armée.» Aussitôt après la lecture de ce papier, il le jeta dans le feu, et dit à Grenville de s'en rapporter à sa mémoire pour en répéter le contenu au roi (1).

Le messager fut reçu à Bruxelles par Charles comme un ange du ciel. Il voyait tout à coup dissiper les doutes qui avaient si longtemps fatigué son esprit (26 mars); la couronne, contre son attente, lui était offerte sans qu'on lui prescrivît des conditions, et il ne lui restait plus qu'à aider avec sa plume les efforts du général; mais, lorsqu'il communiqua ces heureuses nouvelles à Ormond, Hyde, et Nicholas, ces conseillers découvrirent que l'avis suggéré par Monk était dérogatoire aux intérêts du trône et à la dignité personnelle du monarque; qu'en le suivant, on donnerait une déclaration royale qui, en paraissant faire à la nation les promesses recommandées par Monk, neutraliserait leur effet, en les soumettant aux modifications que pouvait dans la suite imposer la sagesse du parlement. Cet écrit fut mis sous l'enveloppe d'une lettre adressée au président de la chambre des communes; une autre lettre fut adressée à la chambre des pairs, une troisième à Monk et à l'armée, une quatrième à Montague et à la marine, et une cinquième au lord maire et à la cité. On fit remettre (2 avril) des copies ouvertes au général, afin qu'il pût remettre ou détruire les pièces originales, selon qu'il le jugerait convenable. Malgré les changements faits à Bruxelles, il annonça qu'il était satisfait de la déclaration, et ordonna à Grenville de tenir les papiers en sa garde jusqu'à ce qu'il fût temps d'en faire usage (1) (10 avril).

Dans l'intervalle, les writs pour le nouveau parlement avaient été émis; et comme il n'y avait pas de cour pour influer sur les élections, ni d'intervention militaire pour les contrôler, on est fondé à considérer leur résultat comme l'ex-

(1) Hist. de Clar., III, 734-736. Price, 785. Philips, 605. Mém. de Clar., III, 706, 711. D'après les dernières autorités, il est clair que le secret était confié à Mordaunt aussi bien qu'à Grenville, ainsi qu'à un M. Herne, probablement un nom supposé.

(1) Clar., III, 737-740, 742-751. Price, 790. Monk avait appris, probablement par l'ambassadeur de France, que les Espagnols avaient l'intention de retenir le roi à Bruxelles en otage, pour la restitution de la Jamaïque et de Dunkerque. C'est pourquoi il exigea que le roi quittât le territoire espagnol; et Charles, ayant fait part au gouverneur de son intention de se rendre à Breda, sortit de Bruxelles environ deux heures, si Clarendon est exact, avant que l'ordre de le retenir eût été donné. Les différentes lettres, quoique écrites et signées à Bruxelles, furent datées de Breda et remises à Grenville, dès que le roi eut mis les pieds sur le territoire hollandais. Clar., 740.

pression de l'opinion publique. Les républicains, les cavaliers, les presbytériens, employèrent tous leurs efforts pour faire élire des députés de leur opinion. Des trois partis, le dernier était sans comparaison le plus puissant, si la dissension n'eût pas paralysé son influence. Les presbytériens les plus rigides, quoique contraires aux partisans de la république, parce qu'ils étaient des sectaires, s'opposaient également au retour du roi, parce qu'ils craignaient aussi la restauration de l'épiscopat. Un bien plus grand nombre encore, qui adhéraient toujours avec constance à «la ligue solennelle et covenant,» pensaient qu'elle leur imposait l'obligation de remettre le roi sur le trône, mais avec les limitations proposées pendant le traité fait dans l'île de Wight. D'autres, et ceux-ci possédaient le plus d'influence et la plus grande activité, ne voyaient aucun danger à craindre de la part d'un épiscopat modéré; et, désirant obtenir des honneurs et de l'avancement, s'efforçaient de mériter le pardon de leurs transgressions passées par la ferveur de leur royalisme actuel. Ils se joignirent aux «cavaliers;» leurs efforts réunis triomphèrent de toute opposition; et, dans le plus grand nombre d'endroits, leurs adversaires ou craignirent de disputer les élections, ou furent rejetés par des majorités accablantes (1).

Mais les républicains cherchèrent des secours d'un autre côté. Leurs émissaires s'introduisaient dans les quartiers des militaires; se lamentaient sur la ruine prochaine de «la bonne vieille cause;» exprimaient leurs regrets que l'on eût fait tant de sacrifices et répandu tant de sang inutilement, insinuant aux officiers qu'ils devaient s'attendre à perdre les propriétés qu'ils avaient acquises, aux soldats, qu'ils seraient licenciés et perdraient les arrérages de leur solde (2). Un esprit de mécontentement commença à se répandre dans les différents corps, et beaucoup d'officiers se rendirent à la capitale. Mais Monk, quoiqu'il se déclarât toujours partisan du gouvernement républicain, se hasarda à prendre un ton plus hardi. Les milices de la cité, au nombre de 14,000 hommes, étaient déjà incorporées sous ses ordres; il avait dans sa poche un brevet de Charles qui le nommait lord général des armées dans les trois royaumes; et il avait résolu, si les circonstances le forçaient à jeter le masque, de proclamer le roi, et d'inviter tous les sujets fidèles à se rallier autour de l'étendard royal. Il commença (9 avril) par ordonner aux officiers de retourner à leurs postes, puis il fit présenter aux soldats la promesse de se soumettre au nouveau parlement; et tous ceux qui refusèrent de la faire furent aussitôt renvoyés (1). En même temps, les partisans de la république résolurent d'opposer à Monk Lambert, qui avait été l'idole des soldats. Lambert, il est vrai, était prisonnier à la Tour, où il avait été renfermé par ordre du conseil; mais, avec une corde, il descendit de la fenêtre de sa chambre à coucher, fut reçu par huit bateliers dans une barque, et trouva un asile sûr dans la cité. Toutefois les habitants de la cité étaient trop royalistes pour écouter les suggestions de ce parti: il quitta sa retraite (13 avril), se rendit à la hâte dans le Warwickshire, rassembla parmi les régiments mécontents six compagnies de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie, et eut l'espoir de se voir, sous peu de jours, à la tête de forces formidables. Mais Ingoldsby (21 avril), qui, après avoir été régicide, était devenu royaliste, vint à sa rencontre près de Daventry avec des forces égales. Une compagnie de cavalerie du parti de Lambert passa à l'ennemi, et les autres, lorsqu'il donna l'ordre de charger, dirigèrent leurs pistolets vers la terre. Le malheureux chef prit aussitôt la fuite: Ingoldsby le poursuivit; son cheval, plus vigoureux, eut l'avantage dans les terres labourées; le fugitif fut pris, et, après avoir vainement tenté d'émouvoir la pitié de son ancien camarade, il se soumit à son sort (24 avril). Il fut reconduit à la Tour; et lorsque les milices, les volontaires, et les auxiliaires levés dans la cité, passèrent en revue devant le général à Hyde-Park, les auxiliaires se mirent à genoux pour

(1) Thurloe, VII, 866, 887. Price, 787. Lettres de Carte, II, 326. Mém. de Clar., III, 705, 714, 726, 730, 1, 3. Il paraît qu'un grand nombre de royalistes étaient beaucoup trop actifs. «Lorsqu'on s'en plaignit à Monk, il répondit, en plaisantant, que, comme il y avait un parti fanatique d'un côté, il y avait un parti frénétique de l'autre.» 721, 2.

(2) Thurloe, VII, 870.

(1) Mém. de Clar., III, 715.

boire à la santé du roi; Lambert, dans ce moment, fut conduit à Tyburn, et les spectateurs applaudirent par des cris et des acclamations à l'humiliation du prisonnier (1).

Le parlement-convention (il fut ainsi nommé, parce qu'il n'avait pas été convoqué légalement) s'assembla le jour fixé (25 avril). Les presbytériens, par des manœuvres habiles, firent porter sir Harbottle Grimstone, un de leurs partisans, au fauteuil de président; mais les cavaliers, avec leurs adhérents, formèrent une nombreuse majorité, et le nouveau président, au lieu d'essayer de résister au torrent, eut la prudence de s'y laisser aller. Monk prit place comme représentant du Devonshire, comté où il était né.

Afin de neutraliser l'influence des « cavaliers » dans la chambre des communes, les lords presbytériens qui avaient siégé en 1648 s'assemblèrent dans la chambre des pairs, et choisirent le comte de Manchester pour leur président. « Mais de quel droit voulaient-ils constituer exclusivement une chambre du parlement? ils n'avaient pas été convoqués de la manière ordinaire par des writs; ils ne pouvaient pas siéger comme faisant partie du long parlement, qui à présent du moins avait cessé d'exister; et s'ils fondaient leurs prétentions sur les droits de leur naissance comme « consiliarii nati, » d'autres pairs possédaient le même privilége. » La question fut soumise au lord général, qui répondit qu'il n'avait pas d'autorité pour décider des droits de qui que ce fût. Encouragés par cette réponse, quelques-uns des pairs exclus essayèrent de prendre leurs places, et ne trouvèrent point de résistance; leur exemple fut suivi par d'autres, et dans peu de jours les lords presbytériens formèrent à peu près le cinquième de la chambre. Cependant, pour éviter les chicanes, les pairs qui avaient fait partie du parlement du roi à Oxford, ainsi que ceux dont les lettres patentes étaient d'une date postérieure au commencement de la guerre civile, s'abstinrent, pour le moment, de demander admission (2).

Monk continuait de dissimuler. Par son ordre, Grenville s'adressa à un député au moment où il entrait dans la chambre du conseil, pour lui procurer une occasion de parler au lord général. Monk vint à la porte, en reçut une lettre, et, reconnaissant sur le cachet les armoiries royales, il donna ordre aux gardes de veiller à ce que le porteur ne pût s'éloigner. Dans quelques minutes, Grenville fut appelé et interpellé par le président de dire comment cette lettre se trouvait en sa possession; et l'ordre fut donné de le mettre en prison. « Cela n'est pas nécessaire, dit Monk; j'apprends qu'il est mon proche parent, et je réponds de sa comparution. »

La glace était ainsi rompue. Grenville fut traité non comme un prisonnier, mais comme le serviteur de confiance du souverain. Il remit aux deux chambres les lettres qui leur étaient adressées, et reçut en retour un vote de remercîment et une gratification de 500 liv. sterl. La lettre pour l'armée fut lue par Monk à ses officiers, celle pour la marine par Montague aux capitaines sous ses ordres, et celle pour la cité par le lord maire au conseil commun à Guildhall. Chacun de ces corps vota une adresse de remercîment et de félicitation au roi.

L'écrit qui accompagnait les lettres aux deux chambres, 1° accordait un pardon libre et général à tous les coupables, hormis ceux que le parlement pourrait dans la suite excepter; ordonnait que toutes les divisions de parti eussent à cesser, et invitait tous ceux qui étaient les sujets du même souverain à vivre dans l'union et l'harmonie; 2° il annonçait la liberté pour les consciences délicates, et que personne ne serait inquiété ni recherché pour des différences en matière de religion qui ne troubleraient pas la tranquillité du royaume, et promettait en outre l'assentiment royal aux actes du parlement qui seraient proposés pour l'entière concession de cette liberté; 3° il y était fait mention des poursuites légales auxquelles pourraient être exposés les possesseurs actuels de propriétés achetées ou accordées pendant la révolution, et il y était proposé de laisser l'arrangement de ces différends au parlement, qui aurait plus de moyens de pourvoir à la juste satisfaction des parties intéressées; enfin il promettait de payer les arrérages de l'armée

(1) Rég. de Kennet, 120. Price, 792, 794. Ludlow, 379. Philips, 607. Mém. de Clar., III, 735.

(2) Journ. des lords, XI, 4, 5, 6.

sous les ordres du général Monk, et de retenir au service royal les officiers et les soldats avec la même solde et aux mêmes conditions dont ils jouissaient actuellement. Telle fut la célèbre déclaration de Bréda, la charte royale sur la foi de laquelle il fut permis à Charles de remonter sur le trône de ses pères (1).

Encouragés par l'élan de fidélité au roi avec lequel on avait reçu ses lettres et sa déclaration, ses agents se proposèrent pour but principal de leurs efforts de le faire revenir en Angleterre avant que l'on pût imposer des bornes à la prérogative royale. Les «cavaliers» étaient en si grand nombre dans la chambre haute, que l'on n'avait aucune opposition à craindre de la part des lords; et les dispositions qu'avait déjà montrées la chambre des communes étaient de nature à satisfaire les souhaits des plus ardents champions de la royauté. Les deux chambres votèrent que, par les lois anciennes et fondamentales du royaume, le gouvernement était et devait être composé «de roi, lords, et communes;» ils invitèrent Charles à venir prendre possession de la couronne qui lui appartenait par sa naissance; et afin de subvenir à ses besoins les plus urgents, on lui envoya un don de 50,000 liv. sterling, avec 10,000 liv. pour son frère le duc d'York, et 5,000 liv. pour le duc de Gloucester. Ils ordonnèrent d'effacer les armes et les emblèmes de la république, de rétablir le nom du roi dans les prières publiques, et firent proclamer sa succession comme ayant commencé le jour de la mort de son père (2). Hale, le célèbre légiste, et Prynne, se hasardèrent à conseiller à la chambre de s'arrêter dans son enthousiasme, et de consulter les intérêts de la nation. Le premier demanda que l'on nommât un comité pour examiner quelles avaient été les propositions offertes par le long parlement, et les concessions accordées par le dernier roi en 1648; le second insista sur ce que l'occasion était favorable pour s'entendre mutuellement et d'une manière permanente sur toutes les réclamations qui avaient été jusqu'alors des sujets de contestation entre les deux chambres et la couronne. Mais Monk se leva, et s'opposa avec force à une enquête qui pourrait réveiller les craintes, les jalousies et les animosités, et ramener les scènes de sang des temps passés. Il fallait que le roi revînt pendant que la paix et l'harmonie régnaient. Il viendrait seul; il ne pouvait pas amener d'armée avec lui; et il serait autant dans leur dépendance à Westminster qu'à Bréda. Dans l'intervalle, on pourrait préparer des restrictions, s'il était nécessaire qu'il y eût des restrictions, et les lui présenter après son arrivée. A la fin de ce discours, la chambre retentit des acclamations des «cavaliers;» et ceux qui étaient pour l'enquête, intimidés par l'autorité du général et les clameurs de leurs adversaires, jugèrent qu'il serait prudent de céder (1).

(1) Journ. des Lords, XI, 7, 10.
(2) Journaux des deux chambres.

Charles se montra aussi empressé à accepter que les chambres l'avaient été à voter l'adresse d'invitation. De Breda il s'était rendu à La Haye, où les États, désirant réparer leur négligence précédente, le reçurent avec une magnificence extraordinaire (23 mai). La flotte sous Montague (2) avait jeté l'ancre dans la baie de Schevelin; et Charles, aussitôt que le temps le permit, fit voile pour Douvres, où Monk, à la tête de la noblesse et des gentlemen des comtés voisins, s'était rendu pour recevoir le nouveau souverain (25 mai). Tous les yeux étaient fixés sur leur entrevue; l'air affable et satisfait, mais plein de dignité du roi, et l'hommage respectueux et soumis du général, excitèrent les applaudissements des spectateurs. Charles l'embrassa comme son bienfaiteur, le fit marcher à côté de lui, et le reçut dans le carrosse royal. De Douvres à la capitale, la marche du roi parut une procession triomphale. Les routes étaient couvertes d'une population innombrable, qui désirait témoigner son amour pour le roi et satisfaire sa curiosité. Sur la lande de Blackheath (29 mai), il fut reçu par l'armée rangée en bataille, et salué par les acclamations des soldats en traversant leurs rangs. Dans les champs de Saint-Georges, le lord maire et les aldermen l'invitèrent à pren-

(1) Burnet, I, 151. Ludlow, III, 8, 9.
(2) Montague depuis longtemps correspondait avec le roi, et désapprouvait la dissimulation de Monk, jusqu'à l'appeler en particulier «un imbécille à tête dure;» mais il jugeait nécessaire de le flatter, parce qu'il pouvait empêcher l'entreprise. Pepys, I, 69.

dre part à une collation magnifique sous une tente préparée pour le recevoir; du pont de Londres à Whitehall les maisons étaient tapissées, et les rues bordées par les milices de la cité, les troupes régulières, et les officiers qui avaient servi sous Charles Ier. Le roi était précédé par des troupes de cavaliers, au nombre de 3.000, revêtus de riches costumes, accompagnés de trompettes et de valets de pied; venait ensuite le lord maire, portant l'épée nue, après lui le lord général et le duc de Buckingham, et enfin, le roi lui-même, à cheval entre ses deux frères. La marche était fermée par la garde du général, cinq régiments de cavalerie,et deux troupes de seigneurs et de gentlemen. A Whitehall, Charles congédia le lord maire, et reçut l'une après l'autre les deux chambres, dont les présidents le haranguèrent en lui exprimant le plus ardent dévouement : il leur répondit par des protestations de son attachement pour les intérêts et les libertés de ses sujets. Les cérémonies de cette importante journée ne finirent qu'à une heure avancée de la soirée; et Charles dit à un de ses confidents: « Il faut certainement que c'ait été ma faute si je ne suis pas venu plus tôt, car je n'ai vu personne aujourd'hui qui ne m'ait protesté avoir toujours désiré ma restauration » (1).

On ne saurait nier que le rétablissement de la royauté ne fût un bonheur pour la nation. Elle offrait le meilleur, et peut-être le seul moyen de rétablir la tranquillité publique au milieu de la confusion et de la défiance, des animosités et des haines, des partis et des intérêts qui avaient été la suite des événements de la guerre civile, et de la succession rapide de gouvernements opposés et éphémères. A Monk appartient le mérite d'avoir accompli par sa prudence et sa prévoyance, sans violence et sans effusion de sang, cet objet désirable; mais on doit rappeler, et pour l'en blâmer, qu'il l'accomplit sans aucune stipulation de la part du monarque exilé. Jamais une si belle occasion ne s'était présentée pour établir un pacte entre le souverain et le peuple, pour déterminer d'un consentement mutuel les justes droits de la couronne, et mettre les libertés du peuple à l'abri de toute usurpation future. Nous avons assez de preuves que Charles aurait consenti à des conditions de cette nature; mais lorsque cette mesure fut proposée, le lord général s'y opposa de la manière la plus positive. C'était peut-être parce que son esprit prudent voyait du danger dans les délais; il est plus probable qu'il cherchait à rendre ses services plus précieux aux yeux du nouveau souverain. Mais, quels que fussent ses motifs, le résultat de sa conduite fut que le roi monta sur le trône sans être lié par aucune condition, et en conclut qu'il avait droit à tous les pouvoirs réclamés par son père au commencement de la guerre civile. Après quelques années, cette conséquence devint évidente. On s'aperçut que, par la négligence ou la perfidie de Monk, on avait laissé une porte ouverte par laquelle pouvaient s'introduire de nouvelles dissensions entre la couronne et le peuple; et cette circonstance même, dont Charles s'était félicité comme mettant le comble à son heureuse fortune, ne servit qu'à préparer la voie à une seconde révolution, qui finit par exclure à jamais sa famille du gouvernement de ces royaumes.

(1) Whitelock, 702. Rég. de Kennet, 163. Hist. de Clar., III, 772. Vie de Clarendon par lui-même. Continuation, p 7, 8. Journal d'Evelyn, II, 148.

NOTES.

NOTE A.

Lettre de Babington à Pooley, avant l'arrestation.

« Robyn, sollicitæ non possunt curæ mutare rati stamina fusi. Je suis prêt à endurer tout ce qui pourra m'être infligé. Et facere et pati romanum est. Ce qu'a été ma conduite envers M. le secrétaire, vous pouvez le témoigner ; ce qu'est mon amour pour vous, vous-même pouvez le dire. Les procédés dans mon logement ont été fort étranges. Je suis le même que j'ai toujours prétendu être : je prie Dieu que vous soyez et que vous restiez toujours ainsi à mon égard. Prenez garde à vous-même, de peur que vous ne portiez le blâme de mes dernières infortunes. Est exilium inter malos vivere. Adieu, mon doux Robyn, si vous croyez en moi comme je me confie en vous ; sinon, adieu omnium bipedum iniquissimus. Donne-moi ta réponse pour ma satisfaction, et mon diamant, et telle autre chose que tu voudras. La fournaise est préparée, dans laquelle notre foi doit être éprouvée. Adieu, jusqu'à ce que nous nous rencontrions, Dieu sait quand.

« A toi autant que tu le sais.

« Anthony Babington. »

NOTE B.

Je ne pense pas que l'accusation portée contre la reine d'Écosse ait une grande apparence d'improbabilité ; il est très-possible qu'une femme qui souffrait un injuste emprisonnement depuis vingt ans, et qui était journellement travaillée de la crainte d'être assassinée, ait conçu qu'il pouvait lui être légitime de retrouver sa vie et sa liberté par la mort de son oppresseur. « Car, dit Châteauneuf, dans une lettre du 26 âout, estant née princesse souveraine et détenue prisonnière par si longtemps contre raison, elle ne peult estre blamée (quand bien elle aurait faict tout ce dont on la veult charger) ; elle a cherché touts les moyens de se délivrer. » Egerton, 252. La question réelle n'est pas de savoir si elle a pu y penser, mais si elle a effectivement donné son consentement et son approbation au projet d'assassinat qui lui fut soumis au nom de Babington.

Marie, comme nous l'avons déjà vu, nia toujours que les passages des lettres qui approuvent l'assassinat vinssent d'elle, qu'elle eût jamais, et en quelque façon que ce fût, consenti à la mort de la reine, ou qu'elle l'eût même désirée. Elle l'affirma à son procès, et le répéta avec serment à Fotheringay ; elle le certifia de nouveau à l'instant de sa mort.

Pour donner de la force à l'accusation après ces dénégations, il était nécessaire de montrer que la copie de ses réponses à Babington, produite à la cour, était une reproduction fidèle de la réponse réelle qu'elle avait chargé Curle de mettre en chiffres et de faire passer au conspirateur. Maintenant, sans disputer sur la fidélité de Curle, nous savons que cette réponse passa de Curle dans les mains de Philipps à Chartley, et qu'elle resta en la possession de Philipps et de Walsingham, hommes alors engagés dans un complot pour conduire Marie à l'échafaud, pas moins de dix jours, du 18 au 28 juillet, avant d'être envoyée par eux à Babington. Sortit-elle de leurs mains dans le même état qu'elle y était venue? Firent-ils passer à Babington l'original tel qu'il était chiffré par Curle, ou une transcription faite par Philipps? et cette pièce que devint-elle ensuite? nous l'ignorons, elle ne fut jamais produite. On lui substitua à Fotheringay une copie déchiffrée. Mais s'ils n'avaient pas l'original, où se procurèrent-ils la copie? par qui fut-elle faite? Sur ce point ils gardèrent encore le silence. En donnant quelque explication, ils auraient trahi leur secret, ils auraient découvert, selon le langage figuré de Philipps, par quelle voie le vent y pénétrait. »

Pour repousser les charges tirées de cette copie disputée, la reine d'Écosse demanda que l'on mît à sa disposition ses papiers, saisis à Chartley. Maintenant, dans ces pièces était la lettre française, dont il était évident qu'une traduction fidèle avait été adressée par Curle à Babington. Quoi de plus

facile que de mettre entre les mains de Marie, et de montrer par la comparaison, que la copie déchiffrée était une représentation fidèle de la version de Curle? Ils firent usage de divers autres papiers trouvés à Chartley, mais non pas de celui-ci son existence ne fut jamais mentionnée. Peut-il y avoir un doute sur le motif pour lequel il fut supprimé?

L'on a déjà remarqué que les aveux de Nau et de Curle, indépendamment des circonstances dans lesquelles ils furent faits, ne pouvaient être considérés comme satisfaisants. Nous pouvons leur opposer deux autres déclarations : l'une de Nau, qui en appelle au souvenir de toutes les personnes présentes au jugement rendu à Westminster, que, lorsqu'il lui fut permis de parler, il repoussa les points principaux de la charge, les principaux chefs, ceux sur lesquels seuls un prétexte à condamnation pouvait être basé, comme « faux, calomnieux, et fabriqués (supposés). » Harl. Mss. 4649.— L'autre déclaration, de Curle, est le dernier aveu qu'il souscrivit, le 6 août 1587, au moment où il allait sortir de la maison de Walsingham, après un confinement d'une année; et de laquelle nous pouvons présumer qu'elle contient autant qu'on put lui en arracher en faveur de la poursuite. Il y dit : On me montra les deux véritables lettres écrites par moi en chiffres, et reçues par Babington, et les déchiffrements faits mot pour mot; avec les deux alphabets convenus entre Sa Majesté et lui, dont les contre-alphabets furent trouvés parmi les papiers de la reine, la copie de la première desdites lettres écrites de ma propre main, que je n'ai pu me dispenser de reconnaître, ainsi que je le fis, et une véritable copie des principales lettres de Babington à Sa Majesté, le tout reconnu par la confession dudit Babington, signé de sa main. Ensuite le post-scriptum desdites lettres de Babington à M. Nau, pour demander son opinion sur un M. Powley, ledit post-scriptum reconnu par M. Nau, et celle que je répondis au nom de la reine; laquelle réponse contenant seulement en effet que Babington ne devait passe fier à Powley, fut trouvée écrite de ma main parmi le reste des papiers et des pièces de correspondance entre les porteurs des paquets. » L'on peut observer ici que, dans cette longue énumération, les seules lettres à Babington qu'il admet comme ayant été exhibées, sont les notes du 15 juin et du 12 juillet, non pas l'importante réponse du 17. Il poursuit : « Sur quoi je ne pouvais en aucune façon refuser ce témoignage manifeste et irrécusable.— Mais il me fut demandé à la fin, pour des objets plus importants, d'avouer, comme je le fis, que j'avais déchiffré à Babington ses principales lettres à Sa Majesté, et que je reçus de M. Nau, par le commandement de la reine, sa réponse à ces lettres après qu'elle l'eut parcourue et lue en ma présence, laquelle réponse je traduisis en anglais, et après que cette traduction eut été revue par Sa Majesté, je la mis en chiffres avant qu'elle fût envoyée à Babington. En témoignage de quoi j'ai souscrit les présentes de ma main, à Londres, le 6 août 1587.

«Curle.» (Avec un paraphe.)

Une lecture rapide de cette pièce pourrait conduire à penser que Curle y admit l'objet en discussion. Mais un examen plus attentif nous convaincra qu'elle ne s'y rapporte pas. Curle reconnaît bien que Marie répondit à la lettre de Babington, et que lui-même traduisit cette réponse et la mit en chiffres. Mais ladite réponse fut-elle ou ne fut-elle pas bien fidèlement reproduite par la copie déchiffrée présentée à Fotheringay? voilà une question dans laquelle il n'entre pas, et dans laquelle probablement il ne pouvait entrer : car on peut inférer de la pièce ci-dessus et de ses précédents aveux qu'il ne lui fut jamais accordé de voir cette copie déchiffrée.

Je ne doute pas que Nau ne dit la vérité, quand il informa Élisabeth que Marie était résolue de profiter des services de Babington, en tant seulement qu'ils tendissent à l'arracher de prison. Mais alors comment nous rendre compte des allusions au meurtre projeté dans la copie déchiffrée de sa réponse? Je les attribuerais à l'esprit inventif de Philipps travaillant sous l'œil de Walsingham : rien ne devait être plus facile à cet artiste, quand il était employé à déchiffrer, que de donner, par l'addition ou l'altération de quelques paroles, un sens entièrement nouveau au texte de l'original.

Dans le passage suivant, la main de l'interpolateur me semble se trahir. « Les affaires, fait-on dire à Marie, étant ainsi préparées, et les forces toutes prêtes au dehors comme au dedans du royaume, il sera temps de « mettre les six gentilshommes à l'œuvre (pour assassiner la reine), ayant soin, à l'accomplissement *de leur dessein* (l'assassinat), que je puisse être soudainement transportée hors de ce lieu, et que toutes vos forces soient en même temps en campagne pour me joindre, en attendant l'arrivée des secours étrangers, qui devront faire toute diligence. » Puis elle indique des dispositions par lesquelles quatre vigoureux cavaliers seront entretenus à la cour pour l'avertir de l'accomplissement du dessein (l'assassinat), afin qu'elle puisse s'échapper avant que ses gardiens aient le temps de fortifier la maison. C'est là, ajoute-t-elle, le meilleur plan qu'elle puisse donner. «Car vous lancer de ce côté avant d'être assurés de forces

étrangères suffisantes, cela ne servirait qu'à vous mettre en danger...; et m'enlever de cette place sans être assurés auparavant de pouvoir me mettre au milieu d'une bonne armée ou dans une bonne forteresse..., ce serait donner une excuse suffisante à cette reine pour me ressaisir, me renfermer dans quelque lieu d'où je ne pourrais jamais m'échapper, si elle ne faisait encore quelque chose de pire.» Mais comment Élisabeth aurait-elle pu la ressaisir, si Élisabeth elle-même avait été déjà mise à mort? Il était assez naturel que Marie craignît un second emprisonnement plus rigoureux, si elle devait de nouveau tomber entre les mains de la reine, et interdît par conséquent toute tentative pour la délivrer sans une force suffisante pour sa protection. Mais il est impossible de concevoir qu'elle entretînt aucune crainte de tomber entre les mains d'Élisabeth, si elle avait disposé des mesures pour que la tentative de délivrance dépendît de l'accomplissement du dessein des six gentilshommes (c'est-à-dire du meurtre préalable d'Élisabeth). La raison qu'elle assigne à ses mesures préalables, est pour moi une preuve qu'elle n'y avait inséré aucune mention d'assassinat.

Quant à Nau, il est clair que Marie le soupçonnait de l'avoir accusée pour sauver sa propre vie (241). Des motifs suffisants à de tels soupçons avaient été fournis par la manière artificieuse avec laquelle lui avait été présentée la déposition de cet homme. Mais ce n'était qu'un soupçon, elle n'avait pas de preuves. Il semble très-douteux qu'il ait été conduit à reconnaître dans sa confession du 21 sept. (voyez p. 220) les passages relatifs au meurtre. En d'autres circonstances nous savons qu'il l'acquitta, particulièrement dans sa protestation à la reine le 20 sept., et dans sa déclaration publique devant les commissaires à Westminster le 25 oct.

NOTE C.

Le comte de Shrewsbury avait été excusé pour cause d'indisposition. Néanmoins, quoiqu'il fût resté personnellement étranger à la procédure, il fut résolu qu'il prêterait la sanction de son nom au jugement. Dans cette vue, lord Burghley le visita à Stilton, et lui rendit compte du procès qui avait eu lieu à Fotheringay. Le 22 oct., le lord chancelier écrivit au comte, par ordre de la reine, «de venir à Westminster, s'il le pouvait, afin d'en finir avec la commission le 25.» Cette lettre était accompagnée d'une autre de Burghley, l'informant du grand désir de la reine qu'il concourût au jugement avec les autres commissaires. S'il ne pouvait venir, « alors, dit Burghley, je prie votre seigneurie de m'écrire que, dans une conférence entre nous, ayant été tous deux d'avis que la reine d'Écosse ne s'était pas purgée par ses réponses (avec quelle réserve cela est exprimé!) de la charge qui pesait sur elle, pour avoir médité et imaginé la mort de Sa Majesté, votre seigneurie avait dit que, si vous étiez présent, vous donneriez votre sentence en ce sens, et qu'en conséquence, étant absent pour cause d'infirmité, vous m'autorisez et me requérez de déclarer que votre opinion est telle »

Le 26, il écrit de nouveau : « Hier, dans la chambre étoilée, quand tous les commissaires, parmi lesquels il ne manquait que votre seigneurie et mylord Warwick, pour causes admises, furent rassemblés, et eurent prononcé leur sentence, tous en une forme, de charger la reine des Écossais de complicité dans la conspiration, de préméditation et d'invention de diverses choses tendant à l'offense et à la destruction de la personne de Sa Majesté, mylord chancelier et moi déclarâmes, en lisant la lettre de votre seigneurie, votre sentence conforme à la sentence générale de tout le reste, et il fut ordonné que le lundi suivant (31) le procès avec la sentence fussent écrits en la forme d'un rapport, à quoi il est entendu que nous apposerons tous nos sceaux. »

Le jour suivant 27, il écrit une troisième fois. Il avait appris des juges que la lettre précédente du comte ne donnait pas à Burghley un droit légal d'agir pour lui; il dit donc : «J'envoie maintenant à votre seigneurie la véritable copie de votre lettre précédente, avec quelques petites choses en interligne, dont il faut changer la forme : j'ai donc envoyé à votre seigneurie, dans un papier à part, les mots qui doivent être insérés dans une nouvelle lettre au lieu de ceux qui sont soulignés. Je remets à la considération de votre seigneurie de faire adresser votre lettre à mylord chancelier et à moi comme votre précédente, et de la même date, avec le changement seulement de ce que j'ai souligné, et au lieu de cela, d'écrire les autres sentences contenues dans l'autre papier ci-inclus.»

Le 28, le comte écrivit une réponse publiée par Lodge, II, 333, les autorisant à souscrire son nom, et envoyant son sceau « pour le sceller. »

Après tout, cette souscription par remplacement fut jugée insuffisante, car le 30 nov. lord Burghley écrit : « La sentence fut souscrite hier par tous les commissaires qui étaient ici au parlement, et j'ai répondu, pour votre seigneurie, que vous ne manqueriez pas de signer à quelque époque que ce fût; et l'on a laissé un espace pour votre nom. »

(Des papiers en la possession du comte de Shrewsbury.)

NOTE D.

La lettre que Marie écrivit à Sixte V, en date du 23 novembre 1586, est conservée dans les archives du Vatican : elle est en français. Une traduction en italien en a été publiée par Tempesti, Vita e geste di Sisto-Quinto, I, 311 ; et Becchetti, XII, 377, en a fait paraître un extrait.

Dans cette lettre, elle informe le pontife que, ce jour même, elle a reçu l'ordre de se préparer à la mort, par lord Buckhurst et d'autres ; et que son intention, si on lui permettait de voir son aumônier, ou un prêtre catholique, était de se conformer aux usages de l'Église catholique. Elle s'attendait toutefois que cela lui serait refusé; d'après cela, elle s'avouait pécheresse à ses pieds, et implorait la miséricorde de Dieu pour son âme. Elle continue ensuite sur ce ton pieux : «Entre laquelle (mon âme) et la justice de Dieu j'entrepose le sang de Jésus Christ, pour moy crucifié et touz les pécheurs, l'une des plus exécrables desquelz je me confesse être, veu les grâces infinies par luy reçues, par moy mal recognoscées et employées : ce qui me rend indigne de pardon, si sa promesse faicte à touts ceulx chargés de péchés et d'afflictions spirituelles d'estre par luy assistés, et sa miséricorde ne m'enhardissoient, suivant son commandement, de venir vers luy, portant ma charge, afin d'estre par lui déchargée, à l'exemple de l'enfant prodigue, et, qui plus est, offrant aux pieds de sa croix volontairement mon sang pour le maintien et fidelle zèle que je porte à son Église, sans la restauration de laquelle je ne désire jamais vivre en ce monde.»

Elle recommande ensuite au pontife la conversion de son fils à la religion catholique, et à cet effet elle le prie d'employer la coopération du roi d'Espagne, le seul prince qui l'ait réellement secourue pendant sa captivité. Si Jacques continue à ne pas vouloir se convertir, elle met tous ses droits à la couronne d'Angleterre à la disposition du pape et de ce monarque ; mais s'il vient à se repentir, elle le supplie de tourner ses regards vers Philippe et les princes de la maison de Guise, comme ses plus proches parents, et souhaite, comme la dernière satisfaction qu'elle puisse désirer sur la terre, qu'il épouse l'infante d'Espagne. Le porteur lui fera un récit fidèle de toutes les transactions passées, et elle espère que Sa Sainteté sera en état de faire connaître la vérité sur son histoire, et de réfuter les calomnies inventées contre elle par les ennemis de l'Église. Pour conclusion, elle déclare qu'il y a à la cour pontificale, et même parmi les cardinaux, des personnes que l'on croit trahir la cause de Dieu, et que lord S. John est soupçonné de servir d'espion au lord trésorier. 23 nov. 1586.

J'ai appelé l'attention du lecteur sur cette lettre pour la raison suivante. Quelques années après la mort de Marie, on pensa que la reine, la veille de son exécution, avait fait un testament, par lequel elle laissait le royaume d'Angleterre à Philippe d'Espagne, dans le cas où son fils ne se ferait pas catholique, et que le cardinal Laurea, et Lewis Owen, évêque de Cassano, avaient certifié être de l'écriture de la reine. On n'a jamais pu cependant découvrir ce testament. (Mémoires de Butler, III, 265. Burnet, III. Rec., 732.) Dans mon opinion, on peut croire que cette idée vient d'une méprise, et que le véritable testament n'était que la lettre dans laquelle elle laisse la disposition de ses droits à ce monarque et au pontife. Ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'à la fin de cette lettre se trouve jointe une attestation de Lewis Owen, évêque de Cassano, qui affirme que l'écriture est celle de Marie, reine d'Écosse.

NOTE E.

Je me propose dans cette note de donner quelques détails sur cet acte, que tous ceux qui ont écrit sur l'*Armada* ont eu soin de mentionner, quoique très-peu d'entre eux l'aient eu entre leurs mains. Il en fut imprimé à Anvers une édition nombreuse pour être distribuée en Angleterre au moment de l'invasion ; mais l'invasion n'eut pas lieu, et l'on eut soin d'en brûler presque tous les exemplaires, ce qui fait que ce livre est devenu très-rare : en voici le titre : «Avertissement à la noblesse et au peuple d'Angleterre et d'Irlande, concernant la guerre présente, faite en exécution de la sentence de Sa Sainteté, par le haut et puissant roi catholique d'Espagne, composé par le cardinal d'Angleterre, anno MDLXXXVIII. » Il commence ainsi : «Gulielmus, miseratione divinâ S. «R. E. tituli Sancti-Martini in montibus, cardina-«lis presbyter, de Angliâ nuncupatus, cunctis «regnorum Angliæ et Hiberniæ proceribus, populis «et personis, omnibusque Christi fidelibus salutem «in Domino sempiternam.» Après une courte préface, il entreprend de faire connaître, 1° de qui et d'où Élisabeth tire son origine ; 2° comment il est arrivé qu'elle soit parvenue à la dignité royale; 3° comment elle s'est conduite au dedans et au dehors de son royaume; 4° par quelles lois divines et

humaines son châtiment s'est préparé; 5° combien sont justes, honnêtes et utiles les raisons qu'ont tous les véritables Anglais d'embrasser et d'avouer cette cause.

1° Elle est bâtarde, fille de Henri VIII, par son commerce incestueux avec Anne Boleyn.

2° Elle s'est introduite par force, en déposant injustement les chefs du clergé, sans lesquels il ne peut être tenu de parlement légitime, ni fait de statuts; sans l'approbation du siége de Rome, et en opposition au traité fait par le roi Jean à la demande spéciale, et par l'entremise des lords et des communes, comme chose nécessaire pour préserver le royaume de l'injuste usurpation des tyrans.

3° Quant à sa conduite, elle s'est déclarée elle-même hérétique; elle a usurpé, mue par un orgueil diabolique, le titre de puissance suprême ecclésiastique, chose que l'on ne sache pas avoir jamais appartenu à une femme; intolérable pour les chefs de sa propre secte, la plus monstrueuse, la plus ridicule, la plus absurde, la plus détestable aux yeux de tous les catholiques du monde, et une véritable fable pour la postérité.

Elle est regardée et reconnue comme bâtarde incestueuse, conçue et née dans le péché, par Anne Boleyn, infâme courtisane, exécutée plus tard pour cause d'adultère, de trahison, d'hérésie, et d'inceste avec son propre frère; laquelle Anne Boleyn son père prit en prétendu mariage, du vivant même de sa femme légitime, et après avoir connu et entretenu de la même manière la mère et la sœur de ladite Anne Boleyn.

Elle est coupable de parjure pour avoir violé le serment de son couronnement.

Elle a aboli la religion catholique, profané les sacrements, défendu de prêcher, dépouillé les églises, déposé et fait emprisonner les évêques, et supprimé les monastères.

Elle a détruit la plus grande partie de l'ancienne noblesse, en introduisant dans les maisons et les appartements qu'elle habitait, des traîtres, des espions, des délateurs, et des provocateurs, qu'elle a chargés de veiller sur les démarches, les paroles, et les écrits.

Elle a élevé une nouvelle noblesse, composée d'hommes bas et impurs, remplis d'avarice et d'ambition.

Elle a composé un nouveau clergé du véritable rebut et de la lie des mortels.

Elle a fait de son pays un lieu de refuge pour les athées, les anabaptistes, les hérétiques, et les rebelles de toutes les nations.

Elle a dépouillé le peuple, non-seulement par des subsides plus considérables et plus fréquents que tous ceux qu'avaient établis les autres princes, mais encore au moyen de fourberies honteuses, de loteries, de lois, de décrets, d'altération de la monnaie, et d'escroqueries semblables.

Elle vend des lois, des licences, des dispenses, des pardons, pour de l'argent et des présents, dont elle enrichit ses pauvres cousins et ses favoris dans l'indigence. Parmi les derniers, se trouve un Leicester, qu'elle a choisi au commencement pour servir sa dégoûtante lubricité : c'est pourquoi celui-ci, pour être plus libre et mieux servir ses intérêts, a fait assassiner sa propre femme; et ensuite, on le sait positivement, pour assouvir ses plaisirs brutaux avec une autre dame de qualité, il en a fait massacrer le mari. Cet homme gouverne la chambre, la cour, le conseil, le parlement, les ports, les forts, les mers, les vaisseaux, les chaloupes, les hommes, les munitions, et tout le royaume.

A l'individu susnommé, et à beaucoup d'autres, elle a prostitué son corps contre les lois de Dieu, au détriment de la majesté royale, et au grand reproche de toute la nation, par une quantité de débauches incroyables, qu'on ne saurait exprimer, et dont la modestie défend de se ressouvenir; il serait impossible de décrire à de chastes oreilles de quelle manière honteuse elle a souillé et couvert d'infamie sa personne et son pays, et fait de sa cour, par une adresse, science damnable et détestable, un piége qui attire dans le péché, et perd les jeunes seigneurs et les gentilshommes de la nation; ce qui fait qu'elle est devenue la fable notoire et vulgaire de tous les pays, à cause de sa turpitude, qui, à un si haut degré, et spécialement pour une femme et une reine, mérite non-seulement la déposition, mais toutes les vengeances de Dieu et des hommes, et qui ne peut se tolérer sans une infamie éternelle pour tout notre pays, attendu que tout le monde se moque de notre lâcheté efféminée, qui a souffert qu'une créature semblable ait régné, pendant près de trente ans, sur nos personnes et sur nos âmes, et qu'elle ait eu la gestion souveraine de toutes nos affaires tant spirituelles que temporelles, pour la ruine non-seulement de la religion, mais encore des mœurs chastes et honnêtes.

Elle ne se marie pas, parce qu'elle ne peut se borner à un seul homme; et, à la condamnation du mariage chaste et légitime, elle a forcé le parlement à donner son assentiment à une loi par laquelle personne ne peut être nommé son successeur, excepté l'*enfant naturel,* c'est-à-dire l'enfant bâtard, mis au monde par son propre corps. (Ici on fait allusion à ses enfants illégitimes, longtemps cachés ou supposés.)

Elle se lie avec les révoltés de toutes les nations, et est regardée comme la source principale de toutes ces révoltes furieuses de l'Écosse, de la France, et de la Flandre; entretenant au dehors, par le moyen

de ses ministres, comme on en a la preuve par les lettres interceptées et les aveux, un grand nombre d'intelligences, d'espions, et de machinateurs dans les cours de la plupart des princes, non-seulement pour lui donner des nouvelles, mais encore pour comploter avec les mécontents; et elle a cherché à faire périr Sa Sainteté le pape, et le roi d'Espagne.

Elle est excessivement orgueilleuse, obstinée, et impénitente, quoiqu'elle soit excommuniée depuis dix-huit ans.

Elle a fait assassiner des évêques, des prêtres, et la reine d'Écosse.

4° Après avoir rapporté plusieurs exemples de rois déposés, dans l'Ancien Testament, et l'excommunication d'empereurs par différents papes, il observe que la sentence rendue par Pie V n'a pas reçu son exécution, d'une part, à raison de la mort de ce pontife, et de l'autre, à raison du grand pouvoir de la reine. Mais sa persévérance dans le péché, la persécution des catholiques, et les secours qu'elle accorde aux rebelles, ont engagé Sixte V à prier Philippe d'Espagne de prendre sur lui cette entreprise glorieuse et sacrée, à laquelle il a consenti, mû par son propre zèle, par l'autorité de Sa Sainteté, et par les humbles et continuelles instances du cardinal pour la délivrance de ses compatriotes.

Il n'est pas nécessaire d'analyser la cinquième partie. On en trouvera le contenu dans Fuller, t. IX, page 196, et dans les Mémoires de M. Butler, III, 213. La date est placée à la fin. — De ma résidence au palais de Saint-Pierre à Rome, le 28 avril 1588, le cardinal.

L'auteur de cet acte violemment hostile paraît avoir étudié les ouvrages et pris le style des exilés qui publièrent à Genève des libelles contre la reine Marie, qui avait précédé Élisabeth. On mit bientôt en discussion le nom de l'auteur. Le langage et le style ne ressemblent assurément pas à ceux d'Allen, dans ses ouvrages reconnus; et les prêtres appelants affirmèrent hardiment que le livre «avait été écrit par le conseil de «F. Persons.» Persons lui-même, quoiqu'il fasse mention deux fois de cette accusation, semble, par ses paroles évasives, en avoir reconnu la vérité. (Manifestation, 35, 47.) Mais, quel que soit le véritable auteur, le cardinal, en le signant de son nom, adopta le traité comme son propre ouvrage, et, par cette raison, devint responsable de son contenu.

Toutefois, et c'est une justice à lui rendre, nous trouvons dans Strype (IV, 144) une lettre de lui, conservée par Cecil, écrite dans un style tout différent. C'est le résultat d'une communication d'Hopkins, agent anglais, qui lui dit que la reine désirait la paix, et ne se refuserait pas à quelque tolérance. Le cardinal exprima sa joie de cette nouvelle. C'était ce qu'on savait qu'il désirait depuis longtemps, et ce qu'il s'efforçait de provoquer de tout son pouvoir. Si la reine voulait seulement consentir à accorder la tolérance, et à restituer les places espagnoles qu'elle tenait en ce moment, il répondait qu'on ne lui demanderait aucune autre réparation des autres injures, etc. etc., et que la paix serait, par ce moyen, rétablie dans le monde chrétien. Il ajoutait : «Si dans cette affaire je puis, par ma vie ou ma mort, être le promoteur ou l'agent, je regarderai le peu d'années qui me restent à vivre comme bien plus heureuses que les longues et malheureuses années de ma vie passée.» *Ibid.*, 146. On en trouve une partie dans la Biographie britannique, art. ALLEN.

NOTE F.

J'ajouterai ici quelques particularités relatives à ce noble personnage. On lira avec plaisir le discours qu'il tint au lieutenant de la Tour, qui le visita quelques jours avant sa mort. Lorsque cet officier parut, il s'exprima ainsi : «Monsieur le lieutenant, vous avez usé envers moi et mes serviteurs de mesures bien sévères. — En quoi, mylord? répliqua celui-ci. — Ah! dit le comte, je ne veux pas en faire la récapitulation, car tout est pardonné de bon cœur : j'ai seulement à vous dire quelques mots de ma dernière volonté, qui, si l'on y a égard, peut tourner, par la grâce de Dieu, à votre avantage et à votre réputation. Je ne parle pas pour moi-même, car Dieu, dans sa bonté, a décidé que je serais bientôt hors de votre pouvoir; mais je parle pour ceux qui peuvent à l'avenir vous être confiés. Vous devez penser, monsieur le lieutenant, que lorsqu'un prisonnier est amené dans cette tour, il apporte avec lui du chagrin. N'ajoutez pas d'afflictions à ses peines : il n'y a pas d'homme, en quelque position qu'il se trouve, qui ne puisse tomber. C'est une action bien inhumaine que de fouler aux pieds celui que l'infortune a renversé. Dieu a horreur de l'homme qui n'écoute pas la voix qui demande miséricorde. Votre devoir est de garder avec soin les prisonniers, et non de les tuer par vos rigueurs. Souvenez-vous bien, mon cher monsieur le lieutenant, que Dieu, qui peut de son doigt tourner la roue inconstante de ce monde changeant, peut, dans la révolution de quelques jours, vous rendre aussi prisonnier, et peut-être dans le même lieu où vous retenez les autres. Il n'y a pas de calamités auxquelles les hommes ne soient exposés, et celle-là peut vous arriver aussi bien qu'à tous les autres. Adieu, monsieur le lieutenant; venez me

voir autant qu'il vous plaira durant le peu de temps qui me reste à séjourner ici, et je vous recevrai toujours de grand cœur, comme un ami.» Ms., Vie de Philippe Howard.

Ses funérailles eurent lieu dans la Tour, avec la plus stricte économie. Son cercueil coûta à la reine 10 shillings, et le drap noir qui le couvrait, 30. Comme il était catholique, le chapelain pensa que ce serait une profanation que de lire l'office des morts; il commença donc ainsi : « Nous ne sommes pas venus ici pour honorer la religion de cet homme; nous professons publiquement et protestons autrement pour être sauvés. Notre intention n'est pas non plus de faire honneur à son crime; les lois l'ont jugé, nous l'abandonnons au Seigneur: il est allé à sa place. Nous trouvons donc que ce qui est écrit dans notre propre livre est juste. «L'homme, né d'une femme, vit peu de temps,» etc. Ainsi Dieu a laissé l'honneur de cet homme dans la poussière. Cependant, comme il est dit dans les Écritures : « Allez, et ensevelissez cette femme, car c'est la fille d'un roi,» nous confions de même son corps à la terre, en remerciant néanmoins Dieu du plus profond de nos cœurs, de ce qu'il nous a délivrés d'un aussi grand sujet de crainte. En conséquence, rendons grâce à Dieu avec le chant de Deborah. » Il poursuivit, en chantant le quaranteneuvième psaume, et le service finit par une prière composée pour la circonstance, et que voici : « O Dieu tout-puissant, toi qui es le juge de l'univers, le maître de la vie et de la mort, qui seul as en ton pouvoir les clefs du tombeau, qui le fermes de façon qu'aucun homme ne peut l'ouvrir, qui l'ouvres de façon qu'aucun mortel ne peut le fermer, nous te rendons de grand cœur des actions de grâces pour avoir bien voulu, dans ta miséricorde pour nous, retirer cet homme de ce monde; nous l'abandonnons à ta majesté, instruits par tes paroles que, comme tous les autres, il reviendra de nouveau pour rendre compte de tout ce qu'il a fait pendant sa vie, soit en bien, soit en mal, contre Dieu et son prochain. » Dallaway's Western Sussex, II, 145. Mss. Lansdowne, vol. 99, n° 34.

NOTE G.

Afin que le lecteur se fasse une idée de la manière dont les catholiques furent traités pendant ce règne, j'ai joint ici le compte succinct des amendes que paya l'un des premiers réfractaires condamnés, Édouard Sulyard, écuyer de Wetherden, dans le comté de Suffolk, ainsi que les souffrances qu'il éprouva. Je l'ai extrait de ses papiers, conservés par sa famille, et possédés par la dernière lady Stafford.

En 1586, la reine, trouvant que beaucoup des réfractaires n'étaient pas en état de payer en entier le montant des amendes auxquelles les obligeaient les statuts, consentit à leur accorder quelque indulgence, à condition qu'ils payeraient une composition annuelle. M. Sulyard offrit par an 40 liv. ; j'ignore quelle somme fut acceptée, mais il obtint la permission de rester dans sa maison, sous la protection du secrétaire Walsingham, qui défendit qu'on le molestât, « ayant été longtemps privé de sa liberté pour cause de religion. »

Il paraît que les amendes dues par lui à la reine eo quod ipse non adivit, Anglice,» n'avaient pas été remises « ad aliquam ecclesiam, capellam sive locum usualem communis precationis, per spatium 69 mensium; » elles montaient à 1380 liv., dont il n'avait encore payé que 540. Pour assurer le payement des 840 liv. qui restaient, dans l'espace de trois années, il trouva deux cautions, Thomas Tyrrel, et Édouard Sulyard de Fenning, écuyers.

A l'arrivée de la flotte, on le mit en prison avec d'autres réfractaires; mais ayant, en novembre 1588, souscrit une déclaration, par laquelle il reconnaissait que la reine était sa souveraine légitime, nonobstant toutes les excommunications possibles; et qu'il était toujours disposé à la défendre, au péril de sa vie et de sa fortune, contre la puissance de tous les princes, du pape, des potentats, des prélats, et de tous ses ennemis, quels qu'ils fussent, il obtint la permission de revenir dans ses domaines, afin d'en tirer de l'argent, mais à condition qu'il serait de retour à Londres vers le 10 mars, où il tiendrait les arrêts dans une maison particulière. Il obéit, et s'engagea, sous peine de payer 2,000 liv., à ne pas quitter ladite maison ou ses dépendances.

En octobre 1593, il obtint la liberté de voyager, après s'être engagé d'abord, par les mêmes conditions, 1° à ne pas aller outre-mer, ou plus loin qu'à 5 milles du lieu où il était confiné; et 2° à se présenter devant le conseil, dans l'espace de dix jours, toutes les fois qu'il lui en serait donné avis dans la susdite maison, « jusqu'à ce qu'il se fût conformé et soumis à la religion, et qu'il eût participé au service divin, établi par un acte du parlement. »

En 1594, le bruit d'une invasion s'étant répandu, il fut renfermé avec d'autres réfractaires dans le château d'Ély. Il obtint, pendant l'automne, la permission de se rendre chez lui pendant quatorze jours, et ensuite de choisir la maison de quelqu'un de ses amis, où il serait confiné sous les restrictions et les peines d'usage.

En 1595 on lui permit de prendre sa propre maison pour prison; et en 1598 il obtint la permission de la quitter, pendant l'espace de six semaines.

En 1599, un autre bruit d'invasion s'étant répandu, il fut de nouveau renfermé dans le château d'Ely; mais dès que le danger fut disparu, il retourna dans sa maison, après avoir payé les frais de son emprisonnement à Ely. L'année suivante il obtint encore la permission de s'absenter pendant six semaines.

Pendant ce temps, indépendamment de sa composition avec la reine, il fut par fois forcé, par les ordres du sceau privé, de prêter de l'argent lui ne lui fut jamais rendu, d'entretenir un cavalier tout équipé pour le service de la reine, et de paraître en personne devant le conseil ou devant l'archevêque.

Tel était le fatigant et avilissant genre de vie que menaient, non-seulement M. Sulyard, mais toutes les autres personnes reconnues catholiques; et cela pour le seul motif qu'ils ne voulaient pas se conformer à une croyance qui blessait leur conscience. Mais si, de plus, on présumait qu'ils pratiquassent leur religion, qu'ils entendissent la messe, ou qu'ils reçussent un prêtre dans leurs maisons, on les soumettait à des amendes plus rigoureuses, à des confiscations, à des emprisonnements pour la vie, ou on les faisait mourir, comme dans les cas de haute trahison, selon la nature de leur offense, et le statut d'après lequel on les avait accusés.

NOTE II.

Le 18 octobre 1591, la reine publia une proclamation, remarquable par la violence de son style, contre le roi d'Espagne, le pape, et les missionnaires. Elle ordonnait à tous les logeurs de faire un rapport de l'arrivée de toutes les personnes qui étaient venues dans leurs maisons depuis un an, et de déclarer s'ils en connaissaient quelques-unes qui s'absentassent du service établi. On avait joint à cette proclamation des instructions pour de certains commissaires, créés dans chaque comté à l'effet de recevoir ces déclarations, et de découvrir, par tous les moyens en leur pouvoir, les missionnaires, ou les personnes dégagées de leur serment d'obéissance par les artifices des missionnaires.

Il y avait beaucoup à reprendre dans le langage injurieux de cet acte, et plusieurs de ses passages semblaient attendre une réponse des chefs du parti espagnol, établi par les exilés. Il en fut bientôt publié deux: l'une était des Persons, et portait pour titre «Responsio ad edictum.» Si le lecteur veut la connaître plus exactement, je le renverrai aux Mémoires de M. Butler, III, 236. L'autre était de F. Greswell et intitulé: « Exemplar litterarum Cecimissarum e Germania ad D. Gulielmum Cecilium consiliarium regium. Impressum anno Domini MDCXII. »

L'auteur décrit dans ce traité les persécutions éprouvées par les catholiques: il affirme que l'auteur de la proclamation, pour justifier tant de barbarie, a eu recours à la calomnie, comme autrefois les païens. Il énumère les injures d'Élisabeth, son ingratitude envers le roi d'Espagne, à qui elle est redevable d'avoir conservé la vie; l'assassinat de la reine d'Écosse, ses liaisons avec les rebelles dans les autres royaumes, et son amitié pour le Grand-Turc. Il compare à son caractère celui de Philippe, ses vertus royales, l'usage qu'il fait de son pouvoir, son affection pour les exilés anglais, et ses efforts pour conserver la religion catholique en Angleterre, en fondant des séminaires. L'auteur défend ensuite le droit qu'il reconnaît au pape de mettre en mouvement les armes des princes catholiques, et de déposer les souverains apostats, dans l'intérêt de la religion. Il prétend, de plus, que s'il a ordonné à Allen, son légat, et à certains prêtres de suivre l'armée envahissante sous les ordres du duc de Parme, ce n'est pas pour détruire, mais pour sauver le pays, pour diminuer les horreurs de la guerre, et protéger les Anglais contre les glaives des envahisseurs. Il exalte les forces supérieures du roi d'Espagne, et affirme qu'au moment du danger, Élisabeth et ses ministres verront bien qu'elle ne possède pas l'affection de la nation, et que ses propres soldats tourneront leurs armes contre elle.

Il est dificile de parler de ces livres ou brochures avec la sévérité qu'ils méritent. Ils pouvaient plaire au roi d'Espagne, et favoriser ses espérances de la conquête de l'Angleterre; mais ils étaient conçus de manière à irriter Élisabeth, à jeter des soupçons sur la loyauté des catholiques, et à augmenter les calamités de la persécution. On découvrira peut-être le but réel des auteurs, à la conclusion de chacun de ces traités. Ils semblent avoir pensé que la reine était alarmée, et ils espéraient qu'en ajoutant à ses inquiétudes, ils lui arracheraient son consentement aux propositions suivantes: qu'elle ferait la paix avec Philippe; qu'elle tolérerait l'exercice de la religion catholique; et qu'elle permettrait à tout individu, sans distinction de religion, le partage des faveurs et la protection du gouvernement. Voyez Responsio, p. 257. Exemplar litterarum, 199.

NOTE I.

J'ai vu plusieurs de ces imprimés, et j'en ai trouvé un fait pour exciter l'horreur la plus forte. Il décrit l'exécution de Marguerite Middleton, femme de Clitheroe, riche habitant d'Yorck, qui, pour avoir voulu garder le silence, souffrit « la peine forte et dure. » Elle avait logé chez elle un prêtre en qualité d'instituteur, et à la barre elle refusa de plaider de sa culpabilité, parce qu'elle savait qu'on ne pouvait pas apporter de preuves suffisantes contre elle. Elle ne voulut pas non plus se justifier comme innocente, parce qu'un tel plaidoyer lui paraissait une fausseté.

Comme le genre barbare du châtiment qui lui fut infligé est présentement hors d'usage, je vais décrire sa mort, d'après le récit d'une personne qui était à York à cette époque.

« Le lieu choisi pour l'exécution fut le Tolboth, à la distance de la prison de six ou sept verges. Après qu'elle eut fait sa prière, Fawcet (un des sherifs) ordonna aux exécuteurs de lui ôter ses vêtements: elle le supplia alors à genoux, ainsi que les autres femmes qui l'accompagnaient, que, pour l'honneur de l'humanité, on ne la déshabillât pas; mais sa demande ne lui fut point accordée. Elle lui demanda alors à être déshabillée par ses femmes, et qu'on voulût bien détourner les yeux d'elle pendant ce temps. »

Les femmes lui otèrent ses vêtements, et la revêtirent de sa longue robe de toile. Ensuite elle s'étendit très-paisiblement par terre, le visage couvert d'un mouchoir, et la plus grande partie de son corps, de la robe de toile. La porte (on se servait de la porte d'une maison) sur laquelle on plaçait les poids, fut posée sur elle; elle joignit ses mains sur son visage. Mais le shérif lui dit: «Non, il faut que l'on vous lie les mains.» Alors deux sergents s'approchèrent, lui séparèrent les mains, et les attachèrent à deux poteaux. (Dans l'imprimé, on lui attacha aussi les pieds à deux autres poteaux.) On posa ensuite un poids sur son corps; dès qu'elle le sentit, elle s'écria : «Jésus, Jésus, Jésus, ayez pitié de moi :» ce furent les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer. Elle fut environ un quart d'heure avant de mourir. On lui avait mis sous le dos une pierre aiguë, n'ayant pas plus d'épaisseur que le poing d'un homme; on posa sur elle des poids de 7 à 800 livres, et qui, en lui brisant les côtes, les firent sortir à travers la peau.» (25 mars 1586.)

NOTE J

Si Titus Oates n'eût jamais existé, l'histoire de ce complot ridicule suffirait pour montrer avec combien de facilité les fictions les plus absurdes obtiennent de crédit, quand l'esprit public est sous l'influence des préjugés religieux. Le poison était, dit-on, contenu dans une double vessie, que Squires devait percer avec une épingle, et dont il devait exprimer le poison sur le pommeau de la selle. La reine devait, sans le moindre doute, porter sa main sur ce pommeau et ensuite à sa bouche ou à son nez; dans l'un ou l'autre cas, la mort était certaine; car le poison était d'une espèce si subtile et si pénétrante, qu'il devait à l'instant gagner les poumons ou l'estomac.

Au rapport publié par le gouvernement, Walpole en opposa lui-même un autre dans un pamphlet intitulé : « La découverte et la réfutation d'une fiction tragique, inventée et mise en œuvre par Ed. Squires, yeoman, soldat pendu à Tyburne le 23 novembre 1578, — écrite par amour et par zèle pour la vérité, contre l'imposture, par M. A., prêtre, qui connut Squires, et eut des intelligences avec lui en Espagne, MDXCIX. »

Ces deux rapports disent que Squires était un soldat sous les ordres de Drake; qu'il fut fait prisonnier aux grandes Indes, et conduit à Séville en Espagne. Là, d'après le rapport du gouvernement, Walpole le livra à l'inquisition, ensuite obtint de lui qu'il embrassât la religion catholique; et après lui avoir fait jurer, par serment, d'assassiner la reine, il le fit échanger avec un nommé Rolles contre deux Espagnols, prisonniers en Angleterre. Le poison manqua son effet. Mais comment l'attentat fut-il découvert? voilà la partie la plus grossière de l'histoire. Walpole, s'apercevant que la reine était toujours en vie, voulut se venger de l'infidélité supposée de Squires, et fit partir d'Espagne Stanley, afin de révéler son crime au conseil d'Angleterre.

Selon Walpole, Squires, par sa mauvaise conduite à Séville, fut condamné à un emprisonnement de deux ans dans un couvent de frères carmes : espérant abréger le temps de sa punition, il envoya vers Walpole, et prétendit vouloir se faire catholique; mais, voyant que cet expédient ne réussissait pas, il s'échappa de sa prison, gagna Saint-Lucar, et monta à bord d'un vaisseau faisant voile pour l'Angleterre. Walpole affirma solennellement qu'il ne lui avait jamais donné aucun poison, et ne lui avait jamais parlé d'assassiner la reine. Il avait toujours suspecté sa sincérité, et, par cette raison, il avait refusé de lui donner des lettres de recommandation pour les catholiques

anglais. Walpole etait véritablement si peu connu de Squires et de Stanley, le prétendu messager, qu'aucun des deux ne put informer le conseil de son nom de baptême. Ils furent forcés de le deviner, et dans l'acte d'accusation et le procès, ils l'appelèrent William, au lieu de Richard, son nom véritable. Il conclut en ces termes : « Tout le monde connaît maintenant très-bien tous ces contes d'assassinat de la reine; on sait aussi que ces bruits sont autant d'inductions pour amener la mort des serviteurs innocents de Dieu, qui tombent entre les mains et au pouvoir des gens altérés de leur sang. » P. 14. Daté de Rome, le 1er mars 1599.

NOTE K.

J'ajoute la description suivante de la reddition d'Essex-House, d'après un papier écrit de la main de Françoise Bourchier, probablement fille de William, comte de Bath. L'original est en la possession de sir Bourchier Wey.

«Vers six heures, le lord amiral envoya sir Robert Sidney pour sommer les comtes et ceux qui étaient avec eux de se rendre; et, après que le tambour eut battu pour appeler à parlementer, le comte de Southampton s'approcha, et demanda à sir Robert Sidney, l'appelant cousin Sidney : « Que voulez-vous? » lequel répondit qu'il les sommait de se rendre, au nom de mylord amiral, lieutenant général de Sa Majesté. Southampton répondit : « Cher cousin, à qui voulez-vous que nous nous rendions? à nos ennemis ? ce serait nous précipiter volontairement dans le danger. — Non, dit Sidney, mais vous pouvez vous rendre à Sa Majesté. — Nous le ferions volontiers, reprit Southampton; mais ce serait nous avouer coupables avant d'avoir commis l'offense. Cependant, si mylord amiral veut donner d'honorables otages pour notre sûr retour dans la place, nous sortirons, et nous nous présenterons devant Sa Majesté, à laquelle (Dieu le sait) nous n'avons jamais eu l'intention de faire le moindre tort; dont nous savons que la disposition royale est telle, que si nous pouvions déclarer librement le fond de nos pensées, elle nous pardonnerait, et blâmerait ceux qui sont blâmables, je veux dire les athées, qui ont formé des complots pour nous priver de la vie, pour la garantie de laquelle nous avons, comme le requiert la loi de nature, pris soudain les armes, quoique nous reconnaissions devoir pleine obéissance à Sa Majesté jusqu'à la fin de nos jours. » Sidney : «Mylord, vous ne devez pas capituler avec le prince; je sais que mylord amiral ne cédera à aucune condition d'otages!» Southampton : «Bon cousin, je ne capitule pas avec le prince je ne fais qu'exposer quelques demandes avec vous : vous êtes un homme d'armes, et savez bien ce qui appartient à ces sortes de choses; vous savez que par nature nous sommes obligés à nous défendre contre nos égaux, bien plus encore contre nos inférieurs; et, cousin, vous devez nécessairement savoir, ou au moins conjecturer, que, si nous cédions, nous nous mettrions volontairement dans les griffes de nos ennemis, dans la gueule du loup, dans des mains qui nous empêcheraient de parvenir auprès de Sa Majesté, et de parler pour nous-mêmes; ou si l'on nous y souffrait, en y venant comme captifs, nous verrions les mensonges de nos ennemis balancer nos vérités; ainsi, bon cousin, que feriez-vous, si vous étiez dans notre situation?»

Sidney : «Mon bon lord, ne posez pas de telles questions; j'aimerais bien mieux vous voir céder: car cette maison, vous le savez, n'est pas assez forte pour que vous puissiez longtemps vous y maintenir, et mylord amiral a déjà envoyé chercher de la poudre et des boulets; et si ses batteries ne décident pas de suite la reddition, il est bien décidé à ne rien ménager; ainsi il n'y a qu'une issue.»

Southampton : «Que sa seigneurie agisse selon son bon plaisir : s'il nous fait sauter, nous serons plus près du ciel. Notre intention est de ne pas céder sans avoir des otages; car nous préférons mourir en hommes, l'épée à la main, que de terminer notre vie sur un échafaud à neuf ou dix jours d'intervalle.»

« Alors le comte d'Essex vint joindre Southampton, et dit à sir Robert Sidney : «Bon frère Sidney, et vous mes chers compatriotes (s'adressant aux soldats), rien ne m'afflige aussi profondément que de vous voir, vous qui, j'en ai la conscience, m'aimez fortement, pour le salut desquels je me suis si souvent exposé au danger, dont la moindre goutte de sang versé me causerait une excessive douleur, de vous voir maintenant transformés en agents contre moi, qui me précipiterais tête baissée d'ici, plutôt que de souffrir que le moindre d'entre vous fût en danger. Les athées, mes ennemis, se tiennent loin du péril, et n'osent pas m'approcher; pourtant, en combattant contre eux, si je pouvais finir ma vie, je regarderais ma mort comme la plus honorable; si je pouvais par ma mort mettre un terme à leur vie, j'aurais ainsi rendu un bon service à mon prince et à mon pays, en arrachant de telles mauvaises plantes de la terre.

Sidney : « J'espère, mylord, que vous ne faites pas allusion à mylord amiral?»

Essex : « Dieu sait qu'il est honorable en esprit

comme en naissance, quoiqu'il y ait eu quelques méfaits publics, qui vinrent, je le reconnais, plutôt par d'autres provocations que de sa propre disposition; mais je veux parler de gens de plus basse condition, quoiqu'en plus grande faveur auprès de Sa Majesté, qui ont fait de secrets complots, et poursuivi de damnables desseins, pour me priver de la vie, desquelles trames ma conscience me dit que mylord amiral est entièrement pur. Cependant, bon frère, excusez-moi si je ne cède pas, car je soutiendrai mylord Southampton dans sa résolution. Quant à ma vie, je l'ai, et je pense que l'un des plus grands châtiments que Dieu m'a infligés, a été de me faire échapper au danger de ma dernière grande maladie. Car jugez, frère, si c'est une douleur ou non, pour un homme tel que moi, qui ai vécu en faveur auprès de Sa Majesté comme je l'ai fait, d'être accablé si longtemps sans aucune juste cause, et foulé sous les pieds de vils parvenus! oui, et plus que tout cela, de voir ma vie poursuivie par eux sans merci. N'en éprouveriez-vous pas aussi de la douleur? Oui, oui, j'en suis sûr. Bien; n'en parlons plus; la mort finira tout; et la mort sera la très-bien venue : et puisque je dois mourir, et qu'ils jouissent de l'accomplissement de leurs désirs, je veux mourir aussi honorablement que possible. Ainsi, bon frère, informez mylord amiral. »

Sidney: «Bien, mylord, je porterai votre réponse à sa seigneurie.» «Il revint, et après que le tambour eut battu pour appeler une seconde fois à parlementer, il remit à lord Southampton la réponse ainsi conçue : «Mylord amiral n'accordera point d'otages; mais ayant appris que les dames sont dans la maison avec vous, il veut bien que vous les fassiez sortir, et elles seront conduites en sûreté et honorablement dans tout autre lieu qu'elles préféreront.»

Southampton: «Nous remercions sa seigneurie pour ses bons soins envers nos dames, ce qui montre sa noble origine; mais nous désirons qu'il nous excuse sur ce point: car nous préférons notre sûreté à leur liberté. Maintenant nos portes sont fortifiées; elles nous offrent une bonne défense pour un certain temps; si nous les dégageons pour nos dames, nous ouvrirons un passage pour nos ennemis. Mais si mylord amiral veut nous accorder l'espace d'une heure pour ouvrir et laisser sortir nos dames, puis une autre heure après qu'elles seront parties, avec promesse sur son honneur de ne faire aucune tentative sur nous pendant ce temps, alors nous serons contents de laisser partir nos dames. »

« Sidney retourna avec cette réponse auprès de mylord amiral, qui leur accorda ce point, et à ce moment, environ à neuf heures, on apporta de la tour des munitions en poudre, boulets, et matériel pour battre la maison. Mais quand Sidney revint leur dire qu'ils auraient leurs deux heures, et leur parla en outre des préparatifs faits pour battre la maison, le comte d'Essex demanda un délai pour prendre une résolution, ce qui lui fut accordé; et après qu'ils se furent consultés, le comte d'Essex dit à Sidney qu'il céderait à ces conditions: 1° qu'ils fussent traités en honorables prisonniers; 2° que mylord amiral promît de faire relation fidèle à Sa Majesté de tout ce qu'ils diraient pour eux-mêmes dans leur propre défense; 3° qu'ils eussent un honorable et juste procès. Enfin, que durant le temps de leur emprisonnement, ils pussent avoir, pour le salut de leurs âmes, des théologiens en état de les instruire en matière religieuse. Mylord amiral accorda ces conditions, et promit, sur son honneur et son salut, de les faire tenir. Sur quoi ils descendirent et ouvrirent les portes, et chacun d'eux, à genoux, rendit son épée. Le comte d'Essex désirait que Sa Majesté lui infligeât tous les tourments qui pourraient être inventés, pourvu que fût diminuée la punition des autres qui étaient entrés en action avec lui, quelques-uns par amitié, quelques-uns par suite de la parenté ou d'affection, et d'autres comme serviteurs de leurs maîtres. Le comte de Southampton demanda que les choses dites ou faites, sur lesquelles il y avait doute, reçussent la meilleure interprétation; et le lord amiral dit qu'il devait en être ainsi. Ils quittèrent donc ce lieu pour se rendre dans leurs diverses prisons.

«Par moi,

«Françoise Bourchier. »

NOTE L.

Quoique l'on répandît fréquemment des propos d'après lesquels la reine aurait donné des enfants à Leicester, le seul individu connu pour être apparu publiquement sous ce caractère, fut un Anglais à Madrid, qui prit le nom d'Arthur Dudley. M. Ellis a publié sur lui une lettre d'un espion anglais à lord Burghley, écrite le 28 mai 1588 (Ellis, 2e série, III, 136). Je puis ajouter quelques particularités tirées des manuscrits conservés à Simancas.

Cet aventurier arriva à Madrid vers la fin de 1586, et prétendit qu'il s'en allait accomplir un vœu à Monserrate; mais ses fréquentes visites à l'ambassade de France excitèrent quelque jalousie. Lorsque arriva la nouvelle de l'exécution de Marie

reine d'Écosse, il disparut, mais fut saisi au passage, comme il essayait de s'échapper vers un bâtiment à une faible distance du port. En conséquence de ses réponses devant le gouverneur de Guipuscoa, il fut envoyé à Madrid, où il reçut ordre d'écrire un rapport sur lui-même en anglais. Cette pièce fut donnée à sir Francis Englefield pour qu'il la traduisît en espagnol, le 17 juin 1587. Ce gentilhomme informa Philippe qu'elle contenait « el discurso de su educacion, y los argumentos, « y razones que le han enducido a tenerse y lla- « marse hijo de la reyna. » L'original anglais ne put se retrouver; mais la traduction espagnole établit que lui, Arthur Dudley, est le fils présumé de Robert Sotheron, jadis serviteur de Mrs. Ashley, résident à Evesham dans le Worcestershire; par l'ordre de Mrs. Ashley, Sotheron alla à Hampton-Court, où il rencontra N. Haryngton, qui lui dit qu'une dame de la cour avait mis au monde un enfant, que la reine désirait cacher le déshonneur de cette dame, et que Mrs. Ashley désirait qu'il procurât une nourrice, et prît cet enfant sous ses bons soins. Étant conduit dans la galerie près du cabinet royal, il reçut l'enfant de cette femme avec la recommandation de l'appeler Arthur, le confia à la femme du meunier de Moulsey, sur la rive opposée de la Tamise, et plus tard le transporta dans sa propre maison. Quelques années plus tard, Sotheron mena le jeune garçon à l'école à Londres. De là on l'envoya voyager sur le continent, et en 1583, il retourna près de son père supposé à Evesham; là, en considérant la différence de son éducation et de celle de ses prétendus frères et sœurs, il conclut qu'il y avait quelque mystère sur sa naissance, mais sans pouvoir tirer le secret de Sotheron jusqu'aux derniers jours qui précédèrent la mort du vieillard. » Aors il apprit qu'il était fils de la reine Élisabeth et du comte de Leicester; il consulta sir John Ashley, et sir Drew Drury, qui lui conseilla de garder son secret et de retourner sur le continent. Il avait agi ainsi; mais non pas avant d'avoir obtenu une entrevue avec le secrétaire de Leicester et ensuite avec Leicester lui-même. On ne dit rien de ce qui se passa entre lui et Leicester. Mais Philippe ne le considérait pas comme un imposteur; car nous le trouvons un an encore après son arrestation, traité comme un personnage de distinction, étant très-solennellement gardé et servi, avec une dépense pour le moins de 6 couronnes (près de 2 livres) par jour. Il avait vingt-sept ans ou à peu près. » (Ellis, ibid.)

NOTE M.

Extraits de la déposition volontaire faite par Antoine Copley le 14 juillet 1603, devant le comte de Shrewsbury, les lords Montague, Howard, Cecil, et autres.

D'après ces sujets de mécontentement, M. Watson se réunit à un nombre choisi de ses frères, et quelques catholiques laïques de grande qualité; et comme le roi n'avait pas encore été couronné, ils consultèrent sur ce qu'ils avaient à faire: ils résolurent de rédiger et de faire prêter aux catholiques un serment relatif aux mesures qui seraient prises pour le succès de leur cause, et ils y insérèrent une clause qui prescrivait le secret, d'abord pour prévenir la révélation de leurs projets au gouvernement, et ensuite pour s'isoler du parti jésuitique, que nous savions être fort mécontent du roi, mais qui suivait un plan particulier, et se gardait de nous, tout en ayant le même but. Pour s'attirer des associés, et rassurer les personnes timorées, on devait déclarer, en demandant le serment, qu'il ne s'agissait que de présenter à Sa Majesté, soit dans une partie de chasse, soit dans une autre circonstance favorable, une supplique au nom d'une centaine des principaux catholiques. La teneur de la supplique était que les pétitionnaires formaient une réunion choisie de catholiques, qui, sous le dernier règne, avaient défendu les droits de Sa Majesté contre tous les prétendants et contre la faction d'Espagne; qu'il se rappelât le livre de Watson; qu'ils réclamaient la tolérance, etc.

Le déposant déclara que Watson lui avait proposé le serment, qu'il fut entraîné à le prêter par une fausse impression; à cette époque Watson lui donnait à entendre la nature des mesures à suivre si leur pétition manquait de succès; et en partant, il le requit de venir en ville, avec autant d'hommes résolus qu'il pourrait en réunir.

Ils eurent plusieurs assemblées; dans l'une d'elles, Watson parla de chasser les conseillers privés, de couper des têtes, de se saisir du grand sceau, de s'emparer de la Tour. Copley s'étonna beaucoup de ces propos; mais la conversation n'avait ni pieds ni tête, et il n'en connaissait pas alors les motifs.

Un ou deux jours après, Watson lui dit que les jésuites avaient traversé ses desseins dans le Lancashire et dans le pays de Galles, d'où il attendait des renforts considérables.

Une réunion eut lieu entre lui, Watson, et sir Griffin Markham, lorsque les scrupules de Copley eurent été levés par la conviction que leur entre-

prise avait pour but le succès de la cause catholique. On y proposa de s'emparer de la personne du roi à Greenwich, et de se rendre maîtres de la Tour. On voulait assurer à chacun le libre exercice de sa religion, et admettre également aux emplois les catholiques et les protestants. Watson proposa de déposer le roi, mais Copley s'y opposa, sur le motif que ce serait affaiblir la dignité de la couronne que de démembrer l'Écosse de l'Angleterre, et se faire des ennemis des Danois, ainsi que de l'Écosse et de Brunswick. Dans cette réunion de sir Griffin Markham, qui eut lieu à un souper donné par Watson, on fit quelques plaisanteries sur le roi Jacques, et l'on parla particulièrement de la manière vulgaire dont il buvait.

A la fin, Watson, voyant que les choses ne réussiraient point, leur dit qu'ils pouvaient se retirer chez eux, et qu'il désespérait de l'entreprise: il partit ensuite lui-même.

NOTE N.

Lettre de Garnet à son supérieur, à Rome.

«Magnifice domine,

«Accepimus dominationis vestræ litteras, quas ea qua par est reverentia erga Suam Sanctitatem et vestram paternitatem amplectimur. Et quidem pro mea parte quater hactenus tumultum impedivi. Nec dubium est quin publicos omnes armorum apparatus prohibere possimus, cum certum sit multos catholicos, absque nostro consensu, nihil hujusmodi nisi urgente necessitate attentare velle.

«Duo tamen sunt quæ nos valde sollicitos tenent Primum ne alii fortassis in una aliqua provincia ad arma convolent, unde alios ipsa necessitas ad similia studia compellat.

«Sunt enim non pauci, qui nudo Suæ Sanctitatis jussu cohiberi non possunt. Ausi sunt enim, vivo papa Clemente, interrogare num posset papa illos prohibere quo minus vitam suam defendant. Dicunt insuper suorum secretorum presbyterum nullum fore conscium: nominatim vero de nobis conqueruntur, etiam amici nonnulli, illorum molitionibus obicem ponere.

«Atque ut hos aliquo modo leniremus, et saltem tempus lucraremur, ut dilatione aliqua adhiberi possint congrua remedia, hortati sumus, ut communi consilio aliquem ad sanctissimum mitterent: quod factum est, eumque ad illustrissimum Nuntium in Flandriam direxi, ut ab ipso Suæ Sanctitati commendetur, scriptis etiam litteris quibus eorum sententiam exposui, at ratione spro utraque parte. Hæ litteræ fuse scriptæ et plenissimæ fuere: tutissime enim transferentur: atque hoc de primo periculo. Alterum est aliquanto deterius, quia periculum est ne privatim aliqua proditio vel vis regi offeratur, et hoc pacto omnes catholici ad arma compellantur.

«Quare meo quidem judicio duo necessaria sunt: primum ut Sua Sanctitas præscribat quid quoque in casu agendum sit; deinde, ut sub censuris omnem armorum vim catholicis prohibeat, idque Brevi publice edito, cujus occasio obtendi potest nuper excitatus in Wallia tumultus, qui demum in nihilum recidit. Restat ut (cum in pejus omnia quotidie prolabantur) oremus Suam Sanctitatem his tantis periculis ut brevi necessarium aliquod remedium adhibeat: cujus sicut et reverendæ paternitatis vestræ benedictionem imploramus.

«Magnificæ dominationis vestræ servus,

«Henricus Garnet.

«Londini, 24 julii 1605.»

NOTE O.

Lettre de Garnet à Persons.

«Mon très-cher monsieur, nous devons dans peu de jours nous rapprocher de Londres; mais nous n'avons pu nous procurer une maison, et nous ne pouvons en trouver de convenable de longtemps. Nous serons obligés de louer quelque maison particulière, et de vivre plus retirés jusqu'à ce que l'orage soit apaisé; car on fait les recherches les plus sévères, et si mon hôtesse n'est pas entièrement ruinée, elle sera plus heureuse que la plupart de ses voisins. Les mesures sont plus rigoureuses que sous le règne d'Élisabeth. Toutes les six semaines une nouvelle cour est instituée; des jurés sont nommés pour rechercher, dénoncer, découvrir les propriétés des catholiques, et ensuite les estimer, avec pouvoir, dans plusieurs endroits, d'enlever tout ce qu'ils trouvent (contra ordinem juris), et d'obliger les propriétaires apparents, s'ils sont protestants, à prouver que ces objets leur appartiennent réellement, et non aux réfractaires avec lesquels ils ont des relations. Partout les commissaires sont les plus ardents et les plus vils des puritains, que le roi renierait pour tout autre service. Les prisonniers de Wisbich meurent presque de faim; ils sont très-resserrés, et ne peuvent

recevoir aucun secours de l'extérieur. Le roi alloue le marc par semaine pour chacun; mais le geôlier veut y faire son bénéfice, et il ne leur donne de vivres que trois fois par semaine. Si quelque réfractaire rachète ses biens, on s'informe avec soin si c'est avec son argent, et dans le cas contraire, on les saisit encore. Enfin, si ces mesures se prolongent, chacun d'eux sera obligé de racheter son propre lit tous les six mois; et je connais ici, et j'en pourrais fournir d'autres exemples, un lit qui a été racheté deux fois cette année. Les juges protestent ouvertement que le roi veut maintenant du sang, et qu'il en a déjà versé dans le Yorkshire; que jusqu'à présent il a caressé les papistes, mais que maintenant il va les frapper. Les catholiques n'ont donné aucun sujet à un pareil traitement. Il est certain que deux d'entre eux ont été exécutés dans le nord; et comme cette exécution a été faite de sang-froid, c'est-à-dire longtemps après leur condamnation, elle annonce un dessein bien arrêté sur les rigueurs auxquelles nous devons nous attendre. Ainsi, on ne peut espérer que le pape Paul V puisse rien faire; et tout ce qu'on rapporte à Rome de l'indulgence avec laquelle on traite les catholiques est entièrement faux. Je suis certain toutefois que la plus saine partie des catholiques supportera ses souffrances avec patience; mais que les procédés barbares des officiers subalternes n'entraînent pas quelques individus à des actions désespérées, c'est ce dont je ne puis répondre, et ce que la sagesse du roi doit prévoir.

«J'ai reçu de Field, en Irlande, une lettre qui m'apprend qu'on y a publié une proclamation très-sévère contre tous les ecclésiastiques, et un ordre absolu d'aller à l'église: on a en même temps protesté solennellement que le roi n'avait jamais promis ni entendu accorder de tolérance.

«4 octobre 1605.»

NOTE P.

Dans cette note je mentionnerai les principales présomptions contre Garnet, Greenway et Gérard, et leurs réponses avec celles de leurs avocats.

1° Quant à Garnet, il est admis de tous points que nul acte déclaré de trahison ne fut prouvé contre lui.

2° Garnet lui-même reconnu avoir encouru la peine légale de non-révélation de trahison, pour avoir caché la connaissance générale qu'il tira de l'un des conspirateurs, qu'un complot de trahison s'agitait.

3° Il est en outre admis qu'il fut ensuite informé du complot particulier, et qu'il cacha cette connaissance; mais il se justifia de cette non-révélation en plaidant que la connaissance lui était parvenue sous le sceau de la confession.

4° La question était maintenant de savoir si c'était bien de cela qu'il s'agissait. Pour découvrir la vérité, on lui fit croire que Greenway, qu'il avait nommé comme celui dont il tenait l'information, avait été pris, et avait déclaré dans son interrogatoire que, lorsqu'il parla de complot, ce n'était pas en confession. Alors Garnet parut hésiter, et la différence dans ses diverses réponses fut prise pour de la tergiversation de la part d'un homme qui, étant saisi en flagrant délit de fausseté, cherche tous les moyens d'échapper à la conviction. Cependant toutes ses réponses se résument en réalité en une même chose. Car il est universellement entendu parmi les catholiques, que si un confesseur consulte un autre théologien sur un cas à lui posé en confession, ce théologien, de quelque manière que l'information lui soit parvenue, est également obligé au secret, comme le confesseur lui-même. Les réponses de Garnet sont toutes fondées sur cette doctrine. La différence entre elles vient de sa sollicitude à ne pas nuire à Greenway en contredisant le faux aveu que l'on attribuait à Greenway.

5° En supposant l'exactitude de la déclaration de Garnet, il est important de vérifier à quel moment la communication lui fut faite. Si ce fut dans le mois de juillet, quelle excuse pouvait être alléguée pour l'indolente sécurité dans laquelle il semble avoir passé les mois d'août, septembre et octobre? En effet, il n'avait aucune autorité sur aucun des membres de son ordre; il ne pouvait contrôler les actions de Catesby et des autres conspirateurs; néanmoins, si grande était l'influence qu'il possédait parmi eux, et les occasions d'exercer cette influence ont dû être si nombreuses, que certainement il pouvait, s'il y avait été disposé, découvrir durant ces trois mois quelques moyens de prévenir la tentative, sans danger de trahir le secret. Mais est-il certain qu'il fût informé du complot en juillet? Il a été dit «que Garnet soutint invariablement, et dans les interrogatoires, qui sont conservés, et dans sa défense, et dans son allocution du haut de l'échafaud, qu'il entendit parler pour la première fois du complot par Greenway le 26 juillet» (Jardine 363): et certainement si cette assertion est exacte, son silence et son apathie durant les trois mois suivants fourniront une forte présomption contre lui; mais il m'a été impossible de découvrir aucune preuve de cela, soit dans la défense de Garnet à son procès, soit dans son allocution au moment de

l'exécution : cette assertion repose entièrement sur le rapport de son aveu du 12 mars, dans lequel on lui fait assigner *S. James's Tide* comme la date de la communication faite par Greenway ; et je suis convaincu, pour diverses raisons, qu'une erreur très-importante s'est glissée dans le rapport de cet aveu. Car 1° le 4 octobre il écrivait à Persons la lettre dans la note précédente, en réponse à une personne qui leur demandait quels mouvements se faisaient parmi les catholiques. Maintenant il est clair par cette lettre que Garnet était alors (4 oct.) dans l'ignorance de toute espèce de particularités du complot, à moins que l'on ne suppose qu'il cherchait par des équivoques à en imposer à ses supérieurs à Rome, supposition que toute personne familiarisée avec la constitution de l'ordre ne sera point disposée à admettre. 2° Selon Greenway dans son récit, et Eudœman Joannes, qui tira ses informations directement de Greenway, ce fut après le retour de Garnet de S. Winifred's Well, et conséquemment en octobre, que Greenway lui fit la communication. 3° De Thou, qui écrivit d'après des documents fournis par les persécuteurs, établit que Garnet, lorsqu'il fut interrogé sur ses conférences avec Oldcorne, et conséquemment après le 2 mars, avoua qu'il apprit les particularités de Greenway cinq mois auparavant, ayant antérieurement encore reçu une indication vague de la chose de Catesby : «fateri quidem se ante V menses a Grenwello de re omni edoctum, antea «in genere a Catesbio monitum» (VI, 344). Ce témoignage place donc la communication en octobre, le 5e mois avant mars. Ces considérations me portent à croire que *S. James's Tide*, date assignée à la communication par Greenway dans l'aveu du 12 mars, était en réalité la date de celle faite par Catesby, ce qui donna occasion à la lettre de Garnet du 2 juillet, dans l'avant-dernière note, et que l'autre lui fut faite à Harrowden, un peu après le 20 octobre. Car ce jour-là, il alla en ce lieu visiter lord Vaux, en la compagnie de deux tantes de ce seigneur, et là Catesby et Greenway le rencontrèrent, comme nous en sommes informés par Greenway lui-même.

6° Mais comment Garnet agit-il après qu'il fut informé des particularités du complot? Le dernier jour du mois, il se rend avec Sir Everard Digby à Coughton, où ce conspirateur avait invité divers gentilshommes catholiques à se rencontrer avec lui, sous prétexte de chasser à Dunchurch, le 5 novembre. Qui pouvait l'occuper en ce lieu à un tel moment, avec la connaissance qu'il possédait? Il y a là certainement quelque chose de suspect, et Garnet lui-même sentait bien cela. Dans sa conversation avec Oldcorne (Jardine, 220), il exprime son anxiété sur ce point; et dans une lettre à Anne Vaux, il écrit: « Le temps de mon arrivée à Coughton est une grave présomption; mais tous les catholiques savent qu'il y avait nécessité» (*id.* 392). Qu'est-ce donc que cette nécessité? Coughton était la station fixée pour la fête de tous les saints; il y était attendu par les différentes familles catholiques de ces cantons; toutes les personnes qui usaient de son ministère s'y trouveraient pour recevoir de lui le sacrement. Il ne pouvait tromper leur attente sans exciter parmi eux d'étranges conjectures, quant au motif de son absence.

7° A Coughton, on nous dit qu'il pria pour être « débarrassé de l'hérésie,» et engagea ses auditeurs à prier pour le succès de la cause catholique (Oldcorne, interrogatoire du 6 mars; Handy, interrogatoire du 27 nov.). Les espions qui surprirent sa conversation avec Oldcorne comprirent aussi qu'il disait avoir fait une forme de prière et un hymne pour le succès de cette affaire (interlocutoire des 23 et 25 février, Jardine, 217, 221). Là il y a beaucoup de méprise venant peut-être de la difficulté de l'audition; car cette forme de prière était d'un usage général, et l'hymne avait fait partie du service du jour pendant des siècles. Il est clair pourtant que Garnet avait agi très-imprudemment à Coughton, probablement avait laissé échapper des expressions qui, quoique suffisamment obscures alors, pouvaient maintenant prouver sa connaissance du complot.; car il écrit à Anne Vaux le 4 mars : « On tint ici quelques propos sur un discours fait par moi ou par Hall : je crains qu'il ne s'agisse de celui que je prononçai à Coughton. » Antil., 144.

8° Il y avait quelque chose d'extraordinaire dans la simplicité ou la crédulité de Garnet, tandis qu'il restait à la Tour. Sentant qu'il avait été dupé et trahi par les hommes qui lui offraient leurs services, il se laissa duper et trahir jusqu'à la fin. Il continua encore à écrire des lettres, et de toutes ces lettres il n'y en eut pas une peut-être qui ne parvînt entre les mains du lieutenant. Plusieurs servirent de preuves contre lui : l'une acquit une grande célébrité après sa mort, à cause de l'usage qu'en firent les écrivains employés par le roi pour convaincre les puissances étrangères de la culpabilité de Garnet. Elle fut écrite le dimanche des Rameaux (13 avril) à ses frères de la Société; c'est une apologie pour ses divers aveux et les révélations qui, selon les fausses informations qu'on lui avait données, avaient scandalisé le corps entier des catholiques. Le docteur Andrews, alors évêque de Chichester, y fit un choix de passages qu'il publia dans son *Tortura torti,* imprimé à Londres en 1609, et à Hanau en 1610. Ces mêmes passages furent copiés de l'ouvrage d'Andrews par Casaubon dans son *Epistola ad Frontonem Ducæum,* imprimé à Londres en 1611, et à Franc-

fort en 1612. En dernier lieu vint encore le docteur Abbot, frère de l'archevêque, qui ajouta aux premiers extraits, et publia le tout dans une nouvelle version latine en 1613. Dans les précédentes éditions de cet ouvrage, jugeant d'après les spécimens produits par le docteur Andrews, je n'hésitai point à prononcer que la lettre était une invention. Les remarques de W. Jardine (p. 328) m'ont engagé à comparer les deux versions; et la comparaison m'a conduit à conclure, non pas en effet qu'il n'y eut pas d'original, mais que tant de falsifications repoussées par les faits ont été introduites dans la traduction par le docteur Andrews, que j'étais bien autorisé à supposer que l'original n'avait pas existé.

Afin que le lecteur soit en état de juger des artifices employés pour confirmer les preuves de conviction contre le jésuite, il peut comparer les passages de cette lettre mis en regard dans les colonnes suivantes; la première prise à la version plus exacte du docteur Abbot, l'autre tirée de la fausse traduction du docteur Andrews, publiée quatre ans auparavant :

Causa, qua adductus sum agnocere conscientiam meam, fuit quod me accusaverant omnes qui antecesserant, Catesbeio nomen meum obtendente, *quo aliis persuaderet*, qui me *multo magis reum* existimarunt quam revera fueram. P. 146.	Nam quid facerem? 1° accusabant me *reliqui* omnes conjurati. 2° Catisbœus usus semper apud eos fuerat auctoritate mea, *qua adduxit pene omnes ut bene sentirent de negotio*, quo factum est ut ad unum omnes me haberent *pro reo*. P. 426.
Porro interceptæ sunt, nescio qua perfidia, literæ meæ ad duam Annam aurantiarum Succo scriptæ, per quas adversum me *aliquid ansæ arripuerunt, quanquam sine causa*. Ibid.	Literæ etiam a me Aurantiarum Succo scriptæ ad D. annam, nescio quomodo, in illorum manus pervenerunt, *quibus scientiam meam non obscure confessus eram*. Ibid.
Atque hic coactus sum quoque nominare Grenwellum; quod nunquam fecissem, nisi mihi pro certo dictum fuisset ab amico eum in partes ultramarinas evasisse. Quod nisi ita sensissem, colligere me oportuisset sensus meos ad aliam formalem fabulam excogitandam. Ibid.	De accusato Grenwello ita respondit, « sibi quidem, *si fuga sibi consuluisset Grenwellus* (putabat enim tum captum et in custodia), aliquam aliam rationem ineundam esse, atque fabulam aliam formalem sibi fingendam esse. » Ibid.
Re ita, ut factum est, habente, necessarium erat. Primo namque non poteram a conjuratorum aliquo mutatam dicere notitiam meam : hoc enim contrarium erat religiosissimis protestationibus meis, quas scripto feceram catholicis omnibus, et verbo consiliariis regiis. Ibid.	*Cum enim rem scire me jam scirent omnes*, aliunde petenda mihi fuit origo cognitionis meæ. A conspiratoribus *laïcis* non poteram, quod sæpe *illis dicto, scripto, sancte protestatus essem me illos non proditurum unquam*. P. 427.

Il ne peut échapper à l'attention du lecteur que les nombreuses erreurs dans la traduction du docteur Andrews sont volontaires, intentionnelles, tendant à aggraver la culpabilité de Garnet. La traduction du docteur Abbot a l'apparence d'être beaucoup plus correcte, quoiqu'il semble aussi n'avoir éprouvé aucune répugnance à l'emploi d'une petite fraude, attendu qu'elle avait pour but de noircir le caractère d'un jésuite. Cela est manifeste d'après sa tentative pour persuader à ses lecteurs qu'Anne Vaux était la maîtresse de Garnet. Dans cette vue, il transcrit certaines expressions, tendres en apparence, des lettres de cette dame, et les lui fait signer des initiales A. G., comme si elle avait pris le nom de Garnet, et qu'elle se regardât comme sa femme (Antil., 139); tandis que ses paroles expriment purement sa douleur d'être privée d'un prêtre qui avait été pendant de longues années son directeur spirituel; et sa signature réelle (car ces lettres sont encore dans le *State paper office*) n'est pas A. G., mais, comme M. Jardine l'a remarqué (p. 200), A. V. ou Anne Vaux.

Il y a dans la même lettre écrite le dimanche des Rameaux un passage qui me paraît expliquer toute la conduite de Garnet. « Toujours, dit-il, je condamnai le complot, *absolument dans mon propre esprit*, et mon opinion en général était que tous les mouvements contre le roi étaient illégitimes, parce que l'on manquait de l'autorité du pape, qui avait défendu de telles attaques. Et de cette opinion j'ai beaucoup de témoins avec lesquels j'ai raisonné sur ce sujet : quoique je ne prétendisse pas absolument condamner les opinions d'autres, ou ravir la liberté que beaucoup de théologiens accordent aux catholiques, toutefois contre mon opinion » (Antil. 146). Le fait est que Garnet suivait la doctrine du probabilisme. Il ne cachait pas ses propres sentiments, mais il refusait de condamner ceux qui se croyaient autorisés à embrasser l'opinion opposée.

9° En 1675, certaines lettres furent découvertes, écrites de la Tour par Digby à sa femme, mais destinées à Gérard. Là il exprime sa surprise et sa douleur que le dessein soit condamné par les catholiques et les missionnaires en général, et déclare qu'il ne s'y serait jamais engagé s'il n'avait pas été persuadé que ce complot était légitime. « C'était une croyance certaine que ceux qui étaient le plus capables de juger sa légitimité en avaient été informés et l'avaient laissé faire. J'avais, pour adopter cette croyance, plus de raisons que je n'ose en exposer; car je ne veux jamais exposer personne au soupçon, dussé-je être appliqué à la question. » Trahison des poudres, édition de 1679, p. 242. Relativement au même sujet il continue dans une lettre suivante : « Je réponds ainsi à votre conversation avec M. Brown. Avant de rien connaître du complot, je demandai à M. Farmer (Garnet) quel était le sens du bref du pape » (ce bref fut envoyé à Garnet le 19 juillet 1603, en conséquence de la trahison de Watson ; ce que je mentionne, parce qu'un sens très-erroné a été donné à ce passage dans la Cour de Jacques Ier de miss Aikin). « Il me dit qu'ils (les prêtres) ne

devaient pas entreprendre de préparer des émeutes; mais pourtant ils n'empêcheraient pas que des mouvements fussent entrepris pour le bien des catholiques » (jamais ce ne fut l'intention du pape qu'ils dussent les empêcher). « Jamais je ne m'exprimai aussi explicitement sur cela, et je ne voudrais le faire qu'avec vous : et cette réponse, jointe aux procédés de M. Catesby envers lui et envers moi, me donna la croyance entière que la matière en général était approuvée, quoique chaque particularité ne fût pas connue. » P. 250, 251. Il apparaît de cela que Digby était persuadé que Garnet approuvait le complot; mais en avait-il l'assurance? il est clair que non. « Comme je ne savais pas directement qu'il fût approuvé par ces gens, je me persuadai dans ma conscience que le meilleur était de n'en pas savoir davantage si je pouvais. » P. 242. Cette concession semble enlever toute la force de son témoignage antérieur.

Quant à Greenway, il est certain qu'il apprit le secret en confession; mais les ministres ne connaissaient pas cette circonstance au temps de la proclamation. Voici quels étaient les motifs d'accusation contre lui. 1° D'après le procureur général au procès, Bates avait reconnu avoir parlé de la chose à Greenway, et reçu de lui pour instruction de faire ce que son maître ordonnerait. D'un autre côté, Greenway, dans une pièce qui est sous mes yeux, déclare, sur son salut, que Bates ne lui dit jamais un mot sur le sujet, ni en confession ni autrement, et Bates lui-même, dans une lettre écrite avant son supplice, affirme avoir dit simplement que c'était de sa part un soupçon que Greenway aurait su quelque chose du complot. 2° Le 6 novembre, Greenway se rendit à cheval auprès des conspirateurs, à Huttingdon, et leur administra le sacrement : il répond qu'ayant appris, d'après une lettre, écrite par sir Everard à lady Digby, le danger dans lequel ils se trouvaient, il avait pensé de son devoir de leur offrir les secours de la religion, avant qu'ils subissent la mort qui les menaçait; que, dans ce dessein, il se rendit à cheval à Huttingdon, et qu'au bout de quelques heures il les quitta pour aller chez M. Abingdon à Henlip. Greenway s'échappa en Flandre.

L'accusation contre Gérard reposait d'abord sur la faible base que j'ai déjà exposée au chapitre 1er, dans une note. Du moment où elle fut établie, il proclama hautement son innocence, et dans plusieurs lettres demanda justice aux lords du conseil. Vingt-six ans plus tard, l'accusation fut renouvelée contre lui par Anthony Smith, prêtre séculier, qui fit un *affidavit* devant le docteur Smith, évêque de Chalcédoine, et vicaire apostolique en Angleterre, que, selon ce qu'il avait entendu, Gérard avait dit, dans le noviciat, à Liége, qu'il avait travaillé à la mine avec les conspirateurs laïques, jusqu'à ce que ses vêtements fussent trempés par la transpiration, comme s'ils avaient été plongés dans l'eau, et que la condamnation générale du complot était due principalement à son mauvais succès, ainsi qu'il était souvent arrivé pour des tentatives de généraux malheureux à la guerre. Ms., copie datée du 17 avril 1631. Au contraire, Gérard, étant appelé par ses supérieurs, proclama de nouveau son innocence, l'affirma sur serment, et prit le sacrement; et ce qui peut être regardé comme une preuve, sinon concluante, du moins de quelque valeur en sa faveur, c'est que Faukes, dans son interrogatoire du 8 nov., dit « qu'il ne travailla personne que des gentilshommes à la mine » (l'original dans le *State paper office*). Pour ma part, après avoir lu ce qu'il écrivit pour sa justification, je ne puis douter de son innocence, et je soupçonne que Smith, sans intention, lui attribua ce qu'il lui avait entendu dire de quelque autre personne.

J'ajouterai seulement qu'une foi implicite ne doit pas être ajoutée même aux documents publiés par le gouvernement. On dit que Winter avoua que Faukes alla en Flandre avec l'intention de communiquer le complot à Owen (Trahison des poudres, p. 56). On fait aussi déclarer la même chose à Faukes : « Je me retirai dans les Pays-Bas, *par l'avis et la direction des autres, afin de faire connaître à Owen les particularités du complot*, et aussi de peur qu'un plus long séjour de ma part ne me rendît suspect. » Ibid., 42. L'original de l'aveu de Winter est perdu; celui de Faukes est encore dans le *State paper office;* mais je pense qu'il ne contient pas le passage imprimé en italique. Deux autres exemples sont signalés par M. Jardine, p. 6.

NOTE Q.

Cette discussion fit connaître un fait que Jacques était fort jaloux de cacher.

Le lecteur sait que le pape Clément VIII avait délivré deux brefs aux approches de la mort d'Élisabeth. Je n'ai pu découvrir aucune copie de ces brefs; mais on peut se former une idée assez exacte de leur contenu, d'après la copie d'une lettre qui les accompagnait, quand il furent envoyés au nonce, à Bruxelles. « Ad Anglos catholicos, « dit le pape, scripsimus, eosque efficaciter hor« tati sumus ut, si unquam alias, nunc maxime « concordes et unanimes sint, ac quibusvis ter« renis affectibus et perturbationibus semotis

« ad solam Dei gloriam, veram regni utilitatem « et fidei catholicæ conservationem aspiciant; ne« que se ad hæreticorum consilia adjungi, eo« rumve dolis et astu se de sua constantia dimoveri « patiantur. Scripsimus etiam ad archipræsbyte« rum Angliæ ejusque assistentes, et cæterum « clerum, ut tam necessariam catholicorum, præ« sertim nobilium, unionem summo studio con« servent, eosque omni officii genere permoveant, « ne cui suffragentur in hoc gravissimo negotio, « nisi vere catholico, ut quod summopere in Do« mino cupimus, sancta et salutaris novi regis « creatio, Dei adjutrice gratia, sequatur. » Lettre manuscrite.

Jacques s'était plaint de ces brefs, comme portant atteinte à ses droits à la couronne, et, dans sa réplique, sous le nom de Mathieu Tortus, Bellarmin saisit l'occasion de publier une lettre que le roi lui-même avait écrite à Clément VIII, en 1599, pour solliciter la dignité de cardinal en faveur d'un Écossais catholique, évêque de Vaizon, et qu'il avait terminée par les mots : « Beatitudinis «vestræ obsequentissimus filius J. R.» (voyez dans Rushworth, I, 166). C'était un coup auquel le roi n'était pas préparé; il y succomba d'abord, et se vit convaincu de duplicité ou de perfidie aux yeux de toute l'Europe. Pour dernière ressource, il se décida à nier le fait. Balmerino, son secrétaire à l'époque où la lettre fut écrite, fut cité devant le conseil, et, après plusieurs interrogatoires, au dernier desquels le roi lui-même assistait, sans être vu, mais à portée de l'entendre, il consentit à reconnaître que c'était par artifice qu'il avait obtenu la signature du roi, et que Sa Majesté en avait ignoré le contenu et la destination.

Si nous examinons de plus près la ruse qu'il est supposé avoir employée à cet effet, nous regarderons cette histoire comme entièrement indigne de confiance. On fait avouer à Balmerino que, voyant qu'il ne pouvait déterminer le roi à entamer une correspondance avec le pape, il fit rédiger une lettre par Édouard Drummond; qu'au moment où Jacques allait monter à cheval, pour une partie de chasse, il plaça cette lettre devant lui au milieu de plusieurs autres dépêches; et que le roi, pressé, la signa avec les autres, sans savoir ce qu'elle contenait.

Tout cela est déjà bien improbable; mais, demanderons-nous, quelles étaient les autres dépêches ? C'étaient des lettres pour les ducs de Florence et de Savoie, et pour les cardinaux Aldobrandini, Bellarmin et Cajetan, à Rome. Mais qui pouvait engager le roi à écrire à ces trois cardinaux? On répond qu'il n'en avait jamais eu l'intention; mais que les lettres avaient été placées devant lui sans adresse, et qu'il les avait signées, dans l'idée qu'elles étaient destinées aux cardinaux de la mai son de Guise, ses parents maternels; qu'elles avaient été envoyées, en un seul paquet, à l'archevêque de Glascow, son ambassadeur à la cour de France, qui les avait fait passer, sans aucune autorisation du roi, aux trois cardinaux Aldobrandini, Bellarmin et Cajetan. Voyez les aveux de Balmerino, ou plutôt la déclaration qu'on lui fit signer, dans Tortura torti, page 288.

On ne peut lire cette histoire sans la regarder comme un tissu de faussetés. Ce fut l'opinion qu'on en porta dans le temps. « D'après ce que pensèrent les personnes qui connaissent le mieux la cour, et qui savent comment les choses s'y passent, il fit une fausse déclaration pour justifier le roi.» Balfour, II, 29.

Par suite de ses aveux, le nom de Balmerino fut rayé de la liste des conseillers privés de l'Angleterre, et il fut envoyé, pour être jugé, en Écosse, où on le condamna à mort. « Mais, par les ordres secrets que le roi adressa au comte de Dumbar, il fut remis sous la garde de lord Scone, pour être détenu à Falkland : de là, il fut élargi, et relégué dans ses propres biens, au comté d'Angus, et à Balmerinoche, dans le comté de Fife. Il mourut dans ce dernier lieu, d'une fièvre et d'une faiblesse d'estomac, quelques mois après la mort de son archi-ennemi et son rival, Cecil, comte de Salisbury : s'il lui eût survécu plus longtemps, il eût été, suivant ce que disent ceux qui connaissaient le mieux l'esprit du roi, plus en crédit que jamais auprès de son maître.» Balfour, II, 30.

NOTE R.

Le principal objet de la mission de Bennet à Rome était d'obtenir un évêque pour l'Église catholique en Angleterre. Le clergé séculier avait réclamé plusieurs fois contre le gouvernement d'un archiprêtre; mais, quoique cette opinion eût été appuyée par Barberini, nonce à Paris, et par Bentivoglio, nonce à Bruxelles, elle ne fut point accueillie avant la mort d'Harrison, second archiprêtre après Blackwall. Alors Bennet, accompagné de Farrar, autre ecclésiastique, attira sur cet objet l'attention de Grégoire XV, pape alors régnant. Leur principal appui fut le cardinal Bandini, qui représenta que, d'après l'institution du Christ, chaque Église devait être placée sous la direction d'évêques; que si le gouvernement épiscopal eût été établi parmi les Anglais catholiques, les disputes des missionnaires, les tentatives inopportunes contre l'État, et même la conspiration

des poudres eussent été probablement prévenues; et que si les requêtes du clergé n'étaient pas accueillies, les prélats de France, et particulièrement l'archevêque de Rouen, qui avait déjà fait quelques démarches dans ce sens, s'empareraient de la direction de l'Église d'Angleterre. Le cardinal Mellini combattit ces avis, et affirma que le gouvernement épiscopal n'était point essentiel à l'existence d'une Église provinciale; qu'en l'introduisant en Angleterre, on exposerait les catholiques à de plus grandes rigueurs, et que la connexion qui existait déjà entre le clergé de France et celui d'Angleterre, devait donner lieu de penser que celui-ci, s'il était placé sous un évêque, ferait cause commune avec le premier, et réclamerait les mêmes priviléges. La demande de Bennet fut fortement appuyée par les ambassadeurs de France et d'Espagne, et le pape se montrait disposé à y satisfaire, lorsque les adversaires de la mesure suscitèrent, pour dernière ressource, les appréhensions et les soupçons de Jacques. Toby Mathews, affectant la crainte de voir adopter un arrangement qui serait désagréable au roi, révéla toute l'affaire au conseil. Jacques ne se trompa point sur ces motifs (voyez une lettre dans Cabala, 292, et d'autres dans les œuvres de Bacon, vol. 6); mais il fit connaître au pape, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, qu'il était résolu à ne jamais admettre dans ses États un évêque catholique. Grégoire hésita : au lieu de quatre évêques, il n'en nomma qu'un; et, pour que le nouveau prélat éprouvât moins de difficultés, il choisit le docteur Bishop, qui avait autrefois signé la célèbre protestation d'allégeance, dans la dernière année du règne d'Élisabeth. De plus, comme on ne savait pas jusqu'à quel point le roi céderait, et qu'on ignorait quelles relations l'évêque pourrait avoir avec les prélats français, on le déclara révocable à volonté. Il fut sacré en France, et reçut le pouvoir d'exercer l'autorité épiscopale sur les catholiques d'Angleterre et d'Écosse. Mais les Écossais réclamèrent immédiatement: ils n'avaient jamais été et ne seraient jamais soumis à un prélat anglais; et Grégoire, pour satisfaire à cette jalousie nationale, ordonna à Bishop de s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de toute juridiction sur le royaume d'Écosse (Manuscrit en mon pouvoir).

NOTE S.

Rushworth et Prynne se plaignirent aigrement de l'indulgence accordée aux réfractaires pour leurs compositions. Le fait est que l'amende exigée des propriétaires, pour la première fois, était modérée comparativement aux peines portées par les lois. Mais chaque propriété était grevée d'un grand nombre d'annuités en faveur des différentes branches de la famille; et un tiers de ces annuités, à mesure de leur extinction, devait retourner à la couronne. Je donnerai pour exemple la composition réglée pour M. Tankard de Boroughbridge, et je l'ai choisie parce que c'est une de celles que Rushworth a indiquées comme sujet de plainte.

Com. Ebor. { Sessio commiss. apud Maner. Domini Regis, etc. 16e die octob. An. 1630. }

«Thomas Tankard de Boroughbridge, dans le comté d'York, écuyer, a été admis aujourd'hui en composition, par les commissaires de S. M., pour lui et Françoise sa femme, pour toutes ses habitations, ses terres, ténements, héritages, et leurs dépendances dans le comté d'York, moyennant la somme de 66 livres 13 shillings 4 pences pour le moment. Et il payera en sus, à l'expiration de la rente annuelle de 100 l. payée à Roger Beckwith d'Aldborough, la somme de 33 l. 6 s. 8 p.; à la mort de Merial Tankard de Copgrave, veuve, la somme de 33 l. 6 s. 8 p.; à l'expiration de l'annuité en faveur de Marie Tankard, sa sœur, la somme de 16 l. 13 s. 4 p.; à l'expiration de l'annuité de 80 l. payable à Catherine Tankard, sœur dudit Thomas Tankard, jusqu'au payement total de 600 l., la somme de 26 l. 13 s. 4 p.; à l'expiration de l'annuité payable à Christophe Lancastre de Crabtrees, dans le comté du Westmoreland, pendant sa vie, la somme de 3 l. 6 s. 8 p.; à l'expiration de l'annuité de 10 l. payable à Hugh Tankard, pendant sa vie, la somme de 3 l. 6 s. 8. p.; à l'expiration de l'annuité de 10 l. payable à Pierre Worth, pendant quinze ans, la somme de 3 l. 6 s. 8 p.; et à l'expiration de l'annuité payable à Balph Ellis, durant sa vie, la somme de 5 l. 6 s. 8 p. Toutes ces diverses sommes devront, à mesure de leur échéance, être payées à la Saint-Martin et à la Pentecôte, par égales portions. Il souscrira une obligation pour le payement du premier semestre de la rente annuelle, comme aussi pour le payement d'une année entière de la rente qui était due à S. M., pour les termes de la Saint-Martin de 1629 et de la Pentecôte de 1630.» Tous les arrérages se trouvaient compris dans cette composition.

Cette propriété fut confisquée sous la république, et Rushworth, qui regardait une rente annuelle de 200 l. comme une trop faible amende à imposer au propriétaire, à raison de sa religion, ne rougit pas de n'évaluer qu'à 600 l. la valeur du fief

simple. Il l'acheta pour cette somme. (Manuscrits relatifs aux compositions, en mon pouvoir.)

NOTE T.

Ceci est clair, d'après la lettre suivante du roi au comte de Nithisdale, conservée dans la salle des chartes à Teregles : «Nithisdale, — il est temps maintenant pour moi de vous ordonner de songer à vous-même; car pas plus tard que le 13 du mois prochain, je puis vous garantir que vous entendrez parler d'une rupture entre moi et mes rebelles covenanters. J'ai écrit sur cela au marquis Douglas, mais sous la condition du secret, que je réclame également de vous; seulement je vous permets d'avertir avec la même réserve Winton : pour le reste, vous référant au porteur de celle-ci (qui ne connaît rien de la tenue de la lettre). Je demeure votre ami assuré,

«Charles R.

«White-Hall, 27 mars 1640.

«Vous aurez de l'assistance par la grâce de Dieu, et aussitôt que je pourrai; mais quand? jusqu'ici le ne puis vous le dire avec certitude.»

Mais l'infortuné comte n'eut point d'assistance.

NOTE U.

Le lecteur sera peut-être surpris que je n'aie point fait allusion à l'immense multitude de protestants anglais qu'on dit avoir été massacrés lorsque la rébellion éclata. Je sais bien que Clarendon parle «de 40 ou 50,000 personnes assassinées avant qu'elles soupçonnassent le danger, ou pussent pourvoir à leur défense en se retirant ensemble dans les villes ou les places fortes» (Clarend, i., 299; voy. aussi son histoire de la rébellion d'Irlande). Je sais encore qu'un écrivain anonyme, copié par Nalson, dit, que les insurgés, dans l'espace de peu de jours, égorgèrent un nombre incroyable de protestants, hommes, femmes et enfants, sans distinction «(Nalson, ii, 591); que May affirme que «plus de 200,000 personnes, hommes, femmes et enfants, furent assassinées dans l'espace d'un mois, après qu'on en eut mis plusieurs à des tortures inconnues jusqu'alors» (May, 81), et qu'un grand nombre d'écrivains ont répété la même chose. Mais ces assertions me paraissent plutôt des déclamations de rhétorique que des faits historiques. Elles ne sont pas fondées sur des documents authentiques. Elles feraient supposer au lecteur que les rebelles avaient formé le plan de surprendre et d'égorger tous les protestants, quand, dans le fait, ils ne cherchaient qu'à recouvrer les terres que, sous le dernier et le présent règne, on avait prises et données à des Anglais. Ils avertirent les usurpateurs de s'en aller; il les chassèrent de leurs habitations, s'emparèrent de leur mobilier, et brûlèrent leurs maisons. Il est évident que, dans ce conflit, beaucoup de personnes durent perdre la vie de part et d'autre. Vers le 27 du mois d'octobre, le colonel Crawford, avec sa cavalerie, tua 300 Irlandais, sans perdre un seul homme, et le 28, le colonel Mathews en détruisit 150 autres, «en les chassant dans les buissons comme des lièvres» (Carte, i, 186); et, d'un autre côté, beaucoup d'assassinats particuliers furent commis par les rebelles, triste résultat de la vengeance. Mais il est prouvé, par les dépêches officielles des lords grands juges, pendant les mois d'octobre, novembre, et décembre, qu'il n'exista aucun dessein prémédité de massacre général, et qu'aucun massacre de ce genre n'eut lieu en effet.

1° On possède les dépêches du 25 octobre, avec les documents qui les accompagnent (Journaux des lords, iv, 412; Nalson, ii, 514, 523), et il n'y est fait mention d'aucun meurtre. Après avoir détaillé l'insurrection et le pillage commis par les insurgés, ces journaux ajoutent : «quoique ce soit beaucoup trop, c'est tout ce que nous avons entendu dire qu'ils aient fait» (Journ., ib.; Nalson, ii, 516).

2° Dans une lettre au conseil privé, datée du 25 novembre, on décrit la conduite des rebelles dans les termes suivants : «Ils ont saisi les maisons et les propriétés de presque tous les Anglais, dans les comtés de Monaghan, Cavan, Fermanagh, Armagh, Tirone, Donegal, Leitrim, Longford, et une grande partie du comté de Downe, où se trouvent quelques forteresses; ils ont ôté aux Anglais leurs armes, et quelques Anglais, dont les maisons ont été saisies (même sans résistance, en raison de la promptitude de l'entreprise), ont été cruellement égorgés par les rebelles, qui en ont coupé quelques-uns en morceaux. Ils ont surpris la plus grande partie d'une compagnie de cavalerie de l'armée de Sa Majesté, commandée par le lord Grandison, dans le comté d'Armagh. Ils ont arrêté le lord Caulfield, et sir Edouard Trevor, membre de ce bureau, et sir Charles Pointes, et M. Branthwait, agent du comte d'Essex, et un grand nombre de personnes distinguées de l'Angleterre en plusieurs lieux, et ils les gardent prisonniers; comme aussi lady Blainey, ses enfants, et d'autres femmes de

lords et de gentilshommes. Ils ont dévasté, détruit, et enlevé partout où ils sont allés, et leur fureur menace actuellement les plantations anglaises dans le comté de la reine et dans le comté du roi; et, à leur exemple, le shérif du comté de Longford, qui y est né et qui est papiste, a également pris les armes, s'est fait suivre par les Irlandais du lieu; et ils volent, dépouillent, et détruisent les Anglais avec une grande cruauté.

«Dans leurs attaques contre les Anglais, ils en ont tué plusieurs, volé et dépouillé des milliers, réduit des possesseurs de grands domaines, qui vivaient dans l'abondance, à un tel état de misère, qu'il ne leur reste pas même une chemise pour se couvrir. Ils ont chassé de leurs propriétés plusieurs personnes d'une fortune considérable en mobilier, et les ont laissées dans le plus grand besoin et dans la pauvreté; et même les domestiques irlandais et tenanciers des Anglais, qui vivaient sous leur protection, se sont soulevés contre eux avec grande méchanceté, et ont rejoint les rebelles. Ils ont détruit, autant qu'ils l'ont pu, les bâtiments élevés à grands frais, et les améliorations utiles des Anglais. Ils les ont obligés, par menaces, à s'en aller, en leur disant qu'ils les détruiraient entièrement; et ils ont fait connaître publiquement que leur intention était d'extirper totalement les Anglais et les protestants, et de ne pas mettre bas les armes que, par un acte du parlement, la religion romaine ne fût établie, que le gouvernement ne fût placé dans les mains de personnes nées dans leur pays, et que l'on n'eût rendu à tous les anciens Irlandais les terres de leurs ancêtres supposés.» Nalson, page 889.

3° Dans une autre lettre de même date, qui devait être lue dans la chambre des communes, ils s'exprimaient ainsi: «En tuant et détruisant tant d'Anglais et de protestants en différents lieux, et les volant et les dépouillant, ainsi que plusieurs autres milliers des sujets de Sa Majesté, en saisissant tant de châteaux, de maisons et de places fortes, en différentes parties du royaume, en obligeant les Anglais à partir, s'ils ne veulent être entièrement détruits; et leur méchanceté agit avec tant d'inhumanité et de cruauté contre les Anglais et les protestants, qu'on ne peut s'imaginer qu'elle puisse venir de chrétiens, même envers des infidèles.» Ibid., p. 893.

Dans la quatrième lettre, du 25 novembre, on représente les progrès de la rébellion. «Dans les deux comtés de Wickloe et de Wexford, tous les châteaux et maisons des Anglais, et ce qu'ils contenaient, sont à présent dans les mains des rebelles, et les Anglais, leurs femmes et leurs enfants, dépouillés, nus, et bannis par leur fureur et leur rage. Les rebelles, dans le comté de Longford, s'accroissent en nombre et augmentent de violence. Ceux d'Ulster sont devenus si forts qu'ils ont un nombre d'hommes suffisant pour garnir les places qu'ils ont prises dans le nord, et pour mettre le siége devant celles qu'ils n'ont pas encore... Ils se sont déjà emparés de Mellifont, château de lord Moor, après y avoir perdu 120 des leurs; et ils y ont massacré de sang-froid 10 des personnes qui ont défendu bravement la place... Dans le comté de Meath aussi.... les rebelles volent et dépouillent les protestants anglais jusqu'à six milles de Dublin.» Ibid., 900, 901.

Dans la cinquième dépêche du 27 novembre: «Les troubles sont devenus maintenant si généraux, que presque partout, et même aux environs de cette ville, à quatre milles de nous, non-seulement les rebelles irlandais connus, mais les gens du pays, hommes, femmes et enfants, se réunissent pour tomber sur leurs voisins anglais ou protestants, les volent et les dépouillent de tout ce qu'ils ont, sans que nous puissions nous y opposer.» Nalson, 902.

6° J'ajouterai une sixième lettre du 14 décembre, «Ils continuent d'user de leur fureur et de leur méchanceté contre les Anglais et les protestants, qui, dans le cas où ils auraient laissé leurs propriétés ou leurs bestiaux, pour plus de sûreté, dans les mains de quelques papistes, exposent ceux-ci à être chassés par les rebelles, qui s'emparent des biens et des bestiaux de ces papistes; et, maintenant, d'après de nouvelles résolutions prises par eux, leur cruauté a presque changé de nature, en s'élevant au plus haut degré, et en proclamant que, si un Irlandais recélait un Anglais, ou lui donnait assistance, ou le laissait échapper vivant, il serait puni de mort; et ils sont certains, par ce moyen, bien qu'ils ne passent pas en ce moment ces Anglais au fil de l'épée, de les faire périr avec plus de cruauté. Ils ajoutent hautement qu'ils ne finiront que lorsqu'il ne restera en Irlande aucun individu de l'espèce anglaise.» Ibid., 911. On y ajoute qu'un château, dans la ville de Longford, s'étant rendu sous promesse de quartier, un prêtre avait tué le ministre, et d'autres avaient égorgé quelques prisonniers et pendu le reste. Ibid., 913. «Les rebelles du comté de Kildare ont pris le Naas et Kildare dans le comté de Kildare; les rebelles du comté de Meath ont pris Trim et Ashboy dans le comté de Meath et plusieurs autres places; les rebelles du comté de Dublin ont pris possession de Swoords et de Rathcoole, et dépouillé, même jusqu'aux portes de Dublin, tous les Anglais et les protestants.» Nalson, 914.

Si l'on fait attention au langage de ces dépêches, et si l'on se rappelle en même temps quels en étaient les auteurs, et l'intérêt qu'ils avaient à

exagérer les excès des insurgés, on peut, je pense, en conclure qu'il n'y a pas eu de massacre général, ni de tentative de ce genre.

Les lords juges accordèrent, le 23 décembre, une commission à Henri Jones, doyen de Kilmore, et à sept autres ecclésiastiques, dans ces termes: «Sachez que nous....... nous donnons par ces présentes....... plein pouvoir et autorité....... d'appeler devant vous et d'examiner, sous serment sur le saint Évangile....... toutes les personnes qui ont été volées et dépouillées, ainsi que les témoins qui pourront dire dans quel lieu les vols ont été commis depuis le 22 octobre dernier, ou qui pourraient être commis, par la suite, envers elles ou l'une d'elles : quelles sont les particularités; comment elles ont été ou pourraient être volées ou dépouillées; quelle en est la valeur; par qui; quels sont les noms; où demeurent ou bien demeuraient avant ceux qui ont commis ces vols; quel est le jour ou la nuit où ils ont été commis ou pourraient l'être; quelles sont les paroles déloyales, discours, ou actions, qui furent alors ou qui ont été depuis proférés ou commises par ces voleurs ou par l'un d'eux, et combien souvent; et toutes autres circonstances concernant lesdits particuliers et chacun d'eux. Et vous, nos dits commissaires, vous rédigerez par écrit tous les interrogatoires, etc., pour être envoyés à nous juges et au conseil de notre royaume d'Irlande.» Temple, Rébellion d'Irlande, p. 137.

Que le lecteur considère le but de cette commission, et il trouvera certainement étrange que, si l'on eût massacré 200,000 protestants, comme le dit May, ou même 40 ou 50,000, les lords juges eussent omis de mentionner une action aussi sanglante. Cependant, le 18 janvier 1643, ils donnèrent une autre commission aux mêmes personnes, et y ajoutèrent l'ordre de s'informer «quels étaient les domaines saisis et les meurtres commis par les rebelles; le nombre des protestants anglais qui avaient péri sur la route de Dublin, ou dans tout autre lieu où ils avaient fui, et combien s'étaient faits papistes depuis le 22 octobre.» Warner, 161, 294. On parle, en effet, ici de meurtres, mais d'une manière qui prouve que les lords juges ignoraient absolument qu'il y eût eu aucun massacre général ou même considérable.

Les commissaires, en conséquence, reçurent les dépositions depuis le 24 mars jusqu'en octobre 1644, et les interrogatoires remplirent trente-deux gros volumes in-folio, qui furent déposés à la bibliothèque du collége à Dublin. Warner, après un mûr examen, observe que, dans le plus grand nombre les mots *étant dûment assermentés* ont été rayés avec une plume et avec la même encre dont on s'était servi pour écrire les interrogatoires, et que dans la plupart de ceux où l'on a laissé subsister ces mots, plusieurs parties des interrogatoires ont été biffées. C'est une circonstance qui démontre que la masse de cette immense collection ne repose que sur des ouï-dire et sur des rapports de bruits publics.» Ibid., 295.

Les commissaires, toutefois, choisirent dans tous ces interrogatoires ceux qui avaient été faits sous serment, et les consignèrent dans un autre livre, en certifiant, par leurs signatures, l'exactitude des copies. Il en résulte « qu'il paraît que le nombre des personnes tuées par les rebelles *hors de la guerre*, non-seulement au commencement, mais dans les deux premières années de la rébellion, se montait ensemble à 2,109. D'après le rapport d'autres protestants, il y en eut 1,619 de plus, et, d'après celui de quelques rebelles eux-mêmes ; 300 autres, en tout 4,028. Outre ces meurtres, on trouve dans la même collection la preuve, d'après d'autres rapports, que 8,000 périrent de mauvais traitements, et si nous admettons que les massacres commis, *hors de la guerre*, par les Irlandais, s'élèvent à ce nombre (ce qu'en conscience je crois que nous ne pouvons guère affirmer d'après la nature de plusieurs dépositions), l'impartialité doit nous obliger à convenir qu'il n'y a aucune raison pour le dépasser.» Warner, 297.

Je n'allongerai pas cette note par le récit des récriminations des Irlandais. On ne peut douter qu'ils aient souffert autant qu'ils ont fait souffrir, mais le blâme de ces cruautés ne devrait pas porter exclusivement sur les gens qui les commirent de part et d'autre, il devrait être partagé par les personnes qui, dans l'origine, semèrent ces calamités, au moyen de l'oppression civile et des persécutions religieuses.

NOTE V.

La lettre suivante de la reine à madame de Saint-Georges explique ses sentiments, et les motifs de son voyage en Hollande : — «Ma mie Saint-Georges, ce gentilhomme s'en va si bien informé des raisons que j'ai eues de sortir d'Angleterre, que lorsque vous les saurez, vous vous étonnerez que je ne l'aie pas fait plus tôt ; car, à moins que de me résoudre à la prison, je ne pouvais pas demeurer. Encore, s'il n'y avait eu que moi à souffrir, je suis si accoutumée aux afflictions que cela eût passé comme le reste. Mais leur dessein était de me séparer du roi, mon seigneur, et ils disaient publiquement qu'une reine n'était qu'une sujette, et était pour passer par les lois du pays, comme les

autres. Ensuite ils m'ont accusée publiquement, en disant que j'avais voulu renverser les lois et la religion du royaume, et que c'était moi qui avais fait révolter les Irlandais : on a fait venir des témoins pour jurer que cela était. Enfin, on prétendait que tant que je demeurerais auprès du roi, l'État serait en danger, et beaucoup d'autres choses qui seraient trop longues à écrire, telles que venir à ma maison lorsque j'étais à la chapelle, enfoncer nos portes, menacer de tout tuer : et cela, je l'avoue, ne m'a fait grand'peur ; mais il est vrai que d'être sous la tyrannie est une chose qui ne se peut exprimer, et durant ce temps assistée de personne, jugez en quel état j'étais. S'il arrivait que je vous visse, il y aurait choses qui ne se peuvent écrire, et pires que tout ce qu'on peut penser, que je vous dirais. Priez Dieu pour moi, car il n'y a pas une plus misérable créature au monde que moi. Éloignée du roi, mon seigneur, de mes enfants, hors de mon pays, et sans espérance de retourner sans danger évident, délaissée de tout le monde, ah! Dieu m'assiste et les bonnes prières de mes amis, parmi lesquels vous êtes, ma mie. Je vous prie de faire mes recommandations à ma mie Vitry, et lui dites que j'ai tant à écrire, que j'espère qu'elle m'excusera pour cette fois. Recommandez-moi aux bonnes carmélites de Paris ; si je pouvais, je me souhaiterais bien avec elles : mais je ne sais si cela me sera permis ; je vous assure que c'est la seule chose à quoi je songe avec plaisir ; faites aussi mes recommandations à ma nièce, et croyez que rien ne m'empêchera d'être, ce que je vous ai toujours promis,

« Votre bien bonne amie,

« Henriette-Marie, reine.

« La Haye, ce 28 mai. »

(Capefigue, des manuscrits Bethune, 9332.)

NOTE W.

Rien ne prouve mieux l'empressement de Charles à s'engager dans toutes les intrigues, et la subtilité et la fausseté où il s'abaissait dans l'occasion, que l'histoire de la mission de Glamorgan en Irlande. Je me propose de soumettre au lecteur, dans cette note, la substance de plusieurs documents relatifs à cette affaire.

Au 1er avril 1614, le roi lui donna, sous le nom d'Édouard Somerset alias Plantagenet, lord Herbert, baron Beaufort, etc., une commission sous le grand sceau, qui le nommait commandant et chef de trois armées d'Anglais, d'Irlandais, et d'étrangers, l'autorisant à lever de l'argent sous la garantie des tutelles royales, des douanes et des bois, etc., et lui remit des patentes de noblesse, depuis le titre de marquis jusqu'à celui de baronnet, dont il pouvait remplir les noms à sa discrétion, promettant de donner en mariage à son fils Plantagenet la princesse Élisabeth, avec un douaire de 300,000 livres, somme qui n'excédait pas de beaucoup ce que Herbert et son père avaient déjà dépensé au service du roi, et de plus, il donnait à Herbert le titre de duc de Somerset, avec le cordon bleu et celui de Saint-George.— Les Mémoires du nonce dans les recherches de Birch, p. 22.

Cette commission fut délivrée par suite d'un accord avec des députés des confédérés catholiques, qui étaient alors à Oxford, et son but est clairement expliqué par Herbert lui-même, dans une lettre à Clarendon, datée du 11 juin 1660, et qui devait être mise sous les yeux de Charles II. « Pour mieux informer le roi, au moyen de votre faveur et par le canal de votre seigneurie, qui entend parfaitement les affaires, permettez-moi de vous faire connaître une clef qui servira à ouvrir les passages secrets entre feu Sa Majesté et moi, relativement à son service. Ce n'était autre chose que ma résolution de m'exposer de moi-même à toute espèce de dépense ou de difficulté, plutôt que de laisser manquer son juste dessein, ou, dans le cas où j'y réussirais, de permettre que son honneur pût en souffrir ; ce qui, vous pourrez le dire avec raison, tenait plus à une affection aveugle et passionnée pour le service du roi, qu'à la discrétion et au soin que je devais avoir de moi-même. C'est ce qui me fit prendre la résolution de le laisser paraître fâché contre moi, à mon retour d'Irlande, jusqu'à ce que je l'eusse mis en état de pouvoir avouer ses ordres, de maintenir ses instructions, et de récompenser ma fidélité et mon zèle.

Votre seigneurie s'étonnera, ainsi que le roi, de l'étendue de ma commission ; mais quand vous connaîtrez la grandeur du projet de Sa Majesté, vous sentirez qu'il le fallait pour me rendre capable de l'effectuer. Une armée de 10,000 hommes devait venir d'Irlande, par le nord du pays de Galles ; une autre, en pareil nombre au moins, sous mon commandement en chef, eût attendu mon retour dans le sud du pays de Galles, où sir Henri Gage devait commander comme lieutenant général ; et une troisième armée de 6,000 hommes, dont 2,000 Liégeois, commandés par sir Francis Edmond, 2,000 Lorrains, par le colonel Browne, et 2,000 autres, Français, Anglais, Écossais, Irlan

dais, qu'on aurait pu tirer de Flandre et de Hollande. Les 6,000 hommes devaient, par les soins du prince d'Orange, se trouver dans les comtés associés, et le gouverneur de Lyne, cousin germain du major Bacon, major de mon régiment, devait leur livrer la ville.

«Cette armée d'étrangers devait être défrayée par le pape, et les princes catholiques qu'il y eût entraînés, ayant pris l'engagement de procurer 30,000 livr. par mois. Cet argent devait servir à payer d'abord l'armée étrangère, et le reste être divisé entre les deux autres armées. J'avais à cet effet pouvoir de traiter avec le pape et les princes catholiques, en leur assurant les avantages particuliers promis aux catholiques pour le libre exercice de leur religion, sans encourir les amendes qu'on pouvait leur infliger en raison des statuts existants. Mes instructions et mes pouvoirs, pour traiter et conclure, étaient signés du roi, et scellés de son cachet de poche, avec les blancs pour y mettre les noms du pape et des princes, afin que le roi pût avoir une défaite pour nier qu'il m'eût donné de pareilles commissions, si ses propres sujets y faisaient des objections; me considérant comme un homme qui hasarde le tout pour le tout, et qui, pour l'amour de Sa Majesté, consentait à risquer toutes choses, m'en rapportant à sa seule parole.» Mémoires de Clarendon, II, 201, 202.

Mais son départ fut retardé par les objections d'Ormond aux conditions de la paix; et le roi, pour se tirer de la difficulté, proposa à Herbert de se rendre en Irlande, et d'accorder en secret aux catholiques les concessions que le lord lieutenant hésitait à leur faire, à la condition d'obtenir en retour une armée de 10,000 hommes pour le service du roi. En conséquence, le 27 décembre, Charles annonça à Ormond que Herbert allait en Irlande avec l'engagement de travailler à la paix. Carte, II, p. 5.

2 janvier 1615. Glamorgan (il était alors honoré du titre de comte de Glamorgan) reçut ces instructions : «Vous pouvez d'abord engager votre fortune, votre intérêt, votre crédit, que nous remplirons réellement et ponctuellement nos promesses envers les Irlandais; et, puisqu'il est nécessaire de conclure immédiatement la paix, sachez que, toute chose consentie par notre lieutenant, le marquis d'Ormond, nous subirons plutôt mille morts que de l'annuler ou de la rompre; et, s'il y avait nécessité d'acquiescer à quelque chose, dans laquelle le marquis ne voulût pas paraître, parce qu'il serait inconvenant pour nous de l'avouer publiquement pour le présent, ce sera à vous à y suppléer.» Centurie d'inventions, par M. Partington, Lettres originales et Mémoires officiels, XXXV. Suit alors la promesse d'accomplir toutes celles qu'Ormond ou autres feraient ou auraient faites, etc.

6 janvier. Il reçut une commission pour lever autant de troupes qu'il le pourrait, en Irlande ou en tout autre lieu d'outre-mer, avec pouvoir de nommer les officiers, de recevoir les revenus du roi, etc. Birch., p. 18 des Mémoires du nonce, fol. 713.

12 janvier. Il reçut une autre commission de la nature la plus extraordinaire, que je transcris d'une copie manuscrite en ma possession, attestée par sa signature, et probablement la même qu'il donna à Ormond, après qu'il fut arrêté et emprisonné :

«CHARLES R.,

«Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France, et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., à notre très-fidèle et très-aimé cousin Édouard, comte de Glamorgan, salut. Ayant eu des témoignages amples et suffisants de votre sagesse et fidélité reconnues, notre confiance en vous est telle, que, tout ce que vous ferez, quoique garanti seulement par notre seing manuel ou notre cachet de poche, ou autre marque particulière, ou même par parole de notre bouche, sans autre cérémonie, nous donnons notre parole de roi et de chrétien, de le confirmer à tous égards, comme si l'autorité que vous recevez de nous eût effectivement été donnée sous le grand sceau d'Angleterre, avec cet avantage que nous vous en serons encore plus obligé, pour le courage que vous avez de ne pas tenir à des formes si scrupuleuses, afin de nous rendre des services que Dieu voudra récompenser. Et, quand vous excéderiez ce que la loi ou notre puissance peut vous accorder, comme nous ne savons ce qui peut vous être nécessaire, et que c'est pour notre service, nous prenons l'obligation non-seulement de vous pardonner, mais de maintenir ce que vous auriez fait de tout notre pouvoir; et, soit que, par accident ou toute autre occasion, vous perdiez, ou que vous jugiez nécessaire de vous dessaisir de quelqu'une de nos commissions, et que vous en ayez besoin à votre retour, nous promettons de bonne foi de les renouveler à votre retour, et de suppléer à tout ce qu'on pourrait y trouver de défectueux, n'étant pas convenable pour nous de discuter à présent sur elles; et vous pouvez avoir confiance dans ce que nous venons d'écrire, s'il y a de la bonne foi ou de la vérité dans un homme. C'est pourquoi, allez gaiement, promptement, et hardiment, et ceci sera pour vous une garantie suffi-

santé. Donné à notre cour, à Oxford, sous notre seing manuel et notre cachet privé, ce 12 janvier 1644.

«Charles R.

«A notre très-fidèle et bien-aimé cousin Édouard, comte de Glamorgan.»

Sur le dos est écrit: «Autorité ultérieure du comte de Glamorgan.»

12 février. Glamorgan avait quitté Oxford, et levait de l'argent dans le pays de Galles, quand le roi lui envoya d'autre dépêches, et y joignit une lettre qui l'engageait à se rendre promptement en Irlande. Il y reconnaissait le danger de l'entreprise, que Glamorgan avait déjà dépensé plus d'un million d'écus à son service, et qu'il était tenu, par reconnaissance, à prendre soin de lui, et ensuite de sa femme et de ses enfants. «Que puis-je faire de plus, à ce sujet, que de vous envoyer le cordon bleu, et un brevet pour le titre de duc de Somerset, que vous accepterez, et dont vous ferez usage quand bon vous semblera. Mais il faudrait retarder de le publier pendant quelque temps, pour éviter la jalousie, et afin que je ne sois pas importuné par d'autres; je vous promets toutefois que votre ancienneté pour l'un, et votre patente pour l'autre, prendront date de celle du brevet.» Centurie d'inv., p. xxxiv. Le 18 août 1660, le marquis de Hertford se plaignit de ce que cette patente lui faisait tort, parce qu'il réclamait le titre de Somerset. Glamorgan, alors marquis de Worcester, la rendit le 3 septembre, et son fils fut créé duc de Beaufort.

Le 12 mars, le roi lui écrivit la lettre suivante:

«Herbert,

« Je suis étonné que vous ne soyez pas encore parti pour l'Irlande; mais, puisque vous avez attendu tout ce temps, j'espère que celle-ci vous atteindra; vous y verrez encore plus la grande confiance que j'ai dans votre intégrité, dont j'ai une si bonne et si longue expérience; vous ordonnant d'agir avec toute franchise et toute liberté avec notre lieutenant d'Irlande, le marquis d'Ormond; et, parole de roi et de chrétien, j'approuverai tout ce que notre lieutenant se sera engagé à faire à votre persuasion; et, si vous le jugez convenable, vous pouvez lui montrer ceci en particulier, que je regarde, non comme obligatoire pour lui, mais pour moi-même, et pour votre encouragement et garantie à l'un et à l'autre, en qui reposent mes principales espérances, n'ayant pas, dans tous mes royaumes, deux sujets pareils, dont les efforts réunis me tireront bientôt, j'en suis assuré, de la fange où je suis forcé maintenant de me vautrer.» Centurie d'inventions, xxxviii.

Quels étaient les écrits désignés par le mot «ceux-ci,» que Glamorgan pouvait montrer à Ormond, s'il le jugeait à propos? C'était probablement la commission suivante, datée le même jour d'Oxford.

«Charles R.,

« Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre d'Écosse, de France, et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., à notre très-fidèle et bien-aimé cousin Édouard, comte de Glamorgan, salut. Ayant placé une grande et spéciale confiance dans votre sagesse, dont j'ai eu des preuves, et dans votre fidélité, nous vous autorisons et vous donnons pouvoir, par ces présentes (comme si elles étaient sous notre grand sceau, à toutes fins et intentions), de traiter et conclure avec les confédérés catholiques romains, dans notre royaume d'Irlande, dans le cas où, par nécessité, il faudrait condescendre à des choses où notre lieutenant ne pourrait paraître, comme peu convenables pour nous à publiquement avouer pour le présent. C'est pourquoi nous vous chargeons d'agir en vertu de cette commission, avec tout le secret possible, et nous promettons, sur notre parole de roi et de chrétien, que, quelque engagement que vous preniez, par des considérations qu'en votre jugement vous estimerez valables, il sera ratifié et rempli, ainsi que ce qui sera accordé par vous, et sous votre signature et cachet, aux confédérés catholiques qui auront témoigné, par leur aide, leur zèle pour notre service, et ceci sera pour vous, dans tout ce que vous aurez fait, une garantie suffisante. Donné en notre cour, à Oxford, sous notre cachet et signature royale, le deuxième jour de mars, dans la vingtième année de notre règne, 1644.

«A notre très-fidèle et bien-aimé cousin Édouard comte de Glamorgan.»

Quelques écrivains ont voulu mettre en doute l'authenticité de cette commission, parce que, quoiqu'elle ait été insérée mot à mot dans le traité de Glamorgan avec les confédérés, il ne la produisit pas à la réquisition du conseil, à Dublin, donnant pour excuse qu'il l'avait déposée chez les catholiques à Kilkenny. Mais il paraît, d'après les mémoires du nonce, qu'elle est bien réelle. «A Sua Majestate mandatum habuit, cujus « originale regia manu suscriptum Glamorganiæ « comes deposuit apud confœderatos catholicos.»

Fol. 1292, apud Birch, 215. Et si l'on avait besoin d'une meilleure autorité, j'ai en ma possession la commission originale, avec la signature et le cachet privé du roi, portant les armes des trois royaumes, une couronne au-dessus, et C. R. sur les côtés, et endossée de la même écriture que le corps de la commission, «Commission particulière du comte de Glamorgan pour l'Irlande.» Ce que j'ai donné est une copie exacte de l'original.

30 avril. Le roi ayant appris que Rinuccini avait été nommé nonce, et qu'il était en chemin pour se rendre en Irlande, envoya à Glamorgan une lettre pour ce prélat, et une autre pour le pape. On ignore le contenu de la seconde; la première est copiée dans les Mémoires du nonce. «Nous ne doubtons point que les choses n'yront bien, et que les bonnes intentions commencées par effect du dernier pape ne s'accomplisseront par celuysicy, et par vos moyens, en notre royaume d'Irelande et de Angleterre.» Birch, 28. Il prie alors le nonce de se joindre à Glamorgan, et promet d'accomplir, au retour de ce dernier, toutes les promesses dont ils seront convenus ensemble. Ibid.

Le roi, à son retour à Oxford après la campagne de 1645, plaçait encore ses principales ressources dans la mission de Glamorgan; et, pour engager la cour de Rome à écouter les propositions de cet envoyé, il écrivit, de sa propre main, les deux lettres suivantes, dont les originaux existent encore dans l'*Archivio vaticano*, l'une au pape lui-même, l'autre au cardinal Spada, les priant d'avoir toute confiance en Glamorgan, ou en son messager, et s'engageant, sur sa parole royale, à remplir tout ce qui serait arrêté par Glamorgan au nom de son souverain. «Beatissime pater, « tot tantaque testimonia fidelitatis et affectus, « consanguinei nostri comitis Glamorganiæ jam- « dudum accepimus, eamque in illo fiduciam me- « rito reponimus, ut Sanctitas Vestra ei fidem « merito præbere possit in quacumque re, de qua « per se vel per alium nostro nomine cum Sancti- « tate Vestra tractaturus sit, quæcumque vero ab « ipso certo statuta fuerint, ea munire et confir- « mare pollicemur, in cujus testimonium brevis- « simas has scripsimus, manu et sigillo nostro « munitas, qui nihil (potius) habemus in votis, « quam ut favore vestro in eum statum redi- « gamur, quo palam profiteamur nos Sanctitatis « Vestræ,

«Humillimum et obedientissimum servum,

«Charles R.»

Suscription.

« Beatissimo patri Innocentio decimo, Pontifici «maximo.»

« Eminentissime domine, pauca scripsimus « Beatissimo Patri de fide adhibenda consanguineo « nostro comiti Glamorganiæ, et cuilibet ab eo « delegato quem ut Eminentia Vestra pariter omni « favore prosequatur, rogamus; certoque credat « nos ratum habituros quicquid a prædicto comite « vel suo delegato, cum Sanctissimo Patre, vel « Eminentia Vestra transactum fuerit.

«Eminentiæ Vestræ,

« Fidelissemus amicus

«Charles R.

« Apud curiam nostram Oxoniæ, 20 oct. 1645.»

Suscription.

«Eminentissimo domino et consanguineo nostro, « domino cardinali Spada.»

Après la découverte de toute cette affaire, le roi, le 29 janvier 1646, envoya un message aux deux chambres en Angleterre, dans lequel il déclare (le lecteur peut juger avec quelle bonne foi) que Glamorgan a une commission pour lever des hommes, et non pour aucun autre objet; qu'il n'a aucune commission pour traiter d'aucune autre chose, sans l'aveu et les directions d'Ormond; qu'il n'a jamais envoyé aucune information sur des traités qu'il eût fait avec les catholiques; et qu'il (lui roi) le désavouait dans sa conduite, et avait donné des ordres au conseil d'Irlande pour procéder contre lui, selon le cours ordinaire de la justice. OEuvres de Charles, 555.

Deux jours après, le 31 janvier, ayant avoué au conseil, à Dublin, qu'il avait fait part à Glamorgan des instructions secrètes données à Ormond, et l'avait engagé à user de son influence sur les catholiques, pour leur persuader de modérer leurs demandes, il continue : «A cette fin (avec les limitations les plus strictes que nous puissions lui enjoindre, et simplement sur les projets particuliers relativement auxquels nous vous avons donné nos instructions secrètes, et même avec ordre de ne rien faire à cet égard que sous votre direction spéciale), il est possible que nous ayons jugé à propos de remettre audit comte de Glamorgan des lettres de créance, telles qu'elles pussent lui donner du crédit auprès des catholiques romains, dans le cas où vous trouveriez occasion de vous servir de lui, soit pour leur donner une plus forte assurance de ce que vous leur auriez en particulier promis, soit dans le cas où vous jugeriez nécessaire de l'employer secrètement pour arranger ces affaires, parce qu'ils pourraient le tenir pour suspect,

en raison de sa religion et de son intérêt. Ceci est tout, et le fond de ce que nous avons pu confier audit comte de Glamorgan dans cette affaire.» Ormond de Carte, III, 446. Je ne sais comment concilier cette déclaration avec l'autre.

Avec cette lettre, il en envoya deux autres au conseil. L'une était adressée à Ormond, où il affirmait, sur sa parole de chrétien, qu'il n'avait jamais entendu que Glamorgan traitât de quoi que ce soit, sans l'approbation et à l'insu dudit Ormond, parce qu'il s'était toujours méfié de son jugement; mais en lui donnant ordre en même temps de suspendre l'exécution de toute sentence qui pourrait être prononcée contre ce lord. Carte, II, app., p. 12. La seconde lettre, datée du 3 février, était adressée à Glamorgan lui-même, et dans ces termes :

«Glamorgan,

«Je dois vous dire clairement que vous et moi avons été abusés dans cette affaire; car vous vous êtes laissé entraîner à consentir à des conditions beaucoup au delà de vos instructions, et votre traité a été divulgué par tout le monde. Tout ceci n'aurait pas eu lieu si vous vous étiez consulté avec mon lord lieutenant, comme vous me l'aviez promis. Mais nous devons voir plus loin. C'est pourquoi, en un mot j'ai ordonné, qu'on vous montrât autant de faveur qu'on pût le faire pour mon service et ma sûreté : et si vous voulez encore avoir confiance en mon avis, que j'ai commandé à Digby de vous donner librement, je vous soutiendrai assez pour que vous puissiez encore m'être utile, et je désire pouvoir vous récompenser de votre affection; sinon, je ne sais que vous dire. Mais je ne doute pas de votre consentement à ceci, puisque cette affaire concerne le bien de toutes mes couronnes, le mien en particulier, et peut me donner encore les moyens de me montrer

«Votre très-fidèle ami,

«Charles R.

« Oxford, 3 février, 1645—6.»

(Warner, 360.)

Charles ne s'explique pas librement dans cette lettre, parce que probablement elle fut remise par l'intermédiaire d'Ormond et de Digby. Mais le 28 février, il dépêcha sir J. Winter avec des instructions complètes pour Glamorgan, et cette petite lettre :

«Herbert,

«J'espère que cet honnête et fidèle porteur vous expliquera pourquoi je n'ai pas agi en tout comme vous le désiriez; le défaut de confiance en vous est si loin d'en être la cause, que je me confirme davantage de jour en jour dans cette même confiance; car, croyez-moi, il n'est au pouvoir de personne de vous rendre de mauvais services, et de vous faire rien perdre dans mon opinion; mais j'ai donné à ce sujet, et sur divers autres, de si complètes instructions, que je ne vous dirai rien de plus, si ce n'est que je suis

«Votre très-fidèle et constant ami,

«Charles R.»

(Centurie d'inventions, XXXIX.)

Le 5 avril, il lui écrivit encore.

«Glamorgan,

«Je n'ai pas le temps, et vous ne devez pas attendre que je vous fasse des répétitions inutiles. C'est pourquoi, en vous renvoyant à Digby pour l'affaire, cette lettre n'est que pour vous donner l'assurance nouvelle de ma constante amitié, assurance qui, si l'on considère le manque général de probité la plus commune, est en quelque sorte indispensable. Quoi qu'il en soit, je sais que vous ne pouvez qu'avoir toute confiance dans ma bonne volonté d'accomplir les instructions et promesses faites à vous et au nonce.

«Votre très-fidèle et constant ami,

«Charles R.»

(Warner, 373.)

Le jour suivant, le roi lui envoya une autre petite lettre.

«Herbert,

«Comme je ne doute pas que vous n'ayez trop de courage pour être épouvanté ou découragé de la manière dont vous avez été traité, je vous assure que cette circonstance n'a diminué en rien mon estime pour vous, mais qu'elle fait naître en moi le désir de nous venger et d'obtenir réparation pour tous deux; car, dans ceci, je me trouve aussi intéressé que vous. C'est pourquoi, convaincu que vous continuerez à consacrer à mon service votre

zèle et votre habileté ordinaires, je vous assure de la durée de ma faveur et de ma protection, et je vous montrerai plutôt par mes actes que par des paroles que je suis

«Votre très-fidèle et constant ami,

«Charles R.»

(Warner, 374.)

Si, après avoir lu ces documents, il reste encore quelques doutes sur l'authenticité de la commission de Glamorgan, ils seront levés par le passage suivant de la correspondance de Clarendon avec le secrétaire Nicholas. En parlant de son Histoire projetée, il dit: «Je dois vous avouer que je me soucie peu de parler de cette affaire d'Irlande, car ces pouvoirs, ces instructions singulières, données à votre favori Glamorgan, me paraissent contraires à la justice, à la piété, et à la prudence; et je crains qu'il n'y ait dans cette affaire d'Irlande, soit avant, soit après, beaucoup de choses sur lesquelles on n'a daigné prendre ni votre avis, ni le mien, au conseil. Oh! monsieur le secrétaire, ces stratagèmes m'ont fait passer des heures plus mauvaises que tous les malheurs que la guerre a fait tomber sur le roi, et qui paraissent être l'effet de la colère de Dieu envers nous.» Mémoires de Clarendon, II, 337.

Il paraît que, même après avoir été remis par les Écossais au parlement, le roi espérait encore tirer quelque fruit des mouvements de Glamorgan. Vers le commencement de juin 1647, sir John Somerset, frère de ce seigneur, arriva à Rome avec une lettre de Charles à Innocent X. Probablement la lettre n'existe plus. Mais la réponse du pontife montre que le roi avait sollicité des secours pécuniaires, et pour les obtenir, avait donné quelque indication d'une disposition de sa part à admettre la suprématie du pape et la foi catholique. On ne peut inférer moins que cela du langage d'Innocent. «Literæ illæ præcipuam tuam alacritatem ac pro«pensionem ad obediendum Deo in nobis, qui ejus «vices gerimus, luculenter declarant... A majes«tate tua enixe poscimus, ut quod velle cœpit, mox «et facto perficiat... ut aliquo id aggrediaris argu«mento, quod te te ad catholicam fidem recepisse «intelligamus.» Sans doute, Charles tentait auprès du pontife la même expérience qu'il venait de faire sur ses sujets presbytériens; et comme, pour les gagner, il avait entrepris d'étudier les doctrines presbytériennes, de même il espérait tirer de l'argent d'Innocent en professant une inclination en faveur de la foi catholique. Mais la tentative échoua. La réponse fut polie, pleine de compliments; elle exprima la joie ressentie par le pontife à la lecture de la lettre, et exhorta Charles à persévérer dans ses recherches jusqu'à ce qu'il parvînt à découvrir la vérité; mais elle décida sur la demande, comme Urbain avait antérieurement décidé sur de semblables requêtes, qu'il était contraire au devoir du pape d'employer les trésors de l'Église à soutenir tout autre prince qu'un catholique. Cette réponse est datée du 29 juin 1647.

NOTE X.

1° Les ordonnances avaient distingué deux classes de délinquants, l'une religieuse et l'autre politique. La première comprenait tous les catholiques réfractaires, toute personne quelconque qui, ayant atteint l'âge de vingt et un ans, refuserait d'abjurer, sous serment, les doctrines particulières à la croyance catholique. On les réputait papistes, et on confisquait les deux tiers de leurs propriétés personnelles et de leurs immeubles, que saisissait, au profit du royaume, un commissaire au séquestre, nommé dans chaque comté particulier. Dans la seconde classe étaient compris tous ceux qu'on savait avoir combattu contre le parlement, ou avoir aidé le parti du roi d'argent ou de provisions, ou en lui donnant des avis et des informations; et des personnes de cette classe dont toutes les propriétés mobilières et immobilières avaient été séquestrées, sous la seule exception d'un cinquième alloué pour l'entretien de la femme et des enfants, si les derniers étaient élevés dans la religion protestante (Ordonnances d'Elsynge, 3, 22 et suivantes).

2° Les biens séquestrés fournissaient non-seulement un revenu annuel, mais aussi de l'argent comptant dans le cas d'urgence. Ainsi, quand le colonel Harvey refusa de marcher jusqu'à ce que son régiment eût reçu l'arriéré de sa paye, montant à 3,000 livres, on rendit immédiatement une ordonnance pour lever de l'argent, en vendant des bois appartenant au lord Petre, dans le comté d'Essex (Journaux, VI, 519). Lorsqu'on se plaignit de la rareté des bois pour les réparations des vaisseaux de guerre, les deux chambres autorisèrent certains charpentiers de navire à faire abattre 2,500 chênes sur les propriétés des délinquants, dans les comtés de Kent et d'Essex (ibid., 520). Quand les Écossais demandèrent un mois de paye pour leur armée, le comité de Goldsmith-Hall procura l'argent, en proposant de vendre les propriétés des délinquants qu'on jugerait convenables

les terres à huit, et les maisons à six années de revenu. Journaux des communes, 10 et 21 juin 1644.

3° Mais la difficulté de trouver de l'argent comptant engagea les commissaires à chercher quelque autre expédient, et quand on accorda la somme de 15,000 livres pour mettre l'armée de Fairfax en mouvement, on les trouva immédiatement, en offrant aux délinquants la restitution de leurs biens séquestrés, à la charge de payer à l'instant une certaine amende (Journaux des communes, 13 septembre 1644). Le succès de cette expérience encouragea les commissaires à montrer la même indulgence envers ceux qui voudraient quitter le parti du roi, pourvu qu'ils ne fussent pas catholiques, et consentissent à faire le serment d'abjuration de la doctrine catholique (ibid., 6 mars, 12 août 1645, 4 mai, 26 juin, 3 septembre 1646). Ensuite, à la fin de la guerre, on admit la grande majorité des royalistes à transiger avec le comité. Les amendes qu'on exigeait se montaient, pour le plus grand nombre, à un dixième, plusieurs à un sixième, et, pour quelques-uns, à un tiers de toute la propriété mobiliaire ou immobiliaire des délinquants. Voyez les Journaux des deux chambres, pour les années 1647 et 1648.

NOTE Y.

Il parut, le lendemain de l'exécution du roi, un ouvrage intitulé : ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ, ou le Portrait de Sa sacrée Majesté dans sa solitude et ses tourments. On le disait écrit par Charles lui-même : c'était une exposition fidèle de ses propres pensées sur les principaux événements de son règne, accompagnée de toutes les effusions pieuses que sa mémoire pouvait lui rappeler. Il devait exciter une sensation profonde en faveur de ce malheureux roi, et l'on dit qu'il en fut fait cinquante éditions dans le cours de la première année. Durant la république, Milton fit un faible effort pour prouver que ce livre n'était pas composé par le roi. Après la restauration, le docteur Gauden, ecclésiastique de Bocking, dans le comté d'Essex, s'en déclara le véritable auteur; mais il mit une sorte de discrétion dans ses prétentions, et reçut, pour prix de son silence, l'évêché d'Exeter d'abord, et ensuite, en raison de la pauvreté de ce siége, l'évêché plus lucratif de Worcester.

Après la mort de Gauden, ses prétentions commencèrent à transpirer et devinrent le sujet d'une controverse intéressante entre ses amis et les admirateurs de Charles. Mais on a publié depuis plusieurs documents jusqu'alors inconnus, particulièrement les lettres de Gauden au comte de Clarendon (Mém. de Clarendon, III, App., XXVI-XXXI, XCV), et d'autres au comte de Bristol (Revue de Matys, II, 253; Mémoires de Clarendon, III, App., XCVI, et M. Todd, Mémoires de l'évêque Walton, I, 138). Tous ces documents ont si positivement établi les droits de Gauden, que, pour les nier, il faudrait se décider à déclarer ce prélat imposteur, à croire que les évêques Morley et Duppa ont donné de faux témoignages en sa faveur, et se préparer à expliquer comment il s'est fait que les personnes les plus intéressées à maintenir le droit du roi à cet ouvrage, nommément Charles II, son frère le duc d'Yorck, et les deux comtes de Clarendon et de Bristol ont adopté cette erreur. Ces difficultés, néanmoins, n'ont pas effrayé le docteur Wordsworth, qui, dans un écrit de plus de 400 pages, nouvellement publié, et intitulé : « Qui a écrit ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ? » a réuni avec beaucoup de patience toutes les petites preuves qu'il a pu rapporter à ce sujet; et après une longue et minutieuse recherche, a conclu par attribuer l'ouvrage au roi, et a prononcé que l'évêque était un impudent imposteur. Cependant il n'a pas vaincu mon incrédulité. Il existe trop de choses, dans ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ même, qui ne me permettent pas de croire que Charles en soit le véritable auteur, quoique cet auteur, quel qu'il soit, ait pu consulter par hasard, et copier les papiers royaux; et le droit de Gauden paraît trop bien établi pour être ébranlé par les probabilités imparfaites et conjecturales que l'on a depuis produites contre lui.

NOTE Z.

Les pensions suivantes furent ensuite accordées à différentes personnes qui servirent à faciliter l'évasion du roi. A moins de vote contraire, la pension est pour la vie :

	livres.
A Jane Lane (lady Fisher)	1,000
Thos. Lane, père	500
Charles Gifford, esq	300
Francis Mansell, esq	200
Thomas Whitgrave, esq	200
Cath. Gunter, pour 21 ans	200
Joan. Harford	50
Eleanor Sampson	50
Francis Reynolds	200
John et Anne Rogers et leurs héritiers mâles	100
Anne Bird	30
Sir Thos. Wyndham, et ses héritiers, perpétuelle	600

		livres.
A	Wil. Elles Dun, à volonté.	100
	Rt. Swan, durant la vie du roi.	80
	Lady Anne Wyndham.	400
	Juliana Hest.	30

(Clarend., Corresp., I, 656.)

NOTE AA.

Acte pour le règlement de l'Irlande.

Vu que le parlement d'Angleterre, après la dépense de beaucoup de sang et de trésors pour supprimer l'horrible rébellion en Irlande, a, par la main secourable de Dieu sur ses entreprises, conduit cette affaire à telle fin qu'une soumission et un règlement complets de cette nation peuvent, avec la bénédiction de Dieu, être bientôt accomplis. Afin donc que le peuple de cette nation puisse savoir que l'intention du parlement n'est point d'extirper toute cette nation ; mais que clémence et pardon, et pour la vie et pour les propriétés, peuvent être accordés à tous les agriculteurs, cultivateurs, laboureurs, ouvriers, et autres de l'espèce inférieure, ainsi qu'il est ci-après déclaré, eux se soumettant au parlement de la république d'Angleterre, et vivant paisiblement et dans l'obéissance sous leur gouvernement ; et afin que d'autres, aussi d'un rang et d'une qualité plus élevés, puissent connaître l'intention du parlement à leur égard selon leurs démérites respectifs et considérations sous lesquelles ils tombent, qu'il soit décrété et déclaré, par ce présent parlement et par son autorité, que chaque personne et toutes les personnes de la nation irlandaise comprises dans aucune des catégories suivantes seront sujettes aux peines et confiscations ci-dedans mentionnées et contenues, ou seront rendues susceptibles de la clémence et du pardon ci-dedans accordés respectivement, selon qu'il est ci-après exprimé et déclaré, c'est-à-dire :

1° Que toutes et chaque personne et personnes qui, à quelque époque que ce soit, avant le dixième jour de novembre 1642, qui est l'époque de la séance de la première assemblée générale à Kilkenny en Irlande, ont comploté, avisé, conseillé, ou favorisé la rébellion, les meurtres, massacres faits ou commis en Irlande, qui commencèrent dans l'année 1641; ou ont, à quelque époque que ce soit, avant ledit dixième jour de novembre 1642, en portant les armes ou en contribuant en hommes, en armes et en chevaux, en argenterie, en argent, en provisions ou autres fournitures ou habillements de guerre (autres que ceux qu'ils prouveront leur avoir été pris seulement par force et violence), aidé, assisté, favorisé, poursuivi ou contribué à ladite rébellion, meurtres ou massacres, soient exclues de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

2° Que toutes et chaque personne et personnes qui, à quelque époque que ce soit, avant le premier jour de mai 1643, ont siégé ou voté dans ladite première assemblée générale, ou dans le prétendu conseil, communément appelé le conseil suprême des catholiques confédérés en Irlande, ou ont été employées comme secrétaires ou premier greffier soient exclues de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

3° Que tous et chaque jésuite, prêtre et autres personne ou personnes, qui ont reçu l'ordination du pape ou siége de Rome, ou de toute autorité en provenant; qui ont, de quelque manière que ce soit, comploté, avisé, conseillé, favorisé, continué, encouragé, aidé, assisté ou contribué, ou qui, à quelque époque que ce soit à l'avenir, auront, de quelque manière que ce soit, comploté, avisé, conseillé, favorisé, continué, encouragé, aidé, assisté, ou contribué à la rébellion ou guerre en Irlande, ou aucuns des meurtres, ou massacres, vols ou violences commis contre les protestants, les Anglais, ou autres dans ce pays, soient exclus de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

4° Que Jacques Butler, comte d'Ormond; Jacques Talbot, comte de Castelhaven; Ulysse Bourke, comte de Clanricarde; Christophe Plunket, comte de Fingal; Jacques Dillon, comte de Roscommon; Richard Nugent, comte de Westmeath; Moragh O'Brian, baron d'Inchiquin; Donogh M'Carthy, vicomte Muskerry; Richard Butler, vicomte Mountgarrett; Théobald Taaffe de Corren; Rock, vicomte Fermoy; Montgomery, vicomte Montgomery des Ards; Magennis, vicomte d'Iveagh; Fleming, baron de Slane; Dempsey, vicomte Glanmaleere; Birmingham, baron d'Athenry; Olivier Plunket, baron de Lowth; Robert Barnewell, baron de Trymletstoune; Myles Bourke, vicomte Mayo; Connor Magwyre, baron d'Enniskillen; Nicholas Preston, vicomte Gormanstowne; Nicholas Nettervill, vicomte Nettervill de Lowth; Jean Bramhall, ci-devant évêque de Derry (avec quatre-vingt-un baronets, chevaliers et gentilshommes désignés nominativement), soient exclus de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

5° Que toutes personnes et chaque personne qui (de fait et de connivence), depuis le premier jour d'octobre 1641, ont ou auront tué, égorgé, ou autrement détruit quelques personne ou personnes que ce soit en Irlande, lesquelles, à l'époque où elles furent ainsi tuées, égorgées ou détruites, n'étaient pas publiquement entretenues et main-

tenues en armes, comme officiers ou simples soldats pour et en faveur des Anglais contre les Irlandais, et toutes et chaque personne ou personnes qui (de fait ou de connivence), depuis le premier jour d'octobre 1641, ont tué, égorgé ou autrement détruit quelques personne ou personnes, quelles qu'elles soient, entretenues et maintenues comme officiers ou simples soldats, pour et en faveur des Anglais contre les Irlandais (lesdites personnes ainsi tuant, égorgeant ou autrement détruisant, n'étant pas alors publiquement entretenues et maintenues en armes comme officiers ou simples soldats sous le commandement et à la solde des Irlandais contre les Anglais), soient exclues de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

6° Que toutes personnes et chaque personne en Irlande qui sont en armes ou autrement en état d'hostilité contre le parlement de la république d'Angleterre, et qui n'auront pas, dans l'espace de vingt-huit jours après la publication de cet acte par le député général d'Irlande et les commissaires pour le parlement, déposé les armes, et ne se seront pas soumises au pouvoir et à l'autorité desdits parlement et république ainsi qu'ils sont maintenant établis, soient exclues de l'amnistie, quant à la vie et aux biens;

7° Que toute autre personne et toutes autres personnes (n'étant pas comprises dans aucune des catégories précédentes) qui ont commandé dans la guerre d'Irlande contre le parlement d'Angleterre ou ses forces, comme général, lieutenant général, major général, commissaire général, colonel, gouverneur de quelque garnison, château ou fort, ou qui ont été employées comme receveur général ou trésorier de la nation entière, ou de quelque province d'icelle, commissaire général des revues ou des provisions, maréchal général ou maréchal de quelque province, avocat de l'armée, secrétaire du conseil de guerre, ou de quelque général de l'armée, ou de quelques-unes des différentes provinces, afin de continuer la guerre contre le parlement ou ses forces, soient bannies durant le plaisir du parlement de la république d'Angleterre, et que leurs propriétés soient confisquées et réparties ainsi qu'il suit (à savoir): que deux tiers de leurs propriétés respectives soient pris et vendus pour l'usage et l'avantage de ladite république, et que l'autre tiers de leurs dites propriétés respectives, ou autres terres, à la concurrence et valeur de ce tiers (à être assigné dans tels lieux de l'Irlande que le parlement, pour l'établissement plus complet de la paix de cette nation, jugera convenable de fixer à cette fin), soit respectivement pris et possédé par les épouses et enfants desdites personnes respectivement;

8° Que le député général et les commissaires du parlement ont le pouvoir de déclarer que telle personne et telles personnes qu'ils jugeront dignes de la clémence du parlement (n'étant pas comprises dans une des catégories précédentes), qui ont porté les armes contre le parlement d'Angleterre ou ses forces, et ont mis bas les armes, ou qui, dans vingt-huit jours après la publication de cet acte par le député général d'Irlande et les commissaires pour le parlement, mettront bas les armes et se soumettront au pouvoir et à l'autorité dudit parlement et de ladite république, ainsi qu'elle est maintenant établie (en promettant et s'engageant de lui être fidèle), il leur sera fait grâce de la vie; mais leurs propriétés seront confisquées pour ladite république, et qu'il en soit disposé de la manière suivante (à savoir): deux tiers de ces propriétés (devant être partagés en trois parties égales), pour l'usage, profit et avantage de ladite république, et l'autre tiers desdites propriétés respectives, ou d'autres terres à la concurrence et pour la valeur d'un tiers (à être assigné dans tels lieux de l'Irlande que le parlement, afin d'établir plus complétement la paix de la nation, jugera convenable désigner à cette fin), soit possédé par lesdites personnes, leurs héritiers ou ayants cause respectivement, pourvu que, en cas que le député général et les commissaires ou un d'eux jugeraient convenable de donner un espace de temps plus court que celui de vingt-huit jours à telles personnes ou personne que ce soit en armes, ou dans quelque garnison, château ou fort en état d'hostilité contre le parlement, et donneraient avis à toutes ces personnes et à chacune d'elles en armes ou dans quelque garnison, château ou fort, que toutes ces personnes et chacune d'elles qui n'auront pas, dans le délai ainsi fixé dans ledit avis, rendu lesdits garnison, château ou fort au parlement, et mis bas les armes, n'auront pas l'avantage du délai d'abord limité dans cette catégorie;

2° Que toutes personnes et chaque personne qui ont résidé en Irlande à quelque époque que ce soit, depuis le premier jour d'octobre 1641 jusqu'au premier de mars 1650, et n'ont pas été au service actif du parlement, à une époque quelconque depuis le premier d'août 1649 jusqu'audit premier de mars 1650, ou n'ont pas autrement témoigné leurs bonnes dispositions constantes pour l'intérêt de la république d'Angleterre (lesdites personnes n'étant comprises dans aucune des catégories précédentes); que leurs propriétés en Irlande seront confisquées pour ladite république, et qu'on en disposera ainsi qu'il suit (à savoir): un tiers d'icelles pour l'usage, profit et avantage de ladite république, et les deux autres tiers de leurs propriétés respectives, ou d'autres termes à la concurrence ou pour la valeur des deux

tiers (à être assignés en tels lieux en Irlande que le parlement, pour l'établissement plus complet de la paix de la nation, jugera convenable de désigner à cette fin), seront possédés par lesdites personnes ou personne, leurs héritiers ou ayants cause respectivement.

10° Que toutes personnes et chaque personne (n'ayant aucune propriété réelle en Irlande, ni aucune propriété personnelle de la valeur de 10 livres sterling) qui mettront bas les armes, et se soumettront au pouvoir et à l'autorité du parlement dans le temps limité dans la précédente catégorie, et qui prendront et souscriront l'engagement d'être soumises et fidèles à la république d'Angleterre, telle qu'elle est maintenant établie, dans tel délai et de telle manière que le député général et les commissaires pour le parlement fixeront et désigneront; ces personnes n'étant pas exclues de l'amnistie, ni condamnées à l'exil par aucune des catégories précédentes, il leur sera fait grâce de la vie et des biens, pour tout acte ou chose faite par eux dans la conduite de la guerre.

11° Que la confiscation de toutes les propriétés, déclarée par les catégories concernant les rebelles ou coupables en Irlande, sera entendue, adjugée et prise à toutes fins et effets, comme s'étendant à toutes les propriétés substituées, ainsi qu'à tous les droits et titres à ces propriétés, lesquels, depuis le vingt-cinquième de mars 1639, ont appartenu ou appartiendront à ces rebelles ou coupables, ou à toute autre personne en tutelle pour elle ou aucun d'eux, ou pour l'usage d'elle ou d'aucun d'eux, avec toutes les réversions et tous les retours sur ces propriétés appartenant à aucune autre personne ou personnes quelles qu'elles soient.

Ainsi qu'à la confiscation de toutes les propriétés substituées, désignées, cédées, assurées ou transmises à aucunes personne ou personnes déclarées par lesdites catégories être rebelles ou délinquants, avec toutes les réversions ou retours de ces propriétés transmis, cédés, limités, déclarés ou désignés à aucuns des héritiers, enfants, descendants ou autres du sang, nom ou parenté de ces rebelles ou délinquants, laquelle propriété ou lesquelles propriétés, retours ou réversions depuis le 25 de mars 1639 ont appartenu ou appartiendront à ces rebelles ou délinquants, ou à aucun de leurs héritiers, enfants, descendance ou autres du sang, nom ou de la parenté de ces rebelles ou délinquants;

Et à toutes les propriétés octroyées, substituées, désignées ou transmises par aucun de ces rebelles ou délinquants à aucuns de leurs héritiers, enfants, descendances, avec toutes les réversions et tous les retours de ces propriétés à toute autre personne du sang, nom ou de la parenté de ces rebelles ou délinquants, pourvu que cette clause ne s'étende pas à confisquer les propriétés d'aucuns protestants anglais, qui ont constamment adhéré au parlement; lesquelles propriétés ont été par eux achetées avec une valeur réelle avant le 23 d'octobre 1641, ou leur ont été hypothéquées pour une valeur réelle avant cette époque, ou à quelque personne ou quelques personnes en tutelle pour eux, pour le payement de dettes dues à eux.

(*D'après l'original*).

NOTE BB

Je n'ai pas pu vérifier le nombre des prêtres catholiques qui furent exécutés ou bannis, pour cause de religion, sous Charles Ier et sous la république. Mais je possède un document original, certifié par les signatures des parties intéressées, qui contient les noms et le sort des prêtres catholiques, saisis et poursuivis à Londres, entre la fin de 1640 et l'été de 1651, par les individus qui s'étaient constitués eux-mêmes en une sorte d'association pour ce louable projet, et qui sollicitèrent du conseil quelque récompense pour leurs services. Il faudrait toutefois se rappeler qu'il y en eut beaucoup d'autres engagés dans la même poursuite, et par conséquent qu'il y eut aussi bien d'autres victimes outre celles qui sont ici énumérées.

Noms des jésuites et prêtres romains qui ont été saisis et poursuivis par le capitaine James Wadsworth, Francis Newton, Thomas, Mayo, et Robert de Luke, messager, à nos propres risques : dont quelques-uns ont été condamnés, quelques-uns exécutés, et quelques-uns ont obtenu un sursis, depuis le commencement du parlement (3 *nov.* 1640); *la même chose ayant été faite par quelques autres depuis la réformation de la religion dans cette nation.*

William Waller, aussi Slaughter et Walker, exécutés à Tyburne.

Cuthbert Clapton, condamné, obtint un sursis puis son pardon.

Bartholomew Row, exécuté à Tyburne.

Thomas Reynolds, exécuté à Tyburne.

Edward Morgan, exécuté à Tyburne.

Thomas Sanderson, aussi Hammond, exécuté à Tyburne.

Henry Heath, ou Pall Magdelen, exécuté à Tyburne.

Francis Quashet, mort à Newgate après jugement.

Arthur Bell, exécuté à Tyburne.

Ralph Corbey, exécuté à Tyburne.

John Duchet, exécuté à Tyburne.

John Hamond, aussi Jackson, condamné, a obtenu un sursis du roi, mort à Newgate.

Walter Coleman, condamné et mort à Newgate.

Edmond Cannon, condamné et mort à Newgate.

John Wigmore, aussi Turner, condamné, a obtenu un sursis du roi, en garde à Newgate.

Andrew Ffryer, ou Herne, ou Richmond, condamné et mort à Newgate.

Augustian Abbot, aussi Rivers, condamné, a obtenu un sursis du roi, mort à Newgate.

John Goodman, condamné et mort à Negwate.

Peter Welford, condamné et mort à Newgate.

Thomas Bullaker, exécuté à Tyburne.

Robert Robinson, accusé, convaincu, échappé au banc du roi.

James Brown, condamné et mort à Newgate.

Henry Morse, exécuté à Tyburne.

Thomas Worseley, ou Harvey, accusé, convaincu, a obtenu un sursis par le moyen de l'ambassadeur espagnol et d'autres.

Charles Chanie (Cheney), aussi Tomson, accusé et convaincu, réclamé par l'ambassadeur espagnol, et depuis, pris par le commandement du conseil d'État, maintenant à Newgate.

Andrew White, accusé, convaincu, a obtenu un sursis avant jugement, a été banni.

Richard Copley, condamné et banni.

Richard Worthington, trouvé coupable et banni.

Edmond Cole, Peter Wright, et William Morgan, accusés, convaincus, envoyés par delà la mer.

Philip Morgan, exécuté à Tyburne.

Edmond Ensher, aussi Arrow, accusé, condamné, a obtenu un sursis du parlement, banni.

Thomas, Budd, aussi Peto, aussi Gray, condamné, a obtenu un sursis par le crédit du maire de Londres et autres magistrats, puis a été repris par ordre du conseil d'Etat, maintenant à Newgate.

George Baker, aussi Macham, accusé, reconnu coupable, et maintenant à Newgate.

Peter Beale, aussi Wright, exécuté à Tyburne.

George Gage, accusé par nous, et trouvé coupable; mort depuis.

James Wadsworth.
Francis Newton.
Thomas Mayo.
Robert L ke.

Ce catalogue nous présente un récit aussi terrible qu'instructif : il montre avec quelle passion des hommes peuvent se jouer de la vie de leurs semblables, quand cela favorise les projets d'un grand parti politique. Les patriotes, pour rallier à eux les préjugés religieux du peuple, représentaient le roi comme le patron du papisme, parce qu'il envoyait les prêtres en exil au lieu de les livrer au fer du bourreau. En conséquence, lorsqu'ils devinrent maîtres de la direction des choses, ils se trouvèrent obligés à faire preuve d'orthodoxie, et presque toutes les exécutions mentionnées ci-dessus eurent lieu par leur ordre en 1642 ou 1643. Après ce temps, ils commencèrent à écouter la voix de l'humanité, et adoptèrent l'expédient même qu'ils avaient si hautement condamné : ils bannirent au lieu de pendre et d'écarteler.

NOTE CC.

Revenu du protecteur.

Lorsque le parlement, en 1654, voulut assigner une somme annuelle au protecteur Olivier Cromwell, le total du revenu dans les trois royaumes selon le rapport du sous-comité, était tel que nous le donnons ici.

	livres.
Excise et douanes en Angleterre. . . .	80,000
Excise et douanes en Écosse	10,000
Excise et douanes en Irlande.	20,000
Répartitions par mois en Angleterre (à 60,000)	720,000
Répartitions par mois en Irlande (à 8,000).	96,000
Répartitions par mois en Écosse (à 8,000)	96,000
Revenu de la couronne à Jersey et Guernesey	2,000
Revenu de la couronne en Écosse . . .	9,000
Propriétés de papistes et de délinquants en Angleterre.	60,000
Propriétés de papistes et de délinquants en Écosse.	30,000
Loyers de maisons appartenant à la couronne	1,250
Poste aux lettres	10,000
Revenu de l'Échiquier	20,000
Légalisation de testaments	10,000
Contrôle du fer-blanc	2,000
Permission pour la vente du vin . . .	10,000
Forêt de Dean.	4,000
Droits sur les aliénations	20,000
	L. 1,200,250

(D'après l'original, qui, ainsi que les originaux des deux notes précédentes, se trouve dans la collection de Thomas Lloyd esq.)

NOTE DD.

Principes des niveleurs.

L'exposé suivant des principes professés par les niveleurs est extrait d'un ouvrage publié par eux, peu après la mort de Cromwell, intitulé : « Le Niveleur, ou Principes et Maximes concernant le gouvernement et la religion, qui sont maintenus par ceux qu'on appelle communément Niveleurs ; 1659. »

Principes du gouvernement.

1° Les lois, et non les hommes, doivent gouverner l'Angleterre ; c'est-à-dire, les lois doivent juger tous les crimes et les criminels, et toutes les punitions et peines à infliger aux criminels, et la volonté de Son Altesse et de son conseil ne doit pas déclarer criminel qui leur semble bon, et punir et emprisonner qui leur semble bon, et aussi longtemps qu'il leur plaît.

2° Toutes les lois, les levées d'argent, la guerre et la paix doivent être ordonnées par les députés de la nation au parlement, qui seront élus par elle successivement à certaines époques. Par conséquent, le monarque ne doit point avoir de voix négative, parce que, par ce moyen, il consulterait souvent son propre intérêt ou celui de sa famille, au préjudice du peuple. Mais il serait bien que les députés du peuple fussent partagés en deux corps, dont l'un proposerait les lois, et l'autre les adopterait ou les rejetterait.

3° Tous, sans aucune exception, doivent être sujets à la loi.

4° Le peuple doit être placé dans une attitude militaire par et sous le parlement, de manière à pouvoir contraindre qui que ce soit à obéir à la loi et défendre la patrie contre les étrangers. Une armée mercenaire (permanente) est dangereuse pour la liberté, et par conséquent ne doit pas être permise.

1° On ne peut pas contraindre l'assentiment de l'intelligence. Ainsi aucun homme ne peut en contraindre un autre à être de la vraie religion.

2° Le culte est une conséquence des doctrines admises par l'intelligence. Ainsi aucun homme ne peut en contraindre un autre à adopter une forme particulière de culte.

3° Les œuvres de justice et de miséricorde font partie du culte de Dieu et sont du ressort du magistrat civil, en tant qu'il doit réprimer l'irréligion, c'est-à-dire l'injustice, le manque de foi, l'oppression, et toutes les autres mauvaises œuvres qui sont évidemment mauvaises.

4° Rien n'est plus destructif de la vraie religion que les querelles religieuses et l'emploi des châtiments pour forcer un homme à adopter la croyance d'un autre.

NOTE EE.

Sir Anthony Ashley Cooper fut profondément engagé dans les intrigues de ce temps d'agitation, cela est manifeste. Il paraît s'être présenté comme ami à chaque parti, pour s'attacher définitivement aux royalistes, quand il vit la cause royale sur le point de triompher. Charles reconnut ses services dans la patente par laquelle il fut créé lord Ashley, où était mentionné particulièrement « son concert prudent et opportun avec le général Monk, tendant à la restauration du roi » (Dugd. II, 481). De ce passage, nous pouvons inférer que Cooper fut l'un des conseillers intimes de Monk : mais ses admirateurs sont allés beaucoup plus loin, lui attribuant tout le mérite de la restauration, et représentant le lord général comme un simple mannequin entre les mains de leur héros. Comme preuve, ils se réfèrent à l'histoire racontée par Locke (III, 471), histoire qui peut difficilement se concilier avec le récit plus simple et plus croyable de Clarges dans la Chronique de Baker, p. 602, édit. 1730. Afin que le lecteur puisse former son propre jugement, voici les points principaux mis en regard.

CLARGES.	LOCKE.
1° Scot, Hazlerig, et d'autres, sollicitèrent et obtinrent une entrevue particulière avec Monk, à Whitehall : et Clarges, d'après leur entretien antérieur avec lui-même, ne doutait pas que leur but fût d'offrir le gouvernement du royaume au général.	1° Bordeaux, l'ambassadeur français, visita Monk un soir, et Mrs. Monk, qui s'était cachée derrière les rideaux, entendit offrir l'assistance de Mazarin au général, s'il voulait se charger du gouvernement, laquelle offre le général accepta.
2° Le conseil d'État siégeait dans une autre chambre ; et Clarges, envoyant chercher sir A.-A. Cooper, lui communiqua son soupçon.	2° Mrs Monk envoya son frère Clarges communiquer la découverte du dessein ambitieux de son époux à sir A.-A. Cooper.
3° Après quelque délibération, il fut convenu que, aussitôt que Monk, ayant congédié Scot et Hazlerig, entrerait dans la salle du conseil, Cooper proposerait de faire sortir les secrétaires.	3° Cooper fit convoquer un conseil, et quand ce conseil fut réuni, il proposa que les secrétaires se retirassent, parce qu'il avait des matières importantes à communiquer.
4° Quand cela fut fait, Cooper dit qu'il avait reçu avis d'un dangereux dessein ; que quelques personnes séditieuses avaient fait « d'indécentes propositions » au général ; et il désirait que le conseil pût découvrir pleinement ces propositions.	4° Alors il accusa Monk, « non pas ouvertement, mais par insinuation, de jouer un faux rôle avec eux, en sorte que le conseil voyait bien qu'il y avait quelque chose, sans savoir ce que cela signifiait. »

5° Monk, ne voulant pas leur exposer les choses, répondit qu'il y avait très-peu de danger dans les faits dont il s'agissait; qu'à la vérité quelques personnes avaient eu des scrupules à résoudre relativement aux transactions dans le parlement; mais qu'il les avait renvoyées satisfaites. P. 602.

6° Bordeaux offrit à Monk, par l'entremise de Clarges, l'assistance de Mazarin, si son but était de rétablir le roi ou de prendre le gouvernement pour lui-même. Monk refusa; mais consentit à recevoir une visite de politesse de l'ambassadeur, à la condition qu'il ne serait pas question de politique. P.

5° Monk répondit qu'il voulait les convaincre qu'il était fidèle à ses principes. « Alors, dit Ashley, remplacez certains officiers suspects par d'autres d'une fidélité connue » Cela fut fait à l'instant. Par ce changement, le commandement fut virtuellement enlevé à Monk; et il fut forcé de se déclarer pour Charles Stuart.

On pourrait croire que le récit de Locke reçoit confirmation d'une autre version de la même histoire dans la vie de lord Shaftesbury, récemment éditée par M. Cooke, avec les variations suivantes. On fait accompagner les républicains par Bordeaux; la plus grande partie de la nuit fut employée en consultations, et Monk, non-seulement consentit à prendre le gouvernement, mais encore se décida à faire arrêter, le matin, Cooper et diverses autres personnes influentes (p. 232-5). Mais cette Vie ne peut être considérée comme une autorité; car les documents dont on dit qu'elle fut compilée n'ont été ni quotés, ni décrits par l'auteur; n'ont pas été vus même par le présent éditeur.

FIN DU TOME TROISIEME.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

ELISABETH.

Elisabeth consent à protéger les insurgés belges. — Elle conclut un traité avec Jacques d'Ecosse. — Intrigues de Morgan et de Paget. — Complot de Babington. — Découverte et exécution des conspirateurs. — Procédures contre Marie. — Son jugement à Fotheringay. — Sa sentence. — Pétition du parlement. — Intercession des rois de France et d'Ecosse. — Son exécution. — Dissimulation d'Élisabeth. — Elle punit ses conseillers, — et apaise les rois de France et d'Ecosse.

CHAPITRE II.

Expéditions maritimes et piraterie. — Hawkins. — Drake. — Cavendish. — Mécontentement des Hollandais. — Perte de Sluys ou de l'Ecluse. — Retour de Leicester — Hatton est fait chancelier. — Préparatifs de Philippe, — d'Elisabeth. — La flotte sort de Lisbonne, — entre dans la Manche, — est dispersée, — et forcée de retourner par le nord de l'Ecosse. — Magnanimité de Philippe. — Elisabeth visite l'armée à Tilbury. — Mort de Leicester. — Son caractère.

CHAPITRE III.

Condamnation du comte d'Arundel. — Persécution des catholiques, — des puritains. — Faveur du comte d'Essex. — Expédition malheureuse contre l'Espagne. — Evénements de France. — Avénement de Henri IV. — L'Angleterre lui envoie des secours. — Exécution de Lopez. — Prise de Cadix. — Projet en faveur d'un successeur espagnol. — Autre expédition contre l'Espagne. — La flotte espagnole dans la Manche. — Paix entre la France et l'Espagne. — Dissension dans le cabinet. — Exécution de Squires. — Mort de Burghley. — Conduite du roi d'Ecosse.

—

CHAPITRE IV.

Affaires d'Irlande. — Administration de Perrot. — Son procès et sa mort. – Révolte de Tyrone. — Sa victoire à Blakwater. — Essex, lord député. — Sa désobéissance aux ordres de la reine. — Conférence avec Tyrone. — Il revient en Angleterre. — Son emprisonnement et son procès à la chambre étoilée. — Ses efforts pour soulever la cité. — Il échoue; son procès et sa condamnation. — Sa mort et son caractère. — Opposition aux monopoles. — Victoires de Montjouy en Irlande. — Soumission de Tyrone. — Intelligence secrète entre Jacques d'Ecosse et Cecil. — Affaiblissement de la santé et des facultés de la reine. — Sa dernière maladie et sa mort. — Son caractère.

—

CHAPITRE V.

JACQUES Ier.

Arrivée de Jacques en Angleterre. — Ambassades des cours étrangères. — Conspiration. — Conférence à Hampton-Court. — Conduite du parlement. — De la convocation du clergé. — Rigueurs contre les catholiques. — Origine et progrès de la conspiration des poudres. — Sort des conspirateurs. — Procès et exécution de Garnet. — Réunion du parlement. — Nouvelles lois pénales. — Discussion sur le serment d'allégeance.

—

CHAPITRE VI.

—

CHAPITRE VII.

—

CHAPITRE VIII.

CHARLES Ier.

Mariage du roi. — Son premier parlement. — Expédition malheureuse contre Cadix. — Second parlement. — Accusation de Bristol et de Buckingham. — Guerre avec la France. — Malheureuse expédition de l'île de Rhé. — Troisième parlement. — Pétition de droit. — Assassinat de Buckingham. — Ministres. — Laud, évêque de Londres. — Expédients pour lever de l'argent. — Paix avec la France et l'Espagne. — Démarche en faveur du prince palatin.

—

CHAPITRE IX.

Voyage du roi en Ecosse. — Mécontentement en Angleterre, en Irlande. — Conduite tyrannique de Wentworth en Ecosse. — Nouveau livre de prières. — Covenant. — Emeute. — Le roi marche contre les covenantaires. — Pacification de Berwick. — Parlement d'Ecosse et d'Angleterre. — Seconde guerre. — Les Ecossais s'emparent de Northumberland et de Durham. — Grand conseil tenu à York. — Les négociations transférées à Londres.

—

CHAPITRE X.

Conduite du parlement. — Accusations contre Strafford et Laud. — Vote contre les pouvoirs législatifs et judiciaires des évêques. — Procès et exécution de Strafford. — Parlement triennal. — Le roi tient un parlement en Écosse. — Révolte en Irlande. — Remontrances des communes. — Protestation et accusation de douze évêques. — Le roi accuse six membres. — Les évêques privés du droit de siéger au parlement. — Progrès de la révolte en Irlande. — Le roi se retire à York. — L'entrée des murs lui est refusée. — Les chambres lèvent une armée. — Charles déploie son étendard à Nottingham.

—

CHAPITRE XI.

Bataille d'Edge-Hill. — Traité d'Oxford. — Vœu solennel et covenant. — Bataille de Newbury. — Ligue solennelle et covenant entre les parlements anglais et écossais. — Fin de la guerre d'Irlande. — Parlement royaliste à Oxford. — Proposition de paix. — Bataille de Marston-Moor. — L'armée d'Essex capitule à l'ouest. — Ordonnance d'abnégation. — Synode de théologiens. — Directoire du culte public. — Procès de l'archevêque Laud. — Bill d'attainder. — Son exécution.

—

CHAPITRE XII.

Traité d'Uxbridge. — Victoires de Montrose en Écosse. — Défaite du roi à Naseby — Reddition de Bristol. — Charles enfermé dans Oxford. — Mission de Clamorgan en Irlande. — Il est désavoué par Charles ; mais il conclut une paix avec les Irlandais. — Le roi intrigue avec le parlement, les Écossais et les indépendants. — Il s'enfuit à l'armée écossaise. — Il refuse les concessions demandées. — Il est livré par les Écossais.

—

CHAPITRE XIII.

Projets opposés des presbytériens et des indépendants. — Le roi est amené de Holmby à l'armée. — Les indépendants chassés du parlement. — Rétablis par l'armée. — Origine des niveleurs. — Le roi s'échappe de Hampton-Court, et se met en sûreté dans l'île de Wight. — Mutinerie dans l'armée. — Opinion publique en faveur du roi. — Les Écossais s'arment pour sa défense. — Les royalistes recommencent la guerre. — Les presbytériens reprennent le dessus. — Défaite des Écossais. — Extinction des royalistes. — Traité de Newport. — Le roi est ramené à l'armée. — La chambre des communes est purifiée. — Procès du roi. — Jugement. — Exécution. — Réflexions.

—

CHAPITRE XIV.

RÉPUBLIQUE.

Établissement de la république. — Punition des royalistes. — Révolte et répression des niveleurs. — Charles II proclamé en Écosse. — Avantages de ses partisans en Irlande. — Leur défaite à Rathmines. — Succès de Cromwell en Irlande. — Descente de Charles en Écosse. — Cromwell est envoyé contre lui. — Il remporte une victoire à Dunbar. — Le roi s'avance en Angleterre. — Il perd la bataille de Worcester. — Ses aventures et son évasion.

—

CHAPITRE XV.

Vigilance du gouvernement. — Soumission de l'Irlande ; — de l'Ecosse. — Négociation avec le Portugal ; — avec l'Espagne ; — avec les Provinces Unies. — Guerre navale — Ambition de Cromwell. — Expulsion du parlement. — Caractère de ses principaux membres. — Quelques-uns de ses actes.

—

CHAPITRE XVI.

PROTECTORAT.

Cromwell convoque le petit parlement. — Il le dissout. — Il se fait protecteur. — Soumission des royalistes d'Ecosse. — Paix avec la Hollande. — Nouveau parlement. — Sa dissolution. — Insurrection en Angleterre. — Rupture avec l'Espagne. — Troubles en Piémont. — Traité avec la France.

—

CHAPITRE XVII.

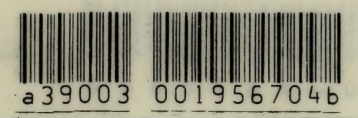
Pauvreté et caractère de Charles Stuart. — Guerre avec l'Espagne. — Parlement. — Membres exclus. — Punition de Naylor. — Proposition de faire Cromwell roi. — Son hésitation et son refus. — Nouvelle constitution. — Syndercomb. — Saxby. — Alliance avec la France. — Parlement composé des deux chambres. — Opposition dans la chambre des communes. — Dissolution. — Réduction de Dunkerque. — Maladie du protecteur. — Sa mort et son caractère.

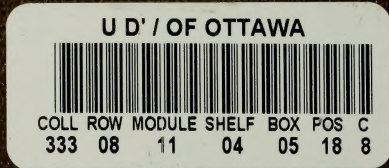
CHAPITRE XVIII.

Richard Cromwell, protecteur. — Parlement convoqué. — Il est dissous. — Gouvernement militaire — Long parlement rétabli. — Il est de nouveau renvoyé. — Restauré encore une fois. — Monk à Londres. — Admission des membres. — Le long parlement est dissous. — Le parlement-convention. — Restauration de Charles II.

FIN DE LA TABLE.







U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 11 04 05 18 8